Digitized by Google

8
3-A
50

8.-3.A.50

Digitized by Google

1X E 15

Digitized by Google

HISTOIRE
DE
LOVYS XI.
ROY DE FRANCE:
ET

Des choſes memorables aduenuës en l'Europe durant vingt & deux années de ſon Regne.

Enrichie de pluſieurs obſeruations qui tiennent lieu de Commentaires.

DIVISEE EN VNZE LIVRES.

A PARIS,
Chez la veufue MATTHIEV GVILLEMOT, au Palais:
ET
MATTHIEV GVILLEMOT, ruë ſainct Iacques, à la Biblioteque.

M. DC. XXVIII.

Auec Priuilege du Roy.

BIBLIOTECA NAZ. ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

Digitized by Google

AV ROY.

SIRE,

Les eaux retournent d'où elles viennent, & cet ouurage remonte à ſa ſource, comme voſtre par les droicts de ſa naiſſance, & ceux de ma ſeruitude. On dira que ie ne le preſente pas à ſon temps, car les liures ſont importuns parmy les armes, mais les Hiſtoires des grands Rois ſont touſiours de ſaiſon, & ceſte-cy croit que vous ayant contenté en la paix, elle aura l'honneur de vous entretenir en la guerre. Vous y verrés les aduantages que le Ciel, vos vertus, & voſtre fortune vous ont donné ſur le regne d'vn Prince qui a eſté des plus puiſſãts, plus ſages, & plus redoutés de ceſte Monarchie, auquel on donne l'honneur d'auoir mis les Rois de France hors de Page, *& d'vne telle vigilance qu'il ne s'eſt iamais endormi que comme Hercule, la maſſuë en main, touſiours en eſtat de faire des coups d'Eſtat. Sa gloire ne cede qu'à la voſtre, qui eſt ſi grande, ſi floriſſante & entiere, que la France fait auiourd'huy la loy à tout le monde, arme & deſarme les Princes, donne & oſte la paix comme il luy plaiſt, ſemble vn grand vaiſſeau duquel les autres ſuiuent la route, par ce qu'il eſt con-*

BIBLIOTECA NAZ ROMA VITTORIO EMANUELE

Digitized by Google

duit par vn bon Pilote. Heureuſe d'auoir vn Prince ſi Grand *que rien ne l'egale, ſi* Bon *qu'on ne le peut offencer, ſi* Vaillant *qu'on ne l'oſe attaquer, ſi* Sage *qu'on ne le ſçauroit tromper, ſi* Heureux *qu'il peut tout ce qu'il veut, ſi* Moderé *qu'il ne veut que ce qu'il doit, ſi* Iuſte *au departement des charges, qu'il ſçait mettre les plus forts à la rame, les plus ſages au timon, ſi* Preuoyant *qu'il ne s'abuſe point aux choſes qu'il faut craindre ou eſperer, & prefere ſagement les aſſeurées aux douteuſes. Admirable en ſa memoire, vif & prompt en ſes iugements, inimitable en ſes reparties, infatigable en ſes exercices. Ie preuoy bien, SIRE, que vous deſtournerez voſtre attention de ce diſcours, les louanges des autres vous entretiennent plus doucement que les voſtres : mais pour plaire à la Verité ie ſuis contraint d'importuner voſtre humeur, & dire que la France eſt tant obligée à voz glorieux labeurs, qu'encores que tout le monde fuſt à elle, il luy ſembleroit d'eſtre peu pour eſtre à vous. Tous les Mercures des Grecs eſtoient iettés ſur le viſage d'Alcibiades, tous les portraicts des grands Rois ſe formeront ſur celuy du grand Henry. Les Rois ſont les Paſteurs des peuples, l'an n'eſt paré que de la dépoüille du Linx, Hyerogliphe de vigilance & de diligence. Il n'y a rien ſi ſecret que voſtre œil ne perçe, rien tant eſloigné qu'il ne penetre. Vous tirés en vn inſtant la face du monde & l'eſtat de tous ſes affaires, rien ne branle en voſtre Eſtat, que vous n'aſſeuriez incontinent, l'vn de voz yeux comme l'vne des pointes du compas, demeure touſiours ferme dans le centre du repos de la Chreſtienté, cependant que l'autre fait le tour de la circonference pour aduiſer ce qui la peut troubler. Elle s'eſtonne de ce grand & terrible appareil d'hommes d'armes, de canons, d'or, & de fer. Vn grand Royne ſe peut remuer petitement, & la gloire du deſſein n'eſt pas tant conſiderée par la puiſſance de vos forces & par l'heureux ſuccés de tout ce que vous auez entrepris, comme par la grandeur de voſtre courage,*

qui void au deſſous de ſoy tous les autres, & auquel, comme à l'Aigle, il n'y a air qui ſoit impenetrable. Et bien que le ſecret ſoit le ſceau de vos deſſeins, que ceſte puiſſante armée ſoit comme la fleſche entre les mains de l'Archer, qui ne ſçait où elle donnera, & luy ſeul ſçait où il viſe, ſi faut-il iuger de ce que vous ferez par ce que vous auez fait, & croire que iamais Prince n'entendit mieux que vous la ſcience d'acquerir & de conſeruer, de commencer & d'acheuer, Que ce que vous ne ferez, il ne faut attendre qu'vn autre le faſſe, & que vos armes ne ſe promettent plus glorieux triomphe que l'accroiſſement de la gloire de Dieu, que vous auez inuoqué ſur voſtre deſſein & la felicité de voſtre Couronne, pour laquelle vous auez ſi heureuſement couru & ſi miraculeuſement ſurmonté tant de perils. La paix, qui eſt la fin, comme la guerre le milieu des penſees d'vn grand Prince, ſera le couronnement de vos intentions, & le fruict de voſtre voyage. Les trophées que vous en rapporterez adiouſteront des tiltres auguſtes à vos inſcriptions, de belles lignes à vos Eloges, de riches diſcours à vos Hiſtoires, & augmenteront l'eſtime de celle-cy qui ſera telle qu'il vous plaira : car voſtre iugement eſt la marque du prix & le charactere du merite. Les choſes ne ſont conſiderees en ceſte Cour, ſi voſtre parole ne les approuue & voſtre liberalité n'en confirme l'approbation. On m'a voulu donner autrefois quelque bonne opinion de ma plume, & qu'elle pourroit acquerir du credit enuers la poſterité, ie n'ay commencé d'en penſer quelque choſe, ſinon depuis que ces paroles ont eſté authoriſees de vos bien-faicts, d'autant plus chers qu'ils ſont venus ſans importunité de voſtre royale bonté, & d'vne main qui ſçait donner & non ietter, qui cognoiſt ceux qui en demandant ne meritent qu'on leur donne, & ceux auſquels il faut donner encore qu'ils ne demandent. Iamais, SIRE, le Ciel ne vous ſera auare

Digitized by Google

des graces qu'il vous a promises, puisque vous estes si liberal de celles que vous ne deuez à personne, il vous donnera autant de gloire entre les Anges, que vous auez de reputation pardessus les Roys, & l'Europe ne sera qu'vne partie de vostre Empire, s'il considere vos merites & agrée les souhaits.

A Paris ce premier iour de May,
mil six cens dix.

DE MATTHIEV.

Digitized by Google

ADVERTISSEMENT.

ENCORES que tous les liures qui sõt presẽtez au Roy, ne sortent pas de ces excellentes plumes qui se sont animees soubs sõ regne, pour porter l'Eloquẽce Frãçoise au plus haut point de la gloire, nõ plus que toutes les statuës qui estoient dediees à Apollon en Crete, Rhodes, Cypre, n'estoiẽt pas de la main de Zeuxis, ou de Phidias, ny le vin qui s'offroit à Iupiter en ses sacrifices, n'estoit pas touſiours ny de la coupe ny du cru de la vigne qu'il desiroit: Ceste Hiſtoire toutefois en ne faisant que naiſtre a merité la faueur de son iugement, & des plus grãds de sa Cour, qui ont pris plaisir de voir comme en vn Astrolabe les hauteurs & les raualemens de ceux qui sont en terre ce que le Soleil est au Ciel. C'est le retranchement où elle se iette contre tant de sortes d'attaques dont elle est menacee, car les esprits ne se plaisent à toutes sortes d'escrits, comme les Astres ne se paissent de toutes sortes de vapeurs.

Les plus difficiles à seruir se cabreront contre elle, & me semble que i'entends ces mots sortir de leur bouche ou de leurs pensees: Pourquoy l'Hiſtoire de Louys XI. pluſtoſt que d'vn autre? nous en peut on donner vne meilleure & plus asseuree que celle de Philippe de Commines? A tous ces traicts elle n'a qu'vne repartie.

Si ie ne suis au gré de tous,
Vn grand labeur ne le peut estre,
Mais entre tant de diuers gouts
Il suffit d'estre au gouſt du maiſtre.

Ie n'ay pas cherché en cét ouurage la gloire de l'esprit, ie me suis contenté de celle de l'obeyſſance. Ie l'ay faict

tel que le voila, parce que le Roy l'a voulu, ſon commandement porte ſes raiſons & arreſte la curioſité de qui en voudra d'autres.

Ce grand Prince qui s'entretenoit & s'endormoit quelquesfois ſur les actions de ce Roy, comme Alexandre ſur celles d'Achille, & qui ne faiſoit pas moins d'eſtat de Philippe de Commines, que l'Empereur Charles V. en a fait, voulut que ceſte Hiſtoire fuſt embellie & illuſtree en la ſorte que ie la preſente, afin que comparee à la ſienne, le iugement en fiſt la difference, & que des deux on formaſt vne viuãte image de ce qui peut ſeruir à la conduite d'vn Prince. L'eſclat de la verité paroiſt de l'oppoſition de ſon contraire, & les ombrages rehauſſent les viues couleurs. Les exemples ont plus de force que les preceptes. Les coüars inſtruiſent les courageux, les menteurs font les veritables. Qui ſe deſtourne du vice rencontre la vertu. Iſmenias mettoit enſemble les bons & les mauuais ioüeurs de fleuſtes, afin que la diuerſité de leur jeu fuſt vne leçon pour imiter les vns & quitter les autres, & que la comparaiſon en fiſt la differẽce. Il n'y a rien de ſi difficile que de comparer les Princes enſemble, car s'il y a quelque accord en leur fortune il ne ſe trouue pas en leur vertu, s'ils ſont arriuez à meſme but, ce n'a pas eſté par meſme chemin, & pour ce l'õ dit qu'il faut cent ans pour faire naiſtre vn grand Prince & vn grand Capitaine. Louys a porté, & Henry porte encore le glorieux tiltre des plus auguſtes & Magnanimes Princes de leurs ſiecles, mais ils ne l'ont pas acquis par meſmes moyens, la difference a eſté grande en leurs humeurs & en leur forme de regner.

Tous deux ont eu meſme origine, l'vn de la maiſon de Valois, l'autre de celle de Bourbon, deux branches de S. Louys. Il y a eu quelque conformité en leur premiere

miere fortune ſe trouuans tous deux eſloignez de la Cour, tous deux inſtruits en la patience, en l'eſcole de la neceſſité. Le commencement de leur regne a eu quelque choſe de ſemblable, car tous deux ont veu vne grande & puiſſante faction ſouſleuee contre eux ſous deux ſpecieux pretextes, l'vn du bien public, l'autre de la religion, tous deux ont eſté en peine de chaſſer les ennemis eſtrangers, d'appaiſer les domeſtiques, de rompre & ſeparer les eſprits, mais ce que l'vn a faict par la ruſe & la force, l'autre l'a faict par la iuſtice des armes & la douceur de ſa clemence. Tous deux ont eu peine à moderer les eſprits qui ſe reſſentoient encores de la licence des diuiſions ciuiles, ont eſprouué l'infidelité de leurs ſeruiteurs, ſe ſont faicts craindre & redouter, mais l'vn a maintenu le reſpect de ſa Maieſté, par la crainte & par la ſeuerité, & l'autre par la prudence & la bien vüeillance. Le regne de l'vn a eſté vne Mer d'orages & de tempeſtes, l'autre vn Ciel doux, clair, & ſerain. Louys, de beaucoup fit peu, Henry de rien a faict merueilles. Louys ſe mit en des perils certains pour en retirer des fruicts douteux. Henry ne s'eſt trouué iamais en aucun lieu que victorieux & bien fortuné. Louys ſe meſloit de tout, vouloit voir & ſçauoir tout. Henry eſt Prince à toutes heures, à toutes affaires. Louys craignoit la greſſe de ſon peuple, Henry croit que la felicité des ſubiets eſt la gloire du Prince.

Louys XI. auoit des vertus royales, mais elles n'eſtoient pas toutes pures, ſa prudence retenoit quelque choſe de la fineſſe, ſa iuſtice de la ſeuerité, ſa vaillance de la temerité, ſa clemence de la crainte, ſa liberalité de la profuſion, ſa pieté de la diſſimulation. Henry ſe plaiſt d'eſtre ce qu'il paroiſt, & de paroiſtre ce qu'il eſt, ſage & préuoyant ſans tromperie, iuſte ſans rigueur, coura-

geux ſans peur ny ſans imprudence, Debonnaire, Clement, Magnamine ſans puſillanimité, Liberal auec iugement, Religieux ſans hypocriſie.

Louys XI. meſpriſa les ſciences & les lettres, Henry les fauoriſe, choiſit les beaux eſprits pour en reſtablir les exercices, peuple les Colleges, & trauaille à faire refleurir ces celebres Athenes de France, l'Vniuerſité de Paris, la fille aiſnee des Roys, la Reyne des Academies de la Chreſtienté.

Louys a eſté blaſmé du peu de ſoing qu'il eut de la nourriture & inſtitution de ſon fils: Henry conſiderant combien il importe que les genereuſes inclinations de M. le Dauphin ſoient ſecondees d'vne bonne inſtitution, en a fié le ſoing à vn Seigneur qui abonde en prudence, generoſité, experience & fidelité pour la grandeur de ceſte charge. Il tient touſiours l'ame de ce Prince haute & eſleuee aux choſes dignes de ſa naiſſance & de ſon courage. La Frãce eſt obligee au Roy qui a ſceu ſi bien choiſir, l'election prouue la dignité de la perſonne choiſie, faict voir l'excellence du iugement de celuy qui l'a choiſi, & monſtre que le Ciel a conſpiré auec luy pour accorder ſi heureuſement deux aages ſi differends.

Louys ne permit à ſon fils de ſçauoir plus de deux mots de Latin. Henry veut que ce cher fils en ait autant de cognoiſſance qu'vn Prince en doit auoir. Il faict inſtituer ceſte premiere ieuneſſe aux bonnes lettres, par la diligence d'vn grand & excellent eſprit, lequel ſoigneuſement & dextrement luy monſtre ce qu'il faut ſçauoir & ce qu'il faut ignorer, luy donne pour leçon l'vniuers, pour compagnons d'eſtude les Empereurs & les Roys, pour tableau l'image de la gloire, pour Philoſophie la cognoiſſance des humeurs & des mœurs, & l'entretenant doucement dans les varietez de l'Hiſtoire, qui eſt le ſeul

Digitized

liure des Roys, forme ſon eſprit à vne ſcience qui doit plus paroiſtre par l'action que par le diſcours: car comme luy meſme dit.

Sans eſpouſer les arts, ny ſans les ignorer,
C'eſt eſtre aſſez ſçauant que de les honorer.

Louys a eu plus de ſoing que ſes predeceſſeurs de fortifier ſa frontiere & ſes fortereſſes. Hēry faict de grands ouurages à la decoration des maiſons royales, & pour la commodité de ſes peuples rend ſes fortereſſes inexpugnables, & a tiré ſes affaires des outrages & violences de la neceſſité.

Louys a eu l'inconſtance en ſes reſolutions, & les a quelquefois empiré par le changement. Henry aux grandes affaires ne dit rien qu'il ne faſſe, & ne faict rien ſans y auoir penſé, inuoquant Dieu ſur ſes penſees. Ce qui ſe forme en ſon eſprit y demeure ferme. Il y adiouſte tant de préuoyance qu'il rompt toutes ſortes d'empeſchements, tant de puiſſance que rien ne luy eſt impoſſible.

Louys aymoit mieux pays ruiné que perdu, Henry donné du Ciel pour le bien general de la terre, a ſauué, enrichy & conſerué les villes que par la iuſtice de ſes armes il pouuoit deſtruire, piller, & perdre.

Louys n'a iamais laiſſé offenſes impunies, Henry n'a rien perdu de ſa memoire que les iniures. Louys ſe plaiſoit d'abbatre les teſtes des Princes & des eſpics qui paroiſſoient ſur les autres, le torrent de ſa iuſtice a ſouuent emporté l'innocent auec le coulpable. Henry a ſi bienvsé de ſa clemence enuers les plus grands ennemis, que ſi la iuſtice de Dieu luy en demandoit le nombre il le luy rendroit par conte. Louys laiſſa la France ſi foible, ſi ruinee & abbatuë qu'il ne luy reſtoit que la langue pour ſe plaindre. Henry a chaſſé l'indigence, l'oy-

ſrueté,& la pauureté de France & la neceſſité de ſes affaires;& pour conclurre le paralelle, il n'y a nation qui ne reuere le nom, n'admire la fortune, n'eſleue les vertus, n'enuie les triomphes, ne chante ou pleure les victoires,n'ayme la domination, ne craigne & ne redoute la puiſſance de ce grand & incomparable Prince.

Ceſte hiſtoire monſtre au vray quelle eſt la diuerſité des deux portraicts,& donne au Roy vn contentement incroyable, de voir que le regne d'vn grand Roy, puiſſant, redouté & ſage, ne peut entrer en cõparaiſon auec le ſien,par la difference qu'il a mis en l'ordre de ſes finãces, au nombre de ſes forces, en la force de ſes armes, aux fortifications des frontieres, en la ſtructure de ſes grands ouurages,au reſtabliſſement de la ſeureté & felicité publique,& en la police generale du Royaume.

Quant à l'autre obiection que i'ay fait,choſe faite, il eſt vray que Philippe deCommines a rapporté ſi exactement & ſi iudicieuſement la vie de ce Prince, que ſi Statius qui a eſcrit la vie d'Achille apres Homere,ne ſouſtenoit mon deſſein par ſon exemple, ie me ſentirois conuaincu d'imprudence & de preſomption:

Quanquam acta viri multùm inclyta cantu
Mæonio ſed plura vacant,nos ire per omnem
Sic amor eſt,heroa velis,Sciroque latentem
Dulichia proferre tuba,nec in Hectore tracto
Siſtere,ſed tota iuuenem deducere Troia.

Le iugement ſera la poudre de depart qui rendra chaſque choſe à ſon element, & monſtrera que comme il n'a pas tellemẽt moiſſonné ceſte campagne qu'il n'y ait laiſſé quelques eſpics à recueillir, auſſi ne penſe-ie pas auoir dit ſi entierement &nettemẽt toutes choſes apres luy,qu'il n'y en ait encores pour exercer les autres apres moy. Le veneur eſt loüé pour chaſſer & pour prendre,

Digitized by Google

mais il n'eſt pas blaſmé pour n'auoir tout pris. Il faut ceder quelque choſe au iugement, à la curioſité & à la diligence des autres. Celuy-là n'enſeigne pas bien qui enſeigne tout. Vn autre eſprit trouuera encores dequoy s'eſgayer en ceſte belle & ample campagne de la vie de ce Prince.

I'aduouë d'auoir tiré de Philippe de Commines les principales pieces de ce baſtiment, mais l'ordre, la taille, l'architecture, les ornemens ſont de moy. Il n'a pû parler de propre ſcience des affaires de Louys XI. que depuis l'an 1472. qu'il quitta le Duc de Bourgongne pour le ſeruir, & ceſte Hiſtoire parle de l'enfance de ce Prince, de ſa retraitte en Flandres, & de tout ce qui eſt aduenu de memorable par tout le monde durant vingt trois annees de ſon regne, & outre pluſieurs Manuſcrits, i'ay veu les Hiſtoires eſtrangeres des choſes de ce temps-là.

Les dix liures ſont eſtendus ſur tout ce qui eſt de ſa vie, & l'onzieſme ſur les obſeruations de ce qui ſe faiſoit en ce temps là, & de ce qui ſe fait maintenãt, pour mõſtrer que Louys a eſté autant inferieur en merite à Henry, comme on l'a eſtimé ſuperieur aux autres Roys.

Si toutes choſes n'y ont eſté conſiderees exactement & curieuſement, ſi en pluſieurs endroits on y trouue des manquemens, il ſuffit de dire que l'ouurage a eſté faict à la ſuite de la Cour & imprimé en mon abſence : au partir de là les eſprits ne doiuent pas eſtre plus mal-aiſés à contenter que les Dieux des anciens; qui n'auoit du laict leur donnoit de l'eau, & qui ne trouuoit du vin leur offroit du laict, du ſel pour de l'encens, des fueüilles & des fleurs pour des fruits, & des fruicts pour des animaux. Qui donne ce qu'il peut & faict ce qu'il ſçait, n'eſt tenu à dauantage. Ceux qui ne ſe contentent de ce qui ſemble bien, ſe mettent en peine de chercher mieux. Quoy

qu'il en aduienne toutes ces défaueurs ne me peuuent ny laſſer ny rebuter. On ne laiſſe de ſemer & de cultiuer la terre pour les moiſſons infertiles & les mauuaiſes ſaiſons. Qui ne peut contenter tout le monde ſe doit euertuer à ſe contenter ſoy-meſme.

ELOGE
DE
LOVYS XI. ROY DE FRANCE.

OVYS de Valois ſeul ſemblable à ſoy meſme & diſſemblable à tous les autres Roys, naſquit à Bourges, fut preſenté au Bapteſme par Iean Duc d'Alençon, paſſa ſon enfance dans les ruynes & miſeres de la France, & les plus ſenſibles afflictions de ſon pere, auquel ne reſtoit que quelque piece de la Couronne.

A vnze ans les grãds du Royaume abuſans de l'innocence de ce premier aage pour couurir leurs meſcontẽtement & ambition, le firent chef d'vne faction ſi iniuſte, dénaturee & odieuſe aux François, qu'elle fut incõtinent abandonnee de ceux meſmes qui en eſtoient les autheurs, & ne dura que neuf mois.

A quatorze ans il fut marié à la Princeſſe d'Eſcoſſe, à quinze general de l'armee Royale en Normãdie & Lãguedoc, à vingt & vn il mit en alarme l'Allemagne, prit Mombeliart, aſſiegea Baſle, rompit ſix mille Suiſſes, courut toute l'Alſace. Les lauriers de ce triomphe furẽt

Digitized by Google

tous couuerts de ſang, & toſt apres de larmes par la mort de la Princeſſe d'Eſcoſſe ſa femme.

La difficulté qu'il ſentit à ſouſmettre ſes ieunes & ardentes humeurs au temperament de la raiſon, & ſes volontés à celle de ſon pere, l'eſloigna de la Cour, l'entretint quelques annees en Dauphiné où il eſpouſa Charlotte de Sauoye, & fit la guerre au Duc de Sauoye ſon beau-pere, attirant à ſon ſeruice les vns par promeſſes, les autres par faueur & preſens, mais le plus grand nombre par la rigueur & la ſeuerité, accablant ſes ſubiets du Dauphiné de charges inconnuës, de ſorte que le ciment de ſes deſſeins n'eſtoit trempé que dans le ſang, la ſueur & les larmes.

Le Roy qui n'eſtoit inſenſible aux plaintes, & pleuroit par les larmes de ſes peuples, monſtre qu'il ayme mieux ſon Eſtat que ſon fils, vient en Dauphiné & au premier eſclair de ſes yeux diſſipe les deſſeins de ceux qui vouloient troubler l'ordre de la nature & les loix du Royaume.

Louys aymant mieux ſe fier aux ennemis de ſa maiſon qu'à la bonté de ſon pere, ſe retire à Bruxelles vers le Duc Philippes, où il veſcut ſix annees auec Charlotte de Sauoye ſa femme, & y receut la premiere benediction de ſon mariage par la naiſſance de ſon fils Ioachim de Valois, qui mourut incontinent. Tout ce temps luy fit vne leçon de patience, contraint faire de neceſſité vertu, apprenant d'eſtre ſage en la proſperité & conſtant en l'aduerſité.

A la fin Charles luy fit place, & luy laiſſa le Royaume tout vny ſoubs l'obeïſſance d'vn ſeul, les Anglois en eſtans chaſſez & ne leur reſtants de la piece entiere que Calais. Toutes les forces de ceſte puiſſante maiſon de Bourgongne l'accompagnerent iuſques à ce qu'il eut la

Couronne ſur la teſte laquelle il prit à Rheims. Paris le receut comme triomphant, & toute la France ſembloit renaiſtre ſoubs l'Orient de ceſt Aſtre.

Le meſpris des Princes du ſang, le changement des offices, la ſeuerité des recherches du paſſé, l'oppreſſiõ du peuple, furent cauſe de la ligue qui ſe forma contre luy entre le Duc de Berry ſon frere, & les Ducs de Bourgongne, de Bretagne, de Calabre, de Bourbon & les plus grands du Royaume. Puiſſante & fameuſe faction qui abuſa les ſimples, mit en rage les meſchants, & les gens de bien en deſeſpoir.

Le mauuais ſuccez de la bataille de Montlehery n'eut le pouuoir d'affoiblir la conſtance & la fidelité des peuples. Paris, dont les mouuemens ont touſiours eſbranlé le reſte de la France, tint ferme, & ce grand orage ſe vint fondre & diſſiper deuant ſes murailles. Les plus grandes villes du Royaume capitales des Prouinces demeurerent en leur deuoir, & les intereſts particuliers eſtans contentés, la pourſuitte du bien public fut arreſtée.

Ces fléches deſliees & ſeparees, Louys a moyen de les rompre. Le Duc de Normãdie eſt contraint de quitter Roüen, le Duc de Bretagne éuite ce foudre en s'humiliant. Le Duc de Bourgongne ſe void bien empeſché dans les mutineries de ſes peuples, qui deſireux des nouueautez & du changement, aymoient plus le Comte de Charolois que le Duc de Bourgongne.

Louys pour luy rendre la pareille allume le feu dans ſes Eſtats, ſouſleue ceux du Liege, & neantmoins faict ſemblant de ne deſirer que l'obſeruation du traitté de Conflans. Par trop de confiãce & de ſon eſprit & de ſes forces, il s'engagea imprudemment en la ville de Peronne, dont le chaſteau fut en apparence ſa demeure, & en effect

Digitized by Google

effect ſa priſon, ſe void contraint de s'armer contre ſes amis, & de receuoir la loy de celuy auquel il la penſoit donner.

L'aſſemblee des Eſtats de Tours, iuge de l'iniure de ſes promeſſes, & ne peut conſentir que la Normandie, l'vne des plus belles fleurs de la Couronne de France, en ſoit ſeparee, declare la guerre au Duc de Bourgongne. Le Roy prend la ville de S. Quentin, puis Amiens; & voyant que le Duc de Bourgongne en la deſolation de ſes affaires, eſtoit preſſé de donner ſa fille en mariage au Duc de Guyenne, il ne prend pas en ceſte proſperité tout le vent qui s'offre à ſa nauigation, ſe contente d'auoir eſtonné ſon ennemy, & luy accorde vne trefue, ſous laquelle il vit comme du bord du riuage, ceſte cruelle tempeſte d'Angleterre qui emporta la maiſon de Lanclaſtre, laquelle il fauoriſoit, & aſſeura le ſceptre en celle d'Yorch, ſouſtenuë & ſecouruë par le Duc de Bourgongne.

La mort du Duc de Guyenne rompit la trefue & les eſperances de la paix, & mit ſur la greue du meſpris & du deſeſpoir, tous ceux qui auoient ſuiuy ſa fortune, leſquels furẽt reduits en telles miſeres, que les plus miſerables en oyants le diſcours y trouuoient de la cõſolation & de l'eſtonnement. Pluſieurs familles en furent abbatuës, & la riche & illuſtre maiſon d'Armagnac, ſe vit remplie d'eſtranges tragedies & reuolutions.

La guerre furieuſement inhumaine recommença, & le Duc de Bourgongne s'arma pour venger ceſte mort ſur les innocens. La ville de Neſle vit des monceaux de morts par ſes ruës, & des ruiſſeaux de ſang dans ſes temples. Beauuais arreſta le torrent de ceſte furie, & le deſtourna ſur la Normandie.

Le Duc de Bourgongne, quoy qu'il fuſt manié par autre ſens que par le ſien, conſiderant le peril où il ſe trou-

Digitized by Google

uoit, se mit du costé du plus fort, & voyant le Roy à Angers auec vne armee de cinquante mille hommes, luy vint demander sa paix. Le Roy de Sicile fut dépoüillé de ses pays d'Anjou, contrainct de se retirer en Prouence auec le regret de suruiure à son fils le Duc Iean de Calabre & de Lorraine, & à Nicolas Marquis du Pont son petit fils. Il representoit l'estat de son aage & de sa maison, en la deuise qu'il portoit d'vne vieille souche qui n'auoit plus qu'vn verd scion, pour la faire viure, c'estoit René Duc de Lorraine fils de Yolande d'Anjou sa fille. Le Cõnestable qui auoit voulu partir son cœur en deux pour nourrir & fomenter la guerre, mit le Duc de Bourgongne en fureur & le Roy en ombrage contre luy, & ayant perdu le chemin de la moderation & de la prudence, reuint trouuer le Roy par celuy de l'orgueil & de la deffiance, ne se voulant presenter à sa Maiesté, qu'armé, ny parler à elle qu'à trauers vne barriere, & sur vne chaussée toute bordee de gens de guerre.

Le Duc de Bourgongne ne pouuant viure en l'oysiueté de ceste trefue, cherche de l'exercice en Allemagne, passa à Trier, propose de changer sa Couronne de Duc en celle de Roy, s'offence cõtre l'Empereur de ce refus, assiege Nuz, & voyant que tout le trouble qu'il auoit en ses affaires ne venoit que du Roy, il fait que le Roy d'Angleterre passe la mer pour renouueller les querelles de ses predecesseurs, & faire vne funeste cendrée de toute la France: Mais Louys détourne cét orage & faict vn pont d'or à ce Roy pour repasser la mer, & le renuoye aussi content de la paix qu'il estoit venu resolu à la guerre. L'honneur en demeura au Roy qui en eut le profit, & qui par sa préuoyance rompit les grands desseins qui poussoient sous la faueur de ceste armee, & quoy qu'ils eussent diuers pretextes comme diuerses branches d'vn

Digitized by Google

meſme tronc de ſedition & d'ambition, ils eſtoient tous dangereux, toutes les eſpeces de cét Aconit eſtants mortelles.

Le Duc de Bourgongne fut contraint d'accepter la paix du Roy, auquel il auoit denoncé la guerre. Le tiſon qui entretenoit le feu de la diſcorde fut eſteint, & ceſte teſte d'où ſortoient les vents qui faiſoient touſiours trébler le repos de la France, fut abbatuë en la place de Greue.

Le Duc de Bourgongne pour vanger vne iniure bien legere du Comte de Remond, entreprend vne grande guerre contre les Suiſſes, qui par la malheureuſe iſſuë de trois batailles luy firent perdre ſon bagage à Grãſſon, ſa reputation, ſes forces & ſes eſperances, à Morat, & à Nancy ſa vie & vne partie de ſes Eſtats. Le fruit de ceſte guerre fut au Roy, qui auoit fauoriſé & ſouſtenu le Duc de Lorraine contre les grands deſſeins de ce cõquerant. Il ſe ſaiſit des deux Bourgongnes & d'vne partie de l'Artois, & euſt contraint l'Archeduc Maximilian de quitter les pays bas & de mener la Princeſſe ſa femme en Allemagne auec le repẽtir de ſon mariage, ſi la bataille de Guinegaſte n'euſt troublé la face des affaires & n'euſt chãgé les deſſeins de la guerre en des reſolutiõs de paix, laquelle fut confirmee par le mariage de Charles Dauphin de France auec Marguerite d'Auſtriche.

La vieilleſſe qui ne vient iamais ſeule, ne permet plus au Roy d'entreprendre des longues & difficiles conqueſtes, & l'oblige à penſer aux moyens de laiſſer à ſon fils ſa Couronne paiſible comme elle eſt riche, puiſſante & plus aſſeuree qu'il ne la receut de ſon pere, l'ayant embelly de pluſieurs beaux fleurons, Bourgongne, Aniou, Bar, Prouence, & du recouurement des villes de Picardie & de quelques autres en Artois.

Preſſé des ennuys de l'eſprit autant que des langueurs du corps, & reduit envne condition plus déplorable que déploree où il ne pouuoit viure & ne vouloit mourir, il lutta quatre ans entiers contre les efforts d'vne incurable maladie, & repouſſa par d'eſtranges moyens, les approches de la mort, pour retenir la vie, qui n'eſtoit que trop longue pour ſes malheurs & maladies, comme elle n'auoit eſté que trop courte pour ſes deſſeins & ſes eſperances. Il fut contraint de ſe rendre à diſcretiõ le penultieſme d'Aouſt 1483. le xxij. an de ſon regne & le LX. de ſon aage. Il n'emporta de la place qu'il quittoit que le ſuperbe tiltre d'auoir mis les Roys de France hors de page, capables de ſeigneurier non vn Royaume ſeulemẽt, mais tout le monde. Il fut enterré à Noſtre-Dame de Clery, ayant obtenu du Pape Sixte IIII. vne excommunication contre ceux qui voudroient mettre ſon corps ailleurs qu'en la ſepulture qu'il y auoit fait baſtir pour luy, & M. Charlotte de Sauoye ſa femme. Il viſitoit ſouuent ceſte derniere demeure, & s'y couchoit quelquefois affin que par la meditation de la mort il deſcendit tout viuant au ſepulchre.

Le Chariot triomphant des proſperitez de ſa vie fut tiré par la prudence, la iuſtice, la liberalité, la reputation. La prudence le rendit victorieux de ſes ennemis, iuge du different des Couronnes de Caſtille & de Nauarre, Protecteur de la liberté des Republiques d'Italie, Arbitre de la paix entre Rome & Florence, & puis entre Rome & Veniſe, adiouſta la Comté de Prouence à la Couronne, entretint de chimeres & deſſeins impoſſibles, l'ambition de ſes ennemis. La iuſtice touſiours en ardeur pour ſon extréme ſeuerité luy a mis plus ſouuent l'épee que la balance en main. Il en fit ſentir la rigueur à pluſieurs Grands, deſquels il commença les procés par l'executiõ.

Digitized by Google

La liberalité luy a ouuert les cœurs & les portes des villes qu'il n'a battu que par des pieces d'argẽt, a fait venir comme abeilles au ſon de l'airain pluſieurs eſprits qui s'eſloignoient de luy, s'en eſt ſeruy pour obliger les Anglois à ſon amitié, les Suiſſes à ſon ſecours, les Bretons à ſon ſeruice. La reputation a tenu en ſon admiration toutes les puiſſances de l'Europe, l'a faict redouter des eſtrangers, craindre des ſubiets.

Les differences toutesfois entre la fortune publique & la priuee de ce Prince furent grandes Les malheurs ont eſté longuement en faueur parmy ſes proſperitez: en ſon regne il fut Roy ſage, heureux, & ſeuere, bon maiſtre & liberal, déffiant amy, cruel ennemy, terrible voiſin. En ſa maiſon mauuais fils, mauuais pere, mauuais mary. Il n'euſt point d'enfans de Marguerite de Stuard ſa premiere femme, & de Charlotte de Sauoye la ſeconde il eut Ioachim, Charles, François, Anne, & Ieanne.

Digitized by Google

IVGEMENT D'VN PRINCE SVR LA VIE ET L'HISTOIRE DE LOVYS XI.

LA vie de Louys XI. a eſté tant balottee parmy les iugemens des plus rares eſprits, qu'à la verité il me ſieroit mal d'y vouloir adiouſter le mien, penſant ou d'augmenter la reputation de ce Roy, ou de loüer celuy qui de nouueau a mis ſon Hiſtoire au dernier Ciel de la gloire.

Toutesfois puis que vous le deſirez, & que le refus de ce qui eſt en noſtre pouuoir attire le meſpris de l'amitié, i'ayme mieux courir fortune de la correction, que d'eſtre tenu pour difficile & dédaigneux amy.

La naïfueté de Philippe de Commines, ſon bon ſens, & la confidence eſtroicte de ſon maiſtre, ſont cauſe que ſon liure a touſiours paſſé pour vne des meilleures pieces que nos Hiſtoriens ayent produite pour tableau de la memoire, lumiere de la Verité, & conduite de la vie humaine. Mais elle me ſemble pluſtoſt vn Memoire des actions de Louys XI qu'vne Hiſtoire paree de

la douceur d'vn beau viſage, embellie de iudicieuſes obſeruations vtiles à l'exemple, & reueſtuë des pointes neceſſaires pour adiouſter le contentement à l'erudition, & le profit à la curioſité.

CE GRAND HENRY NOSTRE GENEREVX ROY, iugeoit que ce langage eſtoit trop abbatu pour vn ſubiect ſi releué, & deſiroit que ceſte riche piece fuſt mieux miſe en œuure. Ses élections eſtoient autant de traicts remarquables pour cognoiſtre la viuacité de ſon eſprit & la ſolidité de ſon iugement.

Il l'a teſmoigné au choix de celuy qui a eſcrit ſon Hiſtoire, & au commandement qu'il luy fit de recueillir celle de Louys XI. des Commentaires de Commines & de diuers autres endroicts peu cognus, voulãt que ce baſtiment euſt toutes ſes façons ſelon l'ordre & l'architecture de ce temps, & qu'en repreſentant toutes les parties que ce Roy auoit tenu ſur le theatre de la vie, on y fiſt monter auſſi les Princes de ſon temps pour y voir leurs deſſeins & leurs intereſts.

Quand on me diſt que le Roy ſon fils ſe plaiſoit à ce liure, qu'il y trouuoit du gouſt, & de l'entretien, & propoſoit de mettre en Latin les principales Maximes, deux choſes vindrent tout à coup en ma penſee: La premiere: que les lettres ſont en la bonté du naturel des Roys, & qu'il ſe remarque en la ieuneſſe de ce Prince tant de curioſité de ſçauoir beaucoup, que ſans doute l'aage ayant donné le iugement à la ſcience, il ne peut eſtre qu'infiniment bon aux bons, grand iuſticier pour punir les meſchants, & grand Prince pour regir la Monarchie que Dieu a miſe en ſes mains. La ſeconde, qu'en cét eſtude l'intention du feu Roy eſtoit ſatisfaicte, n'ayant deſiré tant d'enrichiſſement en ceſte Hiſtoire, que

Digitized by Google

re, que pour en vn ſeul liure en faire voir pluſieurs à ce Prince.

Car outre tant de grandes & memorables occurrences repreſentées auec ordre, elegance, & Verité, on trouue en ces belles & riches bordures des remarques peu communes de ce que le monde produit de grand, l'experience de neceſſaire, la Fortune d'eſtrange.

En vn mot l'Hiſtoriographe a ſurpaſſé le ſubject qu'il auoit à eſcrire, ayant renduë l'Hiſtoire d'vn Prince particulier vn Arcenac bien muny des Maximes de tous les Eſtats du monde, dans lequel les Roys peuuent apprendre & prendre les armes qui ſeruent ou pour combattre tous les aſſauts que la Fortune a accouſtumé de donner aux grands Monarques, ou pour emporter auec la generoſité de leurs courages, ce que les deſtinees ont preparé pour trophee de leurs conqueſtes.

Ceſte Hiſtoire eſt la repreſentation de ces deux actions, en la contrarieté deſquelles conſiſte la conſeruation ou l'augmentation de toutes Dominations.

Louys XI. a eſté tres-excellent en celle-cy & en celle-là, & toutesfois ſa Prudence a plus combattu pour ſa gloire que ſes armes pour ſa valeur. Les actions de ſa vie monſtrent qu'il a eu plus grand ſoing de regner heureux que de bien viure, toutes ſes entrepriſes eſtás conduites ſous l'apparence d'vne Pieté, à l'ombre de laquelle il faiſoit eſclatter tout ce qu'il tenoit iuſte s'il luy eſtoit profitable.

Ses plus proches attiſoient le feu des ſoubçons, deſquels il n'épargna le ſang pour en eſteindre les flammes.

Son peuple estoit le ioüet de ses desseins, & les plus grands de son Estat ne viuoient qu'en la crainte de sa mesfiance.

Au demesler des affaires où les armes auoient autant de part que l'artifice, l'incertitude en partageoit l'euenement plustost que la victoire.

Sa prudence n'estoit pas tousiours telle qu'il ne hazardast sa personne sous la bonne opinion de ses propres conseils, à des occasions où la bonne fortune luy a plus seruy que son iugement.

En ses traictez il se monstroit grandement aduisé, mais qui les voudra considerer par leurs effects, aduoüera le double dessein dans lequel il iettoit tous les fondemens de ses asseurances, & qu'ils n'estoient soustenus que sur l'esperance du changement de temps, portant aux yeux de sa consideration ceste mauuaise Maxime. Que la principale methode pour bien gouuerner vn Empire est de se préualoir de la diuision, sans que la crainte du serment gesnast la conscience pour l'obseruation de la Foy.

Sa ieunesse a esté mal-heureuse. Pour éuiter la colere d'vn iuste pere, il fut contraint de chercher son asyle parmy ses ennemis plus recognus. Aussi tost que le tombeau eust enfermé celuy qui dónoit la vie à ses enuies, abandonnant sa volonté aux vengeances, ceste douce CLEMENCE, LA VERTV DES ROYS, ne trouua point de place parmy les passions de son ame.

Il ne pardonna mesmes à ceux qui l'ayant offensé du bec, ne luy pouuoient plus faire mal des aisles. Le cours de son regne a veu autant de guerres que d'annees, lesquelles naissoient de son ambition plustost que de sa Iustice.

Digitized by Google

La memoire de ſes fautes attacha ſur le front de la vieilleſſe, vne perpetuelle apprehenſion de perdre ſon authorité. La vie de Charles ſon fils finit dans les deſſeins d'vne ardente ieuneſſe, & le ſceptre paſſa en la perſonne de celuy que Louys auoit craint comme trop proche.

Louys n'euſt pas ſi toſt fermé l'œil pour l'accompliſſement de ſes iours, que ſon peuple ne l'ouurit pour voir celuy de ſa liberté.

Ce qui eſt cauſe que l'on peut dire qu'il a regné en grand Roy, mais en mauuais Prince. Au contraire noſtre GRAND HENRY, la valeur meſme, ayant toutes les vertus de Louys, ſon bon naturel en auoit eſloigné les vices.

Pardonnant à tous il s'eſtoit rendu maiſtre de ceux, leſquels au meſpris de ſa ſucceſſion legitime, vouloient diſputer l'eſpee à la main ce que la Loy de Dieu & des hommes leur deuoit deffendre.

Ses armes n'ont iamais trouué de reſiſtance, principalement lors que ſa preſence leur ſeruoit de guide. Ses conſeils n'ont eſſayé aucun choc de la defaueur.

Sa Pieté ſans oſtentation n'auoit pour deſſein que la Pieté meſme. Et s'il y auoit des manquements en l'eſtat de ſa vie, ils tenoient pluſtoſt de l'humanité que de la malice. C'eſt pourquoy au cõtraire de Louys XI. les larmes, les ſouſpirs, & les plaintes, ont accompagné la mort du GRAND HENRY par delà la mort meſme.

Et la vie bien-heureuſe de LOVYS XIII. fleurira autant d'annees dans l'eſtenduë de ſes Eſtats, que la paſſion d'vn tres fidele ſubiect le doit deſirer, & que le bon ordre eſtably par le Pere le fait eſperer.

La mort de ce grand Roy, qui ſera eternellement

Digitized by Google

déploree, auoit eſbranlé toutes les colonnes qui ſouſtiennent l'Eſtat, mais ceſte grande Royne les a affermies & aſſeurees en telle ſorte, que par l'heureuſe domination de ſa Regence & la Prudence incomparable du Conſeil qui l'aſſiſte, la Pieté & la Iuſtice ſont floriſſantes, l'integrité ordonne des Finances, la raiſon reſout ce que l'authorité execute, & la conſtance maintient les reſolutions. La Majeſté d'vn ſi grand Roy en ſon aage, bien qu'il ſoit ieune, eſt tellement reſpectee que les deſſeins plus eſleuez ſont humiliez, les difficultez ſe changent en obeyſſance, & les nuees au iour de ce grand Soleil, s'eſclattent ſans rauage, & ſe diſſipent pour donner place à la ſerenité.

Voila le diſcours que vous deſiriez. C'eſt le trauail d'vne apreſdinee, ie le vous enuoye à condition que ce qui eſt faict ſous le ſilence d'vne oyſiueté peu iudicieuſe des affaires de ce monde (puis que la conuerſation en eſt la vraye eſcole) demeurera entre vos mains, ſeruant ſeulement de teſmoignage, combien ie cheris voſtre priere, & que ie fais tant d'eſtime des eſcrits de ceſte ſorte, & attends auec tant de curioſité ceux que l'Autheur nous faict eſperer, que pour en aduancer l'acheuement, ie luy accorde volontiers ce que depuis ſept ans ie n'ay voulu donner à perſonne.

Chacun doit contribuer à ce grand & penible labeur, qui repreſentera à la poſterité vn tableau au naturel des glorieuſes actions de noſtre GRAND HENRY, lequel viuant en la ſouueraineté abſoluë du plus inuincible Empire du mõde, toutes les parties de ſon gouuernement ſe ſont renduës tellement admirables qu'eſtant d'oreſ en-

auant le Patron des Roys, apres tant de bonnes fortunes, celle d'auoir rencontré vne bonne plume pour escrire les merueilles de son espee, est fort considerable. Ceste Histoire comblera sa memoire de reputation, & de desirs les cœurs des Roys & des Princes qui la liront, d'atteindre où sa Prudence & sa Valeur l'ont fait paruenir.

LICEAT NOVA CONDERE FATA.

Digitized by Google

Digitized by Google

SOMMAIRE DV PREMIER LIVRE DE L'HISTOIRE de Louys XI.

I. *Charles VII. oxheredé par le Roy Charles VI. ſon pere à la perſuaſion d'Yſabeau de Bauiere ſa femme. Tableau des miſeres de la France par les diuiſions de la maiſon d'Orleans & de Bourgongne.*

II. *Naiſſance de Louys Dauphin de France fils de Charles VII. ſa nourriture & ſon mariage auec la Princeſſe d'Eſcoſſe.*

III. *Traitté d'Arras entre le Roy Charles VII. & le Duc Philippe de Bourgongne.*

IIII. *Reduction de la ville de Paris.*

V. *Premieres armes de Louys XI.*

VI. *Il eſt enleué à Loches. Trouble de la Praguerie.*

VII. *Le Duc de Bourgongne n'approuue ceſte eſmotion.*

VIII. *Le Roy Charles VII. armé contre ſon fils le Dauphin, prend S. Maixant & Niort.*

IX. *Eſtats aſſemblez à Clermont. Chacun deſire de ſe remettre aux bonnes graces du Roy.*

X. *Repentance du Dauphin & des Princes de ſon party.*

XI. *Le Roy Charles VII. pardonne à ſon fils, refuſe le pardon à ceux qui l'auoient desbauché.*

XII. *Ordre nouueau en la maiſon du Dauphin.*

XIII. *Inſtruction que le Roy Charles luy donna.*

XIIII. *Siege de Pontoiſe l'Academie des exercices militaires. Prinſe de Tartas.*

XV. *Prinſe de Dieppe. Armee du Roy en Languedoc.*

XVI. *Montbeliard pris. Baſle aſſiegé.*

XVII. *Suiſſes deffaits à l'Hoſpital de S. Iacques de Baſle.*

Digitized by Google

XVIII. *Trefue entre la Fance & l'Angleterre.*

XIX. *Mort de Marguerite Stuard femme de Louys XI.*

XX. *Vie du Roy Charles VII. en l'oyſiueté de la paix.*

XXI. *Louys XI. ſe retire au Dauphiné. Refuſe de reuenir au mandement du Roy.*

XXII. *Paſſe en Flãdres vers le Duc Philippe qui le loge à Gueneppe.*

XXIII. *Artifices de Louys XI.*

XXIIII. *Inimitié & contrarieté d'humeur entre Louys & le Comte de Charolois.*

XXV. *Naiſſance de Ioachim de Valois premier fils de Louys XI.*

XXVI. *Armee de Charles VII. Le Duc de Bourgongne en alarme.*

XXVII. *Naturel deffiant & ſoubçonneux de Charles VII.*

XXVIII. *Sa mort & recueil de ſes principales actions.*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE PREMIER.

ISABEAV de Bauiere, Princeſſe ambitieuſe, & habile femme, mais cruelle Mere [a], euſt tant de pouuoir ſur les volontez & la foibleſſe de l'eſprit de Charles VI. ſon mary, qu'il exhereda le Dauphin ſon fils, & donna la couronne de France à Henry V. Roy d'Angleterre ſon gendre, par traicté faict à Troye le 21. de May 1420. Ceſte declaration publiée à la Table de Marbre, fut ſuiuie d'vne autre au Conſeil du Roy, qui promettoit au Duc de Bourgongne d'vſer de toutes les ſeueritez de ſa Iuſtice contre le Dauphin, pour le punir du meurtre du Duc Iean, tué à Monſtreau.

P. Exheredatiõ de Charles, Dauphin.

Meurtre qui faiſant de toute la France vn autel à Mars, luy a donné pour victimes, non des ſpectres prodigieux de vices, mais vn nombre infiny de braues hommes, dignes d'vn plus heureux ſiecle & d'vne meilleure fin. Qui n'en ſçait l'Hiſtoire ne peut bien entendre celle des guerres qu'il a cauſé entre les Roys de France & la Maiſon de Bourgongne; ny de ces tragiques effets de haine & d'inimitié, qui ont duré tout

a La prudence humaine ſe trompe aux choſes où elle penſe d'auoir bien pourueu, le Roy Charles V. auoit deſiré que ſes fils recherchaſt quelque alliance en Allemagne pour ſe fortifier contre les Anglois. Il eſpouſa Iſabeau fille d'Eſtienne Duc de Bauiere, laquelle en ſe deſpitant contre la nature, ſe banda contre Charles ſon fils pour tranſporter aux eſtrangers ſa Couronne.

Digitized by Google

le regne de Louys XI. En voicy le vray tableau.

Charles VI. [b] pour l'infirmité & foibleſſe de ſon eſprit ſe laiſſoit gouuerner par Louys Duc d'Orleans ſon frere, qu'il aimoit vniquement. Philippe Duc de Bourgongne, Oncle paternel du Roy, deuint ialoux, & puis ennemy de ceſte grande auctorité; & l'inimitié eut des racines ſi profondes, qu'elle ne mourut auec luy, car Iean ſon fils en fut heritier, & iura la ruine de la maiſon d'Orleans.

Deſnoyemẽt de l'eſprit de Charles VI.

Les deux partis ſont formez, & les chefs deſcouurent leurs cœurs par leurs deuiſes. Le mot de celle du Duc d'Orleans eſtoit, IE L'ENVIE, auec vn baſton eſpineux & noüeux, Le corps de celle du Duc de Bourgongne auoit vn rabot ou planon, auec ce mot, IE LE TIENS: l'vn monſtroit comme il vouloit maintenir ſon auctorité, & l'autre de quelle façon il la penſoit abattre. Le deſſein du Duc de Bourgongne reüſſit, mais au malheur & de luy & de ſa maiſon. Il le fonda dedãs les menées des villes, & principalement de Paris, oſtant toute la creance [c] & la bienueillance que le Duc d'Orleans y auoit, taſchant de le mettre mal dans les paroles, & pirement dans les affections du peuple, qui d'ailleurs eſtoit irrité contre luy pour quelques nouueaux ſubſides qu'il auoit eſtably.

Faction des Orleãnois & bourguignons.

Le premier effect de ceſte cruelle inimitié, fut, qu'apres pluſieurs émotions dedãs & dehors Paris, & lors que l'on penſoit les eſprits moins vlcerez, le Duc d'Orleans reuenãt de l'Hoſtel de la Royne qui eſtoit en couche, & ayant paſſé aupres d'elle la ſoirée du 20. Nouembre 1407. tomba entre les mains de dixhuict aſſaſſins qui le maſſacrerent.

Mort du Duc Charles d'Orleans.

Ce fut vn ſpectacle plein de pitié de voir le lendemain autour de ce pauure Roy malade, la vef-

b Charles VI. eſtãt party de la ville du Mans au mois de Iuillet en la plus extreme chaleur d'un iour & de la ſaiſon la teſte affublée d'vn gros chapperon de vermeille eſcarlatte, rencontra vn homme teſte & pieds nuds, veſtu d'vne cotte de bureau blãc à l'entrée de la foreſt du Mans, qui arreſtant ſon cheual par les reſnes luy diſt, *Roy ne chemanche plus auant, car tu es trahy*. Ceſte parole en vne ame deſia affoiblie d'ennuy, de veilles, & d'inquietudes, & de deffiance, luy tourne le cerueau & le porte à la phreneſie Que de miſeres donna ceſte pauure teſte à tout le corps de la France?

c La creance & la confiance que l'on a en vn homme de commandement, eſt le principal appuy de ſon auctorité, car de là ſort l'amitié & bienueillance du peuple, qui eſt aux bons vn bouclier, & fort rempart à l'encontre des enuieux & meſchants.

Digitized by Google

ue [d] & les trois fils, assistez de trois Princes du sang implorer sa Iustice. On recherche le crime, on ne trouue point les criminels. L'inimitié du Bourguignon est vn grand indice, que ce soit vn coup de sa vengeance. Les yeux s'arrestent sur les siens, que la conscience luy faict baisser. Il tire à part le Roy de Sicile & le Duc de Berry, & aduouë le faict, sort luy sixiesme de Paris, & en grande diligence gaigne son pays de Flandres, tellement que les soupçons se changerent en preuue asseuree.

Le Duc de Bourgõgne fuit en Flandres.

[d] Valentine de Milan, vefue du Duc d'Orleãs, Charles, Philippe, & Iean, ses enfans, Isabeau de France fille du Roy, mariée à Charles, fils aisné du Duc d'Orleãs, les Roys de Sicile & de Nauarre, les Ducs de Berry & de Bourbon demandent iustice du massacre.

Peu de temps apres il reuient [e] auec vne puissante armée. Ceux qui le vouloient condamner furent encore contraincts de rechercher son amitié. Paris le reçoit comme le Demon gardien de ses murailles. Il soustient publiquement qu'il a faict mourir le Duc d'Orleans pour affranchir l'Estat de ses oppressions. Vn Docteur de Sorbonne entreprit de le iustifier deuant le Conseil du Roy, auec tant d'impudence & de flatterie, qu'il sembloit le vouloir canoniser mesme auant sa mort.

Reuiẽt à Paris.

Iean Petit, Docteur en Theologie le iustifie.

[e] Le Duc de Bourgongne reuenant en France auec vne grande armée, faisoit porter en vn tableau deux lances en trauers, l'vne auec le fer esmoulu pour la guerre, l'autre auec le roquet pour le tournoy, comme donnant le choix, ou de guerre, ou de paix.

Cela fut suiuy d'vn accord, par lequel le Duc de Bourgongne pour toute reparation demanda pardon au Roy à genoux. La Royne, le Dauphin, les Roys de Sicile & de Nauarre, le Duc de Berry firent la mesme requeste pour luy, en la presence des enfans du Duc d'Orleans, fondants en larmes, & plorans à gros sanglots, de voir le sang de leurs peres mis en compromis, & eux contraincts d'oublier vne iniure si sensible.

Le Roy luy pardonne.

[f] La flatterie donne aux hommes mortels des honneurs qui ne leur appartiennent point. Tertullie reproche aux Payens le mensonge & la flatterie qui les portoit à declarer dieux des hommes viuans, & Tacite dict, *Deûm honor Principi non ante habetur quam agere inter homines desierit.* TAC. AN. *lib.* 15.

La France neantmoins demeura tousiours partie en ces deux factions des Orleannois & des Bourguignons. L'vne prend sa faueur & son auctorité des ruines & de la disgrace de l'autre. Le Duc de Bourgon-

gne a le ſouuerain gouuernement des affaires, & contraint ceux de la maiſon d'Orleans, de faire vne ligue offenſiue & deffenſiue contre celle de Bourgongne g. Le nom fut des Armagnacs, la marque, l'eſcharpe blanche: la cauſe, la liberté du Roy qui eſtoit en captiuité ſoubs la Loy des volontez du Duc de Bourgongne: & afin que le different ſe terminaſt auec moins de peril, de perte d'hommes & de temps, Charles Duc d'Orleãs enuoye vn Cartel au Duc de Bourgongne pour ſe battre en duel, & auoir raiſon de la mort de ſon pere. Le Duc de Bourgongne qui auoit attiré la Royne à ſon party, n'euſt pas beaucoup de peine à faire croire au Roy que le deſſein de la maiſon d'Orleans n'eſtoit qu'ambition & rebellion, & luy fit trouuer bon de demander ſecours à Henry IV. Roy d'Angleterre.

Ligue des Armagnacs.

Deffi enuoyé au Duc de Bourgõgne.

g Ligue des Orleannois à Gyen, le 10. de Mars 1410. Les Chefs eſtoient Charles Duc d'Orleans & ſes freres, Iean Duc de Berry, Louys Duc de Bourbon, Iean Comte d'Alençon, François Comte de Clermont, Bernard ſire d'Armagnac, & Charles d'Albret Conneſtable de France. Du party de Bourgongne eſtoient Chefs Iceluy Duc de Bourgongne auec ſes freres, Charles Roy de Nauarre, fils de Charles le Mauuais, les Ducs de Lorraine, de Brabant, de Bretagne, le Marquis du Pont, les Comtes de Nevers, & de Vaudemont, de S. Pol, de Ponthieure.

Le Dauphin eſtant en aage de pouuoir iuger des intentions des vns & des autres, reconnut que l'intereſt de la maiſon d'Orleans eſtoit celuy de la Couronne, & que l'ambition du Duc de Bourgõgne ſon beau pere h, eſtoit la premiere cauſe du trouble, c'eſt pourquoy il entrepréd de rompre ſes deſſeins, & de faire la paix. Son ame fut ſaiſie de ces bonnes penſées au ſiege de Bourges, car comme on luy vint dire qu'en vne ſortie, que les aſſiegez auoient faict, quelques-vns de ſes ſeruiteurs y eſtoient demeurez, & que les ſoldats mouroient des eaux empoiſonnées, il diſt au Roy ſon pere, & au Duc de Bourgongne, *Que ceſte guerre duroit trop, & qu'il y mettroit vne fin.* Iean de France Duc de Berry i, Philebert de Lignac, Grand Maiſtre de Rhode, s'employerent vertueuſement pour accorder les Oncles & Neueux. Les conditions de ceſte Paix furent concluës à Bourges, iurées en vne

Le gendre contre le beau pere.

Paix de Bourges le

h La Royne Iſabeau s'eſtant bandée contre ſes neueux d'Orleans, adhera au Duc de Bourgongne, & fit le mariage de ſa fille Catherine, auec le Dauphin Louys.

i Enguerrand de Monſtrelet remarque en quelle façon comparut le Duc de Berry en ce traicté, *Nonobſtãt*, dit il, *qu'il fuſt aagé de plus de*

Digitized by Google

15. Iuil. 1412. grande assemblée à Auxerre, les noms de ceste funeste faction, Armagnac & Bourguignon, compris en l'oubliance des choses passées, & Philippe Comte des Vertus, marié à la fille du Duc de Bourgongne.

Mais toutes les parties de la France ne recouurent pas leur premiere santé. La guerre se recommence, le Dauphin n'est plus du costé des Bourguignons, dont la principale force est dans la sedition de Paris, & au secours des Anglois, qui trouuants leur aduantage parmy les diuisions ciuiles, gaignent la bataille Bataille d'Azincourt. d'Azincourt, qui fut appellée la Male-iournée du 25. Octobre 1415. Le Duc d'Orleans armé pour vanger la mort de son pere & la liberté de sa patrie, fut conduit prisonnier en Angleterre; & si la Religion ne l'eust consolé, il n'auoit pas moins de raison que Pompée, [k] de s'estonner de la prouidéce de Dieu qui sembloit fauoriser le party le plus iniuste, la tyrannie contre la liberté, & la conuoitise contre la frãchise. Ceste perte fut suiuie de la mort de Louys Dauphin, & peu Mort du Dauphin & du Duc de Touraine. apres de celle de Iean Duc de Touraine second fils du Roy.

Par ces deux morts Charles Comte de Ponthieu se veist au premier degré des Princes du sang, & monstra incontinent qu'il auoit esté nourry & esleué au ressentiment de l'iniure que le Duc de Bourgongne auoit faict à son Oncle. Tous les Princes & Seigneurs qui auoient suiuy la maison d'Orleãs se rendent à luy, & entre autres, le Connestable d'Armagnac: mais son Le Connestable d'Armagnac. plus grand tourment estoit en la hayne desnaturée que luy portoit la Royne sa mere, qui se declara contre luy Regente du Royaume, & fut maintenuë en ceste qualité par le Duc de Bourgongne. Soubs elle se fit le 12. Iuin 1418. ce terrible massacre où le Conne-

soixante & dix ans (il en a veseu plus de quatre-vingts.) *Il auoit espee, dague & haches d'armes, & cappelline d'acier en la teste, & vn fremaillet au front deuãt moult riche: & dessus ses armures vne iaquette de pourpre, & la bande au trauers toute semee de Marguerites.* Il est peint comme cela en la Galerie du Louure.

k Les Mytileniens vindrent saluer Pompee apres la bataille, le prians de vouloir descendre en terre, ce qu'il ne voulut faire, & leur conseilla d'obeyr au vainqueur, sans auoir peur de rien, pource que Cesar estoit homme equitable & de benigne nature: & se tournant deuers le Philosophe Cratippus, qui estoit aussi descendu de la ville pour le voir, se plaignit & disputa vn peu auec luy touchant la prouidence diuine; en quoy Cratippus luy cedoit tout doucement, le mettant touſiours en meilleure esperance.

Digitized by Google

l Massacre de Paris sur les Armagnacs depuis les quatre heures du 12. Iuin du matin, iusques au lendemain à dix heures. Pour signaler le Cõnestable de l'escharpe qu'il portoit, on luy leue vne bande de sa peau, & la luy ceint on à trauers son corps Son Office de Connestable fut confirmé au Duc de Lorraine, celuy de Chancelier à Eustache de Lastre.

stable [l] d'Armagnac & le Châcelier de Marle furent tuez, & le Dauphin y couroit vne perilleuse fortune, si Tãneguy du Chastel Preuost de Paris, & son fidelle seruiteur, ne l'eust sauué en la Bastille. Paris se vit reduit en tel estat qu'il sembloit vne retraicte d'Ours & de Tigres. Henry de Marle Châcelier.

Durant ceste funeste diuision, les Anglois font leurs affaires en Normandie & en Guyenne, & puis la paix se traicte entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne, soubs l'asseurance de laquelle le Duc vint trouuer le Dauphin à Montereau faut-Yonne [m], & se presentant à luy vn genoux en terre, Robert de Loire le prenant par le bras, luy dist, *Leuez-vous, vous n'estes que trop honorable*, & comme en se leuant il mettoit la main sur son espee, pour la remettre plus deuãt, parce qu'elle estoit demeurée derriere, le mesme de Loire luy dist, *Mettez-vous la main à vostre espée deuant Monseigneur le Dauphin*? Surce Tanneguy du Chastel luy donna d'vne hache sur le visage si roidement, qu'il le fit tomber à genoux & luy abbatit le menton, vn autre luy fourra son espée dans le ventre. Le corps despoüillé fut traisné en vn moulin, & enterré le lendemain. Paix traictée à Poüilly le Fort à vne lieuë prés de Melun. Le Seigneur de Nouaillé fut aussi tué en voulant defendre le Duc.

m Le Dauphin enuoya Charles de Poictiers Éuesque de Valence au Duc de Bourgõgne qui estoit à Bray sur Seine, pour le faire venir à Montereau faut-yonne en Gastinois, parce qu'il auoit refusé de venir pour Tanneguy du Chastel, disant qu'il seroit meilleur que le Dauphin vinst à Troye. Le 10. Septembre 1419. il y vint & fut tué sur le põt, qui estoit fortifié de trois barrieres. Quand le Duc eut passé la premiere il entre en quelque apprehension de son malheur, & rencontrant Tanneguy du Chastel, luy mit la main sur l'espaule disãt, *Voicy en qui ie me fie.*

Ceste mort vengea bien la maison d'Orleans, mais elle donna tant de part du Royaume aux estrangers qu'il en resta bien peu pour Charles, lequel incontinent apres la mort du Duc de Bourgongne fut declaré par le Roy só pere, à la persuasion de sa mere, indigne de succeder à la Couronne de France.

Il pouuoit iustement appeller de ces declarations au bon sens du Roy, mais voyant qu'il s'affoiblissoit tous les iours, & qu'il estoit soubs la tutelle de ceste Medée, il ayma mieux en appeller à Dieu, [n] le iuge des

n Les personnes priuées ont plusieurs iuges, les

Roys,& à ſon eſpée, deplorant auec larmes tirées du plus pur du cœur,ſon propre malheur, & celuy de la France.

Roys n'ont que Dieu, dit M. Antoine. DION NIC.

Ce deſordre contre la raiſon de la nature & les loix du Royaume fut ſuiuy d'eſtranges changemens. Henry V. meurt, & cinquante iours apres Charles VI. Roy de France, Henry VI. Roy d'Angleterre eſt couronné à Paris, Charles VII. à Poictiers, l'on void deux Roys en vn Royaume, deux partis, deux armées, mais les Anglois tenans Paris & le premier Senat[o], eſtimoient que toute l'auctorité du ſouuerain commandement eſtoit en effect de leur coſté, que le Roy n'en auoit que l'image, les vns l'appellans par pitié le Dauphin de Viennois, les autres par mocquerie le Roy de Bourges, ou le Comte de Ponthieu, ne luy reſtant pour ſe faire cognoiſtre quatrieſme fils de Charles VI.[p] que quelque piece de la Couronne.

mort du Roy Charles VI. & de Henry V.

[o] En ces factions l'auctorité du Senat eſt vne grãde force. Otho, pour monſtrer la difference de ſon party & de celuy de Vitellius diſoit, *Nationes aliquas occupauit Vitellius, imaginem quãdam exercitus habet, Senatus nobiſcum eſt. Sic fit vt hinc Reſp. inde hoſtes Reip. conſiterint.* TACIT. *Hiſt. lib.* 1.

[p] Charles VI eut cinq fils, Charles qui mourut ethique à 9. ans, Louys Duc de Guyenne qui mourut à 19. ans. Iean Duc de Touraine marié à Iacquette de Baniere l'an 1404 Charles VII. nay l'an 1402. le 5. fut celuy duquel la Royne eſtoit en couche quand le Duc d'Orleans fut tué.

Il ſe met en campagne, foible de toutes choſes, d'armes, d'amis, de gens & d'argent, mais puiſſant de droict & de courage pour maintenir la qualité de ſa naiſſance que l'enuie de la fortune & la coniuration de ſes ennemis ne luy ſçauroient rauir, car ſa mere l'a mis au monde ſur la Pourpre[q] & les fleurs de Lys. Auſſi n'y a-il rien de ſi puiſſant qu'vn bon droict ſouſtenu d'vne bonne eſpee, rien qui conſole tant l'eſprit en l'aduerſité, ny qui le modere tant en la proſperité que le iugement de la conſciẽce, quand elle ne craint que ſon intention ſoit connuë de Dieu & des hõmes.

[q] Les Empereurs de Conſtantinople ordonnerent que leurs femmes feroient leurs enfans ſur la Pourpre ἐν πορφύρᾳ. NICETAS OTHON. *lib.* 3.

Mais comme il ſe void contrainct de vaincre premier que de regner, que les victoires dependent de la force des armes, & que le Chariot triomphant de Mars ne ſe remuë qu'à force de bras d'or & de fer,[r] que les ſources de ſes finances ſont taries, & le Do-

[r] Quatre choſes ſont du train perpetuel de la guerre, les hommes, le fer, l'argent & le pain.

Tailles ordonnées.

mais de ces quatre les deux premieres sont plus necessaires, parce que les hommes & le fer peuuent trouuer l'argent & le pain, mais le pain & l'argent ne peuuent trouuer les hommes ny le fer.

maine Royal tenu par ses ennemis, il se fait accorder les aydes des Tailles. Le Peuple François qui a tousiours excellé les autres nations du monde en fidelité & deuotion enuers ses Roys, ne sçachant que c'est que d'auoir du bien quand ils sont en peine, contribuoit librement & allegrement aux necessitez de Charles, qui en vsoit en bon pasteur, se contentant de tondre la brebis & non de l'escorcher.

Miseres de Frãce ont duré septante ans.

La France qui auoit esté assiegée septãte ans des miseres & calamitez de la guerre, se fut bien passée de ceste cruelle diuision, qui n'estoit autre chose qu'vne coniuration de ses enfans [f] pour tourner la pointe de leurs espées contre leurs propres entrailles, inuiter leurs anciens ennemis aux funerailles de sa liberté, & ramener ses cruelles & sanglantes iournées pour lesquelles l'Angleterre a donné aux deux Edouards les superbes tiltres de Foudre & d'Aigle. Il n'y auoit par tout que miseres, cõfusion, frayeur & solitude, le payssan par tout desnué de chair & de graisse n'auoit que les os, encores estoient-ils foulez. L'Histoire admire que les bestes entendans le tocsain, signal de la venuë des ennemis, prenoient d'elles-mesmes la fuite & gagnoient leur retraitte.

Edoüard III. Roy d'Angl. Edoüard Prince de Galles.

Elle auoit tellement perdu sa premiere excellence qu'elle sembloit vn bastiment, de la beauté duquel on ne iuge plus que par les pieces qui restent de ses ruines. La Vertu & la Fortune [t] qui s'estoient accordées au commencement pour establir & maintenir son Empire, n'en tenoient plus compte, & conspiroient auec ses ennemis pour le dissiper. Et comme le trop de douleur en faict perdre le sentiment, l'excez de ses miseres qui n'auoient autre allegement que l'accoustumance, [u] rendoit les François si accoustumez

[f] Vne guerre ciuile est vne fieure mortelle en vn Estat. Ceste ardente enuie aux Grecs de faire la guerre en la Grece, est appellée par Plutarque, vne coniuration contre eux-mesmes, par laquelle ils arresterent auec leurs propres armes, la fortune qui les conduisoit au comble de felicité, & tournerent leurs coustreaux contre leurs propres entrailles.

[t] Pour la grandeur & la durée d'vn Empire, il faut que la fortune, ou pour mieux parler, la prouidence & le destin s'accordẽt auec la vertu. *Roma vt ageretur sublimibus incrementis fœdere pacis æterna virtus conuenit atque fortuna, quarum si altera defuisset, ad perfectam non venerat summitatem.* AMMIANVS.

Digitized by Google

mez dans les tenebres de la ſeruitude, qu'ils ne ſçauoient plus que c'eſtoit que de la lumiere de la liberté, & ceux qui eſtoient nez le ioug au col fondoient le tiltre de ceſte domination eſtrangere par la longueur de leurs ſouffrances.

[u] L'accouſtumance eſt le ſeul allegement des miſeres incurables, & les maux qui ſont paſſez en conſtance & couſtume, dõnent quelque volunté aux eſprits miſerables.

En ce terrible flux & reflux de calamitez capables de rẽdre les plus fortes ames laſches & molles [x] Charles maintint touſiours la ſienne en vne grande conſtance & fermeté, & Dieu le conſola de la naiſſance d'vn Dauphin à Bourges, le 6. Iuillet M. CCCCXXIII. le 20. an de ſon aage, le 1. de ſon regne, le 19. de ſon mariage auec Marie fille de Louys Duc d'Anjou & Roy de Sicile. La ioye en fut grande: L'Hiſtoire dit que l'on crioit par tout Noël, cris ordinaire aux reſioüyſſances publiques de ce temps là. C'eſt vne grande preuue de l'amour du peuple quand il s'eſiouit de la lignée de ſon Prince, & qu'il rapporte à mal-heur la ſterilité [y].

II.

[x] Les grands courages ſe roidiſſent contre la fortune, & prennent les aſſauſitez pour exercices de leur Vertu, les autres ſont incontinent renuerſez. *ſunt mollis in calamitate mortalium animi.* TACIT. ANN. *lib.* 14.

[y] C'eſt vn grãd teſmoignage de bonté en vn Prince, quand l'on s'eſiouyt de la naiſſance de ſes enfans, ou quand ſa ſterilité eſt contée entre les malheurs de la Republique.

On n'alla pas chercher des Comperes dans les maiſons ſouueraines de l'Europe, la ioye ſe paſſa auec moins de bruit. Iean Duc d'Alençon premier Prince du ſang porta le nouueau Prince au bapteſme & luy donna le nom de Louys [z]. Si l'on fit quelque ſcrupule pour ne l'appeller du nom du Pere ny du Parain, comme ceſte vieille & payenne erreur, qu'il y a quelque fatalité aux noms, eſtoit lors en creance & en credit, il peut eſtre que l'on ſe ſouuint de la captiuité du Roy Iean en Angleterre, & des orages dont furent agitez ſes deſcendans du nom de Charles.

Iean d'Alençon fut Parain de Louys XI. Charles d'Albret fut celuy de Charles VII.

[z] Les anciens ont eu de grands reſpects aux noms. Ils auoient des iours certains pour l'impoſition & la profeſſion des noms & des feſtes, qu'ils appelloient Nominales, tenans à bon augure le rencontre ou le choix d'vn beau nom, comme Valerius, Salinus, Stratorius, & en la leuée des gens de guerre, le Conſul prenoit garde, *vt primus miles eſſet bono nomine.*

L'ignorance eſtoit encores ſi hardie & ſuiuie par tout, que ceux qui ſe meſloient de l'Hiſtoire, peu curieux certes, peu diligens, ne nous ont rien laiſſé de la nourriture des Princes de France, ſur laquelle tou-

tesfois s'eſt touſiours fondée l'eſperance du reſte de leur vie. Car tels qu'ils ſe ſont fait cognoiſtre en ces premieres inclinations, tels on les a cogneu depuis. Rarement ont-ils hay à la fin de leurs iours ce qu'ils ont voulu aymer au commencement.

Le ſoin des perſonnes ſi cheres & ſi importantes, a touſiours eſté tres-grand en la maiſon de France, où l'on ne permet rien de contagieux, ny de peſtilent approcher [a] ceſte ſource qui doit abbreuuer tout l'Eſtat; & il eſt malaiſé qu'ils faillent & defaillent entre tant d'exemples de vertu, de valeur, & de courage, qui ſont comme pierres affiloires pour donner le tranchant à vne genereuſe nature.

Il en donna des preuues de ſi bonne heure, qu'il fit bien cognoiſtre que le iugement & la raiſon paroiſſent pluſtoſt aux enfans des Roys [b] que des autres, que les lys ſe deſnoüent pluſtoſt que les fleurs communes : au leuer de ſon aurore on vit ce que l'on deuoit eſperer de luy le reſte du iour,

Mariage de Louys XI.

Son pere le maria à treize ans auec Madame Marguerite Stuard, fille de Iacques I. Roy d'Eſcoſſe, comme le Roy Charles VI. l'auoit marié à vnze ans. Les Ambaſſadeurs enuoyez en Eſcoſſe pour amener ceſte Princeſſe, furent bien trauerſez par les Anglois, ialoux & offenſez de ceſte alliance, qui renouuelloit & confirmoit celles qui depuis Charlemagne [c] ont eſté entre ces deux Couronnes, & les mettoit en extréme apprehenſion, que cependant qu'ils ſeroient empeſchez en France, où leurs affaires commençoient à ſe deſcoudre & diſſoudre, les Eſcoſſois les pourroient troubler en Angleterre. Ils offrent au Roy d'Eſcoſſe de luy rendre Beruic, & Roſbourg, & toutes les autres places dont la proprieté

[a] Les Ægyptiens ne permettoient point que les enfans de leurs Roys euſſent autour d'eux des perſonnes mal nées & peu genereuſes. Ils eſtoient touſiours ſeruis & ſuiuis par les enfans de leurs Preſtres, reueſtus des habits conuenables à leur profeſſion, de grande modeſtie, & en aage de plus de vingt ans, afin qu'eſtans touſiours eſclairez des miniſtres de leurs Dieux, ils fuſſent retenus dans les termes de la Majeſté & de la Vertu. HERODOTE.

[b] Les grandes natures ſe produiſent incontinét. Ainſi Plutarque dit, que Pompée monſtra incontinent dés la fleur de ſa ieuneſſe vne venerable hauteſſe de Majeſté Royale en ſes mœurs, & en ſes façons de faire.

[c] Charles le Grand Empereur Roy de France ayant eſté aſſiſté par Achaius Roy d'Eſcoſſe en Eſpagne contre les Sarrazins, en Allemagne contre les Saxons, fit Ligue offenſiue auec luy, & luy donna ſa fille pour femme l'an 777.

Digitized by Google

Parlement d'Eſcoſſe.

eſtoit en differend, s'il vouloit rompre la promeſſe de mariage.

Les Eſtats d'Eſcoſſe s'aſſemblerent ſur ceſte propoſition. Les Eccleſiaſtiques furent partis, la pluſpart diſant, qu'elle eſtoit iuſte & vtile, que le refus ſeroit pernicieux, & que pour venir à vne bonne paix auec ſes voiſins, il ne falloit pas tant conſiderer les choſes paſſées [a] que l'aduenir; & l'incertitude des euenemens. La Nobleſſe reſiſta courageuſement au deſſein des Anglois, criant que le conſeil de leurs ennemis eſtoit du poiſon preſenté dans vne coupe d'or, vn ſpecieux pretexte pour les ruiner, vn artifice pour en ſeparant l'Eſcoſſe des anciens amis, l'aſſujettir plus facilement aux ennemis.

Les Anglois eſconduits de leurs prieres ſe tournent aux menaces, & declarent qu'ils ont des vaiſſeaux en mer pour empeſcher le paſſage de la Princeſſe. Cela ne fit que reſoudre le Roy à l'enuoyer pluſtoſt qu'il n'auoit deliberé, les Eſtats le ſupplians de ne differer de fier ſa fille au fils de celuy qui leur fioit la garde [c] de ſa royale perſonne.

Marie Stuard enuoyée en France.

Elle paſſa contre les embuſches des Anglois, plus par la prouidence de Dieu, que la preuoyance des hommes, car cependant que les Anglois s'amuſoient à combattre vn nauire chargé de vin pour Flandre, le vaiſſeau d'Eſcoſſe paſſe librement, & rend la Princeſſe à la Rochelle [f]. Elle fut conduitte à Tours, où le mariage fut ſolemniſé le vingt-quatrieſme Iuin. La ioye ne demeura pas long temps en ceſte premiere ſerenité par les nouuelles de la mort du Roy d'Eſcoſſe, aſſaſſiné miſerablement de vingt ſix playes par ſon oncle & ſon couſin, à la veuë de la Royne ſa femme, laquelle ſe preſentant aux meurtriers, & fai-

Mort de Jacques Roy d'Eſcoſſe le 27. Feur. 1437.

[a] Il ne faut pas conſiderer ſeulement les choſes qui ſont deſia paſſées & aduenuës, mais celles de l'aduenir auſſi; & à la verité ceux auſquels la fortune n'a iamais encore tourné le dos, ne redoutent pas ſans cauſe l'incertitude de ſes variables euenement, ſi qu'vne paix certaine leur ſera touſiours à preferer à vne victoire douteuſe, d'autãt que celle-là eſt en noſtre arbitre & diſpoſition, & ceſte-cy en la main & puiſſance des Dieux immortels. *Paroles d'Annibal à Scipion* TIT. LIV.

[c] S. Louys eſtant en la terre Sainſte, eſchappa vne conſpiration ſur ſa perſonne par le Roy des Aſſacides. Elle fut deſcouuerte & empeſchée par les Eſcoſſois, auſquels depuis il fia ſa garde.

[f] La vengeance court touſiours contre l'ennemy qui a plus offenſé, & aux debats de trois nations il y en a touſiours vne qui ſe ſauue & faict ſes affaires.

Digitized by Google

ſant bouclier de ſon corps pour deffendre celuy de ſon mary, y receut deux coups d'eſpée.*

Les penſées de Louys eſtoient plus en ce temps-là aux armes qu'aux Dames. La nature le diſpenſoit encores de leur ſeruitude, & la nourriture le deſtournoit de toute ſorte d'intemperance qui rend les hommes inferieurs aux beſtes, l'obligeoit aux exercices des Vertus qui font les Princes ſuperieurs aux hommes. Il auoit appris de l'enfance du Roy Charles VI. [g] ſon ayeul, à mettre la main auſſi toſt à l'eſpée, qu'à la couronne. On la luy ceignit au coſté pluſtoſt par neceſſité, que par bien-ſeance, plus pour ſe defendre, que pour ſe parer. Auſſi eſt-il beau que le Prince porte & honore la marque de la profeſſion plus excellente [h] & neceſſaire en ſon Eſtat.

[g] Charles V. voulant eſprouuer la genereuſe inclination de ſon fils, meit ſur vn autellier de veloux vne couronne d'or & vn ſceptre, & ſur vn autre vn armet & vne eſpée. Charles choiſiſt l'eſpée & le heaume.

[h] Aux lieux où les armes ſont en grade d'excellence & de neceſſité, le Prince, & ceux de ſon ſang doiuēt faire grāde eſtime de ceux qui en font profeſſion.

M. CDXXXV.

Il ne la pouuoit plus tirer que contre les Anglois: les François, & les Bourguignons eſtoient en voye d'accord. La Ducheſſe de Bourgongne Infante de Portugal, bonne Françoiſe, en fut le principal inſtrument. Elle dit au Duc qu'il ſeroit blaſmé par tout s'il refuſoit vne paix offerte auec honneur & profit, que l'imprudence n'excuſeroit pas le repentir d'vn refus ſi preiudiciable. Elle tourna le cœur de ce Prince à ſon intention, faiſant cognoiſtre que le fer ardent n'eſt pas pluſtoſt eſteint dedans l'eau, que l'ardeur de la colere & de la vengeance ſe perd dans les remonſtrances d'vn eſprit doux & moderé, & que rien n'eſt impoſſible aux Princeſſes de courage, quand leur entendement a du pouuoir ſur celuy de leurs maris. [i] Par ſes perſuaſions le Duc donna à la ieuneſſe du Roy le coup qu'il auoit faict executer eſtant Dauphin, & l'excez de ſon offence à la grandeur & à la Majeſté de ſon Roy, conſiderant que l'oubliance eſt vne Theria-

La Ducheſſe de Bourgōgne porte ſon mary au Traicté d'Arras.

III.

[i] De ce dont les habiles femmes ſe meſlent, les effects ſōt touſiours entiers Elles adiouſtent le bien au bien & le mal au mal. La femme de Tamerlan le retint long temps à ne faire la guerre contre Bajazeth, mais quand elle fut picquée d'vn ſouhait iniurieux qu'il fit, elle anima ſon mary d'vne extreme fureur contre ſō ennemy. CHALCONDYLE.

Digitized by Google

que contre le morte-poiſon des iniures qui peuuent perdre l'ame quand elle en preſſe trop ardemment la reparation, & que c'eſt vne grande folie de continuer entre perſonnes mortelles des inimitiez immortelles. [k]

Le Concile de Baſle s'y employa, voyant que tant que la France n'auroit point de repos, la Chreſtienté ſeroit touſiours en trouble. Il enuoya deux Cardinaux pour moyenner ceſte Paix, & exhorter les Roys de France & d'Angleterre & le Duc de Bourgongne de faire ceſſer leurs diſcords & accorder leurs volontez à la deffence de l'Egliſe, roidir leurs courages & les cordages du vaiſſeau contre la force des vents qui l'agitoient, auoir pitié d'eux-meſmes, de leurs peuples qui n'auoient loiſir de reſpirer que pour ſouſpirer.

Opiniaſtreté des Anglois.

Les Anglois s'opiniaſtrans à ne rien quitter n'eurent point de part en ceſte Paix. Il n'y a rien de ſi difficile à vn Prince que la reſtitution; on laiſſoit les Duchez de Guyenne & de Normandie [l] au Roy d'Angleterre pour quitter le reſte: mais la proſperité de ſes affaires, le preiudice de la poſſeſſion; & le deſir de faire durer la vengeance troubloiét ſon ame de tant de paſſions, que la raiſon n'y auoit plus de commandement, l'opinion en tenoit le ſceptre. La Royauté n'endure point de pair.

Le grand Dieu de Paix, qui eſt tout eſprit, toute lumiere, tout œil, tout voyant, tout ſçachant [m], inſpira aux ames de ces deux Princes de ſainctes reſolutions de concorde, & de l'entiere oubliance des injures: de ſorte que le Duc voyant le Roy d'Angleterre faire trop le difficile, fit ſon traicté à part.

ceſidarum quies, per.

On contenta en toutes choſes l'intereſt des morts

k La vengeance perpetuë les iniures & les rẽd hereditaires. Eſtrange deſuoyemẽt des hõmes. *Quid iuuat tanquam in æternũ genitos, iras indicere, & breuiſſimã ætatẽ diſsipare?* SENEC. *lib. 3. de* IRA.

l Ie Voy Charles VII. offroit au Roy d'Angleterre les Duchez de Normandie, pour en iouyr ſous les hommages des Roys de France comme ſouuerains, & ſous les cõditiõs que ſes anceſtres Roys d'Angleterre en auoient au commencement iouy.

m Les traictez de Paix ſe ſont conclus & arreſtez lors que l'on les tenoit pour rompus & impoſſibles. Ce ſont des effects de la prouidence eternelle de ce grand Dieu, que Clement Alexandrin appelle ὅλος νῦς, ὅλος φῶς, ὅλος ὀφθαλμός. *Totus mẽs, totus lux, totus oculus.*

Digitized by Google

& des viuans. Le Roy transporta au Duc de Bourgongne les villes de la riuiere de Somme, dont sera parlé fort souuent cy-apres, S. Quentin, Corbie, Amiens, Abbeuille, & autres, à condition du rachapt pour la somme de quatre cens mille escus d'or vieux. Le mariage du Comte de Charolois & de Catherine fille du Roy, fut le seau du Traicté. [n]

[n] Le mariage de Mad. Catherine fille du Roy auec le Comte de Charolois, fut le seau de ce traicte. Il n'auoit lors que deux ans, & quand il fut en aage il espousa M. Isabeau de Bourbon. M Catherine sa promise mourut à 18 ans, le 1.. de Iuillet, & fut enterrée à Bruxelles à S. Goule.

Charles Duc de Bourbon & Arthus Duc de Bretagne, Comte de Richemond Connestable de France, crierent mercy au Duc de Bourgongne pour la mort de son pere, au nom du Roy Charles VII. C'est chose cruelle quand il faut prendre la loy d'vn moindre, mais le bien de la Paix, la necessité des affaires du Roy le porterent par dessus toutes ces formalitez. Sans ceste satisfaction la paix ne se pouuoit faire, & il estoit raisonnable que celuy qui auoit faict le mal, en monstrast quelque repentance, & seruist de Tableau en l'Histoire de France, que le Prince qui manque de Pieté enuers Dieu, & de Iustice enuers les hommes, tombe tousiours en confusion. [o] Le Duc dict, qu'il luy pardonnoit pour l'amour de Dieu, promettant d'estre son amy, ennemy de ses ennemis, & de renoncer à l'alliance d'Angleterre, & les Deputez du Concile le dispensent du serment qu'il auoit faict de ne traicter sans le Roy d'Angleterre.

[o] Qui a la Pieté & la Iustice pour guide en ses actions, se deueloppe heureusement des tenebres de toutes sortes d'affaires. Ce sont les glorieux tiltres que Demetrius s'acquit, θεὸς θεῶν ἐστι, καὶ θεὸς αἰδέσιμος ἀνθρώποις Pieux enuers les Dieux, & iuste enuers les hommes.

Ceste Paix heureuse & memorable iurée le vingt-quatriesme Septembre 1435. fut suiuie de grandes benedictions pour les François, & de grãdes ruines pour les Anglois. Ce fut le Comete menassant leur ruine en France, & qui porta le Duc de Bethfort au tombeau. Du mesme regret mourut [p] six iours apres le Traicté ceste vieille malice la Royne mere, marastre au Roy & au Royaume. Les moyens de viure luy

Paix d'Arras 1435.

Mort du Duc de Bethfort Regent de France pour l'Anglois.

[p] Isabeau de Baulere mespriſee de l'Anglois & du Bourguignõ, pour lesquels elle s'estoit bãdée contre son fils, mou-

Digitized by Google

manquerent premier que la vie, car n'eſtant plus aſſiſtée du Duc de Bourgongne, le Duc de Bethfort luy faiſoit faire des ieuſnes non commandez en l'hoſtel de S. Pol. Elle auoit touſiours veſcu dans la foule des honneurs & des affaires, elle meurt plongée en miſere & en meſpris.

trait à l'hoſtel de S. Pol le dernier de Septembre 1435. Elle fut portée par la riuiere de Seine à S. Denis, & enterrée ſans pompe. Sa ſepulture, toutesfois eſt eſleuée au meſme lieu auec celle de ſon mary, & ſõ pourtraict ſe void de meſmes, en la vitre de la Chapelle.

IIII. Reduction de Paris.

La reduction de Paris fut le premier fruict de la Paix. Il ouurit les portes au Roy qu'il luy auoit fermées pour l'amour du Duc de Bourgongne, car il a faict des amitiez comme des fleurs, les nouuelles luy ont touſiours eſté plus agreables. Les Anglois q en ſortent, les beaux Lys y refleuriſſent, les volontez du Roy & les loix du Royaume y ſont honorées. Le Roy eſtoit à Montpellier quand Paris fut reduit. Le Roy y fit ſon entrée, & y fut receu comme victorieux de ſes ennemis, par ſa vaillance, & de ſoy-meſme par ſa clemence, oubliant tant d'offences dont ce peuple l'auoit irrité.

q Les Anglois furent chaſſez de Paris le 27. Feur. 1436. Ils y eſtoient entrez l'an 1420. Comme on les embarquoit ſur Seine pour les rẽdre à Rouen, les Pariſiens crioiẽt à lõgues huées, *A la queuë, à la queuë.*

Ie cherche icy le Dauphin. & l'Hiſtoire ne me le monſtre point, ores qu'il ſoit croyable, que le Pere n'oublia de le faire voir en ceſte grande occaſion à ſa ville capitale, non plus qu'en l'aſſemblée des Eſtats de ſon Royaume qu'il conuoqua à Orleans. Mais ie le treuue à cheual en l'aage de quatorze ans, & commandant en l'armée du Roy deuãt Montereau faut-Yonne. Il prit la ville par aſſault, le Chaſteau par compoſition, & fit ſi bonne guerre aux Anglois qui eſtoient dedans, qu'ils l'en remercierent en la preſence du Roy, confeſſans qu'il leur auoit donné occaſiõn en admirant ſa vaillance de loüer ſa bonté, à laquelle ils eſtoient redeuables de leurs vies. r

V. Charles cõmence à conſiderer les humeurs de ſouys.

Ce premier coup d'eſſay releué & rehauſſé par quelques vieux Cheualiers, flattans ce ieune Alexandre, qui commençoit deſia à s'ennuyer de ce que

r Le Prince qui ſauue la vie à celuy auquel il la peut oſter, ne ſçauroit riẽ faire qui le porte pluſtoſt au plus haut d'vne grande gloire & reputatiõ, *Nec vlla re propius*

Digitized by Google

homines Deum accedũt quam ſalute hominibus dandâ. Cic.

ſon pere ne luy laiſſoit rien à faire, luy fit monter le feu en la teſte, & prendre vn ſentiment de ſoy-meſme plus grand qu'il ne deuoit: Car telles flatteuſes opinions [f] ſont rejettons & fueilles inutiles, qui foiſonnent exceſſiuement en ces ieunes plantes & les font mourir.

[f] la flatterie imprime en l'entendemẽt des ieunes Princes vne ſi bõne opinion de ce qu'ils sõt, ou doiuent eſtre, qu'elle ſe conuertit aiſément en vne preſumption, qui ne ſouffre plus de conſeil, ny de conduite.

Le pere qui l'auoit faict Capitaine de ſi bonne heure, s'en repentit incontinent, car il commença à faire cognoiſtre qu'il n'eſtoit pas né pour ſuiure, mais bien pour aller deuant. Martin Gouge Eueſque de Clermont, Chriſtophle de Harcour, le Seigneur de Chaumont luy font croire que ſa valeur & ſon courage ne vouloient pas qu'il s'arreſtaſt là, que plus il eſleueroit en hault ceſte trompette de ſa renommée, plus elle ſeroit entenduë de loing, qu'il ne pouuoit commencer trop toſt [t] vn exercice de gloire & de reputation, qu'il ne falloit pas qu'il attendiſt que la Fortune le vinſt prendre par le poing pour le conduire aux Empires des hommes, qu'il luy deuoit aller au deuant.

[t] Alexandre à ſeize ans rompit les Megariẽs, & ſe trouua à la bataille de Cheronée. C'eſt pourquoy Demoſthene l'appelloit enfant. Annibal n'auoit qu'vnze ans quand il fit profeſſion ouuerte des armes. *Il faut noter*, dit Phil. de Commines, *que tous les hommes qui iamais ont eſté grands & fait grãdes choſes, ont commencé fort ieunes.* La guerre eſt vne ſcience qui ne s'apprend pas ſur le tapis, ny ſur la carte. C'eſt vn meſtier fort faſcheux à qui ne l'a accouſtumé de ieuneſſe. PAVL EMIL.

Ces conſeils en vn eſprit qui n'eſtoit capable de commander ny de receuoir commandement, & qui ne pouuoit demeurer ſoubs ceſte grande rigueur de l'auctorité du Roy, qui recognoiſſant ſes humeurs, ne luy en donnoit pas tant qu'il en vouloit prendre, le firent eſcouter ceux qui ne trouuoient autre chemin à leur grandeur, & qui l'aſſeuroient n'en auoir point d'autre à la ſienne, que de s'eſloigner de la preſence de ſon pere.

Conſeil qui ne pouuoit eſtre loüé que par ceux à qui toutes meſchancetez ſont loüables. Car des mauuais conſeils, & qui n'ont iamais eſté donnez par gens de preud'hommie, [u] de ſuffiſance & ſans intereſt,

Mauuais cõſeil donné à Louys.

[u] La probité & la fidelité, la ſuffiſance & la prudence ſont les deux

intereſt, (trois qualitez rares, mais neceſſaires à qui ſe meſle de conſeiller autruy,) le pire & le plus pernicieux eſt celuy qui ſepare le fils du pere, & le deſbauche du deuoir auquel il eſt obligé par les loix de la nature & de la religion [x], n'y ayant rien qui puiſſe effacer ceſte obligation, affranchir ceſte ſeruitude, ny le diſpenſer de l'obeyſſance deuë aux commandemens du pere, quelque rudeſſe & difficulté qu'il y ait.

principales qualitez des bons conſeillers. On y en adiouſte vne 3. qui depend des precedẽtes. *d'auoir l'eſprit deſpouillé de paſſion, & du particulier intereſt.*

x Le commãdement du deuoir des enfans eſtoit eſcrit moitié en la premiere Table, qui contenoit les commandemẽts qui regardent le droict de Dieu, & moitié en la 2 Table, où sõt les commandemens qui regardent le prochain, cõme eſtant moitié diuin & moitié humain.

Charles Duc de Bourbon.

VI.

Le Duc de Bourbon qui vouloit profiter en ceſte diuiſion des cœurs du pere & du fils, & qui ne pouuoit loüer que le Roy meſpriſaſt & reculaſt les Princes pour fauoriſer des perſonnes priuées, practique cela. Le Dauphin qui eſtoit nourry au Chaſteau de Loches, ſous la charge de Iean Comte de la Marche [y], ſe veit enleué par le Baſtard de Bourbon, & fut content de s'en aller, & de ſe deffaire de ſon Gouuerneur, qui le laiſſoit en vne honneſte liberté, n'eſtimant raiſonnable de traicter plus ſeuerement le premier Fils de France, deſia grand, & marié.

M. CCCCXI.

Iean de Bourbõ Comte de la Marche.

y Le Comte de la Marche eſtoit Gouuerneur du Dauphin. Il s'ayda à ſe retirer de ſes mains pour ſe mettre en liberté. On diſoit lors que le Roy Charles ne le deuoit ſi toſt marier pour le traicter comme vn enfant.

Il fut mené à Moulins, où le Duc de Bourbon l'attendoit. Là le vindrent trouuer le Duc d'Alençon, & Chabãnes Comte de Dammartin, deſpité de ce que le Roy l'auoit appellé *Capitaine des eſcorcheurs*. C'eſtoient gens qui apres la paix d'Arras, comme les tards-venus apres le traicté de Bretigny [z], couroient, & pilloient tout, ne laiſſant aux payſans que la chemiſe. Au meſme vaiſſeau s'embarquerẽt le Comte de Vendoſme, le Baſtard d'Orleãs, Comte de Dunois, & le Seigneur de Chaumont, la Trimoüille, Boucicaut, Pryé. Leur reſolution fut de ne le rendre que l'ordre ne fuſt remis en France, les Princes en auctorité, & les mal contens en faueur.

Mal-contens liguez auec Louys.

z Quand les traictez de Paix ſont concluds & executez, il faut pourueoir à la retraitte & au contentement des bandes eſtrãgeres, autremẽt elles ſe deſbordent par les Prouinces. Apres le traicté de Bretigny l'an 1160. les trouppes des Anglois coururent & pillerent la France, & deffirent à Aregny prés de Lyon celles qui voulurent empeſcher leurs violences.

Si leur intention euſt paru en ſa naïue & naturelle figure, ſa laideur euſt deſpleu à tout le monde, car ce n'eſtoit qu'vne pure coniuration des Grands, qui abuſans de la ieuneſſe de ce Prince, l'enuelopoient en vne ingratitude deſnaturée, & penſoient de le faire plus grand, que Dieu & la nature ne l'auoient encores ordonné, pour ſoubs ſon ombre [a] viure à leur aiſe, & trouuer leur profit dedans les ruines publiques. Pour donner quelque forme à ce phantoſme, ils luy font des membres poſtices, & luy donnent pour viſage le maſque [b] de la reformation des deſordres, proteſtans n'auoir autre intention que d'eſtablir le Dauphin, à ce que toutes choſes ſe feiſſent doreſnauant par ſon auctorité reglée par l'aduis des Princes du ſang.

a Qui veut iouyr de l'ombre du Prince, ſe doit eſiouyr de ſa grandeur, pourueu qu'elle ne ſoit point eſleuée ſur vne baſe d'iniuſtice & d'ingratitude.

b Toutes difformitez & imperfections ſont ſi laides eſtans veuës toutes nuës, que cõme ceux qui ont les bras ou les iãbes couppées en font faire de fer ou de bois. ainſi ceux qui ont de mauuais deſſeins les reueſtent de quelques beaux pretextes.

VII. Le Duc de Bourgongne veut entrer en ce party.

Ils auoient bien cherché d'embarquer le Duc de Bourgongne auec eux, mais luy qui ne vouloit reſueiller vne querelle, ſinon eſteincte, au moins endormie: & recognoiſſant la folie de ce deſſein, leur mãde qu'il vouloit deſormais viure en repos, qu'au bout de la carriere où ils eſtoiẽt entrez, il y auoit vn precipice ineuitable [c]: Qu'ils feroient ſagement de reprendre le chemin qu'ils auoient quitté, parce que tant plus ils iroient auant en ceſtui-cy, plus ils s'eſgareroient: Que des malheurs qui en arriueroient abondamment ſur leurs teſtes, ils n'en ſeroiẽt plaints [d] de perſonne pour en eſtre recognus les cauſes & les autheurs: Qu'encores qu'il y euſt du mal en l'Eſtat, il ne pouuoit eſtre ſi grand que celuy qui naiſtroit de ceſte diuiſion, & la France ſeroit peu obligée de ſa ſanté à ceux qui l'auroient renduë ſi malade pour la guerir [e], la deſreglee adminiſtration des affaires, & les mauuais commandemens du Prince ne pouuans apporter tant de ruines ny d'inconueniens que la deſobeyſſance & la re-

c Des deſſeins temeraires on peut predire les iſſuës mal-heureuſes, & les eſperances qui ont des fondemens iniuſtes, ne peuuent durer long temps.

d Qui eſt cauſe de ſon mal, a fort peu de raiſon de ſe douloir, & peu de perſonnes le plaignent.

e C'eſt vn pernicieux remede que de deuoir ſa ſanté à la maladie, & ſon repos à vne guerre ciuile.

Digitized by Google

bellion[f] : Que pour luy il ne ſe pouuoit ſeparer du Roy ſon ſeigneur ſans ſe ſeparer de ſoy-meſme : Que ſes armes & ſes forces eſtoient toutes au commandement du Dauphin, pourueu que ſes deſſeins ne fuſſent deſaduoüez, & s'employeroit plus volontiers pour le faire approcher que pour l'eſloigner du Roy ſon pere.

Les Princes de ceſte ligue furent fort marris de ceſte declaration : car ils conſideroient bien que s'ils euſſent peu r'allumer les inimitiez des deux maiſons, elles ſeroient bien plus ardentes, & neantmoins ils ne laiſſerent de faire croire à ce ieune Prince par des raiſons pluſtoſt d'oſtentation que de verité, que ſans cela tout iroit bien.

Lettres de Loys aux grandes villes.

Ils luy diſſimulent l'iniuſtice[g] de ceſte guerre, & le flattent des douces eſperances de l'euenement : ils dreſſent ſous ſon nom des lettres aux villes d'Auuergne, & autres prouinces où ils croyoient ces deſſeins pouuoir eſtre approuuez, & ceſte nouueauté bien venuë.

Mais elles furent receuës des ſages auec plus d'eſtonnement de ceſte defection, que d'enuie d'y adherer; & bié qu'il n'y ayt ſi mauuaiſe cauſe qui ne trouue quelque refuge, & quelqu'vn qui la fauoriſe, que ce qui eſt eſtimé crime des vns[h], eſt loüé comme ſeruice public des autres, ſi eſt-ce que toutes les villes eurent horreur de ceſte eſmotion. Elles iugeoient impoſſible qu'vne telle diuiſion peut proſperer, & que la France ne ſe veiſt le Theatre d'vne nouuelle tragedie : Que les raiſons ſur leſquelles on la fondoit, reſſembloient aux fauſſes pierreries, qui ont bien quelque trãſparence & brillement comme les fines, mais n'en ont ny la vertu, ny la fermeté.

Ils ne trouuerent point d'eſprit bien conduit ny

f Tãt de ruines & demi ſeres ne ſortẽt pas tãt de la faute de ceux qui cõmãdent que de ceux qui obeyſſent. L'obeyſſance a fait proſperer & fleurir des Eſtats ſoubs des commandemẽs iniuſtes & tyrãniques. La Republique de Sparte eſtoit heureuſe, nõ tãt pource *que les Roys commandoient bien, que pour ce que les ſubiects obeyſſoient bien.* THEOPOMPE.

g Aux entrepriſes de la guerre il faut conſiderer le fondement & la iuſte cauſe, pluſtoſt que l'iſſuë & le ſuccez. Les Romains ont eu ceſte gloire de n'y entrer iamais à tort. *Ils ne ſe glorifioiẽt pas tant,* dit Tite-Liue au 45 *du proſpere ſuccez, comme de les auoir commencé ſur raiſonnable & legitime occaſion.*

h Toutes les actiõs des hommes ſe prennent à deux anes, Vn les loüe, vn autre les blaſme. Ceſar eſt loüé pour auoir entrepris ſur la liberté de Rome. On blaſme Brutus qui s'oppoſa à ſes deſſeins, & vengea la liberté. On blaſme Catilina de ce qu'il vouloit faire. On loüe Ceſar de ce qu'il a fait.

bien tymbré qui les vouluſt ſuiure, & qui ne fermaſt l'oreille à ces premiers bruits comme à des enchantemens. Tous s'eſtonnoient [i] de leur hardieſſe, & tous diſoient que la furie porteroit ces ſangliers dans les toiles, que la fineſſe de ces renards ne les exempteroit pas du piege.

i Vne entrepriſe iniuſte & temeraire donne de l'horreur aux gens de bien, qui en preuoyent les iſſuës malheureuſes, cõme le vulgaire ignorant les repreſente fauorables. Il faut eſtoupper l'oreille à ces premieres propoſitions, car ſi elles entrent en l'ame il y a touſiours du trouble. *Claudendæ ſunt aures malis vocibus & quidem primis. Nam cum initium fecerunt admiſſæque ſunt, plus audent.* SEN.

La Nobleſſe d'Auuergne remonſtre, que ſi le Roy venoit dans le pays, elle ne pourroit moins que de le ſeruir, & luy ouurir les portes. Ce nom de Roy, & d'vn tel Roy, contre lequel on ne pouuoit aimer que les reliques de ſes victoires, qui auoit faict tant de preuues de ſa valeur & de ſon courage, faiſoit trembler les plus mutins [k]: c'eſtoit vne enclume qui vſeroit tous les marteaux l'vn apres l'autre. Chacun diſoit au Dauphin, *Ie ſuis à vous ſans exception: reſerué contre le ſeruice du Roy.* Declaration de la Nobleſſe d'Auuergne.

k Vn Prince qui par de grands effects s'eſt acquis le nom de vaillant & ſage, eſt touſiours craint & redouté. Ceſte authorité diſſipe toutes ſortes de parties & de coniuration, comme au contraire la nonchalãce & le meſpris les eſchauffe & fait eſclatter.

Le Roy n'auoit peu encores depeſcher ſes affaires auec les Anglois. Le Roy d'Angleterre auoit manqué à l'aſſignation du premier iour de May à S. Omer, pour aduiſer à la Paix, & ſe faiſoit rechercher. Ceſte broüillerie ne pouuoit eſtre qu'au profit des ennemis de la France. Il ſe reſoult d'aller luy-meſme au deuant de ceſte conſpiration auant que le temps & la nouueauté, ancienne Idole [m] des François, euſſent donné plus de force. Ayant fortifié la frontiere contre l'Anglois, il aduertit ſon fils de ſon deuoir, mais les belles paroles ne ſont que de l'huile pour faire bruſler dauantage la lampe de la cupidité de ce ieune Prince. VIII. Le Roy arme contre le Dauphin. Met ordre au Poictou.

m Cæſar blaſme les Gaulois d'vn curieux deſir des choſes nouuelles, *Ils ſont*, dit il, *fort inconſtans en leurs opiniõs, & le plus ſouuent appetent nouueaux changemens.* CAESAR.

Il en faut de plus aſpres & aigres pour ſe faire obeyr [n]. Vn commandement faſcheux ne veut point de douces paroles. Il vient à Poictiers, mande au Duc de Bourbon de luy donner ſon fils, au Duc d'Alençon de luy remettre ſes villes de Niort & ſainct Maixan,

n Pour faire obſeruer vn commandement que ceux auſquels il s'addreſſe trouuent difficile, il ne faut point de belles paroles: la rigueur

& à tous deux de rendre compte de ces mouuemens, & de venir à luy, & faire reuenir leur fidelité à eux. Ils eſtoient loing, ces coups ne les pouuoient frapper. Ils n'eſtoient pas enfans pour auoir peur de ce tonnerre.

& l'authorité ſont neceſſaires à qui veut eſtre obey aux choſes rudes & rigoureuſes. *Voy ce qu'en dit Machiauel, de ſes diſcours.*

Le Duc de Bourbon ne vouloit pas obeyr au premier mot ſans mettre en ſeureté ſon obeyſſance. Il aimoit mieux que ſon abſence o ſeruiſt de preuue cõtre luy, que de ſe repentir de ſa preſence. Il auoit vn bon gage en main, des villes & des ſubjets qui auoiẽt juré de ſuiure la fortune, croyans que la guerre eſtant entre le pere & le fils, tous ceux qui ſ'en meſleroient en retireroient du profit, pour le moins paſſeroient leur temps ſans peril: car la bonté du Pere ne refuſeroit rien à l'humilité du fils, & qu'il arriuoit ſouuent que la fidelité eſtoit plus mal recompenſee p que la reuolte.

o Fuir le iugement eſt confeſſer la faute, mais ſouuent l'innocent n'a autre retranchement cõtre la perſecutiõ du plus puiſſant que l'eſlongnement.

p On a veu des ſiecles de celle confuſiõ, qu'il falloit auoir fait du mal pour auoir du bien. Si la vertu n'eſtoit de ſoy meſme vne grande recõpenſe aux gens de bien, ils auroient quelque raiſon de ſe repentir d'auoir bien fait, quand leur condition eſt inferieure à celle des meſchans.

Le Duc d'Alençon penſoit qu'il auroit touſiours Niort & S. Maixan pour faire ſa paix. Il auoit enuoyé la Roche pour tenir bon dans le Chaſteau de S. Maixan, mais la ville ſe retrancha & ſe mit en deffence contre luy. Elle fut incontinent aſſiſtee des forces du Roy, lequel y enuoya l'Admiral de Coitiuy & la Varenne Senechal de Poictou. Le Chaſteau forcé la Roche ſe ſauua, faiſant ſemblant d'aller au ſecours, & les Capitaines qu'il laiſſa dedans furent pendus.

S. Maixã pris par le Roy.

Les forces du Roy n'attaquẽt point de villes qu'elles ne prennent q. Il y en euſt qui ſe firent battre & piller. Rion & Aigues-perces ouurirent leurs portes aux premieres trompettes. Clermõt & Montferrand qui n'auoient oncques eſcouté les perſuaſions des Princes de ceſte ligue, receurent le Roy.

q Vn Prince legitime n'ayant affaire qu'à ſes ſubiets, fait auec le ẽps beaucoup de chemin, pour malaiſé qu'il ſoit.

Ce fut à Clermont que les Eſtats du pays ſ'aſſemblerent pour mettre ordre à ceſte diuiſion, qui ſepa-

IX. Eſtats aſſem-

rant le fils du Pere mettoit vn meſme cœur en deux pieces. Le Roy eſtimant raiſonnable qu'vn affaire de telle importance, où il y alloit du ſalut de tous, fuſt traicté par l'aduis de pluſieurs[r], ordonna ceſte aſſemblée. On y repreſenta brauement & franchement les ruynes qui menaçoient le Royaume, & comme les Anglois auoient occaſiõ de ſe mocquer de la hardieſſe des Princes du ſang, qui auoient entrepris contre le chef de leur maiſon, & bandé le fils contre le pere: Qu'il eſtoit raiſonnable que chacun retournaſt à ſon deuoir, le Roy par le chemin de ſa bonté & de ſa clemence enuers ceux qui l'auoient offencé, par celuy de la juſtice enuers ſon Eſtat, pour ſeruir lequel auſſi biẽ que pour le commander, il eſtoit ordonné de Dieu: & les Princes par celuy de l'obeïſſance, & du repentir à l'amandement de leurs fautes: Qu'encores que les plus iuſtes cauſes de ſ'armer contre ſon Prince fuſſent iniuſtes, ce neantmoins le Roy ſçauroit bien conſiderer qu'il n'y a rien qu'vn grand Prince doiue tant apprehender, que de voir ſes ſubjets mal ſatisfaits[t] de ſes actions.

blez à Clermont.

Encores que le Prince ouuerain puiſſe reſoudre toutes choſes de ſon propre mouuement, il eſt raiſonnable qu'il en communique Ainſi Auguſte faiſoit vne agreable & douce meſlee, cõme dit Dion, de l'Eſtat Monarchique auec la Republique.

[r] Regner, c'eſt ſeruir. Tybere a compris en trois mots & trois ſortes de ſeruices, le deuoir du Prince, *Le bon Prince & qui eſt ordonné pour le ſalut de ſon peuple, doit ſeruir au Senat, ſeruir à tous ſes ſubiets, ſeruir à tous les particuliers.* Seruir au Senat, c'eſt croire & ſuyure le conſeil: ſeruir à tous, c'eſt procurer le bien public: ſeruir à chacun, c'eſt rendre iuſtice à qui la demande.

[s] Le particulier ſe contente en ſe contemnant ſoy meſme: mais la cõdition du Prince eſt obligee à contenter ſes ſujets, & à ſatisfaire à ſes meſcontentements.

Ses raiſons donnerent au cœur des plus desbauchez pour les remettre. Les Princes craignants de demeurer ſeuls, leur party ſ'affoibliſſant & diminuant tous les iours, rechercherent la grace du Roy. Il la leur offrit par le Comte d'Eu, qui negotia leur capitulation, & les exhorta d'aller à Clermont pour y entendre ſes volontez. Ils y conſentent, pourueu qu'on les aſſeure. Le Roy qui eſtoit ſi bon qu'il faiſoit gloire d'auoir eſté impunément offencé par perſonnes, qui reduites au deuoir, eſtoient grandement vtiles, donne le paſſe-port pour le Duc de Bourbon & le Duc d'Alençon, & non pour la Trimoüille, Chaumont &

Chacun deſire de ſe remettre en la bõne grace du Roy.

Digitized by Google

Pryé, qu'il tenoit pour autheurs de ce trouble & de l'aſſemblée de Noyon[u]. Ils ſe plaignent qu'on les abandonne, & échauffent le ſang de ce jeune Prince, de telle ſorte, que voyãt les Ducs de Bourbon & d'Alençon de retour pour le mener à Clermont, il jura Dieu qu'il n'iroit point[x], & jouëroit à pis faire.

Comme le Roy vit qu'il ne venoit point, & que le jour aſſigné eſtoit paſſé, que les Anglois qui aſſiegeoient Harfleur le r'appelloient en Normandie, il ne veut plus temporiſer, permet à ſon armée de courir ſur les terres du Duc de Bourbon. L'Auant-garde aſſiege & prend Vichy. Cuſſet, & Varennes ſe rẽdent. Tout le Roüanois obeyt. Clermont & Montferrant perſeuerẽt en la fidelité de laquelle nulle ville ſe peut ſeparer[y] tant ſoit peu, qu'elle ne perde incontinent ce glorieux tiltre de fidelle.

L'opiniaſtreté de ce jeune prince ruynoit le pays, chacun trouuoit ſon deſſein iniuſte, & iniuſte l'affection qu'il portoit à ſes ſeruiteurs, la conſideration deſquels ne deuoit eſtre plus puiſſante que celle du bien public, pour lequel on pouuoit quelquesfois ſe deſtourner de la Iuſtice meſme[z]. C'eſt pourquoy les Ducs d'Alençon & de Bourbon luy perſuaderent de ſouſmettre ceſte affection aux volontez du Roy, & l'intereſt de ſes ſeruiteurs à ſa diſcretion, ſuppliant le Comte d'Eu de faire que le Roy agreaſt que l'on fiſt à Cuſſet ce qui ne s'eſtoit fait à Clermont.

X. Le Dauphin eſt remis en grace.

Le Roy l'accorde: Ils y viennent, ſe preſentent à luy & mettent les genoux en terre par trois fois auãt que de s'en approcher, le ſuppliant de leur pardonner. Ceſte humilité[a] effaça du cœur du Roy tout le reſſentiment d'offenſes ſi ſenſibles. Il les embraſſe; Dit au Dauphin, *Louys vous eſtes le bien venu, vous auez beaucoup*

u Aſſemblee à Noyon du Duc d'Alençõ, d'Antoine de Chabannes Comte de Dampmartin, de Pierre d'Amboiſe Seigneur de Chaumont, Iean de la Roche Seneſchal de Poictou, du Seigneur de la Trimoüille.

x Vn Prince doit auoir ſoing de ceux qui l'ont ſuiuy. Monſtrelet ſur ceſte occaſiõ a eſcrit ces mots, *Quand le Dauphin ouyt & entendit ce, il dit au Duc de Bourbon, Beau Compere, vous n'auez talent de dire comme la choſe eſtoit faitte, & que le Roy n'euſt point pardõné à ceux de mon hoſtel.*

y Fidelle ne peut eſtre eſtimé, qui pour quelque occaſion que ce ſoit a ceſſé de l'eſtre. SENEC.

z Pour garder iuſtice aux choſes grandes, il faut quelquesfois s'en deſtourner aux petites. PLVT.

a Pour perſonne de grãdes dignitez la ſeule humilité intercede. Monſtrelet parle en ceſte ſorte de ce pardon.

demeurez: Allés vous repoſer, on parlera demain à vous.

Eux venus en la chambre où eſtoit le Roy, s'agenouillerent par trois fois deuant qu'ils vinſſent à luy, & la troiſieſme fois le prierent en grande humilité qu'il luy pleuſt à eux pardonner ſon indignation.

Mais il ne remit pas à vne autre fois à lauer la teſte au Duc de Bourbon, & le tirant[b] à part le fait ſouuenir de ſes recheutes, luy remarque le lieu & le nombre iuſques à cinq fois, luy reproche l'iniuſtice & l'imprudence d'vn deſſein qui penſoit de mettre le Pere en la tutelle du fils, & adiouſte que ſi l'amour & le reſpect de quelqu'vn ne le retenoit il luy feroit cognoiſtre ſon deſplaiſir. Reprimende au Duc de Bourbon.

b Les grands veulent eſtre loüez en public, & repris en ſecret.

Que pourroit-il reſpondre? Le propre ſentiment de ſa faute le preſſoit. Le coulpable doit ceder à la iuſtice, & l'innocent à la force du plus puiſſant. Il renouuelle tous les vœux de ſon obeiſſance & de ſes affections, & ſoumet toutes ſes volontez à celle du Roy, louë ſa bonté ſi apparente au nombre des fautes, & ſi neceſſaire à ceux qui auoient failli, le ſalut deſquels ſeruoit d'accroiſſement à ſa gloire & de trophee à ſa clemence.[c]

c Ceux à qui le Prince donne la vie ne viuent plus qu'à la gloire de ſa clemence.

Le lendemain le Dauphin ſe preſente au Roy, lequel ne le traicta pas en enfant, ny cõme les nourrices qui les loüent quand ils ſont tombez. Il luy fit cognoiſtre que ſa cheute l'auoit porté à la ruine certaine de ſon honneur & de ſa fortune, ſi la bonté du Pere n'auoit autant de volonté pour l'en retirer, que la iuſtice de Roy auoit de raiſon pour l'en chaſtier: En vn mot il luy diſt qu'il ceſſeroit de luy eſtre bon Pere, s'il ne commençoit d'eſtre meilleur fils, & qu'il ne deſiroit point d'eſtre eſtimé bon pour ne punir les meſchants. Admoneſtemens doucemẽt ſeueres du Roy au Dauphin.

d Celuy qui eſt bon ſe doit eſuertuer d'eſtre meilleur, car là où il ne commence à deuenir meilleur, là il finit d'eſtre bon.

Le Dauphin s'aſſeurant de la bonté & de la clemence de ſon Pere, ne parle plus que pour ſes ſeruiteurs, auſquels les ſauf-conduicts auoient eſté refuſez. Le Roy declare qu'ils s'eſtoient rendus indignes de ſa grace, qu'ils meritoient de ſeruir à l'exemple des autres XI. Le Dauphin ne veut abandõner ſes ſeruiteurs.

Digitized by Google

tres comme les autheurs de ceſte rebellion qui auoit porté les meſchans à l'audace, & les gens de bien au deſeſpoir : Qu'encores falloit-il qu'il y euſt de la diſtinction aux effects de la clemence & de la bonté, que pour toute peine il ſe contentoit de ne les point voir, & qu'ils ſe retiraſſent en leurs maiſons.

Le Dauphin tient ferme cõtre ces torrents de la colere du Pere, & fait cognoiſtre que s'il n'y a point de grace pour ſes ſeruiteurs, il n'é veut deſirer pour ſoy. De ceſte opinion [f] qui eſt la cauerne d'où ſortent les vents qui mettent l'ame en tourmente, ou pluſtoſt de l'impreſſion que ſes ſeruiteurs lũy auoient donné, qu'en tenant bon il auroit tout ce qu'il voudroit, il tire ces paroles ieunes & inconſiderees : *Il faudra doncques Monſeigneur que ie m'en retourne, car ie leur ay promis.*

Mouuemens terribles que fait l'opinion en l'ame.

A cela le Roy tout froidement, *Allez vous en Louys ſi vous voulez, les portes ſont ouuertes, & ſi elles ne ſont aſſez larges, ie feray abbatre ſeize ou vingt toiſes de la muraille pour vous donner plus grande ouuerture : Ie ſuis voſtre Pere, vos volontez dependent des miennes* [g] : *Ie trouue fort eſtrange que vous ayez engagé voſtre parole ſans auoir ny ſçauoir la mienne. Mais il n'importe, la Maiſon de France par la grace de Dieu n'eſt pas ſi deſpourueuë de Princes qu'elle n'en aye qui auront plus d'affection que vous n'en auez faict paroiſtre à maintenir ſa grandeur & ſon honneur.*

Ce jeune Prince aimoit mieux eſtre eſtimé mauuais fils, que mauuais Maiſtre. Il faut croire que ces nuees ne ſe rompirent point ſans pluyes, que ce feu & de colere & d'amour ne ſ'eſteignit pas ſans larmes. Le Duc de Bourbon qui ſçauoit la diſtinction [h] entre l'auctorité de l'vn & l'aage de l'autre, & ne vouloit point qu'il reſtaſt aucune opinió en l'ame du Roy, que ceſte opiniaſtreté fuſt ſouſtenuë par ſon conſeil, fit au

Opiniaſtreté du Dauphin.

[e] Vn Citoyen de Sparte entendant loüer hautement Charilaus pour ſa bonté, *Et comment*, dit-il, *ſeroit-il bon, veu qu'il n'eſt pas aſpre, ny rigoureux aux meſchans* C'eſt autant de cruauté de pardonner à tout le monde, que de ne pardonner à perſonne. SENAC.

[f] L'opinion eſt l'epilepſie ou le mal caduc de l'ame : c'eſt la cauerne qui tient les vents d'où ſortent les tempeſtes de l'ame, c'eſt à dire les paſſions deſordonnees.

[g] Les volontez du Pere ſont ſouueraines ſur celles du fils. La puiſſance paternelle eſtoit anciennement abſoluë entre les Romains, les Perſes, les Gaulois ſur la vie, la mort, les biens, la liberté, les actions, & l'honneur des enfans.

[h] Les Roys s'offencent quand on veut faire marcher leurs enfans à l'égal d'eux. Les Pontifes au commencement de l'annee faiſoiẽt des prieres publiques pour la ſãté & proſperité de l'Empereur, Tybere les tança aſprement de ce qu'ils y auoient adjouſté les nõs

de Neron & de Diuſus ſes ſucceſſeurs, portant impatiemment de voir ceſte jeuneſſe aller du pair auec ſon aage, *æquari adoleſcentes ſenectæ ſuæ impatienter indoluit.* TACIT.

meſme temps le ſerment de fidelité, promettant de ſe departir du Dauphin & de toutes les intelligences & aſſociations contraires au ſeruice de ſadite Majeſté.

Il ſe repent & s'humilie.

Le Dauphin ne ſceut faire autre choſe que de ſ'accommoder à l'obeiſſance & à l'humilité que Dieu & la nature luy ordonnoient. Le Roy le tint aupres de luy, changea tous ſes officiers, excepté ſon Confeſſeur & ſon cuiſinier, mit de bonnes gardes à ſes oreilles [i] pour n'y laiſſer entrer rien de mauuais, fit épier ceux qui ſ'approcheroient, afin de les cognoiſtre & de ſe prendre à eux des mauuaiſes impreſſions qu'on luy donneroit.

i L'entrée de l'ame eſt l'ouye, les bons ny les mauuais cõſeils n'y peuuent arriuer que par là. Quand les gardes de ces portes ſont gagnees on triomphe de la forteresſe. *Ad ſummam ſapientiæ ſi clauſeris aures, quibus ceram parum eſt obdere. Firmiori ſpiſſamento opus eſt, quàm ipſum in ſocijs Vlyſſem ferunt.* SEN.

XII. Ordre que le Roy met en la maiſon du Dauphin.

Il luy laiſſa des gens plus recognus & recommandez pour leur ſageſſe & probité, que pour leur fineſſe & ſubtilité [k], leur commandant & recommandant deveiller ſur ce jeune Prince, qui auoit le naturel bon, mais coulant & facile, & qui pour peu ſe pouuoit deſtourner. Pluſieurs vitieuſes inclinatiõs viennent aux eſprits dont il ne faut non plus accuſer la nature, que la vigne quand le vin ſ'aigrit, ny le fer quãd il ſe roüille. Pour bon que ſoit le naturel il ſe corrompt & ſe gaſte ſ'il n'eſt entretenu, & la nourriture fait touſiours les hommes de ſa façon, quelque empeſchement que la nature y apporte.

k Autour des Princes les gens de bien ſont neceſſaires en tout temps, on en doit eſloigner ces boſtillans & bruſlans eſprits, plus propres à remuer, qu'à ordonner les affaires. Il eſt bon auſſi d'y auoir des fins & accorts pour s'en ſeruir cõtre les trompeurs & les tromperies.

Il eſt touſiours veillé à fin qu'il ne brõche.

Ceux qui ſont autour de ce Prince par le commandement du Roy, le tiennent ſi decourt, qu'encores que la volonté ſoit vne prerogatiue de l'humaine liberté, [l] il n'oſe rien vouloir contre ſon deuoir; & d'autant que les Ducs d'Alençon & de Bourbon auoient promis par le traicté de remettre au Roy les places qu'ils tenoient, ne leur reſtant autre ſeureté que la parole & la clemence du Roy. L'armee ne fut licenciee que tout ne fuſt executé: Cela faict la paix fut publiée,

l La volonté qui eſt en ſa liberté, & qui ne depend que de la puiſſance de la raiſon, ſe porte aux choſes qui ſont vrayement deſirables, & que l'on doit vouloir. Le nõ de la Vertu entre les Grecs vient de celuy du Deſir, parce qu'elle eſt proprement & principalement deſirable.

Digitized by Google

& ceſte broüillerie qu'on appelloit *la praguerie*, eſtouffee en moins de neuf mois.

XII. Le Dauphin demeura touſiours aupres du Roy, le ſeruit & ſuiuit en diuerſes occaſions. Ce luy fut vn bon heur incomparable [m] de trouuer ſes pas traſſés à la Royauté, & d'apprẽdre les formes de viure ſoubs vn ſi bon pere. Le meſtier de la guerre ſoubs la conduicte & l'inſtruction d'vn ſi vaillant Capitaine & ſoubs vn ſi ſage Roy, les parties eſſentielles qui forment le Prince, le conſeil, la force, la reputation [n] & les inſtrumens de regner qui ſont [1] les intelligences de penetrer la nature des ſubjects, [2] la prudence de leur donner des loix conuenables, [3] l'ordre de la Milice, [4] l'art de faire la guerre, [5] l'induſtrie de maintenir la paix, [6] la diligence à preueoir les accidens, [7] les moyens pour amplifier l'Empire, [8] le iugement pour cognoiſtre les jalouſies & les intereſts des Eſtats, [9] la dexterité pour temporiſer les inconueniens, [10] la maturité à deliberer, [11] la celerité à executer, [12] la conſtance aux choſes deliberees, [13] la force aux ſiniſtres, [14] la moderation aux proſperes, [15] la connoiſſance aux diuines ſi certaine & ferme que la ſuperſtition ne le faſſe timide, ny la licence le rende precipiteux.

Quelles ſont les parties qui forment le Prince.

[m] C'eſt vn grand contẽtement à vn Roy qui entre en aage de pouuoir faire de ſa main ſon ſucceſſeur, luy faire part de ſes experiences & de ſon authorité.

[n] Les meſmes choſes qui ſouſtiẽnent toute la machine de l'Eſtat, le conſeil, la force & la reputation, ſont les pieces eſſentielles qui forment le Prince. Le Conſeil luy monſtre les vrayes formes de bien regner, la force conſiſte en l'vnion de ſix conditions qui le rendent puiſſant, qui ſont auoir l'Eſtat bienvueillant, grand, armé, riche, & eſtably. La reputation eſt ce bruict glorieux & ceſte efficace opinion qui luy donne de la creance & du reſpect entre les autres Potentats.

M. CCCCXLI.

XIII. Siege de Pontoiſe.

Il le mena au ſiege de Pontoiſe l'academie des exploits plus memorables qui furent veuz en ce temps. Les Anglois ayans refuſé imprudemment [o] les offres du Roy qui leur laiſſoit la joüyſſance entiere de ce qu'ils tenoient en France en ſe reſeruant ſeulement la ſouueraineté, eſtoient declarez ennemis des vns & des autres. Paris affranchy de leur domination deſiroit les voir ſortir de Pontoiſe, & pour ce donna au Roy quelque ſecours d'argent pour les en chaſſer.

[o] Chacun fait des fautes, les François en ont fait & les Anglois auſſi au demeſlement de leurs affaires. Le Roy Iean refuſa l'offre que le Prince de Galles luy fit de rendre tout ce qu'il auoit conquis & tout le pillage. Il vouloit outre cela que le Prince & quatre des plus grãds Seigneurs

de ſon armée ſe rendiſſent à ſa diſcretion. Ce refus fut ſuiuy de la perte de la bataille & de la priſe du Roy, Le Roy Charles offrit aux Anglois en la conference de Calais de leur laiſſer tout ce qu'ils tenoient de luy en faiſant hommage, ils refuſerent, & n'ont eu ny l'vn, ny l'autre.

Voila vne armee de douze mille hommes deuant Pontoiſe, bons hommes exercez aux perils qui ſçauoient les rencontrer & paſſer ſans frayeur, & ſçauoient encores mieux mourir, que tuer; belle & vnique partie de la vaillance.

Les aduenuës de Pótoiſe ſont toutesfois ſi mal gardees que Talbot entre dedans & y met viures & gens. Le Duc d'Yorck Lieutenant general du Roy d'Angleterre ſe preſente à Cenery & Hotóuille auec huict mille hommes. Il enuoya au Roy ſes Herauts pour luy dire, ou qu'il accepte la bataille, ou qu'il leue le ſiege. A ceſte premiere poincte Françoiſe il n'y auoit perſonne qui ne diſt qu'il falloit manger des racines, & creuer pluſtoſt que leuer le ſiege. Mais le Roy ne voulut rien hazarder. Talbot au ſecours de Pontoiſe.

La perſeuerance force les places. Les ſoldats de Cæſar eſtans deuant Duraz n'auoient pour pain qu'vne racine appellee Chara, ceux de la ville ſe mocquoient de leur opiniaſtreté à les aſſieger, eſtãs ſi mal pourueuz. Les aſſaillans declarent que tant qu'ils trouueroient de telles racines aupres de Duraz, & il y en auoit abondãment, ils ne deſlogeroient.

La riuiere eſtoit entre les deux armees, le Roy faiſoit garder le Pont de Beaumont, ſeul paſſage propre à l'armee ennemie. Le Duc d'Yorck auoit des petites naſſelles pour paſſer les ſoldats file à file au deſſous du Pont vers l'Abbaye, auec tãt de difficulté toutesfois, que dix hommes eſtoient capables d'en empeſcher cent. Mais l'ordre eſtoit ſi grãd, la nuict ſi fauorable, que l'armée fut quaſi toute de là, auant que les ſentinelles en euſſent donné l'alarme. Paſſage fort à propos & qui donna tant d'eſtonnement à l'armée du Roy, que les Capitaines s'amuſerent plus à ſ'émerueiller comme les Anglois auoiẽt paſſé, qu'ils ne penſerent à empeſcher que le reſte ne paſſaſt.

Foibles armes que l'eſtonnement & admiration pour arreſter l'ẽnemy. Tite-Liue remarque comme les Romains paſſent vne riuiere tandis que les Eſpagnols s'amuſent à s'émerueiller & conſulter ce qu'ils deuoient faire, *qui tumultuum inijcere trepidatio-*

D'autant que le Roy fut loüé de n'auoir hazardé vne bataille, d'autant fut il blaſmé de n'auoir empeſché d'y eſtre contraint, puis qu'il y auoit vne riuiere entre-deux. Le courage ne luy faillit point, mais bien le iugement pour choiſir l'occaſion & l'opportunité. Le Roy leue le ſiege.

Digitized by Google

[r] Il deſloge de Maubuiſſon, laiſſe Charles d'Anjou & l'Amiral de Coitiuy auec deux mille hommes dans le fort de S. Martin, & ſe retire à Poiſſy. Le Duc d'Yorck le ſuit penſant l'engager au combat, mais le Roy ne veut point changer de reſolution, qui eſtoit, non de donner vne bataille, mais de prendre Pontoiſe.[s]

Le Duc d'Yorck paſſe à Mante pour auitailler & rafraiſchir les aſſiegez, le Roy demeure mocqué des Anglois, meſpriſé des Pariſiens, qui ſe repentent de l'argent qu'ils luy ont donné inutilement pour les fraiz de ceſte entreprinſe. Les plus grands de ſa Cour murmurent de ce qu'il s'eſt retiré ſi mal à propos. Il void ſa reputation ſi deſcriee, qu'il ſe reſoult d'emporter la place, ou d'y mourir: Il y retourne dix iours apres, fait battre la ville de trois endroits, & breſche faite va luy meſme à l'aſſaut, hazardant le tout pour le tout. Il falloit qu'il fit le ſoldat pour eſtre Roy: ſinon qu'il aymaſt mieux de Roy deuenir ſoldat, & eſprouuer combien le repentir eſt inſupportable de n'auoir fait en l'occaſió ce qui ne ſe peut plus faire quand elle eſt eſchappee, & comme elle ſe mocque de ces preſomptueuſes ſageſſes, qui penſent conſeruer par tout l'auctorité à la prudence ſans en faire part à la neceſſité.

Les affaires[t] du Roy n'eſtoient pas en termes qu'il deuſt auoir honte de s'eſtre trouué en lieu où le canon luy pût effleurer la Couronne[u], ny de trauailler ſes penſees pour conſiderer comment il eſchapperoit du peril, ny combien il importoit qu'il en eſchappaſt.

Les aſſiegez ne peuuent ſouſtenir la fureur de l'aſſaut, on entre, on tuë l'ennemy, on ſauue le Citoyen, on n'entend point ces cruels mots: *Periſſe l'amy quand*

bus in ipſo tranſitu amnis potuiſſent. TIT. LIV.

[r] On demandoit à Ageſilaus quelles parties rendoient le chef d'armee excellent & brauue. Il reſpond, *L'audace contre les ennemis, & aux occaſions qui ſe preſentent, le conſeil & le iugement.*

[s] Quand le Duc d'Yorck enuoya dire au Roy qu'il luy preſentoit la bataille, le Roy ne fit autre reſponce, ſinon, *Que puis qu'il auoit tant d'enuie de combattre, il luy en feroit manger ſon ſaoul, & plutoſt qu'il ne voudroit.*

[t] La neceſſité oblige le Prince de ſe meſler & ietter dans les perils. En la guerre que l'Empereur Albert d'Auſtriche eut contre les Bohemiens, on luy demãde à qui il donneroit la charge de ſon armee, il reſpond, *Si autre que moy eſtoit voſtre Capitaine vous ne m'appellerez plus Archeduc d'Auſtriche.* Æneas SILV. *lib. 3. de reb. Alphon.*

[u] Charles ſe vantoit des bleſſeures qu'il auoit receuës à la guerre & les monſtroit, Timothee Capitaine Athenien dit,

Pontoise pris d'assaut.

& l'ennemy. Ceux que la fureur des armes peut distinguer & recognoistre pour François sont sauuez, les Anglois tuez à la pareille: Mais il est bien mal aisé de pouuoir mesler en ces rencontres enflammez de fureur & escumans de vengeance, quelque image de iustice pour espargner son amy, ou son hoste.

Ie fus honteux deuant Samos qu'vn coup de trait vint des murailles tomber tout aupres de moy pour m'estre aduãcé plus que ne deuois vn chef d'armee.

x Epammondas ce grand Capitaine qui ne vid iamais homme, abbatu, ny vaincu, iugeoit meschant homme quelque bon Citoyen qu'il fust, celuy qui entre les ennemis & en la bataille n'espargnoit son amy & son hoste.

On parle de Dieu quand on va à la charge & à l'assaut, on se recommande à luy, on le supplie, on luy fait des vœux. Au retour il ne s'en parle non plus que s'il ne s'é estoit point meslé. Mais la premiere chose & la premiere action du Roy à ceste entree, fut de rendre graces à Dieu, recogneu seul autheur de ceste victoire y, sans laquelle il se fut veu autant empesché auec ses propres subjects, qu'auec les ennemis: Car le Duc de Bourgogne n'estoit pas si bien reconcilié qu'il ne desirast d'esleuer la grandeur de sa maison sur les ruines des affaires du Roy, & desia les grãds du Royaume auoient fait quelques secretes assemblees pour aduiser aux desordres dont chacun se plaignoit.

y Au Dieu des batailles appartiennent les actiõs de graces des victoires. Les Roys de France ont touſiours esté fort soigneux de ce deuoir. Philip. Auguste apres la bataille de Bouuines fit bastir l'Eglise de la Victoire pres de Senlis. Le Roy Louys XII. fit edifier vne Chappelle au lieu où il gagna la bataille de la Ghiaradadda, sous le nom de Saincte Marie de la Victoire. Le Roy François I. fit de mesme sur le champ de bataille où il deffit les Suisses à Sdonar.

Il fit assembler tous les Princes, & grands Seigneurs & Capitaines, loüa ceux qui auoient bien faict & les remercia des preuues de fidelité, & de valeur qu'ils luy auoient rendus, fit plusieurs z Cheualiers, & donna au Seigneur de Ialonge vn Estat de Mareschal de France, & vne pension au premier qui estoit entré dans Pontoise par la bresche. Si l'Histoire sçauoit son nom elle luy donneroit vne couronne toute garnie de petits creneaux, & luy rendroit le mesme honneur que les Parthes ont donné à celuy qui monta des premiers sur la muraille de Seleucie.a

Dieu remercié de ceste victoire & les bõs seruiteurs du Roy reconus

z Apres la victoire le Prince doit recognoistre ceux qui l'ont bien seruy, honnorer, & recompenser la valeur, deserier & blasmer la lascheté. *Luce orta*, dit Tit Liu liu. vi. *vocatis classico ad concilium militibus, Manlius primum ob virtutẽ laudatus donatusque.*

a Les noms de ceux qui s'en vont aux perils apparens pour le salut pu-

Le Roy mena le Dauphin à Tartas assiegé par

les Anglois, & puis à Limoges, en luy apprenant par tout que la prudence & le temporiſement ſurmontent toute ſorte de difficultez, que c'eſt choſe plus excellente de mettre la paix en ſon Eſtat, que de piller & deſerter la terre des ennemis.

Dauphin au ſiege de Tartas.

Auec les inſtructions & maximes de ſon Pere qui luy auoit donné en ſon enfance de bós gouuerneurs, & en ſa ieuneſſe de bons Conſeillers [b], il ſe rendit capable des actions d'vn Prince pour bien commander & porter les commandemens du Roy ſon Pere en Languedoc pour rompre les menees du Comte d'Armagnac. Le Baſtard de ceſte maiſon [c] l'aduertit que le Comte d'Armagnac traictoit quelque alliãce auec les Anglois. Les ſoupçõs ſur tels aduis ſont touſiours excuſables, & n'y a rien qui oblige tant la prudẽce des Princes que d'empeſcher que les grandes maiſons ne s'allient contre leur gré, & ne portent aux eſtrangers les biẽs qui doiuẽt demeurer dans leurs eſtats, & n'en peuuẽt ſortir qu'ils ne les affoibliſſent. Telles practiques ſe peuuẽt plus facilemẽt empeſcher & preuenir, qu'il n'eſt aiſé de les rompre quand elles ſont faictes.

Baſtard d'Armagnac fauory de Louys XI.

La maiſon d'Armagnac eſt ancienne, riche & puiſſãte en Guyenne, & ſon origine ſe trouue en celle de la couronne de Nauarre. [d] Iean IV. Comte d'Armagnac fils aiſné de Bertrãd d'Armagnac Cõneſtable de France, auoit achepté de Iean Duc de Bourbon la Comté de l'Iſle Iourdain en l'an 1421. pour le prix de trente huict mille eſcus d'or de ſoixante quatre au marc. Il auoit eſpouſé Yſabeau de Nauarre, la grandeur de ſa maiſon, & celle de ſon alliãce, luy dõnerent la hardieſſe durãt les troubles de France, lors que chacun iettoit les yeux ſur le debris du naufrage, de ſe qualifier

D'autres tiẽnent que la maiſon d'Armagnac eſt venuë de Caſtille

blic, ne doiuent eſtre oubliez en l'Hiſtoire, & neantmoins ils y demeurent incognus, s'ils ne ſont releuez de quelque qualité autre que de ſimple ſoldat. Plutarque ſe ſouuient du nom de Surena qui monta le premier ſur la muraille de la grãde Cité de Seleucie, mais c'eſt parce qu'il eſtoit le ſecond des Parthes apres le Roy.

b Les grands Princes pour auoir eu de bons maiſtres eſtants petits, & de ſages Conſeillers eſtans grands, ont fait de grandes choſes.

c Ce Baſtard fut fait Admiral de France par Louys XI. qui luy dõna le Comté de Comenge & le gouuernement de Guyenne, duquel il depoſſeda le Duc Iean de Bourbon ſon beau frere.

d Sanche 4. ſurnommé le Maieur Roy de Nauarre, ayant conquis quelque terre de Gaſcongne deça les Pyrenees, les donna à Garſias ſon fils qui fut le premier Comte d'Armagnac l'an 1013. Il fiſt ſon ſecond fils Arnault Garſias Comte d'Eſtarac, la deſcente duquel eſt entree en la maiſon de Foix & brãche de Candalle.

e Les mariages traictez auec les eſtrangers ſans la permiſſion du Roy, ont mis en peine ceux qui les traictoient. Valeran de Luxembourg Conneſtable de France en fut diſgracié du Roy Charles V & le Roy Charles VI. ne trouua bon le traicté de la fille du Duc de Berry auec le Duc de Lanclaſtre. Philiſtus pour ceſte raiſon fut bany des Eſtats de Denys Roy de Sicile.

Prince par la grace de Dieu, & de rechercher l'alliance de l'Anglois par le mariage de ſa fille. Le Roy qui ne faiſoit point de differẽce entre la trahiſon & telles ſortes d'alliances, enuoya des Commiſſaires pour faire le procez au Comte, comme criminel de leze Majeſté ayant cõmis contre la loy de France, *qui defend aux Seigneurs de faire aucun mariage auec les eſtrangers ſans le conſentement du Prince.*

Le Roy y enuoya le Dauphin, lequel aſſiegea la ville de l'Iſle Iordain, & y prit le Comte d'Armagnac. Son fils ſe ſauua en Eſpagne. Iean de Meaux ſecond Preſident au Parlement de Toulouſe auoit ouy le Comte d'Armagnac ſur ſes pratiques, & auoit tiré de ſa bouche la verité des principaux poincts. Il eſtimoit qu'il en ſeroit quitte pour ceſte confeſſion & que ce Preſident n'ayant autre force que celle de la Iuſtice, ne luy pourroit pas faire grand mal, mais quand il fut priſonnier entre les mains du Dauphin, il dict que tout ce qu'il auoit confeſſé eſtoit contre ſa propre cõſcience & la verité, ne l'ayant dit que pour le deſir de r'entrer en ſes biens que le Roy auoit fait ſaiſir. Apres auoir expié ceſte faute en la priſon, le Roy luy donna la liberté à la caution du Comte de Foix.

Comte d'Armagnac priſonnier à l'Iſle Iordain

Le Dauphin au retour de ce voyage fut enuoyé en Normandie en qualité de Lieutenant General. Mais il faut remarquer qu'il auoit vingt ans ſur la teſte auant qu'il euſt vn gouuernement en main, & que le Roy ne luy donna que pour rompre les deſſeins de ceux qui le vouloient porter ailleurs, & s'intereſſoient plus que luy meſme en l'eſtat où il eſtoit.

En Normãdie.

f Les natures bien nees s'obligent ayſemẽt par bien-faicts, On vouloit deſbaucher Louys. le Roy Charles ſon Pere luy faict part du gou-

Il chaſſa les Anglois de Dieppe, & ceſte victoire porta incontinent la generoſité de ſon courage & le bon-heur de ſa conduitte par toutes les Prouinces de

XV. Prend Dieppe.

France

France, ou rien ne diminuoit la grandeur de ceſte naiſſante reputation que ceſte raiſon, qu'eſtant fils d'vn ſi braue Pere il n'y auoit point d'eſtonnement de le veoir ſi vaillant. Les François diſoient que le pere auoit beſoin d'vn tel fils, & le fils d'vn tel Pere.

Va en Languedoc.

Le Roy glorieux de l'auoir faict de ſa main, & de veoir ſes inſtructions ſi bien ſuiuies, augmente ſon auctorité, loüe ſes commandemens, & auec mille lances l'éuoye en Languedoc où ſon eſpee luy fit iour par tout. Il n'arreſtoit pas ſon courage à peu de choſe g ſa cheute ne pouuoit eſtre que de bien haut. Comme il deſdaignoit la gloire de peu de prix, & la reputation qui ne couſtoit guere, auſſi recherchoit-il ardemment celle qui naiſſoit des belles & hautes actions, & qui eſtoit le iuſte fruict de la vraye Vertu.

Les Anglois affoiblis & recreus font vne Treſue, durant laquelle Louys va chercher de l'exercice hors le Royaume, ſe rend Chef des François & Anglois pour ſe venger de ceux qui durant le pire eſtat des affaires de ſon Pere l'auoient broüillé, & pour fauoriſer la guerre de Sigiſmond Duc d'Auſtriche contre les Suiſſes.[h]

XVII. Paſſe en l'Alsace prend Montbelliard

Il ſe ſouuient que le Comte de Montbelliard auoit couru la frõtiere de France du coſté de Lãgres. Il luy rend la pareille, prend & pille Montbelliard, & en dõne le gouuernement à Iean Thiburgeau Capitaine de ſes Archers, court le pays de l'Eueſque de Baſle, par ce qu'il auoit ſouſtenu le party d'Amedee Duc de Sauoye, qui par les ſuffrages des Eueſques, Prelats & Docteurs du Concile auoit eſté faict Pape & nommé Felix V. contre le Pape Eugene, & qui auant que de s'eſtre rendu en ſon hermitage de Ripaille, auoit faict tout ce qu'il auoit peu pour fauoriſer les Anglois.

Aſſiege Baſle.

gernement de l'Eſtat & des affaires, par ce moyen il fut diſtraict des penſees contraires à ſon deuoir & à la Paix de l'Eſtat.

g Le Prince doit fuyr la vanité & rechercher les effects d'vne ſolide & vraye gloire, *Nam vt leuitatis eſt inanem aucupari rumorem, omnes vmbras etiam falſæ gloriæ conſectari, ſic ieiuni eſt animi lucem ſplendoremque fugientis iuſtam gloriam qui eſt fructus veræ virtutis honeſtiſſimus, repudiare.* Cic in Pis.

M. CCCCXLIII.

h Le Duc d'Auſtriche auoit eſpouſé M. Radegonde de France fille aiſnee du Roy Charles VII ſous la faueur de ceſte alliance il le pria de le ſecourir contre les Suiſſes.

i Amedee Duc de Sauoye l'an 1417. ſe retire à Ripaille en vn monaſtere des Religieux de S. Maurice, prit leur habit, *griſe robbe, long mantel chapperon gris, courte cornette & vn bonnet vermeil par deſſus le chapperon. Mais par deſſus la robbe griſe il portoit vne groſſe ceinture d'or, & deſſus le mantel vne croix d'or, accompagné de vingt de ſes fauoris veſtus de meſme habit que les Moynes.* Il ſe reſerua le tiltre de Duc de Sauoye & la ſouueraine auctorité ſur tous ſes Eſtats. il fut eſleu Pape;

au Concile L'election luy fut ſignifiee le 17. Decembre 1439. Il ſe rédit à Baſle le 24. iuin. fut couronné le 24 de Iuillet, diſt la premiere Meſſe, & fit des Cardinaux le 17. Nouembre: Il alla tenir ſon ſiege à Loſane l'an 1442.

Les Suiſſes voyans à leurs portes vn ſi puiſſant ennemy, n'attendent pas qu'il paſſe plus outre, & regardent de quel coſté il tournera la teſte de ſes forces. Le Seigneur de Ramſtein le reçoit à Altkilch ville qu'il tenoit par engagement, de l'Eueſque de Baſle pour 12. mille florins. Les Seigneurs du pays le viennent trouuer, & pour ſe venger du peuple & garentir leurs maiſons, luy offrent le ſeruice de leurs eſpees. L'armee exerça des inhumanitez incroyables ſur ce pauure peuple qui donna le nom d'eſcorcheur aux gens de guerre.*

x Les gens de guerre qui couroient la frontiere & le pays de Baſle & de Ferrette en diuers temps furent touſiours appellez d'vn meſme nom *Schindern*. Eſcorcheurs, & par mocquerie dits *Armenjaeken*.

La ville de Baſle cogneut bien que le Concile attireroit l'orage ſur elle, & que le Roy Charles VII. vouloit venger la degradation d'Eugene IV. & pour ce elle n'oublia rien de ce qui pouuoit ſeruir à ſa deffence & ſeurté, fit vn bouleuart à la porte de Spalen, & raſa tout ce qui eſtoit au tour de la ville à l'aduantage de l'aſſaillant, ordonna deux ſortes de Tocſin, l'vn pour la guerre, & l'autre pour le feu. Au premier chacun ſçauoit où il ſe deuoit rendre, au ſecond les gens d'Egliſe & des Monaſteres ſeulement eſtoient tenus de courir au feu. Elle fit publier par le plat pays que quiconque voudroit retirer ſes biens, meubles & prouiſions dans la ville, que les Bourgmeſtres s'obligeroient de les rendre, ou d'en payer le iuſte prix ſi la neceſſité les contraignoit de s'en ſeruir.

Concile de Baſle contre Eugene

Belle police de ceux de Baſle

Aux lieux où il y a de la concorde entre les villes & le pays, non ſeulemẽt d'opinions en certaines choſes, mais en tout ce qui regarde l'vtilité cõmune, l'ennemy eſtranger a bien de la peine à faire de grands progrez car tout conſpire contre luy.

La maiſon d'Auſtriche auoit ietté la pomme de diſcorde parmy les Suiſſes. Zurich s'eſtoit allié auec Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche, les Cantõs de Bernes, Lucerne, Vry, Schuvits, Vndeuald & Glaris viennent aſſieger Zurich pour le forcer de renoncer à ceſte alliance. En ce ſiege ils ſont aduertis que Iean de Rochberg au commencement du moiſd'Aouſt auoit

Suiſſes aſſiegent Zuric.

Digitized by Google

ſurpris la ville de Bruck au pays d'Ergueu, appartenante au Canton de Berne, y auoit fait de grandes cruautez,& enuoyé par batteau le pillage à Lauſtemberg & les principaux priſonniers à Farnſperg.

Le commun reſſentiment qu'ils ont des offences particulieres de leurs alliez, ne leur permet de diſſimuler ceſte iniure. Qui entreprend ſur la moindre bicoque de ceſte Republique, donne l'alarme à tous les Cantons, ils y courent comme ſi le feu eſtoit en leurs propres maiſons[m]. Ils enuoyent quatre mille hommes pour aſſieger Farnſperg, Reckberg qui eſtoit dedans fit cognoiſtre aux premieres approches qu'il n'eſtoit pas pour ſe rendre. Il ſçauoit que l'armee de France n'eſtoit pas loing & que les Suiſſes auroient bien de la beſongne ailleurs.

Le 21 Farnſperg.

Burkard Monchen que les François appelloient Burgo le Moine Seigneur par engagement de Landeſec, eſtoit comme la Guide & le Mareſchal de l'armee. Il preſſoit fort le Dauphin de venir deuant Baſle eſtimant qu'à la veuë de tant de gens elle parleroit pluſtoſt de capituler que de reſiſter: car l'armee eſtoit de vingt mille cheuaux, les Hiſtoires d'Allemagne parlent de trente mille.

XVII.

Baſle[n] enuoye promptement demander ſecours aux Suiſſes qui eſtoiét deuant Farnſperg. Ils leurs enuoyent ſeize cens hómes, que le Seigneur de Hallvvil appelle payſants[o] leſquels furent rencontrez & chargez deux fois par le Comte de Dampmartin, la premiere en la plaine de Brattelen lors qu'ils la pẽſoient paſſer à la pointe du iour, la ſeconde pres le village de Mutents vne demye lieuë de Baſle, mais ils marchoient ſi ſerrez & en ſi bon ordre, qu'il ſembloit à la Caualerie, les voulant charger qu'elle donnoit

Viẽnẽt au ſecours de Baſle

m La loy d'alliance qui eſt celle de l'amitié, veut que les amis & les alliez ſe reſſentent & s'intereſſent du mal & du bien qui leur arriue. Leurs deuoirs & leurs intereſts doiuent eſtre communs, comme embarquez au vaiſſeau d'vne meſme republique, laquelle ne permet point que l'on ſe ſauue à part, ny que ceux qui ſont en la poupe ne s'eſmeuuent de l'eau qui entre par la proüe. M. CDXLIIII.

n Baſle fit la premiere alliance auec Berne, & Soleure l'an 1441. La maiſon d'Auſtriche s'offença, diſant que c'eſtoit contreuenir aux articles de la bulle d'or.

o Thuringde Hallvvil en vne lettre qu'il eſcriuoit au Marquis Guillaume & à la ville de Zurich le lendemain de la bataille, appelle les Suiſſes *Banren* Payſans.

p Vn bataillon de gens de pied bien ordõné eſt appellé vne muraille,

contre vn rocher, ou vne muraille armee p.

Ceux de Baſle leur enuoyerent dire qu'ils gardaſſent bien de s'aduancer, que ce leur ſeroit vne grande temerité de vouloir paſſer ſur le ventre d'vne ſi puiſſante armee qui tenoit toutes les aduenuës. Mais les Suiſſes ne croyent pas que le Lyon ſoit ſi furieux comme on le depeint. Animez & glorieux de ce qui leur auoit ſuccedé heureuſement, le matin ne peuuẽt ouyr parler d'attendre & beaucoup moins reculer. Repouſſent le Comte de Dãpmartin.

Les braues courages ſe monſtrẽt aux perils q, il n'appartient qu'à eux de faire & endurer les choſes difficiles. Ils s'informent plus du lieu où ſont les ennemis que du nombre, & prenant toute ſorte de retardement pour eſpece de poltronnerie, vont droit vers la ville, & trouuans le paſſage du pont fermé, paſſent à nage le Biſrein r. Les Romains n'euſſent pas loüé ceſte impetuoſité, ils eſtimoient qu'il n'eſtoit pas bien ſeant à la grandeur & M. de l'Empire, & des Empereurs de leurs armees de paſſer les riuieres autrement que ſur les ponts, & les gardes poſees aux deux bouts s. Pour ceſte ſeule raiſon & ſans autre neceſſité Ceſar fit le pont ſur le Rhin, ſans s'eſtonner de la largeur, viteſſe & profondeur de ceſte riuiere. Les Suiſſes furent bien trauaillez de l'eau & des hommes auant que de gagner le riuage, ils ſe coulent à la faueur d'vne colline dedans l'Hoſpital S. Iacques. Ceux de la ville pour ne mãquer à ſecourir ceux qui ſi franchemẽt & genereuſement venoient à leur ſecours, leur enuoyerent des troupes au deuant: mais elles eſtoient attendues en embuſcade par vn gros de huict mille cheuaux, capable de rompre les bataillõs des Suiſſes, qnand ils euſſent eſgalé en nombre t cõme ils imitoient en ordre, les legions Romaines. Bataille de l'hoſpital S. Iacques

Antiqui murum dixerunt pedeſtrem exercitum. VEGAT. Dion parlant de la quatrieſme legion appellee la Pytique, luy donne le tiltre de muraille belliqueuſe πλιμμοίμβι τεῖχος.

q Ne celer & reſiſter aux accidens pour-rudes & perilleux qu'ils ſoient, marque la grandeur du courage, *Romanum eſt agere & pati fortia.*

r La ville de Baſle eſtoit en conſeil pour aduiſer aux moyens de faire entrer le ſecours ſans peril, Munſter dit que les Suiſſes eſtãt ſur vne colline voyant leurs ennemis, vindrent fondre ſur eux les repouſſerent iuſques à l'Hoſpital S. Iacques.

s Germanicus diſoit que paſſer les riuieres à nage offençoit la reputation d'vn general d'armee, *Ceſar niſi pontibus præſidiiſque impoſitis, dare in diſcrimen legiones haud imperatorium ratus.*

t Le nombre des gens de guerre entrans en la Legion a eſté fort diuers, Elle eſtoit du tẽps de Romulus de ſix mille hommes de pied, & ſix cens cheuaux, de quatre à cinq mille ſous la republique. Celle que Scipion mena en Affrique fut de ſix mille. Deux legiõs en l'armee de Cæſar ne faiſoient pas ſept mille hommes.

Digitized by Google

Ceux qui eſtoient en garde ſur les tours de la ville les aduertirent du piege qu'on leur auoit dreſſé, & les firent rentrer dedans.

Les Suiſſes ſ'eſtoient barriquez dedans l'Egliſe & l'Hoſpital de ſainct Iacques : mais on les fit ſortir par le feu que les François y mirent. Ils combattirent long temps aux hayes & aux murailles des jardins, ſouſtindrent trois aſſauts, repouſſerent vaillamment les deux premiers. A chair de loup dent de chien. Au troiſieſme ils furent forcez & tous taillez en pieces. Mais le plus miſerable vendit bien cheremẽt ſa peau. Æneas Syluius[u] qui eſtoit lors Secretaire du Concile, & qui depuis fut Pape, dit, *Que l'on ne pouuoit veoir ſans horreur & eſtonnement ceſte cruelle boucherie des hommes, en laquelle les Suiſſes tiroient les fleſches toutes ſanglantes de leurs corps, & les plongeoient furieuſement dans les entrailles de leurs ennemis, & s'enferroient enſemble.* Aucun ne fut tué qu'il n'euſt tué. Nul ne pouſſa le dernier ſouſpir ſans l'accompagner du contentement d'eſtre vengé, conſolant ſa mort en celle de ſon ennemy. Le Dauphin diſoit qu'il n'auoit iamais veu des hommes plus furieux, plus forts, ny determinez. Il ne ſ'en ſauua que ſeize, leſquels arriuans au pays furent tenus comme fugitifs & deſerteurs du camp. Quoy qu'ils ſceuſſent ny dire ny alleguer, on leur diſoit pour tout qu'ils deuoient mourir auec les autres. Ils ne pouuoient eſtre eſtimez gens de bien, ayans remporrez leur teſte du peril où leurs compagnons eſtoient demeurez, comme Philopemen n'eſtimoit celuy qui tomboit vif entre les mains de l'ennemy.[x] Le combat dura dix heures.

Suiſſes deffaits.

Burkard Munch de Landſcron, conducteur de l'armée paſſant à cheual ſur le champ de bataille & ſur

[u] *Cõmittitur atrox & miſerabile prælium, caduntúrque ex vtráque parte quãplurimi. Horrendũ auditu eſt. Euellebãt ſanguinolẽtas ex corporibus ſuis ſagittas Suitẽſes, ac trũcatis manibus in hoſtes irruebãt, nec prius animã exhalabant, quàm occiſorem ipſi occidiſſent. Erat retro Suitenſes murus quidam horti ſancti Iacobi, quo illi ſe tutos ab vna parte rebantur, ſolúmque in frõte pugnabant. Sed Teutonici qui cum Armeniacis erãt, intrantes hortum, murũ perfodiũt, Suitenſéſque à tergo ferunt, quæ res magna cauſa ruinæ Suitenſium fuit. Pugnatur tum ante tum retrò, iam viro vir imminet; nec iam eminus ſed cominus ferrum ſtringitur.*

[x] Les fuyards de la Bataille ont eſté odieux en toutes nations. Ces ſeize Suiſſes quoy que ſauuez en combattant furent meſpriſez comme poltrons. Ce nom *Veldſluchtiger*, deſerteur de camp, eſt vne grande iniure entre les Suiſſes.

ces monceaux de morts, la viſiere de ſon heaume hauſſee dit plein d'inſolence & d'orgueil, *Icy nous baignons dans les roſes*[y], ou comme eſcriuent les autres, en regardant le Chaſteau de Lanſdcron & de Munchenſtein, *Ie voy les roſiers que mes predeceſſeurs ont planté.* Vn Suiſſe couché entre les morts & my-mort, entendant ce mot de cruelle mocquerie, ſ'éuertuë de ſe mettre ſur ſes genoux, & auec les reſtes de ſon courage & de ſa vie, luy jetta vn caillou de telle roideur contre le viſage, qu'il l'aſſomma. Il fut porté à Lanſdcrō & y mourut. Vn autre voyant l'vn de ſes compagnons mal mené par quatre ſoldats y accourt, le dégage du peril, & l'emporte mourant ſur ſes eſpaules[z].

Inſolēce en la victoire punie ſur le champ.

On n'eſt pas aſſeuré de combien eſtoit compoſée l'armée des Suiſſes. Haluvil Suiſſe, dit qu'ils eſtoient quatre mille, les Chroniques de France parlent de cinq mille. Quoy qu'il en ſoit, la France, ny l'Angleterre n'eurent pas grande occaſion de triompher de ceſte bataille: car elles y perdirent autant de teſtes qu'il en falloit abbattre des ennemis, pour meriter le triomphe[a]. L'armée qui eſtoit deuant Farnſperg entendant ceſte deffaite, leua le ſiege & ſe retira.

Le Dauphin demeura trois iours ſur le champ de bataille, & pour couurir le nombre des gēs qu'il auoit perdu, les fit enterrer en diuers lieux à Arlesheim, Reinach, Eſch, deux Comtes à Mont-beliard, deux à Iſenheim, Le grand Prieur de France fuſt tué à ceſte bataille, & pluſieurs autres ſeigneurs.

Ce que fit le Dauphin apres la victoire.

Ceux de Baſle demanderent qu'il leur fuſt permis de recognoiſtre leurs morts, & de les mettre en ſepulture[b]. Il ne vouloit pas refuſer la paix aux morts, puis qu'il eſtoit content de l'accorder aux viuans[c], & qu'il n'y auoit point d'apparēce qu'il ſ'opiniaſtraſt au ſiege

y Les Annalles de l'Eueſché de Baſle raportēt les paroles de Burxard, *Hie baden wir in roſen*, ou, *Hie ſiehe ich in den Roſſgarten, welchen meine Vorderen geerret.*

z *Erāt quatuor Armeniaci qui Suitenſem vnū inſequebantur. Iāque illum telo confoſſum ſtrauerāt & ſupra corpus graſſabātur, cū eius comes arrepta bipenni in quatuor illos fertur, ex quibus duos obtruncauit, alios verò in fugā dedit, ac deinde ſemianime corpus ſuper humeros recipit & inuitis hoſtibus portauit ad ſuos.* ÆNEAS SYL. MVNSTERVS.

a Le triomphe n'eſtoit donné pour vne victoire de moins de cinq mille ennemis tuez. La loy défendoit, dit Valere, de donner le triomphe à qui n'auoit deffait cinq mille hommes. Et l'on ne le donnoit aux victorieux quand la victoire auoit couté beaucoup de ſang, & pource Tite-Liue au 16. dit qu'il fut refuſé à Attilius.

b Qui demandoit entre les Grecs vn corps mort pour l'inhumer quittoit le fruit de la victoire, & renonçoit au trophée. Voy Plv. de Nicias & d'Ageſilaus.

c Æneе dit aux Latins qui le venoient prier

Tous les moines & religieux de Baſle ſortent pour enterrer les morts.

de Baſle, ny contre les Suiſſes. Les Religieux mendians furent ordonnez pour ceſt acte de pieté. Ils firẽt trois foſſes pour les enterrer. Il y en auoit qui trois iours apres la bataille ſouſpiroient encores. On en trouua demy bruſlez dans les ruines de l'hoſpital, pluſieurs dans les buiſſons, & vn grand nombre dans la riuiere de Birs.

pour auoir leurs morts & les enterrer, *Pacem me animis & Martis ſorte peremptis Oratis, equidem & vivis concedere vellem.*

Le Dauphin ſ'en alla rafreſchir en l'Alſace. Sa Cour eſtoit à Enſisheim, l'armée departie par le pays en telle eſtenduë, qu'elle tenoit depuis Mont-beliard juſques à Haguenaud. L'Empereur conuoqua les Princes de l'Empire à Mayence pour aduiſer aux moyens de chaſſer les eſtrangers d'Allemagne. Le Concile de Baſle luy enuoya ſes Ambaſſadeurs [d], pour luy remõſtrer qu'il ne troublaſt l'aſſemblée, à laquelle la Frãce eſtoit obligée de la paix qu'elle auoit auec la maiſon de Bourgongne. Ses deputez furent à Baſle pour entendre la volonté des Peres ſur ceſt accord. Ceux de Berne & de Soleure ſ'y trouuerent, mais il ne ſ'y fit autre choſe qu'vne trefve de peu de jours.

Le Concile de Baſle recherche le Dauphin d'accord.

[d] Le Concile de Baſle enuoye au Dauphin le Cardinal d'Arles, & l'Eueſque de Baſle. Ils moyennerent vne trefve de vingt iours.

L'Empereur Frideric enuoya dire au Dauphin que ſ'il ne ſe retiroit, l'Empire luy declaroit la guerre. La Nobleſſe d'Allemagne qui auoit inuité les François & Anglois au pays, commençoit à ſe faſcher de ſes hoſtes qui beuuoient ſon vin ſans payer, & vendangeoient les vignes en verjus. Mulhouſſe [e] ſe garẽtit de ceſt orage, refuſa de receuoir les troupes du Dauphin.

[e] Mulhouſe a eſté autrefois ville Imperiale, l'Eueſque de Strasbourg en eſtoit gouuerneur, & s'appelloit Ariabinium. Elle s'allia auec les Suiſſes l'an 1464. & puis l'ã 1506. fit conbourgeoiſie auec tous les Cantons. *Stump. 1. liure de la republique des Suiſſes.*

Comme il vit que tout l'Empire ſe remuoit contre luy & que les Suiſſes eſtoient pour auoir leur reuanche de la journée de ſainct Iaques de Baſle, il ſ'en alla en Lorraine pour veoir le Roy Charles ſon Pere qui eſtoit deuant Mets, reſolu de venger le Roy de Sicile

Le Dauphin ſe retire en Lorraine.

Digitized by Google

fort offencé de ceſte ville, pour auoir fauoriſé contre luy le Comte de Vaudemont.

M.CCCC.XLV.

XVIII.

Les Anglois qui ſe faiſoient tenir quand on leur parloit de la paix, prindrent tant de gouſt à la trefve qu'elle fut prolongée pour cinq ans. Ceux qui ſe plaiſoient dãs les miſeres publiques, par ce qu'elles leurs eſtoient vtiles n'en eſtoient pas contents. Ils vouloiẽt bien que la tempeſte ceſſaſt, mais ils deſiroient touſjours quelque vẽt pour reſueiller l'orage. On ne trouue pas touſiours des ames de ſi grande preud'hommie qu'elles ne preferent iamais le bien particulier au public. Les hommes de ceſte excellence ont couru en toute ſaiſon de grandes tempeſtes, le nombre de ceux qui ſont venus à port pour en faire d'autres a eſté bien petit. Ils naiſſent comme le Phenix au bout de cinq cens ans g.

Trefve prolongee entre la France & l'Angleterre.

f Les trefves ſont les amorces & les charmes de la paix: il eſt en la liberté des Princes de les faire: Mais quand vn peuple en a gouſté il eſt malaiſé de le remener à la guerre.

g Le ſage tel que les Stoïques le comparent n'a point eſté & ne ſera point: *Quis ſapiens fit, aut fuerit, nec ipſi Stoici ſolent dicere.* Cic. Et comme les choſes grandes viennent rarement, Seneque dit que *formoſe tanquam Phœnix ſemel anno quingenteſimo naſcitur.* SEN.

Tant que Rome a eſté bien ordonnée, la profeſſiõ Militaire a eſté en temps de paix pour exercice, & en temps de guerre pour neceſſité & pour gloire, chacun retournoit à ſes affaires ayant rendu compte de ſes armes, teſmoignant touſiours qu'il les portoit non pour ſon proffit, mais pour ſa patrie. Les guerres ciuiles troublerent ceſt ordre; & pour ce l'on dit que Cæſar & Pompee furent eſtimez meilleurs Capitaines que bons citoyens, & plus grands en vaillance qu'en preud'homie. La France a touſiours eſté peu feconde en eſprits qui ayent fait volontiers la guerre pour auoir la paix, & n'ayẽt troublé la paix pour auoir la guerre. h

Il ne faut pas faire sõ meſtier de la guerre.

h La Milice ſeroit bien ordonnee ſi elle eſtoit touſiours compoſee de perſonnes qui apres la guerre ne fiſſent difficulté de retourner aux meſtiers ou au labourage, mais la licence & le deſordre eſt ſi grand en la guerre, qu'il eſt mal aiſé de ſe remettre dans les reigles du deuoir, & pour ce la guerre fait les larrõs & la paix les pẽd.

Durant ceſte trefve ſe feiſt le mariage d'Henry VI. Roy d'Angleterre auec Marguerite d'Anjou fille de René Roy de Sicile. Le Comte de Sulfolck la vint querir à Nancy, le Roy ſ'y trouua, la reſioüiſſance fut grande,

Mariage de Henry VI. & Marguerite d'Anjou.

Digitized by Google

XIX. grande, mais comme vne grande ioye a touſiours les grandes triſteſſes en croupe, & les voluptez eſtrāglent lors qu'elles embraſſent plus eſtroictement i, le Roy Charles receut tant d'affliction par la mort de Madame la Dauphine & ſon dueil en fut ſi extreme que toute la Cour ſ'en reſſentit.

Mort de marguerite Stuard.

Mais il y eut autre choſe que des larmes pour témoigner qu'il aimoit ceſte Princeſſe, & que ſa ſouuenance ne finiroit pas dedans les pleurs k, car il receut auec toutes ſortes d'honneurs les Princeſſes d'Ecoſſe ſes ſœurs qu'elle auoit extremément deſiré de voir. Elles vindrent au temps de ſes funerailles, & ſe trouuans comme incognuës en vn pays où ce qui les pouuoit faire conoiſtre & reſpecter ne paroiſſoit plus, ſe mouroient de regret. Toutes ſortes de conſolations rendoient leurs douleurs incōſolables l, & deſiroient que la Royne leur ſœur eſtant dans le ſein de la terre les euſt eu ſur le ſien. Mais le Roy pour leur témoigner que l'affection qu'il portoit à leur ſœur n'eſtoit pas morte, leur en fit ſentir des effects. Il en maria l'vne à François Duc de Bretagne m, & l'autre à Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche.

Il eſt impoſſible de trouuer la verité aux langues ennemies. Le miel pour doux qu'il ſoit picque & cuit, vne bouche vlceree de paſſion & de médiſāce. Deux Hiſtoriens d'Angleterre Edoüard, Halle & Graffton voyans que leur impoſture n'auoit point de priſe ſur les mœurs ny les actions de ceſte Princeſſe, ont eſcrit imprudemment qu'elle fut deſagreable à ſon mary. n Mais on trouue encore en France & en Eſcoſſe des écrits ſur les regrets que Charles VII. & le Dauphin ſon fils eurent de ceſte mort, & Monſtrelet en parle comme d'vne Princeſſe toute parfaite aux beautez de

Iugement de deux Hiſtoriens Anglois.

i Volontiers la ioye eſt le commencement de la triſteſſe. Cōme les riuieres d'eau douce vont mourir en la mer ſalee, les douceurs de la vie ſe terminent en des douleurs bien ameres.

k L'affection ne ſe preuue pas par les ſimples larmes. Ceſſer de pleurer ce n'eſt pas oublier. C'eſt vne memoire trop courte que celle qui ne demeure qu'auec les pleurs.

l Il faut dōner du temps & de l'air à la douleur pour l'euaporer. En celles qui ſont extremes, c'eſt partie du mal que d'ouyr des conſolations.

m Iceā Duc de Bretagne enuoya des Ambaſſadeurs en Eſcoſſe pour traicter le mariage de ſon fils auec Yſabeau fille du Roy d'Eſcoſſe, & à leur retour s'équit d'eux qu'elle eſtoit ceſte Princeſſe? Ils rapportent *Qu'elle auoit beauté ſuffiſante & corps bien diſpoſé pour porter enfans, mais qu'elle n'auoit pas grand & ſubtil langage.* Il reſpondit, *qu'elle eſtoit telle qu'il la demandoit, & qu'il tenoit vne femme aſſez ſçauante quand elle ſçauoit mettre difference entre le pourpoint & la chemiſe de ſon mary.* Ann d'Aquit n Buchanan au liure X. de l'Hiſtoire d'Eſcoſſe, dit que deux Hiſtoriens d'Angleterre auſſi peu fournis de ſuffiſance que de modeſtie, ont eſté ſi impudents que ne trouuant dequoy calomnier ceſte Princeſſe ont dit, *Ob oris grauecelentiam maritu fuiſſe ingrat.*

l'ame & du corps. Elle fauoriſa les beaux eſprits de ſon ſiecle, Alain Charretier fut en ce temps-là eſtimé des premiers de la Cour, & ceſte Princeſſe le jugea ſi rare qu'elle l'honnora d'vne faueur fort ſinguliere, car paſſant par vne chambre où il dormoit ſur vn bãc, elle le baiſa, pour contenter l'eſtonnement des Dames de ſa ſuite elle adjouſta, *Ie ne baiſe pas la perſonne, ie baiſe la bouche d'où ſont ſortis tant de beaux diſcours.* C'eſtoit toutesfois vne de ces bouches qui ont premier apris à parler, qu'à ſe taire o. Ceſte ſaiſon toute guerriere & martiale fut fort ſterile, & de lettres & des lettrez : car où la guerre parle les lettres ſe taiſent. Les Prouinces troublées par les armes n'enſeignent point & ne ſont enſeignées, l'argent qui doit ſeruir pour les gages des profeſſeurs ſ'en va pour les monſtres des gens de guerre p.

Alain Charretier.

Les années de la trefve expirées, la guerre ſe recommence à toute outrance contre les Anglois. L'Hiſtoire ne dit rien des actions de Loüys juſques à ſa retraicte en Dauphiné, & encores les cauſes n'y ſont pas bien exprimées. Elle a bien remarqué ſes mécontentemens. Son pere le tenoit vn peu de court, & ſes actions n'eſtoient pas ſi bien moderées, qu'elles ne luy donnaſſent quelque ſoupçon qu'il auoit enuie d'eſtre le maiſtre q.

La guerre ſe recõmence.

XX.

Le Roy eſtant venu à bout de ſes affaires, voulut recompenſer les ennuits des mauuaiſes nuicts qu'il auoit paſſé r du temps que la melancholie luy deſſeichoit les os, que tout ſon domaine eſtoit engagé, les principales forces du Royaume entre les mains des Anglois, que ſa marmite renuerſoit ſouuent & viuoit en telle frugalité, qu'il n'auoit que faire de ſçauãs cuiſiniers, tels qu'eſtoient ceux des Romains : car on le trouuoit, non auec trois ou quatre plats cõme Char-

Cheti-ue vie d'vn grand Roy.

Les cuiſiniers nommoient à Rome par ordre d'Alphabet toutes ſortes de viande.

o Il n'y a telle demãgeaiſon d'eſprit que du deſir d'écrire, Elle ne ſe guarit que par le ſilence. Euſene demanda à Apollonius Thianee pourquoy il ne ſe mettoit à écrire, Parce, dit-il, *que ie n'ay pas encores bien appris à me taire.*

p L'Empereur Leon à celuy qui le cõſeilloit d'ẽployer ſes finances à l'ẽtretenement de gens de guerre. Reſpond. *Vtinã meis tẽporibus eueniat, ſtipendia militum in doctores artiũ abſumi.*

q Les opinions des enfans doiuent eſtre limitees en telle ſorte qu'il ne leur eſt permis de pẽſer ſeulement à en faire aduãcer le terme, il faut laiſſer au Ciel & à l'ordre de la nature.

r Vne jeuneſſe agitee deſire vne vieilleſſe tranquille. Qui a veſcu dans les flots, veut mourir au port.

Digitized by Google

M. CCCCXLVI.

lemagne', mais auec vn potage d'vne queuë de mouton & deux poulets roſtis pour tout ſeruice[f].

Les grands labeurs qu'il auoit paſſé meritoient bien du bon tẽps, mais il le chercha ailleurs qu'en ſa famille & auec ſes enfans[t], ſon eſprit ſe plongea dans les delices pour leſquelles comme vn autre Iupiter, il ſe changea en diuerſes formes indignes de ſa Majeſté; & bien qu'il fuſt impatient de ſeruitude comme ſont tous les Roys, il ſe voüa toutesfois au ſeruice des Dames qui ſeruoient la Royne: Sur toutes paroiſſoit la belle Agnes, d'vne beauté à fleur d'aage autant aimable que digne d'eſtre aymée[u]. Elle déroba le cœur du Roy qui la fit maiſtreſſe du Chaſteau de Beauté comme elle eſtoit la Royne de toutes les belles, mais la beauté eſtoit en elle vne mauuaiſe hoſteſſe dans vn beau logis.

Il ſe donne aux delices.

Et aux Dames.

L'Hiſtoire qui ne ſe doit iamais amuſer à remuer les choſes de mauuaiſe odeur, a eſté ſi ſoigneuſe du reſpect du Roy, & de l'honneur de ceſte Dame, qu'elle n'a parlé que bien legerement de ce qui eſtoit en ce temps, cognu de tous & publié de peu. Elle dit ſeulement, *que par ce qu'elle paroiſſoit touſiours veſtuë ſuperbement, eſtoit des filles de la Royne, & que le Roy la voyoit ſouuent, on croyoit qu'elle eſtoit toute au Roy*[x], que les yeux eſtoient les Autels où il faiſoit ſes vœux ſous les voiles de la nuict & du ſecret.

Modeſtie de l'Hiſtoire ſur les amours du Roy.

L'Auteur de l'Hiſtoire S. Denis dit, *que par le deuoir de ſa charge*, (les Hiſtoires ſ'écriuoiẽt lors en Frãce par les Moines cõme autrefois à Rome par les Põtifes.[y]) *il s'informa fort curieuſement de ſes ſeruiteurs plus priuez, iuſques à les faire iurer ſi le bruit en eſtoit vray, & apprit ce qu'il a écrit depuis. Que Charles ne l'aymoit que pour les gaillãteries de ſon humeur.* Elle eſtoit excellente en diuerſes gayetez, & ſur tout

f La ſobrieté de Charlemagne a eſté loüée, il n'auoit que quatre plats ne beuuoit que trois fois, & iamais ſur iour, il mangeoit quelques fruicts apres diſner. EGHINARD.

t Le repos eſt iuſte & legitime apres de grands trauaux, mais il eſt plus doux en ſa propre raiſon. Et pource Hercule fut repoſé enté ſe ioüiſſant auec vn petit enfant. La famille a ſes cõſolatiõs, *Bella plané accinctis obeunda ſed reuertentibus poſt laborem, quid honeſtius quã vxorum lenamentum?* TAC. lib. 3.

u L'obiect de l'amour eſt la beauté, & la beauté le but de pluſieurs deſirs. C'eſt affaire aux aueugles ádemãder pourquoy les Roys ayment les choſes belles.

x On entre legerement aux ſoupçons de l'incõtinence des belles, parce que la chaſteté & la beauté ne ſont pas touſiours bien d'accord.

y Par la police de Rome, la charge de l'Hiſtoire & des Annales appartenoit aux Pontifes. *Res omnes ſingulorum annorum mandabat literis Pont. Max.* Cic. 3. de Orat. *Penes Pontifices ſcribendæ Hiſtoriæ poteſtas fuit*, Fla. Vopiſ.

Digitized by Google

à dire le mot, qui eſt l'vn des bouffons d'amour.

Les eſtrangers dont le teſmoignage en ces occaſions eſt autant eſpuré de flatterie comme il tient de la haine, n'en ont pas parlé plus clairement. Oliuier de la Marche dit, qu'é l'an 1444. la Ducheſſe de Bourgongne paſſant en Flandre vit la Royne de France à Chaalons, qu'elles eurent de grandes priuautez & conferences enſemble [z], car *elles auoient vne meſme douleur & maladie, & il y auoit de la raiſon en leurs ſoupçons, par ce que le Roy auoit donné à Agnes de Soret vn train comparable à celuy des grandes Princeſſes, & le Duc eſtoit fort Dameret, & auoit des baſtards & des baſtardes vne belle compagnie.* Mais qui ne voit que la flatterie auoit falſifié les Faſtes de ce temps-là? & que le peu qu'elles en rapportent ſuffit pour aſſeurer que Charles & Agnes ſçauoient bien ſe rencontrer, & que pour auoir des nouuelles l'vn de l'autre, ils n'eſtoient pas en peine d'écrire aux marbres des temples & aux Mercures des grands chemins. Pithius eſt à la droite, Pithias eſt à la gauche, les Princes qui penſent de pouuoir dire, *s'il plaiſt, il eſt permis*, ont quelquesfois plus faute d'entrepriſe, que de fortune.

[z] Il y a quelque ſorte d'allegement en la conference des faſcheries & afflictions.

Faſtes corrõpus. *Tacit. Ann. lib. 14.*

Le Roy qui eſtimoit bien miſerable la paix qui ne donnoit point de repos, déroboit de bonnes heures aux affaires pour les employer à ſes amours & à ſes jardins. Il n'alloit pas plus loing pour chercher les palmes ny les lauriers, il n'en vouloit plus que de la main de ceſte Dame. Elle fit vne fille Monſtrelet dit qu'elle ne fut point aduoüee [a], & l'autheur de la Chronique de Louys XI. qu'on la maria au fils du Seneſchal de Normandie.

Le dauphin ennemy de la belle Agnes.

[a] Charlotte fille naturelle de Charles VII. & d'Agnes Soret, fut mariee au Comte de Maulevrier fils de Pierre ou Iean de Brezé Seneſchal de Normandie.

Les jeunes Princes ont touſiours des diſcoureurs qui parlent de toute choſe, non pour en diſputer, mais

Digitized by Google

pour en meſdire, & qui portans leurs penſées ſur l'aduenir ne parlent iamais du preſent qu'auec degouſt & deſdain [b]. Ces bourdons broüilloient inceſſamment au tour des oreilles du Dauphin & ſouſleuoient ſon ame à des murmures illicites contre les plaiſirs du Roy. Ils luy faiſoient croire que Charles ne pouuoit eſtre ny à ſoy, ny aux ſiens tant qu'il ſeroit à la belle Agnes. Le Dauphin ne pouuoit diſſimuler ſon meſcontentement, & ceſte habile femme pour la ſeureté de ſa fortune, ſe ſaiſiſſoit le plus qu'elle pouuoit de la bien-veillance du Pere, pour empeſcher qu'il n'en receuſt qu'à ſa diſcretion, affin que de leur accord ne naſquit ſa diſgrace.

Le Roy par les mauuais offices de ceſte Dame qui enflámoit le courroux du Pere contre le fils, & en recherchoit les occaſions pour contenter ſon deſpit, & par la ialouſie qu'il auoit qu'vn fils de trente ans luy preſſaſt les talons, ne le voyoit plus que d'vn œil tout troublé de chagrin & de deſpit. Les Princes qui ont des enfans deſia grands, ne doiuent plus employer ſur eux ces façons ſeuerement auſteres, & ces grauitez ſeueres de l'auctorité paternelle, qui fait qu'en les eſloignant de l'honneur de leur familiarité ils ſe priuent de la plus douce conuerſation de la vie. [d]Pour qui gardent ils cet amour & ceſte preuue d'affection? Craignent ils qu'elle ne retranche leur puiſſance? & que Dieu, la nature & les loix n'ayent pas bien pourueu à la maintenir? s'ils les ont aymé en leur enfance lors qu'ils n'en pouuoient cognoiſtre la force, ny le reſpect, pourquoy leur en oſtent-ils la cognoiſſáce lors que l'aage leur en donne le ſentiment, & leur commande de rendre à ceſt amour les tributs du meſme amour de crainte & d'obeyſſance? Pluſieurs

Le Dauphin ennemy de la belle Agnes.

[b] Les voluptez ſont ennemies de la liberté. Nous ſerions à nous ſi elles n'eſtoient pas noſtres.

[c] Vn courage malin ne perd point les occaſiõs de mal faire, il les recherche.

[d] Les Princes doiuent nourrir leurs enfans en vne viue & nõ feinte ny cõtrainte affection enuers eux, ils ſe peuuent touſiours ſe faire craindre il vaut mieux qu'ils ſe faſſent aymer. *Ilz*, dit Michel de Mõtagne *tant de ſorte de deffauts en la vieilleſſe, tant d'impuiſſance elle eſt ſi propre au meſpris que le meilleur acqueſt qu'elle puiſſe faire c'eſt l'affection & amour des ſiens*: le commandement & la crainte, ce ne ſont plus ſes armes.

Digitized by Google

ieunes Princes en mourant ont laiſſé à leurs Peres ce faſcheux regret, ou pluſtoſt ce reproche, qu'ils ne leur ont iamais fait cognoiſtre qu'ils les aymoient. En ces rudeſſes & auſteritez le Dauphin ayant par la raiſon de l'aage le naturel facile & ſoudain, ſe portoit à des promptitudes, durant leſquelles il ne conſideroit que la qualité de premier fils de France & non l'auctorité de Roy[e], ny la reuerence du Pere. R. Guaguin eſcrit qu'en ces impatiences il donna à Chinon vn ſoufflet à la belle Agnes.

Il luy donne vn ſoufflet Antoine de Chabãnes frere de Iaques grand maiſtre de Frãce ſous Charles VII

On adiouſte à ces meſcontentemens vne autre occaſion qui le fit ſortir de la Cour. Antoine de Chabanes Comte de Dammartin, homme bien vaillant, mais mal endurant, eſtoit au plus haut des faueurs de la Cour, & ces faueurs auoient ietté de ſi profondes racines[f] qu'elles pouuoient reſiſter aux vents plus impetueux de l'enuie. La vertu & le bon-heur auoient touſiours tenu le timon & le voile de ſa nauigation. Les troupes qu'il conduiſoit auoient eſté bien frottees ſur la frontiere de Bourgongne. Le Dauphin luy diſt par vne forme de gauſſerie, ſans aigreur toutesfois, car il cognoiſſoit que ceſt eſprit ſe picquoit aiſement[g], & ſans le faire durer trop long temps, car les railleries doiuent finir lors qu'elles commencent à faire rire, *Comment Comte de Dammartin, le Mareſchal de Bourgongne vous a defferré par la foy de mon corps, il fait au rebours des autres Mareſchaux qui ferrent les cheuaux & il les defferre*: vous dictes vray Monſeigneur repart Dammartin, *mais i'ay tiré des pays dix mille eſcus pour auoir des fers neufs à mes cheuaux.*

vẽgeãce contre le Seneſchal de Normandie

Il eſtoit de ſes plus intimes & de telle creance que ſe voulant venger de quelqu'vn qui l'auoit offencé, il luy declara ſon deſſein, luy donna argent

e encores que le Pere ſorte en pluſieurs choſes de ce qu'il doit, le fils doit pluſtoſt penſer à ce qu'il eſt obligé de faire qu'à ce que le Pere ne fait pas.

f La faueur des courtiſans veut auoir de profondes racines auant que d'eſtre affermie. Ceſte graine de la faueur d'vn Prince demeure long temps à poindre & à germer. Elle ſemble ſouuent d'eſtre en fleur qu'elle n'a point de racine. De là vient que le premier vent de colere ou de diſgrace l'emporte.

g Toute gauſſerie qui tient de la verité picque & offence encores qu'elle ſoit ditte par le ſuperieur: Plus les courages ſõt releuez moins ils les endurent, & plus il s'en ſouuiennẽt *Fulſius dicax, Tyberium facetijs irridere ſolitus, quarum apud præpotentes in longum memoria eſt.* TAC. Ann. lib. v.

Digitized by Google

pour l'executer[h]. C'eſt vne ſuperbe abſtinence, de refuſer de ſon Prince, mais grand malheur quand c'eſt pour recompenſe d'vn ſeruice qui met la conſcience ſoubs la Tyrannie du repentir & du remors. Iacques de Chabannes grand Maiſtre de France tança ſon frere d'auoir fait ce marché par lequel il donnoit occaſion à ſes amis de ſe repentir de l'auoir eſtimé.

Le Roy en fut aduerty & ne pouuant diſſimuler vn acte tant indigne de la generoſité du ſang de Frãce, qui ne ſçait que c'eſt que d'eſpancher le ſang ny par volupté, ny par vengeance, ains ſeulement par neceſſité[k], luy en fit vne reprimende bien aigre. Le Dauphin pour s'excuſer accuſa le Comte de Dammartin, diſant que c'eſtoit par ſon conſeil. Le Comte aymant mieux faire tort à ſa fortune qu'à ſon honneur, ne s'accorda pas auec le Dauphin, & diſt au Roy qu'en cela il n'auoit fait que d'eſcouter & obeyr. Le Dauphin ſe voyant deſcouuert & contredit, pour toute repartie dit au Comte, *ſauf la reuerence du Roy, Monſeigneur vous auez menty.* Le reproche du menſonge eſt l'offence la plus extreme & ſenſible qui ſe puiſſe faire par la parole, mais ce n'eſt ny foibleſſe ny laſcheté de cœur de l'endurer de ſon Prince, il y a bien de l'imprudence à s'en eſmouuoir. Le Comte de Dãmartin toutesfois voulut reuencher ceſte parole par celles-cy, *Monſeigneur ſauf le reſpect du Roy, ſi n'eſtiez fils de Roy, ie reſpondrois de ma perſonne à la voſtre, mais s'il y a Gentilhomme en voſtre maiſon qui me veuille charger ſur ceſte matiere, ie luy feray dire le contraire.* Le Roy iugea ſur la contenance & ſur le front de l'vn & de l'autre, la verité de leurs intentions, commanda au Dauphin de ne le voir de quatre mois & s'en aller en Dauphiné.

Excuſe du dauphin pour accuſer Chabãnes.

h La Chronique Martinienne parle clairement de ceſte voye de fait, aſcueil que le Prince doit eſuiter s'il ne veut faire naufrage de ſa reputation. Faire tuer ſon ennemy c'eſt plus acte de crainte que de brauerie.

i Qui fait quelque acte pour deſtruire ſa reputation contraint beaucoup de gens de ſe repentir de l'adminiſtration & de l'eſtime qu'ils en ont eu.

k Les Tyrans, dit Seneque, eſpandent le ſang pour la volupté, & les Roys pour la neceſſité.

l Vn Prince qui a des enfans deſia grands & capables de commander, ne les doit point tenir aupres de ſoy, il leur faut donner quelque obiect pour conſommer leur ambition. L'oiſiueté de la Cour leur donne des inclinations vicieuſes & de mauuais deſſeins, pour ce tiberius eſlõgna ſes fils

Digitized by Google

Vrbano luxu lasciuientem. Son esprit commẽçoit à se desregler par le luxe de la ville & l'oysiueté qui fait les esprits bizares.

Le Dauphin sortant de la chambre du Roy teste nuë & le cœur tout couuert de vengeance & de colere, dist ces mots: *par ceste teste qui n'a point de chapperon, ie me vengeray de ceux qui m'ont ietté hors de ma maison.* Il leur tint parole, aussi n'estoit il que trop veritable aux menaces & aux promesses de se venger. Il n'aymoit iamais ce qu'il auoit hay, & son naturel estoit fort destourné de ce genereux precepte, Qu'il faut hayr, cõme pour aymer plus ardemment.[m]

Le Dauphin sort de la Cour.

Or soit que la ialousie du Roy ou la mal-veillance de la belle Agnes, les paroles du Comte de Dammartin, les mouches & les flatteurs ayent causé l'esloignement de Louys, le Pere le supporta auec beaucoup de regret & se repentit d'auoir plus cõsideré son aage que celuy de son fils, & de ne luy auoir iamais mõstré son front que chargé de chagrin, ny ouuert son cœur que plein de courroux & de desdain[n].

Regret du Roy pour l'absẽce du Dauphin.

Le temps qui deuoit guerir ceste blesseure ne faisoit que d'en augmenter la douleur. Il est victorieux des ennemis estrangers, mais il a en son cœur vne guerre ciuile bien plus cruelle. Il a donné la Paix à la France & il est en trouble en son ame. Ce luy estoit vn grand regret de ne se voir assisté & seruy d'vn fils si grand & si vaillant en ces belles & grandes occasions qu'il acheua heureusement pour rendre toute la France Françoise, le siege de Rouën & la reduction de toute la Normandie en vn an & six iours, ayant demeuré Angloise l'espace de trente ans, la bataille de Furmigny[o] qui pour la mort de huict ou dix François donna la victoire contre les Anglois, desquels quatre mille cinq cens soixante & quatorze demeurerent sur la place, la conqueste de toute la Guyenne, le siege de Chastillon où fut tué Talbot[p] l'Achille des Anglois.

Bataille de Furmigny.

m La ieunesse des Princes a les loix & ses priuileges. La seuerité des Peres ne doit pas entreprendre à les rompre tout à fait, mais bien à les plier doucement. Qui n'a rien refusé à sa ieunesse ne doit desnier toute chose à celle de son fils.

o Bataille de Furmigny le 15 Auril 1450, où furent occis en champ de bataille & mis en quatorze fosses, quatre mil cinq cens soixante & quatorze Anglois, sauf douze ou treize prisonniers. Nos Histoires rapportent diuersemẽt ceste bataille, il s'en faut tenir à ceste belle & vieille tapisserie qui est à Fontainebleau, où tout est representé. Mille François combattans desfirent six mille Anglois.

p Les Anglois appellẽt Iean Talbot leur Achille. Il est enterré à Vvitechurch, On luy a donné ceste epitaphe.

Digitized by Google

glois, dont le nom fait encore peur aux petits enfans de Guyenne, la prinſe de Bourdeaux & autres grandes & belles occaſions qui deuoient ſeruir d'autant de champs de Marathon à Louys.

Le Roy voyant qu'il ne parloit point de reuenir, entra facilement en opinion qu'il auoit du deſſein. Il eſt bien aiſe qu'on flatte ſon iugement, qu'on approuue ſes apprehenſions. Les Princes ont volontiers autour de leurs oreilles des ames complaiſantes qui ont des mots à tous rencontres, & ſçauent faire des maſques à tous viſages, & des brodequins à tous pieds. On luy fait des plaintes de la rigoureuſe domination de ſon fils, foulant ſon peuple de toutes ſortes de charges pour auoir dequoy s'entretenir q. On luy diſt qu'il donne de ſes nouuelles aux Ducs de Bourgongne, d'Alençon & de Bourbon, qu'il en reçoit des leurs, que les nuees s'aſſemblent pour quelque terrible orage. Le pauure pere croit tout & craint tout, eſprouuãt qu'il n'y a rien de plus inſupportable que les infidelitez de ſon propre ſang : & comme le Lyon ne s'eſmeut iamais plus furieuſement qu'à la veuë de ſon ſang, quand ce ieune Prince voit ſon ſang deſtourné de ſes veines & des eſprits qui nourriſſent ſon cœur, il entre en des angoiſſes extremes, leſquelles il n'eſtime cruelles que par ce *qu'elles ne le font mourir aſſez toſt.* Il eſt aduerty que le Dauphin a enuoyé en Sauoye pour auoir gens & argent. Il depeſche le Comte de Dammartin au Duc pour luy dire qu'il tiendra à tort & iniure le ſecours qu'il luy donnera. Le Duc reſpond r, *qu'il ne porte point ſes affections contre ſon deuoir, et ſçait ranger ſes deſirs à ſa puiſſance, & n'en a point d'autres que pour le contentement de ſa Majeſté.* Le Dauphin auoit eſpouſé ſa fille, &

Orate pro anima prænobilis Domini D. Ioannis Talbot quondam Comitis Salopiæ D. Talbot D. Furminal, D. Verden, D. Strange, de Blakmere & Mareſcalli Franciæ qui obiit in bello apud Bourdeaux VII. *Iul.* 1453.

Plaintes & rapports contre le dauphin.

Le Comte de Dammartin en Sauoye.

q Le Pays de Dauphiné s'eſt reſſenty long tẽps des incommoditez du ſeiour du Dauphin, car le Roy le tenoit à l'eſtroit, & ſe rendoit fort haut d'oreilles aux plaintes qu'il faiſoit de ſes neceſſitez, de maniere que pour s'entretenir il tiroit des ſubſides bien rigoureux du dauphiné.

r Les coniurations qui paſſent par deſſus les reſpects de la nature ſont cruelles. Du ſang de l'homme ſe peut faire le plus violent poiſon contre l'homme.

ſ Les Annales de Bourgongne rapportent que le Roy Charles eſtant à Feurs en Foreſt, Louys Duc de Sauoye le vint voir, & que là ſe firent deux mariages, l'vn du Dauphin & de Madame Charlotte de Sauoie.

neantmoins le reſpect du Roy fut plus grand au Duc que la conſideration de l'alliance.

Le Roy deſpeſche au Dauphin pour le faire venir: le Dauphin le promet à point nommé, mais le terme venu les effects de ſes promeſſes ſont des excuſes & des remiſes. Le Roy enuoye le Comte de Dammartin pour ſe ſaiſir de luy, & le Seigneur de Chaſtillon pour commander en la Prouince. La diligence en l'execution de ce commandement mit le Dauphin en peril d'eſtre pris à Oranges, mais ayant faict ſemblant d'aller à la chaſſe, il amuſa l'embuſcade que le Comte luy auoit dreſſé[t] & eſchappant des filetz prit vn autre chemin, & auec ſix ou ſept Gentil-hommes gagna ſainct Claude. S'il fuſt tombé en la colere de ſon Pere, il l'euſt traicté auec plus de rigueur qu'il ne croyoit. Mais ce ne fuſt ſans faire cognoiſtre qu'il en feroit repentir quelque iour[u] le Comte de Dammartin, & que ce n'eſtoit pas le reſpect du Pere qui le faiſoit eſlongner de ſon courroux, mais la propre foibleſſe du Comte de Dammartin, diſant, que s'il euſt eu la moictié de ſes gens il luy fuſt allé au deuant. XXII. Et en Dauphiné.

Eſtant à ſainct Claude il eſcriuit au Roy qu'il deſiroit ſouz ſa permiſſion & auec les moyens qu'il luy donneroit, de faire vn voyage contre le Turc. C'eſtoit au temps que toute la Chreſtienté portoit le dueil de la perte de la ville qui autresfois eſtoit Metropolitaine de tout le monde[x] & l'aſtre commun de l'vniuers, la Royne de toutes les regions, la belle fille de ceſte belle mere Rome, la nouuelle Rome Conſtantinople, qui au temps de ſa deſolation n'eſtoit plus qu'vne groſſe maſſe de Le Dauphin ſe retire en Flandre.

l'autre de Madame Yoland de France fille du Roy auec Anne prince de Piedmont.

s Le Dauphin ſe fioit en deux Seigneurs qui le conſeilloient & conduiſoiẽt Louys de Chalons Prince d'Orãges, Iean de Leſtore Baſtard de la maiſon d'Armagnac. Il eſtoit à Oranges quand il fut aduerty de l'acheminement du Comte de Dãmartein.

u Les offences que les Princes reçoiuent ſe grauent en airain dans leur memoire & fort profondement *gratia oneri vltio in quæſtu habetur*. Le Dauphin ſe reſſentit de celle que le Comte de Dammartin luy fit en executant les commandemens de ſon Pere, & s'en vengea auſſi toſt qu'il fut à la Couronne.

x A l'exemple de Rome Cõſtãtinople a eſté appellee la ceſte du monde, & la nouuelle Rome, a eſté honoree des meſmes dignitez & prerogatiues, *l. 1. de Priuil. vrb.* S I D. APP. *Salue ſceptrorum columen, Regina Orientis, Orbis Romæ tui.* L'Empereur Conſtans nepueu de Heraclius, deliberant de rendre le ſiege de l'Empire à la vieille Rome, diſoit qu'il falloit plus honorer la mere, que la fille, Ζώσιμος καὶ μητέρας καὶ θυγατέρας πολλὰς. Zonare en la vie de Cõſtans.

Digitized by Google

muraille assujettie au Tyran de l'Orient, qui l'ayant comblé de toutes sortes de barbaries & de cruautez l'a rendu le donjon inexpugnable de sa Tyrannie. Charles faict dire à son fils, Que si le desir de la gloire & de la reputation le portoit à ceste entreprise, il auoit perdu de belles & grandes occasions contre les anciens ennemis de la France, les Duchez de Guyenne & de Normandie ayans esté reduictes durant son absence : Que pour le voyage de Turquie il ne le pouuoit faire sans estre assisté de sa Noblesse laquelle luy faisoit besoin ailleurs.

Et à dire le vray du vray, Louys perdit bien du temps qu'il deuoit employer à seruir le Roy & le Royaume, ou rendre des nouueaux Empires tributaires à la France. Il ne deuoit paroistre ailleurs que dedans les armees, & le Pere ne se deuoit plus mesler que du conseil des affaires, & commander les feux de ioye des nouuelles victoires de son fils. La nature desormais donnoit à l'vn la prudence & l'experience en partage, à l'autre la force & l'execution.

y la vieillesse doit resoudre, & la ieunesse executer. L'vne a la force, l'autre la prudence. Η' δύναμις ἐστὶ πολεμική, ἡ φρόνησις ἔργα βουλευτικά. Arist. Polit. vi.

M. CCCLVI.

Et pour y aller se fie à son ennemy.

Louys esuitant vn peril se trouua dans vn autre, & comme Cesar se veid entre les pyrates pensant fuyr Sylla, il se veid à la discretion du Mareschal de Bourgongne, & apres auoir eschappé l'embuscade du Comte de Dammartin qui ne l'aymoit point, auoit couru sur ses troupes quand elles s'aduançoient sur les marches de Bourgongne, dont le Duc estoit si ialoux qu'il ne pouuoit souffrir que les François le vinssent morguer, car il sçauoit bien que le Prince perd beaucoup de sa reputation au dedans, qui ne s'esmeut quand il est attaqué par le dehors[z]. Vne puissance qui n'est redoutee par les estrangers n'est pas bien obeie par les subiects.

z Vn Prince qui souffre estre agailé sur la frontiere, se peut aussi preparer à souffrir le mespris de sa reputation enuers les estrangers & de ses commandemens & desseins enuers les siens, & Cesar loue les Allemans

de ce qu'ils ne ſouffroient perſonne approcher leur frontiere. a L'armee d'Alexandre eſtant en Egypte euſt des Corbeaux pour guide. Plutarque dit, qu'ils ſuiuoient les ſoldats eſgarez, & ne ceſſoient de croaſſer & voler au tour d'eux, iuſques à ce qu'ils les euſſent remis au chemin.

Mais il eſtoit en tel eſtat qu'il luy ſembloit plus ſeur de ſe fier à ſes ennemis, qu'aux ſeruiteurs de ſon Pere. Il faut qu'il plante le pied ſur le precipice que la fortune luy preſéte, & que pour ſortir de ceſte Lybie, il ſe fie meſme à des corbeaux[a]. Il eſtoit battu & pourſuiuy du Milan, la protection en eſtoit ſacree, & c'eſt inhumanité de liurer vn ſuppliant. C'eſt pourquoy on l'aſſeure, & puis on le conduit en toute ſeureté iuſques à Bruxelles.

Si toſt que le Duc Philippe fut aduerty de ſon acheminement, il deſcampe de Deuenter où il eſtoit, enuoye le Comte d'Eſtampes iuſques à Louuain pour le rencontrer, & peu apres le Comte de Charolois pour l'accompagner. La Ducheſſe de Bourgongne, la Conteſſe de Charolois, la Dame de Rauaſtain, le receurent à Bruxelles. Vn iour ou deux apres le Duc arriue & le Dauphin deſcend les degrez[b] pour le venir ſalüer, dequoy le Duc fut fort marry, & tenoit ceſt honneur à plus qu'il n'en deuoit receuoir d'vn fils de France, heritier preſumptif de la premiere couronne du monde, & ſçauoit bien que ceux qui en eſtoient yſſus ne conceuoient rien de plus grand qu'eux, & ne s'humilioient aux autres Princes que par courtoiſie.

Il eſt honoré cõme fils de France.

b Les Princes du ſang de France vont du pair auec tous les autres tant grands & puiſſans ſoient ils. Oliuier de la Marche, dit, que le Duc de bourgongne alla au deuant de l'Empereur Friderie lors qu'il vint à Bezançon, & que de loin qu'il vid l'Empereur, *ſe deffula le chef & à l'approcher s'enclina ſur l'arçon de la ſelle ſi bas & ſi reuerremment cõme il peut faire.* Adiouſte pour raiſon de ce qu'il ne mit pied à terre, qu'il eſtoit troiſieſme fils du Roy Iean de France.

Ceſte arriuee fut au cõmencement de l'annee 1456. Le Duc le logea à Gueneppe proche de Bruxelle, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy pour l'aduertir de cela, & le ſupplier de pardonner à Louys. Le Roy ne fit autre reſponſe, ſinon que le Duc *priſt garde qu'il nourriſſoit le renard qui luy mangeroit ſes poulles.* Pluſieurs croiét que le Pere & le fils s'entendoient, & que Charles eſtoit bien aiſe que Louys deſcouuriſt les deſſeins & veillaſt les actiõs du Duc de Bourgógne & de ſon fils.

Il eſt logé à Gueneppe.

Digitized by Google

Quoy qu'il en fut ils le tenoient bien cherement, cõme oſtage du repos & de la proſperité de leurs affaires. [e] Le temps deſormais leur apprenant qu'il eſtoit plus vtile, & plus ſeur de les maintenir en l'eſtat que la paix les auoit mis, que d'en rechercher l'accroiſſement qui ne ſe fait qu'auec peine, & ne ſe conſerue qu'auec peril.

e Vn Prince aſſeure bien les traictez & les affaires qu'il a auec vn plus puiſſant, quand il peut attirer en ſes mains & ſous ſa puiſſance quelqu'vn de ſes enfans, ou de ſes plus proches. Ce ſont gages & oſtages qu'on reſpecte touſiours, & que l'on craint de perdre.

Le Roy croyant que ſ'il eſtoit preſſé de neceſſité en vne terre eſtrangere, il reuiendroit pluſtoſt en la paternelle, alla en Dauphiné pour ſe ſaiſir des villes & des moyens dont il pouuoit eſtre ſecouru. Chacun luy vint au deuant, ceux qui auoient promis de tenir bon, dirent qu'ils ne vouloient deſplaire au pere pour contenter le fils [d]. Mais craignant que la meſme neceſſité ne le ramenaſt en fureur, cõme il en eſtoit ſorty en colere, & ne ſe jettaſt le plus fort en quelque place; il ſ'aſſeura de tous les paſſages des frõtieres, fit deffences aux Gouuerneurs de le receuoir le plus fort, chaſtia bien rudement Iaques Cœur qui auoit aſſujetty ſon cœur, ſa bource, & ſes fortunes à ſes volontez, & ſ'eſtoit rendu Miniſtre trop paſſionné de ſes jeuneſſes [e].

Il eſt deſpouillé de ſon reuenu de Dauphiné.

d Les peuples nẽ cõſiderent que le preſent, ils y accommodent leurs pẽſees & leurs affections. A la veuë des premiers maiſtres ils oublient les nouueaux.

e I. de Serres dit que les ſieurs de Loudun & S. Pons Genrils-hommes de Viuarez morts en grãde vieilleſſe, diſoient auoir oüy, l'vn de ſon oncle, l'autre de sõ grãd pere, tous deux dome tiques ſeruiteurs du Dauphin, *Que la vraye cauſe pour laquelle Iaque Cœur fut ainſi traicté, eſtoit pour auoir trop de priuauté auec Louys, cõme l'vn des miniſtres de ſes ieunes volontez.* D'autres m'ont dit que la belle Agnes l'auoit ruiné.

Charles Comte de Charolois fils du Duc, nourry comme Louys en la licence Françoiſe plus qu'en la diſcipline Laconique [f], n'auoit pas touſiours ſes affections montées au ton de celles du pere, & ne ſ'accõmodoit guieres biẽ auec celles de Loüys, il auoit eſté fort gouuerné par ceux de la maiſon de Croüi, laquelle eſtoit des plus ſignalées des pays, comme celle qui rapportoit ſon extraction à la Couronne d'Hongrie. Louys grand Prince à caualler les eſprits ne ceſſa qu'il ne les euſt gagné & porté à ſes affections. Le Comte de Charolois s'en apperceut & en aduertit le Duc ſon

Ne s'entẽd pas bien auec le Comte de Charolois.

Il attire pluſieurs Seigneurs à ſa deuotion en la Cour du Duc de Bourgõgne.

f La diſcipline Laconique, dit Plutarque, eſtoit bien dure & penible, mais auſſi enſeignoit elle aux enfans à obeyr, pource Sparte eſt appellée, *la domptereſſe des hommes.*

Digitized by Google

pere qui ne le voulut croire, & s'il le creut, il en dissimula la creance s'accommodant aux humeurs de ce Prince, car il ne faut pas nourrir le Lyon, ou il luy faut complaire g. Le Comte de Charolois délors regarda ceux de Croüi de trauers, & es esprits de ces deux Princes se forma vne si grande antipathie de volontez, que tout le reste de leurs vies il ne furent amis qu'en feinte. Ceux de Croüi faisoient de la faueur du Dauphin vn autel de refuge cõtre le Comte de Charolois, & iugeoient bien que quoy qu'ils fussent grands & en alliances & en moyens, ils auoient besoin d'vn plus grand appuy, comme les cieux, quelques excellents qu'ils soient, ont besoin du mouuement du premier mobile outre le leur naturel & l'assistance de leurs propres intelligences.

g C'est imprudẽce de se bander contre vn pouuoir que l'on a porté & esleué. Aristophane introduit l'ombre de Pericles aduisant les Atheniẽs de ne nourrir le Lyõ ou de luy cõplaire quãd ils l'auront nourry.

Louys sçauoit feindre & déguiser ses passions si accortement, que le Duc, quoy qu'il eust le jugement fort clair, n'y pouuoit rien cognoistre. Mais le Comte de Charolois d'vn esprit brusque, soupçonneux h & ardant, faisoit sentir à ceux de Croüi l'indignation qu'il n'osoit euaporer contre Louys qui les fauorisoit. Elle éclatta au temps que l'on fit l'estat de la maison du Comte de Charolois. Le Duc vouloit que Philippe de Croüi fils de Iean de Croüi y fut couché pour le 3. Chambellan; en l'absence du Seigneur d'Auchy premier, & du Seigneur de Formelles second Chambellan. Le Comte de Charolois fit coucher en l'estat Anthoine Raulin Seigneur d'Eimeryes. La maison fut diuisée, les vns suiuoient les volontez du pere, les autres celles du fils i. Le Duc iugeant le danger qu'il y auoit en ceste adoration du Soleil leuant, monstra qu'il estoit & le maistre & le pere, commanda à son fils de luy apporter l'estat, & en sa presence

XXV. Naturel du Comte de Charolois.

h Le soupçon & la facilité à croire toutes choses, *Suspicionum & credendi temeritas*. Tac. destruisent les amitiez & les affections les plus fermes.

i Vne disputte entre deux Seigneurs particuliers, est suffisante pour partir les opinions d'vne cour. Celle qui estoit contre Chimay d'Eymeries, & à qui auroit le premier rang en l'absence du Seigneur d'Auchy premier Chambellan du Duc, estoit si affectionnée que le Pere estoit pour l'vn & le fils pour l'autre.

Digitized by Google

le jetta au feu & luy commanda de ſortir. Monſtrelet dict que le Duc commanda au Comte de Charolois de faire marcher Croüi, *Ie n'en feray rien*, reſpond le Comte, *ceux du Croüi ne me gouuerneront iamais comme ils m'ont gouuerné*, & que le pere offencé d'vne reſponſe ſi hardie & ſi peu reſpectueuſe voulut courir ſus ſon fils, & ne le pouuant atteindre luy commanda de vuider le pays.

Deſplaiſir du Duc de Bourgongne contre ſon fils.

Le fils ſort tout plein de murmure & de deſpit. Le pere reuenant à ſoy & voyant que le fils ne reuenoit à luy, monte à cheual tout ſeul, triſte & ennuyé, par vn temps de pluye & de nuict, donne à trauers pays pour faire cognoiſtre au Dauphin le deſplaiſir qu'il auoit, & à ſon fils la colere où ſa deſobeyſſance le portoit[k]. Il ſe perdit en vn bois & coucha la nuict en vne cabane de Charbonnier, la faim au ventre & la colere en la teſte. Il vint le lendemain à Seuenbergh petite villette de Brabãt, où il trouuavn de ſes Veneurs qui le conduiſit à Gueneppe où le Dauphin cauſe de tout ce trouble le ſupplia de pardonner au Comte de Charolois. Le Duc euſt eſtimé cruel le refus à vne priere ſi iuſte, par, & pour perſonne ſi proche[l], car il ne pouuoit qu'il n'aymaſt ce fils vnique en dépit de ſes jeuneſſes & bijarreries. Il ſe contẽta pour toute ſatisfactiõ qu'il ſe deſiſt de deux ſeruiteurs, Guillaume Biche & Guyot d'Vſie qui ſe retirerent en France.

[k] Quoy qu'vn fils faſſe il faut que le pere ſe monſtre touſiours pere, & les choſes ſont bien enormes & eſtranges quand il eſt contraint d'oublier l'office de pere.

[l] Comme il y a du deſplaiſir à prier vn eſtranger, auſſi eſt ce vn regret bien ſenſible d'eſtre refuſé des ſiens.

Peu apres le Comte de Charolois fit naiſtre dans le cœur de ſon pere vn autre ſubject de colere, il ſ'en eſtoit reuenu de la chaſſe ſans le Dauphin & l'auoit laiſſé égarer par le bois penſant qu'il fut deuant. Quand le Duc le vit reuenir ſeul il le tança fort rudement, luy commanda de remonter promptement à cheual pour aller chercher le Dauphin. On le cherche long-temps au flambeau, on le trouue ſur le

Eſgarement du Dauphin à la chaſſe.

Digitized by Google

chemin de Bruxelles conduict par vn payſant [m].

Ce fut vne extreme ioye au Duc de le veoir de retour, car il ſçauoit bien qu'il ſeroit touſiours tenu de rendre compte d'vn gage ſi precieux, & que tant qu'il le tiendroit il ſe pouuoit aſſeurer d'auoir du Roy tout ce qu'il deſireroit. Dieu dõna au Comte de Charolois vne fille pour le premier fruict de ſon mariage, le Duc pria le Dauphin de la nommer Marie au Bapteſme. Ceſte naiſſance allegea la douleur que la mere Madame Yſabeau de Bourbon auoit receu ſix ſepmaines auparauant de la mort de ſon pere le Duc Charles de Bourbon [o]. Le Roy eſtoit offencé de ce qu'il ne luy rendoit ce fils, & deſiroit quelque occaſion pour luy faire cognoiſtre le déplaiſir qu'il luy faiſoit, & ne le cela pas quand le Duc voulut tirer raiſon d'vne rebellion des Gantois, luy commandãt de les laiſſer en paix comme eſtans ſoubs ſa protection.

Naiſſance de Marie de Bourgongne le 15. Feurier, 1457.

Le temps duroit bien au Dauphin de retourner en France, & il auoit juré de ne faire ce voyage que ſon pere n'euſt faict celuy de l'autre monde. La premiere année de ſon ſejour, Charlotte de Sauoye fille du Duc de Sauoye fut amenée à Namur pour conſommer le mariage qui auoit eſté traicté cinq ans auparauant [o]. Mariage qui pour auoir eſté faict à regret fut auſſi sãs amitié. Quãd le Duc de Bourgõgne dõna au Dauphin ſa penſiõ de douze mille eſcus, Oliuier de la Marche écrit que ce fut à la charge qu'il l'épouſaſt, ce qui mõſtre qu'il n'en auoit grande enuie. Elle y fit vn fils qui fut nommé Ioachin, le Duc de Bourgongne fut ſi joyeux de ceſte naiſſance qu'il dõna mille Lyons d'or à Ioſelin du Bois qui en apporta la nouuelle. Il fut le parrein & la Comteſſe de Charolois la marreine. L'enfant mourut incontinent apres, & laiſſa vn extreme

XXV. M. Charlotte de Sauoye, accouchée d'vn fils à Guenepes, le 26. Iuin 1459.

regret

[m] L'égarement du Dauphin fut de nuict à plus de huict lieuës de Bruxelles. Le Duc le fit chercher toute la nuict aux torches. Il donna le l'endemain vn eſcu au payſã qui l'auoit cõduit.

[n] Mort de Charles I Duc de Bourbon ſur la fin de l'annee M cccc LV. Il fut fils de Iean I. du nõ Duc de Bourbon & de Bonne de Bourgongne fille de Philippes le Hardy. Il épouſa Agnes de Bourgongne fille du Duc Ieã de Bourgõgne. Il en eut ſix fils & cinq filles.

Les fils.

Iean II Duc de Bourbõ.
Louis, mourut ieune.
Pierre, Seigneur de Beaujeu.
Charles, Cardinal de Bourbon, Archeueſque de Lyon.
Louys, Eueſq. du Liege.

Les filles.

Ieanne, Princeſſe d'Orange.
Catherine, Ducheſſe de Gueldres.
Marguerite, Comteſſe de Breſſe, & Ducheſſe de Sauoye.
Yſabeau, fẽme de Charles Duc de Bourgõgne.
Marie, mariee en premieres nopces au Duc de Calabre, en ſecondes à Gaſton de Foix.

M. CCCC LIX.

[o] L'vne des plus belles pieces de la ſocieté ciuile eſt le mariage. La premiere porte pour y entrer eſt l'amour, il n'y en a point pour en ſortir que celle de la mort. Et parce qu'aux mariages des Princes on cõſidere plus les reſpects & les intereſts des peuples & des Eſtats, que leur propre contentement, de là vient que les amitiés n'ẽ ſont pas ſi pures & franches.

Digitized by Google

regret au pere qui n'eſtant pas encores en ſes deffiances que l'aage luy amena, deſiroit de le voir grand, cognoiſſant bien que les enfans qui naiſſoient tard eſtoient de bonne heure orphelins. La perte de ceſt enfant qui le premier luy auoit donné le nom de pere, luy fut ſi ſenſible qu'il fit vœu, à ce que dit Philippe de Commines, de ne cognoiſtre autre femme que la ſienne, & neantmoins en pluſieurs endroits de ſa Chronique on le void parmy des fẽmes, on en trouue de perduës, on en void de mariées, & les maris de baſſe fortune eſleuez aux charges, & infinis autres traicts qui ne ſont pas d'vne continence eſgale à celle d'Alexãdre [p], qui victorieux ne voulut veoir des beautez qui le pouuoient vaincre: ny à celle de Cyrus [q], qui ſe garda de veoir celle qu'il croioit le pouuoir obliger à la viſiter plus que d'vne fois.

Le Roy portoit fort impatiemment l'abſence de ſon fils, c'eſtoit vne eſpine en ſon cœur que le temps ne pouuoit arracher. Il deuint malade, & ſa maladie ſecondée d'vne grande affliction pour la mort de Ladiſlaus [r] Roy de Hongrie, auquel il auoit promis Madame Magdelaine ſa fille. Apres la gueriſon il creut que toute la cauſe de ſon mal venoit du Duc qu'il accuſoit d'auoir débauché ſon fils & gaſté ſon bon naturel, il ſe reſout d en chercher le remede, pluſtoſt auec les mains que les paroles.

Mort de Ladiſlaus roy de Hõgrie.

Il mit ſur pied vne grande armée ſans que l'on ſceut où il la vouloit employer, le Duc craignant que ce fut pour entreprendre ſur les villes de la riuiere de Somme, leſquelles luy auoient eſté données par le traicté d'Arras, ne ſ'amuſe point à en demander la raiſon [s], il porte ſa langue en ſes mains, ſ'arme & ſ'en va en Picardie pour mettre ordre à la ſeureté

p Alexandre à ceux qui le prioient de veoir les filles de Darius belles & ieunes, reſpondit, *Je me veux garder d'eſtre vaincu par les femmes apres auoir vaincu les hommes.*

q On prioit Cyrus de voir Panthea, il ne le veut, & cõme on luy dit pour l'emouuoir à cela qu'elle eſtoit bien belle, *C'eſt pour cela*, fit-il, *qu'il ne la faut pas veoir, car ſi ie la vois maintenant que i'ay le loiſir, elle m'y obligera pour vne autrefois que i'auray bien affaire.*

r La triſteſſe ſe fourre ſoudainement dans les reſiouïſſances. Comme l'on traicte à Tours le mariage de Magdelaine de Frãce pour le Roy Ladiſlaus, ſes Ambaſſadeurs reçoiuent nouuelle de ſa mort, la veille de Noel l'an 1457.

s Aux occaſiõs qui preſſent il ne faut point perdre temps aux parolles; Les courageux ne doiuent pas auoir les mains à la langue, mais bien la langue aux mains.

de ſes villes, & empeſcher que le Roy n'y entraſt le plus fort.

Le Roy faict dire au Duc de Bourgongne qu'il ſeſtoit armé pour mettre ſoubs ſa protection les biens du Sieur de Rodemart, [u] le Duc reſpond, *que ceſtuy cy n'eſtoit point ſubiet de France, qu'il auoit ſon bien en la Duché de Luxembourg, que c'eſtoit au Roy de parler plus clairement, & qu'il vouloit ſçauoir s'il auoit enuie de tenir le traitté d'Arras, ou non.* Le Roy euſt bien deſiré d'auoir ſon fils autremẽt que par le hazard des armes & ſans rompre vn traicté qui auoit tant couſté de ſang & mis tant de Princes en peine [x]. Il apprehendoit de ſe plonger en des nouuelles miſeres, remettre la France au hazard du naufrage qu'elle auoit eſchappé. Il ſ'en alloit en l'occident de ſa vie, ſçauoit bien que les plus grands de ſon Royaume auoiẽt les yeux tournez deuers l'Orient: l'aage auoit attiedy ſes ardeurs militaires, la vigueur de ſon naturel eſtoit ſans pointe, le ſang de ſon courage n'eſtoit plus que phlegme [y], quoy que ceſte premiere force de ſes eſprits ne fut du tout abbatuë, elle eſtoit neantmoins bien alterée, la France produiſoit touſiours quelques bijarreries incogniës aux autres Princes, comme l'Egypte produit des animaux, & le Nil des poiſſons qui ne ſe trouuent aux autres terres, ny aux autres riuieres.

Le Roy Charles en armes.

Decadence des forces de l'eſprit auec celles du corps.

La maiſon de Bourgongne auoit eſté tant battuë du meſme orage qu'elle deſiroit de pouuoir demeurer & durer en ceſte bonnaſſe, l'auarice des grãds eſtoit remplie par les calamitez des innocents [z], les plus aſpres & auides au trouble eſtoient contrainctz de loüer la tranquillité. Il euſt ſemblé bien dur aux ſujects de ſe veoir enuelopez ſi ſoudain des vagues [a]. Le Duc qui ne vouloit point laiſſer à ſes ſubjects vne

u Les Princes ont touſiours des pretextes pour faire la guerre, & qui veut rompre auec ſon amy ne manque d'en trouuer les occaſions.

x En l'aſſemblée d'Arras pour la paix entre le Roy Charles VII. & Philippe Duc de Bourgongne, ſe trouuerent les Ambaſſadeurs du Pape, du Concile de Baſle, de l'Empereur, de tous les Princes Chreſtiens. On y compta plus de quatre mille cheuaux.

y Les Princes ſont hommes & nez hommes, partant les meilleures qualitez de leur naturel ſont muables, & en fin découurent leur incõſtãce.

z Le peuple eſt pour la plus part innocent des cauſes de la guerre & il en ſouffre toutes les calamitez. L'auarice des gẽs de guerre ne ſe ſaoule que des miſeres des innocens. *Calamitatibus inſontium explent auaritiã.* Tac. lib. 1.

a Il eſt touſiours perilleux d'oſter aux peuples les aiſes & les commoditez où ils ſe trouuent. Le iugement de Tybere demeura long temps ſuſpendu à ſe reſoudre de tirer le peuple des dou-

Digitized by Google

Declaration du Duc de Bourgõgne.

paix douteuſe, deſiroit d'eſtre eſclaircy de l'intention du Roy, diſant que ſi on le contraignoit à dreſſer vne armée, on l'enterreroit dedans ſes armes, qu'il n'en auoit point d'éuie ſi on ne le forçoit, que la truelle ne feroit point de bruict ſi elle n'eſtoit violentée, & que ceſte choſe tiédroit coy dãs les aiſes & les plaiſirs de la ſolitude, mais ſi on l'eueilloit il ne ſe tairoit que ceux qui l'auoiẽt fait parler ne ſe fuſſent teus les premiers.

Ces nuées ſe paſſerent, & le Roy fut bien aiſe que elles ne feiſſent point de pluyes, n'eſtimant raiſonnable de reſoudre la guerre plus par l'occaſion qu'il en auoit, que par le dommage qu'il en preuoyoit[b], auſſi eſtant deſormais accablé non des années, mais des ennuis qui ſemblent eſtre accidens inſeparables de la vie des grands, & des excez de ces voluptez que la nature a fait courtes, par ce qu'elles ſont pernicieuſes, il ſe laiſſa emporter à la triſteſſe & au chagrin, deux eſcueils contre leſquels échoüa ſon vaiſſeau. Chagrin qui parut bien plus apres la condemnation de leã Duc d Alençon à perdre la teſte le 10. Octobre 1458. car depuis le trouble & la triſteſſe furent touſjours peintes en ſon viſage. Il changea la peine de la vie à vne priſon perpetuelle à Loches, & rendit ſes biens à ſa femme & à ſes enfans[c].

XXVII Deffiãces & ſoupçõs du Roy Charles VII.

Le Dauphin eſtant bien aduerty de tout ce qui ſe paſſoit à la Cour, regretta le mal-heur arriué à ſon parrain qu'il aymoit. Le deſir d'y veoir vn changement le tenoit en de grandes inquietudes. Claude de Seyſſel Eueſque de Marſeille ſous le regne de Louys XII. dit que le Dauphin & ceux qui le ſuiuoient, ne demandoient rien tant que la mort de ſon pere, les vns ſ'en enqueroient par l'aſtrologie, les autres par Necromantie. Il fit pluſieurs traicts d'artifice qui

ceuts de la paix aux ennuis & incõmoditez de la guerre. Tacite le dit, *populum per tot annos molliter habitum non audebat ad duriora vertere.*

b Toutes les occaſions de faire la guerre à ſes voiſins ne doiuent pas eſtre temerairement ny ambitieuſement recherchees, quelque apparence qu'il y ait d'y profiter. Il vaut mieux penſer à tenir ſes ſubiets en paix, peupler les villes & augmenter le commerce, diſciplíner la gendarmerie, amaſſer de l'argent pour en la neceſſité n'eſtre ſurpris.

c Iean Duc d'Alençon fut cõdamné pour auoir voulu introduire l'Anglois en Frãce. Les clairvoyans diſoient que ſon mal-heur venoit ou de jalouſie, ou de l'amour qu'il portoit au Dauphin qu'il gouuernoit par ſes conſeils.

Digitized by Google

augmenterent bien les ennuys de ſon pere, & feirent tourner ſes ſoupçons en craintes [d]. Il ſçauoit que le Comte de Dammartin eſtoit comme le Roy du Roy, & trouua moyen de le mettre en ſoupçon enuers le Roy, dont le cerueau affoibly & fort humide receuoit facilement telles impreſſions [e], il eſcrit vne lettre à vne Dame que le Roy aymoit, la luy fait porter par vn Cordelier qui tout à ſon eſcient la donna au Comte du Mayne ennemy de Dammartin, lequel la fit veoir au Roy. Elle eſtoit remplie [f] de termes d'vne ſi eſtroicte confiance enuers le Comte de Dammartin, que le Roy ſans conſiderer d'où elle venoit, ny par qui elle eſtoit preſentée, commanda au Comte de Dammartin de ſe retirer, puis informé par les Secretaires du Dauphin que ce Prince n'auoit plus grand ennemy, qu'il ne luy eſcriuoit point, il creut auſſi toſt que c'eſtoit vn coup de ce mauuais fils qui luy auoit faict tant de peine, & qui eſtoit l'ordinaire argument de ſes plaintes. Il le fit reuenir quelques iours auant ſa mort, l'apprehenſion ne luy cauſa pas moins d'eſtonnement, que la vie luy a donné d'affliction.

d Vn grand courage ne doit receuoir legeremēt les ſoupçons, & *c'eſt le faict*, dit Seneque, *d'vne ame timide que de tourner le ſoupçon en crainte.*

e Aux choſes d'eſtat les Princes entrent promptement en deffiance de leurs plus cōfidens, & le *ſoupçon eſt vn os que la vieilleſſe de ſoy-meſme ronge volontiers.*

f Les principaux traicts de ceſte lettre rapportez par la Chronique Martinienne ſont, *I'ay eu des lettres du Comte de Dammartin que ie feins de hayr. Ie vous prie dites luy qu'il me ſerue touſiours bien en la forme & maniere qu'il m'a touſiours ſeruy par cy-deuant, ie penſeray aux matieres dequoy il m'a eſcrit, & bien-toſt il ſçaura de mes nouuelles.*

XXVIII. Il ſe reſoult à ne rien prendre & ſe laiſſer mourir de faim.

L'aduis qu'vn Capitaine luy donna qu'il n'eſtoit pas pour la faire longue, & qu'il y auoit vne conſpiration toute formée ſur ſa vie, le mit en tel tourment, & en telles alteres, qu'il ne pouuoit attendre le lendemain ſans frayeur ny tremblement [g], & ſ'imaginãt qu'on le deuoit empoiſonner, ſe priua luy meſme du manger & ſe reduiſit en vn tel affoibliſſement, que quand on luy voulut faire prendre quelque choſe pour le remettre, les conduits ſe trouuerent tellement reſerrez, que ce qu'il vouloit par volonté, luy arriua par force & contre ſon gré, & ſe peut dire

g Il n'y a rien tant à craindre que la crainte, & que ſert de craindre ce qui eſt inuitable? Craindre la mort eſt l'appeller, car la crainte de la mort eſt vne mort perpetuelle.

Digitized by Google

qu'il mourut de faim[h], le 21. Iuillet. M. CCCCLXI.

Il recommanda en mourant au Comte de Dammartin, ſon fils, qu'il appelloit le petit Seigneur, auquel il euſt deſiré de laiſſer la Couronne, cognoiſſant l'eſprit de Louys terrible, & ennemy implacable de ſes meilleurs ſeruiteurs. Dieu ne voulut pas qu'il troublaſt l'ordre de la nature, pour venger ſes affections particulieres, ny courir la fortune d'Alfonce Roy de Caſtille, qui ayant preferé le puiſné à l'aiſné, contraignit ceſtuy-cy à ſe rendre parricide & fratricide.

Charles VII. a eſté le reſtaurateur de la France, d'vne ville de Bourges il en feit tout vn Royaume, chaſſa les Anglois qui de toute la piece qu'ils tenoiét n'en garderent que Calais. Il a eu la gloire d'auoir appaiſé ce grand & funeſte ſchiſme, contre lequel furét tenus les Conciles de Conſtance & de Baſle. Temps d'vne ſi eſtrange & terrible confuſion, que l'on ne pouuoit pas dire que Rome fuſt où eſtoit le Pape, comme on diſoit que là où eſtoit l'Empereur, là eſtoit Rome[i], car il y auoit vn Pape en Eſpagne, vn en France, & quelques fois deux en Italie. Il ordonna par l'aduis des Prelats de France, & fit confirmer & paſſer au Concile de Baſle la Pragmatique Sanction[k].

La race luy a dõné le tiltre de victorieux.

Du meſme zele qu'il trauailla au repos de l'*E*gliſe, il deſira de venger l'iniure qu'elle auoit receu en l'Aſie & en l'Europe par les armes d'Amurath, & de Mahomet. Les Papes Nicolas V. & Pie II. exhortoient ce Prince, comme Elizee Ioas, de tirer ſes fleſches contre l'Orient, mais il eſtoit ſi fort empeſché à ſa iuſte deffence contre ſes voiſins, qu'il n'euſt moyen de péſer à cela.

4 Des Roys 14.

On donne encores à ce Prince la gloire d'auoir po-

h Le Comte de Dammartin qui eſtoit retiré en ſa maiſon de S. Morgeau vint veoir le Roy la veille de ſa mort, l'exhorta à prẽdre quelque choſe, il dit, *qu'il prẽdroit vn coulps de ſa main & qu'il le vit faire*, Il luy preſente, mais il ne peut rien aualler tant les cõduits eſtoient empeſchez,

i Alphonſe croyant par reigles de ſon Aſtrologie que le puiſné de ſes fils ſeroit plus capable a regner, le nomme ſon ſucceſſeur, dequoy l'aiſné euſt tant de regret, qu'il fit mourir ſõ Pere, & tua ſon frere.

k Durant le ſchiſme des trois Antipapes on pouuoit dire *Imperiumque fuit à ſedibus errat.* CLAVD. mais on n'euſt pas dit que l'authorité de l'Egliſe eſtoit où le Pape ſe trouuoit, car le ſchiſme eſtoit formé, comme on diſoit là où eſt l'Empereur là eſt Rome. ἐκεῖνοι τ' ἦσαν ὅπου βασιλεὺς ἦν. HERODOT lib. 1.

k Les conſtitutions que le Concile de Baſle fit pour la police & diſcipline de l'Egliſe ne furent pas receuës par tout. L'Allemagne n'en voulut point, ny l'Italie auſſi. Le Roy Charles fit vne aſſẽblee à Bourges par l'aduis de laquelle ils furent obſeruez & publiez au Parlement le ſeptieſme Iuillet 1438 ſous le nom de Pragmatique Sãction.

licé ſa Gendarmerie, & voyant que le nombre des gens de guerre eſtoit tellement diminué, que ſes armes ne ſe pouuoiét eſgaler à celles de ſes ennemis, il fit des leuees par les villages, prenant vn payſant ſur ſoixante, qui eſtoient tenus de le payer & armer, & il l'affranchiſſoit des tailles. La neceſſité en l'eſchole de laquelle il s'eſtoit faict ſçauant, le diſpenſoit des obſeruations [l] que l'on fait au choix des ſoldats. Ceux-cy furent appellez Francs-Archers, gens qui bien conduits firent de grands ſeruices, comme infatigables à la peine, nourris dans les incommoditez, ſans fineſſe & ſans malice. Ils commencerent leur meſtier au ſiege de Vernon pour finir: Les deffauts que l'on a remarqué en la vie de ce Prince, comme les regnes [m] des Roys ne rencontrent pas touſiours les yſſuës ſemblables aux commencements. Ses amours & ſes diuertiſſemens n'ont peu faire que la France ne luy ait donné le tiltre bien merité de VICTORIEVX.

l Entre les obſeruatiõs que l'on donne pour les leuees des gẽs de guerre, on donne celle de l'air & des lieux. Les pays chauds produiſent les hommes de plus d'entendement que de courage. Les froids au contraire. Regle bonne à qui a diuerſes Prouinces pour choiſir, mais pour le rendre general il en faut prendre où ils ſe trouuent.

m Les regnes des Princes ne continuent & n'acheuent pas touſiours comme ils ont commencé: les cinq premieres annees du regne de Neron furent iuſtes. Conſtant fut bon dix ans, cruel douze, & prodigue dix.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES principales matieres du Second Liure.

I. *Acheminement du Roy Louys en France, ſon entree & ſon Sacre à Reims.*

II. *Le Duc de Bourgongne luy faict hommage, & le ſuit à ſon entree à Paris. Magnificence des Pariſiens à ceſte occaſion.*

III. *Eſtat des affaires du Roy auec le Pape Pie ſecond. Reuocation de la Pragmatique Sanction.*

IIII. *Meſcontentement des grands du Royaume ſur les premieres actions du Roy. Remarque de ſes humeurs*

V. *Son voyage, Ses deſſeins en Bretagne.*

VI. *Foules du peuple par nouuelles inuentions de ſubſides.*

VII. *Eſtranges & furieuſes reſolutions au Royaume d'Angleterre, entre les maiſons de Lanclaſtre et d'Yorck.*

VIII. *Edouard quatrieſme chaſſe le Roy Henry ſixieſme d'Angleterre.*

IX. *Il recherche le mariage de la ſœur de la Royne de France & eſpouſe vne vefue d'Angleterre.*

X. *Le Roy va à Bourdeaux, & y traicte le mariage de ſa ſœur auec le Comte de Foix.*

XI. *Trouble entre la Couronne de Caſtille & d'Arragon. La Comté de Rouſſillon engagee au Roy.*

XII. *Les Roys de Caſtille & d'Arragon remettent leur differend au iugement du Roy.*

XIII. *Entre-veuë du Roy de France & du Roy de Caſtille, ſur la riuiere de Vidaſo.*

XIV. *Le Roy eſtant de retour à Paris, rachepte les villes de Somme, & viſite la frontiere.*

XV. *Le Duc de Bourgongne vient trouuer le Roy à l'Iſle, pour luy demander aduis du voyage qu'il propoſoit faire contre le Turc.*

XVI. *Arriuee de Louys Duc de Sauoye à Paris.*

XVII. *Le Roy declare ſes pretentions ſur les droicts ſouuerains de Bretagne.*

XVIII. *Le Comte de Charolois arreſte le Baſtard de Rubempré à la Haye.*

XIX. *Ambaſſadeurs du Roy au Duc de Bourgongne ſur diuerſes plaintes.*

XX. *Le Duc de Bourbon premier autheur de la ligue du bien public. Mort de Charles Duc d'Orleans.*

XXI. *Charles Duc de Berry frere du Roy, ſe retire en Bretagne.*

XXII. *Ses lettres au Duc de Bourgongne, & ſa declaration ſur la priſe des armes.*

XXIII. *Mort du Pape Pie II. Siennois, auquel ſucceda Paul ſecond Venitien.*

HISTOIRE

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVIS XI.

LIVRE SECOND.

VNE mort qui apporte des ſceptres & des couronnes, ne rencontre pas touſiours des regrets ny des pleurs. Quand il y va de la ſucceſſiõ d'vn Royaume, le deſir de regner eſſuye incontinent les larmes, que la loy de la nature tire des yeux [a]. Il tardoit trop à Louys d'eſtre chez ſoy, pour ſe faſcher quand on luy vint dire que le Roy Charles VII. luy auoit quitté le logis. Il auoit deſia faict les deux tiers de ſon aage en obeyſſant, il eſtimoit le reſte bien court pour commander & l'acheuer aux grandes entrepriſes dignes de ſa qualité[b]. Il entretenoit le lierre de ſes eſperances dans les ruines de ce vieux baſtiment, n'eſperoit autre lumiere que par l'Eclipſe de ce Soleil, & ne tenoit pas à ſes vœux que ſon Pere ne fuſt deſia entre les Dieux [c].

Larmes d'heritiers ſont incontinent eſſuyees.

Et que peut deſirer vn premier fils de Roy que de regner? Tout obiect moindre qu'vne Couronne eſt indigne de ſa naiſſance, mais les ſouhaits ſont deſnaturez & monſtrueux ſur des effects iniuſtes. Deſirer pour regner la mort de celuy duquel on tient ſa vie, c'eſt ingratitude, c'eſt impieté!

Le meſme iour que Charles mourut, Louys fut ad-

M. CCCCLXI.

a Il n'y a point d'eau dont la ſource ſoit pluſtoſt tarie, que celle qui vient d'vn dueil profitable.

b La vie eſt bien courte pour les grandes entrepriſes & l'inconſtance la rend encores plus courte.

c Les Romains tenoiẽt leurs Peres morts au nombre des Dieux, & leurs images eſtoiẽt reuerées comme de perſonnes deïfiees. Pource entre les augures que Antonin eut de ſon adoption & de ſa ſucceſſion à l'Empire, on remarqua comme *in ſõnio ſæpe monitus fuit penatibus ſuis Hadriani ſimulachrũ inſerere.* CAPIT.

uerty de ceſte mort[d]. Il monta incontinent à cheual pour aller en France, craignant que Charles ſon frere ne fiſt ſon profit de ſon eſloignement. Le Duc de Bourgongne & le Comte de Charolois l'accompagnerent auec quatre mille cheuaux choiſis comme la fleur de toutes les forces de leurs Eſtats, & des Princes leurs amis. Il entra à Reims[e] le 14. d'Aouſt habillé de damas blanc & rouge, ſur vn courſier blanc, houſſé des armes de France. Le lendemain il fut ſacré & couronné. Les Pairs d'Egliſe y furent en perſonne. Le Duc de Bourgongne Doyen des Pairs. Le Duc de Bourbon tenoit le lieu du Duc de Normandie. Le Comte d'Angouleſme pour le Duc de Guyenne. Le Comte d'Eu pour le Comte de Tholoſe. Le Comte de Neuers pour le Comte de Flandres. Le Comte de Vendoſme pour le Comte de Champagne.

T. Louys viét en France.

Faict ſon entree à Reims.

La ceremonie du Sacre fut embellie d'vne autre que l'on trouua fort nouuelle. Le Roy tirant ſon eſpee la preſenta au Duc de Bourgongne, & le pria de le faire Cheualier de ſa main. Il dóna ceſt hóneur de Cheualier à cent & dix-ſept Seigneurs. Les premiers, furent le Seigneur de Beaujeu. Mr Iacques de Bourbon, le Comte de Geneue, le Comte de Pontieu, le Comte de Vvitemberg, Iean de Luxembourg, le fils du Marquis de Saluces.

Eſt ſacré & Couróné.

Du ſacre on alla au feſtin Royal où les douze Pairs furent aſſis aux deux coſtez du Roy. A l'yſſuë, le Duc de Bourgongne ſe mit à genoux, priant le Roy d'oublier les iniures de ceux qui l'auoient offencé durant le regne de ſon Pere[f]. Il reſpond, *Il y en a ſept auſquels ie ne ſçaurois pardonner.* La vengeance eſtoit montee auec luy au Throſne Royal, il ne l'auoit pas foulé aux pieds, il la portoit en ſa teſte, elle eſtoit en ſon eſprit,

Ne peut pardóner.

[d] Ceux qui ont eſcrit que ceſte nouuelle fut enuoyee par Charles Duc d'Anjou, beau Pere de Charles VII. ſe ſont meſcontez & au nom & à la choſe, car Louys Duc d'Anjou eſtoit dés l'an 1417.

[e] Le Roy arriua à Reims le xiiij. dumois d'Aouſt, le lendemain il ſe fit ſacrer Diligence remarquable. On ne ſçauroit aller trop viſte a vne ſi grande feſte Le Duc de Bourgongne ſuiuy du Comte de Charolois, du Comte de Neuers, du Comte d'Eſtampes, du Duc de Cleues, du Comte de S. Paul, & de pluſieurs autres Seigneurs, ſortit de Reims & alla au deuãt du Roy iuſques à l'Abaye de S. Thierry.

[f] Ceſte priere eſt rapportee par Monſtrelet en ces termes. *Quand les tables furent oſtees, le noble Duc de Bourgongne vſant de ſon accouſtumee benignité en nobleſſe de courage, ſe mit à genoux deuant le Roy, & luy pria en l'honneur de la Paſſion de la mort de N. S. qu'il vouluſt pardonner ſõ mal talent à tous ceux qu'il tenoit ſuſpects d'auoir mis le diſcord entre ſon ſeu Pere, & luy, laquelle requeſte luy accorda, reſeruez ſept perſonnes.*

Digitized by Google

comme ces eſtoilles qui ſont fixes autour du Pole. Il ne trouue pas qu'il ſoit ſi doux de recompenſer le biẽ que de ſe venger du mal. Le Roy ne peut oublier les iniures qu'on a fait au Dauphin[g].

Deux iours apres la ceremonie du ſacre, le Duc luy fit hommage des pays qui releuoient de la Couronne de France, luy offrit les autres qu'il tenoit en ſouueraineté[h]. De Reims le Roy alla à Meaux, puis à ſainct Denys, & fit ſon entree à Paris où l'on conta douze mille cheuaux qui le ſuiuoient.

Toutes les Pompes & magnificences qui ſe firent en ceſte entree repreſentoient auſſi bien l'ignorance, & la ſimplicité de ce temps-là, comme la grandeur & la magnificence de Paris.[h] Les beaux eſprits en telles occaſions ne monſtrent pas aux yeux toutes choſes ſi clairement, qu'il n'y en reſte dequoy contenter la curioſité par la peine qu'il y a à chercher, & le plaiſir à trouuer & deuiner l'intelligence de leurs inuentions. Les frippiers y furent plus neceſſaires que les peintres, car on ne faiſoit que de mettre des perſonnes de diuers aage & ſexe pour toutes ſortes d'Hiſtoires. Vne fille ſuffiſoit pour repreſenter la ville de Paris, comme on n'en trouue pas dauantage dans les liures ny les medailles antiques pour Rome, ny pour Athenes, & il y en eut cinq pour ſignifier Paris, chacune portant vne lettre de ce nom. Elles furent conduictes à cheual par vn Heraut, iuſques vers l'Egliſe de ſainct Ladre, & là preſentees aux Roy. La Chronique dit, *qu'elles auoient toutes perſonnages compilés à la ſignification de cinq lettres faiſans Paris, qui toutes parlerent au Roy, & ainſi qu'ordonné leur eſtoit.*

Cinq filles pour ſignifier Paris.

Le frontiſpice de la porte ſainct Denys eſtoit em-

g La Royauté doit faire oublier toutes les iniures paſſees. L'Empereur Adrian eſtant arriué à l'empire, dit à ſon ennemy qui ſe trouua deuant luy, *Euaſiſti. Tu és eſchappé, Quos in vita priuata inimicos habuit, Imperator neglexit.* Æl. Spart. Et gener euſemẽt Louis XII. Il ne conuient pas à vn Roy de France de venger les iniures faites à vn Duc d'Orleans.

h Reception par le Roy Louys XI. du Duc Philippe de Bourgongne à foy & hommage & à la Pairie & doyenné des Pairs de France à cauſe du Duché de Bourgongne, le 17. Aouſt. M. CCCCLXI.

b La magnificence eſt vne vertu qui obſerue l'ordre & la bien veillance aux choſes grandes, comme ſont celles, qui ſe font pour le ſeruice des Roys & de la Republique, conſiderãt celuy qui les fait, & pour qui elles ſont faictes, car elle ne s'éploye aux choſes petites. Ce ſont les conditions qu'Ariſtote donne à la Magnificence, aux Ethiques liure 4. chap. 2.

belly d'vn grand nauire, dans lequel eſtoient les trois eſtats en trois perſonnes, qui faiſoient la Proſopopée, la iuſtice paroiſſoit à la prouë qui parla au Roy. Il y auoit au plus haut du maſt vne fleur de lys, de laquelle ſortoit vn Roy que deux Anges conduiſoient. A la Fontaine du Ponceau[i] on preſentoit le vin & l'hypocras aux paſſans. On veit auſſi trois filles en Syrenes toutes nuës, & à l'endroit de la Trinité la Paſſion de Ieſus Chriſt eſtoit repreſentee par homme viuant, & y en auoit vn qui eſtoit attaché à la Croix entre deux larrons. A la Fontaine de ſainct Innocent on feit lancer vne biche pourſuiuie d'vne grande meute de chiens & de chaſſeurs. A la boucherie eſtoit la Baſtille de Dieppe, comme le plus glorieux trophee de la ieuneſſe de ce Prince. En paſſant ſur le Pont au change, qui eſtoit couuert & tapiſſé par deſſus, on mit en liberté deux cens douzaines de petits oyſeaux. Ridicules repreſentations

Le Roy alla faire ſon oraiſon à l'Egliſe noſtre Dame, ſouppa & coucha au Palais, & le lendemain premier iour de Septembre, aux Tournelles ſainct Antoine, où il fit vn monde tout neuf changeant ſes principaux officiers. Le Duc de Bourgongne & le Cõte de Charolois faiſoient vne grande partie de la pompe, eux & leur train eſtant ſi richemennt paré, que riẽ ne paroiſſoit ny plus ny mieux.

Le Roy monſtra en apparence beaucoup d'affection au pere & au Fils, mais il y auoit entre Louys & Charles vne ſi grande diſſembláce de mœurs & d'humeurs, que ceſte harmonie ne dura gueres[K]. En leurs plus ſinceres actions, le ſoupçon, qui eſt le poiſon de l'amitié, s'y gliſſoit touſiours. Il n'y auoit rien de pur ny de net, la proſperité de l'vn eſtoit vne croix bien faſcheuſe à l'autre.

i La Chronique dit ces mots en cet endroit, *Vn peu auant dedans ladite ville eſtoient à la Fontaine du Ponceau hommes & femmes ſauuages, qui ſe combattoient & faiſoient pluſieurs contenances, & ſi y auoit encore trois belles filles faiſans perſonnages de Seraines toutes nuës, & là voyoit-on le beau tetin droit ſeparé, rond & dur, qui eſtoit choſe bien plaiſante, & diſoient de petits motets, & bergerettes, & pres d'eux iouoiẽt pluſieurs bas inſtrumens qui rẽdoient de grandes melodies. Et pour bien rafraiſchir les entrans en ladite ville, y auoit diuers conduits en ladite Fontaine iettans laict, vin, & hypocras, dont chacun beuuoit qui vouloit, & vn peu au deſſoubs dudit Ponceau à l'endroit de la Trinité, y auoit vne paſſion par perſonnages & ſans parler, Dieu eſtẽdu en la Croix, & les deux larrons à dextre & à ſeneſtre.*

K L'enuie & la ialouſie qui troublent les grãds ne ſouffrent point que l'vn s'eſiouïſſe du bien qui arriue à l'autre. Themiſtocles ne pouuant voir la proſperité de Cimon ſe fit mourir par impatience.

Digitized by Google

Il recherche les droits de la Couronne.

Le Roy venoit à la Couronne comme vn nouueau heritier en l'heritage de ſes peres, lequel n'ayme pas tant ſes parens, ny ſes tuteurs, qu'il ne deſire de voir ſes regiſtres, examiner ſes comptes pour ſçauoir s'il joüyt de tous les droicts de ſa ſucceſſion: de ces premieres paroles on iugea quelles ſeroient ſes actions & ſes deſſeins.

l Non ſeulement par les premieres actions, mais encore par les premieres paroles du Prince qui entre en regne, on iuge de l'aduenir. Ainſi le mot que Seuere donna, *Laboremus*, & celuy de Pertinax, *Militemus*, furent prins pour augures de la guerre, ou de la paix de leur Empire. ÆLIVS SPART.

Les pompes & les magnificences de ceſte allegreſſe publique acheuées, le Duc de Bourgongne, & le Comte de Charolois prindrent congé du Roy pour s'en retourner. Le Duc s'en alla en Flādres, & le Cōte de Charolois à Dijon, puis à ſainct Claude, le Roy à Amboiſe pour y veoir la Royne ſa mere, le doüaire de laquelle il aſſigna ſur le Comté de Xaictonge & ville de la Rochelle.

Mort de M. Marie d'Anjou fille du Roy de Sicile, & ſœur de René.

Elle ne joüyt pas long temps de l'aſſignation, paſſant de ceſte vie en vne meilleure. Sa mort affligea ceux qui cognoiſſans que ce Prince faiſoit tout de ſa teſte, & n'auoit autre loy que ſa volōté, luy deſiroient vne plus longue vie, car ſa preſence eſtoit vne chauſſee pour retenir ſes torrents [m]. Il va mal à vn Prince qui ne void rien entre Dieu & luy, dont le reſpect le retienne & luy ſerue de frein. Elle auoit beaucoup ſouffert auant que mourir, la Chronique de Louys XI. loüe ſa patience ſoubs le regne & les humeurs de ſon mary. Mais elle ſçauoit bien diſſimuler le déplaiſir qu'elle receuoit aux plaiſirs de ſon Auguſte [n]. Comme la bonne conſtitution du corps ſupporte facilement le chaud & le froid, ainſi la force & vigueur de l'eſprit reſiſte ſans beaucoup de peine à ces trauerſes & fācheries, qui ſont les eſpines parmy les roſes de mariage. Ceſte paſſion ſe ſaiſiſſant d'vne ame foible & ſans deffence la porte & tranſporte à des haines & inimitiés extremes.

m Le nom d'vne mere bien née & d'vne mere d'entendement eſt vn grand frein au Prince. Tacite dit, qu'apres que Neron eut perdu la ſienne, il ſe laiſſa aller à toutes ſortes de déſordemens & de licences, *quas male coercitas qua liſcunque matris reuerentia tardauerat.* Sejan tenoit encores Tybere en ceruelle, & le meſme autheur dit, qu'il ſe precipita aux choſes méchantes & meſſeātes, *poſtquam remoto pudore & metu ſuo tantum ingenio vtebatur.*

n On demanda à Liuia femme d'Auguſte comme elle auoit faict pour gaigner & poſſeder Auguſte. Elle reſpondit, en faiſant volontiers tout ce qu'il luy plaiſoit, & diſſimulant les plaiſirs qu'il prenoit en ſecret. DION.

Digitized by Google

Sur la fin de l'année il alla à Tours, le Cõte de Charoloisau retour de ſon pelerinage le vint trouuer, & apres auoir paſſé quelques iours aux plaiſirs de la chaſſe, il eut la commiſſion de Lieutenant general en Normandie, auec trente ſix mille eſcus d'entretenement. Ce fut ſans le demãder. Les bien-faits des Princes ſont plus doux offerts qu'accordez. Il ne fut payé que du tiers, manquement qui fit manquer ſon affection & le porta à d'autres pensées o. Il alla à Roüen pour prendre poſſeſſion de ſon gouuernement, ce fut à Tours qu'il commença à fonder & former ſes intelligences auec le Duc de Bretagne. Ces deux Princes eſtoient jeunes, tous deux mal contents, & ceux qui ſe cognoiſſent ſe ſalüent de loing. Le Comte de Charolois confera ſecrettement auec Romille Vice-Chancelier, Ambaſſadeur de Bretagne, auquel il donna le ſeau d'alliance qu'on luy reprochera tantoſt.

o On s'offence plus d'eſtre fruſtré des choſes promiſes que des eſperées. En l'vn il y a du mal-heur, & l'on ne s'en plaint qu'à la fortune, en l'autre du meſpris, & on s'en prend à qui mãque de promeſſe.

III. Pie II. le preſſe d'abolir la Pragmatique Sãction.

Louys entra en France, amy de tous ſes voiſins. Il n'y auoit que le Pape Pie p II. qui faiſoit cognoiſtre qu'il ne le pouuoit eſtre tant que la pragmatique Sãction ſeroit obſeruée. Pour ſçauoir comme la France a perdu ce qu'elle auoit conſerué ſi cherement, il faut prendre le diſcours vn peu plus haut. Le Pape auoit conuoqué vne aſſemblée des Princes à Mantouë pour aduiſer aux moyens de faire la guerre au Turc, & preuenir les grands deſſeins qu'il auoit contre la Chreſtienté. Le Roy Charles VII. y enuoya ſes Ambaſſadeurs, Prelats, Cheualiers & Docteurs pour faire entendre ſes intentions au bien general de l'Egliſe. Ils firent vne priere particuliere au pape, à ce qu'il luy pleuſt donner l'inueſtiture du Royaume de Naples & de Sicile au Roy René qui en auoit eſté iniurieuſemẽt dépoüillé q contre les droits hereditaires de la maiſon.

Affection du Pape enuers la maiſon d'Aragon.

p Pie II. conuoqua vn Concile à Mantouë l'an 1459. pour aduiſer aux moyens de reſiſter à Mahomet ſecond qui auoit fait de grandes ruines en Hongrie, Albanie & Conſtantinople.

q Eugene IV. l'an 1443. donna l'inueſtiture du Royaume de Naples à Alphonce V. Roy d'Arragon, auec les deux Siciles. Barth Facius en la vie d'Alphonce V. Le Pape Pie II. donna l'inueſtiture de la Couronne de Naples à Ferdinand baſtard d'Alphonce V. Roy de Naples. Alexandre VI. la confirma à Alphonce II. qui la laiſſa à Ferdinand d'Arragon, & lateneur lors que Charles VIII. conquit le Royaume.

d'Anjou, ce que le Roy desiroit d'autant plus ardemment qu'outre l'affection du sang qui l'obligeoit à aymer son parẽt, & son beau-frere, il voyoit que la cause de la Chrestiẽté en seroit fortifiée cõtre le cõmun ennemy, car le Duc de Calabre fils de René, estant r'ẽtré en l'heritage de ses peres proposoit de porter ses armes plus outre, & chasser de l'Empire de Constantinople les Ottomãs lors qu'ils croioiẽt que la Religiõ Chrestienne estoit à son periode, & ne pouuoit aller plus outre[r]. Entrepriſe de laquelle on ne pouuoit que bien esperer, tant par la generosité du courage de ce Prince, que pour estre en vn aage propre & capable de telles actions, desquelles le S. Siege pouuoit retirer vne grande vtilité, les biens dependans de son patrimoine luy estans par ce moyen restituez.

Le Pape[s] sur ceste proposition ayant aduancé vn grand discours à la loüange des François, adjouste plusieurs choses sur celle des bastards, fauorisant couuertement ceux qui vsurpoient les droits de la maison d'Anjou, & puis se tournant sur les decrets du Concile de Basle & de la Pragmatique Sanction dit, que c'estoit la tache & la ride qui enlaidissoit la beauté du visage de la France, & soubs le pretexte de laquelle l'auctorité du siege Apostolique estoit offencée, les forces de la Religion Chrestienne eneruées, l'vnité & liberté de l'Eglise violentée & abbatuë, que pour ce il estoit contrainct d'en parler, afin que son silence ne fut reputé indulgence ou nonchalance, que la playe qui se pouuoit guerir ne deuint incurable, & luy contrainct de s'abstenir de toute intelligence, & communication auec les François, alleguant ce passage de l'Escriture[t]. Le Pontife ne verra point vne ame morte, & ne se trouuera où il y a du

Menace du Pape sur la France

r Albunasar disoit que la Religiõ Chrestienne dureroit iusques en l'an 1460. Abraham Iuif disoit qu'en l'an 1464. la Iudaïque seroit en sa gloire & liberté, & iamais elle ne fut plus rauaillée.

s Cet acte m'a esté cõmuniqué par M. Gaspar Dauvet Maistre ordinaire de l'Hostel du Roy, S. des Marets. Les principales clauses sont rapportées cy dessouz en marge, *Postquam plurima de laudibus Francorum* S. D. N. *præclare dixerat, adiecit etiam loqui in fauore partis aduersæ ante dicti* D. *Regis Renati de grandi exaltatione illegitimè natorum aliqua in iis interferendo quæ potius tacenda fuisse videntur.*

t *Allegans quod in veteri lege scriptum est: Super omnem animam quæ mortua est non ingrediatur pontifex.*

Digitized by Google

peché & de la demeure & obſtination au peché.

Au meſme temps le Pape fit vne bulle par laquelle il declaroit les appellations au Concile, [u] abus execrable, & auparauant non oüy, inuenté par des eſprits de rebellion, non pour le deſir d'vn meilleur iugemẽt, mais pour l'euaſion des pechez commis, eſtant choſe ridicule de former vn appel à vn Concile qui n'eſtoit pas encore aſſemblé, l'on ne ſçauoit quand il le pourroit eſtre, & que par ceſt abus les excez demeuroient impunis, la rebellion contre le premier ſiege eſtoit ſupportée, & toute la diſcipline Eccleſiaſtique en confuſion. Pource de l'aduis des Cardinaux & Prelats qui eſtoient lors à Mantouë, il deffendoit telles appellations comme erronées, deteſtables & peſtilentes, & chargeoit de cenſures ceux qui en receuoient les actes, ou qui les fauoriſoient [x].

Sa Bulle contre les appellations au Cõcile.

Les Ambaſſadeurs du Roy prindrent ces paroles pour eſclairs du tonnerre & menaces infaillibles de l'excommunication, & les ayant rapportées au Roy Charles VII. ſon conſeil creuſt que le Pape auoit reſolu de mettre ſoubs l'interdit le Roy & ſon Royaume, & tous ceux qui feroient obſeruer les decrets du Concile de Baſle. C'eſt pourquoy il fut reſolu que ſon Procureur general au Parlement, Iean Dauuet, proteſteroit contre ſes menaces, pour éuiter les ſcandales que l'Egliſe & la Chreſtienté en pouuoient receuoir, ſauf en toute choſe la reuerence au ſainct Siege & l'obeïſſance qui eſt deuë au Pape, conformément aux ſaincts decrets.

Que le Pape ſeroit ſupplié [y] & exhorté de meurement conſiderer l'importance de ceſte reſolution, auant que de proceder au retranchement d'vne telle partie du corps de la Chreſtienté, & combiẽ il importoit qu'il gardaſt la paix auec les Conciles,

&

[u] Ceſte conſtitution commence ainſi *Execrabilis & priſtinis temporibus inauditus tempeſtate noſtra inoleuit abuſus, vt à Romano Pontifice Ieſu-Chriſti Vicario, cui dictum eſt in perſona B. Petri,* Paſce oues meas, *&c. & quodcunque, &c. nõnulli ſpiritu rebellionis imbuti, non ſanioris cupiditate iudicij, ſed cõmiſti enaſione peccati ad futurum Concilium prouocare præſumunt.*

[x] *Quis illud ridiculum nõ iudicauerit quod ad Concilium appellatur, quod nuſquam eſt, neque ſcitur quando futurum ſit?* Pius II. Cõſt. execrabilis.

[y] *Summis deſideriis optat regia Majeſtas vt idem S. D. N. cum ſacris generalibus Conciliis pacem foueat & ſuis tẽporibus Eccleſiam Dei ſalubriter regere & dirigere curet, ſicuti ſancti ſui prædeceſſores facere ſtuduerunt, & pacem & vnitatem omnimodam ſeruare quærat.*

Digitized by Google

& ne ſouffrit point que l'vnité de l'Egliſe fuſt violee en vne ſaiſon où toutes les forces des infidelles eſtoient bandees & vnies contre ſa concorde.

Turcs font leur profit des diuiſions de la Chreſtienté.

Que comme le Roy[z] *auoit trauaillé plus que tous les Princes Chreſtiens auec beaucoup de peine & vne grande deſpence de maintenir la paix & l'vnité entre les Conciles & les Papes Eugene & Nicolas, affin qu'ils demeuraſſent paiſibles en leurs Sieges, de meſme il deſiroit que le Pape confirmaſt ceſte paix & bonne vnion, faiſant ceſſer les empeſchemens contre les canons de la Pragmatique Sanction, ordonés d'vn conſentement vniuerſel, & conſiderer que tels empeſchemens ne venoient que de ceux qui s'affectionnoient plus à leur commodité particuliere, qu'au ſalut des ames, ne pouuoient ſouffrir les Papes marcher auec les Conciles en l'vnité d'eſprit, comme ils faiſoient autresfois, lors que la ſolicitude temporelle n'eſtoit pas ſi grande qu'elle eſt maintenant, & que l'on recherchoit ardemment deuant toute choſe le Royaume de Dieu.*

z Ipſe enim D. N. Rex qui ſemper pacis vniuerſæ Eccleſiæ deſideratiſſimus eſt, ſicut magnis laboribus & ſumptibus pacem & vnitatem inter ſacra Concilia & ſel. rec. D. Papam Eugenium ac conſequenter D Nicolaũ ſucceſſorẽ eius proſecutus eſt, vt illi in ſede Apoſtolica pacifici manerent, ſic nunc vehementer cupit vt ſanctiſſimus D. N. modernus ſuccedens prædictis Pontificibus pacem manu tenere & conſeruare laboret.

Differẽces du ſiecle preſent aux paſſez.

Que le Roy deſiroit que le Pape conuoquaſt vn Concile en lieu de ſeureté & de liberté, auquel tous les Prelats de l'Egliſe & les hommes ſçauans & craignans Dieu, qui auoient charge de s'y trouuer, peuſſent dire leurs aduis & leurs opinions fraternellement, charitablement, en tranquillité d'eſprit, ſur les occaſions preſentes, telles aſſemblees eſtans neceſſaires pour aduiſer aux moyens de reſiſter aux deſſeins des ennemis & perſecuteurs de la Religion Chreſtienne. Car encore que ſoubs ce pretexte on eut leué en diuerſes façons de grands deniers, la Chreſtienté toutesfois n'en auoit receu aucun ſoulagement. Ioinct que les dix années dans leſquelles le Concile de Conſtance auoit ordonné que l'on tiendroit le Concile eſtoient expirées[b].

a tollat differentias quæ aduerſus Canones vniuerſali cõſẽſu editos per nonnullorum aff. ctus quærentium plus priuata commoda quã ſalutẽ animarum ſuſcitantur, impediuntque ne ſummi Pontifices cum generalibus conciliis in vnitate ſpiritus ambulent, eorumque decreta ſeruent, ſequantur ac prædicent ſicut olim profitebantur ac promptiſſimè facere ſolebant, dum non erat tanta commodorum tẽporalium ſollicitudo & ante omnia regnum Dei attentius quærebatur.

Deniers leuez ſous pretexte de la guerre & mal employez.

Que le Roy propoſoit ſe ſoubmettre à tout ce qui ſeroit determiné & ordonné par le Concile, à ce que l'on eſtablit vn ſi bon ordre en l'Egliſe, que Dieu fut mieux ſeruy, le peuple Chreſtien plus edifié, & affin que le Concile fut en toute liberté, eſtoit ne-

b Diuerſæ pecuniarum ſummæ modis variis huius rei prætextu hactenus petitæ & collatæ ſunt.

Digitized by Google

ceſſaire de choiſir vn lieu de facil accez à tous ceux leſquels s'y voudroient trouuer.

Qu'il n'eſtoit pas croyable comme pluſieurs l'auoient voulu faire croire, que le Pape euſt reſolu de le faire tenir en l'Egliſe S. Iean de Latran [c], veu que la ville de Rome eſtoit de difficile accez quaſi à toutes les nations de la Chreſtienté, & ſouuent ſubiecte aux grandes peſtes, outre ce que s'agiſſant principalement de la contradiction qu'il faiſoit aux canons des Conciles, les opinions n'y pourroient eſtre libres, & le Roy eſtoit bien aduerty de la Ligue qui s'eſtoit faite contre le Roy René de Sicile & ſes enfans, de laquelle on faiſoit chef le Pape. Pape eſt partie.

Que lors qu'vn lieu de liberté et de ſeureté ſeroit choiſi en quelque autre Prouince, le Pape, ſi bon luy ſembloit, s'y pourroit faire tranſporter auec moins de peine qu'il n'en receuroit s'il cõtinuoit au deſſein d'aller en perſonne en Leuant pour le bien de la Chreſtienté, ou bien il y pourroit enuoyer ſes Legats comme auoient faict autresfois ſes predeceſſeurs.

Que les derniers Conciles ayans eſté tenus aux villes d'Italie & d'Allemagne [d], la raiſon vouloit que maintenant la tenuë fut en France comme le Pape Nicolas V. l'auoit promis, & pour ce le Roy offroit de pourueoir amplement à tout ce qui ſeroit neceſſaire.

Que ſa Majeſté ne ſe pouuoit imaginer que le Pape par ſa nouuelle Bulle contre les appellations au Cõcile euſt voulu penſer d'en interdire l'vſage en telle ſorte, qu'en nul cas nõ pas meſme quand il ſeroit queſtiõ de conſeruation de la foy Orthodoxe, ou l'extirpation du Schiſme, ou la reformation de l'Egliſe vniuerſelle au chef & aux membres, ou pour les griefs que les Papes pourroient faire aux Princes & à leurs Eſtats, il ne fut permis de recourir à ce remede [e], attendu que ſous les prohibitions generales on ne pouuoit cõprendre les choſes qui requeroiẽt vne plus ſpeciale & particuliere expreſſiõ, & principalemẽt celles qui regardoiẽt les offẽces de la Religiõ, & de l'vnité de l'Egliſe qui ſa- Appellations au Concile.

c Vt autem præfatũ concilium rite celebrari poſſit, neceſſarium eſt ipſum in tali loco conſtitui vt omnibus pateat plena libertas. Nec credendum eſt in veritate ſubſiſtere quod nonnulli ferunt S. D. N. velle in Lateranо vniuerſa'e cõcilium celebrare, cũ locus ille fere omnibus nationibus Chriſtianorũ acceſſu difficilis ſit & frequẽter peſtibus ſubditus. Stante q; cõtradictione quã ſummus Pontifex a luerſus canones conciliorũ agere videtur, non illic eſſet plena deliberandi libertas, attenta etiã certa Liga quæ a luerſus Illuſtriſſimum D. Renatũ Regẽ Siciliæ & ſuos heredes & ſucceſſores facta refertur, quam & ipſe S. D. N. vt dicitur apertè fouet & ſuſtinet & Ligæ eiuſdem caput & principalis notoriè aſſeritur.

d *Pluſieurs Conciles generaux ont eſté tenus en France, & l'on void en l'Hiſtoire de l'Egliſe, le Concile de Lyon II. Orleans IV. & V. Tours, Paris, Auuergne.*

e Neque etiam exiſtimãdũ eſt eumdẽ S. N. D. per litteras quas Mãtuæ publicaſſe fertur quæ incipiũt Execrabilis & inauditus, &c. voluiſſe prohibere vt in nullo caſu ſiue tangat conſeruationem Orthodoxæ fidei, ſiue extirpationem Schiſmatis, ſiue vniuerſalẽ reformationẽ Eccleſiæ in capite & in mẽbris ſuper grauaminibus quæ per aliquem ſummorũ Pontificũ inferri contingeret principibus, liceat quomodolibet habere recurſum ad iudicium plenarij concilij, cum ſub ge-

uoriſoiēt les Schiſmes & troubloiēt l'Eſtat vniuerſel de l'Egliſe.

Proteſtation du Roy de recourir & faire aſſēbler le Concile.

Que partant ſi le Pape entreprenoit aucune choſe contre l'obſeruatiō des ſaincts decrets de la Pragmatique Sanction, le Roy entendoit de recourir au Concile, et iuſques à ce qu'il en euſt cogneu, proteſtoit de la nullité de toutes les cenſures à la forme des Sanctions canoniques, leſquelles en pluſieurs cas declaroient nulles les ſentences & cenſures des Iuges & des Paſteurs, ſe ſous-mettant toutesfois aux iugements de l'Egliſe vniuerſelle.

Que là où le Pape refuſeroit ou voudroit differer la conuocation du Concile, le Roy declaroit qu'il exhorteroit tous les Princes Chreſtiens de trauailler vnanimement à ceſte conuocation, eſperant toutesfois que le Pape ne leur en donneroit la peine apres qu'il auroit conſideré telles inſtances iuſtes & neceſſaires.

nerali prohibitione non veniant ea quæ ſpeciali expreſſione indigerent. SVBI verò idem S. D. N. cui proteſtes data eſt in ædificationem nō in deſtructionem, eā conuertere vellet contra ipſum D. N. Regem aut vitos eccleſiaſticos, vel etiā ſeculares ipſius domini conſtitutos & ſibi ſubditos & alhæreti[illegible] propter obſeruationem [illegible] nonū grauare &, moleſtare. Proteſtor ego Ioannes Dauuet Procurator Regius generalis & in parte ſpecialis nomine ante dicto & per notarios ſubſcriptis de talium ſententiarum ac cenſurarū nullitate iuxta canonicas Sanctiones, &c.

La France a touſiours eſté l'Aſyle des Papes.

Pour rendre ceſte proteſtation plus ſolemnelle & faire cognoiſtre qu'elle eſtoit affectionnée par le Roy, & deuoit eſtre conſiderée par le Pape, pour n'irriter vn Royaume qui auoit touſiours eſté l'Aſyle & le refuge des Papes[g], qui n'auoient iamais trouué plus prompt ny meilleur ſecours que l'épee de France cōtre leurs ennemis, & qui ont auec raiſon appellé ce Royaume, l'admirable carquois ceinct au coſté de Dieu, duquel il tire les fleſches choiſies pour les décocher auec l'arc de ſon bras puiſſant contre l'infidelle, Sa Majeſté voulut que Meſſire André de Laual Seigneur de Loheac Mareſchal de Frāce, y aſſiſtaſt, & pluſieurs perſonnes de qualité, Eſtiēne Cheualier Threſorier general de France, & Iean Barbin Aduocat General au Parlement. Elle fut faicte en preſence de Iean Abbé du Monaſtere de ſainct Euoy de Braue, ordre de Premontré; & de Pierre Queſnot Prieur du Prieuré conuentuel de ſainct Sauueur, proche de Braye ſur Seyne.

g Gregoire III. demāda ſecours à Charles Martel cōtre Luytprand Roy des Lōbards, lequel fut contraint de rendre les terres qu'il auoit vſurpé à l'Egliſe. *Carolus Sigonius lib. 3. de Regno Italiæ. An. 739.* PLAT. Pepin ſon fils contraignit Aſtolphe auſſi Roy des Lombards de rendre au Pape Eſtienne. Il l'Exarchat de Rauenne, fit la guerre à Guaifier Duc d'Aquitaine qui vſurpoit les biens de l'Egliſe. *Regin. Sigebertus.* Charlemagne deffendit Adrian premier, contre Didier Roy des Lōbards & remit le Pape en ſon ſiege *C. Volumus 1. q. 1. Adrianus* diſt. 63. Louys le Debonnaire & Charles le Chauue donnerent de grāds ſecours au Pape Iean VIII

Peu apres le nouueau regne de Louys XII. fit

cognoiſtre que les choſes maintenues ſi religieuſe-
men[illegible] par le Roy Charles [h] ne luy eſtoient pas en meſ-
me reuerẽce ny religion. Le Pape l'ayant bié recognu,
le fit exhorter à reſpecter le S. Siege, & d'apprehẽder
le mal-heur de l'excommunication. Il luy enuoya ſon
Nonce pour le perſuader à cela, & le faire ſouuenir du
nom de Tres-Chreſtien, que ſes predeceſſeurs auoiẽt
porté, & que le Cõcile de Mantoüe auoit de nouueau
confirmé au Roy Charles VII. ſon Pere.

Le Pape Pie II. exhorta le Roy Louys à l'abolitiõ de la Pragmatique ſanction.

On trouuoit la pourſuitte de ceſte reuocation plus
mal-ſeante au Pape Pie II. qu'à ſes predeceſſeurs, car
luy-meſme auoit eſté l'inſtrument de ces decrets, il
ſ'eſtoit trouué aux reſolutions, il les auoit écrit, & en-
trepris la deffence de l'auctorité du Concile de Baſle
contre celle d'Eugene. On mettoit touſiours ſur le
né de ſes Nonces, qu'il eſtoit honteux de ſe dédire,
de renuerſer l'œuure de ſes mains, & que la di-
gnité auoit changé les maximes de la conſcience.
C'eſt pourquoy à la fin du mois d'Auril de l'an 1463. il
fit vne declaration contenant vne grande repentance
de tout ce qu'il auoit fait pour le Concile de Baſle cõ-
tre le Pape [i], & l'addreſſa à l'Vniuerſité de Cologne.
Il appelle à garend ſa jeuneſſe qui ne faiſoit que de
ſortir de l'eſcole, la force des perſuaſions de tant de
grands Prelats qu'il voyoit bandez contre Eugene,
l'exemple qui l'auoit ſeduit, l'ignorance qui le deuoit
excuſer n'ayant pas penſé faillir apres tant de grands
Docteurs, meſmes de l'eſcole de Paris, dont la
reputation eſtoit lors fort celebre, & des Vniuer-
ſitez d'Allemagne [k], qui declaroient Eugene indigne
de la Chaire de S. Pierre, pour auoir rompu & empeſ-
ché le cours du Concile, que luy-meſme auoit con-
uoqué, & refuſé d'approuuer & effectuer ſes decrets.

Pie II. ſe retracte de ſes eſcrits.

Paul Æmil Le Pape Gelaſius I I. alla en France demãder ſecours à Louis VIII contre Henry Empereur. *Platina in Gelaſio.* 2. Innocent II. & Eugene III. eſtans chaſſez de Romẽ vindrent en France, & les roys de France ont l'hõneur d'auoir remis ſept Papes en leurs Sieges, & la France les a [illegible]é en Auignon ſept [illegible]ns, *Paloli de Rubros Nauarra.*

h Charles V I I. fut fait Seigneur del'obſeruatiõ de la Pragmatique Sanction, & ſi la mort ne l'euſt preuenu, il auoit reſolu de conuoquer vn Concile National pour la faire encores mieux obſeruer.

i Ceſte Bulle fut addreſſee à l'Vniuerſité de Cologne, à laquelle il auoit écrit pluſieurs choſes cõtre Eugene, & pour cela il finit en ces mots, *Hæc eſt noſtra ſententia fili; hanc credimus, & profitemur: hæc tam ſenes, & in Apoſtolatus apice conſtituti pro veritate aſſerimus ſi qua vel nobis, vel aliis cõſcripſimus aliquando, quæ huic doctrinæ repugnent, illa tanquã erronea, & iuuenili animo parũ penſata iudicia reuocamus, atque omnino reſpuimus.*

k *Nos homines ſumus, & vt homines erranimus, neq; imus inficias, multa quæ diximꝰ, ſcripſimus, egimus damnari poſſe, verũ non vt Ar-*

Mais que maintenant cognoiſſant ce deſuoyement il coniuroit le monde à recognoiſtre la diſtinction entre Eneas Syluius, & Pie ſecond, entre vn homme priué, & le grand Vicaire de Ieſus Chriſt, entre les erreurs d'vne ieuneſſe ſans experience, & les penſees d'vne vieilleſſe touchee de l'eſprit de Dieu. Puis ayant faict vn grand diſcours, & de ſa vie & de ſa fortune, & teſmoigné vn extreme repentir de ſes opinions, il publie ſa creance de l'auctorité du Pape, & dit en la perſonne d'Eugene IV. ce que S. Bernard auoit dit en celle d'Eugene III. [l] *Tu es le grand Preſtre, le ſouuerain Pontife, le Prince des Eueſques, l'heritier des Apoſtres, tu es Abel en Primauté, Noé en gouuernement, Abraham en Patriarchat, Melchiſedech en ordre, Aaron en dignité, Moyſe en auctorité, Samuel en Iuſtice, Pierre en puiſſance, & Chriſt en Onction.*

Paroles de S. Bernard

Nonobſtant toutes ces belles paroles & les grandes raiſons dont ces Nonces s'eſtoiẽt pourueus pour faire cognoiſtre le grand tort que le Roy ſe faiſoit de rompre auec le Pape, & de fauoriſer les decrets d'vn Concile, que Rome tenoit pour Conciliabule, Monopole & Schiſme, on ne trouuoit perſonne en ſon Conſeil qui iugeaſt raiſonnable de rompre des decrets ſi ſalutaires, & le Roy qui s'eſtoit trouué aupres du Roy Charles ſon Pere en l'aſſemblee de Bourges, ſe ſouuenoit comme ils auoient eſté ſoigneuſement examinez, ſolemnellement publiez, & vtilement obſeruez vingt cinq ans entiers.

Les Italiẽs appellent le Concile de Baſle conuẽticule.

Auſſi la Pragmatique Sanction eſtoit vne Loy ſur tous les accidens de la police de l'Egliſe, vn baume ſouuerain à tous les vlceres que l'auarice, le luxe & l'ignorance pouuoient faire en ſes membres [m]. Et parce qu'en vain l'on ſe trauaille de tenir le corps en ſan-

Sõmaire de la Pragmatique Sanctiõ

rius Euthyces, Macedonius aut Neſtorius, & alia blaſphemiarũ turba, ex animo dãnatã viam eligimus, ſeductí peccauimus, vt Paulus & ignoranter perſecuti ſumus Eccleſiã Dei, & Romanã primãque ſedẽ, propter quod proſtrati ante oculos diuinæ pietatis, ſuplices oramus, Delicta iuuentutis meæ, & ignorantias ne memineris, & pudet erroris, pœnitet feciſſe vt maledictorũ ſcriptorũque vehemẽter pœnitet, plus ſcripto, quam facto nocuimus. [l] Tu es ſacerdos magnus, ſummus pontifex tu princeps Epiſcoporũ, tu hæres Apoſtolorum, tu primatu Abel, gubernatu Noe, Patriarchatu Abrahã, ordine Melchiſedech, dignitate Aaron, auctoritate Moyſes, iudicatu Samuel, poteſtate Petrus vnctione Chriſtus. Tu es cui claues traditæ, cui oues creditæ ſunt. Sunt & alij quidẽ cœli ianitores, & gregũ paſtores, ſed tu tãto dignius quãto & differẽtius vtrũq; præ illis nomẽ hæreditaſti. Habẽt illi ſignatos ſibi greges, ſinguli ſingulos, tibi vniuerſi creditι vni ſumus. Nec modo ouium, ſed & paſtorũ, tu vnus omnium paſtor. Hæc Bernardus ad Eugeniũ

tẽ si la teſte eſt malade, elle tenoit vn peu de court l'authorité du Pape, l'obligeant à la tenuë du Concile de dix ans en dix ans, & à l'obſeruation des decrets qui en ſortiroient, meſmes à celuy que le Concile de Baſle auoit fait ſur les eſlections, reſeruations & collations des benefices. Elle deffendoit les graces expectatiues, les citations en Cour de Rome, ſinon en certaines grandes cauſes, & pour les appellations elles ne paſſoient plus les monts, le Pape deleguoit des iuges ſur les lieux aux appellás qui depẽdoiẽt immediatement du ſiege de Rome, & pour les autres ils pouuoient appeller au plus prochain ſuperieur.

Elle oſtoit au Pape vne grande partie des profits de ſa Chancellerie en deffendant le payement des vacances & Annates, & reſeruant ſeulement le iuſte ſalaire de l'expedition des Bulles. Le Pape Eugene cõſiderant la conſequence de ce decret enuoya ſes Nõces au Concile de Baſle pour le faire ſuſpendre, mais les Peres le prierent de ne ſouffrir plus long temps vn tel abus, puis declarant ſimoniaques ceux qui les payeroient, adiouſte, *Que ſi le Pape ſcandaliſe l'Egliſe en meſpriſant l'obſeruation, qu'il ſoit deferé au Concile*[n]. Elle ne vouloit que le pape fiſt les Cardinaux à ſa fantaiſie, mais par l'aduis des autres Cardinaux, qu'ils ne fuſſent plus de xxiiij. choiſis de toutes les Egliſes de la Chreſtienté, afin que le nombre n'auiliſt l'eſtime d'vne ſi grande dignité, qui rendoit ceux qui en eſtoiẽt pourueus, les collateraux du Pape, & les gonds ſur leſquels eſtoient poſees les portes de l'Egliſe[o].

Elle vouloit qu'ils fuſſent en aage de trente ans, tous legitimes, non difformes de corps, ny diffamés de mœurs, Docteurs ou licenciez en l'vn

Nõbre & qualité des Cardinaux.

III. ſcribit cui ſupremã & omnimodam in Eccleſia poteſtatẽ concedit, quod ille de tertio teſtatur Eugenio, hoc nos de quarto, & omnibus aliis Romanis Põtificibus profitemur. m Fruſtra inhiberetur inferioribus, ſi ipſe qui aliis debet eſſe omnium bonorum & virtutum exemplar, non abſtineret. Vt enim ille ſacriſſimus & doctiſſimus Leo Papa inquit, totius familiæ Domini ſtatus & ordo nutabit, ſi quod inquiritur in corpore non inuenitur in capite. Integritas enim præſidentium, ſalus dignoſcitur eſſe inferiorum. Pragm. Sãct. tit. de collat. §. fruſtr. n Et ſi, quod abſit, Romanus Pontifex qui præ cæteris vniuerſalium conciliorum exequi & cuſtodire debet canones, aduerſus hanc ſanctionem aliquid faciendo, eccleſiam ſcandalizet, vt generali Cõcilio deferatur. Cæteri vero pro modo culpæ iuxta canonicas ſanctiones per ſuos ſuperiores digna vltione puniantur. Prag. ſanct. tit. de Annat. §. Non fiant.

o Statuit ſancta Synodus vt deinceps Cardinalium numerus adeo ſit moderatus, vt ne ſit grauis Eccleſiæ, nec ſuperfluæ numeroſitate vileſcat, qui de omni-

ou l'autre d'roict, auec la rigueur de l'examen, & que le tiers ou pour le moins le quart fuſt de Theologiens, ne permettant d'y receuoir les neueux des Papes ou des Cardinaux viuants. La Congregation de l'Egliſe Gallicane aſſemblee à Bourges, trouua ceſt article trop rigoureux. Elle ordonnoit auſſi les iuſtes recompenſes aux lettres & aux merites, voulant qu'il y euſt des prebendes aux Egliſes Cathedrales & Metropolitaines affectees aux Theologiens pour lire & preſcher, & que les graduez fuſſent preferez aux prouiſions des Benefices.

Elle ne permettoit que les Communautez ou Prouinces fuſſent interdites pour les offences & delicts des particuliers ou des Magiſtrats, ny que les excommuniez fuſſent tenus pour tels auant que la ſentence euſt eſté prononcee & publiee. Elle diſpoſoit de ce qui eſtoit neceſſaire à la bien-ſeance, police, & direction du ſeruice diuin: puniſſoit, mais doucement les concubinaires publics apres[p] qu'on les auoit aduertis de s'amender. Ils en eſtoient quites pour la priuation des fruicts de leurs benefices trois mois durant. Le Pape Pie II. n'auoit pas tort de preſſer ſi ardemment ceſte reuocation, & ſes miniſtres en ſolicitoient ſouuent le Roy, empliſſant ſa conſcience des frayeurs de l'excomunication, & ne ceſſoient de luy dire qu'il n'y auoit iuſtice, neceſſité, ny vtilité qui pût donner tiltre de loy à ce qui eſtoit ordonné ſans pouuoir; que c'eſt peché d'y aſſubiettir les ſubiects. Que le Cardinal d'Alby conduiſoit ceſte pourſuite: la Balue[p] qui auoit beaucoup de creance au pres du Roy y apportoit de grãdes difficultez, afin de faire cognoiſtre au Pape que l'effect de ſes intentions dependoit

bus Chriſtianitatis partibus, quantum fieri commodè poterit aſſumatur, vt notitia rerum in Eccleſia emergentium facilius haberi, & ſuper his maturius deliberari poſſit, ſic tamẽ quod numerũ xxiij. inter eos qui nũc ſunt, & ad aſſumendos, non excedat. Ita quòd de vna natione vltra tertiam partem reſpectu Cardinalium pro tempore exiſtentiũ, ac de vna ciuitate & diœceſi vltra vnum inde oriũdum & de ea natione quæ nunc vltra tertiam partem habet, vſque ad ipſius tertiæ partis reductionem eſſe nequeant.

[p] *Publici cõcubinarij*, dit le Cõcile de Baſle, *intelligẽdi ſunt non ſolum hi quorum concubinatus per ſententiam aut confeſſionem iure factam ſeu rei euidentiam quæ nulla poſſit tergiuerſatione celari, notorius eſt, ſed qui mulierẽ de incontinẽtia ſuſpectam tenet, & per ſuperiorẽ admonitus eam nõ dimittit. Prag. Sanct. §. Publici. tit. de concubinarijs.*

de luy. Mais ſoudain qu'on luy euſt promis de le faire Cardinal, il accommoda ſa teſte à ce chappeau.

La Balue eſprit remuant, deſireur d'embroüiller les affaires, & d'exceller pluſtoſt par auctorité que par merite[q], alla au Parlement pour faire paſſer ceſte reuocation, Sainct Romain procureur General du Roy s'y oppoſe, on le menace de la perte de l'en faire repentir. Luy qui aymoit mieux que toutes choſes luy manquaſſent, que de manquer à ſon deuoir, & à la dignité de ſa charge, diſt à la Balue, *I'ayme mieux perdre mon eſtat, tout mon bien, & ma vie, que de faire choſe contre mon deuoir, & le bien du Royaume.* Quel Priſcus Eluidius[r] euſt peu reſpondre plus genereuſement?

L'Eueſque d'Eureux entreprend de cõtenter le Pape

L'Vniuerſité de Paris fit ſes remonſtrãces au Roy, pour ne permettre que les Decrets conformes aux plus pures conſtitutions de l'Egliſe pour la diſcipline, police, & liberté, fuſſent enfrains. En ceſte grande agitation d'eſprit, les Miniſtres du Pape promettoient au Roy que la reuocation de la pragmatique Sanctiõ ſe feroit ſans preiudice des anciennes libertez de l'Egliſe Gallicane, & que le Pape enuoyeroit vn Legat en France, pour conferer les prouiſions des benefices, ſans que le François fuſſent tenus d'enuoyer argent à Rome.

Courageuſe oppoſition du Procureur general du Roy.

Pragmatique Sãction abolie

Le Roy ſous ceſte aſſeurance conſentit à ceſte abrogation. Le Cardinal d'Alby fut enuoyé à Rome auec charge de dire au Pape, *que le Roy ſouſmettoit tout le fait de l'Egliſe, et les biens d'icelle, à la volonté de noſtre ſainct Pere, pour en vſer en ce Royaume*, Pro vt vellet, *ſans aucun eſgard aux libertez de l'Egliſe Gallicane.* Mais quand il fut content, il ne ſe ſoucia de donner au Roy le contentement qu'il luy auoit promis; & ſouffrit que les patentes fuſſent traiſnées honteuſement

Traiſnee hõteuſement par les ruës de Rome.

par

q Hieroſme Garimbert Eueſque de Galice a eſcrit ces mots de la Balue, *Eſſendo ſi inſignorito del animo del Reſtimulamẽte, lo teneua in continuo diſparer cõ la ſede Apoſtolica per obligar poi il Papa à riconſcer la Reconciliatione dall' opera, & dall'autorita ſua, & per conſequente à graticar lo del capel roſo, come fece.*

q Qui veut eſtre eſgal aux autres d'auctorité ſe doit euertuer d'eſtre ſuperieur de merite: par ce chemin on acquiert l'honneur & les amis.

r Priſcus Eluidius fut aduiſé de ne venir point au Senat, il reſpond, *Il eſt au pouuoir de l'Empereur de ne me faire point du Senat, mais tant que ie ſeray Senateur, il ne m'empeſcherapas d'aller au Palais,* il vous ſera permis, dit l'autre, d'y aller pourueu que vous ne parliez point *Elu. Ie ne diray mot ſi on ne me demande rien,* Mais on vous demandera. *Elu. & ie reſpondray ce que ie cognoiſtray à propos.* Si vous parlez on vo⁹ fera mourir, *Elu. & quand eſt-ce que ie me ſuis vanté d'eſtre immortel? vous ferez voſtre deuoir, & moy le mien. C'eſt à vous de me tuer, & à moy de mourir ſans frayeur, c'eſt à vous de me bannir, & à moy de m'en aller gayement*

par les ruës de Rome. Voyez comme la colere n'eſpargne pas les choſes meſmes qui n'ont ny ſentiment ny ſouffrance. Ils couuroient ceſte colere d'vne raiſõ, que la pragmatique Sanction eſtoit née en temps de Schiſme, & de ſedition. Les Cours de Parlement de France qui ont comme en protection les droicts de l'Egliſe, n'approuuoient ceſte reuocation, tellement qu'elle ne fut oncques obſeruee, & le Clergé n'obeit au commandement du Pape ſur ce ſubiect [r]. Les Bulles de Sixte III. Innocent VIII. Alexandre VI. Iules II. y furent inutiles. Le Decret meſme du Concile de Latran n'y ſeruit de rien, & ceſte Pragmatique Sãction ne priſt fin que par les concordats paſſez à Boulongne entre le Pape Leon X. & le Roy François I.

IIII. On iugea par les premiers deportements du Roy, quelle ſeroit la forme de ſon regne, & qu'il embelliroit les auſpices de ſon regne d'autres trophees que de la Clemence [t]. Il deſapoincta quaſi tous les officiers & ſeruiteurs du Roy Charles ſon Pere, prenant vn extreme contentement à deffaire ce qu'il auoit fait, abbatre ce qu'il auoit eſleué, & d'eſleuer ce qu'il auoit abbatu. Il ne dõna que le Berry à ſon frere pour appennage, à la charge de la reuerſion en mourant ſans enfans maſles [u]. Il oſta les ſeaux à Iuuenel des Vrſins, & les donna à Pierre de Moruillier. Le Duc d'Alẽçon eſtoit priſonnier au Chaſteau de Loches, il le mit en liberté, fit faire le procez au Comte de Dammartin, & apres que la Cour de Parlement l'euſt cõdamné à la mort, il luy donna la vie, à condition qu'il employeroit le reſte au ſeruice de la Chreſtienté en l'Iſle de Rhodes, & en donneroit caution, mais ne la pouuant trouuer il euſt la Baſtille pour priſon, dont il ſortit par vn trou qu'il fit à la muraille, & à la nuict, au

Le Roy donne du meſcontentement aux grands.

Cõmutation de peine.

[r] ... commen... la Bulle du Pape Leon. ſur les concordats, on lit ceci. *Licet Pius II. Nuncys ad claræ memoriæ Ludouicum XI. Franciæ Regem Chriſtianiſſimum deſtinatis, tantis eiſdem perſuaſerit rationibus, vt Rex ipſe Pragmaticæ Sanctionem tanquam in ſeditione & Schiſmatis tempore natam ſuis patentibus literis abrogauerit, tamen huiuſmodi abrogatio nec etiam literæ expeditæ per Prælatos & perſonas Eccleſiaſticas dicti regni receptæ non fuerunt, nec ipſi Prælati & perſonæ Eccleſiaſticæ illis parere, nec monitis Sixti, Innocentij & Iuly aures præbere, ſed eidem Pragmaticæ cõſtitutioni inhærere voluerunt.* M. CCCCLXI

[t] La clemence eſt l'ornement du regne des Roys. Ils doiuent commẽcer à regner par elle. *Nouum imperium occupãtibus vtilis clementiæ fama. Tac. lib. 4. Hiſt.*

[u] Vn temps a eſté que les Roys de France ont quitté aux Princes de leur ſang, la proprieté des appennages. Philippe de Valois quitta le Comté de Valois à Charles ſon frere puiſné. Philippe le B. fut le premier qui ordonna par ſon Codicile que le Comté de Poictou par luy baillé en appennage auec autres terres, à

meſme temps que le Duc de Berry paſſa en Bretagne. Taneguy du Chaſtel[x] deſpité de ce qu'on ne le rembourſoit de l'aduance qu'il auoit faict des frais de la ſepulture de Charles VII. ſe retira vers François Duc de Bretagne.

Ce Prince auoit ſuccedé à Arthus de Bretagne, Comte de Richemont ſon Oncle, & eſtoit bien informé de l'humeur & des deſſeins de Louys, & pour ce de bon' heure fit courir par tout le Royaume, de ſes ſeruiteurs deſguiſez en habit de Iacobins & de Cordeliers, pour eſmouuoir les peuples à prendre garde au commencement de ce regne, & les coniurer à deffendre leur liberté auec les dents & les ongles[y], les aduiſant que ce Roy entroit au Royaume comme en vn pays de conqueſte, eſtimoit que tout ce qui luy plaiſoit luy eſtoit permis, contraignoit les grands non d'obeyr, mais de ſeruir les peuples: non d'eſtre gouuernez, mais tyranniſez, & de ſe preparer à viure en telle ſorte qu'ils pourroient dire que rien ne ſeroit à eux.

François II. Duc de Bretagne.

Aduerty des menées du Duc de Bretagne, il le va voir ſous couleur de viſiter l'Egliſe ſainct Sauueur de Redon. La deuotion eſtoit le pretexte, & le deſir de recognoiſtre le pays, & les forces du Duc[z], fut la cauſe de ce pelerinage. Auſſi n'auoit-il pas reſolu de le laiſſer en paix. Il ſçauoit que trois ou quatre ans auparauant il auoit voulu trancher du pair auec le Roy Charles VII. ayãt refuſé de luy faire hõmage à genoux, & deſceint de la Duché de Bretagne, & declaré qu'il n'en vouloit point rendre pour la Pairie[a]. Il auoit d'ailleurs deſcouuert que luy & le Cõte de Charolois s'eſtoient entredonné leur foy, pour courir meſme fortune, encores que la ſouuenance de la mort

V. Voyage du Roy en Bretagne.

à ſon fils puiſné Mõſieur Philippes de France, depuis le Roy Philippes le Long, retourneroit à la Couronne, defaillans les hoirs maſles, à la charge que le Roy qui lors ſeroit, marieroit ſes filles.

x Taneguy du Chaſtel, neueu de celuy qui tua le Duc de Bourgongne, eſtoit grand Eſcuyer du Roy Charles VII. il ſe retira en Bretagne, le Duc le fit grand Maiſtre & Chambellan.

y Les Ambaſſadeurs de Sparte enuoyez à Xerxes dirent à Gidarne qui loüoit la felicité de ceux qui ſeruoient le Roy. *Si tu ſçauois Gidarne, que c'eſt que la liberté, tu nous conſeillerois de la deffendre, non pas auec la lance, & l'eſcu ſeulement, mais auec les dents & les ongles.*

z C'eſt vn grand aduãtage de cognoiſtre les forces de l'eſtat que l'õ veut aſſaillir, & les meſurer aux ſiẽnes. Aduis de Xenophon. Chabrias diſoit qu'en cela conſiſtoit partie du deuoir du Capitaine.

a En l'hõmage que François II. Duc de Bretagne, fit au Roy Charles VII. à Monbaſon en Feur. 1458. Iean d'Eſtouteuille luy diſt, *Monſeigneur de Bretagne, vous deuez oſter la ceinture*, & Chaumin. Chãcelier de Bretagne repart, *Non doit, il ſeroit nouualité il eſt ainſi qu'il doit.*

Digitized by Google

du Duc d'Orleans ſon ayeul maternel fuſt aſſez puiſſante pour led iſſuader de ſe fier à la maiſonde Bourgongne, & qu'il euſt mieux fait de s'entendre auec ſes couſins, les Ducs d'Orleans & d'Angouleſme, & continuer ſon deſſein au Duché de Milan, pour r'entrer en l'heritage de ſon ayeule dont François Sforce[b] s'eſtoit emparé. Les Venitiens, & Borſo d'Eſté Duc de Ferrare preſterent l'oreille aux propoſitions qui s'en firent, donnant eſperance d'aſſiſter & fauoriſer les droicts de la maiſon d'Orleans.

b François Duc d'Orleans fils de Richard de Bretagne, & Marguerite d'Orleans, & de Valentine de Milan, auoit entrepris de faire la guerre à François Sforce. An. de Bretag.

VI. Rigueur du cõmencemẽt du regne.

Ces premieres annees du regne de Louys furent tres-rudes, & celles qui les ſuiuirent du tout inſupportables. Les grands eſtoient deſpoüillez de leurs dignitez, les petits accablés de nouuelles foules. Il y auoit de l'auarice pour les hommes de merite, de la prodigalité pour les autres[c]. Il diſoit qu'il vouloit mettre de l'argent enſemble pour rachepter les villes de Somme. Il auoit ſceu combien valoit l'eſcu, combien il falloit de pieces pour en faire vn, ceux qui ont paſſé par les indiſcretions de la neceſſité vont fort diſcrettement en leurs deſpéces. Si tout le temps qu'il fut cõme exilé de la Cour, il n'eut faute des choſes neceſſaires, auſſi n'eut il pas grande abõdance des ſuperfluës.

c Il eſt bon apres vn Prince prodigue d'en auoir vn auare qui face des retenuës à ſes largeſſes deſbordees, *Qui ne trouue rien à donner ne peut eſtre liberal.*

Son Eſpargne eſtoit la ratelle qui s'enfloit de la maigreſſe de tous les autres membres. Les plaintes contre la rigueur[d] du temps deuindrent murmures contre la ſeuerité du Prince. Chacun regrettoit le regne de Charles, & deſiroit plutoſt la fin que la dureede celuy de Louys. Les grãds commencerent à faire cognoiſtre qu'ils n'eſtoient pas pour viure longuement en ceſte ſeruitude, & ſe rẽdans plus ſenſibles au meſpris que l'on faiſoit d'eux, qu'aux miſeres que les petits ſouffroient, ne trouuerent toutesfois

d Quand les peuples ſont foulez & oppreſſez, ils n'oſent accuſer la rigueur du Prince, & iettent leurs plaintes ſur celles du temps.

meilleur pretexte pour leur intereſt particulier, que celuy du public.

Le Roy n'attendit pas le conſentement du Royaume pour auoir de l'argent, il en prit ſans demãder. Ce n'eſtoient pas tributs de bien-veillance[f], mais de rigueur & de contrainɛte, eſtimant que la France eſtoit vn pré qui ſe pouuoit faucher en toute ſaiſon. Vne grande ſedition troubla toute la ville de Reims contre ceux qui auoient enchery les gabelles. Les Commiſſaires y furent tuez & leurs commiſſions iettées au feu. Le Roy enuoya des gens de guerre en habit de marchands & de laboureurs, leſquels entrans par diuerſes portes ſe rendirent aupres du Seigneur de Mouy leur chef, qui fit pendre vne centaine des plus ſeditieux, eſtouffa la ſedition[g], vengea le ſeruice du Roy, & y eſtablit ſon auɛtorité, laquelle n'auoit eſté offencée que pour la naturelle impatience du peuple à ſupporter ce qu'il n'a pas accouſtumé.

Tribut de Bien-veillance.

Toute la France eſtoit paiſible & regardoit comme du riuage la tempeſte qui eſtoit en Angleterre & en Arragon. LE Roy eſtoit bien aiſe d'entretenir la guerre loin de luy, & d'aſſiſter la maiſon de Lanclaſtre en Angleterre, & celle d'Arragon en Eſpagne, cependant que les nuées & les vents ſe preparoient pour faire fondre l'orage ſur ſa teſte. L'Angleterre pour la diuiſion des maiſons d'Yorck & de Lanclaſtre, viſt lors des changemens & des accidens ſi terribles, que c'eſt merueille comme le Royaume ne paſſa ſoubs la domination eſtrangere, & qu'on ne luy rendiſt le change, puis qu'il n'y a planche plus ſeure pour faire paſſer la diſſipation d'vn Eſtat que la diſcorde ciuile.

VII.

Terribles remuëmẽs en Angleterre.

ɛ Le naturel de l'homme eſt plus ſenſible au meſpris, qu'au dommage Les Senateurs de Rome ſe reſſentirent plus de ce que Ceſar entroit au Senat ſãs les ſaluër & careſſer, que de l'entrepriſe qu'il fit ſur la liberté.

f Les Princes trouuent desnõs doux & agreables aux choſes bien ameres & difficiles. Edouard III. impoſa ſur le Royaume d'Angleterre vn tribut qu'il appella *Biẽ-veillance*. Chacun contribuoit à ſon gré, & ſelon qu'il dõnoit on iugeoit qu'il vouloit du bien au Roy. Qui donnoit pl⁹, il aymoit plus. Cette tribut ſe ſeruit Edouard contre les françois, & en tira vn grand ſecours, POLID. lib. 24. &c. 26.

g Les cauſes plus frequentes & cogneuës de ſeditions & eſmotiõs des peuples naiſſent de nouuelles charges & impoſitions exceſſiues.

Digitized by Google

[h] Mais la France auoit encores dans ſon corps tant de mauuaiſes humeurs que ſa diſpoſition eſtoit plus mourante que viuante. Quand les Anglois ceſſerent de la trauailler, ils commencerent de ſe ruiner, & quereller enſemble. La fin des guerres eſtrangeres fut la ſource & le renouuellement des ciuiles.

h La diuiſiõ ciuile tranſporte & chãge les Eſtats. L'Eſpagne ſous le regne de nonante deux Roys, s'eſt déchirée en autant de pieces qu'elle a eu de Royaumes. La France a changé trois fois de face. L'Angleterre a eſté dominée par les Anglois, Danois, les Saxons, en fin par les Normãds. L'Empire a paſſé d'Orient en Occident. Naples a eſté ſous la puiſſance des Frãçois, des Allemans, des Arragonnois, & puis des Caſtillans.

Henry VI. couronné à N. Dame de Paris.

Henry de Lanclaſtre fils de Henry V. ſe trouua ſans couronne, biẽ qu'il ſe fuſt veu en ſon enfance couróné de celle de France & d'Angleterre. Richard Duc d'Yorck, Prince ambitieux, & qui auoit de la creance & du courage, de l'induſtrie & de la vigilance, qualitez toutes ſuſpectes à vn eſprit ambitieux, ſe rendit chef d'vne grande faction, les intentions de laquelle il coloroit du ſeul zele du bien public, pour changer la mauuaiſe adminiſtration du Royaume, & deliurer l'Angleterre de l'inſoléce du Duc de Sommerſet, qui eſtoit ſeul au timon des affaires tandis que le Roy laiſſoit aller ſes eſprits aux delices, à la volupté & à la nóchalance [k]. Sa vie douce & fade faiſoit ſouſleuer le cœur de ſes peuples, & ſon oyſiueté mettoit chacun au dégout de ſon regne. L'Eſtat reſſembloit vn malade qui eſt tellement preſſé qu'il eſt contrainct de ſe fier au premier qui ſe preſente pour le ſaigner, & ne peut attendre les Medecins qui ſont eſloignez, [l] encores qu'on l'aſſeure qu'ils viendront & le gueriront.

i Les choſes bonnes & qui d'elles meſmes ſont loüables, appliquees à mal ſont pernicieuſes. *Sæpius induſtria ac vigilantia noxiæ quotiès parando regno fingatur.* TAC. AN. *lib.* 4.

k Vn Prince faineant eſt touſiours meſpriſé. Deux actions, dit Xenophon, le font exceller ſur ſes ſubjets, θεοσεβῆ, καὶ φιλανθρωπίαν.

Ceux qui ſe faſchoient du preſent & deſiroient d'y voir quelque changement, ſe rangent aux deſſeins & aux intentions du Duc d'Yorck, & entre autres Richard de Nully, Comte de Sarisbery, & Richard de Nully Comte de Varuich ſon fils, qui auoient les parties rares & exquiſes pour vn grand deſſein, la prudence & le courage, & auec cela, vne ſi grande creance parmy le peuple, que l'on n'eſtimoit point qu'il y euſt

Conjuration contre le Roy Henry VI.

l On ne peut attendre aux maladies violentes des remedes eſlongnés.

Digitized by Google

perſonne en Angleterre qui oſaſt faire ce que ceux-cy ne voudroient entreprendre.

Le Duc d'Yorck ayant fondu ceſte cloche, en fait entendre le ſon par tout, donne tant de frayeur à la Cour, tant d'audace aux meſchants, que le Roy qui n'auoit iamais ſceu que c'eſtoit que de trouble domeſtique, ſon eſprit reſſemblant vn vaiſſeau [m] qui n'a iamais couru qu'en bonaſſe, en fut tout eſperdu, & ne ſe tenant aſſeuré en la ville de Londres pour l'inconſtance du peuple & le grand pouuoir que ceſte factiõ y auoit acquis, ſe reſout d'en ſortir. Le Duc d'Yorck aſſiege ſainct Alban [n], les deux armées ſe rencõtrent, celle du Roy eſt miſe en route auec perte de ſes principaux Capitaines. Il y regretta principalement le Duc de Sommerſet.

Apres ceſte victoire le Duc d'Yorck qui auoit declaré n'auoir autre intẽtion que le bien du public du Royaume, que ſes armes n'eſtoient point pour offencer le Prince, accompagne le Roy Henry à Londres comme victorieux & deliuré de la dominatiõ du Duc de Sommerſet, monſtre qu'il ne ſ'eſtoit armé que pour affranchir le Roy & le Royaume, qui ſ'eſtoit veu ſur le point de ſ'accommoder au plus doux joug, puis qu'il ne pouuoit demeurer libre [o]. Il ne laiſſa à Henry que le nom de Roy, car toute l'auctorité luy demeura : il donne au Comte de Sarisbery l'Eſtat de grand Chancelier d'Angleterre, & à Richard de Nully ſon fils le gouuernement de Calais. Ordonna des charges publicques comme il luy plaiſoit, & les fiant touſiours à ceux de ſa faction. A la fin le Roy recogneut le deſſein du Duc d'Yorck. La Royne Marguerite ſa femme qui en auoit eſté aduertie luy repreſente qu'il ne temporiſoit qu'en attendant que la partie

[m] Les courages eſprouuez par les perils doiuent eſtre loüez. Il ne faut faire eſtat d'vn vaiſſeau qui n'a iamais ſçeu que c'eſtoit que de l'orage,

[n] Bataille de ſainct Alban commẽça du grand matin & dura iuſques à neuf heures en l'année 1456. Emond Duc de Sommerſet, Henry Cõte de Northumberland y furent tuez.

[o] Les miſeres de la diuiſion ciuile reduiſirent la ville de Rome à ce point, que n'eſperant pas de pouuoir iamais trouuer ſa liberté, elle ne chercheoit plus que la plus douce & plus equitable ſeruitude.

Son auctorité eſt retrachee & ne luy en reſte que le nom.

Digitized by Google

fuſt faite pour ſe ſaiſir & du Roy & du Royaume, qu'étre ſes partiſans le Roy n'eſtoit tenu que pour Tyran: comme ſi ſon regne fuſt par vſurpation ou par contrainɛte. p

Le Duc d'Yorck ſe retire de la Cour d'Angleterre

Le Roy communique cela à ſes principaux ſeruiteurs, qui furent d'aduis de retrãcher au Duc d'Yorck ceſte grande auctorité qu'il auoit ſur le Royaume. Soudain que le Duc en fut aduerty, il ſe retire ſecrettement à Yorck, Richard de Nully à Sarisbery, & Richard Comte de Varuich à Calais, tellement que l'Angleterre vit les ſeditions ciuiles plus enflammées qu'auparauant, durant leſquelles les François courroient & pilloient la coſte de Kendt. Iaques Roy d'Eſcoſſe inuité par la meſme occaſion, courut du coſté de Roxbourg.

p Entre pluſieurs differences du Roy & du Tyran, on met celle-cy, que le Roy regne auec benuolence & conſentemẽt du peuple, & le Tyran domine par contrainte.

Anglois ceſſent leurs diſcordes ciuiles pour faire la guerre aux François.

La meſme cauſe qui fit ceſte guerre, la finit. q Le Roy d'Angleterre feiſt remonſtrer au Duc d'Yorck, que la diſcorde ciuile & la mauuaiſe intelligence qui eſtoit entr'eux, auoit ouuert la porte aux ennemis pour courir l'Angleterre, que le commun peril les obligeoit à reünir leurs armes pour ſ'en garentir, qu'il eſtoit content d'oublier les choſes paſſées ſous l'eſperance d'vne meilleure conduicte pour l'aduenir, ſ'excuſant ſi les choſes n'auoient touſiours marché droictement, eſtant impoſſible à vn Prince de garder toutes les eſpeces de juſtice & d'equité r.

q Les guerres ciuiles les plus animees, ſe ſont pacifiees quand les Eſtrangers s'en ſont meſlez pour y profiter. Les deux partis s'accordent contre le tiers, & quoy que le Prince ſoit offencé, il vaut mieux qu'il quicte la punition.

L'intention du Roy fut approuuée de tous, le Duc d'Yorck ne voulant eſtre eſtimé l'autheur des ruines du Royaume, declara que ſes volontez conſpiroient toutes à ſa grãdeur & repos, & pour oſter toute occaſion d'en douter vint trouuer le Roy à Londres auec les principaux de ſa faction. La crainte d'vne guerre eſtrangere eſtouffa la ciuile s. Les eſprits alterez des

r Pluſieurs choſes de ſoy iniques, ſont rendues iuſtes quand elles ſont auctoriſees de la neceſſité, ou de l'vtilité c'eſt ce que Plutarque remarque, *Que s'il eſtoit queſtion d'accomplir toutes les eſpeces de iuſtice, Iupiter meſme ne pourroit pas en ce cas eſtre Prince.*

Digitized by Google

choſes paſſees ſ'adoucirent, & toutes les volontez furent reünies à vn meſme accord pour la defence du Royaume, deteſtant la diſcorde qui les portoit à vne guerre qui n'eſtoit point neceſſaire, ne pouuoit eſtre heureuſe, & les rendoit la proye & le triomphe de leur ancien ennemy.

Mais comme les feux des ſeditions ne ſ'eſteignent iamais ſi bien que les cendres ne couuent touſiours des eſtincelles qui les rallument pour peu qu'on les ſoufle, & qu'il y en a touſiours qui ſe plaiſent au trouble parce que c'eſt leur repos, & aux dangers, pour ce qu'ils n'en approchent point, reſſemblãt à ces fleuues qui entrent dans la mer ſans ſe meſler, le Duc d'Yorck & le Comte de Sariſbery ſ'eſtans retirez en leurs maiſons apres ceſt accord, furent incontinent contraints d'en ſortir pour venger l'injure faicte au Comte de Vvaruich à Vveſtmunſter, où il auoit eſté attaqué par les gardes du roy, & contrainct de ſe ſauuer par la Tamiſe au grand peril de ſa vie. Ils dirent que la Royne Marguerite luy auoit dreſſé ceſte partie, tant elle eſtoit deſireuſe de ruiner les grãds d'Angleterre, & abbatre les principales maiſons [u] qui eſtoient comme les colomnes du Royaume.

Troubles recõmencent en Angleterre.

La guerre ſe fit auſſi promptement qu'elle fut declarée. Les trois Richards ſont en campagne, le Roy Henry ayant aſſemblé de grandes forces vient à Yorck. André de Trolop qui eſtoit venu de Calais auec le Comte de Vvaruich penſant ſeruir le Roy, cõme il vit que les armes ſe tournoient contre luy, quitte le Comte de Vvaruich pour ſuiure le Roy, lequel diſſipa en vn momẽt ſes ennemis, contraignit le Duc d'Yorck de paſſer en Hollande, & d'y attendre que ſes partiſans euſſent releué les ruines du party.

Incontinent

ſ il n'y a pareille imprudence que de mettre le ſien au hazard pour acquerir l'autruy, épancher le ſang qui fait beſoing à la vie du corps. *C'eſt plus de gloire à vn prince de ſe maintenir, que de s'agrãdir. La conſeruation eſt de l'eſſence, la ſeurté eſt le principal de l'Eſtat, l'vtilité n'eſt que l'acceſſoire.*

t Les ſeditions ſont volontiers fomentées & ſouſtenuës par trois ſortes de gens, 1 Les chefs des factions 2. Ceux qui ne peuuent viure en ſeurté en temps de paix. 3. Ceux qui ſont hors de la preſſe & ſe trouuent aſſeurez des dangers.

u Le Roy doit maintenir les grandes familles, & ne peut ſouffrir qu'elles ſoient offencees, qu'il ne diminuë & affoibliſſe la grandeur de ſa Maieſté, de laquelle la Nobleſſe eſt la principale colomne. Par tout & en tous eſtats, les Nobles ont eſté reſpectez & diſtinguez des autres, meſmes parmy les Thraces le gentil-homme ſeul alloit à cheual, & à Rome les femmes des Nobles alloient en litiere.

Digitized by Google

Incontinent apres les trois Liguez reuiennent en Angleterre en intention de vaincre ou de mourir. Ils ſe preſentent aux portes de Londres, donnent & gagnent vne grande bataille où la victoire viſt dix mille hommes morts & autãt de priſonniers. Le Roy Henry qui ſembloit n'auoir eſté eſleué que pour faire cognoiſtre l'inconſtance de la fortune, la miſere & la vanité des hommes, demeura à la diſcretion des victorieux. Les Anglois ſe ſouuenans que ſon ayeul auoit fait mourir le Roy Richard en priſon, commencerent à cognoiſtre les jugemens de la juſtice de Dieu, qui chaſtie ſur les enfans les pechez des peres [x].

Bataille deuant Lõdres où le Roy Henry fut deffait.

En ceſte grande proſperité le maſque tombe du viſage au Duc. Il parle clairement, que tout ce qu'il auoit fait eſtoit fondé ſur la juſtice des droits de la maiſon d'Yorck laquelle luy appartenoit. Le Parlement conſidera lors la juſtice, non la fortune, reſpecta la Majeſté du Roy quoy qu'il fuſt priſonnier, & pria le Duc de ſe contenter de la Regence du Royaume, & d'en aſſeurer la ſucceſſiõ à ſa maiſon apres la mort de Henry. Il accepta la declaration du Parlement, mais conſiderant que la Royne Marguerite auoit ſur pied vne grande armee pour mettre ſon mary en liberté, ſe reſoult de la combattre. Il luy dõne la bataille à Vvakefild contre l'aduis de ſon Conſeil, qui le prioit d'attendre que les troupes qu'Edoüard ſon fils Comte de la Marche luy amenoit, fuſſent arriuées.

Le Duc d'Yorck eſt declaré Regẽt.

La preſomption troubla ſon ame d'vne émotion contraire au mouuement de la raiſon, qui le deuoit diſſuader de combattre [y], car les forces n'eſtoient pas égales, bien qu'au courage des chefs il n'y euſt autre difference que celle du ſexe. *Non, non, il ne ſera pas dit que le Duc d'Yorck qui tant de fois en France a combattu ſans*

[x] Hẽry Duc d'Erdford, ou de Lanclaſtre, ayant pris les armes cõtre Richard II. le deffait en bataille, le prend priſonnier, le met en la Tour de Londres, ſe fait couronner Roy, & apres l'auoir cõtraint à luy reſigner la couronne, il le fit conduire à la Tour de Ledeſe, en la prouince de Kendt où il mourut de faim. On dreſſoit tous les iours ſon couuert, on portoit ſa viande, mais il ne luy eſtoit permis d'y toucher, & c'eſtoit pour preuenir le bruict & le blaſme qu'il fuſt mort de faim.

[y] L'impetuoſité du courage eſt dangereuſe ſur la pointe du combat, car elle obſcurcit la clarté du iugement, & le change aiſement au trouble de la raiſon, & en ceſte perturbatiõ que les Philoſophes appellent, Κίνησιν ἄλογον τῆς ψυχῆς. *motum irrationalem animi.*

Digitized by Google

autre retranchement ny deffence que de ſes propres armes, ſoit enfermé, qu'il attende vne femme, et n'aille au deuant pour la combattre. Il dit cela, & ſort auec cinq mille hommes, & la rencontre. Le combat fut au commencemẽt terrible & furieux. La Royne parut touſiours, exhortant les gens de guerre à l'honneur & à la gloire. Richard Duc d'Yorck fut tué auec Edoüard ſon fils, & Richard Comte de Sarisbery auquel peu apres elle fit trancher la teſte[z], laquelle fut eſleuée auec pluſieurs autres de pareille faction ſur les murailles d'Yorck pour donner de la terreur & de l'exemple aux autres rebelles.

La Royne feit trãcher la teſte au Cõte de Sarisbery.

[z] Quelques-vns ont écrit que la Royne fit trãcher la teſte au Duc d'Yorck, portant vne couronne de papier.

Apres ceſte victoire, la Royne, dont le courage ſ'éleuoit ſur l'apprehenſion de toutes ſortes de perils, & qui les eſtimoit moindres que la captiuité de ſon mary, ſe reſoult de perdre la vie ou de luy rendre la liberté. Elle va droict à Londres, & arriuant à S. Alban rẽcontre le Comte de Vvaruich qui ſ'aduançoit au ſecours de ſon General, auec le meſme courage qu'elle auoit deffait le Duc d'Yorck, elle charge le Comte de Vvaruich, le met en route, deliure le Roy[a].

[a] L'excellence du courage eſt quand l'ame ſe porte par deſſus toutes les euidences, & les apprehenſions des perils, *fortitudo contemptrix eſt timendorum.* SEN. EPI. 89.

Edoüard Comte de la Marche, eſtant aduerty de la mort du Duc d'Yorck ſon Pere, ne refuſa de paſſer ſur ſes briſées & embraſſer le trauail duquel il eſperoit ſa grandeur & ſa gloire. Il ſ'arreſta en la Prouince de Vvalles, & en chaſſa le Comte Gaſpard de Pembruch. Le Comte de Vvaruich ſe vint joindre à luy, & auec toutes leurs forces ſe preſente à Londres. Il y eſt receu auec des reſioüiſſances & exclamations incroyables. Il eſtoit des plus beaux Princes de ſon temps, en grande reputation, ſa bonté, ſon courage, ſa liberalité ſeruoient de charmes bien puiſſans pour gagner & emporter les cœurs: les Anglois eſtimoient qu'en

Edoüard fils de Richard Duc d'Yorck.

Edoüard Cõte de la Marche ſuccede au pouuoir du Duc d'Yorck ſõ pere.

Digitized by Google

l'ayant ils auoient tout, que leur felicité eſtoit attachée à la longue durée de ſon regne [b]. Il eſt declaré Roy, & pour n'auoir point de compagnon en ſa royauté, ſe reſolut de combattre le Roy Henry, va droict à Yorck, ſe loge en vn petit village nommé Toutun. Henry preparé pour le receuoir ne voulut point venir en preſéce, pour ce que c'eſtoit le iour des Rameaux, & deſiroit de le paſſer au ſeruice de Dieu; mais les gens de guerre ſe voyans ſi proches ne voulurét point remettre la partie au lendemain. Ils viennent aux mains, le combat dura dix heures, la victoire ayant long temps branlé & balancé entre les deux armées, tout ſoudain ſ'arreſta du coſté d'Edoüard, le Roy & la Royne voyant que toutes leurs troupes eſtoient en fuyte, ſe ſauuerent en Eſcoſſe auec leurs ſeruiteurs [c], & de là Marguerite paſſa en France vers ſon Pere pour auoir du ſecours.

b Vn Prince ne ſçauroit deſirer de plus grandes preuues de l'affection de ſon peuple, que quand il croit que nẽ ne luy peut faillir, pourueu qu'il ne leur defaille. De là ſont venues ces belles acclamations. *Auguſte Conſtantine. Dij te nobis ſeruent, veſtra ſalus noſtra ſalus.* Cod. Theod. lib. 7. t. 20. *In te omnia, per te omnia Antonine habemus.* Æl. Lãprid. Dion en rapporte vne belle τὸ ἔχοντες πάντα ἔχομεν. Nous auõs tout en vous ayans.

c Les regens d'Angleterre meuerent le Roy Iacques III. au deuãt du Roy Henry VI. & de la Royne Marguerite. Ce bon recueil auec le ſecours qu'il en receut, fut cauſe qu'il rendit Berwich au royaume d'Eſcoſſe.

Edoüard reuint triomphant à Londres, & ſe fit couronner Roy à Vveſtmunſter le vingt ſeptieſme de Iuin 1461. fait aſſembler le Parlement, auquel tout ce qui auoit eſté ordonné par le Roy Henry VI. fut reuoqué. Apres que Henry eut aſſemblé quelques forces en Eſcoſſe, il reuint en Angleterre & fut ſuiuy de grãd nombre de ſes vieux ſeruiteurs. Son bon droict luy donnoit bonne eſperance [d], mais il fut repouſſé auec perte & honte par Iean Marquis de Montagu.

Henry VI. refugié en Eſcoſſe.

d Qui a la raiſon pour luy eſtre touſiours accompagné de bonne eſperance, il pourſuit ſa querelle plus courageuſement, plus aſſeurémẽt il s'expoſe aux hazards, & ſes ſubiets plus volõtiers le ſeruent & ſecourent. Et en tous accidẽts la iuſtice de la cauſe le conſole.

Edoüard aduerty des menées de la Royne Marguerite en France, Eſcoſſe & Angleterre, pour remettre ſon mary en regne, ordõna des gardes ſur les ports & paſſages d'Eſcoſſe, affin d'empeſcher qu'elle y entraſt; mais comme il n'y a mal-heur plus inſupportable que de ſe ſouuenir de ce que l'on a eſté, le Roy Henry

porta ce changement de condition tant impatiemment, que ſans apprehender le peril ny de la vie, ny de ſa premiere captiuité, & ſans conſiderer que la fortune ne luy auoit iamais fait tãt de biẽ qu'elle ne fuſt pour luy faire dauantage de mal [e], il retourna en Angleterre en habit déguiſé, fut recognu, pris & preſenté à Edoüard, qui le logea en la Tour de Londres. S'il euſt creu qu'il en fuſt ſorty comme il fit, pour prẽdre la couronne, il luy en eut donné vne de cuiure à quatre cloux dans la teſte [f]. Enfermé en la Tour de Lõdres.

La Royne Marguerite pour faire ceſt effort, auoit tiré quelques ſecours du Roy René de Sicile ſon Pere. Le Roy luy preſta vingt-mille liures à Chinon, à condition que ſi toſt que le Roy Henry auroit recouuert Calais il en remettroit le gouuernement à Gaſpard Comte de Pembruch, ou à Iean de Foix Comte de Candalles, en luy payant de plus la ſomme de quarante mille eſcus.

Tout cela ne ſeruit de rien, le Roy demeura priſonnier. La Royne eut peine de ſe ſauuer [g] auec le Prince de Galles ſon fils. Les Princes de la maiſon de Lanclaſtre ſe retirerent où les pieds & le deſeſpoir les porterent. On en vit en la Cour du Duc de Bourgongne à pied & ſans chauſſes mendier leur pain. La fortune pour cruelle qu'elle puiſſe eſtre, ne ſçauroit pis faire à vn Prince, que de le reduire aux apprehenſions de la faim [h], les beſtes en ſont quittes, les poiſſons ne payẽt point de tribut pour paſſer des riuieres à la mer. Les irondelles en trauerſant tant de regions ne meurent point de faim. Choſe pitoyable que les hommes & les premiers entre les hommes ont peine de viure & de trouuer dequoy boire & manger & dequoy ſe veſtir! Miſere de la maiſon de Lanclaſtre. IX.

e Les miſeres ne ſont que de commencer lors qu'il ſemble qu'elles finiſſent. Il n'y a perſonne qui ne puiſſe auoir plus de mal qu'il n'a eu de bien. *Neminem eo Fortuna prouexit vt nõ tantum illi minaretur quantum promiſerat.* Sen. Epi. 4.

f L'Empereur Henry VI. eſtant en Sicile deſcouurit quelque conſpiration contre luy & ſon Eſtat. Il fit prendre le chef, & pour punir ſon ambition, luy mit vne couronne de cuiure ſur la teſte, & la fit attacher à quatre cloux. Nic. l. 2.

g Monſtrelet dit que la Royne Marguerite, ſon fils, & la Vatenne, furẽt rencontrez par des voleurs. Qu'elle ſe ſauua en vn bois, dit à vn voleur qu'elle rencontra, *Tien mon amy, ſauue le fils de ton Roy*, s'en alla à l'Ecluſe, puis à Bruges & le Duc de Bourgongne la fit conduire vers ſon Pere

h Philip. de Commines dit auoir veu vn Duc de ceſte maiſon de Lanclaſtre ſuiure à pied & ſans chauſſe le train du Duc de Bourgongne pourchaſſant ſa vie de maiſõ en maiſon, quand il fut recognu on luy donna vne petite penſion pour viure.

Edouard en ceſte grande proſperité des affaires ne trouble point ſon iugement pour ne bien conſiderer que la maiſon de Lanclaſtre eſtoit abbatuë ſans eſpoir de reſſource, & la roſe rouge fletrie : Qu'il luy ſeroit impoſſible de iamais ſe remettre ſi elle n'eſtoit aſſiſtee des forces de France. Pource il deſire de s'allier auec le Roy, & enuoya le Comte Vvaruich pour demander en mariage Bonne de Sauoye ſœur de la Royne.

i La nature comprend & enferme toutes les neceſſitez de la vie en ces trois mots, *Non eſurire, non ſitire, non algere.* Tout le reſte eſt ſuperflu.

Edouard deuint amoureux d'vne vefue.

Mais durant ceſte negociation, l'amour que l'on peut mettre au rang des eſpeces de fureur k pour le trouble qu'il fait au iugement, porta les affections de ce Prince au ſeruice d'vne Dame qui ſe fuſt tenuë pour beaucoup honorée d'eſtre au ſeruice d'vne Royne d'Angleterre, & qui neantmoins euſt l'ambition de l'eſtre. La fortune s'accorda auec ſa beauté. Quand elle fut vefue du Cheualier Iean Grey, ſon aage l'obligea à ſuiure pluſtoſt la vie de la colombe que de la tourterelle : car ſes premieres nopces n'auoient comme point touché les fleurs de ſa beauté ny de ſa ieuneſſe. Edouard ne vit & ne meurt que pour elle, ſes eſprits ne reçoiuent autre loy que de ſes yeux, auſquels il ſouſmet l'entiere diſpoſition de ſa fortune. Elle grande & puiſſante aux charmes de l'amour luy fait incontinent cognoiſtre qu'elle n'acceptoit point le ſacrifice des cœurs des Roys que ſur l'autel de l'hóneur, qu'il ne pouuoit eſperer de l'auoir pour maiſtreſſe s'il ne l'aſſeuroit de la faire Royne.

k On met l'amour au rang des maladies melancholiques & des eſpeces de fureur. Il peruertit le iugement & confond le bien auec le mal.

l L'Imperatrice Barbe femme de Sigiſmond l'Empereur, comme on luy diſoit apres la mort de ſon mary qu'elle deuoit imiter la Tourterelle, *S'il faut*, dit elle, *imiter les beſtes, pourquoy pluſtoſt la Tourterelle que la Colombe ou le paſſereau?* Æneas Syl. *de dictis Sigiſmundi & Friderici Imper.*

Il l'eſpouſe contre l'aduis de ſon Cõſeil.

Ceux qui ayment ardemment ſont faciles & traictables m, ils n'eſpargnent pas les paroles ny les ſermens. Edouard tranſporté de ceſte fureur oublie la recherche qu'il faiſoit en France, change toutes ſes volontez en l'obeyſſance de ceſte Dame, qui ſe voyãt

m Qui ayme ne refuſe rien. Il y a en l'amour de la force & du plaiſir. La force cõtraint la volonté, la volupté deçoit le iugement.

Digitized by Google

commander au cœur du Roy, s'asseure de bien tost regner en son Royaume. Il n'est plus capable de luy rien refuser. Le vent de ces desdains & des froideurs d'vne belle maistresse peut bien esteindre le feu au commencement, mais quand il est embrazé il luy donne nourriture & accroissement. En fin Edouard promet de la faire Royne, & ses promesses sont incontinent suiuies de la consommation du mariage au grand estonnement de la noblesse d'Angleterre qui croyoit que le Roy eust esté charmé[n], luy desiroit vne alliance plus illustre. Louys en fut offencé, & le Comte de Vvaruich en eust tant de regret, que desslors il fut tout acquis au Roy, & par son conseil minuta la vengeãce qui esclattera en l'annee mil quatre cens septante & vn.

n La beauté & la grace sont de puissans charmes d'amour dit Olympias mere d'Alexandre. L'amitié qui vient par philtres & autres boissons amoureuses ne dure pas. Plut. luy donne ces trois epithetes ἐφήμερος, ἀβίωτος, ἀδιάφορος. iournaliere, ennuyeuse, & muable. Et dit qu'elle se change facilement en haine & en courroux.

Les mariages & alliances indignes de la grandeur des Princes, causent des murmures & mescontentemens aux peuples[o], Rome fut comme en vn dueil general quand Iulia fille de Drusus fils de Tybere & vefue de Neron, fils de Germanicus espousa Rubellius Blandus dont l'ayeul n'auoit porté autre qualité que de Cheualier.

o Les peuples qui ayment leurs Princes se resiouyssent de leurs victoires & de leurs prosperitez. Ils s'affligent de leurs pertes, & sur tout quãd ils sont quelque chose qui va à la diminution de leur honneur, comme quand ils traictent des alliances indignes de la grandeur de leur maison. *Tot luctibus funesta ciuitate pars mœroris fuit: quòd Iulia Drusi filia, quondam Neronis Vxor, denupsit in domum Rubellij Blandi, cuius auum Tiburtem equitem Romanũ plerique meminerant.*

X. Le Roy va en Guyẽne.

Le grand calme qui estoit en France, presage toutesfois d'vne grande tempeste, donna moyen au Roy de visiter quelques Prouinces de son Royaume: Il alla à Bordeaux, où il traicta le mariage de Madame Magdelaine sa sœur auec Gaston de Foix & de Madame Eleonor d'Arragon, fille de Iean Roy d'Arragon, & de Dame Blanche Royne de Nauarre. Il accepta ceste alliance par ce que ce ieune Prince estoit vaillant & courageux, que les successions des couronnes de Nauarre, de Foix, de Bearn, & de Bigorre, & autres terres estans au Royaume de France le regar-

Digitized by Google

doient. Le Comte de Foix enuoya ſes Ambaſſadeurs & Procureurs deuers le Roy à Bordeaux pour conclure le Traicté.[p]

p La principale condition du mariage, fut que les enfans qui en naiſtroient ſans diſcerner maſle de femelle, ſuccederoient aux Comtez de Foix & de Bigorre.

Il paſſa iuſques à Bayonne pour iuger le differend entre Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon ; & le Roy Henry de Caſtille ſon neueu. Differend commencé auec vne extreme animoſité, pourſuiuy & continué de meſmes, & ne ſe fuſt terminé ſans excez s'il n'y euſt mis la main, car les parties ſe flattoient en leurs pretenſions, eſtoient aueuglées en leurs intereſts, & trouuoient que l'obſcurité tenoit pluſtoſt de la choſe, que de leur propre aueuglement. *En* voicy la ſource & les effects.

M. CCCCLXII.

XI. Paſſe à Bayõne

Apres la mort de Charles III. [q] Roy de Nauarre, la Couronne paſſa de la maiſon de France & d'Eureux en celle de Caſtille & d'Arragon, mais ce ne fut ſans trouble & deſordre. Et Iean fils II. de Ferdinand d'Arragon eſpouſa Blanche Infante de Nauarre, heritiere preſumptiue du Royaume de Nauarre, & vefue de Martin Roy de Sicile, & fut dit par le traicté de mariage, qu'en cas qu'elle decedaſt auant ſon mary, il regneroit tout le reſte de ſa vie en Nauarre apres le Roy Charles III. ſon beau-pere.

q Charles III. Roy de Nauarre prenãt plaiſir à baſtir à Olyte, mourut ſoudainement au mois de Septembre l'an 1415. le 64. de ſon aage, le 39. de ſon regne. Il fut enterré à Pampelune.

De ce mariage naſquit à Pegnafiel Charles Prince de Viane, tiltre appartenant aux aiſnez de la Couróne de Nauarre [r] comme le Dauphiné à celle de France, les Aſturies en Caſtille, Valles en Angleterre. Charles III. ſon ayeul le fit iurer par les Eſtats, heritier du Royaume apres le deceds de Iean ſon Pere, Charles eſtant mort, Iean eſt declaré Roy de Nauarre par les vns, & Blanche ſa femme eſt recogneuë Royne par les autres, tous deux toutesfois furent couronnez à Pampelune.

Charles Prince de Viane.

r Charles III. Roy de Nauarre erigea Viane en principauté, l'affecta aux aiſnez de Nauarre, l'an 1421.

Iean eut de grandes guerres auec ſon frerre le Roy Iean de Caſtille, lequel confiſqua les terres qu'il poſſedoit en Caſtille, Iean Comte de Foix les accorda par le mariage entre Henry Prince des Aſturies fils de Iean Roy de Caſtille, & de Blanche fille de Iean Roy de Nauarre[f]. Le mariage fut celebré auec de grandes pompes & ſolemnitez, mais le Prince ſe trouua impuiſſant pour le conſommer. Ce que la Princeſſe diſſimula long temps. Elle n'auoit que trop de raiſon de ſe plaindre de ce manquement, & de ſouhaitter d'eſtre en viduité, ou que ſon mary fuſt en celibat[t], mais comme vne autre Euſebie elle compatit long temps à l'affliction & à l'impuiſſance de Conſtans, aymant mieux faire tort à ſa ieuneſſe & à ſa beauté, qu'à ſa modeſtie.

Mariage entre le Roy de Caſtille dit l'impuiſſãt, & Blãche de fille de Iean Roy de Nauarre.

Quelque temps apres mourut la Royne Blanche de Nauarre, & le Roy Iean ſe remaria à Ieanne Henriques. Charles Prince de Viane craignant que ceſte alliance ne l'eſloignaſt de l'eſperance de regner, & d'entrer en l'heritage de la Royne ſa mere, ne diſſimuloit point ſon meſcontentement[u], & que par les loix du Royaume ſon Pere en ſe remariant auoit perdu l'vſufruict de la Couronne. Voila l'affection naturelle alteree entre le pere & le fils. Le deſir de regner les rend ennemis, le pere entre en deffiance, & n'euſt pas laiſſé approcher ſon fils de luy, la iaueline en la main. D'autre coſté, ceſte ſeconde femme ſe voyant mere de Ferdinand; fit tout ce qu'elle pût pour monſtrer qu'elle eſtoit maraſtre de Charles[x] & ne ceſſa que ceſte ieune plante ne fuſt eſtouffee par le froid & la gelee de ſes mauuaiſes volontez, & voulut auoir part à la regence du Royaume en l'abſence du Roy qui auoit recommencé la guerre en Caſtille.

Factiõs de Beaumõtois & Cramõtois.

f Par la conſtitution du mariage de ceſte princeſſe, qui fut de quatre cens vingt mille cent douze florins d'or, on peut iuger en quel eſtat le Roy Charles III. auoit mis le Royaume de Nauarre.

t La diſſimulation des imperfections cõugales eſt bien ſeante, & principalement à la fẽme. Tullia grande Dame Romaine eſt blaſmee des plaintes & murmures ordinaires qu'elle faiſoit de l'impuiſſance de ſon mary. *De viro ad fratrem, de ſorore ad virum, ſe cœlibem ſuturum & illum cœlibem futurum.* Tit. Liv.

u Le deſir de regner met en ſoupçon le pere cõtre le fils, tellement, dit Plutarque en la vie de Demetrius, que le plus grãd & le plus ancien de tous les ſucceſſeurs d'Alexandre ſe glorifioit de ce qu'il ne craignoit ſon fils, ains le laiſſoit approcher de ſa perſonne, tenant vne iaueline en la main.

x Que fait & que ne fait vne mere ambitieuſe pour ſes enfans! D. Ieãne eſtant au lict de la mort par vn cancer qui la rongeoit, ſe ſouuenãt de ce qu'elle auoit fait pour le Royaume à ſõ fils, diſt pluſieurs fois en ſouſpirant, ces paroles, qui ſont rapportees au liure 22. de l'Hiſtoire d'Eſpagne. *O mon fils que tu m'as couſté cher!* Pour luy elle auoit fait mourir D. Charles.

Digitized by Google

Caſtille. De la ſortirent ces deux grandes factions, celle de Beaumont qui ſuiuit les intentions du Prince contre le Roy, & celle de Grandmont qui eſtoit pour le pere contre le fils, & ainſi l'on vit incontinent le Royaume party en deux Roys, deux Conneſtables, Louys de Beaumont Comte de Lerin, fut Conneſtable du Prince, Pierre de Peraut Conneſtable du Roy.

La cauſe du Roy comme la meilleure & la plus iuſte, demeura victorieuſe, le Prince battu par deux fois eſt contrainct de s'enfuir en Sicile vers le Roy Alphonſe d'Arragon ſon oncle, [u] apres la mort duquel voyant que le Roy ſon Pere ſuccedoit aux Royaumes d'Arragon, Valence, Sardaigne, Majorque, Minorque, & Sicile, il recourut à ſa clemence, & le ſupplia de luy pardonner.

Le Roy qui ne peut oublier l'amitié de Pere enuers celuy qui ſe remettoit au deuoir de fils, le reçoit mais il eut de nouueaux aduis qu'il faiſoit de ſourdes menees pour le troubler, c'eſt pouquoy il l'enuoya priſonnier en l'Alja feria de Sarragoſſe, d'où il fut tiré par les Catellans qui ſe mirent en armes pour ſa liberté, il ſortit de la priſon pour entrer au tombeau. [x] Car du iour meſme de ſa deliurance il fut empoiſonné, & mourut auec beaucoup de repentance de s'eſtre reuolté contre le Roy ſon Pere.

Charles empoiſonné par ſa maraſtre.

L'Infant Ferdinand fut recogneu pour heritier de la Couronne d'Arragon. Ceux de Cattalogne prindrent les armes pour venger la mort du Prince Charles. Les ſeditieux qui ſouffloient le feu de ceſte defection, diſoient que l'ame alloit de nuict par les ruës de Barcelonne ſe plaignant que la Royne ſa maraſtre l'auoit deſlogé de ſon corps par la violence

u Le Roy Alphõſe d'Arragon mourut à Naples l'an 1458. au Chaſteau de Naples, ayant veſcu ſoixante cinq ans, & regné quarante deux ans en Arragon, & vingt-quatre ans à Naples.

x Charles Prince de Viane mourut en l'aage de quarante ans, Prince vaillãt, grand Hiſtorié, ſubtil Philoſophe, bon Poëte, il tranſlata en lãgue Caſtillane les Ethiques d'Ariſtote, eſcriuit l'Hiſtoire de Nauarre iuſques au Roy Charles ſon ayeul.

Digitized by Google

d'vn poisó. La Royne meſme qui eſtoit venuë à Giró-ne, ſe vit aſſiegee auec le Prince Ferdinád ſon fils, & la tour où elle s'eſtoit retiree, battuë fort furieuſement.

Le Roy voyant ceſte grande reuolte de ſes ſubiects, prie Louys XI. de le ſecourir de gens & argent, il luy engage les Comtés de Rouſſillon & de Sardaigne pour la ſomme de trois cent mille eſcus. Le Roy luy enuoya Gaſton Cóte de Foix, Prince de Bearne, gendre du Roy de Nauarre, auec deux mille cinq cens cheuaux, il deliura la Royne & fit leuer le ſiege de Gironne.

Le Roy de Nauarre demãde ſecours au Roy

Les Cattellans peu dociles à ſupporter les humeurs de[z] leur Prince, firent vne proclamation contre le Roy, & le declarans deſcheu de toute l'auctorité qu'il pouuoit auoir ſur eux. comme meurtrier de ſon propre fils, & violant les droicts du pays[a], ils enuoyerent au Roy Henry de Caſtille pour embraſſer leur deffence & protection, ſe ſoubmettant à ſon obeyſſance, & luy offrent la Couronne d'Arragon, & le ſupplient d'adiouſter au iuſte tiltre que leur Eſlection luy donnoit au Royaume, le droict des armes, qui ſeules acquierent les Empires[b], & acquis les deffendent & conſeruent.

Il leur donna pour ſecours deux mille cinq cens cheuaux, ſoubs la conduicte de Iean de Beaumont Prieur de ſainct Iean de Nauarre. [c] Quand les François & les Caſtillans ſe rencontrerent pres d'Ixar, ils ne voulurent venir aux mains ny s'entrebattre, & les François prierent le Roy de Nauarre de prendre en bonne part qu'ils ſe meſlaſſent pluſtoſt de terminer que d'entretenir leurs differends.

Le Roy de Caſtille enuoye deux mille cinq cẽs cheuaux au Cattellans.

XII.

Le Comte de Foix qui eſtoit beaufrere du Roy de Caſtille & gendre du Roy de Nauarre, diſpoſa les

y Gaſton Comte de Foix eſpouſa la ſeconde fille de Iean Roy de Nauarre, & de la Royne Blanche ſa premiere femme.

z Il faut ſupporter les humeurs de ſon Prince. On ne gagne rien au change. *Ferenda regũ ingenia, non ſunt vſui crebræ mutationes.* TACIT. An. lib. 12.

a Ceux de Cattelongne declarerent le Roy ennemy du pays pour diuerſes informations & procedures contre ſes actions & le meurtre de ſon fils, leſquelles ils enuoyerent au Pape Pie II.

b Il y a cinq ſortes de tiltres aux Royaumes. Le 1. par les armes. Ainſi Cyrus, Alexandre, Ceſar ſe firent Monarques. Le 2. par la grace de Dieu, & en ceſte ſorte regnerent Dauid, Moyſe. Le 3. par ſucceſſion: Le 4. par eſlection. Le 5. par la nomination du Prince. Marc Antoine nõma pour ſon ſucceſſeur Lucius Verus: Diocletian, Maximian: Gratian, Theodoſe.

c On ne fait pas ce qu'õ veut des troupes auxiliaires, elles ont des reſpects contraires aux deſſeins de ceux qui les employent.

Digitized by Google

deux Princes à ſe remettre au iugement du Roy de Frãce. [d] Ils s'y accorderent, enuoyant leurs Ambaſſadeurs à Bayonne où le Roy eſtoit, honneur agreable à l'humeur de Louys, qui ſe vouloit intereſſer de toutes choſes, & biẽ cher à la reputation de la Frãce qui eſtoit en poſſeſſion, non ſeulement de iuger du differend des Couronnes eſtrangeres, mais de donner des Roys à celles qui n'en n'auoient point.

Le Roy eſt accordé arbitre du differẽd des Roys de Caſtille & d'Arragon.

Le Roy de Nauarre ne bougea de Saragoſſe, ny le Roy Henry de ſainct Sebaſtien en la Prouince de Guipuſcoa, ſe fiants à ce que leurs Ambaſſadeurs traicteroient. Apres que le Roy euſt conferé du differend auec eux, & des cauſes pour leſquelles les Cattellans s'eſtoient reuoltez, il en iugea en telle ſorte, que pour le faire agreer aux parties, il fut neceſſaire qu'elle ſe viſſent & parlaſſent enſemble ſur la frontiere.

XIII. Le Roy de Frãce & le Roy de Caſtille ſe voyẽt

L'entreueuë fut à Endaya où la ſentence faicte à Bayonne fut leuë par Aluar Gomez. Les Cattelans ne furent pas contens de ce iugement, diſants, que comme le Roy de Caſtille les auoit abandonnez, auſſi ſes Ambaſſadeurs les auoient trahis. Le Roy de Nauarre offencé de ce qu'il eſtoit condamné à rendre la ville d'Eſtella au Roy de Caſtille, au preiudice du Domaine de la Couronne de Nauarre, fit que les Eſtats de Nauarre proteſterent de nullité.

Le plus grand proffit de ceſte action demeura au Roy Louys. Car il y pratiqua & attira à ſon ſeruice quelques Miniſtres de ces deux Roys, & les fit penſionnaires [e]. Ceſte aſſemblee ne ſeruit pas à confirmer les affections que les deux Couronnes de France & de Caſtille auoient euës enſemble [f]. Les Caſtillãs qui n'auoient peu loger ſans diſpute auec les

d Les Royaumes de la Chreſtiẽté ont pris des Princes en la maiſon de France pour regner ſur eux. Alphonſe fils du Comte de Tholoſe a regné en Eſpagne, la maiſon d'Eureux en Nauarre, les Ducs de Normãdie en Angleterre ceux d'Anjou à Naples, Sicile. L'Empire de Conſtãtinople a eſté poſſeee 60. ans par les Frãçois. Ils ont regné cent ans en Syrie, en Cypre, & Paleſtine. Charlemagne & Louys Debonnaire ont ioint à l'Empire de Gaules toute l'Italie, la Bohẽme, la Hõgrie, la Germanie. En vn mot le ſiege des Papes a eſté en France.

e Le Roy de Caſtille ſe laiſſoit gouuerner par le grand Maiſtre de Caſtille & l'Archeueſque de Tolede. Le Roy les careſſa fort pour s'inſtruire & s'informer de l'Eſtat de Caſtille, ou pour les attirer à ſa deuotion: c'eſt le moins qu'vn Prince doit au Prince d'vn autre, qui le vient voir.

f Les amitiez & les alliances ont duré long temps entre les Frãçois & les Caſtillans ſous l'aſſeurance deſquelles le Roy Charles VI. enuoya ſes Ambaſſadeurs au Roy D. Iean de Caſtille, l'an 1418. pour auoir ſecours contre l'Anglois.

Digitized by Google

François à Bayonne ne furent pas à ce rencontre ſur la riuiere de Vidaſo[g] ſans ſe mocquer. Le Roy de Caſtille paſſa la riuiere, & vint trouuer le Roy. Les Caſtillans le voyans habillé de drap, & fort court, auec vn chappeau tout different des autres, & pour enſeigne vne image de plomb, rapportoient cela à chicheté[h]. Il y a des nations auſquelles on meſpriſe le Prince s'il n'eſt touſiours paré comme pour monter ſur le theatre. Il eſt impoſſible de ſe garder de rire quand on void les pourtraicts des Empereurs de Grece ſi chargez de perles & de pierreries, qu'on ne les cognoiſt point ſi non à la barbe. Les François trouuans les habits des Caſtillans deſagreables, leur Roy fort laid, leur façons inſolentes, remplies de l'orgueil Affricain. De tout cela il n'en pouuoit naiſtre grande alliance, auſſi telles entre-veuës ont touſiours eſté remarquees, plus par les alienations des eſprits que par les alliances des Eſtats. Les deux Princes ſont eſclairez des deux nations, ce qui plaiſt à l'vne deſagree à l'autre[i]. Ils ſont meſpriſez quelquesfois par ceux meſmes qui les ſuiuent quand ils recognoiſſent en l'autre quelque trait de plus braue.

Les François & les Caſtillans s'ébattent.

Ainſi la France fortifia & eſtendit ſa frontiere du Comté de Rouſſillon encores qu'elle fuſt aſſez aſſeuree de ce coſté, & par les grands remparts qui ſeruent de limites, & par la foibleſſe & ſterilité de ces Prouinces[k]. Mais elle eſtoit deſcouuerte deuers le pays bas, le Duc de Bourgongne tenant en la Picardie par engagement cinq villes importantes, Amiens, Abbeuille, ſainct Quentin, Corbie, Ponthieu, pour la ſomme de quatre cens mille eſcus vieux d'or, & de ſoixante quatre au marc.

Encores que le Roy n'euſt pas trouué en ſes coſ-

g La riuiere de Vidaſo limite les deux Royaumes: les Eſpagnols tiennent qu'elle eſt toute à eux.

h Les habits donnent ſouuent ſujet de rire. Les Siciliens ne tenoiẽt compte de Gilippus leur general le voyant veſtu ſimplement d'vne meſchante cappe & portant les cheueux fort longs, ſi eſt-ce que Syneſius dit que les Roys anciens eſtoient pluſtoſt recogneus & diſtingués par l'eſprit que par la pompe & l'appareil. οὐκ ἀπὸ σχημάτων, ἀλλ' ἀπὸ τῆς ψυχῆς. Syn. Orat. de regno.

i Friderie I & Valdmare Roy de Dannemarc ſe virent proches de Lubec. Les Seigneurs d'Allemagne qui ſuiuoient l'Empereur admirants la taille & la façon de ce Roy diſoient qu'il meritoit d'eſtre Empereur, & appelloiẽt l'Empereur, *petit homme*, *petit Prince*. Sax. *lib.* 15

k Vne armee d'Eſpagne ne peut arriuer deça les Pirenées qu'elle ne ſoit à demy deffaitte, les Prouinces où elle ſera leuee, & d'où elle partira, & où elle paſſera ſont ſi ſteriles qu'à peine ont elles dequoy nourrir les habitans.

Digitized by Google

XIV. Rachat de villes de la riuiere de Sõme.

fres ce que les princes preuoyans & aduiſez doiuent laiſſer à leurs ſucceſſeurs pour maintenir & aſſeurer l'Eſtat[l], il ſe diſpoſe toutesfois à les rachepter, & le Duc à receuoir ſon rembourſement. Il y auoit de la peine de tous les deux coſtez. Car le Roy n'auoit point d'argent, & le Duc n'auoit point d'enuie de quitter ces belles places. Le Cõte de Charolois croyant que ſon pere auoit eſté perſuadé à cela, par ceux de la maiſõ de Croüi les tiét pour ſes ennemis, fait vne aſſemblée à Cambray contr'eux. Le pere les ſouſtiét & les auctoriſe, il en murmure, ſe deſpite, & leur quitte tout à faict la Cour & le credit, & ſe retire à Gand. Les Eſtats du pays deputent perſonnes capables pour remettre le fils aux bonnes graces du pere, ceſte diuiſion ne pouuãt apporter que des ruines à l'Eſtat, & des contentemens à leur ennemis[m].

Le Comte de Charolois accompagné de pluſieurs Seigneurs du pays vint trouuer le Duc à Bruges, & luy demanda pardon. Sa repentance & ſon humilité ne permettoient qu'il fuſt eſconduit. Ceux de Croüi demeurerent auec le repentir qui arriue à ceux qui ſement la diuiſion entre perſonnes ſi proches.

Quand le Roy eut trouué & tiré de pluſieurs bourſes[n] l'argent neceſſaire pour ce rembourſement, il l'enuoya à Hedin où eſtoit le Duc & y vint incõtinent apres. Le Duc le pria de cõtinuer & confirmer les officiers qui auroiét eſté pourueus de leur office durãt l'ẽgagement. Le Roy promet, mais ſon intention ne fut pas de tenir promeſſe que tãt que le bien de ſes affaires le permettroit, ny de ſ'aſſeurer en l'affection de ceux qui dependoient de qui il ne s'aſſeuroit point[o].

Rembourſement des villes engagees.

Pluſieurs choſes ſe paſſerent que le Duc de Bourgongne mal endurãt ne pouuoit diſſimuler. Il enuoya

l Comme vn corps ne ſe peut mouuoir ſãs nerfs, vn Royaume ne ſe peut maintenir ſans finances. Les ſages Princes ont touſiours eu ſoin d'en laiſſer à leurs ſucceſſeurs, Cyrus laiſſa cinquante millions d'or en ſon eſpargne, Tybere 67. Ochus Roy de Perſe quatre vingt millions: Dauid ſix vingt.

m La diuiſion qui arriue entre perſonnes que la loy de la nature tient cõjointes, donne ſuject à leurs ennemis d'en tirer du profit. Piſiſtratus eſtant mal auec ſes enfans recogneut que ſes ennemis s'en eſiouiſſoient, il fait aſſembler le Conſeil, & parla en ceſte ſorte. *I'ay deſiré de ramener mes enfans à la raiſon & à leur deuoir. Maintenant que ie voids que ils n'en veulent rien faire, & qu'ils ſont opiniaſtres, ie leur pardonne, & feray tout ce qu'ils voudront.* Plut. n Monſtrelet dit, que le Roy aſſembla vne groſſe finance venant de diuers lieux: car il ne demeura en France Abbaye, ne Chanoinerie ne marchãt renommé d'auoir argẽt, qui ne luy donnaſt ou preſtaſt.

o Ceux qui commandoient pour le Duc aux villes racheptees furent demis de leurs charges: la Capitainerie d'Amiẽs de Dourlans que tenoit Saueuſe, & celle de Montagne que tenoit Hautbourdin fut donnée à Lanoy neueu de Croüy.

Digitized by Google

Chimay pour s'en plaindre, & faire cognoiſtre au Roy qu'il n'eſtoit ny en aage ny en humeur pour s'exercer en l'aſſiduité des injures dans l'eſcole de la patience. Chimay fait ſentir au Roy que le Duc ſon Maiſtre n'eſtoit pas inſenſible à ſes traicts, & parla de ſes vertus & de ſon courage comme d'vn Prince inuincible, incomparable, né d'vne autre façon que les autres, & comme des femmes lunaires d'Herodote p. Ce qui occaſionna le Roy de luy demander s'il eſtoit d'vn acier plus dur que les autres? *Ouy Sire*, reſpond l'autre, *car s'il n'eſtoit plus dur il n'euſt oſé entreprendre de vous nourrir cinq ans entiers, & vous deffendre contre les menaces d'vn grand Roy tel qu'eſtoit voſtre pere.*

p Herodote parle de certaines femmes lunaires, & hors le commun, qui pondoient des œufs d'où naiſſoient des hommes quinze fois plus grands que ceux de la taille ordinaire.

Le Comte de Charolois ne porta pas ſi patiemment que ſon pere ceſte reſtitution. Il ne peut diuertir ſes penſées de ce coſté. Amiens eſt l'object de ſes yeux, dãs les delices, & les feſtins il a touſiours le cœur au Peloponneſe. q Apres que le Roy euſt rachepté les villes engagées, & chãgé les Officiers & Gouuerneurs que le Duc y auoit eſtably, ne ſe pouuant fier de ceux qui auoient eſté faits d'vne main qui auoit donné tant de rudes coups à la France r, il voulut voir Arras, deſcendit à la porte de la ville, alla à pied juſques à l'Egliſe Noſtre Dame, demeura huict iours en la Cité, & euſt quelque meſcontentement de la ville, par ce qu'elle auoit refuſé le logis aux Fourriers, diſant n'y eſtre tenuë par ſes priuileges, premier que les hoſtelleries ne fuſſent pleines. En y entrant, pluſieurs bannis ſe preſenterent pour auoir grace. Il leur dit que cela dependoit de la volonté du Duc ſon Oncle, ſur laquelle il ne vouloit rien entreprendre.

Chãgemens aux villes rachetées

q Cleomenes Roy de Lacedemone, eſtant en feſtin auquel parurent deux harangueurs, comme on luy demãda quel des deux auoit le mieux diſcouru, *Ie m'en rapporte à vous*, dit-il, *car quant à moy i'auois l'eſprit au peloponeſe.*

r Il n'y a traité, accord ny alliance qui puiſſe arracher du cœur des Princes la deffiãce qu'ils ont l'vn de l'autre.

Il viſita l'Egliſe & l'Abbaye de ſainct Vaſt. En ce

Le Roy va à Arras.

Digitized by Google

temps les Roys alloient voir les Religieux, car les Religieux ne ſortoient de leurs cloiſtres pour voir les Roys. Il vid auſſi hors la ville le lieu où ſ'eſtoit campé & logé le Roy Charles VI. ſon ayeul, quād il aſſiegea Arras en l'ā 1414. [f] On remarque qu'il ne voulut loger en la maiſon de l'Eueſché & demeura en celle de l'Official, ſe plaiſant plus aux petits logis qu'aux grands.

Il eſt receu en grande pompe à Tournay.

D'Arras il alla à Tournay, trois mille hommes luy allerent au deuant tous marquez d'vne fleur de lys en broderie, marque d'vn cœur tout François: ceſte ville ſe vantant de n'auoir iamais cognu autre domination que la Françoiſe. Là le Seigneur de Croüy vint trouuer le Roy qui le fit grand Maiſtre de ſa maiſon, & luy donna la Comté & Seigneurie de Guiſnes.

Sur le commencement du Careſme & la fin de l'année dont le commencement ſe prenoit lors à la feſte de la Reſurrection, le Roy alla en la ville de l'Iſle, le Duc de Bourgongne y vint pour conferer auec luy de ſon voyage en la terre ſaincte. Le Pape pie II. continuant le deſſein de Calixte III. auoit publié la Croiſade pour le ſecours des Chreſtiens de Leuant [t]. Il inuita tous les Princes leſquels ſ'animoient à ce deſſein de telle ardeur que Mahommet fut effrayé de ce grand appareil [u]. Le Pape declara qu'il y vouloit aller en perſonne. Mais le grand Coſme de Medicis diſoit que c'eſtoit le deſſein d'vn jeune homme en vne grande vieilleſſe. Les Roys de Naples & d'Hongrie eſtoient reſolus de l'accompagner. Le Duc de Bourgongne promettoit auſſi eſtre de la partie, & en demanda l'aduis & la permiſſion au Roy, lequel luy repreſenta les grandes incommoditez & de ſon aage & du voyage, le trouuāt bien caſſé pour commencer vn tel baſtiment [x]. Mais le Duc portoit ſon coura-

Croiſade publiee cõtre le Turc.

[f] Charles VI. aſſiegea Arras au mois de Iuillet 1414. Louys Duc de Guyenne ſon premier fils y eſtoit. Les Comtes d'Orleans, de Bourbon, de Bars, de Bauieres, Charles d'Albret Conneſtable de France. La ville fut renduë par traicté de paix publiée le Mardy 4. Septembre enſuiuant.

[t] Calixte III. inuita tous les Princes Chreſtiens à faire la guerre contre le Turc, il enuoya Louys de Boulongne Cordelier à Vſum Callan Roy de Perſe & d'Armenie, & au grand Tartare. Il les exhorta ſi viuemēt, qu'ils y furēt reſolus. *Platin.*

[u] La deuiſe de ceſte Croiſade portoit ces mots, *Dieu le veut*, Mahommet en fut eſpouuenté, & eſcriuant à Pie II. luy diſoit, *Ie ne ſuis coulpable de la mort de Ieſus-Chriſt, & ay en horreur les Iuifs qui l'ont crucifié.*

[x] L'aage doit eſtre conſideré aux grandes & longues entrepriſes. M. Craſſus trouua au Royaume de Galatie le Roy Deiotarus qui eſtoit fort vieil, & neantmoins baſtiſſoit vne nouuelle ville, ſe luy dit en ſe mocquant, *Il me ſemble Sire Roy que commences bien tard à baſtir de t'y eſtre mis à la derniere heure du iour.* Le Roy des Galates luy reſpondit ſur le champ. *Auſſi n'es-tu pas toy-meſmes party guere matin à ce que ie voy Seigneur Capitaine, pour aller faire la guerre aux Parthes.* Car Craſſus auoit paſſé 60. ans.

Digitized by Google

ge par deſſus toutes ces difficultez. Le Roy luy en propoſa tant qu'il l'en diſſuada pour vn an, l'aſſeurãt qu'apres ce temps-là il luy donneroit dix mille-hommes payez pour quatre mois pour l'accompagner. Le Duc de Bourgongne pour ne donner ſubject de meſcontentement au Pape y enuoya Anthoine ſon Baſtard auec deux mille hommes.

XVII. Le Duc de Sauoye en France.

Le Roy laiſſa le Duc de Bourgongne en la ville de l'Iſle & ſ'en retourna à Paris. Il trouua à ſainct Clou le Duc Louys de Sauoye pere de la Royne, qui l'eſtoit venu voir pour ſe plaindre de Philippe ſon jeune fils, qui pour auoir l'eſprit plus releué & les façons plus éueillées, & hautes que ſon aiſné auoit gaigné le cœur des grands Seigneurs de Sauoye & de ſes ſubjects [y]. Sur ceſte plainte le Roy commanda au Prince Philippe de le venir trouuer, il y vint en diligence, eſtant arriué fut enuoyé priſonnier à Loches. Le Duc bien cõtent de voir ſon fils en lieu où il ſe repentiſt de ſes humeurs trop ambitieuſes & eſchappées, retourna en Sauoye & deux ans apres mourut à Lyon [z] où il attendoit le Roy qui eſtoit à Moulins. Amé ſon fils luy ſucceda.

On l'appelloit lors Philippes de Sauoye.

Le Roy eſtant à Paris fit incontinent cognoiſtre qu'il n'eſtoit pas pour endurer ce que la neceſſité du temps auoit faict ſouffrir à ſes peres, au prejudice des droicts de la Couronne, & ayant bien preparé ſes deſſeins choiſit l'occaſion [a] de les faire eſclatter, enuoye Moruillier ſon Chancelier au Duc de Bretagne, luy dire que s'il s'appelloit plus Duc de Bretagne par la grace de Dieu, s'il continuoit à faire battre monnoye d'or, s'il [b] luy empeſchoit la leuée des tailles & la collation des benefices en ſes terres, il luy denonçoit la guerre. Le Duc eſtonné de ceſte demande, reſpond qu'elle

XVII. Le Roy enuoye ſes Ambaſſadeurs au Duc de Bretagne.

y Le Duc de Sauoye eſtoit Prince ſimple & debonnaire Amé Prince de Piedmont ſon premier fils eſtoit de meſme humeur, & auoit de grandes inclinations à la ſolitude, Philippe ſon ieune frere donnant plus d'opinion de ſa generoſité, & de ſon courage, eſtoit ſuiuy de tous les grands du pays.

z Louys Duc de Sauoye mourut à Lyon le 24. Ianuier 1466. ſon cœur & ſes entrailles ſont enterrez en l'Egliſe des Celeſtins qu'il auoit faict baſtir. Son corps fut porté à Geneue aupres de la ſepulture d'Amé de Lufignan ſa femme.

a Auoir volonté de faire & diſpoſé à ſçauoir faire, & neantmoins attendre l'occaſion pour pouuoir bien faire, eſt choſe de Prince de grande patience & prudence.

b Le Duc de Bretagne cõme Prince ſouuerain auoit droit de battre monnoye d'argent, mais celle d'or eſtoit reſeruée par traicté à la Couronne de France. La conceſſion deuoit eſtre expreſſe. Charles V. la donna au Duc de Berry, lequel fit forger les moutons d'or, du plus fin, dit Bodin, qui fut oncques depuis en ce Royaume.

Digitized by Google

qu'elle eſtoit ſi grande & importante qu'il n'y pouuoit reſpõdre que de l'aduis de ſes Eſtats, prioit le Roy de luy donner trois mois pour les aſſembler.

Mais c'eſtoit alleguer les loix à ceux qui auoient l'épée au coſté[c]. Le Roy auoit vne armée ſur la frontiere, le Duc eſtoit preſſé & ſurpris, mais reſolu de ſe perdre pluſtoſt que de conſentir à quitter ce que ſes peres luy auoient acquis, il penſe à reſpõdre pluſtoſt par les armes que par les paroles aux intentions du Roy. Il aduertit le Duc de Bourgongne de l'eſtat de ſes affaires, le conjure de penſer à leur commune ſeureté, puiſque le deſſein du Roy eſtoit de les traicter également & de les ruyner.

c Pompée eſtant en Sicile & preſſant les Mammertins de recognoiſtre ſon authorité, ils voulurent decliner, alleguans qu'ils en auoient priuileges exprés, & anciennes ordonnances du peuple Romain, & Pompee leur reſpondit en colere, *Nous allegnerez-vous meſ-huy les loix à nous qui auons les eſpées au coſté?* PLVT.

Rommille Vice-Chancelier de Bretagne fit pluſieurs voyages en Flandres ſur ce ſujet. Le Roy qui auoit des yeux & des oreilles par tout en fut aduerty, & commanda au Baſtard de Rubempré[d] de ſe couler ſur vn Nauire le long de la coſte de Hollande & ſurprendre Rommille, le luy amener, ou le tuer.

d Le Roy dépeſcha vn Capitaine de marine, & auec luy le Baſtard de Rubempré en Hollãde, qui prẽd terre à la Haye, & y entre luy quatrieſme. On luy demande pourquoy il eſtoit venu, & quel il eſtoit, il fait difficulté de dire ſon nõ & la cauſe de ſa venuë. Le Comte de Charolois qui eſtoit là, le fait arreſter priſonnier comme vn Corſaire.

XVIII. Rubẽpré arreſté priſonnier à la Haye.

Le Comte de Charolois eſtoit à la Haye en Hollande, Rubempré y prend terre luy quatrieſme, déguiſé en marchand. Le Comte de Charolois le faict prendre & arreſter priſonnier, publie par tout qu'il auoit entrepris par le commandement du Roy de le prendre ou de le tuer.

Au meſme temps que le Duc eſtoit à Hedin vers le Roy, le bruit en courut par tout, & le Roy fut blaſmé de ce deſſein en pleine chaire par les Preſcheurs de commune, qui embroüilloient leurs diſcours des choſes dont ils deuoient eſtre eſpurez[e]. Oliuier de la Marche premier Maiſtre d'hoſtel du Duc, & qui auoit fait des voyages en ceſte occaſion, ne ſe pût taire & en dit ce qu'il en penſoit au prejudice de l'honneur

e Abus inſupportable de rendre la parole de Dieu vn outil de ſeditiõ, pour mouuoir les eſprits à ſuiure les paſſions & les intereſts du monde, elle n'eſtant ordonnée que pour les eõduire au chemin de ſalut. Des Docteurs de ceſte ſorte, mais pluſtoſt de ces broüilleurs, il faut dire auec Lactance liu. 3. ch. 30. *Faceſſant omnes iſti qui vitam humanã nõ inſtruunt ſed turbãt.*

du Roy. Le Duc ſur cet aduis craignant d'eſtre retenu, part ſecrettement de Hedin ſans demander congé au Roy.

Le Roy ſ'offence en l'injure faicte à Rubempré & aux bruits diuulguez ſur ſon voyage en Hollande. C'euſt eſté timidité eſgalement honteuſe & dangereuſe de la diſſimuler [f]. Il enuoya Moruillier Chancelier, l'Archeueſque de Narbonne & le Comte d'Eu pour ſe plaindre au Duc de Bourgongne de la detention du Baſtard de Rubempré, de ce qu'il auoit ſouffert que le nom & le reſpect de ſa Majeſté fuſt offécé & deſcrié publiquement: Qu'Oliuier de la Marche & vn Religieux en euſt mal parlé, & que le Comte de Charolois ſe fuſt allié du Duc de Bretagne. C'eſtoient les plaintes ſur leſquelles leur legation eſtoit formée.

XIX. Plaintes & meſcontentement du Roy.

[f] Aux humeurs timides & endurantes le meſpris eſt infaillible. On ne craint point d'offençer qui ne ſe ſoucie de s'en reſſentir.

Moruillier repreſenta les intentions du Roy auec beaucoup d'aigreur & de paſſion, ne qualifiant ceſte intelligence du Duc de Bretagne & du Comte de Charolois de plus doux nom que de crime & de conſpiration, adjouſtãt qu'il ne pouuoit penſer pourquoy elle ſ'eſtoit faicte, ſinon que le Comte de Charolois fuſt mal content de ce que ſa penſion ne luy eſtoit payée [g].

[g] Le Comte de Charolois ſe picqua fort de ceſte parole qui importoit ſon meſcontẽtement à choſe deuë à la grãdeur de ſon courage luy faiſoit meſpriſer, eſtimant que Moruillier vouluſt par là faire cognoiſtre qu'il ne ſe pouuoit paſſer de ceſte penſion.

Le Comte de Charolois eſtimant que ſon ſilence luy prejudicieroit & offenceroit la deffence de ſon amy, rompoit à tout coup le diſcours de Moruillier. Le pere qui l'auoit nourry à plus écouter qu'à parler [h] retenoit touſiours ſes impatiences pour donner loiſir à Moruillier de diſcourir des plaintes du Roy auec meſme ardeur qu'il les auoit commencées. Le Duc ayant écouté auec patience, reſpondit auec prudence & tout froidement, que le Baſtard de Rubempré eſtoit pre-

Impatiẽce du Comte de Charolois.

[h] Ceux qui veulent biẽ dreſſer les cheuaux, leur enſeignent à auoir bonne bouche & obeyr biẽ aux mords: auſſi ceux qui veulent bien inſtruire les enfans les doiuent rendre ſouples, & obeyſſants à la raiſon en leur enſeignant à beaucoup ouyr & à ne gueres parler, car Sprietarus loüãt Epaminondas diſoit, *qu'il n'auoit iamais trouué homme qui ſçeut tant comme luy, ne qui parlaſt moins.*

uenu de crimes, auoit dõné occaſion à ſon fils de douter du ſejour qu'il faiſoit en Hollande où il auoit eſté pris, pays qui ne recognoiſſoit autre ſouuerain que luy[i]: Qu'Oliuier de la Marche eſtoit originaire de la Franche-Comté[x] & ne pouuoit reſpondre deuant les Iuges de France, que s'il auoit failly contre le reſpect du Roy il le feroit punir. Que pour le Predicateur de Bruges il ne ſçauoit ce qu'il eſtoit deuenu, eſtoit homme de telle condition que ſa conſcience ne permettoit point qu'il miſt la main ſur luy.

Il eſchappoit touſiours au Comte de Charolois de parler pour faire taire Moruillier, lequel luy dit qu'il n'eſtoit là que pour parler au Duc ſon pere & non à luy. Le Comte prie ſon pere de luy permettre de parler. *I'ay reſpondu*, dit le Duc, *pour toy, comme il me ſemble qu'vn pere doit reſpondre pour ſon fils, toutes-fois, ſi tu as ſi grande enuie, pẽſes-y auiourd'huy & demain dis ce que tu voudras.* Il ne vouloit point que le diſcours de ſon fils fuſt emporté de ces deux aueugles courrieres, la colere & la ſoudaineté[l].

Moruillier perſiſte en l'aigreur de ſes diſcours n'oubliant rien de ce qui ſe pouuoit dire pour *faire honte & vitupere à vn Prince.* Il remonſtre que le Baſtard de Rubempré auoit eſté enuoyé par le Roy pour arreſter le Vice-Chãcelier de Bretagne reuenãt d'Angleterre, qu'ayant pris terre à la Haye en Hollande, le Comte de Charolois ſ'en eſtoit ombragé trop chaudement. Le Duc reſpond que le Baſtard de Rubẽpré auoit eſté ſurpris en faute. Que pour ſon fils, le Cõte de Charolois, ſ'il eſtoit ombrageux, il ne le tenoit pas de luy, mais de ſa mere, qui eſtoit femme deffiãte & ſoupçonneuſe, & neãtmoins que ſ'il ſe fuſt trouué

Phil. de Cõ. liu. 2. cha. 1.

i Iaqueline Comteſſe de Haynaut & de Hollãde, femme à deux marys au Duc de Clocestre frere du Duc de Bethfort, & au Duc de Brabant diffamée pour ſes adulteres, declaroit Philippes Duc de Bourgongne ſon heritier à ſes pays de Hainault, Hollande, Zelande l'an 1426. Premiere cauſe de la mauuaiſe intelligence qui fut entre les Bourguignons & les Anglois, & qui ramena Philippe au deuoir enuers Charles VII.

x Oliuier de la Marche fut fils de Philippe de la Marche, a ſeruy cinquãte ans la maiſon de Bourgongne & eſt l'autheur des memoires qui ſont publiés ſoubs ſon nom.

l Aux affaires de conſequence meſmes, quand il faut ſatisfaire à vn plus puiſſant, il ne faut rien reſpondre à la chaude & en colere. On laiſſe repoſer l'eau troublée pour s'eſclaircir. La colere & la precipitation ſont ennemys du Conſeil.

à la Haye au paſſage de Rubempré, il n'euſt pas faict moins que ſon fils [m].

Moruillier ſe plaint encores de ce que le Duc eſtoit ſorty de Hedin ſans prendre congé du Roy & contre ce qu'il luy auoit promis. Ha! dit le Duc auec vn peu d'émotion & d'ardeur ſe ſentant touché ſur le manquement de parole [n]. *Ie n'ay iamais rien promis que ie n'aye tenu*, & craignant qu'en diſant cela on ne recognuſt qu'il eſtoit offencé, il adjouſta en riãt, qu'il n'auoit iamais manqué de parole aux Dames, & qu'ayant promis au Roy de partir de Hedin, il y auoit adjouſté ceſte condition, *ſi autre nouuelle ne m'y arriue*. [o] Que la découuerte du Baſtard de Rubempré, & autres choſes importantes l'auoient fait monter à cheual.

A cela Moruillier, *Puiſque vous auez touſiours monſtré tant d'affection & de bonne volonté au Roy, ne luy faites pas croire le contraire, en luy refuſant ce peu de choſe qu'il demande*, Il eſt vray, dit le Duc, *Ie n'ay iamais manqué d'affection et de bonne volonté au Roy, mais ie puis dire qu'il ne m'a rien accordé de ce que ie luy ay demandé, & n'a rien tenu de ce qu'il m'a promis, teſmoin les villes engagees qu'il me deuoit laiſſer pour en joüir ma vie durant.* Le Duc ſe plaint que le Roy luy ait mãqué de parole.

Et par ce que Moruillier inſiſtoit touſiours d'auoir Rubempré, & que cela eſtoit vn coup de conſequence contre le pouuoir ſouuerain du Duc, Pierre de Goux Cheualier & Maiſtre és loix, dit que ſi bien le Duc eſtoit vaſſal du Roy pour quelques terres, il en auoit d'autres qui ne recognoiſſoient rien de plus ſouuerain que luy, tenant de la ſimple grace de Dieu qui l'auoit honoré auſſi bien que le Roy de l'image de ſon gouuernemẽt eternel [p]: Que les Duchez de Brabãt, de Luxẽbourg, de Lotrech, les Comtez de Bourgõgne, de Hainaut, de Holande, de Zelande, & de Namur Terres ſouueraines de la maiſon de Bourgõgne.

m D'Yſabelle Infante de Portugal fille du R. D. Iean, fut mariee au Duc Philippes de Bourgongne l'an 1429. & fut mere de Charles.

n On ne ſçauroit rien reprocher à vn Prince de plus ſenſible que le mãquement de ſa parole, & doit pluſtoſt manquer à ſoy-meſme qu'à ſes promeſſes, auſquelles il ne doit eſtre iamais moins iudicieux que conſtant.

o Quand vn Prince eſt en opinion de ne rien tenir de ce qu'il promet, il peut dire qu'il s'eſt mis luy meſme hors le commerce & la negotiation de toutes ſortes d'affaires, car on ne peut traicter auec celuy qui n'a rien de comptant que paroles. Ce n'eſt plus que deffiance & ſoupçon de ſon faict, *detracta opinione probitatis.*

p La Royauté eſt la figure du gouuernement eternel & l'image de la diuine Monarchie, & pource les Roys ont eſté tenus comme les peres des peuples. Ariſtote au troiſieſme liure de ſes Politiques dit, que le Royaume eſt la puiſſance d'vn qui regit & modere vne Republique, ne cherchãt ſon profit particulier, ains celuy de ſes ſubjects.

Digitized by Google

eſtoient terres ſouueraines. *Il n'eſt pas* Roy *pourtant*, dirent les Ambaſſadeurs du Roy, & le Duc à cela, *Ie veux bien que l'on ſçache qu'il n'a tenu qu'à moy que ie ne le ſois, &c. ie ne veux dire ny d'où ny comment.*

Le lendemain le Comte de Charolois ſe preſenta à ſon Pere en la preſence des Ambaſſadeurs de France, ayant vn genoüil ſur vn carreau de velours, acte de reuerence & d'humilité fort exemplaire à vn Prince de trente ans enuers ſon Pere, & qui aſſeure ceſte verité, Que qui veut eſtre honoré de ce qui eſt au deſſous de luy, ne doit point manquer de reſpect & d'honneur à tout ce qui eſt par deſſus. L'intention de ſon diſcours fut pour ſe iuſtifier de la priſe du Baſtard de Rubempré, & de la confederation du Duc de Bretagne & de luy, en laquelle il proteſtoit n'auoir aucun deſſein contre le ſeruice du Roy, & monſtrant que ſa condition auoit dequoy ſe contenter du ſien & meſpriſer l'autruy, n'y ayant moins de gloire au meſpris qu'en la poſſeſſion [q], il adiouſta que ce n'eſtoit point pour le meſcontentement de ce qu'il luy auoit oſté ſa penſion, parce qu'auec la grace de ſon Pere il ſe pouuoit paſſer des bien-faicts du Roy.

q C'eſt à faire aux grands courages de meſpriſer les biens. Le plus court chemin aux richeſſes eſt le meſpris des richeſſes. *Il eſt plus aiſé de deſdaigner, que de poſſeder.*

Surquoy le Duc pria les Ambaſſadeurs de dire au Roy qu'il le ſupplioit de ne croire rien legerement contre luy & ſon fils, & les tenir touſiours en ſa bonne grace [r]. On preſente aux Ambaſſadeurs la collation, l'Hiſtoire dit, *le vin & les eſpices*. Cõme ils prennent congé, le Comte de Charolois diſt à l'Archeueſque de Narbonne, l'vn des trois Ambaſſadeurs, ces paroles, *Recommandés moy tres-humblement à la bonne grace du Roy, & luy dictes qu'il m'a biẽ fait lauer la teſte par ſon Chãcelier, mais qu'auant qu'il ſoit vn an il s'en repentira.*

r Vn Ambaſſadeur ne doit point ſupprimer les paroles de braueries ny de menace qu'il entend dire par le Prince auquel il eſt enuoyé.

Depart des Ambaſſadeurs.

Phil. de Cõ. liu. 1. ch 1.

De ceſte bluette ſortit ce grand embraſement de la

guerre du bien public. Le Duc de Bourbon[f] qui en eſtoit l'intellect agent, feignant d'aller voir ſa mere à Bruxelles en confera auec le Duc ſans luy en deſchiffrer le ſecret, luy diſant ſeulement que les Princes n'auoient autre intention que de preſenter vne requeſte au Roy pour aduiſer aux deſordres de l'Eſtat, & d'auoir des forces ſur pied, affin de luy faire cognoiſtre combien de gens y eſtoient intereſſez, & en deſiroient l'entherinement. Ceux qui entroient en ceſte ligue s'entrecognoiſſoient à l'eguillette de ſoye qu'ils portoient à la ceinture.

XX. Le Duc de Bourbõ vint voir ſa mere à Bruxelles.

Quoy que le Roy euſt des mouches par tout, ſi eſt-ce qu'il ne ſçeuſt rien de ces coniunctions & de ces aſſemblees. Les Princes ſont dedans & non deſſus le monde, pour voir tout ce qui s'y fait. Il faut eſtre eſleué ſur les Cieux pour cognoiſtre les eclypſes par elles meſmes ſans deſcendre en bas pour en voir les effects[t]. La ligue fut nee auant qu'il en ſceuſt la conception, il n'apprehendoit pas qu'elle paruſt du coſté des Bourguignõs, car il conſideroit qu'encores que le fils euſt aſſez de fougue, & de mauuaiſe volonté pour entreprendre, le Pere n'auoit faute de prudence pour le retenir, & iugeant que l'air ne ſe pouuoit troubler que deuers la Bretagne, il aſſemble les princes de ſon ſang, & les principaux Seigneurs de ſon Royaume à Tours enuiron les feſtes de Noel de l'an 1464. & leur propoſa les grandes occaſions qu'il auoit de preuenir les mauuais deſſeins du Duc de Bretagne[u].

Ce fut en ceſte aſſemblee que Charles Duc d'Orleans ne ſe pût tenir de parler pour les Princes du ſang, ſuppliant le Roy de ne mettre en doute leur affection & leur fidelité. Le Roy fut offencé de ceſte

[f] Les viſites des grands ſont ſuſpectes. Iean Duc de Bourbon feignant d'aller voir M. Agnes ſa Mere à Bruxelles, traicte auec le Duc la ligue du bien public, *Periculoſe ſunt ſecreta colloquia.*

[t] Les effects des grands deſſeins eſclattent ſouuent auant que les cauſes en ſoient deſcouuertes. Vn Prince vigilant vſe touſiours de preuẽtions & de diuerſions.

[u] Le Roy, ſelon ce que dit Monſtrelet, fit ceſte aſſemblee pour ſe plaindre de ce que le Duc de Bretagne auoit dit qu'il auoit deſſein de faire la guerre aux Princes, & les deſpoüiller de leurs terres.

Digitized by Google

remonſtrance & la reietta auec paroles de courroux, d'aigreur, & de meſpris. Le Duc d'Orleans rudoyé comme cela, & marry qu'en vne vieilleſſe de ſeptante ans il ne fuſt eſcouté de celuy dont l'ayeul auoit bien daigné de l'entendre en ſa ieuneſſe, ne les pût ſupporter, ne conſiderant pas qu'elles ſortoient de la bouche de ſon Roy, qui n'eſtoit pas obligé de les accommoder à ſon humeur & qu'il les faut boire doucement ſans murmurer; car la demonſtration de l'offence ne fait que de l'attiſer. Il mourut de regret deux iours apres le 4. Ianuier 1465. Il fut enterré à Blois, ſes oſſemens furent apportez au tombeau de ſes Peres aux Celeſtins de Paris le 21. Feurier 1504. par le commandement du Roy Louys XII. ſon fils. Il demeura apres la bataille d'Azincourt 25. ans priſonnier en Angleterre. Les Anglois ne vouloient rendre ceſte fleur de lys ſans rançon, & pour l'auoir, le Duc de Bourgogne paya trois cens mille eſcus. Quel changement! Iean Duc de Bourgongne oſte la vie à Louys d'Orleans, Philippe Duc de Bourgogne ſon fils, rend la liberté à Charles d'Orleans, & pour faire l'obligation entiere, luy donne l'Ordre du Toiſon, le marie à ſa niepce Marie de Cleues. Elle fut ſa troiſieſme femme ayant eſpouſé auant ſa priſon Yſabeau de Frãce vefue de Richard Roy d'Angleterre, & Bonne d'Armagnac[x].

Voy Claude de Sayſel en Louys XII.

x Les affronts que l'on reçoit des grands ne ſe doiuent pas ſeulement boire patiemment, mais auſſi auec vne façon cõſtante, le murmure n'y ſert de rien. Pluſieurs ont rendu des eſgratigneures des playes incurables. at ſouuẽt l'iniure ſe redouble, & ſe recommence quand on fait cognoiſtre qu'elle eſt receuë ſelon le deſſein de celuy qui l'a fait

Le Duc de Bourbon ayant ouuert le pas à ce deſſein de la guerre du bien public, on n'attendoit plus que de voir le chef. Charles de France frere du Roy eſtant à Poictiers, & feignant d'aller à la chaſſe tandis que le Roy eſtoit en ſes deuotions, ſe deſrobe & va trouuer les Ambaſſadeurs de Bretagne. Iean de Romille Vice-Chancelier, Taneguy du Chaſtel qui

Le duc de Berry ſe retire en Bretaigne.

x De Marie de Cleues il eut Louys XII. ſon fils vnique & deux filles Marie accordee à Pierre de Bourbon, & puis mariee à Iean de Foix Viconte de Narbonne, Pere de ceſt Achille de France, Gaſton de Foix Duc Nemours, & de la Reine germaine d'Arragon. Anne d'Orleans Abbeſſe de Fonteuraud.

y Le Roy eſtant allé en deuotion à noſtre Dame du Pont en Limoſin le Duc de Berry ſe retire en bretagne.

eſtoient venus pour auoir prolongation pour autre trois mois pour reſpõdre aux demandes du Roy, l'enleuerent diligemment par le moyen du Seigneur de Leſcun Gentil homme Gaſcon, & le menerent en Bretagne y. Il n'auoit que dix-huict ans, il tenoit la vie ſi courte & celle des Princes qui viuent en ſubiection ſi faſcheuſe, que ſi de bonne heure il ne ſçauoit que c'eſtoit que d'eſtre Maiſtre, la cognoiſſance luy en arriueroit touſiours trop tard. Il y fut le bié venu, car c'eſtoit le tiſon qu'ils deuoient ietter ſur la France pour pour l'embraſer. Le Duc de Bretagne luy promit le ſeruice de ſa perſonne & le ſecours de toutes ſes forces.

z C'eſt aux Princes du ſang de tenir la main aux deſordres de l'Eſtat & d'aſſiſter fidellement le Roy pour remedier; tant qu'il y aura de la chaleur en ce ſang, il faut bien eſperer de la vie & de la duree du corps,

Il declara la cauſe de ſa ſortie par lettres qu'il eſcriuoit au Duc de Bourgongne, & aux autres Princes de leur intelligence. La plus apparente eſtoit tirée de la mauuaiſe adminiſtration des affaires, dont les Princes du ſang z qui ont le principal intereſt, & le premier ſoin de tout le corps, deuoient apprehender les iſſuës dangereuſes, & auoient ſubiect de ſe plaindre de voir gens indignes, ſans honneur & ſans merite, ſe meſler de ce qui deuoit paſſer par leurs mains, & ſauter aux grandes charges par deſſus leurs teſtes: Que ſes armes & ſes deſirs n'auoiét autre obiect que de remettre l'ordre au Royaume, & donner au peuple auec cela le ſoulagement de ſes oppreſſions, lequel il ne pouuoit eſperer autrement qu'en faiſant cognoiſtre au Roy en ce commencement a de regne, l'extreme neceſſité où il eſtoit reduit. Sa volonté fut manifeſtee plus amplement par les lettres qu'il eſcriuit au Duc de Bourgongne que Monſtrelet rapporte en ces termes.

Manifeſte du Duc de Berry.

a A l'aduenement des nouueaux Princes, on fait les demandes & les pourſuites de ce que l'on deſire tout le reſte de leur regne, car quad ils ſont bien eſtablis, ils n'en veulent plus ouyr parler. Ce mutin Percénius ayant preparé ſes compagnons à ſe mutiner, leur diſoit, *Quando audituros expoſcere remedia, niſi nouum & nutantem adhuc Principem precibus vel armis adirent. Tac. lib. 1. Annal.*

Tres-cher et tres-amé Oncle, ie me recommande à vous

tant

Digitized by Google

tant comme ie puis, & vous fais ſçauoir que depuis aucun tẽps en ça, i'ay ſouuentesfois entendu les clameurs de la pluſpart des Seigneurs du ſang, mes parens & autres nobles hommes de ce Royaume en tous eſtats, du diſcord & piteux gouuernement qui par tout iceluy a cours, par le conſeil des gens eſtans entour Monſeigneur, pleins de toute mauuaiſtié & iniquité, leſquels pour leur profit, & affection ſinguliere deſordonnée, ont mis Monſeigneur en ſuſpection & haine vers vous, moy & tous les Seigneurs dudit Royaume: meſmes vers les Roys de Caſtille, & d'Eſcoſſe, alliez de ſi long temps à la Couronne [b] *que chacun ſçait. Au regard comment l'auctorité de l'Egliſe a eſté gardée, iuſtice faicte & adminiſtree, les Nobles maintenus en leurs droicts de Nobleſſe & vſages, le pauure peuple ſupporté, & gardé d'oppreſſion, ne vous en eſcripts plus auant, car ie ſçay que aſſez en eſtes informé, & moy deſplaiſant des choſes ſuſdites, ainſi que doy eſtre, comme à qui le faict touche de ſi pres que chacun ſçait, & deſirant y pouruoir par le conſeil de vous, deſdits Seigneurs & parens, & autres nobles hommes, qui tous ont promis moy ayder & ſeruir, & ſans eſpargner corps ne bien au bien du Royaume, & de la choſe publique d'iceluy, auſſi pour ſauuer ma perſonne que ie ſentois en danger. Car inceſſamment & ouuertement mondit Seigneur, & ceux d'entour luy parloient de moy paroles telles* [d] *que par raiſon me deuoient donner cauſe de moy douter. Ie me ſuis party d'auec mondit Seigneur, & venu vers le beau couſin de Bretaigne, lequel m'a faict ſi bon recueil, & ſi louable, que aſſez m'en ſçaurois louer, & eſt deliberé de moy ſeruir de corps, de biens, & de toute ſa puiſſance, au bien dudit Royaume & de la choſe publique: Et pource tres-cher & tres-aymé Oncle, que mon intention & deſir eſt de moy employer auec vous, & leſdits Seigneurs mes parens, par le conſeil deſquels ie veus vſer, & non autrement, à la reſſource & addreſſe dudit Royaume deſolé, & que ie*

Plaintes ſur la mauuaiſe adminiſtratiõ des choſes.

Sur les paroles dites contre luy.

b Les plus anciẽnes alliances des Frãçois ont eſté auec les Eſcoſſois, & puis auec les Caſtillans. La Couronne de France a eu des pretentions ſur Caſtille comme l'heritage de M. Blanche de Caſtille, mere de S. Louys.

c Les enfans de la maiſon ſont intereſſez en l'Oeconomie, & les Princes du ſang en l'adminiſtration de l'Eſtat.

d Les paroles de ceux qui ſont plus proches du Prince font iuger de ſes intentions. Le Duc de Berry entendant que les ſeruiteurs du Roy ſon frere parloient librement contre luy, iugea que leurs diſcours eſtoient formez ſur les ſiens. *Les bonnes paroles entretiennent les amitiez, les mauuaiſes les rompent.*

ſçay que eſtes des plus grands de ce Royaume, à qui le bien ou le mal touche bien auant, & Doyen des Pairs de France[e], *Prince renommé d'honneur & de iuſtice, ainſi qu'il appert par vos grãds faits, cõduite & entretenement de vos grandes Seigneuries, ſi achãt que le deſordre dudit Royaume vous a deſpleu et deſplaiſt, cõme raiſon eſt, deſirerois de tout mon cœur auec vous & les autres Seigneurs mes parens pouuoir aſſembler, afin de pouruoir par le cõſeil de vous et d'eux, à tous les faits qui par defaut d'ordre, iuſtice & police sõt auiourd'huy en tous les Eſtats dudit Royaume & au ſoulagemẽt du pauure peuple*[f], *qui tãt a porté que plus ne peut, et mettre tel ordre en tous endroits, qu'elle puiſſe eſtre à Dieu plaiſante, à l'hõneur, felicité et bien dudit Royaume, et à retribution d'hõneur et louable memoire perpetuelle de tous ceux qui s'y ſont employez. Si vous prie tres-cher et tres-aymé Oncle qu'en ceſte matiere, qui eſt grande, et pour ſi bõne fin, vous plaiſe m'ayder, et aſſiſter, et employer, et auſſi faire employer mon beau frere de Charolois voſtre fils en mon ayde, cõme ie me ſuis touſiours cõfié qu'ainſi vous le feriez: et afin que vous et moy puiſſions aſſẽbler, qui eſt la choſe que plus deſirerois, pource que mõ intẽtion eſt de brief, et incontinent entrer en pays et tenir les chãps auec les autres Princes et Seigneurs*[g] *qui m'õt promis, moy y accõpagner et ayder, ie vous prie qu'il vous plaiſe mettre ſus et tirer de voſtre pays en paix vers France, et au cas que faire ne le pourrez, y vueillez faire tirer mõdit beau frere de Charolois auec bõne puiſſance de gens, et auec ce m'enuoyer et faire venir deuers moy aucũ de voſtre conſeil fiable pour eſtre et aſſiſter pour vous à ce que leſdits autres Seigneurs du ſang aduiſeront eſtre à faire pour le biẽ dudit Royaume: et par leſquels pourrez touſiours eſtre informé de ma bonne et iuſte intention laquelle par vous, et leſdits Seigneurs du ſang ie veux conduire et non autrement. Et ce que par mõdit beau frere en voſtre abſence ſera fait et dit pour le biẽ de la choſe publique*[h], *du Royaume, et ſoulagement du pauure peuple, ie le ſouſtiendray et main-*

Sur les paroles dites contre luy.

Sõ deſſein de s'armer pour aduiſer aux diſcordes.

Il prie le Duc de l'aſſiſter.

e Le Duc de Bourgongne eſt premier Pair de France, en ceſte qualité il fit vne proteſtatiõ au Roy Charles VI. diſant qu'il ne pouuoit aſſiſter au iugement du Roy de Nauarre, & que cela n'appartenoit qu'aux Pairs.

f L'oppreſſion du peuple n'eſtoit grande qu'étant qu'elle eſtoit pour choſe nõ accouſtumee.

g Les Princes & Seigneurs qui eſtoient de ce party. *Charles frere du Roy. Philip. Duc de Bourgongne. François Duc de Bretagne. Charles Comte de Charolois, Iean Duc de Bourbon. Iean Duc de Calabre. Pierre de Bourbon Seigneur de Beauieu. Charles Cardinal de Bourbon. Le Comte de Dunois. Le Duc de Nemours. Le Comte d'Armagnac, Le Comte d'Albret. Le Comte de Dammartin. Le Comte de S. Paul. Le Prince d'Orãges. Le Comte de Neufchaſtel. Le Baſtard de Bourgongne.*

h Sous la conſideratiõ du biẽ public, pluſieurs qui auoient eſté demis de leur charge, faiſoiẽt valoir leur intereſt. Les nouueaux Princes faillent volontiers en ces changemens. Si le Prince ſuccede à vn bon Prince duquel le regne a eſté iuſte & heureux, il n'y faut point de chãgement. S'il n'a pas eſté tel il ne ſe faut ſeruir de ceux qui ont eſté les miniſtres, & pour ce Galba fut blaſmé de ſe

tiẽdray iuſques a la mort, et de ce pouuez eſtre biẽ certain. Treſcher et tres-aymé Oncle, faites moy touſiours ſçauoir s'il eſt choſe que pour vous puiſſe, et ie le feray de bõ cœur, priãt Dieu qu'il vous doint bõne vie et ce que vous deſirez. Eſcrit à Nantes en Bretagne le 15. iour de Mars, la ſubſcriptiõ eſtoit, Voſtre neueu Charles, et le deſſus, A mon Oncle le Duc de Bourgongne.

ſeruir des principaux Cõſeillers des etuautez & meſchancetez de Neron.

Tel eſtoit le langage que faiſoient tenir à ce ieune Prince ceux qui eſtoient autour de luy, qui ſçauoient loüer le bien, excuſer & flatter le mal qu'il faiſoit, & qui imprudemment le portoient à des deſſeins où le peril eſtoit certain & le profit douteux.

XXIII. Mort du Pape Pie II.

Le Pape euſt faict ſes affaires en ceſte diuiſion ſi la mort n'euſt rompu le deſſein qu'il auoit de reduire la France ſouz l'entiere obeyſſance du ſiege de Rome, & la deſpoüiller des droicts & priuileges qui l'en affranchiſſent aux choſes temporelles, car en celles qui regardent le ſpirituel & la foy Orthodoxe, elle a touſiours eſté fille fidelle & obeyſſante. Ce Pape fut regretté de toute la Chreſtienté, car il auoit de grãdes & hautes penſees pour ſa gloire & ſa liberté aux lieux où elle eſtoit maſtinee ſous l'Empire des Ottomans. Eſtant à Ancõne pour s'embarquer au voyage de la Croiſade, apres auoir dõné audiẽce aux Ambaſſadeurs de Frãce & & du Duc de Bourgongne qui s'excuſoiẽt de ne pouuoir ſeruir en perſone en ce voyage, la fievre lente qui l'auoit trauaillé long tẽps auparauant le fit mourir. Il ne deuoit point auoir de regret d'auoir veſcu, parce que ſa vie auoit eſté honoree de ſi grandes & louables actions qu'il pouuoit dire de n'auoir eſté né en vain.

i Pie II. mourut à Ancone Platine dit qu'il parla iuſques au dernier ſouſpir, diſputa longuement auec Laurens Rouerelle Eueſque de Ferrare docte Theologié. *Liceret-ne extremam vnctionẽ iterare, qua ſemel inunctus fuerat dum Baſileæ peſtilentia grauiſſimè ægrotaret?* x Æneas Syluius au cõmencement du ſecond liure de ſes commentaires du Concile de Baſle. *Mentita eſt iniquitas Gabriels.* Eugene s'appelloit Gabriel Condelmart, *& perdidit eum Dominus in malitia ſua, quo Synodali ſententia ex Apoſtolicæ Sedis præcipitato, factus eſt Dominus in refugium Eccleſiæ ſuæ.* Et à la fin du premier *Neceſſarium fuit illud decretum ad reprimendam Romanorum Põtificum ambitionem, & vt deinceps animum à temporalium rerum ſollicitudine retraherent.*

On luy a ſeulement reproché d'auoir contredit eſtãt Pape ce qu'il auoit eſcrit en perſonne priuee auec tant de paſſion, qu'il repreſenta le Pape Eugene pour le

plus meſchant homme du monde, & ſa depoſition pour la plus vtile & ſaincte action de l'Egliſe. Il eſtoit iſſu des Picolhomini de Sienne, & voyant que ſon Pere auoit eſté chaſſé de la ville auec pluſieurs autres des familles reuoltées, par la mutinerie du peuple, il ſe delibera de chercher ſa fortune à Rome, où de tout temps elle a fait de grands miracles. Il fut premierement Secretaire de Dominique Grap, & le ſuiuit à Baſle lors qu'il s'y vint plaindre de ce que le Pape Eugene luy refuſoit le chappeau de Cardinal, que Martin V. luy auoit donné. La pauureté du maiſtre contraignit le ſeruiteur d'en prendre vn autre. Il ſe mit auec l'Eueſque de Noare, mais comme il vit qu'il eſtoit de meſmes pourſuiuy du Pape Eugene, il le quitta, ſeruit Nicolas Cardinal de S. Croix, & le ſuiuit à Arras lors qu'il fut enuoyé par Eugene IIII. pour accorder le Roy de France auec celuy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne.

Sa naiſſance & ſa fortune.

Ses charges dignitez & commiſſions.

Eſtant de retour, comme il s'apperceut qu'il n'eſtoit pas en bonne opinion vers le Pape Eugene, il vint à Baſle où il fut employé aux plus belles actions du Concile, aux charges d'Abreuiateur, Secretaire, Preſident en la Chãbre de la Foy [l], Orateur en diuerſes ſeſſions. Quand il eſtoit queſtion d'vn Ambaſſade aux Princes & aux Republiques, autre que luy n'y eſtoit propre. Il fut enuoyé vers Amedee Duc de Sauoye, puis à l'Empereur Frideric, au Pape Eugene, à Philippe Viconte de Milan, à Alphonſe Roy d'Arragon. Ce fut celuy qui perſuada l'Empereur Frideric de s'en aller à Rome pour s'y faire couronner. Frideric l'enuoya à Sienne pour y receuoir Leonor de Portugal ſa femme, & apres en Boëme pour appaiſer le differend qui s'y eſtoit eſleué ſur ce que l'Em-

[l] Il y auoit au Concile de Baſle quatre chambres aſſemblees qu'on appelloit quatre deputations, celle de la Foy, de la Paix, de la Reformation, & des Communes affaires. A chaſque chambre il y auoit vn Preſident qui ſe chãgeoit tous les mois.

[m] L'Empereur Friderie voyant les troubles & Schiſmes du Royaume d'Hongrie, ſe ſaiſit du ieune Roy Ladiſlas & le donna en charge à Æneas Syluius.

Digitized by Google

pereur Frideric ne leur rendoit Ladiſlas leur Roy [m].

Sa harangue pour armer contre le Turc.

Il fut enuoyé à la Diette de Ratiſbonne où ſe trouua Philippe Duc de Bourgongne. Il y diſcourut ſi elegamment & efficacement des neceſſitez d'vne guerre contre le Turc, que pluſieurs Princes ſe reſolurent d'y employer la vie & les biens. Mais ces ſoudaines reſolutions furent incontinent euaporées [n]. Il appaiſa auſſi vne grande plainte que l'Allemagne faiſoit contre le Pape & qu'elle a continué depuis, les Princes & Communautez de l'Empire eſtans reſolus de ne le recognoiſtre en la police & direction des choſes ſpirituelles, ſi premier il ne leur accordoit le meſme droit que l'Italie & la France auoient par les Pragmatiques Sanctiós. L'Empereur trouuoit leur plainte iuſte, & monſtroit beaucoup de facilité à y conſentir. Eneas Syluius la luy changea, en luy repreſentãt qu'il y auoit touſiours plus d'honneur & de ſeureté de s'entendre bien auec le Pape, que de fauoriſer ceux qui voudroient diminuer ſon auctorité, dont les Empereurs eſtoient les protecteurs.

Il fut Archeueſque de Sienne, & apres la mort de Calixte on le porta à la Papauté quaſi ſans qu'il y penſaſt. Il cómença ſon Pontificat par l'aſſemblée à Mantouë, où tous les Princes de l'Empereur enuoyerent leurs Ambaſſadeurs. Il ne fit que trop cognoiſtre qu'il n'aimoit pas la France, comme il a eſté dit cy-deſſus, & ceſte affection luy dura apres la mort de Charles VII. Car Platine [p] dit qu'encore qu'il euſt arraché des mains de Louys XI. la pragmatique ſanctió, il ne laiſſa de le contrarier, par ce qu'il luy ſembloit qu'il vouloit diminuer la liberté de l'Egliſe. Paul II. nommé Petrus Barbo Venitien luy ſucceda.

Ses mauuaiſes volontez cõtre Louys XI.

n Platine dit que tous ceux qui l'entendirent furent merueilleuſemen eſchauffez & reſolus à ceſte guerre. *Verum hoc natura comperum eſt, eorum animos cito reſidere, quorum affectus facilè mouentur.*

o Ces plaintes ne furent appaiſees, & ſe reſueillerent au commencemẽt de l'Empire de Charles V. lors que l'on preſenta au Legat du Pape à Noremberg vn cayer ſous ce tilre. *Sacri Romani Imperij Principum ac procerum grauamina aduerſus ſedem Romanam.*

p *Ludouico Gallorum Regi aduerſatus eſt, quòd libertatem Eccleſiæ minuere conaretur, cùm ab eo antea Pragmaticam Sanctionem Eccleſiæ Romanæ perniciosiſſimã peſtem extorſiſſet.*

Digitized by Google

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES contenuës au Troiſieſme liure.

I. *Prudence du Roy Louys XI. ſur les troubles de la Ligue du bien public.*

II. *Il ſonde & découure les intentions du Roy d'Angleterre.*

III. *Il trauaille à ſeparer & diuiſer les Chefs de la Ligue & commence par ſon frere.*

IV. *L'ordre qu'il mit pour conſeruer Paris. Il paſſe en Bourbonnois, aſſiege Ryon, & traicte auec les Ducs de Bourbon & de Nemours.*

V. *Entree de l'armee du Duc de Bourgongne en Picardie. Celle de Bretagne faict monſtre à Chaſteaubriant.*

VI. *Bataille de Montlehery. La victoire eſt incertaine & comme egalle. Le Comte de Charolois eſt bleſſé. Le champ de bataille luy demeure, & grand deſordre de part & d'autre.*

VII. *Remarque de ce qui arriua deuant & apres la bataille.*

VIII. *Le Roy paſſa la nuit à Corbeil & va le lendemain à Paris.*

IX. *Armee de la ligue logée à Eſtampes où arriuent les Ducs de Berry & de Bretagne.*

X. *Elle paſſe la riuiere de Seyne & aſſiege Paris.*

XI. *Les Princes font entendre aux Pariſiens la cauſe de leurs armes & demandent à conferer enſemble. Paris enuoye ſes deputez à S. Maur des foſſez.*

XII. *L'armee du Roy rompt la conference, aſſeure Paris et ſe reſout d'accorder tout ce qu'on luy demanderoit pour ſeparer ceſte armée.*

XIII. *Abouchement du Roy & du Comte de Charolois pour la Paix, & terreur panique en l'armee du Duc.*

Digitized by Google

XIIII. *Renfort d'hommes & d'argent enuoyez par le Duc de Bourgongne au Comte de Charolois.*

XV. *Second abouchement du Roy auec le Comte de Charolois.*

XVI. *Paix concluë, arreſtée & jurée au bois de Vincennes.*

XVII. *Le Duc de Berry eſt receu à Roüen auec le Duc de Bretagne, et le Comte de Charolois retourne en Flandres.*

XVIII. *Le Roy reuient à Paris & fait Conneſtable de France le Comte de ſainct Pol.*

XIX. *Le Comte de S. Pol ne peut viure en paix, & prend pour maxime de ſa conduitte d'entretenir les deux Princes en guerre.*

XX. *Diſcorde entre les Ducs de Normandie & de Bretagne.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE TROISIESME.

M. CCCC.LXV.

QVI ſuccede à vn bon Prince trouuevn grãd aduantage ſur les affections de ſes ſubjets, quelque rude & difficile que ſoit ſa façon de regner. Ils ſe tiennent tant obligez à la bonté du Pere[a], qu'ils ſupportent doucement les rigueurs du fils. La France deuoit ſa liberté au Roy Charles VII. il l'auoit tirée des miſeres de la guerre, elle ne cognoiſſoit autre reſtaurateur que luy, ce reſpect retenoit pluſieurs eſprits dedans l'obeïſſance & le deuoir, leſquels en ſe laiſſant emporter au torrent de la ligue fuſſent deuenus fols par compagnie & par contagion: Car le peuple eſt vne mer qui ſ'agite ſelon le vent, il ne ſuit jamais ſi quelqu'vn ne va deuant. [b]Le nombre toutesfois ne parut que trop grand, & on l'euſt veu multiplié en peu de temps ſi la ſageſſe du Roy n'y euſt pourueu. Il eſt d'vne conjuration en ſa naiſſance comme de la pluye qui entre par vne petite goutiere du toict, negligée chaſſe à la fin le maiſtre de la maiſon par la porte. Le Roy le conſidera bien, car ſoudain qu'il fut aduerty de la retraicte de ſon frere, il cognuſt que la partie eſtoit faite, & pour ſe declarer contre luy ſ'il ne mõſtroit ce qu'il pouuoit contre

On ayme les enfans pour l'amour du pere.

Sedition doit eſtre eſtouffée en ſa naiſſance.

[a] La bonté du Prince oblige tellemẽt les cœurs que meſmes apres ſa mort ils luy rendent des preuues de leur affect õ enuers leurs enfãs, quoy qu'ils ſoient meſchans. Cãbyſes fut aymé pour l'amour de Cyrus ſon pere, & Commodus pour le reſpect de Marc Aurele.

[b] Ceſte beſte à tant de teſtes le peuple, quoy qu'elle ait des forces démeſurées & terribles, eſt laſche & couarde ſi elle n'eſt irritée, & conduitte. *Vulgus ſine rectore præceps, pauidum ſeruore.* TACIT.

contre elle, que ce qui ne paroiſſoit point, pouuoit eſtre plus grand que ce qui eſtoit en euidence, & que outre les Princes de ſon ſang pluſieurs Catilinaires auoiét beu en meſme coupe le vin [c] & le ſang de ceſte conſpiration. Ses premiers conſeils furent pour diuiſer & ſeparer ce qu'il ne pouuoit rompre. Il mande au Duc de Bourbon de le venir trouuer. Ceſtuy-cy pour n'vſer de la diſſimulation, grande & puiſſante vertu aux ſiecles corrompus, ne voulut pas deſguiſer ſes intentions, ny les repreſenter autres en ſes paroles qu'elles n'eſtoient en ſon ame. Auſſi eſtoit il le premier mouuant de toutes ces Spheres, il auoit porté le premier ſa voix & ſes vœux à ceſte generale eſmotion de la France, il ſ'eſtoit offert de pendre la ſonnette au col du chat [d], lors que chacun regardoit qui ſeroit le plus hardy, & auoit plus d'enuie d'acheuer que de commencer: S'il euſt monſtré quelque traict de repentance ou de peur en ce commencement, les autres qui ne marchoient que ſur ſes pas euſſent tourné toſt en arriere.

Prudence du Roy à ſeparer les forces de la Ligue.

Il reſpond qu'il a le meſme deſſein des autres Princes pour le bien & vtilité de la choſe publique, prie le Roy de l'excuſer ſ'il ne va point en Cour, & pour plus grande declaration de ſa volonté ſe ſaiſit de ſes finances au pays de Bourbonnois, arreſte priſonnier Iuuenel des Vrſins Seigneur de Traynel, Pierre d'Oriole, & le Seigneur de Cruſſol, faiſant cognoiſtre que l'ambition n'a autre loy que la fantaſie de l'ambitieux, & leue le maſque à tout reſpect.

Lettres du Roy aux gouuerneurs des Prouinces & aux villes.

Quand le Roy cogneuſt qu'il n'y auoit moyen de ramener ces Princes à la raiſon, que le Duc de Bourgongne eſtoit armé, il aduertit tous les principaux Seigneurs de ſon Royaume, eſcrit au Clergé, aux Gouuer-

c Toute conjuration tient de la cruauté, & le ſang a eſté pris pour le ſeau & le ſerment qui oblige les conjurez. Saluſte dit que Catilina méla du ſang auec du vin en vne coupe & le preſenta à ſes aſſociez en la conjuration, *Inde cum poſt execrationem omnes deguſtaſſent, ſicuti in ſolemnibus ſacris fieri conſueuit, aperuit conſilium ſuum.*

d Aux grandes reſolutions il y a du peril à opiner le premier, & peril à executer ce qui eſt reſolu. Il eſt plus ſeur de ſuiure que de conduire, *inſita mortalibus natura properè ſequi, quæ piget inchoare.* Tacit. Et ſi l'on eſt reduit ſous la conduitte d'autruy, ce doit eſtre auec la retenuë de ſa propre prudence. *Ne conſilijs alterius regi recuſes, Eſto illius, atque eſto tuus, tuumque ſerua. In poſſe tuo velle, modum in velle alieno*

neurs des Prouinces, aux Magiſtrats & aux villes, qui pour peu de choſes perdent & recouurent le courage, [c] de ne ſe laiſſer aller aux faux pretextes des ennemis de l'Eſtat qui auoient ſuborné ſon frere pour replonger la France aux deſolations dont elle ne faiſoit que ſortir: Que ſi ceux qui ſ'eſtoient laiſſez abuſer à ceſte reuolte ne ſ'aduiſoient, l'opiniaſtreté les rédroit indignes de ſa clemence qu'il leur offroit: Qu'auec la grace de Dieu & la fidelité de ſes bons ſubjects, il ſe promettoit de rompre & diſſiper ces mauuais deſſeins.

Puis conſiderant que ceſte ligue eſtoit compoſée de ceux qui auoient autresfois inuité les Anglois à venir en France [f] pour auoir leur part du debris, & que les vieux ennemis fauoriſans les nouueaux, il pourroit ſe trouuer entre l'enclume & le marteau, il enuoya au Roy d'Angleterre diſſimulant accortement le déplaiſir qu'il luy auoit faict, lors qu'en demandant Madame Bonne de Sauoye [k] ſœur de la Royne pour ſa femme, il en auoit épouſé vne autre, le prie & conjure de n'aſſiſter ceſte nouuelle rebellion, laquelle comme vn flot de fumée ſe defferoit auſſi toſt qu'elle commenceroit à s'eſleuer. II. Il recherche & ſonde l'intention du Roy d'Angleterre.

Edoüard deſia engagé auec le Duc de Bourgongne fit cognoiſtre au Roy qu'il eſtoit de moitié auec eux. Il enuoya au Duc de Bourgógne les meſmes lettres que le Roy luy auoit écrites, promettant de l'aſſiſter auſſi conſtamment que ſes peres [l]. Ce jeune Prince ſentoit boüillir dás ſon cœur l'ardeur de faire en Frãce ce que les Roys de ſon nom & de ſon courage y auoiẽt fait. Il eſtoit bien aiſe de trouuer hors de l'Iſle de l'exercice aux eſprits remuans pour entretenir & amortir ceſte furieuſe & boüillante ardeur de mener les mains. Edoüard IV. ſe declare pour le Bourguignõ.

[c] Comme vn peu de frayeur fait perdre enuie au peuple, auſſi vne bien foible eſperance le faict reuenir. De ſon naturel il eſt timide & ne penſe pas ce qu'il fera pour ſoûtenir, mais pour fuyr le peril.

[f] Qui a deux ennemis ſe doit accorder auec l'vn pour mieux venir à bout de l'autre. Les Romains n'ont iamais combattu contre deux. Hercule ne le ſçauroit faire. Apres la guerre Parthique ils commencerent la Marcomanique. Ils ne voulurent rompre auec Antiochus qui les auoit offenſé, qu'il n'euſt faict auec Philippe.

[k] Richard Comte de Vvaruich fut enuoyé en France l'an 1464. pour demander en mariage M. Bonne de Sauoye au Roy Louys XI. pour le Roy Edoüard. Le Roy l'accorda, & durant ceſte negociatiõ le Roy d'Angleterre ſe laiſſa coeffer d'vne ſimple Damoiſelle vefve du Cheualier Grey & fille de Richard de Riuerie & Iaquelinefille aiſnee de Pierre de Luxembourg Comte de S. Paul.

[l] Edoüard III. Roy d'Angleterre gaigna la bataille de Crecy le 26. Aouſt 1346. La France y perdit quinze cens Gentils-hommes. Tout ne fut pas tué, mais tout fut deffait. Le Prince de Galles ſon fils gagna la bataille de Poitiers dix ans apres, le 19. Septembre 1356.

Digitized by Google

[m] Il ſçauoit bien que le Duc de Berry ſon frere ſeroit le Roy de ceſte tragedie, qu'on le mettroit touſ-

III. jours ſur le theatre, qu'on luy feroit joüer tous les perſonnages de l'humeur & de l'inuention du Duc de Bretagne, du Comte de Charolois, & du Duc de Bourbon, c'eſt pourquoy il penſe à l'amadoüer & tirer des mains du Breton, va pour ceſt effect à Angers : Lettres, promeſſes, bonnes paroles [n]. Beau parler n'eſcorche la langue. Si le Duc de Berry n'euſt eſté bien veillé & gardé, il eſtoit pour quitter ſes amis auſſi promptement qu'il s'eſtoit ſeparé de ſon frere.

Lettres du Roy aux Gouuerneurs des Prouinces & aux villes.

A Angers eſt aduerty que le Comte de Charolois leue des gens, que le Duc de Bretagne arme ſes ſubjects, que le Duc de Bourbon luy a declaré la guerre en ſe ſaiſiſſant de ſes ſeruiteurs, de ſes villes, & de ſes finances. Il donne ordre à tous les trois. Il y va ſans precipitation, il y marche [o], il n'y court pas & remedie à tout cela ſans deſordre. Commande au Cõte de Neuers & au Mareſchal Ioachin de ſe tenir en Picardie, laiſſe ſur la frontiere de Bretagne le Roy René de Sicile & le Comte du Mayne, & s'en va droict à Bourges, où l'entrée luy eſt refuſée, & de là en Bourbonnois, en intention de donner ſur le Duc de Bourbon qui le premier s'eſtoit reuolté & eſtoit le plus foible. En telles eſmotions les premiers coups [p] que l'on donne ſur les principales teſtes, eſtonnent & humilient les autres.

IIII. Sollicitude du Roy pour la conſeruation de Paris.

Paris luy eſtoit touſiours au cœur, & l'image de ceſte grande ville qui dõnoit la loy & le mouuemẽt de toutes les autres, eſtoit perpetuellement deuant ſes yeux. Il ne fut pas ſans repentir de s'en eſtre eſloigné quand il ſceut que l'armée de la ligue

m Qui commande à vne nation belliqueuſe doit trouuer de l'exercice au dehors aux gẽs de guerre s'il ne leur en veut laiſſer prendre au dedãs. *Il n'y a point*, dit TITE LIVE au 30. *de grand & puiſſant Potentat qui puiſſe durer longuement en repos, car s'il n'a quelque ennemy au dehors il en trouuera au dedans.*

n La ieuneſſe & la legereté ſont ſœurs de meſme mere. Ce jeune Prince n'auoit rien de conſtant.

o Aux affaires d'importance, il faut marcher & non courre, deſcendre à loiſir & non ſe jetter du haut en bas. *La precipitation eſt vne coſte toute couuerte du debris des naufrages qu'elle a fait aux grandes occaſions.*

p Pour diſſiper promptement vn party, faut donner les premiers, & les plus roides ecoups ſur ceux qui le fortifient. Sejã diſoit qu'il n'y auoit, *aliud gliſcentis diſcordiæ remedium quàm ſi vnus alterve maxime prõpti ſubuerterentur.* TACIT. *lib.* 4.

marchoit[q]. Il ſçauoit qu'elle eſtoit compoſée de differentes opinions, qu'elle auoit fait autresfois d'eſtranges émotions, que ſon frere y auoit des amis, les Bourguignons, des penſionaires, les Bretons, des intelligences, que c'eſtoit vn corps ſi remply de mauuaiſes humeurs que peu de choſe le pouuoit alterer[r]. Il prie, il exhorte, il commande que chacun veille à ſa conſeruation, & pour plus grande declaration de ſon bon cœur enuers ceſte ville, luy faict dire par ſon Chancelier, qu'il eſt reſolu d'y enuoyer la Royne ſa femme pour y faire ſes couches, comme au lieu qu'il aymoit ſur tous les autres de ſon Royaume. Si le mõde eſtoit vne bague, Paris en ſeroit le diamant.

Il alla à Sainct Pourcin pour ſe preparer au ſiege de Ryon où le Duc de Bourbon ſ'eſtoit retiré. Les Princes & Seigneurs de la ligue le ſecoururent de toutes leurs forces[s]. Le Duc de Bourgongne permit au Seigneur de Beauieu & au Cardinal de Bourbon d'en leuer en la Franche Comté. Il fut auſſi aſſiſté de celles des Ducs de Nemours & des Comtes d'Armagnac & d'Albret. Voyage du Roy en Bourbõnois.

Le Roy eſtant à ſainct pourcin, la Ducheſſe de Bourbon ſa ſœur le vint trouuer, le ſupplie de n'éprouuer ſur ſon mary ce que peut vn grand Roy, & luy donner moyen de luy faire autant de preuue de ſa reſolution à ſon ſeruice comme il monſtroit d'eſtre venu pour luy faire ſentir les effects de ſon courroux. La Ducheſſe de Bourbon obtient la paix du Roy.

Elle fuſt ſi puiſſante en ſes perſuaſions que le Roy, qui aymoit mieux fier ſes affaires à la prudence qu'à la fortune[u], ſe contenta de ne preſſer ſi puiſſamment qu'il euſt pû la reddition de ſa ville de Ryon, & ne ſe rendit pas difficile à conſentir à quelque forme de

q Pour remedier aux moindres inconueniens, il ne faut pas laiſſer les plus grands affaires. *Il ne faut pas*, diſoit Tibere, *que l'Empereur pour la rebellion d'vne ville ou deux, abandonne Rome chef de l'Empire, & en courant çà & là où le mal preſſe, faire l'effrayé.*

r Comme les corps malefaicts ne peuuent ſouffrir ny l'attouchement ny l'opinion meſme d'eſtre touchez, ainſi les eſprits vlcerez s'offencent de legeres occaſions. SANG.

ſ Si le Duc de Bourbon euſt eu des forces pour amuſer le Roy & l'engager en Bourbonnois, il euſt dont é moyen au Comte de Charolois de ſe joindre auec le Duc de Bretagne & de faire leurs affaires.

t Vn Prince, quelque grand aduantage qu'il ait, doit ſuiure les aduis qui preſentent moins de peril. *C'eſt vne grande faute de fermer les yeux à la prudence & ſe ſouſmettre à l'indiſcretion & inconſtance de la fortune.*

Digitized by Google

traicté bien iuré & mal executé de la part du Duc de Nemours, qui ayant en la bouche la verité du fermét, retenoit en l'ame l'impieté de la perfidie. Manquemét que le Roy n'oubliera point & qui ne s'expiera point pour moins que de ſa teſte.

Le Roy fit ceſt accord pour aller diligemment à Paris, & ſe tenir ferme ſur le milieu du cuir[a], & eſtant aduerty que le Comte de Charolois alloit droict deuant, il enuoya Charles de Harley pour aſſeurer les Pariſiens de ſon acheminement & de l'accord qu'il auoit fait auec les Ducs de Bourbon, de Nemours, les Comtes d'Armagnac & d'Albret. Il commença par eux l'execution du Conſeil qu'il auoit pris de deſunir & ſeparer ces teſtes & de laiſſer eſcouler ces torrens. Il eſt certain que s'il ſe fuſt donné la patience de voir & d'attendre les premieres impetuoſitez, tout ſe fuſt deſbandé plus ſoudainement qu'il ne s'eſtoit mis enſemble[x].

Charles de Harlay.

[a] Le Prince ne ſe doit tenir à la frontiere de ſõ eſtat & abandoner le centre, Calanus gymnoſophiſte pour perſuader à Alexandre ceſte maxime, fit eſtendre vn cuir ſec de bœuf, comme il ſe mettoit ſur l'vn des bords, il s'eſleuoit de l'autre & demeuroit ferme quand on tenoit le pied ſur le milieu, pour dire que quãd Alexandre eſtoit en l'vne des frontieres de ſon Empire, l'autre ſe remuoit. Plut.

Les forces qui furent les pluſtoſt preſtes vindrent du coſté de ceux qui s'eſtimoient les plus offencez. Le Comte de Charolois auoit quatorze cens hommes d'armes, il n'y auoit point qui n'euſt cinq ou ſix grands cheuaux, huict ou neuf mille Archers choiſis ſur vn plus grand nombre. Car chacun vouloit marcher. Les meilleurs furent retenus. En ce choix doit paroiſtre l'affection que l'on a à l'honneur des armes & au bien de l'Eſtat, car pluſieurs Capitaines ont des ſoldats pour ſeruir le Roy en ſes armees deſquels ils ne ſe voudroient ſeruir en leurs maiſons[y].

V. Armee du Cõte de Charolois en France.

[x] Pluſieurs qui attaquẽt ſont plus puiſſants qu'vn ſeul qui eſt attaqué. Mais ſi ceſtuy-cy a moyen de temporiſer & ſouſtenir leur premiere fureur, il demeure maiſtre & les autres ſe diuiſent & ſe ruinent.

Le Duc de Bourgongne fit partir ſon fils le Comte de Charolois, & au depart luy diſt, *Allez mon fils à la bonne heure, & vous reſoluez de mourir pluſtoſt que de fuir; ſi vous tombez en quelque peril, vous n'y demeurerez*

[y] S'il n'y a du choix, du iugement, & de la diſtinction aux leuees des gens de guerre, le ſeruice du Prince ne

peut bien aller. Vegece rapporte à ceste nonchalance la ruine de l'Empire. *Hinc* dit-il, *tot vbique ab hostibus illatæ sunt clades, dum longa pax militem incuriosius legit, dum possessoribus indicti tyrones, per gratiam aut dissimulationem probantur, talesque sociantur armis, quales domini habere fastidiunt.* VEGET. *lib. 1. cap. 8.*

pas faute de cent mille hommes. Paroles puissantes pour donner du courage à qui seroit né sans cela. Paroles d'asseurance infaillible venans du cœur du pere, l'amour duquel ne souffre point de comparaison, toutes les autres amitiez ne sont que vent. Il regardoit prudemment à l'aduenir, ce que les Princes ne font pas touſiours. Ils tournent rarement la teſte ſur ce qui leur doit arriuer, & ne penſent pas que les grandes montees ont les grandes deſcentes. Paroles du Duc de Bourgogne.

Le Comte de Charolois entre en France auec vne armee de quinze mille hommes, aſſiege Neſle en Vermandois, & le prend, paſſe à Noyon & Mondidier. Le Comte de Neuers ſon couſin ſe trouue foible pour l'empeſcher de gagner pays en Picardie, où tout le peuple ſembloit ſe preparer à dreſſer des ſtatuës[x] au victorieux, & cognoiſtre celuy qui ſeroit le plus heureux, ou le plus fort.

x Le peuple ſuit la victoire : ceux de Samos dreſſerent vne ſtatuë à Alcibiades au temple de Iuno, & quand il fut deffait ils en donnerent vne autre à Lyſandre ſon ennemy.

Le Conneſtable de ſainct Paul ayant pris le pont de ſaincte Maxence par compoſition, ou pluſtoſt par la perfidie des Capitaines qui eſtoiét dedans, l'armee paſſe la riuiere d'Oyſe, entre en l'Iſle de France. Le Comte de Charolois porte en ſes tiltres celuy *de Lieutenant General du Duc de Berry.* Ces premiers bruits fournirent[a] vne grande reputation à ſes deſſeins. Il faiſoit crier par tout liberté & abolition de tailles. Il en fit bruſler à Lagny les rooles, declara que tout ſeroit franc, fit diſtribuer le ſel au prix du marchand[b]. A ces cris les peuples croioient d'eſtre au bout de leurs miſeres, mais ce n'eſtoient iuſtement que des cris entendus de loing, & qui s'eſuanouyſſoient de pres, comme ces bruits eſloignez qui en certaines coſtes du deſtroit ſainct George effrayent ceux qui en ſont eſloignez & quand ils ſont proches ils n'en- La Cronique Matiniéne nomme Madre.

a Aux choſes nouuelles la reputation a de grãds effects. *In nouis cœptis validissima est fama.* Tacit. *lib* 13.

b Qui veut attirer le peuple à ſa deuotion & faire fond de ſa bienveillance, le doit ſoulager en ſes oppreſſions, car il tient pour ennemy tout ce qui luy fait du mal, & ne iuge de la iuſtice de la guerre que par le bien qu'il en reçoit.

Digitized by Google

tendent du tout rien. Les Princes de la Ligue entrans en France crioyent liberté, bien public, descharge du peuple, quand on s'approcha d'eux pour traicter, ils n'en parloient plus[c].

Le Mareſchal Ioachin ſe iette dedans Paris.

Ioachin Rouuaut Mareſchal de France, coſtoyoit touſiours l'armee, mais de loing, & n'ayant pas moyen d'entreprendre de plus pres, ſe ietta dedans Paris auec cent dix lances. Le Comte ſe logea à ſainct Denys, où les autres princes auoient promis de ſe trouuer pour aduiſer à ce qui ſe deuroit faire, ſon armee fut departie aux enuirons. Il ſe preſenta en bataille deuant Paris, l'effroy fut grand, l'eſcarmouche terrible iuſques aux portes. Hautbourdin croyoit que la ville eſtoit prenable en ceſte eſpouuente. On commençoit deſia à fermer les boutiques. Vn eſuenté courut par les ruës criant que les ennemis eſtoient dedans, & de ceſte frayeur[c] pluſieurs en prindrent la fievre. Le Roy fut bien ſeruy en ceſte occaſion par le Mareſchal Ioachin & Charles de Melun. Pluſieurs, comme il arriue touſiours aux diuiſions ciuiles, faiſoiét les temporiſeurs, regardoient venir l'orage, s'accommodoient à tout element au poil & à la plume.

Pariſiés effrayez

Il fut aduiſé de ne rien entreprendre que le frere du Roy & le Duc de Bretagne ne fuſſent venus. Ils marchoient fort peſamment, & le Comte ſe plaignoit de ceſte longueur, & la rapportoit au manquement de parole, car ils auoient promis d'eſtre enſemble en armes deuant Paris à la ſainct Iean. Romille Vice-Chancelier de Bretagne excuſoit ſon Maiſtre & rempliſſoit des blancs ſignez pour tenir le Comte en haleine, & donner temps au Duc d'aſſembler ſes gens tout à l'aiſe à Chaſteaubriant, où

Retardemẽt de l'armee de Bretagne.

c Les pretextes des guerres ciuiles ſõt touſiours ſpecieux & plauſibles, mais quand on les cõſidere, ils s'eſuanouiſſent, & n'ont point de ſubſtance.

c Vn mot de frayeur & de mauuais preſage, eſt puniſſable. Ceſtuy cy fuſt baſtu de verges par les carrefours de Paris, la Chronique dit que le Roy crioit au Bourreau, *battez bien ce paillard qu'il l'a bien deſeruy.*

se faisoit la monstre de son armee, obseruant estroictement la seuerité de la discipline[d], encore qu'elle soit comme impossible aux guerres ciuiles où les soldats peuuent plus que les Capitaines.

d Il est impossible de garder exactement la discipline militaire en vne guerre ciuile. Si les excez sont chastiez en vn Party, le soldat qui n'ayme que le desordre passe à l'autre. *Ciuilibus bellis plus militibus quàm ducibus licet.* TACIT. *lib. 2. Hist.*

Le resolution prinse de ioindre les troupes de Bretagne, le Comte de Charolois se saisit du Pont sainct Clou pour passer à Estampes, & y estant, vne Dame l'aduertit que le Roy auoit passé Orleans & venoit diligemment pour entrer à Paris. Il se resolut de l'attendre, se loge à Longjumeau, enuoye le Comte de S. Paul à Montlehery, & choisit le champ de bataille entre deux.

Choix du chãp de la bataille de Mõtlehery.

Le mardy matin 16. de Iuillet, le Roy arriue à Chastres, il desiroit d'entrer dans Paris ou sortir du Royaume[e] s'il ne le pouuoit faire, & pour ne hazarder entre tant de mescontentements & d'infidelitez, il auoit deffendu à Brezé grand Seneschal de Normandie, de ne venir au combat, lequel toutesfois en receuant ceste deffence, dist à l'vn de ses amis qu'il mettroit les deux Princes si pres l'vn de l'autre, qu'il seroit bien habile qui les pourroit separer. Il fut tué des premiers, & est allegué pour exemple, que rarement succede bien ce qui se fait contre l'ordre & le commandement de son Prince.

Le Seneschal de Normandie tué à la bataille

e Le Roy Louys XI. disoit que s'il ne fust entré dans Paris il fust sorty du Royaume pour chercher du secours en Italie vers le Duc de Milan son grand amy. Il n'eust peut estre prins vn si extreme conseil, & eust cõsideré qu'il auoit affaire à des gens qui ne viuroient pas long tẽps ensemble sans dispute.

Le lendemain 17. de Iuillet, le Seneschal se presente de bon matin sur le chemin de Montlehery. Le Comte de sainct Paul qui conduisoit l'auantgarde du Roy, se trouue engagé, & ne peut tourner pour se rendre au champ de bataille comme le Comte luy auoit commandé. Il est si pressé, que s'il fait semblant de refuser de ioindre, tout ira en desordre. Il se range en bataille en la plaine qui est du costé de Chartres, fait deffoncer des pipes de vin pour donner à boire aux soldats

f Le vin est vne dangereuse munition pour le iour d'vne bataille. La Republique de Carthage en deffendoit l'vsage à la guerre où il faut auoir bon pied, bon œil, & le vin trouble l'vn & affoiblit l'autre. Aristote dit, ou point, ou peu, ἢ μηδὲν, ἢ ὀλίγον.

Digitized by Google

soldats, plante au front des battaillons des peaux, met en queuë le charroy, à la foreſt à l'vn des flancs. Ses archers mettent pied à terre comme firent les principaux caualiers, tenans ceſte façon de combattre des Anglois pour la plus braue & la plus digne des preuues du courage & de la valeur[g].

Occaſion de cõbattre negligee.

S'il euſt donné ſans marchander, il mettoit en route l'auantgarde du Roy, car elle n'eſtoit au commencement quand elle parut, que de quatre cens deſcendans à la file par la vallee de Tourſon. On la pouuoit combattre & deffaire ſans eſpoir de ſecours, le lieu eſtant trop eſtroit pour paſſer le gros qui ſuiuoit. Mais le peu d'addreſſe des gens d'armes à monter & deſcendre (enquoy toutesfois la caualerie ſe doit ſur tout[h] exercer) fit perdre beaucoup de temps; car ceux qui auoient quitté leurs cheuaux les reprindrent quand ils eurent penſé qu'ils en auroient beſoin pour courir ou pour fuyr, & que leur courage ſe pouuoit fortifier par celuy du cheual[i]. Cependãt l'armee du Roy fait gros, & le Conneſtable eut regret d'auoir tant attendu à charger, & meſpriſé l'aduantage[k] que le lieu & le temps luy donnoient.

Ordre changé de la battaille.

Le Comte de Charolois aduerty que l'armee du Roy paroiſſoit, prend l'alarme plus chaudement que le Seigneur de Comtay Gentil-homme fort ſage & moderé ne la luy donna, en luy portant ceſt aduis. Il oublia l'ordre & le changea, ne ſe donna pas de tẽps pour attacher ſon habillement de teſte, & à toute bride ſe rend vers le Comte de ſainct Paul ſur les ſept heures du matin, trouue les troupes en beſongne, bien marry qu'on die que ſes ennemis ſoient pluſtoſt à luy, que luy à eux[l].

Les eſcarmouches durerent plus de quatre heu-

g Les Anglois combattoient touiours à pied. Bertrand du Geſclin, & les gendarmes de ſon temps faiſoient de meſmes. Les vieux Caualiers François dont on fait tãt d'eſtat, ont quaſi touſiours eſté battus quand ils ſe ſont iouës à vn autre, ſi ce n'eſt qu'ils ayent mis pied à terre. Exemples à Coutray contre les Flamans, à Crequy, & à Poictiers contre les Anglois.

h La ieuneſſe Romaine, dit Vegece, s'exerçoit à monter & deſcendre habilement de cheual, *vt in tumultu prælij ſine mora aſcenderent qui tum ſtudioſè exercebantur in pace.* Veget. *lib.* 1. *cap.* 17.

i Le courage doit venir de l'hõme & non d'ailleurs. Le cheual y fait quelque choſe. Les Sarmates en vn combat à pied ne trouuent aſſez d'eſpace à fuyr, à cheual rien de ſi vaillãt qu'eux.

k Qui ſçait bien prendre ſon aduantage que la ſituation du lieu luy preſente, combat heureuſement. Alexandre en la iournee des Pyles en la Caramanie, ayant conſideré l'aſſiette du lieu, dit que la victoire luy eſtoit infaillible, & il fut vray. Curt. lib. 3.

l On vint dire à Philopœmen, les ennemis ſont à nous, il repart, *& pourquoy ne dites vous que nous ſommes à eux?* PLVT.

Digitized by Google

res & donnerent moyen à ceux qui venoient de loin d'eſtre à temps à la feſte. Le Comte qui craignoit que le Mareſchal Ioachin qui eſtoit à Paris, ne le vinſt attaquer par derriere [m], ſe reſout à ſe deffaire de ce qui eſtoit deuant, & à repouſſer l'auantgarde qui paroiſſoit deſia par de là Mõtlehery. Il donne & la recongne dedans le village, faict mettre le feu en quelques maiſons, dont la flamme & la fumee portees par le vent contre les François, les contraignirent à tourner le dos, & à gaigner vn foſſé, la haye duquel leur donnoit moyen de ſe couurir & reſpirer.

Le Comte de Charolois paſſe impetueuſement ſur les deux flancs, les François le ſouſtiennent & repouſſent. Les hommes d'armes Bourguignons eſtoiẽt tous nouueaux Cheualiers capables de voir long temps leurs eſcuts blancs [n], de douze cens il n'y en auoit pas cinquante qui ſçeuſſent mettre la lance en l'arreſt. Ils ſe mirent eux meſmes en deſordre, & ſe renuerſant leurs Archers les rompirent [o]. Le Comte de S. Paul gagne la foreſt, les François paſſerent iuſques dedans le charroy, où s'embaraſſans parmy le bagage, & les paux que le Comte de S. Paul y auoit plantez [p], ils furẽt enueloppez par quelques Bourguignons qui les aſſommerent à coups de maillet.

Le Comte de Charolois auoit donné de telle impetuoſité que ſes gens n'auoient plus de ſouffle quãd ils furent aux mains, oubliant l'ordre de faire alte trois fois [q]. Tout ce qui ſe trouua de ſon coſté à la main droicte deuers le Chaſteau, rompit les François & tout ce qui eſtoit à gauche ſouz la conduite de Rauaſtein frere du Duc de Cleues, fut rompu par les François. La Nobleſſe du Dauphiné & de Sauoye y ſeruit bien le Roy, & la preſence & les bonnes paroles

Le Cõte de Charolois charge l'auant garde du Roy

Cauallerie du Comte de Charolois mal dreſſee.

François rompus d'vn coſté & les bourguignõs de l'autre.

m Il faut qu'vn ſage Capitaine regarde plus derriere ſoy que deuant. Parole de Sertorius. On dit auſſi qu'vn Capitaine doit auoir des yeux aux eſpaules.

n On cognoiſſoit parmy les Romains les vieux gendarmes à l'eſcu qui eſtoit figuré. Les ieunes le portoient tout ſimple. On void aux vieux Romans de Frãce & d'Eſpagne, que les nouueaux Cheualiers portoient de meſmes les eſcuts blancs iuſques à ce qu'vn exploit de valeur & de courage leur donnaſt moyen d'y mettre vne figure.

o Ceſte faute de Cauallerie a eſté remarquee plus d'vne fois. Plutarque dit que les hõmes d'armes de Brutus qui eſtoient Gaulois en la bataille contre Pompee rompirent eux meſmes leurs gens de pied.

p Archelaus ayant fait planter des pieces de bois en ſon camp, y embaraſſa tellement les cheuaux les chariots & les Elephans de Sylla, qu'il le defit quaſi ſans peine.

q Ceſt ordre a eſté entre les anciens de marcher à petit pas & à repoſee, non viſte & roide, quãd on va dõner vne bataille, M. Craſſus eſt blaſmé par Plutarque d'auoir fait autrement.

Digitized by Google

du Roy[r] firent merueilles, car ſans cela tout alloit a vau de toute.

Ce premier morceau de victoire fut ſi bon au gouſt du Comte, que pour en auoir dauantage il courut plus de demye lieuë par de là Mõtlehery apres les fuyards[s], meſpriſant l'aduis d'vn vieil Gentil-homme de Luxembourg nommé Antoine le Breton qui le tenoit pourperdu s'il paſſoit outre. Les François ſe rallioient pour recommencer la partie & faire quitte ou double. Il preſſoit touſiours, aymant mieux ſe repentir de la fortune que d'auoir honte de ſa victoire[t].

Le Cõte de Charolois bleſſé en pourſuiuant les fuyards.

Le Seigneur de Comtay luy parla bien plus hardiment, & le fit tourner tout court. En repaſſant par le village, il voulut charger vne troupe de gens de pied, qui en le voyant venir auoient pris la fuitte. Vn ſoldat luy fit cognoiſtre qu'il ne vouloit pas donner ſa vie pour rien, & luy porta vn coup d'eſpieu contre l'eſtomach dont il mõſtra la marque le ſoir.

Paſſant ſur-ce, deuers ce chaſteau il vit les Archers de la garde du Roy, & fut fort eſtonné, car il cuidoit que la victoire fuſt toute ſienne, qu'il n'y euſt plus de deffence. Il tourne à coſté pour ſe rendre en champ de bataille, & ſoudain il void fondre[u] ſur luy douze ou quinze gendarmes, qui d'abord luy tuent Philippe d'Org ſon guidon, & le bleſſẽt à la gorge. *Rendez-vous Monſeigneur, diſt le Capitaine*, la Hire & Gilbert Graſſay, nous vous cognoiſſons bien. La bauiere de l'heaume, pour auoir eſté mal attachee le matin, luy deſcouuroit tout le viſage. Il ne reſpondoit qu'à coups d'eſpee, & la ſemonce de ſe rendre r'enflammoit l'ardeur de ſe deffendre & de ſe deſgager. Iean Gadet fils d'vn Medecin de Paris, gros, lourd & fort,

Eſperil d'eſtre pris.

[r] Les paroles du Roy, vn iour de bataille, ſont tiſons ardens lancez dãs les cœurs plus froids & glacez. *Il n'y a*, dit Onoſandre, *ny trompette ny tambour qui les anime plus à cõbattre.* Mais il ne faut pas de grands diſcours qui ſeruent pluſtoſt à rafredir qu'à conforter les courages.

[s] Vn general d'armee ne doit point abandõner ſon camp pour courir apres les fuyards. Alexandre s'en cuida fort mal trouuer à la derniere deffaicte de Darius, car pour s'eſtre trop beſtiallamment abandõné à la chaſſe des ennemis, peu s'en fallut qu'il n'y demeuraſt pour les gages auec toute ſa victoire. Cyrus auoit touſiours des gens deſtinez pour aller apres les fuyards.

[t] Q. Curce dõne à Alexandre ces paroles braues & hardies. *I'ayme mieux me repentir de ma fortune que d'auoir honte de ma victoire.*

[u] Chacun court où eſt le Chef. Tout ainſi que vn nauire deſtitué de ſon Pilote & gouuernail ſuccombe facilement à l'impetuoſité des vagues, de meſme ſi l'on peut par aſtuce & prudent aduis trouuer le moyen de battre le Chef ennemy, tout le reſte ne demeurera gueres qu'il ne donne du nez à terre. Poly. lib. 3.

trois belles parties que l'Hiſtoire luy donne) eſtant monté ſur vn cheual de meſmes, donne à trauers, les ſepare, & ſauue ſon Maiſtre. Ceſt acte de valeur & de fidelité fut receu & recompenſé ſur le champ, car le Comte de Charolois le fit Cheualier. Il ſe rend tout ſanglant en ſon camp [x] & ſes gens à luy en petites bandes & fort harraſſees, les gens de pied ſe plaignants des gensdarmes qui les auoient rompus & foulez aux pieds de leurs cheuaux le matin, & le Comte paroit parmy elles fort content d'auoir vn coup au viſage pour marque perpetuelle [y] de ſa proüeſſe.

Oliuier de la Marche l'appelle Robert Coutereau fils du Medecin du Cõte.

Les François regaignent le foſſé auquel ils auoient ſivaillamment diſputé & comme partagé la fortune du combat. Mais ils s'eſtonnoient de ſe voir ſans Chef, & le bruit couroit que le Roy eſtoit mort. Ce bruit eſtoit fondé ſur ce que le Seneſchal de Normandie qui portoit ſes habits & ſes armes pour l'aſſeurer de ſa fidelité, [z] auoit eſté tué au commencement du rencontre, lors que les Bourguignons ſçachants bien que quand le Roy ſeroit abbattu le reſte ne pourroit demeurer debout, auoient donné de grande furie du coſté où il parut. La frayeur augmenta le nombre des fuyards, & fit fuyr ceux auſquels la vie deuoit pluſtoſt faillir que le courage. Le Comte du Mayne ſoupçonné d'auoir intelligence auec les ennemis. Montauban Breton emmenerent l'arriere-garde. Leur courage leur tõba aux pieds, pas vn n'eut le cœur de donner coup d'eſpee en ſauuant ſa vie pour ſauuer ſon honneur [a]. Ceſte fuite fut de huict cens hommes, & rauit au Roy l'honneur entier de la bataille, & le moyen de ruiner ſes ennemis tout à faict.

Bruit de la mort du Roy

Le reſte eſtoit flottant entre la crainte & le

x Il n'y a retraicte à vn iour de bataille qu'au champ, car qui le quitte l'a perdu. *Combien y a il d'armees*, dit le Conſul Paul Emile, *à qui la fortune n'ayãt bien dit en la bataille, où l'on auoit eſté rembarré par les ennemis dans le fort, reſortans puis apres de la à leur tour, ont mis en route ceux qui penſoient auoir vaincu?* Tit. Liu. lib. 44.

y Vne playe acquiſe en bon lieu eſt glorieuſe. Les lauriers, les chaiſnes & les couronnes ne ſe portent pas tous les iours, mais telles marques ne ſe laiſſent iamais à la maiſon. Ceux qui regardoient Sertorius qui auoit perdu vn œil voyoient auec ſa ſa perte le teſmoignage de ſa valeur.

z Le Roy entra en quelque ſoupçon que le Seneſchal de Normandie eſtoit de la Ligue & luy en parla, *Sire*, dit ceſtuy-cy, *pour monſtrer qui ie ſuis, baillez-moy voſtre cotte d'armes pour vous ſauuer la vie, car vos ennemis ne tendent qu'à voſtre perſonne.*

a Pour rendre vne fuitte moins honteuſe, il faut qu'elle ſoit à la façon des Parthes ou des Scythes, qui ne laiſſent pas de tirer en fuyant, en ſe ſauuant de viteſſe ils combat ẽt touſiours & par ainſi oſtent l'infamie à leur fuite. Plut. en la vie de M. Craſſus.

Digitized by Google

Il ſe preſente & rend le courage aux ſiens.

deuoir. Le Roy parut en cet eſtonnement, & rendit par ſa preſence l'eſprit & le cœur aux ſiens [b], qui dés lors penſerent plus à vaincre qu'à viure, à combattre qu'à ſe ſauuer. Les ennemis auoient plus endommagé ceux qui fuyoient que les autres : comme la fortune accable pluſtoſt ceux qui cedent que ceux qui luy reſiſtent.

Le Comte de ſainct Paul ſort de la foreſt où il ſ'eſtoit jetté & ſe rend au champ de bataille auec l'ordre qui ſied touſiours bien aux hommes, & non auec l'impetuoſité propre aux fols & aux beſtes [c]. Les vns & les autres eſtoient ſi laſſez & recreus qu'ils ne firent que ſe regarder. On tira quelques volees de canon. Il y auoit plus de gens en l'armée du Duc qu'en celle du Roy, mais luy ſeul en valoit dix mille, ſa preſence r'aſſeurant ce qui eſtoit bien eſbranlé [d], l'eſtonnement fut grand de part & d'autre, le deſir de ſe ſauuer du peril ne preſſoit pas moins les François que les Bourguignons, & pluſieurs firent l'honneur [e] à leurs cheuaux de demeurer au combat lors qu'ils s'en deſroboient.

Deſordre égal & commũ aux deux armees.

Le Duc n'auoit que de la Caualerie & il luy falloit des gens de pied, Baliaires [f] Sagitaires ou Archers, pour attaquer la haye & le foſſé, & en déloger les François. Cent hommes euſſent eſté capables de les forcer. Il auoit encores des forces toutes entieres, mais celles du Roy n'eſtoient pas rompuës. S'il auoit des aigles de reſte, auſſi n'auoit-il pas affaire à des pies [g]. Mais la nuict fit prendre vn autre party. Le Roy fut mené par les Eſcoſſois à Montlehery pour ſe rafraichir, car il auoit paſſé la journée ſans boire ny ſans manger, comme les nuicts precedentes ſans repoſer. Il alla coucher à Corbeil, le Duc croyoit qu'il

Le Roy ſe retire à Corbeil.

b La preſence du Prince remet touſiours le cœur aux gens de guerre. C'eſt l'eſtoille de Mars, de laquelle les grands courages empruntent la conſtance & la fermeté de la vertu guerriere.

c Aller aux actions militaires à l'eſtourdie & impetueuſement, n'eſt pas valeur. Les beſtes & les fols y vont bien. Ce que la nature fait propre à la vaillance, tourne à temerité ſi la raiſon n'y met la main.

d On ne ſçauroit rien eſperer d'vne armée debiffee ſinon par la preſence du Prince. *En ceſte bataille de Montlehery ſans le Roy qui encourageoit les ſiens de bonnes paroles tout s'en fuſt fuy.* Phil. de Comm.

e Quelqu'vn vint dire à Pompée, que pour le venir trouuer & quitter Ceſar, il auoit laiſſé ſon cheual, ſurquoy Cicer. *Vous auez fait plus d'honneur à voſtre cheual qu'à vous meſmes.* Pour luy faire cognoiſtre le reproche de la fuite & deſertion. Plvt.

f Parce que les habitans des Iſles Baleares, qu'ödit Maiorque & Minorque, ont eſté eſtimez des plus propres & adroits à jetter la fonde. *Hæc ſola genti arma ſunt, & vnum ab infantia ſtudium. Cibum puer à matre non accipit, niſi quem ipſâ monſtrante percuſſit.* Florus lib. 3. cap. 8.

g Il faut touſiours conſiderer en la comparaiſon des forces à qui l'on a affaire & ne les conſiderer par le nombre. Nonnius

Digitized by Google

demeureroit au camp, & ceſte creance eſtoit ſouſtenuë ſur la clarté des feux qu'il y vit long temps apres, parce que le feu s'eſtant mis en vn caque de poudre auoit bruſlé quelques charrettes tout le long de la haye.

Le deſordre fut grand de part & d'autre, comme il arriue vn iour en ces rencontres pluſtoſt veus que preueus. Quelles victoires ſe ſont acquiſes, & quelles batailles gaignées en ce temps là ſans deſordre? [h] Le Roy y perdit de la caualerie, le compte de l'infanterie, & le nombre des morts fut de deux mille. Les gẽs de bien furent honorez, les poltrons blaſmez, & les fuyards punis. Mais comme les Princes ſont hommes auſſi bien en la diſtribution des recompenſes [i], comme en la diſtinction des peines, tel perdit ſes eſtats pour auoir fuy qui en vit reueſtu d'autres qui auoient fuy dix lieuës plus loing. On remarqua vn homme de condition de l'armée du Roy qui s'enfuit juſques à Luſignã ſans repaiſtre, & vn autre de celles des Bourguignons juſques à Queſnoy.

Inegalité des recompenſes apres la bataille.

La campagne eſtoit couuerte de trois mille ſix cens hommes morts. Il fallut oſter quatre ou cinq corps pour aſſeoir le Comte ſur deux bottes de paille & luy donner à manger. C'eſtoit bien vn couuert de prince & vn feſtin militaire de l'appareil tel que le doit deſirer celuy qui veut porter iuſtement & glorieuſement le tiltre de General d'armée [k]. Celuy qui ſe dit victorieux n'a autour de ſoy que des morts ou mourants, entre leſquels il y en a qui demandent à boire. Quelle bõne chere pouuoit-il faire en vn lieu tout couuert d'horreur, en vn temps ſi incommode, en l'eſtonnement ſi general? à ceux qui diſoient que le champ luy eſtoit demeuré, & qu'il y paſſoit la nuict, *il faut bien*,

Repas du Cõte de Charolois entre les morts.

apres la bataille de Pharſale dit à Pompée, *Nous auons encores ſept aigles. Cela ſeroit bien*, dit Pompee, *ſi nous auions à combattre des perroquets ou des geais.*

h Il n'appartient qu'aux Romains de ſe vanter de n'auoir iamais faict faute à la guerre. *Abſit inuidia verbo, & ciuilia bella ſileant, numquam à pedite, numquã aperta acie, numquã æquis vtique locis laborauimus.* Tit. Liv. *lib.* II.

i En la recompenſe des merites auſſi bien qu'en la peine des fautes, les Princes n'vſent iamais de tant de iuſtice & d'égalité qu'ils ne faſſent cognoiſtre qu'ils ſont hommes, non Anges.

k La ſobrieté eſt vne des pieces neceſſaires à la perfection d'vn grand Capitaine. La frugalité de Iulien l'Empereur eſt fort loüée en l'Hiſtoire. Mamertinus en ſon Panegyrique, dit qu'il ſe plaiſoit à manger des viandes de l'armée, de ſtre ſeruy par le premier qui ſe preſentoit, & de boire en la coupe qu'il rencontroit. *Gaudebat caſtrenſi cibo, miniſtro obuio & populo fortuito.* Ammian Marcellin dit, qu'il mangeoit quelquefois des choſes qui euſſent degouſté vn pion, *Et imperatori non cupediæ ciborum ex regio more, ſed ſub columellis tabernaculi cænaturo pultis portio parabatur exigua etiam munifici ſe ſtidienda gregario.*

reſpondit le Roy, *qu'il couche aux champs attendu qu'il n'a ny ville ny chaſteau pour retraicte.* Parole qui dite à propos & ingenieuſemẽt marquoit bien la prudence neceſſaire à vn general d'armée pour déguiſer les aduãtages que l'ennemy peut auoir ſur luy, les amoindrir & tourner à autre ſens que le commun ne les prend.

VII. Remarques de ceſte bataille

Pluſieurs choſes remarquées en ce rencontre font cognoiſtre que les executions ne reſpondent pas aux conſeils, & que la difference eſt grande de combattre ſur le tapis & de commander en campagne. L'ordre de la bataille [m] fut changé. Il auoit eſté dict que l'on prendroit haleine en chemin, & le Comte fit marcher tout d'vne traicte à trauers les bleds qui eſtoient lõgs & forts, de ſorte que ſes gens eſtoient ſi las & abbatus qu'ils auoient plus de beſoin de ſe coucher que de ſe tenir debout. Et bien que les Princes euſſent diſputé la victoire iuſques au dernier point de la valeur, on eſtoit neantmoins bien empeſché de ſçauoir à qui le trophée deuoit eſtre dreſſé, & l'on pouuoit dire, que le Comte de Charolois auoit perdu la bataille, mais le Roy ne l'auoit pas gaignée.

La nuict augmenta l'eſtonnement des Bourguignõs ne ſe voyants enuironnez ny remparez, que de corps morts. On fuſt en grande perplexité de ce qui ſe deuoit faire, chacun y trouuoit des difficultez, & la peur [o] les repreſentoit plus grandes qu'elles n'eſtoient. On tint conſeil au lõg de la haye ſur vne piece de bois abbatuë. Les Seigneurs de Crequy & de Hautbourdin parlerent des premieres armes du Duc Philippes Pere du Comte, à S. Requier, qui regaigna le lendemain ce qu'il auoit perdu le jour de la bataille. C'eſtoit pour preparer les volontez de ce Prince à la glorieuſe emulation de la valeur de ſon Pere, & l'obliger à ne

Cõſeils en perplexité.

l C'eſt auoir l'eſprit bien à ſoy que d'auoir des paroles capables de déguiſer les accidens qui ſe preſentent, en telle ſorte que l'eſtonnemẽt qui en pourroit naiſtre ſe conuertiſſe en reſolutiõ. La terre tremble, l'armée s'en eſtõne. Voyez vous pas, dit Sépronius Gracchus, comme nos ennemis ſont effrayez, la terre trẽble ſo⁹ leurs pieds? A la *journée* de Cerignoles le feu ſe met aux munitions. Le grand Capitaine tournant cela à bõ augure dit, *Noi habbiamo vinto, iddio ci annuncia manifeſtamente la vittoria dandoci ſegno che non ci biſogna piu doperare l'artiglieria.* Guicc. *lib. 5.*

m La cõduite en la guerre pour prudente & iudicieuſe qu'elle ſoit, ne ſe peut rẽdre maiſtreſſe des accidens. Mais il faut prendre garde de ne chãger iamais l'ordre de l'armée. Philippe de Valois perdit la bataille de Crecy pour auoir chãgé l'ordre. Le Comte d'Alençon trouua mauuais que l'Infanterie Geneuoiſe fut au premier rãg.

o La peur eſt vn criſtal qui repreſente toutes choſes plus grãdes douteuſes & difficiles, & les conſeils ſalutaires ne sõt pas bien executez par gens qui ſont troublez & effrayez. Adjouſtez ceſte raiſon de Guicciardin. *Nelle coſe auerſe diuenta ogni di maggiore il timore, & le difficulta di chi e ſtato vinto.*

bouger de là. Le Comte de ſainct Paul diſoit qu'il falloit reprendre le chemin de Bourgongne & quitter vne partie du charroy pour aller plus diligemment. Sa raiſon eſtoit ſur l'apparent peril qu'il y auoit de demeurer ſans viures entre Paris & les forces du Roy. Pluſieurs furent de ceſte opinion, encores que ceux que l'on auoit enuoyé pour recognoiſtre l'eſtat de l'armée du Roy, ne fuſſent de retour, & que les opinions deuſſent commencer par où finiroit leur rapport.

Il eſtoit faſcheux de donner ſon aduis en choſe dont l'iſſuë pouuoit apporter du reproche à la ſincerité du conſeil, car les ſages aduis ne ſuccedent pas touſiours heureuſement[p], & ſouuent les temeraires rencontrent la bonne aduenture. Mais il vaut mieux broncher auec la raiſon que d'aller ferme au hazard, les opiniõs eſtoient toutes douteuſes & les eſprits en grande perplexité.

Le Seigneur de Comtay dit que ceſte retraicte ne ſe pouuoit faire ſans deſordre, qu'auſſi-toſt que le bruict en ſeroit par l'armée, chacun prendroit l'épouuente & la fuyte, que les plus diligens ne feroient pas vingt-lieuës ſans eſtre arreſtez ou tuez, que le plus ſeur eſtoit de paſſer la nuict en bonne garde & à l'aube du jour donner droict la part où le Roy ſeroit, qu'il falloit là vaincre ou mourir, & que c'eſtoit quitter & perdre tout que de ne garder le camp[q].

Il eſt contredit par le Seigneur de Comtay.

Ce conſeil retenant plus du genereux & de l'hardy fut loüé & ſuiuy du Comte de Charolois, lequel cõmanda que chacun ſe repoſaſt deux heures & fuſt preſt au ſon de la trompette. Oliuier de la Marche dit que ſur l'opinion de Comtay le iour commença à poindre.

Son cõſeil eſt ſuiuy.

p Vn funeſte accident fait blaſmer & reprocher vn bon conſeil, & ceux qui iugent par les euenemens ſe mocqueront de la prudence qui aura eſté mal-heureuſe, loüeront la temerité qui a bien rencontré. *Causa potius consilia cum ratione quàm prospera ex eo suplacent.* Tacit. l. 2.

q La victoire appartient à qui le camp demeure, encores qu'il ait eſté battu & rompu. Paul Emile parlant à ſes ſoldats dit, *Castris exutus etiamsi pugnando aciem vicisset pro victo habebatur.* Tit Liv.

Ceux

Ceux que l'on auoit enuoyé recognoiſtre, rapportent que le Roy n'eſtoit pas loing de là, qu'ils auoient veu les feux de ſon armée. On y en renuoye d'autres, & chacun monſtre d'eſtre en bonne reſolution de cõbatre, mais la plus part auoit enuie de fuyr, & qui euſt mis en leur choix le combat ou la retraite, ou qui euſt permis à ceux qui auoient mal de cœur[r] de poſer les armes, les bataillons ſe fuſſent fort eſclaircis.

[r] Chabrias ne ſe voulant aſſeurer de ſes ſoldats qu'il ſçauoit eſtre nouueaux, fit crier par l'armee, que qui ſe trouueroit mal qu'il poſaſt les armes. Tous les poltrõs furent malades, il s'en ſeruit pour faire nombre & la faction faicte les caſſa. POLIAENVS. *lib.* 4.

Montlehery abandonné.

Le matin on euſt aduis qu'il n'y auoit perſonne au village de Montlehery, que tout s'en eſtoit allé. Ceux quivne heure auparauãt diſoient qu'il ne falloit point preſſer les ennemis & paroiſſoient fort eſtonnez, furent les premiers qui dirent, allons, courons apres. Ils deuindrent aſſeurez & hardis par compagnie, l'audace leur reuint apres le peril. LE iour deſcouurit les triſteſſes & frayeurs que la nuict tenoit couuertes. LE Comte de Charolois animoit chacun à prendre courage. Il luy ſembloit que puis qu'il y auoit de l'eſtonnement en ſon armée, laquelle il eſtimoit victorieuſe, il n'y auoit que du deſeſpoir en celle du Roy[f] qu'il tenoit pour diſſipée & perduë. Mais ceux qui auoient perdu ne vouloient pas coucher dauantage, murmuroient contre l'ardeur de ce PRINCE qui ſ'obſtinoit à combattre, ne ſe pouuoit retirer ſur ſa perte, & ſe rendoit mal-heureux ſous l'eſperance du bon-heur au recouurement de ce qu'il auoit perdu. L'ambition[t] ne voit rien de trop haut, ne trouue rien de trop difficile, ce qu'elle eſtimoit grand en le deſirant luy ſemble petit quand il eſt en ſa puiſſance.

[f] Agis voyant que ceux d'Argos qu'il auoit vaincus ſe raſſembloient pour le venir combattre & que ſes ſoldats s'en eſtonnoient. Courage mes amis, leur dit-il, perſuis puis que les victorieux ſont eſtonnez en quel tremblement doiuent eſtre les vaincus. PLVT.

[t] L'ambitiõ n'eſt iamais ſi haut qu'elle ne penſe encores à monter. Ce qui ſemble eſtre la cime n'eſt que le degré. *Cui affecto ſatis fuit quod optanti nimium videbatur*, SENEC.

Le Duc de Bretagne attẽdu.

Ce qui ſouſtenoit le courage des plus reſolus eſtoit l'aſſeurance du ſecours de Bretagne, mais pluſieurs croyoient que ce mal-heur le retiendroit. LE Comte de Charolois les entretient des aſſeurances qu'il a de

l'acheminement de l'armée[u] & quand il n'en euſt point eu, ny d'autres nouuelles, les choſes eſtoient en tels termes que pas moins il falloit dire qu'elle eſtoit tout proche. Il apoſta vn Cordelier qui faiſoit ſemblant de venir de Bretagne, & diſoit qu'il auoit laiſſé l'armée ſi proche qu'on la verroit le meſme iour. Mais la peur & l'effroy eſtoient ſi grands qu'on ne le pouuoit croire. Cet artifice[x] accreut ſinon le courage, au moins la patience des plus abbatus, & le menſonge profita pour le peu de temps qu'il fut creu, le grand deſir de veoir les troupes de Bretagne le fit receuoir ſans le conſiderer, comme vne monnoye que l'on reçoit par l'eſtime & approbation commune, encores qu'elle ne ſoit de poids.

u Quand vne armée ou vne ville eſt en l'attente de ſecours, il faut touſiours aſſeurer qu'il viẽt, & quand il y auroit nouuelle du contraire c'eſt de la prudence du chef d'en faire courir vn autre bruit. Syphax mande à Sçipion qu'il ne le peut ſecourir, & qu'au cõtraire il eſt pour Carthage. Sçipion traicte & careſſe ſes Ambaſſadeurs & leur donne des preſens afin de faire croire à ſes gens que Syphax venoit, que les Ambaſſadeurs retournoient pour le faire haſter.

x Vn mẽſonge pour peu de temps qu'il ſoit creu profite touſiours. Et les nouuelles apportées par perſonne moins ſuſpecte de menſonge ſont pluroſt receües, au moins elles ſuſpendent pour vn peu les jugemens.

Le Roy alla de Corbeil à Paris incontinent qu'il vit le chemin que prenoit le Comte de Charolois. Il y arriua le Ieudy au ſoir & ſoupa en la maiſon de Charles de Melun ſon Lieutenant general en l'Iſle de France, ce fut ſon feſtin triomphant[y] où l'on beuuoit à ſa ſanté, comme à Iupiter le liberateur. La compagnie y fuſt grande de Seigneurs & de Dames, il raconta les perils extremes qu'il auoit couru, ſes diligences & ſes labeurs. Il tira des larmes[z] de joye & de pitié des écoutás, chacun diſoit, Tout va bié puis que le Roy ſe porte bien[a]. Il aſſeura tous ſes ſeruiteurs qu'il ne ceſſeroit qu'il n'euſt chaſſé ſes ennemis hors de ſon Royaume. VIII. Le Roy vient à Paris & y eſt feſtiné.

y Aux victorieux on appreſtoit vn feſtin triomphal, où le premier lieu appartenoit à celuy pour lequel il eſtoit fait, & les Conſuls eſtoient priez de ne s'y trouuer point, parce qu'en leur preſence ceſt honneur ne ſe pouuoit donner à autre. PLVT.

z Le Roy recita ſon aduenture. Et en ce faiſant, dit & declara de moults beaux mots, & pieux, dequoy tous & toutes ploroient largement. GHRO. MARTIN.

a Le ſalut d'vn bon Prince eſt le ſalut de ſõ Eſtat. Le peuple, diſoit d'Alexandre Seuere, *Salua Roma quia ſaluus eſt Alexander.* LAMPRID.

Son deſſein neantmoins eſtoit de faire tout ce qu'il pourroit pour en venir à bout autrement que par les armes. Il enuoya l'Eueſque de Paris deuers le Comte de Charolois pour luy dire qu'il deſiroit ſçauoir àquel deſſein il eſtoit entré en ſon Royaume en ſi grande compagnie, par ce qu'il ſe pouuoit ſouuenir que quãd il alla en Flandres du temps du Roy Charles VII. ſon Enuoye l'Eueſque de Paris au Comte de Charolois.

Digitized by Google

Pere, il ne fut pas ſuiuy de tant de train. Il luy commanda de luy faire ſentir l'injuſtice de ſon deſſein. Qu'il entreprenoit vne guerre ſous couleur du bien public pour miner tout l'Eſtat, mettre le feu en la maiſon pour en oſter les balieures: Qu'il n'y auoit pareille phreneſie que de ſe faire malade pour vſer des remedes [b], eſtant choſe naturelle au malade de deſirer la ſanté, mais que celuy qui eſtoit ſain ſe fiſt malade pour l'eſpoir de la gueriſon, c'eſtoit folie & fureur. L'Eueſque de Paris y alla, & ayãt repreſenté au Comte de Charolois les intentions & les plaintes du Roy. *Dites au Roy*, repart le Comte, ſuccrant l'amertume de ſon ambition de l'humanité & de la douceur [c], *que ie ne ſuis pas venu pour faire mal, mais pour procurer le bien de ſon Royaume, ayant veſcu auec mon armée en telle ſorte que perſonne n'a occaſion de s'en plaindre: qu'eſtant comme ie ſuis capable de ſeruir & ſecourir mes amys et nuire à mes ennemis, ie ne ſuis tenu de rendre autre raiſon de mes deſſeins. Mais pour ne les luy celer, ie ſuis icy pour deux raiſons, l'vne pour ne manquer de parole aux Princes qui ont prins les armes pour le bien public, l'autre pour aeux hommes que le Roy a fauoriſé et ſuſtenu contre moy* [d]: *ſi ie ſuis venu en grande compagnie c'eſt pour me garder en France du mal que le Roy m'a voulu faire en Flãdres: Que quand il y eſtoit on l'a receu honorablement, richement et paiſiblement, & l'on ne luy a pas faict ce qu'il auoit enuie de me faire: Qu'en vn mot, la France a plus beſoin d'vne liberté belliqueuſe & armee, que d'vne ſeruitude pacifique & miſerable.*

b La paix eſt douce apres la guerre, mais bien plus vtile deuant. Il eſt meilleur de n'auoir iamais eſté ennemy, que d'eſtre reconcilié.

c C'eſt auec l'humanité & la douceur que les Princes deſireux de regner, ont ſucré la ſeruitude. Par ceſte venimeuſe douceur Ceſar renuerſa la republique de Rome.

d Touſiours les intereſts particuliers ſe fourrent & ſe meſlent parmy les cauſes publiques de la guerre. Le Comte de Charolois eſtoit ennemy implacable du Comte de Neuers, & du Seigneur de Croy. Il adouſta ceſte inimitié dans les cauſes de la guerre.

IX. L'armée de la ligue ſe loge à Eſtampes.

Apres la bataille le Comte de Charolois fit loger toute l'armée à Eſtampes & aux enuirons. La commodité de ce logis ſauua ce qu'en vn autre incommode ſe fuſt perdu [e]. En ce lieu comme le Comte de Charolois parloit d'attention & d'affection auec Monſieur

e Si le temps, & l'occaſion permettẽt de choiſir vn logis pour y faire ſejour, il faut penſer à deux choſes, que les anciens Romains ont touſiours conſideré en leurs logemens. Le lieu ſain & ſalubre pour l'vne, l'eau & la commodité des viures pour l'autre. Ils cognoiſſoient les lieux mal ſains, en conſiderant leur aſſiette & le viſage des habitans.

Digitized by Google

en vne feneſtre, vn Breton lança vne fuſée qui donna contre la croiſée où ils eſtoient, & eſtonnez de cet accident creurent que c'eſtoit à deſſein & pour les offençer. Incontinent le logis fuſt enuironné de gens de guerre pour le garder. L'on fit fort exacte recherche de celuy qui auoit faict le coup, lequel couuert de ſa ſeule innocence ſe découurit & dit que ce n'eſtoit qu'vne fuſée qu'il auoit jetté pour leur dóner du plaiſir. Ceſte grande frayeur ſe conuertit en riſée.

Toutes les forces joinctes enſemble on delibera à quoy on les deuoit employer. Les opinions furent touſiours accommodées aux paſſions & aux deſſeins. Mal ordinaire aux entrepriſes où ſont pluſieurs chefs. f Celuy du Duc de Bretagne n'eſtoit pas celuy du Cóte de Charolois. Móſieur ſembloit deſia eſtre ennuyé de la guerre, plaignoit les morts, les bleſſez & eſtropiez de l'armée, faiſoit bien cognoiſtre que les choſes g s'eſtoient repreſentées en ſa penſée en les entreprenant d'autre couleur qu'é les executant. Il diſoit qu'il euſt voulu eſtre à les recommécer, ayant regret qu'on le nommaſt la cauſe de tant de maux h, cóme des miſeres humaines la plus regretable eſt celle qui vient de la faute de celuy qui ſ'en plaint. Il auoit allumé le feu duquel il ne pouuoit ſouffrir les flammes, il auoit commencé la tragedie, mais pluſtoſt vn jeu cruel où les hommes ne faiſoient que jeu de forcer, de piller, de bruſler, de tuer. Le ſoldat n'eſt pas eſtimé ſoldat qui ne ſçait faire tout cela aux guerres ciuiles, les plus meſchantes de toutes, & auſquelles on voyoit par vn funeſte deſordre les peres enterrer leurs enfans i.

Charles frere du Roy ennuyé de la guerre.

Ceſte parole fut fort remarquée par le Comte de Charolois qui délors ſe perſuada qu'il ne faudroit pas beaucoup preſſer ny preſcher le Duc de Berry pour

f Ruineuſe & inutile eſt touſiours la pluralité des chefs, chacun a ſes raiſons, & ſes conſeils qu'il veut faire valoir. Par dépit les vns des autres, ils font & deffont. *Tendendo ad ſua quiſque conſilia cum aliud alii videtur, ad inuaſionem locum hoſtis aperiunt.* Tit Liu. *lib.* 4.

g Les choſes quand elles ſe penſent & proiettent, ont vne couleur toute autre que celle quād on les void en face.

h Vne ame genereuſe n'eſt point inſēſible aux ruines, & deſolatiōs qui naiſſent des guerres & émotions ciuiles. Le duc de Berry ſe contriſta voyant vn ſi grand nombre de morts & de bleſſez en la bataille de Mōtlehery. Les premieres tueries de la guerre donnent de l'horreur à qui ne les a ont veuës.

i Quand Crœſus fut priſonnier de Cyrus, par ceſte raiſon, qu'au temps de paix les enfans enterrent leurs peres, & en la guerre les peres enterrēt leurs enfans, il preſera la paix à la guerre. Et des guerres, la ciuile eſt la plus iniuſte, plus inhumaine & furieuſe. *Summis in Brute nefas ciuilia bella fatemur*, Lvc.

Digitized by Google

Edouard d'Angleterre enuoye l'ordre de la Iarretiere au Cõte de Charolois.

le reconcilier auec le Roy ſon frere; c'eſt pourquoy il enuoya vers le Roy d'Angleterre quoy qu'il fuſt ſon ennemy, pour auoir fauoriſé la maiſon de Lanclaſtre, accepta l'Ordre de la Iarretiere qu'il porta toute ſa vie, rechercha le mariage de ſa ſœur, qu'il n'euſt pas enuie de l'eſpouſer, mais quand il fut engagé en ceſte propoſition il fut pris au mot, ce qui n'eſtoit au commencement que pure volonté deuint neceſſité. Guillaume de Cluny Protenotaire fut employé à ce traicté, comme en pluſieurs autres grandes occaſions, pour le recompenſer deſquelles, le Duc de Bourgongne demanda pour luy le chappeau rouge, & enuoya à Rome au Pape Sixte IV. Philebert Hugonet Eueſque de Maſton, lequel voyant les grandes oppoſitions que le Cardinal Latin d'Vrſiny faiſoit, entra en quelque eſperance d'arriuer à ceſte dignité, la demanda & l'obtint.

k Qui veut faire quelque effect dans vn eſtat ennemy doit donner droit dans le cœur, & ne s'amuſer point à mugueter la frontiere.

La reſolution fut prinſe d'aller droict à Paris[l], l'armee ſort d'Eſtãpes, paſſe à S. Mathurin de Larchãt & à Moret en Gaſtinois. Ces deux petites villes furẽt ordõnees pour le Duc de Berry & le Duc de Bretagne. Le Comte de Charolois ſe loge au Piquet en vne grande prairie ſur le bord de la Seine. Le Mareſchal Ioachin & Salezart ne peuuent retarder le paſſage, car il auoit beaucoup d'artillerie pour ſe faire iour par tout, & il n'y auoit de l'autre coſté que quelques gens de cheual pour l'empeſcher. Il eſtoit en tout cela aſſiſté des ſages conſeils, & des experiences du Comte de Dunois, qui eſtoit vn Vlyſſe aux ruſes, vn Achille en vaillance. Il faiſoit mener des petits batteaux[l] & des tonneaux ſur des chariots. Entre les deux bords de la riuiere de Seine il y auoit vne Iſle en laquelle il ſe logea à la faueur de ſon canon & y coucha la nuict

Paſſage de l'armee en l'Iſle de France.

l S'il y a quelque choſe d'importance en la cõduite d'vne armee, & qui oblige le Chef d'y bien penſer, c'eſt le paſſage des riuieres qui ne ſe peuuent paſſer à gué. Mille inconuenients s'y preſentent. Entre pluſieurs moyens que Vegece rapporte, pour cela, il conſeille de faire porter des petites naſſelles d'vne ſeule piece, & des ais pour faire le planchage *Vegece lib. 3. cap. 7.*

auec cinquante hommes d'armes, & le lendemain acheua le pont iuſques à l'autre riuage. La conſtruction de ce pont apporta de la reputation à l'armee, car le Prince monſtre d'eſtre ou bien foible, ou bien timide, quidonne loiſir à vne armee de faire vn pont. Comme il y a de la honte à ne l'empeſcher, il y a de la gloire à l'acheuer. Les Romains gens vrayement nez pour la conqueſte du monde, eſtoient ſi jaloux de l'honneur du paſſage des riuieres, qu'ils n'ont iamais fait paſſer les legions ſinon ſur les ponts [m], & apres auoir gardé les aduenuës En ce paſſage l'armee fut renforcee de neuf cens cheuaux conduits par le Duc Iean de Calabre fils du Roy René de Sicile, quatre cens Arbaletriers qu'ils appelloient Crennequiniers Allemans, & cinq cens Suiſſes [n]. On tient que ceſte armee eſtoit de cent mille cheuaux.

Elle gaigna le pont de Charenton, où les quartiers furent donnez aux trouppes pour aſſieger Paris. Le Comte de Charolois & le Duc de Calabre tenoient tout le riuage de Seine depuis Charenton & Conflans. Le camp enfermé d'vn grand nombre de chariots, le Duc de Berry & le Duc de Bretagne à ſainct Maur des Foſſez, & tout le reſte deuers ſainct Denys. Son eſtēdue & ſes logis.

Les Princes firent incontinent entendre aux Pariſiens pourquoy ils eſtoient armez & donnerent des pretextes ſi plauſibles à leurs armes, offrirent tant d'offices [o] & d'eſtats à ceux qui fauoriſoient leur deſſein, qu'ayant fait ſentir qu'ils deſiroient de conferer enſemble pour aduiſer aux moyens de reformer les deſordres du Royaume, la ville enuoya des deputez, Guillaume Chartier Eueſque de Paris en fut le Chef. XI.

Il y eut de la ceremonie pour cela. Les Princes

m Paſſer les fleuues ſans pont eſtoit choſe reputee indigne de la grandeur & de la majeſté du peuple Romain. Ceſar, *Niſi pontibus præſidiſque impoſitis dare in diſcrimen legiones haud imperatorium iratus.*

n Les premiers Suiſſes qui ont porté les armes en France, vindrent au ſeruice de la Ligue du bien public. Philippes de Commines dit, *qu'ils dōnerent le bruit à ceux qui ſont venus depuis, car ils ſe gouuernerent tres-vaillamment en tous les lieux où ils ſe trouuerent.*

o Les offices aux peuples doiuent eſtre de choſes qui leur agreēt. On offre aux habitans de Paris des Offices. Phil. de Comm. en donne la raiſon diſant, *Que les offices ou Eſtats ſont plus deſirez en ceſte Cité là, qu'en nulle autre du monde, car ceux qui les ont, les fōt valoir ce qu'ils peuuēt, & non pas ce qu'ils doiuent, & y a offices ſans gages qui ſe vendent bien huict cens eſcus, & d'autres où il y a gages bien petits qui ſe vendent plus que les gages ne ſçauroient valoir en quinze ans.*

Digitized by Google

Assemblee des chefs de la ligue pour parler aux deputez de Paris

s'assemblerent à sainct Maur des Fossez, le Duc de Berry estoit assis en vne chaire, les Ducs de Bretagne & de Calabre d'vn costé, & de l'autre le Comte de Charolois auec la cuirasse & la manteline fort riche sur le dos, p & ces trois debout.

Iean Bastard d'Orleans Comte de Dunois proposa de la part des Princes le dessein de leur Ligue ne tendre qu'au bien public, & qu'il estoit necessaire de s'entendre, & auoir l'entree libre dans Paris pour en traicter & conferer ensemble: Que le moyen le plus propre dependoit de la conuocation des Estats, & les prioient de ne s'estonner s'ils se presentoiét deuãt leur ville en armes, n'ayant autre intention sinon de faire que le Roy prestast l'oreille q aux bons & sages aduis qu'ils luy vouloient donner pour le bien public du Royaume lequel ils disoient estre mal conduit, donnant plusieurs grandes charges au Roy.

p Si ceste conuocation eust esté permise, dit Phil. de Com les Princes pouuoient dire ville gaignee, *Car le peuple aisement se fust tourné de leur party, pour plusieurs raisons, & par consequent tout le Royaume.*

qM. Antoine, dit qu'ẽcores que toute seditiõ soit dangereuse, celle toutefois est iuste & neccessaire, quand le peuple foulé & opprimé, va demander secours à toute la congregation des Citoyens legitimement assemblez.

XII.

Conference & marché rompu par la presence du Roy.

Si le Roy qui estoit allé en Normandie pour amasser ses troupes ne fust venu en l'estat que doit venir vn Prince pour fortifier vn peuple estonné & esbranlé, ceste premiere conference eust bien donné de l'aduantage sur la partie aux Princes de la Ligue, car la ville consentoit de les receuoir & leurs gens en payant & viuant sans excez; mais depuis qu'il fut arriué, personne n'osa plus parler de conference ny d'accord, & ceux qui s'estoient meslez de ce marché s'en repentirent contraints de vuider le Royaume. L'Eueſque de Paris vescut en la disgrace du Roy, ce ne fut pas vne nuee pour se passer au premier soleil, car son obscurité dura toute sa vie, & le Roy en tesmoigna encores quelque ressentiment apres sa mort ayant faict changer son Epitaphe.

r Quand Athanase fut banny par l'Empereur Iulien, il dist à ses amis qui se venoient condouloir auec luy de ceste disgrace, *Courage mes enfans, cecy n'est qu'vne petite nuee qui se dissipera incontinent.* Nic. *lib.* 10. *ch.* 19.

Il se contenta d'auoir empesché Paris de faillir &

Digitized by Google

ne voulut rechercher trop curieuſement le nom ny le nombre de ceux qui auoient tramé ce deſſein[s]. Il conſidera qu'en vne ſi grande ville il ne pouuoit eſtre qu'il n'y euſt de mauuais eſprits, [t] & qu'aux fautes publiques le nombre en oſte la punition. Il fit entendre aux plus capables qu'il eſtoit Roy, n'auoit que faire que les Princes vinſſent en armes pour reformer ſon eſtat, que nul d'eux ne pouuoit tant aymer ſes ſubiects que luy meſme, que par la grace de Dieu il en eſtoit le Pere, & pour faire cognoiſtre ce que l'on pouuoit eſperer de la douceur de ſon regne, il cõfirma les priuileges des Pariſiens, abolit les impoſitiõs eſtablies depuis le regne du Roy Charles ſon Pere. Vray eſt que les Pariſiens ne ſe pouuoient gueres bien accommoder auec les gens de guerre qui eſtoient en la ville [u], la principale garniſon eſtoit de Normandie qui vouloient viure dans Paris comme dans vn païs de conqueſte, menaçoient de tout faire & n'eſtoient redoutables qu'à leurs hoſtes [x]. Les bourgeois s'en eſmeurent & ſe mirent en deuoir de ſe deffendre auſſi bien de ceux qui eſtoient dedans comme des ennemis du dehors. Le peuple tient pour ennemy tout ce qui le trauaille, ne ſçait que c'eſt d'endurer, celuy de Paris n'eſtoit pas ſi fait à patir comme il a eſté cent & cinquante ans apres, car aux premiers iours que l'armee des Princes parut deuant la [y] ville, comme le Roy euſt dit à quelques bourgeois qui eſtoient en garde à la porte de ſainct Antoine, que les Bourguignons ne leur donneroient plus tant de peine qu'ils auoient fait, vn Procureur du Chaſtelet ayant plus de ſentiment du vin perdu que du ſang reſpandu, reſpondit, *Voire, Sire, mais ils vendangent nos vignes [z] & mangent nos raiſins ſans y ſçauoir remedier. Il vaut mieux,*

Normands veulent viure à diſcretion dans Paris.

repart

s Iamais, dit le Seigneur du Haillan, les Pariſiẽs ne tindrent vn bon party, ny ne firent rien qui valut que ceſte fois là, car ils furent pour le Roy, le ſouſtindrent & ſecoururent.

t *Il n'y a ville qui n'ait*, dit Tit. Liu. *de mauuais citoyens, mais touſiours la multitude eſt ignorante & lourde.*

u Les villes aſſiegees ont ſouuent plus ſouffert par ceux du dedans que par les ennemis du dehors. Tel eſtoit l'Eſtat des Lucaniens deffendus par les Epirotes. Tit. Liu. lib. 8.

x Il ne faut eſperer grãd exploit contre les ennemis d'vn ſoldat inſolẽt & inſupportable à ſon hoſte, comme eſtoient ceux de Vitellius, que Tacite appelle. *Hoſpitibus tantum metuendos.*

y Vn peuple enfermé eſt ſuiet à perdre patience & à ſe reuolter contre ſon Prince quãd il void que l'ennemy ſaccage au dehors ſes poſſeſſiõs, & qu'il eſt trauaillé au dedans par ceux qui le gardent. Pource il faut le tenir en bride par deux moyẽs, la rigueur & la douceur, la crainte de pis, & l'eſperance de mieux.

z Le vignoble d'autour de Paris fut vendangé les premiers iours du ſiege, auant le mois de Septembre, encores que les raiſins ne fuſſẽt pas meurs. La Chronique dit, que le vin fut fort petit, & qu'on l'appelloit. *le vin de l'annee des Bourguignons.*

Digitized by Google

repart le Roy, *qu'ils mangent vos raisins, que s'ils venoient prendre l'argent que vous auez caché dedans vos caues.* Paris de tout temps ayme ſes aiſes, luy oſter [a] le gain c'eſt le tirer de ſon element : Il eſt prompt aux premieres terreurs, comme les peuples ſont pluſtoſt malades d'opinion que d'effect, plus de choſes l'eſtonnent qu'elles ne l'offencent.

Les Pariſiens auoient caché leur argent dans les caues.

L'armee paroiſſoit tous les iours comme en monſtre & en bataille en ceſte grande campagne du coſté de S. Antoine, & pour la rédre plus grande les valets ne demeuroient pas au logis, mais tel faiſoit le braue qui auoit bien faim, pluſieurs auoient le vent au ventre auſſi bien qu'en la teſte. On remarqua lors pour choſe eſtrange, que l'armee qui penſoit affamer Paris euſt eſté affamee ſans Paris, tant l'aſſiette de ceſte ville eſt commode & a eſté bien choiſie par ſes premiers fondateurs [b]. Le Roy qui a la conduite de ceſte nauire a touſiours les yeux au Ciel & les mains au timon, plus reſolu à ſe deffendre qu'à entreprendre. Il fit faire toutesfois vne tranchee depuis Charenton iuſques au deſſous de Conflans auec vn petit fort à la teſte, où il logea quatre mille archers & de l'artillerie qui fit garder la chambre aux Princes, car elle donnoit en tous leurs quartiers. Les Ducs de Berry & de Bretagne venoient le matin au logis du Comte pour y tenir le conſeil, y diſnoient & n'en bougeoiẽt qu'à la faueur de la nuict.

Paris affame l'armee qui la penſoit affamer

Ce fut tout l'effort que fit le Roy, car il iugeoit ne deuoir rien hazarder, que ceſte grande & beante ouuerture exhaleroit des vapeurs contagieuſes, qu'elle ne ſe fermeroit pas par la mort d'vn homme ſeul & en engloutiroit vn million, qu'il aymeroit mieux ſauuer ſes ſubiects que vaincre ſes ennemis [c]. Vne ſi gran-

[a] les grandes villes ne s'entretiennent en obeiſſance & en deuoir, que par les moyens que l'on donne au peuple de gagner. Cleon pouuoit beaucoup dans Athenes à cauſe qu'il flattoit le commun populaire, le traictãt neplus ne moins qu'vn vieillard, & luy dõnant touſiours quelque moyen de gagner. Plut. en la vie de Nicetas.

[b] La premiere penſee de ceux qui ont baſty des villes, a eſté ſur la commodité des viures. L'ingenieur Denocrates cõſeille Alexandre de baſtir vne ville ſur le Mont Athos. Alexandre louë ce deſſein, mais d'où viuront, dit-il, les habitãs? Denocrates demeure tout confus, Alexandre ſe mocquant de ſon Architecte baſtit Alexandrie en païs fertil proche de la mer & du Nil. Phil. de Commines ayant remarqué comme le ſiege n'encherit point les viures dedans Paris, & que la ville en fournit abondamment aux aſſiegez admire ſon aſſiette.

[c] Vn Prince doit auoir touſiours en ſa pẽſee, en l'ardeur mẽme des cõbats ceſte royale parole de Scipion, qu'Antoine le debõnaire priſoit tãt. *Se malle vnum ſeruare ciuem quàm mille hoſtes occidere.* Iul. Capit.

de cõſpiration meritoit que la colere roidiſt les nerfs de ſon ame, & qu'il refuſaſt la Paix à ceux qui ne demãdoient que la guerre, mais il ſe repreſente les venimeuſes morſures d'vne neceſſité irritee, que le ſang qui s'eſpanche en ceſte guerre ſortiroit de ſes veines, que les coups tomberoient ſur ſes membres, ſur partie de ſes entrailles: Que c'eſt belle choſe de ſe laiſſer vaincre quand la victoire eſt dãgereuſe au vainqueur.

d Les courtes trefues tiẽnent plus de la guerre que de la paix. *Ignauum tempus, nec pace lætum, nec bellis exercitum. Cognatæ inducijs inſidiæ ſunt.*

e C'eſt vne ſeureté bien dangereuſe que celle de la parole de ſon ennemy. Le Roy Louys XI n'en euſt point d'autre pour aller en l'armee des Princes declarez contre luy. Si ceſte confiance a perdu les vns, elle a bien reuſſi aux autres, & Scipion l'Africain paſſa ſous ceſte aſſeurãce vers Syphax, & quoy qu'il fuſt d'vn naturel barbare & farouche ennemy du nom Romain, la douceur & la generoſité de Scipion l'en rendit amy. Ladiſlas Roy de Boëme alla franchement trouuer Mathias Roy d'Hongrie ſõ capital ennemy, pour terminer les differends dont ils ne s'eſtoient peu accorder à Olmurh, ils furent deſlors grands amis. DVBRAV. lib. 21.

Il ſe reſout de faire boire à ſes Chameaux de l'eau qu'ils auoient troublé. On propoſe la paix auec des conditions belles & ſpecieuſes. Les Princes monſtrent n'auoir deſiré la guerre que pour le repos public & pour viure ſans iniure. On fit pour la traicter pluſieurs trefues qui pour le peu de temps qu'elles duroient n'eſtoient pas beaucoup diſtinguees de la guerre d, comme le milieu panche touſiours plus à l'vn des extremes qu'à l'autre, le traicté ſe commença par diuerſes mains, la derniere fut celle du Roy lequel pour vn matin deſcendit par la riuiere iuſques à Conflans. XIII. Abouchemẽt du Roy & du Comte de Charolois.

Auant que de ſortir du baſteau, il diſt au Comte qui l'attendoit ſur le bord, *Mon frere m'aſſeurez vous cela*, le Cõte de Charolois, *ouy cõme frere*. Il receut le Roy auec beaucoup de reſpect, & le Roy luy parla auec vne grande douceur qui diſpoſa ſon cœur à telle impreſſion qu'il voulut, tant grande eſt la force de la parole, & tant il ſçauoit bien s'ayder de la langue dont il ſe ſeruoit comme d'vn pinceau à toutes couleurs.

f L'outil par lequel les volontez ſont animees, pouſſees, & retenuës, eſt la parole. Vn Prince qui en ſçait bien vſer a vn grand aduãtage en tout ce qu'il traicte & quand elle eſt accõpagnee d'vne telle douceur que la grauité n'en eſt point offencee, elle fait des cœurs & des eſprits tout ce qu'elle veut.

Qui veut auoir les effects ſelon ſon cœur ne les doit eſpargner au gré de celuy duquel il les peut donner. Les eſprits ſe gouuernent par les paroles, comme le vaiſſeau par le timon, & les cheuaux par le frein, & l'on ne ſçauroit dire de quelle puiſſãce eſt la douceur de la parole ſur l'eſprit de l'homme f. Le Roy cõpoſant

Digitized by Google

la ſienne ſur ce ton dit au Comte, *Et bien mon frere, ie cognois que vous eſtes Gentil-hõme & de la maiſon de France*, le Compte repart, *Pourquoy Monſeigneur? par ce*, dit le Roy, *que quand ce fol de Moruillier vous parla ſi bien, vous me mandaſtes que ie me repentirois auant le bout de l'an des paroles qu'il vous auoit dites, vous n'y auez pas manqué & auant terme.* Le Roy diſoit cela d'vn viſage ſi plein de franchiſe & d'affection, quoy qu'il euſt le cœur tout plein d'indignation & de deſpit, que le Comte y prit plaiſir. Il deſaduoüa Moruillier & luy oſta les ſeaux. Les grands ſe ioüent des petits, & les deſaduoüent quãd leur negociatiõ ne reſpõd à ce qu'ils en eſperẽt.

Il ſe promena long temps le long de la riuiere, au milieu du Comte de Charolois & du Comte de S. Paul, entendit leurs intentions [g]. Le Comte de Charolois demanda la Duché de Normandie pour le Duc de Berry, & la riuiere de Somme pour luy, peu pour le public, beaucoup pour les particuliers. Le Roy dit tout à faict qu'il ne cõſentiroit iamais au demembrement de la Duché de Normandie, mais qu'il eſtoit content de luy rendre les villes de Somme: & voyant bien que le Comte de ſainct Paul eſtoit l'oracle des conſeils & des volontez de ce Prince, il luy offrit l'Eſtat de Conneſtable. Par ces offres le nœud ſi eſtroit de ceſte Ligue commença à ſe deſnoüer, & il n'y en a point de lié ny ſerré ſi eſtroictement qui ne ſe deface quand vn cordon commence à laſcher. Le Roy fit & diſt toutes choſes ſi accortement, meſlant les offres parmy les menaces, & les courtoiſies dans les braueries, que le Comte s'accommoda à ſes intentions.

Le lendemain de ce premier [h] abouchement le Cõte de Charolois fit monſtre de ſon armee, où le Roy

g Le Roy qui n'eſtimoit rien de bien fait, s'il n'y mettoit la main, alla trouuer le Cõte de Charolois, preferant la neceſſité de ſes affaires, aux cõſiderations de ſa qualité, car il eſtimoit que l'honneur & la gloire d'vne action dependoit de l'vtilité. *On auoit neantmoins deputé de part & d'autre pour le Traicté. Pour le Roy furent employez Charles d'Anion Comte du Mayne. Le Seigneur de Preſſigny Preſident des Comtes. Iean Daunet Preſident du Parlemẽt de Tholouſe: Pour les Princes, le Duc de Calabre, le Comte de Dunois, le Comte de S. Paul.*

h Cet abouchement du Roy & du Comte, fut la fin de la guerre. On ne trouuoit pas bon que le Roy recherchaſt le Cõte, mais pour faire ſes affaires, il paſſoit par toutes ces formalitez & ne vouloit fier à l'eſperance ce qu'il pouuoit auoir par ſa prudence. Qu'importe-il pour monter en quelque lieu ſi on ſe ſert des degrés de pierre ou de bois, & ſi la clef eſt d'or ou de fer pourueu qu'elle ouure?

ſuruint auec trente ou quarante cheuaux, louant de ſi belles forces. Le Comte de Charolois en leur parlant dit ces mots, *Meßieurs, vous et moy ſõmes au Roy noſtre ſouuerain Seigneur, pour le ſeruir toutes les fois que meſtier en aura.*

Mõſtre de l'armee de la Ligue en preſẽce du Roy.

Les offres du Roy mirent la ialouſie & la deffiance entre les Princes de la Ligue, chacun penſoit à ſes affaires. Le Comte de Charolois vit vn iour ſur ſes conferences & propoſitions trois conſeils & trois bãdes, s'en offenſa, diſant qu'on ne deuoit rien auoir de ſecret en ſa preſence. Durant ces conferences & ces entre-veuës, la Comteſſe de Charolois Madame Yſabeau de Bourbon mourut, le Cõte en porta le dueil, le Roy l'en conſola. Ceſte mort donna vn peu plus de facilité à la Paix, car le mariage du Comte auec Madame Anne de France fille aiſnee du Roy fũt propoſé auec le tranſport des Comtez de Brye & de Chãpagne, pour le dot & aduantages que les Roys ſes predeceſſeurs n'auoient iamais fait en mariant leurs filles. Le Comte de Charolois ne deſiroit rien auec plus d'ardeur; mais ſur le doute qu'on luy fit de l'alienation de ces deux Prouinces, il enuoya Guillaume Hugonet & Iean Carondelet à Paris, pour ſçauoir ſi ces deux pieces ſe pouuoient ſeparer de la Couronne. Le Roy leur en donna toutes les aſſeurances qu'ils en pouuoient deſirer, mais il monſtra bien que ſon intention n'eſtoit pas de loger ſa ſœur en vne maiſon qu'il ne pouuoit aymer.

Les conditions de l'accord ſe demeſlant en ceſte ſorte auec le Comte de Charolois, comme celuy qui auoit toute la force entre ſes mains, chacun ne laiſſoit de ſe tenir ſur ſes gardes. Le Comte eſtoit aduerty des deſſeins du Roy, & il y auoit touſiours quelqu'vn qui deſcouuroit au Roy ceux du Com-

Pour les mariages des filles de France, les Roys ont donné quelquefois de l'argent, & quelquesfois des terres du Domaine, à la charge du retour. Charles V. donna à ſes deux premieres filles cẽt mille francs d'or, aux autres ſoixante mille. Charles VI. en dõna huit cent mille à Yſabeau, mariee à Richard II. Roy d'Angleterre. Le Roy Iean donna la Comté de Sommieres en Lãguedoc à Yſabeau ſa fille, mariee au Duc de Milan. Louys e ieune bailla à Marguerite ſa fille mariee à Hẽry III. Roy d'Angleterre e Comté du Yexin.

te [k]. Vn page vint crier ſur le bord de la riuiere à l'heure de minuict, qu'il deuoit eſtre aſſailly par tout ce qui eſtoit dedans Paris. Ce cris donna l'alarme ſi chaudement, que l'on ne douta point que ce ne fuſt arme de bon. Monſieur & le Duc de Bretagne parurent armez, & ne furét veus comme cela que ceſte ſeule fois, qu'ils paſſerent par l'armée pour aller trouuer le Cõte de Charolois & le Duc de Calabre, qui auoit enuoyé les coureurs pour recognoiſtre. Ceux-cy portez du commun effroy, & troublés des tenebres de la nuict & de la peur [l], eſtants proches de Paris prindrent des chardons pour les picques, & les lances d'vne armée rangée en bataille, & reuiennent bien eſchauffés ſur leurs pas, pour dire que tout Paris venoit fondre ſur eux. Le Duc Iean de Calabre ſe rend à l'eſtendard du Duc, & comme vn Prince courageux croyant ce qu'il deſiroit, parla en ceſte ſorte. *Or ſa nous ſommes à ce que nous auons touſiours deſiré, voila le Roy & tout ce peuple ſailly de la ville, & marchant comme dient nos cheuaucheurs, & pour ce que chacun ait bon cœur, tout ainſi qu'ils ſaillent de Paris, nous aulnerons à l'aulne de la ville, qui eſt la grande aulne.*

Les Ducs de Berry & de Bretagne armez vne ſeule fois en toute ceſte guerre.

XIIII. Secours au Cõte de Charolois d'hommes & d'argét.

Le Duc de Bourgongne ſur quelques aduis que les Ducs de Berry & de Bretagne pourroient faire leur accord ſeparément, comme le deſſein du Roy n'eſtoit que de les ſeparer, jugea qu'il ne deuoit laiſſer ſon fils en eſtat de ſe voir contraint de faire quelque choſe par neceſſité [m], & que ſ'il eſtoit fortifié d'hommes & d'armes, il tiendroit en cruelle ſes confederez & rédroit ſa condition plus aſſeurée [n]. Il luy enuoya ſix vingts hommes d'armes conduits par le Seigneur de Saueuſe, quinze cens Archers & ſix vingt mille eſcus contãs qui l'euſſent rendu bien plus difficile au traicté

k Aux guerres ciuiles les cõſeils ne ſont point ſecrets, & les plus intimes ſont diuulguez, chacun a quelque amy au party contraire.

l Ceſar enuoya Conſidius à l'aube du iour, pour recognoiſtre les ennemis, & y allant la peur le ſaiſit, il retourne ſoudain à courſe de cheual, & quoy qu'il n'euſt rien veu, dit que les ennemis auoient deſia occupé le ſommet d'vne mõtagne où Ceſar ſe vouloit loger, & qu'il l'auoit apperceu aux armes & aux caſques, & auec cognoiſſance des Gaulois. *Ceſar liure premier des guerres de la Gaule.*

m Qui ſe laiſſe ſurprendre à la neceſſité ne fait plus rien librement. Ses conſeils & ſes actions ſentent le trouble de ſon iugement.

n Pour rendre vne paix honorable & aduantageuſe, il faut qu'elle ſoit dans les armes, & que celuy que l'on veut greuer puiſſe dire hardimẽt, *Ie n'en feray rien.*

Digitized by Google

fils fuſſent venus auant la concluſion.

Il auoit eſté dit que Monſieur remettroit au Roy le Berry & auroit le Duché de Normandie, & que le Duc Iean de Bourbõ entreroit au Chaſteau de Roüen o durant le traicté. Il entra auſſi en la ville. Comme le Roy vit que les Normands auoient receu ce changement ſans y apporter les difficultez ny modifications qu'il ſ'imaginoit, il fit dire au Comte de Charolois qu'il deſiroit de le voir aupres de Conflans. Il y vint, le Roy luy dit que la paix eſtoit faicte puiſque ſon frere eſtoit dedans Roüen. Cela pleuſt en telle ſorte au Comte de Charolois que ſans y penſer écoutant & parlant auec affection de ceſt appoinctement, il ſe trouua à l'entrée d'vn bouleuart qui eſtoit au bout d'vne tranchée que le Roy auoit fait faire, par laquelle on pouuoit entrer en la ville. Le grãd manteau noir qu'il portoit pour la perte de ſa femme, ſeruit quaſi pour le deüil de ſa liberté.

La Duché de Normãdie dõnée au frere du Roy.

XV.

Il ſe vit bien eſtonné, mais il diſſimula ſa peur & ſon eſtonnement le mieux qu'il pût, craignant que ſi le Roy ſ'en apperceuoit, il ne ſe tinſt pour offencé, & ne paſſaſt plus outre p. Les principaux Seigneurs qui eſtoient demeurez en l'armée tenoient leur maiſtre pour perdu, & ſe repreſentoient ce qui aduint à ſon ayeul à Montereau faut-Yonne. La colere porta le ſeigneur de Neuf-chaſtel Mareſchal de Bourgongne à ces paroles, *Si ce fol & enragé s'eſt allé perdre, il ne le faut pas ſuiure, nyruiner ſa maiſon ny les affaires de ſon Pere, que chacun penſe à ſa propre ſeureté & à vne honorable retraicte: On ne nous ſçauroit empeſcher de gaigner la frontiere.*

Mort de de M. yſabeau de Bourbon le 26. Sept. 1465.

Le Cõte de Charolois en peril nõ preueu.

L'allegreſſe fut extreme quand on le vit reuenir. Ce Mareſchal le voyant luy dit qu'il n'eſtoit à ſon ſeruice que par emprunt, & tant que ſon pere viuroit q.

Il recõnoiſt ſa faute & en eſt hõteux.

o Le Duc de Bourbon entra dedans Roüen par le Chaſteau. La vefve du Seigneur de Brezey Seneſchal de Normandie fauoriſa ceſte entree cõtre l'intention du Roy. L'Eueſque de Bayeux & Iean Hebert General des finances de France, auertirent le meſchant deſſein. Tous deſpleurent au Roy & ſe repentirent du deſplaiſir qu'ils luy auoient fait.

p L'injure ſe doit diſſimuler quãd celuy qui la reçoit n'eſt pas en eſtat de s'en reſſentir, & qu'il court fortune de la receuoir plus grande, s'il en fait ſemblant. Ainſi Agripine fit ſemblant de ne s'eſtre apperceuë que Neron la vouloit tuer.

q Vn ieune Prince doit eſtre repris par des perſonnes à qui l'aage, l'experience, & l'authorité donnent le pouuoir de parler librement, mais la recognoiſſance de la faute doit faire ceſſer la reprehenſion, qui ne doit point eſtre faite deuant tous, affin qu'elle ne porte du meſpris, & que ceux qui doiuent eſtre confirmés en l'opinion que leur chef n'a rien d'imparfait, n'entrent en doute de ſa conduitte. auſſi toutes paroles hardies & aduertiſſemens libres enuers vn Prince delicat, & qui ne ſouffre point deſtre bleſſé par l'oüye ſont perilleuſes.

Ne me tanſes point, repart le Comte, *car ie cognois bien ma grande folie, mais ie m'en ſuis apperceu ſi tard que i'eſtois pres du bouleuard* q. Le Mareſchal de Bourgongne adjouſte, *Vous auez fait cela ſans moy*. Le Comte de Charolois ne reſpond rien & baiſſe la teſte, car ce qu'il auoit fait alloit au delà des bornes de tout le jugement. Le Roy fut loüé d'auoir vſé de ſi bonne foy, & le Cõte de Charolois de ſ'eſtre commis entre main plus forte ſi librement.

q *Les fautes ſont excuſees par la neceſsité, mais il faut qu'elle n'ait peu eſtre preueuë, autrement il y a touſiours de l'imprudence.*

XVI. Toutes les conditions de la paix accordées, le Roy donna au Comte de Charolois le bois de Vincennes pour ſeurté juſques à ce que le traité fuſt ſigné, & promit d'y eſtre le lendemain. Il y vint & là furent auſſi les Ducs de Berry, de Bretagne & le Comte de Charolois, les portes bien gardées & les aduenuës fortifiées de meſmes, & le Roy au meſme tremblement dans ce chaſteau que pouuoit eſtre le Comte de Charolois dans le bouleuard.

Traicté de paix cõclud au bois de Vincennes.

Chacun penſoit que le bien public qui auoit eſté ſi publié & exalté en ceſte ligue, paroiſtroit par toutes les conditions du traicté Mais c'eſt folie de croire que ce qui eſt deſiré par pluſieurs puiſſe reüſſir quand il depend des affections de peu de perſonnes r qui ont diuers deſſeins. On en parla apres que tout fut fait: Le Comte de Charolois euſt les villes de la riuiere de Sõme d'vn coſté & d'autre, Amyens, S. Quentin, Corbie, Abbeuille, la Comté de Ponthieu, Dourlans, S. Requier, Creuecœur, Arleux, Montreuil, le Crotoy, Mortaigne, racheptables pour deux cens mille eſcus, & le rachapt accordé ſeulement apres la mort du Comte de Charolois. Le Roy pour retirer ces villes auoit payé neuf mois auparauant quatre cens mille eſcus. Monſieur fit hommage au Roy de la Duché de Normandie.

r Difficilement reüſſiſſent les choſes autremẽt que ſelon l'intention de ceux qui leur ont donné le mouuement. Les intereſts & les deſſeins particuliers ſe bandent cõtre les intentions generales, & rarement a on veu que ce que tous deſirent, ait eſté executé par peu de perſonnes.

Le Duc de Bretagne tenoit quelques places en la baſſe Normandie qui luy demeurerent, car il diſoit qu'il auoit plus contribué aux frais de la guerre que tous les autres enſemble.

La conuocation des Eſtats fut reſoluë, & cependant aduiſé de choiſir douze perſonnes[f] de tous les ordres de France, pour auec le Comte de Dunois aduiſer au deſordre de la iuſtice & à la reformation de l'Eſtat. Le Roy ne faiſoit point de difficulté d'accorder tout ce que l'on vouloit, ſe reſeruant la liberté de le retenir. Son intétion eſtoit de ſeparer les forces de la ligue & puis feüilleter les liures de l'eſpée & du poignard[t] où eſtoient eſcrits en lettre rouge ceux qui l'auoient offencé durant ſa retraicte en Flandres & le regne de ſõ pere, qui auoient ſuiuy ſon frere & les Princes de la ligue, & principalemẽt ceux qui l'auoient receu ſi facilement en Normandie[u]: car pour rien du monde il n'euſt conſenty à luy donner ceſte prouince ſ'il ne ſe fuſt aſſeuré de la conſtance de ceux qui tenoient les principales places.

Reformation des deſordres du royaume.

Mais les Normans qui ont touſiours creu que leur pays meritoit bien d'auoir vn Duc, conſentirent à ce changement pour l'enuie qu'ils auoient d'auoir vn Prince qui demeuraſt dãs la Prouince. Il n'y en eut que trois qui aymerent mieux quitter leurs maiſons que de changer de maiſtre. La Iuſtice fut plus puiſſante en leur ame que la prudence. Le Seneſchal de Normãdie, le Baillif de Roüen, & vn nommé le Picard, qui depuis fut General de Normandie. L'Hiſtoire leur doit ce teſmoignage d'honneur[x] d'autãt plus conſiderable & releué, qu'il y a bié de la peine à ſe retirer de la foule de ceux qui ſe precipitent, & que l'imitation & l'exemple du mal ſe preſente touſiours auec beaucoup d'ardeur.

XVII. M. frere du Roy receu à Roüen.

Au

f Election de trente ſix Procureurs, & depuiez pour aduiſer aux remedes de la choſe publique & au ſoulagement du peuple. Le Roy promettant d'approuuer & confirmer tout ce qui ſeroit ordonné par eux.

t L'Empereur Caligula auoit deux liures ſecrets, l'vn deſquels eſtoit appellé l'Eſpee, & l'autre, le Poignard, où eſtoient notez ceux qu'il deuoit faire mourir par ceſte ſorte d'arme. Svet. c. 49

u Le Roy Louys XI tenoit la Normandie, la plus importante Prouince de ſon Royaume, il ne la donna à ſon frere que pour l'amuſer, la piece eſtoit trop belle pour entrer en partage. Philip. de Comines dit qu'il a veu leuer en Normandie neuf cens cinquante mille francs.

x Faire biẽ en vn temps, & parmy des gens d'hõneur c'eſt choſe commune & aiſée, mais ne ſe laiſſer deſtremper dans les corruptions du ſiecle, ny couler és paſſiõs impetueuſes d'vn peuple, ains vouloir le bien, l'oſer entreprendre & l'effectuer en mauuaiſe ſaiſon en laquelle le vice eſt honoré des recompenſes de la vertu, c'eſt vne marque certaine d'vn eſprit merueilleuſement diſpoſé par la nature à toutes choſes bõnes & loüables.

Depart du Cõte de Charolois.

Au partir du bois de Vincennes chacun prit party, les Ducs de Normandie & de Bretagne allerent à Roüen, le Roy accompagna le Comte de Charolois à Villiers le Bel. Ils y logerent enſemble pour preuue de la confiance qu'ils auoient l'vn de l'autre. Le Roy y eſtoit le plus foible, n'ayant amené que peu de gens, mais l'ordre eſtoit que deux cens hommes d'armes le viendroient leuer de là pour l'accompagner à Paris. Traict de ſageſſe auſſi loüable que ceux des precedentes conferences & confiances auoient eſté perilleux: car en telles occaſions il n'y a rien de plus aſſeuré que de ne donner aucun aduantage à ſa partie pour en eſtre offencé [y]. Comme le Comte de Charolois le ſçait, il en prend l'alarme, & la donne à ſes gens qu'il fait armer & tenir ſur leurs gardes. Le matin venu, le Roy dit adieu au Comte, & ſ'en retournant auec ceux qui l'eſtoient venu querir, luy oſta tout ſubject de ſe deffier de ſes intétions [z].

XVIII. Retour du Roy à Paris.

Il entra à Paris fort glorieux d'auoir ſi heureuſement calmé l'orage qui le menaçoit, & deux jours apres ſon arriuée il ſe fit donner à ſouper en la maiſon de Ville. Les plus notables y furent conuiez auec leurs femmes, il remercia les Pariſiés de leur fidelité & conſtance en vne occaſion de telle importance, loüa ceux qui l'auoient bien ſeruy [a], & entre autres Robert d'Eſtouteuille, auquel il rendit la preuoſté de Paris qu'il luy auoit oſté, & laquelle il auoit tenu ſoubs le regne du Roy Charles ſon pere. Il exantera le premier Preſident de Nanterre [b], & donna ceſte charge à Iean Dauuet premier preſident à Thoulouſe, il oſta les ſeaux à Moruillier & les rendit à Iuuenel des Vrſins auquel il les auoit oſté.

y Bonnes & vtiles ſont toutes les aſſeurances d'amitié, de foy, & de promeſſe que l'on peut tirer de ſon ennemy, mais par l'inconſtance des hommes, & du tẽps, il n'y en a point de meilleures que de s'accommoder en telle ſorte qu'il n'ayt moyen de nuire.

z Sur le ſoupçon que le Comte de Charolois euſt de ceſte trouppe. Phil. de Commines dit ceey, *Il eſt quaſi impoſſible que deux grands Seigneurs ſe puiſſent accorder, pour les rapports & ſoupçõs qu'ils ont à chacune heure, & deux grands Princes qui ſe voudront bien entre-aymer, ne ſe deuroient iamais voir, mais enuoyer bonnes gens & ſages, l'vn vers l'autre, & eux les entretiendroient ou amẽderoient leurs fautes.*

a C'eſt vn grand contentement aux gens de bien de voir à quel prix le Prince met leur courage & leur fidelité.

b Quand le Roy Loüys XI. vint à la couronne, il fit Helie de Tourrette premier Preſident, il mourut toſt apres, & ceſte charge fut donnee au Preſident de Nanterre à la priere de meſſire Iean Bureau Cheualier de Monglat.

Le traicté [c] signé & juré fut publié, & par là terminée la guerre du bien public en contentant l'interest des particuliers. Le Roy ayma mieux esteindre le feu de ceste diuision par l'argent que par le sang & les larmes de ses subjects. Au Duc de Bourbon fut assignée pareille pension qu'il receuoit de Charles VII. Le Cõte de Dammartin Anthoine de Chabannes r'entra en ses terres, & peu apres fut fait grand Maistre de France au lieu du Seigneur de Croüi [d].

Plusieurs autres se laisserent vaincre au Roy, s'estimans plus heureux de tomber sous sa puissance que d'en eschapper [e]: car ils sortirent de miseres, & ceux qui demeuroient auec le Comte de Charolois ne pouuoient esperer grande felicité, recognoissans ses conseils & ses desseins peu heureux, & sembloit que sa teste n'estoit faicte que pour ruyner & trauailler son corps. Et parce que le Comte de S. Paul estoit comme l'arbitre de tous les conseils du Comte, le Roy le gaigna en luy offrant l'espée de France que Valeran de Luxembourg [f] auoit autresfois porté.

Le Cõte de S. Paul fait Cõnestable de Frãce.

C'est la premiere dignité de tous les ordres de Frãce, qui tient l'espée non auec le fourreau derriere le Roy, comme on fait deuant le Duc de Venise, pour monstrer que l'vsage & l'authorité depend de ceux qui le suiuent, mais toute nuë deuant le Roy, qui seul commãde de la tirer & la remettre quand il luy plaist, comme ayant seul le droict de l'espée sur ses subjects. Celle de la Iustice demeure és mains de ses Cours souueraines, pour la punition des crimes dont il ne se mesle point, Iuppiter ne frappe, ne blesse & ne condamne personne, non seulement les yeux du Prince mais ses tableaux [g] & ses statuës doiuent estre esloignées des supplices. Les Roys de France ont de tout

Premiere dignité de l'Estat.

c Traicté de Conflans publié à Paris, le 28. Octobre 1465.

d Il n'y eust iamais de si bonnes nopces, qu'il n'y en eust de mal-disnez, les vns firent ce qu'ils vouloient, & les autres n'eurent rien Philippes de Comines liure 1. chap. 14.

e Ceux qui ont esté dõptez par Alexandre, ont esté plus heureux que ceux qui ont eschappé sa puissance, car ceux-cy n'ont eu personne qui les ayt fait cesser de viure miserables, & les autres ont esté rendus heureux par le vainqueur. PLVT. de la fort. d'Alexan.

f Valeran de Luxembourg Comte de sainct Paul fut faict Connestable de France 1411. deux ans apres il rendit l'espée de Frãce à Charles Comte d'Albret & de Suilly, auquel le Roy Charles VI. l'auoit osté.

g Tout ce qui est cruel & inhumain doit estre en horreur au Prince. l'Empereur Claudius fit oster la statuë d'Auguste du lieu où estoient punis les esclaues qui auoient calomnié leurs maistres, soubs l'Empire de Caius, ou de Tyberius, affin qu'elle ne fust touſiours voilée, & que elle neviſt touſiours des ſupplices. Dio.

temps tenu ceſte procedure de ſe reſeruer les graces, les bien-faicts & les recompenſes, laiſſans à leurs officiers la diſtribution des peines & des punitions.

Fait ſerment au Roy.

Louys de Luxembourg fut declaré Conneſtable à la table de Marbre, fit ſerment au Roy, & ſon pouuoir verifié au Parlement. Comme Arthus [h] de Bretagne Comte de Richemont fut le premier duquel les lettres de Conneſtable y furent publiées, auſſi Louys de Luxembourg fut le premier qui y fit ſerment. Il ne faut pas iuger de la fortune par l'eſclat ny la ſplendeur de telles dignitez, ce ſont pieces de chriſtal qui pour briller ne laiſſent de ſe rompre. Eſtimer vn homme heureux pour entrer en de grandes charges, c'eſt donner le nom de la ſtatuë au metal qui eſt encore en la fonte. Il les faut veoir venir, viure & courir juſques au bout de la carriere, pour ſçauoir quelle ſera l'iſſuë de leur courſe.

h Arthus de Bretagne fut eſleu Conneſtable de France par la voix de tous les Princes & du grand Conſeil, combien que le Roy fuſt lors troublé de ſon ſens, & les ſeaux de France marquez de l'image de la Reyne. La garde de l'épée du Roy luy eſt baillée pour le ſeruice du Roy, en foy & hommage lige, & pour eſtre chef en guerre par deſſus tous, apres le Roy.

Auec ceſte charge Louys de Luxembourg eſpouſa ſon mal-heur & il y contribua beaucoup, car encores qu'il fuſt obligé & par raiſon & par ſerment au Roy, ſi eſt ce que comme il eſt mal aiſé que l'arbre ne retienne touſiours quelque choſe du terroir où il a jetté ſes premieres racines, [i] & que les affections des hommes ne reſemblent ce fleuue qui trauerſe & arrouſe les campagnes, ſans que pour cela il en ſoit moins pur & clair, il garda touſiours vne naturelle inclination au ſeruice de ſon premier Prince, formant ſes affections ſur vne maxime, en laquelle il trouua ſa ruine au lieu de la grandeur où il aſpiroit. Il penſoit faire le Theramenes en ceſte tragedie, demeurer comme neutre entre ces deux grandes puiſſances, les faire choquer quād il luy plairoit, iuger des coups, & ſe garder des eſclats, eſtimant d'eſtre touſiours

i Les eſtrāgers ne ſe dépoüillent pas du premier coup de l'affectiō enuers leur patrie, encores qu'ils la quittent. Solō ne vouloit point que l'eſtranger euſt droit de bourgeoiſie en Athenes, s'il n'eſtoit banny de ſon pays.

IXIX. Affections du Conneſtable S. Paul.

ſouſtenu de l'vne quand l'autre le voudroit renuerſer, & les rendre toutes deux ſi dependantes de ſes volontez qu'il leur impoſeroit la loy de la guerre ou de la paix quand il luy plairoit, ne conſiderant pas que la neutralité qui peut eſtre loüée au Prince quand par raiſon de prudence ou de foibleſſe il ne peut faire autrement, eſt pure laſcheté & trahiſon à vn ſujet qui ne peut auoir qu'vn maiſtre.

Ce luy fut vn grand mal-heur de ſe veoir entre deux Princes qui ne pouuoient eſtre amis. Qui eſt en ceſte condition n'eſt pas cóme ceſte ville de Syrie [i] qui demeura en repos & ſans aucune atteinte enuironnée des armes des Romains & des Parthes. Il trouue ſouuent ſa condition pareille à ce miſerable matelot de Tyr qu'vn flot pouſſoit hors du vaiſſeau & vn autre le rejettoit dedans. Son humeur fauoriſoit beaucoup ſa mauuaiſe fortune, flottant touſiours en l'incertitude de ſes reſolutions, & d'vn eſprit de cótradiction, QVE SI, QVE NON. [k]

Sa conduite mal-aiſée & la fin malheureuſe.

Quand il ſortoit d'vn affaire il ſ'embroüilloit en vn autre, bien en France, mal en Flandres, & comme les nuées ſe reſoluent touſiours ou en vent ou en eau, ſes entrepriſes & ſes conſeils ſe finiſſoient touſiours ou en larmes ou en ſouſpirs. ENvn mot il faiſoit vn meſtier de la profeſſió des armes [l], & il ne les prenoit pas pour auoir la paix, mais pour faire durer la guerre [l].

Il r'alume les tiſons de la guerre.

Comme il voit que les conſeils ne ſont eſtimez aupres des Princes que par les euenemés, il deſire de faire approuuer les ſiens par quelque fauorable occaſió. Il voit le DUC de BOURGONGNE empeſché en la guerre contre ceux du LIEGE, il cognoiſt cóbien le Roy eſt offencé des pratiques & intelligences que les Ducs de Normandie & de Bretagne auoiét auec ſon ennemy,

i Pline dit que la ville de Palmyra en Syrie demeura à l'abry & ſans atteinte, contre les deux puiſſans Empires des Romains & des Parthes.

k Sancho d'Arbite Cheualier Nauarrois ſous le Roy Iean de Nauarre, fut ſurnommé l'opiniaſtre, & portoit pour ſa deuiſe, QVI SI, QVI NON, faiſant gloire d'eſtre contentieux.

l Tant que Rome a eſté bien policée (cela fut iuſques au temps des Graches) il n'y euſt iamais Capitaine ny ſoldat qui fit vn meſtier de la guerre, quand elle eſtoit finie, chacũ retournoit à ſes premiers exercices. Attilius Regulus eſtant chef d'armee en la derniere guerre contre Carthage, demanda au Senat permiſſion de retourner en ſes maiſons pour remettre ſes terres que ſes fermiers auoient laiſſé en friche.

Digitized by Google

il le conſeille de leur faire la guerre, tailler de la beſongne dedans leurs Eſtats, allumer le feu en leur propre maiſon, afin qu'ils n'euſſent loiſir de ietter le brandon contre celle de leurs voiſins.

XX. Ces deux [m] Princes eſtoient au commencement grands amis, mais comme les grandes inimitiez naiſſent des grandes amitiez, ils ſe broüillerent tellement au partage du fruict de la paix, qu'ils ne furent pas long temps enſemble. Les ſeruiteurs du Duc de Normandie qui eſtoient ceux du ROY Charles VII. ne pouuoient auoir les Bretons pour compagnons. Le Duc de Bretagne vouloit eſtre conſideré cõme l'inſtrument de leur bonne fortune. Puis que ces deux Princes ne pouuoient demeurer voiſins ils ne ſe fuſſent pas aſſociez à l'Empire.[n]

[m] Des grands amis ſe font les grands ennemis. Les inimitiez ſuiuent & accompagnent les amitiez. Chilon à celuy qui ſe vantoit de n'auoir point d'ennemis, dit *Qu'il ne deuoit point auſſi auoir d'amis.* PLVT.

Le Duc de Normandie fut aduerty que le Duc de Bretagne auoit deſſein de ne le quitter, & que le Cõte de Dammartin entreprenoit de le ramener en Bretagne. Il eſtoit lors à ſaincte Catherine du Mont, attendant que l'appareil qui ſe dreſſoit pour ſon entree fuſt acheué, mais quand il l'euſt faict entendre à ceux de Roüen ils ne voulurent remettre d'vn ſeul moment ſon entree. On le monte à cheual ſans houſſe, & auec vne robbe de velours noir on le conduit en la grande Egliſe, on luy iure obeyſſance, les Bretons demeurent confus en l'euanoüiſſement de leurs deſſeins.

[n] Exẽple vnique & admirable d'vne vraye amitié. Diocletian & Maximian Empereurs entrerẽt enſemble en l'Empire, commanderent enſemble, & le quitterent d'vn commun accord.

La Normandie renduë au Roy.

LE Roy ne laiſſa pas de profiter en ceſte mauuaiſe intelligence. Il vient en Normandie & dans peu de iours cõtrainct ſõ frere d'en ſortir. LE Cõte de Charolois fut fort marry que ceſte diuiſiõ euſt perdu la NORmandie, [p] car il croyoit que ceſte Prouince eſtant hors des mains du Roy il en eſtoit affoibly d'vn tiers.

[p] Les ruines cauſees par la diuiſion, ſe reparent par la concorde. Le Duc de Normandie & le Duc de Bretagne ne conſiderans qu'ils auoient perdu la Normandie par

Digitized by Google

mauuaise intelligence se reconcilient ensemble. Il est impossible.dit Philip.de Com. par ceste diuision que beaucoup de grãds Seigneurs se puissent longuement entretenir,sinon qu'il y ait vn Chef par dessus tous. Vn Prince ayant pouuoir de dix mille hommes & façon de les entretenir, est plus à craindre & estimer que ne seroient dix qui en auroient chacun six mille alliez & confederez ensemble; pour autant qu'ils ont tant de choses à desmesler & accorder entre eux, que la moitié du temps se perd auant qu'il y ait rien conclu ny accordé.

Monsieur n'eut autre refuge que la Bretagne, pauure desnué & despoüillé qui dõnoit de la pitié à ceux qui estoient trop foibles pour le secourir, & porter contre vn frere si grand & si puissant.

Le Comte de Charolois ne demeura pas long tẽps aux doutes si le Roy tiendroit tout ce qu'il luy auoit promis: car comme il luy enuoya Imbercourt & Carondelet pour le faire souuenir de la promesse de mariage de Madame sa fille, ils trouuerent qu'elle estoit promise à Pierre de Bourbon Baron de Beaujeu. Le Roy leur dist qu'il la vouloit marier à meilleur marché que le Comte de Charolois ne la vouloit, & que la Champagne & Brye estoient trop belles pieces pour estre separees de la Couronne.

Si les hommes iugeoient aussi veritablement que promptement de toutes choses, que resteroit-il à la prouidence de Dieu pour en decider? chacun pensoit que la France n'eschapperoit iamais de ceste apoplexie, que pour le moins si elle ne luy apportoit la mort elle finiroit en paralysie, mais ses destinees estoient couchees autrement dans les tables eternelles du grand Dieu le Pere des temps, le vray Saturne [q] qui doit estre adoré à teste descouuerte, par ce que rien ne luy est couuert, & sçait seul les periodes & le terme des Estats. Apres la gloire qui en appartient toute entiere à sa bonté, il faut louer la sagesse & la prudence du Roy qui demeura si retenu en des occasions où les esprits plus froids deuenoiẽt bouïllants pour courre sur les ennemis. Il fit le Sertorius contre Metellus[r].

Iamais la France ne vit tant de gens assemblez pour la ruiner, mais elle monstra bien que ses fondemens estoient bons. Les forces qui furent deuant Paris estoient si grandes & en tel nombre qu'elles de-

q Les Romains estimoiẽt Saturne le Dieu & le Pere de la verité, & luy sacrifioient à teste descouuerte pour mõstrer qu'il n'y a rien qui luy soit caché.

r Metellus ne cherchoit qu'à combattre. Sertorius en declinant la bataille luy retranchoit les viures de tous costez, luy ostoit l'eau, & le gardoit de pouuoir fourrager.

Digitized by Google

uoient eſtre admirees & redoutees des amis & des ennemis, car c'eſtoit vne apparente demonſtration de ce que peut ceſte Couronne contre la coniuration de toutes les autres.

Quand il cuidoit marcher il l'arreſtoit, quand il eſtoit arreſté & logé il l'incommodoit en tãt de ſortes qu'il le cõtraignoit de deſloger, s'il mettoit le ſiege deuant quelque place il s'y trouuoit luy meſme aſſiegé pour la neceſſité des viures.

Depeuplemẽt de Paris. Paris toutesfois ſe reſſentit long-temps de ceſte ſecouſſe, & fut tellement depeuplé par ceſte guerre & par la peſte qui vint au mois d'Aouſt de l'an 1467. que le Roy pour la repeupler y attira les eſtrangers par de grands Priuileges, & ceux qui eſtoient preuenus de Iuſtice, par les aſſeurances de l'impunité, & le tout, dit la Chronique, ſelon le Priuilege donné à tous bannis, reſidens & demeurans és villes de ſainct Malo & de Valenciennes.

La fidelité de Paris ſauua l'Eſtat, car ſi elle eut refuſé l'entrée au Roy, il eſtoit reſolu de ſe retirer ou en Suiſſe, ou vers le Duc de Milan. Il eſt vray que comme il aduient touſiours aux guerres ciuiles [f] où les deffiances & les ſoupçons croiſſent aux eſprits ſans y eſtre ſemez, la Religion du ſecret n'y fut pas, car les Princes eſtoient aduertis de toutes les reſolutions qui ſe faiſoient contre eux, meſmes du temps & de la ſortie qui ſe deuoit faire ſur leur armée par trois diuers endroicts, la premiere & la plus grande du coſté de Paris, la ſeconde deuers le pont de Charenton, la troiſieſme deuers le bois de Vinciennes. C'eſt pourquoy durant tout ce Siege le Roy fut touſiours en deffiance, [t] d'autant meſme qu'il trouua vne nuict la porte de la Baſtille ouuerte du coſté de la campagne. La Chronique dit que ce fut la nuict du Ieudy dix-neufieſme Septembre. Il eut opinion que c'eſtoit vn traict de Charles de Melun & n'en fit ſemblant. Les ſages Princes ne doiuent pas mettre legeremẽt en doute deux choſes ſi cheres & precieu-

[f] Aux guerres ciuiles, il ne ſe preſente que trop d'occaſions d'eſtre en doute de ceux dont la foy deuroit eſtre moins ſuſpecte. Les parens deuiennẽt infiables. *Voſtre valet peut eſtre du party que vous craignez.* M. de M.

[t] En vain l'õ veille pour la ſeureté & la deffence d'vne ville aſſiegée, ſi la fidelité s'ẽdort aux portes, la garde ne s'en doit cõmettre qu'à ceux dõt la loyauté eſt bien aſſeurée. πρὸς πόλεως πύλας πιστοῖς κἀγρύπνοις δεῖ φυλακὰς δόμεν. Il faut dõner les portes de la ville aux hommes fidelles. *Leo Imp. Conſt. xv.*

cieuſes; la reputation & la foy de leurs ſeruiteurs[n]. Philippes de Commines dit toutesfois, que le Roy n'eut meilleur ſeruiteur ceſte annee là que ce Charles de Melun, & la Chronique donne à ſa vigilance l'hóneur d'auoir ſauué Paris.

[n] Il eſt mal-aiſé de reparer & recompenſer les iniures faictes à la foy & à la reputation. *Fama & fides damna maiora ſunt quàm quæ æſtimari queant.* T. Liv.

Les meilleurs coups qui ſe donnerent en ce ſiege furent tirez de ſa teſte, & de ceſte ſage reſolution qu'il prit, de ne penſer à autre choſe qu'à ſeparer la compagnie: il auoit des forces pour combattre ſans peine & ſans peril tous les Princes enſemble qui n'auoient encore payé leur apprentiſſage de la guerre. Il n'y auoit que le Duc de Calabre qui en ſceut quelque choſe, & l'auoit appris peu heureuſement à la guerre de Naples. Le Duc de Bourgongne auoit en ſa premiere ieuneſſe ſuiuy ſon pere aux armees & aux batailles, mais la longue paix luy en auoit faict plus oublier qu'il n'en ſçauoit. Quant aux Ducs de Berry & de Bretagne l'eſtonnement où ils ſe trouuerent quand le canon ſalüa leur quartier, fit bien cognoiſtre que la guerre n'eſtoit pas leur element. L'hiſtoire a remarqué qu'apres que l'armee euſt paſſé la riuiere de Seine, le Duc de Bourgongne & le Duc de Calabre ſe tourmétoiét fort pour faire marcher les ſoldats en ordre, & les repreſente ſi biẽ armez qu'ils paroiſſoiét d'auoir bó vouloir de cóbattre. Mais quand elle repreſéte l'equipage des Ducs de Berry & de Bretagne, elle en fait vne vraye Proſopopee, ne ſeruans qu'au nóbre & à la pompe. *Ils cheuauchoient*, dit Philippes de Cómines, *ſur petites aquenées à leur aiſe, armez de petites brigãdines fort legeres pour le plus, encore diſoiẽt aucũs qu'il n'y auoit que petits cloux dorez par deſſus le ſatin, afin de moins leur peſer, toutesfois ie ne le ſçay pas de vray.* Quiva à la guerre sãs ſes armes monſtre qu'il n'a pas enuie de s'aprocher des coups.

Plus de courage que de conduite ny d'experiẽce.

SOMMAIRE

SOMMAIRE DV QVATRIESME LIVRE DE Lovys XI.

I. *Entrée de la Reine Charlotte à Paris. Elle eſt accompagnée du Duc Amé de Sauoye ſon frere, & de bonne de Sauoye ſa ſœur.*

II. *Rebellion de ceux du Liege & de Dinand. Leur inſolence contre le Duc de Bourgongne. Seuere punition de leur folie.*

III. *Mort de Philippe Duc de Bourgongne, la grandeur & la felicité de ſon Eſtat, ſa bonté, ſa reputation en l'Europe, ſes principales actions.*

IV. *Entrée de Charles Duc de Bourgongne à Gand, ſedition pour l'abolition des Gabelles.*

V. *Prudence du Roy Louys XI. à deſcouurir les deſſeins des Ducs de Bretagne & de Bourgongne, ſon armée en Bretagne.*

VI. *Nouuelle reuolte de ceux du Liege. On met en deliberation ſi on doit faire mourir leurs oſtages. Ambaſſade du Roy au Duc de Bourgongne ſur ce faict. Prinſe de la ville du Liege & ſa deſolation.*

VII. *Les Gantois recognoiſſent leurs fautes. Le Duc y faict ſon entrée, armé, le Roy ſepare les Ducs de Normandie & de Bretaigne de l'intelligence du Duc de Bourgongne.*

VIII. *Entreueuë du Roy & du Duc de Bourgongne à Peronne, ſa perplexité en l'euidence du peril où il ſe treuue, il traicte auec le Duc de Bourgongne & l'accompagne au Liege.*

IX. *Liegeois aſſiegez par le Roy & le Duc de Bourgongne, leur furieuſe ſortie ſur les aſſaillans. Ils ſont ſurpris, pillez & tuez.*

X. *Le Roy retourne à Paris, ſes paroles en laiſſant le Duc de Bourgongne, continuation de la guerre au pays du Liege.*

XI. *Abregé des principales actions, vie & mort d'Alexandre de Scanderberg Roy d'Albanie.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE QVATRIESME.

M. CCCCLXVI.

Entrée de la Royne à Paris apres la guerre du bien public.

PAris eſt tout en feſtes & en feſtins pour l'heureux ſuccés des affaires du Roy, qui a ſi ſagement appaiſé les vents qui menaçoient ſon Nauire du naufrage, mais bien plus par la deſcharge[a] & remiſe qu'il a faict de quelques ſubſides & impoſitions que le peuple trouuoit inſupportables. Ces publiques allegreſſes furent redoublees par l'entree de la Reine à Paris. Elle deſcendit par bateaux à noſtre Dame, paſſa aux Celeſtins & alla aux Tournelles. Elle eſtoit accompagnee du Duc Amé ſon frere, & de Madame Bonne de Sauoye ſa ſœur, mariee à Iean Galeas Duc de Milan. L'Hiſtoire de ce temps là auſſi curieuſe à repreſenter l'ordre des feſtins qui s'y firent, qu'à celuy d'vne bataille[b], comme ſi la ſcience de l'vn donnoit preuue de la ſuffiſance de l'autre, en rapporte la magnificence, & adiouſte qu'en la maiſon de Iean Dauuet premier Preſident, on dreſſa quatre bains (ils ont touſiours eſté comptez entre les delices & les voluptez) pour la Royne & pour les Dames. Son indiſpoſition & celle du temps ne permirent qu'elle ſe baignaſt. L'vn des bains fut pour

a Le Samedy 5. iour d'Aouſt 1465 le Roy remit le quatrieſme du vin au huictieſme, excepté des dêrees de ſix ferme renduës en gros.

b Paul Emile obſeruoit aux feſtins vn ordre & di poſition merueilleuſe, diſant que d'vne meſme ſuffiſance d'entendement nependoit & procedoit de ç̃ pour ordõner vne bataille ẽ formidable aux ennemis, & vn feſtin bien agreable aux amis, car l'vn & l'autre depend d'vn fort bon iugemẽt de ſçauoir bien ordonner. Plvt.

Madame de Bourbon & Madamoyſelle de Sauoye, l'autre pour la fille du Seigneur de Monglat mariée au fils de Nicole Balue frere de l'Eueſque d'Eureux, & Perrette de Chalon bourgeoiſe de Paris. Celle-cy eſt nommée particulierement en diuers endroits de l'Hiſtoire, & icy elle entre en part aux delices & voluptez des bains. [c]

[c] Les bains sõt de l'equipage de l'amour & de la volupté. Alexandre Seuere diſoit en colere. *Milites Romani veſtri ſocii mei contubernales & commilitones, amãt, potant, lauant.* On fait marcher en meſme rãg, *Balnea, Vina, Venus.*

Le Duc de Sauoye obtint la liberté pour ſon frere Philippe, que le Roy maria auec Marguerite troiſieſme fille du Duc Charles de Bourbon, & d'Agnés de Bourgongne, mais le bien de ſa liberté n'euſt pas telle force en ſa memoire que le mal de la priſon, pour le reſentiment de laquelle il ſuiuit les volontez du Duc Charles de Bourgongne contre le Roy. Amé mourut trois ou quatre ans apres en la ville d'Orleans d'vne dyſſenterie. [d]

[d] Amé III. mourut à Orleans enuirõ la fin du mois de Iuin 1471. Il laiſſa deux fils Philibert & Charles ſous la tutelle de M. Yoland de Frãce ſœur de Louys XI.

Mais tandis que la France s'eſioüit & ioüit du repos que le Roy luy a acquis en diſſipant ces terribles vents, ſes anciens amys reçoiuent tout entier l'orage ſans qu'elle ait moyen de les ſecourir pour ne vouloir r'ouurir la playe laquelle commençoit à ſe conſolider, ny fauoriſer les exemples de la rebellion contre le Prince legitime.

II. Le Liege ſe reuolte contre le Duc de Bretagne.

Ceux du Liege ne penſant pas que la guerre deuſt ſi peu durer entre le Roy & la maiſon de Bourgongne, auoient declaré toutes ſortes d'hoſtilitez contre les ſubiects du Duc de Bourgongne, preferant touſiours ſon intereſt propre [e] à l'eſtranger. Le Roy leur auoit promis deux cens hommes d'armes, chacun à trois cheuaux du moins pour courir le pays de Hainaut, & de ne traicter aucune paix ſans les y comprendre.

[e] Qui ſçait combien touche au cœur le propre intereſt, ne le fait iamais marcher apres l'eſtranger.

Sous ceſte aſſeurance & la preſumption que leur

ville eſtoit f imprenable, eux inuincibles, ils enuoyét vn Herault à Bruxelle, denoncer la guerre au Comte de Charolois, & le menacent de feu & de ſang. En ſó abſence le Duc reçoit & lit les lettres, puis les rend à l'Herault luy diſant que ſon fils eſtoit en France & qu'il les luy portaſt ſ'il vouloit. Il retourne au Liege, d'où il eſt incontinent depeſché auec pareilles lettres contre le Duc meſme & tous ſes alliez.

f Les peuples preſumẽt touſiours de leurs forces auec outrecuidance & temerité : les habitans de la ville de Nougarde capitale de Ruſſie diſoient par vanterie, Les hommes ne peuuent rien contre Dieu ny cõtre nous. Iean Baſile Roy de Moſcouie leur fit changer de langage. *Crant. lib. 13. Vvandal. cap. 15.*

Les menaces ne furent ſeparees que d'vn petit momẽt des effects. Ils ſe jetterent ſur les pays du Duc auec toute ſorte d'outrage & d'inhumanité. Loüer ce Prince, dire bien de la maiſon de Bourgongne, ſont crimes qui ne peuuent eſtre expiez que par la mort. Les pauures payſans ſont tués comme moutons, non pour autre raiſon que parce qu'ils ne ſont amis, & ne peuuent conſentir à la rage de ces loups.

Armée du Duc de Bourgongne contre les Liegeois.

Le Duc s'arme, & par ſon commandement les Ducs de Cleues & de Gueldres, les Comtes de Naſſau & de Horne, & le Marquis de Rotelin. Ils preſſent ces limaçons en telle ſorte qu'ils n'oſent plus mõſtrer les cornes de leur rebellió, & ſe tiennent enfermez dans leurs murailles, auec le repentir de s'eſtre ſi toſt mis en campagne ſous la creance que le Roy qui eſtoit lors bien empeſché à demeſler d'autres fuſées, les aſſiſteroit, & que les moyens & le courage ne leur pouuoient faillir en deffendant leur liberté g.

g La liberté anime les eſprits & remplit les cœurs de vaillance & de courage de ceux qui la deffendent. Aux batailles ſi renommees de Miltiade, de Leonide, & de Themiſtocles pour la liberté de la Grece, le nombre a cedé au courage.

Ceux de Dinan ſubjects du Liege, n'eſtoient pas moins forcenez contre le Duc ſur la nouuelle qui courut, & qui fuſt auſſi-toſt creuë que receuë, que le Cõte de Charolois auoit eſté deffaict à Montlehery. Ils font vne ſtatuë retirant au naturel du Comte, & la portent auec de grandes huées prés des murailles de Bouvïnes, dreſſent vn gibet & la pendent, appellans

celuy qu'elle repreſentoit, traiſtre, vilain, Baſtard. Le plus poltron fait plus de bruit, Ils firent auſſi vne autre effigie du Duc, laquelle ils poſerent ſur vne haute piece de bois, criants, *Vees cy le ſiege du grand crapaut voſtre Duc.* Acte qui ne ſe peut punir trop ſeuerement par juſtice, ny remettre par repentance en eſpoir d'amendement [h].

Indignitez & inſolences des peuples reuoltez.

Ceſte furieuſe mocquerie contre le Prince fuſt ſuiuie de toutes ſortes de cruautez contre les ſubjects de Bouvines, leſquels pẽſans r'aduiſer ces enragés, pour ſe remettre en leur deuoir, leur enuoyerent premierement vn Herault de leur ville pour les exhorter à cela, & puis vn petit garçó, auec lettres ſur ce ſignées, ils trancherent la teſte au premier, & mirent en pieces le ſecond. Peuple inconſtant qui a il de cruel & de barbare que tu ne faſſes en ta fureur?

Le Duc quoy qu'en ſon extreme vieilleſſe creut ne pouuoir mourir honnorablement qu'il ne ſe fuſt vengé de l'ingratitude & rebellion de Dinan. Il s'y fit porter en litiere, il y meine vne armée de vingt huict mille cheuaux, & grand nombre de gens de pied: Il prẽd la ville, la deſtruit, & fait jetter dans la Meuſe huict cens habitans, & ceux qui ne finirent leur miſere ceſte fois en mourant, demeurerent pour mourir tous les jours [l], peu obligez à ceux qui les rencontrans leur laiſſoient la vie.

Le Duc aſſiege Dinan, la prẽd & deſtruict.

Les Liegeois apprehendants le meſme traictement ſe rendirent au Duc apres auoir fait mine de vouloir vne bataille, baillerent cinquante oſtages [m] pour la ſeureté de la fidelité qu'ils promettoient, & de ſix cens mille florins de Rhin payables dans ſix ans.

Liegois dõnent cinquãte oſtages.

III. Mort du Duc Philippes.

Ceſte guerre finie le Duc de Bourgongne finit celle de la vie & la changeaſt en l'eternelle paix, au ſeptante

h Il n'y a en ces eſmotions que de la fureur, point de courage ny de valeur. *Certatim vt quiſque animi ignauus, procax eſt ore.* TAC. HIST. *lib.* 2.

i On ne tueroit pas les aſpics ny les viperes ſi on les pouuoit adoucir & rendre innuſibles. Quãd il n'y a nul eſpoir d'amendement, la clemence eſt iniurieuſe & la juſtice touſiours neceſſaire où le puolic eſt offencé. Les crimes dõt l'impunité en attire d'autres ſont irremiſſibles

k Vn Prince ne doit diſſimuler vne rebelliõ ouuerte & declarée, parce que celuy qui ne chaſtie le rebelle en telle ſorte qu'il ne ſe puiſſe plus rebeller, doit eſtre tenu pour peu ſage & moins courageux.

l Le miſerable eſt bien obligé à la mort qui le tire de miſere. Tamerlan tuoit autant de ladres qu'il en rẽcontroit, affin qu'ils laiſſent leur miſere, & n'en fiſſent point d'autres par leur contagion. *Calcondile.* Pour ceſte meſme raiſon Dracula Prince de Vvalachie enferma en vne grange vne grande troupe de gueux, & y fit mettre le feu apres les auoir bien enyurez. *Bonfin. lib.* 3.

m Phil. de Commines dit que les Liegeois baillerent trois cẽs oſtages. Le nombre ne fut que de cinquante & trente deux du Liege, ſix de Sainctron, ou S. Trid. ſix de Tongre, ſix de Heſſelt.

Digitized by Google

deuxieſme an de ſon aage, le quarante-huictieſme de ſon regne, le 15. Iuillet de l'an 1467. Il laiſſa ſa maiſon au plus haut point de ſa felicité, riche d'alliances, d'honneur, d'amis, de reputation, de l'or en ſes treſors, & du fer pour le deffendre n. Ce n'eſtoit pas vn Eſtat acquis à l'aduenture & accreu par l'injuſtice o, il auoit ſes fondemẽts dans ceux du Royaume de France, la durée en ſembloit immortelle. Mais les Architectes s'en vont & les edifices demeurent. Ceſte grandeur ne paſſa point le quatrieſme maſle, elle ſe rompit en pluſieurs pieces, les principales furent recueillies par ceux de la maiſon d'Auſtriche. Il euſt trois femmes, M. Michele de France, fille du Roy Charles VI. Bonne d'Artois, fille de Philippe Comte d'Eu, & M. Yſabelle de portugal mere du Prince Charles, en épouſant laquelle il arreſta ſes pẽſées de Mariage, & print pour deuiſe le mot *Autre n'auray*, mais il ne rabatit rien de l'exercice de ſes amours, & dont l'injuſte intemperance produiſit huict maſles, & quatre filles.

M. CCCC LXVII

Grandeur de ſa maiſon.

n Ce n'eſt rien que d'auoir de l'or ſi on n'a des armes pour le garder. Crœſus monſtra le ſien à Solon qui le voyant d'vn prix ineſtimable demanda où eſtoit le fer & l'acier, pour garder cet or.

o Il y a des Eſtats qui n'ont commencé que par hazard & ne ſont accreus que par injuſtice.

Ce Prince fut vaillant & hardy, & ſon hardieſſe paruſt bien en ceſte grande & faſcheuſe guerre qu'il entreprit contre la France & laquelle dura trente deux ans ſans trefves ny ſans relaſches. Guerre qui fit en France des montagnes de morts & des riuieres de sãg, & en laquelle il diſoit qu'il eſtoit entré cõtre ſon cœur, & le deſir qu'il auoit d'employer ſes armes contre les infideles comme il fit en la ligue ſaincte p pour ſecourir l'Hongrie contre Amurath.

Il le fit cognoiſtre en ſa deuiſe de pluſieurs fuſils enlaçans vn caillou dardant de viues flãmes. par là il vouloit dire que ſon humeur eſtoit porté à la douceur & à la paix, ſi on ne le contraignoit à la guerre, comme le

p Iulian Ceſarin Cardinal de S. Ange & Legat du Pape, ſe trouuãt pres de Vladiſlas à Bude, fit vne nouuelle ligue entre les Chreſtiens, à la ruine & deſtruction du nom Ottomã, & y auoit fait entrer Eugene IIII. Pape. Le Duc de Bourgongne, les Venitiens & les Geneuois.

Digitized by Google

fuſil retient ſa flamme ſi on ne le touche, & la pouſſe au dehors incontinent qu'il eſt battu.

Il veſcut en telle creance & authorité parmy les puiſſances ſouueraines de l'Europe, qu'encores qu'il ne portaſt tiltre de Roy, il alloit du pair auec les plus grands Roys, & ne tint qu'à luy que ſes Eſtats ne fuſſent erigez en Royaume. Quand le Pape Eugene IV. vit que les Princes Chreſtiens eſtoient pour la plus part bandez contre luy, il recourut à la proteſtion du Duc de Bourgongne, & luy fit preſent de l'Hoſtie miraculeuſe qui eſt à la ſaincte Chappelle de Dijon.

Bon Prince, aymé de ſes ſubjects, qu'il ne traittoit pas à l'égal de ce qu'il pouuoit[q] ſur eux, reſpecté des eſtrangers auec leſquels il ſçauoit viure, mais blaſmé d'auoir eſté l'inſtrumẽt des cruelles tragedies qui ſe joüerent ſur le theatre de la France. Il iuſtifioit ſes armes de la vengeance de la mort de ſon pere tué par Charles VII. eſtant Dauphin, ſur le pont de Montereau faut-Yonne. Mais il n'en euſt point de reſſentiment contre Madame Michelle, ſa femme ſœur de Charles, & ne l'en ayma pas moins, ne voulant que l'innocence fuſt meſlée auec la memoire de l'offence. Sa bonté, ſon courage, & ſa moderation.

q Tant plus la puiſſance d'vn Prince eſt eſtenduë, tant plus la licence doit eſtre retenuë. Tant plus vn Prince eſt puiſſant ſur ſes ſubjects tant plus ſes ſubjects ſe rendent puiſſants cõtre luy.

r L'iniure des parens de la femme eſt quelquesfois vengée par le mary ſur la femme meſme. Le Duc de Bourgõgne n'en ayma pas moins la ſienne, encore que la veuë de la ſœur renouuella trois ans durant l'iniure du fere. Elle eſtoit d'ailleurs ſterile, cauſe fauorable & ſouuent fauoriſee aux diuorces.

Charles luy ſucceda, ſi les enfans retiennent des complexiõs de ceux qui les mettent au monde, cõme le grain qui eſt jetté en terre tout nud, produit neantmoins la paille, le tuyau & l'épy d'où il eſt venu. Ce Prince né de Philippe & d'Yſabeau de Portugal ne pouuoit auoir qu'vn temperament fort bijarre. Le Pere eſtoit hardy, la mere deffiante, on ſ'eſtonnoit cõme elle l'auoit peu ſouffrir neuf mois en ſon ventre, puiſque l'humeur de ce Prince ne pouuoit demeurer vne heure en vn lieu. Humeur & naturel de Charles ſon fils.

Les

Son entrée à Gand.

Les Princes desirent commencer [r] leur regne par quelque grande action qui ait de la hardiesse & du bon-heur, ils veulent que tout ce qu'ils font au commencement fasse exemple, & porte consequence, car selon les entrées on iuge des issuës. Il croyoit que de toutes les villes de Flãdres il n'y en auoit point où il fust tant aymé qu'en celle de Gand, & pource il voulut commencer l'entrée & la visite de ses villes par celle-là, s'asseurant d'y estre receu auec de si grandes preuues d'affection & d'obeyssance, qu'elle seruiroit de leçon à toutes les autres pour les former à mesme deuoir. Car les peuples desirent ardemment la premiere veuë de leurs Princes [t], & le Prince doit desirer que ses subjects ne le fuyent pas comme vne beste farouche qui sort de son repaire, mais qu'ils volent au deuant de luy comme deuant quelque belle lumiere.

Il n'entendoit pas bien que c'est demander de la sagesse à vn furieux que de la desirer au peuple. [u] Il auoit oublié le prouerbe de l'humeur de ceux de Gãd, qu'ils ayment bien le fils de leur Prince, mais le Prince non. Tant que Philippe viuoit, Charles estoit leur Soleil leuant, mais du mesme jour que le fils est entré en la place du pere, il cognoist le changement de leur affection. Leur obeyssance n'est qu'à discretion [x], & croyent qu'il n'a pouuoir de leur nuire qu'en tãt qu'ils le voudront endurer.

Coustume des Gantois.

Trompé doncques en son opinion, il entre en la ville de Gand, trouue les portes ouuertes & les cœurs fermez à ses commandemens. Ils n'attendirent pas long temps à le faire cognoistre. Le Duc Philippe leur auoit fait la guerre deux ans, pour la fin de laquelle ils auoient esté contraincts de receuoir des conditions

[r] Les Princes qui entrẽt nouuellemẽt en vn Royaume, doiuent bien penser que leur reputation depend du commencement. Ils le doiuent dõner à des actions si hautes & releuées qu'elles impriment en la creance de leurs voisins, que non seulement ils sont capables de la fortune qu'ils ont trouué, & qu'ils tiẽnent, mais qu'ils ont assez de prud'hommie & de courage pour l'augmenter de toutes celles que le temps & l'occasiõ luy mettent en main.

[t] Les cœurs des peuples se comblent d'vne incroyable allegresse à la veuë de leur Prince. Les loix ont iugé raisonnable de retenir & moderer la despence que l'exces de la ioye produit en telles occasions. *Si sacros vultus in hominibus forte populus infirmus, hoc sine immodica pecunia nunquam, excipique sæcimus.* L. 1. C. *Publicæ lætitiæ. lib.* 12.

[u] Demander de la prudence au peuple, c'est chercher de la conduite à vn furieux. En la republique d'Athenes, *les sages proposoient, & les fols deliberoient.*

[x] L'inconstance commune aux peuples est plus remarquée en ceux de Gand pour les frequentes saillies & esmotions qu'ils ont fait contre leurs Princes.

qui leur ſembloient bien rudes, & outre ce vne gabelle & impoſition ſur le bled pour les fraiz.

La recepte s'en faiſoit en vne petite maiſon appellée la Cueillette. Les plus mutins qui vouloient manger leur pain en franchiſe [y] ne ſ'addreſſent pas au Duc pour demander l'abolition de ſes gabelles, mais ſous couleur d'vne proceſſion qu'ils faiſoient le lendemain de ſon entrée, ils prennent la chaſſe des oſſements & reliques d'vn ſainct de leur deuotion, ſe preſentent à ceſte maiſon, la heurtent auec la chaſſe, diſants que le ſainct [z], pour retrancher vn grand tour de la proceſſion, &, comme ils parloient, pour ne ſe tordre, vouloit paſſer à trauers ceſte maiſon, & diſants cela la demoliſſent en vn moment de fonds en comble. Le reſte de la mutinerie eſtoit en armes au marché pour fauoriſer le paſſage de ce ſainct & s'oppoſer à qui le voudroit empeſcher.

Seditiõ couuerte de religion.

Le Duc aduerty de ceſte eſmotion ſe rend en vne maiſon dont les feneſtres regardoient ſur la place, parle à ces mutins, leur commande de porter la chaſſe de leur ſainct à l'Egliſe. Les vns la prennent pour la porter, les autres l'empeſchent. Il veut ſçauoir ce qu'ils veulent, il n'y a perſonne qui oſe parler [a] ſeul, ils parlent tous enſemble. Ce ne ſont que plaintes confuſes, reſponſes inſolentes, demandans juſtice contre quelques particuliers, comme en ces émotions il y a touſiours quelqu'vn chargé de la cauſe des miſeres publiques. Il promet de faire juſtice, leur commande de ſe deſarmer & de ſe retirer. Eux ſ'opiniaſtrent à ne bouger de là, y demeurerent huict iours au bout deſquels ils ſe preſentent au Duc, luy demandent que tout ce que le Duc Philippe ſon pere leur auoit oſté leur fuſt rẽdu, ſçauoir les 72. bannieres

Le Duc ſe preſente pour eſteindre la ſeditiõ.

[y] Iamais peuple n'eſt demeuré long temps en vne condition qui luy ſemble iniuſte & intollerable. Où il n'y a point de volonté, il n'y peut auoir obligation. Ce qui ſe fait par force ne dure que tant que la neceſſité eſt preſente. *Haud credi poteſt vllũ populum in ea conditione cuius eum pœniteat diutius quàm neceſſe ſit manſurum.* Tit. Liv.

[z] Souuent les peuples ont couuert les cauſes de leur mutinerie de quelque reſpect de religion.

[a] En vne eſmotion de peuple, s'il n'y a vn chef qui le conduiſe, perſonne n'oſe reſpõdre. Quãd le peuple Romain ſe fut retiré au Mont Sacré, le Senat enuoya ſçauoir la cauſe de ceſte retraicte. Perſonne n'euſt la hardieſſe de reſpondre, & Tite Liue dit, *Que la matiere de reſpondre ne manquoit pas, mais mãquoit qui fiſt la reſpõce.*

Digitized by Google

des Meſtiers & le renouuellement de leurs priuileges.

Refuſer cela c'eſtoit ſe hazarder à leur fureur; & ils monſtrerent bien au Duc que vouluſt ou non, les conſeils en eſtoient pris, reſolus de prendre eux meſmes ce qu'ils demandoient, car il n'euſt pas ſi toſt dit le mot pour leur [b] accorder leurs bánieres qu'au meſme inſtant on les vit arborées au marché. Ainſi la ville de Gand d'où le Duc vouloit tirer des exemples de fidelité & d'obeïſſance, ſeruit aux autres d'vn miroir de reuolte & de ſedition, car voyant que ceſte audace auoit bien ſuccedé aux Gantois, pluſieurs autres villes firent de meſme & tuerent quelques officiers du Duc, lequel fut cótrainct pour ceſte fois de faire ſemblant qu'il ignoroit [c] ce que ces mutins auoient fait. Mutins qui meritoient d'eſtre traictez auec telle rigueur, qu'il ne leur reſtaſt rien de libre, que les ſouſpirs de leur repentance.

Il eſt contrainct de leur accorder ce qu'il leur oſtera.

b Il faut quelquesfois accorder au peuple ce qu'il deſire, comme l'on fait aux enfãs qui crient, & aux furieux qui ſe dépitent. Quand la ſedition eſt appaiſee on oſte iuſtement ce qu'on a permis injuſtement.

c C'eſt vne gracieuſe façon de pardonner que de vouloir ignorer l'offence.

De la meſme prudence & dexterité que le Roy a ſeparé les forces des Princes liguez [d] contre luy, il trauaille maintenant à rompre leurs intelligences. Il met ſi bon ordre aux paſſages, que le Duc de Bretagne eſt contrainct de faire paſſer en Angleterre & de-là à Calais ceux qu'il veut enuoyer au Duc de Bourgongne. En ce grand tour & auant que les aduis ſoient donnez, les conſeils ſont eſuentez, les occaſions perduës, & les maux ſans remede. Il a les yeux ouuerts de tous coſtez, comme [e] il eſt ſeuere à punir les crimes quand ils ſont faicts, il eſt du tout vigilant à rompre les conjurations auant qu'elles ſoient faictes. Il ſe reſoult de les mal mener les vns apres les autres, & de leur faire cognoiſtre que toſt ou tard ſe repét qui l'entreprend contre vn plus puiſſant.

Le Roy ſepare les chefs de la ligue.

d C'eſt acte de grande prouidence à vn Prince de rompre la communication & l'intelligence qui peut eſtre entre deux perſonnes puiſſantes & d'eſprits inquietes.

e Il faut punir les crimes, quand ils ſont faits, & empeſcher les coniurations quand elles ſe veulent faire.

Le Duc de Normandie retiré en Bretagne, &

tout nud, eſtoit aſſez puny des conſeils de ſa jeuneſſe. Le Duc de Bretagne ſe tenoit trop foible pour le maintenir contre vn ſi puiſſant frere, les Deputez qu'il auoit enuoyé au Roy pour le ſupplier & le mouuoir à pitié, n'auoient rapporté autre choſe ſinó qu'ils auoient recogneu en l'eſprit du Roy beaucoup de mécontentemét de ce que ſon frere luy demandoit partage l'eſpée à la main. Le Roy qui eſtoit lors vers le mont ſainct Michel, jette vne armée de cinquante mille hommes dans la Bretagne. Comme le Duc d'Alençon auoit donné paſſage aux Bretons, ſon fils le Comte du Perche rend la meſme ville d'Alençon aux François, dont Monſieur fut ſi offencé qu'il l'appella vrayement fils de ſon pere.[f]

[f] L'infidelité eſt ſi odieuſe, que des enfans qui naiſſent de ceux qui en ont eſté atteints, elle réd les actions ſuſpectes, & les ſoupçons aux autres ſont crimes en eux.

La Bretagne fut couruë & rauagée en plus de trente lieuës d'eſtenduë. Le Duc de Bretagne conjure le Duc de Bourgongne de le ſecourir, il ne le peut par ce qu'il ſe trouue bien empeſché contre les Liegeois leſquels pluſtoſt laſſez de la guerre que vaincus, auoient faict vne nouuelle reuolte, pillé Liny ſous l'aſſeurance que le Roy leur donnoit de ſa protection. Il leur auoit enuoyé quatre cens lances ſoubs la conduite du Comte de Dammartin, de Salezard, de Conyhen & de Vignoles, & ſix mille Archers. Le Conneſtable de ſainct Paul ſe rendit à eux auec quelques trouppes.

Armée en Bretagne.

VI. Liegeois ſupportez par le Roy.

Ils faiſoient les fols sás cóſiderer la fortune que couroiét les oſtages qu'ils auoiét dóné pour la ſeureté de leur obeïſsáce & fidelité. Le Duc mit en deliberatió ſi on les deuoit faire mourir. La queſtion meritoit bien d'eſtre conſultée & cóſiderée, car ſ'il ſ'é fuſt tenu à ſes premieres penſées ils eſtoiét perdus. Et pource en pareilles difficultez le Prince ne doit iamais eſtre preſent quand on les reſoult, ny faire cognoiſtre quelle eſt só

On met en deliberatió de faire mourir les oſtages du liege.

Digitized by Google

opinion g afin qu'elle ne ſoit ſuiuie comme vn preiugé, & que ceux qui la veulent contredire le puiſſent faire librement. Le Mareſchal de Bourgongne & le Seigneur de Contay furent d'aduis qu'on les fiſt mourir, fondans leur opinió ſur ceſte raiſon, qu'vne reuolte ſi eſtrange deuoit eſtre vangée extraordinairemét, que ces mutins eſtoient indignes de la clemence du Prince, & que les liés par leſquels on tenoit en deuoir des eſprits eſchappez ſe doiuent prendre en la terreur des ſupplices h & des armes.

Le Côte de S. Paul opine pour la vie des oſtages.

L'innocence des oſtages treuua de la faueur aux opinions du Côte de ſainct Paul & du Seigneur d'Imbercourt qui deteſtoient ceſte cruauté cótre des paures Bourgeois qui s'eſtoient ſacrifiez volontairemét pour le public, & remonſtroient au Duc de mettre Dieu de ſon coſté, ceſte raiſon ſuffiſoit & les paroles eſtoient ſuperfluës pour s'y oppoſer. Mais en ces occaſions où tout eſt diſputable, il eſt bon que le conſeil du Prince ait plus que d'vne ou deux teſtes, afin que les opinions trauerſées & eſgarées ſoient remiſes & addreſſées par les autres, car les hommes ne ſont pas Anges i, deſpoüillez de paſſions, ils les apportent auec eux en toutes leurs actions, & quelquesfois la haine, ou l'enuie, la crainte ou l'eſperance, le chagrin & l'indiſpoſition de la perſonne ſont comme les moules & les formes des conſeils, Outre ce qu'il y en a pluſieurs qui ne parlent qu'apres les autres.

La plus douce & la plus iuſte opinion fut ſuiuie, & les oſtages renuoyez au Liege, aduiſez de ne ſe meſler dans la contagion de l'infidelité des autres, & de les aduiſer que s'ils abuſoiét de la clemence de leur Prin-

g Quand vn Prince veut faire quelque choſe par conſeil, il ne s'y doit pas trouuer, car ſa preſence empeſche que les opinions ne ſoient libres, & principalement quand il y va de la mort d'vn accuſé. Tibere ne vouloit que Druſe ſon fils opinaſt le premier en la cauſe de Lepide accuſé de crime de leze Maieſté. De meſme quand Piſon fut commandé par le meſme Tybere de dire ſon opinion ſur le fait de Granius Marcellus, accuſé d'auoir eſleué ſa ſtatuë plus haute que celle de l'Empereur, il dit en addreſſãt ſa parole à l'Empereur Et vous Sire en quel rang opinerez vous lors ſi vous opinez le dernier, ie crains que mõ opinion ne ſoit contraire à la voſtre. *Quo loco cẽſebis Cæſar, ſi primus, habebo quod ſequar: ſi poſt omnes veneror ne imprudens diſſentiam.*

h Il y a des fautes cõme des maladies qui demãdent des remedes extremes & extraordinaires. Il n'eſt pas bon d'vſer touſiours de grãdes douceurs aux folies & deuoyemens des peuples. Denys de Syracuſe ſe mocquoit de ceſte hõte, diſãt que les chaines de diamant auec leſquelles ont tient les Eſtats, ſont les terreurs des ſupplices & des armes.

i Aux plus ſages quelquefois eſchappent des opinions bien abſurdes & inconſiderées, & pour ce le conſeil d'vn ſeul eſt perilleux, & doit eſtre compoſé de diuerſes teſtes Car les eſprits ſont iournaliers auſſi bien que les corps, & le plus ſage des mortels n'eſt pas touſiours ſage.

ce ils eſprouueroient ſa rigueur. Vn des aſſiſtans [k] en ce conſeil predit la mort dans l'an, du Seigneur de Comtay, parce qu'il concluoit à faire mourir les oſtages. Il fut vray. Mort du Seigneur de Cõtay.

k Le Seigneur de Cõtay eſtoit en reputatiõ de ſage & prudent cheualier. Iamais on n'auoit remarqué en ſes opinions, ny cruauté, ny imprudẽce, & neantmoins il fut blaſmé de ce cõſeil cruel & ſa mort rapportée à vn iuſte iugemẽt du Ciel, ſelon Philip. de Comminес.

Cependant le Duc de Bretagne crioit au ſecours. Le Duc de Bourgongne enuoye au Roy pour le prier de faire ceſſer ceſte guerre & de conſiderer que la cauſe du Duc de Bretagne eſtoit la ſienne. Le Roy pour le payer de meſme raiſon luy mande que s'il vouloit quitter la protection de ſon frere & du Duc de Bretagne, il abandonneroit les Liegeois, le Conneſtable de ſainct Paul & la Balue luy porterent ceſte parole, le Duc dit qu'il ne pouuoit abandonner ſes amis, *ny nous les noſtres*, repart le Conneſtable; *Vous ne choiſiſſez point. Vous prenez tout, vous ne voulez point que nous ſecourions nos amis, ny que nous faſsions la guerre à nos ennemis. Et bien*, dit le Duc en montant à cheual, *les Liegeois ſont en campagne, ie leur ay declaré la guerre à l'eſpée nuë & torche ardente, ie les combatray auant qu'il ſoit trois iours, ſi ie perds la bataille vous en ferez à voſtre guiſe, mais ſi ie la gaigne, vous laiſſerez en paix les Bretons.*

l Les Heraults, qui publierẽt ceſte guerre, porterent en la main droicte l'eſpée nuë & la torche ardente en l'autre, menace eſpouuentable de feu & de ſang.

Le Duc aſſiegea Saintron, les Liegeois en nombre de trente mille viennent au ſecours des aſſiegez, ſe logent en vn gros village enuironné de mareſts à demie lieuë de l'armée du Duc, là ils ſont attaquez & repouſſez iuſques ſur le bord de leurs foſſez à coups de fleches & de canons; mais quand les aſſaillans n'eurent plus de fleſches, les aſſaillis prindrent cœur, & à coups de picques les chargent & en vn moment en tuent cinq cens, font branſler le reſte entre la fuite & l'eſtonnement. Siege de Saintron.

Le Duc voyant ſon aduant-garde tourner le dos, fait aduancer les Archers de ſa bataille par leſquels

les Liegeois ſont battus & tuez au nombre de neuf mille. Nombre ſelon la verité non ſelon la flatterie & la paſſion qui quelquesfois des nains fait des Geans. [m] Le reſte ſe retira au Liege, & ſi la caualerie du Duc n'euſt eu vn mareſt entre deux, on tailloit les fuyards en pieces. Saintron deſeſperé d'eſtre ſecouru ſe rend à la diſcretion du Duc, liurant dix hommes à ſa iuſtice dont les teſtes ſauuerent toutes les autres & ſeruirent d'exemple contre leur rebellion, il en fit de meſme à Tongres qui ſe rendit à ceſte condition, & en ceſte decimation [n] ſe trouuerent quelques oſtages de ceux qu'il auoit renuoyé.

Il ſe rẽd à diſcretiõ.

Le Liege ſe rend & demande pardon.

Il ſe preſente deuant la ville du Liege, l'vne des plus puiſſantes & plus peuplées villes du pays. La preſence du Duc fit reſoudre les vns à ſe fier à ſa clemence, les autres à redouter ſa iuſtice. Trois cens hommes des plus apparens de la ville ſont enuoyez en chemiſe pieds nuds & teſtes nuës demander pardon pour le reſte, ſouſmettant la ville à ſa diſcretion & ſans autre reſerue que du feu & du pillage.

Le Duc qui ſçait que les peuples ſont pluſtoſt vaincus par la douceur que par la cruauté [o] leur accorda ce qu'ils deſiroient, mais quand il enuoya Imbercourt pour entrer dedans, il trouua aux portes du refus & des iniures, car les habitans n'eſtoient pas encore bien reſolus, & craignoient que le Duc qu'ils auoient tant offencé ne leur tinſt parole, & que la ville ne couruſt les miſeres du feu & du pillage. Il paſſa la nuict en de grandes perplexitez, & eut beaucoup de peine à faire durer ſa vie, & la patience de ce peuple iuſques au iour. A tout coup ces furieux venans comme vagues impetueuſes ſe ruer ſur ſõ logis pour tailler en pieces tout ce qui eſtoit dedãs, & negocier cét accord

m Rarement ſe cõpte au vray le nõbre des morts en vne bataille, les vainqueurs le fõt plus grãd, les vaincus plus petit, & pluſieurs, cõme dit Philippes de Cõmines, pour flatter les Princes, pour vn de tué en comptent cent. On n'a iamais ſceu au vray le nombre des morts de la bataille de Marignan. Les François diſoiẽt qu'ils auoiẽt taillé en pieces la moitié de l'armée des Suiſſes qui eſtoit de vingt cinq mille hõmes, les Suiſſes diſent qu'eſtans retournez en leur pays, ils ne trouuerent à dire que cinq mille, & que les François en auoient perdu dauantage. Gradenic dit qu'en tout il y en euſt vingt deux mille. Iuſtin en cõpte plus de quinze mille Suiſſes. Guichardin autant. Varieté qui vient ou d'erreur ou de paſſion.

n La decimatiõ a eſté inuentée afin de chaſtier vne multitude en telle ſorte que la crainte en paruſt eſtre generalemẽt à tous les delinquans & la peine à vn petit nombre. *Tous ne la ſentoient pas, mais chacũ la craignoit.*

o Rien ne s'appriuoiſe à coups de baſton. La ſeuerité effarouche les eſprits, Pericles gaignoit les peuples par les yeux, les oreilles, & le ventre par ieux, comedies & feſtins.

Imbercourt les amuſoit aux offres de nouuelles conditions ſur leſquelles ils entroient en nouuelles conferences p, & puis ſoudain ils ſortent de la maiſon de ville, montans ſur la muraille, & euaporans en iniures & vilennies l'ardeur de leur phreneſie contre leur Prince. Comme leur rage fut pluſtoſt laſſée que paſſée, ils furét ſur les deux heures apres minuict, dire que ſi on les aſſeuroit du feu & du pillage, ils ſe rendroient, autrement non.

p *Aux eſmotiõs tumultuaires du peuple, il faut pluſtoſt penſer à gagner temps, qu'à contredire & conteſter. Les ſages ont des amuſements propres pour diuertir & diſſiper ces furieuſes ondées.*

M. CCCCLXVII.

Imbercourt les aſſeure que la compoſition ſeroit obſeruée; ſoubs ceſte aſſeurance ils reçoiuent Imbercourt qui ſe ſaiſit des portes, y mit des gens de guerre. Le Duc y entre en triomphe, on abbat vingt braſſées du mur pour luy faire ouuerture, le foſſé eſt vny du coſté de la breſche, les tours abbatuës, les murailles ouuertes en diuers endroicts, nouuelles loix, nouuelles impoſitions, monde nouueau. Ceſte belle ſtatuë p dreſſée en la place publicque pour marque de liberté fut tranſportée à Bruges pour memoire funeſte de ceſte deſolation qui aduint le iour ſainct Martin 1467.

Les murailles ſont abbatuës.

VII.

L'exẽple du Liege propoſé à Gand.

Ceux de Gand ſe firent ſages aux deſpens de ceux du Liege, & allans de l'obeïſſance forcée à la volontaire q, en trouuerent le ioug plus doux. Le Duc y entra en grande pompe, & les Gantois reconnoiſſants leur faute luy allerent au deuant iuſques à Bruxelles, luy preſenterent les ſoixante & douze bannieres des meſtiers de la ville, pour leſquelles ils auoient fait ceſte furieuſe mutinerie apres la mort du Duc Philippes, & qui leur auoient eſté oſtées autresfois, remirent à ſa diſcretion leurs priuileges, payerent trente mille florins au Duc, ſix mille à ceux qui eſtoient à l'entour de luy, & n'eurent pas ſi bonne iſſuë de leur reuolte comme

p Sous ceſte ſtatuë furẽt grauës ces vers,

Deſine ſublimes vultus attollere in auras,
Diſce meo caſu perpetuum eſſe nihil,
Nobilitatis ego LEODIS venerabile ſignum
Gentis & inuicta gloria nuper eram;
Sum modo ſpectaclum ridentis turpe popelli.
En teſtor Caroli me cecidiſſe manu.

q La prompte reſolutiõ à ce qui ne ſe peut eluiter, en adoucit la douleur, & obeïr volontairement, c'eſt oſter ce qu'il y a de rude & de faſcheux en la ſeruitude.

c

me du temps d'Artauelle.[r] Les priuileges neãtmoins leur furent cõseruez & cõfirmez, excepté celuy qu'ils appelloient *de la loy*, par lequel de vingt six Eſcheuins ils auoient l'election de vingt deux,& le Roy de quatre ſeulement;cauſe des reuoltes & mutineries ſi frequentes en ceſte ville,n'appellants aux charges publiques autres que de cét humeur furieux & mutin, qui tenoient les cœurs des citoyens ſi diuiſés qu'on euſt pluſtoſt rejoint enſemble les pieces d'vn chriſtal rompu que les deſſeins de leurs eſprits. Il enuoya à Bolongne ſur mer les bannieres pour accompagner celles que le Duc ſon Pere y auoit fait mettre pour memoire de pareille rebellion.

r Le Comte de Flandres ayant aſſiegé Gand,& refuſé de prendre à mercy les aſſiegés,ſi tous enſẽble ne luy venoiẽt demãder pardõ pieds nuds,& en chemiſe,les fit reſoudre à ſe ietter ſur luy.cinq mille cõduits par Philippes d'Artauelle defirent 40000 hommes, entrerẽt auec les vaincus dedans Brugues Le Comte fut caché dedans le grenier d'vne pauure femme, & conduit hors la ville en habit inconnu.

Entrée du Duc à Gand.

Il fit ſon entrée à Gand,armé & victorieux. Là le vindrent trouuer les Ambaſſadeurs du Roy, pour le prier qu'il ne ſe meſlaſt pl[e] des affaires de Bretagne ny de Normandie. L'hyuer ſe paſſa en ces conferences, mais le Roy ne pouuant plus temporiſer ny donner temps à ſon ennemy de ſe mettre enſemble, entre en Bretagne,prend Chantocé & Ancenis.

Traicté des Ducs de Berry & de Bretagne.

Le Duc de Bourgongne s'aduance iuſques à ſainct Quentin pour ſecourir ſes alliez. Le Roy les tient de ſi pres qu'il les fait reſoudre à traicter auec luy, & mettãt leur intereſt à [f] couuert,tire d'eux vne renonciation à l'alliance du Duc de Bourgongne. Il ne vouloit pas qu'il fuſt dit qu'il s'eſtoit armé pour ne rien faire,pour vn ennemy il s'en forme trois, il eſt viuement picqué contre le Roy qui luy dreſſe touſiours de telles parties,deſpité contre les Ducs de Normandie, & de Bretagne qui ſe ſont accordez ſans luy, les appellant de peu de cœur & ſans eſprit. Le Roy luy fit poſer les armes pour ſix vingt mille eſcus qu'il luy donna, & qu'il accepta d'autant plus volontiers qu'il auoit enuie de

f C'eſt choſe certaine qu'il n'y a perſonne de laquelle on n'obtienne tout ce que l'õ deſire en la mettant hors d'intereſt, quelque preiudice que le public en puiſſe receuoir.

Digitized by Google

iouyr en repos des premiers contentemés de ſon mariage auec M. Marguerite [t] d'Yorck ſœur du Roy Edoüard qui eſtoit arriuée à Bruges.

[t] Marguerite fille de Richard d'Yorck ſœur du Roy d'Angleterre mariée au Duc Charles en Iuillet 1468. Elle fait ſõ entrée à Bruges cõduitte par ſix Cheualiers, Adolphe de Cleues, Iacques de Luxẽbourg, Anthoine Baſtard de Bourgongne, Pierre de Bauffremont Comte de Charny, Philippe Pot, & Philippe de Creuecœur.

Le Roy luy enuoya le Cardinal la Balue & Tanneguy du Chaſtel, pour luy faire agreer de ſe voir enſéble, eſtimãt que s'il luy pouuoit parler il le ſepareroit du tout de la protection du Duc de Bretagne duquel il eſtoit mal ſatisfait, & ne ſe ſoucieroit plus de celle du Duc de Normandie qui luy eſtoit plus inutile que profitable.

Le Duc ne prenoit point de gouſt à ceſte entreveuë, eſtant, comme il diſoit, bien aduerty que le Roy auoit enuoyé ſes Ambaſſadeurs à ceux du Liege pour les ſolliciter à vne nouuelle reuolte. La Balue & du Chaſtel remonſtrent au Duc que les Liegeois auoiẽt eſté ſi mal l'année paſſée qu'il n'eſtoit pas croyable qu'ils fuſſent pour retomber aux meſmes malheurs, & que s'ils en auoient quelque enuie, ceſte entreueuë des deux Princes la leur feroit paſſer. Raiſon qui fit conſẽtir le Duc de receuoir le Roy à Peronne. Si toſt que le Cardinal la Balue & du Chaſtel eurent fait entendre au Roy la reſolution du Duc, il ſe mit en chemin pour l'aller trouuer, partit de Noyon ſur vne lettre que le Duc luy eſcriuit de ſa main, pour la ſeureté de ſa venuë, ſeiour & retour.

[u] Aux fautes importantes le premier pas detraque tout. Il eſt bien plus aiſé de n'y entrer pas que d'en ſortir. Vne faute ſuit l'autre, & celle du iugement apporte volõtiers celle du cœur.

Faute qui fut ſuiuie de pluſieurs fautes [u]. Et faute d'vn iugement mal rãgé, & des plus remarquables de la vie & conduicte de ce Prince. Il alloit voir vn Prince qu'il venoit d'offencer, que pouuoit il eſperer que ſe voir contraint de reparer l'offence? Il auoit enuoyé au Liege des gens pour la faire reuolter, il deuoit rompre ceſte practique & conſiderer que ſi elle reüſſiſſoit, Peronne luy ſeroit vne priſon infaillible d'où il ne ſorti-

Faute que le Roy ne ſceut reparer qu'auec peril.

Digitized by Google

roit qu'il n'euſt fait raiſon au Duc, aux deſpens de ſon courage & de ſon honneur[x].

Si ceſte conſideration n'eſtoit aſſez forte pour empeſcher ſon voyage elle l'obligeoit toutesfois de chercher d'autres aſſeurances qu'en paroles & en papier, & ſe ſouuenir que luy meſme n'auoit pas fait grand compte de ce qu'il auoit promis à Conflans, qu'on luy pouuoit rendre la pareille, le meſurer d'vne meſme meſure, & qu'il n'y a rien de ſi leger que le ſerment quand le violement preſente quelque commodité[y] particuliere ou priuee. D'ailleurs il n'auoit point d'enfant & fioit ſa vie en vn Prince dont l'ambition euſt confondu le Ciel & la terre pour regner, il la donnoit en garde à celuy qui auoit voulu diſſiper ſon Eſtat, en vn mot il met entre les mains de ſon ennemy la ſeureté de ſa perſonne de laquelle depẽdoit celle de ſon eſtat, eſtimant plus loüable d'eſtre eſtimé temeraire[z] que coüard.

x Il eſt honteux de ſe voir reduit à deſaduoüer ſes propres penſees, & ſes intentions. Le Roy auoit enuoyé des gens pour brouiller le Duc au Liege, il auoit fait cela par imprudence, maintenant il eſt contraint de l'appaiſer & reculer les affaires de plus qu'il ne cuidoit les auoit aduancées.

y Le deſir du proffit de la vengeance, ou du plaiſir, eſt le belier qui abat le ſerment Nul des trois n'en modere la peine. La diuine eſt le malheur infaillible aux parjures, la mondaine eſt la honte.

z La temerité d'vn particulier peut eſtre excuſee quand elle n'a point de ſuitte. La vie de Sparte ne dépend pas de celle de Callicratidas, mais celle d'vn Prince qui eſt l'eſprit qui donne la vie & le mouuement à ſon Eſtat, eſt touſiours blaſmée.

Deux fautes que le Roy fit en la ſeureté de ſa perſonne.

C'eſt la ſeconde faute qu'il fit en la conduite de ſa propre ſeureté, car il s'eſtoit fié aux Princes ligués cõtre luy s'abouchãt auec eux au bois de Vincẽnes, qui ne deſiroient que de ſe ſaiſir de l'authorité Royale, pour gouuerner la France à leur gré. Il y alla ſans gardes[a] accompagné du Duc de Bourbon, du Cardinal ſon frere, du Cardinal de la Balue, du Comte de ſainct Paul, du Gouuerneur de Rouſſillon. Le Duc le vint receuoir hors de la ville & le mena au logis qu'il luy auoit fait preparer. Incontinent apres arriuerent l'Eueſque de Geneue, le Comte de Breſſe, le Comte de Romont, trois freres du Duc de Sauoye[b], le Mareſchal de Bourgongne, le Seigneur du Lau, Poncet de Riuiere, le ſeigneur d'Vſé, tous portans la croix ſainct André, & au cœur quelque reſſenti-

Il vient trouuer le Duc à Perõne.

a Perilleux de ſe cõmettre & fier à la foy d'vn Prince qui a eſté ennemy en telle ſorte, que l'on ſoit le plus foible. Toſi me blaſme d'imprudence Valentinois, qui alla trouuer en petite trouppe Sapor.

b Sauoyſiẽs & Bourguignons de tout temps s'entraymoient tres-fort. PHIL. DE COM.

ment d'offensé. [c] Quand le Roy en fut aduerty il entra en extréme deffiance, & trouua ſes pensées toutes cõfuſes & enueloppées dans le repentir [d] de n'auoir mieux pensé à ſon voyage. Il enuoya prier le Duc de le faire loger au Chaſteau, parce que tous ces Seigneurs qui eſtoient arriuez ne celoient pas qu'ils ne fuſſent ſes malueillans. Le Duc fut bien aiſe que le Roy choiſit le logis qu'il ne luy euſt osé donner, & le pria de n'eſtre en doute d'aucune choſe.

On le loge au Chaſteau.

Les deux Princes ordónerent à leurs gens d'aduiſer aux moyens [e] de compoſer leurs differends. Ils reprindrent le traicté de Conflans auquel peu de choſes furent adiouſtées pour le regard du Duc. Mais la condition de Monſieur deuint meilleure. Car pour la Duché de Normandie il auoit Champagne & Brie auec tous les droits de ſouuerain excepté le reſſort, & le Duc de Bretagne entroit au traité comme alié.

Les choſes eſtans en ces termes les nouuelles vindrent au Duc, que les Ambaſſadeurs du Roy auoient fait reuolter ceux du Liege, [f] s'eſtoient emparé de la ville de Tógres, empriſonné leur Eueſque couſin germain du Duc, tué quinze ou ſeize de ſes Chanoines & ſeruiteurs. Le Duc tout incontinét fait fermer les portes de la ville & du Chaſteau, feignant qu'ó auoit pris vne boüette de pierreries, réforce les gardes à la porte du Chaſteau & dit à ſes priués ſeruiteurs que le Roy eſtoit venu là pour le trahir & tromper. Il eſtoit en telle eſmotion de colere que ſi les premiers auſquels il cóta ces nouuelles euſſent voulu mettre de l'huile en ce feu [g] & n'en euſſent pluſtoſt retiré qu'attiſé le bois, il ſe fuſt reſolu à faire contre le Roy ce qu'il diſoit. Mais autre ne s'y trouua que Philippes de Commines & deux valets de chambre qui n'aigrirent rien.

Il y eſt comme en priſon.

c Le Roy auoit tenu priſonnier le Cõte de Dreſſe & le ſeigneur de Lau. Il auoit oſté Pinal au Mareſchal de Bourgongne.

d Il n'y a rien de plus indigne où vn Prince puiſſe tomber, que la repentance, meſmes aux fautes que l'on ne peut faire deux fois.

e Les Princes qui ont quelque choſe à demeſler enſemble, s'en doiuent remettre à leur cõſeil pour éuiter l'aigreur & l'ardeur où la contention les peut porter.

f Les Liegeois en ceſte reuolte ſe haſterent plus diligemment que le Roy ne pẽſoit, car ſes deſſeins n'eſtoient pas encores bien digerés, & il ne les tenoit pas ſi habiles.

g *Les premiers mouuemẽts des Princes en leur colere, paſſent promptemẽt en des reſolutiõs de vengeãce, quand ils rẽcontrent des perſonnes qui les y diſpoſent & confortent.*

Digitized by Google

Si jamais Roy de France n'a veu l'image de la peur que ſur le front de ſes ennemis, elle ſe preſente maintenant aux yeux de Louys qui demeure bien confus en vne triſte meditation de ſa faute, conferant ſon mal-heur auec celuy de Charles [g] le ſimple eſtant logé au pied de la tour où il auoit eſté empriſonné. Il fit quelque ouuerture pour appaiſer le Duc, & offrit de bailler des oſtages & de procurer des Liegeois telle ſatisfaction que de raiſon.

Il auoit des amis dans le Conſeil du Duc, & faiſant jetter parmy eux douze ou quinze mille eſcus, il fut par ce moyen aduerty des reſolutions que l'on y faiſoit, dont les plus douces & moderées ne luy eſtoient pas agreables. La premiere opinió fut qu'on luy tiendroit parole pour ueu qu'il ſe declaraſt ennemy de ceux du Liege. La ſeconde qu'eſtant offencé cóme il eſtoit, il y auoit danger de luy donner la liberté pour ſe vanger. La troiſieſme, que l'on deuoit faire venir le Duc ſon frere & les autres Princes pour aduiſer à ce que l'ó en feroit. Elles paſſerent toutesfois par ce deſtroit, qu'il fut contrainct, & c'eſt la plus grãde violençe que l'on puiſſe faire à vn Roy, de conſentir à la guerre contre ceux du Liege qui ſ'eſtoient fiez ſous ſa protection.

Dures reſolutions prinſes contre luy au conſeil du Duc.

Le Duc demeura trois jours en de grandes alteres, & paſſa la troiſieſme nuict en telle inquietude qu'il ne ſe deſpoüilla point, ſe couchant ſur ſon lict, puis tout ſoudain ſe leuant, ſe promenant & parlant à Philippes de Commines ſon Chambellan, la probité & moderation duquel ſeruit à calmer ces orages impetueux qui agitoient ſon ame. Il eſtoit tout François & dés lors on croit qu'il fit reſolution de ſe retirer en France. Mais il n'eſt pas croyable qu'il y euſt de la trahiſon

[g] Hubert Comte de Vermandois fit mourir en priſon Charles le ſimple. Le Roy Louys ſon fils pour venger ceſte injure, fit vne aſſemblée des Princes & principaux ſeigneurs, & leur propoſa ceſte queſtion qu'il feignoit luy auoir eſté enuoyée par le Roy d'Angleterre pour en auoir ſon aduis. Quelle peine meritoit vn meſnayer qui ayant inuité ſon maiſtre de venir voir ſa maiſon, l'auoit mis à mort. Tous dirent que c'eſtoit vn crime grandement puniſſable, & Hubert que celuy-là deuoit eſtre pendu. *Vous le ſerez*, dit le Roy, *car vous eſtes condamné par voſtre bouche, auſſi toſt dit, auſſi toſt pendu.*

[h] Les aduis de ce qui ſe faiſoit au Cõſeil du duc, venoient à ce qu'on dit de Philip. de Comminc, auſſi en parle-il en ceſte ſorte. *Le Roy eut quelque amy qui l'en aduertit, l'aſſeurant de n'auoir nul mal s'il accordoit ces deux points: mais s'il faiſoit le contraire il ſe mettoit en ſi grãd peril que luy pourroit aduenir.*

Philip. de Comm. deuint partiſan du Roy, qui le fit venir en France, luy dõna la Seigneurie d'Argenton en Poictou, & la Seneſchauſſee du meſme pays.

en ſon faict. La candeur & la ſincerité ſi apparente en ſes eſcrits en oſte le ſoupçon. S'il euſt eu ce blaſme d'infidelité & d'ingratitude, vices qui font la diſſolution de l'humaine ſocieté, le Roy ne luy euſt pas fié tant de grands & importans affaires.

Le Duc de bon matin alla trouuer le Roy au Chaſteau, lequel eſtoit deſia aduiſé de ce qu'il venoit luy dire & auoit eu loiſir de penſer à la reſpóſe & l'accommoder non tant à la raiſon comme à la neceſſité[l], & ſur tout de faire ſi bonne mine que le Duc ne ſapperceu point qu'il euſt mauuais jeu, ou qu'il fuſt en l'apprehẽſion de perdre, car ſ'il euſt creu de luy auoir fait peur, il luy euſt donné le mal[m] tout enſemble.

Aduantage d'eſtre preparé en ſa reſponce.

Le Duc eſtoit accompagné des Seigneurs de Crequy, Charny & la Roche. Il ne pouuoit ſi bien colorer par l'humilité de ſes paroles ſon geſte & ſa façon ſuperbe & menaçante, que le tremblemẽt de ſa voix ne fiſt cognoiſtre l'émotion & l'orage que la colere faiſoit en ſon cœur, & puis il n'y a pas grande raiſon aux humbles paroles & aux contenances reſpectueuſes quand les effects ſont contraires & que l'inferieur braue le ſuperieur[n]. Il luy demanda ſ'il vouloit tenir le traicté & venir au Liege pour l'ayder à ſe venger, & l'Eueſque du Liege ſon parent, des Liegeois qui à cauſe de luy & de ſa venuë, ſ'eſtoient reuoltez. Le Roy l'accorda, la paix eſt jurée ſur la Croix de Charlemagne, & la ville toute pleine de ioye & d'allegreſſe pour ceſt accord, le 12. Octobre, 1468. Oliuier de la Marche rapporte cecy autrement que Philippes de Commines, *Le Roy*, dit-il, *n'eſtoit pas bien aſſeuré de ſes beſongnes, & ſi toſt qu'il vit entrer le Duc en ſa chambre il ne pût celer ſa peur, & dit au Duc, mon frere, ne ſuis-je pas ſeur en voſtre maiſon, & en voſtre pays?* & le Duc luy reſpód,

Le Duc vint trouuer le Roy & le cõiure de venir au Liege.

Paix jurée.

z Toutes les injures les plus atroces ſont compriſes en ces deux mots, d'ingrat & d'infidelle. *Nihil æquè cõcordiam humani generis diſſociat ac diſtrahit, quàm hoc ingratitudinis vitium.* SEN.

l Iamais l'eſtonnement ne ſe doit recognoiſtre ſur le front du Prince. Il doit eſtre maiſtre de ſes paroles, mais bien plus de ſa mine, car l'air du viſage les contredit ſouuent, & produit l'interieur du cœur.

m Souuent vn mauuais deſſein commencé, ne s'acheue point quand celuy qui le fait croit qu'il n'eſt point deſcouuert. Et c'eſt vne maxime plus fondee en experience qu'en conſcience en telles occaſions, ou de n'en point tant faire, ou d'en plus faire.

n Aquoy ſe reſpect & l'humilité des paroles ſi l'action eſt ſuperbe & rebelle? Le jour de la priſe du Roy Iean à la bataille de Poictiers, le Prince de Galles ſeruit S. M. à ſoupé & à teſte nuë. Le Roy le prie de s'aſſeoir, *Il n'appartient pas au ſuiect*, reſpond le Prince de Galles, & n'ãt moins il le tenoit priſonnier.

M. CDLXVIII.

Ouy Monſieur, & ſi ſeur que ſi ie voyois venir vn trait d'arbaleſtre ſur vous, ie me mettrois au deuant pour vous garentir, Et le Roy luy dit, *Ie vous remercie de voſtre bon vouloir: & veux aller où ie vous ay promis, mais ie vous prie que la paix ſoit dés maintenant jurée entre nous. L'on fit apporter les bras de S. Leu, & jura le Roy de France la paix entre luy & le Duc de Bourgongne, & ne ſe pouuoit ſaouler de ſe fort obliger en ceſte partie, & le Duc de Bourgongne jura ladite paix & promit de la tenir & entretenir enuers & contre tous.*

Ils partirent le lendemain, viennent à Cambray, entrerent au pays du Liege à l'entrée de l'hyuer. Le Roy n'auoit que ſes gardes Eſcoſſoiſes & trois cens hommes d'armes. A la veuë du Liege le Duc tint conſeil de ce qui eſtoit de faire. On luy dit qu'il deuoit renuoyer vne partie de l'armée, car il n'auoit que trop de forces contre vne ville demantelée, & qui ne pouuoit eſtre ſecouruë, puis que le Roy eſtoit pour luy. Il ne creut pas ce conſeil & ſ'en trouua bien, car aupres d'vn puiſſant Roy il ne pouuoit eſtre trop fort [p], & courant la fortune de perdre tout s'il euſt eſté plus foible, la deffiance luy ſeruit bien.

Siege du Liege.

Le Duc commanda au Mareſchal de Bourgongne qui conduiſoit ſon auant-garde de ſe loger en la Cité ou de gré ou de force. Il y auoit en la ville vn Nonce du Pape pour compoſer les differends qui eſtoient comme perpetuels entre l'Eueſque & le peuple. Ceſtuy-cy changeát ſon pouuoir & oubliant ſon deuoir pour le deſſein d'auoir ceſt Eueſché, exhortoit les habitans à ſe deffendre, & leur fit faire vne ſortie auec telle ardeur, que ceux qui eſtoient dehors ne ſe promettoient de r'entrer [q] que victorieux. Ceſte ſortie fut ſi mal-heureuſe qu'il ſe repentit de ſon conſeil, & apprehendant le peril, ſort de la ville & prend la

o Quoy que l'on ſceut dire au Duc de Bourgõgne qu'il ſeroit blaſmé de rompre la ſeureté qu'il auoit promiſe au Roy, il reſpondoit touſiours ces mots, *Il le m'a promis, & il le me tiendra. Ie ne feray point de conſciẽce de le contraindre.* Pierre de Goux ſon Chancelier eſtoit de ceux qui le cõſeilloient de n'offencer le Roy. OLIV. *de la Marche.*

p Ce ne fut iamais ſage party, ny reſolution bien aduiſée de mettre en peril toute ſa fortune, & non toutes ſes forces.

q Clearchus fit vne ſortie & mit tous ſes gens en bataille, puis commãda de fermer les portes, & jetter les clefs par deſſus la muraille, pour oſter tout eſpoir au ſoldat de rentrer que la partie ne fuſt perduë ou gagnée.

Digitized by Google

fuite, il fut arreſté par les gens du Duc qui promettoient à ceux qui l'auoient pris, d'en faire leur profit ſans luy en rien dire. Mais comme diſputans & querelans pour les parts de la rançon ils en vindrent parler au Duc eſtant à table, il blaſma en public ce qu'il auoit loüé en ſecret, declarant que la priſe n'eſtoit pas bonne, fit venir l'Eueſque, l'honnora, le careſſa & luy fit rendre tout, laiſſant aux autres le repentir de n'auoir fait ſans bruit ce qui ſe deuoit faire [r] auant que demander ſi on le feroit.

Eueſque, Nonce du Pape deliuré.

[r] Il y a des choſes qu'il faut faire auant que demander ſi on les fera. C'eſt la reſponſe que fit Pompée ſoupant auec Anthoine en vn nauire, quand vn Dizenier luy vint dire que c'eſtoit lors l'occaſion de ſe venger d'eux, & que s'il vouloit il y mettroit tel ordre qu'il n'en reſteroit pas vn.

Le Mareſchal de Bourgongne & Imbercourt gaignent le faux-bourg & donnent droict à la porte de la ville, qui n'attendit pas que la neceſſité contraignist les habitans à demander la paix en robbes noires. [f] Aux premieres approches les deputez ſe preſentent pour parlementer, l'eſperance & la cupidité du butin ne permet point qu'on les eſcoute. La nuict ſurprend les aſſaillants auant qu'ils ſoient logez, & les met en tel deſordre que ne ſçachans où ſe rendre, & ſ'appellans les vns les autres en confuſion, donnent cœur aux aſſiegez de faire vne ſortie. [t] Ils ſ'arment, les vns de peur, les autres pour n'auoir peur, ils ſe ruent ſur eux par diuers endroicts, car leurs murailles razées l'année precedente donnoient jour de tous coſtez, ils en tuent ſept ou huict cens. Quatre pieces de canons tirées contre la porte le long de la grãde ruë leur rendent la pareille & empeſcherent de ſortir ceux qui par la faueur de ceſte premiere ſaillie en auoient enuie.

[f] Encores que les Atheniens n'ayent pas eu reputation de grand courage, ils ne demandoient iamais d'accord qu'en robbe de dueil preſſez d'vne extreme neceſſité.

[t] Qui de nuict attaque le premier a de l'aduantage, car on croit touſjours qu'il ſoit le plus fort. La fuite volontiers ſuit l'eſtonnement. La nuict n'a point de hõte.

Les aſſiegez demandent à parlementer

Ny pour cela, ceux qui eſtoient ſortis ne voulurent r'entrer en la ville & ſe bariquerent, ou, cõme dit Philippes de Commines, ſe taudirent des chariots qu'ils auoient gagné & y demeurerẽt juſques au jour, lequel

lequel découurit leur temerité & donna moyen aux gens du Duc de les repousser dans la ville. Là fut blessé & tué Iean de Villette seul chef de ce peuple, le faux-bourg demeura au Mareschal de Bourgongne qui auoit fait vne lourde faute de n'auoir mieux ordonné son logis [u] principale partie du deuoir d'vn bon Capitaine. Le Prince d'Orange y fut blessé, & en ceste actiõ l'Histoire luy donne le surnom glorieux d'homme de vertu, comme elle louë la valeur des Seigneurs du Lau & d'Vrfé, & reproche le mespris de l'honneur à plus de deux mille hõmes, qui sous la faueur de ceste nuict auoient sacrifié leur salut & leur honneur à la fuite. [x]

Faux-bourgs du Liege occupez.

Ceste premiere desfaicte affligea le Duc, & n'eust pas voulu que le Roy l'eust sçeu s'il eust esté possible de la celer entre tant de pasliõs & de diuers interests. Ayant creu que le bruit auoit esté plus grand que le mal, il l'alla trouuer luy-mesme pour le dire, le Roy en fut fort joyeux, mais c'estoit d'vne joye plus fõdée sur la prudence que sur la justice, car si les desseins du Duc n'eussent prosperé, le Roy en eust eu du repentir, & pour ce il accommodoit son esprit aux mouuemens de celuy du Duc, esprouuant que c'est vne dure seruitude à vn grand de se contraindre aux humeurs d'vn moindre.

Les troupes du Duc mal menees aux faux-bourgs.

Il fut aduisé d'aller rafraischir l'auant-garde plongée dans la fange, assiegée de la faim & toute transie de froid. Le Duc enuoya trois cens hõmes à cheual auec quelques viures pour reconforter ceux qui n'en pouuoient plus [y], & n'auoient mangé de deux jours. Il y vint aussi & se logea au milieu du faux-bourg & le Roy à vn quart de lieuë à vne ferme.

Ce premier soir sur la minuict il y eust vne alarme

u Aux sorties le chef doit tenir ferme & ne bouger, afin que sa presence maintienne les assiegez en deuoir, & qu'il fauorise la retraicte de ceux qui sont sortis, prenant garde qu'estant repoussez les assaillãs n'entrent pesle-mesle auec eux. Quand ceux du Liege eurent perdu en la premiere sortie leur chef, leur deffence fut desesperée.

x Le premier deuoir d'vn bon Capitaine, est de sçauoir loger ses gẽs. Pour ce seul respect Annibal au jugement de Pyrrus estoit le premier Capitaine de la Grece apres Alexandre.

y Le soldat affamé n'a le cœur ny la force de combattre. Ce fut vne grande nõchalance aux Capitaines du Duc, d'auoir engagé les soldats si pres de l'ennemy sans auoir pourueu à les faire manger. Asdrubal perdit ses gens contre Scipion pour ce manquement. Vlysse reprend Achille de ce qu'il vouloit mener ses gens à la guerre sans auoir repeu.

Digitized by Google

bien chaude quoy que l'on fut au cœur d'vn extreme hyuer. Le Roy parut auſſi-toſt en la ville que le Duc & l'on ſ'eſtonna de ſa diligence, ce nom de Roy & ſa preſence fit perdre au Duc toute contenance. [z] L'aymant n'a point de vertu aupres du Diamant, le Roy ne voulut paroiſtre autre que Roy, prẽd la parole & cõmande ce qu'il falloit faire. [a] Autre que luy en vn accident ſi ſoudain n'euſt pû r'aſſeurer les étõnez, & cela auec tant de jugement, de courage & de Majeſté, que l'on cogneut bien qu'il ſçauoit que c'eſtoit qu'il eſtoit né pour cela, & qu'é telles occaſiõs les meilleurs coups ſe tirent du chef. [b] Les vns crioient, ils ſont icy, les autres, ils viennent par vne telle porte, la nuit mettoit tout en doute & augmentoit l'eſpouuentement. [c] Le Roy commanda au Conneſtable d'aller droict en telle part auec ce qu'il auoit, car, diſoit-il, s'ils doiuent venir c'eſt leur chemin. On ne vit perſonne, le Roy ſe retira en ſon quartier & le Duc au ſien.

L'alarme donnée, le Roy monte à cheual & ſe trouue auſſi-toſt que le Duc en place.

Le lendemain le Roy vint loger en vne maiſon proche celle du Duc, lequel entra en quelque ombrage [d] de ceſte voiſinance & fit mettre en vne grãge entre-deux & percée en diuers endroits pour ſortir plus librement, trois cens hommes d'armes & le meilleur de tout ce qui eſtoit à ſa ſuite.

Le Roy & le Duc logez enſemble.

Les Liegeois preuoyants qu'ils ne pouuoient eſuiter leur ruine, prennent reſolution d'aller au deuant de la mort, de vendre leur vie le plus cherement qu'ils pourroient, & ſurprendre les deux Princes dedãs leurs propres logis où ils pouuoient aller de plein pied, car quoy que tous deux fuſſent grands Capitaines, ſi n'auoient-ils penſé à ſe retrancher. [e] Les Liegeois n'auoient point de chefs, ils prennent pour leur conduite le deſeſpoir & le hazard & auec cela les

Sortie des Liegeois.

z Le Duc, dit Philip. de Comm. *ne tint point ſi bonne contenance que beaucoup de gens euſſent bié voulu, pour ce que le Roy y eſtoit preſent, & prit le Roy parole & auctorité de commander.*

a C'eſt acte de grãd Capitaine aux accidents non preuens apporter vn ordre prompt & opportun.

b En la guerre on ne cõbat pas ſeulement auec la force des ſoldats, mais auec l'art & la prudence du General.

c Le temps obſcur & mauuais ayde bien à épouuanter les gens. *Phil. de Comm. lib. 2. cap. 11.*

d Ce changement de logis & ces approches mettent le Duc en vne eſtrange inquietude. Il craint que le Roy ne ſe veuille jetter dans la ville qui s'eſtoit fiée en ſa protection, qu'il n'ait quelque deſſein contre luy, que pour le moins il ne penſe à ſe retirer deuant que les Liegeois ſoient domptez & chaſſez.

e Faute remarquable à deux grands Capitaines, de n'auoir point fait de retranchement au ſiege du Liege, douteux, & long & difficile.

Digitized by Google

deux maiſtres des deux logis où eſtoient le Roy & le Duc, leur intention eſtant de les ſurprendre & de les tuer ou de les mener en la ville auant que leurs gens fuſſent aſſemblez pour les ſecourir.

La nuict touſiours contraire à ces rencontres [f] leur eſtoit fauorable comme aſſaillans. L'ordre eſtoit que ſix cens des meilleurs ſoldats ſortiroient par les murailles & iroient ſur la minuict aux logis de ces deux Princes & ne s'arreſteroient en nulle part, tueroient les ſentinelles & qu'au meſme temps le peuple ſortiroit par la porte auec les cris [g] & les huées les plus effroyables qu'ils pourroient faire pour reſueiller & animer l'execution de ce deſſein.

Ils ſortent par les breſches de leurs murailles ſur les dix heures; attrappent & tuent la plus part des ſentinelles, mais au lieu d'aller droict où ils eſtoient commandez, comme ils le pouuoient faire ſans reſiſtance, ils ſ'arreſtent au pauillon où eſtoit logé le Duc d'Alençon derriere le logis du Duc, & en la grãge qui eſtoit entre le logis du Roy & du Duc. [h] *Il ne faut point douter*, dit Philippes de Commines, *que s'ils ne ſe fuſſent amuſé en ces deux lieux, & euſſent ſuiuy ces deux hoſtes qui eſtoient leurs guides, ils euſſent tué le Roy & le Duc de Bourgongne, & deſconfit le demeurant de l'hoſt.*

Le Roy & le Duc de Bourgongne en peril d'eſtre pris ou tuez.

Le Duc qui auoit reſolu de donner vn aſſaut general le lendemain, auoit commandé à tous ſes gens de ſe deſarmer, repoſer & rafraiſchir, & luy-meſme poſa ſa cuiraſſe qu'il n'auoit quitté depuis ſon arriuée, tant les grands labeurs ſont doux & ayſez aux grãdes entrepriſes. Le bruit qu'ils auoient faict au pauillõ du Duc d'Alençon en fit armer pluſieurs, [k] mais cela

f Tous rencontres & combats de nuicts, ſe doiuent eſuiter. Cæſar n'entreprenoit riẽ pour l'executer la nuict, & Antonin diſoit qu'encores que les portes de Cremone fuſſent ouuertes, il n'y entreroit que de iour.

g Les cris ſont vtiles en combattant nõ en marchant. Par les cris on a ſouuent jugé de l'iſſue des batailles, ſelõ qu'ils ont eſté plus ou moins eſleuez & eſclattans. Vn cris inegal, laſche, & à repriſes a ſouuent faict cognoiſtre au dehors l'effroy des eſprits, dit Tite Liue.

h Ceſte faute pour les retranchements, mit les deux Princes en peril d'eſtre tuez. Ils ſont neceſſaires pour empeſcher les ſorties du dedans & le ſecours du dehors.

i Les chefs d'armee doiuent eſtre plus endurcis & laborieux que les autres. Alexãdre marchoit ſouuent à pied, à la teſte de ſon armée, mais comme dit le Pere de Cyrus, les trauaux ne ſe doiuẽt pas meſurer tout de meſme és corps de ceux qui commandent, & de leurs ſoldats, & ne ſont ſi griefs aux vns comme aux autres, par ce que l'honneur les fait trouuer bien plus legers à ſupporter au chef d'autant qu'il ſçait bien que ce qu'il fait, viendra à la cognoiſſance de tout le monde. Xenoph. 1. Cyropæd.

k Pour bien executer vn principal deſſein qui demande de la diligence, il ne ſe faut iamais arreſter en chemin quelque occaſion qui s'en rencontre, ſi elle n'eſt d'vne neceſſité inuincible, le d uertiſſement au pauillon d Alençon, donne l'alarme, & eſueille ceux que l'on euſt ſurpris endormis.

n'empeſcha pas que la porte & les feneſtres du logis du Duc ne fuſſent aſſaillies de grande impetuoſité.

A ceſt effort ils adjouſtent vn grand artifice, les vns criants, *Viue le Roy*, les autres, *Viue le Duc*, pluſieurs *Viue le Roy et tuez*, pour mettre les deux Princes en deffiance, leurs gens en confuſion, & ſ'entretuer les vns les autres. Cris qui dónoient au Duc plus de crainte que le peril n'eſtoit grād, & ſes ſeruiteurs ne ſçauoient de quel coſté eſtoit le Roy.

Les deux hoſtes qui les conduiſoient furent tuez des premiers, le Roy ne ſortit point, les Eſcoſſois, cóbattirent vaillammēt à ſes pieds, firent boucliers de leurs corps contre ces furieux, & ne recognoiſſants perſonne tuerent autant de Bourguignons que de Liegeois.

[m] Le peuple qui deuoit ſortir par la porte, fut recongné, le demeurāt taillé en pieces, le Roy & le Duc parlerent enſéble, ſ'eſtonnāts de ceſte temerité, & recognoiſſants bié que ſ'ils euſſent eſté conduits leur deſſein fuſt paſſé plus outre, & qu'ils auoient affaire à des gens plus puiſſans par deſeſpoir que par conduite.

Vaillance & fidelité des Eſcoſſois.

Ils ſe retirent. Le Duc en intention de donner l'aſſaut & le Roy de ſ'y trouuer, quoy que le Duc luy euſt faict dire qu'il ſe retiraſt à Namur juſques à ce que la ville fut priſe. Le Roy reſpōd à ceux qui luy en parloiēt, qu'encores qu'il douta de l'euenement, par ce que le nombre du peuple eſtoit grād, preſſé de deux puiſsāts & violens mouuemēs le deſeſpoir & l'audace, & auoit deſia fait cognoiſtre combien cherement il vouloit vendre [n] ſa vie, il ſ'y trouueroit auec les autres & n'auoit que faire d'aller à Namur. Il ſe pouuoit retirer ſeuremēt, car il auoit cent Archers, bon nóbre de Gētils-hómes & trois cēs hómes d'armes, mais pour plus de peril qu'il n'é voyoit il n'euſt voulu faire vne mau-

Le Roy ſe veut trouuer à l'aſſaut.

l Cecy ſeruit aux Eſcoſſois d'vne nouuelle recommendation de leur fidelité. Acte qui ſe peut comparer à celuy des Romains qui enuironnent Craſſus, diſants que iamais fleſche des Parthes ne toucheroit à ſa perſonne, que premier ils ne les euſſent tous tuez les vns apres les autres. Plvt.

m La nuict ne permit de diſtinguer les amis des ennemis. Les coups ſont la pluſpart vains & ſans rencontre, & les plus vaillants tuez par les plus timides. Tit. liue.

n Quand vn peuple cōmence à cognoiſtre que les choſes ſont en tels termes qu'il n'en peut arriuer que du mal, il ſ'aſſeure dedans les perils, change ſon audace en fureur & ſes eſperances en deſeſpoir.

Digitized by Google

uaiſe demarche. Le reſpect de ſon honneur[o] & ce grand deſir de la gloire l'vnique obiect des grandes ames luy eſtoit plus cher que celuy de ſa vie.

Le ſiege pris par aſſaut & quaſi ſans reſiſtãce.

Sur les huict heures du Dimãche trentieſme Octobre 1468. le ſignal de l'aſſaut fut donné, les Bourgeois ne penſants pas qu'on voulut troubler leur repos vn iour de Dimanche[p] (iour aux ſcrupules de ce temps-là mal heureux pour combatre) & d'ailleurs fort mattez & recreus, parce que tous les iours ils eſtoient de garde, s'eſtoient amuſez à diſner. On les ſurprit ſans reſiſtance, chacun ſe ſauua ou aux Ardennes ou aux Egliſes, qui eſchappa la fureur du fer tomba en celle du froid & de la faim, & tous eſprouuerent qu'en vain[q] les hõmes gardẽt les villes ſi Dieu n'é prẽd le ſoing.

Le Duc maiſtre de la ville vint prendre le Roy & le conduiſit au Palais. Ce Prince accommodant ſes paroles au temps & à l'humeur du Duc, loüoit ſa victoire & parloit à tous allans & venans de la vaillance & bõne conduite du Duc qui prenoit vn plaiſir incroyable d'auoir vn Roy pour Panegyriſte. La ville fut reduite en eſtat de ſeruir à la poſterité d'exemple nõ de commiſeration, mais d'extreme miſere.

Eſtrange ruine & deſolation du Liege.

Les portes & les murailles furent renuerſées, les foſſez comblez, les priuileges reuoquez, les Loix changées, les Egliſes, la grande exceptée, pillées. Le Duc la fit garder par des gens de ſa maiſon, contre les ſoldats qui l'aſſailloient par les deux portes. Choſe eſtrãge de voir les Egliſes[r] en peril entre les Chreſtiens, dont les impietez ſont telles que les nations les plus barbares en auroient horreur, car elles ont touſiours reſpecté les lieux ſaints; mais c'eſtoit vn ſiecle ſi gaſté & corrõpu qu'il y auoit deſia des hommes ſans ame, & des ames ſans religion.

o Il n'y a grand courage qui ne treſſaille à ce mot d'honneur. Il faut qu'vn Prince aille par tout où il y va de ſa reputation. Le Roy, dit Phil. de Com. là où il y alloit de l'honneur n'euſt point voulu eſtre repris de cotiardie.

p Le Cõte de Montfort, qui fut Iean dit le vaillant, Duc de Bretagne, enuoya dire au Comte de Blois ſõ ennemy, qu'il le prioit remettre au lẽdemain la bataille qu'il luy vouloit donner, par ce que c'eſtoit vn iour de Dimanche feſte S. Michel, c'eſtoit encores vn des iours auſquels la Cõteſſe de Blois ſa femme luy auoit defendu de cõbattre. Le Cõte de Blois ne voulut croire ny l'vn ny l'autre, & y fut tué. Ceey aduint l'an 1364.

q Le Roy Ferdinãd ſortãt de Naples auec Dom Froderic, la Reyne ſon ayeule, la Princeſſe Ieanne ſa fille, & embarqué ſur les galleres pour gagner l'Iſle Iſchia que les anciens appelloient Enaria, à trente mille de Naples, n'auoit autre parole à la bouche que celle de ce Verſet, où Dauid dit, *Que les veilles & les corps de garde ne ſeruẽt de rien ſi Dieu ne garde la ville.*

r Puiſque Dieu doit eſtre craint & adoré par tout, ce qui appartient à ſon ſeruice doit eſtre religieuſement reſpecté par tout, meſme entre les armées. Xenophon dit qu'Ageſilaus ne permettoit point qu'õ touchaſt aux temples ſituez aux terres ennemies.

Digitized by Google

Le Duc ne pouuant arreſter ceſte fureur, tua de ſa main vn ſoldat pour faire deſloger les autres, tout fut reduit en vne vaſte & effroyable ſolitude. Le Duc ſe repentit des cruautez exercées en la fureur du ſac, & offrit pour expiation le S. George dont encores auiourd'huy ſe pare l'Egliſe de ſainct Lambert au Liege.

Le Roy cinq iours apres la deſolation d'vn païs qui ſe fioit au ſecours de ſa puiſſance & qui broncha en ſeruitude [r] pour n'auoir marché droict en ſa liberté, print congé du Duc & luy dit que s'il auoit plus affaire de luy qu'il ne l'eſpargnaſt point, mais que ſi tout eſtoit fait, il deſiroit d'aller à Paris pour faire verifier leur traicté, en eſperance toutesfois de ſe reuoir l'Eſté prochain en Bourgongne, *Ie veux*, diſoit-il, *que nous ſoyons vn mois enſemble à faire bonne chere* [t]. La forme & la façon de ſes paroles aydoit fort à la matiere, car il les proferoit auec vn viſage ouuert & d'vn cœur qui ſembloit tout franc, & obligeoient le Duc de luy complaire. Acte de ſageſſe incomparable d'accommoder ſes paroles & ſes actions à la neceſſité du lieu & du temps où il ſe retrouuoit, & l'humilité en ces accidens ne fait point de tort à vn grand Prince [u], qui ſçait qu'il n'y a autre moyen pour durer auec les eſprits inſolents de leur fortune qu'en diſſimulant.

Le Roy propoſe de retourner en Frãce.

Auſſi le Duc cognoiſſant bien l'humeur de ce Prince murmuroit touſiours & faiſoit cognoiſtre ſa deffiãce. Il conſideroit que les obligations ſont bien legeres des promeſſes faites par perſonnes qui ne ſe peuuent dire en liberté, que la force n'a aucun pouuoir de preſcrire, force aſſez remarquée aux paroles ſolennelles du ſerment que l'on deſiroit du Roy, pour conſentir qu'en cas de contrauention au traicté, tous ſes ſub-

traicté fait sãs liberté n'oblige point.

r La liberté eſt deſirable quand ceux qui ne veulent eſtre ſubiects ont moyen de viure libres, mais comme dit Platon Ep. VIII. *Pluſieurs ſont tõbez en ſeruitude pour n'auoir bien vſé de leur liberté.*

t Les Princes cõme tous les hõmes pour la qualité de leur nature, ſont ſubiets aux paſſions & alterations, & ne pouuants durer long temps au trauail du corps & de l'eſprit ſans ſe laſſer, ont beſoin de relaſche & de recreation. C'eſt ce que le Roy Louys XI. appelle icy bonne chere.

u L'humilité ne rabat riẽ de la grandeur d'vn Prince. Car ou celuy qui s'humilie eſt inferieur & cela luy vient bien: ou il eſt ſuperieur, mais reduit en quelque ſiniſtre party qui le contraint à plier, & s'il en eſchappe l'humilité ne luy apporte point de regret, mais ſi fait bien à celuy qui l'a traicté auec arrogance ou orgueil.

Digitized by Google

iects ſe retiraſſent de ſon obeïſſance pour adherer au Comte de Charolois. Pource il voulut qu'auant le de-
XI. part du Roy leur traité fuſt leu & releu, tous les points bien eſclaircis [x] & entẽdus, & que ſur tout il declaraſt ſon intention, *Aduiſez Monſeigneur, s'il y a quelque choſe dont vous ayez du repentir, il eſt à voſtre choix de faire ou de laiſſer, ie deſire d'y adiouſter vn article en faueur des Seigneurs de Lau, d'Vrſé, et Poncet de Riuiere, à ce qu'ils r'entrent en leurs terres & Eſtats: Ie le veux bien*, replique le Roy, *pourueu, que le Comte de Neuers & le Seigneur de Croïy y entrent auſſi.* Le Duc qui portoit vne haine extreme à ceux cy ne parla plus des autres, & le Roy pour le ſurplus declara qu'il vouloit obſeruer le traicté. [z]

Il auoit ſi grand deſir d'eſtre loing que pour ne mettre ſon depart en doute ou le retarder, il ne luy eſchappa aucun trait de meſcontentement. Il celoit ſon mal
Excuſes du Duc. ſi accortement qu'il n'eſtoit poſſible de cognoiſtre s'il l'auoit ſenty. Le Duc fit quelque ſorte de complimẽt pour s'excuſer de ce qu'il l'auoit amené à la guerre du Liege. Il euſt fallu des poudres [a] bien artificielles pour donner gouſt à ceſte fauſſe, la dorure n'oſtoit pas l'amertume de ces pillules. Il l'accompagna enuiron vne demie lieuë, à l'Adieu & aux embraſſements, le Roy pour ſurabondance d'affection & de confiance luy dit, *Et bien*, Monſieur, *ſi mon frere qui eſt en Bretaigne*
Paroles du Roy au depart. *ne ſe contentoit du partage que ie luy donne pour l'amour de vous, que voudriez vous que ie fiſſe?* Le Duc reſpond, *S'il ne le veut prendre ie m'en rapporte à vous deux, & ne m'en ſoucie pourueu que faſſiés qu'il ſoit content.* Ceſte parole dicte vn peu bruſquement fut bien conſiderée par le Roy qui deſlors propoſa de ne loger ſon frere ny en Normandie trop voiſine d'Angleterre, ny en Champagne trop proche de Bourgongne.

x Aux traictez de Paix il ſe faut bien entendre. Toutes les paroles doiuent eſtre bien eſclaircies, & ceux qui ſont cõpris ou exclus clairemẽt exprimez.

y Le manquement en l'obſeruatiõ des promeſſes forcées, n'eſt point honteux, & la force mãque à qui l'obſerue.

z Aux traictés qui ſe fõt de pair à pair, les demãdes impertinentes ſe deſtruiſent par des pareilles demandes.

a Les paroles d'excuſes & de compliments aux actions qui ne ſe peuuẽt excuſer, ſont comme eſpiceries & fauſſes de haut gouſt aux viandes qui ſont gaſtées & corrompuës.

Digitized by Google

Le Duc continua les rigueurs de la guerre sur le pays de Franchemont, laissant la ville du Liege toute en feu [b] & n'excepta de ceſt embraſement que les Egliſes & les maiſons de ceux leſquels y faiſoient le ſeruice de Dieu [c]. Ils reſpectoient les temples apres auoir par toutes ſortes d'impieté offencé celuy qu'ils y adoroient. Cependant que ſes ſoldats s'eſchauffoient au feu il ſouffrit vn froid extreme & incroyable dans les montagnes de Franchemont, où le vin gelé ſe rompoit dans les pipes deffoncées à coups de coignée, & s'emportoit dans les chapeaux & les panniers ſans ſe diminuer. Oliuier de la Marche eſcrit que la tiſane du Duc ſe gela en des flacons d'argent, & que la violence en fut ſi grande, qu'ils en creuerent. X II. Guerre en Franchemont. Cruel hyuer.

La mort du Roy d'Albanie fut publiée en meſme temps par toute l'Europe. Louys en euſt du regret, parce que luy ſeul arreſtoit les furies des Turcs, fleaux cruels pour punir les deſordres du ſiecle depraué. Il fut fils & le plus ieune de neuf enfans de Iean Caſtriot [d] qui commandoit à Croïe principale ville d'Albanie, qui le donna auec ſes freres à Amurath pour ſeureté de la fidelité de ſes promeſſes, contrainct de ployer ſoubs le ioug de ceſte domination.

Amurath le Nabuchodonoſor [e] des Iſraëlites, les fit tous circoncire & changer de nom. Georges fut appellé Scanderberg, c'eſt à dire Alexandre Seigneur, & comme Alexandre commença de ſi bonne heure à faire preuue de ſa valeur que chacun iugea que les trauaux militaires le rendroient digne de ce nom, qu'il acheueroit plus de batailles en effect, que les Princes de ſon temps n'en auoiét veu en peinture, Amurath II. fait circoncire George Caſtriot & le nomme Scãderberg.

[b] Le Duc ordonna trois mille hommes de pied pour bruſler la ville du Liege, & deffendre les Egliſes. Le feu fut mis à trois fois en trois diuers quartiers. On y reſerua trois cens maiſons pour les Preſtres, auec leſquels pluſieurs habitans ſe logerent. PHIL. DE COM.

[c] L'impieté reſpecte les choſes ſacrées apres que la licence les a violées. Fabius Maximus ayant pillé & deſolé la ville de Tarente en toutes ſortes de cruautés, comme ſon Secretaire luy vint dire, *Que ferons nous des Dieux de nos ennemis?* il reſpond, *laiſſons les Dieux courroucez aux Tarentins.* PLVT. *en la vie de Fabius.*

[d] Voyſane fille du Roy des Tribales partie de Macedoine & de Bulgarie, ayant conceu George Caſtriot, ſongea d'auoir enfanté vn Serpent de telle grandeur, qu'il trauerſoit tout l'Epire.

[e] Dieu s'eſt ſeruy des puiſsãces infidelles pour chaſtier ſon peuple, & ſous diuers moyens il leur a donné puiſſance de les troubler. Il eſleue Nabuchodonoſor pour ruiner les Iſraëlites, & pour ce Hieremie l'appelle ſon ſeruiteur, combien qu'il fuſt tres cruel.

Digitized by Google

ture[f], obtiendroit plus de victoires que les autres n'auoient couru de perils. Il fut fait Sangiac, premiere dignité apres celle des Baſchas, puis enuoyé en diuerſes expeditions & recogneu pour ſeul autheur de tout le bon ſuccés qui aduint en la Grece, en l'Aſie & Hongrie: n'y ayant rien en l'art militaire qui à la fin ne fut en ſes experiences[g].

f Scanderberg fut inſtruict à tous les exercices de la guerre auant que la force du corps pût cognoiſtre quelle eſtoit celle de ſon courage, il apprit auſſi la langue Turque, Eſclauõne, Arabique, grecque & Italienne.

g Quand Ciceron parle de Pompee, il dit qu'il auoit plus mené de batailles à heureuſe fin que les autres n'en auoient leu aux Hiſtoires, plus conquis de prouinces que perſonne auparauãt luy n'en auoit cõceu en ſes ſouhaits: Qu'il auoit triomphé preſque autãt de fois, comme il deuoit vacquer d'annees à la milice.

Mais ceſte grande valeur le penſa perdre. Amurath apprehendoit d'auoir ſi pres de ſoy vn tel Prince, & les ennemis de ſon courage, & plus de ſes eſperances, diſoiẽt qu'il nourriſſoit vn ennemy domeſtique pour affoiblir d'autant ſes intentions, & rompre ſes intelligences. Il fit mourir ſes freres reſolu de luy faire courir la meſme fortune ſi par ſes deportemens il n'euſt fait cognoiſtre qu'il n'auoit autre penſee ny autre paſſion que celle de ſon Pere[h] & ſes freres renaiſſoient en l'affection qu'il luy portoit. Et de fait comme Amurath pour le ſonder luy euſt preſenté la Couronne d'Albanie, il dit qu'il preferoit l'honneur de ſon ſeruice à tous les Sceptres & Empires du monde, qu'il ſentoit ſa main plus propre à vne eſpee, que ſa teſte à vne Couronne.

Il faict mourir ſes freres.

h Apres la mort de Iean pere de Scanderberg, Amurath ſe ſaiſit du Royaume d'Epire, mit garniſon dedans Croïe. Scãderberg diſſimula le regret de la mort du Pere, & la prinſe de ſon Eſtat, & le meurtre de ſes freres, & neãtmoins deſlors delibera d'arracher ceſte courõne des poings d'Amurath.

Ceſte reſponſe contenta Amurath, mais ne luy oſta pas toutes les craintes que la grandeur de ceſt eſprit faiſoit naiſtre en ſon ame, toutes les fois qu'il retournoit des exploits de guerre plus admirables qu'imitables. C'eſt pourquoy ayant reſolu de faire la guerre à Georges Seigneur de Miſie[i], il le fait general de ſes armees tant pour n'en auoir point de plus capable que pour s'en deffaire, eſtimant que ſon naturel prompt & boüillant le porteroit à des perils d'où il ne pourroit ſe deſueloper, car ce braue & genereux Capitaine, comme vn autre

Il entre en doute & ſoupçõ de la valeur de Scãderberg.

i La Miſie eſt appellee vulgairement par les Turcs, Segorie & comprend la Seruie, Boſne Ruſſie, & le Prince s'appelle le Deſpot de Seruie.

Caton [k] vouloit voir à l'œil toutes choſes, & n'auoit autre aduantage aux labeurs militaires que l'honneur de les commander & d'eſtre le premier à les executer. Mais autant de fois qu'il y alla, autant de fois Andrinopoly le vit reuenir chargé d'honneur & de victoire. Trait remarquable de la prouidence de Dieu, conſeruant ce braue courage pour ſon ſeruice.

[k] Caton, cõme dit Tite Liue, vouloit eſtre par tout & executer toutes choſes en perſonne, ne s'eſpargnãt nõ plus que le moindre de ſes ſoldats n'ayant autre aduantage par deſſus eux, que l'hõneur des cõmandemẽts.

A la longue Scanderberg qui euſt creu d'eſtre biẽ reduit à l'eſtroit s'il y euſt eu quelque choſe de clos à ſes penſees [l] & qui auoit touſiours le cœur Chreſtien & Albanois, s'ennuye de viure dans les continuelles inquietudes de tant de deffiances & de coniurations que l'on faiſoit pour le faire mourir, ſe reſout de quitter [m], Amurath, ſe iette du coſté de Hunniades Prince de Tranſyluanie, auec luy rompt le Baſſa de Romanie qui auoit quatre vingt mille hommes, fait prẽdre ſon ſecretaire & le poignard à la gorge le cõtraint d'eſcrire des lettres au Gouuerneur de Croye portant commandement de la part d'Amurath de luy conſigner la place.

Scanderberg quitte les Tures.

Se ioint à Iean Hũniades.

[l] Le trop de courage & de valeur produit touſiours de l'enuie & de la ialouſie. Les hommes ne peuuent ſupporter en vn eſtranger vn ſi grand accroiſſement de vertu & de merite.

[m] La retraite de Scãderberg fut en l'an 1444. il conſpira de ſon entrepriſe auec Hũniades, pour ſous couleur de luy faire la guerre, auoir moyẽ de ſe retirer de ſon coſté.

Le Gouuerneur de Croye obeït & reçoit Scanderberg, tout ce qui eſtoit infidelle paſſa par le fil de l'eſpee, les Chreſtiens furent conſeruez, & ceux qui ſe voulurent faire Chreſtiens. Il aſſiegea les autres places d'Albanie, & en peu de iours auec beaucoup de peine & ſans argent il reconquiſt l'Eſtat de ſes Peres, fit voler l'Aigle noire [n] à deux teſtes par tout.

Entre en la ville de Croïe.

[n] La maiſon de Scanderberg portoit pour ſes armes, vne Aigle de ſable en champ de gueulle. Quand les peuples d'Albanie les virent arborees aux enſeignes & eſtendarts, ils renouuelierent incontinent les anciennes affections qu'ils auoiẽt enuers leurs Princes.

Iuſques à preſent il auoit combatu pour ſoy meſme, maintenãt il cõbat pour la Chreſtiẽté. Ladiſlas Roy de Hõgrie & de Pologne le prie de l'aſſiſter cõtre Amurath, il en fut empeſché par Hunniades [o] Deſpote de Tranſyluanie, auſſi la cauſe de la guerre ne ſembloit

[o] Iean Deſpote de Tranſiluanie, autremẽt nommé Huniades, eſtãt mal-content du Roy d'Hongrie, par ce que certaines places de Seruie, leſquelles luy auoient eſté concedees pour le loyer de ſa vertu, luy eſtoient retenuës, refuſa le paſſage à Scanderberg pour ſe ioindre à l'armee Chreſtienne.

Bataille de Varnes.

eſtre iuſte,car elle rompoit vne Paix iuree ſolennellement auec Amurath,la deciſió en fut à Vvarne, vallee és limites de la Miſie ou de Segorie ſur le pont Euxin ou la mer Maiour,à quatre iournees d'Andrinopoly,à la honte des Chreſtiens qui furent mis en fuite, mais le triomphe couſta tant d'hómes à Amurath que toute ſa ioye degenera en vn grand repentir.

S'il en fit quelque triomphe Scanderberg en euſt le proffit,car voyant qu'il auoit retiré ſes forces, il ſe mit en campagne [p],fit la guerre ſi aſprement que le Turc luy eſcriuit pluſtoſt pour retenir ſes exploicts que pour le menacer de s'en venger, encores que ſes lettres fuſſent toutes bouffies de reproches & de l'orgueil, ordinaire paſſion d'vn eſprit offencé. Il iure que s'il veut reuenir à luy il eſt preſt d'oublier toutes les offences paſſees,parce qu'il a plus de memoire des ſeruices qu'il luy a fait que de ſon ingratitude,offre de luy laiſſer la ville de Croïe & les terres que só Pere tenoit,à condition qu'il remette toutes les autres villes d'Albanie & de Miſie.

Lettres d'Amurath à Scãderberg.

Reſpõſe de Scãderberg.

Ces lettres furent receuës auec le meſpris qu'elles meritoient,[q] Scanderberg eſtimãt que la peur d'Amurath qui s'en alloit fort caſſé,& recreu,les auoit fait eſcrire pour le deſir de laiſſer só Empire en quelque ſeureté. Il luy fit reſpóſe toutesfois, & apres luy auoir dit qu'il mettroit volontiers en memoire les biens qu'il auoit receus de luy,ſi le denombremẽt ne luy renouuelloit la ſouuenãce d'vn plus grand nóbre de maux, il finit en ces mots, *Telle aduenture qu'il plaira à Dieu nous donner nous la ſupporterons. Cependant ny nous, de ce que nous voulons faire,ne demandons conſeil de l'ennemy,ny de vous la Paix,mais eſperons auec le ſecours de Dieu r auoir victoire ſur vous.* Peu apres il fut victorieux de trois grãdes

p On dit qu'Amurath apres ce danger eſchappé,s'en demonſtra beaucoup plus triſte qu'il n'auoit apris,& qu'en eſtãt blaſmé des ſiẽs, il reſpõdit en ceſte maniere, *Ie ne voudrois*, dit-il, *ſouuent auoir ainſi gaigné*. A l'endroit où ſe donna la bataille, Amurath dreſſa vne colomne auec l'inſcription de la victoire, & iuſques à huy ſe voyẽt les monceaux des oſſemens des morts qui teſmoignent le carnage auoit eſté merueilleux.

q Les lettres cõmencent en ceſte ſorte.

Amurath & Otoman ſouuerain des Turcs, & Empereur d'Orient n'ẽuoye aucune ſalutation à Scanderberg ſon treſingrat nourriſſon. Il dit qu'il ne ſçait de quelle parole vſer enuers luy par ce qu'il ne merite pour ſon ingratitude de bonnes paroles, & vn lãgage rudoyant & aſpre, ne ſeraque d'effaroucher dauantage ſon arrogant naturel.

r Vn Prince Chreſtiẽ doit rapporter toutes choſes non à la fortune, mais à la prouidence de Dieu, qui eſt la cauſe vnique de toutes les cauſes, qui conduit toutes choſes à ſa volonté, les mobiles par leurs mouuemẽs, les immobiles par leur fermeté, les volontaires par leur liberté, les raiſonables par leur volonté.

armees qu'Amurath enuoya en Epire, la premiere conduite par le Baſſa Feriſe, & les deux autres par Muſtafa.

Il gaigna la bataille de Drinon contre les Venitiẽs, & vſa ſi bien de ceſte victoire que les Venitiens pour luy faire leuer le ſiege de deuant Dayne[f], qui eſtoit en leur protection, ils conſentirent qu'il euſt vne partie du pays de Scutary qui eſtoit fort à ſa bienſeance. Bataille de Drinon en Dalmatie.

Amurath aſſiege Sfetigrade, ou Scanderberg tua en duel Feriſe Baſſa General de l'armee, elle fut prinſe & ſoudain reaſſiegee par Scanderberg, mais il fut contraint de leuer le ſiege[t], par ce qu'il euſt aduis qu'Amurath venoit en Epire auec Mahomet ſon fils pour aſſieger Croye. Siege de Sfetigrade.

Apres que ſon artillerie fut fonduë, la ville battuë, pluſieurs aſſauts donnez & ſouſtenus, les mines des aſſaillans eſuentees & deſcouuertes, Amurath ennuyé de la longueur du ſiege, offre de ſe retirer & de laiſſer l'Albanie à Scanderberg en tiltre de Royaume, pourueu qu'il luy en fiſt hómage & payaſt tribut. Scanderberg qui ne s'eſtimoit inferieur à l'Empereur tant qu'il ſeroit plus puiſſant[u] que luy en la iuſtice de ſes armes, trouue ces offres ſi contraires à l'honneur de ſa religion, qu'il les reietta magnanimement, diſant qu'il ne ſouffriroit iamais que le nom Albanois fut diffamé de ceſte tache, quand meſme Amurath luy donneroit la moitié de ſon Empire. Ceſte reſponſe auec le peu d'apparence de vaincre l'obſtination des aſſiegez, affligea en telle ſorte Amurath qu'il en mourut, ſe plaignant[x] de ſon malheur, qu'apres auoir donné ſubiect à tout le monde de parler de ſes triomphes contre les Grecs & les Hongres, Mort d'Amurath deuant Croye.

f Dayne eſt vne petite ville plantee ſur vn haut mont, ainſi que preſque toutes celles d'Epire, elle a toutesfois ſon terroir gras auec treſbõ air & ſain, quantité de venaiſon, d'abeilles, & toutes eſpeces d'arbres & de fruicts.

t Ce deſcampement fut fort honteux pour Amurath, fort glorieux pour Scanderberg, qui receut pour cela des grandes congratulations des Princes Chreſtiens, meſmes de Nicolas V. Pape, & de Ladiſlas Roy de Hongrie.

u Caron reduit dans Vtique à telle extremité que ſes amis luy conſeilloiẽt de faire appointement auec Ceſar, C'eſt à faire, dit il, *à ceux qui ſont vaincus de prier, quant à moy ie me reputeray inuincible, tant que ie ſeray plus puiſſant en droit que Ceſar.*

x Entre les preceptes qu'il laiſſa à Mahomet ſon fils, il reïtera ſouuẽt ces mots auec de groſſes larmes, *Que iamais il ne faut meſpriſer ſõ ennemy, ne ſçachant choſe dont il ſe fut toute ſa vie repenty, & dont il ſe repentiroit encore en l'autre monde, que d'auoir meſpriſé Scanderberg.*

Digitized by Google

il ſe voyoit maintenant contrainct de rendre l'ame deſ-honnorée deuãt les murailles demy ruinees d'vn petit chaſteau[y], à la veuë d'vn ennemy qui auoit eſté ſon eſclaue.

La memoire d'Amurath ſ'en alla auec les larmes. Mahomet luy ſucceda & cependant qu'il penſe à faire quelque choſe digne du commencement de ſon Empire, Scanderberg trauaille à fortifier Croïe, & reparer les ruynes qu'elle auoit ſouffertes. Mais Mahomet ne luy donna pas grand temps pour ce faire, car il l'enuoya incontinent viſiter par Acmat ſon Baſſa auec vne armée de douze mille cheuaux. Si le nombre euſt eſté plus grand il n'euſt ſeruy que pour accroiſtre celuy des morts ou des priſonniers, car Scanderberg ayant pris les chefs priſonniers, maxime[z] qu'il tenoit pour la premiere des ruſes militaires, la deffaite du reſte ne fut pas difficile.

Il entrepriſt le ſiege de Sfetigrade, & puis celuy de Belgrade, l'vne & l'autre expedition ne luy apporta que du repentir, & neantmoins encore qu'il euſt eu du pire il vendit à Mahomet ſi cherement ſa victoire qu'il le contraignit de dire que ſon armée n'auoit du triomphe que le nom. Il tourna ſes forces deuers Cõſtantinople, où il rendit la victoire horrible en toutes ſortes d'inhumanitez & brutalitez, & força les eſprits plus retenus & moderez à s'eſtonner[a] d'vn ſi viſible teſmoignage de la faueur du ciel, contre & au prejudice de ceux que la juſtice eternelle a choiſi pour en reparer les ruines. La longue patience du tout puiſſant & ſa tolerance ſur les meſchants, ont contraint pluſieurs à murmurer contre ſa prouidence, de ce qu'elle ne jette au feu les verges dont elle a chaſtié ſes enfans[b].

y Croye ville capitale d'Albanie ſituée ſur la cime d'vne montagne preſque inacceſſible de tous coſtez.

z On dit que Scanderberg auoit cela de particulier en toutes ſes rencontres & factions militaires, de commencer touſiours ſes premieres & principales ruſes de la victoire par l'attaque & mort du chef tout le premier, diſant en commun lãgage, *que la teſte ſe deuoit couper la premiere, & que le reſte du corps tomberoit aſſez tout ſeul, & qu'il ne ſçauoit aucun gẽre d'animaux en toute la nature qui ſurueſquit le chef oſté.*

a Si les infidelles proſperent, s'ils s'eſleuẽt ſur les ruines des Chreſtiẽs, il n'eſt permis pourtant d'en murmurer contre l'eternelle prouidence. *Tout beau temerité humaine*, il ne t'apartient de penetrer dãs l'abyme des jugemens de Dieu, ny de vouloir definir quand, comment, & juſques où il eſt raiſonnable que les meſchants paſſent.

b Le retardement de la peine des meſchants fait tort à la juſtice de Dieu. *Deus ſua ſibi patientia detrahit, plures enim Dominum idcirco non credunt, quia ſeculo iratum tamdiu neſciũt.* Tertul. *de Patientia.*

La conqueſte de Conſtantinople fit reſoudre la ruine d'Epire, mais Mahomet y fit ſi mal ſes affaires, fut ſi ſouuent battu, qu'il rechercha Scanderberg d'vne paix ou d'vne trefue, durant laquelle ſe paſſerent les troubles de Naples entre les François & les Arragonois. Les Venitiens offencez en cet accord le preſſent de rompre auec Mahomet, la guerre eſt renouuellée, on combat pour conſeruer la liberté [c] Chreſtienne, & euiter la ſeruitude Turqueſque, Mahomet y enuoya Baillaban auquel il promit la couronne d'Epire, pourueu qu'il luy oſtaſt du monde Scanderberg.

Guerre ſe recõmence en Albanie.

Il y fit quatre voyages & autant de fois fut battu, le nombre cedant à la valeur. Mais à la fin Scanderberg voyant que Croye ne pouuoit plus tenir contre vn ſi puiſſant ennemy, que toute l'Albanie eſtoit couuerte des troupes barbares & infidelles, il en ſort en habit diſſimulé pour aller demander ſecours au Pape.

Paul ſecond n'euſt pas grande pitié de voir ces triſtes [d] reliques de tãt de Princes & tant de chefs de Macedoine & de toute la Grece, ny de la commune neceſſité & eminent peril de la Chreſtienté. Les Venitiens l'apprehenderent plus viuement & donnerent quelque ſecours à Scanderberg auec lequel & ce qu'il retira des alliez d'Epire, Macedoine, Eſclauonie & Dalmatie, qui pouuoient faire enuiron treize mille & quatre cens bons hommes, il retourna en Albanie, deliura Croye, deuant laquelle Baillaban fut tué.

Scanderberg demande ſecours au Pape.

Mahomet y enuoya Allibey & Arabey auec vingt mille Turcs, il n'y euſt pas fait grãd progrez ſi la mort [e] jalouſe de la gloire de Scanderberg ne l'euſt ſurpris par vne maladie, ne l'oſant attaquer dans les armées. En ceſte indiſpoſition il aſſembla ſes Capitaines, leur recommanda ſon fils qu'il voulut eſtre conduit en la

Maladie & mort de Scãderberg.

[c] Toutes les guerres, dit Polybe liu xi. ſe font ou pour conſeruer la liberté, ou pour crainte de tomber en ſeruitude.

[d] Pitoyable conuerſion des choſes, veoir vn Prince qui n'aguere eſtoit venu en l'Europe auec vne puiſſante armée qui auoit refuſé vne courte trefue auec l'Empereur des Turcs, eſt cõtraint maintenant ſ[ur] ſes vieux ans abandõner ſon païs, & aller loing pour chercher du ſecours, touſiours accompagné de Lange Archeueſque de Duras.

[e] Scanderberg ſur le point d'eleuer des mains des Turcs la ville de Valmes & n'aguiere edifiée par Mahomet & attriué a [illegible]ſſe, fut attaqué d'vne forte & violente maladie.

Digitized by Google

Poüille juſques à ce qu'il fuſt en puberté, le laiſſa ſous la tutelle des Venitiens, & pour dernieres paroles luy dit, *que s'il eſtoit bon il luy bailloit vn Royaume certainement ſtable & ferme, s'il eſtoit autre, tres-foible & imbecille.* En rendant les derniers ſouſpirs le 17. Ianuier 1467. il dóna encores de l'eſpouuantement f à ſes ennemis.

Ce Prince auec de petites armées en rompoit de grandes, & outre les bonnes qualitez de l'eſprit pour le jugement, la conduite & le conſeil, il auoit vne addreſſe & vne force de corps admirable & comparable ſeulemẽt à celle de ces anciens châpions, Biton, g Fuſius Saluius, Seruilius. En ſ'abouchant auec Iacques Picenin General de l'armée du Duc de Calabre, il le rehauſſa pardeſſus ſa teſte comme vn enfant de ſix ans. Il auoit vn cimeterre duquel il a fait des traicts miraculeux, cóme d'aualler d'vn ſeul coup la teſte à vn ſanglier, & à vn taureau ſauuage, qui s'eſtoit rendu fameux pour les ruines qu'il auoit fait au païs, les bleſſures & les morts à ſes aſſailláts. Cette addreſſe, force & agilité de corps luy dura toute ſa vie, & l'exercice la rendit quaſi toute telle aux premiers iours de la vieilleſſe, qu'il l'auoit euë aux plus beaux de ſa jeuneſſe. h

Apres le ſiege de Croyeon luy preſenta liés & enchaiſnés enſemble Iouyma & Hedert le frere & nepueu de Baillaban, cela luy repreſentant ſes cruautez qu'ils auoient exercé ſur les ſiens le porta à telle colere, que ſans auoir la patience qu'autre y miſt la main, d'vn ſeul coup les trançonna tous deux au trauers du corps. Il les punit de la meſme peine que leur Prince puniſſoit les Chreſtiens.

Durant la trefue qu'il euſt auec Mahomet, il luy enuoya ce cimeterre, par ce qu'il deſiroit de le voir, ayát oüy dire qu'auec cela il tailloit braſſart, cabaſſet &

f Les Turcs vindrent courir aux enuirons de Croïe, quelques cheuaux ſortirent de la ville par le commandemẽt de Scanderberg, les ennemis croyants qu'il y fuſt en perſõne, prindrẽt l'eſpouuente & s'enfuyrent à trauers des montagnes, encores qu'ils fuſſent en nombre de quinze mille cheuaux, & quitterent le butin qu'ils auoient faict ſur le Scutarien.

g Biton porta vn grand taureau ſur ſes eſpaules. Pavsanias, Fuſius, Saluius montoit gaillardement vne eſchelle auec deux cens liures peſant aux mains, deux cents aux pieds, & autant ſur les eſpaules. Plinе, Seruilius combattit vingt trois fois corps à corps, & demeura touſiours vainqueur. Plvt.

h L'exercice conſerue long temps l'addreſſe & la diſpoſition du corps. Philopœmen duquel parle Plutarque, auoit la vieilleſſe agile par le grand exercice. Plut.

Mahomet faiſoit mourir vn meſme homme comme de deux morts. D'vn ſeul coup de cimeterre il le faiſoit trancher par le faux du corps d'où il arriuoit qu'il mouroit de deux morts à la fois. Car l'vn voioit, dit Chalcondyle, l'vne & l'autre partie ſe demener long temps pleine de vie apres le coup.

x La preuoyance eſt vn des plus apparents effects de la ſageſſe. *Prudentes poſſumus dicere prouidentes.*

ſallade toutes entieres. [1] Les plus forts & robuſtes bras de ſa Cour voulurent eſprouuer ſ'il eſtoit vray, & ne trouuant pas la vertu qu'on luy donnoit, la luy renuoya tout deſpité, le remerciant de choſe qu'il penſoit eſtre meilleure. Scanderberg repart, *la vertu de mon eſpée deſpend de mon bras, que ie ne luy puis enuoyer parce que ie le reſerue contre mes ennemis.* [x]

Ce fut vn accroiſſement de gloire & de reputation à la Republique de Veniſe, de voir des Roys & des Royaumes en ſa tutelle, mais elle fit en ce temps vn traict de preuoyance qui monſtre bien que de lõgue main la ſageſſe tient le timon de cét Eſtat, & luy acquit la couronne de Cypre. Elle adopta pour fille de la Republique l'heritiere de Marc Cornare & la maria au Roy de Cypre, apres la mort duquel & du poſthume ſon fils elle fut recognuë pour Royne, & fit vn preſent de ſa Couronne aux Venitiens ſes Peres par adoption.

De ceſte meſme action ſortirent deux diuers effects, l'vn d'vne grande reſioüyſſance aux Venitiens, l'autre d'vne extreme affliction à Charlotte de Sauoye Royne de France, qui par ce coup vit ſon frere comme exilé de Cypre, & ſeparé de la Royne ſa femme, l'Hiſtoire en eſt longue & tragique, & la voicy racourcie.

1 Iacques de Luſignan Roy de Cypre fit mourir Pierre ſon frere, & ſur ce qu'on luy dit que les Geneuois eſtoient entrez au Palais auec armes, & qu'ils auoient quelque deſſein ſur ſa perſonne, il fit mourir pluſieurs marchands innocemment. Cruauté qui arma la Seigneurie de Gennes contre luy. Voy ce diſcours bien ample en l'Hiſtoire de Bosrs, de l'Ordre des Cheualiers de S. Iean de Ieruſalem.

Par les meſmes accidens qui ont deſolé d'autres Royaumes, la Couronne de Cypre ſortit de la maiſon de Luſignan, où elle auoit demeuré long temps. Vn fratricide en fut cauſe, car Iacques de Luſignan ayant fait mourir ſon frere [1] pour regner ſeul, adjouſta à ceſte cruauté d'autres violences qui le rendirent odieux au peuple, contraignirent les Geneuois de ſ'armer contre luy pour vanger l'injure faicte à quelques marchands de leur Republique. Il fut deſpoüillé de la Couronne,

Cruauté rend les Princes de Luſignã odieux.

Couronne, les enfans de ſon frere eſtablis au Royaume, & luy emmené priſonnier à Gennes où il euſt vn fils qui fut Roy de Cypre,[m] & ce fils vne fille qu'il laiſſa ſeule heritiere de la Couronne. On la maria à Louys de Sauoye fils de Louys Duc de Sauoye, & d'Anne de Cypre ſœur germaine du Roy Iean.

Louys ſ'embarqua à Veniſe pour paſſer en Cypre, prendre poſſeſſion de ſa femme & du Royaume. Iacques fils baſtard du Roy Iean, Eueſque de Nicoſie, paſſe en Egypte pour auoir du ſecours du Souldan d'Egypte, lequel le fit declarer Roy de Cypre, dreſſa vne grande armée de mer pour le rendre en Cypre & eſcriuit en ces termes au Roy Louys. *Tu és venu des parties du Ponant pour occuper en Leuant le Royaume d'autruy, & pour ruiner & deſpoüiller l'heritier de ſon iuſte heritage, qui eſt à toy vne fole entrepriſe. L'Iſle de Cypre m'eſt tributaire, & touche à moy d'en ordonner, aſſeure toy que ſi tu ne deſloges incontinent, tu mourras du glaiue d'Egypte, Si tu as enuie d'emmener ta femme, ie te le permets, à la charge que tu ne te faſſes ſommer la ſeconde fois.* Ceſte barbare lettre ne meritoit point d'autre reſponſe que l'eſpée à la main,[n] mais la juſtice eſtant forcée de ceder à la tyrannie, le Roy Louys par l'entremiſe du grand Maiſtre de Rhodes, luy remonſtra que par les loix Chreſtiennes le Royaume appartenoit à la fille legitime, que le baſtard en eſtoit exclus & que l'on ne pretendoit point d'apporter aucun changement aux droicts qu'il auoit ſur la Couronne de Cypre comme protecteur.[o] Ceſte raiſon l'auoit appaiſé & auſſi reſolu de quitter la protection du baſtard, mais il en fut aduerty par Mahomet qui luy fit entendre que c'eſtoit choſe digne de ſa grandeur & vtile à leur commune religion de remettre ce Prince en ſes Eſtats, l'exhortant de ſe ſouuenir

m Le Roy Iacques de Luſignan eut vn fils nõmé Iean ou Iacques, qui fut Roy de Cypre, & Anne qui fut mariée à Louys de Sauoye fils d'Amedée. Iean eut vne fille nommée Charlotte, qui eſpouſa en premieres nopces Iean Roy de Portugal, en ſecondes Louys de Sauoye.

n Inutiles ſont les remõſtrances quand la iuſtice eſt inferieure à la force.

o Depuis que les affaires des Chreſtiens furent deplorées en Sirie & en Leuant, les Roys de Cypre de la maiſon de Luſignan, pour ſe maintenir, ſe rendirent ſous la protection des Souldans d'Egypte.

des injures que ceux de la nation & encores de la maiſon de Louys auoient fait aux Mahometans, declarãt que ſ'il auoit enuie d'auoir la paix auec les Chreſtiens il ſe deuoit aſſeurer d'auoir la guerre auec luy.

L'aſſiſtance du Souldan d'Egypte fit que le baſtard fut incontinent recogneu de ceux qui ne pouuoient s'oppoſer à ſa puiſſance. Il commanda ſur les corps plus que ſur les cœurs qui eſtãs pleins de crainte, l'eſtoient auſſi de vœux & de deſirs pour la mort de celuy qui ſe faiſoit craindre. [p] Louys ſe vit contraint de luy quitter la cãpagne & de ſe retirer au Chaſteau de Cerines où il fut aſſiegé par le baſtard, lequel voyant qu'il luy eſtoit impoſſible de prendre ceſte place, & que tous les Princes de la Chreſtiété eſtoient offencez de ceſte vſurpation, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape Pie II. pour luy rendre obeyſſance, & le ſupplier de le tenir au rãg des Roys Catholiques. Le Pape ne les voulut voir, ains les renuoya auec rudes & aigres paroles.

Le Souldã d'Egypte maintient le baſtard contre le Roy legitime.

Sur ce Louys ſe vit contraint de ſe retirer vers le Duc ſon Pere, & la Royne Charlotte à Rome pour auoir ſecours, mais les diuiſions d'Italie empeſcherẽt ce qu'elle deſiroit, & la retindrent là durant le Pontificat de Pie II. de Paul ſecond, & de Sixte IV. Louys demeura à Ripaille. Le Pape Pie II. [q] diſoit qu'il auoit eſté chaſſé de Cypre, parce que ſon Pere auoit manqué de ce qu'il auoit promis lors de l'aſſemblée de Mãtouë, pour la guerre ſaincte, & que ce meſme Louys ſon fils s'eſtant lors approché de Mantouë, & n'ayant daigné le voir & luy demander ſa benediction, il auoit dit par prediction aux Ambaſſadeurs de Sauoye, qu'il aduiendroit, que le fils perdroit le Royaume de Cypre, pour la punition de ce que le Pere faiſoit, & qu'vn jour il demãderoit en vain aux autres le ſecours

Les Roy & Royne de Cypre hors leur Royaume.

p La crainte eſt vne mauuaiſe garde à ceux qui commandent : car ceux qui craignent penſent touſiours de ſe deffaire de celuy qui les tient en crainte. *Quem metuunt oderũt, Quem quiſque odit, perire expetit.*

q On croit que Louys Duc de Sauoye auoit vne ſecrete mal-vueillance contre le Pape Pie II. par ce qu'il auoit eſté Secretaire de ſon Pere du temps qu'il eſtoit en baſſe condition, & l'auoit abandonné pour ſe retirer auec Eugene ſon ennemy.

Digitized by Google

Catherine Cornare fille adoptiue des Venitiens.

que ſon Pere auroit deſnié à l'Egliſe. Le baſtard ſe voyant paiſible poſſeſſeur de la Couronne de Cypre ſe ſouuient que Marc Cornaro Gentil-homme Venitien l'auoit ſecouru en ſa neceſſité de nauires, [r] d'argent & de conſeil, & luy auoit donné le moyen d'aller trouuer le Souldan d'Egypte, ſe reſout d'eſpouſer ſa fille nommée Catherine, laquelle le Senat de Veniſe apres la mort de Marc Cornaro ſon Pere, auoit adopté comme ſa fille. Le mariage ſe traicta du conſentement de la Seigneurie, laquelle luy conſtitua vn grand dot, & ce mariage fut faict 1466.

r Les bien-faits ne vieilliſſent & ne meurent iamais dãs les grands courages, les autres oubliẽt le bien & ſe ſouuiennent du mal *Quid autem eſt eo miſerius, cui beneficia excidunt, hærent iniuriæ.* SEN.

Iacques Roy de Cypre deuint malade d'vne diſſenterie, & voyant que ſa gueriſon eſtoit deſeſperée, ne ſe trouua pas en la peine que les grands Princes rencontrent auſſi biẽ que les perſonnes priuées quãd ils meurent, pour ſçauoir à qui il recommanderoit ſon Royaume, ayãt le Senat de Veniſe tout à ſa deuotion, mais il ſe trauailloit quel ſeroit ſon ſucceſſeur qui eſtoit encores dans le ventre de ſa mere. [f] Mocenigue l'aſſeura que les forces des Venitiens, ny ſon particulier ſeruice, ne manqueroient iamais aux ſiens. Apres ceſte mort Charlotte demanda ſecours aux Venitiens, le Duc reſpond que la Seigneurie eſtoit obligée à la deffence de celle qui eſtoit ſa fille adoptiue, & que le Roy Iacques l'auoit inſtituée heritiere auec le fruict de ſon ventre; qu'au ſurplus il s'eſmerueilloit de ce qu'elle ignoroit que les droicts des Royaumes ſe debattoiẽt pluſtoſt par les armes que par les loix, & que le Royaume de Cypre n'auoit pas eſté à elle ſeule, ains auſſi aux Geneuois qui pour lors en tenoient vne grande partie.

f Les Princes n'ont pas moins beſoin que les petits de fortes conſolations pour les ayder à ſortir du monde, & laiſſer leurs affaires en quelque ſeurté.

t Quand on a demandé autresfois aux conquereurs des Prouinces, les tiltres de leur conqueſte, les vns ont monſtré leurs canons, & les autres leurs eſpées.

La vefve du Roy Iacques fut incõtinent troublée de nouuelles émotions dedãs le Royaume. Vn Eueſque

de la maiſon des Gotholans qui auoit beaucoup d'authorité & de creance en l'Iſle, eſtant Ambaſſadeur pour le Roy Ferdinand de Naples, lors que le Roy Iacques mourut, propoſa de marier la baſtarde du feu Roy de Cypre. Pluſieurs furent de ſon party, mais les plus ſages ſe contenterent de trauerſer ces eſcueils à yeux ouuerts & oreilles fermées. [u] Ils virent les ruines où ils ſe precipitoient & n'eſcouterent les promeſſes & enchantements qu'on leur faiſoit. Le deſſein du mariage fut executé, [x] mais celuy de la royauté demeura en arriere empeſché par les Venitiens, leſquels y enuoyerent Mocenigue. Le courage des conſpirateurs ſe fleſtrit, leur conduite ſe perdit à ſon arriuée, leur derniere anchre fut la fuite. L'authorité ſouueraine reſta paiſible à la Royne, laquelle en recognoiſſance du ſecours qu'elle auoit eu de Veniſe fit preſent à Mocenigue d'vn bouclier richement elabouré & d'vn eſtendart de meſme.

Ferdinand Roy de Naples recherche l'alliance de la Royne de Cypre.

Preſent de la Royne de Cypre à Mocenigue.

Elle accoucha d'vn fils qui mourut au bout de l'an. Par ceſte mort elle demeura ſeule Royne ſous la protection & deffence de la Seigneurie de Veniſe. Ferdinand Roy de Naples voyant que ſon premier deſſein n'auoit reüſſi pour le mariage de la baſtarde, rechercha la Royne vefue pour ſon fils, employa à ce traicté Riccius Marineus Neapolitain amy fort intime du deffunct Roy, & Triſtan Cybellet Cypriot qui auoit vne ſœur à la ſuite de la Royne. Le general de l'armée des Venitiens aduerty de leurs menées & de ce qu'ils vouloient faire, les fit arreſter & les enuoya tout ſoudain à Veniſe. [y]

George Cornare frere de la Royne fut enuoyé en Cypre, pour aſſiſter ſa ſœur & la diſpoſer à ſe mettre hors de peine & le Royaume hors de dãger en ſe retirãt

u Il y a des choſes qu'il eſt bon de veoir, & dangereux d'entendre & eſcouter.

x Les Cypriots ſe ſaiſiſſent du Palais du Roy, fiancent ſa fille Baſtarde aagée de ſix ans, au baſtard du Roy Ferdinand, & luy baillent le tiltre de Prince de Galilée.

y Triſtan craignant vne plus hõteuſe mort s'empoiſonna par vn diamãt qu'il auala, & beut de l'eau de la mer apres.

Digitized by Google

à Veniſe & laiſſant la Couróne au gouuernement de la Seigneurie. Elle qui auoit eſté eſleuee & nourrie à la Royale, & qui ſçauoit la grande difference qu'il y auoit de la vie de Veniſe & de celle d'vne Princeſſe ſouueraine, trouuoit ceſte propoſition bien eſtrange, & iniuſte l'ambition des Venitiens pour deſirer d'auoir des Roys & des Royaumes ſous leur ſubiection. [z] Mais quand ſon frere luy fit entendre que ſi la Seigneurie de Veniſe abandonnoit ſa protectió, comme elle pouuoit faire ſi elle ne ſuiuoit ſes cóſeils, elle couroit fortune d'eſtre vn iour la proye du Turc, & ſeruir de triomphe & de ſpectacle au peuple de Conſtantinople: Qu'elle ne ſe deuoit fier aux Princes Chreſtiés, car tous aymeroient mieux l'Iſle & le Royaume qu'elle, & deuoit croire que faiſans pluſtoſt la cour à ſa Couronne, qu'à ſes beaux yeux, elle auoit tort ſi elle ne preferoit vne vie & demeure aſſeuree à vne royauté incertaine, vn grand repos à vn hóneur qui n'eſtoit que vent, à vn tiltre qui n'eſtoit que vapeur.

z Le plus haut point de grandeur & de gloire où puiſſe monter vn Eſtat populaire ou Ariſtocratique, eſt d'auoir des Roys ſous ſa dominatió. Les Romains ne depoſſedoient pas les Roys des Royaumes de leurs conqueſtes, & Tacite en donne la raiſon, *vt haberent inſtrumenta ſeruitutis & reges.*

Pour la perſuader, l'Hiſtoire dit qu'aux raiſons [a] de la crainte & du peril il adiouſta celles de la vanité reueſtuë des eſtoffes d'vne gloire immortelle. *Quel plus grand honneur*, ce ſont les paroles de G. Cornare, *& quelle plus inſigne loüange pouuez-vous laiſſer à l'aduenir de vous que d'auoir remis & donné vn ſi beau Royaume à voſtre patrie? & que dans l'Hiſtoire de Veniſe on eſcriue que Catherine Cornare a honoré & accreu du Royaume de Cypre l'Eſtat des Venitiens?* [b] Puis il luy repreſenta le peril & la défaueur infaillible en ſa maiſó, ſi elle n'accordoit cela à la Republique, d'autãt que chacũ croiroit qu'elle en auroit eſté diuertie par ſó frere, auquel elle auoit grãde creãce.

a L'eſprit eſt bien foible qui eſtime qu'il y ait des raiſons aſſez fortes pour perſuader de quitter vne Couronne.

b Les conſeils pour intimes & purs qu'ils puiſſẽt eſtre, ſe reſſẽtẽt touſiours de la paſſion, & de l'intereſt particulier de ceux qui les donnent.

Ces paroles entrerẽt en l'ame de la Royne & y formerẽt la reſolutió d'aller à Veniſe & de faire vn preſẽt

de ſa couróne à la Seigneurie. L'eſtédart de S. Marc fut eſleué en la place publique de Famoguſte, & ce Royaume de Cypre deuint Prouince de Veniſe[c]. La Royne fit ſon entree à Veniſe ſur le Bucentaure, honoree des Senateurs & des plus illuſtres Dames de la ville. Le Conſeil des dix luy fit preſent de dix liures d'or, & luy en ordóna cinquante pour ſon entretenemét au Chaſteau d'Azolle ſur les Collines de Treuiſan.

Catherine Cornare Royne de Cypre receuë honorablement à Veniſe par le Duc Auguſtin Barbadic. Elle monta au Bucentaure, hõneur qui n'auoit iamais eſté donné auparauant à Venicienne quelconque.

Son entree à Veniſe.

Ainſi la Republique de Veniſe acquit ſans peine vne riche couróne, & n'y employa autre choſe que ſa prudéce, auec laquelle elle a touſiours preferé les cóqueſtes faciles aux pl⁹ glorieuſes quád elles n'ót eſté ſeparees du hazard. C'eſt vne curieuſe remarque que volótiers les Eſtats retiénét l'humeur de leurs premiers fódateurs. L'ábitió & le deſir de regner a touſiours eſté en la ville de Rome, par ce que ſon fódateur en eſtoit tout plein, & ne ſe cótétát d'auoir recouuert le Royaume de Numitor ſon ayeul, il ietta incótinent les yeux ſur Albe & ſur tous les petits Eſtats qui empeſchoient l'eſtenduë de ceſte premiere dominatió[d]. De maniere que la premiere profeſſió fut celle des armes, qui n'a eſté diſcontinuee par la poſterité, deſireuſe de ceſte gloire & de l'Empire. Il ſébloit que toutes autres vertus leur fuſsét interdites, excepté les militaires. Au cótraire les fondateurs de la Republique de Veniſe ont eſté gens qui n'ont pas eu les penſees ſi ambitieuſes ny ſi hautes, qui aymoiét la paix & le repos, cóme ceux qui trauaillez des lógues calamitez de l'Italie & de l'inódatió des Barbares, s'eſtoiét iettez en ces palus de la mer Adriatique, s'éparerét de pluſieurs Iſlettes qui eſtoiét appellees *Venetie*, y demeurerent quelque temps ſe contentans d'vn repos aſſeuré en lieu que la nature rédoit inexpugnable[e], & qui a touſiours braué les ef-

d L'eſtat de Rome s'eſt accreu biẽ prõpremẽt, c'eſt ce que Polybe remarque. Les Romains ayans vne fois acquis la domination de l'Italie, en peu de temps ont aſſubietti toute la terre. ὀλίγῳ χρόνῳ πᾶσι ὑφ' ἑαυτὸν ἐποίησαν τὴν Ἰταλίαν. POLYB. lib. VI.

e L'aſſiete de Veniſe eſt naturellement inexpugnable, elle ſe garde sãs muraille & ſans garniſon, & eſt l'vnique qui depuis tant de ſiecles eſt demeuree inuiolee.

forts de plus puiſſants Princes du monde.

Ceſte premiere inclination de ne s'armer que pour leur propre deffenſe les a fait meſpriſer les armes, & les a rendus plus ſoigneux de ſe maintenir en paix, que d'accroiſtre leur Empire. Qui voudra conſiderer leurs premieres entrepriſes les verra limitees de ce ſeul deſir de ſe maintenir[f], & de ſe conſeruer. Leurs premieres guerres contre les François, furent pour la ſeule deffence de leur liberté. Quand Pepin Roy de France paſſa les monts pour dompter les Lombars; & quand les Huns vindrent inonder impetueuſement ſur l'Italie, la ſeule Republique de Veniſe s'oppoſa comme vne chauſſee à ces furieux torrens, & ne ſe faut eſtonner ſi ayant à reſiſter à de ſi grands efforts elle n'a eu le moyen de penſer à d'autres conqueſtes. La ialouſie de l'Empire de la mer l'a tenu long temps en querelle contre les Geneuois; & comme en ſa naiſſance elle n'auoit penſé qu'à ſe fortifier ſur la mer contre les iniures de la terre ferme, auſſi toutes ſes conqueſtes furent maritimes. Faute & nonchalance que les derniers venus [g] ont mieux conſideré & ont iugé que ceſte Republique n'auoit commencé que tard à s'eſlargir en terre ferme & à proffiter des ruines de ſes voiſins. Les deux principales intentions qu'elle a eu pour la grandeur de ſon Eſtat, & de ſe maintenir libre, & de ſe rendre riche luy ſont reüſſies, & pour l'vne elle s'eſt touſiours maintenuë grande & puiſſante ſur la mer, ne pouuant eſtre offenſee d'autre part, & a continué ſes traffics & marchandiſes, ſans leſquelles (tout autre exercice luy manquant) elle ne pouuoit durer, & ceſte belle fleur de liberté ſe fuſt flétrie en l'oiſiueté de ſes Citoyens. L'induſtrie de la marchandiſe ne

f L'art militaire, dit le Cardinal Cõtarin a eſté banny de la Republique de Veniſe, mais cela s'eſt fait inſenſiblement depuis deux cens ans, car auparauant, & ſur tout contre les Geneuois, ils ont eſté fort belliqueux. Par ce meſpris de l'art militaire ils ne ſe peuuẽt ayder que de forces eſtrangeres, & ne font point choix de Capitaines parmy eux. Ce qu'ils font pour éuiter que les forces en main n'entreprennent ſur l'Eſtat.

g François Foſcari Duc de Veniſe ſouloit dire, *Che non potea la Republiqua creſcere molto di potenza, ſe non haueſſe nell' impreſe di Terra impiegace le ſue forze: la quale coſa perche non hauea prima fatta; però era ſtata molto ritardata, & impedita quella grandezza, alla quale, ſe tale conſiglio haueſſe preſo più per tempo, poteua caminare felicemente.*

Digitized by Google

luy doit eſtre moins hónorable que l'agriculture aux vieux Senateurs de Rome, & les vns & les autres parmy les labourages & le negoce n'ót laiſſé de produire de grands & illuſtres exéples des vertus publiques. Il faut dóner à Veniſe la gloire de la meilleure conduite de tous les Eſtats du monde, la forme & l'ordre de ſon gouuernemét politique eſt en toutes ſes parties ſi bié diſposé, entretenu, & obſerué, que ceſte Republique parmy tát de diuers accidés de bóheur & de malheur, n'a iamais eſté trauaillee d'aucune diſcorde, ny diuiſió domeſtique, qui a troublé les Eſtats Ariſtocratiques & mis les gouuerneurs des republiques en telles frayeurs & deffiáces, que les Palais où ils s'aſſembloiét pour reſoudre les affaires publiques ont eſté ſouuét deshónorez de la perte de leur vie, ou de leur liberté [h]. Orages ineuitables aux Eſtats qui ne depédent de la puiſſance d'vn ſeul, où les petits ſont touſiours maſtinez par les grádś, & les pauures ne peuuét ſupporter la lógue felicité des riches. Qui veut tenir le peuple en telle obeïſſance, il faut qu'à l'exéple de Rome il luy faſſe part de l'Eſtat [i]. Les Venitiens l'ont aſſubietty par des moyens qui luy sót fort agreables, il a quaſi la meilleure part de la liberté, & ſes plaiſirs ne ſont limitez que de l'excez, il fait ſes negoces & ſes trafiques paiſiblemét, & le Senat a tout le ſoing & toute la peine pour le maintenir en liberté & en repos. Les plus grands ne deſdaignent point les moindres, ils contractent des alliances enſemble, & ne leur ferment pas la porte à certaines charges publiques. Il y a vn ſi grand temperament entre l'Ariſtocratie & la Democratie, car le Gouuernement retenant peu de l'vn & beaucoup de l'autre, eſt affranchy des deſordres & corruptions qui de tout temps ont troublé la tranquillité ciuile.

h Apres que ceux de Milete eurent chaſſez leurs tyrans ils eſtablirent vne Seigneurie Ariſtocratique, mais le peuple ſe mutina touſiours contre ceſte ſorte de Gouuernement, les grands viuoiét en telle crainte, qu'ils ne pouuoient tenir le conſeil en ſeureté, que dans les Nauires. Les Seigneurs de Samos furent maſſacrez par le peuple lors qu'ils tenoient le conſeil.

i Le gouuernement de la Republique de Rome eſtoit party entre les Cósuls, le Senat & le peuple auec tel rapport de leurs deuoirs & communs offices, que comme a remarqué Polybe, iamais republique ne fut mieux inſtituee. Toutes choſes y ſont en leur deuoir, τὸν ἴσον τῶν ὑπεναντίων le pouuoir de l'vn eſt touſiours bridé & retenu par celuy de l'autre. *Nulla efferre ſe pars ſupra cæteras valet, neque impotenter ſuperbire: omnia quippe in ſuo ſtatu manent; quum alio-rũ cohibeatur impetus, aly ne in ſe quoque inſurgatur, perpetuò metuunt.*

SOMMAIRE

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES contenuës au cinquieſme Liure.

Le Roy conſidere le preiudice qu'il reçoit en l'obſeruation du Traicté de Peronne.

Aſſemblee des Eſtats du Royaume à Tours, par l'aduis deſquels le Duché de Guyenne eſt donné au Duc de Normandie. Le Duc de Bourgongne adiourné au Parlement de Paris.

La Cour de Parlement ſe plaint de la reuocation de la Pragmatique Sanction.

Inſtitution de l'Ordre ſainct Michel, les premiers Princes & Seigneurs qui en furent honorez, & les obligations des Cheualiers.

La guerre reſoluë aux Eſtats, & commencee contre le Duc de Bourgongne.

Eſtrange changement en Angleterre. Le Duc de Clarance frere du Roy Edoüard, & le Comte de Vvaruich, prennent les armes contre le Roy.

Marguerite femme de Henry VI. Le Duc de Clarance & le Comte de Vvaruich, viennent en France pour auoir ſecours.

Henry VI. en liberté, & Edoüard chaſſé du Royaume.

Exploict en Picardie, & la guerre declaree contre le Duc de Bourgongne.

Le Cõneſtable luy conſeille de dõner ſa fille au Duc de Guyẽne.

Armee du Duc de Bourgongne deuant Amiens.

Recherche du mariage de l'heritiere de Caſtille pour le Duc de Guyenne.

XIII. *Naiſſance de Charles Dauphin de France.*

XIIII. *Menees du Conneſtable pour rompre les promeſſes de mariages faites en Caſtille.*

XV. *Mort du Pape Paul II.*

XVI. *Nouueaux deſſeins pour remettre le Duc de Bourgongne dans les villes de Picardie.*

XVII. *Promeſſe du Roy de rendre Amiens & S. Quentin.*

XVIII. *La mort du Duc de Guyenne change les affaires, reuoque les promeſſes.*

XIX. *Remarque ſur la vie du Duc de Guyenne, & la ſeuerité que le Roy ſon frere luy tenoit. Eſtrange mort de Gilles fils de Iean VI. Duc de Bretagne.*

XX. *Troubles au Royaume de Nauarre. Le Roy y enuoye des forces.*

XXI. *Siege de la ville de Parpignan. Lettres du Roy au Comte de Lude. Paix entre le Roy, & le Roy d'Arragon.*

XXII. *Iean Comte d'Armagnac chaſſé de ſon pays, & pitoyables diſcours de ſa fortune, & de ſa mort.*

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE CINQVIESME.

M. CDLXVIII.

TOut auſſi toſt que le Duc de Normandie fut aduerty que par le traicté de Peróne le Roy auoit promis de luy donner en appanage les pays de Champagne & Brye, il le ſupplia de luy permettre d'y aller, & de ne ſouffrir plus qu'il languiſt ſi lon temps pour la poſſeſſió de só repos, la principale partie duquel conſiſtoit à n'eſtre point en peine de le chercher [a].

Le Roy qui n'auoit rien promis librement penſoit de ſe deſobliger de ſes promeſſes à meilleure códitió. Il pratiqua le Seigneur de Leſcun [b] qui eſtoit tout le cóſeil de ſon frere, affin qu'il ſe diſpoſaſt à ſe cóformer à ſes intétions, & qu'il ſe contentaſt, non de ce qu'il deſiroit, mais de ce qu'on luy offroit. La pratique ne fut toutesfois ſi ſecrette que le Duc de Bourgongne n'en fut aduerty par le Cardinal la Balue, cœur double, eſprit turbulét & paſſionné, lequel luy eſcriuit que le Roy traictoit auec ſon frere, qu'on ne parloit point de luy & qu'il penſaſt à ſes affaires. Ceſte lettre ſurpriſe le mit en vne cage de [c] fer pour priſon, d'où il ne ſortit que par l'interceſſion du Pape, & ſur la fin de ce regne. Ces cages eſtoient de ſon inuention [d], partie de

a C'eſt vne partie du repos que de ne ſe mettre en peine de le chercher.

b Qui veut gaigner le cœur d'vn Prince, gaigne premierement les principaux Miniſtres qui le poſſedent, & qui ſont cõme les yeux par où il void, les oreilles par leſquelles il eſcoute & entend.

c Le Cardinal la Balue priſonnier au mois d'Auril 1468. La commiſſiõ pour l'interroger ſur les charges, fut dõnee à Taneguy du Chaſtel gouuerneur de Roußillon, Guillaume Couſinot, ſieur de Torſy, M. Pierre d'Oriole General des finances.

d Les mauuaiſes inuentions tombent ſur les inuenteurs. Le forgeron eſt enferré en ſes fers. Arruntius Paterculus eſt roſty dãs ſon cheual d'airain.

bois & de fer & couuertes de plaques de fer, ainſi Perille fuſt roſty dans le taureau qu'il auoit inuenté.

Le Roy eſtant de retour en France, où l'on parloit de ſon imprudence, & de ſa grande credulité à ſon ennemy, faiſoit bonne mine, & monſtroit que ce qu'il auoit fait à Peronne luy eſtoit auſſi aduantageux que s'il euſt eſté abſolu dans Paris [e], mais pour mettre en la fantaſie & en la bouche des Pariſiens d'autres penſees, & d'autres diſcours, il fit crier à ſon de trõpe que tous les oyſeaux qui eſtoient en cages, comme pies, geays, & choüettes luy fuſſent apportez à Amboiſe. Ceux qui auoient charge de ceſte commiſſion, ſe deuoient informer de ce que chaſque oyſeau ſçauoit dire, & où il auoit eſté pris & appris [f]. Traict de prudence & qui alloit au deuant de pluſieurs paroles inconſiderees qui ſe fuſſent dictes contre ce Prince pour s'eſtre engagé inconſiderement en la puiſſance de ſon ennemy, & en tel eſtat qu'il reſſembloit à l'Elephant qui paye ſa rançon par l'iuoire de ſes dents.

Deportement du Roy au retour de Peronne.

Ridicule Edict le 29. Nou. 1467.

Pour doncques reparer ceſte faute & reculer ſon frere & le Duc de Bourgongne de leurs pretentions, il trauaille à rompre le traicté, mais il veut faire toute choſe auec ſolemnité, & s'il faut lancer le foudre de la guerre, ce [h] ne ſera qu'auec le conſeil des Dieux, imitant la prudence de ſes predeceſſeurs, qui n'entreprenoient la guerre ſans l'aduis du Parlement. Ainſi Pepin paſſa les Monts au ſecours du Pape, ainſi il s'arma contre les Saxons, ainſi il chaſſa Gaifre de l'Aquitaine, ainſi Charlemagne alla contre le Roy des Lombards, & le Duc de Bauiere, apres auoir communiqué leurs deſſeins au Parlement.

Conuocation des Eſtats à Tours.

II. Et à quel deſſein.

Pour ce il fit conuoquer les Eſtats du Royaume en la ville de Tours. [i] Le pretexte de l'aſſemblee ne

e Feindre d'auoir fait de gré à gré ce qu'on a fait par force, ſont traits de prudẽce, pour ne perdre la creance & l'opinion que l'on a d'eſtre bié aduiſé & touſiours eſgal.

f Il eſt bõ de diuertir les bruits & les diſcours du peuple, mais ſouuent ſi on ne leur permet de dire ce qui eſt vray, ils inuentent des fables bien pluspreiudiciables *Fractis apud Cremonam rebus, prohibuit per ciuitatem ſermones, eoque plures, ac ſi liceret vera narraturi quia vetabãtur, atrociora vulgauerant.* Tac. *Hiſt. lib. 3.*

h Vn Prince ne ſe doit reſoudre à la guerre tout ſeul. Iupiter ne darde les foudres nuiſibles ſans le conſeil de douze Dieux. Les Roys de France n'entreprenoient la guerre que de l'aduis des douze Pairs.

M. CCCCLXVIII.

i Les Eſtats s'aſſemblent pour l'vne de ces trois raiſons, pour la regence du Royaume en la minorité du Roy, pour la reformation du royaume, & pour aduiſer aux moyens de ſecourir les neceſſitez de la Couronne. C'eſt vn corps de trois ordres, & qui de tout temps a eſté aux Gaules.

regardoit que les moyens de pouruoir aux ruines du Royaume; mais la cauſe eſſentielle eſtoit pour faire reſoudre deux choſes, l'appanage de Monſieur, & la reſtitution des villes de Somme, toutes deux dependantes de ceſte loy, l'vne des colomnes de l'Eſtat, *Que les terres de la Couronne ſont inalienables*, & les appanages ne ſe donnent qu'à charge de retour au deffaut des maſles.[x]

La langue a faict de grands ſeruices à ce Prince en diuerſes actions, en celle-cy il en faict (ſans artifice toutesfois & affetterie) vn traict de feu pour allumer les volontez les plus froides, à ce qu'il veut, il parle à tous les deputez, & ne parle à perſonne qu'il ne luy face cognoiſtre l'importance du Duché de Normandie, les peines que les autres Prouinces en auoient receu lors qu'il eſtoit en la puiſſance des Anglois, les peines incroyables que le Roy Charles VII. ſon Pere auoit paſſé pour l'arracher de leurs mains. Qu'encores qu'il n'eſtime pas ſon frere de ſi mauuais naturel que de s'entendre auec eux, ſi ſçauoit il bien que ceux de ſon intelligence en auoient de grandes en Angleterre, qu'il pouuoit auoir des enfans qui ne ſeroient peut-eſtre de ſon affection, n'eſtant que trop vray que les Princes de meſme ſang portent leurs penſées plus outre qu'elles ne doiuent[m] & ne peuuent aller, les montent à de grãdes choſes, & ne ſe cõtentent pas de leur condition. Que pour ces raiſons il ne pouuoit laiſſer le Duché de Normandie. Que ſes promeſſes pour ce regard deuoient eſtre entenduës ſainement, & que les affaires d'Eſtat ne ſe traictoient auec des conſideratiõs ſi ſcrupuleuſes qu'il offroit neãtmoins de dõner tel autre appanage que les Eſtats aduiſeroient, les faiſant iuges & arbitres de cela. Mais ſur tout il recõmandoit que la loy du Royaume ne fuſt point offencée[n].

x La Monarchie ne ſouffre ny diuiſion, ny eſtimation, pour ce les appanages au puiſné de la maiſon de France, ne vont point aux pargages & au deffaut des maſles, retournẽt à la Couronne.

l Le bien dire eſt neceſſaire au Prince, mais ſans affetterie, ſon eloquence doit plus paroiſtre en la facilité du naturel propre à cela, qu'à vne tropcurieuſe recherche de l'art, car il faut plus de pieces pour faire vn hõme eloquent, qu'il n'en faut pour faire vn Capitaine: pour cognoiſtre & diſcourir des choſes particulieres il faut ſçauoir les vniuerſelles.

m L'ambition ne concentre iamais ſes racines, ſinon aux ames vigoureuſes, hardies & deſireuſes des nouueautez. Quand elle rencontre l'aduantage du ſang, ou la faueur du peuple, l'eſt mal aiſé qu'elle ſe retienne.

n Le Royaume de France eſt fondé ſur vne baſe triangulaire, la loy Salique, la tenuë des Eſtats, le Domaine inalienable.

Digitized by Google

Ouuerture & premiere seance des Estats.

Ayant ainsi preparé les esprits, il ouure les Estats & y vint auec plus de Majesté qu'il n'en monstra en nulle autre action de son regne. Le Prince n'en peut trop apporter en ces grandes occasions, car outre ce que ceste lumiere plaist, elle esbloüit & emporte les esprits, qu'il faut tousiours tenir dans l'admiration, qui est vn filet qui ne se tend iamais que quelqu'vn ne s'y vienne prendre. Son throsne estoit sur vn parquet esleué de trois pieds & fermé tout au tour, comprenant toute la largeur du haut bout de la salle, sa chaire couuerte d'vn velours bleu semé de fleurs de lys sous le dais de mesmes & sur trois degrez. Il estoit vestu d'vne longue robbe de damas blanc brochée de fin or de Chipre bien dru, boutonnée d'or & fourrée de Martres, vn petit chappeau noir sur la teste, & vne plume d'or de Chipre. A ses costez le Cardinal de saincte Susanne Eueſque d'Angers, René Duc d'Anjou & Roy de Sicile. o

o Sur le parquet du Roy estoient assis, *Le Vicomte de Narbonne, George de Pembruck, les Seigneurs de Tancarville, Chastillon de Dueil, de Longueville, de Laual, de l'Aigle, de Craons, de Crussol, de la Foreſt.*

Princes qui sont aupres du Roy.

Le Prince de Piedmont jeune enfant estoit assis sur l'vn des degrez de la chaire, & aux deux costez estoiét debout le Prince de Nauarre Côte de Foix, beau-frere du Roy, les Comtes de Neuers, & d'Eu, le Comte de Dunois grand Chambellan de Frãce, estoit assis pour sa goutte sur vne petite selle derriere le Roy de Sicile, & plusieurs autres Seigneurs.

Il y auoit deux parquets, l'vn au milieu de la salle pres celuy du Roy pour les Princes du sang, le Conneſtable, le Chancelier, le Patriarche de Hierusalem, l'Archeueſque de Tours, & autres Eueſques: p l'autre grand & ample qui enuironnoit ce premier des deux costez, seruoit pour les deputez des trois Estats. Entre le theatre du Roy, & le parquet des Princes il y auoit deux bancs qui regardoient le Roy en face, en

p Au second parquet, *Le Marquis du Pont, le Comte du Perche, le Comte de Guise, le Cõte de Vendosme, le Cõte Dauphin, le Comte de Montfort.*

Digitized by Google

'vn eſtoient les Pairs de France, en l'autre les Officiers le la Couronne.

Chacun eſtans aſſis, q toutes les grandeurs de l'Eſtat umiliées à celle du Prince, cõme les faiſſeaux & maſ- es des anciens Magiſtrats de Rome, le Chancelier ſe eue de ſa place, ſe preſente au Roy à genoux du coſté droit, qui luy dit à l'oreille ce qui eſtoit de ſon intenion. Il la fait entendre aux Eſtats, en vne grande & lõgue harangue, les deputez prepa rez ſur les inſtructiõs du Roy, trouuẽt qu'on ne peut, on ne doit accorder à Charles de France, le Duché de Normandie en appaage. Il eſt dit qu'il demeurera à la Couronne, & le Roy prié de cõſeruer les anciennes loix du Royaume, ur ſon patrimoine ſainct, ſacré & inalienable, ſoit par ontracts, ſoit par preſcription de quelque temps, & ontre qui que ce ſoit, ſans que les Princes du ſang iẽt en cela plus de faueur ni de priuileges que les pariculiers r, le Roy meſme s'eſtant obligé par le ſermẽt le ſon couronnement, de ne rien aliener, & ce faiſant ailler appanage à ſon frere en tiltre de Duché ou Cõé qu'il feroit valoir douze mille liures de rente, & vne enſiõ de quarãte huict mille, ſans le tirer à cõſequene t pour les autres puiſnez de la maiſon de France.

Le Roy donna le Duché de Guyenne outre la riuiere e la Charẽte, païs d'Agenois, Perigort, Quercy, Xaintonge, Gouuernement de la Rochelle, & Bailliage 'Aunis, il transfera le ſiege du Parlement de Guyene, de Bourdeaux à Poitiers. C'eſte reſolutiõ fut portée Monſieur, & au Duc de Bretagne, & de Bourgongne s confederez. Mõſieur eſtoit ſi mal & ſi deſireux de hãger d'air, que pour peu de profit qu'il trouuaſt au hangement de ſa cõdition, il n'eſtoit pas pour le refuer. Le Seigneur de Leſcun le diſpoſa de ſe remettre ien auec le Roy, & de prendre ce qu'il luy bailleroit.

q Il eſt remarqué au recueil des grãds de France, que le Cõte de S. Paul Conneſtable de France, eſtoit au plus haut bout, & joignant de luy Mõſieur de Traynel, Chãcelier de France, veſtus de robbes de velours cramoiſi, & plus bas d'enuiron quatre doigts, au banc meſme, *L'Archeueſque de Tours, les Eueſques de Paris, Chartres, perigueux, Valences, Limoges, Senlis, Soiſſons, d'Aire, d'Auranches, d'Angouleſme, de Lodeue, de Neuers, d'Agen, de Comminge, de Bayonne & autres.*

r En l'aſſẽblée des Comices du peuple romain les Magiſtrats baiſſoient les faiſſeaux & maſſes en ſigne d'humilité, & parloiẽt debout au peuple aſſis, mõſtrant qu'ils n'auoient aucun pouuoir de commander, & tous Magiſtrats procedoient par requeſtes, vſant de ces mots, *Velitis, Iubeatis.*

ſ Ce qui peut rendre vne alienation parfaicte & dõner tiltre de iuſte poſſeſſion, ne cõprent point le Domaine lequel eſt inalienable, & ſe peut reüinir quand meſme l'alienation en ſeroit faite à perpetuité, & ſans que les acquereurs puiſſent repeter le prix des choſes alienees.

t Clauſe de conſequẽce ſuperfluë, & qui mõſtre bien de quel reſpect elle eſtoit venuë. Car l'appanage eſtoit ſi peu fauorable, que perſonne ne l'euſt voulu tirer à cõſequence, ny ſe former à ceſte legitime. Il y a des maiſons en France dont les Cadets ne s'en contenteroient pas.

Digitized by Google

Les Eſtats reſolurent auſſi que le Duc de Bourgõgne ſeroit adjourné à comparoir en perſonne au Parlement de Paris, pour faire raiſon au Comte d'Eu u de ſainct Valery, & autres terres qu'il luy retenoit. Le Roy ſe plaiſoit à ceſte reſolution, parce qu'il ſçauoit bien que quand le Duc ſe verroit attaqué en ceſte ſorte, il ne ſe pourroit tenir de faire quelque reſponſe de ſon humeur, & de meſpris, & qu'vn eſtourdy executant la commiſſion indiſcretement pour profiter à quelque coup, l'irriteroit, & le prouoqueroit à faire choſe dont la Cour ſeroit offencée & animée d'en chercher la reparation.

Adjournement du Duc au Parlement de Paris.

u Charles d'Artois Cõte d'Eu, mourut ſans enfans l'an 1472. Il fut priſonnier à la journée d'Azincourt, & demeura 25. ans en Angleterre.

La meſme Cour de Parlement enuoya Iean Loyſelier, x & Iean Henry Conſeillers aux Enqueſtes, pour repreſenter au Roy & aux Eſtats, le grand prejudice que la France auoit receu en l'abolition de la Pragmatique Sanction, parce qu'elle eſtoit priuée d'vne regle qui comprenoit toutes les libertez & franchiſes de l'Egliſe Gallicane, approuuée au Concile de Baſle, & de Conſtance, que de la caſſation de tels decrets la France ne pouuoit attendre autre choſe qu'vne grande confuſion de l'Ordre Eccleſiaſtique, & vn general appauuriſſement par le tranſport de l'or & de l'argent de là les monts. Mais le Roy ayant obtenu ce qu'il deſiroit contre ſon frere, & le Duc de Bourgongne, porta ſes penſées à d'autres choſes qu'à ce que les Eſtats eſperoient pour le bien y public, il les licentia & mit ordre aux intelligences qu'il auoit ſur Amiens, Abbeuille, & ſainct Quentin.

III. Plaintes pour la Pragmatique Sanction.

x Les Deputez de la Cour de Parlement remonſtrent au Roy, que honteuſe & injurieuſe eſtoit l'abolition de ceſte Pragmatique, par ce que iamais la France n'auoit eu en ſemblables matieres des ordonnances qui euſſent pris leur authorité de l'Egliſe vniuerſelle. *Que tant qu'elle auoit gardé ceſte Pragmatique, elle s'eſtoit veuë comblée de toute proſperité, crainte, & redoutée de ſes ennemis qu'elle auoit chaſſé de Normandie & de Guyenne, auoit veu des Prelats de ſi grande Sainctteté, qu'ils auoient fait miracles.*

y En ces Eſtats on ne penſa pas au bien public ny au ſoulagement du peuple, qui s'eſplaignoit, car Louys leuoit beaucoup plus que le Roy Charles VII.

Puis ſe repreſentant combien les meſcontentemens des grands de ſon Royaume auoient ruiné ſes affaires, il inuenta vn moyen pour reünir leurs eſprits à ſes volontez, & les y tenir fermes par de nouueaux

IIII.

liens

liens d'honneur & de Foy, leſquels il trouua en l'Ordre de Sainct Michel, qu'il fit non ſeulement recompenſe de la vertu comme le Conſulat Romain, mais marque de la nobleſſe du ſang & de l'extraction. [z]

Les Princes doiuent auoir des choſes à leur pure diſpoſition qui ſoient hors le commerce de leurs ſubjets, & auſquelles ils ne puiſſent aſpirer que par les degrez de vertu. Les hõneurs qui ſe peuuent recouurer pour de l'argent ne ſont plus honneurs, car la venalité les peut faire tomber ſur des teſtes du tout indignes: [a] c'eſt vn grãd deſordre quand ceux qui en ſont pourueus, ne peuuent dire qu'ils en ſoient obligez à leur vertu, quoy qu'ils en ayent de belles & viues ſplendeurs, & ne tiennent pas que les choſes ſoient rares, puis qu'on les peut recouurer pour de l'argent. [b]

La fortune peut appauurir les plus grandes maiſons de la Chreſtienté, mais l'honneur qu'elles tiennent de leurs anceſtres dure touſiours, & vne branche de laurier qui reſte des Couronnes de leurs peres, leur eſt plus chere que toute autre choſe. On ne void point de Prince reduit à telle neceſſité qu'il prefere l'argent à l'honneur. ET le Roy n'a pas grand pouuoir en vn Royaume auquel on obtient tout pour de l'argent.

LE Roy en ſe faiſant General & grand Maiſtre de cét ordre, voulut auſſi que ſes plus proches en fuſſent honorez. [c] Il donna le premier collier à Monſieur ſon frere, le ſecond au DUC Charles de Bourbon, & d'Auuergne. Il penſoit y attirer les Ducs de Bourgongne & de Bretagne, mais ils ne vouloient eſtre tenus de comparoir au Chapitre.

De cét Ordre furent auſſi honorez des premiers,

z La dignité Conſulaire à Rome eſtoit, comme diſoit, Valerius à ſes ſoldats, *Præmium virtutis, non ſanguinis*, & alloit trouuer le vertueux en quelque maiſon & en quelque aage qu'il fut.

M. CCCCLXIX.

a La venalité des honneurs faict qu'ils ſont moins eſtimez, que la vertu eſt meſpriſee, la ſuffiſance moins neceſſaire, chacun ſe faiſant croire y pouuoir arriuer pour de l'argent.

b La gloire eſt l'amour des grands courages. Cæſar euſt baffoué qui luy euſt preſenté de l'or, & il mouroit d'enuie d'vne brãche de laurier.

c Par ces ordres le Prince deuient comme collegue de tous le College. Tybere fit vn Ordre des Cheualiers qui s'appeloient *Auguſtales*, il s'ẽ fit le grand maiſtre, & afin qu'il y eut plus de reputation, vouloit que Druſus ſon fils, T. Claudius & Germanicus ſes nepueux en fuſſent. TACIT. *An. lib. 7.*

d Seigneurs du Royaume, Charles Duc de Bourbonnois & d'Auuergne, Louys de Luxembourg Comte de ſainct Paul Conneſtable de France, André de Laual Seigneur de Loheac Mareſchal de France, Iean Comte de Sancerre Seigneur de Bueil, Louys de Beaumont Seigneur de la Foreſt & du Pleſſis, Louys d'Eſtouteuille Seigneur de Torcy, Louys de Laual ſeigneur de Chaſtillon, Louys baſtard de Bourbō Comte de Rouſſillon Admiral de France, Anthoine de Chabannes Cōte de Dammartin grād maiſtre d'Hoſtel de France, Iean baſtard d'Armaignac Comte de Commenges Mareſchal de France, Gouuerneur du Dauphiné, George de la Trimoüille ſeigneur de Craō, Gilbert de Chabannes ſeigneur de Curton Seneſchal de Guyenne, Charles ſeigneur de Cruſſol Seneſchal de Poitou, Taneguy du Chaſtel gouuerneur du pays de Rouſſillon & de Sardaine. Le Roy reſerua de parfaire le nombre de trente ſix Cheualiers à ſon eſlection au premier Chapitre.

d L'ancien Ordre de France eſtoit des Cheualiers de l'Eſtoille, inſtitué par le Roy Iean ſurnommé le Bon, l'an 1351. le 6. Ianuier, les Cheualiers portoient vne étoille d'or au chaperon, & au plus apparent du manteau, & la deuiſe eſtoit. MONSTRANT *regibus aſtra viam*, cent & huict ans apres Louys XI. fit l'Ordre de S. Michel le 1. Aouſt 1469 Cent dix ans apres Henry III inſtitua les Cheualiers du ſainct Eſprit l'an 1579. Apres vn ſiecle toutes choſes vieilliſſent.

Le Duc de Bourgongne au meſme tēps receut l'Ordre d'Angleterre, & le Duc de Bretagne celuy de Bourgongne, l'vn inſtitué par Edoüard III. f l'autre par Philippes Duc de Bourgongne. Comme cét Ordre auoit vn chef, auſſi auoit il vn lieu certain & determiné, vn habit, vne marque ou enſeigne des Officiers, vne forme de reception, vn ſerment, & vne regle.

f Edoüard III. inſtitua l'Ordre de la Iarretiere de vingt cinq Cheualiers, l'an 1348. Philippe celuy de la Toiſon d'or, l'an 1428. de trente & vn Cheualiers. Amedée de Sauoye dit le Comte Verd, celuy de l'Annonciade, l'ā 1409. de quatorze Cheualiers.

Le lieu, l'Egliſe du Mont S. Michel, tant parce que ce lieu eſtoit lors remarqué pour n'auoir iamais faict joug aux anciens ennemis de la Couronne de France, qu'auſſi parce que le Roy Charles VII. diſoit qu'eſtāt ſur le Pont d'Orleans quand il y entra auec la Pucelle Ieanne, il vit non par les fanatiques viſions des Augures comme Cæſar g, mais veritablemēt cét Archange

Le lieu où s'aſſemble l'Ordre depuis il a eſté transferé au bois de Vincennes.

g Cæſar allant à la guerre contre Pompée, vn Augure ſe preſente à luy tout eſtourdy & fanatique & luy dit, *Tu vaincras Cæſar* Il fut vray, & Cæſar peu apres eſcriuāt à ſes amis, leur mandoit, *Veni, Vidi, vici.*

Digitized by Google

combattant à ſes droits. Il ordonna au chœur de l'Egliſe des ſieges pour les chefs de l'Ordre, & des Cheualiers auec leurs armes au deſſus du ſiege.

L'habit, vn manteau de damas blanc long juſques à terre, bordé & brodé richement à coquilles d'or, ſemées en lacs ſur la bordure & fourré d'ermine, tous d'vne longueur & d'vne façon, auec les chapperons de velours cramoiſi à longue cornette, le chapperon du chef de l'Ordre, deſcarlatte brune morée h.

h Les Cheualiers reueſtus de cet habit, ſont tenus la veille de S. Michel, de ſe preſenter au Palais du chef de l'Ordre, pour le conduire à Veſpres, & le lendemain à la Meſſe où chacun offre vne piece d'or à ſa deuotion.

La marque ou l'enſeigne, i Vn collier d'or au milieu duquel ſur vn roc eſtoit vne image d'or de ſainct Michel, qui reuenoit pendant ſur la poitrine, le tout du poids de deux cens eſcus d'or, ſans eſmail ny enrichiſſement de pierreries, lequel collier deuoit eſtre porté chacun jour autour du col à deſcouuert ſur peine de faire dire vne Meſſe, & dõner pour Dieu le tout juſques à la ſomme de ſept ſols ſix deniers tournois. Aux armées, en voyage & aux maiſons priuées il ſuffiſoit de porter l'image ſainct Michel à vne chainette d'or & lacet de ſoye.

i Ils ſont obligez de porter touſiours le collier, excepté en allant par païs, ou demeurant en leur maiſon, ou allãt à la chaſſe & ſuffit qu'ils portent l'image de l'ordre en vn ruban de ſoye.

Les Officiers, Vn Chancelier k pour la garde du Sel de l'Ordre, porter les paroles, faire les propoſitions aux Chapitres & aſſemblées, s'informer des actions des Cheualiers, faire les remonſtrances & correctiõs, recueillir les voix aux eſlections & les preuues de l'extraction & Nobleſſe. Vn Greffier pour eſcrire & enregiſtrer les actes de l'ordre, toutes les proüeſſes loüables & hauts faits du chef & des Cheualiers, leurs fautes, juſtificatiõs, correctiõs & punitions. Vn Threſorier l qui aura en garde les tiltres, Reliques & joyaux, ornemẽs, tapiſſeries. Librairie de l'Ordre. Vn Heraut Roy d'armes appellé Mont S Michel, qui aura penſion de douze cẽs francs par an, pour porter les lettres & cõ-

k De ceſte charge de Chancelier, nul ne peut eſtre pourueu, s'il n'eſt conſtitué en Prelature Eccleſiaſtique, comme Archeueſque, Eueſque ou dignité notable en Egliſe Cathedrale ou Collegiale, & s'il n'eſt Docteur en Theologie ou en Decret.

l Le Threſorier doit tenir regiſtre des dons & biẽfaicts que les Cheualiers feront à l'Ordre.

mandements de l'Ordre, s'informer des proüeſſes des Cheualiers & en faire ſon rapport.

La reception & le ſerment. Apres le deceds d'vn Cheualier, le Heraut d'armes faict ſon rapport de ce qu'il a verifié de ſes hauts faicts & merites. On procede à l'eſlection d'vn autre pour remplir ſa place, les voix ſont données & recueillies par eſcrits [m] en plein Chapitre, & le Chancelier lequel declare celuy qui en a le plus grand nombre. Si la rigueur de telles informations eut touſiours duré, le temps qui fleſtrit les plus belles actions, & relaſche les plus fermes loix, n'eut rien alteré de la beauté & integrité de cet Ordre. On ne l'euſt pas appellé par meſpris vn chapperon à toutes teſtes, car la Nobleſſe & la vertu ne pouuoient deſirer qualité qui leur apportaſt plus d'honneur ny de grandeur. Quand celuy qui merite d'eſtre eſleu eſt aduerty de ſon eſlection il ſe preſente au Chapitre, & dit ces paroles en s'addreſſant au Roy, Sire, ou Monſeigneur, s'il eſt du ſang.

m Les voix pour l'eleſt on d'vn Cheualier, ſeront baillees en billets clos, & en vn baſſin d'argent entre les mains du Chancelier.

I'ay veu par vos lettres comment de la grace de vous & de voz tres honorez freres & compagnons du digne & honnorable Ordre de Monſeigneur ſainct Michel, i'ay eſté eſleu [n] *à celuy Ordre & compagnie amiable, dont ie me tiens grandement honnoré, lequel i'ay reuerentment & agreablement receu & accepté, & vous en remercie tant & le plus que faire puis, & me preſente & offre preſt de obtemperer, obeyr & faire touchant iceluy Ordre, tout ce que ie deuray & pourray.* Aquoy ſera reſpondu par ledit ſouuerain, ou de par luy accompagné du plus grand nombre des Cheualiers de l'Ordre que faire ſe pourra. *Nous & nos freres compagnõs de l'Ordre, pour la bonne renommée qu'auons oüy de vos grãds biens faicts, vertus & merites, eſperans que y perſeuererez & les augmenterez à l'honneur de l'Ordre, recommendation &*

Les obligations du Cheualier receuant l'Ordre.

n Quand le Cheualier éleu eſt abſent, le Roy luy enuoye le Heraut de l'Ordre auec lettres qui portent le commun cõſentement de l'Ordre pour ſon eſlection auec copie des ſtatuts de l'Ordre, pour aduiſer s'il y veut entrer & s'obliger au ſerment enuers le chef & les membres de ce corps.

Digitized by

loüange de vous, vous auons eſleu à eſtre perpetuellement, ſi Dieu plaiſt, frere & compagnon d'iceluy Ordre & amiable compagnie, parquoy auez à faire les ſermens qui s'enſuiuẽt, c'eſt à ſçauoir qu'à voſtre loyal pouuoir vous ayderez à garder, ſouſtenir & deffendre [o] *les hauteſſes & droicts de la couronne & Maieſté Royale, & l'auctorité du ſouuerain de l'Ordre de ſes ſucceſſeurs ſouuerains, tant que vous viurez & ſerez d'iceluy.*

o Les Cheualiers doiuẽt ſeruice perſõnel au Roy en toutes ſes entrepriſes, ſinon en cas d'exiſtéme, & d'euident empeſchement.

De tout voſtre pouuoir vous employerez à maintenir ledict Ordre en eſtat & hõneur, & mettrez peine de l'augmenter ſans le ſouffrir déchoir ou amoindrir tant que vous y pourrez remedier ou y pourueoir.

S'il aduenoit, que Dieu ne vueille, que en vous fuſt trouué aucune faute, parquoy ſelon les couſtumes de l'Ordre [p] *en fuſſiez priué, sõmé & requis de rendre ledit collier, vous en ce cas le renuoyerez audit ſouuerain ou au threſorier de l'Ordre, ſans iamais apres ladicte ſommation porter ledit collier, & toutes peines, corrections & punitions qui pour autres moindres cas vous pourroient eſtre enioinctes & ordonnees, porterez & accomplirez patiemment, ſans auoir pour & à l'occaſion deſaites choſes, haine & malueillance ne rancune enuers le ſouuerain, compagnons & officiers de l'Ordre.*

p Le Cheualier conuaincu de cas reprochable, eſt priué de l'Ordre, & luy eſt oſté le collier. Les cas pour leſquels il peut eſtre exautoré, ſont l'hereſie, la trahiſon, & la fuyte le iour d'vne bataille. Le Cheualier qui eſt à tort offẽcé du Roy, & duquel il ne peut auoir iuſtice, *Faut rẽdre le collier & ſe departir de l'Ordre, sãs forfaire, ne charge d'honneur, en prenant toutesfois hõnorablemenr congé. Art.* XV.

Quand vous viendrez & comparoiſtrez aux Chapitres [q] *cõuentions et aſſemblees d'ordre, ou y enuoyerez ſelon les ſtatuts & ordonnances dudit Ordre, & au ſouuerain & à ſes commis obeyrez en toutes choſes raiſonnables touchans & regardans le deuoir et affaire d'iceluy Ordre, & de voſtre loyal pouuoir accomplirez tous les ſtatuts, poincts, articles & ordonnances de l'Ordre que vous auez veuës par eſcrit & ouy lire, & les promettez & iurez en general tout ainſi que ſi particulierement & ſur chacun point en auiez fait ſerment ſpecial.*

q Le lendemain de la feſte S. Michel ſe doit tenir le chapitre de l'Ordre. Là il eſt ordõné aux Cheualiers de tenir ſecrets les conſeils & les corrections. Tous les Cheualiers ſont cõmandez de ſortir les vns apres les autres, en cõmẽçant par le dernier venu, iuſques au ſouuerain. Et le Chancelier s'informe en prenant le ſerment de tous les aſſiſtans, du chef meſmes, des paroles & actõs du Cheualier qui eſt ſorty, pour ſçauoir s'il a commis, *Contre l'honneur, renommee, eſtat & deuoir de Cheualerie.*

Leſquelles choſes ledit Cheualier promettra & iurera és mains dudit ſouuerain ſur ſa foy & ſerment &

ſur ſon honneur, ſa main touchant la Croix & les ſainctes Euangiles de Dieu.

Item ce fait ledit Cheualier eſleu ſe mettra reuerremment deuant ledit ſouuerain, qui prendra le collier [r] de l'ordre & luy mettra autour du col en diſant ou faiſant dire ſemblables paroles. *L'ordre vous reçoit à ſon amiable compagnie, et en ſigne de ce vous donne ce preſent collier, Dieu vueille que longuement le puiſſiez porter à ſa loüange et ſeruice, exaltation de ſaincte Egliſe, accroiſſement et honneur de l'Ordre & de vos merites & bonne renõmee. Au nom du Pere, & du Fils, et du ſainct Eſprit.* A quoy ledit Cheualier reſpõdra, *Amen, Dieu m'en doint la grace.* Et apres ce, ledit Cheualier du premier ſiege qui lors ſera preſent, menera ledit Cheualier nouuellement receu deuers le ſouuerain en ſon ſiege, qui le baiſera en ſigne d'amour perpetuelle, & pareillement le feront par ordre à tous les autres Cheualiers preſens.

Parole du Roy en donnant le collier.

Outre ce les Cheualiers ſont obligez à certains reſpects les vns enuers les autres. Ils promettoient à l'entree de l'ordre de ſeruir le Roy comme leur chef en toutes occaſions dedans & dehors le Royaume, & le Roy promettoit de les maintenir en leurs biens, terres & eſtats, comme ſes freres & compagnons, & de n'entreprendre aucune guerre ſans leur aduis [f].

Obligations reciproques des Cheualiers.

Il penſoit de tenir bien attachez les cœurs qui s'eſtoient ſeparé de luy, mais l'infidelité eſtoit ſi hardie & ſi contagieuſe, que les reſpects de l'honneur & de la conſcience eſtoient trop foibles moyens pour empeſcher qu'elle ne deſbauchaſt du deuoir ceux qui par les loix de leur naiſſance y eſtoient obligez. Il y auoit de la peine aux gens de bien de ne ſe laiſſer aller au mal, tant la ſaiſon eſtoit licentieuſe, tant il eſt mal-aiſé de faire bien quand chacun fait

[r] Le collier, habit, & mãteau de celuy qui doit eſtre receu, ſera preparé & mis deuant le ſiege du Roy, ſur vn parement de ſatin ou de taffetas rouge pendant aux deux coſtez, & ſeront leſdits colliers & habits, aromatizés de l'encés apres que le Preſtre aura encenſé l'Autel. *Art.* 82. *de l'Ampliatiõ des ſtatuts de l'Ordre l'an* 1476.

[f] Louys XI. s'obligeoit à n'entreprẽdre la guerre ny autres choſes importantes, ſans le faire ſçauoir aux Cheualiers de l'Ordre.

Digitized by Google

gloire de mal faire[t], & que les crimes deuiennent exemples & couſtumes.

Iean Duc de Bourbon continua ſes intelligences auec le Duc de Bourgongne, & l'aduertit de ce que le Roy practiquoit ſur les villes de Picardie. Le Conneſtable exerçoit entre les deux Princes toutes ſes menées, craignant que ſi le courroux du Roy ne trouuoit où agir au dehors, il ne s'arreſtaſt ſur les premiers qui ſeroient au tour de luy, qu'vne longue Paix ne luy retranchaſt l'entretenement des gens de guerre, le rendant inutile au Roy & ſans reputation dans le Royaume, ſe promettant que tant que la guerre dureroit, il gouuerneroit tout. La perpetuité de ſa charge qui ne pouuoit auoir autre terme que celuy de ſa vie, ne le tenoit point aux apprehenſions où ſont les eſprits de ceux qui les tiennent comme vn loup par les oreilles[u]. La ſeule Paix luy fait vne guerre ciuile en l'ame, pour ce il aſſeure le Roy que quand il luy plairoit il luy rendroit ſainct Quentin, par le moyen des places qu'il tenoit aux enuirons, & executeroit promptemẽt les intelligences qu'il auoit en Flandres & en Brabant.

La guerre deliberee aux Eſtats de Tours, fut auſſi toſt commencee que declaree. Le Duc eſtant à Gand receut l'adiournement pour comparoir en perſonne à la Cour de Parlement, il fit empriſonner l'Huiſſier qui le luy ſignifia comme il alloit à la Meſſe, & deſpité de ſe voir traicté à l'eſgal du Royaume, propoſa de cõparoir l'eſpee à la main, & de porter la guerre le plus prés qu'il pourroit de ſes Iuges.

Les practiques du Roy commencérent lors à eſclatter, pluſieurs ſe declarerent François. Baudoüin Baſtard de Bourgongne ſe retira au ſeruice du Roy.

t De faire bien au temps où les vertus regnent, & les gens de bien ſont en honneur, c'eſt choſe cõmune & aiſée, mais ne ſe laiſſer detremper dãs les corruptions du ſiecle, vouloir le bien & l'oſer entreprendre, & l'effectuer en mauuaiſe ſaiſõ, c'eſt la vraye marque d'vne ame genereuſe.

u Les charges qui ſont eſleuees ſur les autres, doiuent eſtre courtes, affin qu'elles ne deuiẽnẽt inſupportables & inſolentes. Les temporelles tiennẽt ceux qui les poſſedent en deuoir, les perpetuelles en meſcognoiſſance.

Digitized by Google

Le Duc de Bretagne eſt d'accord [x] auec luy. Le Duc de Guienne eſt content, & s'il n'a tout ce qu'il deſire, il ſe contente de ce qui luy ſuffit [y]. Le Conneſtable mande au Duc de Bourgongne que tout eſt perdu, il n'y auoit point de reſource pour luy en Angleterre qui eſtoit retombee aux meſmes conuulſions qui l'auoiēt preſque eſtouffé l'annee 1461.

Le Duc eſt ſurpris.

Edoüard obligé de ſa fortune à la vertu du Comte de Vvaruich luy en fit part, & luy donna de belles pieces dependantes de la couronne, & la continuation du gouuernement de Calais, & dequoy accroiſtre ſon reuenu de quatre vingt mille eſcus de rente. Recompenſes toutesfois que le Comte de Vvaruich n'eſtimoit pas proportionnees à ſes grands ſeruices, eſtant d'ailleurs offencé de ce que le Roy l'ayant [z] enuoyé en France pour rechercher l'alliance du Roy par le mariage de Bonne de Sauoye, il s'eſtoit mocqué de luy, en ſe mariant auec la vefue du Comte Gray, ce que Louys fit bien ſentir au Comte de Vvaruich, affin que ceſte plainte demeuraſt commevne eſpine de meſcōtentement dans ſon cœur.

VI. Troubles en Angleterre.

Et cōme les Princes ſe plaiſent d'abattre ceux qu'ils ont hauſſé, & ne ſouffrent pas volontiers de ſi hautes teſtes depauots en leur iardin, Edoüard deuint ialoux, & de là ennemy de ceſte grande autorité qu'il auoit cultiué & fait croiſtre ſous l'ombre de la ſienne. Il rompit tout à fait auec luy, & l'on dit qu'ayant entrepris ſur l'honneur d'vne ſienne parente [a], le Comte de Vvaruich bleſſé en vne partie de ſon courage ſi ſenſible & delicate commença à ſe degouſter du ſeruice qu'il luy rendoit, & ſe repētant de celuy qu'il auoit rēdu par le paſſé, ſe retire de la Cour en ſon Comté de Vvaruich, où ſa mauuaiſe fortune luy fait cognoiſtre la

Le Cōte de Vvaruich ſe reuolte.

x Accord du Duc de Bretagne auec le Roy à Ancenis, le 18. Septembre 1468.

y L'aiſe des plus grands Princes ne ſe doit conſiderer que par leur contentement. Ils n'ont que trop pourueu qu'ils croyēt d'auoir aſſez. On demādoit à Zeleucus cōbien il auoit de reuenu, il reſpondit, *Autāt qu'il m'en faut.* PLVT.

z Le Roy d'Angleterre enuoya le Cōte de Vvaruich en France, pour demander en mariage D. Bonne de Sauoye, fille de Louys Duc de Sauoye, & ſœur de la Reyne.

a Des offences qui donnent plus viuement au cœur, celles qui regardēt l'honneur des Dames, ſont bien ſenſibles. Voicy comme Polydore Virgile parle de cet attētat, *Nec abhorret à veritate Edoüardum tentaſſe, vt aiunt, neſcio quid in domo Comitis, quod ab honeſtate omnino abeſſet, cum homo eſſet qui facilè puellas oculis adiceret, eāſque deperiret.*

Digitized by Google

la difference de ſes amys [b], & où il monſtre qu'vn grand courage ayme mieux mourir vengé, que viure auec le reproche d'vne offence ou d'vn affront.

Le Duc de Clarence frere du Roy, l'Archeueſque d'Yorck, & le Marquis de Montagu le vindrent trouuer. Chacun y apporte auec ſoy ſes plaintes, & l'vlcere qu'il auoit au cœur contre Edoüard. Le Comte de Vvaruich repreſente la miſerable fortune qu'ils courent s'ils ne ſe bandent à remettre le Roy Henry au throſne de ſes Peres, & eux en liberté. Pour obliger le Duc de Clarence à ſon deſſein il luy donne ſa fille. Le ſang obligeoit aſſez les deux autres qui eſtoient ſes freres, l'amitié deſquels il pouuoit compter entre les plus doux fruits de ſa felicité [c]. La partie eſt dreſſee, & la reſolution prinſe ſur les conſiderations des choſes preſentes & de l'aduenir, fut qu'il iroit à Calais, qu'en ſon abſence on feroit quelque trouble en la Prouince d'Yorck, affin d'y accourir & de prendre les armes. Le pretexte du ſouleuement fut pour le refus de quelques bleds que ceux de la faction du Comte de Vvaruich refuſoient de payer pour l'entretenemẽt de l'Hoſpital de S. Leonard d'Yorck, & en auoiẽt d'autres qui en murmuroient, faiſant courre le bruit, que ce qui deuoit ſeruir aux pauures entroit en la marmite des grands [d].

Ce refus anima tellement le peuple, qu'é peu de tẽps on vit quinze mille hõmes en armes, marcher droit à Yorck pour auoir raiſõ de ceux qui refuſoiẽt de payer ce qu'ils deuoiẽt à l'Hoſpital. Mais cõme ils virẽt qu'ils eſtoient trop foibles n'eſtans compoſés que de ſeditieux, & de mutins naturellement poltrõs, & coüards, & qu'ils n'auoient point de canon pour forcer l'entree, ils paſſent à Londres pour demander iuſtice au

b Aux diſgraces & trauerſes de la fortune, on cognoiſt les amys. Namertes à celuy qui luy demandoit la regle pour les cognoiſtre, reſpondit Ἀνηρίθμους. PLVT.

c C'eſt partie de la felicité & douceur de la vie que de ſe voir aſſiſté d'vn frere. Homere repreſente Telemachus, racontãt ſes miſeres entre leſquelles il rapporte qu'il eſt ἀδέλφεος ſans frere PLVT.

d La ſedition ne ſçauſoit auoir de iuſtes cauſes, mais les plus ſpecieuſes & apparentes ſont, quãd les particuliers font leur proffit de ce qui appartient au public, c'eſt en vn mot l'inegalité, & l'iniuſtice.

Roy les torches de rebellion au poing. [e]

Soudain que le Comte de Vvarvich fut aduerty de ce trouble il part de Calais auec le Duc de Clarence & se vient ioindre à ceste multitude qui n'auoit besoing que d'vn chef. La presence du Roy Henry, & du Comte autorisa la faction & l'accreut d'vn plus grand nombre auec lequel il se resout à la bataille pour recompenser les fautes, les ruines, & les occasions passees [f]. Le Comte de Pébruch que le Roy d'Angleterre auoit enuoyé non tant pour combattre, comme pour chastier & punir ces rebelles, fut mis en route. La victoire leur demeura, Richard Comte de Riuiere Pere de la Royne Elizabeth, & son fils Iean Vdeuille furent tués, le Comte de Pembruch auec les autres Gentilshommes eut la teste tranchee.

Armee aux portes de Londres.

Le Roy fit rechercher le Comte de Vvaruich de quelque accord, & soubs l'asseurance qu'il luy en donna negligea de faire bonne garde en son camp. Bonne garde qui mesme ne se doit oublier entre les amys. L'amour va de iour tout nud, & armé de nuit [g]. Le Comte de Vvaruich ayant recogneu ceste mauuaise garde par ses espions, entreprend de l'attaquer de nuit auec tant d'auantage que tuant tout ce qu'il trouua en ses retranchements entra sans resistance iusques au lieu où estoit le Roy, le prist prisonnier & le mena au Chasteau de Magdeleine. Mais pour n'auoir bien vsé de ceste fortune ils se ruinerent & perdirét le Roy Henry, pour lequel ils auoiét pris les armes, Dieu qui a vn particulier soing des Roys leur osta le iugement, car encores qu'ils cogneussent bien qu'il estoit impossible de rendre le Royaume asseuré ny paisible au Roy Henry tant qu'Edoüard seroit en vie, ils ne le sceurent toutesfois si bien garder qu'il

Edoüard rétabli desfait & prisonnier.

[e] La seditiõ est touſiours laſche & poltronne, les poltrons ſont touſiours les plus mutins & ſeditieux, *Quãtum hebes ad ſuſtinendum laborẽ miles, tanto ad diſcordias promptior* TAC. *Hiſt. lib. 2.*

[f] Qui ſçait bien donner vne bataille releue ſa reputation ſi elle eſt abbatuë, ſe remet s'il eſt ruiné, excuſe tous les manquemens qu'il pourroit auoir faict en guerre. Car vne bataille gaignee efface tout le malheur ou le reproche des autres actions precedentes.

[g] Crates diſoit que l'amour marchoit de iour tout nud, mais qu'il portoit la cuiraſſe de nuit, & que le prince qui ſe fie en l'amour de ſes ſubiects, peut aller de iour par tout en ſeureté & sãs crainte, mais de nuict il doit auoir ſa garde.

Digitized by Google

n'eſchappaſt ayãt gaigné ſes gardes par les eſperãces, & les belles promeſſes dont les grands ne ſont iamais auares quand ils ont beſoing des petits.

Il eſchappe de pri-

Edoüard eſtant en liberté gaigne Yorck, où il fut receu auec vne ioye auſſi grande qu'ineſperee. De là il paſſe à Londres pour affermir les volõtez que ſa captiuité auoit eſbranlees, & conſiderant que la victoire fauoriſe touſiours ceux qui ont l'aduantage & des cõſeils & de la force [h], il redreſſe vne puiſſante armee, va chercher le Comte de Vvaruich, le met en route, & reuient triomphant, la victoire ſignalee de la mort de dix mille hommes.

h Grand aduantage a le prince ſur ſon ennemy quand il le deuance en armes, & qu'il a les conſeils & les executions pluſtoſt preſtes que luy.

La Reine Marguerite, le Prince Edoüard ſon fils, le Duc de Clarence, & ſa femme, le Comte de Vvaruich leurs enfans, & leurs amys furent contraints de s'enfuyr. Ils ſe preſentent à Calais, le Lieutenant du Comte de Vvaruich ne les voulut receuoir, & à peine permit que l'on portaſt deux bouteilles de vin pour la Ducheſſe de Clarence deliuree d'vn fils, comme le vaiſſeau eſtoit à l'anchre. Ceſte rudeſſe & indiſcretion pleut tellement au Roy Edoüard, & au Duc de Bourgongne, que l'vn luy enuoya le pouuoir pour commãder en chef à Calais, & l'autre vne bonne penſion pour accroiſtre ſon entretenement.

Le Comte de Vvaruich qui eſtoit en grande eſtime en France, & en grande creance aupres du Roy pour ſes actions hautes & eſleuees qui auoient rendu ſa reputation ineſbranlable, [i] enuoya vers le Roy pour le receuoir. Le Roy monſtre vn grand deſir de le voir, & de le ſecourir. Il vint prendre terre à Dieppe, & toute la trouppe fut conduite à Amboiſe. Le peuple s'aſſembloit ſur les grands chemins pour voir ſes triſtes reliques de Troye. On auoit par tout ouy parler

i La reputatiõ eſt vn coloſſe qui s'eſleue difficilemẽt pour ſa peſanteur, mais quand il eſt debout il demeure ferme, & ſe ſouſtient par ſon propre poids, il y a de la peine à la fonder & eſleuer, car elle ne peut eſtre durable ſur des legeres actions. Celle du Comte de Vvaruich ne pouuoit eſtre que grande ayant par deux fois chãgé l'Eſtat d'Angleterre & cõme diſpoſé de la Couronne.

de ceſte deſolation de la maiſon de Lanclaſtre, on les conſideroit comme prodiges de la fortune qu'elle auoit choiſis pour exemples pitoyables de ſon inconſtance.

Dans ſix mois le Roy leur donne moyen de retourner en Angleterre, auec telles forces qu'Edoüard ne les oſa affronter. Il fut contrainct de quitter la partie, & voyant le peril, d'attendre que le Cõte de Vvaruich fuſt aux portes de Londres, il ſe retira en Hollande vers le Duc de Bourgongne, n'emportant auec ſoy que l'eſpoir de reuenir. [k]

Edoüard cõtrainct de ſe retirer en Hollãde. An. VIII.

Voila Henry VI. tiré de la priſon, & remis au ſiege Royal, mais il n'y demeura que ſix mois, car Edoüard ſecouru des vaiſſeaux & des hommes du Duc de Bourgongne, reuient en Angleterre, ſe preſente aux portes de Londres, entre victorieux, le Duc de Clarence quitte le Comte de Vvaruich, [l] le Roy Henry eſt tué de la main du Duc, ſon fils eſt retenu priſonier, & peu apres tué. Le Comte de Vvarvich demeure mort ſur la place. La Royne eſt faite priſonniere, ainſi le Royaume qu'Edoüard auoit perdu en onze iours, fut gagné en vn, tant il eſt vray qu'en vn moment [m] les Eſtats ſe changent, & qu'il eſt mal-aiſé de bien vſer des choſes mal acquiſes.

Mort du Roy Henry VI.

Durant ces tragedies le Roy qui euſt bien deſiré de les faire durer dauantage pour d'autant affoiblir les deſſeins du Duc & humilier ſes penſees, continua la guerre qu'il auoit commencé en Picardie. Le Conneſtable qui en toute façon vouloit eſtre vn mal neceſſaire [n] à ces deux Princes, fut bien aiſe de faire cognoiſtre au Duc ce qu'il pouuoit. Il print ſainct Quentin, Amiens luy ouurit les portes, Abbeuille la Citadelle de Picardie entroit en meſme party ſi tm.

Priſe d'Amiens & de S. Quentin.

k C'eſt vn pauure equipage à vn Prince qui ſort de ſon Eſtat auec l'eſperance d'y reuenir, mais vne retraite de ceſte ſorte contre vn Prince plus fort eſt honorable. Valentinian II. quitta Aquilee à Maxime, s'enfuit en Theſſalonique auec Iuſtine ſa mere & obtint ſecours de l'Empereur Theodoſe qui le remit en ſon pays. *Sigon. lib. 9. Imp. Occ.*

l Le Duc de Clarence eſtant en France fut pratiqué & gagné par vne Damoiſelle venuë d'Angleterre de la part du Roy ſõ frere, & luy promit qu'eſtant en Angleterre il ſe retourneroit de ſon coſté.

m D'ordinaire les reuerſions & conuerſions des Eſtats ſont ſoudaines. *Breuibus momẽtis ſumma verti poſſunt.* TAC. *lib. 8. Ann.*

n Hibrea ſage citoyen de Meſſala ville de Carie, diſoit en ſouriant Eutidianus hõme fort vtile, mais difficile & inſupportable au gouuernement des affaires publiques, qu'il eſtoit vn mal neceſſaire à la ville, parce que perſonne ne pouuoit durer auec luy pour ſa rudeſſe, ny viure ſans luy pour ſa bõne conduite.

Philippes de Creuecœur ſeigneur de Cordes n'y fuſt entré. Le Duc ne ſe tenant aſſeuré au milieu des amis du Conneſtable, ſe retire à Dourlans, & de-là à Arras.

Y eſtant il receut vne lettre du Duc de Guyenne contenant ce mot, *Mettez peine de contenter vos ſubjets, & ne vous ſouciez, car vous treuuerez des amis.* Ainſi le Duc ſe voyant ſurpris, & deſpoüillé des villes dont il faiſoit tant d'eſtat, prie le Conneſtable de ne preſſer ceſte guerre ſi chaudement, de ne luy faire le pis qu'il pouuoit, de conſiderer que le Roy ſans offence precedente eſtoit reuenu aux armes, auoit rompu le traité de Peronne auant que d'auoir renoncé à ſon amitié. M. CCCCLXX.

o Les Romains auant que de faire la guerre, *renunciabant amicitiæ.* Germanicus offencé par Piſon gouuerneur de Soric, luy fit dire qu'il n'eſtoit plus ſon amy.

Le Conneſtable bien aiſe de voir l'orgueil de ſon premier maiſtre humilié, luy repreſente le peril beaucoup plus grand qu'il n'eſt, le menace d'vne ruyne ineuitable s'il n'ouure les yeux aux expediens qu'il luy propoſoit, luy faiſant cognoiſtre dans les tenebres de ſon infidelité, qu'il luy gardoit touſiours vn bon jour pour ſon ſeruice p.

p Ie ne cognus iamais vne bonne iſſuë d'homme qui ait voulu eſpouuanter ſon maiſtre, & le tenir en ſuſpicion. *Philip. de Comm.*

Il ne veut pas pourtant ſe declarer autre que bon François, car pour conduire ſon marché auec hõneur, le ſaut eſtoit trop perilleux de ſainct Quentin à Bruxelles. Le paſſage d'vn contraire à ſon contraire ne ſe faict iamais qu'auec violence q, il faut qu'il y ayt quelque choſe entre-deux qui aſſemble les deux extremes. Il promet de ſeruir le Duc en effect en ſeruant le Roy en apparence, & de faire cognoiſtre le fruict de ſon ſeruice par celuy de la mauuaiſe intelligence & diuiſion qu'il entretiendroit touſiours & qui eſtoit toute formée entre les deux freres, le Roy & Monſieur, vnique moyé pour eſtre en ſeurté & ſes Eſtats en paix r.

q Les penſees des hommes ne paſſent pas ſoudainement d'vne extremité à l'autre, elles y vont par degrez

r La haine & diſcorde des freres eſt auſſi bien la ruine des affairs comme des familes priuées. Il y a long temps que ce mal eſt au monde, les exemples ſont nez auec luy. Et ſi deux freres n'ont peu viure d'accord au ventre de leur mere, il ne ſe faut eſtonner ſi deux freres armez ſe querellent.

Mais que pour finir ceſte guerre qui auoit commencé & continueroit de ſi cruels effects contre luy, il n'a autre remede que de gagner Monſieur en luy accordãt ſa fille en mariage: que c'eſtoit là où toutes ſes volontez deuoient viſer comme au vray but de ſon contentement, duquel il ſe pouuoit eſlongner par pluſieurs f moyẽs, & n'y pouuoit atriuer que par ceſte alliance, que ſ'il y eſtoit reſolu il ſe rangeroit de ſon coſté, porteroit ſa teſte à ſon ſeruice, la ville de ſainct Quentin, bon nombre de ſes ſeruiteurs, en vn mot qu'il feroit tout juſques à mettre le feu dans le temple de la paix t pour luy complaire.

Il conſeille le Duc de donner ſa fille au frere du Roy.

Ce n'eſtoit pas par les raiſons de la peur ny de l'épouuentement qu'il falloit perſuader ce mariage au Duc de Bourgongne. Vn grand courage ne faict jamais rien pour monſtrer qu'il a peur. Ceſte procedure eſtoit odieuſe au Duc, mais bien plus au Roy, offencé de ce que le Conneſtable vouloit faire vne telle alliance ſans luy en rié dire. Pour meſme faute vn Seigneur de meſme qualité & dignité auoit perdu la teſte en Eſpagne. u

Le Duc auoit bien d'autres penſées qu'à donner vn mary à ſa fille. Pluſieurs tenoient qu'il ne l'euſt pas marié tant qu'il euſt veſcu, ſe contentant de la laiſſer contẽte en ceſte liberté, pour tenir pluſieurs eſperances en ſeruitude, car il entretenoit ceux qui luy pouuoient nuire ou ayder, des belles paroles en ceſte alliãce. Les filles des maiſons ſouueraines n'épouſent pas tous ceux qu'elles fiancent. x Les Princes en ſe mariant conſiderent non leur plaiſir, mais la neceſſité & l'vtilité de leurs affaires.

Diuers deſſeins du Duc ſur le mariage de ſa fille.

Mais voyant que le Conneſtable pour tout remede ne luy propoſoit que ce mariage de Monſieur

f On dit que par diuers moyens on peut arriuer à vne meſme fin. Mais pour donner à vn ſeul but, il n'y a qu'vne addreſſe, les lignes les plus droites ſont les plus courtes. On ne peut faillir par diuers moyens donnant ou plus haut ou plus bas, à gauche ou à droite. Il eſt de meſmes des actiõs des hommes.

t On trouue des ſeruiteurs à tout faire & ſans condition C. Bloſius diſoit qu'il feroit tout ce que Tyberius Gracchus luy commanderoit, voire qu'il bruſleroit le tẽple de Iupiter s'il l'ordonnoit. *Val. Max. lib. 4. 7.*

u Entre les cauſes pour leſquelles le Conneſtable d'Aualos fut decapité à Vailladolit l'an 1453. on remarque parce qu'il auoit oſé faire le mariage du fils de Dom Petro de Portugal ſans la permiſſion du Roy de Caſtille ſon Maiſtre.

x Quand on s'eſtonnoit pourquoy Hercules d'Eſt Duc de Ferrare auoit épouſé Lucrece fille du Pape Alexandre VI. deſia deſtinée à trois maris & lors vefve de Giſmondo Prince de Biſſelli, que le Duc de Valentinois auoit fait mourir, la ſeule conſideration de la ſeureté de ſon Eſtat, & de ſes affaires en oſtoit l'eſtonnement. *Guiccia. lib. 5.*

& de ſa fille, & qu'en l'accordãt il mettoit en la creance de tout le monde qu'il y auoit conſenty pour crainte de ſes ennemis, conçeut délors vne haine mortelle contre luy & jura ſa ruine.

y Vn eſprit libre ne veut eſtre cõtrainct. *Vt Principatu beatiſſimum eſt non cogi, ita miſerrimũ non ſuaderi.*

Le Roy découure le iouet du Cõneſtable.

LE Roy qui par la cognoiſſance des choſes paſſées jugeoit des futures, ne ſe fioit plus à luy, car il auoit bien deſcouuert qu'é ceſte guerre il ſe propoſoit plus ſon intereſt particulier, que le bien de ſon ſeruice, qu'il ſ'eſtoit rendu l'inſtrument d'vne alliance qui luy eſtoit d'autant plus deſagreable, que ſon intention eſtoit pour le mettre en jalouſie auec ſon frere & tenir ſa grandeur ſuſpecte.

z Les choſes paſſees portent le flambeau deuant le jugement, qui veut penetrer en l'obſcurité des futures. Le monde va touſiours à ſa mode. Rien ne ſe dit & ne ſe fait qui n'ait quelque exemple ancien. Les choſes s'en vont & reuiennent ſous diuers noms & autres couleurs, mais il n'y a que le ſage qui les conſidere.

Encores que le Duc de Bretagne continuaſt de nourrir touſiours l'eſprit du Duc de terreurs & de frayeurs, luy mãdant que le Roy auoit deſſein ſur Amiẽs, Bruges, & Bruxelles, eſtoit reſolu de l'aſſieger a, ou il ſe trouueroit fruſtré, meſmes dedans Gand, il ne laiſſa de marcher en campagne auec ſon armée, reſolu de paſſer la riuiere de Somme ſur vn pont qu'il auoit faict à Piquigny, & de combattre le Roy s'il le vouloit empeſcher. Il demeura ſix ſepmaines deuant Amiens, diſant qu'il attendoit que le Roy qui eſtoit cependant à Beauuais, le vinſt faire déloger delà. Mais le Roy par ſon temporiſement luy faict cognoiſtre qu'il ne combattoit pas à la fortune de ſes ennemis, mais à la ſienne. b

a Ces aduis furent donnez de bouche au Duc de Bourgongne par vn valet de pied du Duc de Bretagne. Le Duc reſpondit ſur le champ, que ſon maiſtre eſtoit mal aduerty, que les villes dont il parloit eſtoient trop grandes pour eſtre aſſiegées.

b Vn Prince ne ſe doit laiſſer aller à telle neceſſité, que ſon ennemy luy puiſſe donner la loy, & l'obliger à combattre. Biorix Roy des Cimbres voyant que Marius le Conſul ne ſe bougeoit luy preſenta la bataille, Marius reſpond que les Romains n'auoient pas accouſtumé de combattre ſelõ le plaiſir de leurs ennemis. *Romanorum mos eſt ſuo non hoſtium arbitrio dimicare.*

La ville eſtoit fortifiée de la preſence des principaux chefs du Royaume, le Conneſtable, le Grãd Maiſtre, l'Admiral, le Mareſchal eſtoient dedans auec quatorze cens hõmes d'armes, & quatre mille francs Archers, ils auoiẽt entrepris de faire vne ſortie ſur le Duc, & de le mettre comme entre-deux fers, entre l'armée du Roy & eux. Le Roy ne le voulut pas, ſon eſprit eſtoit

tellement ſuſpendu entre l'irreſolution d'acheuer ou de continuer la guerre, que le moindre eſbranlement pouuoit faire trebucher ſa volonté d'vn coſté ou d'autre.[c]

c Quand l'eſprit eſt ſuſpendu entre le faire ou ne le faire pas, il faut bien peu de choſe pour emporter la balance. Vne bien legere raiſon, vn traict d'exemple ou d'auis fait le poids, mais il y a grande difference entre l'irreſolutiõ, & la ſuſpenſion d'eſprit qui ſe fait par la concurrence, & l'egalité des raiſons.

Quand vn Prince puiſſant ne fait pas le pis qu'il peut ſur l'inferieur, il faict bien cognoiſtre ou qu'il a quelque grand deſſein pour le tromper, ou que la guerre luy deſplaiſt. C'eſt pourquoy le Duc aduerty que le Roy n'auoit eſprouué ce deſſein luy enuoya Simon de Quingey auec vne lettre de ſix lignes de ſa main, en termes d'vne grande humilité & d'vne extreme douleur de voir ceſte guerre commencée ſous ombre de ſon ſeruice pour cõtenter & ſatisfaire les paſſiõs d'autruy, adjouſtant qu'il croyoit, que ſi le Roy euſt eſté bien informé de toutes choſes il ne l'euſt pas faict.

d Vn Prince ne doit point deſirer d'auoir le deſſus & l'extremité de toutes choſes. Les ſages d'Italie diſent, *volere oſtinatamente il ſomma di tutte le coſe* Quelques fois en penſant tirer de l'occaſion plus de fruict qu'elle n'en peut produire honneſtement, on ruine les affaires.

Le Roy qui ne vouloit pas tout ce qu'il pouuoit, car ſouuent qui tout le veut tout le pert, d prit plaiſir à ceſte lettre, ayant bien recogneu le jeu de ſon frere, du Duc de Bretagne & du Conneſtable; pource renuoye Simon de Quingey auec de bonnes paroles & accorda vne trefue au Duc de Bourgongne, laquelle renuoya chacun chez ſoy, le Roy en Touraine, Monſieur en Guyenne, le Duc en Flandres, le Conneſtable à ſainct quentin, d'où il continuoit touſiours ſes pratiques, & ſe tourmentoit non ſeulement de ſes incommoditez, mais de ce qui ſuccedoit heureuſement à l'vn ou l'autre de ces deux Princes. e

Trefue accordée: 16. pour les armées.

e Folie miſerable, & folle miſere de ceux qui ne ſe contentent pas de ſe tourmenter de leurs propres miſeres, qui ne ſont que trop grandes, & ſe trauaillent des felicitez d'autruy.

Le Roy qui ſçauoit bien que le Duc de Bourgongne faiſoit porter la marotte de toutes ſes paſſions à ſon frere, le voulut deſabuſer de l'eſperance d'eſpouſer ſa fille, & luy perſuada de rechercher le mariage de la fille de Caſtille. Mõſieur ſouſmet ſes volontez à celles du Roy, les deputez ſont enuoyez en Caſtille au Roy Henry

Digitized by Google

XII. Mariage de l'heritiere de Castille.

Henry IV. [f] Le Roy y eut de sa part le Cardinal d'Alby, & le Seigneur de Torcy. Le Duc de Guyéne donna sa procuratiõ au Côte de Boulongne & au Seigneur de Malicorne, pour cõsentir à ce mariage, sans auoir veu l'espousée, les Princes boiuent ces eaux sans les voir.

f Le Roy desiroit le mariage de l'Infante Elizabeth de Castille auec son frere, mais elle fut mariée à Dom Fernãd Prince d'Arragon, le Roy Henry traicta pour sa fille D. Ieanne.

Ambassadeurs du Roy en Castille.

La recherche fut fort agreable au Roy de Castille offencé de ce que sa sœur D. Isabelle s'estoit mariée sans son consentement à Ferdinand d'Arragon, & tenoit à grand honneur que celle que les grands d'Espagne tenoient, & qui en effect estoit supposée fille de Castille, fust femme du frere du Roy de France, ne la pouuant loger en meilleure maison.

Il commanda à l'Archeuesque de Seuile, à l'Eueſque de Siguença, & au maistre de l'Ordre de S. Iacques de traicter le mariage auec les Ambassadeurs de France. Comme tout fut accordé, le Roy voulut que les promesses fussent stipulées en vne grande campagne, [g] proche du Monastere du *Paular en val de locoia*, à la veuë d'vne incroyable multitude qui accourut.

g En ceste campagne fut amenée la Princesse *D.* Ieanne par le Marquis de Santellana qui l'auoit en charge, & auquel le Roy donna pour recompẽse de son seruice trois villes de l'Infantazgo Alocer, Valdolinas, & Salmeron.

Apres que le Roy eut renouuellé les declarations contre sa sœur D. Isabelle, & cõfirmé à sa fille D. Ieanne le tiltre de Princesse & heritiere de Castille, le Cardinal d'Alby s'addressant à la Royne sa mere, la supplia d'affermer par serment si D. Ieanne estoit au Roy. Elle jura qu'oüy. Il fit pareille adjuration au Roy qui afferme de mesmes. Il n'eut pas fallu chercher les eaux probatrices des Iuifs, [h] ny faire nager ceste fille sur la riuiere pour sçauoir la verité de sa naissance. Et neantmoins sur ceste affirmation, lors tous les grands luy baiserent les mains, & fut derechef jurée Princesse de Castille. En ceste qualité le Cardinal d'Alby la fiança au Duc de Guyenne, le Comte de Boulõgne stipulant & receuant pour luy les promesses.

h Les Iuifs pour prouuer l'adultere auoient des eaux qu'ils appelloient de probation. La femme adultere creuoit en beuuãt. Les Allemãds espromuoient les enfans legitimes en les faisant nager sur le Rhin.

Digitized by Google

XIII. Naiſſance de Charles VIII.

Comme le Roy trauailloit à donner vne femme à ſon frere, Dieu dóne vn fils au Roy. i Charles de Bourbon Archeueſque de Lyon fut ſon parrin & luy donna ſon nom. Ceſte naiſſance fit comme renaiſtre le Roy, qui commençoit à vieillir, ſa Majeſté en fut plus reſpectée, les partialitez affoiblies, les eſperances de Monſieur eſlongnées, & la France entierement conſeruée en ces deux grandes & ſpeciales faueurs du Ciel, la valeur & la proſperité, ou la vertu & la fortune qui ont fait paſſer ſa reputation à trauers tant de ſiecles. x

i Charles Dauphin de France naſquit à Amboiſe le 14. de Iuillet ou ſelon les Annales d'Aquitaine, le dernier de Iuin 1470.

x La valeur ſans laquelle on ne peut iamais acheuer vne entrepriſe de grand relief a fondé la monarchie de France: la proſperité ſans laquelle les Eſtats les mieux ordonnez ne ſont pas aſſeurez, la conſerue.

Nouuelles menées du Conneſtable.

Le Conneſtable voyant que par le mariage de Monſieur auec la fille de Caſtille, tous ſes deſſeins s'euanoüiſſoient en fumée, trauaille de toute la capacité de ſon entendement à le diſſuader de ceſte alliance, la luy repreſentant honteuſe pour la naiſſance illegitime de la Bertrajamine, ainſi l'appelloit on, & perilleuſe pour l'inimitié qu'il eſpouſeroit auec D. Ferdinand & D. Iſabelle declarez Roys de Caſtille. De meſme artifice il luy repreſente la grandeur qu'il deuoit eſperer au mariage de la Princeſſe de Bourgongne.

l Paul II mourut d'vne apoplexie le 28. de Iuillet 1471. ayant regné ſix ans, & dix mois

Le Pape Paul II. mourut comme on faiſoit ceſte pourſuite, & apres qu'il l'eut accordé, ſa mort fut ſoudaine & le ſurprint apres auoir tenu le conſiſtoire, & mangé deux melons à ſon diſné. Son eſlection fut auſſi inopinée que ſa mort. Le Cardinal Scarampi qui eſtoit ſon ennemy, rompit au commencemẽt du conclaue la propoſition que l'ó en fit, & neantmoins contre l'ordinaire des Elections, les ſuffrages s'accorderẽt ſur le meſme ſubjet qu'ils auoient rejetté, & la contention qui auoit commencé, le conclaue la termina. Ce Pape monſtra vne grande generoſité, car quand il

m Louys Scarampi Cardinal Patriarche d'Aquilée ennemy du Pape Paul II. eſtant encores Cardinal. Louys reprochoit à Pierre la ſumptuoſité de ſes baſtimens, & Pierre diſoit qu'il aymoit mieux eſtre exceſſif en cela qu'au jeu des dez, où Louys ſe delectoit.

Digitized by Google

fut eſleu voyant que la goutte & bien plus la honte & le meſcontentement empeſchoiét ce Cardinal de venir à l'adoration, il luy alla au deuant, l'embraſſe, l'aſſeure de ſon affection pour l'aduenir, & de l'oubliance des choſes paſſées.

Ce Pape augmenta la pompe de la Cour de Rome; donna aux mules des Cardinaux la houſſe d'écarlatte. Platine dit qu'il n'aymoit point les gens de lettres, appelloit heretiques tous ceux qui en faiſoient profeſſió, pource il ſupprima le College des Abbreuiateurs orné de grands & excellents eſprits. Le reſſentiment que Platine móſtra de ceſte injure acheua la ruine de ſa fortune, en l'affliction de laquelle il écriuit vne lettre au Pape[n] pleine d'aigreur & d'irreuerence.

Ce Pape a eſté auſſi blaſmé d'vn extreme deſir de l'argent, & de ne tenir pas les moyens les plus iuſtes pour en auoir, & neantmoins ſa magnificence en la ſumptueuſe fabrique du Palais ſainct Marc, & en la reparation de celuy de ſainct Pierre, oſte l'opinion & le blaſme à ceux qui ſçauent que la magnificence eſt fille de la liberalité. Les promeſſes doncques eſtáts rópuës en Caſtille, la pourſuitte du mariage de la fille du Duc de Bourgongne fut faite auec vne extreme ardeur du Conneſtable, qui ne pouuoit ſouffrir qu'autre que luy s'en meſlaſt. Il repreſente au Duc la grandeur, l'eſtenduë & la commodité des Eſtats que ce mariage luy apporteroit apres la mort du frere & du beau Pere, & le luy faict apprehender ſi viuement, que ce jeune Prince qui n'empliſſoit pas ſa fantaſie de petites imaginations, pourſuit la premiere recherche de l'alliance du Duc Charles & l'aſſeure qu'elle produiroit de grands effects pour leur commune fortune & vtilité.

n La lettre de Platine eſtoit en ces termes, *Si tibi licuit indicta cauſa ſpoliare nos emptione noſtra iuſta ac legitima, debet & nobis licere conqueri illatam iniuriam iniuſtamque ignominiam: electi à te ac tam inſigni contumelia affecti, dilabemur paſſim ad reges ac principes, eoſque adhortabimur, vt tibi concilió indicant in quo potiſſimum rationem reddere cogaris cur nos legitima poſſeſſione ſpolianeris.*

o Vne euidente & importante vtilité eſt vn grand mouuement pour deſtourner l'effect d'vne promeſſe.

Le Duc de Bretagne ſe promettoit l'honneur de l'entremiſe pour choſe qui ne proffitoit qu'à peu de gens & deſplaiſoit à tous. Le Roy ne deſiroit point que ſon frere fuſt ſi grand p. Le Roy d'Angleterre enuoya ſouuent vers le Duc de Bourgongne pour le diſſuader de ceſte alliãce, le priant de conſiderer que le Duc de Guyenne ſuccedant au Roy qui n'auoit point d'enfans, & tenant les pays de la maiſon de Bourgongne, l'Angleterre preuoyoit ſa ruine & deſtruction.

p Les Roys de France ſe ſont repentis autresfois d'auoir agrandi leurs freres. Charles V. donna à Philippe le Hardy le Duché de Bourgongne, que le Roy Iean auoit reuny à la couronne, & le maria à l'heritier de Flandres. La maiſon de Bourgõgne en eſt deuenuë ſi puiſſante qu'elle s'eſt voulu meſurer à celle de France.

Le Duc de Bourgongne ne vouloit point vn tel gendre, il en donnoit d'vne main l'enuie & le deſir à tous, & de l'autre il leur en oſtoit l'eſperance, il la promettoit à tous & ne la donnoit à perſonne, il ſe ſeruoit de ſa fille pour entretenir les Princes en ſon amitié, & ſe déueloper plus heureuſement de ſes affaires, pour reparer par la ruſe les manquemens qu'il recognoiſſoit en ſa puiſſance, eſtimant que ſa foibleſſe le diſpenſoit de tenir parole, & que la tromperie eſtoit glorieuſe contre ſes ennemis q.

q Autant eſt loüée la fraude qui fait receuoir vn affront à l'ennemy, comme elle eſt blaſmée quand elle trompe celuy qui n'eſt pas declaré tel. Quand on dit que la trõperie eſt glorieuſe à la guerre, cela ne s'entend point du violement des promeſſes, ny paroles données, mais des ſtratagemes, ruſes, feintiſes & artifices.

Mais il n'auoit point enuie de la marier, & ſe propoſoit plus en ce mariage l'aduancement de ſes deſſeins que le contentement de ſa fille, il la promettoit à Maximilien fils de l'Empereur Frideric, & inclinoit fort de ce coſté pour faire ſes affaires en Allemagne, où il deſiroit fonder quelque creance, car au meſme temps Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche luy auoit engagé pour quatre vingt mille florins le pays d'Elſace, & Breiſgœu & le Comté de Ferrette r. Il la promettoit auſſi à Nicolas fils du Duc de Calabre pour le ſeparer de l'alliãce du Roy qui luy auoit promis ſa fille aiſnée; au Duc de Guyenne pour tenir en ceruelle les Roys de France & d'Angleterre, & à Philippe Duc de Sauoye pour vn autre deſſein. La pratique toutes-

r Le pays d'Elſace, Breiſgœu la Foreſt noire, & la Cõté de Pfirt, ou Ferrette engagée par Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche pour quatrevingt mille florins, à la charge que le Duc de Bourgongne ne changeroit rien aux loix & couſtumes du païs, l'an 1469.

Pluſieurs Princes pretendẽt d'épouſer la fille du Duc de Bourgõgne.

Digitized by Google

fois fut tellement eſchauffee par le Duc de Bretagne & le Conneſtable qui promettoit moyennant ce mariage de le remettre dans Amiens & ſainct Quentin, qu'il donna parole d'y conſentir, & au meſme temps aſſeura le Roy d'Angleterre qu'il n'en feroit rien, ſes paroles ſur ce ſujet n'alloient iamais de meſme note [f], & ne s'accordoient pas auec ſon cœur.

Le Duc de Guyenne & le Duc de Bretagne bien aduertis que leurs eſperances eſtoient trauerſees par le Roy d'Angleterre, faiſoiẽt dire par leurs Miniſtres au Duc de Bourgongne, que ſans l'aſſiſtance des Anglois ils eſtoient aſſés puiſſans, auoient aſſés d'intelligences pour contraindre le Roy à luy faire raiſon, & que la principale fin de leurs armes eſtant le bien public du Royaume, elles ne pouuoient auoir l'iſſuë qu'ils s'en promettoient en y employant ſes anciens ennemis, & que tant qu'ils auroient des forces & des moyens en France il n'eſtoit beſoin de les chercher en Angleterre [t].

Le Seigneur d'Vrſé enuoyé au Duc de la part du Duc de Gliẽne.

Ces paroles luy furent portees par d'Vrſé de la part de Monſieur, ſur leſquelles le Duc dit à Philippes de Commines, *Voyla le Seigneur d'Vrſé qui me preſſe de faire ſon armee la plus groſſe que ie puis, & me dit que nous ferons le grand bien du Royaume, vous ſemble-il ſi i'y entre auec la compagnie que i'y meneray que i'y face gueres de bien?* Philippes de Commines reſpond en riant. *Il me ſemble que non*: Et le Duc dit, *I'ayme mieux le bien du Royaume de France que Monſeigneur d'Vrſé ne penſe, car pour vn Roy qu'il y a i'y en voudrois ſix.* Il euſt bien voulu la piece toute entiere [u], mais recognoiſſant l'impoſſibilité, que la montee eſtoit trop roide, & le ſommet trop gliſſant il ne penſa qu'à rompre ce qu'il ne pouuoit auoir entier [x].

[f] Ingenieuſe eſt la comparaiſõ de celuy qui dit que les actiõs des hommes ſont notes de muſique, ores dans les eſpaces & dans les lignes, ores en haut, ores en bas, & iamais ou rarement à droit fil pour vne longue traicte.

M. CCCCLXXI.

[t] Tant que l'on ſe peut paſſer du ſecours il ne le faut point chercher. Platon en ſes loix deffend d'aller puiſer de l'eau en la maiſon de ſon voiſin que premier on n'ait foüillé iuſques au tuf pour eſſayer d'en trouuer en la ſienne.

[u] L'ambition s'efforce de diuiſer & mettre en pieces ce qu'elle ne peut rõpre ny emporter tout entier.

[x] Il n'y a ſi grãd courage qui penſant à ſe faire Roy ne tremble, la montee à la royauté eſt gliſſante, la cime tremblante, le precipice & la cheute eſpouuentable.

Digitized by Google

Il prepare de grandes forces, le Roy enuoye les ſiénes en Guyenne, offencé de ce que ſon frere auoit remis le Comte d'Armagnac en ſes terres qui auoient eſté confiſquees, & en deſpoüille l'vn & l'autre. Il pratique ſes principaux ſeruiteurs pour plus facilement le chaſſer de Guyenne. Le Duc de Guyenne preſſe le Duc de Bourgongne de le ſecourir, le Duc enuoye au Roy pour le prier de laiſſer Monſieur en paix, le Roy dit que ſon intention n'eſt pas de rien alterer au partage de ſon frere, mais d'empeſcher qu'il n'entrepréne outre ſes limites. Et voicy vn trait remarquable de la prudence de ce Prince: cependant que le Duc dreſſe ſon armee il luy enuoye Pierre Doriole Chancelier de France, & le Seigneur de Craó pour luy faire quelque ouuerture d'accord. La Paix eſt traitee, le Roy promet de rendre Amiens & S. Quentin, le Duc auoit tant de regret d'auoir perdu ces deux villes, tant d'enuie de les recouurer qu'il accorda pour cela tout ce que l'on voulut.

XVI. Paix traittee & promeſſe de rendre Amiens & S. Quentin.

Les cœurs des hommes ſont tous à la gauche, ce n'eſt que tromperie y. La verité, la franchiſe, la loyauté ſont qualités rares, incognuës & exilees. C'eſt baſſeſſe de cœur de n'oſer dementir ſes promeſſes, ny accommoder ſa parole au proffit pluſtoſt qu'à la iuſtice. Ces deux Princes iouoient à ſe tromper l'vn l'autre, le Roy n'auoit pas enuie de rien rendre & ſe promettoit qu'vn accident infaillible luy conſerueroit ce que la Paix luy oſtoit. Le Duc de Bourgongne eſcriuoit ſoubsmain au Duc de Guyenne & au Duc de Bretagne, que l'abandonnement de leur protection & amitié qu'il auoit promis n'eſtoit que feinte, que ſon affection eſtoit touſiours toute pure & entiere à les maintenir. Tous deux ne ſe tenants obligés

y La ſincerité & la franchiſe eſt biẽ rare aux intentiõs des hommes. On a raiſõ de dire que leurs volontez ne vont pas droit. Leur cœur eſt aſſis au coſté gauche. Ariſtote au 1. de l'Hiſt. des animaux dit que l'homme a ſeul le cœur du coſté ſeneſtre, & toutes les beſtes l'ont au milieu de la poitrine.

Digitized by Google

en l'obſeruance de leur parole ſinon pour faire leurs affaires. Et en ce marché ils ne dirent iamais tout ce qu'ils penſoient [y].

Simon de Quingey qui auoit commandement d'aller vers le Duc de Bretagne pour luy en renouueller les eſperances & proteſtations auſſi-toſt que la paix ſeroit effectuee, preſſoit fort le Roy de la iurer. Le Roy qui auoit bien compaſſé ſon temps le remettoit de iour en iour, leſchoit & formoit tout à loiſir ce petit Ours. Quingey qui ſçauoit l'intention de ſon Maiſtre ne l'oſoit importuner. Le Roy alloit tout doucemẽt, & ne prenoit pas la moitié du vent qu'il pouuoit prendre pour arriuer à point nommé au port de ſes deſſeins, eſtimant le gain du temps ſi neceſſaire à qui veut faire ſes affaires, qu'il ne ſe peut achepter trop cherement ny attendre trop [z] longuement. Il temporiſa ſi accortement qu'il le fit ioindre où il deſiroit. Voila vn Courrier qui apporte nouuelles de la mort du Duc de Guyenne, mort qui change la face des affaires & priue le Duc de tout ce qu'il ſe promettoit.

Profitable téporiſement aux choſes où le Roy ne ſe pouuoit obliger trop tard.

XVII.

Elle aduint le douzieſme iour de may mil quatre cens ſeptante & vn, & la façon fut ſi violente que les membres ſe tournans contre leur propre mouuemẽt par les conuulſions eſtranges rendirent le corps tout deffiguré, les dents, le poil & les ongles tomberent au malade auant que mourir.

On creut que ce fut par poiſon. Eſtant vn iour d'Eſté à S. Seuert auec la Dame de Montſoreau, l'Abbé de ſainct Iean d'Angely qui eſtoit des fauoris du Duc, preſenta à la collation vne belle peſche à ceſte Dame, elle en prit la moitié, la trempa dans du vin, & donna l'autre à Monſieur. Elle en mourut bien toſt

mort du duc de Guyenne.

[y] C'eſt ſottiſe de dire tout, mais c'eſt meſchãceté de ne dire la choſe comme on la pẽſe. C'eſt baſſeſſe de cœur quand la parole cõtrarie la penſee.

[z] Quãd les barbares demanderent argent à Sertorius allant en Eſpagne pour le paſſage par leurs terres, ceux qui eſtoient auec luy ſe courrouçoiẽt diſans que c'eſtoit vne honte & indignité trop grande qu'vn Proconſul du peuple romain payaſt tribut à ces meſchãs Barbares, mais Sertorius ne ſe ſoucia point de la hõte qu'ils diſoient que ce luy ſeroit, ains reſpõdit, *qu'il achepteit le temps qui eſt la choſe que doit tenir plus chere celuy qui aſpire à faire des grandes choſes,* & contenta les Barbares auec de l'argent, puis fit ſi bõne diligence qu'il s'empara de l'Eſpagne. Plvt.

apres, le Duc fut ſouſtenu plus long temps, mais ſi malade que le bruit courut de ſa mort du meſme iour qu'il euſt pris le mortel morceau.

Comẽ le Roy receut ceſte mort.

Si le Roy fut content de ceſte mort il le faut recueillir de la parole qu'il dit quelque temps auparauant quand on luy apporta la nouuelle de la mort du frere du Roy Henry de Caſtille. *Il eſt trop heureux d'auoir perdu ſon frere.* C'eſtoit Alphonſe [a] qui auoit eſté eſleu Roy par les Caſtillans & en la ligue dreſſee contre le Roy Henry. Ce mot de frere luy eſtoit comme vn beau nõ pour ſignifier vne mauuaiſe choſe, s'il le pleura ce furent larmes de ioye, & ſi elles ne furent feintes, elles furent incontinent eſſuyees.

a D. Alphonſe deuxieſme fils de Iean II. Roy de Caſtille, & frere de Henry, mourut de peſte à Cardegnoſa bourg proche d'Auila le 5. de Iuillet 1468. Il eſtoit aagé de ſeize ans, auoit eſté declaré Roy trois ans auparauant, ſa mort ne fut pas ſans ſoupçon de poiſon.

Le peu de ſoing qu'il mit à faire punir ceux que l'on accuſoit de l'auoir empoiſonné, confirma l'opinion qu'il en eſtoit content, & n'effaça pas en l'eſprit de pluſieurs, celle qui croyoit que ceſte mort venoit de ſon commandement pour par la mort d'vn ſeul aſſeurer le repos de pluſieurs [c]. Il commanda au ſecretaire de l'Eueſque d'Angers de luy apporter les procedures faites par deuant ſon maiſtre & Louys d'Amboiſe ſur ceſte mort. Claude de Seyſel en ce qu'il a eſcrit de l'Hiſtoire de Louys XII. dit ſur ceſte occaſion. *Pluſieurs y a qui dient, ce que toutesfois ie n'afferme pas, qu'il fut cauſe de faire mourir ſondit frere par poiſon, mais bien eſt choſe certaine qu'il n'euſt iamais fiance en luy tant qu'il veſquit, & ne fut pas deſplaiſant de ſa mort.*

c C'eſt vn malheur extréme à vn Prince quand il ſe void contraint d'eſtre cruel enuers ſõ propre ſang, pour aſſeurer le repos de ſon Eſtat.

La courſe de ſa vie a eſté ſi courte que la fortune n'a pas eu le temps de le courir longuement, elle ſe mit apres luy de ſi bonne heure qu'elle ne ceſſa qu'il ne fuſt matté & abbatu, & ne recognut que la miſere eſt le propre appanage de la vie, voire de celle des plus grands [d]. Il n'auoit pas l'eſprit aſſez ferme pour ſe deffendre

XVIII. Qui re eſtoit le Duc de Guyenne.

d En l'homme il n'y a que miſere, c'eſt la miſere toute viue, il y eſt du tout né & du tout propre. On eſcrit que les fẽmes de Meneco quand elles sõt accouchees ſaluẽt leurs enfans de l'aſſeurance de leur miſere en ces trois mots, *Enfant tu es venu au mõde pour endurer, endure, ſouffre & tais-toy.* Elles chãtent cela pour les endormir.

Digitized by Google

deffendre de ces affronts, il eſtoit autant facile à toutes ſortes de perſuaſions comme le Roy ſon frere eſtoit accort & retenu. L'Hiſtoire de Bretagne dit, que pour vray il n'auoit cœur ny hardieſſe, l'inconſtance luy appartenoit en toute proprieté. Il dictoit promptement ce qu'il auoit appreuué & receu[e]. Il n'eſtoit pas ſemblable en fortune à ſon Pere, ny en courage à ſon ayeul, ny en prudence à ſon frere, & c'eſt merueille comme les enfans degenerent, comme la nature à eſſiént ſe plait en ces contraires productions, faiſant naiſtre des coüards, des ignorans, des meſchans du ſang des Princes vaillans, ſages & bons. Ainſi le vinaigre vient du vin[f].

e La cõſtance eſt le ſeau des actions Il eſt des eſprits comme des corps: Ny l'vn en reiettant les conſeils, ny l'autre les viandes, ſe peut eſleuer & nourrir.

f Vn bõ arbre ne produit point de mauuais fruict, & l'on voit biẽ qu'à des bons Peres naiſſent des mauuais enfans. Le Prouerbe des Iuifs eſt, *Homets ben ijn*, le vinaigre eſt le fils du vin, *Natum crebro tanquam ex induſtria malos è bonis, agreſtes è doctioribus & cæteris huinſcemodi ſeu contra gigni.* AVR. VICTOR *in Caligula.*

Les impreſſions furent fort faciles en ceſte legereté. La rigueur que le Roy Louys XI. luy tenoit le porta à eſcouter ceux qui dans ſes meſcontentements vouloient trouuer leurs contentements. C'eſt iniuſtice à vn frere ſouuerain de ne pouruoir à l'entretenement de ſes puiſnés leſquels il doit compter au nombre de ſes forces & felicités. Ils ſont de meſme ſang & fondés en part & portion de droicts ſucceſſifs, mais ceux-cy ne ſe ſont iamais bien trouués d'auoir troublé la maiſon pour cela, & cõſpiré auec les membres contre le chef.

Tragique fin de Gilles de Bretagne.

Vingt ans auant ceſte mort, la France en auoit veu vn inſigne exemple en Bretagne. Il n'y a point de danger d'en mettre l'Hiſtoire vn peu à l'eſcart. Gilles[g] fils de Iean V. Duc de Bretagne & frere de François premier, ne ſe contentant de ſon appanage ſe retira au Guildo Chaſteau prés de la mer au quartier de Matignon.

g Iean V. duc de Bretagne laiſſa trois enfans, Frãçois, Pierre & Gilles.

Le Duc ſon frere fait croire au Roy Charles VII. qu'il eſtoit là pour fauoriſer l'Anglois d'aduis

& d'intelligence [h]. Creance d'autant plus facile à paſſer en l'ame d'vn Roy ombrageux, que ce Prince auoit eſté nourry en Angleterre, & le Roy luy auoit donné l'Ordre de la Iarretiere, & l'eſtat de Conneſtable. Sur ceſte premiere impreſſion le Roy l'enuoye prendre, le met entre les mains du Duc, & le Duc l'enuoye priſonnier à Chaſteau-Briãt, commande à ſon Procureur General [i] que ſon procés luy ſoit fait pour trahiſon, mais point de crime & point d'accuſateur. Procés fait au Prince de Bretagne.

La main qui l'auoit bleſſé le voulut guarir. Le Roy informé de ſon innocence s'employa pour ſa deliurãce. Le Duc ne l'oſe eſconduire, mais comme on le veut mettre en liberté ſes ennemis ſuppoſent des lettres du Roy d'Angleterre, ſur leſquelles le Roy change d'aduis, le faict garder plus eſtroittement au chaſteau de Touffort. Là il eſt reduit à des langueurs & ſouffrãces plus extrémes que n'eſtoient celles des carrieres de Siracuſe [k], car on luy refuſe l'eau, & s'il a du pain, ce ſont des bribes d'vne pauure femme qui l'entendant crier à la faim les luy tend par vne feneſtre ſur le bord du foſſé. Ses gardes qui auoient entrepris de le faire mourir de faim, voyants que cela duroit trop, l'eſtranglent. Ils luy donnerent loiſir de penſer à ſa conſcience, il chargea vn Cordelier [l] d'adiourner ſon frere au Ciel, puis qu'il n'y auoit point de iuſtice en la terre pour ſon innocence. Le Duc comparut. Gilles de bretagne adiourne ſon frere deuant Dieu.

La mort arrachant ceſte eſpine du cœur du Roy, luy dõnoit moyen de mieux repoſer s'il euſt eu l'eſprit capable de repos. Il le portoit en plus que d'vn lieu [m], & l'eſpanchoit en pluſieurs deſſeins, ſe meſlant des affaires de ſes voiſins comme des ſiens. Il eſt vray qu'il eut de grandes trauerſes par ſes plus proches. Iean II.

h Aux premiers ſoupçõs cõtre la fidelité de quelqu'vn on adiouſte incontinent la communicatiõ des amis. On fait vne exacte reueuë des actiõs paſſees qui effacent ou cõfirment le doubte des preſentes.

i Le Duc demãda au procureur general ce qui ſe deuoit faire en ce procés. Le bon homme reſpond qu'il ne voyoit pas ce qu'on y peuſt faire, & que par la couſtume l'aiſné n'auoit point de iuſtice criminelle ſur ſon iuueigneur, & que le Duc ne le pouuoit iuſticier en ſa iuſtice. Reſponſe plus ſimple que vraye. *Hiſt. de Bret. liu.* XI.

k Le traittement de ceux qui eſtoient enfermés en la geole des carrieres de Syracuſe eſtoit fort ſeuere, car ils n'auoient pour leur viure qu'enuiron deux eſcuellees d'orge & vne d'eau par iour, PLVT. *en la vie de* Nicetas.

l Gilles de bretagne pour dernier propos chargea vn Cordelier d'aller vers le Duc François I. & luy dire l'eſtat auquel il l'auoit laiſſé, & les maux qu'il ſouffroit par iniuſtice, qu'il n'en auoit peu auoir raiſon, mais qu'il s'en remettoit au iugement de Dieu deuant lequel il l'appelloit.

m Vn eſprit qui ne ſe reſerre en certains deſſeins vit en perpetuelle inquietude. Philippe de Commines parlant de ce Prince dit ces mots : le temps qu'il repoſoit, ſon entendement trauailloit, car il auoit affaire en moult de lieux, & ſe fut ai ſi volontiers empeſché des affaires de ſon voiſin comme des ſiens.

on Duc
ſon
au
is de
rier
a
72.

Duc d'Alençon premier Prince du ſang, fut mis priſonnier au Chaſteau du Louure pour conſpiration auec les ennemis du Roy, & en meſme temps on vit d'autres Princes affligez de pareilles maladies domeſtiques. Louys n'eſtoit pas marry de les embroüiller, il fit tout ce qu'il pût pour combler la meſure de leurs ennuits, ne ſe ſouciant, comme on dit, de faire des ennemis pourueu qu'ils vinſſent à ſon moulin.

CVIII. Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon a eu les proſperitez & aduerſitez publiques & priuees, ſi vagues & diuerſes qu'on ne ſçauroit dire s'il a eu plus de l'vn que de l'autre, ſa ieuneſſe fut agitee, & ſa vieilleſſe ne fut pas tranquille, mais touſiours le courage luy demeura inuincible au plus fort de la [n] tourmente.

Charles fils vnique & heritier preſumptif de la Couronne de Nauarre, prit les armes contre luy pour eſtre Roy. Henry IV. Roy de Caſtille qui auoit eſpouſé ſa premiere fille fauoriſa les rebelles de Barcelonne, & Gaſton Comte de Foix mary de Leonor ſa ſeconde fille, voyant qu'il eſtoit empeſché contre les Caſtillans, entreprit de le deſpoüiller de la Couronne de Nauarre. Petro de Portugal fut eſleu Roy, & mourut [o] au ſiege de Tortoſe. René d'Anjou Duc de Lorraine & Comte de Prouence, deſireux de recouurer le tiltre de Roy qu'il auoit perdu à Naples, accepta la meſme eſlection par l'aduis du Roy Louys XI. & enuoya le Duc de Calabre ſon fils en Eſpagne, auec des troupes de France, leſquelles iointes auec celle du Comté de Rouſſillon aſſiegerent Gironne.

Charles Prince de Nauarre faict la guerre à ſon pere.

Les Frãçois aſſiegẽt Gironne.

Les Arragonois furent battus & rompus, le Prince D. Ferdinand fils du Roy de Nauarre en peril d'eſtre priſonnier. [p] L'hyuer ſuruint, le Duc de Calabre

n Ceux qui font profeſſion de ſageſſe & perfect cœur aux aduerſitez, ſẽblent aux Pilotes qui deuiennẽt malades durant la tourmente.

o Apres que les Caſtillans eurẽt declaré le Roy D. Iean, indigne de la Couronne, meurtrier de ſon propre fils, ils eſleurent D. Pedro III. Cõneſtable de Portugal fils de D. Pedro Duc de Coimbre.

p A la bataille de Denia le Prince D Ferdinand fut priſonnier, Roderic de Peboledo ſe fiſt prẽdre en ſa place pour luy donner moyen de ſe ſauuer, le Roy le rachepta pour dix mille florins.

retire ſes troupes à Parpignã, fit vn voyage en France pour auoir de nouuelles forces, il en amena dix mille hommes auec leſquels il contraignit le Roy Iean de leuer le ſiege deuant la ville de Peralte, qui eſtoit extremément preſſee; l'artillerie auoit fait vne grande ouuerture, & l'aſſaillant ſe promettoit de la forcer au premier aſſaut. La nuit du iour qu'il ſe deuoit donner, le Duc de Calabre entra ſi furieuſement dans les quartiers ſans eſtre deſcouuert des ſentinelles qui dormoient, [q] que chacun ne penſa qu'à ſe ſauuer. Aux combats de nuict l'effroy eſt ſi grand que le premier qui commence acheue & gagne. Le Roy meſme ſe ſauua à teſte nuë deuers Figuers. La France fit des feux de ioye de ceſte victoire qui fut ſuiuie de la prinſe de Gironne, mais peu de iours apres elle regretta le Duc de Calabre qui mourut à Barcelonne d'vne fievre ardente & peſtilentielle. Mort du Duc Iean de Calabre.

Comme le Roy de Nauarre eut acheué la guerre ciuile contre ſes ſubiets, il ſe vit enuelopé en la guerre contre les François. Le Roy Louys XI. ſouuent importuné des plaintes ordinaires qu'on luy faiſoit des excez & inſolences des François [r] qui eſtoient à Rouſſillon, & que les habitãs de Parpignan s'eſtãts reuoltez cõtre leur garniſon l'auoiẽt cõtrainct de ſe retirer au Chaſteau, enuoya dire au Roy qu'il le rembourçaſt de ſes trois cens mille eſcus, & retiraſt ſon pays, ou qu'il luy en paſſe vente entiere, ou luy donnaſt ſeurté & caution de ſon rembourſement. Le Roy d'Arragon trouuant toutes ces trois conditions bien rudes, reſpond qu'il ne pouuoit encore deſgager le Comté, & ne luy ſeroit point d'honneur de l'aliener faiſant partie de la Couronne d'Arragon, & que

q Il eſt aiſé de faire vne ſurpriſe, quand les ſentinelles ſont endormies. Les Romains conſiderãs que la ſeurté de l'armee ou du camp dependoit de leur vigilance, auoiẽt des cris & des trompettes pour les tenir eſueillees. Il y en auoit auſſi qui faiſoient des rondes auec des cochettes à meſme effect. Et de tout cela on en trouue des exemples en Tacit. Hiſt. V. Polybæus liu. 2. ſtratagem. de Cleatchus. Thucydide liu. 4.

r Les habitans de Parpignan prierent Iean Roy de Nauarre, ou de donner au Roy de frãce d'autres gages pour ſeurté des deniers qu'il luy auoit preſté, ou de leur permettre de ſe retirer ailleurs.

Digitized by Google

c'eſtoit choſe non ouye de preſſer vn Roy à donner caution, les gages eſtants ſuffiſants pour cela.

Le Roy prenant ceſte reſponſe pour refus ſe prepare à la guerre, & faict ſon appareil lentement pour auoir tant pluſtoſt la victoire. [f] Du meſme ſoing qu'il ſe prepare à l'offenſiue contre le Roy de Nauarre, il donne ordre qu'il ne puiſſe pourueoir à la deffenſiue, & à fournir la ville de Parpignan de viures & commoditez neceſſaires pour ſouſtenir le ſiege. Il en donna le commandement au Seigneur du Lude. La lettre qu'il luy écriuit ſur ce ſujet merite bien d'eſtre conſiderée, comme tirée de ſon original & remplie de pluſieurs traicts qui découurent l'humeur de ce Prince, l'ordre & la conduite de ſes affaires, & la façon d'écrire de ce temps-là.

[f] Il ne faut eſtre deſarmé pour demander quelque choſe à ſon ennemy, & ne ſe faut point preparer à la guerre precipitamment pour vaincre plus promptement. *Diu apparandum eſt bellum vt vincas celerius, quia longâ belli præparatio celerem facit victoriam.* SEN.

Le Seigneur du Lude, comme il ſe void par la ſubſcription de ceſte lettre, eſtoit Gouuerneur du pays du Dauphiné & Chambellan du Roy Louys XI.

Monſieur le Gouuerneur, le Comte de Cardonne & le Caſtellan d'Empoſte ſont arriuez à Paris. I'ay enuoyé deuers eux Monſieur Daire *& le ſieur Bouffille, pour ſçauoir, & ſentir d'eux s'ils venoient pour faire quelque bon appointement, ou s'ils venoient pour me tromper ou diſſimuler. Ledit Bouffille eſt retourné deuers moy & à ce qu'ils trouuent ils n'ont apporté nouuelles qui vaillent, & leur intention n'eſt que de m'entretenir en paroles, à ce qu'ils ayent recueilly leurs bleds.*

Et pource faut que ie face du Maiſtre Louys & vous du Maiſtre Iean, & en lieu de ce qu'ils nous veuillent tromper que nous monſtrions plus habiles qu'eux. Au regard de moy ie les entretiendray icy juſques à la premiere ſepmaine de May, & cependant vous partirez à la plus grande diligence que vous pourrez, & ferez mettre ſus cent lances au Dauphiné pour mener auec vous, & les faictes conduire par Monſieur de S. Priet ou le Pouillalier, ou par eux enſemble, c'eſt à ſçauoir par ledit ſieur de S. Priet quatre-vingt lances, & par ledit

Digitized by Google

Pouillalier vingt, ou tout à luy ſeul ou aux deux enſemble, ainſi que vous aduiſerez que la choſe ſe pourra mieux conduire à mon proffit, car ie remets ceſt article à vous.

Ie vous enuoye vne lettre que ie leur eſcrits par le Beauuoiſien, lequel i'ay chargé leur dire & faire ce que vous aduiſerez.

Et pour le payement deſdites cent lances vous faut trouuer promptement mille francs pour leur bailler au partir, car ils ne feront qu'vne raze pour bruſler les bleds, & faire le gaſt, & eux en retourner, qui eſt dix francs par mois pour chacune lance, & veu qu'ils n'ont nuls archers & ne demeurent que huict ou dix iours, il leur doit ſouffire, conuient qu'on trouue façon de recouurer leſdits mille francs, ſoit ſur confiſcations des bleds, ou autrement. Et quand viendroit à l'extremité que ne les pourriez trouuer, auant qu'il y euſt faute, prenez les contans ſur le fait du Threſorier du Dauphiné, auquel i'eſcrits bien expreſſement: mais faites ſi bonne diligence que leſdits gẽs d'armes puiſſent partir le vingt-cinquieſme iour de ce mois, & ſi vous prenez quelque argent ſur le Dauphiné ie le rembourſeray. Monſieur le Gouuerneur le plus grand ſeruice que vous me pouuez faire, c'eſt de faire ſi grande diligence que vous ayez bruſlé tous leurs bleds de bonne heure, car par cela il leur ſera force de dire le mot.

I'ay parlé au Capitaine Odet Daidre qui eſt bien content d'y aller, & le vous enuoye auec ſes cent lances pour vous aider à faire le gaſt, & me ſemble que quand vous ſerez tous aſſemblez que vous eſtes aſſez de gens.

I'enuoye Yuon Diliers deuers Monſieur de Charluz pour faire mettre ſus cent lances en Languedoc, auſſi i'eſcris audit ſieur de Charluz qu'il face mettre ſus de ſes frãcs-archers des plus prochains des marches de par de-là, iuſques au nombre de trois mille, & qu'il les face marcher et tirer en Rouſſillon auec vous, & que tout ſoit preſt à partir au vingt cin-

quieſme iour de ce mois d'Auril. Et pour le payement des cent lances de Languedoc, & auſſi deſdits francs-Archers i'eſcrits au General & au Threſorier de Languedoc qu'ils leurs facent bailler contant quatre mille francs: c'eſt à ſçauoir auſdits cent lances mil francs, & auſdits franc-archers trois mil francs.

Auſſi i'enuoye Deſtueille deuers Monſieur Dalbi, qui porte vne commiſſion addreſſant à luy, à Monſieur de Charluz & audit ſieur Deſtueille, & chacun d'eux pour faire mener grande quantité de viures à Narbonne, & ailleurs ſur la frontiere, afin que les gens d'armes n'en ayent aucune faute: mais il faut bien garder que ſoubs l'ombre de cela il n'en ſoit mené nuls à Parpignan.

I'ay chargé audit Beauuoiſien *le conduire par vous, & auſſi ou cas que Monſieur de S. Priet mene les cent lances du Dauphiné, ledit* Beauuoiſien *m'amenera Hardouin de la Iaille, lequel i'ay eſcrit audit de S. Priet m'amener.*

Ie vous ay enuoyé Raoulet de Balpargue, & Claux le canonier pour vous aider à meſnager, mettez les bien en beſongne, & n'eſpargnez rien. Le ſieur Bouſſulle *partira dedans deux ou trois iours, & me ſemble qu'auec ces cent lances, les voſtres, ceux du Dauphiné, ceux de Languedoc, & ceux du Capitaine* Odet, *auec les trois mille francs-archers, au plaiſir de Dieu, vous ſerez aſſez gens pour leur bruſler & faire le gaſt par tout leur pays, & pour prendre les meſchantes places & les abatre, & celles qui ne ſe pourront abatre les bruſler & deſmolir.*

I'eſcrits auſſi au General Threſorier & aux Officiers de Languedoc, qu'ils facent ce que Monſieur Dalbi & vous leur direz, le Beauuoiſien vous dira le ſurplus. A Dieu Monſieur le Gouuerneur, Ie vous prie que vous me faciez ſçauoir de vos nouuelles. Eſcrit à Senlis le neufieſme iour d'Auril. V. Louys, plus bas N. Tilhart.

L'armée du Roy aſſiegea Parpignan. LE ROY D. Iean de Nauarre ſouſtint le ſiege, le Prince DOM

Ferdinand le vint ſecourir, & contraignit les François de ſe retirer; Louys entendant ceſte honteuſe retraitte, commanda à ſes Capitaines de retourner promptement, & d'emporter la place ou d'y mourir. Le ſiege dura huict mois, les aſſiegez ſouffrirent vne famine extreme: car apres auoir mangé cheuaux, chiẽs, chats & rats, ils mãgerent la chair de ceux qui eſtoiẽt tuez aux aſſauts, aymants mieux mourir en ceſte ſorte que de retourner ſous la domination de France. Leur opiniaſtreté toutesfois n'empeſcha que le Roy ne leur fiſt reſſentir les effects de ſa clemence, les receuant à compoſition, lors meſmes qu'ils n'en pouuoient plus x. Ainſi la Comté de Rouſſillon demeura à la France tout le regne du Roy Louys. Le Roy Charles ſon fils la rendit au Roy Ferdinand. y Elle auoit couſté au Roy ſon pere beaucoup de gens & d'argent. Sa Chronique dit que l'on diſoit en ce temps là, que le pays d'Arragon eſtoit le cimetiere des François. Philippes de Commines dit, qu'au Comté de Rouſſillon il y mourut & s'y perdit maints hõmes de bien, car ceſte guerre dura longuement.

Siege de Parpignan.

Famine extreme & reddition de Parpignan.

La paix fut faite entre Louys & D. Iean Roy de Nauarre & d'Arragó, les Ambaſſadeurs duquel eſtans venus en France furent bien receus & careſſez du Roy, qui leur donna au départ deux taſſes d'or du poids de quarante marcs, & eſtimées trois mille deux cens eſcus d'or; & afin qu'ils iugeaſſent de toute la piece par vn échantillon, il leur fiſt veoir le peuple de Paris en armes, où l'on conta cent quatre mille hommes, l'original dit qu'ils eſtoient veſtus tous d'vne liurée, la caſaque rouge & la croix blanche. z

Ambaſſadeurs du Roy d'Arragon en France.

La fortune de la maiſon d'Armagnac fut enuelop- XXI.
pée en celle d'Arragon. Iean Comte d'Armagnac auoit

x L'obſtination & la fureur d'vne ville aſſiegée ne doit empeſcher la bõté ny la clemence du Prince. Laurens Palatin d'Hongrie, s'eſtonnant de ce que l'Empereur Sigiſmond laiſſoit la vie, les biens, & tenoit pour bons ſubiets ceux qu'il auoit vaincu, reſpond en ceſte ſorte, *Ie tuë mes ennemis en leur pardonnant, & en leur faiſant du bien ie les oblige.* ÆNEAS SYLV. lib. 3. Comm.

y Charles VIII. rendit le Comté de Rouſſillon au Roy Ferdinand d'Arragon, & luy quitta la ſomme pour laquelle il eſtoit engagé, cela fut l'an 1494.

z Comme vn Prince foible ne doit faire monſtre de ſes forces, auſſi qui eſt puiſſant faict gloire de mõſtrer ce qu'il peut. Le Roy d'vne ſeule ville de ſon Royaume faict veoir cent mille hommes en armes, le 20. Auril 1570.

Digitized by Google

auoit épouſé Madame Ieanne de Foix fille du Comte Gaſton de Foix & de D. Leonor d'Arragon. Ceſte alliance ne le pût garantir de l'indignation du Roy Louys XI. en la fureur de laquelle il trouua la perte de ſa liberté, puis de ſes biens, & en fin de ſa vie.

Le Cõte Iean d'Armaguac chaſſé de ſes terres.

Le Roy n'auoit pû oublier de quelle ardeur il s'eſtoit jetté dans le party des Bourguignons en la guerre du bien public, apres auoir promis de ſe retirer de toutes Ligues & aſſociations contraires aux intentions du Roy, ny de quelle affection il auoit ſuiuy les jeuneſſes & les boutades du Duc de Guyenne ſon frere, qui l'auoit remis en ſes terres contre ſon commandement.

Accuſé par vn Anglois.

En l'année mil quatre cens ſoixante neuf, vn nommé Iean Bon du pays de Galles en Angleterre, apporta au Roy des lettres que le Roy Edoüard auoit eſcrites au Comte d'Armagnac, & la reſponſe que luy faiſoit le Comte. Le Roy les liſant auec la paſſiõ dont il eſtoit preuenu, & croyant facilement vn homme ſeul, à la ruine d'vn qui en valoit pluſieurs, & qui luy en couſteroit beaucoup, jugea que l'infidelité n'eſtoit pas choſe nouuelle en vn eſprit qui en auoit deſia rendu les preuues, & ſans autre inquiſition enuoye le Comte de Dammartin auec douze ou treize cens lances, dix ou douze mille francs-archers pour ſe ſaiſir de la perſonne, terre & Eſtats du Comte.

a Mettre en peine pluſieurs teſtes ſur le rapport d'vne langue eſt traict d'vne iuſtice bien extreme & odieuſe. *Grane militibus visũ, quod in cauſa Falconis multos milites ad vnius ſerui teſtimonium occidi præceperat* Perreux. Iul Capitol.

Ses terres miſes entre les mains du Roy.

Eſtant arriué en la ville de Rhodés, il mit ſous la main du Roy tout le pays, changea les officiers, fit crier & publier à haute voix & ſon de trompe, qu'il n'y euſt homme de quelque eſtat ou condition qu'il fut, qui ſ'aduoüaſt d'eſtre ſeruiteur ny officier du Comte d'Armagnac, & fit aucune pourſuitte pour luy, à peine de confiſcation de corps & de biens. b En ces extremi-

b Il n'y a rien de ſi puiſſãt ny formidable qu'vne publique declaration de la haine du Prince contre quelqu'vn, meſmes parmy vn peuple qui n'eſtime ſes Gouuerneurs que par l'authorité & la creance qu'ils ont du ſuperieur.

tez il n'y a perſonne qui ſe veuille perdre de gayeté de cœur, & pour autruy. Les gens de bien ſont marris de mettre en peine leurs amis. Comme c'eſt office d'amitié de courre vn peril pour ſes amis, & temerité d'aller aux perils ſans occaſió, auſſi eſt-ce cruauté de mettre les autres en peril.

Le Comte de Dammartin mit en butin & partage toutes les places & Seigneuries qui appartenoient au Cóte d'Armagnac. S'il en prit ſa part comme on luy reprocha, il fit contre le deuoir d'vn chef qui ſe doit contenter de la gloire du commandemét & de l'execution, [c] & laiſſer au ſoldat ce qui ne regarde que le gain.

Le Comte d'Armagnac voyant qu'il falloit du tẽps pour eſclaircir ces bruits, & que ſouuent l'innocence eſt contrainte de ceder à vne ſoudaine enuie[d], fut conſeillé de ſortir hors le Royaume, il ſe retira à Fontarabie auec ſa femme, ne voulant que ſa perſonne demeuraſt à la diſcretion du Comte de Dammartin, lequel aduerty de ſa fuite, paſſe plus outre, ſe ſaiſit de la ville de Leſtore La Cour de Parlement de Paris ſur les informations des intelligences que le Comte d'Armagnac auoit auec les ennemis du Royaume, decreta adjournement perſonnel cótre luy. Le procez luy eſt faict par deffaut & coutumace [e], & par arreſt donné le ſeptieſme de Septembre 1470. condamné à perdre la teſte. Mais il eſtoit en lieu de ſeureté, & où l'arreſt ne pouuoit eſtre executé, & auoit biẽ intention comme Alcibiades, de faire cognoiſtre à ceux qui l'auoient condamné à la mort, qu'il eſtoit en vie.

Il ſe retire à Fontarabie.

Apres auoir ſouffert deux années entieres les miſeres & incommoditez que reçoiuent ceux qui chaſſez de leurs propres maiſons, viuent aux terres eſtrange-

c La gloire & l'honneur de bien executer les cõmandemens de ſon Prince ſert de butin, au departement duquel celuy qui commande doit cõſiderer qu'il n'y a rien pour luy. Themiſtocles voyant vne grande quãtité de colliers & de chaiſnes ſur le champ des ennemis, dit à celuy qui l'accompagnoit, *Prenez-en car vous n'eſtes pas Themiſtocles.*

d Il faut donner du tẽps aux eſmotions pour les faire vieillir & éuanoüir, quand on n'a moyen d'y reſiſter. L'innocẽce meſmes ſe trouue bien empeſchee quand elle eſt ſurpriſe. *Relinquendum rumoribus tẽpus, quo ſeneſcant plerumque innocentes recenti inuidiæ impares.* TAC. ANN. lib. 2.

e Le premier deffaut fut obtenu le 24 Nouembre 1469. le ſecond le 19. Feurier 1470. le troiſieſme le 6. Aouſt 1470. & auant tout cela le Comte de Dammartin auoit ſaiſi toutes les terres du Comte d'Armagnac.

res, eſprouué que les aſtres errans ne ſont pas plus heureux que les fixes [f], & ayant viuement tenté de ſe remettre aux bonnes graces du Roy, comme il vit que par la reſolution des Eſtats tenus à Tours, le frere du Roy quittoit la Normandie & prenoit la Guyenne pour ſon appanage, & qu'il eſtoit arriué à Bourdeaux, jugea qu'il ne pouuoit chercher autre refuge ny protection que la ſienne, luy fait remonſtrer la miſere de ſa vie, qui eſtoit telle qu'en viuant la vie luy eſtoit vne viue mort [g], & le pouuoir que ſes ennemis auoient en contre ſon innocence. Le Duc de Guyenne en euſt pitié, & luy bailla prouiſion pour eſtre remis & reintegré en toutes ſes terres.

Reuiét en Guyenne ſous la protection du Duc.

Cela deſpleut au Roy, lequel voyoit bien que le Duc de Guyenne ſe r'alliant auec ceux qu'il tenoit ennemis de ſa Couronne, & continuant la recherche du mariage de la fille du Duc de Bourgógne, eſtoit pour réueiller la ligue qu'il penſoit a uoir eſtouffé. Ceſte crainte [h] fit qu'il enuoya cinq cens lances ſur la frontiere de Guyenne, de l'Infanterie & du Canon, differant à vn autre temps vne plus particuliere vengeance contre le Comte d'Armagnac.

Armée du Roy en Guyenne.

Il la reſſentit cruellement apres la mort du Duc de Guyenne, lors que le Roy enuoya le Seigneur de Beaujeu frere du Duc de Bourbon, le Cardinal d'Alby Eueſque d'Arras, les Seneſchaux de Toulouze & de Beaucaire; le Seigneur du Lude, & pluſieurs autres Capitaines, grand nombre de gens de guerre & d'Artillerie, leſquels mirent & tindrent le ſiege au deuant de Leſtore l'eſpace de ſix ou ſept ſepmaines.

Siege de la ville de Leſtore.

Le Comte d'Armagnac leur enuoya ſon Chancelier & l'Abbé de Peſſant [i], pour leur dire qu'il n'eſtoit pas beſoin d'employer de ſi grádes forces contre luy, que

f Il n'y a plus doux ſejour que celuy de ſa propre maiſon. Ceux qui eſtiment heureux ces coureurs de Prouinces en Prouinces, reſſemblét ceux, dit Plutarque, qui iugent les eſtoiles errantes plus heureuſes que les fixes.

g Ce n'eſt pas viure que d'eſtre touſiours en crainte & en frayeur de tomber entre les mains d'vn puiſſant ennemy, & qui a les mains longues. *Ita vivere ut non ſit vivendum, miſerrimum eſt.* Cic.

h Vn Prince ne ſçauroit plus clairement faire cognoiſtre qu'il craint ſon vaſſal qu'en l'éloignant de luy. Alexandre feiſt faire vn cry, portant permiſſion à tous les bānis de retourner en tous leurs pays excepté aux Thebains, & pource Eudamidas diſoit qu'Alexandre ne craignoit que les Thebains. Plvt.

i Les deputez du Comte d'Armagnac furent l'Abbé de Peſſant qui fut apres Abbé de ſainct Denis & Eueſque de Lōbes. Les Seigneurs de Barbaſan, de Raulſac, & de Palmarieux.

Digitized by Google

les commandemens du Roy ne trouueroient point de reſiſtãce en ſes terres, que tout eſtoit en ſon obeïſſance & diſpoſition & meſme ſa perſonne, pourueu qu'il pleuſt au Roy de luy bailler bonne ſeureté, affin de pouuoir aller deuers luy pour iuſtifier ſa vie & ſa fidelité.

Ces offres ne furent receuës, les capitulations de l'inferieur eſtãs lors plus odieuſes [k] qu'elles n'ont eſté depuis auec les Roys. Tout le pays fut couru, pillé & ruyné, ſans que le Comte permiſt à ſes gens de ſe deffendre, declarãt touſiours qu'il eſtoit ſeruiteur du Roy, ne deſirant que de l'aller trouuer pour ſe iuſtifier, offrant de remettre la ville de Leſtore, & pour plus grãde declaration de ſa volonté fiſt eſleuer ſur les tours & murailles les croix blanches & les armes de France. Le Cõte deſire ſauf-conduit pour ſe iuſtifier.

Les Seigneurs de Beaujeu & Cardinal d'Alby voyãts que ſans rien hazarder des forces du Roy ils pouuoient entrer dans la place par vn accord que le Roy ne tiendroit ſ'il ne vouloit [l], entrerent en traitté auec le Comte d'Armagnac, & fut accordé, Que ledit Seigneur de Beaujeu comme Lieutenant du Roy ayant pouuoir ſpecial de ce faire, quittoit & pardonnoit tous cas, crimes & delits qu'il pouuoit auoir commis enuers le Roy, tant pour auoir adheré au Duc de Guyenne [m], qu'autrement. Qu'à luy ny à ſes ſeruiteurs ne ſeroit fait allant & venant, aucun trouble ny empeſchement. Qu'il pourroit aller ſeurement deuers le Roy à cent ou ſix vingts cheuaux, ſans armes, pour ſe iuſtifier [n] des charges à luy impoſées, ſelon les offres par luy faites. Que le Seigneur de Beaujeu & le Cardinal d'Alby obtiẽdroient pour plus grãde ſeureté, toutes lettres & expeditions neceſſaires. Que cependant il pourroit demeurer Traitté faict auec le Comte d'Armagnac.

k On a touſiours trouué eſtrange qu'vn ſubject, duquel toutes les volontez doiuent eſtre conuerties en obeïſſance, & les raiſons en humilité, vueille capituler auec ſon Prince. Le Duc de Nemours, le Comte de S. Paul, le Duc de Bretagne, le Comte d'Armagnac s'en ſont repentis trop tard.

l Deſia ceſte maxime, *Que le Prince contraint de faire quelque paix ou traité à ſon deſauantage, s'en peut departir quand il luy plaiſt*, auoit pris pied par les conſeils des Princes.

m Le Comte d'Armagnac auoit ſuiuy le Duc de Guyenne en la guerre du bien public, & depuis s'eſtoit qualifié ſon Lieutenant general.

n Vn Seigneur de qualité ne doit rien tant deſirer que demettre au iour ſon innocẽce, & ſe veoir purgé de toute accuſation. Pour la conſideration de leur honneur pluſieurs ont voulu que leur procez fuſt faict.

Digitized by Google

en ces pays de Gascongne en tel lieu que bon luy sembleroit, reserué en sa ville de Lestore, laquelle seroit baillee entre les mains du Seigneur de Beaujeu.

Fut aussi accordé, qu'au cas qu'on ne luy bailla ceste seureté, ou que les choses promises ne fussent effectuees, la ville de Lestore luy seroit renduë. Le Seigneur de Beaujeu ayant receu les commandemens du Roy sur cét accord & la seureté demandee, la luy enuoya en la ville de Barran où il estoit lors, par laquelle il luy estoit permis d'aller trouuer le Roy accópagné de soixante cheuaux. Mais au lieu d'y aller, il executa vne entreprise qu'il auoit sur la ville de Lestore par le moyen de Iean d'Aymier. Le Cadet Albret [o] la surprit, fit prisonnier le Seigneur de Beaujeu, & les Seigneurs & Gentils-hommes qui estoient auec luy. D'Aymier fut mis en quatre quartiers à Tours, & le Cadet d'Albret Seigneur de sainct Basile eut la teste tranchee à Poictiers.

Lestore reprinse par le Comte d'Armagnac.

Nouuelles forces sont sur ce enuoyees au Cardinal d'Alby, aux Seneschaux de Thoulouze & de Beaucaire pour assieger. Le siege dura trois mois, & le Cardinal voyant que la force [p] seroit foible, y adiousta la ruse, car les villes & les Republiques perdent leur liberté, & sót assubietties par l'vn & l'autre. On remit sur le tapis les precedentes códitiós de l'accord. L'Abbé de Pessans Eueque de Lóbes & le Chancelier du Comte viennét de sa part pour traitter. On luy accorda la seureté qu'il desiroit pour aller trouuer le Roy. Abolitió des choses passees, & des seruices & assistances qu'il auoit fait au Duché de Guyéne contre le Roy, pardon aux Seigneurs & Gentils-hommes de son party, & de tout ce qui s'estoit fait au recouurement de la ville de Lestore [q]. Moyennant cela il remettoit au Roy Le-

Second Traitté soubs l'asseurance.

duquel le Cóte d'Armagnac est tué.

o En la defence du Cõte d'Armagnac il est dit, que voyant que le Seigneur de Beaujeu luy commandoit de vuider le pays, il le somma & requit de luy rendre la ville de Lestore, attendu qu'il n'auoit plus ville où il se peut retirer, & qu'elle luy fut remise.

p Pour assubiettir les hõmes il faut l'vn des deux, ou la force ou la trõperie. Sparte fut forcee par Alexandre, Siracuse trõpee par Denis.

q Ce traitté iustifioit le Comte d'Armagnac s'il eust esté representé, mais il n'a point esté veu. On dit que le Secretaire du Comte qui en estoit saisi fut menacé d'estre ietté dedans vn puys s'il ne le remettoit au Cardinal d'Alby.

Digitized by Google

ſtore. Les articles furent ſignez par le Cardinal Ranſort, Balſac, Gaſton du Lyon, Iean Daillon Seigneur du Lude, le Ieudy 4. de Mars 1472.

En executiõ du Traitté le Cõte d'Armagnac deliura au Cardinal le Chaſteau de Leſtore, fit deſarmer ſes gens, & retirer ſon canõ, faiſant ouurir toutes les portes aux gens du Roy [r]. A ceſte entree il y euſt vn grand deſordre, le Traitté fut rompu, le Comte d'Armagnac tué en ſa maiſon, exposé nud ſur le paué, la ville pillee, la Comteſſe d'Armagnac menee priſonniere au Chaſteau, & peu de iours apres auorta d'vn fils, les Chaſteaux & murailles de la ville razees & abbatuës, & le feu mis en tous les endroits, en fin tout traitté auec la licence que la rigueur de la guerre permet contre les villes & les peuples rebelles [s].

Charles d'Armagnac frere du Comte fut conduit priſonnier à la Baſtille. Ceſte priſon qui fut de quatorze ans, luy cauſa des ennuys & regrets extrémes, & cõme le trajet n'eſt pas grand de la melancholie à la manie, l'eſprit s'en affoibliſt, & le rendit incapable de releuer les ruynes de ſa maiſon. On luy donna pour curateurs quelques Seigneurs du pays.

Charles d'Armagnac priſonnier & hors de ſon ſẽs.

Pluſieurs ont eſcrit la priſe de Leſtore & la mort du Comte d'Armagnac d'autre façon, & telle que ſi ceux qui auoiẽt entrepris de iuſtifier ſa memoire l'euſſent tenuë veritable elle ne ſeroit oubliee en leur Apologie. Ils diſent doncques, que le Cardinal d'Alby entra en quelque traitté auec le Comte d'Armagnac pour la fermeté duquel il vſa d'vne dãnable ruſe [t], car voyant que le Comte craignoit de tomber entre les mains du Roy, il iura ſes promeſſes par les plus ſolemnels myſteres de ſa Religion, baillant la moitié d'vne Hoſtie conſacree au Comte & prenant l'autre. Que cepen-

Dãnable perfidie.

r Ceux qui ſe fient ſont facilement trompez. Les ſages ſe preparent aux perils dedans les aſſeurances. *In ipſa ſecuritate animus ad difficilia ſe præparet.*

ſ Le raſement, le feu, le ſac, ſont les peines ordonnees contre les villes rebelles. Albe fut raſee, Carthage bruſlee, le peuple des Veiens exterminé. Ainſi on rencontre ſouuẽt en l'Hiſtoire Romaine ſur la punitiõ des reuoltes & ſeditions, *Muri deiecti, ſenatus abductus.*

t Les Payens auoient les ſermens en ſi grand reſpect qu'ils eſtimoient que le pariure trompoit les Dieux. *Iuſiurandũ perinde æſtimandum quàm ſi Ionem fefelliſſet, deorum iniurias dijs curæ.* TACI. Plus les promeſſes ſont accompagnees & reueſtuës d'eſtranges ſermens & de myſteres, plus elles ſont ſuſpectes. L'accord entre le Roy de Nauarre & Charles de France Regẽt fut iuré ſur l'Hoſtie.

Digitized by Google

dant les gens de guerre ſe coulerent dedans la ville,& que le Comte les voulant charger,craignãt vne [u] ſurpriſe,ils crierent au ſecours, l'armee du Roy entra par les breſches que le canon auoit fait, la ville fut pillee & ruinee,tout paſſa par le fil de l'eſpee, le Comte tué, Monſieur de Beaujeu & les autres Gentilshommes priſonniers deliurez.

Telle fut la fin tragique & funeſte du Comte d'Armagnac. La fortune qui deſiroit d'abatre & renuerſer la grandeur de ſa maiſon,luy ferma les yeux pour ne conſiderer les perils qui la menaçoient. Elle n'eut plus puiſſant inſtrument que la hayne que le Roy luy portoit.Haine cõceuë de lõgue main, nourrie & eſleuee par pluſieurs actions trop libres & hardies. Il fut pource enuironné de tant de perplexitez & d'inquietudes qu'il ne luy en falloit pas dauantage pour faire cognoiſtre ſa conſtance & la rendre non comme vne paille [x] qui fume,mais cõme vn precieux metail qui luit & ſe purifie dans le feu. Elles furent ſi extrémes, que ſi au commencement on luy en euſt fait voir vne petite partie,ou le choix d'vne mort bien cruelle, de quel courage eut il embraſſé celle-cy pour éuiter les malheurs de l'autre? Tous les plus violens tourmens que peut ſouffrir vn corps ne ſont que legeres eſgratigneures au reſpect des cuiſantes playes des douleurs de l'eſprit.La conſcience luy en donna de profondes, car on eſcrit qu'il auoit offencé,non ſeulement la Maieſté du Roy par ceſte troiſieſme reuolte, mais encores celle du Dieu viuant en vne inſigne meſchanceté, ſe remariant auec ſa ſœur,ſoubs vne fauſſe diſpence [y]. Conionction autant abominable maintenant par la religion,comme elle eſtoit autrefois deſirable par la raiſon de la neceſſité [z].

Inceſte du Cõte d'Armagnac.

u Iuſques à ce que la capitulation ſoit faite toutes ruſes,toutes ſurpriſes ſont permiſes. On ſe mocque de ceux qui ſe laiſſants ſurprendre en ces marchez crient à la deſloyauté. Aux voyes d'hoſtilité rien de plus excellent que la tromperie,rien de plus ſeur que la deffiance.

x L'affliction nuit aux vns & profite aux autres,cõme en vn meſme feu, *aurum rutilat & palea fumat, & ſub eadẽ tribula ſtipula comminuuntur,frumenta purgantur.* Il faut conſiderer,non ce qui eſt enduré, mais qui endure & comment. *Tantùm intereſt nõqualia ſed qualis quiſque patiatur.* Nã *pari modo exagitatum exhalat horribiliter cœnum, & ſuauiter fragrat vnguentum.* AVG.

y On dit qu'Ambroiſe de Cambray referendaire du Pape Calixte IIII. dõna ceſte diſpẽce pour de l'argent,en fut accuſé & priſonnier au monaſtere du mont Oliuet.

z On lit au xvij. de la Cité de Dieu vn beau trait ſur ces nopces inceſtueuſes. *Commixtio ſororum & fratrum, quanto ſit antiquior compellẽte neceſſitate, tãto poſtea facta eſt damnabilior religione prohibente.*

Incontinent apres la mort du Roy Louys XI. Charles d'Armagnac ſon frere ſupplia le Roy Charles VIII. d'eſtre remis & reintegré aux terres & Eſtats de la maiſon d'Armagnac, & receu à purger les accuſations & charges faictes contre ſon frere, remonſtrant que par la ſeuerité du Roy Louys XI. & par le grand credit qu'auoient ſes ennemis, il n'auoit iamais pû obtenir ſauf-conduit pour ſe venir preſenter & iuſtifier. Memoire du Comte d'Armagnac releuee.

Le Roy Charles par la deliberation des Princes, Prelats & autres grands Seigneurs de ce Royaume le luy accorda, le 3. Auril 1483. & fut remis en la iouyſſãce des biens de la maiſon d'Armagnac. Apres ſa mort pluſieurs en pretendirent [a] la ſucceſſion. Puis la Cour de Parlement par Arreſt du 7. Septembre 1510. [b] les receut à iuſtifier la memoire du Comte.

Charles Duc d'Alençon, dont l'ayeul auoit eſpouſé la ſœur du Comte d'Armagnac, tira la iuſtification des meſmes raiſons dont il eſtoit accuſé. On diſoit qu'il auoit receu des lettres du Roy d'Angleterre, & que Ian Bõles auoit apportees au Roy auec la reſpõſe. Sõ innocẽce en cela eſtoit fort euidẽte, car s'il euſt receu ſes lettres & y euſt voulu faire reſponſe, il ne les euſt pas rendu au porteur. C'eſtoient des artifices & tours d'habiletez, diſoit le Duc d'Alençõ, des Gouuerneurs de Louys XI. qu'on appelloit ſes Maiſtre Ieans, pour tenter la fidelité du Comte d'Armagnac, & auoir part à ſon butin. Que ſi Ican Bon euſt eſté vray Meſſager du Roy d'Angleterre, cõme il feignoit d'eſtre, il n'euſt porté ſes lettres au Roy. Iean Duc d'Alençon auoit eſpouſé Marie d'Armagnac.

Que le Comte d'Armagnac eſtoit naturellement ennemy des Anglois, & eſtant à Fontarabie il s'y comporta enuers eux en telle ſorte, que l'on s'eſtonnoit comme

[a] Les pretendans eſtoient CATHERINE D'ALENÇON Comteſſe de Laual.
CHARLES Duc d'Alençon.
CHARLOTE D'ARMAGNAC, femme de Charles de Rohan.
ALAIN D'ALBRET.
LE CARDINAL de Luxembourg.
LOVYSE DV LYON, femme de Charles baſtard de Bourbon Seneſchal de Thoulouze.
FRANÇOIS PHILEBERT. de Seyſſel.

[b] La Cour de Parlement declara les biens de Iean d'Armagnac confiſquez au Roy le ſeptieſme Septembre mil quatre cens ſeptante. Quarante ans apres à meſme iour elle reçoit ſes heritiers à purger ſon crime & releuer ſa memoire.

Le Cõte d'Armagnac grand ennemy des Anglois.

comme il eſtoit exilé [b] pour les auoir fauorisé. Il ne permettoit que ſes ſeruiteurs euſſent aucune parole ny conuerſation auec les Anglois qui traffiquoient en ceſte contree, & auint vn iour ainſi que la ieuneſſe de Bayonne eſtoit venuë danſer deuant la Cõteſſe d'Armagnac ſa femme, vn Anglois auec la croix rouge ſur l'eſtomach ſe coula dedans la ſalle, auec le peuple qui eſt accouſtumé à ſuiure les dances. Le Comte qui tenoit le rencontre d'vn Anglois auec la croix rouge d'auſſi mauuais augure que les anciens celuy [c] d'vn More auec la couronne de cyprés, commanda à ſes Gentils-hommes, meſmement au Carbon & au petit Santignem qu'ils le chaſſaſſent, & comme ceux-cy couroient ſur luy la dague nuë, Mauleó Maiſtre d'hoſtel ſe mit au deuant, diſant qu'ils eſtoient en pays eſtranges, & que ceux de la ville ſe pourroient eſmouuoir contre vne telle voye de fait. Quoy voyant le Comte d'Armagnac print le baſton du Maiſtre d'hoſtel, en chaſſa l'Anglois hors ſon logis, & luy fit ſauter les degrez.

b Qui ſe veut iuſtifier doit viure en telle ſorte parmy ceux où il eſt exilé que ſon innocence en ſoit apparente & ſon retour plus facile. On a veu des bannis pour l'integrité de leurs vies plus heureux parmy les eſtrãgers qu'en leur propre maiſon.

c L'ancienne ſuperſtitiõ rapportoit à mauuais augure le rẽcontre d'vn More. L'exemple eſt en Brutus chez Plutarque. L'Empereur Seuerus rẽcontrant vn More portãt vne couronne de cyprés ſur ſa teſte, *iratus ab oculis remoueri præcepit, & coloris eius tæ-dium omine, & corona.*

Qu'eſtant party de Fontarabie pour s'en venir deuers le Duc de Guyenne, ſe trouua d'auanture vn Anglois ſur la coſte de la mer, lequel il fit prendre & mener priſonnier à Leſtore, pource ſeulement qu'il eſtoit Anglois.

Le Roy Frãçois quitte à ſa ſœur ſes pretentiõs ſur les terres du Cõte d'Armagnac.

Le Roy François premier, la premiere annee de ſon regne, par lettres patentes donnees à Compiegne au mois de Feurier l'an mil cinq cens quatorze, remit au Duc d'Alençon & Madame Marguerite ſa femme [d] & leurs enfans, tous ſes droits à certaines conditiõs, leſquelles aduenuës la maiſon d'Albret s'en eſt trouuee ſaiſie.

d M. Marguerite d'Orleans ou de Valois, ſœur vnique du Roy François I fut mariee en premieres nopces à Charles Duc d'Alençon, en ſecondes à Henry II. du nõ XXVI. roy de Nauarre.

Iean Duc d'Alençon receut vn deſplaiſir ſi ſenſi-

ble & extréme de la miſerable fortune du Cõte d'Armagnac, que toutes ſes affections ſe refroidirent au ſeruice du Roy, & deſlors portant touſiours en ſon cœur cét vlcere, rechercha la protection du Duc de Bourgongne. Mais cela ne fit que d'aduãcer ſon malheur & ſa liberté.

Il faut finir ce diſcours par ce mot, que la reputation des ſeruices des Seigneurs de la maiſon d'Armagnac à la France contre les Anglois, excluoit tout ſoupçon d'intelligence auec eux, eſtant vray qu'ils ne furent iamais bons Anglois, leur ont touſiours reſiſté, ont employé leurs vies & leurs biens pour les chaſſer de ce Royaume, & les ont deteſté comme ceux qui auoient occis leurs predeceſſeurs cruellement & inhumainement. [e] Mais le mal-heur du ſiecle eſtoit tel qu'il falloit aduoüer ce qui eſtoit creu plus par coniecture que par aſſeurance. Qui eſt tenu de tous pour meſchant, eſt contrainct de le faire.

Bernard d'Armagnac.

[e] Bernard Comte d'Armagnac Conneſtable de France, pour ſouſtenir la querelle de la Couronne fut tué à Paris, & eſcorché tout vif. Il ſeruit de Roy ſi courageuſement, que les bons François eſtoient appellez *Armagnacs*.

Les eaux r'entrent en la mer d'où elles ſont ſorties. Ceſte belle Prouince d'Armagnac conſiſtant és terres qu'on dit les Comtez d'Armagnac & Falenſac, bas Armagnac, Perdiac, Biran, & Baran, és Vicomtez de Lomaigne, Auuillar, Feſenſaguet, & Brouliois, és Seigneuries de Lectoure, Auzan, Riuiere baſſe où eſt Caſtelnau, & Malbourquet, Aure, Magnoac, Barrouce, Neſtes eſt reuenuë toute entiere à la Couronne de Nauarre, ſous le regne de Henry d'Albret Roy de Nauarre, Comte de Foix & d'Armagnac.

Voy les cõmentaires de M. du Moulin ſur l'Edict de la reunion du Domaine de Nauarre.

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES du ſixieſme Liure.

I. *Deſplaiſir & courroux extréme que receut le Duc de Bourgongne pour la mort du Duc de Guyenne.*

II. *Cruautez & inhumanitez exercées à Neſle en Vermandois.*

III. *Memorable ſiege de Beauuais.*

IIII. *Courſes & rauages de l'armée du Duc de Bourgongne en Normandie.*

V. *Le Roy ſepare le Duc de Bretagne de l'intelligence & de l'amitié du Duc de Bourgongne.*

VI. *Ambitieuſes penſees du Duc de Bourgongne, pour leſquelles il va trouuer l'Empereur Frideric à Treues.*

VII. *Aſſemblée de Bouuines & la reſolution prinſe contre le Conneſtable.*

VIII. *Le Roy & le Conneſtable ſe parlent ſur vne chauſſée vne barriere entre deux.*

IX. *Nouueaux deſſeins du Duc de Bourgongne en Allemagne.*

X. *Le Roy fait remuer l'Archeduc d'Auſtriche, les Suiſſes & quelques villes d'Allemagne contre le Duc.*

XI. *Pierre de Hagembach Lieutenant du Duc de Bourgongne décapité à Briſſac.*

XII. *Armée du Duc de Bourgongne en la Comté de Ferrete & ſur la frontiere de la Comté de Bourgongne.*

XIII. *Places prinſes & bruſlées par les trouppes du Roy en la frontiere de Picardie & en Artois.*

XIIII. *Ambaſſade du Roy à l'Empereur Frideric, lequel fait reſponſe par vn Apologue.*

XV. *Continuation du ſiege de Nux, artifice du Conneſtable.*

XVI. *Le Roy Edoüard d'Angleterre paſſe en France & enuoye ſes lettres de deffy au Roy.*

XVII. *Prudence du Roy pour deſtourner cét orage.*

XVIII. *Le Duc de Bourgongne leue le ſiege deuant Nux.*

XIX. *Manquement du Conneſtable à ce qu'il auoit promis au Roy d'Angleterre & au Duc de Bourgongne.*

XX. *Premiere ouuerture de la Paix entre les deux Roys & conferences de leurs deputez pour traicter la Paix.*

XXI. *Le Roy met peine à faire cognoiſtre au Duc de Bourgongne le double jeu du Conneſtable.*

XXII. *Treſue accordée pour neuf ans entre les deux Roys; le Duc de Bourgongne s'en offence, & les paroles qu'il euſt ſur ce ſujet auec le Roy d'Angleterre.*

XXIII. *Bonne chere faicte aux Anglois à Amiens.*

XXIIII. *Abouchement des deux Roys ſur le Pont de Piquigny pour iurer la Paix.*

XXV. *Paroles eſchappées au Roy ſur le traicté de la Paix.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE SIXIESME.

SI la mort du Duc de Guyenne n'euſt mis en la bouche du Roy ceſte exception, *les choſes ſont changées*, ſa parole qui eſtoit a autant que tous les ſermens de ſa religion, l'obligeoit à remettre au Duc de Bourgongne, Amiens & ſainct Quentin. Le Duc qui ſ'eſtoit armé pour les reprendre, voyant que le Roy auoit changé de volonté ſe reſout à tout perdre, ou à tout auoir. M. CCCCLXXII.

a Autãt s'oblige le Prince par ſa ſimple parole, que les perſonnes priuées par leurs ſermens. D. d'Alphonſe Panorm. en ſa vie.

La mort du Duc de Guiẽne rõpt le traicté.

Il eſcrit aux villes pour les ſouſleuer contre luy, & en parle plus indignement qu'Artaban Roy de Perſe, de Tybere, b le décrie comme Tyran de ſon peuple, meurtrier de ſon frere, parjure en ſes promeſſes, & en ceſte fouge commẽça de faire la guerre par le feu, ce qu'il n'auoit iamais fait. Sorte d'hoſtilité incognuë aux Chreſtiens & à ces genereuſes nations qui n'ont point d'eſpée, ſinon pour tuer au cõbat, c & qui tiennent, que moins ils tuent d'hommes plus il en reſte pour honorer leur triomphe.

b Suetone dit, que Tybere fut déchiré par les lettres d'Artaban, luy reprochant ſes meurtres, ſes parricides, ſa laſcheté, & ſes voluptez. *Parricidia, cædes, ignauiam & luxuriam.*

c Deſpoüiller les vaincus, les mettre à rançon, ſaccager les terres, ſont les iuſtices de la guerre. Mais iamais cela n'a eſté permis apres la victoire, & les ennemis rendus: c'eſt choſe impie, dit Platon au 8. de ſa Repub. de bruſler, gaſter & deſoler tout à fait les païs les vns des autres, ains ſuffit d'en enleuer les fruicts annuels.

Cruauté exercée en la priſe de Neſle.

Il aſſiegea Neſle en Vermandois, le Roy y auoit mis vn Capitaine nommé le petit Picard, auec trois cens Archers de l'Iſle de France, il ſouſtint vaillamment les aſſauts des Bourguignons, mais preſſé de la neceſſité

accepta la compoſition de ſortir auec ſes gẽs vies ſaues & armes laiſſées. La perfidie fut eſtrange & ſuiuie d'vn excés de cruauté toute brutale. Si toſt que les aſſiegez furent deſarmez, les Bourguignons les tuent. Chacun croit que l'Egliſe luy doit ſeruir d'azile, tout le peuple y court, & le ſoldat y faict vne boucherie telle, que le ſang en regorge de tous coſtez. Le Capitaine & ſes compagnons furent pendus & eſtranglez.

Le Duc ne prit pas moins de plaiſir au ſang qu'au ſac de ceſte ville. Entrant en l'Egliſe il profera ces paroles plus ſeantes à la bouche d'vn Buſyre que d'vn Prince Chreſtien, & du ſang des Roys Treſ-Chreſtiens; [d] *Voi la qui eſt beau, i'ay de bons bouchers.* Le regret de la mort de Monſieur, & de la perte de ſainct Quentin le porta à ces violences, qui délors furent comptées & remarquées par les Caſſandres de ce temps-là, pour la principale cauſe qui prouoqua la Iuſtice à retrancher la courſe de ſes jours pour vanger le ſang innocent. [e]

Paroles inhumaines du Duc de Bourgõgne.

Autant que la colere fuſt enflammée au cœur de ce Prince, autant durerent ſes cruautez, car ayant fait razer Neſle, il ſe preſenta deuant Roye, qui ſe rendit ſans defenſe. Loüiſet de Balagny, Mouy, Rubempré, qui auoient enuiron deux cens lances, en ſortirent auec perte de tout ce qui eſtoit dedans. Butin qui valut aux victorieux plus de cent mil eſcus. Delà il penſa ſurprendre Beauuais, les meſures des eſchelles ſe trouuerent auſſi mal prinſes que de ſes deſſeins. La colere [f] le portant à la precipitation, & ceſte-cy à l'imprudence, & ayant failly ce premier deſſein, *il deſira*, dit Philip. de Commines, *de la prendre d'aſſault & de la bruſler.* Il fit tirer deux coups de canon qui firent vn grãd trou à la porte, où les aſſaillis ſe defendirent courageuſement, & à la fin y mirent le feu, qui amuſa les

[d] En la Chronique de Louys XI. ſe liſent ces mots ſur la deſolation de Neſle. *Vendredy 12. Iuin 1472. le Duc de Bourgongne entra tout à cheual en l'Egliſe, en laquelle y auoit bien demy pied de hault de ſang des pauures creatures illec eſtans, qui a ceſte heure eſtoient nuds giſans illec morts: Et quand ledit Bourguignon les veit ainſi abbatus, ſe commença à ſeigner, & dit qu'il voyoit moult belle choſe, & qu'il auoit auec luy de moult bons bouchers.*

[e] Vn Prince cruel ne dure pas long temps. Anaſtaſe IV. empereur l'eſtoit, & n'auoit point de Religiõ, à la fin vn vieillard d'vne face ſeuere luy parut en ſonge, & luy dit: pour tes impietez, ie te retranche quatorze années de ta vie, & mourut incontinent, *Paul Diacre, liu. xv.*

[f] Tant que le jugement eſt offuſqué de colere, la cruauté luy faict prendre d'eſtranges reſolutions. Valentinian fuſt cruel, parce qu'il eſtoit colere, auſſi-toſt qu'on luy diſoit vn mot de trauers, la colere le mettoit hors des gonds, elle le fit mourir & l'on trouua que toutes ſes parties internes en eſtoient ſeichées & bruſlées.

Digitized by Google

III. assaillans, pour ne donner ordre aux aduenuës du coſté de Paris. Faute qui ruina leur deſſein, faute qu'vn

Siege de Beauuais. chef d'armée doit bien preuoir, & qui euſt perdu Cæſar [g] deuant Alexie s'il n'y euſt penſé. Faute qui fut le ſalut de Beauuais, & qui fit cognoiſtre l'injuſtice de l'entrepriſe, & qu'il y a là haut vn œil tout voyant qui aueugle la malice. Il iroit mal pour l'innocence ſi la meſchanceté eſtoit touſiours accompagnée de prudence; elle a plus de fureur & de rage que de conduite & de reſolution pour nuire.

g Cæſar acquit vne grãde reputation au ſiege d'Alexie où il ſe vit aſſiegeant & aſſiegé. Il y auoit cent ſeptante mille hommes dedans, & trois cens mille dehors, il les empeſcha de ſe joindre & contraignit la ville de ſe rendre. PLVT.

Secours enuoyé par le Roy. Ces aduenuës doncques demeurans libres, les aſſiegez furent ſecourus de viures & de munitions par les villes de Paris & d'Orleans, [h] & de bon nombre de gens à pied & à cheual. Le principal honneur du ſecours appartient à la memoire du Comte de Dammartin, des Mareſchaux Ioachim & de Loheac, qui ſuiuis de pluſieurs [i] autres Caualiers ne furent pas ſi toſt entrez qu'entendants l'aſſaut, quittent leurs cheuaux aux femmes qui les gardent & les panſent, & eux portent leurs teſtes ſur la muraille pour repouſſer les ennemis & leur aſſaut, lequel dura depuis 7. heures juſques à vnze heures auant midy du Ieudy 9. Iuillet 1472. & auquel le Duc de Bourgógne perdit quinze à ſeize cents hommes.

h Orleãs ſecourut Beauuais de cent pipes de vin. Paris de pionniers, canons, poudres, arcs & traits.

i L'Hiſtoire nõme ceux qui furent à ce ſecours, le Comte de Dammartin, le Mareſchal Ioachim, le Mareſchal de Loheac, Guillaume de Vallée, les Seigneurs de Cruſſol, de Rubempré, d'Eſtoutteuille, de Torcy, de Bueil de Salezard, de Vignolles, de Croy.

Le lendemain le Capitaine Salezard fit vn acte heroïque, l'occaſion, [k] auant laquelle c'eſt folie d'entreprendre, & folie encore de la laiſſer paſſer, luy en donna le moyen. La perte de tant de gens en ceſt aſſaut,

Braue exploit du Capitaine Salezard. l'effroy & l'attẽte de pis auoit donné de l'eſtonnemẽt en l'armée des aſſaillans. Il fait vne ſortie ſur le poinct du iour, ſurprend l'ennemy en ſon parc, y met le feu, tuë tout ce qu'il rencontre, gagne deux bombardes dont la ville auoit eſté battuë, deux ſerpentines,

k Par tout il faut eſpier l'occaſion, & l'empoigner. Veſpaſien diſoit ſouuẽt vn mot que Pittacus luy auoit appris γνῶθι καιρόν. Cognois le temps, on diſoit à Rome, *Veni in tempore*. Comme il ne faut rien entreprendre auant l'occaſiõ, il ne faut rien remettre apres.

Digitized by Google

vn gros canon de bróze qu'on nommoit l'vn des douze Pairs, que le Roy auoit perdu en la bataille de Mõtlehery.

Encores qu'en ces occaſions pluſieurs n'ayent pas plus de part à la peine & au peril, [l] que la mouche au labeur du bœuf, ou à la courſe du cheual, tous diſent toutesfois, nous auons couru, nous auons vaincu, & tous ſe donnent la meilleure part de la gloire. Les hommes qui ſe trouuerent au ſiege de Beauuais ne la peuuẽt deſnier aux femmes, car elles ſe preſenterent vaillamment & plus que virilement ſur la muraille, jettans des pierres, des feux d'artifice, des eaux & des liqueurs boüillantes ſur les ennemis. On a veu en l'Egliſe des Iacobins de Beauuais vn drappeau qu'vne femme nommée Ieanne Foucquet arracha des mains d'vn Enſeigne qui auoit gagné le haut de la muraille. C'eſtoit bien pour faire cognoiſtre que la vertu ne diſtingue [m] ny le ſens, ny le ſexe, & que l'on trouue des femmes qui peuuent apprendre aux hommes à viure & à mourir.

Courage des femmes de Beauuais.

Le Duc de Bretagne auoit promis au Duc qu'il ſe trouueroit deuant [n] Roüen pour l'ayder à l'aſſieger. Le Duc de Bourgongne y alla, & voyant qu'il ne paroiſſoit point, car la mort de Monſieur auoit reduit tous ſes deſirs ſouz le joug de la crainte & de la raiſon, il ſe contenta de bruſler tout ce quartier de Normandie juſques aux portes de Dieppe. IIII.

Les meſmes furies de la guerre que le Duc auoit faict voir en Normandie furent oüyes ſur la frontiere de Champagne où le Comte de Rouſſy fils du Conneſtable les conduiſit. Le Comte Dauphin d'Auuergne rendit la pareille en Bourgongne, & de tous les coſtez, la victoire ne fut illuſtrée que par le deplorable

[l] La preſence inutile ne doit point auoir de part à la gloire d'vne penible action.

[m] En la republique de Platon les femmes ſont appellées aux charges Politiques & militaires. Antiſthene ne diſtingue point les vertus maſles des femelles.

[n] Si le Duc de Guyenne ne fuſt mort, dit Philip. de Commines, ie croy que le Roy euſt eu beaucoup d'affaires, car les Bretons eſtoient preſts & auoient beaucoup d'intelligence dedans le Royaume, & plus que iamais en auoient eu, leſquelles failloient toutes à cauſe de ceſte mort.

Digitized by Google

rable eſtat où les vaincus eſtoient laiſſez.

Le Duc court & rauage la Normãdie.

Le Roy auoit des affaires [o] à plus que d'vn lieu, quãd il tournoit la teſte contre le Duc de Bourgongne, il eſtoit aſſeuré d'auoir le Duc de Bretaigne aux talons, & comme il les a ſeparez en deſſein d'appaiſer l'vn & de contenter l'autre, il les void rejoints à luy faire la guerre. Les Ambaſſadeurs du Duc de Bretagne le vindrent trouuer au Pont de See & luy apporterent des paroles & des offres d'affection & de ſeruice de la part du Duc qui craignoit vne ſoudaine inuaſion du Roy qui auoit vne armée de cinquante mille hommes preſte à inonder ſur ſon pays.

V.

Le Duc de Bretagne demande la paix.

Le Roy auec toutes [p] ſes forces ne voulut pas faire tout ce qu'il pouuoit contre ces entrepriſes Giganteſques, reſeruant les coups de ſon tonnerre en vn autre temps. Tant plus lentemẽt les Princes prennent les armes, tant plus difficilement les peut-on retirer des armées, il ſe reſout de vaincre ſans combattre, conſiderant que le Seigneur de Leſcun eſtoit le premier anneau de la chaine des conſeils du Duc de Bretagne, que tout ce qu'il y auoit d'eſprit, de conduite & d'experience en Bretagne reſidoit en la perſonne de ce Seigneur, [q] lequel apres la mort du Duc de Guyenne ſon maiſtre ſ'eſtoit retiré aupres du Duc de Bretagne, bon François & fidelle, qui n'auoit iamais voulu conſentir que les places de Normandie fuſſent données aux Anglois, il creuſt que ſ'il le pouuoit faire ſon ſeruiteur, l'accord qu'il faiſoit auec le Duc de Bretagne ſeroit bien plus ferme, & le ſeparant de l'alliance du Duc de Bourgongne le rendroit ſi foible que toutes ſes forces ne ſuffiroiẽt à ſa deffence. Il [r] n'y a rien de ſi ayſé que de mener quelqu'vn où la neceſſité le conduit. Le Seigneur de Leſcun eſtant

Le Roy attire à ſon ſeruice le Seigneur de Leſcun.

o Illuſtre eſt la victoire qui dompte & aſſuiettit, non qui rend perpetuellement miſerables les ennemis. Le Conſul Popelius deſarma de biẽs, vendit comme eſclaues les Liguriens, qu'il auoit vaincus: le Senat trouua qu'il y auoit de la cruauté, reuoqua tout ce qu'il auoit fait, concluant, *Claram victoriã vincendo non ſæuiendo in afflictos, fieri.* TIT. LIVE. 42.

p Le Prince ne doit pas touſiours faire tout ce qu'il peut contre ſes ennemis.

q Philippes de Commines en parlant du Seigneur de Leſcun dit qu'il n'y auoit en Bretagne ny ſens ny vertu, que ce qui procedoit de luy.

r Quand vn Prince a gaigné la perſonne qui à plus de creance & d'authorité aupres de celuy auec lequel il traitte, il faict touſiours ſes affaires aduantageuſement & ſeurement.

gaigné fit voir au Duc ſon maiſtre qu'il n'y auoit autre ſeureté en ſes affaires que la protection du Roy. L'accord ſe fit moyennant quatre vingt mille francs pour le Duc. Le Seigneur de Leſcun en eut ſix mille de penſiõ, vingt quatre mil eſcus d'or content, l'ordre de S. Michel, la Cõté de Cominges, la moitié du gouuernement de Guyenne, les Seneſchauſſées de Vennes & de Bourdelois, la Capitainerie de l'vn des chaſteaux de Bourdeaux [f] que le Roy Charles VII. auoit fait baſtir, & celles de Bayonne & de Sainct Seuert. Des Eſſars & Souppleinuille inſtruments de ceſte negotiation, furent auſſi recognus, [t] la liberalité du Roy ne pouuant laiſſer paſſer aucun ſeruice ſans recompenſe.

f Le Roy Charles VII. ayant repris Bordeaux y fit faire deux Chaſteaux, le Chaſteau Trõpette, du coſté de la mer, & celuy du Han, deuers la terre ferme.

t Phil. des Eſſars, Gentil-homme de la maiſon de Bretagne eut en don quatre mille eſcus, douze cens francs de penſion, le Bailliage de Meaux, la maiſtriſe des eaux & forefts de France Souppleinuille qui eſtoit au Seigneur de Leſcun, ſix mille eſcus en don, vne penſion, & des Eſtats de ceſte qualité.

Les affaires de Bretagne compoſées, le Roy alla en Picardie, c'eſtoit ſa couſtume & celle du Duc de Bourgongne, de faire trefue tous les ans pour ſix mois, à l'entrée de l'hiuer: durant laquelle il y euſt pluſieurs allees & venuës pour eſtouffer les cauſes de la guerre que l'on tenoit eſtre enfermées dans les penſees du Conneſtable, lequel commençoit à ſe garder du Duc & ſ'eſloigner du Roy.

Treues annuelles entre le Roy & le Duc de Bourgõgne.

Philip. de Comm. dit que le Chãcelier de Bourgongne la vint faire, mais comme c'eſtoit la premiere année de ſon arriuée à la Cour, il ne fut pas aſſez curieux d'en ſçauoir la verité, qui ſe tire des articles qui en furent publiez & ſignés par le Comte de Sainct Paul Conneſtable de France, deputé de la part du Roy, & par Philippe de Croy, Guy de Brunen Seigneur d'Imbercourt, Anthoine Rollin Seigneur d'Emery, pour celle du Duc de Bourgongne. Les deputez promettoient de faire ratiffier ceſte trefve dans le 1. iour de Decembre, elle finiſſoit le premier d'Auril enſuiuant, & entre deux ſe deuoient aſſembler à Amiens [a] pour le traicté de paix.

a Aſſemblee arreſtée en la ville d'Amiens au premier Decembre 1471. pour traicter la paix & la reſtitution de S. Valery, que le Duc de Bourgõgne demandoit.

Digitized by Google

Le Conneſtable ſuyuant l'intention du Roy ſon maiſtre, & ce qui eſtoit traitté auec le Seigneur de Leſcun, vouloit que le Duc de Bretagne ne fuſt compris en la trefve entre les alliez du Duc de Bourgongne. Les deputez remonſtrent que le Duc de Bretagne eſtoit leur allié, ſe ficit en eux[x], ne le pouuoient oublier au nombre de leurs amis, qu'il n'a point renoncé à leur amitié, qu'ils le tiennent encore pour leur allié, que ſouuent il les a quitté par lettres & parolles, ſ'eſt tenu auec eux en effet. Que la jeuneſſe luy donne bien quelque ardente ebullition de ſang, mais que la raiſon le faict touſiours reuenir à ſoy & à ſon biẽ. Que dés à preſent le Duc le nomme entre ſes alliez, laiſſant à ſon option toutesfois de declarer dans le premier jour de Feurier ſ'il veut eſtre compris entre les alliez du Roy ou du Duc. Il fallut paſſer par là. Le Roy voulut auoir quinze iours pour nommer ſes alliez, & huict iours apres qu'il les auroit nommés, pour y adjouſter ceux qui ſeroient oubliez.

x Oublier les alliez aux traitez & accords eſt vne injure contre la bõne foy & la loy de l'amitié, *vnde maiores, cum qui ſocium fefelliſſet, in virorum bonorũ numero non putauerunt haberi oportere.* Cic.

Le Duc de Bourgongne deſire de ſe faire Roy.

VI.

Le Duc de Bourgongne qui vouloit employer le loiſir de la trefue à ces grandes imaginations, qui empliſſoient ſa teſte de fumee, & ſon cœur de flammes eternelles, propoſe de ſ'allier auec l'Empereur, il veut eſtẽdre les bornes de ſon Empire d'vne mer à l'autre, ſon eſprit paſſe touſiours plus outre ſans regarder en arriere. y Il ſe tenoit deſia pour Roy d'vne partie des Gaules, il deuoroit en ſonge toutes les Allemagnes, Dieu luy auoit dõné de ſi grandes Prouinces qu'il eſtimoit meriter quelque tiltre plus releué que de Duc ou de Comte: pour l'acquerir, il fit vn voyage à Trier vers l'Empereur Frideric, ſ'eſtant preparé fort ſuperbement à la ſolemnité de ceſte declaration publique de Roy de la Gaule Belgique.

M. CCCCLXXIII. y Les Princes ont ce deffaut qu'ils ne regardent iamais, ou fort peu derriere eux. Ils deliberent bien ſur l'allee & le paſſage, mais iamais ſur le retour. Leopold Archeduc d'Auſtriche, parlant comme il feroit paſſer vne armée de vingt mille hommes dans le canton de Schuuits, Kune de Stock, ſon bouffon luy dit: *Ie n'en ſuis pas, tu parles bien comme tu y entreras, & tu ne penſe pas cõme tu en pourras ſortir.* Leopold fuſt deffait à Morgarten. *Munſter.* La meſme repartie fut faite au Roy François I. par Amaril, ſur la propoſition du paſſage des Alpes.

Digitized by Google

Il y arriua enuiron la ſainct Michel de l'an 1473. l'Empereur luy alla au deuant, le conduit en la ville, luy offre ſon logis. Le Duc ſe contenta de retourner loger en vn Monaſtere hors la ville : pour auoir ce qu'il pretendoit, il offrit à l'Empereur le mariage de ſa fille auec l'Archeduc Maximilien ſon fils, qui ſucceda à l'Empire. C'eſtoit acte de prudence [z] au Duc, de penſer à la ſucceſſion de ſes Eſtats puis qu'il n'auoit qu'vne fille, mais c'eſtoit vanité d'achepter ſi cherement le tiltre de Roy. La couronne, le ſceptre, & les autres ornemens Royaux furent faits, il ne tint qu'à l'Empereur que le Duc ne ſ'en para, mais ayant demandé des cõditions deſagreables, leur entreueuë ſe rompit ſans qu'il en reüſſiſt ny Royauté ny mariage.

Il va à Trier pour ſe faire couronner par l'Empereur.

z Touſiours vn Prince doit penſer que ſon ſucceſſeur ne ſoit incertain, *Ne ſucceſſor in incerto ſit.* Ceſte certitude coupe chemin aux menées & partialitez.

L'Empereur pour ne l'amuſer & abuſer, luy refuſa [a] promptement la Couronne, part de Trier ſecrettement, ſ'embarque ſur le Rhin ſans luy faire reſponſe, ne ſe tenant obligé de dire adieu à qui eſtoit venu ſans mot dire. Le Duc demeure ſeul la bouche ouuerte à l'air de ſes eſperances, jurant Sainct George que Frideric ſ'en repentiroit, & qu'il auroit par la force ce qu'on refuſoit à ſes prieres & merites. Ils demeurerent vn mois enſemble, les diſcours publics eſtoient des moyens de faire la guerre au Turc, les particuliers ſe paſſoient ſur ceſte royauté. Ainſi ils partirent tous deux auſſi mal-contens [b] qu'ils auoient monſtré de contentement en leur rencontre.

l'Empereur ſe mocque de ceſte demande.

a Bien que l'on tienne les ſoudains refus eſtre meilleurs, & que celuy qui nie promptement abuſe le moins, ſi eſt-ce que quand la perſonne qui eſt refuſee eſt ſi puiſſante qu'elle ſe peut vãger du refus, il faut gaigner temps auec lequel toutes choſes s'accommodent.

b Cranzius qui eſcrit ceſte entreueüe dit ces mots, *Tandem minori alacritate digreſſi quàm congreſſi ſunt viſi.*

Le Duc de Bourgõgne viſita les terres qui luy auoiẽt eſté engagées, il en faict vne curée à ſes gens de guerre, qui traittent les pauures payſans ſi cruellemẽt que deſlors chacun penſa de rechercher [c] ſon premier maiſtre. Colmar luy refuſa les portes. Il paſſa les feſtes

Le Duc paſſa par la Comté de Ferrette.

c Auſſi toſt que le Duc fut party de Briſſach les gens de guerre pillerent la ville & y commirent toutes ſortes d'inſolences & bruſlerent le monaſtere des Auguſtins.

Digitized by Google

de Noël à Briſſach, & y acheua l'annee 1473. Au commencement de la ſuyuante il retourna à Mombeliad, de là à Beſançon, puis à Dijon.

M. CD. LXXIIII.

Les Miniſtres des deux Princes preuoyans que tãt que le Conneſtable ſeroit en vie, la paix demeureroit touſiours incertaine, & qu'vn meſme Soleil la verroit naiſtre & mourir, font leurs remonſtrances veritablement conſciencieuſes à leurs Maiſtres, & les diſpoſent à vne bonne reconciliation, pour laquelle de leur cõſentemẽt fut aſſignée vne cõferẽce à Bouuines[d] prés de Namur. Le Roy enuoya de ſa part le Seigneur de Courton gouuerneur de Lymoſin, Iean Heberge Eueſque d'Eureux, le Duc de Bourgongne y enuoya Guillaume Hugonet ſon Chancelier, & le Seigneur d'Imbercourt.

Ferme à Bouuines entre les deputés du Roy & du Duc de Bourgõgne.

d Conference des deputez du Roy & du Duc de Bourgongne à Bouuines en l'an 1474. recherchee par Himbercourt pour ſe vanger de l'iniure que le Conneſtable luy auoit faite à Roye.

La premiere propoſition fut de ſe deffaire du Conneſtable qui eſtoit fort affligé de la mort du Duc de Guyenne, car c'eſtoit l'abeille qui luy donnoit le miel & la cire. e Ils eſtiment qu'il eſtoit l'eſprit de diſcorde duquel ſortoient toutes les inuentions pour rendre la Paix peu durable, la guerre perpetuelle, & conſeruer ſon auctorité dans la cõfuſion. Ils diſoient qu'il eſtoit comme le laurier du haurre d'Amycus qu'on appelloit enragé, par ce qu'vne ſeule branche miſe en vn vaiſſeau mettoit tous ceux qui eſtoiẽt dedans en trouble & en diuiſion. Et reſolurent que le premier qui s'é pourroit ſaiſir le feroit mourir dans huict iours apres la priſe, ou le remettroit à ſa partie pour en diſpoſer à ſon plaiſir.

e Vne grande authorité ne ſe peut conſeruer en vne ſaiſon où elle n'eſt ny recognuë ny reſpectée: celle du Conneſtable ne pouuoit durer qu'en guerre. La guerre eſtoit ſon element, elle entretenoit ſoo Eſtats, & le faiſoit reſpecter du Roy & du Duc de Bourgongne.

Reſolutiõ priſe de faire iuſtice du Cõneſtable.

Les meilleures reſolutions s'eſuanoüiſſent ſi toſt qu'elles ſont eſuentees, le Conneſtable euſt le vent de ceſte propoſition, f & aſſembla toutes les ruſes de ſon eſprit, conſulta auec tous les artifices de ſa prudence

f Les grãds affaires veulent eſtre conduits auec ſecret & iugemẽt. La reſolution priſe à Bouuines contre le Conneſtable ne fut pas ſecrette, il en euſt l'aduis, & par ce moyen deſtourna l'orage qui le menaçoit, mais ce ne fut que differer vn mal inuitable.

Digitized by Google

pour rompre ceſte aſſemblee, il aduertit le Roy des recherches que le Duc auoit faites, pour le tirer à ſon party, des grands efforts qu'il auoit faits pour eſbranler ſa fidelité, & de quelle conſtance & generoſité il auoit reietté ſes offres, ne pouuant & ne voulant conceuoir grandeur plus aſſeuree ny aſſeurance plus heureuſe que le ſeruice de ſon Roy, au delà duquel il n'y auoit choſe au monde digne de ſon affection ny de ſa ſouuenance, le ſuppliant *de ne vouloir croire les paſſions* g *des deputez de Bouuines qui marchandoient ſa teſte pour en faire vn cruel ſacrifice à la vengeance du Duc de Bourgongne & l'appaiſer du regret de ne l'auoir peu tirer vif à ſon ſeruice, ny le porter à vne ſi laſche trahiſon contre ſon Prince.*

Le Cõneſtable ſe remet en la bonne opiniõ du Roy.

Le Roy le creut d'autant plus facilement qu'il ſçauoit bien que ceux qui eſtoient à Bouuines eſtoient en particulier les ennemis du Cõneſtable, & deſiroiẽt trouuer leur vengeance dans la diſgrace enuers les deux Princes.

Obtiẽt ſauf cõduict pour venir trouuer le Roy.

Ceſte h particuliere inimitié venoit de ce que le Conneſtable en vne aſſemblee tenuë à Roye auoit donné vn dementy au Seigneur d'Himbercourt. Vn homme d'autorité & de grande dignité ne veut eſtre contredit, toutes les reſnes de la patience ſe rompent, mais la verité eſt vne ſi precieuſe parure de l'ame, que quand elle en eſt deſpoüillee on ne la connoit plus. Il eſt d'vn homme menteur comme d'vne fauſſe piece, on ne la veut pour rien, & depuis que la langue a vne fois prins ce train de mentir & deſdire ſa conſcience, il eſt malaiſé de l'en retirer. Chaſque menterie, à vn gentilhomme principalement, meriteroit vne degradation des armes pour vn mois, ou vn banniſſement de la Cour & des bonnes compagnies pour quelques iours. i

g Vn iugement biẽ clair & bien entier eſt neceſſaire pour cognoiſtre de quelle intention ſont donnez les aduis qui regardent la fidelité d'vne perſonne de creance: car ſouuent ce ſont artifices des ennemis pour les rẽdre ſuſpects & inutiles. *Quand le Prince eſt en embrage de ſes bõs ſeruiteurs il demeure à la diſcretion des autres.* De ceſte ruſe vſa Zenon contre Phalaris.

h Vn homme qui a du pouuoir & de l'auctorité & qui aſpire à plus, ne ſouffre point d'eſtre empeſché ny cõtredit. Craſſus eſtant en l'aſſemblee qui ſe tenoit pour departir les gouuernemens des Prouinces, ſe voyant cõtredit par vn autre luy donna vn coup de poing ſur le viſage & l'en enuoya tout enſanglanté. PLVT.

i Alfonce Roy de Caſtille fils du Roy Ferdinand eſtant à Burges l'ã 1468. fiſt vn ordre de Cheualerie qu'il appelloit de la Bande, & entre autres ſtatuts il y en auoit trois remarquables: Que le Cheualier fuſt touſiours veritable, & que celuy qui diroit vne menterie s'ẽ allaſt vn mois sãs eſpee: Que le Cheualier euſt touſiours de bonnes armes en ſa chãbre, bons cheuaux en ſon eſcurie, bonne lance à ſa porte, bõne eſpee à ſa ceinture à peine de perdre le nom de Cheualier: Que celuy qui auroit mãge des choſes puantes comme aulx & oignons, demeuraſt vn mois sãs aller à la Cour ny s'aſſeoir aux tables des Cheualiers.

Digitized by Google

nécy. Ce demétir que Philippe de Cómines appelle villé-
né nie & outrage bien toſt dit, couſta depuis la vie, l'hon-
Seig. neur, les biens au Cóneſtable. Himbercourt ne fit au-
Him- tre reſponſe, ſinó *que s'il enduroit ceſte iniure il n'attribuera point cet honneur à luy, mais au Roy, ſous la ſeureté duquel il eſtoit venu là pour Ambaſſadeur, & auſsi à ſon maiſtre duquel il repreſentoit la perſonne & qu'il luy en feroit rapport.*

Partant le Roy qui conſidere la force que peut auoir ceſte iniure ſur Himbercourt, deſpéche incontinent vn Gentilhomme auec commandement aux deputez de ne paſſer outre ſur les reſolutions qui regardoient le Conneſtable, auquel il commáde de le venir trouuer, & luy donne toutes les aſſeurances qu'il demande, tant il deſire de le retirer du precipice où ſon ambition le pouſſoit.

Le Roy vint pres de Sainct Quentin paſſant le tẽps à la chaſſe aux enuirons de Noyon, de Compiegne & de la Fere pour ſe deſennuyer de l'attente du Conne-
VIII. ſtable, lequel cognoiſſant l'humeur de ce Prince plein
Il vient trouuer le Roy ſur la chauſſee cõtre Noyon & Cõpiegne. de vengeance & de deſdain, & que, contre le naturel de Ceſar il n'oublioit iamais les iniures, capitula pour ſa ſeureté de l'allee & du retour auec des formes & des conditiõs [x] bien hardies à vn ſuiet. Son ſalut eſtoit en l'humilité, & il le cherche en l'orgueil, qui fait que ſes fautes precedantes ſont en plus haute veuë, & que les moindres ſont reputees grandes.

Il fallut faire vne barriere ſur vne chauſſee à trois lieuës de Noyon, tirant vers la Fere ſur vne riuiere dont le Cóneſtable auoit fait releuer le guay. La barriere aſſeuroit ce qui eſtoit de ſon coſté, car le Roy auoit deux fois autant de gens que luy, qui n'auoit oſé limiter le nombre de ceux qui ſuyuroient ſa Maieſté. [l]

x Notable faute à vn Prince de traitter ſon ſuiet à l'eſgal d'vn Prince ſouuerain. Des abouchemens de telle inegalité il n'en peut naiſtre que du meſpris au plus grand, & du peril tout certain à l'inferieur.

l Les corps qui ſont faciles à purger le ſont auſſi à guerir, mais quãd l'humeur reſiſte à la medecine, la gueriſon eſt bien difficile. Le Conneſtable eſtoit malade d'vne ardente fiebvre d'ambitiõ, l'humeur qui entretenoit le mal eſtoit l'orgueil, au lieu de le purger il ſe nourrit de tout ce qui le peut augmẽter, ſe preſentant deuant ſon Prince cõme deuant ſon compagnon.

Digitized by Google

Il se trouua le premier sur ceste chaussee, & le Roy enuoya Philippe de Commines faire ses excuses de ce qu'il le faisoit attendre. LeRoy vint incontinent apres, & trouua le Cõnestable armé de sa cuiraſſe soubs vne robbe desceinte, & trois cens Gentils hommes à sa suite. Il est armé & suiuy de trois cẽs chevaux.

Traict d'vn esprit deffiant & d'vne conscience tremblante. Vn vassal ne doit iamais paroistre auec trop d'esclat & de suite deuant son Prince. [m] Bien aduisez sont ceux qui en cela suiuent plustost le chemin de l'ancienne prud'hommie & simplicité que la nouuelle fineſſe, & la vaine ostentation que la flatterie des derniers venus a tant loüé. Mais aux entendemens plus parfaicts on void les grandes imperfections demeurer touſiours debout, & ne broncher iamais c'est chose toute admirable & diuine.

m En certaines nations barbarement sages personne pour grand qu'il soit, ne se presente au Roy, sinõ vestu de quelque robbe deschiree qui couure les bons habits, afin que tout l'ornemẽt demeure au Prince.

Le Roy remarqua bien la brauerie du Connestable sans en faire semblant, & parce qu'il estimoit la dissimulation la premiere des Royales vertus, il ne laissa de loüer sa prudence & sa conduite, voulant bien qu'il crût le contraire de [n] ce qu'il portoit en son ame. Cinq ou six Gentils-hommes & Seigneurs de part & d'autre qui se trouuerent à l'abouchement, s'estonnerent de ceste arrogance qui en fin abbatroit celuy qui s'appuyoit sur elle, renuerseroit le colosse, le romproit en autant de pieces qu'elle auoit de dessleins. Le Roy dissimule l'orgueil & l'insolẽce du Connestable.

n C'est vn moyen de ramener vn esprit esgaré de la fidelité & de son deuoir, que de faire semblant qu'on n'a iamais douté ny de l'vn ny de l'autre, souuent on a rẽdu vn seruiteur fidele pour le penser tel.

C'estoit vn desplaisir fort sensible au Roy, [o] de veoir qu'vn subjet vn deserteur traictast auec luy à la façon d'vn iuste ennemy. Comme il s'aduance de son costé deuers la barriere, le Connestable fait autant de chemin du sien pour le rencontrer, & faisant

o C'est vn regret fort cuisãt en l'ame d'vn grãd Prince, de veoir qu'vn subiet infidele traicte & capitule auec luy, comme font les ennemis. Tybere ne le pouuoit souffrir de Tacfarinates, quoy que plein d'aduantages & de prosperitez en Afrique, luy demandant quelques villes de seurté & de retraicte: il se sentoit mesprisé. & le Senat de Rome offencé de veoir, dit Tacite, qu'vn deserteur & vn voleur traictast auec luy à guise d'vn iuste ennemy *Quod desertor & prædo, hostium more ageret.*

ex- de qu'il venu né l'ini- tié cõ- de am- iartin

faiſant la reuerence à ſa Maieſté, entre aux excuſes de ce que la iuſte apprehenſion des mauuais deſſeins de ſes ennemis (qui eſtoient au tour de ſa Maieſté, & qui ne le pouuant charger de crime le chargeoient d'enuie) l'auoit contrainct de venir en cét equipage & rechercher vn lieu de ſeureté & vne ſuite aſſeuree, afin que leur mauuaiſe volonté ne fuſt plus puiſſante que la ſageſſe & la bonté de ſa Maieſté : *Qu'il ſçauoit que pluſieurs fondoient leurs eſperances ſur ſa ſepulture & ſur la ſucceſſion de l'Eſtat de Conneſtable,* p *qualité qu'il ne deſiroit conſeruer que pour le ſeruice de ſa Maieſté, & faire cognoiſtre qu'elle ne pouuoit tomber aux mains d'vn plus homme de bien : Qu'en tout ce qui regarderoit le ſeruice d'vn ſi grand Prince & d'vn ſi bon Roy, ſes affections ſeroient deſmeſurees.*

p Les grands n'ont quelque fois plus grands ennemis que les grandes charges dõt ils ſõt pourueus, ceux qui en ſont deſireux ſe bandent à leur ruine. *Ma maiſon d'Abe,* diſoit vn citoyen proſcrit, *eſt cauſe de ma miſere.*

Le roy le reçoit auec beaucoup de careſſes.

Le Roy le receut benignement, le traicta comme de pair à pair, & ſembloit n'eſtre venu auec la Maieſté de Roy. Il q paſſa la barriere pour plus grande preuue de ſa confiance, & luy dit *qu'il eſtoit le bien venu, qu'il ne vouloit point qu'il s'en retournaſt ſans auoir toutes les aſſeurãces qu'il pouuoit deſirer de ſa bonne volonté : Qu'il vouloit oublier tout le paſſé, et faire eſtat de luy comme de la perſonne du monde qu'il cheriſſoit le plus & la plus vtile à ſon Royaume, qu'il ne ſçauroit rien faire pour luy qui ne fuſt touſiours moindre que ſon merite & ſon deſir.* Ces paroles qui ſembloient ſortir du cœur & des penſees plus pures du Roy, charmerent les ſens du Conneſtable, pour ne conſiderer que les Princes q couurent leur deſdain de careſſes fauſſes & trompeuſes.

q Par tout il faut que la Maieſté accompagne le Prince, & s'il en veut rabatre quelque choſe, ce ne doit pas eſtre en public. L'Empereur Hadrié eſtoit marry quand on luy oſtoit ce contentement de deſpouiller la Maieſté pour ſe familiariſer auec ſes ſeruiteurs. Dio.

q Vn Prince offencé dõne à ſes paroles & à ſon viſage l'art qu'il luy plaiſt. Neron baiſe & embraſſe. Seneque *affectũ natum ex conſuetudine exercitus velare odium fallacibus blanditijs.* TAC. Ann. lib. 14.

Il en deuint plus ſuperbe & arrogant.

Le Conneſtable voyant qu'il auoit paſſé tant de bãcs & d'eſcueils ſans courir fortune, n'en eſt pas plus humble ny moderé, ne ſe ſouciant d'oppoſer ſa modeſtie r à l'enuie des vns ny ſa diſcretion au meſpris

r La courtoiſie adoucit la haine, la modeſtie l'enuie, la vertu le meſpris, & la prudence apprend de marcher droict entre l'enuie & le meſpris.

des autres. Il paſſe la barriere du coſté du Roy, le ſuit à Noyon & renouuelle les promeſſes de fidelité qu'il luy auoit faites, *de ſe departir de toutes les intelligences & pratiques qu'il auoit auec ſes ennemis* & en donna promeſſe par eſcrit au Roy. C'eſtoient les ſeels dont on parloit en ce temps-là, & qui ſe rencontrent ſi ſouuent en l'hiſtoire des alliances & traictez de paix. Cela fait, il réva à ſainct Quentin, eſtonné en ſoy-meſme comme le Roy auoit ſi accortement diſſimulé [f] vne ſi apparente hardieſſe.

[f] La diſſimulation des fautes apparentes, & qui ne ſe peuuent plus deſguiſer eſt dangereuſe au Prince : Car celuy duquel il diſſimule la faute, ſe deffie dauantage & craint que ce ne ſoit pour en faire veoir la vengeance en vn temps plus opportun, crainte qui le fait reſoudre à la preuenir. Valens ayant deſcouuert quelques ſoldats en faute ne les punit pas, mais il ne laiſſa de les accuſer, afin que la diſſimulation ne les fiſt reſoudre à pis faire, *& ne diſſimulans, ſuſpectior foret.*

Le Roy diſoit qu'auec patience & le laiſſant faire il en viendroit à bout. Quand la reſolution & la couſtume ſe rencontrent auec le pouuoir & l'authorité, il n'y a rien d'impoſſible. D'ailleurs vn grand courage emporte tout, les choſes vont d'vn extreme à l'autre, ce qui eſt eſleué s'abaiſſe, le dur s'amollit, l'obſcur, le profond & le ſecret ſe deſcouurent, il n'y a que de gagner le temps, qui produit de iour en iour des nouueautez bien contraires à l'imagination des hommes.

La patiẽce & le tẽps donnẽt moyen au Roy d'en auoir raiſon.

Les ſeruiteurs du Roy murmuroient pourtant qu'il euſt ſouffert ſi pres royalement le meſpris d'vn vaſſal: *Qu'vn ſubiet*, diſoient-ils, *ſoit ſi temeraire que de demander des ſeuretez pour venir trouuer ſon Prince. Les Suiſſes* [t] *ſe faſcherent quoy que ruinez & en deſordre, d'en donner à Cæſar, diſants qu'ils auoient accouſtumé d'en receuoir & non d'en donner. Quelle inſolence & temerité apres auoir obtenu des ſeuretez, vouloir auoir le chois d'vne place aduãtageuſe ſur vne chauſſee bordee de gens de guerre, preſentee à ſon Maiſtre, & à vn beſoing contre luy trois-cens Gentils hommes qui n'ont pouuoir que par les fiefs* [u] *qu'ils tiennent, & ne ſont entretenus en ſa gendarmerie que par ſon argent? Qu'vn Roy ait ſouffert vne barriere entre luy et ſon vaſſal pour parler enſemble, vous*

[t] Cæſar ne vouloit s'aſſeurer des promeſſes des Suiſſes ſans oſtages. Diuico l'vn de leurs Chefs reſpondit pour eux qu'ils auoient appris de leurs maieurs, de ſouloir touſjours receuoir des oſtages & non pas d'en dõner & que le peuple Romain en ſçauroit bien que dire. CÆS. *lib.* 1.

[u] Les fiefs & arrierefiefs ſont marques inſignes en France du pouuoir ſouuerain du Prince, ils eſtoient autresfois à vie. Hue Capet les a rendus hereditaires à la charge du ſeruice de l'eſpee.

Digitized by Google

n'en croiriez rien, vous qui viurez apres nous, & qui porterez la peine d'vne telle imprudence! Vn grand Prince qui n'oſe rien refuſer à ſon ſubiect eſt puſillanime. [x] *C'eſt acte d'vn courage libre de refuſer quelque choſe, & d'vn grand Prince de ſçauoir ce qui ſe doit demander ou deſnier, & ſur tout de n'accorder legerement ce qui eſtant vne fois donné ne ſe peut redemander ny oſter. Tu as fait, Conneſtable, tu as fait vn traict de telle hardieſſe que tu deuois bien prendre garde qu'on ne ſçeut que tu l'euſſes oſé penſer.*

x Donner tout ce qui ſe demande eſt le faict des hommes qui ne ſont pas à eux, & qui dependent d'autruy. *Mucho pide el loco, mas loco es el que lo da.*

Le Roy diſſimuloit tout, & bien qu'il euſt voulu oublier, il eſprouuoit combien il eſt mal-aiſé de s'empeſcher qu'on ne ſe ſouuienne de ce qui offence. Il ne pouuoit perdre ce qu'il ne pouuoit garder, & touſjours ſa memoire s'épliſſoit des tableaux de la chauſſee & de la barriere, mais il vouloit donner loiſir au pecheur de ſe repentir. [y] L'euenement iuge de ſon cõſeil, car par la douceur de ces bonnes paroles & des careſſes qu'il fit au Conneſtable, il ſe retint du ſault qu'il alloit faire à la diſcretion du Duc de Bourgongne.

Le Roy ne touſjours deuant les yeux de ſon eſprit, le pourtrait de la chauſſee & de la barriere.

y Si toſt qu'il y a du deſuoyemẽt en l'affectiõ & au deuoir d'vn ſubiet de cõdition, il y faut remedier, mais premier par douceur que par rigueur. Il eſt bon de donner temps pour ſe recognoiſtre & ſe rauiſer. Les ſecondes penſees corrigent les premieres. On blaſme Cecinna de trop de chaleur en la punitiõ des offences, ne donnant point de temps pour le repentir. *Proximã quãque culpam antequam pœniteret, vltus erat.* TAC. *lib.* 17.

Le Roy ne laiſſoit pourtant de bien conſiderer ceſte inſolence. Le Conneſtable aymant mieux faillir à ſe faire valoir trop, que peu, [z] eſpanchoit au dehors ſon contentement. [a] Le Roy retenoit au dedans ſon deſplaiſir, & bridoit ſa colere par ceſte raiſon, que la vengeance differee ſe peut executer & l'execution ne ſe peut r'appeller. Il tenoit le deſſein de s'en reſſentir fort couuert ſoubs les apparences d'vne grande bien-veillance, reſolu neantmoins de ne mourir qu'il n'euſt foulé aux pieds l'orgueil du Conneſtable, & qu'il ne luy euſt faict baiſſer la teſte, mordre la terre & les doigts pour ſe ſouuenir de ſon deuoir, & qu'il ne ſe faut ioüer à ſon

z On peut faillir eſgalement à eſtimer trop, & à n'eſtimer pas aſſez quelque choſe.

a La moderatiõ veut que les grands contentemẽs que l'on reçoit de l'accueil de ſon Prince, ne ſoient produits par l'excez de la ioye & de l'inſolence. Les plaiſirs de l'eſprit qui eſt inuiſible, doiuent tenir de ſa nature & ne ſe laiſſer veoir.

Digitized by Google

Prince, non pas meſmes à ſon tableau. [b]

Le Conneſtable d'autre coſté deuint plus inſolent & glorieux, ſes ſeruiteurs diſoient que leur maiſtre eſtoit en ſeureté, qu'en ceſte action le Roy auoit bien monſtré qu'il le craignoit, que l'orage de quel coſté qu'il vinſt paſſeroit touſiours ſur ſa teſte ſans l'offécer, que ſes merites le couuriroient contre toutes les coniurations de ſes ennemis, que perſonne n'oſeroit entreprendre ſur ſa perſonne, & en vn mot qu'on ne ſe pouuoit paſſer de luy. Ils ne conſideroient pas que iamais il n'en print bien à ceux qui ſe ſont mis en peine de ne veoir perſonne deuant eux, & de n'aller apres les autres. [c]

IX.

Il y auoit lors Trefue entre le Roy & le Duc de Bourgongne, celuy là ne penſoit qu'à reünir les volontez & les affections de ſes ſubiects à ſon ſeruice, & à faire punir les obſtinez. Le Duc de Bourgongne qui n'auoit mis autres limites à ſon ambition que la poincte de ſon eſpee, eſtoit en Gueldres, Prouince que Arnoul Duc de Gueldres, pour punir d'vne iuſte exheredation la deſnaturee ingratitude d'Adolfe ſon fils priſonnier à Gandez, auoit donnée au Duc en mourant.

Le Duc de Bourgõgne prend poſſeſſion du Duché de Gueldres.

Ces deſſeins s'eſleuoient l'vn ſur l'autre comme monceaux de flots qui ſe font & deffont d'eux meſmes, ils alloient à l'infiny, & l'execution de l'vn eſtoit le commencement de l'autre, ſon eſprit [d] vaguant par tout n'eſtoit iamais en vn lieu, il deſiroit ſi ardemmẽt ce qu'il n'auoit pas, & l'eſperoit tant impatiemment qu'il ne ſe ſoucioit de ce qu'il auoit acquis, il ioüoit touſiours ſans cognoiſtre la fortune du ieu, & ne ſçauoit ſe retirer.

L'armee qu'il auoit lors eſtoit des plus belles en

[b] Tout ce qui regarde le prince eſt ſacré, c'eſt crime d'y toucher ſans reſpect. C'eſtoit offẽce capitale de s'aſſeoir aupres de la ſtatuë d'Auguſte, & d'auoir porté ſon image en quelque lieu peu honnorable. Suerone le dit *Hæc quoque capitalia erant circa Auguſti ſimulachrum ſeruũ ſediſſe, veſtem mutaſſe, nummo vel annulo effigiem impreſſam latrinæ aut lupanari intuliſſe.*

[c] Ce nouble eſt le tourmẽt de l'ambitieux, il craint de s'aller apres les autres, & deſire d'aller deuant tous. Seneque elegamment à cela, *Ambitus tumida res eſt, vana, ventoſa, nullum habet terminum. Tam ſollicita eſt ne quem ante ſe videat, quam ne ſe poſt alium.* SEN. *ep.* 4.

[d] L'eſprit qui eſt par tout n'eſt en nulle part. Pour bien acheuer vn deſſein, il n'en faut point commencer pluſieurs. Il y a difference de faire beaucoup d'entrepriſes & beaucoup de choſes.

Digitized by Google

ſoldats ſes ſubjets, & en eſtrágers Anglois, & Italiens. La preſomption qui touſiours corrompt le jugemẽt, offuſque la raiſon, obſcurcit l'entendement, ſouſleue la volonté contre la juſtice, luy [c] faiſoit croire qu'il n'y auoit grandeur au monde qui deuſt arriuer à la ſienne. Il ſe reſout à ne veoir rien entre la Bourgongne & le pays de Holláde qui ne ſoit ſoubs ſa main, il ſe promet tout cela en prenant le pays de Colongne & de Lorraine, il tenoit le Comté de Ferrete, d'engagemẽt de Sigiſmond Archiduc d'Auſtriche, les Princes d'Allemagne qui n'auoient dit mot tant que ce [f] Prince auoit fait bruire ſes armes le long de la Meuſe, ne ſe peuuent taire de le veoir en ce deſſein de paſſer le Rhin. Quand les forces d'vn grand ſe remuent extraordinairement, les moindres Eſtats ſe reſſerrent & ſ'vniſſent.

Il entrepẽd le ſiege de Nuz ſur le Rhin.

Le Duc aſſiege Nuz & colore ſon deſſein du droict de l'Archeueſque de Colongne contre le fils du Landgraue de Heſſe, mais il n'a autre tiltre que celuy que l'ambition porte à la poincte de ſon eſpée, autre deſſein que de bloquer Colongne & remonter par le Rhin iuſques à Baſle.

Le Roy eſt bien aiſe que le Duc embraſſe pluſieurs deſſeins pour ſ'y embaraſſer

Pluſieurs conſeilloient au Roy [g] d'empeſcher l'accroiſſement de la grandeur de ce Prince, les conſeils tenoient de l'humeur des Conſeillers, les timides diſoient ce qu'ils euſſent faict en telles occaſiõs, les flatteurs accommodoient leurs aduis à ſon gouſt : Ceux qui marchoient plus ſincerement, & auſquels la prudence & l'experience auoient eſclaircy le iugement, diſoient au Roy, qu'il deuoit deſirer au Duc plus d'ambition [h] qu'il n'en auoit, ne ſe pouuant mieux venger de luy, que de le laiſſer faire & approuuer le deſſein qu'il auoit d'entreprendre ſur l'Allemagne, car c'e-

c Auſſi toſt que l'ambition a mis le ſiege de ſon Empire en la fantaſie d'vn Prince, qui a de la jeuneſſe, des forces & du courage, elle le faict reſoudre à toutes ſortes de deſſeins, & ne permet point qu'il en ait de limitez ny d'eſperances meſurées

f L'accroiſſement des Eſtats d'vn Prince belliqueux, donne de la jalouſie & de l'ombrage aux autres Princes. Sortir des bornes & limites de ſon Empire, c'eſt alarmer tous les voiſins. Auguſte conſeilla Tybere de reſſerrer l'Empire de Rome dedãs certains termes. Tant que le Duc de Bourgongne faict la guerre en France les autres Princes demeurent aux eſcoutes, mais quand il deſcouure ſon deſſein plus outre, tous les Princes penſent à l'empeſcher.

M. CCCCLXXIV.

g Les conſeils reſſentent de la paſſion des Conſeillers. Cela ſe recognoit aux maladies de l'Eſtat, de meſmes qu'en celles du corps. Tullius Marcellinus eſtãt malade d'vn mal incurable, aſſẽble ſes amis pour deliberer de ſa mort. *Vnuſquiſque aut quia timidus erat, id illi ſuadebat quod ſibi ſuaſiſſet, aut quia adulator & blandus, id conſilium dabat, quod deliberanti gratius fore ſuſpicabatur.* Sen. *epiſt.* 77.

h A vn ennemy ambitieux il faut taiſller plus de beſongne qu'il n'en ſçauroit faire. Maxime dont Louys XI. ſ'eſt bien ſeruy contre Charles Duc de Bourgongne.

ſtoit vn rocher contre lequel ſes deſſeins ſe briſeroiét, qu'il trouueroit à qui parler, qu'ayant pris vne place il entreprendroit d'en auoir encore vne autre, ne ſe ſaouleroit iamais d'vne entrepriſe, que plus il ſeroit embroüillé plus il ſembroüilleroit, en vn mot qu'il ſe verroit reduit à ces termes, *Trop embraſſer et peu eſtraindre.*

Le Roy qui ſçauoit que les plus profondes penſées du Duc eſtoient de faire venir les Anglois en France, le rechercha d'vne prolongation de trefve. Ils joüoiét tous deux à qui tromperoit ſon compagnon, [i] leurs paroles eſtoient ſur la trefue & leurs péſées à la guerre. Le Duc preſſé des Anglois de venir en France pour joindre ſes forces aux leurs, dit qu'il n'y peut conſentir & s'excuſe ſur ſa parole donnée à l'Anglois. Sur ce refus le Roy luy taille de la beſongne de tous coſtez, faict reſſouuenir René Duc de Lorraine, de l'injure que le Duc luy auoit faict en le tenant priſonnier. René picqué de ce ſouuenir dépeche promptement vn Heraut pour luy donner le deffy. De meſmes le Roy met en teſte à l'Archiduc Sigiſmond de rachepter Ferrette, & aux villes de Baſle, Straſbourg, Colmar & autres intereſſées aux deſſeins du Duc, de fournir l'argent pour deliurer le païs d'vn ſi fatcheux Prince [k] & elles d'vn ſi terrible voiſin. Par ce moyen le Duc eſt dépoüillé des Prouinces engagées & des-abusé de la conqueſte d'Allemagne, dont les peuples faiſoient deſia la carte. [l] Au meſme temps que le rembourcement fut ordonné, & les deniers conſignez, l'Archiduc Sigiſmond fit prendre priſonnier Pierre Hagenbach Lieutenant general pour le Duc en tous ſes païs engagez. Le procez luy fut faict par 27. Iuges, deux de chaſque ville, Straſbourg, Baſle, Schletſtart, Col-

Le Duc de Bourgongne fait venir en France le Roy d'Angleterre.

Mort de Pierre d'Hagebach gouuerneur de Ferrete & pays d'Alſace.

i tromper ſon ennemy ſous les eſperances & les propoſitions d'vn accord & d'vne trefue, c'eſt vne naturelle ſageſſe que les Romains ne pouuoient approuuer quelque profit qu'elle leur apportaſt *Veteres*, dit Tite-Liue. *nouam iſtam ſapientiam improbabant, nec uſu magis, quàm vera virtute bella geſſiſſe maiores, &c.*

k Le Roy fut bien ſeruy en ceſte negociatiõ d'vn nommé Iulle de Silligny, Suiſſe de nation & de dignité, Eueſque de Lyon & puis de Grenoble.

l Quand les Princes ont faict quelque deſſein de conqueſter vn païs, ceux qui en deſirent l'execution ne ceſſent d'en parler & d'en repreſenter les pourtraicts. Le peuple d'Athenes ne faiſoit que parler de la conqueſte de Sicile; quand le voyage de Nicias reſolu, il traſſoit en terre la forme de l'iſle, contoit les ports & les moyens qu'elle donnoit d'entreprendre ſur l'Affrique. PLVT. en la vie de Nicias.

mar, Kentzingen, Freibourg, Neuvemburg, Soleurre, Berne, & huict de Brissach, le President d'Ensisheim. La justice fut prompte, le 4. de May on le met en prison, on luy donne la question, le neufuiesme on le fait venir deuant ses Iuges, on luy donna vn Aduocat. On l'accusoit de plusieurs violences, excez & concussiós, n'ayant moyen de se iustifier on le condamne à perdre la teste. Il fallut passer par-là. Il portoit pour sa deuise trois dez & ce mot, Ie passe. [m]

Ses crimes, iniustices & excés.

Il passoit vrayement en excez & en cruautez les plus cruels, la cruauté enuers les hommes, l'impieté enuers Dieu le monterent sur ce theatre pour funeste exéple des issuës malheureuses d'vn pouuoir effrené, injuste & insupportable, & que pour commander aux peuples longuement & seurement, il faut plus desirer d'estre aymé que craint, [n] d'estre bon que puissant.

Louys faisoit mouuoir tous les ressorts de ces conseils, il estoit la maistresse rouë de ces grands mouuements, & pensoit d'occuper tellement l'esprit du Duc de Bourgongne en diuers endroits, qu'il oublieroit les desseins qu'il auoit en France, & qu'il seroit à repos cependant que son ennemy seroit en trouble. La mort [o] d'Hagembach offença grandement le Duc, il commanda à ses seruiteurs qui estoient en Bourgongne de courir le pays de Ferrette.

XII. Armée du Duc de Bourgongne sur la frõtiere d'Allemagne.

A ce commandement le Mareschal de Bourgongne de la maison de Neuf-chastel l'vne des quatre anciennes [p] de Bourgõgne, vient aux enuirons de Mombeliard, pour se faire rendre la place, & dit au Gouuerneur que s'il ne la rendoit il mettroit en peril la vie du Prince de Vvittemberg que le Duc auoit fait prẽdre aupres de Luxẽbourg. [q] Il répõd que ce Prince n'estoit pas prisonnier de bonne guerre, qu'il auoit

m Pierre d'Hagembach eut la teste trenchée à Brissach le 9. May 1474. aux torches & flãbeaux. Ses laquais & seruiteurs portoient sa deuise de trois dez & ce mot, Ie passe. au ce temps-là on fit courir ce distique. *Omnis spes fallax, sed fallacissima ludi Hagembach Ich Passe spes tua stulta fuit.*

n Apres que Philippe Roy de Macedoine eut vaincu les villes de Grece, on le conseilla d'y mettre de bonnes garnisons pour asseurer sa conqueste, *I'ayme mieux*, dit-il, *estre appellé par long-temps debonnaire que peu de temps Seigneur.*

o La plus grande finesse d'Estat est celle que pratiquoit le plus fin & habile Empereur Romain, *pacem in vrbe, bellum procul habere.*

p On a donné l'hõneur de l'antiquité, de la noblesse, de la valeur & de la grandeur à quatre maisons de Bourgõgne, *Vienne, Chalon, Neufchastel, & Vergy.*

q Hẽry de Vvittemberg prisonnier de guerre du Duc Charles de Bourgongne en sa jeunesse l'an 1474. Eberhard son oncle le tint prisonnier l'an 1499. Munster dit que c'estoit pour manie. Il mourut l'an 1519. & fut pere du Comte George de Vvittemberg.

Digitized by Google

des freres intereſſez à la garde de la place, & auſquels il eſtoit obligé de la garder. Braue reſponſe. Qui commande en vne place, n'en doit ſortir qu'en homme de bien. Le ſang de ſes enfans eſpanché deuant ſes yeux ne le doit mouuoir. [r]

Ceux de Baſle aduertis que le Duc de Bourgongne practiquoit Mombeliard, pour ſ'aſſeurer du paſſage y enuoyent des gens. Le Mareſchal de Bourgongne donne en proye le Comté de Ferrette à ſon armée. Les Suiſſes aſſemblez à Lucerne ne peuuent ſouffrir leurs voiſins ſi mal traitez. Ils declarent la guerre au Duc de Bourgongne & luy enuoyent les patentes qu'ils appellent *feinds brief*, lettres d'ennemis. Le Mareſchal de Bourbon y faict reſponſe, & ſe void auſſi toſt frappé que menacé.

Les Suiſſes & quelques villes d'Allemagne ſe liguent contre le Duc.

Le premier iour du mois de Nouembre les troupes des Ligues, & des autres villes leurs confederées contre le Duc de Bourgongne, arriuent à Baſle qui les fournit de canon & de munitions & vont droict aſſieger Hericourt ville appartenante au Mareſchal de Bourgongne, lequel ſe preſente auec dix mille hommes pour faire leuer le ſiege. Il eſt repouſſé auec perte de plus de deux mille: Eſtienne de Hagembach frere du decapité rédit la place à compoſition de vie ſauue, pluſieurs furent menez priſonniers à Baſle & bruſlez tout vifs par jugement du Magiſtrat, pour des crimes qui ne peuuent eſtre punis trop rigoureuſement. [s]

Ils aſſiegent & prennẽt Hericourt.

En ce temps on ne faiſoit point la guerre l'hiuer, la gendarmerie ſe tenoit aux garniſons, elle ſe recommence furieuſement au mois d'Auril de l'année ſuiuante, le Roy fut contraint d'y entrer: Les Allemands & les Suiſſes ſe plaignants de ce qu'il demeuroit à la feneſtre regardant ceux qui ſe battoient. Chacun tra-

uaille

[r] L'an 1291. Sehane Caſtille frere de Sancho Roy de Caſtille aſſiegeãt Tariffe faict dire à Alfonce pere de Guſman Gouuerneur de la place, que s'il ne ſe rendoit il feroit mourir ſon fils vnique, lequel il tenoit priſonnier: Alfonce répond, *pour cent enfans ie ne manqueray à mon deuoir, & ſi vous auez tant d'ennie du ſang du mien, tenez voila mon eſpee, ſeruez vous en.* Peu apres cõme il eſtoit à table auec ſa femme il entendit vn grand bruit, croyant que ce fuſſent les ennemis, il va droict à la muraille: On luy dit qu'on auoit veu tuer ſon fils, *ie penſois*, dit-il, *que les ennemis eſtoient dans la ville*, & ſ'en retourna ſans aucun ſigne de trouble ny d'eſtonnement Conſtance admirable!

[s] Il n'y a point de meſchance é qui ſoit nouuelle & qui n'ayt ſon exemple. On a oüy parler autrefois de tous les deſordres qui ſe ſõt entre les gens de guerre. La Chronique de Baſle dit, que ceux cy furent bruſlez pour Sodomie, forcemẽt de femmes, & pour auoir prophané les Egliſes, foulé aux pieds le Sainct Sacrement bruſlé aſſaſſiné, & couſu les parties honteuſes des femmes.

Digitized by Google

uaille à la ruine de la maiſon de Bourgongne, dont la grandeur dõnoit à tous de l'enuie & la diſſipatiõ promettoit du profit à pluſieurs. [t] L'Empereur Frideric fait entrer viures & hõmes dedans Nuz, & ſe preſente auec toutes les forces d'Allemagne pour faire décamper l'aſſaillant. Le Roy luy fait la guerre en Bourgongne, Picardie & Artois. Le Duc de Lorraine luy enuoye vn desfy. Les Suiſſes aſſiegent Pontarlier ſur le Doux, prennent Blammõt, Orbe leur porte les clefs, en deux mois ils ſe rendent maiſtres de neuf Villes ou Chaſteaux. Les Bourguignons bruſlent autour de Pourrentru & de Mombeliard quarante villages & rauagent toute la franche montagne.

Pour tout cela il ne s'eſtonne point. Plus d'ennemis plus de triomphe. La grandeur de ſon deſſein luy en amoindrit toutes les difficultez. On ne luy ſçauroit tant repreſenter d'inconueniens qu'il n'eſpere dauantage [u] de fruit de ceſte guerre d'Allemagne. Le Roy priſt d'aſſaut le Chaſteau de Tronquoy. Mondidier & Roye ſe rendirent à compoſition. Corbie ſe fit battre trois iours, ces deux villes furent bruſlées contre ce que Philippe de Commines leur auoit promis de la part du Roy en faiſant la capitulation. Ce n'eſtoit pas ſon intentiõ que ceſte guerre duraſt long temps, mais qu'elle contraigniſt le Duc de Bourgongne de prolonger la trefue & de ſe contenter de deux ou trois ennemis qu'il auoit hors le Royaume. Ce n'eſtoit pas ce que les amis du Roy deſiroient, car ils s'offençoient de ce qu'il demeuroit neutre tandis qu'il les échauffoit à ſe battre, & ceſte neutralité ne diminua pas le nombre des ennemis, cõme des amis [x]. D'ailleurs le Duc de Bourgongne ſentant bien les coups fourrés que le Roy luy donnoit, l'aymoit

t Difficilement ſe maintient vne puiſſance qui a beaucoup d'ennemieux, & la principauté moins enuiée eſt plus durable.

u Qui ſçait que l'iſſuë de ſon deſſein luy prepare de grands effects d'honneur & d'vtilité, & que la perte ne luy peut apporter des ruines égales à ſes eſperances, ne ſe laiſſe aysémẽt diſſuader de ce qu'il propoſe.

x Encores que la neutralité n'oblige point les amis, & ne ruyne point les ennemis, *neque amicos parat, neq; inimicos tollit*, ſi eſt-il vray que quãd le Prince a moyen de l'eſtre, comme il le peut quand il ſurpaſſe, ou en grãdeur & dignité, ou en force & puiſſãce ceux qui ſe battent, il a touſiours l'honneur de ſe voir l'arbitre & le iuge. Mais pour les petits Princes la neutralité eſt dangereuſe. *Il faut eſtre ou le plus fort, ou auec le plus fort.*

mieux auoir ennemy découuert que ſecret. Il eſtoit auſſi tant plein de vengeance & d'indignation contre le Roy qui auoit juré & aſſemblé toutes les nuées & les vents pour ſouſleuer ceſte tempeſte contre luy, qu'il euſt pluſtoſt remué tout l'Acheron, que de ne faire cognoiſtre la fureur de ſa paſſion. Toutes ſes reſolutions auoient cela d'eſtrange qu'elles ne luy promettoient autre ſalut que le dãger. Danger en la continuation du ſiege de Nuz, danger en vne nouuelle guerre contre les Suiſſes, danger à ſe ſeruir du ſecours d'Angleterre qu'il attendoit impatiemment.

Le Roy commanda au Baſtard de Bourbon Admiral de France, de porter le Balay ardant dans le pays d'Artois & de Ponthieu ſur l'aduis qu'vne dame y luy donna, & dont elle ſe repentit : car elle ſe trouua dans les flãmes du feu qu'elle auoit allumé. A la prinſe d'Arras furent prins priſonniers Iacques de Luxembourg frere du Conneſtable, le Seigneur de Contay & le Seigneur de Caroucy.

Le Baſtard de Bourbõ faict la guerre en Artois.

y Philip. de Commines dit, *que ceſte femme fut creuë, car elle eſtoit femme d'eſtat, mais il ne loue point ſon œuure, parce*, dit-il, *qu'elle n'y eſtoit point tenuë*. Elle receut de grandes pertes en ceſte guerre, que le Roy repara.

XIIII.

Le Roy enuoya à l'Empereur Frideric Iean Tiercelin Seigneur de la Broſſe, pour l'aduiſer du progrés de ſes forces contre le Duc, & l'inuiter à faire de meſme de ſon coſté, affin de partager enſemble les dépoüilles, l'Empereur prenant pour ſa part les Prouinces qui eſtoient mouuantes de l'Empire, & le Roy celles qui dependoient de ſa couronne.

Ambaſſadeur du Roy à l'Empereur Frideric.

Cet Ambaſſadeur plus fidelle à celuy qui l'enuoyoit qu'agreable [z] à qui il eſtoit enuoyé, ne tira pas grand fruict de ſa legatiõ. La reſponſe de l'Empereur fuſt par cet Apologue : Trois chaſſeurs allants pour prendre vn Ours qui faiſoit du mal au pays, auoient beu par aduance & credit en vne tauerne ſur l'opinion du proffit qu'ils feroient en vendant la peau, & l'hoſte

z L'Ambaſſadeur ne doit deſirer apres ce qui eſt de ſa ſuffiſance propre à ſa charge, autre qualité que d'eſtre agreable au Prince auquel il eſt enuoyé, & fidelle à celuy qui l'enuoye. Le premier dépend de la force d'affaire qu'il negotie, le ſecond de ſa conſcience.

Digitized by Google

leur acreut vn eſcot, ſ'approchants de la cauerne où ils le penſoient ſurprendre, l'Ours leur vint au deuant, les effraya en telle ſorte que l'vn gaigna vn arbre, l'autre ſ'enfuit deuers la ville, le troiſieſme moins habile ſe jetta aux pieds de l'Ours feignant d'eſtre mort, car il auoit oüy dire que ceſte beſte pardonne aux morts, comme le Lyon à ceux qui ſ'humilient, porte le muſeau au nez & à l'oreille pour juger s'il eſtoit mort, & le croyant tel, d'autant qu'il retenoit ſon ſouffle, le quicte. Celuy qui eſtoit ſur l'arbre & qui auoit conſideré tout cela, demandoit à ſon compagnon ce que l'Ours luy auoit dit à l'oreille, il m'a dict: *Qu'il ne faut iamais marchander la peau de l'Ours qu'il ne ſoit mort.* Par là il vouloit faire entendre à ce docteur qu'il falloit premier prendre le Duc, & puis parler de partager ſa dépoüille & qu'il n'y a prudence qui tienne ferme quand il faut deliberer ſur [b] l'aduenir.

a L'exemple eſt vn moyen fort bon à la perſuaſion, & ſe peut former non ſeulement des choſes faictes & aduenuës, mais des feintes & controuuées, comme ſont les fables dont la gentilleſſe & naïfueté plaiſt & inſtruict. Stefiare s'en ſeruit en diſcourant aux Imeriens, Eſope aux Samiens, Menenius Agrippa aux Romains.

Le Duc continuë le ſiege deuant Nuz, maſchant de furieuſes vengeances contre ceux qui auoient ſi mal traicté ſes ſubjects. Ce grand exploict d'Arras où il a perdu tous les chefs de ſes forces l'afflige fort, & le mal euſt eſté plus grand ſi le Conneſtable ne l'euſt amoindry auec l'apparente diminutiõ de ſon deuoir & de ſa fidelité enuers le Roy, lequel luy auoit cõmandé qu'au meſme tẽps que le baſtard de Bourbõ dõneroit en Artois il aſſiegeaſt Auennes en Henaut. Deux ou trois iours ſe paſſerent en ce ſiege fort nonchalãment ſans guet ny garde. S'il y auoit de la grandeur de courage en ces troupes, [c] il y auoit auſſi peu d'ordre & d'obeïſſance. Il ſe retira à S. Quentin craignant de perdre ceſte retraicte, il ſ'excuſa ſur vne entrepriſe qu'il diſoit auoir découuert [d] de deux ſoldats qui ſe vantoient eſtre payez & commandez pour le faire mourir.

Intelligẽce du Conneſtable auec le Duc de Bourgõgne.

b C'eſt folie de deliberer ſur les choſes non encores aduenuës, qui butte de ſi loing ne donne iamais au blanc. On peut bien preuoir diuers accidens, mais la varieté en eſt ſi grande que deux ou trois ſe preſenteront ſi peu preueus qu'ils changeront toutes les reſolutions

c Cæſar diſoit qu'il ne deſireroit moins en l'hõme de guerre la modeſtie & l'obeyſſance que la proüeſſe & grandeur de courage CÆS. lib. 7.

d I'oüy moy-meſme ſon homme par le commandement du Roy, & dit tant d'enſeignes apparentes qu'il ne s'en falloit gueres qu'il ne fuſt creu, & que l'vn des deux ne fuſt ſoupçonné d'auoir dit au Conneſtable quelque choſe qu'il deuoit taire. *Philip. de Com. lib. 4. chap. 4.*

Digitized by Google

Il demeura à ſainct Quentin continuant le commerce de ſa foy aux deux Princes. Il mandoit au Duc qu'il auoit vn extreme regret que le Roy fiſt ſon profit de ſon abſence, il mandoit au Roy que les affaires du Duc ſe portoient bien, eſtimant ne pouuoir trouuer autre ſeureté que dans les craintes & les alarmes qu'il leur donnoit. Il tache de tenir les deux Princes en crainte.

Mais comme il vit que ce Lyon e, quelque fievre & quelque tremblement qu'il euſt, n'en deuenoit pas plus doux, il creut qu'il n'auoit autre chemin de ſon ſalut que de ſ'en eſloigner, & que ſon dernier refuge eſtoit en la confiance de ſon premier maiſtre, auquel il auoit offert l'entrée dans S. Quentin, penſant que ſon frere Iacques de Luxembourg y iroit auec quelques troupes & ſans porter la Croix S. André. Il ſe jette entierement du coſté du Duc de nourgõgne.

e L'aduerſité humilie & adoucit les grands, comme la fievre quarte rõpt la furie du Lyon.

Il faiſoit ces marchez quand la crainte le preſſoit & qu'il ne ſçauoit plus à qui ſe fier, pour deſtourner les deſſeins du Roy, mais quand le peril eſtoit paſſé il ne vouloit point oüyr parler de ſes promeſſes & retenoit le drap & l'argent. Il abuſa par trois fois le Duc de Bourgongne de ſemblables feintes, ſon frere priſonnier deuant Arras le declara au Roy ſi franchemẽt que cela ſeruit beaucoup pour adoucir la rigueur du traitement f qu'vn priſonnier de ceſte condition pouuoit auoir. Il ſe vouloit bien couurir de la protection du Duc de Bourgongne, mais il preuoyoit que la bouraſque ſeroit ſi grande que les feüilles de l'arbre noyeroient celuy qui ſe mettroit deſſoubs. Il n'apprehende rien tant que le repos du Roy, & la paix du Royaume. Il donne aduis au Duc d'attirer les Anglois à ſon ſecours & à la vengeance de ſes injures, & ſur cet aduis l'Anglois eſt ſollicité fort ardemment de paſſer la mer.

f Vn traitemẽt gracieux & humain rend la miſere de la priſon plus ayſee à ſupporter. PLVT. *en la vie de Nicias.*

Digitized by Google

M. CCCCLXXV.

1. Edoüard Roy d'Angleterre qui eſtoit aux annees ſaines, eſueillees & vigoureuſes pour vn grãd deſſein, empoigne ceſte occaſion en laquelle il eſperoit de recouurer les droits que ſes Peres luy auoient acquis ſur la couronne de France. Il fut bien toſt perſuadé à paſſer la mer, penſant qu'il n'auroit non plus de peine à conqueſter vne partie de la France, qu'il en auoit eu à reduire toute l'Angleterre ſoubs ſon obeyſſance.

La ſouuenance du ſecours que le Roy Louys XI. auoit donné à ſon ennemy, adiouſtee aux vieilles inimitiés qui ont fait des deluges de ſang en ce Royaume, ne permit qu'il s'arreſtaſt à conſiderer la iuſtice [g] ou l'iniuſtice de ſó entrepriſe. Le Duc de Bourgógne l'aſſeuroit de ioindre ſes forces aux ſiennes, le Conneſtable luy repreſentoit de grandes foibleſſes & defaillances du Roy, luy offroit Sainct Quentin, pour ſe rafraiſchir. Voyla vne grande armee à Douure preſte à paſſer deçà. Elle eſtoit compoſee de quinze cẽts hommes d'armes, quinze mille Archers, grand nombre d'hommes de pied, tous bons [h] ſoldats & hardis quãd ils ont demeuré quelque temps deçà la mer. Il ne tint qu'à luy de la faire plus grande & puiſſante, car il n'y a entrepriſe qui ait à ſa ſuitte plus de vœux ny de voix en Angleterre que celle qui ſe fait contre la France. Tout le monde y court, les bources ne ſont liees que de fueilles de pourreaux, car le Roy n'a droit de rien exiger ſur ſon peuple ſans le commun accord de ſon Parlement, ſi ce n'eſt quand il faut faire la guerre en France. Vray eſt qu'ayant employé aux affaires de ſa maiſon vne partie des deniers leués pour ceſte guerre, & ſe trouuant court, il inuenta vne douce façon pour en auoir, faiſant aſſembler les plus riches & ayſés du Royaume, & leur repreſentant la grandeur de ſon

[g] Traian diſoit qu'õ ne deuoit iamais entrer en vne iniuſte guerre. Il eſt ſeul des Empereurs Romains qui n'a iamais perdu bataille.

[h] Il n'eſt rien plus fet ne plus mal adroit que les Anglois, quãd ils paſſẽt premierement, mais en bien peu d'eſpace ils ſont tres bonnes gens de guerre, ſages & hardis. *Philip. de Com. lib. 4. chap. 5.*

deſſein, la gloire & le proffit que le Royaume en pouuoit eſperer, les coniuroit de le ſecourir de leurs moyens, & qu'à ceſte occaſion il recognoiſtroit ceux qui l'aymeroient, encores qu'il ne fuſt que le diſpenſateur & ordinateur [i] de ce qu'ils donneroient, & appelloit ce tribut là, *bien-veillance*, les vns par honte, les autres par vanité, quelques vns par zele remplirent ſes coffres.

[i] Le Prince n'eſt que le receueur & le diſtributeur des deniers publics, & ceux qui les donnent conſiderent plus la publique neceſſité que les priuees commoditez du Prince. Ariſtote l'appelle φύλακα τῶν κοινῶν *Cuſtodem & diſpenſatorẽ, vt communium non vt propriorum.* Arist. *lib. 1. Polit. chap.* XI.

Le Duc de Bourgongne fit monter des vaiſſeaux de Hollãde, & Zelande pour la faire paſſer. Elle faiſoit nombre de quatorze ou quinze mille hõmes, & menaçoit de faire effect au double. Le Conneſtable faict entendre au Roy que l'armee eſtrangere deuoit prẽdre terre en Normandie, & ſon aduis ſembloit d'autãt plus croyable que le Roy n'ignoroit point que le Duc de Bretagne ne conſpiraſt aux deſſeins du Roy d'Angleterre.

Vn heraut apporte les lettres de la declaration de la guerre.

Surquoy arriue vn Heraut qui apporte les lettres de deffy du Roy d'Angleterre, lettres pleines de brauerie & d'audace, & toutes enflees de la paſſion du Duc de Bourgongne & du ſtile de [x] quelque mauuais François. Il demandoit le Royaume de France comme ſon ancien heritage, declaroit ſes armes iuſtes pour le r'auoir & pour mettre les François en liberté, & les deliurer des foules & oppreſſions qu'ils enduroient.

[x] Il apporta au Roy vne lettre de deffi de par le Roy d'Angleterre en beau langage & en beau ſtile, & croy que iamais Anglois n'y auoit mis la main. Il requeroit au Roy qu'il luy rendit le Royaume de France qui luy appartenoit, affin qu'il peuſt remettre l'Egliſe & les nobles, & le peuple en leur premiere & ancienne liberté, & les oſter des grandes charges & trauaux en quoy ils eſtoient, & en cas de refus il proteſtoit des maux qui en enſuiuroient en la forme & maniere qu'il eſt accouſtumé de faire en tel cas. Chron.

Le Roy luy parle à part & luy donne vn preſent.

La lettre leuë le Roy tire à part celuy qui les auoit apportees & luy parle ſeul & en paroles de telle emphaſe qu'il le laiſſa en opinion que l'entreprinſe du Roy d'Angleterre n'eſtant ſouſtenuë que de la foibleſſe du Duc de Bourgongne, & de la diſſimulation du Cõneſtable & des paſſions de quelques Anglois, ne trouueroit pas grãd credit en France, & le renuoye auec trois

cens escus de present,& vne piece de velours cramoisi de trente aulnes, si plein de bonne volonté qu'il promettoit de ne le reuenir veoir que pour luy demander ou offrir la paix. La Chronique dit que le Roy enuoya au Roy Edoüard le plus beau Coursier qu'il eust en son escurie: Et puis vn asne, vn loup, & vn sanglier, toutes marques d'affection & de pensees autres que de guerre & d'inimitié, car ce n'est pas moindre tesmoignage d'amitié de receuoir vn present que de le donner. [l]

Ce grand Prince aymant mieux sauuer vn citoyen que tuer cent ennemis, estoit resolu de ne rien hazarder que de l'argent, preferant le prix d'vne paix asseuree à vne victoire incertaine; & quoy que son armee fust grande & puissante, en nombre de plus de cent mille hommes, il se vouloit monstrer vn Hercule [m] pluſtoſt en deffendant qu'en assaillant. Il sçauoit que le corps n'estoit pas bien purgé de ses vitieuses humeurs, qu'il y auoit encores de grands vents pour faire des tempestes & des tremblements, que la France n'estoit pas en cela comme l'Egypte.

Consideratiõs du Roy pour ne rien hazarder.

Ceste descente des Anglois auoit pour mouuemẽt trois grandes passions, l'Ambition, la Vengeance & la Crainte. Le Roy d'Angleterre commandoit en son armee, & l'ambition commandoit en l'ame du Roy d'Angleterre, qui se promettoit toute la conqueste du Royaume. Le Duc de Bourgongne s'esioüissoit de voir les Anglois venger sa querelle, comme ils auoient fait autresfois l'iniure de son ayeul. Le Connestable pensoit ne pouuoir autrement appaiser la renaissante crainte que luy representoit vne perte infaillible & de sa vie & de sa fortune, qu'en attisant tousiours ce trouble.

l Qui dõne, offre l'amitié, qui reçoit, l'accepte & s'oblige d'aymer. C'est pourquoy entre les braueries & altieres des Romains on a remarqué celle-cy, de desdaigner les presẽs qui ne venoiẽt de mains amies. Pharnax enuoya vne Courõne d'or à Cæsar, lequel luy manda qu'il fist premierement ce qui luy estoit cõmandé, & quãd il l'auroit fait, qu'il luy enuoya les presens que les Empereurs Romains apres l'heureuse issuë de leurs entreprinses, auoient accoustumé de receuoir de leurs amis.

m Les Prestres du temple de Hercules en Sicile, annõcerẽt aux Syracusains qu'ils seroiẽt victorieux pourueu qu'ils ne fussent point les premiers à assaillir & qu'ils ne fissent que se deffendre, pour autãt que Hercules estoit ainsi venu au dessus de toutes les entreprinses, en se deffendant quand on le venoit assaillir. Plvt.

Digitized by Google

Le Roy ſe vit bien empeſché à deſtourner cét orage, car il falloit contenter ces trois paſſions. Il auoit vn grand nombre de ſeruiteurs, de la fidelité deſquels il ne doubtoit point, [n] il n'y auoit point de rebellion deſcouuerte dans les villes, mais pluſieurs grands ſe promettoient que les Anglois les vengeroient de leur meſcontentement. Il craignoit que S. Quentin ne fuſt la proye de ſes ennemis. Il n'auoit pas moins de peine de garder que le Conneſtable ne failliſt, que de chercher les moyens de punir ſa faute. Il le mande de le venir trouuer pour ioindre ſes conſeils aux ſiens & ſe preparer à vne iuſte deffence contre ſes ennemis, luy promettant de luy donner la recompenſe qu'il luy demandoit pour la Comte de Guiſe.

Le Roy mande au Cõneſtable de le venir trouuer.

Le Conneſtable faict entendre au Roy qu'il ne deſiroit rien tant que d'eſtre pres de ſa Maieſté pour luy rendre le deuoir de ſon ſeruice & luy faire de nouueaux vœux de fidelité & d'obeïſſance, pourueu qu'il luy plûſt de iurer ſur la Croix S. Laud qu'il ne luy feroit, ny permettroit qu'on luy feit aucun mal. [o]

Il ne veut venir ſinõ que le Roy iure ſa ſeureté ſur la Croix de S. Laud.

Elle eſt en la ville d'Angers, en laquelle le peuple garde ceſte vieille creance, que ceux qui iurent ſur ceſte Croix & ſe pariurent, meurent miſerablement auant la fin de l'annee. Le Roy manda au Conneſtable qu'il auoit iuré de ne faire iamais ce ſerment à homme viuant, & qu'il n'y en auoit point d'autres qu'il ne fiſt volõtiers pour l'aſſeurer, encore qu'il ſe deuſt fier [p] à ſa parole.

Ce refus deſcouurit aſſez l'intention du Roy, & le Conneſtable ſçachant qu'il n'auoit point faict de difficulté vne autrefois de faire le meſme ſerment pour le Seigneur de l'Eſcun, iugea qu'il n'y auoit autre ſeureté pour luy que de ne s'approcher du Roy, &

Le Roy s'excuſe de ce ſermẽt, & le Conneſtable de venir.

n C'eſt vn grand aduantage à vn Prince contre le meſcontentement de quelques grãds, d'auoir les cœurs & les affectiõs entieres du peuple. De peu d'ẽnemis on ſe peut bien aſſeurer, mais contre vn general quelle ſeureté. *Quello che ha per nemici pochi facilmente, & ſenza molti ſcandali ſi aſsicura: ma chi ha per nemico vniuerſale, non ſi aſsicura mai.* GVICCIARD. *lib. 11. cap. 16.*

o Conſtantin ne voulut aller à la Cour de Michel Paphlagon Empereur de Conſtantinople, qu'il n'euſt fait iurer ſa ſeureté ſur le bois de la vraye Croix, ſur l'image de noſtre Seigneur, & ſur la lettre eſcrite de ſa main. Angarus. CEDREN. *Ann. pag. 607.*

p Les Princes veulent eſtre creus à leur mot. C'eſt grande temerité à vn ſubiect de faire iurer ſon Prince, & tout iurement, dit Plutarque, eſt comme vne gehenne & torture qu'on dõne aux perſonnes libres, ὥσπερ βάσανος τὶς ἀνθρώπου.

Digitized by Google

& ne le veoir qu'en peinture.

Cependant l'armee d'Angleterre paſſe la mer, deſcēd à Calais auec tant de difficultez qu'elle y employa trois ſepmaines, & ſi elle euſt rencontré quelque empeſchement auec la promptitude & la diligence que les affaires [q] de la mer ſoudaine & muable requierent, elle ſe fuſt diſſipee d'elle-meſme. Vn ſeul nauire d'Eux prit deux ou trois des Anglois.

q Cæſar eſtant arriué en Angleterre ayāt moüillé l'ancre, admoneſte ſes Lieutenants & Colonnels d'vſer de diligēce. Car les choſes de la marine eſtants fort ſoudaines & muables, elles ſe doiuent executer en vn inſtant & en va clin d'œil.

Mais le Roy n'entēdoit pas la mer, & ceux qui auoiēt charge de ſes armees en ſçauoient encores moins que luy. Les François n'ont iamais faict de grandes expeditions nauales, encores que leur coſte ſoit plus grande que celle de leurs voiſins, & qu'il ſoit bien mal-aiſé qu'vn Prince qui n'eſt puiſſant ſur mer [r] puiſſe accroiſtre ny maintenir ſon Empire. Si la France euſt pris plaiſir à la mer elle euſt porté bien loing les fleurs de lys, mais ce meſpris des expeditiōs nauales luy a coupé les aiſles auec leſquelles elle deuoit voler ſi haut, que tout le monde s'en fuſt eſtōné. On croyoit en ce temps-là que qui eſtoit vaillant en terre ne le pouuoit eſtre en mer. Erreur preiudiciable, car vn Capitaine accouſtumé à combattre les vents, & les eaux & les hommes, deuiendra plus facilement Capitaine de terre où l'on ne combat que les hommes, qu'vn homme de terre ne deuiendra bon homme de mer.

Les Frāçois ont meſpriſé la marine.

r La puiſſance maritime vaut beaucoup plus que la terreſtre à l'acquiſitiō & conſeruation d'vn grād Empire. Le Royaume de Portugal eſt deuenu puiſſant par la nauigation. La Republique de Gennes s'en alloit à vne grande eſtenduë de pays, ſi les diſcordes ciuiles n'euſſent arreſté ſes deſſeins de mer.

Quand le Roy d'Angleterre fuſt arriué à Calais, il rapporta à mocquerie de n'y trouuer le Duc de Bourgongne, & deſlors recognut ſa foibleſſe, & luy manda que s'il ne s'aduançoit, il le contraindroit à penſer à ce qu'il ne deſiroit.

Voila ce Prince reduit entre deux extrémes, & toute la prudence ne luy peut marquer vn milieu. Il trouue de la honte à deſloger deuant Nuz. Il void du

peril à ne ſe rendre auec les Anglois. Dieu l'auoit frappé d'vn coup d'eſtourdiſſement pour le bien de la France, car s'il euſt attendu le paſſage des Anglois sãs faire le voyage d'Allemagne, ces deux forces iointes enſemble eſtoient aſſez fortes pour faire ce que ſeparees leur eſtoit impoſſible. Cõme le Roy d'Angletrre le preſſe de venir en diligence, l'Empereur luy preſente la bataille pour luy faire leuer le ſiege de Nuz. [r] Au meſme temps que les deux armees eſtoiẽt en preſence, & que Albert Duc de Saxe qui portoit l'eſtendart de l'Empire, & Albert Marquis de Brandebourg preſſoient l'Empereur pour commander la charge, les Trompettes que l'on attendoit pour en donner le ſignal ſonnerent la publication de la Paix, le trente-vnieſme de May. L'article ſecret portoit ceſte condition. Que le Duc bailleroit ſa fille à Maximilien, & la declareroit heritiere de tous ſes Eſtats s'il decedoit ſans enfans maſles. Munſter dit, que l'Empereur pour le deſir de ce mariage, ne fit pas tout le mal qu'il pouuoit faire au Duc, & qu'il luy donna dix mille florins. Le Duc diſoit qu'il ne ſe retiroit que pour obeyr aux remonſtrances que le Pape luy en faiſoit par ſon Legat, auquel la place fuſt remiſe pour colorer de quelque apparence le deſcampement, d'autant plus faſcheux [ſ] au Duc, qu'il ſçait la ville eſtre reduite aux extremitez, n'ayant patience, ny pain pour plus de dix iours, apres auoir ſouſtenu vn an entier tous les efforts de l'aſſaillant, & toutes les neceſſitez qui d'ordinaire affligent & deſeſperent les villes viuement aſſaillies.

Il s'en vient en diligence & auec petit train à Calais, n'oſant faire veoir au Roy d'Angleterre l'eſtat auquel l'opiniaſtreté de ce ſiege auoit mis ſon

Le Duc deſourgõgne preſſe des Anglois.

Eſt cõtrainct de leuer le ſiege de Nuz.

[r] Si l'aduãtage n'eſt apparent, il ne faut iamais riſquer les batailles auſquelles on void de grãds & terribles effets par des accidens fort legers & non preueus.

[ſ] Le deſcampement eſt honteux apres vne longue perſeuerãce, qui ſeule doit forcer les villes. Mais il donna au Duc ce contentement que ſes ennemis ne furent compris au Traicté. *A cõditionibus pacis excluſi ſunt Lud. Franc. Rex. Sigiſmundus Exarcha Auſtriæ, Renatus Lotharingiæ Dux & Helvetij.* Chron. Ph. M.

Digitized by Google

armee.[t] Le Conneſtable qui auoit offert la planche pour paſſer les Anglois en France, la retire maintenant. Il auoit promis qu'auſſi toſt que les armees ſeroient enſemble, il ouuriroit les portes de S. Quentin, & il tire contre ceux qui s'en approchent, par le commandement du Duc. Et neãtmoins cherchãt vn beau nom à vne laide choſe, [u] il luy veut faire croire par Louys de Creuille dépeſché expreſſement, que le mãquement de ſa parole eſt prudence, qu'il a raiſon, que s'il receuoit ſes gens ſans quelque forme de reſiſtance, il ſe rendroit inutile à ſon ſeruice, perdroit la creãce qu'il auoit parmy les François, l'opinion & l'eſtime que le Roy faiſoit de la fidelité: Que rien ne pouuoit changer ſon affection dont il luy donneroit des preuues infaillibles contre tous & ſans exception quelconque, ſupplioit le Duc que la lettre qu'il luy eſcriuoit ſeruiſt d'aſſeurance de la meſme intention enuers le Roy d'Angleterre. Ces paroles iurees & reiurees auec ardeur & efficace, tiennent les eſprits de ces deux Princes en balance encores qu'ils fuſſent en doute du contraire.[x]

vient ouuert Roy An leterre Ca- ais.

Le Cõneſtable aſſeure le Duc d'ouurir les portes de S. Quentin.

Charles aſſeure Edoüard qu'il ne falloit que paſſer outre; S. Quentin eſtoit à eux, Edoüard s'aſſeuroit de l'amitié de celuy duquel il auoit eſpouſé la niepce. Le Duc diſoit qu'il n'oſeroit faillir, qu'il eſtoit forcé de ſe declarer ſon ſeruiteur n'ayant rien d'aſſeuré en France apres tant de cheutes & de recheutes qui le rendoient irreconciliable au Roy.

La Reine d'Angleterre eſtoit niepce du Conneſtable.

Ils viennent doncques à Peronne & de là s'aduancent pour aller à S. Quentin. Ceux qui ſe preſentẽt des premiers en opinion d'y entrer, furent contraints de tourner le dos en diligẽce & faire reculer l'armee qui les ſuiuoit. Le Roy d'Angleterre crie à la trahiſon,

t L'armee du Duc du Bourgongne auoit eſté affoiblie au ſiege de Nuz, de la perte de quatre mil hommes, ce qui luy reſtoit courut le pays de Lorraine & de Bar, cependant qu'en biẽ petite ſuite il alla trouuer Edoüard à Calais.

u C'eſt grande pitié dit Caton en opinant cõtre Catilina, que nous ſommes venus au temps que l'on attribuë le nom des meſchantes choſes aux bonnes. SALVST. *in Catil.*

x Il n'y a rien ſi difficile à croire que quand il eſt affermé & iuré hardimẽt & ardemment par quelqu'vn, fuſt il en reputation d'eſtre vn tiõpeur. L'efficace du ſerment met l'eſprit ſinon en perſuaſion & en creance, au moins en doute & ſuſpention du contraire. Guiecciardin le dit elegãment au liure I. *nõ puo quaſi eſſere che quello che molto efficacemente s'afferma, non faccia qualche ambiguita incitando gli animi determinati à credere il contrario.*

& deſlors ſe reſoult de n'en perdre la ſouuenãce pour s'en vanger. [y] Le Duc de Bourgongne donne des excuſes & dit que le Cõneſtable a l'intention bõne, mais que la place merite bien quelque ceremonie, qu'il ne veut point acquerir le reproche de s'eſtre rendu à la premiere veuë de l'ennemy, & qu'il cognoiſt ſon humeur de ne rien tenter que lors qu'il le peut faire ſeurement, vtilement & honnorablement.

Il en iugeoit en ſon ame d'vn autre air, & Edouard cognoiſſant bien que le Conneſtable les trompoit, ne cela pas que le Duc luy auoit faict tort de l'embarquer ſur ſes aſſeurances. Le Duc prend congé ſous pretexte d'aller querir ſes forces, & ſe retira en Brabant pour paſſer à Mezieres & au Duché de Bar. Le Roy d'Angleterre ne trouuoit pas à ſon gouſt la raiſon d'vn ſi ſoudain depart, & recognoiſſoit bien que les affaires du Duc n'eſtoient pas en bon eſtat & pouuoient empirer. [z]

Les Anglois ſe trouuent eſtonnez & eſperdus, cõme ſont volontiers ceux qui fondent leur entreprinſe ſur les promeſſes & les paſſiõs des eſtrangers. [z] Leurs volontez ſont comme ſuſpenduës entre l'eſperance & le repentir. Pour toutes les villes dont ils ſe promettoient la conqueſte, & qu'ils auoient tenu autrefois, ils n'ont que Peróne, encores n'eſt ce que par forme de paſſage & de rafraiſchiſſement. La ſaiſon eſt incommode. Le Duc de Bretagne demeure coy pour veoir le jeu, & qui gagnera. Il n'a que trop irrité le Roy, qui de nouueau a retiré d'vn Secretaire d'Angleterre deux lettres de la main d'Vrſé, [a] l'vne au Roy d'Angleterre, l'autre à Haſtings ſon grand Chambellan, qui deſcouurent ſes pratiques, & la promeſſe qu'il auoit faite de ſe ioindre aux Anglois.

Et reçoit à coups de canons ceux qui ſe preſentoient pour y entrer.

Le Roy d'Angleterre ſe repent d'auoir creu.

y Vn manquemẽt de parole & de foy ne s'oublie pas, & la ſouuenance a touſiours pour ſes aſſeſſeurs la vengeance & le courroux. Darius pour n'oublier l'offence qu'il auoit receu des Atheniens, auoit touſiours vn page qui luy diſoit à l'oreille quãd il ſe mettoit à table *Sire ſouuenez vous des Atheniés.*

z Ceux qui ont beſoing du ſecours des eſtrãgers, promettent merueille pour les engager & volontiers ne tiennent la moitié de leurs promeſſes.

a Le Duc de Bretagne promettoit de ioindre ſes forces à celles d'Angleterre & receuoit trois mille Anglois. Ce deſſein fut deſcouuert par deux lettres eſcrites par le Seigneur d'Vrſé, qui eſtoit lors au ſeruice du Duc de Bretagne.

Digitized by Google

Les principaux seruiteurs du Roy d'Angleterre lui cõseillent la paix.

Toutes ces raisons portent l'esprit d'Edoüard à penser à la paix. Il a autour de luy des gens qui voudroient desia auoir passé la mer. Ses principaux seruiteurs n'estans pas trop échauffez à la guerre, & se souuenants de la salve de S. Quentin, trouuent que les Anglois ont tort de se fier aux Fráçois contre les François, & de croire que les corbeaux se creuent les yeux l'vn l'autre.

La ceremonie estoit à qui parleroit le premier, il n'y auoit personne entre ces deux Princes qui eust entrepris de faire le hola, ils estimoiẽt que le premier qui demanderoit la paix se confesseroit vaincu. Il y a vne grande disparité aux affaires des Princes & des personnes priuées, leurs regles & maximes sont fort differentes, & cõme les Roys de Thrace, les Dieux qu'ils seruent ne sont pas les Dieux du commun. b

Occasiõ qui fit l'ouuerture de la paix.

Les plus confidents du Roy d'Angleterre, Hauuard & Stanlay donnerent moyen de rompre ceste glace. On auoit pris vn valet de l'armée du Roy lequel fust renuoyé sans rançon comme le premier prisonnier des Anglois. Estant en liberté & sur le poinct de partir, Hauuard & Stanlay luy dirent; *Recommandez-nous à la bonne grace du Roy vostre maistre si vous pouuez parler à luy.* Il n'y manqua pas, & le Roy se souuenant de ce que Iartiere luy auoit dit, cogneut que son veloux auoit operé.

Ces recommandations le mirent en vne grande perplexité. Tout ce qui vient de la part de l'ennemy est suspect. Il faict mettre le porteur aux fers craignãt qu'il ne fust espion, il est enquis, sondé & examiné curieusement par ses confidans, luy mesme luy parle, il le trouue ferme sans varier. Ce trauail d'esprit luy dura jusques au lendemain auec lequel il se mit à table

b La dissemblance des affaires des grands se presente en plusieurs respects & ceremonies qui ne sont pas considerées entre les personnes priuées. Le Roy de Thrace est distingué de son peuple par la difference du seruice de ses Dieux, il a les siens à part qu'il n'est permis à ses subjets d'adorer.

tout penſif. Quand il eſtoit en ſes profondes imaginations, l'eſprit meſpriſoit tellement les actions du corps, & les laiſſoit en tel deſordre qu'on ne l'euſt pas pris pour homme ſage. c

c Philippe de Comines repreſente en ces mots la façon & la grace du Roy Louys, quand il auoit quelque phantaſie en la teſte. *Incontinent qu'il fut aſsis à table & euſt vn peu imaginé comme vous ſçauez qu'il faiſoit, en telle maniere qu'elle eſtoit bien eſtrange à ceux qui ne le cognoiſſoient, car ſans le cognoiſtre l'euſſent iugé mal-ſage, mais ſes œuures teſmoignent bien le contraire.*

Poſture de Louys XI. en ſes reſueries.

Apres qu'il euſt bien reſué, il dit à l'oreille à Philippe de Commines, qu'il ſe leuaſt de table & allaſt diſner en ſa chambre, & qu'il fiſt venir le valet du Seigneur des Halles, & ſçeut de luy ſ'il voudroit aller en l'armée du Roy d'Angleterre en habit de Heraut. Il s'eſtoit aduiſé de ceſt homme auquel il n'auoit parlé qu'vne fois, & quoy que Philippe de Commines luy diſt qu'il ne luy ſembloit auoir ny la taille, ny la façon pour cela, il n'en voulut point d'autre.

Iugement du Roy à diſtinguer les eſprits.

Il en auoit faict le choix comme d'vn homme de bon ſens, & qui auoit, dict l'Hiſtoire, la parole douce & amiable. Il cõſideroit que ſi la charge qu'il luy donnoit ne reüſſiſſoit, il en ſeroit quitte pour le deſauoüer, & faire cognoiſtre qu'il n'y eſtoit que ſoubs les habits d'autruy comme les joüeurs de comedies d. *Si vous m'accordez ce que ie demande*, diſoit Poliſtratidas, *ie me feray bien aduoüer, ſinon ie vous declare que ie n'ay point de charge.*

d On demanda à Poliſtratidas Ambaſſadeur de Sparthe s'il venoit de la part de la Republique ou de la ſienne, il répondit elegamment Αὐτῶν πρὸς ἐμαυτὸν, ἀλλ' ἐμαυτοῦ πρὸς ἐμαυτόν.

Il ne l'a voulut accepter pour choſes que luy ſçeut dire ny offrir Phil. de Commines, il ſe jetta à genoux, cõme ſ'il euſt eſté condãné à la mort e. Le Roy luy vint parler & en vn mot le gaigna, luy promettãt de l'argẽt & vn eſtat d'Eſleu en l'Iſle de Rez. Il le fallut habiller, & y eut bien de la peine à luy faire vne cotte d'armes, plus encores à le faire partir ſecrettement ſans eſtre veu, & dauantage à l'inſtruire de tout ce qu'il deuoit dire. Sa cotte d'armes eſtoit en vne bougette à l'arçon de la ſelle, auec commandement de ne la prendre que quand il entreroit en l'armée des Anglois. Phil.

e Quãd il ſembla au Roy que noſtre homme fut en bon propos, Il enuoia par le grand Eſcuyer querir vne banniere de trompette, pour luy faire vne cotte d'armes: car ledit Seigneur n'eſtoit point conuoiteux, ny accompagné de Heraut ne de Trompette, comme ſont pluſieurs Princes *Phil. de Comm. lib. 4. chap. 7.*

Heraut depeſché au Roy d'Angleterre.

deCommines marque en ceſt endroit le peu de ſoing & de curioſité que le Roy auoit des marques de la grandeur de la Majeſté des Roys, quàd il dit que l'on ne trouua en tout ſon camp vne cotte d'armes,& qu'il en fallut faire vne de la bániere d'vn trompette pour habiller ceſt Heraut. Iamais les puiſſances ſouueraines n'ont eſté ſans cela.[f]

Arriué qu'il eſt en l'armée, on le conduit en la tente du Roy d'Angleterre: on luy demande quel il eſt, d'où il eſt, & ce qu'il vient faire. Sa cotte d'armes reſpond ſur la premiere demande &pour le ſurplus il dit, *Qu'il a commandement de parler au Roy, & de s'adreſſer à Hauuard & Stanley.* Le Roy d'Angleterre eſtoit encores à table, en attendant qu'il ait diſné, on faict bóne chere au Heraut,& puis on le preſente au Roy, pour dire ſa creance. Il ſ'en faut tenir à ce qu'en a eſcrit celuy qui l'auoit inſtruit, & qui l'a rapporté en ceſte ſorte.

Inſtruit par le S. d'Argẽtin.

Que le Roy auoit deſiré des long-temps d'auoir bonne amitié auec luy, & que les deux Royaumes peuſſent viure en Paix: & que iamais depuis qu'il auoit eſté Roy de France, il n'auoit fait guerre ny entrepriſe contre le Roy, ne le Royaume d'Angleterre, ſ'excuſant g *de ce qu'autrefois il auoit recueilly Mõſeigneur de Vvaruich, & diſoit que ce n'auoit eſté ſeulement que contre le Duc de Bourgongne, & non point contre luy. Auſſi luy faiſoit remonſtrer que ledit Duc de Bourgongne ne l'auoit point appellé, ſinon pour en faire vn meilleur appointemẽt auec le Roy, ſur l'occaſion de ſa venuë, & ſi autres en auoit qui y tinſſent la main que ce n'eſtoit ſinon pour en amender leurs offenſes, & taſcher à leurs fins particuliers: & du fait du Roy d'Angleterre ne leur chaloit au demeurant commẽt il en allaſt: mais qu'ils en fiſſent leurs beſongnes bonnes. Auſſi luy faiſoit remonſtrer le temps, & que ia s'approchoit l'hiuer, & qu'il ſça-*

Ce qui luy dit de la part du Roy.

f Touſiours les Princes ont eu des marques de grandeur & de Majeſté. Le Senat ordonna 24. Licteurs pour marcher deuant Auguſte. Auant que les Empereurs Romains euſſent pour marque de Majeſté le feu, & le diademe, ils auoient les maſſes & faiſſeaux enuironnez de lauriers. *Excubiæ, arma cetera aulæ*, dit TACIT.

g Ces propoſitions ſemblent peu genereuſes, tiennent de la peur, & ſont indignes d'vn grãd Prince, qui doit faire cognoiſtre à ſes ennemis qu'il ne demãde & n'accorde rien par force. Mais Philippe de Commines excuſe le Roy, & dit que: *Si Dieu n'euſt diſpoſé le ſens du Roy à eſlire ſi ſage party, le Royaume eſtoit en grãd danger.* Puis il adjouſte. *Nous auions lors beaucoup de choſes ſecrettes parmy nous: dõt fuſſent venus de grãds maux en ce Royaume, & promptement, ſi ceſt appointement ne ſe fuſt trouué, & bien-toſt, tãt du coſté de Bretagne, que d'ailleurs. Et croy veritablement aux choſes que i'ay veuës en mon temps, que Dieu auoit, & a ce Royaume en eſpeciale recommandation.*

uoit bien qu'il auoit fait grande deſpence: & qu'il y auoit pluſieurs gens en Angleterre qui deſiroient la guerre par deçà, tant nobles que marchands. Et quand ce viendroit que le Roy d'Angleterre ſe voudroit mettre en deuoir d'entendre au traitté, que ledit Roy s'y mettroit tant de ſon coſté que luy & ſon Royaume deuroient eſtre contens: & afin que mieux fuſt informé de ces choſes s'il vouloit donner vn ſauf-conduit pour le nombre de cent cheuaux, que le Roy enuoyeroit deuers luy Ambaſſadeurs bien informez de ſon vouloir: ou ſi le Roy d'Angleterre aymoit mieux que ce fuſt en quelque village à my-chemin des deux armées, & que leurs gens s'y trouuaſſent des deux coſtez, il en ſeroit tres-content, & enuoyeroit ſauf conduit.

Demãde paſſe port pour vne conference

Pluſieurs croyoient que pour toute reſponſe, Edoüard diroit au Heraut, *Nous en parlerõs dedans Paris*[h], mais ceſte premiere ouuerture fut ſi aggreable, qu'il accorda les paſſe-ports pour les deputez de la conference. L'Angleterre l'auoit pluſtoſt cõtraint que perſuadé aux chimeres de ceſte guerre. Il auoit leué de grands deniers pour ſon paſſage, la guerre les tiroit de ſes coffres, la paix les y conſeruoit & y en mettoit d'auantage; les guerres ciuiles auoient tellement affoibly & appauury l'Angleterre qu'il n'en pouuoit eſperer au beſoin ny gens ny argent. Il auoit faict paſſer auec luy vne douzaine des deputez des communes d'Angleterre, qui eſtoient deſia bien ennuyez de la guerre & de coucher à la ſoldade: Ceux-cy approuuoient ceſte propoſition de la paix, & diſoient que ſi elle eſtoit iuſte & raiſonnable[i] il y auroit de l'imprudence à la refuſer, & que l'on ſe deuoit contenter d'auoir reduit le Roy de France à la paix au Roy d'Angleterre, d'autant meſme qu'vn grãd Roy ne ſe peut humilier d'auantage, ny deſcendre plus bas que de rechercher ſon ennemy pour la paix.

Raiſons qui perſuadent l'Anglois à la paix.

h Arſaces Roy des Parthes enuoya dire à Craſſus que s'il eſtoit enuoyé par les Romains pour luy faire la guerre il ne vouloit point de paix: mais s'il eſtoit venu de gayeté de cœur, & pour deſirer d'occuper le pays, qu'en ce cas il ſe cõtenteroit de le laiſſer aller vies & bagues ſauues. A cela Craſſus brauement, Ie vous feray reſponſe dedans la ville de Seleucie, l'Ambaſſadeur des Parthes ſe prit à rire & luy monſtrant la paume de ſa main luy dit, *plutoſt naiſtra du poil dedans ce creux de ma main, Craſſus, que tu voyes la Cité de Seleucie en la tienne.*

i C'eſt puſillanimité à vn Prince de faire connoiſtre trop cuidemmẽt qu'il deſire la paix. C'eſt imprudence de la refuſer quand elle eſt iuſte. Si la paix eſt iuſte & honneſte, dit Polybe, au 4. c'eſt bien à la verité ie ne ſçay quoy de treſbeau & de treſ-bon. Ce neãtmoins il ne faut pas rien faire d'iniuſte & déraiſonnable, ny ſouffrir rien qui ſoit honteux pour en iouyr.

Les

Les paſſe-ports ſont expediés de part & d'autre, & les deputez entrent en conference en vn village proche d'Amiens, à la veuë des deux armées qui n'eſtoiét ſeparées que de la diſtãce de quatre lieuës. Le Baſtard de Bourbon Admiral, Sainct Pierre, & Heberge Eueſque d'Eureux pour Louys : Hauuart, Chalanges & Morton, qui depuis fut Chancelier d'Angleterre, pour Edoüard.

Depu-tez pour la paix.

L'ouuerture de l'aſſemblée fut par la demande du Royaume de France, que les Anglois diſoient leur appartenir, fondans leurs pretentions ſur celles d'Edoüard III. [k] qui en qualité de fils d'Elizabeth fille de Philippe le Bel, auoit diſputé premierement la regence & puis la ſucceſſion de la couronne contre Philippe le Bel, en penſant renuerſer l'ancié ordre de la Loy Salique: [l] Les Anglois de la demande generale viennent à la particuliere, & ſe reſtreignent au Duché de Normandie & de Guyenne. On leur dit que comme Edoüard n'auoit point eu de droict au tout, ſa felonnie l'auoit priué des parties. [m]

Reſtriction de la demãde generale.

Comme le Roy n'eſtoit pas reſolu de leur donner rien en fonds, auſſi ne leur vouloit il refuſer ce qu'ils demanderoient raiſonnablement en argent. Quand il n'y va que de l'argent, & qu'il n'eſt queſtion que d'ouurir la bource, il ne faut pas faire l'épargnant ny le difficile. La ſeureté & la felicité de l'Eſtat ne ſe meſurét pas à certain prix. [n] Il ferme les yeux à tout cela, auſſi bien qu'à pluſieurs autres formalitez que la Majeſté de la couronne de France n'euſt pas laiſſé paſſer en vne autre ſaiſon, car Edoüard ne l'appella en toute ceſte negociation, que ſon couſin Louys de France.

Il leur offre ſoixante & quinze mille eſcus pour les fraiz de l'armée, l'eſcu à trente trois ſolz pieces, le

k Edoüard III. Roy d'Angleterre fils d'Edoüard II. & de Marguerite ou d'Elizabet de France diſputa la Royauté ou la regence l'an 1328.

l La Loy Salique exclud les femmes de la ſucceſſion de la couronne, elle porte ces mots, *Nulla portio hæreditatis mulieri veniat, ſed ad virilem ſexum tota terræ hæreditas perueniat.*

m Edoüard III. fit hommage des Duchez de Guyenne & de Normandie au Roy Philippe de Valois qu'il appella ſon cher Seigneur & Couſin en l'Egliſe Cathedrale d'Amiens le 6. de Iuin 1333.

n Vn Prince ne doit point ſe ſoucier de l'argent pour chaſſer loing ſon ennemy : & pluſtoſt que de luy donner quelque piece de ſon Eſtat auec laquelle il puiſſe demeurer en crainte de perdre le tout, il doit mettre toutes choſes en peril & hazard.

mariage de ſon fils le Dauphin auec la Princeſſe d'Angleterre, & vne penſion de cinquante mille eſcus tous les ans iuſques à ce que le mariage fuſt cõſommé. Ces offres ſont acceptez, la trefve accordée pour neuf ans, oſtages donnez de la part du Roy d'Angleterre pour la retraicte de ſon armée. Il y euſt auſſi compromis à peine de trois millions d'eſcus, pour terminer & compoſer leurs differends dedans trois ans au iugemẽt de quatre arbitres. Charles ſeptieſme auoit chaſſé les Anglois de France à coups d'épée, & Louys les faict ſortir par vn traict de plume. °

Mariage du Dauphin & de la Princeſſe d'Angleterre.

° Par contraires moyens on arriue à meſme fin. Charles VII. chaſſe les Anglois de France à coups d'épée, & Louys XI. à poignée d'écus Annibal par la cruauté domine l'Italie, & Scipion par la douceur l'Eſpagne.

Le Conneſtable penſoit bien que les brouïllats entretenus par les vapeurs de ſes ruſes dureroiẽt dauantage, & ce fut bien à ſon regret que le Soleil de la paix les diſſipa. Il enuoye au Roy Louys, de Creuille Gentil-homme de ſa ſuite, & Iean Richer ſon ſecretaire pour luy dire que ſon deſſein n'auoit iamais eſté que de le bien ſeruir, que la preuue de ſon ſeruice eſtoit le refus qu'il auoit fait à ſes ennemis de l'entrée de ſaint Quẽtin, mais qu'il eſtoit d'aduis qu'õ trouuaſt moyen de renuoyer cet orage de là la mer.

Louys de Creuille enuoyé au Roy de la part du Conneſtable.

XX.

Le Roy qui vouloit que le trompeur fuſt trõpé, p & que le Duc de Bourgongne ſçeut comme cet hõme le trompoit en ſon double jeu, fait mettre derriere vne porte que l'Hiſtoire appelle Oſte-vent, le Seigneur de Cõtay grãd ſeruiteur du Duc, lors priſonnier du Roy, & Phil. de Comm. pour écouter la creance de Creuille qui n'eſtoit que pour luy rendre compte du voyage qu'il auoit fait vers le Duc, de la part du Conneſtable pour le ſeparer de l'amitié des Anglois, & qu'il l'auoit tellement diſpoſé à cela que peu s'en eſtoit fallu qu'il ne les euſt fait charger & deſtrouſſer.

Ce Cõtay fut pris priſonnier deuant Arras.

p Les trompeurs ſont touſiours trompez. Ceux qu'ils trompent veillent à leur rendre la pareille, & leur meſme trompetie les ruyne. Annibal apres la mort de Marcellus eſcrit aux Salapiens ſous le nom de Marcellus, duquel il auoit pris le cachet, qu'il s'en alloit en leur ville. La nuict prochaine Criſpin Lieutenant de Marcellus qui ſçauoit les tromperies & les ruſes d'Annibal dõne aduis de ceſte mort. Annibal ſe preſente aux portes de Salapie, les premiers rangs qui ſçauoiẽt parler Romain demandent d'entrer. Les gardes bien aduerties & faiſans bonne mine en laiſſent entrer enuiron ſix cens, laiſſent tomber le marchecoulis & les taillent en pieces. Plvt.

Creuille qui iugeoit par la contenance & par

l'attention du Roy le plaiſir qu'il prenoit à ce diſcours, contrefaiſoit le geſte, la poſture & la parole, & rapportoit le ſerment du Duc, frappoit du pied contre terre, juroit ſainct George & appelloit Edoüard blanc borgne & fils d'vn archer qui portoit ce nom.

Si Comtay n'euſt veu & oüy Creuille, il n'euſt pas creu qu'vn hóme bien ſenſé euſt oſé parler ſi indignement de ſon maiſtre, & le Roy feignant la dure oreille prenoit plaiſir à la repetition des mots principaux de ce compte, & ſon ame toute aux gros boüillons de la joye, donnoit hardieſſe à celle de Creuille pour faire valoir ce diſcours, affin que Cõtay l'entẽdiſt mieux, & qu'il cogneuſt q que le Conneſtable ſe mocquoit de ſon maiſtre. Pour cõcluſion, le Conneſtable, à ce que diſoit Creuille, trouuoit bon que l'on acheptaſt la trefve auec les Anglois & qu'on leur donnaſt quelque ville comme Eu & S. Vallery.

Opiniõ du Cõneſtable d'achepter la treſue.

Le Roy ſe contentant de ce qu'il auoit oüy, dit à Creuille qu'il ſeroit ſçauoir de ſes nouuelles au Conneſtable. Il mit en liberté Comtay pour raporter au Duc de Bourgongne ce qu'il auoit entendu derriere l'Oſte vent, des diſſimulations du Cõneſtable, lequel enuoya ſon Cõfeſſeur au Roy d'Angleterre pour luy dire qu'il ne ſe fiaſt aux paroles du Roy n'attendit qu'il luy donnaſt de bon gré Eu & ſainct Vallery, mais qu'il ſe ſaiſiſt par force pour hyuerner ſes troupes en eſperance de ſe loger & mieux & plus au large, & luy offrit cinquante mille eſcus pour luy ayder à faire la guerre: *Dictes à voſtre maiſtre*, reſpond le Roy d'Angleterre, *que c'eſt vn mocqueur, que ie ne me repẽs point de la paix, puis qu'il s'eſt repenty de ce qu'il m'auoit promis.* Le Roy neãtmoins pour faire cognoiſtre au Conneſtable qu'il

Le Cõneſtable aduiſe Edoüard de ne ſe fier au Roy.

q Florence a veu vn pareil artifice. Pierre de Medicis pour faire cognoiſtre que Louys Sforce Duc de Milan en cõſeillant le Roy Charles de paſſer les monts, ne deſiroit pas pourtant qu'il y fiſt ſes affaires, fit mettre derriere vne tapiſſerie l'Ambaſſadeur de France, & feignant ſon indiſpoſition manda querir l'Ambaſſadeur de Milan, lequel entrant ſur le diſcours des deſſeins de Louys Sforce ſon maiſtre, dit tout ce qu'il peut pour faire cognoiſtre que les intentions des François n'eſtoient pas celle de ſon maiſtre GVICCIARDIN.

faiſoit eſtat de ſes conſeils [r] donna au Roy d'Angleterre Eu & Sainct Valery pour logis ſeulement durant que l'on traiteroit la paix. Mais il y auoit mis tel ordre que les Anglois eſtoient pluſtoſt dedans ces villes en priſon qu'en garniſon.

[r] Il y a des choſes où il vaut mieux eſtre trompé que ſe deffier. Le Roy eſtoit bien informé des infidelitez du Conneſtable, & neantmoins pour l'entretenir en bõne humeur & ne luy donner occaſion de pis faire, differe ſes conſeils & les loüe.

Le Conneſtable par la reſponſe d'Edoüard ſe vit cõme au deſeſpoir auec plus d'occaſion de ſ'eſtonner comme il viuoit, que de ſ'eſiouyr de ce qu'il eſtoit en vie, apprehendant d'vn coſté la ſeruitude & de l'autre la punition, & ne voyãt autre port en ceſte tourmente d'eſprit que la mort. [s]

[s] L'extreme mal'heur d'eſtre reduit entre deux grandes puiſſances & n'auoir moyẽ de ſe maintenir. Vn bidet entre deux grands cheuaux eſt touſiours ſubiet à quelques coups de pied.

Les Ducs de Bourgongne & de Bretagne eſtoient compris en ceſte trefue ſ'ils le vouloient eſtre. Le Duc de Bourgongne aduerty de ce traicté, vient de Luxembourg auec 16. cheuaux treuuer Edoüard, qui recogneuſt au front de ſon couſin le courroux qu'il portoit au cœur, & faiſant l'eſtonné d'vne arriuée ſi prompte & ſoudaine, luy demanda qui l'amenoit. *Ie viens*, dit le Duc, *pour parler à vous. Voulez-vous*, dit Edoüard, *que ce ſoit à part ou en public?* Sur ce pas le Duc qui ne pouuoit plus tenir ſa colere, & qui venoit pour dire tout ce qu'il voudroit ſans penſer, qu'il pourroit auſſi entendre ce qu'il ne voudroit pas, [t] demande au Roy d'Angleterre ſ'il auoit la Paix? *Non*, dit Edoüard, *mais bien vne trefve pour neuf ans en laquelle vous eſtes compris auec le Duc de Bretagne, & ie vous prie de vous y accommoder.* Le Duc replique au lãgage de l'Anglois qu'il entendoit & parloit, que l'armée ne deuoit paſſer la mer pour cela. Que ce traicté ruinoit la reputation des Roys d'Angleterre & qu'elle auoit bien beſoing de ce cœur de Lyon enterré à Roüen. [u] Puis il adjouſte, *Ie vous auois procuré vne occaſion de faire vos affaires, que vous ne recouurerez iamais pour auoir ce qui*

[t] Qui ſe prepare à dire ce qu'il veut ſe doit auſſi diſpoſer à entendre ce qu'il ne voudroit pas.

Paroles entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgõgne.

[u] Richard I. Roy d'Angleterre fut appellé cœur de Lyon, il mourut à Oſeney & ſon cœur enterré à Roüen, vn Poëte aſſez bon pour ce tẽps-là, luy fit cet Epitaphe.

Viſcera Carceolũ, corpus fons ſeruat Ebrardi,
Et cor Rhotomagũ magne Richarde tuum.
In tria diuiditur vnus
qui plus fuit vno
Nec ſupereſt vno gloria tanta viro.

Et cet autre.

Hic Richarde iaces ſed mors ſi cederet armis,
Victa timore tui cederet ipſa tuis.

vous appartient. Ce n'eſtoit pas pour mon intereſt, car ie m'en pouuois paſſer; et pour vous monſtrer que ie n'ay que faire de voſtre Trefue, par ſainct George ie ne traitteray auec le Roy que vous ne ſoyez retourné en Angleterre, & que vous n'y ayés demeuré plus de trois mois. Edoüard ne prenant point de plaiſir en ces boutades le laiſſe là. Il monte à cheual & s'en va comme il eſtoit venu, content d'auoir dit ce qu'il vouloit dire à celuy qui n'auoit pas fait ce qu'il deuoit faire, & portant ſur le cœur vn extréme deſplaiſir que ce traité luy oſtaſt le moyen d'acquerir de la gloire [x] aux deſpens du Roy, & de luy donner encores vne bataille.

x Perdre l'occaſion de quelque choſe de grand par le moyen des armes, eſt vn regret fort poignant à vn grand courage. Epaminondas le demonſtra bien en faiſant trancher la teſte à ſon fils qui auoit donné & gaigné la bataille, ſe plaignãt de ce qu'il luy auoit comme ſouſtraict & rauy vne partie de ſa gloire.

Le Roy craignant que la colere du Duc & les menees du Conneſtable ne miſſent Edoüard en repentir, ou en quelque deffiance de l'execution de ce qu'on luy auoit promis, voulut rendre ſes procedures
XXIII. hors de tout ſoupçon. La confiance eſt le vray ciment de l'amitié. Les Anglois entroient à toute heure & en telle troupe qu'ils vouloient en la ville d'Amiens. Il y auoit aux portes de grandes tables chargees de bons vins, de viandes de haut gouſt & fournies de bons compagnons pour inuiter & ſouſtenir tout allant & venant. Tous les cabarets, & les hoſtelleries eſtoient pleines. Le Mareſchal de Gié ayant commandement de recognoiſtre comme les Anglois viuoient, entra vn matin en vne tauerne où on luy dit qu'ils auoient deſia fait cent & vnze eſcots & n'eſtoit pas neuf heures. Le ſoldat treuuoit apres d'autres commoditez qu'il eſt bien doux de bien diſner & de ne rien payer. Il eſtoit au pouuoir du Roy de faire couper la gorge à neuf ou dix mille qui n'auoient peu ny porter leurs iambes ny treuuer les portes pour s'en retourner en leurs quartiers tant ils eſtoient

Le Roy penſe prudẽment à la ſeureté d'Amiens.

saouls. On se contentoit de veoir enyurez de vin ceux qui se vouloient enyurer de sang. Gran sabotes comery no estotar.

Toutesfois comme on luy vint dire qu'il y auoit du peril de laisser entrer tant de gens, il quitta ses heures qu'il disoit & la ceremonie des Innocens. y Tous les iours sont bons & propres pour penser à sa deffence & seureté.

y Les Romains remarquoiẽt les iours heureux pour assaillir, mais tous estoient bons pour se deffendre. MACROB. *Lin. 1. satur. cap. 16.*

Il en faut croire ce qu'en dit celuy qui l'a veu & l'a escrit. *Comme le Roy se leuoit & disoit ses heures, quelqu'vn me vint dire qu'il y auoit bien neuf mille Anglois en la ville. Ie me deliberay prendre l'aduenture de luy dire, & i'entray en son retrait, & luy dis, Sire nonobstant qu'il soit le iour des Innocens, si est il neceſſaire que ie vous die ce que l'on m'a dit, & luy comptay au long le nombre qui y estoit, & touſiours en venoit & tous armez, & que nul ne leur osoit refuſer la porte de peur de les mescontenter. Ledit Seigneur ne fut point obstiné: mais tost laissa ses heures, & me dit qu'il ne falloit point tenir la ceremonie des Innocens.* z Dequoy il faut recueillir que le iour auquel s'estoit rencontré la feste des Innocens estoit pour tout le reste de l'annee suiuante superstitieusement ceremonieux à ce Prince, & qu'il ne vouloit point qu'on luy parla d'affaires, Philippe de Commines ayant couru le hazard d'estre baffoüé en ceste occasion.

z La Religion Chrestiẽne rapporte à superstition les obseruatiõs des iours, *eos culpat*, dit S. Aug. *qui dicunt, non proficiscar hodie quia præposterus dies est.*

Il receut toutesfois ceſt aduis en telle humeur, qu'il creut qu'il pourroit remettre ses heures à vne autre heure & s'en dispenser afin d'auiser que ceste trouppe se retiraſt doucemẽt. Il fit porter son disné en la maison des portiers, non pour faire cognoistre sa deffiance, mais pour mieux caresser les Anglois qui entroiẽt & sortoient. Il en arresta plusieurs pour manger à sa table, fit donner à boire aux autres, & pas moins ne laissoit de penser à la seureté de la ville, ayant fait Disné du Roy à la porterie d'Amiens.

Digitized by Google

armer trois cens hommes aux maiſons de leurs Capitaines, & ordonné quelques-vns ſur le portail pour veiller à l'entree des ſoldats. Le Roy d'Angleterre aduerty de ce deſordre enuoya prier le Roy de ne permettre plus l'étree. *Cela ne ſe fera point*, reſpond le Roy, *mais s'il luy plaiſt d'enuoyer des Archers de ſa garde à la porte, ils laiſſeront entrer ceux qu'il voudra.* Cela fut fait, le Roy ayant par ceſte diſſimulation obtenu ce qu'vn plus grand bruit euſt rendu difficile.

Mais Louys n'auoit point d'argent en ſes coffres pour payer les ſommes accordees. Il eſprouua quelle peine il y a de tirer de l'argẽt d'vn peuple en vne preſſante neceſſité.[a] Les financiers luy en refuſerent, Paris fournit ceſte ſomme ſous l'aſſeurãce du rembourſement dans trois mois. Il ne reſtoit plus qu'à choiſir vn lieu pour l'entre-veuë des deux Roys. Ce fut Piquigny ville que les Sybilles d'Angleterre auoient marqué long temps auparauant pour ſi grande & heureuſe action. On dreſſe vne barriere ſur le pont de la riuiere de Somme, de telle façon que l'on pouuoit paſſer libremẽt les bras à trauers & ſans guichet pour les corps, le Roy s'eſtant ſouuenu[b] d'auoir ouy dire que celuy qui fut laiſſé à la barriere de Montereau faut-Yonne ſeruit pour auancer l'execution qui auoit attiré tant de calamité en France. Car le Duc Iean inuité de paſſer luy quatrieſme receut à deux pas de là le coup de Taneguy du Chaſtel.

Piquigny ville marquee par les predictions d'Angleterre.

Entreveuë du Roy de France & du Roy d'Angleterre.

Le xxix. d'Aouſt. M. CCCCLXXV. le Roy ſe rendit le premier ſur la barriere, parce qu'il eſtoit en ſa maiſon, & receuoit vn Prince eſtranger.[c] Il eſtoit accompagné du Duc de Bourbon, & du Cardinal ſon frere. Il ſe plaiſoit en ces actions de parade, faire habiller quelqu'vn comme luy. Philippe de Commines

a Encores qu'on die que le Prince ne doit auoir d'autres threſors que dãs les bourſes de ſes ſubiects, il peut rencontrer des occaſions ſi preſſees que s'il n'en a dans ſes coffres il eſt en vn party fort perilleux.

b Le paſſé eſt le precepteur du preſent. En pareille occaſion fut tué le Duc Iean à Montereau faut-Yonne où il eſtoit venu trouuer le Dauphin qui depuis fut Charles VII. pour traicter quelque accord.

c Pluſieurs prennent ceſte ceremonie d'vn autre biais, & diſent que c'eſt au plus grand de ne ſe trouuer pas le premier, & de ſe faire attendre.

le fut ce iour-là. Il auoit huict cens hommes, Edoüard y vint auſſi apres qu'vn Gentil-homme l'euſt aduerty de l'arriuee du Roy. Le Duc de Claréce ſon frere l'accompagnoit. Le Duc de Cloceſtre ſon oncle ne s'y voulut trouuer, car ceſte trefue luy deſplaiſoit. Il auoit à ſes eſpaules toute ſon armee en bataille, chacun auoit douze Seigneurs [d] qui les accompagnoient. Il y auoit du coſté de Louys quatre Seigneurs Anglois, & autant de François du coſté d'Edoüard pour veoir s'il y auoit quelque deſſein au preiudice de leur maiſtre.

Edoüard portoit la tocque de velours noir, vne grande enſeigne de pierrerie faite à fleur de lys, beau Prince, & d'vne riche taille, mais il commençoit deſia à prédre ventre. A deux ou trois pas pres de la barriere il ſe deſcouure, met vn genoüil en terre, & fait par trois fois ceſte reuerence auant que de ioindre le Roy qui l'attendoit appuyé contre la barriere, apres des embraſſemens fort eſtroits & affectionnez pour faire parler le cœur par ces demonſtrations d'amitié & d'affection, la Paix eſt iuree ſur le Meſſel & la Croix.

Edoüard Roy d'Angleterre fort beau Prince.

Le Roy qui cognoiſſoit l'eſprit d'Edouard accommodoit ſon diſcours, ſes humeurs à l'entretenement d'vn plaiſir qui ne couſte rien que le rire, diſant touſjours quelque mot qui auoit ceſte vertu parmy les plus ſerieux. Et par ce qu'Edoüard auoit de la ieuneſſe, de la beauté [f] & de l'amour, il le pria de ne retourner en Angleterre ſans veoir les Dames de Paris, que le Cardinal de Bourbon qui eſtoit là luy dõneroit l'abſolution. Edoüard mõſtre à ſes yeux & à ſon ſilence que ceſte ſemonce luy eſtoit agreable. Le Roy ne le preſſa pas dauantage, ſe ſouuenant que ſes predeceſſeurs

[d] Iamais les Princes ne ſe doiuẽt veoir & aboucher enſemble qu'auec eſgale ſeureté de part & d'autre. Philippe Roy de Macedoine ne voulut deſcendre en terre, ains parlementa de la prouë de ſa galere au I. F. qui demeura ſur le riuage, lequel comme il luy euſt demandé de qui il auoit peur, ie ne crains perſõne, reſpond Philippe, fors les Dieux immortels, mais ie ne me fie pas de tous ceux que ie voy là auec vous. Tite-Liue liu. 32.

[e] Aux entre veuës & ceremonies des Roys, le plus grand ſe trouue le premier au lieu aſſigné, pour monſtrer que c'eſt le plus grand que les moindres vont trouuer.

[f] Philip. de Commines dit qu'Edoüard eſtoit des plus beaux Princes de ſon ſiecle, mais qu'au temps de ceſte entreveuë il commençoit à deuenir gros. La beauté eſt vne qualité qui embellit les autres qui ſont neceſſaires au Prince. Celle-cy eſt vaine ſans les autres, & vient mieux à vne femme, & ne ſert que pour leur plaire. Maximin fils de l'Empereur Maximin, eſtoit ſi beau que les femmes deſiroiẽt d'eſtre aymees de luy, & qu'il les rendiſt meres Iul. cap. vi.

Digitized by Google

deceſſeurs n'y auoient que trop battu le paué. Ces deux Princes eſtoient ſi accorts qu'il eſtoit mal-aisé que l'vn pût auoir par ſubtilité quelque aduantage ſur l'autre,& l'artifice de l'vn paroiſſoit au dehors,l'autre cachoit le ſien au dedans. g

Le Roy offre ce qu'il ne voudroit pas eſtre accepté.

Ils parlerent aſſez longuement enſéble pour ouurir leurs cœurs l'vn à l'autre,mais pluſtoſt afin que Louys tiraſt les vers du nez d'Edoüard, qui pour n'auoir ny l'eſprit ny l'experiéce de celuy là n'y regardoit pas de ſi pres. Le Roy recognut qu'il auoit vn extréme deſir d'aſſiſter & deffendre le Duc de Bretagne, & qu'il ſe tenoit obligé à cela, diſant n'auoir iamais trouué vn meilleur amy au beſoin. Pour le regard du Duc de Bourgongne il ne monſtroit pas d'eſtre tant en peine de ſa fortune,car comme le Roy luy euſt dit,*Que ferõs-nous ſi mon frere de Bourgongne ne veut entrer en la treſue?* le Roy d'Angleterre repart,*Ie le ſemondray derechef, & s'il n'y veut entendre ie m'en rapporte à vous deux.*

Penetre dans les penſees du Roy Edoüard.

Reſtoit la fortune du Conneſtable, en la premiere conference du Traicté. Le Roy d'Angleterre indigné du manquemét de ſa parole, auoit dit qu'il auoit moyen de faire veoir au Roy ſes mauuais ſeruiteurs, & dequoy les conuaincre de trahiſon enuers ſa Majeſté. Les deputez n'auoient pas tenu grand compte de cela,eſtimants que c'eſtoit vn artifice pour ſe faire valoir dauantage & intimider le Roy de telle pratique & intelligéce;& quãd il en ſeroit quelque choſe,que l'eſtat des affaires du Roy deffendoit vne recherche trop curieuſe de la fidelité de ſes ſubiets, [h] mais le Roy qui ne meſpriſoit rien,iugea deſlors que c'eſtoit vn traict lancé contre le Conneſtable, & c'eſt pourquoy il en vouloit eſtre bié eſclaircy d'Edoüard, lequel ne diſſimulant pas qu'il auoit trop & de trop

g Les vns fõt veoir leurs artifices de premier rencontre,les autres les tiẽnent fort couuerts,& là ne ſe void la tromperie qu'apres qu'on eſt trompé. A cela ſe rapporte le differẽd qui fut entre le Renard & le Leopard pour la varieté de leurs peaux: Celuy-là ſe vantoit de l'auoir plus belle au dehors,comme marquetee & mouchetee de diuerſes marques, *cela n'eſt rien*, dit le Renard, *mon bigarrement eſt au dedans.*

h Il y a des temps où il n'eſt pas bon de deſcouurir toutes maladies, remuer les humeurs, ny purger les corps. On dit à Pompee qu'il y auoit dans les papiers de Sertorius pluſieurs lettres des Senateurs de Rome qui l'exhortoient de venir en Italie entreprendre ſur Rome. Pompee fit vn acte non de ieune hõme, ains d'vn courage raſſis,meur,& bien compoſé, car il fit bruſler toutes ces lettres ſans en lire vne ſeule, ny permettre qu'autre en leuſt. Plvt.

Digitized by Google

grands meſcontentemens contre le Conneſtable, luy fit l'hiſtoire de ſes preuarications, & pour preuue luy remit deux lettres de ſa main.

Apres vn long diſcours accompagné d'infinies careſſes, honneurs & reſpects, les deux Roys ſe ſeparent, Edoüard paſſe la mer laiſſant les oſtages dans les delices & feſtins de Paris; & les principaux Seigneurs de ſa Cour ne parlent que de la liberalité du Roy. Les Heraux & les trompettes d'Angleterre ſur le depart crierent ces paroles, *largeſſe, largeſſe, au tres-noble & puiſſant Roy de France, largeſſe, largeſſe.*

§ La liberalité eſt le Soleil entre les autres lumieres de la royauté. C'eſt la myrrhe qui garde la reputatiõ des Roys incorruptible.

Le Roy alla coucher à Amiens, par chemin il s'entretint de ce qu'il auoit remarqué en ceſte action, dit confidemmẽt à Philippe de Commines ces paroles, *I'ay trouué le Roy d'Angleterre ſi preſt de venir à Paris que cela ne m'a point pleu. C'eſt vn tres-beau Roy, il ayme fort les femmes, il pourroit trouuer quelque affettee à Paris, qui luy pourroit bien dire tant de belles paroles qu'elle luy feroit enuie d'y reuenir. Ses predeceſſeurs n'ont que trop eſté à Paris & en Normandie. Sa compagnie ne me vaut rien deçà la mer, mais ie le veux bien delà pour bon frere et amy.* Sage remarque du Roy.

Arriué à Amiens, comme il ſe vouloit mettre à table, Hauuart l'vn des oſtages penſant luy faire grand plaiſir, luy vint dire à l'oreille, que s'il auoit agreable il feroit venir le Roy d'Angleterre iuſques à Amiens, & peut eſtre à Paris pour y faire bonne chere auec ſa Majeſté. Le Roy, qui ayant ſauué le Capitole, ‖ ne penſoit qu'à faire largue aux Gaulois pour paſſer, receut ceſte parole auec vn bon viſage, quoy qu'elle ne luy plût pas, & comme penſant ailleurs ſe mit à lauer & à parler d'autre choſe. Hauuart l'en fit ſouuenir apres ſouper, n'ayant pas remarqué l'intention du Roy par ceſte premiere deffaicte. Le Roy preſſé de cét impor-

‖ Il fait bon veoir le dos de l'ennemy. Les Gaulois demanderent des bateaux pour paſſer le Tybre, le Senat commanda de leur en donner, & eſtans mis en route leur aſſeura le chemin pour ſe ſauuer. POLIÆNVS. *liu. 2.*

Mauuais ſourd qui ne veut entendre.

tun, dit qu'il ſe voyoit ſur le poinct de monter à cheual pour ſçauoir ce que voudroit faire le Duc de Bourgongne, & luy faire courir la fortune des armes puis qu'il auoit meſprisé l'occaſion de l'accord.

Ceux qui paſſerent à regret la mer euſſent eſté bien aiſes de trouuer quelque occaſion pour faire plus de ſeiour en France, ils en auoient quelque raiſon pour le bien de leur Eſtat, & de deſirer que Paris ſeruiſt à Lódres ce que Carthage auoit ſeruy à Rome. [l] Ils auoient tant de chaudes teſtes parmy eux que ſi on ne leur donnoit de l'exercice hors de l'Iſle, ils eſtoient capables de recommencer le jeu du Comte de Vvaruich.

l Les eſtats ſe maintiennent par les communes craintes & ialouſies qu'ils ont l'vn de l'autre. Pource Scipio Nafica conſeilloit la conſeruation de Carthage quoy qu'elle euſt mis en cõpromis la liberté de Rome, *ne metu ablato emula vrbis, luxuriari fœlicitas vrbis inciperet.* Flor. *lib.* 2. *de Bello Punico.*

Le Roy donne des preſens aux Anglois.

Tant que le Roy demeura à Amiens, il fut viſité des Anglois, meſme de ceux qui ne s'en vouloient retourner ſans preſent. Le Duc de Cloceſtre qui faiſoit ſi fort le courroucé de ceſte trefue, la trouua bonne apres que le Roy luy euſt donné de la vaiſſelle & des cheuaux. Ce Prince ne laiſſoit de ſemer en des terres ſteriles la crainte de l'ingratitude ne l'empeſchoit point d'obliger ceux qui au partir de là ne luy en ſçauoient point de gré. [m] Il eſtoit fort content de ceſte iournee, mais il eſtoit marry que le Roy d'Angleterre euſt declaré tant de paſſion pour le Duc de Bretagne, car ſon deſir eſtoit de ne le laiſſer en paix. Il le fit encor ſonder par les Seigneurs de Bouchage & ſainct Pierre, mais ils n'en rapporterét que des bruſques paroles, iurant qu'il repaſſeroit la mer ſi on querelloit le Breton. [n]

m On ne laiſſe par de ſemer apres vne moiſſon infertile. Il ne faut laiſſer d'obliger apres vne ingratitude. Encores que le bien faict periſſe chez autruy, il ne le faut pas faire perir chez ſoy.

Edoüard declare que le Duc de Bretagne eſt ſon amy.

Le Roy voyant qu'en vain il ſe trauailloit de les ſeparer, il penſa de rẽdre bõ amy celuy qu'il ne pouuoit declarer iuſte ennemy, puis qu'il eſtoit comprins en la trefue. Pource il y euſt traicté de paix entr'eux ſigné

n Outre l'obligatiõ que le Roy Edoüard auoit au Duc de Bretagne, pour l'auoir aſſiſté en ſes plus grandes neceſſitez, il craignoit qu'en le meſcontentant, il ne miſt en liberté Henry qu'il tenoit priſonnier.

& reſolu en l'Abbaye de la Victoire pres de Senlis du 16. Octobre 1475. publié au Parlement de Paris, & aux Eſtats de Bretagne.

Paix entre le roy & le Duc de bretagne.

Le Roy d'Angleterre ne fut pas plus content de reuoir ſon Royaume, que le Roy monſtroit de ioye de l'auoir eſloigné du ſien. Il eſchappe quelquefois aux Princes de dire dans le cabinet, des paroles libres qui ſont incontinent recueillies & rapportees. Le Roy eſtant quelques iours apres le depart du Roy Edoüard, parmy ſes ſeruiteurs, s'eſioüiſſoit de l'heureuſe iſſuë de ſes affaires, diſoit qu'il n'y auoit rien tel que vaincre ſans combattre, o & que ceux qui s'en alloient du lieu où ils eſtoient venus pour faire la guerre, & s'en retournoient ſans la faire eſtoient touſiours vaincus. Il ſe mocquoit de ce que pour du vin & de l'argent il auoit enuoyé les Anglois. Ce flux de paroles auec plus de verité que de prudence, tombe aux oreilles d'vn Marchand Gaſcon demeurant en Angleterre, & lequel eſtoit entré au cabinet pour demander permiſſion de tirer certaine quantité de muids de vin auec l'exemption des Gabelles. Le Roy euſt bien deſiré que ceſtuy-cy pour auoir veu la Pallas de ſes cõſeils toute nuë, euſt eu outre l'aueuglement la ſurdité, mais il n'en fit point de ſemblant, recognoiſſant toutesfois que la diſcretion n'auoit pas eſté l'arbitre entre ſa langue & ſon cœur, qu'il auoit trop parlé, le Marchãd trop veu & trop eſcouté, p qu'Edoüard chaud & boüillant eſtoit pour faire ſeicher ceſte premiere fleur de paix qui ne faiſoit que ſortir de ſon bouton, ſi ces paroles luy eſtoient rapportees, ſe reſout ſur le champ d'accepter ce Marchand ſous quelque pretexte de ſon ſeruice, Il employa pour cela Philippe de Commines qui le gaigna en luy offrant vn office en la ville de ſa naiſſance, la traite des vins qu'il

Reparation des paroles eſchappees.

Entenduës par vn Marchand Gaſcõ.

Cauſe nõ preueuë d'vne bonne fortune.

o La victoire qui couſte moins de ſang eſt la plus glorieuſe, diſoit Alphonſe roy d'Arragon, Panorme *en ſa vie.*

p On a veu des Princes qui ont fait mourir de leurs ſeruiteurs pour auoir entẽdu des paroles dont le rapport eſtoit dangereux. Alexandre y proceda plus ſagemẽt, car voyant qu'Epheſtiõ auoit veu en ſa lettre vn aduis important, il ne fiſt que luy toucher les levres de ſon cachet ſans luy dire autre choſe, & plus royalement Louys qui achepta bien cherement des perſonnes qui pouuoient emporter des paroles qui luy eſtoient eſchappees inconſideremẽt.

demandoit, mille francs pour faire venir ſa famille, à la charge toutesfois qu'il n'iroit point en Angleterre, le Roy ſe condamnant volontiers à cela pour la peine d'auoir trop parlé.

Les plus courageux & ſur tout les François qui ſ'eſtoient retirez en Angleterre blaſmoiẽt ceſte paix. Pluſieurs la tenoient pour vne œuure du Ciel, diſant qu'elle auoit accomply les Propheties, que le ſainct Eſprit q l'auoit faite, qu'vn Pigeon blanc auoit paru le iour de l'entre-veuë des deux Roys ſur la tente d'Edoüard, & que tout le bruict de l'armée ne l'auoit peu faire bouger de là.

Pigeon blanc ſur la tente d'Edoüard

q Des petites choſes on tire des grands augures. Au conclaue tenu pour l'eſlection d'vn Pape apres la mort de Paul IV. vne colombe volant & repoſant ſur la cellule du Cardinal Iean Ange Mediquin qui fut nommé Pie IV. fuſt priſe pour aſſeurance de ſon eſlection.

Vn Gentil-homme Gaſcon qui ſeruoit le Roy d'Angleterre, nommé Bretailles, ſe faſchoit de ceſte paix, & ſe mocquoit de ceſte reſuerie. Il diſoit que ce Pigeon battu de la pluye ſ'eſtoit mis ſur ceſte tente comme ſur la plus haute pour s'eſſuyer au Soleil, il en parla à Philippe de Commines qui le cognoiſſoit, & luy dict; *Vous auiez bien raiſon de vous mocquer de nous.* A cela, & non ſur cela, de Commines (combien de batailles a gaigné voſtre Roy?) *Neuf*, reſpond Bretailles, r *Et combien en a il perdu? vne ſeule, c'eſt celle qu'il pouuoit gaigner en France, perte ſi grande qu'elle obſcurcit tout l'honneur des neuf qu'il a gaignées, car ceſte dixieſme eſtoit le couronnement de toutes les autres.*

Pris-ſéé de Phil. de Commines a deſtourner des diſcours inutils.

r Edoüard IV. Roy ſe trouua en neuf batailles combattant à pied pour aſſeurer la couröne d'Angleterre ſur ſa teſte, & ruiner la maiſon de Lancaſtre.

On vint dire au Roy que ce Gaſcon eſtoit homme libre, & qu'en la liberté de ſes paroles il pourroit faire cognoiſtre les penſées de ſon maiſtre, & alterer les eſprits de pluſieurs. Le Roy l'enuoya querir, le fit diſner à ſa table, & par ſa bourſe luy ferma la bouche, & luy fit dire comme les autres, que le ſainct Eſprit auoit faict la paix. En vne heure Bretailles fonda vn reuenu aſſeuré pour touſiours, ſur la timidité de ce Prince. ſ

ſ On peut dire du Roy Louys XI. ce que Plutarque dit de Nicias, il ne dõnoit pas moins à ceux qui pouuoient mal faire qu'à ceux qui meritoient d'auoir du bien & qui eſtoient dignes de ſe ſentir de ſa liberalité de ſorte que ſa timidité eſtoit vn reuenu & vne rente aux meſchans auſſi bien que ſa liberalité l'eſtoit aux gens de bien.

Traité de paix entre le Roy & le Duc de Bourgõgne.

Le Duc de Bourgongne voyant que le Roy d'Angleterre eſtoit loing commença de penſer à ſoy. Il a veu la legereté des Anglois, Cointay luy a repreſenté celle du Cõneſtable, & les diſcours qu'il auoit entendu derriere l'Oſte-vent. Tout cela ne permet qu'il s'opiniaſtre contre la raiſon, & puis le Roy eſt armé ſur la frontiere de Hainault qui la demande, & offre de la faire, & il reſſent bien viuement la grande perplexité que ſouffre vne ame irreſoluë & comme ſuſpenduë entre les eſperances & la crainte. t

t Cependãt que les craintes & les eſperances ſuſpẽdent noſtre ame nous ne ioüyſſons pas du preſent & l'aduenir nous tourmente.

Hugonet Chancelier du Duc mande au Roy que ſ'il luy plaiſoit enuoyer ſes députez ſur le Pont à mychemin d'Auennes & de Veruins, ceux du Duc s'y trouueroient pour reſoudre ſur ce qui ſe preſentoit. Le Roy y voulut eſtre quoy que ſon Conſeil l'en diſſuada, & mena auec luy Hauuart & Chene, oſtages que le Roy d'Angleterre auoit laiſſé. L'vn marry de la paix, voyant les deputez du Duc de Bourgongne accompagnez de grand nõbre de gens de guerre bien montez & armez, dit, que ſi le Duc euſt faict voir au Roy d'Angleterre beaucoup de gẽs de ceſte ſorte, il n'euſt pas ſi toſt repaſſé la Mer. Philippe de Commines, auquel ces paroles furẽt dites, ne reſpondit rien, il auoit tant de patiẽce à écouter, tant de retenuë à parler que ce ne luy eſtoit point de peine de ſe taire aux occaſiõs où la langue échappe. u

u Qui n'eſt patient à ſe taire ne peut eſtre diſcret à parler.

Le vicomte de Narbonne qui les auoit ouïes, dit, que ſans doute le Duc de Bourgongne en auoit bon nombre, mais que les Anglois auoient tant d'enuie de retourner en Angleterre qu'ils s'eſtoient contentez de ſix cens pipes de vin, & d'vne penſion que le Roy leur donnoit. Cet Anglois qui auoit vn grand déplaiſir de ceſte paix, le ſentit redoubler par ceſte mocquerie, &

Digitized by Google

tout fumant de colere. *C'eſt bien ce que chacun nous diſoit que vous vous mocqueriez de nous, appellez-vous l'argent que le Roy nous dõne, penſion? x c'eſt tribut, & par S. George vous en pouuez bien tant dire que nous retournerons.* Phil. de Cõm. ô le ſage homme! rompit ce diſcours, & de ſerieux & picquant qu'il eſtoit & pouuoit ſe rendre pire (car le François n'euſt iamais ſouffert qu'on euſt appellé la France tributaire d'Angleterre) le changea en riſée. Mais l'Anglois s'en offença & s'en plaignit au Roy qui ſe courrouça fort au Vicomte de Narbonne pour n'auoir conſideré qu'aux mauuaiſes demandes les bonnes reſponſes couſtent peu & profitent beaucoup, & qu'il faut peu de choſe pour faire reuenir vn ennemy qui s'en va mal-content. y

Les Anglois appelloient tribut ce que le Roy accorda pour la Dauphine.

x Chacun donne des noms aux choſes comme il luy plaiſt. Ce qui eſtoit en effet pẽſion, l'Anglois l'appelle tribut. Mot inſupportable à vne nation libre. Saluian deplorant la condition de l'Empire Romain qui payoit tribut aux Frãçois, leſquels s'eſtoient nouuellement ſaiſis des Gaules, dit, *Aurum quod pẽdimus, munera vocamus, dicimus donũ eſſe quod pretium, & quidem conditionis miſerrimæ.*

Les deputez s'aſſemblerent de part & d'autre & ne s'accorderent point, chacun voulant tenir le bon bout de ſon coſté, & le poinct abſolu de toutes choſes. Le Roy dit aux ſiens qu'il ne vouloit point tant de paroles, & fit venir ceux du Duc, s'enferma auec eux, & auant que ſortir conclud la trefve pour neuf ans commençans le treizieſme du mois de Septembre, mil quatre cens ſeptãte cinq, & finiſſans à meſme iour de l'année mil quatre cens octãte quatre. Le Duc vouluſt que Baudoüin baſtard de Bourgongne, le Seigneur de Renty, Iean de Chata, Philippes de Commines fuſſent exclus & priuez du benefice de ceſte trefve, laquelle toutesfois ne fut pas ſi toſt publiée pour ſauuer le ſerment du Duc qui auoit juré de n'y entendre ſi toſt.

Mucho vale y poco cuesta à mal hablar buena reſpuesta.

y Les paroles de meſpris ou de moçquerie, enflamment les cœurs à des reſolutions autres que l'on ne les attend. Cabades Capitaine de Perſe aſſiegeant Amide, & voyant que le ſiege ſeroit long & difficile, ſe diſpoſe à s'en aller & le quitter. Les habitãs enorgueillis de cela ſe preſentent ſur la muraille, crient au poltron & ſe mocquent de ceſte retraite. Cabades s'en picque de telle ſorte qu'il y retourne, les preſſe, les force, & les ſaccage.

Comme on eſtoit en ce traicté, le Roy d'Angleterre marry que le Duc de Bourgongne fiſt ſes affaires à part, enuoya Thomas de Mõtgommery au Roy pour l'aſſeurer qu'il retourneroit au printemps auec vne

puiſſante armée pour acheuer de ruiner le Duc de Bourgongne, mais le Roy qui l'aimoit biẽ où il eſtoit, dit que la trefve qui eſtoit ſur le tapis eſtoit la meſme qu'il auoit faite auec luy, & n'y auoit rien de plus ny de moins, mais que le Duc auoit deſiré ſes patentes à part.

Ainſi la paix eſt faicte & auec les Anglois & les Bourguignons. Ces broüillards qui au matin ſembloient ſi épais qu'on penſoit de ne voir le Soleil de tout le iour, ſe diſſipent en vn moment & laiſſent la France en la meſme clarté & ſerenité qu'elle eſtoit auparauant.

Les ſages de ce temps-là, cognurent & recognurent le ſoing particulier de la prouidence de Dieu ſur ceſte Monarchie, ayant par ſa grace ſinguliere échappé vn ſi terrible orage. Ce n'eſtoit pas la premiere ſecouſſe ny la plus forte maladie qui auoit éprouué la fermeté de ſes forces. Les fondemẽs de cet Eſtat ſont ſi bien poſez, [z] ſes loix ont ſi prudemment preueu toutes ſortes d'accidens, qu'encores qu'il n'y ait rien de conſtant au monde, & que la nature varoulant toutes choſes, ores en haut, ores en bas, il eſt demeuré debout en ſes plus grands eſbranlemens, & ſ'eſt ſouſtenu comme vn coloſſe, de ſon propre poids. La compoſition de ce corps eſt ſi forte & vigoureuſe qu'il s'entretient meſmes de ſes excez & deſordres, les autres Eſtats auec tout leur regime ne ſe portent pas mieux, & le moindre deſordre qu'ils font met leur vie en peril. [a]

La prudence du Roy fut l'inſtrument de la prouidence de Dieu pour mettre ſon Royaume hors du danger qui le menaçoit. Il eſt vray que ſi la neceſſité qui n'a point de loy, n'excuſoit la procedure de ce Prince, & ſi l'honneur du traict ne demeuroit à qui a le

[z] Tous les Eſtats du mõde ont eſprouué ſon inconſtance. Où ſont les empires d'Aſſyrie, de Perſe, de Mede, d'Egypte, de Iudée, de Macedoine? *Quicquid in aliũ Fortuna tulit ruitum a leuat.* Et Platõ dit, que les choſes ſont en ce monde cõme ſur l'Euripe, ores en haut, ores en bas ἄνω κάτω.

[a] Plutarque dit que la reputation de Sparte reſſemb oit vn corps qui de tout temps a fait diette, & qui s'altere au moindre deſordre.

le profit, on trouueroit bien à redire à ce que le Roy fit pour auoir ceſte paix. Vn Prince moins timide & prudent euſt hazardé vne bataille pluſtoſt que de paſſer ſous l'orgueil de ſes ennemis, mais ces altieres & genereuſes formes de traiter ſont enterrées dans les ruynes de la ſuperbe & triomphante Rome, & n'en eſt demeuré que l'admiration que l'hiſtoire en repreſente. Iamais les Romains ne receurent condition ny capitulation [b] de l'ennemy armé, iamais ils ne firent retraicte en deſordre, iamais General ny Chef des exercites Romains ne donna le deuant à vn plus grand, fuſt-il Roy, iamais aux Prouinces eſtrangeres ils ne quicterent les marques de leur auctorité, iamais ils ne permirent que l'eſtranger, pour grand qu'il fuſt, entraſt à cheual en leur logement. [c] En vn mot iamais Prince n'euſt les eſprits ny les reſolutions eſleuées à plus de generoſité.

b Comme les Romains ne receuoient iamais les offres, ny les conditions de l'ennemy tant qu'il eſtoit armé, auſſi n'alloient-ils iamais où il les appelloit. Si tu es puiſſant tu m'y dois forcer, ſi tu ne le peux, ie dois aller où ma commodité me porte.

c Quand Tigranes vint trouuer Pompee pour ſe rendre en ſes mains, les Licteurs luy dirent qu'il deuoit mettre pied à terre, parce qu'on n'auoit iamais veu perſonne entrer à cheual aux logements des Romains.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES PRINCIPALES MATIERES du ſeptieſme Liure.

I. *Perplexité du Conneſtable apres la paix.*

II. *Le Roy luy mande de le venir trouuer.*

III. *Il ſort de ſainct Quentin & ſe retire à Monts en Hainault.*

IIII. *Le Roy ſe ſaiſit de ſainct Quentin, et ſomme le Duc de Bourgongne d'effectuer l'article de l'aſſemblée de Bouuines touchant le Conneſtable.*

V. *Il eſt deliuré au Roy & conduict à la Baſtille, ſon procés faict, condamné à mort & executé.*

VI. *Proffit & blaſme que le Duc de Bourgongne receut par la mort du Conneſtable.*

VII. *Armée du Duc de Bourgongne en Lorraine.*

VIII. *Attentat ſur la vie du Duc deſcouuert par le Roy.*

IX. *Armée du Duc contre les Suiſſes.*

X. *Voyage du Roy à Lyon.*

XI. *Siege de Granſon. Les Suiſſes donnent & gagnent la bataille, & reprennent Granſon auec vn grand butin.*

XII. *Le Duc recherche le Roy de la continuation de la treſve.*

XIII. *René d'Anjou Roy de Sicile vient voir le Roy à Lyon.*

XIIII. *Armée du Duc de Bourgongne deuant Morat, deffaite par les Suiſſes.*

XV. *Les Suiſſes entrent dedans le pays de Vau, & le Duc ſe retire en la Franche-Comté.*

XVI. *Yoland Ducheſſe de Sauoye ſœur du Roy, quitte le party de Bourgongne.*

Digitized by Google

XVII. *Alfonce de Portugal vient demander ſecours au Roy.*

XVIII. *Henry IIII. Roy de Caſtille declaré indigne de la Couronne.*

XIX. *Accord entre le Roy de Caſtille, & le Roy de Portugal.*

XX. *Affliction, ſolitudes & regrets du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.*

XXI. *René Duc de Lorraine aſſiege & prend Nancy.*

XXII. *Armée du Duc de Bourgongne deuant Nancy, & trahiſon du Comte Campobaſſe.*

XXIII. *Deffaite du Duc de Bourgongne & ſa mort, remarque de ſon courage, & exemple memorable de ſa juſtice.*

XXIIII. *Mort de Galeas Duc de Milan.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE SEPTIESME.

M. CCCCLXXV.

PAR le traicté de Pequigny, le Conneſtable de ſainct Paul ſemble vn arbre battu de trois vents contraires, qui toutesfois s'accordent pour le mettre racines contre-mont. [a] Il penſoit rendre la guerre perpetuelle entre le Roy de France, le Roy d'Angleterre, & le Duc de Bourgongne, le voila bien eſtonné de les veoir d'accord entr'eux & contre luy. Il s'eſt rendu indigne de grace enuers le premier, de ſecours & de deffence enuers le ſecond, de toute eſperance enuers le troiſieſme, & en opinion enuers les trois, qu'il vouloit faire du compagnó [b] auec eux, rehauſſer ſa reputation & ſes merites ſur les ruines de leurs affaires, meſler ſes cendres parmy celles de leurs Eſtats, & s'eterniſer non en bruſlant vn ſeul temple, mais les Eſtats de tous les trois.

a Conneſtable de S. Paul n'eſt bien auec perſonne.

Le Roy luy auoit faict du bien pour le reſpect non de ſa perſonne, mais des ſeruices qu'il luy pouuoit faire, & comme il vit ſes affections alterées, ſa volonté fut auſſi refroidie, & fit cognoiſtre que les grandes haines venoient des grandes amitiez.

Mal auec le Roy.

m Les grands entendemens ſont bien ſouuent de grandes fautes, & rarement voit on vn grand eſprit ſans quelque mélange de folie, dont la plus pure ſort de la plus fine ſageſſe : & pource Thucydide ne veut point que l'on choiſiſſe aux conſeils des Princes ny en la conduite des affaires, ces eſprits tranſcendans & releuez, mais mediocres qui sõt les moins opiniaſtres.

b Comme il eſt dangereux de ſe prendre à ſon egal, auſſi eſt-il furieux de quereller ſon ſuperieur & vouloir aller du pair auec luy.

Digitized by Google

[c] Il ne pouuoit oublier les pratiques & les menees qu'il auoit faict pour tenir la France en trouble ny ceſte arrogãte & inſolente móſtre d'armes ſur la chauſſee de Compiegne, ny les lettres eſcrites au Roy d'Angleterre, à la veuë deſquelles il auoit iuré la *Paſque Dieu* ſon grand ſerment, & lequel il ne viola iamais, qu'il en mourroit, ny tant d'autres traicts d'vn eſprit qui ſe rendoit mal-heureux pour ne pouuoir ſupporter ſa felicité.

c Les bien faits du Prince ne ſont pas pour le reſpect des perſonnes, mais pour les conſiderations des ſeruices, ou merites qu'ils recognoiſſẽt en leurs ſeruiteurs. Quand ces qualitez ſe changẽt, il ne faut trouuer eſtrãge ſi de meſme leurs faueurs & affections s'alterent.

Le Duc ne luy auoit iamais pardonné les reprinſes des villes d'Amiens, & d'Abbeuille. Le deſir de ſa vengeance eſtoit vne riuiere [d] qui ne laiſſoit d'auoir ſon cours à trauers les rochers des difficultez de ſes affaires. Il ne pouuoit oublier l'artifice dont il auoit voulu vſer pour marier ſa fille au Duc de Guyenne, ny le refus de receuoir ſes gens à Sainct Quentin apres les auoir fait venir. Il eſtoit encores indigné [e] de ce qu'il auoit faict le premier la guerre en ſes terres auec le feu, les autres s'eſtans cõtentez du fer, car tandis qu'il eſtoit campé deuant Amiens, le Conneſtable auoit couru le pays de Haynault, & bruſlé le Chaſteau de Seurre appartenant à Baudoüin de Launoy que le Duc aymoit. Le Roy d'Angleterre eſtoit offencé de ce que l'ayant conſeillé de venir en Frãce pour y triompher, il eſtoit cauſe qu'il s'en retournoit ſans triõphe. Tous trois euſſent pluſtoſt faict faire vn autre enfer que de laiſſer telles infidelitez impunies.

Mal auec le Duc.

Mal auec le Roy d'Angleterre.

d La vengeance ne laiſſe de courir encores qu'elle ne paroiſſe pas. Plutarque la cõpare aux riuieres qui coulent ſous terre par quelque eſtenduë du pays & apres deſcouurent leurs deſcharges plus impetueuſes.

e Les offenſes ſouuent renouuellees ſe terminõt en des peines immortelles.

Toutes choſes ſembloient eſtre bandees & coniurees à ſa ruine, il ne ſe peut tenir debout voyãt au tour de ſoy tant de perſonnes abbatuës. [f] Les deſplaiſirs que la fortune luy a fait dans les ruines publiques sõt augmentez par pluſieurs autres particulieres trauerſes, ſa femme ſeul appuy de ſa grandeur eſt morte,

f Ce n'eſt pas merueille de ne s'eſmouuoir ny eſbranler en la tranquillité, mais il ſe faut eſtonner de veoir vn homme s'eſleuer lors que tous les autres s'abaiſſent & demeurer ferme autour de ceux qui treſbuchẽt. Sen. ep. 71.

Iacques de ſainct Paul ſon frere priſonnier, la Scale ſõ nepueu reuenant d'Angleterre arreſté par les gens du Roy, & trouué ſaiſi de perilleuſes inſtructions. Le Cõte de Roucy ſon fils entre les mains du Duc de Bourbon. Le Comte de Dammartin ſon ennemy fait bruire les forces du Roy tout proche de S. Quentin. Le Prince d'Oranges eſt en liberté portant tiltre de *Prince par la grace de Dieu*.[g] Toutes ces choſes luy eſtoiẽt autant d'eſpines dans ſon lict pour l'épeſcher de dormir, il ne ſonge, il ne veille, il ne penſe qu'à ſe tenir ferme contre tant d'impetueuſes ſecouſſes de la fortune, mais il veut guerir ſes maux[h] par d'autres maux. Il reſſemble vn vaſe de terre qui ne peut faillir de ſe rompre, ſoit qu'il tombe ſur vne pierre, ou que la pierre tombe ſur luy.

L'éguille de ſon quadran tourne deuers la clemence du Roy comme à ſon Nort. Il luy enuoye Rapine ſon Secretaire auec des paroles de ſoye, humblement douces, le ſuppliant de croire que le Roy d'Angleterre & le Duc de Bourgongne, ne deſiroient que le porter en l'extremité du deſeſpoir, & le contraindre de chercher ſes aſſeurances vers eux puis qu'il n'en pouuoit trouuer aupres de ſon Roy: Que le deſir de ſe vanger de celuy qui ne les auoit offencé que pour n'offencer ſa Majeſté, auoit donné cours aux calomnies contre luy publiees, & fauoriſees par la mal-vueillance de ſes ennemis qu'il auoit prés de ſa Majeſté, meſmes des Seigneurs de Dammartin & du Lude qui ne l'aymoient point, & ſon ame ne ſe pouuoit plier à ceſte reigle toute diuine d'aymer ſes ennemis.[k]

Il recherche les bonnes graces du Roy.

Les bons maiſtres cognoiſſent les ouurages les vns des autres, vn ſeul traict faict iuger de quelle main eſt le tableau. Le Roy grand maiſtre en diſſimulation,

g Vaẽ armes eſtrãges fõt la ialouſie & l'enuie en l'eſprit de ceux qui vont du pair. Le Conneſtable ſainct Paul ne peut veoir la proſperité de quelques grands qui eſtoiẽt en la Cour, il eſt marry que le Prince d'Oranges ſoit ſorty de priſon pour trente mille eſcus, que le Roy luy a permis de porter le tiltre de *Prince par la grace de Dieu*, battre monnoye, dõner graces de tous crimes, excepté *d'hereſie & de leze Maieſté*.

h Pernicieux remede, guerir le mal par le mal, & pẽſer arriuer à la gueriſon par les deſordres qui forment les maladies, l'intemperance du malade faict la cruauté du Medecin.

k Aymer ſes ennemis c'eſt vne action toute diuine, aymer les amis humaine, haïr ſes amis brutale. Mais les hommes ſont faits comme cela, & ſur tout les grands, ils ne peuuent ſupporter la proſperité de leurs ennemis.

iugea que tout ce que le Conneſtable vouloit faire n'eſtoit que feintiſe, qu'vn naturel ambitieux ſe contre-fait [l] comme il veut, que le meſchant n'eſt iamais pire que quand il veut feindre l'homme de bien. C'eſt pourquoy toute l'huile de ces belles paroles ne feit que d'enflammer dauantage le caillou de ſa vengeance, & de la concurrence de ces deux contraires ſe feit la derniere tempeſte qui emporta & perdit le Conneſtable. Il feignoit toutesfois d'approuuer ſes intentions, les diſoit bonnes, [m] appella vn Secretaire pour eſcrire vne lettre, par laquelle il luy donnoit aduis de ce qui s'eſtoit paſſé auec les Anglois, & que pour la peine & trauail d'eſprit où il ſe trouuoit pour le démeſlement de pluſieurs grandes affaires, il auoit bien beſoin de ſa teſte. Quand il luy euſt promis de la ſauuer, il euſt excepté le col, de ſa promeſſe, tant [n] il eſtoit contraint faire vn exẽple de la perfidie d'vn mauuais ſubjet. Rapine n'eſtoit pas aſſez fin pour ſe prẽdre garde de deux choſes qui ſe paſſerẽt en ce moment, l'vne que le Roy ſe retournant deuers le Seigneur Hauuart deputé du Roy d'Angleterre, & le Seigneur de Contay leur expliquant le contre-ſens de ceſte lettre dit, *ie n'entends point que nous euſſions le corps, mais bien la teſte.* L'autre que le Seigneur du Lude demandoit à Rapine s'il ne ſçauoit où eſtoit l'argent cõtent de ſon maiſtre, parole qui deuoit condamner la bouche dont elle eſtoit ſortie, àvn ſilence [n] perpetuel. Elle fut pluſtoſt proferee que conſideree. Il y a des entendemens qui trahiſſent la prudence & la diſcretion, leur ſoudaineté s'arreſte aux premiers obiets, ils ne ſont pas preſts à toute heure. Ceſte parole deuoit ſeruir de trompette pour donner l'alarme au Conneſtable, lequel entendant ce que Rapine auoit fait &

Ariſtote parle d'vn rocher qui s'allume arrouſé d'huile.

Le Roy luy mãde qu'il a bien beſoing de ſa teſte.

l Il y a du peril à croire aux paroles & aux actiõs de ceux qui ont quelque deſſein, car pour y arriuer, la cupidité apprend à feindre toutes choſes.

m Les paroles ne ſeruent pas touſiours pour ouurir, mais pour couurir les intentions. Archidamus fils d'Ageſilaus diſoit que les moutons ne ſçauoient qu'vne norre, mais les Roys en auoiẽt de diuerſes ſortes pour en vſer comme il leur plaiſoit.

n Paul Erizze Podeſta de Negrepont s'eſtant rendu l'an 1470. à conditiõ qu'on luy ſauueroit la teſte, Mahomet le fit ſcier en deux & cõme il ſe plaignoit du mãquement de parole, on luy dit, que les fiãcs n'eſtoiẽt pas compris en la promeſſe de luy ſauuer la teſte. IVSTINIEN.

n Par la loy des Gymnoſophiſtes, ceux qui ont vne fois abuſé de l'vſage de la langue, ſont cõdamnez à vn ſilence perpetuel.

Digitized by Google

ouy, ayma mieux fier ſa ſeureté à vne bonne place qu'aux bonnes paroles du Roy.

Il auoit faict baſtir le Chaſteau de Han, & dedans vne tour de l'eſpaiſſeur de trente ſix pieds, ſur la porte de laquelle on voyoit vn cordó entre-laſſé auec deux houpes pendantes deçà & delà, & ce mot de ſon humeur, *Mon Mieux*. Ils'aſſeuroit de trouuer touſiours ſon mieux en ceſte place au pire eſtat de ſa fortune, & que de-là il verroit comme du bord les ondes, & les vents ſe ioüer de la France, mais il n'y a Rocque ny Acrocorinthe qui tienne à la preſence du Prince qui veut punir la perfidie de ſon ſubject. Contre vn iuſte ennemy il faut faire voir qu'vn grand courage n'a pas moins de clemence, deſarmé, que de vaillance ayant les armes en main, ° mais contre la deſloyauté & l'ingratitude toute pitié eſt cruauté. Il auoit proposé de s'y retirer, mais conſiderant qu'il ſeroit aſſiegé par les armes du Roy & du Duc, & que ſes terres eſtants toutes enclauees dans celles du Roy, il n'y auoit point de ſeure retraicte pour luy, il ſe reſout d'aller en Allemagne employer ſon argent en vne place ſur le Rhin, ou de paſſer en Eſpagne. Il n'y auoit plus de Sainct en Paradis auquel il ſe vouluſt fier. Par ſainct Quentin il s'eſtoit touſiours mis à l'abry des coups de tonnerre contre les deux Princes. Par ſainct Quentin il eſperoit de paſſer ſans attainte entre tant de traicts tirez contre luy. Il a voulu mettre ces Princes en crainte & en doute, & ils le mettent maintenant en frayeur, ᵖ & aux triſtes penſees de ſa ruine. Ce Chaſteau de ſainct Quentin ne luy eſt plus qu'vne priſon. Il n'entend iamais nommer ce nom, que ſon cœur ne ſe mette en tourmente.

Chaſteau de Han.

Houpe deçà houpe delà, mon mieux.

En quelles perplexitez ſe trouue le Conneſtable.

Il adiouſtoit à ces meditations la hayne publique, ſouſleuee

° Mithridat Roy de Boſphore eſtant deffait & vaincu pria l'Empereur de luy faire bonne guerre, la reſponſe fut courte & genereuſe, *qu'il y auoit à Rome autant de clemence cõtre les vaincus, que de courage contre les ennemis armez.*

ᵖ Perilleuſe conduite, tenir ſon maiſtre en crainte & en ialouſie, *combiẽ que toute perſonne*, dit Philip. de Commines, *recherche à ſe mettre hors de ſoupçon & crainte, & que chacun haye ceux qui l'y tiennent, ſi n'y en a il nul qui en cét article approche les Princes, car ie n'e cogneu oncques nuls qui de mortelle haine ne haiſſent ceux qui les y ont voulu tenir.*

Digitized by Google

ſouſleuee contre luy par l'inſolence de ſa conduite, s'eſtant ſeruy de ces grandes charges[o] pour donner de l'enuie aux grands, & pour fouler les petits, & delà les Satyres & chanſons diffamantes qu'on auoit entendu publiquement par Paris, & qui auoient eu plus de credit & de cours par la deffence que par la permiſſion de les lire, car telles drogues perdent incontinent leur ſenteur quand elles ſont eſuentees, la peine à les recouurer en augmente la curioſité. Preſſé doncques & oppreſſé de ces difficultez, toute reſolution l'abandonne, comme il s'eſt abandonné ſoy-meſme. Peril à ſortir, peril à demeurer. La France le menace de mort, l'Angleterre de captiuité, Flandres de mocquerie.

o Il faut que les grands hõmes en l'adminiſtration des affaires publiques, ſe rendent illuſtres & non enuiez par leur inſolence & orgueil.

En ces tranſes & frayeurs, qui ne ſont pas ſi grandes au dehors que celles que ſa conſcience luy donne au dedans, pour voir qu'il eſt tenu de tous, comme né à la ruine publique, il iette les yeux du coſté où la nature les luy auoit ouuert, & aymant mieux ſe donner au Duc que de ſe laiſſer prendre au Roy, s'en va à Monts en Haynault ſous le ſauf-cõduit qu'on luy dõne, auec quinze ou vingt cheuaux, ſans conſiderer que la plus ferme amitié ne va pas outre les autels ny les reſpects du deuoir que l'on doit aux plus grands, & qu'aux accidens d'iniuſtice la preuue [q] en eſt dangereuſe. Il ſe fia en celle du Seigneur d'Eymerie, Baillif de Haynault le plus aſſeuré de ſes amis, lequel y commandoit pour le Duc.

Il ſe retire à Monts en Haynault.

p Il vaudroit beaucoup mieux n'eſtre point au nombre des hommes, que d'eſtre compté entre ceux qui ſont naiz pour la ruine publique.

q Dangereux d'eſprouuer ſes amis contre les Princes & les loix. Alcibiade pour entrer en ceſte preuue appella vn iour ceux qu'il penſoit eſtre ſes amis, & les mena l'vn apres l'autre en vn lieu obſcur leur mõſtrant le ſimulacre d'vn corps mort, & diſãt que c'eſtoit vn homme qu'il auoit tué, les priant de l'ayder à l'enterrer & le celer, mais il ne trouua qu'vn entre tous qui y voulut entẽdre, à ſçauoir Callias; *Heureux qui a beaucoup d'amis: Malheureux qui en a affaires.*

Il eſt mal-aiſé de prendre vn vieux Renard, mais à la fin on le prẽd, & qui l'attrape eſt plus fin que luy. Le Roy ſçachant qu'il eſtoit hors de ſon terrier, & dãs les terres du Duc de Bourgongne, fait aduancer diligemmẽt huict cens cheuaux vers ſainct Quentin, afin

Mucha ſabe la rapoſa pero mas el que la toma.

de luy oſter ceſte place, & auec elle toute eſperãce de recouurer l'amitié du Duc de Bourgongne, lequel ne ſe ſoucioit du Conneſtable de ſainct Paul, que pour l'enuie qu'il auoit d'auoir ſainct Quentin, tellement qu'eſtant aduerty que le Roy eſtoit dedans, & qu'il ne le pouuoit auoir par autres mains que par les ſiennes, il ne ſe ſouuint du Conneſtable que pour renouueller la vengeance des offences qu'il luy auoit faict.

Le Roy qui ne vouloit point vſer enuers le Conneſtable du pouuoir [r] que le Ciel n'a donné qu'aux Roys, ne penſe qu'à ſe deffaire du Cõneſtable, fait sõmer le Duc de maintenir & d'effectuer ce qui auoit eſté accordé & cõuenu entr'eux ſur ce ſujet, attẽdu qu'il eſtoit retiré aux terres de ſon obeïſſance. Ceſte promeſſe obligeoit le Duc de faire la iuſtice du Conneſtable dans huict iours, ou de le rendre au Roy, lequel deſiroit l'auoir pluſtoſt vif que mort afin d'en vſer à ſa diſcretion, & de luy faire perdre la vie comme il luy euſt pleu, ou de la luy laiſſer pour ſa gloire. [f]

[r] Le pouuoir de ſauuer les hommes de la mort eſt vn preſent (dit Seneque) ſi excellent, que les Dieux ne l'ont communiqué ſinon aux Princes.

[f] Tout homme qui doit la vie, vit à la gloire de celuy qui la luy a donnée.

Le Duc qui deſiroit d'auoir ſainct Quentin, Han, & Bohain, & ne les pouuoit auoir qu'en accompliſſant ceſte promeſſe, commanda au ſieur d'Eymery de donner des gardes au Conneſtable, & luy deffendre de ſortir de ſon logis. Ce n'eſt pas aſſez, le Roy qui ne veut pas perdre le Conneſtable pour le faire [t] gagner au Duc, enuoye le Seigneur du Bouchage pour le preſſer, ou de le dépeſcher, ou de luy remettre. Il a vne armee en Champagne preſte à ſecourir le Duc de Lorraine, s'il le faſche par le manquement de ſa parole.

[t] Ce n'eſt pas ſe deffaire d'vn mauuais ſeruiteur, que de le laiſſer & diſgracier, en luy baillant moyẽ de demeurer auec ſon ennemy, il s'en faut aſſeurer. Si Iugurtha l'euſt fait il euſt eſchappé la trahiſon de Romilcar. Sal.

Le Duc de bourgongne ſomme d'effectuer le traicté de nouuines.

Quoy que le Duc fuſt tout porté à la ruine du Conneſtable, ſi eſt-ce qu'il n'eſtimoit pas raiſonnable de remettre entre les mains du Roy, celuy qui s'eſtoit

Digitized by Google

mis ſous ſa protection, & pource differa long-temps d'accomplir ceſte promeſſe, car d'vn autre coſté le Conneſtable qui ne voyoit plus deuant ſes yeux que des fantoſmes eſpouuentables, dont l'imagination eſtoit ſans ceſſe troublee des horreurs de la vengeance du Roy, & la conſcience [u] ne trouuoit aucune ſatisfaction en ſon faict, ſupplioit le Duc de ſe ſouuenir de la foy qu'il luy auoit donnee, à laquelle il s'eſtoit ietté comme à vn havre de ſeureté contre la longue tempeſte de ſa fortune.

Le Cõneſtable deliuré au Roy.

Mais le Duc qui meſuroit ſa Religion à l'aulne de ſon profit, & qui deſiroit eſperduëment de r'auoir S. Quentin, apres quelques remiſes, commanda à Hugonet ſon Chancelier, & à Imbercourt de le deliurer. Ceux-cy d'ailleurs offencez par le Conneſtable, executerent cé commandement en diligence, ce fut vne douleur [x] bien ſenſible de voir ſa vie & ſa fortune à la diſcretion & à la mocquerie de ſes ennemis qui le menerent à Peronne, & le conſignerent au baſtard de Bourbon Admiral de France, & au Seigneur de ſainct Pierre qui le rendirent à Paris. Ils ne demeurerent pas long-temps au contentement de ceſte vengeance de leurs ennemis, car les Gantois les feront tantoſt mourir aux yeux de la Ducheſſe de Bourgongne qui n'aura moyen de les ſauuer.

Empriſonné en la baſtille.

L'infortuné Conneſtable veſtu d'vn manteau de camelot noir doublé de velours, mõté ſur vn petit cheual, s'en va plaignant le violement de la foy publique: comme il accuſoit [y] ſon imprudence, & ſe condamnoit deſia par le ſentiment de ſa conſcience, auſſi ſes ſeruiteurs accuſoient [z] ſa puſillanimité de n'auoir tẽté quelque autre chemin pluſtoſt que celuy de Greue. On le faict paſſer par la porte de ſainct Anthoine

u Quand la conſcience n'eſt ſatisfaicte, tout ce qui ſemble bon eſt mauuais. C'eſt le priuilege d'vn homme de bien de viure en tranquillité de conſcience.

x aux infortunes on sẽt que l'affliction ſe redouble quãd on ſe repreſẽte le cõtentemẽt que les ennemis en receuront. Ceſar ſurpris par les corſaires en Aſie, & eſtant par eux detenu priſonnier, s'eſcria tout haut. *O quel plaiſir tu auras Craſſus quand tu entẽdras ma priſon!* Plvtẽ la vie de M. Craſſus.

y Vn homme de cœur doit faire tout ce qui ſe peut pour éuiter d'eſtre reſerué à l'exemple & l'infamie d'vne iuſtice publique; Pour ce reſpect Eumenes coniuroit ſes ſoldats de le tuer, & leur diſoit ces braues mots. Vous ne deuez craindre qu'Antigonus en ſoit mal content, car il ne demande Eumenes que mort & non pas vif. Ou ſi vous ne voulez employer vos mains à cét office, deſliez-m'en l'vne des miennes ſeulement, elle ſuffira pour cét effet, & ſi d'auanture vous doutez de me mettre vn glaiue en la main, iettez-moy pieds & poings liez aux beſtes. Plvt.

z Qui ne veut rien faire, qui faſſe cognoiſtre en mourãt qu'il a veſcu, ne doit pas tant rechercher de viure. Les Troglodytes diſoient qu'vn tel deſir de la vie à qui n'auoit rien fait digne de viure, eſtoit vn extréme malheur. Dio. lib. 3. cap. 3.

pour entrer en la Baſtille, le chappeau enfoncé pour ne monſtrer le viſage chargé de honte & de palleur d'vne ſi tragique condition. Trois heures apres que les gens du Duc l'eurent remis, ils receurét lettres qui deffendoient de le deliurer, mais la deffence vint trop tard.

Les yeux de l'homme ne peuuent voir le Soleil fixement, ils le voyent toutesfois dans vn baſſin. Il eſt impoſſible de comprendre les iugemens du Soleil de iuſtice, il les faut conſiderer en la vie & en la vanité du Conneſtable qui paſſa comme vn traict en l'eau. Soudain qu'on le vit priſonnier, on dit qu'il n'y eſtoit pas pour en ſortir, luy meſme crût qu'en perdant ſa liberté il ne pouuoit ſauuer ſa vie [a] puis qu'en viuant il ne pouuoit rien faire qui pûſt faire reuiure ſa reputation.

[a] C'eſt le grand intereſt de la choſe publique, diſoit Ateiüs Capito, qu'õ puniſſe rigoureuſement ceux qui tãt ſoit peu attentent contre le Prince, ſinon qu'on vouluſt dire que le corps n'a que faire, & ne ſe doit ſoucier quand on bleſſe & offence le chef. Svet.

Quand il fut à la Baſtille il y trouua le Chancelier, le premier Preſident & quelques Conſeillers de la Cour, deſia preparez à venger l'iniure publique, & faire cognoiſtre comme le corps ſe reſſent de la bleſſure du chef: [a] l'Admiral leur dit que par le commandement du Roy il leur remettoit le Conneſtable pour luy faire ſon procés en toute diligence ſur les lettres, eſcrits & ſeellez que le Roy d'Angleterre, & les Ducs de Bourgongne & de Bourbon auoient enuoyé, & qu'il leur preſenta. Son procés luy eſt faict.

Les Empires du monde marchent ſur deux pieds, ſur la recompenſe du bien, & ſur la correctió du mal. [b] Il faut aller droit ſur l'vn & ſur l'autre ſans broncher ny clocher, & encores vaut-il mieux faillir du pied droict, qui eſt la recompenſe, que du gauche, qui eſt la peine, enuers qui que ce ſoit. De ce pied on alla cõtre le Cõneſtable, mais vn peu viſte. Il ſe vid reduict

[b] Le defaut de la remuneration du bien n'eſt pas ſi preiudiciable en vn Eſtat que l'impunité du mal.

Digitized by Google

aux termes que l'on ne conſideroit les ſeruices paſſez, mais les offences preſentes. Il ſupportoit ceſte affliction autant impatiemment[c] comme il auoit paſſé les proſperitez inſolemment.

[c] Ceux là portent inſolemment les proſperitez & impatiemment les aduerſitez, qui penſent que ny l'vn ny l'autre ne ſe puiſſe changer.

On commence ſon procez par ſes reſponſes. Il faut qu'il parle ou qu'il ſe taiſe, ſa parole découure la trahiſon, ſon ſilence le traiſtre. Il n'y a que la pitié qui parle pour luy, & on n'en trouue point pour les crimes de ceſte ſorte. Ses propres écrits eſtoient contre luy.

Ses cõfeſſiõs.

Il confeſſe que pour entretenir ſon Eſtat de Conneſtable, & troubler l'Eſtat du Roy, il entretint touſiours la guerre entre le Roy & le Duc de Bourgongne, & pour cet effect luy auoit baillé ſon ſeellé, & promis que quand les gens de guerre qui marcheroient ſous ſon commandement ſeroient preſts de frapper, il les feroit reculer.

Que voyant[d] le mariage traicté & conclud entre Monſieur de Guyenne frere du Roy, & la Princeſſe de Caſtille, il écriuit à Monſieur de ſe garder bien de paſſer outre, luy faiſant croire qu'auſſi-toſt qu'il ſeroit party pour aller en Eſpagne querir ſa femme, le Roy eſtoit reſolu d'enuoyer vne armée en la Duché de Guyenne pour le dépoüiller, & le rendre miſerable; & que ſ'il vouloit entendre au mariage de la fille du Duc de Bourgongne, il ſe promettoit de la luy faire auoir, pourueu qu'il enuoyaſt ſon ſeellé au Duc de Bourgõgne, & qu'il paſſaſt procuration pour obtenir diſpenſe du ſerment de ſes promeſſes de mariage de la princeſſe de Caſtille.

[d] Qui deſire perpetuer la guerre en vn Eſtat ſuyue la maxime du Conneſtable de ſainct Paul, *tenir touſiours le Roy en mauuaiſe intelligence auec ſes plus proches.* Comme les Princes du ſang eſtans biẽ vnis auec le Prince le rendent plus aſſeuré & redouté, auſſi quãd ils ſont débauchez, ne peut eſtre que l'Eſtat n'en patiſſe. De cela ſe liſent deux beaux exemples l'vn d'Hipparcus en Thucid. l'autre de Sext. Tarq. en Tite-Liue.

Que le Duc de Bourgongne luy ayant enuoyé homme expres pour auoir ſon ſeellé, qu'il vouloit enuoyer au Duc de Sauoye, il voulut qu'ils paſſaſſent vers le Duc de Bourbon pour l'attirer à leur ligue & intel-

ligence contre le Roy, lequel leur reſpondit, *qu'il aymeroit mieux deuenir auſſi pauure que Iob*, e que de conſentir à leur conſpiration, & que mal-heur en prendroit à la fin.

e Il n'y a miſere comparable à celle que la trahiſon & l'infidelité apportent. Et pource le Duc de Bourbon eut mieux aymé la condition de Iob que de ſe reuolter contre ſon Roy.

Que le Roy ayant commandé d'écrire au Roy d'Angleterre, à la Reyne, à Monſieur de Sombrezet, & à Monſieur de Candale pour le fait du Comte de Vvaruich, il écriuit tout le cõtraire des intentions du Roy.

On le vouloit oüyr ſur la barriere, & la chauſſée de Compiegne. A ce mot il recognut ſa mécognoiſſance, & que la perfection des actions de l'homme dépend de ſe bien connoiſtre. f Il ne pouuoit deſnier que là il n'euſt faict le compagnon auec ſon maiſtre. Il confeſſa que quand il parla au Roy pres de Compiegne, il fit faire vne barriere entre le Roy & luy afin de parler en ſeureté, & que le Roy neantmoins paſſa la barriere pour l'accoller & le prier de tenir ſon party, ce qu'il jura & promit, & que toutesfois deux jours apres le Duc de Bourgongne luy enuoya homme expres pour ſçauoir de luy s'il vouloit tenir ce qu'il luy auoit promis, & luy offrit vne penſion de dix mille liures.

f Le premier precepte, ou pluſtoſt le ſommaire de toutes les inſtructions de la conduite de la vie, n'eſt que de ſe bien cognoiſtre. De là dependent les bonnes ou mauuaiſes yſſuës des actiõs. Heraclitus parlant d'vne grande & haute occupation de ſon eſprit, diſoit, qu'il ſe cherchoit ſoy-meſme.

Philip. de Commines dit que la diligence en ceſte procedure fut trouuée fort eſtrange, & que le Roy preſſoit fort les Cõmiſſaires. Les Hiſtoriens n'ont pas remarqué le temps, mais il faut recueillir & conjecturer de ce que le Comte de Merle fils du Conneſtable enuoya le 4. Decembre vn Heraut nommé Montjoye qui reſidoit d'ordinaire auec le Conneſtable, à Iean Ladrieſche Preſident des Comtes natif de Brabãt pour le prier de ſecourir & arreſter le Conneſtable. Si cela eſt le commencemẽt de la priſon, comme il eſt croyable, le procez fut faict en quinze ou ſeize jours.

Qu'il auoit écrit au Duc de Bourgongne, qu'il trouueroit biẽ façon de prẽdre le Roy au collet, puis le faire mourir ou mener quelque part, & qu'il mettroit la Reyne & le Dauphin en tel lieu qu'on les pourroit touſiours trouuer.

Reconnoiſſance des lettres par luy écrites.

On luy faict connoiſtre les lettres qu'il auoit écrites au Roy d'Angleterre, il les reconut, & quand il n'y euſt eu que cela, il demeuroit aſſez conuaincu. Le Roy preſſoit fort les Cõmiſſaires qui alloient peſamment en choſe de telle importance. Le crime de leze-Majeſté eſtant euident, les opinions ſ'en allerent à la

Il eſt mandé au Parlement pour eſtre oüy.

Digitized by Google

mort par les voyes, & les voix de l'extremité, & du plus haut poinct de la iuſtice, & l'arreſt en fut prononcé en Parlement par le Preſident de Popincourt.

Il eſtoit neceſſaire que le priſonnier l'entendiſt au Parlement, & pource le Seigneur de S. Pierre alla de bon matin à la Baſtille pour le faire venir; en entrant en ſa chambre il demanda qu'il faiſoit, & s'il dormoit, il reſpond qu'il y auoit long temps qu'il eſtoit éueillé, mais qu'il ſe tenoit au lict penſant, & fantaſiant. Le Seigneur de ſainct Pierre luy dit que la Cour de Parlement voyoit ſon procez, pour l'expedition duquel il étoit neceſſaire qu'il fuſt oüy. Il ſe leue & ſe prepare pour aller au Palais, ſans penſer que de là il ſeroit cõduict à la mort. Et parce que la Cour auoit ordõné que le Seigneur d'Eſtouteuille Cheualier Preuoſt de Paris, l'accompagneroit, il entra en quelque ſoupçon que c'eſtoit pour le tirer des mains de Philippes l'Huillier, Capitaine de la Baſtille qui eſtoit ſon amy, & le traittoit doucement, pour le mettre en celles du Preuoſt de Paris ſon ennemy, qu'il croyoit receuoir par vne volupté [g] inhumaine beaucoup de contentement de ſon mal'heur. Il craignoit encores que le peuple qui l'auoit autant hay à la fin comme admiré au [h] commencement, conceu contre luy vne haine implacable, & déchiré ſa reputation en écrits, [i] cõme en paroles publiques, ne luy fiſt quelque outrage par les ruës. Le Seigneur de ſainct Pierre l'aſſeura, & luy oſta l'vne & l'autre crainte, luy diſant qu'il ne ſortoit point d'vne priſon pour aller en vne autre, & qu'il ne permettroit iamais qu'il fuſt offencé en ſa compagnie. Ainſi il alla au Palais à cheual au milieu de S. Pierre & d'Eſtouteuille. Arriué au pied des degrez du Palais, le Seigneur de Gaucourt, Gou-

hay & deteſté par le peuple de Paris.

g Rire des maux d'autruy eſt vne volupté inhumaine, pleurer des maux d'autruy eſt vne miſere eternelle.

h Il eſt en nous qu'on nous priſe ou meſpriſe. Iamais perſonne ne fut plus meſpriſé au commencement, ny moins à la fin, que Brutus.

i Au mois de Iuin de l'ã 1471. le Roy par cry publie promit trois cens eſcus d'or à qui denonceroit l'autheur des eſcritz publiez contre l'hõneur du Conneſtable. Henry Mariette, qui auoit eſté Lieutenant criminel de Paris, & Pierre le mercier écolier, furent priſonniers pour ce faict, & renuoyez abſous.

Digitized by Google

uerneur de Paris, & Denis Heſſelin le vindrent rencontrer pour le mener à la Tournelle, où il trouua le Chancelier, qui l'ayant exhorté à la patience, luy demanda l'ordre de ſainct Michel. Le Conneſtable l'oſte de ſon col, le baiſe, & le luy donne. Il l'auoit receu de la main meſme du Roy, eſtant le troiſieſme des quatorze qui premiers le receurent.

k Quand les hõmes conſtituez en ces hautes charges ſont cõdamnez à perdre la vie, la mort de l'honneur par la degradation precede celle du corps par le ſupplice.

Le Chancelier luy demande auſſi l'épée [k] de Conneſtable: il répond qu'elle luy auoit eſté oſtée quand il fut fait priſonnier. Cela faict, le Chancelier ſe retire & laiſſe le Conneſtable en quelque opinion que la juſtice ſ'arreſteroit à ceſte degradation d'honneur, & luy laiſſeroit en don le reſte de ſa vie, lequel toutesfois il ne deuoit ny deſirer, ny accepter, en luy eſtant offert apres auoir perdu ce qui eſtoit plus cher que tout cela. Mais voicy le Preſident de Popincourt qui luy prononce l'arreſt & luy parle en ceſte ſorte. *La Cour vous a declaré & declare criminel de crime de leze-Majeſté, & comme tel vous a priué & priue de l'office de Conneſtable de France, & de tous vos offices, honneurs, eſtats & dignitez, & pour punition vous a condamné & condamne à ſouffrir mort, & eſtre decapité en la Greue à Paris, declare tous & vn chacun vos biens, meubles & immeubles confiſquez au Roy: & combien que veu l'enormité des grands & execrables crimes de leze Majeſté que vous auez commis, vous deuiez eſtre* [m] *eſcartelé, vos quatre membres pendus en voye publique, & le corps au gibet: neantmoins pour aucunes conſiderations à ce mouuans la Cour, meſmement voſtre dernier mariage dont ſont iſſus enfans & autres cauſes, elle a ordonné qu'apres l'execution publiquement faicte de voſtre perſonne, voſtre corps ſera inhumé en terre ſaincte ſi vous le requerez.* Le Cõneſtable auec vn eſtonnement ordinaire aux accidés ſi eſtrãges & ſoudains, & excuſa-

Son Arreſt luy eſt prononcé.

l Rien ne reſte à perdre à qui a perdu la reputation C'eſt mourir trop tard que ſuruiure à ſon honneur.

m Par la grandeur des peines on conſidere l'enormité des crimes. La trahiſon & la felonnie, ont touſiours eſté ſeuerement punies.

Digitized by Google

& excuſables aux hommes plus cõſtans, qui ſouffrent bien la mort & ont horreur [n] de la voir, reſpond, *Ha! Dieu ſoit loüé, voicy biẽ dure ſentence, ie luy ſupplie & requiers qu'il me donne grace de bien le recognoiſtre aujourd'huy.* On luy donna quatre Theologiens pour le conſoler, mais en ces extremitez la conſolatiõ eſt vne partie du mal. Ils le diſpoſerent à reünir toutes ſes pẽſées au dernier acte le plus important de ſa vie pour l'acheuer [o] à ſon ſalut, car il n'y va que de la perte du corps & de l'ame, la mort eſtant vn ieu tel qu'en la bien joüant on y aduanture peu pour gagner beaucoup.

Quatre Theologiens l'exhortent à bien mourir.

Il demanda au Chancelier qu'il luy fuſt permis de receuoir la ſaincte Euchariſtie, mais cela luy fut refuſé. [p] On aduiſa que la Meſſe ſe diroit deuant luy, & qu'à la fin on luy donneroit du pain benit. Deſlors il ne beut & ne mangea, & demeura auec ces Theologiens en l'examen de ſa conſcience juſques entre vne & deux heures apres midy qu'il fut mené à cheual en la maiſon de Ville, où il diſpoſa de ce que le Roy luy promettoit de diſpoſer par ſa derniere volonté, fit le partage entre les quatre mandians de ſoixante demy eſcus, qui eſtoient toutes les bagues & pierreries qu'il auoit couſuës en ſon pourpoint, & dont le bourreau penſoit faire butin. Pluſieurs Princes & Seigneurs tenoient lors & tiennent encores maintenant acte de ſageſſe & de preuoyance, de n'eſtre iamais ſans quelques pieces d'or, parce que l'õ ſe peut trouuer en tel deſtroit & ſi mal ſuiuy & aſſiſté des ſiens, que faute de cẽt eſcus ou beaucoup moins pour arreſter le mauuais deſſein de quelques deſeſperez, on peut courre ſoudainement vne dangereuſe fortune.

Il diſpoſe de ſes bagues.

Il auoit en l'vn de ſes doigts vne bague d'vn petit

n La nature abhorre la mort. Vn homme vaillãt va librement aux perils, & s'émeut toutesfois de ceux qui y demeurent. Il y en a qui reçoiuent plus conſtamment le coup qu'ils ne l'apprehendẽt. Sen. Epiſt. 58.

o La iuſtice en ruinant & deſtruiſant le corps, donne touſiours du temps pour penſer au ſalut de l'ame. Au point de la mort, l'homme couche de ſon reſte, cela perdu il n'a plus rien à perdre.

p Si l'Euchariſtie ſe doit deſnier à ceux qui ſont condamnez par iuſtice, les reſolutiõs s'en tirent du ch. *ſuper eo. de hæret. in 6.* & C. *quæſitum* 13. 9. 2.

q Iean Roy d'Hongrie, que Sultan Solyman fit Roy de Bude à la charge du tribut, fit trancher la teſte à Grittus fils d'vn Duc de Veniſe. Quand le bourreau l'eut dépoüillé il treuua en ſes chauſſes vne petite bourſe où il y auoit des pierreries à quarãte mille écus. Paul. Iou lib. 31.

diamant, il pria le Penitencier de l'Eueſque de Paris de la mettre dans le doigt de l'Image noſtre-Dame de Paris, & luy offrir de ſa part. Il chargea vn autre de dóner à ſon petit fils vne pierre qu'il portoit au col, & qui reſiſtoit au poiſon, le Chancelier la retint pour la preſenter au Roy.

Ces ordonnances faictes on le conduict ſur vn grand échaffaut, duquel on montoit ſur vn autre plus petit, mais plus éleué, là où il deuoit receuoir la fin [r] de ſa vie pour peine. Sur le plus grand eſtoient le Chancelier, le Seigneur de Gaucourt & quelques autres Officiers du Roy, toute la place & toutes les feneſtres eſtoient remplies juſques au plus haut eſtage des maiſons. Il eſtoit mõté ſur l'échaffaut les mains libres. L'executeur les lia auec vne petite corde. On luy preſenta vn carreau d'autre eſtoffe que ne ſont ceux ſur leſquels les Conneſtables [f] de France font ſerment au Roy. Il le remua du pied, & le mit à ſon point, & s'agenoüilla deſſus, le viſage tourné deuers l'Egliſe noſtre-Dame. Là à la veuë du Ciel, & de deux cens mille hommes, le flambeau de la guerre eſt eſteint le dix-neufieſme Decembre 1475. Il mourut fort effrayé, mais plein de deuotion & de repentance: mourir tremblamment comme cela, ce n'eſtoit pas mourir en homme qui auoit porté l'épée de France. Le bourreau ne deuoit pas eſtre plus hardyt à frapper, que luy à preſenter le col pour receuoir le coup. Ainſi celuy qui ne ſe ſoucioit & ne penſoit qu'à la diuiſion, a la teſte diuiſée des épaules, laquelle comme pleine de vent va en l'air, le corps bronche en terre, la vie qui luy reſte faict vn peu de mouuement, qui fait remuër la teſte à part, & le corps à part, mais c'eſt ſans ame, car elle ne ſe diuiſe point. Les Cordeliers

Il eſt executé en la place de Greue.

Il mourut trẽblãt.

r Douce eſt la mort quãd c'eſt la fin & non pas la punitiõ de la vie. Et l'on dit qu'il eſt biẽ faſcheux de mourir auant que d'eſtre malade.

f Les Conneſtables & les Chanceliers de France font ſerment au Roy a genoux ſur vn carreau de velours. Icy on preſenta au Conneſtable vn carreau de laine aux armes de la ville de Paris.

t En quelque lieu que la mort attaque vn homme genereux, il faut qu'il meure genereuſement. La generoſité du courage diminuë quelque choſe de l'infamie du ſupplice. Rubrius Flauius condamné à perdre la teſte par Neron, comme le bourreau luy dit qu'il tendit hardiment le col, il reſpondit. *Tu ne frapperas pas ſi hardiment que ie te preſenteray ma teſte.*

Digitized by Google

porterent le corps en leur Egliſe, & l'on diſoit lors ſur la diſpence qu'ils eurent auec le Curé de S. Ieã en Greue, que deux cens Cordeliers auoient eu la teſte coupée. Il faut fermer ce diſcours par vne maxime ſi certaine que qui l'affermera ne peut mentir. *Iamais perſonne n'a voulu faire le fin auec ſon Prince qu'à la fin ne s'y ſoit trompé, & n'y a rien de plus veritable par les conſiderations de l'exemple, de l'experience, & de la raiſon, que qui tient ſon maiſtre en crainte le contrainct de s'en deliurer.*

Importance de l'office de Conneſtable.

Ceſte place demeura plus de quarante ans ſans eſtre remplie, car ſa puiſſance eſt de ſi grande eſtenduë ſur toutes les forces du Royaume, & le nom eſt de ſi grand & éclatant luſtre, que ſi elle tombe entre les mains d'vn hõme ambitieux, elle eſt capable de faire marcher ſon authorité à l'égal de celle du Roy, ſi d'vn Prince du ſang, il eſt le Roy du Roy, ſi d'vn autre, les Princes ny les grands du Royaume ne luy obeïſſent point, & ſon commandement, comme dit Bertrand du Gueſclin, [u] regarde pluſtoſt les grands que les petits.

Les biens du Conneſtable confiſquez, furent rendus à François de Bourbon Cõte de Vendoſme épouſant Marie de Luxẽbourg Sa delicateſſe & petite taille apporta en ceſte maiſon la petiteſſe du corps de ces grands Princes qui en ſont ſortis, & qui auparauant eſtoiẽt de ceſte belle & riche ſymmetrie. La premiere beauté des hommes admirée & deſirée aux Roys.

Le Duc d'Alençon en liberté.

Comme le Roy auoit monſtré en la mort du Conneſtable vn exẽple de ſa juſtice, il en fit veoir vn de ſa bõté enuers le Duc d'Alençõ, [x] il permit qu'il ſortiſt du Louure où il eſtoit priſonnier, & qu'il fuſt logé en vne maiſon bourgeoiſe à Paris. La fortune de ce Prince eſtoit à plaindre, & la conſideration de ſa naiſſance

u Bertrand du Gueſclin refuſa d'accepter l'eſtat de Conneſtable, parce qu'il eſtoit ſimple Cheualier & n'oſoit entreprendre de commander aux freres, couſins & nepueux de ſa Majeſté. Ceſte charge eſtendant pluſtoſt ſes commandemens ſur les grands que les petits. Le Roy Charles luy diſt; Meſſire Bertrand ne vous excuſez point par ceſte voye, car ie n'ay frere, couſin, nepueux, Comte ny Baron à mon Royaume qui ne vous obeyſſe de bõ cœur & ſi quelqu'vn le faiſoit autrement il me deplairoit. FROISSARD.

x Le Duc d'Alençon eſt conduit du Louure en la maiſon de Michel Luillier, le Ieudy 18. Decembre 1475. à ſix heures du ſoir, par Iean de Harlay, Cheualier du Guet, auec quatre torches, comme l'a remarqué l'autheur de la Chronique.

Digitized by Google

y Charles de Valois frere de Philippe de Valois Roy de France, a eu quatre enfans de Marie d'Espagne sa seconde femme, Charles qui fut Iacobin & puis Archeuesque de Lyon, Pierre Comte d'Alençon, Philippe Archeuesque de Roüen, Robert Comte du Perche.

obligeoit les Princes à cómiseration. Il estoit du sang de France, & la maison d'Alençon estoit vne branche de celle de Valois. Charles de France Comte de Valois eust deux fils, Philippes de Valois Roy de France, & Charles de Valois Comte de Chartres, puis d'Aléçon, lequel mourut à la journée de Crecy. Il fut pere de Ieá premier Duc d'Alençon, lequel épousa Marie de Bretagne, & d'elle eust ce Ieá II. du nom Duc d'Alençon, son fils René Duc d'Alençon, épousa Marguerite de Lorraine, de laquelle il eust Charles dernier Duc d'Alençon, marié à Marguerite d'Orleans sœur vnique du Roy François I. & mourut sans enfans.

M CCCCLXXVI.

Le Duc de Bourgógne par la mort du Connestable receut du Roy S. Quentin, Há & Bohain, & la dépoüille du deffunct, qui pouuoit valoir quatre-vingts mille écus. Il se repentit d'auoir perdu celuy qui luy auoit fait gagner si bonne part en France, il fust blasmé de luy auoir donné vn sauf conduit pour le rendre & le deliurer à qui le poursuiuoit, apres les asseurances de protection & deffence. Ce manquement fut marqué pour presage infallible de la ruine de sa maison.

Voicy le iugement que le Seigneur d'Argenton faict de ceste deliurance. *Il n'estoit nul besoin au Duc de Bourgongne, qui estoit si grand Prince & de maison si renommée & honnorable, de donner vne seurté au Connestable, pour le prẽdre, & fut grande cruauté, la bataille où il estoit certain de la mort & pour auarice.*

Les Annales de la Franche-Comté de Bourgongne, adjoustent vne autre cause, qui fut, que le Duc se saisit d'vne grande somme de deniers à Aussonne, leuez par la publication de la Croisade, & destinez à la guerre contre les infideles. Desiors il ne fit pas que pour s'approcher de ce precipice, faisant sa sepulture dans ses propres desseins, comme les vers à soye meurent dedans leurs ouurages.

Le Duc de Bourgongne entre à sainct Quentin.

z Le Prince est bien foible qui est contraint de se deffier de ses sujets & de se seruir des estrangers, l'obeïssance, l'affection & la fidelité desquels n'est attachee à autre respect que de la solde. Ils estiment que leur foy est desobligée quand l'argent manque.

Il commença à se deffier de ses propres subiets pour prendre des estrangers. Quand vn z Prince est reduit à ce mal'heur, tout s'en va en déroute. Il renouuelle en son ame toutes les pẽsées qu'il auoit euës autresfois,

Digitized by Google

pour ſe vẽger de ceux qui l'auoient offencé. Il ſe veut desfaire de ceux qu'il eſtime les plus foibles, & ſe ſouuenant qu'eſtant deuant Nuz, René Duc de Lorraine luy auoit enuoyé vn deffy, couru & rauagé la Duché de Luxembourg, razé Pierre fort, pour ſe venger de ce qu'apres la mort de Iean Duc de Calabre & de Lorraine, il l'auoit faict priſonnier, il ſe reſout de l'en faire repentir, il arme pour la conqueſte de Lorraine, par laquelle outre les tiltres hereditaires de Roy de Hieruſalem, & de Sicile, qui ſont en ceſte maiſon, il ſe promettoit de ſe rendre ſi puiſſant contre les Allemans, qu'il feroit repentir l'Empereur de luy auoir refuſé le tiltre de Roy.

Declare la guerre au Duc de Lorraine.

L'ambition luy trouble l'imagination, luy repreſẽte en poſſeſſion tout ce qu'il n'a qu'en eſperance, il croit que tous les vaiſſeaux [a] qui vont ſur mer ſont à luy; mais comme la Lune s'eclipſe quand elle eſt pleine, la fortune qui l'auoit tant fauoriſé s'obſcurcit quand il croit de luy auoir donné le rond & le plein. Il penſe faire tirer ſon chariot triomphant, non par des Lyons comme Marc Anthoine, ny par des Elephãs comme Pompee, ny par des Cerfs comme Aurelien, mais par des Princes, comme Seſoſtris.[b] Il eſt auſſi proche que Seſoſtris d'eſprouuer l'inſtabilité de ceſte rouë, & que les faueurs de la fortune ne ſont pas des preſens, mais des appaſts.

Grands deſſeins de l'ambition.

Le Comte de Campobache paſſant à Lyon pour aller en Italie, auoit faict offre au Roy de luy mettre en main le Duc ſon maiſtre mort ou vif, aſſeurant pouuoir aiſément faire l'vn par le poiſon, & l'autre quand le Duc monté ſur vn petit cheual recognoiſſoit ſon armee ſelon ſa couſtume. Il deſcouurit ceſte ingrate & damnable intention à Simon de Pauie

Trahiſon & attẽtat du Cõte de Campobache.

a L'ambition repreſente les choſes ſelon que l'ãbitieux les deſire ou les propoſe. Elle trouble l'imagination. Traſille croit que tous les vaiſſeaux qui ſont au Pyree ont faict voile pour luy, il en tient regiſtre, il eſt marry que ſon frere Caton le veüille desabuſer, car il n'eſt iamais plus content qu'en ces reſueries.

b L'inſolẽce de Seſoſtris Roy d'Egypte en la proſperité fut ſi grande & deſreglee, qu'il fit atteller quatre Roys à ſon coche au lieu de cheuaux, l'vn d'eux iettant les yeux ſur le tour continuel de la rouë eſclata de rire, & enquis par Seſoſtris, pourquoy il rioit. *Ceſte rouë*, dit ce pauure Prince, *mettant en haut ce qui eſt en bas me fait ſouuenir de ma condition, & conſiderer que la voſtre peut eſtre de meſme.*

Medecin de Lyon & à S. Pry, Ambaſſadeur pour le Roy en Piedmont.

Le Roy deteſta auec horreur vne telle meſchanceté, à laquelle la generoſité du ſang de France ne luy euſt permis de conſentir pour en acquerir la Monarchie de l'vniuers. [c] Vn Prince qui entreprend de ſe desfaire de ſon ennemy, autrement que par la voye des armes, eſt meſchant. Toute trahiſon eſt maudite & execrable. Il en aduertit [d] le Duc par le Seigneur de Contay, mais il meſpriſa cét aduis ne pouuant prendre creance de l'intention de celuy qui le donnoit, & croyant que c'eſtoit pour rendre ſuſpecte l'affection d'vn ſeruiteur vtile & neceſſaire, monſtra qu'il faiſoit plus d'eſtime de ce traiſtre qu'il n'auoit iamais faict. Au meſme temps M. CCCCLXXVI. en Octobre fut puny à Paris Iean Bon natif du pays de Galles, ſeruiteur domeſtique du Roy, pour auoir conſpiré d'empoiſonner le Dauphin. Il fut condamné par ſentence du Preuoſt de l'Hoſtel à perdre la teſte: le Roy luy fit dire ſur le poinct de l'execution s'il aymoit mieux perdre les yeux que la teſte, il reſpondit qu'ouy: le Bourreau les luy creua & le rendit à ſa femme.

Le Duc eſtoit lors fort eſchauffé au Siege de Nancy, Campobache confident fort eſtroit de René, deſconſeilloit ceſte entreprinſe. Le Duc ne pouuant gouſter les raiſons qu'il luy repreſentoit, ſe laiſſa tellemẽt emporter à la colere, qu'il luy dóna vn ſoufflet, & neãtmoins contre toute euidence de raiſon, & toutes les regles de prudẽce, qui ne permettent point de ſe fier [d] à des ſeruiteurs traictez de ceſte façon, il le retint aupres de luy.

Il vient à bout de Nancy, la Lorraine fait joug. Ce

c Magnanime fut la reſponſe d'Alfõce premier Roy de Naples, à Roger Comte de Pallanza, qui ſe preſentoit pour faire mourir le Roy de Caſtille: *Quand ce ſeroit*, dit-il, *pour deuenir Roy de tout le monde, ie ne conſentiray iamais à vne telle meſchanceté.*

d Vn homme de cœur qui a receu quelque indignité & outrage, deſire de s'en vanger, & coue longuement ce deſir en ſon cœur: apres cela il s'en faut deffaire, & ne s'y fier iamais plus. C'eſt le precepte de Thucydide, *Quiconque ſe ſent iniurié à tort de celuy qui n'auoit point d'occaſion de luy courir ſus, s'il s'en peut vne fois demeſler, il taſchera de s'en reſſentir plus aigrement que d'vn tout formel aduerſaire.*

Le Duc de Bourgongne ſe ſaiſit de la Lorraine.

n'eſt pas aſſez, l'ambition luy donne de nouueaux deſſeins. Il ſe ſouuient que pendant qu'il eſtoit en ſon camp de Nuz, les Suiſſes entrás en Bourgógne auoiét pris Blaſmont, aſſiegé Hericourt, & deſfait en bataille deux mille Bourguignons. Il ſe ſouuient des plaintes que Iacques de Sauoye, Comte de Romont frere du Duc de Sauoye luy faiſoit, il le veut vanger en ſa vengeance, & auec luy la Majeſté ſouueraine des Princes, qui eſtoit offencee par le ſouſleuemét de ſes peuples, qui liguez pour ſe faire maiſtres d'eux-meſmes, diſoient que le trouppeau eſtoit mieux [e] gardé par pluſieurs que par vn ſeul, & en moins de cent ans auoient eſteint en leur pays toute la memoire de ceux qui leur commandoient.

LeRoy le cóiure de ne s'amuſer à la cóqueſte de pays où il ne pouuoit entrer fort, qu'auec peril de mourir de faim, ny foible, ſans eſtre battu, que les ennemis qu'il trauailloit auoient aſſez de peine à viure en paix, & qu'il en deuoit chercher de [f] meilleurs.

Veut vanger l'iniure du Cõte de Romõt.

Le Roy partit de Tours au commencement de Feurier de l'annee 1476. paſſa en Bourbonnois & en Auuergne, fit ſa neufuaine à noſtre Dame du Puis, deſcendit à Lyon & en Dauphiné. C'eſtoit pour tenir ſa frontiere [g] couuerte & aſſeuree, le Duc de Bourgongne, & les Suiſſes eſtans en armes, & pour voir de plus pres quelle ſeroit l'iſſuë de leur differend. Le deſir d'en auoir des aduis plus ſouuent luy fit eſtablir les poſtes. Il apprehendoit viuement que le Duc de Bourgongne ne fiſt quelques progrés contre les Suiſſes, ce qui euſt eſté vn grand accroiſſement de puiſſance, car il auoit à ſa diſpoſition toute la maiſon de Sauoye, & la Ducheſſe quoy qu'elle fuſt ſœur du Roy, eſtoit du tout paſſionnee pour la croix rouge. [h] Le Roy de

Eſtabliſſemẽt des poſtes.

e Ceux qui veulent preferer le gouuernement de pluſieurs à celuy d'vn ſeul, diſent, que le troupeau eſt mieux gardé par pluſieurs chiens, que par vn ſeul. On leur reſpond qu'vn vaiſſeau qui a pluſieurs nochers & pattons, court plus de fortune que celuy qui n'en a qu'vn bon.

f Contre vn ennemy deſja pauure & miſerable, il n'y a pas grand eſpoir de guerre ny de profit. On conſeilloit à Iulien l'Empereur de faire la guerre aux Gots. Ie veux, dit-il, de meilleurs ennemis, il les faut laiſſer aux marchands qui les vendẽt comme il leur plaiſt. SIGONIVS, *lib. 6. Imp. Occid.*

g Du coſté que le voiſin eſt armé, il faut pouruoir à la frontiere.

h Le Duc de Bourgongne ſouſpiroit apres le ducché de Milan, René Roy de Sicile Duc d'Anjou, tenoit la conqueſte infaillible, & pource deſiroit de l'adopter pour fils & luy remettre la Comté de Prouence. Le Duc ſous ceſte eſperance auoit enuoyé Chaſteau Guyon en Piedmõt pour auoir des gens, & les faire paſſer en Prouence.

Digitized by Google

Sicile Comte de Prouence luy offroit la Prouence, Galeas Duc de Milan eſtoit ſon allié, les Princes d'Italie eſtoient de ſon intelligence : ce luy eſtoit vn extréme contentement de voir tant de gens rechercher ſon amitié, [i] & ſe pouuoir paſſer de la leur. Les Allemans diſoient au Roy, que s'il ne ſe declaroit contre le Duc, ils s'accorderoient auec luy pour luy faire la guerre.

i Les offres du ſecours d'alliance & d'amitié ſõt agreables & magnifiques, quand on s'ẽ peut paſſer, *Magnificum*, dit Tacite, *letumque tantis ſociorum auxiliis ambiri neque indigere.*

Le Roy qui voyoit & bien loing & bien arriere, iugeoit que la proſperité de ſes affaires ne pouuoit durer, ſi les entrepriſes du Duc proſperoient contre les Suiſſes. Comme les Suiſſes ſont aduertis que c'eſt à bon eſcient qu'il les vient veoir, ils ſe preparent de luy faire cognoiſtre que comme le deſir de dominer luy eſtoit naturel, la reſolution de ſe bien deffendre leur eſtoit auſſi naturelle. [x] Mais pour mettre tout le tort de ſon coſté, ils luy enuoyent leurs deputez pour le ſupplier de les laiſſer en paix, offrent de ſe departir de toutes les alliances qui luy ſeroient deſagreables, meſme à celle de France, que leur pays ne meritoit pas la peine qu'il prendroit, car tous les butins & rançons que ſes ſoldats en pouuoient eſperer ne valoient pas les eſperons ny les mords de bride de ſa caualerie. Les deputez des ligues qui n'eſtoient lors que [l] de huict communautez, ne r'emporterẽt que des paroles de colere de ce Prince qui eſtoit offencé, & du ſecours qu'ils auoient donné au Duc de Lorraine, & de l'iniure qu'ils auoient faict au Comte de Romont, luy ayant prins vne charette chargee de peaux de mouton; vne iniure ſi legere fut la ruine d'vne maiſon, dont la marque plus illuſtre eſtoit la toiſon d'or d'vn mouton.

Les Suiſſes prient le Duc de Bourgongne de les laiſſer en paix.

x On ne trouue plus de ces peuples Il n'y en euſt iamais de ſi ſimples que de ſe ſouſmettre volontairement à la ſeruitude ſans deffence ny reſiſtãce. Comme c'eſt choſe naturelle dit, Hermocrates aux Siciliens, de vouloir dominer ſur ceux qui de bon gré s'y preſẽtent. Auſſi eſt ce le propre de l'homme de ſe reuãger & deffendre pour ſe guarantir des iniures qu'on luy voudroit faire. THVCYDIDE.

l La liberté des Suiſſes a commencé en l'an 1315. pour l'alliance d'Vry, Schuits, Vnderuuald. Lucerne s'aſſocia à ces trois cantons l'an 1332. Zurich 1351. Zug & Glaris 1352. Fribourg & Berne 1501. Soleurre 1481. Baſle & Schaffouſe en l'ã 1501. Appenzel 1514.

que

que des figues[m] & des raiſins, & la hure d'vn ſanglier, deſchargea ſes premieres fureurs ſur Yuerdun, la prit & reprit en peu de iours. Granſon ville proche du Lac de neuf-Chaſtel eſt aſſiegee, deffenduë ſeulement par quatre cens Suiſſes du Canton de Berne, leſquels ne ſe trouuans aſſez forts, ny la ville tenable contre de ſi grands efforts, car le Duc auoit cinquante mille hommes, vne grande quantité de pieces d'artillerie, & de diuers calibres, [n] l'abandonnent, y mettent le feu, & ſe retirent au Chaſteau, dans lequel ils compoſent, & ſont receus à vie ſauue. La capitulation ne fut pas obſeruee, car le Duc offécé de ce que les aſſiegez s'eſtoiét faict battre pluſieurs iours, en fit pédre quatre-vingts, noyer deux cens, & mit le reſte à rançon: acte qui dóna du deſeſpoir aux autres villes, & le deſeſpoir tant de courage, qu'elles ſe reſolurent à ne ſe fier plus à la foy de ce Prince, & de ſe voir pluſtoſt ruinees que renduës.

Legere occaſió de la guerre contre les Suiſſes.

Victorieux de ceſte premiere reſiſtance il ſe promet l'iſſuë de meſme, & cóme s'il eſtoit dans ces montagnes, non pour combattre, mais pour triompher, il diſcourt pluſtoſt de ce qu'il fera apres la victoire, que de ce qu'il doit faire. [o] Son camp eſt vne monſtre generale des richeſſes, & magnificences de ſa maiſon, dont le contentement dépend plus des yeux d'autruy que des ſiens propres. Il ne paroiſt iamais que paré & armé ſuperbement. Il ſe fait ſeruir de ce qui eſt de plus excellent au cabinet de ſes peres, & parmy ſes grádes richeſſes, ce qui eſt pur or n'eſt pas le plus precieux. Il ne ſe móſtre aux Ambaſſadeurs eſtrágers que tout brillant de pierreries, ce ne ſont que pauillons & tentes de drap d'or, & de meubles ineſtimables, car il y en auoit plus en ceſte maiſon qu'aux trois plus gran-

Armee puiſſante en hómes & en artillerie.

m Peu de choſe ont occaſionné de grandes armees à ſe mettre aux champs Vn Suiſſe nommé Itico, apporta d'Italie des figues & des raiſins aux Gaules pour leur faire cognoiſtre l'abondance, & les delices du païs: Les Gaulois ſur ce ſeul mouuement paſſerent les Alpes Les Lõbards y furent inuitez par meſmes allechemés. La guerre entre les Etoles & Arcades fut lõgue & ciuile pour la hure d'vn Sanglier.

n I de Serres dit, que le Duc de Bourgongne auoit cinq cens pieces de canons de toutes ſortes. L'Hiſtoire des Suiſſes dit, que l'õ gagna au butin quatre cens pieces, *bey. 400. allerley buchſen.* Si l'on conſidere l'equipage neceſſaire à tout cela on le rapportera à vne fable.

o Ridicule preſomption de s'aſſeurer de ce qui depend de l'inconſtance de la fortune. Cæſar ſe mocque des Capitaines de Pompee, qui parloiét plus comme ils vſeroiét de la victoire que de la façõ qu'ils cõbattroiét. *Nec quibus rationibus ſuperare poſſent, ſed quemadmodum vti victoria deberent cogitabant.* CÆS. *lib 3. de Bell. Ciu.*

des de l'Europe, l'equipage auſſi rare en pieces vtiles que celuy de Darius le fut en bouches inutiles, & vrayment conuenables à vne armee de femmes ou d'Eunuques. p

Le Duc eſtale toutes les richeſſes de ſa maiſon au ſiege de Grãçon.

Les Suiſſes s'aſſemblerent pour ſecourir Grançon, croyans que les aſſiegez leur en donneroient le tẽps. Le Canton de Berne y enuoya huict mille hommes, les autres en firent dix mille, ils ſe rendirent à Neuf-Chaſtel le iour meſme de la compoſition, qui fut le dernier du mois de Feurier 1476.

Le Samedy veille des Brandons, troiſieſme iour de Mars, ils marchent en campagne auec l'ordre bien ſeant en toutes choſes, mais vtile & beau à la guerre, q & eſtans arriuez à Baſts village au deſſus de Neuf-chaſtel, ils ſe veulent ſaiſir du Chaſteau de Famerku, qui eſt fermé entre la montagne & le lac, duquel le Duc s'eſtoit emparé le iour precedent, l'armee ayant gagné le haut d'vn coſtau, deſcouurit celle du Duc de Bourgongne, rangee en trois gros bataillons, le canó en teſte, les Suiſſes ne penſoient pas de les voir ſi toſt en cét ordre, & cognurent bien que c'eſtoit à bon eſcient & qu'il ſe falloit ioindre.

Suiſſes viennẽt au ſecours de Grãçon apres la perte.

Rencõtre des deux armees à Grançon.

Pource ils font marcher l'auant-garde où eſtoient les troupes des Cantons de Berne, de Schvuitz & de Bienne, la bataille ſuiuoit apres où eſtoiẽt les bannieres & eſtendars des Cantons, qui ne s'arborent iamais ſinon pour les plus grandes occaſions où il y va du peril de la Republique. On les tient touſiours au milieu du gros, comme les pieces plus ſacrees & inuiolables de l'armee; ils eſtiment infamie & mal heur de les perdre. Les reproches qui ſont encores auiourd'huy les plus honteux parmy eux, renouuellent la memoire de telles pertes. r Vne ville ne ſçauroit attirer ſur elle vne

p Parmenion eſcriuant à Alexandre de ce qu'il auoit trouué dans le bagage de Darius, compte trois cens courtiſans pour la muſique, quarãte ſix hommes pour faire les couronnes & les bouquets de fleurs, deux cens ſeptante faiſeurs de ſauces, vingt-neuf potiers, quarante parfumeurs, & enuiron quatre vingts officiers du Goubelet. ATHEN. *lib.* 13. *cap.* 30.

q Rien n'eſt tant recommandé en la guerre que l'ordre, ſoit au marcher, ſoit au combattre. Xenophon dit que c'eſt la plus belle & plus vtile choſe des hommes. entre les preceptes de Vegece ceſtuy-cy eſt ſinguſier, *vt omnes milites in acie vel in itinere incedendi ordinem ſeruẽt.* Veg. 1. *cap.* 9.

r On reproche à ceux de Zurich que pour auoir perdu leur drapeau à la bataille donnee à Vvinterberg, on y adiouſta depuis par deshonneur le bandeau du diadéme depourpre, mais les marques de ceſte qualité eſtoient noires, Et ce bãdeau a eſté donné à Zurich par l'Empereur Raould' Habſpourg pour honneur. SIMLERVS.

Digitized by Google

plus grande preuue de peu de valeur, que d'auoir perdu ſon enſeigne, cõme le ſoldat ne ſçauroit rien faire de plus indigne de ſa profeſſion que d'abandonner ſon drapeau. f

Eſtendarts des Cãtons de Suiſſes.

f Le ſoldat Romain faiſoit ſerment de ſuiure le chef par tout, de ne rien faire contre les peuples, & de n'abandonner les enſeignes. Polib. lib. 1.

Ils auoient quelque peu de caualerie conduite par Erman d'Eptingen. Celle de Straſbourg eſtant d'enuiron douze cens cheuaux, perdit l'occaſion de s'y trouuer ayant changé de quartier le iour precedent pour l'incommodité du fourrage, ne penſant point que le Duc de Bourgongne deuſt ſi toſt paroiſtre. L'Infanterie de Baſle fut ordonnee à l'arriere garde pour crainte que les ennemis ne donnaſſent à dos.

Erman d'Eptingen, Colonnel de la Caualerie des Suiſſes.

Cependant le Duc ſe remue, aſſemble ſes trois gros bataillons, faict aduancer quelques lances pour commander la charge, elles donnent auec de grands cris, ſignes de courage, & vne impetuoſité de meſme ſur la bataille des Suiſſes, qui les ſouſtient vaillamment. Au meſme tẽps la Caualerie des Suiſſes entame le flãc de l'armee du Duc, l'Infanterie la ſuit de telle roideur que les Bourguignons ſont cõtraints de reculer, ceux qui eſtoient aux derniers rangs prindrent ce reculement pour fuite, & ſe mirent en deſordre.

L'armee du Duc rãgee en deux gros bataillons.

e Les cris au commencemẽt de la bataille eſtoiẽt pris par les Romains pour deſir de combattre & abondance de courage. Vn capitaine au 2 liure de Tite Liue parle en ceſte ſorte à ſes ſoldats, *Si iam ſatis animo eſt, decernique placet, agite dum, clamorẽ qualem in acie ſublaturi eſtis, hic tollite, indicem voluntatis, virtutiſque veſtræ.*

Ce peu de Caualerie qui auoit faict cét effect, vouloit pourſuiure les fuyards, eſtimans que l'on douteroit auec raiſon de ſon courage, contre ceux qui tenoient bon, ſi elle n'en faiſoit quelque preuue contre ceux qui s'en alloient. u Le Coronnel Eptingen la retint, remonſtrant le peril qu'il y auoit de ſuiure en ſi petit nombre vne ſi grande & puiſſante armee qui eſtoit toute entiere, n'auoit ſouffert autre mal que celuy qu'elle s'eſtoit fait en ſon eſtonnement, qu'elle ſe pouuoit r'allier, tourner teſte, & leur oſter l'aduãtage qu'ils auoient, & fort facilement, eſtans eſloignez de

u Qui n'attaque ceux qui ſont eſbranlez ſera bien retenu contre ceux qui ſont fermes. On dit à Agis qu'il deuoit laiſſer paſſer les ennemis, & comment dit il, attaquerons nous ceux qui reſiſtent, ſi nous ne combattons ceux qui prennent la fuite? Plvt.

l'Infanterie qui ne pouuoit pas ſuiure la chaſſe.

Victoire entiere des Suiſſes & reprinſe de Grãſon.

Le Duc n'auoit que trop de gens. La multitude [x] n'a iamais gagné les grandes victoires. Pyrrhe ne demandoit que quinze mille hommes pour aſſaillir tout le monde. Il y auoit proche de là vne petite Colline, ſur laquelle le Duc r'allie ce qu'il peut des trouppes, & ſe preſente de nouueau pour combattre, mais les Suiſſes animez & enflez du bon heur de ce premier rencontre, retournent furieuſement à la charge. La caualerie du Duc recognût ſa foibleſſe contre ces gros bataillons de picques: ſi elle euſt mis pied à terre l'effort euſt eſté plus grand, [y] mais l'eſpouuantemẽt eſtoit tel que l'armee du Duc ſe reſout pluſtoſt à l'abandonnement general, de camp, de bagage & d'artillerie, qu'à combattre.

Les Suiſſes en reprenant Granſon, dépendent ceux de leur nation que le Duc auoit fait pendre, & en leur place attachent & eſtranglent de meſmes licols autant de Bourguignons. Le butin fut de plus de trois millions d'or en meubles & bagues, dequoy les victorieux faiſoient ſi peu de compte par l'ignorance du prix & de la choſe, qu'ils donnoient l'or pour du cuiure, l'argent pour l'eſtain, mettoient en pieces des tentes & pauillõs de drap d'or pour en habiller leurs femmes & leurs enfans. Ils viuoient encores en ceſte ſalutaire ignorance de l'argent qui a rendu Sparte durant [z] cinq cens ans la Reine de la Grece.

Le gros diamant du Duc eſtimé vn chef d'œuure du Soleil, fut vẽdu pour vn florin à vn Preſtre, qui fut ſi religieux qu'il l'enuoya aux Seigneurs de ſon cantõ, leſquels luy en donnerent trois francs. On dit que ceſte piece paſſa par pluſieurs mains à peu de prix, qu'elle vint en celle d'vn Geneuois de Lyõ qui la vẽdit vnze

x L'exercite Romain eſtoit d'ordinaire de vingt quatre mille hommes, & pour le plus de cinquante mille. Auec ce nombre ils combattirent les Gaulois, & les Affricains: Ils faiſoient la guerre auec l'ordre & l'art, ceux-cy auec le nõbre & la fureur.

y Philippe Viſcõte Duc de Milan aſſailly de dix-huict mille Suiſſes enuoya le Comte de Carmignolle auec ſix mille cheuaux & quelque peu d'infanterie pour les cõbattre, il fut repouſſé auec perte, mais recõnoiſſant le grand aduantage des armes des Suiſſes cõtre la caualerie, ſe reſout de retourner, & eſtant proche feit mettre pied à terre à ſes genſd'armes qui rompent les Suiſſes, les tuent iuſques à quinze mille, le reſte poſant les armes, ſe rendit.

z Sparte fut floriſſante par les loix de Lycurgue, mais lors que ſous le regne d'Agiſelle ſceut que c'eſtoit que de l'or & de l'argent, & qu'elle commença d'aymer & admirer les richeſſes, elles furẽt violees & anẽanies. Plvt. en la vie de Lycurgue.

Digitized by Google

mille florins, & puis elle fut au Pape Iules ſecód pour vingt mille. On trouua encores trois rubis balais pareils, appellez les trois freres, & la baſle de Flandres, joyaux ineſtimables, & peu eſtimez par les Suiſſes. Leur General fit pluſieurs Cheualiers apres ceſte victoire, trois de Zurich, quatre de Berne, deux de Baſle, quelques vns de Straſbourg.

La valeur n'eſt pas moins recognuë aux Republiques qu'aux Monarchies, en celles-là on ayme les gés vaillans, en celles-cy on les craint: & bien qu'aux Republiques a on apprehende touſiours qu'il n'y en ait qui pour exceller les autres en merite, n'entreprennent auſſi de les paſſer d'authorité: ſi eſt-il vray que l'Europe pour auoir eu plus de Republiques que l'Afrique & l'Aſie aſſujetties ſous l'vnique puiſſance, a eu de plus excellens Capitaines qu'elles, & depuis que Rome ne fit de tout le monde qu'vne Republique, & que la vertu n'euſt autre theatre que Rome, les Eſtats de l'Europe commencerent de negliger l'excellence des armes, la vertu ne donnant ſes faueurs ny ſes recompenſes ailleurs qu'à Rome.

Republiques ont produit de grands hõmes.

a Des Republiques ſortent des hõmes plus excellens que des Royaumes, parce que les hommes deuiennent excellens & font preuue de leur vertu ſelon qu'ils ſont employez ou reconnus par le Prince ou la Republique, de maniere qu'où il y a pluſieurs principautez & diuers Eſtats, auſſi on y treuue touſiours plus grand nombre d'homm s vaillants. L'Aſie en a eu peu, parce qu'elle eſtoit toute ſouz l'Empire d'vn ſeul. En Affrique de meſmes Et Carthage en a beaucoup eſleuez. l'Europe ayant eſté partie en diuers Empires en a eu plus que tout le reſte, & la crainte que l'vn a eu de l'autre a faict que la profeſſion des armes a touſiours eſté viue & entiere, & que ceux qui y ont excellé ont participé aux honneurs ou recompenſes publiques.

Ce luy fut vn grand regret d'auoir eſté vaincu par ceux qu'il meſpriſoit & eſtimoit indignes de ſon courage, mais bien plus de voir que ſa reputation qu'il auoit conſeruée ſi haute & ſi entiere eſtoit abbatuë. Car on ſçauoit qu'il eſtoit venu tout d'vne traitte depuis Grançon juſques à Ioigne, & que c'eſtoit choſe honteuſe que l'infanterie euſt fait fuyr quinze lieuës vne puiſſante caualerie.

Courage du Duc de Bourgõgne apres la perte de la bataille.

Mais il luy reſte aſſez de courage pour ne ployer ſous la rigueur de ceſte infortune. Il ne s'en prend pas à ſa temerité, mais à l'aueuglement de la fortune, & au hazard journalier des armes. Il n'a rien perdu qui

Digitized by Google

ne ſe recouure pour de l'argent, la perte ne regarde que luy, & ſi elle merite du regret, autre cœur n'en doit eſtre touché que le ſien. Il croit que la grandeur de ſa maiſon, [b] & de ſa fortune demeure debout tant qu'il aura vne armée ſur pied. Il conjure les principaux Seigneurs qui ſouffrent en ceſte perte, de l'oublier, & de chãger leur faſcherie en ire contre des ennemis indignes d'vn tel butin, & leur faire achepter cherement le peu de proffit qu'ils en ont receu. [c]

Il en aduertit le Roy qui eſtoit à Lyon.

Ainſi il ſe reſout au reuanche, mais rien ne le met en apprehenſion que le Roy. Il craint qu'il ne faſſe ſon proffit de ceſte perte & qu'il ne broüille, c'eſt pourquoy il luy enuoye le Seigneur de Comtay pour luy dire cet accident, & l'opinion qu'il a de le reparer à ſon aduantage, le ſuppliant en paroles de l'humilité conuenable à la condition de ſes affaires plus qu'à la grãdeur de ſon courage, d'entretenir la trefve, & de l'excuſer s'il ne s'eſtoit trouué à Auxerre comme ils l'auoient propoſé enſemble.

Encores que le Duc fuſt en mauuais eſtat, le Roy toutesfois conſiderant qu'il n'auoit rien perdu que ſa reputation, & que ſes eſtats luy demeuroient & ſes forces, ne voulut pas rompre auec luy, & l'aſſeura de tout ce qu'il deſiroit pour la trefve. Il ne pouuoit croire que ce Prince fuſt ruiné tant qu'il luy reſteroit vne eſpée en main. [d] Il ſçauoit que ſes ſubjets luy portoient tant d'affection & de fidelité qu'ils ne le laiſſeroient long-temps en ceſte neceſſité, que les armes eſtoient journalieres, & que toutes les nations du monde auoient pluſieurs exemples, & la France quelques vns, comme les vaincus auoient dompté les victorieux, & qu'vn Prince n'eſt pas ruiné tant qu'il a l'eſprit, l'eſpoir & l'épée de reſte.

b L'imprudence prend la fortune pour la garentir des reproches qu'on luy faict de ſa mauuaiſe cõduite. La fortune eſt ſeule loüée en toutes les actiõs des hommes, ſeule eſtimée, ſeule outragée, ſeule priſe à partie des mauuais euenemens

c Genereuſes doiuent eſtre les paroles qui ſortent de la bouche d'vn Prince apres quelque perte. M. Craſſus voyãt que les Parthes portoiẽt la teſte de Publius Craſſus ſon fils au bout d'vne lance, & que ceſte veuë abbatoit le courage de ſes ſoldats, il s'en alla criant le long des bandes ces paroles. *C'eſt à moy ſeul que touche le dueil & la douleur de ceſte perte, mais la grandeur de la fortune & de la gloire de Rome demeure inuincible en ſon entier, tant comme vous ſerez ſur vos pieds. Toutesfois ſi vous auez aucune compaſſion de moy pour m'auoir veu perdre vn ſi vaillant & ſi vertueux fils, ie vous ſupplie que vous le veuillez monſtrer en la conuertiſſant en ire contre vos ennemis, & faites leur achepter cher la joye qu'ils en ont receuë.*

d Grande eſt la perte de la reputation, on ne la doit iamais hazarder, mais elle ſe peut recouurer tant que l'Eſtat demeure, cela perdu on trauaille en vain d'y reuenir. Miſerable eſt vn Prince vaincu, plus miſerable chaſſé de ſes Eſtats.

Digitized by Google

[e] Le Roy s'informa particulierement de ceſte deffaite, Comtay luy dit que le nombre des morts n'eſtoit de ſept hommes d'armes, mais la perte du bagage ineſtimable. Le Roy entre ſes priuez ſeruiteurs faiſoit bien cognoiſtre que rien ne luy déplaiſoit que le petit nombre. Il commanda que l'on fiſt bonne chere à Comtay qui ne faiſoit pas ſemblant d'oüyr le peuple de Lyon chantant par les ruës la honte & la ruyne de ceſte journée, le courage des Suiſſes & la temerité des Bourguignons, car en ce temps-là il n'y auoit point de bataille qui tout auſſi-toſt n'euſt ſa chanſon & ſon vers [f] de ville.

Nombre des morts à la bataille ne fut que de ſept hõmes.

Ce rude coup fit bien du changement aux eſprits & aux affections. Ceux qui redoutoient le courage & admiroient la proſperité de ce Prince, commencerent à le meſpriſer incontinent apres la nouuelle de ceſte route. Il n'y eut plus d'amy, plus d'amitié. Le Duc Galeas de Milan, renonçant aux alliances qu'il auoit faites auec luy, ſupplie le Roy de renouueller celles qu'il auoit auec la France, & luy offre cent mille ducats. Le Roy fit ceſte braue & altiere reſponſe à ſon Ambaſſadeur, *Dictes à voſtre maiſtre que ie ne veux point de ſon argent, & que i'en leue vne fois l'an trois fois plus que luy; & de la paix, & de la guerre, i'en feray à mon vouloir: mais s'il ſe repent d'auoir laiſſé mon alliãce pour prendre celle du Duc de Bourgongne, ie ſuis content de retourner comme nous eſtions.* Sur ceſte parole les trefves furent publiées de nouueau.

Ces bonnes nouuelles augmentoient bien le plaiſir que le Roy prenoit à Lyon, où le Duc René d'Anjou le vint voir. Ce bon Prince qui auoit veu mourir ſes trois fils, & n'auoit plus qu'vne fille, [g] donnoit quelque eſperance au Duc de Bourgongne de l'adopter

e tant qu'vn Prince eſt debout, quelque ruine qu'il y ayt en ſes affaires il ne le faut pas tenir pour perdu. Maſſiniſſa mis en route par Syphax ſe ſauue à la nage, ſe cache en vne grotte, le bruit courut de ſa mort. Il ſe remit en campagne apres qu'il fut guery d'vne playe qu'il auoit receuë, il r'entre en ſon Royaume, Leonidas fils de Syphax l'en chaſſa vne autresfois, il s'enfuit auec ſeptante chenaux & par le moyen de Scipion eſt reſtably.

f La couſtume a eſté fort ancienne de faire des hymnes & des chanſons des batailles & des victoires. Il y en a des exemples en Ariſtophane & en Plutarque en la vie de Flaminius. Charlemagne fit recueillir toutes les richmes Alemandes ſur ſemblables ſujets.

g René Duc d'Anjou, eut d'Iſabelle fille de Charles Duc de Lorraine, trois fils qui moururent en la fleur de leurs ans. Iean Duc de Calabre, Nicolas Duc de Bar, Louys Marquis du Pont, & Yolande.

Digitized by Google

pour ſon fils, & de luy remettre les droits de ſa maiſon ſur la Couronne de Sicile, auec la Comté de Prouẽce, & deſia ce Prince auoit enuoyé Chaſteau-Guyõ en Piedmont auec vingt mille eſcus pour leuer quelques gens de guerre, & de là les faire paſſer en Prouence pour en prendre poſſeſſion. Le Roy, qui en eſt aduerty mande à Philippe Comte de Sauoye, d'arreſter Chaſteau-Guyon auec ſon argent & ſes gẽs. Chaſteau-Guyon euſt bien affaire de ſauuer ſa perſonne en perdant ſon argent, adjouſtant ceſte perte aux autres que ſon maiſtre auoit receuës.

René Duc d'Anjou auoit donné la Cõté de Prouẽce au Duc de Bourgõgne.

Le Roy le pria de le venir voir à Lyon, & de ne rien faire auec le Duc de Bourgongne qui le miſt en peine de le deſfaire. Le bon homme eſtant mal content du Duc de Lorraine qui l'auoit contraint de donner ſa fille Yoland d'Anjou à Ferry ſon fils, ſe reſout à ce voyage. Il mena auec ſoy Iean Coſſé Seneſchal de Prouence, lequel auec vne franchiſe digne du ſiecle où il viuoit, & peu cogneuë à ceux de ſa nation, (car il eſtoit Sicilien) remonſtre au Roy que tout ce que le Duc René auoit traitté auec le Duc de Bourgongne ſur le faict de la Prouence & de la Sicile, & ce qu'il en auoit démẽbré au proffit du [h] Prince d'Orenges, n'auoit eſté que pour faire ſentir à ſa Majeſté le tort qu'il luy faiſoit [i] en luy detenant les Chaſteaux de Bar & d'Angers, & le trauerſant en toutes ſes affaires, que ce dépit l'auoit porté à ces reſolutions, leſquelles toutesfois il n'auoit deſiré d'executer ſi autremẽt il pouuoit auoir raiſon de ſa Majeſté.

Plaintes qu'il fait cõtre le Roy par ſon Seneſchal de Prouence.

Le Roy prenant en bonne part la franchiſe de ce diſcours comme épuré & de flatterie, & aſſaiſonné de diſcretion, [k] il y remarquoit de la verité qu'il ne pouuoit deſaduoüer, qui l'obligea d'effacer par tõutes ſortes

h Apres la mort de Charles premier du nom Duc de Lorraine, René Duc d'Anjou pretendoit la Duché, comme mary d'Iſabelle fille de Charles. Il perdit la bataille contre le Comte de Vaudemont, fut fait priſonnier & contraint de bailler ſa fille Yoland à Ferry de Lorraine fils d'Anthoine Comte de Vaudemont.

i René de Sicile vendit à Louys de Chalon l'hommage, reſſort & ſouueraineté de la principauté d'Orenges, ſon fils la ſouſmit au Parlement de Dauphiné, & puis le Roy Louys la luy rendit.

k Accommoder ſon diſcours à la flaterie pour plaire, c'eſt impudence, mais c'eſt vne grande indiſcretion de ſe rendre trop libre & hardy, pour euiter la complaiſance & la flatterie. Il faut tenir le milieu. La bien-ſeance vient de la mediocrité, τὸ καλὸν ἐν τῷ μετρίῳ. PLVT.

Digitized by Google

ſortes de careſſes & de bons offices les mécontentemens que le bon hóme ſon oncle Roy de Sicile auoit contre luy. La Chronique dict, *qu'il luy fit grand chere à Lyon, luy fit voir la foire de ſainct Iean, & les belles bourgeoiſes & Dames de Lyon*, mais il recognut bien ceſte bonne chere, car auant que d'en partir il contenta le Roy des aſſeurances qu'il deſiroit pour adjouſter la Prouence à la Couronne.

Le Duc de Bourgongne auoit aſſiegé Morat petite ville à deux lieuës de Berne auec vne armée de quatre vingts mille hommes. Les Suiſſes auoient douze mille picques, dix mille halebardes, dix mille harquebuſes. Le Duc de Lorraine s'y trouua auec les troupes que le Roy luy auoit donné, & quoy qu'elles ne fuſſent pas en grand nombre, il en fut loüé des Suiſſes. [1] Il y pouuoit auoir en tout trente mille hommes, & trois à quatre mille cheuaux.

Le Duc de Bourgongne aſſiege Morat

[1] On s'ennuyoit, dit Philip. de Commines en noſtre Cour, du Duc de Lorraine. Quand vn grand homme a tout perdu le ſien, il enuoye plus ſouuent à ceux qui le ſouſtiennent.

Le Duc de Bourgongne ne penſoit pas qu'il fuſt poſſible aux Suiſſes ny au Duc de Lorraine de ſecourir Morat, & neantmoins ils l'entreprennent & l'executent fort heureuſement. Comme ils ſe preſentent le Duc les ſaluë à coups de canons, qui donnent ſi furieuſement dedans leurs trouppes, que l'on vit incontinent pluſieurs cheuaux ſans Cheualiers. Les Suiſſes pourtant ne laiſſent de paſſer outre, car le chemin où ils eſtoient n'eſtoit que pour aller en auant ou reculer en arriere: ils donnent dans les trouppes du Duc, les repouſſent, contraignent pluſieurs de chercher leurs ſeuretez dans le lac où ils ſe plongent juſques aux mẽtons: ils ne ſont pas plus aſſeurez en l'eau qu'en terre, la fureur du ſoldat victorieux les y tuë cõme canards. Elle ſe rougit incontinent du ſang de ce carnage, pluſieurs ſe ſauuerent en la prochaine foreſt, & y furent

Bataille demourat gagnée par les Suiſſes.

tuez. A quoy tant de paroles? le Duc reuint de Suiſſe comme Xerxe [m] de Grece.

Les Suiſſes ayants demeuré trois iours ſur le champ de bataille licencierent la moitié de leurs trouppes, & auec l'autre reprindrent les places que le Duc auoit pris, Petterlingen, Romont, Milden, entrent à Loſanne ſans reſiſtance, & trouuent que tout s'en eſtoit fuy. Ils ſe rendent maiſtres de tout le pays de Vaux, & eſtiment d'en pouuoir faire autant de la Sauoye, pour faire cognoiſtre que ceux qui [n] ne vouloiét eſtre leurs amis, eſtoient leurs ennemis, qu'il n'y auoit rien entre-deux. M. Yoland mere & tutrice du Duc, auoit contreuenu aux traictez d'alliance, ayant fauoriſé la querelle du Comte de Romont contre eux, & donné paſſage aux trouppes du Duc de Milan, & aux Bourguignons pour faire la guerre en Suiſſe. La ville de Geneue en payant vingt-quatre mille florins, ſe garantit de l'orage que ſon Eueſque de la maiſon de Sauoye attiroit ſur elle.

Il ſe rendent maiſtres du pays de Vaux.

Geneve cõpoſe auec eux.

Le Duc ſe retira en la Franche-Comté, accablé de tant de regrets & d'ennuis, que perſonne ne l'oſoit aborder. Si ceſte grande bataille ne fit deſcendre de l'eau de l'air, comme on dit qu'apres les grandes & ſanglantes batailles tombent de groſſes pluyes, [o] elle en tira bien des yeux d'vne infinité de femmes vefves & d'orphelins, car le nombre des morts fut dix-huict mille hommes de part & d'autre. l'Hiſtoire d'Allemagne parle de vingt-deux.

Extreme affliction du Duc apres la bataille.

Le Duc dépité d'vn ſi mal'heureux ſuccez qu'il auoit entrepris plus pour venger les injures de la maiſon de Sauoye, que pour les ſiénes propres, & craignant que la Ducheſſe de Sauoye ne ſe reconciliaſt auec le Roy ſon frere, & que les Sauoyſiés ne ſuiuiſſent la fortune

m Qui voudra voir en quel equipage reuint Xerxe de Grece, où il auoit mené cent mille hommes, qu'il liſe la Satyre 10. de Iuuenal, *Sed qualis rediit? nempe vna naue cruentis, Fluctibus ac tarda per denſa cadauera prora, Has toties optata exegit gloria pœnas.*

n Ariſtenus dit au 9. liure de Tite-Liue, en parlant aux Etholiens, *Romanos aut ſocios habere oportet, aut hoſtes, media via nulla via eſt.*

o Apres de groſſes batailles viennent de groſſes pluyes, par ce qu'il y a quelque dieu qui laue & purifie la terre ſoüillée du ſang humain, ou pource que les corps morts & le ſang répandu rendent de groſſes vapeurs qui époiſſiſſent l'air. PLVT.

Digitized by Google

de la victoire, commanda à Oliuier de la Marche de se saisir de la Ducheſſe & de ſes deux fils. Il l'arreſta aupres des portes de Geneve, la mit en croupe, & donna ordre à ceux de ſa troupe de faire de meſme de ſes deux fils & de ſes deux filles. Le Duc de Sauoye fut sauué & porté à Geneve. Oliuier de la Marche pourſuiuit ſon chemin toute la nuict, paſſe la montagne, arriue en vn lieu qu'on dit la My jou, & de la à ſainct Claude, puis à Rochefort, & en fin à Rouure pres Dijon. Le Roy la tira de là par le Seigneur de Chaumont, & la fit venir à Tours p où il eſtoit deſcendu au partir de Lyon. Comme elle fuſt arriuée, il la ſalüa en ces paroles. *Madame de Bourgongne vous ſoyez la tres bien venuë.* Elle reſpondit qu'elle eſtoit bonne Françoiſe, & toute preſte d'obeyr à ſes commandemens. Il la prit au mot, & ceſte premiere reſponſe fut la meilleure. q Leurs humeurs & leurs paſſiõs eſtoient bien contraires pour en tirer l'eſſence d'vne parfaicte amitié. Pluſieurs choſes s'eſtoient paſſées en leur vie, qui auoient comme détrempé & relaſché le ciment de ceſte fraternelle bien-vueillance. Philip. de Commines dit, qu'il la mena en ſa chambre, la fit bien traicter, *Vray eſt qu'il auoit tres-grande enuie d'en eſtre dépeſché, & elle deſiroit auſſi ardamment d'eſtre loing.*

La Ducheſſe de Sauoye conduite à Rouure

p La Ducheſſe de Sauoye eſtãt priſonniere à Rouure enuoya vers le Roy, pour le ſupplier de la mettre en liberté. Si elle n'eut eſté en ces extremitez, elle ne l'euſt pas faict, car la haine auoit eſté fort grande entre le Roy & elle.

q Les premieres reſponſes des femmes ſont cõmunement les meilleures. C'eſt ce qu'Vlyſſe conſidere en Homere, preſſant l'ame d'vne femme de reſpondre viſtement.

Le Roy euſt bien deſiré qu'elle euſt marié les Princes ſes enfans à ſon humeur, mais elle s'excuſa & fit en ſorte que par ſon moyen, & l'entremiſe du Duc de Lorraine, & de l'Archiduc d'Auſtriche, elle retira des Suiſſes partie des terres qu'ils auoiẽt occupées, en leur payant cinquãte mille florins pour les fraiz de la guerre, mais il fut impoſſible au Comte de Romont de r'entrer aux ſiennes. Huict iours apres le Roy la fit conduire en ſon pays auec ſes enfans, mais auant que

Elle s'accorde auec les Suiſſes.

de ſe ſeparer l'vn de l'autre, ils voulurent eſtre aſſeurez de promeſſes d'amitiez qu'ils auoient faict, & ne ſe fians aux ſimples paroles, ils y adjouſterent l'écriture & les ſermens. Ils ſe priuerent du contentement que leurs volontez pouuoient receuoir en produiſant librement les effects d'vne reciproque affection & confiance. Ils aymerent mieux en eſtre obligez à la religion qu'à la nature.

De ceſte fleur de Lys ſont ſortis trois Princes qui ont regné en Sauoye, [r] elle fut mere de Philebert & de Charles: Philebert regna dix ans ſous ſa tutelle, chacũ deſiroit d'auoir ce Prince en ſa puiſſance. Le Roy Louys comme ſon oncle maternel, Charles Duc de Bourgongne, comme ſon parent & ſon voiſin. Les Comtes de Breſſe, de Romont, & de Geneve ſes oncles paternels, vouloient exclurre Galeas Duc de Milan qui luy auoit donné ſa fille, en print auſſi la conduite. Il mourut à Lyon, & ne laiſſa point d'enfans.

Charles ſon frere luy ſucceda & épouſa Blanche de Mont-ferrat: d'eux naſquit Charles VI. dont le regne ſterile ne fut plus court que ſa vie que de neuf mois. Il veſcut ſix ans onze mois. Philippe Comte de Breſſe, fils de Louys triſ-ayeul de Charles Emanuel, & qui auoit eſté priſonnier à Loches, luy ſucceda, grand Prince comme ont eſté tous ceux dont la fortune a eſté agitée & trauerſée. [f]

XVII

Il mourut à Mõcallier d'vne cheute de deſſus vn lict le 16. Auril, 1496.

Au retour du voyage de Lyon, Alfonce Roy de Portugal vint ſaluër le Roy qui eſtoit à Tours, il y eſtoit venu comme à ſon dernier refuge, ne pouuant plus reſiſter à la puiſſance du Roy D. Ferdinand & d'Iſabelle. La cauſe de leur debat merite bien d'eſtre ſçeuë, & pour l'entẽdre ſe faut ſouuenir qu'il a eſté dit cy-deſſus, que par la paix entre le Roy Iean de Caſtille,

r Ame III Duc de Sauoye, mary d'Yoland de France ſucceda à Louys 11. ſon pere l'an 1468.
Philippes VII. marié à Marguerite de Bourbon, l'an 1466.
8. Philebert, & Marguerite d'Auſtriche.
9. Charles & Beatrix de Portugal.
10. Emanuel, Philebert, Marguerite de Valois.
11. Charles Emanuel, Catherine d'Auſtriche.

f Ceux que la fortune variable & inconſtante, a exercé & eſprouué, ſe conduiſent mieux que les autres. Tacite le dit de Caractacus. *Quem multa ambigua, multa proſpera extulerant, vt cæteros Britannorũ Imperatores præmineret.* Apres que Iuſte Lipſe pour confirmer ceſte verité a parlé de Charles 5. & de Louys X. il adjouſte le Duc Emanuel, Philebert de Sauoye & conclud, *veriſſimum igitur Græcorum verbum ἐξ ὧν πάθες, μαθες* I'ay apprins de ceux qui m'ont bleſſé. *Miſeria prudẽtiæ bona mater.*

Impuiſſance du roy Henry de Caſtille.

& Iean de Nauarre, Blanche fille aiſnee de Nauarre fut mariee à Henry de Caſtille, Prince des Aſturies, & que le mariage ne fut conſommé par l'impuiſſance & froideur du mary. t

t Le Pape Eugene 3. dõna diſpence du degré de proximité qui eſtoit entre les eſpoux, & l'an 1440 les nopces furent faictes à Madrid.

La pudeur & la modeſtie de ceſte Princeſſe luy firent diſſimuler ſon mal'heur, duquel on ne pouuoit inconſideremẽt entrer en doubte, car le Prince eſtoit d'aſpect tout homme & tout braue, mais ſes actions eſtoient fort languiſſantes & eneruees. Ils n'auoient que quinze ans quand ils furent mariez. A trente & vn il ſucceda à ſon pere qui mourut l'an 1454. d'vne fiebvre quarte apres auoir faict mourir D. Aluaro de Lune u ſon Conneſtable, & regna quarante neuf ans & ſix mois. Henry luy ſucceda, & Alfonce ſecond fils fut grand maiſtre de l'ordre de ſainct Iacques, il luy euſt volontiers donné ſa Couronne pour le deſplaiſir qu'il auoit des deſobeïſſances de Henry. Sa fille D. Iſabelle n'auoit que trois ans, à laquelle il donna la ville de Cuellar, & vne grãde ſomme de deniers pour ſon mariage. Toutes choſes reüſſirent autrement qu'il ne les auoit proiectees. La prouidence eternelle qui a eſcrit en ſes tables de diamant les aduãtures des choſes qui ſont, qui ont eſté, & qui ſeront, en auoit diſpoſé d'vne autre maniere.

Alphõce Roy de Portugal à Tours.

u Dom Aluaro de Lune abuſant de la grandeur de ſa charge, & de la grande affection que ce Roy luy portoit, fut hay des Princes & grands Seigneurs de Caſtille. Il contraignit le Roy à le bannir de la Cour pour ſix ans. Sa faction gagna le Prince D. Henry, lequel s'arma contre ſon pere, & fit en ſorte qu'il fuſt remis en grace, & faict maiſtre de l'ordre S. Iacques, mais comme il ſe vouluſt reſſentir de l'iniure de ſes ennemis, & faire contre eux diuerſes entrepriſes, la Reyne Iſabelle les fauoriſant fit reſoudre le Roy à le mettre en priſon, & à le faire mourir ſur vn eſchaffaut à Vailladolic. Le Roy confiſqua tous ſes biẽs, on mit vn baſſin d'argent à l'endroit où eſtoit ſa teſte, pour receuoir ce que les paſſans voudroient donner pour ſon enterremẽt. Exẽple remarquable de l'inconſtance des faueurs des Roys & de la fortune. *Al ſin loa la vida, à la tarde loa el dia.*

Or comme la patience la plus conſtante ſe laſſe à la longue, ceſte Princeſſe ayant long temps ſupporté l'impuiſſance de ſon mary, commença d'en murmurer, il en preuint ſes plainres, preſente requeſte au Pape pour eſtre ſeparé d'elle, & remonſtre qu'elle eſt ſterile, ne peut eſtre mere, & les affaires de Caſtille demandent vn heritier. Le Pape rompit le premier mariage, & permit qu'il ſe remariaſt à l'Infante Ieanne de Portugal ſœur du Roy Alfõce, & fille du Roy Edoüard,

Le Pape diſſout le mariage pour ſterilité.

Princeſſe excellemment belle, & qui, plus deſireuſe d'eſtre Reyne que d'eſtre femme, conſentit à ce mariage, quoy qu'elle fuſt aduertie de l'impuiſſance du mary qu'elle prenoit, & qui tout grand Prince qu'il eſtoit n'euſt pas trouué femme, au lieu où chacun en peut auoir pour ſon argent. Auſſi monſtra elle bien qu'vne habille femme ne meurt point ſans heritier.

Suppoſition de mary de ſon conſentement.

D'ailleurs le Roy tenoit à ſi grand des-honneur le blaſme d'impuiſſant, que pour faire cónoiſtre le contraire, & auoir des enfans pour ſucceder à ſa Couronne, il conſentit que Bernard de Cueua vn de ſes fauoris [x] couchaſt auec la Reine, laquelle deuint groſſe incontinent; & afin que l'on ne penſaſt que ce fuſt par ſuppoſition, il voulut qu'elle accouchaſt entre les bras de Henry Cóte d'Albe de l'Iſter Archeueſque de Tolede, & le Marquis de Villena, ce fut d'vne fille, qui eut pour ſes parrains le Comte d'Armagnac Ambaſſadeur pour le Roy Louys XI. en Caſtille.

[x] On eſcrit que D Ieanne conſentit par force à cela, mais quand elle eut fait le ſault, elle euſt plus beſoin de frein que d'eſperon. Incontinence & impudence extréme. Eſtant comme releguee au Chaſteau d'Alacaes ſous la garde de l'Archeueſque de Seuille, elle eut de Pedro nepueu de l'Archeueſque, deux enfans D. Ferdinand & D. Apoſtol.

La prudence & la diſcretion pouuoit rendre ceſte tromperie plus heureuſe qu'elle ne fut, car l'Eſpagne fit demonſtration d'vne incroyable allegreſſe pour la naiſſance de ceſte fille, mais il y euſt de l'imprudence & de l'indiſcretion de tous coſtez. Le Roy qui vouloit confirmer ceſte opinion qu'il eſtoit galand homme, recherche l'amour d'autres femmes, leſquelles recognurent incontinent la piperie. La Reine faiſoit ſemblant d'en eſtre ialouſe, & s'entretenoit doucement auec D. Bernard, en telle ſorte que les grandes priuautez qu'il auoit auec elle firent douter de ſa pudicité, & quand on veit que le Roy l'honnoroit des principales charges du Royaume, meſme de la maiſtriſe de l'ordre de ſainct Iacques, & puis du Duché d'Albuquerque, on creuſt qu'il luy faiſoit ioüer ſon perſon-

Digitized by Google

nage en ceſte Comedie, qui ſe termina par des effects cruels & tragiques, car les grands du Royaume ſe liguerent pour ſe ſaiſir de D. Alphonce & d'Iſabelle frere & ſœur, afin que ceſte baſtarde ne les priuaſt de leurs droicts.

Alfonce declaré roy de Caſtille cõtre ſon frere.

Alphonce en l'aage de douze ans fut par eux declaré Roy de Caſtille, & lors D. Héry mõſtra biẽ la foibleſſe & laſcheté de ſa nature, car au lieu de s'oppoſer à ces mutineries, il leur laiſſa prendre tãt de creance & d'authorité, que l'Archeueſque de Tolede eſtant mandé pour le venir trouuer afin d'appaiſer ce trouble, il dit à celuy qui luy apporta ce commandement, *dites à voſtre Roy que ie ſuis ſaoul de luy & de ſes affaires, & qu'en bref on verra qui eſt le vray Roy de Caſtille.*

XVIII.

Les grands du Royaume s'aſſemblent en vne grãde campagne pres d'Auila, pour degrader le Roy de la dignité Royale. Ce qu'ils ne pûrent faire en ſa perſonne, ils le feirent à ſa ſtatuë [z] qu'ils preſenterent ſur l'eſchaffaut; & cõme le Heraut diſoit que D. Henry eſtoit degradé de la dignité Royalle, l'Archeueſque de Tolede oſtoit à la ſtatuë la Couronne, le Comte de Plaiſance l'eſpee, le Comte de Beneuent le ſceptre, & cela fait Diego Lopes la ietta hors le ſiege Royal. L'eſtendart d'Alfonce fut eſleué, & le pauure Henry hué & meſpriſé. On voulut vuider le differend par vne bataille deuant Oluiedo. [a] Les deux armees combattirent par ordre d'eſcadron l'vn apres l'autre. L'Archeueſque de Tolede menoit le ſien ayant vne eſtole blanche ſur ſes armes. Le combat dura trois heures, & ſe finit auec vne ſi grand deſordre de part & d'autre, que les deux partis firent des feux de ioye pour la victoire.

Henry IV. degradé de la royauté.

Le Pape enuoya ſon Legat [b] pour pacifier ces trou-

z Quand le roy Henry ſceut ceſte degradation, qui fut au mois de Iuin, 1465. il dit, *I'ay eſleuée & nourry des enfans, & ils m'ot meſpriſé. Ie ſuis venu nud du ventre de ma mere, & nud m'attend la terre: nul ne peut viure ſi pauure comme il eſt né, & ſi Dieu me chaſſe maintenãt pour mes pechez, il me conſolera apres & garantira, car ſon infinie puiſſance eſt celle qui occit & remet envie, celle qui bleſſe, & guerit: celle qui donne les ſeigneuries & les oſte, qui hauſſe les Roys & les abbat quand il luy plaiſt.*

a Bataille d'Oluiedo l'an 1467. On n'eſt pas encores d'accord à qui demeura la victoire. D. Alfonce parut armé de toutes pieces encourageant les ſiens, D Henry ne ſe trouua point à la meſlee, & entra triomphant ſur la nuict à Medina del Campo.

b D. Anthoine de Venetis Eueſque de Leon, Legat du Pape eſtant en Eſpagne, commãda de poſer les armes à peine d'excommunication, les grands d'Eſpagne s'y oppoſerent, & dirent qu'ils eſtoient appellans au Concile. Le Licencié Icã d'Alcocer, & le Docteur Alfonce de Madrigal furent commis pour cét appel.

Digitized by Google

bles, durant lequel le Roy. D. Alfonce ayant regné trois ans, mourut de peſte à Cardegnoſa. La ligue voulut declarer Iſabelle heritiere du Royaume, ce qu'elle ne voulut accepter viuant le Roy ſon frere, ſur quoy la Paix ſe fit, par laquelle Iſabelle fut declaree Princeſſe de Caſtille le dixneufieſme Septembre 1468. à condition qu'elle ne ſe pourroit marier ſans le conſentement du Roy ſon frere. On la voulut marier à Alfonce de Portugal, qui eſtoit veuf, & D. Ieanne auec Iean fils aiſné de Portugal, à condition que ſi du mariage de la Princeſſe Iſabelle ne naiſſoient enfans, ceux qui naiſtroient du mariage de D. Ieanne ſuccederoient au Royaume de Caſtille. Mais D. Iſabelle auoit ſes penſees ailleurs, & aymoit Ferdinand fils de Iean Roy de Nauarre & d'Arragon, lequel elle fit venir à Vailladolit en habit deſguiſé, & l'eſpouſa le 18. Octobre, 1469.

Iſabelle de Caſtille eſpouſe D. Ferdinand d'Arragon.

Le Roy Henry fut tellement irrité de ce mariage qu'il declara ſa ſœur deſcheuë de tous les droits qu'elle pouuoit pretendre en la Couronne de Caſtille, & fit declarer Ieanne ſa fille ſa vraye heritiere, laquelle fut mariee à Charles Duc de Guyenne, comme a eſté dit cy-deſſus.

Ce traité de mariage fut rompu par la mort du Duc de Guyenne. Le Roy Henry mourut auſſi, & quoy que la [d] Couronne fuſt aſſeuree à Ferdinand & à Iſabelle, Ieanne continua le tiltre de Reine de Caſtille, & en ceſte qualité ſe maria auec le Roy Alfonce de Portugal: Occaſion d'vne grande guerre. Le Roy de France mal content de la maiſon d'Arragon, & de la guerre de Perpignan, enuoya des troupes au Roy de Portugal, ſous la conduite d'Aman d'Albret.

Troupes Françoiſes en Caſtille.

Mais le Roy de Portugal ayant perdu toutes ſes entrepriſes

c D Iſabelle eſtoit recherchee en mariage par le frere du Roy Louys, & par le frere du Roy d'Angleterre Elle choiſit D Ferdinand Prince d'Arragon, qui la vint voir incognu. D cuttiere de Cardona qui le conduiſoit le luy monſtra, diſant en langue Eſpagnolle, *Eſſe es, C'eſt il* Auquel la Princeſſe reſpondit promptement & *eſſe* ſeront ſes armes. A ceſte cauſe la maiſon & poſterité de ce Cheualier, porte encore à preſent entre ces blaſons & deuiſes vne *S*.

d Mort de Henry IV. Roy de Caſtille, l'an 1474. le quarante vnieſme an de ſon aage, & le vingt-vnieſme de ſon regne, il fut enterré au Monaſtere de Guadalupe en la Chappelle Maieur. Il ordonna cinquante deux lampes d'argent ardantes iour & nuict ſur ſa ſepulture.

Digitized by Google

trepriſes & ſes partiſans, fut contraint de ſe retirer en Portugal, ne retirant autre triomphe de la guerre de Caſtille que la Princeſſe D. Ieanne ſa femme, laquelle toutesfois il ne voulut eſpouſer premier que s'aſſeurer du Royaume de Caſtille, & pource il alla en France pour implorer le ſecours du Roy Louys, auec lequel il auoit traitté alliance par ſes Ambaſſadeurs, [e] leſquels ſous la bonne chere qu'on leur fit, & les bonnes paroles qu'on leur donna durant le traitté, ſans paſſer plus outre, exhorterent leur maiſtre de venir en Frãce, l'aſſeurant qu'il feroit plus par ſa preſẽce pour le ſecours qu'il deſiroit, que par l'ẽtremiſe de ſes ſeruiteurs, que l'on pourroit faire vn mariage de Monſieur le Dauphin auec D. Ieanne ſa niepce.

Alfonce Roy de Portugal viẽt en France.

e Les Ambaſſadeurs ont ſouuent engagé leurs maiſtres à des voyages fort ruyneux. Philippes de Commines qui auoit negocié auec ceux de ce Roy de Portugal dit, que s'ils euſſent eſté bien ſages, ils ſe fuſſent mieux informez des choſes de deça auant que de conſeiller à leur maiſtre ceſte venuë qui luy porta tant de dommage.

Il paſſa à Marſeille, vint à Lyon, & deſcendit par la riuiere de Loire à Tours où il dit au Roy la cauſe de ſõ voyage. [f] Elle n'euſt pas eſté ſecrette quand il ſe fuſt teu. Les Roys ne ſe trouuent iamais à la porte des autres Roys pour offrir ny pour donner, mais bien pour demander & ſupplier. Il portoit en ſa main vne lampe qui deſcouuroit ſon cœur. [g]

Demande de ſecours au Roy.

f La neceſſité force les Princes, meſmes à des choſes indignes de leur qualité. On eſcrit que ce Prince ſupplioit le Roy de le ſecourir, auec tant d'ardeur & d'humilité, qu'il ſe ietroit à genoux à ſes pieds.

g Les incommoditez des grãds Princes ne ſe peuuent celer. La pauureté, diſoit Ariſton, eſt vne lãpe qui eſclaire & faict voir toutes les miſeres du monde.

Les affaires du Roy ne permettoiẽt pas qu'il fuſt enuers ce Prince plus liberal des bons effects que des bõnes paroles S'il n'euſt conſideré que l'Eſtat d'Eſpagne, il euſt procedé autrement, mais il auoit touſiours ce perpetuel objet de la grandeur de la maiſon de Bourgongne, de laquelle il n'oſoit rien iuger tant que le Duc auroit les armes en main, & pource il ayma mieux manquer à ſes amis qu'à ſoy-meſme. Pour reſoudre le ſecours que le Roy de Portugal deſiroit de luy, il conſulta pluſtoſt la raiſon [h] que l'affection, luy repreſenta la grande deſpence qu'il faiſoit en Allemagne & en Lorraine pour l'entretenement de ſon armee

Les affaires qu'il a contre la maiſon de Bourgongne luy permettent de le ſecourir.

h Les reſolutiõs priſes par le conſeil de l'affection ſont ſubiettes au changement, celles qui ſont fondees ſur la raiſon durent touſiours.

qu'il ne pouuoit licencier ſans s'expoſer au peril d'vne ſurpriſe, & à la mocquerie de n'auoir penſé & preueu à ſon faict. [i]

Le Roy de Portugal croyant que s'il pouuoit mettre les affaires de ces deux Princes en tel terme; que l'vn n'euſt aucun ſubject de doubter de l'autre, il tireroit du ſecours de tous les deux, entreprit d'aller en Lorraine pour coniurer & induire le Duc à s'accommoder auec le Roy. Son voyage ne fut pas long, car ſur les premieres propoſitiõs il recognût l'impoſſibilité de ſes entrepriſes, & reuint trouuer le Roy, lequel continuant les careſſes & les honneurs qu'il luy auoit faict à ſon arriuee, le pria de voir Paris, & cependant moyenna pour luy enuers le Pape Sixte IIII. [k] vne diſpence pour pouuoir eſpouſer D. Ieanne ſa niepce. Le Roy de Portugal moyenne la paix, mais en vain.

La Chronique & la Martinienne rapportent curieuſement comme il y fut receu le 23. Nouembre 1476: Le Seigneur de Gaucour Gouuerneur de Paris, Robert d'Eſtouteuille preuoſt de Paris l'allerent rencontrer ſur le chemin d'Orleans vers les moulins à vent. Le Chancelier d'Oriole auec les Preſidens & Conſeillers des Cours ſouueraines; pluſieurs prelats furent au deuãt: Le Conſulat luy preſenta le poiſle à la porte ſainct Iacques. Le Recteur de l'Vniuerſité auec les Docteurs & Profeſſeurs, le receut à ſainct Eſtienne des Grecs: l'Eueſque & le Clergé de Paris à noſtre Dame. Les iours courts & les longues harangues adiouſterent le feu à la grandeur de la ceremonie. [l] On fit marcher deuant luy cinquante torches pour le conduire en la maiſon d'vn marchand nommé Laurens Herbelot en la ruë des Prouuelles. Il fait ſon entree à Paris.

On luy monſtra les excellences & les beautez de

i Les Sages voyent toutes ſortes d'accidens en leurs penſees, on ne les ſçauroit ſurprendre, ceſte parole, ie n'y penſois pas, ne ſort iamais de leur bouche. Seneque l'appelle le mot des ignorans, *Audimus aliquando voces imperitorum dicentiũ; Neſciebam hoc mihi reſtare, Sapiens ſcit ſibi omnia reſtare: quicquid factum eſt, dicit, ſciebã.*

k Encores que D. Ferdinand, & D. Iſabelle de Caſtille fiſſent de grandes oppoſitions à Rome cõtre le mariage du Roy Alfonce de Portugal & D. Ieanne ſa niepce, fille de ſa ſœur, le Pape en accorda la diſpence à l'inſtance que luy en fit le Roy.

l Le feu porté deuant le prince, eſtoit l'vn des ornemens de la Majeſté. Ce n'eſtoit pas en flambeau ny en torche, mais en lampe ou en falot, *pranuncius ante, Signa dedit curſor poſita de more luserna.* Corippvs. *lib.* 2. Herodian dit que Pertinax vint au Senat, ſans permettre que l'on portaſt deuant luy le feu ny autre choſe Τὰ βασιλικῶν συμβόλων des marques de l'Empire. M. le Preſident Bertier dit que le meſme honneur a eſté donné aux Patriarches en l'Egliſe Greeque, & le tire de Balſamon, *In reſpons. de Patriarch. Privileg.*

Digitized by Google

Paris. Il vit le Parlement de la Cour des Pairs, le plus auguſte Senat de l'Europe, où il contoit autãt de Roys que de Senateurs. François Haſle Archidiacre de Paris, Aduocat du Roy, & Pierre de Brabant Aduocat en la Cour, & Curé de ſainct Euſtache plaiderent vne cauſe en regale, la Chronique dit, *qu'il les faiſoit moult bel ouyr.*

Deux hõmes d'Egliſe plaident vne cauſe au Parlement.

Or c'eſt icy que l'ignorance de ce temps-là me faict pitié, peu de gens eſtoient enſeignés, peu de gens enſeignoient en France. L'Italie auoit biẽ recueilly quelques beaux eſprits de ce grand naufrage de la Grece. Le tyran d'Orient ne permet point l'exercice des bõnes lettres, [m] car on luy faict croire que les gens qui ſçauent, s'animent promptement de grandes & hautes reſolutions contre la ſeruitude qui les maſtine. [n] Mais ceſte lumiere n'auoit peu paſſer en France à trauers les bataillons des gens de guerre, & les bons liures qui ne ſe conſeruent que dans le temple de la Paix, eſtoient encores dans la pouſſiere des cloiſtres; ils ne couroient pas par les mains des hommes du monde, & l'on craignoit tant que ceux qui eſtoient les maiſtres du bien dire ſur le tapis, ne le fuſſent du bien faire en la campagne & à la veuë des ennemis, que [o] toute l'eloquence eſtoit toute moiſie en la barbarie.

Ces grandes & belles actions de ce temps-là où il falloit deſployer les maiſtreſſes voiles du bien dire, ſe donnoient à des Docteurs de Sorbonne. Ils entreprenoient de faire les ouuertures des Eſtats, & de iuſtifier ou de condãner les Princes au Conſeil du Roy. Voicy maintenãt vn Curé de la plus grãde paroiſſe de Paris qui fait preuue de la grace & de la grandeur de l'eloquence Françoiſe au premier Parlemẽt de Frãce

m La grece a donné à l'Italie ces beaux eſprits. Emanuel Chriſoloras Athenié George de Trebizonde, Theodore de Gaze Macedonien, Hermonime Spartiate, Gregoire Typhernax, Iean Agyropile Cõſtantinopolitain, Laonic Chalcondyle Athenien, Marc Muſure, Candiot, Iean Laſcaris.

n Les liures & les ſciences donnẽt plus que toute autre choſe aux hommes le ſens de ſe recognoiſtre, & de ſentir le mal de la ſeruitude & de la perte de la liberté.

o Caton fut d'aduis que le Senat renuoyaſt Carneades qui eſtoit venu à Rome de la part des Atheniens, parce que sõ eloquẽce attiroit la ieuneſſe Romaine à le ſuiure, & la diſpoſoit à imiter pluſtoſt le bien dire que le bien faire en la guerre & au maniement des affaires. Plvt.

deuant vn Roy eſtranger, l'ignorance de ce temps là n'en trouuoit point de plus capable. Il meritoit qu'ō luy donnaſt de l'argent pour ſe taire, comme il en deuoit donner pour parler. p

p Les anciens Orateurs ont gagné de l'argent & pour parler & pour ſe taire. Quelqu'vn demãda à Demoſthene ce qu'il auoit gagné pour parler, & il reſpondit, *i'ay vendu cinq talens le ſilence d'vn iour.* PLVT.

Apres que le Roy de Portugal euſt demeuré quelque temps à Paris, on luy mit en l'imagination (comme le ſoupçon entre facilemẽt en des ames affligees) que le Roy auoit confirmé au meſme temps les anciennes alliances q de France auec Caſtille, le vouloit faire prendre, il penſa de ſe retirer en intention de s'ẽfermer en vn monaſtere, ou de faire le voyage de Hieruſalem, n'eſperant plus que de Dieu le ſecours que vainement il auoit attendu des hommes. Le Roy ne voulant l'abandonner en ceſte perplexité, fit armer quelque vaiſſeau de Normandie pour le conduire en Portugal, où ſon fils deſeſperant ſon retour auoit deſja pris le tiltre de Roy.

q Alliances d'entre Frãce & Caſtille, cõfirmees par les deputez des deux Roys, entre Bayonne & Fontarabie.

Alphõce ſe retire en Portugal.

D. Beatrice vefue de D. Ferdinand de Portugal tante de la Reine de Caſtille, entrepriſt de les mettre d'accord, priant ſa niepce de venir à Alcantara pour en conferer enſemble. Leur conference produiſit la paix centenaire r au contentement des deux Royaumes, & à la gloire des deux Roys qui deſlors porterent leurs armes & leurs deſſeins à la conqueſte des terres neufues. f Par ceſte paix il fut dit que le Roy de Portugal n'eſpouſeroit D. Ieanne, qu'elle vuideroit le Royaume de Portugal, ou ſi elle y vouloit demeurer auroit le choix ou d'eſpouſer le prince D Iean de Caſtille nouuellement né, quand il ſeroit en aage, ou d'ẽtrer en vn Monaſtere. Ceſte Princeſſe eſleut pluſtoſt le Monaſtere que le mariage, & print le voile de ſaincte Claire au Royal Monaſtere de Conimbre, & pour la grandeur de ſon courage au meſpris du monde

XIX.

Et s'accorde auec les Roys de Caſtille

r Il fut dit par cét accord, que la paix ſeroit gardee entre les Roys de Caſtille & Portugal pour cent & vn an à venir.

f L'an 1475. fut le premier voyage de Guinee par les mariniers de Caſtille, apres auoir cõquis les Canaries l'an 1417. De ceſte nauigation des Canaries Iean de Betancour Cheualier Frãçois fut General, & en porta tiltre de Roy. De celle de Guinee, Pedro de Colides.

Digitized by Google

XX. merita de la posterité le surnom d'excellente.

La fuite de Grançon, la perte de Morat, deux funestes accidens à vn esprit insupportable en prosperité, t & en aduersité, apporterent au Duc des afflictiós inconsolables, & le firent demeurer six semaines en solitude à Riuiere, laissant croistre sa barbe nonchalamment, sentant son entendement bien affoibly, la chaleur naturelle si refroidie qu'on luy faisoit boire le vin tout pur, au lieu de la ptisane qui estoit auparauãt son breuuage ordinaire. Et pour luy faire reuenir les esprits & le sang au cœur, on luy appliquoit en cest endroit diuerses sortes de remedes, & si par interualle son bon sens luy reuenoit, ce n'estoit que pour considerer plus viuement le mal-heur de ses affaires. u

Estat du Duc de Bourgongne apres la bataille de Morat.

t Il y a des esprits qui ressemblent les corps malades qui s'offencent & du chaud & du froid, il ne peuuent souffrir ny la prosperité ny l'aduersité.

La solitude dont il se seruoit pour passer son mal, ne faisoit que l'augmenter, & luy representer qu'il n'y a pire estat que celuy d'vn esprit mal content en vn corps mal sain. Il ne souffroit point qu'on luy parlast, il forcenoit cõtre ceux qui luy parloient. S'il eust permis d'estre veu il se fust allegé, & en l'allegresse & serenité de son visage son peuple & ses gens de guerre eussent repris les esprits que cet accident auoit égaré. x Les grandes douleurs veulent estre euaporées, car plus elles sont retenuës, plus elles grossissent & demeurent violentes, mais cela fait il leur faut monstrer le front déchargé de toute perplexité & bassesse de cœur. Le temps ne faisoit que d'agrandir la playe en l'ame de ce Prince, ses amis & ses alliez le mépriſoiẽt. Galeas Duc de Milan voyant que par ce coup toutes ses intelligences estoient estourdies en Italie, luy tourne le dos. Frideric Prince de Tarente abusé de l'esperance du mariage de sa fille, s'allie auec la maison de France. Tant que ce chariot triomphant alloit

u Vn grãd cœur est bien sensible & delicat aux offences publiques. Mahomet se voyãt cõtraint de leuer le siege de Belgrade auec perte & honte, demanda du poison pour se tuer. Iamais il ne se souuenoit de cet affront qu'il ne donnast de la teste cõtre la muraille & s'arrachast la mousta-che.

Il est mesprisé de ses amis.

x Aux changemens de leur fortune les Princes entrent en furie contre ceux qui les veulent aduiser. Le Roy Perseus apres auoir esté deffaict par Paul Emile, tua deux de ses plus grands amis qui s'aduancerent de luy dire quelque verité. Tout déplait à vn esprit affligé.

bien, chacun vouloit eſtre deſſus, maintenant qu'il eſt renuerſé on le quitte. 7

Le Duc de Lorraine voulant proffiter au mal-heur du Duc de Bourgongne, recouure les places perduës en Lorraine auec la caualerie qu'il auoit de France, & quelque infanterie des Suiſſes & des villes d'Allemagne. Il aſſiege Nancy & contraint le Seigneur de Bures de la maiſon de Croy, de ſe rendre apres auoir attendu & ſollicité envain le ſecours de ſon maiſtre. 2 Les Anglois qui eſtoient dedans, ayants perdu Cohin leur chef, commencerent à murmurer de la longueur du ſecours plus que de la langueur du ſiege, car ils n'auoient autre tourmẽt que de l'impatience de ce qu'ils attendoient. Ils dirent à de Bures que s'il ne compoſoit, ils feroient eux meſmes leur appoinctement. De Bures au lieu de ſe roidir à vne demande ſi peu iuſte & honorable, ſe laiſſa aller. Le Pilote creut les forçats, & le medecin ſe rendit complaiſant au malade. a La compoſitiõ ſe fit, & trois iours apres le ſecours parut. Le Duc de Lorraine rentre en ſon pays. XXI.

Le Duc de Bourgongne pour ne donner loiſir au Duc de Lorraine de la fortifier & fournir d'hommes & de viures, la bloque de tous coſtez, ayant Pont-a-Mouſſon pour retraicte. Ce n'eſtoit pas de l'aduis des meilleurs Capitaines, b qui eſtimoient que ſe ſaiſiſſant des petites places aux enuirons il luy coupoit les viures, & la reduiſoit à la faim ſans trauailler ſon armée qui auoit plus beſoin de ſe rafraiſchir en garniſon que de camper. Mais ſes conſeils eſtoient déreglez, la colere & la fureur precipitoient ſon eſprit. c Ses volõtez échappées de toute raiſon & conduite, ſembloient conſpirer contre luy-meſme pour tant plus toſt le fai- Le Duc de Bourgongne aſſiege Nancy.

7 La proſperité trouue beaucoup d'amis & de parens. L'infortune & la miſere n'en ont point: les amitiez pour l'ordinaire ſuiuent la fortune qui a la faueur & le bon euenement à ſes coſtez.

2 René Duc de Lorraine reprend pluſieurs places que les Bourguignons tenoient. Eſpinal ne ſe voulut rẽdre ſans leuoir, parce qu'on luy faiſoit croire qu'il eſtoit mort. Nancy apres auoir ſouſtenu le ſiege dix ſepmaines ſe rendit le 7. Nouembre 1475.

a Pompée ſe reſout à la guerre à l'appetit de ſes ſoldats, ce que ne deuoit pas faire vn pilote de nauire ſeulement, tant s'en faut qu'il fuſt excuſable en vn capitaine general & contre ſon opinion, car il ſouloit loüer les Medecins qui ne complaiſoient iamais aux volontez & appetits deſordonnez de leurs patiens. PLVT.

b Rien n'aduance tant le mal heur d'vn prince que de ne vouloir croire conſeil, & preſumer plus ſçauoir que tous. On tient celuy, dit Paul Emile, qui voudroit manier toutes choſes de ſa teſte ſeule, & de ſa ſeule fantaiſie, pluſtoſt pour vn arrogant & brutif, que pour homme ſage. TIT. LIV lib. 44.

c D'vne entrepriſe conduite par colere & fureur il n'en faut eſperer iſſuë. ----*furor iraq; mentem præcipitant.*

Digitized by Google

re joindre ſon mal-heur. [d] Il ne voulut croire le Pape Sixte V. qui luy enuoya ſon Legat le Cardinal de Friuli, [e] pour traicter la paix entre luy & les Suiſſes.

Les Suiſſes enuoyent du ſecours au Duc de Lorraine.

Au plus fort de l'hyuer, & d'vn hyuer d'extréme rigueur, il cãpe deuãt Nãcy, René Duc de Lorraine eſtoit à Lucerne pour auoir ſecours des Suiſſes. Ils luy dõnent huict-mille hõmes qui paſſent à Baſle, trauerſent Alſace, pillent les Iuifs des villes de Enſisheim, Colmar, Scletſtart, ne faiſant point de conſcience de prendre en gros aux Iuifs ce que par leurs vſures ils auoient dérobé en détail aux Chreſtiens.

Charge ſur les Bourguignons.

Toutes les forces du Duc de Lorraine aſſemblées, il en faict deux troupes, qui toutefois n'eſtoient pas pour s'égaler à celles du Duc de Bourgongne, grandes en nombre, mais fort affoiblies & languiſſantes pour les pertes precedentes & l'incommodité de la ſaiſon extremement rigoureuſe, & en laquelle neantmoins les deux Ducs ſe plaiſoient comme s'ils euſſent eſté dans les delices de leurs maiſons. [f]

Sur le commencement de Decembre les Suiſſes & Allemans du Duc de Lorraine en ſortant de Bergarten chargent les Bourguignons qui eſtoient à ſainct Nicolas, & en tuent plus de cent, gaignent pluſieurs cheuaux. Le bruict de ceſte charge porté au camp deuant Nancy, éueille les Bourguignons, qui ſoudain font battre aux champs pour ſecourir leurs amis, & regagner le butin que les ennemis auoient faict à ſainct Nicolas. Au meſme temps les François & Lorrains qui ne ſçauoient rien de tout cela, donnent d'vn autre coſté dans le quartier des Bourguignons, en tuent beaucoup & y mettent le feu : On creuſt que ſi cela fuſt arriué à deſſein & auec intelligence, Nancy eſtoit deliuré.

d Phil. de Commines dit que Dieu propoſe tels vouloirs aux Princes quand il luy plaiſt muer leurs fortunes. lib. 5. c 5.

e Le Cardinal de Friuli legat du Pape eſtant à Baſle exhorta les Suiſſes à poſer les armes. Ils dirent qu'ils ne le pourroient faire que le Duc de Bourgongne ne fuſt hors de la Lorraine.

f La delicateſſe ne vient pas bien à vn chef de guerre dans les armées. Tacite repreſente Corbulo en l'eſtat qu'vn general d'armée doit eſtre aux ſaiſons plus incommodes. *Ipſe cultu leui, capite intecto in agmine, in laboribus frequens adeſſe: laudem ſtrenuis, ſolatium conualidis, exemplum omnibus oſtendere.* Tac. *Ann. lib.* 15.

La famine le preſſoit extremement, les habitans eſtoient reduits à manger les chiens, les cheuaux & les chats, leur principale reſiſtãce eſtoit en l'extreme fureur g d'vn deſeſpoir, qui les eut fait ſortir comme loups affamés hors du bois. XXIII.

g C'eſt vne hardieſſe eſtrange que la fureur de la neceſſité, quand il n'y a point d'autre ſalut que le danger.

Famine extreme de Nancy.

Il eſtoit impoſſible d'y faire entrer des viures, autrement qu'au peril de beaucoup de gens. Les aduenuës eſtoient ſi bien gardées que les ruſes & ſtratagemes que l'on pratique volontiers aux auitaillemẽs des villes, ne pouuoient reüſſir. h René ſe reſout d'y jetter quelques ſacs de farine ſoubs l'eſcorte & le hazard d'vne compagnie de gens-d'armes. Ils ne paſſerent pas tous, pluſieurs furent arreſtés & preſentés au Duc, lequel commanda qu'ils fuſſent pẽdus par la rigueur de ceſte loy de guerre, qui veut que tout homme pris en effort d'entrer dans vne place pour la renforcer apres que le canon a joüé, ſoit puny de mort. Entre ceux cy eſtoit vn Gentil-homme de Prouence, nommé Ciffron maiſtre d'Hoſtel du Duc de Lorraine, lequel dit qu'auant mourir il deſiroit declarer quelque choſe importante au propre ſalut de la perſonne du Duc. Campobache qui le recognoiſſoit, parce qu'il auoit eſté employé au marché de ſa trahiſon & intelligence auec le Duc de Lorraine, fait croire au Duc de Bourgongne, que ce deſir de parler n'eſt que pour deſirer de viure & gagner autant de temps. Ce Duc trop facile en choſe de ſi grande ſuite & qui ne ſe doit negliger, commãde qu'on le deſpeſche. Ciffron dit, que ce n'eſt le deſir de prolonger ſa vie, mais bien d'alleger ſa conſcience qui le fait requerir d'eſtre oüy: on le rapporte au Duc, qui renuoye ſçauoir ce qu'il a enuie de dire. C'eſt adjouſter de la cruauté à la mort que de refuſer au condamné vn peu de temps. i

h Des factions militaires comme l'auitaillement d'vne ville preſſée eſt des pl⁹ difficiles, auſſi eſt elle des plus ſignalees. La ruſe y peut plus que la force. Celuy de Landre en l'an 1443. eſt des plus memorables par le Roy François I. à la barbe de l'Empereur Charles V. Il feignit de donner la bataille, & comme la canalerie legere eſtoit à l'écarmouche, il fit entrer les viures, & cela fait ſe retira.

Ciffron n'eſt oüy, voulant découurir l'infidelité de Cãpobache.

i Donner du temps pour ſe preparer à la mort, eſt acte de iuſtice & d'humanité. Les iugemens de Neron ſembloient d'autant plus cruels, qu'il ne donnoit qu'vne heure pour y penſer.

Ciffron

Ciffron n'en vouloit point pour ſoy, car il eſtoit reſolu à la mort, mais il en demanda pour aſſeurer la vie du Duc, auquel il faict dire que ce qu'il auoit ſur le cœur ne ſe peut fier qu'au Duc meſme. Campobaſſe qui apprehẽdoit extremement les dernieres paroles de Ciffron, ſe tenoit proche du Duc afin d'oſter tout moyen de découurir ſa trahiſon, c'eſt pourquoy en ſortant de la chambre du Duc, il dit que le Duc ne vouloit point voir Ciffron, & qu'il cómandoit qu'on le dépeſchaſt, ainſi en l'eſtranglant on eſtouffa en ſa poitrine l'aduis qui pouuoit ſauuer la vie du Duc. *Miſerable condition de ceux deſquels on ne croit le mal'heur qu'apres qu'il eſt arriué.* k

Campobaſſe quitte le Duc de Bourgõgne.

k L'Empereur Domitien diſoit que la condition des Princes eſtoit miſerable, en ce qu'ayant découuert des conjurations faictes contre eux, on ne les croit juſques à ce qu'ils ſont tuez. On le dit touſiours, il n'en ſera rien, il ne peut eſtre.

Le ſoufflet que Campobaſſe auoit receu du Duc de Bourgongne, ſouffloit perpetuellement en ſon cœur le feu de la vengeance qu'il tenoit enfermé, & afin qu'il n'en perdiſt le ſouuenir il le conſeruoit par l'object ordinaire d'vne deuiſe ingenieuſement cruelle. Elle eſtoit d'vn figuier qui par ſa propre force fendoit le marbre d'vn antique monument. l Ne pouuant plus tenir couuert le feu de ſa vengeance, ny cacher le jeu de ſa trahiſon dénaturée, & craignant que les aſſiegés qu'il fortifioit d'aduis & de conſeils, ne le découuriſſent, paſſe dans les troupes de René, & affoiblit l'armée du Duc de quelque caualerie qui le ſuit. Ceſte raiſon qui réd les traiſtres odieux & la trahiſon agreable, le fit bien recueillir en la Cour de René. Il n'y a ſi grande méchanceté qui ne ſoit la bien venuë quand elle proffite. Le vice treuue pluſtoſt femme que la vertu mary. Les Suiſſes & les Allemans qui eſtoient en l'armée du Duc de Lorraine deteſtoiẽt vne telle lâcheté, m proteſtans qu'ils ne vouloient cõbattre auec vn traiſtre. René l'enuoye à Condé ſur la Mozelle

Le Duc de Bourgõgne meſpriſa le conſeil.

l Nicolas de Campobaſſe portoit pour deuiſe le figuier de Meala, *Marmora Mealæ findit caprificus.* MART. *lib.* 10.

m Iamais ceux qui abãdonnent leur deuoir & leur fidelité, ne ſont eſtimez. Les Princes les careſſent & honnorent pour quelque tẽps, mais les Seigneurs qui ſont auprés d'eux les regardent de trauers.

pour garder le passage & faire son profit du sac des gens du Duc de Bourgongne. On conseilloit au Duc de se reculer au Pont-à-Mousson pour rafreschir son armée & de ne l'exposer en la foiblesse où elle estoit au hazard d'vne bataille, & de croire que le secours des viures que René apportoit aux assiegez ne respó-

M.CCC.LXXVII. doit pas à la necessité qu'ils en auoiét. Que son armée composée de trouppes estrangeres n'estoit pas pour supporter long-temps les fatigues de la guerre ny les rigueurs de l'hyuer, estant vray que le soldat qui ne combat que pour la paye, se dépite & se débande. Ce qu'il reçoit est moins que ce qu'il souffre & pense meriter. n

n Remarque veritable de l'inconueniét qu'éprouuent ceux qui se seruent de trouppes estrágeres. Thucidide dit, qu'elles ne font le plus souuent la guerre que de braueries, de mines & paroles, mais quand il faut combattre, elles se retirent. THVCID. lib. 3.

Il ne voulut croire ce conseil & se resolut d'vne courageuse obstination au pire, Dieu luy auoit osté la tráquillité d'esprit & la précognoissance des maux. La fortune qui le vouloit precipiter luy fermoit les yeux pour ne voir le precipice. o Le tour de la rouë estoit commencé, l'arrest mal aisé, la cheute infaillible. *La pente à la ruine est facile, & la montée au bon-heur est penible*; Le Duc de Lorraine partit sõ armée en deux gros bataillons, chacun de sept à huict mille hommes, desquels la principale force estoit de Suisses, glorieux & superbes des deux victoires qu'ils auoient euës à Grançon & à Morat. Le Duc de Bourgongne n'auoit pas le tiers de ses trouppes, & s'il eust faict le choix des plus propres à combattre, il n'en eust pas trouué douze cens; il attend pourtant l'ennemy de pied ferme, estant bien retranché, deuant luy vn ruisseau entre deux fortes hayes, pres la maladerie de la Magonne.

Mépris presage asseuré de sa ruine.

Bataille donnée & perduë par le Duc de Bourgongne

Les Suisses de premier abord se saisissent de S. Nicolas & en chassent les Bourguignons qui estoient

o Dieu non seulement veut priuer la pluspart des hommes d'vne vie tranquille, reposée & heureuse, exempte de tout trauail & fascherie, ains leur oste communement la recognoissance des maux, afflictions & calamitez qui leur doiuent arriuer & les moyés d'y preuoir, & les euiter, soit ou pour ne vouloir que sa dispositiõ demeure vaine & diuertie, ou pour les exempter de la fascherie & ennuy où ils en pourroient demeurer attendans le coup s'ils preuoyoient ces accidés inenitables. *Nicetas Choniates.*

Digitized by Google

dedans; la meſme nuict le Duc de Bourgongne penſoit de ſurprendre Nancy auant que le ſecours fuſt arriué. Le Duc de Lorraine en eſt promptement aduerty, les Suiſſes luy remonſtrent que la ſaiſon eſtoit ſi rigoureuſe pour l'extreme froid, que ſi les trouppes demeuroient long-temps ſans rien faire elles ſe ruineroient inutilement. p Le lendemain qui eſtoit le jour des trois Roys, elles s'aduancent contre Nancy, la principale force du Duc eſtoit en ſon artillerie, laquelle toutesfois ne fiſt pas grand effect. Le Duc aduerty de l'acheminement des Suiſſes la faict pointer contre les aduenuës du grand chemin de Nancy, penſant qu'ils viendroient par-là, mais ils prindrent à la main gauche, par vn chemin rude & faſcheux du coſté de la Mozelle, paſſent vn petit ruiſſeau à trauers des glaces, & l'épaiſſeur de la neige qui tomboit lors, & qui ceſſa incontinent que la bataille commença. Ils gagnent vne petite colline par laquelle ils pouuoient attaquer l'armée du Duc de deux coſtez. Comme les Bourguignons s'en apperçeurent, vn grand cry s'eſleua parmy eux pour faire remuer l'artillerie. Il n'eſtoit plus temps. Les Suiſſes ayants repris leur haleine & fait leurs prieres, viennent fondre impetueuſement ſur l'Infanterie du Duc de Bourgongne, & apres quelque reſiſtance gagnent les retranchemens, la font reculer & la mettent en deſordre. La Cauallerie voyant l'Infanterie en route, chercha ſon ſalut du coſté que Campobache empeſchoit la fuite & la retraicte. Tous les Bourguignons furent à la diſcretiõ de leurs ennemis. Le Duc recognu par les gens du traiſtre Campobache fut tué d'vn coup d'alebarde, & deux coups de picque. q

Apres la bataille on eſtoit en peine de ſçauoir ce

p Vne armée auec le tẽps ſurmonte toutes ſortes d'accidens: De meſmes il y a des accidens qui auec le temps ſurmõtent & deſtruiſent les armées. De ceſte ſorte ſont la faim, le froid, les autres injures & incommoditez de l'air.

q Quãd le corps du Duc de Bourgongne fut recognu, on luy vit vn coup d'alebarde, qui luy fendit la teſte pardeſſus l'oreille juſques aux dents, vn coup de picque à la cuiſſe, & vn autre par le fondement.

qu'il eſtoit deuenu : On le cherche entre les viuans & puis parmy les morts. Il n'y a point de difference, les corps ſont tous nuds, le Lyon auoit eſté dépoüillé par quelque miſerable leurier qui ne l'euſt oſé regarder envie.[r] On le trouue envn foſſé, leviſage emplaſtré dãs la fange & le ſang, l'hyuer rigoureux ayant glacé tout cela, on ne le peut cognoiſtre. La nature ne luy ayant pas faict plus de part de terre en ceſte cheute qu'au moindre ſoldat ; le bruit eſtoit qu'il s'eſtoit ſauué, & de regret d'vne telle perte, veſtu d'vn habit de Pelerin pour aller par le monde : [f] Le Duc René de Lorraine enuoya à Mets ſçauoir ſi on l'auoit veu paſſer, le Secretaire de la ville s'en eſtant informé aſſeura qu'on ne l'auoit point veu.

Le corps du Duc tué à la bataille ne ſe trouue.

r Les coüards & chetifs chiens mordent bien les peaux des beſtes ſauuages, quand elles ſont à la maiſon & leur arrachent bien les poils, mais ne touchent point à elles aux champs. PLVT.

f On vit en la ville de Bruxelle dioceſe de Spire vn homme nud, affublé ſeulement d'vn linceüil, lequel on diſoit eſtre le Duc de Bourgõgne.

Campobache arreſtant & tuant les fuyards, auoit reſerué vn page du Duc, lequel ſeruit pour recognoiſtre ſon corps, [t] ce qu'il fit à pluſieurs marques, au mãquement des dents de la machoire ſuperieure qu'il auoit perdu en ſa jeuneſſe par vne cheute, à la cicatrice du coup receu à la gorge à la bataille de Mont-lehery, à la fleſtriſſeure de la peau ſur l'épaule qu'vn charbon luy auoit laiſſé, à vne fiſtule qu'il auoit ſous l'ombril, & aux grãds ongles qu'il portoit plus qu'autre perſonne de ſa Cour.

Il eſt recogneu par vn Page.

t Le corps du Duc de Bourgongne fut recognu par vn Medecin Portugais, par le baſtard de Bourgongne, par Olivier de la Marche, & par ſes valets de chambre.

Les enſeignes & drapeaux du Duc furent incontinant portez à René, qui conſiderant les fuſils dont elles eſtoient marquées dit, *Quel mal'heur, quand ce pauure Prince s'eſt voulu chauffer, il n'a peu ſe ſeruir de ſes fuſils pour faire du feu.* [u]

u Les enſeignes du Duc de Bourgongne eſtoient marquées d'vn fuſil entre deux trõçons de bois, voulant dire qu'il eſtoit en ſa puiſſance de faire vn grand embrazement de guerre quand il luy plairoit.

Enterré à Nancy.

Le corps fut tiré d'entre les morts & porté en la ville de Nãcy, & apres qu'õ l'euſt laué & habillé d'vn ſimple habit de toile, on le mit ſur vne table, le daiz de velours noir deſſus, en vne chãbre tapiſſée de meſme. Le

Digitized by Google

Duc portãt le dueil de ceſte mort aux habits, & la ioye de ſa victoire au cœur, le voulut voir, & ne fit pas le ſcrupule de Pompee, qui deſtourna ſes yeux du corps mort de Mithridates Roy de Pont, de peur d'exciter encontre ſoy l'ire vengereſſe de ſes Dieux.

A ceſte veuë le Duc s'eſmeut de douleur, comme la compaſſion n'eſt pas moins naturelle aux grands courages, que la cruauté contre les morts meſmes eſt propre aux ames viles & poltronnes. x En le prenant par l'vne des mains il luy dit, *voſtre ame ait Dieu, Vous nous auez fait moult de maux & d'douleurs.* Il le fit enterrer auec toutes ſortes d'honneurs funebres, n'y ayant deſpenſe plus agreable que celle qui ſe fait pour enterrer ſon ennemy.

Le Roy eſt aduerty de ceſte mort dés le lendemain.

C'eſt choſe eſtrange de ce que l'on eſcrit & que l'õ croit, que le lendemain iour de l'Apparitiõ des Roys, le Roy Louys eſtant à la Meſſe, l'Archeueſque de Vienne luy dit en luy preſentant la paix, *Reſioüiſſez vous Sire, voſtre ennemy eſt mort.* Les Courriers qui porterent ſi promptement ceſte nouuelle, ſe pouuoient vrayemẽt nommer vents, comme ceux d'Ælius Verus. y Et comme les peuples ne croyent pas ce qu'ils ne deſirent, ſes ſubiets demeurerent long temps incredules en la verité de ceſte mort. Ils diſoient que le regret de ceſte perte le tenoit caché, qu'õ l'auoit veu en habit de pelerin. On a peine de croire la mort des Princes que l'on ayme, & qui ont gagné les cœurs par leur debonnaireté. z

Ce Prince diſoit, & ſon tombeau le dit encores, qu'il n'auoit iamais eu de repos en ſa vie. Il vouloit eſtre en deſſein & en execution l'Aigle des Princes; & cõme les Aigles ont touſiours dans leur nid des pierres qui ſonnent, il auoit touſiours quelque martel en

Quel eſtoit l'honneur du Duc.

x Au ſpectacle des ruines de la nature & aux tragiques effects de la fortune, les grãds cœurs ſe ſerrent. Alexandre sẽtit ſes yeux s'emplir liſant ces mots en Perſe ſur le tombeau de Cyrus, *Ie ſuis Cyrus qui conquit l'Empire des Perſes, qu'on ne porte point d'enuie à ce peu de terre qui couure mon pauure corps.*

y L'Empereur Ælius Verus donna des ailes & les noms des vents à ſes courriers, appellant l'vn la riſe, l'autre le grand vent, l'autre l'Auſtre, &c.

z La debonnaireté des Princes a vn tel pouuoir, que non ſeulement quand ils ſont preſents, mais en leur abſence, eſtans bien loing, ils en laiſſent vne ſi viue eſtincelle allumee és cœurs des perſonnes, de les reſpecter & aymer, que les Lacedemoniẽs trois ans apres auoir chaſſé leur Roy Cleomene, onques ne voulurent entendre à en creer d'autre qu'ils ne fuſſent aſſeurez de ſa mort.

teſte de quelque deſſein qui luy ropoit le repos. Qui herita du matelas ſur lequel il dormoit, le deuoit garder pour faire dormir, puis qu'vn homme de telle inquietude y auoit pû dormir.

Il ne faut ſouffrir que l'honneur enuieilliſſe, ny qu'il s'vſe comme vn habit, quelque belle action le doit renouueller. Il vouloit par des nouueaux deſſeins & des nouuelles entrepriſes, ſouſtenir le bruit de ſa reputation, qu'il eſtimoit ſe paſſer incontinent ſi quelque autre courageuſe action ne le renouuelloit, & ne craignoit rien tant que par ſon oyſiueté donner occaſion au peuple de demander ce qu'il faiſoit. Les petits ne ſont pas obligez de rendre raiſon de tout ce qu'ils font, mais on veut ſçauoir ce que font & ce que ne font les grands. [a] Le grand courage luy fuſt donné pour trauailler ſon corps & tourmenter ſon eſprit. Il n'auoit pas la puiſſance égale à ſon ambition, moins d'orgueil, ou plus de puiſſance. Sa vie eſtoit trop courte pour faire ce grand chemin. Il ne ſe fuſt pas contenté de la moitié de l'Europe. Tout ou rien. Il auoit plus de valeur que de conduite. De ce Roy & de ce Duc on eut fait la cópoſition d'vn grand Prince, [b] & tout parfaict, car des deux parties eſſentiellement neceſſaires pour faire vn grand Capitaine la ſageſſe & la vaillance, il n'é auoit qu'vne, & ſe vouloit faire valoir par des actions pluſtoſt animees de courage, que portees & ſouſtenuës de conſeil.

Quel eſtoit l'humeur du Duc.

L'excés de ſon ambition.

Mais il eſtoit laborieux & diligent, deux qualitez [c] bien requiſes à qui veut faire le Capitaine. Il vouloit eſtre par tout, recognoiſſoit luy meſme l'aſſiete de ſó camp, les aduantages, les incommoditez des enuirós, prenoit garde à qui alloit & venoit, entroit & ſortoit. Se promenoit d heure à autre parmy les gens de

a Vn Prince ne doit iamais donner occaſiõ au peuple de s'enquerir de ſon oyſiueté. Caton auoit raiſon de dire; *Non minus otii, quam negotii clarorum virorum rationem extare oportere.*

b Qui euſt peu prendre partie des cõditions du Roy noſtre maiſtre & partie des ſiennes, on en euſt bien faict vn Prince parfaict : car ſans nulle doute le Roy en ſens le paſſoit de trop, & la fin l'a monſtré par ſes œuures. Phil. de Com.

c Bõ Capitaine eſt celuy qui a la prudence & la valeur. Annibal eſtoit vaillant & Fabius ſage. Ceſtuy-cy par ſa prudẽce ſappa l'ardeur du courage & l'impetuoſité de l'autre. *Non è meno officio del valoroſo capitano fare operatione di ſauio che d'animoſo.* Evic. *lib.* 2. Paul Emile exhortoit Marc Varron, ſon collegue, de moderer par la froideur de la prudence, les chauds bouillons de ſon courage.

Digitized by Google

guerre, reprenant les Capitaines en ſecret, & les ſoldats en public, quād il ne les trouuoit en leur deuoir. Il n'y a point de fortune ſi petite qui ne veüille de la prudence pour la conduire, & plus elle eſt grande plus elle eſt aſſiegee des difficultez. Ce Prince deuint ſi inſolent, & entra en vne ſi grande opinion de ſa valeur, apres ſes premiers faicts d'armes, qu'encores que ſes naturelles inclinations ne fuſſent pas purement guerrieres, il ne prit plaiſir à autre exercice qu'à celuy de la guerre,[d] auec vne ſi grande preſomption qu'il n'eſtimoit prudence comparable à ſes conſeils ny force égale à ſa vaillance, encores qu'en celle là il y eut de l'impatience & de la tromperie, & en celle-cy de la temerité & de l'impetuoſité. Preſomption ſi violente en ſon imagination qu'il n'euſt pas quitté le deuant à Annibal ny à Scipion.[e] Il auoit fait de ſon cœur vn temple où il n'adoroit autre Deïté que ſon ambition.

Il fut ſurnõmé le trauaillant.

Depuis la iournee de Mont-lehery il ne fit rien par conſeil, tout à ſa teſte & ſelon ſes humeurs, ne pouuant tenir en bride la fierté de ſon orgueil, ny moderer la grandeur de ſes deſſeins.[f] La vanité fit vn ſi grãd ombrage à l'arbre de ſa fortune qu'elle en fit mourir la racine.

Il deuint preſõptueux & inſupportable depuis la bataille de Mõt-lehery.

Sa mort fut la ruyne & la diſſolution de ce grand corps de la maiſon de Bourgongne, qui ſous quatre Ducs auoit duré enuiron cent ans en continuelle felicité & proſperité. Ainſi tout finit, & l'Empire meſmes de Rome qui commandoit à tout ce qu'il y auoit de grand, de riche, de puiſſant & de beau en la terre habitable, eſt à la fin tombé en pieces.[g]

Quatre Ducs Philippe, Iehã, Philippe, Charles.

Il auoit des vertus dignes d'vn Prince, mais l'orgueil, la preſomption, & l'opiniaſtreté en obſcurciſ-

d Le Duc Charles de Bourgongne fut ſurnõmé de pluſieurs le trauaillant, par ce qu'il vouloit tout voir & tout faire, ſe donnant vne peine incroyable & extraordinaire en toutes occaſions.

e Antigonus enquis, qui eſtoit le meilleur Capitaine, reſpõdit Pyrrhus, s'il eut veſcu l'aage d'homme. Mais qu'ẽtre ceux qui viuoient le premier rang eſtoit deu à Hannibal, le ſecond à Scipion, le troiſieſme à Antigonus.

f Apres que Paul Emile euſt vaincu Perſeus roy de Macedoine, il dit ces beaux mots, *apprenons à nous humilier, & tenons en bride noſtre fierté & noſtre orgueil.*

g L'Empire de Rome du temps de l'Empereur Adrien, auoit deux cens mille hommes de pied, & quarante mille cheuaux entretenus d'ordinaire, auec trois cẽs Elephans de guerre & deux mille chariots armez de trois cens mille harnois complets, & en reſerue quant aux forces de la marine, plus de deux mille galeres & de douze cens galeaces & huict cẽs vaiſſeaux pompeux, dorez, argentez, diaprés, pour l'oſtẽtation ſeulement, & en argent contant, plus de cinquante millions d'or. APPIAN ALEXANDRIN *en ſa preface.*

Digitized by Google

ſoient toute la gloire. Il fut ſur tout grand iuſticier, & l'on rapporte vn exemple admirable de ſa iuſtice contre vn Gouuerneur d'vne ville de Zelande, lequel aymoit iuſques à fureur vne Dame eſgalement belle & ſage, & qui auoit fié la garde de ſa beauté à l'amour de la vertu. Il entreprit ſur ſon honneur, & ceſte violente curioſité de penetrer [h] dans les voluptez d'autruy, le porta à la rechercher & ſeruir. Voyant qu'il ne la pouuoit vaincre par les prieres, les ſeruices & les preſens, il y employa vne inſigne meſchanceté, faict empriſonner ſon mary, feignant d'eſtre aduerty de quelque intelligence qu'il tramoit auec les ennemis. Le voyla en eſtat ou de ſe iuſtifier, ou de mourir, car en telles accuſations il n'y a point d'autre chemin. Sa femme ſe iette aux pieds du Gouuerneur, duquel elle auoit ſi ſouuent meſpriſé les prieres, le ſuppliant pour l'innocent, & l'innocence parlant clairement pour la liberté du priſonnier. [i] Et comment, dit le Gouuerneur, preſentez vous des prieres à celuy dont vous tenez toutes les volontez ſous vos loix? rendez-moy à moy, & ie vous rendray voſtre mary; il eſt mon priſonnier, & ie ſuis le voſtre, il eſt en voſtre puiſſance de nous mettre tous deux en liberté.

Exemple remarquable de ſa

Elle ſe void reduite entre la honte & la crainte, la rougeur premierement, & puis la paſleur peinte ſur ſõ viſage teſmoignent l'vne & l'autre paſſion pour la hõte de perdre ſon honneur, par vn crime plus odieux en ſa nation qu'en nulle autre, [k] & la crainte de ne recouurer ſon mary. Le Gouuerneur ne luy donne pas le loiſir de ſe recognoiſtre ny de prẽdre party, car croyant qu'elle eſtoit en eſtat de ne luy oſer rien refuſer, il prẽd du corps ce qu'il ne pouuoit auoir du cœur, & ne voulant plus de cõpagnons en ceſte tyrannique poſſeſſion,

Eſprit cõbatu de crainte & d'amour.

h Plutarque dit que l'adultere eſt vne curioſité de la volupté d'autruy μαθοπαθειαν τῆς ἀλλοτρίας ἡδονῆς.

i Qui eſt preuenu de crime ne doit plus penſer qu'à mourir ou à ſe iuſtifier. C'eſt ce que manda ceſte courageuſe fẽme de Sparte à ſon fils quand on luy vint dire qu'il eſtoit accuſé de crime, ἢ παῦε ἀδικῶν, ἢ παυσὸν τὸν ζῆν ἀπόλυτον, *Ou te deffais de la vie, ou de l'accuſatiõ.* PLVT.

k Quãd Tacite parle des couſtumes des Allemans & la Duché de Gueldres en la deſcription de la Germanie, il dit, *Pauciſſima in tam numeroſa gente adulteria, quorum pœna præſens maritis permiſſa, acciſis crinibus nudatam corã propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verbere agit.*

Digitized by Google

poſſeſſiõ, adiouſte à ſa lubricité la cruauté qui ſe plaiſt en ceſte compagnie, & faict volontiers ſeiour dans les ames laſches. [l] Il faict trẽcher la teſte au mary, la femme le ſomme de ſa parole pour le mettre en liberté, il luy dit qu'elle aille en la priſon & le prenne: elle y va le cœur tout enflé, & de la ioye de la deliurance de ſon mary, & d'vn grand deſir de le vanger de ceſte iniure, mais elle le trouue mort eſtendu au cercueil. Elle ſe iette ſur luy, & auec des cris effroyables deteſte l'inhumaine & cruelle tromperie du Gouuerneur, ſort de là plus furieuſement qu'vn Tigre [m] à qui on a deſrobé ſes petits, raconte à tous ſes amis ceſte cruelle aduanture.

Cruauté laſche & vilaine.

l La cruauté eſt vn vlcere de l'ame prouenant de ſa foibleſſe & laſcheté, AMMI. MARCEL. *lib.* 27.

On la conſeille d'aller trouuer le Duc. Elle y court, ſe iette à ſes pieds, & auec des larmes de vengeance & de douleur, luy raconte ceſte iniure, & en demande iuſtice. Le Duc entendant vn accident ſi barbare, faict venir le Gouuerneur, lequel confronté à ceſte femme, ſent ſon viſage rougir de honte autant qu'il la void paſlir de regret, & apres auoir deſnié tout tremblant vn crime qui n'auoit autre teſmoing que ſa conſcience, & eſpreuué que les meſchancetez ſe commettent plus ayſement qu'elles ne s'excuſent, [n] il embraſſe le Duc par les genoux, luy demande pardon, & promet d'eſpouſer ceſte femme pour reparation du tort & du deshonneur qu'il luy auoit faict. Elle demande la vengeance de la mort de ſon mary; nõ l'amitié ny l'alliance de celuy qui l'auoit tué. Ceux qui ſont preſens la conſeillent d'accepter l'offre puis que le mal eſtoit faict, & que la iuſtice pouuoit bien venger, non reparer ſon iniure. Elle cõtrainɛte de recourir à l'oubliance, la Deeſſe des infortunez, ſe reſout de ſe dõner à celuy qui luy auoit rauy ſon hõneur

m I. Lipſe qui a eſcrit ceſte Hiſtoire dit en ceſt endroit. *Retinere & placare conatur fruſtra, non tigris magis ſeuiat fœtu capto, ſtatimque amicarum fidis aduocatis rẽ denarrat, eius ordinem & culpã ſuam non culpam: ac conſilium viamque vltioni exquirit. Cenſent omnes ad Principem eundum: qui inter alias virtutes inſignes quas habuit, niſi ſuperbia, & pertinacia corripuiſſet, eximius iuſtitiæ cultor erat.*

n On a de la peine à toleter & deſguiſer vne meſchanceté. Vn ancien Juriſcõſulte importuné par quelque tyran d'excuſer le parricide que ce Tyran auoit cõmis en ſon propre frere, reſpondit Qu'il eſtoit bien plus difficile d'excuſer vn ſol fait que de le commettre.

& ſon mary, & l'obliger encor de la vie qu'il ne pouuoit ſauuer que par elle. Les promeſſes ſont eſcrites, ſtipulees & iurees, le Duc y adiouſte ceſte cõditiõ, que le mary mourãt le premier ſans enfans, tous ſes biens demeureroiẽt à ſa fẽme. Cela accordé, leurs cœurs ſacrifient à la concorde cõiugale, & promettẽt de viure paiſiblement enſemble. Il ne ſemble point qu'il y eut autre choſe à faire, ny qu'vn Ciel ſi ſerein cõme celuy de ceſte iournee euſt des foudres & des tonnerres. o Le Duc ſe tournant deuers la femme luy dit, eſtes vous contente? *Ie le ſuis, Monſeigneur*, reſpond elle, *par voſtre bonté & iuſtice. Ie ne le ſuis pas*, repart le Duc, qui ne laiſſoit pour tout cela de bien conſiderer comme le public eſtoit offencé en ce crime, qu'vn Prince peut bien declarer, mais non rendre le coulpable innocẽt, qu'il eſt obligé à faire iuſtice, p rendre compte du ſang innocent, n'y ayant triõphe eſgal à celuy que le Prince eſleue à ſa gloire en faiſant iuſtice. Il commanda à la femme de ſe retirer, fait mener le Gouuerneur en priſon, & voulut qu'au meſme lieu qu'il auoit faict mourir le mary de ceſte femme on luy trẽchaſt la teſte, q & qu'il fuſt auſſi mis en vn cercueil. Cela faict il enuoye à la priſon ceſte femme, laquelle effrayee d'vn tel ſpectacle, & de ſe voir vefue en ſi peu de temps de deux maris, fut ſaiſie d'vne douleur ſi violẽte que peu de temps apres elle ſuiuit le chemin que ſes deux hommes luy auoient tracé.

L'obligeance neceſſe des infortunez.

Femme priuee en meſme tẽps de deux marys.

Mais pour finir la vie & le diſcours de Charles Duc de Bourgongne, il mourut aagé de quarãte trois ans. Il vint au monde à Dijon la veille de S. Martin l'an 1433. Le iour meſme de ſon bapteſme il receut le colier du toiſon d'or, & auec le nom de Charles que le Duc Charles Duc de Bourbon luy donna, le tiltre de Com-

o *His iam peractis, noſter Carolus ad fœminã; dic, ſodes, animo tuo factum iam ſatis? Satis, inquit mulier: At nondum meo, ille ſubiicit, & ablegata fœmina iubet Præfectum in illum ipſum carcerẽ duci in quo maritus cæſus, & pariter cæſum in arcam ligneam ſiue Capulum deponi. Facta ſunt, tum mulierẽ ignaram cò mittit: quæ inopinato iterum caſu conterrita duobus maritis eodem fere tempore eodẽ certe ſupplicio amiſſis, & ipſa in morbum incidit & fato obiit.*

p Vn Prince rẽdãt Iuſtice également s'acquiert plus de gloire que s'il auoit donné des limites à la mer, vaincu les mõſtres, ruiné les Enfers & ſouſtenu le Ciel.

q D. Ferdinand de Gonzague Lieutenant general de l'Empereur Charles V. en Italie, fit faire vne ſemblable reparatiõ à vne Dame Italienne. Il fit trancher la teſte au rauiſſeur apres luy auoir fait eſpouſer celle qu'il auoit rauie, & donner tous ſes biens.

Digitized by Google

te de Charolois,& de Seigneur de Bethunes.

La maiſon de Bethunes entra en celle des Comtes de Flandres,lõg temps auant que celle de Flandres entraſt en la maiſon de Bourgongne. Baudoüin Comte de Flandres, qui acquit l'Empire de Conſtantinople par la force de ſes armes & l'heureuſe aſſiſtance d'Anthoine & Coeſne de Bethunes,eut deux filles deHenry Comte de Champagne.Ieanne mariee en premieres nopces à Ferdinand Prince de Portugal, & en ſecondes à Thomas Prince de Sauoye, mourut ſans enfans.Marguerite ſa ſœur eſpouſa Guillaume de Dampierre,& en eut trois fils & vne fille, Guy, Guillaume, Iean, & Marie. Guy eſpouſa la fille de Fegard de Bethune, Robert de Bethune luy ſucceda, à Robert Loys de Neuers, à Loys de Neuers, Loys de Malain pere de Marguerite fille vnique, laquelle fut mariee à Philippe Duc de Bourgongne biſayeul de Charles. Ceſte maiſon de Bethunes a[r] ſenty comme les autres,les iniures du temps & de la fortune.Du temps, qui change & rechange toutes choſes,qui fait croiſtre l'herbe ſur la pointe des tours, & donne des bornes meſmes aux Empires & aux Monarchies. De la fortune qui fait des maiſons & des hommes, comme l'auditeur de comptes des iettons, & le fondeur des medailles. Celuy-là les faict valoir à ſa fantaſie, ceſtuy-cy iette en plomb & en or vne meſme image. Elle a demeuré comme abbatuë ſous les ruynes de ceſte maiſon de Bourgongne,il ne luy reſtoit que la ſouuenance de ſa grandeur, & la triſte conferẽce de ce qu'elle eſtoit,à ce qu'elle auoit eſté, mais la vertu ne permit iamais que la fortune effaçaſt du courage de ſes deſcẽdans la magnanimité qui leur eſtoit hereditaire. La valeur & la generoſité eſtoient

r La maiſon de Bethunes a produit pluſieurs grands capitaines ſous ce nom de Robert. Robert qui deffit Manfroy en Sicile, & eſpouſa la fille de Charles d'Anjou? Robert qui aſſiegea & força la Roche-Vãdais. Voy le Panegyric de M.r le Duc de Sully.

Digitized by Google

marques auſſi naturelles en leurs cœurs que l'anchre, la hache & la lance aux enfans de Seleucus, de Pithó & de Semes: mais comme ce fleuue qui ayant trauerſé ſous terre de grandes contrees, ſe faict voir plus ſuperbe & impetueux, ceſte maiſon demeura enuiron cent ans comme incognuë & eſloignee des faueurs & des grandes charges: elle ſemblera vn exemple de vertu ſans fortune, de fidelité ſans credit, de merite ſans recompenſe: ce ne ſera que pour paroiſtre plus glorieuſe, plus puiſſante & plus heureuſe que iamais.

[f] Pluſieurs en naiſſant ont porté des marques de leur extract ô, les enfãs de Seleucus portoiẽt à la cuiſſe vne Anchre, ceux de Pithon de Niſibe auoient au corps l'impreſſion d'vne hache, les enfans de Semes fondateurs de Thebes auoient vne lance.

Au meſme temps Galeas Duc de Milan fut aſſaſſiné, ſes iniuſtices & cruautez l'auoient rendu odieux & inſupportable. Il fit enterrer tout vif vn Preſtre auec le corps d'vn treſpaſſé qu'il n'auoit voulu enterrer ſans argent. Extréme cruauté, Extréme auarice. Rien n'aduança tant ſon mal'heur que l'affront qu'il auoit faict à ſon precepteur, luy ayant faict donner en ſa preſence autant de coups d'eſtriuieres qu'il auoit receu de coups de foüet de ſa main eſtant eſcolier. [t] Ceſtuy-cy pour ſe vanger diſpoſa trois de ſes diſciples, qu'il ſçauoit eſtre offencez en leur honneur par Galeas, de le tuer: l'vn auoit eſté priué d'vn benefice, les deux autres voyoient leurs ſœurs deshonnorees par l'impudicité de ce Prince. [u] La coniuration reſoluë & s'eſtans pourueuz de courage & d'armes pour l'execution, ils le vont trouuer à la porte de ſainct Eſtienne de Milan, & s'approchans de luy, faiſans ſemblant de le ſaluër, Iean André [x] Lampognano luy donne au goſier, Hieroſme Olgihato à la gorge & à l'eſtomach, Charles Viſcomte le bleſſe au centre du corps. Il leur fut impoſſible de ſe ſauuer, car tout incontinent les ſeruiteurs du Duc s'en ſaiſirent.

XXIV.

Cruautez & paillardiſes du Duc de Milan.

Il eſt tué à la porte de l'Egliſe.

t Les Princes volontiers ſe ſouuiennent de la ſeuerité qu'on leur fait en leur enfance. Nero fit mourir Seneque. Arſenius le ſauua aux deſerts, car Arcadius ſon diſciple auoit deliberé de le faire mourir.

u Galeas Duc de Milan deflora la ſœur de Charles Viſcomte, Maiſtre de ſa garderobe, & puis la donna à l'vn de ſes mignons pour en abuſer. Paul Iova. Corio.

x On eſcrit que Lampognano pour s'accouſtumer & animer à ceſte execution donnoit tous les iours vn coup de dague au tableau du Duc, & apres ces cruelles meditations il executa ſon deſſein.

Digitized by Google

Le premier content de mourir voyant que Galeas eſtoit mort, ſ'écria comme on le mettoit en pieces, *C'eſt ainſi que ie veux mourir.* Hieroſme fut pris en vie, condamné d'eſtre écorché & écartelé tout vif ſur l'échaffaut, il dit pour toute repentance de ce crime, que d'vne mort ſi cruelle la reputation ſeroit perdurable. y

y Hieroſme Olgiati eſtãt ſur l'échaffaut eſtendu pour eſtre écartelé, dit, *Mors acerba, fama perpetua, ſtabit vetus memoria facti.* BRVT. *lib. v. Hiſt. Florent.*

Le Roy n'euſt pas tant de regret de la mort de Galeas, qu'il en auoit ſenty de celle de François Sforce le meilleur de ſes bons amis, duquel il receut cinq cens hommes d'armes & trois mil hommes de pied conduits par Galeas contre la ligue du bien public, & vers lequel il eſtoit reſolu de ſe retirer ſ'il n'euſt pû entrer dedans Paris.

Louys XI. amy de François Sforce.

XXVII Comme le Roy ſe vit deliuré d'vn ennemy, il penſa comme il feroit pour ſe vanger de l'autre, & ſe ſouuenant qu'EDOÜARD pour les paſſions du Duc de BOURGONGNE auoit paſſé la mer, il deſira de luy rendre la pareille, & pource enuoye Robert d'Irlande Eſcoſſois & Sorboniſte auec deux GENTILS-HOMMES François pour perſuader à Iacques III. Roy d'Eſcoſſe de faire la guerre en ANGLETERRE; mais l'Eſtat d'ESCOSSE eſtoit ſi remply de mauuaiſes humeurs qu'on ne pouuoit remuer ce corps ſans peril d'vne maladie incurable. z

Ambaſſadeur que le Roy enuoya en Eſcoſſe.

z Tant que le corps eſt valide il ne ſent rien des humeurs pourries & corrompuës eſpanchées en diuers membres, mais ſi toſt qu'vne partie eſt offencée tout s'aſſemble & y court. Ainſi en eſt il des Eſtats qui ſont en paix, au premier trouble tout ce qu'il y a de mechant, de ſedicieux & de rebelle s'euapore & ſe découure.

Le Roy n'auoit que ſept ans quand il ſucceda à ſon pere, & la diuiſion fut grande pour ſçauoir qui auroit la regence & tutelle du Royaume, les vns eſtoient pour la Reine Marie ſa mere, les autres pour Iacques Kenneth, & Georges du Glas Comte d'Anguſe. La Reine ſe fit declarer ce qu'elle vouloit eſtre, & ceux qui eſtoient pour elle diſoient que ſi l'on regardoit la proximité, il n'y auoit perſonne plus proche du fils que la mere: l'on conſideroit le bien de l'enfant, per-

ſonne n'en pouuoit auoir plus de ſoing qu'elle: Que ſi on ne luy pouuoit debatre le degré de proximité, c'eſtoit imprudence de mettre en doute ſon affection & fidelité, ayant en cela la nature pour caution: [a] Que ſi l'on s'arreſtoit à l'vtilité publique, la condition de ſa naiſſance eſtoit conſiderable, parce qu'eſtant eſtrãgere, nullement preuenuë d'amitié ny de paſſion, on ne trouueroit pas qu'elle pût ſupporter les vns au prejudice des autres, comme pourroient faire ceux qui auoient des alliances, des parens & des intelligences dans le Royaume, portoient leur deſſein outre la vie du Roy, & pouuoient baſtir ſur ſa ſepulture: Que pour elle la mort de ſon fils ne luy promettoit autre fruict qu'vn regret perpetuel, & partant eſtoit obligée de deſirer ſon ſalut & ſa conſeruation.

Diſpute en Eſcoſſe pour la regẽce.

Kenneth voyant cela excite le peuple à ſe reſſentir de l'injure qu'on faiſoit aux loix d'vn Royaume qui auoit touſiours deteſté la dominatiõ des femmes comme contraires à celles de la nature, [b] & qui auoit veu le regne de cent Roys ſans qu'vne ſeule de leurs filles euſt ſuccedé. Ne trouuera-on point, diſoit-il, entre tant de milliers d'hommes vn homme qui ſoit capable de commander à des hommes? faut-il qu'vne nation qui n'a autre exercice que les armes, ſoit cõtrainɛte ſouſmettre ſon épée aux loix d'vne quenoüille & ſe laiſſer gouuerner à la diſcretion d'vne femme, & d'vne femme eſtrangere? [c] Pour appaiſer ceſte diſcorde, on reſout de laiſſer les choſes en l'eſtat qu'elles eſtoient, pour vn mois, durãt lequel les paſſions pour ces deux partis ne firent que s'échaufer dauantage. Pluſieurs du Royaume aymoient mieux obeyr à la Reine qu'à vn autre qui ſeroit de condition égale ou ſuperieure à eux.

Les Eſcoſſois haiſſent l'Empire des fẽmes.

a Ces raiſons ſont rapportées elegamment par celuy qui a écrit l'Hiſtoire. *Aliis parentum propinquorum, affinium eſſe opes quorum præſidio freti vel delicti excuſationem, vel facilio-rem venium ſperare poſſint. Interdum etiam cogi vt ad eorum libidinem ſuas actiones accõmodarent: ſibi vero in ſola innocentia ſpem defenſionis fore. Vnum enim eſſe filium quem ſpectaret: cuius omnia emolumenta cum ſuis vtilitatibus eſſent coniuncta.*

b La gyneecotratie eſt droictement contre les loix de nature, qui a dõné aux hommes la force, la prudẽce, les armes, le commandement, & l'a oſté aux femmes: & la loy de Dieu a diſertemẽt ordonné que la femme fuſt ſujette à l'homme, non ſeulement au gouuernement des Royaumes & Empires: ains auſſi en la famille de chacun en particulier, Bodin liu. vi. ch. 5.

c La premiere femme qui a ouuert la domination de l'Eſcoſſe aux fẽmes, a eſté Marie Stuard, & Marie fille de Henry VIII. en Angleterre.

Mais comme en telles occaſiós vn hóme de creance & d'authorité faict de grandes merueilles, tirant les cœurs & les opinions où il luy plaiſt, Iacques Kenneth Archeueſque de ſainct André, ayant remonſtré au Parlement; [d] Que donner l'authorité à la Reine eſtoit contreuenir aux anciennes loix du Royaume, expoſer l'Eſcoſſe aux dangers, & les Eſcoſſois à la mocquerie d'vne domination honteuſe, & qui iuſtifieroit le reproche qu'on leur pourroit faire de commander aux hommes, & d'eſtre commandez par les femmes.

Ils appellent les Reines femmes des Roys.

Que l'Eſcoſſe n'auoit iamais ſçeu que c'eſtoit que du commandement des femmes, ne trouuoit point de noms en ſa langue pour l'exprimer, n'auoit iamais veu femme preſider en ſes conſeils, ny en ſes Parlemens, ny diſpoſer de la iuſtice & des finances, & que ce que les autres nations appelloient Reine, l'Eſcoſſe l'appelloit femme de Roy: [e] Que pour ces raiſons il ne pouuoit conſeiller aux Eſtats du Royaume, de preferer le gouuernement d'vne femme à celuy d'vn homme, ny à la Reine de l'entreprendre, la ſuppliant de croire que ceux qui le luy cóſeilloient, le faiſoient plus pour leur fortune que pour ſon honneur: Qu'écores que ſes vertus ne fuſſent incogneuës à l'Eſcoſſe, & que l'on deuſt bien eſperer de la force de ſon eſprit, & de la grandeur de ſon courage, on n'auoit que trop d'exemple des ruines que les habiles femmes auoient cauſé aux Eſtats, lors que voulans exceller leur ſexe, elles auoient voulu paſſer les termes ordonnez de la nature: [f] Que ſon aduis eſtoit que l'on choiſiſt vne ou pluſieurs perſonnes capables pour commander au Royaume, en attendant que le Roy euſt aſſez de force en l'eſprit & au corps pour les en décharger.

d Caton voulant faire ſentir aux Romains que le commandement des femmes eſtoit honteux, leur dit ces mots. *Tous les hommes commandent aux femmes, nous commandons aux hommes, & les femmes nous commandent.* PLVT.

e L'Hiſtoire d'Eſcoſſe rapporte les paroles de Iacques Kenneth *Maiores noſtri adeò erant à cura publica mulieribus mandanda alieni, vt ſi omnia rerum vocabula excutias, ne muliebris quidem imperij nomen apud eos inuenias. Quorsũ enim ei rei nomẽ impoſuiſſent, cuius ipſi nullũ penitus vſum habuiſſent, nec inpoſterum vllum fore ſperabant? Quas enim Reginas alij ſuo quiſque ſermone, nos Regum vxores appellamus.*

f Zenobia Palmyrena apres auoir vaincu les Parthes & deffendu vaillamment l'Empire Romain, ſe viſt à la fin vaincuë & priſonniere. En vn moment elle perdit le Royaume que ſon mary auoit amplifié & enrichy. Cela ſert pour monſtrer que les entrepriſes des femmes pardeſſus leur portée ſõt touſiours dangereuſes.

Digitized by Google

Ceſte opinion fut ſuiuie de la plus grande partie, & ceux qui euſſent bien deſiré de l'empeſcher, ſe voyants emportez & tondus par le nombre, y conſentirent. Mais afin que l'vne des factiõs n'euſt point d'auantage ſur l'autre, l'on en prit deux de chacune auec pouuoir ſur la garde du Prince & l'adminiſtratiõ du Royaume. On laiſſa à la Reyne le ſoing de la nourriture des deux freres, Alexandre Duc d'Albanie, & Iean Comte de Mare & des deux filles. Elle mourut l'année ſuiuante. Les affaires eſtants ainſi eſtablies en Eſcoſſe, le Roy d'Angleterre fit vne trefve pour quinze ans auec l'Eſcoſſe.

Conſeil ordõné pour la Regence du Roy & du Royaume.

Sur le VI. an de ſon regne, Robert Bodio eſprit hardy, deſireux d'auoir part aux affaires, trouue moyẽ de s'approcher de ce jeune Prince, luy dit que c'eſtoit aſſez demeuré ſous la tutelle de ces vieillards, qu'il eſtoit temps qu'il fit cognoiſtre qui il eſtoit, & ce que Dieu l'auoit fait naiſtre. Les perſuaſions de regner & de commander ſont touſiours bien douces, meſmes aux Princes qui croyent de ne pouuoir commencer trop toſt ny finir trop tard à regner. Le Roy ſur ce diſcours ſe laiſſa mener à Edimbourg pour commencer ſon regne. Les Regents du Royaume ſe reſſentent de ceſte hardieſſe, font faire le procez à Robert Bodio. Mais le Roy declarant qu'il n'a rien faict que pour ſon ſeruice & par ſon commandement, luy donne ſa Lieutenance generale au Royaume : le faict compagnon & de ſon authorité & des affaires,[h] luy fie ſa propre perſonne, ſes frères, ſes ſœurs, ſes forteresſes & ſes villes juſques à ce qu'il ait attainct l'aage de vingt-ans, oblige tous les grands qui eſtoient autour, de le recognoiſtre en ceſte qualité, donne ſa ſœur aiſnée en mariage à Thomas Bodio fils de Robert.

Robert Bodio fauory du Roy.

h Tiberé appelloit Seian *Socium laborum*, faiſoit honnorer ſon effigie par les Palais & par les theatres. Tac. lib. 4.

Ce

Digitized by Google

Les grands conjurent cõtre luy.

Ce que le Roy penſoit faire pour aſſeurer ceſte naiſſante grandeur fut ce qui la renuerſa, car les grands du Royaume en eurent tant d'ennuy & de jalouſie, & s'imaginerent tant de perils en ceſte grande communication de l'authorité Royale, en vne perſonne priuée, i qu'ils conjurerent la ruine de ceſte maiſon. Le Roy auoit demandé en mariage Marguerite fille du Roy de Dannemarch, & on luy auoit accordé d'autant plus volontiers que par le traicté ſe terminoit le differend qui eſtoit entre les deux Couronnes pour les Iſles Orcades. Il fut queſtion d'y enuoyer quelqu'vn pour conduire la Reine : Ceſte charge fut donnée à Thomas Bodio par l'aduis de ſes ennemis, afin que cét eſloignement refroidiſt ceſte grande ardeur de l'amour du Roy (cõme volontiers les affections des Princes ne ſont que pour fauoriſer ce qu'ils voyent) & que l'abſence affoibliſt ſa faction, donnant plus de courage à ſes ennemis de dreſſer leur partie contre luy. Ceux qui n'auoient dit mot durant ſa grande proſperité crient maintenant aux ſangſuës d'Eſtat, aux corbeaux & harpies. k Toutes les plaintes que l'on auoit fait contre le pere pour la mauuaiſe adminiſtration des affaires, ſont réueillées & rallumées de telle ardeur, que le Roy ſe voit comme forcé de les écouter & d'y pourueoir. Le Parlement conuoqué à Edimbourg, luy en faict tres-grande inſtance, il ne ſe peut bander contre des reſolutions ſi ſalutaires, & on luy faict bien cognoiſtre que la force de ſon Eſtat ne conſiſtoit qu'en l'accord de ſes volontez auec celles du Senat. l Robert Bodio eſt mandé pour y comparoir en perſonne & rendre compte de ſes actions. Sa fuite en Angleterre le rend conuaincu. Son fils eſtant malade & ne ſe pouuant ſauuer, fut arreſté

Le Parlement condãne Bodio.

i Les poincts reſeruez à la Majeſté ſouueraine ne ſe doiuent iamais communiquer au ſubjet, non pas meſmes par commiſſion, à fin qu'on ne faſſe ouuerture aucunemẽt au ſujet d'entrer au lieu de ſon Prince.

k Pour vn tẽps on ſouffre, & l'on diſſimule les injures & oppreſſiõs publicques des particuliers, mais auſſi-toſt qu'il y en a vn qui commence à crier, tous les pourſuiuent.

l Vn Prince ne ſçauroit rendre trop de faueur, de bien-veuillance & de protection au Conſeil general de ſon Eſtat, duquel ſortent les reſolutions pour le bien de la choſe publique. Othon parlant du Senat de Rome, diſoit à ſon armée : *Quid vos pulcherrimã hanc vrbem, domibus, tectis, & congeſtu lapidum ſtare creditis? Muta iſta & inanima intercidere ac reparari promiſcuè poſſunt æternitas rerum, & pax gẽtium, & mea cum veſtra ſalus, meo lumitate Senatus firmatur.* TAC. lib. 1. Hiſt.

priſonnier, & condamné de perdre la teſte au printemps enſuiuant: Thomas Bodio arriue à Edimbourg auec la Royne, bien eſtonné apres tant de perils qu'il auoit couru pour ſon ſeruice, de voir ſa maiſon ainſi abbatuë & ruinée; & ſur l'aduis que ſa femme luy dóna du peu d'eſpoir qu'il auoit de ſe remettre en grace, retourne en Dannemarch, paſſe en Allemagne & ſe retire en France, pour prier le Roy Louys XI. de faire ſa paix auec le Roy d'Eſcoſſe, mais comme il vit que le Roy ne vouloit rien faire pour luy, il ſe retira vers le Duc de Bourgongne, auquel il fit de grands & bons ſeruices.

Mais il ne joüit pas longuement de la paix & tranquillité qu'il y péſoit trouuer, car le Roy d'Eſcoſſe qui vouloit voir ceſte maiſon du tout abbatuë, commande à ſa ſœur de quiter ſon mary. [m] Elle eſtoit bien reſoluë de courir la fortune de ſon mary, mais luy-meſme la pria d'aller trouuer le Roy ſon frere, croyant qu'il ne pouuoit auoir plus de faueur ny mieux ſolicíter la fin de ſon exil que par elle. Soudain qu'elle y fut le Roy la maria à vn autre, faict venir ſes enfans qui eſtoient en Flandres: Thomas Bodio meurt de regret à Anuers, & le Duc de Bourgógne ſon heritier par desherence luy fait dreſſer vne belle & riche ſepulture, non tant pour le ſoin de ſa memoire que pour dreſſer à la Fortune le trophée qu'elle auoit acquis à la ruine d'vne maiſon, [n] contre laquelle il ſembloit qu'elle n'euſt point de pouuoir.

Son fils ſe retire en Flandres.

Le Roy cependant qui auoit eſté nourry en vne grande licence, ſe laiſſe aller où ſes humeurs le portent, & met ſon Eſtat en telle confuſion qu'il n'y reſte quaſi rien d'entier ny de ferme. Les treſves eſtoient expirées auec l'Angleterre, & l'on croyoit qu'il fau-

L'eſprit & le bó naturel du Roy ſe débauchent.

m Hayne extreme d'vn extreme amour qui contraint le Roy d'Eſcoſſe de rompre vn lien qui ne ſe pouuoit diſſoudre que par la mort. Exemple qu'il n'y a rien d'aſſeuré en la grãde faueur des Princes. Enſeignement qu'il faut fonder la felicité en ſoy-meſme, & non ſur autruy. L'homme commence à deuenir ſubiect de la fortune quand il eſtablit ſa felicité hors de ſoy-meſme.

n Maiſon des Bodies auſſi toſt abbatuë qu'éleuée. Ita dit l'Hiſtoire d'Eſcoſſe, *Bodiorũ, quantum erat in Scotia florentiſſima familia, intra paucos annos & creuit & corruit, magno poſteris documento quam ſint lubrica regũ adoleſcentiũ amicitia.*

droit venir à la guerre, parce qu'en ce temps-là les Anglois auoient pris & pillé vn grand vaiſſeau d'Eſcoſſe, mais le Roy Edoüard qui apres auoir faict ſes affaires en France, ne ſe ſoucioit plus que de ſe donner du bon temps, ne fit point de difficulté de rendre ce qui auoit eſté pris, afin que la trefve fuſt continuée, & le mariage de l'vne de ſes filles traicté auec le fils aiſné du Roy pour mieux cimenter cét accord.

André Medecin Eſcoſſois grand ſorcier.

Le Roy d'Eſcoſſe enuoye deux Ambaſſadeurs au Duc de Bourgongne, pour auoir iuſtice de quelque plainte que faiſoient les marchands qui traffiquoient en ſa coſte. Comme ils furent arriuez en Flandres, vn Medecin nommé André les vint voir. Il eſtoit grand ſorcier, & de ceux qui pour dérober la diuination, penſent imiter la diuinité, abuſer le monde de preſtiges & illuſions dont les demons les abuſent. o Il rencontra toutesfois auec eſtonnement; car il leur dit qu'ils ne ſe deuoient tant haſter, parce que dans deux iours ils auroient des nouuelles du Duc qui leur feroient changer de reſolutiõ. Les deux iours ne furent pas expirez, que la nouuelle de la mort du Duc fut apportée à Gand.

Le Roy s'adonne aux ſorcelleries & preſtiges.

Accident qui rompit leur legation & les renuoya en Eſcoſſe, où eſtans ils n'oublierent de dire au Roy (cõme les Courtiſans parlent volontiers à leur maiſtre de ce qui luy eſt agreable) qu'André Medecin leur auoit predit la mort du Duc de Bourgongne. La curioſité & l'oyſiueté auoiẽt deſia formé l'eſprit de ce Prince à receuoir ces reſueries pour ſciences infaillibles, & croyoit qu'il ne pouuoit eſtre Roy s'il n'eſtoit Magicien. p La galanterie de la Cour eſtoit toute en ces impoſtures, s'il y auoit quelque eſprit gaſté en ces

o Les Demons inſpirent aux eſprits des ſorciers des preſtiges & illuſions pour ne voir ce qui eſt, & voir ce qui n'eſt pas: *Quidquid miraculi ludunt per dæmones faciunt.* Min. Felix. Singes de la diuinité, & larrons de la diuination, *æmulantur diuinitatem dum furantur diuinationem.* Tert. *Apolo. Cap.* 22.

p Apulee dit que pour eſtre Roy en Perſe il falloit eſtre Magicien, *Vlli inter Perſas conceſſum eſt Magum eſſe, haud magis quam regnare.*

Digitized by Google

erreurs, il eſtoit incontinent porté au cabinet du Roy, l'eſprit duquel reſſembloit le foye depraué qui tire du milieu d'vn grand verre d'eau vne goutte de vin pour le gaſter dauantage. q Quelques femmes des plus ſçauantes luy auoient predit que le Lyon ſeroit eſtouffé par les Lyonneaux. Pour auoir plus de cognoiſſance de ceſte prediction il fit venir ce Medecin, luy donna des benefices & de grands entretenemens pour le faire demeurer en Eſcoſſe, & le conſultant comme l'oracle de ſa fortune, il eut de luy ceſte reſponſe: *Que les perils qui menaçoient ſa vie, viendroient de la conſpiration des ſiens propres.*

q Quand l'eſprit commence à ſe déprauer, il recherche le mal quoy qu'il ſoit enfermé & enuironné du bien, & conuertit le bien en vn mauuais aliment.

Ceſte parole fit vne eſtrange metamorphoſe en ce Prince: de facile, debonnaire & humain qu'il eſtoit, il deuint inacceſſible, ombrageux & deffiant. r Il eſtima que la cruauté le feroit craindre, & la crainte l'aſſeureroit & romproit les deſſeins que l'on feroit cõtre luy. Il tenoit ſes plus proches pour ennemis, les grands du Royaume pour conjurateurs. Il fit de nouuelles creatures, & ſe donna comme en tutelle à de petites gens qui manioient l'Eſtat à leur diſcretion, & ne faiſoient bien que lors qu'ils penſoient mal faire.

r La cruauté donne au Prince les tiltres de Cicelope, Buſyre, Phalaris, Typhon, & autres dont Maximin fut diffamé pour ſa cruauté, & pour mettre en maxime: *Niſi crudelitate imperium non retineri.* Iul. Cap.

La Nobleſſe du Royaume offencée de ceſte mauuaiſe adminiſtration, & de voir que le Roy eſtoit ſous la ſeruitude de gés qui ne ſe pouuoiét ſouuenir de la condition de leurs peres ſans rougir, & qui le tenoient enfermé comme vne beſte farouche pour l'empeſcher de s'appriuoiſer, ſe reſout de l'en deliurer: mais pour la preuenir, ces petits tyrans des volõtez du Roy ſe ſaiſiſſent de ſes freres, f font mourir le plus jeune le pied en l'eau mettent l'autre en priſon, de laquelle eſtant échappé, il ſe retire en France auec ſa femme fille du Comte de Boulongne, ſe void

Les grands conſpirent.

Parricides & cruautez.

f Iean Comte de Marle frere du Roy, fut tué en priſon, il fut accuſé d'auoir voulu enſorceler le Roy, on fit bruſler douze ſorciers.

Digitized by Google

reduit à faire ſon pays du premier où il trouueroit ſa fortune, eſtimant voir par tout le Soleil qu'il voyoit en Eſcoſſe. Il ſupplia le Roy Louys XI. de l'aſſiſter de forces ſuffiſantes pour faire la guerre en Eſcoſſe. [t] Le mauuais traictement qu'il auoit receu de ſon frere le portoit à ces mouuemés pour renuerſer tout ce qu'il ne pourroit remuer: Le Roy ne iugea pas raiſonnable de fonder vne guerre contre ſes alliez ſur la paſſion d'autruy, tellement que le Duc d'Albanie voyãt qu'il ne pouuoit obtenir du Roy ce qu'il en eſperoit, paſſa en Angleterre & perſuada Edoüard IIII. de faire la guerre au Roy d'Eſcoſſe. [u]

Les grands du Royaume apprehendans cet orage, s'aſſemblent de nuict en vne Egliſe, deliberent de ietter en la mer tout ce qui auoit cauſé la tempeſte, & qui faiſoit que le Roy ſe ioüoit à la pelotte des teſtes de ſes ſubiets, eſtãt neceſſaire de ſe deffaire des ennemis domeſtiques, deuant que de combattre les eſtrãgers. Le Roy qui auoit des eſpions par tout, eſt aduerty de ceſte aſſemblee, enuoye Cocheran l'vn de ſes fauoris pour recognoiſtre, il eſt rencontré par Archimbaud du Glas Comte d'Anguſe, qui le prẽd par le colet, & de la meſme chaiſne d'or qu'il portoit l'enchaiſne par le col, & le donne en garde à des ſoldats en attendant qu'il fuſt iour, à la poincte duquel il fut conduit au gibet déplorant ſa mauuaiſe fortune, qui ne l'auoit eſleué que pour l'abyſmer. Les vns crioyent qu'on le dépeſchaſt, il donnoit de la pitié aux autres. Tous s'eſioüiſſoient de voir la Cour purgee de ceſte peſte, il va droict à la chambre du Roy, ſe ſaiſit de tous ſes Empyriques d'Eſtat, ſous le gouuernement deſquels l'impieté auoit eu tant de ſuite, l'iniuſtice tãt de credit en Eſcoſſe, & les fait tous pendre.

Conſpiration des grands, eſt executee.

t Toute terre eſt le pays des grands courages. *Quemadmodum lucem noctẽque omnibus hominibus, ita omnes terras fortibus viris natura aperuit.* TAC. lib. IIII.

u Il eſt touſiours dangereux de faire la guerre ſur les conſeils d'hommes exilez de leur pays, & reduits à ces extremitez de le ruyner pour ſe vanger. La paſſion les tranſporte facilemẽt, ils promettent ce qu'ils ne peuuent tenir, & leurs volontez ſont ſubiettes à changement.

x A vn Prince cruel, rien de ſi peu de reſpect que le ſang de ſon peuple. Stratocles voyant qu'on luy auoit achepté pour ſon ſouper des teſtes & cols de beſtes, dit que c'eſtoit de ce dont ceux qui manioient la choſe publique ioüoient à la pelotte. PLVT. *en la vie de Demetrius.*

y En ces changemens de fortune les vns chantẽt, les autres pleurẽt. Quãd Rhadamiſtus fit arreſter & enchaiſner Mithridates, le peuple ſe ſouuenant de la rigueur de ſes commandemens adiouſtoit des coups de poing à ſon mal'heur: d'autres regrettoient le changement de ſa fortune, *vulgus duro imperio habitum probra ac verbera intentabat. Et erãt contra qui tantam fortunæ commutationem miſererẽtur.* TAC. *Annal. lib.* 12.

Le Roy d'Angleterre fit ſon profit de ceſte broüillerie, car ayant enuoyé Richard Duc de Cloceſtre ſon frere en Eſcoſſe auec vne puiſſante armee, il contraignit le Roy à luy rendre Baruich que les Eſcoſſois auoient gardé vingt & vn an, & moyennant ceſte reddition la Paix fut traictee & iuree.

Les grands d'Eſcoſſe penſoient que le Roy deuiendroit ſage, n'ayant plus les inſtrumens de ſa folie au tour de luy, [2] mais il fit penſer autrement quand ayãt aſſeuré ſes affaires au dehors il commẽça de tirer raiſon du dedans, & de ſe reſſentir de ceux qui luy auoiẽt donné la loy. Cela fit vne nouuelle reuolte pour appaiſer laquelle, le Roy recourut au Pape qui enuoya vn Legat pour remettre au deuoir les rebelles, & fit prier par ſes Ambaſſadeurs les Roys de Frãce & d'Angleterre, de l'aſſiſter & eſtouffer vn mal dont la contagion ſe pouuoit eſpancher dedans leurs peuples. Ne ſe tenant aſſeuré à Edimbourg, il ſe voulut retirer à Sterling, mais le Gouuerneur luy refuſa l'entree: Le voila contraint de tenir la campagne, n'ayant point de retraicte: ſes ennemis le rencontrent, il accepte la bataille qu'ils luy preſentent, & combat vaillamment; mais ſentant ſon cheual bleſſé, il ſe retire en vn moulin où il fut pourſuiuy & tué l'an 1488. le trente-vnieſme an de ſon aage, & le vingt huictieſme de ſon regne.

Le Roy d'Angleterre armé.

Le Roy d'Eſcoſſe eſt tué.

[2] Pour eſtre ſage, il ſe faut eſloigner de la conuerſation des fols, *Magna pars ſanitatis eſt hortatores inſaniæ relinquiſſe.* SEN. *ep.* 94.

SOMMAIRE DES MATIERES PRINCIPALES du huictieſme Liure.

I. *Le Roy eſt conſeillé de faire ſon proffit des diuiſions d'Italie, mais il n'y veut entendre.*

II. *Troubles à Florence, & coniurations contre la maiſon de Medicis.*

III. *Le Pape excommunie les Florentins, & pour l'amour d'eux les Venitiens arment contre eux le Roy de Naples.*

IIII. *Le Roy ſe declare pour les Florentins, deffend d'enuoyer argent à Rome. Les Venitiens ſe liguent auec les Florentins.*

V. *Il enuoye ſes Ambaſſadeurs à Rome, & eſt l'arbitre du different. Ouuerture pour la Paix, les empeſchemens de la part des Venitiens.*

VI. *Plainte du Pape contre eux.*

VII. *Intelligences du Duc de Bretagne deſcouuertes, & lettres ſurpriſes par le Roy.*

VIII. *Supplice de Pierre Landais.*

IX. *Villes de la Riuiere de Somme repriſes par le Roy.*

X. Negociation d'Oliuier le Dain à Gand. *Priſe de la ville de Tournay.*

XI. *La Princeſſe de Bourgongne enuoye ſes Ambaſſadeurs au Roy pour auoir ſa Paix & ſa protection.*

XII. *Le Roy gagne ſes Ambaſſadeurs,* Reddition des *villes de Hedin, Therouenne & Monſtreüil. Siege de* Boulongne. *Vingt deux deputez d'Arras pendus.*

XIII. *Arras ſe rend à compoſition, qui n'eſt pas obſeruee.*

XIIII. *Ceux de Gand s'eſleuent contre la Princeſſe, & veulent auoir part en la conduicte des affaires. Leurs Ambaſſadeurs en-*

uoyez au Roy en rapportent vne lettre que la Princesse auoit escrit, contraire à leur Ambassade.

XV. Le Chancelier de la Princesse, & le Seigneur d'Imbercourt Gouuerneur du Liege executés à mort.

XVI. Ingratitude & impieté d'Adolphe de Gueldre contre son pere.

XVII. Le Roy entretient l'amitié du Roy d'Angleterre, & empesche qu'il n'incline du costé de la Princesse de Bourgongne.

XVIII. Mariage de Maximilien Archeduc d'Austriche, auec la Princesse de Bourgongne.

XIX. Armee du Roy en la Franche Comté.

XX. Premiere alliance de la France auec les Suisses.

XXI. Estat des affaires de Castille sous le nouueau regne de Ferdinand & d'Isabelle.

XXII. Mort de Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon.

XXIII. Paix & alliances renouuellees auec les Espagnols.

XXIIII. Blanche Comtesse de Foix, Reine de Nauarre, mere de plusieurs enfans.

XXV. Bataille de Guinegast.

XXVI. Siege de Rhodes par Mahomet second, & la valeureuse resistance du Grand maistre.

XXVII. Mort de Mahomet second.

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE HVICTIESME.

DEvx grandes occaſions ſe preſenterent au Roy apres la mort du Duc de Bourgongne pour accroiſtre ſon empire. En la premiere il ſembloit que l'Italie ne fuſt diuiſee que pour ſe reunir ſous la domination d'vn ſeul, & qu'autre qu'vn Roy de France ne le pouuoit ny entreprendre ny eſperer. M. CCCCLXXVII.

Droits de la maiſon d'Anjou ſur Naples.

On le cõſeilloit de faire ſon proffit de ces diuiſiõs & renouueller les droits que la Couróne de France auoit ſur le Royaume de Naples depuis Charles Côte d'Anjou [a] & de Prouence, frere de ce grand Roy qui renómé par la puiſſance de ſes armes, & bien plus par la ſainćteté de ſa vie merita d'eſtre declaré ſainct.

Robert de ſainct Seuerin le vint trouuer & luy feiſt diuerſes ouuertures pour le mouuoir à cela, mais luy qui eſtoit Prince faiſant plus d'eſtat de l'eſſence que de l'apparence des choſes, n'y voulut entendre. Les Geneuois le prioient de les prendre ſous ſa domination ayant veſcu heureuſement ſous celle du Roy Charles VII. Il ſe contenta que Iean Galeas [b] Duc de Milan luy fit hommage, & quand ils diſoient qu'il ſe

a Le pape Vrbain IIII. appella Charles d'Anjou contre Manfroy, & luy promit l'inueſtiture des deux Siciles. Charles arriua à Rome l'an 1264. au moys de May & là receut de Clement IIII. & de la meſme main la Couronne à S. Iean de Lateran le 28. de luin.

b Iean Galeas Duc de Milan fait hõmage pour ſa mere de la Duché de gẽnes au Seigneur d'Argenton retournant de ſon Ambaſſade de Florence, l'an 1476.

Digitized by Google

donnoit à luy, *il les donnoit au Diable*, ne voulant point de domination ſi mal fondee que ſur le ſable mouuãt des volontez d'vn peuple. Auſſi eſtoit il reſolu de ne ſe point meſler des affaires d'Italie[e], comme ayant biẽ appris de ſes pères, qu'enuoyer des armes de-là les Monts, n'eſtoit autre choſe que *d'acquerir du repentir auec de grandes deſpences & de grandes difficultez.*[d]

Il enuoye le ſieur d'Argenton à Florence toute troublee pour la coniuration faicte contre la maiſon de Medicis. Laurens de Medicis viuoit en la Republique en Citoyen, & y commandoit en Prince, car touſiours aux Eſtats qui dependent de l'authorité de pluſieurs teſtes, il y en a qui paſſent & excellẽt ſur les autres.[e] Son ayeul le grand Coſme auoit poſé les fondemens d'vne grande authorité, qui menaçoit la Republique d'vne nouuelle forme de domination ſous la puiſſance d'vn ſeul. Il fut en telle reputation par la faueur de ſa prudence qu'il commença à faire peur à la liberté de la Republique, de maniere que comme dit Machiauel, les autres Citoyens eſtimoient qu'il eſtoit perilleux de l'offẽcer, & tres-perilleux de le laiſſer faire. La faction contraire entreprit de renuerſer l'accroiſſement de ce deſſein, eſtima ne le pouuoir faire qu'en faiſant mourir Laurens & Iulien de Medicis freres, qui n'eſtoient odieux aux grãds que pour auoir trop de creance, & leur vertu trop de reputation & de ſuyte.[f]

Coſme de Medicis ſurnõmé le grand.

Le Ciel qui ſe reſerue la diſpoſition des Eſtats, & qui en aduance ou retarde les deſtinees comme il luy plaiſt, auoit reſolu de tirer la grandeur de la maiſon de Medicis des meſmes moyens que ſes ennemis ſuiuoient pour la ruiner.[g] Elle auoit deſia tant de ſplendeur, & s'eſleuoit ſi haut que la veuë du

e Robert de S. Seuerin vint trouuer le Roy pour le faire reſoudre à venir en Italie. Paul Emile dit que le Roy luy reſpõdit qu'il auoit appris de ſes Peres, que les François n'auoient iamais peu rien garder en Italie.

d Les Geneuois ont ſouuent cherché maiſtre, Guichardin dit qu'ayant auec grande inſtãce deſiré de ſe dõner à Louys XI. il n'en accepta point la donation & auoit touſiours refuſé *di meſcolarſi in Italia come coſa piena di ſpeſe & difficulta, & all vltimo pernicioſa al regno di Frãcia. Guich. lib. 1.*

e Aux eſtats populaires il y a touſiours eu quelque particulier par deſſus, Pericles à Athenes, Epaminondas & Pelopidas à Thebes.

f En vne ville libre la grande vertu & reputation d'vn ſeul eſt touſiours ſuſpecte Caton diſoit contre Scipiõ, qu'vne ville ne ſe pouuoit dire libre en laquelle le Magiſtrat reſpectoit & craignoit vn particulier.

g Souuent les coniurations reüſſiſſent à la gloire & à la felicité de ceux contre leſquels elles ſont faites, Brutus le dit en ſon Hiſtoire de Florence liure VI. *Conſilia quæ à coniuratis ad Medicum potentiam euertẽdam inita fuerant, ad eorum principatum ſtabiliendum mirificè contulerunt.*

commun eſtoit comme hebetee à la recognoiſtre. Les Seigneurs qui portoient ce nom, hardis & courageux, ſentoient bien leur merite, & eſtans capables de regner dignement, paſſoient ſur les difficultez de regner ſeurement.

La coniuration fut executee ſur Iulien eſtant à la Meſſe en l'Egliſe ſaincte Reparee, & Laurens ſe ſaua en la Sacriſtie. Les coniurateurs furent pendus aux feneſtres du Palais, & la coniuration iugee ſi execrable par tout le mõde, que Mahomet [h] ne voulut ſouffrir que l'vn des coniurateurs demeuraſt en ſeureté dedans Conſtantinople. L'Archeueſque de Piſe fut du nombre des pendus, Nicolas Cardinal de ſainct Georges, arreſté priſonnier. Le Pape Sixte IIII. s'en offenſa, fauoriſa tous ceux quis'eſtoient trouuez ou employez à ceſte coniuration, excommunia les Florentins, fit armer contre eux Ferdinand d'Arragon Roy de Naples. Le Duc d'Vrbin fut General de l'armee du Pape & du Roy de Naples, & auec luy les deux fils du Roy de D. Frideric Duc de Tarente, courut le pays de Florence, eſpargnant toutesfois ce qui appartenoit à Laurens de Medicis, afin [i] de le rendre ſuſpect, & imprimer au peuple ceſte creance qu'ils s'entendoient enſemble.

Armee du Pape & du Roy de Naples contre les Florentins.

Ceſte Republique eſtoit aux conuulſions mortelles de ſa liberté, ne ſçachãt quaſi plus ce qu'elle deuiendroit. Ses medecins aymoiẽt mieux la voir pourrir de langueur, que de la guerir, ou enſeuelir. [x] Elle auoit paſſé par toutes les formes des Gouuernements que les loix ont eſtably ſur les peuples. De l'Oligarchie elle prẽd l'Ariſtocratie, & puis le peuple ſe bande contre la Nobleſſe, & ſe void reduict à prier le Pape de leur donner vn Prince. Ce fut Charles d'Anjou [l] frere

Eſtranges chãgemens à Florence.

h Tous les Princes ſont interreſſez en la punitiõ des meſchans & des cõiuratiõs Si toſt que Mahomet ſceut que l'vn de ceux qui auoient entrepris ceſt aſſaſſin eſtoit à Conſtantinople, il le fit prendre & cõduire pieds & poings liez à Florence.

III.

i Ainſi Annibal pillant & bruſlant les maiſons qui eſtoient au tour de Rome, deffendit que l'on touchaſt à celle de Fabius Maximus.

x Pauſanias diſoit que celuy eſtoit bõ medecin qui ne laiſſoit point languir ny pourrir les malades, mais qui les enterroit promptemẽt. Plvt.

l La ville de Florence s'eſt veuë deſolee par les cruelles factiõs du peuple qui fit couler le ſang par les rues & mit le feu par tout. Les Luquoys les vindrent ſeparer, & fut reſolu que l'on prendroit vn maiſtre de la main du Pape, pourueu qu'il fuſt de ſang Royal. Ce fut Charles d'Anjou frere du Roy S. Louys.

Digitized by Google

du Roy Sainct Louys allant à Naples.

A peine leur a-il faict cognoiſtre la difference qu'il y a de la iuſte domination de la Monarchie, & des confuſions populaires, que ceux qui eſtoient nourris à ne ſouffrir point de maiſtre, remettent en credit l'Eſtat populaire, puis ils reuiennent à la ſouueraineté, & ſe ſouſmettent au Duc d'Athenes, contre lequel ils formerent trois coniurations, & le contraignirent de les quitter, [m] puis ils reuiennent à leurs premieres confuſions, changent & rechangent leur police & leur gouuernement, eſtimans d'auoir beaucoup proffité au change quand ils auoient de nouueaux officiers, & que ceux qui les gouuernoient auoient de nouueaux noms, l'entendement du peuple eſtant entierement eſtouffé au deſir de la nouueauté : tellement que l'on trouue qu'en moins de cent ans ils ont changé ſept fois leur Eſtat, chacun voulant auoir ſa part des affaires, & s'eſtimant plus capable que ſon voiſin.

Le Duc d'Athenes mourut à la iournee de Poictiers.

Florence en cēt ans a changé ſept fois d'Eſtat.

m Il eſt bien mal-aiſé que le peuple demeure long temps en vne meſme forme de gouuernement, meſmes quād c'eſt vne nation remuante, actiue & ſubtile. Ces changemēs ont eſté remarquez aux Atheniens, Samiens, Megariens, Syracuſains, Florētins, Geneuois. Les Atheniens ont changé ſix fois en moins de cent ans. Les petits Cantons des Suiſſes ſe ſont maintenus en leur premier Eſtat populaire.

1111.

Celuy auquel ils ſont maintenant doit eſtre conſideré le plus déplorable, & le ſeroit dauātage ſi le Roy n'euſt monſtré ſon affection à leur deffence. Il n'enuoya pas des forces contre leurs ennemis, mais il fit vn Edict portant deffenſe à ſes ſubiects d'enuoyer argent en Cour de Rome par lettres de change ou autrement, pour obtenir prouiſiō de benefice, afin que la France ne fourniſt de moyens au Pape pour ruyner ſes amis.

En l'Edict que le Roy fit pour deffendre d'enuoyer argent à Rome, du ſeizieſme Aouſt mil quatre cēs ſeptante huict, apres vne grande & pathetique plainēte des entrepriſes & machinations contre Florence, du Comte Hieronyme, qu'il appelle homme n'agueres

Digitized by Google

comme inconnu, de baſſe & petite condition, ſe liſent ces mots, *Nous auions eſperance que noſtre ſainct Pere, comme bon Pere & Paſteur du peuple Chreſtien, ſe vouſiſt employer à la Paix ſans ſoy monſtrer partial d'vn coſté ne d'autre, & confians que pour nous qui auons touſiours eu & auons le S. Siege Apoſtolique en ſinguliere reuerence & deuotion, il vouſiſt quelque choſe faire, luy auons faict remonſtrer l'ancienne amitié, confederation & alliance qu'auons à ladite Seigneurie & Communauté de Florence*[n] *qui touſiours a eſté ſi affectée à nous, aux Roys, & à la maiſon de France; qu'ils les ont tenus pour leurs ſinguliers protecteurs, & en ſigne de ce à chacune fois qu'ils renouuellent les Gouuerneurs de leur Seigneurie, ils font ſerment d'eſtre bons & loyaux à la maiſon de France, & de garder leur honneur, & eux entretenir en leur amitié, bien-veuillance & ſeruice.*

Sermēt des Gouuerneurs & Gonfaloniers de Florence.

Mais nonobſtant toutes les choſes deſſuſdictes, & ſans conſideration de la neceſſité où eſt à preſent le peuple Chreſtien, noſtredict ſainct Pere s'eſt monſtré & declaré partial en ceſte matiere contre ladite Seigneurie & Communauté de Florence, & ſemblablement contre les Duc & Seigneurie de Veniſe. Parquoy l'on ne peut mieux fortifier le Turc & les infidelles contre le peuple Chreſtien, ne mieux leur donner moyen d'auoir entrée & paſſage en Italie, que de courir ſus & greuer ceux qui ſouſtiennent la guerre contre le Turc: leſquelles choſes ſont ſi eſtranges à conſiderer que toute l'Egliſe vniuerſelle, & tout Prince vertueux & Catholique, en doit auoir douleur & deſplaiſir. Et en outre auõs eſté aduertis que noſtredit Sainct Pere a dit, qu'en ceſte guerre contre les Florentins, Venitiens & autres de leur part, il employera ſa perſonne, biens & tout ce qu'il pourra finir. Qui eſt bien eſtrange choſe que le threſor & reuenu de l'Egliſe qui ſont les biens ordõnez pour le ſeruice de Dieu, deffenſe de la foy Catholique & pour la ſuſtẽtation des pauures, ſemploye à telles guerres & pour telles partialitez cõtre le peu-

[n] De tout temps les Florentins ont eſté alliez & confederez à la Couronne de France, comme ceux qui tiennent que leur ville ruynee par Totile Roy des Gots, a eſté rebaſtie par Charlemagne, cherie & conſeruee par les Roys, deſquels elle a ſuiuy les affections & les partys, s'eſt declarée Guelphe pour l'amour d'eux. Le Roy outre ce eſtoit obligé à fauoriſer ceſte maiſon de Medicis qui s'eſtoit touſiours affectionnee à ſon ſeruice, & ſe ſouuenoit que le grãd Coſme auoit exhorté ſes citoyens de ne rompre auec la France pour fauoriſer les deſſeins des Papes, des Roys de Naples ny des Ducs de Milan. Et en conſideration de ces grandes preuues d'affection & de bonne volonté il auoit permis à Pierre ſon fils l'an 1465. *porter trois fleurs de Lys en ſon écu.*

ple Chreſtien, & pour ſouſtenir telles conſpirations d'vſurper les Seigneuries d'Italie, & tels meurtres & execrables delits. Semblablement eſt choſe bien eſtrange qu'on ſouffre les exactions indeuës qui ſe font en Cour de Rome par Bulles expectatiues & autres moyens, & par les vacans qu'on leue contre les ſaincts Canons & decrets de l'Egliſe faicts & conſtituez par les Saincts Peres, & contre la determination de l'Egliſe vniuerſelle, & des Saincts Conciles, pour employer l'argent qu'on a tiré, à achepter Comtez & Seigneuries pour les bailler à gẽs de petite condition, & les eſleuer ſans merites precedens, & ſans ayde ne ſecours qu'ils puiſſent donner à l'Egliſe. Entre tous les Roys & Royaumes de la Chreſtienté, Nous, noſtredit Royaume de France & pays du Dauphiné, & generalement tous nos ſubjects, auons merueilleuſement grand intereſt & dommage pour la grande quantité d'argent qui contre leſdits ſaincts Decrets & contre les libertez de l'Egliſe de France, ſe tire & ſe paye à grande & exceſſiue taxe.

Les Venitiens ſe liguerent auec les Florentins. Le Pape les excommunie, ne ſ'offençant pas moins de ceſte confederation que de tout le trouble arriué à Florence. Le Duc de Milan entre auſſi en leur ligue, la guerre ſe fit auec l'animoſité dõt les eſprits eſtoient lors tranſportez. Les Venitiens meſpriſent les coups de ce foudre, & ſ'eſtonnent que Rome eſtant payenne ait deffendu au Põtife de voir des hommes morts. o & ſouffre Chreſtienne qu'il faſſe entre-tuer les viuãs, que la Preſtreſſe de Pallas p n'oſe maudire Alcibiades, & que le Pape chef de l'Egliſe interdiſe toute vne Republique.

Ligue des Venitiens & des Florentins.

L'Italie s'alloit rendre la forge & l'Arſenal des guerres de la Chreſtienté, ſans eſpoir d'eſteindre le feu que ſon opiniaſtreté auoit allumé, que par le ſang des vaincus. Le Roy recognoiſſant bien que tout le

Le Roy prie la Pape pour la paix d'Italie

o Les Pontifes à Rome détournoient leurs yeux de tout rencontre funeſte. Quãd Tybere fit l'oraiſon funebre de sõ fils, il y auoit, dit Seneque, vn voile entre luy & le corps, *Quod Pontificis oculos à funere arceret.* SEN. *in conſ. ad Mart.*

p La Preſtreſſe de Pallas à Athenes ne voulut iamais maudire Alcibiades, bien que le peuple luy commãdaſt, car i'ay, répondit elle, l'eſtat de Preſtreſſe pour prier pour les hommes, non pas pour les maudire.

Digitized by Google

proffit de ceſte guerre regardoit le commun ennemy, enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape pour le ſupplier de ne ſe rendre implacable enuers ces deux Chreſtiennes Republiques. Le Pape les reçeut auec beaucoup de contentement, comme les Anges & meſſagers de la Paix. Ils arriuerent à Rome au mois de Feburier,[q] & eurent audiance auſſi-toſt qu'ils la demanderent. Ils remonſtrent au Pape, que l'affection du Roy enuers le Sainct Siege, ſon zele & ſa pieté au ſeruice de l'Egliſe, l'auoiét obligé à rechercher les moyẽs d'eſteindre ceſte grãde diuiſion & reunir les volontez des enfans auec celle de leur pere, parce qu'il eſtoit aduerty que la Chreſtienté auroit beſoin de joindre toutes ſes forces pour reſiſter au Turc qui auoit deſſein d'attaquer ceſte année la Chreſtienté & commencer peut-eſtre par l'Italie: Que pour-ce, la ligue promettoit d'entendre à quelque pacificatió afin de pouuoir contribuer ſes forces & ſes moyens à la commune deffence de la Chreſtienté.

Offres que le Royfait pour la Ligue.

Le Pape remercia de grande affection les Ambaſſadeurs du Roy, loüa tant qu'il pût ce vrayemẽt loüable deſir de Louys[r] qu'il appelloit le grand Roy, (qui dit grand, dit aſſez, c'eſtoit le glorieux tiltre des Roys d'Orient,[ſ] & qui comprend toutes ſortes de grãdeur:) il declara que quand il ſe preſenteroit occaſion de rechercher & aduancer le bien de la Chreſtienté, ſon affection ne cederoit iamais à nul autre, & qu'il l'auoit bien faict cognoiſtre tout le temps de ſon Pontificat, en tant de legations qu'il auoit enuoyé par tout pour maintenir la paix publique & faire ceſſer la guerre, & par ce moyen ſeruir aux neceſſitez & à la deffence de la foy. Que iamais Eueſque, ne ſe vendit plus volontiers pour ſes freres, qu'il feroit pour la liberté de tant

Le Pape deſire la paix.

q Tout ce diſcours eſt tiré de l'oraiſon qui eſt aux Actes du Vatican de Sixte IV. belle, iudicieuſe & elegante pour le temps, & pour l'eſtat de l'affaire, elle commence en ceſte ſorte. *Proximo Februario venientes ad nos dilectos filios Oratores Chriſtianiſſimi Frãcorum regis, pro noſtra in eum principem ſolita charitate læti ſuſcepimus. Auxit lætitiam miſſionis tam longinqua cauſa. Ad pacem enim en Italia procurãda dicebantur venire.*

r *Egimus pro meritis gratias, & pium magni Regis deſiderium laudibus quibus potuimus extulimus. Non vincis nos tanti boni affectu monſtrauimus.*

ſ Pour les tiltres des Roys, celuy de grand eſt excellent, & commun aux Rois de Perſe μέγας βασιλεὺς Ἀρταξέρξης.

t L'hiſtoire d'Affrique dit, que Paulin Eueſque de Nole, apres auoir vendu tout ſon bien pour rachepter les eſclaues Chreſtiens, luy meſme ſe vendit aux Vandales pour ſes freres.

Digitized by Google

de pauures Chreſtiens, qui ſouſpiroient ſous le joug des infideles.

Les Ambaſſadeurs du Roy comme arbitres & iuges du differend, propoſerent quelques articles pour le terminer, & entre autres, Qu'il y auroit ſuſpenſion d'armes & de cenſures : Que le Cardinal de ſainct George ſeroit mis en liberté, Que l'on ordonneroit quelques ſuffrages & prieres pour ceux qui auoient eſté tuez au trouble de Florence: Que les Florentins & le Seigneur Laurens de Medicis s'humilieroient au Pape, comme ils offroient de le faire pour la reuerence du Siege Apoſtolique, & que tous enſemble demanderoient l'abſolution à la forme ordonnée par l'Egliſe: Qu'ils bailleroient caution & aſſeurance de leur obeyſſance & fidelité, & de conſeruer les libertez & franchiſes de l'Egliſe. Que toutes les forces des vns & des autres ſeroient jointes & vnies, & payées pour deux ou trois ans, afin de faire la guerre au Turc.

Les Ambaſſadeurs de France font ouuerture des moyens d'y paruenir.

Le Pape [u] ayant communiqué ces articles & les inſtructions des Ambaſſadeurs de France au College des Cardinaux, chacun loüa l'integrité, la Religion & la ſageſſe du Roy, mais on trouua qu'ils n'eſtoient pas aſſez amples & entiers aux choſes qui regardoient l'honneur du Sainct Siege, que le Pape conſideroit ſur toute choſe, & neantmoins ils furent approuuez pour l'eſperance qu'ils produiroient la paix & l'vnion des forces Chreſtiennes contre l'ennemy de l'Egliſe; & auſſi parce que le Roy ſe faiſoit fort de faire conſentir les Venitiens & les Florentins, à tout ce qui ſeroit iugé raiſonnable pour la ſatisfaction du ſainct Siege.

Cõmunique les articles au Conſiſtoire.

[u] *Non multos poſt dies ydem oratores ſicut inter nos atque aduerſantes nobis mediatores acceſſerant, ita media quædam ad conueniendum ſcripta dederunt, integritatem, religionem, & ſapientiam denoti Regis monſtrantia. Iudicio tamen noſtro & venerabilium fratrum noſtrorũ, ad honorem Sedis, quem imprimis ſeruatum volebant, ſatis non plena.*

Sous ceſte aſſeurance, les Ambaſſadeurs de Veniſe & de

Reçoit les Ambaſſadeurs de Veniſe M. Lan, Florence liguez enſemble.

& de Florence ſont les bien venus, car le Pape croyoit qu'ils venoient pour faire tout ce que le Roy auoit promis de leur part: Sans ceſte creance il ne les euſt pas receu, car de tout temps ceux qui ſont x excommuniez trouuent les portes de l'Egliſe fermées quād ils s'y preſentent pour contredire ſes jugemens & excuſer leur faute. Mais comme on fut ſur le traicté, & que le Pape croyoit qu'il n'y auroit autre difficulté que pour les ceremonies & circonſtances de la reparation qu'il deuroit à l'offence faicte au ſainct Siege, vn Courrier arriue aux Ambaſſadeurs de Veniſe, leur apportant la nouuelle de la paix, & l'accord qu'ils auoient faict auec Mahomet, par laquelle ils luy quittoient Scudry, Tenare, le Promontoire de Lyconie, l'Iſle de Lemnos, promettoient de luy payer tous les ans huict mille eſcus pour la liberté du commerce. Ceſte paix donna de la joye aux Venitiens, mais elle mit en frayeur tous les Princes d'Italie, car ce Tyran en eſtoit ſi voiſin, qu'il les voyoit du port qu'il venoit d'occuper. y

Le Pape en fut extrememét déplaiſant, voyant que les fondemens du repos de la Chreſtienté eſtoient renuerſez, & que le Roy eſtoit deſaduoüé de ceux au nom deſquels il auoit faict tant d'inſtance pour vne ligue contre le Turc. z Toutesfois il communiqua aux Ambaſſadeurs de Veniſe les articles, ils demandent terme pour y répondre & auoir aduis de leurs ſuperieurs. Ceſte réponſe fut attenduë vingt-deux iours, le Pape eſtimant que plus ils demeureroient à conſulter, tant plus la reſolution ſeroit iuſte & raiſonnable. a Mais pour toutes réponſes ils demandoient que les armes & les cenſures auant toutes choſes fuſſent ſuſpēduës, adjouſtant de grandes plaintes & que

Demāde ſuſpenſion d'armes & de cēſures.

x Les excommuniez ne ſont point oüys, ſinon pour demander pardon & abſolution. Le Pape Nicolas en l'Epiſtre 9. à Louys & Charles Roys de France, leur dit, qu'il ne peut oüyr le Roy Lothaire en ſes raiſōs, pour auoir eſté deſobeiſſant à ſes commandemens. *Quod ſi contra propoſitū noſtrum fortè præſumpſerit venire Romam, minime cum qua cupit honeſtate, vel hic ſuſcipietur, vel hinc profecto egredietur.*

y Mahomet aſſiege Scudry le 5 iuin, auec quatre-vingt & cinq mille hommes, le ſiege dura neuf mois.

z *Indoluimus pro fidei cauſa vehementius, & quia potiſſimum conficiendæ pacis fundamentum ſubmoueri ex hoc videbamus, nec minus ipſius Regis Chriſtianiſſimi gratia, in cuius dedecus maximopere redūdat quod dum ſe huius pacis ad Ligæ requiſitionem auctorem profitetur, ab iis tamen pro quibus erat, tam iniuriosè cōtra fidei cauſam affectus fuerit.*

a *Fatemur errorē (dilecti filij) dies tam multos interpoſitos, ad ſaniora conſilia pertinere credidimus, quanto inter eos conſulebant diutius, tāto & inſtius & reuerētius, ad ſalutem animarum utiliùs reſponſuros putauimus*

Sixte ſouſtenoit, contraires à la verité, & le prioient de les reſoudre dans huict iours.

Le Pape rapporte tout cela au Conſiſtoire. On trouue que c'eſtoit choſe bien dure, [b] de ſuſpendre l'excómunication auant que les excommuniez euſſent donné aucune ſatisfaction à l'Egliſe, ny faict demonſtration de repentance. Choſe encores bien rude que l'accuſé donnaſt la Loy à ſon Iuge, que le Iuge ſe miſt au deuoir de l'accuſé, & l'accuſé fiſt l'office de Iuge. Ridicule que l'on demandaſt la ſuſpenſion de ce qui n'auoit eſté obſerué, & qu'on leur accordaſt ce qu'ils auoient deſia pris d'authorité priuée; & l'on diſoit, s'ils craignoient les cenſures, pourquoy les mépriſent-ils? s'ils ne les craignẽt point, pourquoy veulent-ils qu'õ leur accorde des choſes qu'à leur iugement ils n'eſtiment pas neceſſaires?

Cela eſt trouué bien dur au Conſiſtoire.

Il n'eſt pas touſiours neceſſaire de ſuſpendre les armes ſoubs couleur de la paix.

D'ailleurs on conſideroit qu'il n'eſtoit pas touſiours expedient de poſer les armes pour faire la paix. Que pluſieurs traictez s'eſtoient faits & dedans & dehors l'Italie, au plus fort des armes: Que non ſeulement en ceſte ſuſpẽſion il y pouuoit auoir du dommage, mais encore du peril, parce que le cours de la correction eſtant interrompu, les eſprits ſe rẽdoient incorrigibles & plus obſtinez; & neantmoins les Ambaſſadeurs de France remõſtrerent que les conſiderations particulieres ne pouuoient auoir tant d'effect que les generales pour le bien commun de la Chreſtienté: Que la paix que les Venitiens auoient faict, n'empeſchoit pas que les autres puiſſances ſouueraines d'Italie ne ſe miſſent enſemble pour reſiſter au Turc, en s'obligeãt d'entretenir chacun certain nombre de gens de guerre pour tel temps qu'il ſeroit aduiſé.

Les cẽſures ſont ſuſpẽduës, & treſve d'armes.

Sur ceſte conſideration les cenſures & les armes ſont ſuſpenduës. c Les Ambaſſadeurs de Veniſe & de

[b] *Dura res videbatur minuſque ; æſtimationi Apoſtolicæ dignitati conueniens, ad eorum condemnatorumque nutum, nullam pœnitentiæ ſignificationem edentiũ irrogatas pœnas ſuſpendi, dieſque tantum octo ad eam ſuſpenſionem edici. Peruerſa & confuſa iuſtitiæ norma haud dubiè apparebat ex reo iudicem, & ex iudice reum conſtitui. Porrò autem cum Cenſuræ ipſæ noſtræ ludibrio habitæ eſſent, magiſtratumque Imperio interdictum nullibi obſeruatum, omnibus in locis omnia profanata, ridiculum iudicabatur id ſuſpendi quod ſeruatum non eſſet, id cõcedi quod ſibi peccatores ante sũpſiſſent. Etenim ſi cenſuras timebant, quærebatur cur eas ſperniſſent, ſi non timebant, expediens non videbatur rem iudicio peccatorum non neceſſariam vel concedi, vel peti.*

Florence entrent en la diſcuſſion des articles, ils n'en trouuent point qui leur ſoit agreable, font de nouuelles demãdes & veulent qu'on leur reſtituë tout ce qui a eſté pris durant la guerre, paſſent legeremẽt ſur tous les intereſts & les reſpects du Pape, & diſent clairemẽt que les affaires ont changé de face, n'eſtant plus en l'eſtat qu'elles eſtoient auant qu'ils euſſent fait la paix auec le Turc, laquelle ils declarent vouloir maintenir conſtamment & entierement. [d] Pour le regard de demander abſolutiõ à la forme de l'Egliſe, point dé nouuelles. Ils eſtiment que ce ne leur ſeroit point d'honneur d'entretenir vne odieuſe memoire des choſes paſſées, en faisãt dire des anniuerſaires pour les ames des treſpaſſez, & pour donner nouuelle aſſeurance de leur affection enuers l'Egliſe, pas vn mot.

Conditions de la paix refuſees.

Comme le Pape viſt cela, il fit aſſembler le Conſiſtoire, & tous les Ambaſſadeurs, [e] ceux de l'Empereur Frideric, de Louys Roy de France, d'Edoüard Roy d'Angleterre, de Ferdinand Roy d'Arragon, de Maximilien Archiduc d'Auſtriche & des confederez. Il ſe plaint du mépris de ſon authorité, dit aux Ambaſſadeurs de la ligue, qu'il déploroit l'obſtinatiõ de leurs Princes pour n'auoir écouté les conſeils ſalutaires & la voix de leur pere, de la bonté duquel ils abuſoient, & auoient plus de confiance en leurs armes qu'en l'affection de l'Egliſe leur mere : Qu'il auoit vn extréme regret que l'Ambaſſade du Roy, & les bons offices qu'il auoit rendus au ſainct Siege demeuraſſent

Doleãces du Pape.

c *In iis diſceptãdis ãguſtijs publica charitas priuatum noſtrum periculũ vicit, & deſiderio intenti ad ea quæ Gallici Oratores ob finẽ procurandæ pacis, & oratione ſua & mãdatis & medijs regio nomine ediderunt, de iure noſtro deceſſimus, acquieſcendũque putauimus.*

d *Pia inſuper ſanctaque, impie, & neſandiſſimè occiſorũ Chriſtianorum, Domini ſuffragia, & Cardinalis legati detentionem ambagibus quibuſdã prætereunt. Qui vero monumentum declinandum exiſtimant, ſi noſtram eã infamiã putant æquo animo per Deum ſuperflui officij curam deponant : Nam conſcientia pluris eſt nobis quã omnium ſermo, & in beneſactis, quorum teſtis eſt Deus, malorum calumnia: veſtras nobis laudes adſcribimus. Diſcrimẽ iniuſtæ criminationis malum ſubire, quã tot defunctorum animas refrigerio iuſto carere: Qui ſi ad ſeipſos eam infamiam referunt, impiéq; factorum delere de ciuitate memoriam cupiunt: ſunt haud dubiè in ſeipſos & mortuos duri. Ad iterandam enim contritionem, proximiſque præbẽdum exemplum, ſubleuandumque imprimis extinctorũ animas ſtare ante oculos peccatum volunt : duræ nimirum recuſationis ſuæ culpa hæc eſt, non miſericordis poſtulati noſtri.*

e *Vertimur ad vos Itali & conſœderati Oratores, quorũ cauſa hæc agimus, lamentamur primò coram Deo, & fratribus noſtris, cæteriſque Legatis in hoc loco præſentibus, vocem patris, & plena ſalutis conſilia ad hunc diem audita non eſſe, Clemẽtia noſtra veſtros Principes piè non vſos, plus apud eos armorũ & belli fiduciam, quàm Patris veſtri & Matris veſtræ Apoſtolicæ ſedis charitatem obſeruantiamque valuiſſe. Angimur quoque tam longinquam miſſionem amiciſſimi Regis, curamque eius & vigilias pro viribus ſuſceptas, ſanctumque pro fide propoſitum ſucceſſum per vos non habuiſſe.*

ſans effect, que pour luy ſa conſcience ne luy reprocheroit iamais d'auoir mépriſé aucune choſe pour la paix de l'Egliſe, qu'il auoit touſiours les bras ouuerts pour receuoir à toutes heures ceux qui ſe voudroient repentir. Et parce que les Ambaſſadeurs de Veniſe, Florence & Milan demandoient leur congé, il declara qu'ils eſtoient libres, qu'il ne vouloit forcer la neceſſité de leur retour, mais que s'ils vouloient demeurer, ils le pourroient faire en toute ſeureté, que peut-eſtre le temps & leur preſence pourroient apporter de la facilité aux choſes qui ſembloient difficiles, & que quelquesfois les traictez ſe rõpoient pour ſe renoüer plus fort.

Mais il eſt temps de repaſſer les monts & voir comme le Roy faict ſon profit de ces derniers accidents.

Les Eſtats ſont comme les nauires, toutes choſes n'y vont iamais ſi bien qu'il n'y en ait touſiours en deſordre. Il ſembloit bien que la mort du Duc de Bourgongne euſt mis la France en tel eſtat, qu'elle ne pouuoit rien deſirer de mieux pour rendre ſa felicité parfaicte, mais il y a encores vn autre Duc qui empeſche ceſte perfection.

C'eſt celuy de Bretagne qui depuis le traicté faict à la Victoire proche de Senlis, n'a diſcontinué ſes pratiques en Angleterre, ne ſe ſouuenant que les Anglois auoiẽt touſiours reſerué ceſte Prouince pour l'exercice de leurs armes quãd ils ſeroient ennuyez de la paix, g & qu'ils ont pris plaiſir de la voir broüillée auec la France. Le Duc apporta bien plus d'ardeur & de ſolicitude à cela, quand il vit qu'il auoit perdu le Duc de Bourgongne, s'aſſeurant que le Roy viendroit fondre ſur luy, & qu'à la fin il ſeroit en verité ce que dit la fable de l'Aloüette entre les ſerres de l'oiſeau.

Intelligence du Duc de Bretigne.

g Edoüard III. Roy d'Angleterre, ne voulut que le Duc de Bretagne fuſt compris au traitté de Bretigny, afin d'auoir moyen d'écouler ſur ceſte prouince les humeurs broüillantes de ſon Royaume, & auoir où ſe décharger de ſes gens de guerre.

Digitized by Google

Recherche l'amitié du Roy.

h Pource il enuoye ſouuent viſiter le Roy, pour l'entretenir en bonne opinion de ſes peines & de la fidelité de ſes promeſſes, & ne laiſſe pour cela de continuer ſes pratiques auec le Roy d'Angleterre. i

Le ſecret de ceſte menee dépendoit de Pierre Landays, Sur-intendant des affaires & des finãces du Duc, homme des plus habiles pour conduire ſemblables monopoles, qui auoit de la flatterie pour les grands, de l'arrogance & brauerie pour les petits, difficile & ſeuere à ceux qui alloient du pair auec luy. Il ſe ſeruoit d'vn nommé Maurice Bromel, qui portoit & r'apportoit les paquets. Le Roy qui auoit des eſpions par tout, deſcouure les meſſages, gagne Bromel, lequel par le moyen d'vn Normand qui ſçauoit contrefaire la ſignature du Roy d'Angleterre & du Duc de Bretagne & des Secretaires de leurs commandemẽs, remettoit au Roy l'original de leurs lettres, & portoit en Angleterre & en Bretagne la coppie contrefaicte.

Qui deſcouure ſes menees en Angleterre.

Et faict voir au Chãcelier de Bretagne le double jeu.

Le Duc de Bretagne qui penſoit en cela n'auoir autres teſmoins que le Soleil, & le Roy n'é pouuoir auoir aucune cognoiſſance, h luy enuoyoit ſouuent de ſes ſeruiteurs pour l'aſſeurer qu'il eſtoit tout entier à ſa deuotion, & ne vouloit deſpendre que de luy. Quand le Roy euſt moyen de verifier le cõtraire par les preuues que le Normand luy auoit mis en main, il fit arreſter Chauuin Chancelier de Bretagne, & tous ceux qui l'aſſiſtoient en ſon Ambaſſade, au nõbre de ſix ou ſept du Conſeil du Duc, & leur fit tenir priſon fermee dix ou douze iours, ſans qu'ils ſçeuſſent pourquoy ny comment. i

Chauuin voulant iuſtifier les déportemens de ſon maiſtre, & rapportant ceſte priſon au pouuoir qu'vne grande calomnie auoit eu ſur l'eſprit du Roy, on luy

h Le foible reçoit du plus puiſſant telle loy qu'il luy plaiſt. L'Aloüette, dit Heſiode, demandoit à l'Eſparuier pourquoy il la violentoit, *pourquoy*, reſpond l'Eſparuier, *te plaints tu miſerable? en tõ pouuoir t'a vn plus fort.*

i Ces trois qualitez attribuees à Landays ont eſté données à Curtius Rufus, homme que Tybere pour celer la baſſeſſe de ſon extraction, diſoit eſtre né de ſoy meſme, *Curtius Rufus videtur mihi ex ſe natus*; Tacite adiouſte qu'il eſtoit, *aduerſus ſuperiores triſti adulatione, arrogans minoribus, inter pares difficilis.* Tac. *Annal. lib.* 11.

h Aux actions que l'on penſe faire plus ſecrettement, il y a touſiours vn teſmoin irreprochable, la propre conſcience.

i Quand vn Prince inferieur ne va point rondemẽt ny ſincerement auec le plus puiſſant, il ne faut trouuer eſtrange, ſi ceſtuy-cy fait cognoiſſance qu'il a de ſes fineſſes ſur ceux meſmes qui n'é ſçauent rien, & qui par le droit des gens n'en peuuẽt eſtre recherchez. Louys XI fait pource empriſonner Chauuin Chancelier, le Seneſchal de Vennes, & ſix Cõſeillers du Duc de Bretagne.

monſtre toutes les lettres qui teſmoignoient l'eſtroicte intelligence qui eſtoit entre le Roy d'Angleterre & le Duc de Bretagne, *Voſtre maiſtre*, diſoit le Roy, *a grand tort de ce que m'aſſeurant d'vn coſté de ſon affection, il faict voir de l'autre tout le contraire en la recherche des anciens ennemis de ceſte Couronne: Ie luy ay dit ſouuent que tant qu'il tiendroit les Anglois pour amis, il ne pouuoit eſtre qu'ennemy de la France; affin qu'il ne s'excuſe, & ne contrediſe ceſte verité, voyla vingt deux lettres ſur ce ſujet.* Chauuin les void & les cõſidere, ſa Rhetorique n'eſt pas aſſez fine pour excuſer le Duc, il ayme mieux adoucir la iuſte colere du Roy en aduoüant & cedant, que de l'irriter dauantage en contrediſant.

Pierre Lãdays ſoupçonné de trahiſon.

Le Duc de Bretagne voyant que par la trahiſon de ſes ſeruiteurs, ſa foy ne pouuoit eſtre incoulpable enuers le Roy, faict venir Pierre Landays qui ſeul auoit eu la charge de ceſte negociation; Ceſtuy-cy tout confus n'a autre reſponſe que la proteſtation de ſon innocence, ſe ſoubſmettãt à toutes les rigueurs de ſa iuſtice, s'il ſe trouuoit attaint d'vne telle deſloyauté: Puis ſe ſouuenant qu'il ne s'eſtoit ſeruy en cela que de Maurice Bromel qui auoit porté les lettres & les reſponſes, il le fit prendre priſonnier: Le miſerable cõfeſſa tout, & ſur ſa confeſſion fut ietté dans vn ſac en l'eau afin que le Roy n'en ſceuſt point dauantage.

Maurice Bromel le iuſtifie.

Pierre Landays eſtoit ſur le pendant du precipice de ſa vie & de ceſte grande faueur qu'il auoit aupres du Duc de Bretagne, ſi Bromel ne ſe fuſt trouué, mais il ne ſe contenta point d'auoir eſchappé le peril, ſa malice enragee y plongea le Chancelier Chauuin, la iuſtice & l'integrité duquel il ne pouuoit ſupporter, enrageant de le voir ſi homme de bien. La vertu la plus chetiue peut donner de l'enuie à vne grandeur

Haine de Landays cõtre le Chancelier Chauuin.

¶ Vn homme de bien eſt vn grand tourment aux ames malignes & meſchãtes, car encores qu'elles blaſment & fuyent la vertu, elles ne laiſſẽt pas d'en conſiderer la gloire & la lumiere, & que tout ce qu'il y a de beau au monde luy eſt tributaire. Ἀνὴρ ἀγαθὸς γῆς καὶ θαλάττης χρυσὸς ἀνεκλάλητος ἀρετή. Tout l'or qui eſt deſſus & deſſous la terre, n'eſt comparable à la vertu. PLAT. & PLVT.

vicieuſe. Il péſoit que la rouë de ſa fortune ne ſe pouuoit bien arreſter tãt qu'il ſeroit eſclairé d'vn œil ſi vif & ſi net à reconnoiſtre & cenſurer ce qu'il faiſoit & ce qu'il ne faiſoit pas. Mais il a bien plus de peine à l'accuſer qu'à le calomnier. Les actions de Chauuin ſont comme des tableaux biẽ liſſez & bien polis, les mouches de la médiſance ne s'y peuuent arreſter, elles ſe repoſent ſur les lieux ſcabreux & raboteux.

Il faict croire au Duc que sãs Chauuin le Roy n'euſt iamais deſcouuert la negociation d'Angleterre, qu'il s'entendoit auec luy, dépendoit de ſes commandemens, & eſtoit ſon penſionnaire. LE Duc ſi coiffé de Landays qu'il ne voyoit que par ſes yeux, eſcoute ceſte calomnie, charge l'innocence de ce bon ſeruiteur, le faict empriſonner & mourir d'ennuy, de langueur & de faim en priſõ [n]. Il eſtoit en tel aage qu'il ne pouuoit viure beaucoup d'annees, pour ſoy, & ſa memoire viura touſiours pour exemple memorable des iniures & outrages que la fortune faict à la vertu.

mort du Chãcelier en priſon & en extréme pauureté.

De là à peu de temps Landays compare ſur le theatre de la iuſtice de Dieu pour faire connoiſtre la honte qui l'attend au dernier eſchelon de ſa grandeur. LE Duc ne peut empeſcher qu'il ne ſente iuſtemẽt la meſme fortune qu'il a faict courre à Chauuin, car il eſt fait priſõnier en la chambre meſme du Duc, ſon procés luy eſt faict, il confeſſe inſolemment & arrogamment tous les excez de ſa vie ſous l'aſſeurance que le Duc luy a donné de le ſauuer & de le tirer d'entre les mains du Bourreau. En fin pour ſes concuſſiõs, violences, pilleries, outrages & autres crimes, il eſt condamné à eſtre pendu & eſtranglé, & l'Arreſt executé ſans que le Duc en fuſt aduerty, les portes du Chaſteau gardees iuſques à ce que l'execution fuſt faicte,

procés faict à Landays.

Il eſt pendu à Nantes le 19. Iuillet. 1485.

m Chauuin Chancelier de bretagne apres deux ans & demy de priſon meurt de langueur & de ſouffrance en la priſon. Quatre pauures gueux le porterent en terre en l'Egliſe des Cordeliers de Vennes.

n Il fut aduiſé que le Comte de Comminges iroit entretenir le Duc cependant que l'execution ſe feroit, quand le Duc le veit il luy demãda en quel eſtat eſtoit le procez de Landays. Il reſpond que les Iuges luy en vouloient venir parler, ils feront bien, dit le Duc, car quelque cas qu'il puiſſe auoir cõmis ie luy donne ſa grace, & ne veux qu'il meure. Quand il ſceut l'execution, il dit que ſon traiſtre compere le Comte de Comminges l'auoit trompé. Il eſtoit ſi mal de ſon eſprit qu'on ne le laiſſoit voir qu'à peu de gens.

Digitized by Google

afin que nul n'y entraſt. Ce Landais eſtoit venu de fort bas lieu, & de garçon de tailleur d'habit du Duc, euſt charge de ſa garderobbe, & peu à peu fut eſleué au pouuoir abſolu des affaires de Bretagne. Quand la meſconnoiſſance ſaiſit ceux qui d'vne baſſe condition ſont portez aux grandes charges, elle faict qu'ils abuſent de leur faueur, s'oublient eux meſmes & ne reſpectent point leur fortune, auec l'humilité & la moderation qu'il faut.

miſere du Duc Iean de Bretagne.

La Bretagne n'auoit pas beſoing d'vn ſi grand Roy pour ennemy, ° elle auoit eſprouué les ruynes & deſolations où la iuſtice de Dieu reduict les principautez pour les pechez des Princes & des peuples. La diuiſion entre les maiſons de Montfort & de Blois l'auoit miſe aux dernieres extremitez, & elle auoit veu vn traict d'extréme hardieſſe du vaſſal contre ſon Seigneur, le Duc Iean ayant eſté priſonnier d'Oliuier de Blois auec vn traictement ſi indigne, qu'il eſt comme priué de l'Element que toutes les puiſſances du monde ne peuuent oſter à l'homme, n'y ayant que la mort qui le priue de l'air. Ce pauure Prince n'en a qu'en tenebres, ᵖ & en l'eſpace d'vne chambre bien eſtroicte, & ne peut voir que par vn trou faict à la pointe d'vne eſpingle, le Soleil pour lequel pluſieurs ont creu qu'ils eſtoient ſeulement au monde. Sorte de vie bien plus faſcheuſe que la mort, & qui s'y trouue reduict a l'ame bien forte s'il ne luy eſchappe quelque murmure de ce que Dieu le laiſſe tant viure. L'vn des Sages Stoïques croyoit qu'il donnoit bien congé à l'homme pour ſortir de la vie quād il luy donnoit moyen de viure.

Anaxagoras diſoit qu'il eſtoit au monde pour admirer le Soleil.

VIII.

Villes de la riuiere de Somme reprinſes.

Mais retournons voir le Roy. Si toſt & auant que la nouuelle fuſt aſſeuree que le Duc Charles eſtoit mort, il rom-

° Le Duc de Bretagne declare le pitoyable eſtat de ſa priſon en l'arreſt donné contre le Comte de Ponthieure où ſont ces mots: les feneſtres de noſtre chambre furent cloſes & fermees, nous fiſmes vn petit perruis auec vne eſpingle piquee en toile ciree qui eſtoit à vne feneſtre & par iceluy perruis regardiõs en la Cour du Chaſteau. Il dit auſſi que Marguerite de Cliſſon mere du Comte de Ponthieure ſe venoit mocquer de luy & diſoit ce mot, *Depoſuit potentes de ſede. Hiſt. de Bretagne lib. XI.*

ᵖ Quand Dieu, dit Epictete, t'oſte les choſes neceſſaires, le viure, l'habit, les ſens, il ſonne la retraite, il ouure la porte & te commande de venir.

il rompit la Trefue qui deuoit encores durer ſept ans, s'empara d'Abeuille, Dourlans, Monſtreüil, Montdidier, Peronne, Han, Bohain, Sainct Quentin, & des villes de Somme, leſquelles par la mort de Charles dernier maſle de la maiſon de Bourgongne reuenoient au Roy.

Louys deſire marier ſon fils à l'heritiere de Bretagne.

Il euſt bien deſiré d'en faire autant de tous les pays bas, & le pouuoit par les moyens plus iuſtes que les armes, en mariant ſon fils à l'heritiere de Bourgongne. Mais outre la grande inégalité des aages, il l'auoit promis à l'Infante d'Angleterre, & deſiroit luy donner l'heritiere de Bretagne; auſſi eſtoit-elle plus aſſortable à l'aage de ſon fils, & ceſte Princeſſe eſtoit vn rempart contre la fureur des Anglois, qui autresfois quand les Ducs de Bretagne les auoiét ſecondés, eſtoient venus fondre par cét endroit iuſques dans le cœur du Royaume. Il ſe promettoit d'en venir à bout autrement. Il auoit de bons ſeruiteurs à Gand qui auoient bien monſtré que ceſte dominatiõ leur eſtoit à cõtrecœur, & qu'ils cherchoient de nouueaux maiſtres. [q] Il eſtimoit qu'en prenant quelques principales villes du pays, les autres en ceſte confuſion des Conſeils & foibleſſe des forces, ſe rendroiét d'elles meſmes, & comme s'il n'y euſt eu autre difficulté, il diſpoſoit deſia des charges & des gouuernemens des Prouinces.

IX. Outrecuidãce d'Oliuier le Daim.

Il ſe iuſtifie. Comte de Meſun ou de Meulan.

Son humeur eſtoit d'employer de petites gens aux grandes affaires, & manier de grandes machines par de petits engins. Il enuoya à ſainct Omer Robinet d'Odenfort, & Oliuier le Dain ſon Barbier à Gand qui auoit tant d'authorité ſur les eſprits meſmes du Roy qu'on pouuoit demander aux François allans hors du Royaume entre autres nouuelles de la Cour, &

q Le lendemain que les Gãtois receurẽt la nouuelle de la mort du Duc, ils firent mourir les trẽte cinq hommes de leur Loy. Le pretexte fut que ceux-cy auoiẽt fait mourir vn hõme auant qu'ils euſſent eſté confirmez en leur charge.

par mocquerie, si Louys estoit tousiours biẽ auec Oliuier. [r] Cestuy-cy pour estre natif d'vn village proche de Gand, estoit si presomptueux qu'il croyoit pouuoir reduire ceste ville aux volontez du Roy, & print la charge d'y aller sous couleur de porter quelque parole à la Princesse qui auoit conuoqué l'assemblee des Estats à Gand, [s] & sous main praticquer des hommes à son intention. Il se qualifioit Comte de Melun. Ceste pourpre n'embellissoit pas dauantage le guenon, & ne seruoit qu'à le rendre plus ridicule à ceux qui cognoissoient la bassesse de son origine. [t]

Le Roy pourtant se promettoit qu'il feroit merueille en ceste ville, & disoit aux principaux Seigneurs de sa Cour, que ceux qu'il auoit enuoyé à Gãd & sainct Omer, estoient gens pour prendre les clefs de la ville & mettre ses troupes dedans. Il faisoit estat de l'vn comme Auguste de son Mecene, [u] & de l'autre comme d'Agrippa.

Oliuier ayant demandé audiance à la Princesse, & refusant de parler à elle autrement qu'en secret & à part, se fit mocquer de luy, & ceste mocquerie regardoit celuy qui l'auoit enuoyé, sans considerer que telles commissions n'appartiennent qu'à des personnes ou de naissance ou de merite illustres, & qu'il semble que l'on mesprise le Prince auquel on enuoye des Ambassadeurs de basse condition. [x]

Affront qu'il receut en l'audiãce de la Princesse.

Comme on se print garde qu'il faisoit des practiques par la ville, il courut fortune d'estre ietté dans la riuiere, il se retira à Tournay, pratiqua trente ou quarante hommes, par le moyen desquels il y fit entrer Mouy auec sa compagnie qu'il auoit a sainct Quentin, se saisit de ceste ville, & enuoya à Paris sept ou huict des Gouuerneurs.

r Les estrangers se mocquent des Princes qui dependent de petits cõpagnons, & se donnent comme en proye à leur conduicte.

s Estats des pays bas tenus à Gand. Le serment de fidelité fut renouuellé à la Princesse, car il auoit desia esté fait entre les mains de Messire Guy de Rochefort sieur de Pluyaut son Chambellan, & de maistre Guy Perrot son Secretaire d'Estat.

t La bassesse de la naissãce est le reproche que l'on dõne par le nés des glorieux qui se mesconnoissent, Iphicrates, Ciceron, Marius l'endurerent.

u Auguste Cesar ayma deux hommes principalement, Agrippa pour sa pariẽce, & Mecenas pour son secret & sa discretiõ. Apres la guerre Actiaque estant en conseil auec eux comme il se deuoit gouuerner, Agrippa le conseilla de faire vne vie priuee. Mecenas de penser à la Monarchie. DION. PLVT. & SVET.

x Ceux qui portent ce tiltre d'Ambassadeurs doiuent estre personnes de creance & de reputation. Cesar dict que les Suisses luy enuoyerent *des Ambassadeurs, le principal desquels estoit Deuico, celuy qui en la guerre Cassienne auoit esté chef des Suisses.*

Digitized by Google

Se saisit de la ville de Tournay.

Le Conſeil de la Princeſſe voyant que la foy de ces peuples eſtoit eſbranlee, les villes de Picardie renduës au Roy, qu'elle auoit affaire à Cyrus, & qu'elle n'eſtoit pas vne Tomyris, pour luy dire, ſi tu ne viens i'iray, que chacun ſuiuoit la fortune du plus puiſſant, dépecha au Roy vne grande Ambaſſade de pluſieurs Seigneurs de tous les ordres du pays, entre leſquels eſtoient Guillaume Hugonet Chancelier & le Seigneur d'Imbercourt, les deux principaux ſeruiteurs du Duc Charles. Ils trouuent le Roy à Peronne où il auoit faict ſon entree, & luy preſenterent les lettres de la Princeſſe qui le ſuppliоit de la proteger pluſtoſt que de l'oppreſſer, comme ayant l'honeur d'eſtre ſortie de la maiſon de France, & de conſiderer plus le pitoyable eſtat de la condition preſente & de ſon ſexe, qui d'ailleurs eſtoit ſuiect aux conſeils & à l'authorité de gens paſſionnez, que les reſpects de ſon propre intereſt: Que toutes les occaſions de hayne & d'offence deuoient eſtre enſeuelies dans le tombeau du Duc Charles ſon pere: [2] Que c'eſtoit de la pieté d'vn grand Prince ſon parent & ſon ſouuerain de la deffendre aux pays & Eſtats auſquels elle ſuccedoit ſelon les loix & ordonnances des Roys ſes predeceſſeurs, & en fin qu'elle eſtoit reſoluë de remettre ſes affaires à la bonne conduite de quatre perſonnes, de la doüairiere ſa mere ſœur du Roy Edoüard d'Angleterre, de Rauaſtein frere du Duc de Cleues ſon proche parent, d'Hugonet ſon Chancelier, & du Seigneur d'Imbercourt.

La Princeſſe de Bourgongne enuoye au Roy pour le ſupplier de la proteger.

Elle eſtoit du ſang de France, ſon biſayeul paternel eſtoit fils du Roy Iean.

Eſtrõpee par ſes propres minuſtres,

Le Roy leur donna de belles paroles, & ayant entretenu chaque deputé l'vn apres l'autre, ſuyuant touſiours ce premier precepte de rien forcer tout à coup, & deſpoüiller poil apres poil la queuë du cheual,

* Cyrus ayant entrepris ſur les Maſſagetes peuples de Scythie, Tomyris leur Reine, imperieuſe, hautaine & ſuperbe, luy enuoya offrir le choix ou de l'aller attaquer dedans ſon pays, auquel elle l'attendoit de pied ferme, ou qu'il l'attendiſt au ſien, où elle l'iroit trouuer.

2 Quand l'authorité ſuprême ſe rencontre en vne femme, il faut bien qu'elle ſoit ſouſtenuë de grãdes & hautes vertus, d'vn genereux courage & d'vne ſage conduicte pour ſe maintenir. Au premier refus naiſſent les meſcontentemens, & puis les factions. Simon Roſgõ Eueſque d'Agrie, demanda à la Reine Eliſabeth fille de Sigiſmõd, femme d'Albert Roy de Hongrie l'Archeueſché de Strigonie, Elle reſpõd, *Tant que ie regneray vous ne l'aurez point.* Il repart, *Tant que ie viuray vous ne regnerez.* Ils ſe tindrent tous deux parole.

[a] il attira les principaux à ſa deuotion ſous l'aſſeurãce du mariage de ſon fils auec leur maiſtreſſe. Hugonet ayant tout ſon bien en Picardie deuers Amiens, & Imbercourt en Bourgongne, ſe donnent à luy pour premiere preuue de leur affection, diſpoſent Philippes de Creuecœur Seigneur de Cordes à leur ouurir les portes de la Cité d'Arras, le tenant pour diſpencé du ſerment enuers la Princeſſe. Ils eſtimoient que ce mariage ſe faiſant il n'y auroit rien à partager entre la maiſõ de France & de Bourgongne.

Sur la meſme opinion, Hedin, Theroüenne & Monſtreüil ſe rendent. [b] Boulongne n'y creuſt pas ſi legerement, elle ſe fit battre, le Roy y entra & trouuant ceſte ville commode pour la fortification de ſa frontiere, comme elle a touſiours eſté fort renommee en l'vne & l'autre coſte de ceſte Mer, en compoſa auec le Seigneur proprietaire Bertrand de la Tour, & comme nouueau Seigneur, en fit hommage deſceint & deſperonné, teſte nuë & à genoux, à la Vierge Marie, donnant pour droit & deuoir à ſon image vn cœur d'or maſſif peſant deux mille eſcus, à telle condition que deſlors en auant luy & ſes ſucceſſeurs Roys tiendroiẽt le Comté de Boulongne de la Vierge Marie, luy en feroient hõmage & à chacune mutation de vaſſal payeroient vn cœur d'or fin de ce poids.

Et en ſuyte les villes ſe rendent.

Boulõgne ſoubz l'hommage de la Vierge Marie.

Ainſi la Princeſſe de Flandres ſe void contrainɛte de quitter ce qu'elle ne peut garder. [c] Le Roy toutesfois ne tenoit encores d'Arras que la Cité, laquelle de Cordes luy auoit remis, & où il demeuroit pour y cõmander. Le Seigneur du Lude deffit & deſtrouſſa la Caualerie que ceux de Doüay y enuoyoient, & en ce rencontre fit priſonnier de Vergy qui demeura vn an priſonnier & enferré pour ne vouloir

Continuatiõ du ſiege d'Arras.

a Pour monſtrer que la perſeuerance & la continuation vient à bout petit à petit de toutes choſes, Sertorius fit amener deux cheuaux, l'vn maigre, foible & vieil, l'autre grand & fort. Derriere celuy-là il fit mettre vn grand hõme & puiſſant, derriere ceſtuy-cy vn petit, foible & debile. Au ſignal l'homme puiſſant print à deux mains la queuë du cheual maigre & la tira de tout ſon effort, comme s'il l'euſt voulu arracher, mais il trauailla & ſua en vain. L'hõme foible qui eſtoit derriere le grand cheual ſe mit à tirer la queuë poil apres poil & la deſpoilla ſans peine en bien peu d'heure PLVT.

b Ce que les anciens appelloient *Geſſoriacum* ſe nomme auiourd'huy par les Frãçois *Boiongne*, par les Angiois, *Bolen*, par les Flamans, *Beunen*. Beatus Rhenanus dit auoir veu vne vieille inſcription où eſtoient ces mots, GESSORIACVM, *quod nunc Bononia*.

c Il vaut mieux quitter ce qu'on ne peut garder que le perdre en le gardant. Philippe de Macedoine abandonna de ſon gré aux Romains pluſieurs places, & vne grãde eſtenduë de pays qu'il voyoit ne pouuoir deffẽdre pluſtoſt que de paroiſtre de l'auoir perdu malgré luy. Ainſi apres la bataille de Cannes les Romains refuſerent de ſecourir pluſieurs de leurs alliez aymant mieux les perdre que d'auoir le blaſme de ne les auoir peu garentir. TIT. LIV. DEC. 4.

faire ſerment au Roy, faiſant connoiſtre opiniaſtremẽt qu'il ne pouuoit ceſſer d'eſtre ſeruiteur de la maiſon de Bourgongne, ny commencer d'eſtre affectionné à celle de France, [d] Ceux de la ville ſe voyants preſſez demandent vn paſſe-port au baſtard de Bourbon Admiral de Frãce pour vingt-deux ou vingt-trois deputez feignants d'aller à Boulongne trouuer le Roy & traicter auec luy.

Vingt deux deputez d'Arras pendus.

Ils ſ'acheminent ſous ce paſſe-port; mais eſtans ſuiuis & ſurpris ſur le chemin de Flandres, ils furent menez à Hedin, & là par ſentence du Preuoſt, condamnez à eſtre decapitez. Le Roy arriuant ſur ceſte execution, deffendit de l'acheuer. Touſiours les Princes fõt ceſſer les ſupplices où ils ſe trouuent. On luy dit qu'entre les executez eſtoit vn Pariſien nommé Oudard de Buſſy, auquel il auoit donné vn Eſtat de Maiſtre des Comptes en la Chambre d'Arras. Il fit planter en la place publique & ſur vn Cheuron ſa teſte reueſtuë d'vn chapperon d'écarlate fourré de menu verd.

XII.

Bреſche faite, aſſaut vaillamment donné & lâchement ſouſtenu, Arras ſe rend à compoſition, la victoire ne fut que de murailles, car les cœurs demeurerent fermes en l'affection de la maiſon de Bourgongne.

Reddition d'Arras à compoſitiõ.

[e] Auſſi le Roy iugeant bien l'impoſſibilité de rendre ce peuple obeyſsãt, & luy imprimer au cœur les fleurs de Lys, fit ſortir la pluſpart des habitans, [f] & y mit des François naturels & originaires, voulant que la ville fuſt appellée ville Françoiſe, & qu'auec ſon premier nom elle perdiſt l'ancienne mal-veillãce qu'elle portoit à la France.

Ancienne & enuieillie mal-veillance de ceux d'Arras contre les Frãçois.

Ce peuple ne fut pas ſi toſt rendu qu'il fit cognoiſtre le regret qu'il auoit d'eſtre reduit ſous les com-

d Il eſt honteux de ſe departir bruſquement de l'affection qu'on doit à ſon Prince. L. Manius Centenier d'Auguſte, eſtant priſonnier fut cõduit à M. Antoine qui luy demanda, *que veux-tu qu'on faſſe de toy? Qu'on m'eſtrangle, repart Manius, car ny pour grace ny pour ſupplice ie ne ceſſeray iamais d'eſtre ſoldat de Ceſar & ne commenceray d'eſtre le voſtre.*

e Il ſe trouua bon nombre de Citoyens d'Arras, qui ſe laiſſerent pendre pluſtoſt que de dire, *viue le Roy.*

f peupler vne ville d'anciens ſujets, & en chaſſer les naturels habitans, eſt vn moyen de s'en aſſeurer, mais fort inhumain? C'eſt pitié de voir des pauures gens chargez de leurs enfans ſur leurs épaules, ſortir par le commandement de Philippe Roy de Macedoine, des villes maritimes de leur naiſſance pour aller en Emathie, quitter leurs maiſons & leurs heritages à des Thraciẽs. Tit. Liv. *lib.* 10. *Decad.* 4.

mandemens d'vn nouueau maiſtre, car comme le Roy euſt enuoyé le Cardinal de Bourbon, le Chancelier d'Oriole, des Cordes Gouuerneur de la ville, & Guyot Pot Bailly de Vermandois, pour receuoir le ſerment de fidelité, ils ſe virent aſſaillis au Monaſtere S. Vaaſt où ils diſnoient, d'vne furieuſe émotion de ce peuple, criant, tuë, tuë: Les ſeruiteurs du Roy n'en eurent que la peur, mais le repentir en demeura à ces enragez, car pluſieurs d'entr'eux furent pillez & tuez, & la ville multée de ſoixante mil écus.

Gantois prõpts aux emotiõs.

La Princeſſe demeuroit à Gand, & eſtoit bien en peine de tenir les Gantois en bride. Elle cognoiſſoit bien leur ſedition, mais elle diſſimuloit le nombre [h] des ſeditieux, faiſant en apparence eſtat de la fidelité de ceux dõt elle tenoit la reuolte & perfidie certaine. Ils voulurent r'auoir les priuileges que ſon pere & ſon ayeul leur auoient oſté, ils entreprennent la conduite & l'abſoluë direction des affaires, ne pouuant ſouffrir ceux qui pour leur prudence & experience auoient merité les premieres places au Conſeil de la Princeſſe, laquelle n'auoit perſonne capable de faire teſte à la mutinerie qui ne ſe fortifie iamais que par la foibleſſe & laſcheté de qui la peut reprimer. [i]

Entreprẽnent de commãder.

h Il n'eſt pas bon de tenir pour meſchant en apparence tous ceux qui le ſont en effect. On ne trouua pas neceſſaire anciennement que tous les ſerfs fuſſent marquez, afin qu'ils ne recognuſſent leurs forces. En recherchant tous les mutins & les ſeditieux, ils ſe cognoiſſent, on leur apprend combien ils ſont.

i Le peuple qui a peur eſt touſiours humble & traictable. Auſſi-toſt que les mutins voyent vne épée iuſticiere & puiſſante deuãt leurs yeux ils ſe deffient les vns des autres. Tous enſemble ce ſont Lyons, & ſeparez, Chevres.

Ils firent vne aſſemblée par forme d'Eſtats, & reſolurent que de là en auãt elle ſe gouuerneroit par l'aduis des Eſtats, leſquels enuoyeroient au Roy pour luy faire entendre ceſte reſolution, & le ſupplier de l'agréer & approuuer, & en ceſte conſideration ceſſer les actes d'hoſtilité ſur ſes païs.

Ces Ambaſſadeurs viennent trouuer le Roy penſants luy apporter quelque ſuject d'vn grand contentemẽt, & l'aſſeurent que leur Princeſſe ne deſiroit que l'honneur de ſon amitié & de ſa protection, reſoluë

de ne rien faire que de l'aduis des trois Estats de ses pays. Le Roy qui sçauoit bien l'humeur des Gantois, la confusion des affaires de ceste Princesse, & qui auoit enuie de profiter en ce trouble, k leur dit. *Messieurs, ie ne sçay que penser de la cause qui vous faict venir icy, sçachant bien qu'elle n'est pas conforme à celle que vous me aictes, & que vostre maistresse n'aduoüera pas qu'elle ait donné charge de me dire qu'elle vouloit se conduire par l'aduis des Estats du pays, car elle m'a faict entendre sa volonté tout au contraire.*

Ambassadeurs contredits & confus.

Comme ceux-cy protestoient de la verité de leurs instructions & faisoient les resolus, le Roy les entend tout froidement, leur monstre la lettre écrite de la main de la Princesse, & apportée par Hugonet son Chancelier & Imbercourt.

Le Roy remet aux Ambassadeurs de la Princesse, l'original de la lettre.

A la veuë de ceste lettre, qui portoit que la Princesse estoit resoluë de remettre ses affaires à la discretion de quatre personnes & nó des Estats, ils finissent leur Ambassade, & n'attendent point d'autre réponse, se contentent de se voir trompez, & le Roy les laisse aller tous enflez de colere & de vengeance.

Ils la presentent à la Princesse qui en est toute scandalisee.

Ils se presentent doncques à la Princesse pour rendre compte de leur Ambassade, se plaignáts auec aigreur & indiscretion, qu'on leur auoit fait porter au Royvne parole contraire à ce qu'elle auoit deliberé, qu'on s'estoit reserué la verité au cœur, & on leur auoit mis le mensonge en la bouche pour les faire perdre. Comme la Princesse voulut iustifier de la pureté & naïfueté de ses intentions, asseurant que ce qui l leur auoit esté donné en leur instructió estoit la mesme chose qu'elle auoit eu en la pensée, ils luy presentent la lettre que le Roy leur auoit donnée. Elle tint cela pour vn grand affront & pour vn mépris de mesme, & le sang qui luy monte au visage faict cognoistre le trouble de son

k En plusieurs choses, mais principalement en cecy. Louys a imité le plus habile & cauteleux Empereur des Romains qui tenoit pour vne des meilleures & plus salutaires maximes d'Estat, auoir la paix touiours, & la guerre au loing. Les Princes qui ont suiuy ce grand chemin sont touiours arriuez à vne entiere prosperité de leurs affaires, les autres s'en sõt égarez.

l Quand les députez de Gand se presenterent au Conseil de la Princesse, & qu'ils eurent dit que le Roy leur auoit faict voir le contraire de leur legation, la Princesse s'échauffa à soustenir qu'elle n'auoit rien fait contre leur instruction, *Lors*, dit Philip. de Commines, *le Pensionnaire de Gand tira de son sein ladite lettre deuant tout le mõde & la luy bailla. Il monstra bien qu'il estoit hommes tres-mauuais & de peu d'honneur de faire ceste honte à ceste ieune Damoiselle, à qui vn si vilain tour n'appartenoit pas d'estre fait: car si elle auoit fait quelque erreur, le chastoyne luy en appartenoit point en public, il ne faut pas demander si elle enst grãd'honte: car à chacun elle auoit dit le contraire.* Pu. de Cõ.

ame. Les Gantois ne pouuants décharger leur colere ſur elle, ny ſur ſa belle mere, ny ſur Rauaſtein, la vomiſſent ſur Hugonet & Imbercourt, les deux meilleures & principales teſtes du Conſeil de la Princeſſe.

Ils ſont à l'inſtant ſaiſis, empriſonnez & accuſez d'auoir faict rendre la cité d'Arras, [m] pris argent d'vn particulier de Gand, pour luy donner plus fauorable iſſuë d'vn procés, & d'auoir contreuenu aux priuileges de la ville de Gand, leſquels ne peuuent eſtre alterez ny enfraints ſans peine de mort. Sur ces accuſations, mais pluſtoſt ſur ces calomnies, les Maires & Eſcheuins de la ville de Gand les condamnent à perdre la teſte.

Les Seigneurs Hugonet & Imbercourt condãnez à mort.

La Princeſſe faict ce qu'elle peut pour les ſauuer.

En ſix iours le procés eſt fait, le nombre de leurs amis, l'euidence de l'innocence qui en ces extremitez eſt la derniere anchre, ne les peuuét ſauuer. [n] Trois heures apres la ſentence prononcée, ils ſont executez ſans reſpect de l'appel qu'ils auoient interjecté au Parlement de Paris, ny de la reuerence du iour l'vn des plus religieux de l'année, le Ieudy abſolut 3. Auril 1476. La Princeſſe bien informée des merites & des ſeruices des condamnez, fit tout ce qu'elle pût pour les ſauuer. Elle les alla demander en l'Hoſtel de ville, ſe preſenta encores au ſupplice. Et comme en vne multitude il y a touſiours diuerſes intentions, les vns crioient qu'on les déliure, les autres qu'on les dépeſche. Ceux-cy furent creus, & elle contrainte de deſtourner ſes yeux & de ſe retirer. Ils furent regretez [o] de leurs ennemis meſmes, mais moins de ceux qui ſe ſouuenoient du mauuais tour qu'ils auoient joüé au Comte de ſainct Paul. Ainſi les ſeruices les plus obligeans le public, ne trouuent pas touſiours des

iſſuës

[m] Oliuier de la Marche dit que le Chancelier Hugonet, confeſſa d'auoir recelé & tenu ſecretes les lettres du Duc de Bourgongne, eſcrit à Nancy, la connoiſſance deſquelles importoit grãdement pour le ſalut de ſa perſonne & de ſon armee.

[n] L'innocence eſt le dernier ſecours des miſerables, & ſert de beaucoup à qui n'a que cela de reſte. Elle a quelquefois mis le condamné en la place du Iuge, Nery fils d'Vguccione de Fagiuola Seigneur de Lucques cõdamne à mort Caſtruccio, & le peuple deliure le condamné que l'on menoit au ſupplice, & le met en la place de Neri.

[o] La vertu eſt touſiours regretée & ceux meſmes qui l'ont perſecutée la deſirent. Le peuple de Rome regreta Manlius qui l'auoit fait mourir.

Digitized by Google

iſſuës ny des recompenſes heureuſes. Il en eſt ſouuent comme d'vn ruiſſeau, apres que ſon eau belle & claire aura arroſé les bois, les jardins & les vergers d'vne maiſon Royale, & nettoyé les immondices qui y ſont, on le fera perdre en quelque puante & obſcure cloaque.

Malheureuſe recõpenſe des gẽs ſorciers

Ceſte execution faicte, les Gantois pour faire cognoiſtre qu'ils ſçauoient entreprendre & executer sãs ceux qu'ils auoient fait mourir, eſtablirent vn injurieux Oſtraciſme, chaſſerent les plus meritans de la choſe publique, & du ſeruice de la maiſon de Bourgongne, aſſemblerent quelques forces à Gand, Burges & Ypre.

Adolfe de Gueldres eſtoit priſonnier à Namur par le Duc de Bourgongne, & la priſon eſtoit vne peine trop douce & honnorable pour ſon impieté. [p] Sa memoire ſera perpetuellement des-honnorée en l'hiſtoire pour la cruelle & inhumaine ingratitude dont il vſa enuers ſon pere. Comme il ſe vit en l'aage capable de commander, il ſe fâcha de ce que ſon pere viuoit & regnoit ſi long-temps, pource il faict des factions parmy les ſubjects, auſquels il rend le pere odieux, & les fait paſſer facilement de la hayne à la rebellion, & d'icy aux armes. Le pere plus puiſſant en forces comme en droict, aſſiege le fils en la ville de Voulonne, le range à ſon deuoir. La guerre qui luy auoit promis des contentemens en fantaſie, luy donne de la repentance en eſſence.

XV.

Ingratitude eſtrãge.

Accord entre le Duc de Gueldres & ſon fils.

Les princes voiſins offencez d'vne guerre tant injuſte qu'elle ſe deuoit vuider à coups de pierre [q] contre le fils, trauaillent à les accorder, & les font cõſentir à vn traicté, par lequel la ville de Nieumegue demeuroit ſous le pouuoir abſolu du fils ſans que le pere y

p Il y a des peines trop honnorables pour certains crimes & certaines perſonnes. Le peuple d'Athenes murmura de ce qu'Hyperbolus homme meſchant, auoit eſté condamné à l'Oſtraciſme, peine qui n'appartenoit que aux grands.

q La loy de Dieu permet au pere de lapider l'enfant deſobeïſſant. Elle eſt au 21. chap. du Deuteronome en ceſtermes. Quand vn homme aura engendré vn enfant débauché & rebelle, lequel n'obeyra point à la voix de ſon pere ne de ſa mere & ils l'auront chaſtié, & il n'obeïra point à eux le prendrõt & le produiront aux anciens de celle ville à la porte de jugement. Et leur diront, Ceſtuy cy noſtre fils eſt débauché & rebelle, & ne veut obeyr a noſtre voix, il eſt gourmand, yurongne & paillard. Le peuple de la ville le lapidera de pierres & mourra afin que vous oſtiez le mal du milieu de vous, & que tout Iſrael l'oyãt craigne.

euſt rien à cognoiſtre. Mais qui veut tout, ne ſe contente d'vne partie. Adolfe rompt le traicté, & tranſporté de fureur & de dépit, faict prendre & pendre quelques ſeruiteurs de ſon pere, & ſe recognoiſſant touſiours trop foible contre luy, penſe à fortifier ſa cauſe par l'aſſiſtance d'vn plus puiſſant. Il s'en va trouuer Philippe le Hardy Duc de Bourgongne, & déguiſant la verité accuſe ſon pere, s'excuſe, repreſente ſa miſere & la grande rudeſſe exercée & continuée tant de temps contre luy.

Ce bon Prince eut les oreilles bouchées à ſes plaintes ſçachant qu'elles eſtoient ſans occaſion & ſans raiſon, & ne faiſant pas comme ceux qui craignent de tirer par les cheueux ceux qui ſont tombez en l'eau, & ayment mieux les laiſſer noyer que de leur faire mal, il luy fait ſentir bien aſprement que ſon deſſein eſtoit toute ingratitude & impieté. Comme il void qu'il n'aduance rien, il entreprend (profane & impie) le voyage de la terre Saincte, il n'en retourna pas meilleur, car par tout il ſe portoit ſoy-meſme. q Il ne ſçait au retour à qui s'adreſſer qu'à ſon pere, le ſupplie de le remettre en ſa grace, & de conſiderer que la neceſſité a eſté plus puiſſante en luy que le deuoir, & que s'il ne fuſt deuenu miſerable, il ne ſeroit pas méchant. r Le pere le reçoit & s'eſioüit de ſon retour, comme de la brebis perduë & retrouuée.

Adolphe de Gueldres reuient en deuoir pour n'y demeurer gueres.

q Les eſprits ne ſe changent pas en changeant de ſejour. Les voyages ne profitent à ceux qui portent auec eux le mal qui ne ſe guerit pas pour changer d'air. *Quid miraris nihil tibi peregrinationes prodeſſe, cum te circumferas?* SEN.

Mais ſous ceſte feinte obeyſſance & ce repentir ſimulé il couue & commet vne inſigne méchanceté. Quelques iours apres il vint reuoir ſon pere qui ſe tenoit à Graue auec ſa femme, lequel le reçoit comme ſon fils, & n'a point de memoire pour ſe reſſentir de ſes débauches paſſées. Il inuite ſes amis pour ſe réjoüir auec luy du retour d'vne perſonne ſi chere, on paſſe

r La neceſſité porte la volonté aux excez. Pluſieurs ne ſeroient meſchans, s'ils n'eſtoient miſerables. *Expertus ſum parum fidei miſeris eſſe.* SAL. *in Iugurth.*

le iour entier à la table, on y adjouſte vne partie de la nuict, & ce qui reſte eſt pour la dance. Le pere qui pour ſa vieilleſſe eſtoit échappé des folies de la jeuneſſe comme d'vn maiſtre furieux, [r] ſe contrainct pour la compagnie, déplaiſt à ſon humeur & à ſa ſanté pour plaire à ſon fils, ayant mieux beu que les ieunes, veut encores danſer comme eux, puis il ſe dérobe de ceſte jeuneſſe, ſe retire & ſe couche. A peine a-il fermé les yeux pour ſe repoſer, que voicy vne troupe de ſoldats de Nieumegue, que le fils auoit introduit ſecrettement, qui ſe preſentent à la porte de ſa chãbre, heurtent rudement, & demandent d'entrer. Le pere qui penſoit que ce fuſſent encores des danſeurs, leur dict, *Meſſieurs, c'eſt aſſez danſé, ie vous quite la partie, ie n'en puis plus pour ceſte nuict, A Dieu, bon-ſoir.*

[r] *Miſer, vbi auxilium putat, exitium eſt: & ille improbus, Pater* (inquit) *neceſſitati parendum eſt, age, ſequere. Nec tantillum exſpectant, vt tuniculam interiorem aptet atque induat, ne tibialia quidem ſua.* I. Lips.

Ils forcent la porte & entrent, contraignent le Duc de ſe leuer & de les ſuiure. Il demande, *où me voulez-vous mener? & où eſt mon fils?* il trouue l'infidelité & la ruine où il eſperoit la deffence & le ſecours. [s] Ce barbare luy dit bruſquement, *Deſpechez, deſpechez, il faut marcher & obeyr à la neceſſité.* Ils ne luy donnerent pas plus de loiſir que pour prendre ſa chemiſe, & ſans bas de chauſſes le tirent de la chambre, le font ſuiure tout nud, & à pied, le fils qui eſt à cheual. Ils le meinent à Bure & l'enferment en vn cachot puant & obſcur.

Il conduit ſon pere priſonnier à Bure.

Il y demeura ſix mois, ou comme d'autres écriuent, ſix ans. [u] Ceſte longue priſon donna ſuject à chacun de parler de l'ingratitude du fils. Les Princes & Seigneurs voiſins s'en offencent, & entre autres Ieã Duc de Cleues ſon beau frere. Sur l'inſtance qu'il en faict, le Pape & l'Empereur Frideric mãdent à Adolphe de rendre la liberté, le pays & l'obeyſſance à ſon Pere, & ſur le mépris de ce commandement écriuent au Duc

[s] Philippes de Cõmines dit, qu'il y demeura ſix mois. I. zipſe parle de ſix ans *Pater autem filium nudis pedibus & corpore, ita ſequitur Buram vſque. Ibi carcere tetro includitur, & ſex annos totos* (*non illius ſed & populorum impietatem culpo*) *ſex annos detinetur.* Il y a de l'apparence qu'il y fut long temps, car il y eut grand guerre entre le Duc de Cleues & Adolphe, & le Duc de Bourgõgne trauailla pluſieurs fois à les appaiſer.

[u] Ceſte impieté.

Le Pape & l'Empereur ſe reſſentent de ceſte impieté.

de Bourgongne de ne ſouffrir plus ceſte impieté.

Le Duc eſtoit lors aux enuirons de Dourlans, il commande à Adolphe de le venir trouuer & d'amener ſon pere. Adolphe n'oſe déplaire à vn ſi puiſſant voiſin. Le Duc les entend en leurs plaintes, les confronte l'vn à l'autre. Le fils accuſe le pere d'actes vilains & méchans, dont il ſe purge ſur le champ, & par le témoignage des Seigneurs aſſiſtans à ceſte confrõtation, la calomnie du fils eſt découuerte & deteſtée; alors le pere tranſporté d'vne extreme douleur, preſenta le combat ſeul à ſeul à ſon fils. Le Duc ne le voulut permettre, car l'euenement incertain ne pouuoit eſtre (de quel coſté que fuſt la victoire) ſans vn crime certain. Ayant conferé dẽ cét affaire auec ceux de ſon conſeil, il ordonne que le pere retiendroit le tiltre de Duc auec la ville de Graue, & trois mille écus pour ſon entretenement, tout le reſte ſeroit au fils. Encores que ce iugement fuſt ſi fauorable pour le fils que l'on creuſt que l'affection x du iuge fut plus portée deuers luy que pour le pere, le fils toutesfois dénaturé qu'il eſt & detraqué y de toute l'obeyſſance & reuerẽce qu'il deuoit, n'y voulut acquieſcer, diſant que ſon pere auoit aſſez regné & qu'il ſe deuoit contenter de la penſion de trois mille écus, & qu'il ne mettroit iamais le pied dans le pays de Gueldre; en peu de paroles, qu'il aymeroit mieux jetter ſon pere dans vn puits & ſe precipiter apres, que de conſentir aux conditions de ce iugement. z

Le Duc de Bourgongne iuge le different.

Adolphe ne veut acquieſcer le iugement.

Le Duc preſſé d'aller en ſon armée deuant Amiẽs, les laiſſe ſur ceſte diſpute & ne voulut changer ſon jugemẽt. Le fils craignãt que ſon obſtinatiõ ne le miſt au lieu où il auoit mis ſõ pere, & cognoiſsãt que peu de gens eſtoient pour luy, ſe dérobe, & déguiſé d'habits

x Adolphe auoit épouſé Catherine de Bourbon, fille de Iean Duc de Bourbon, & de Anne de Bourgongne ſœur de Philippe. Le Seigneur d'Argẽton, dit que le Duc fauoriſoit Adolphe, pour le reſpect de ce mariage.

y Decius fut loüé de ce qu'il refuſa l'Empire, diſant qu'il craignoit qu'eſtant Empereur, il ne deſapprit d'eſtre fils. *Impetret pater meus, meum imperium ſit parere humiliter imperanti.* VAL. MAX. *lib.* 4.

z C'eſt choſe impie, dit Platon, de cõtraindre & forcer le pere & la patrie. Il dit encor que l'enfant ſe doit garder de l'offencer, car il n'y a priere que les Dieux exaucent pluſtoſt que celle des peres ſur leurs enfans.

Digitized by Google

à la Françoiſe, prend le chemin de Graue; Mais paſsãt la riuiere à Namur luy deuxieſme, il fut recognu par vn Preſtre, arreſté par les autres & conduit au Duc de Bourgongne, qui l'enuoya priſonnier à Vileuor, depuis à Courray, où il demeura miſerable & ſans que perſonne euſt pitié de ſa miſere [a] iuſques à ce que les Gantois le mirent en liberté pour eſtre leur General en la guerre de Tournay. Le pere en mourant auoit donné le Duché de Gueldres au Duc de Bourgongne.

Il ſe deſrobe & eſt arreſté priſonnier.

La guerre doncques entrepriſe par ceux de Gand contre Tournay, & la mutinerie eſchauffee inſolemment contre la Ducheſſe de Bourgongne, ils auoient beſoin d'vn chef, car ſans cela leurs mains n'eſtoient pas trop redoutables. Ils iettent les yeux ſur Adolphe, le tirét de la priſon, & inſenſés qu'ils ſont penſent que ce cruel qui n'a pû aymer ſon pere, aura ſoin de leurs affaires. [b] Ils luy en donnent l'abſolu cõmandement, reſolus de l'eſleuer plus haut que ſes predeceſſeurs, & le faire mary de leur Ducheſſe. Les peuples en ces déuoyemens ont fait des coups plus inſenſez & des elections plus imprudentes que cela.

Il eſt mis en liberté par les Gantois.

Il les mena à Tournay, où apres auoir bruſlé les fauxbourgs, il fut tué. Sa mort ne luy donna pas plus d'honneur que ſa vie. La Princeſſe ne fut pas marrie de cét accident, car s'il fuſt reuenu triomphant de cét exploict, les Gantois l'euſſent contrainct de l'eſpouſer, & pluſtoſt que d'auoir vn mary de leurs mains, elle l'euſt pris de celles du ſort, cõme autres fois auoit faict l'heritiere de Boheme, qui eſpouſa Primiſlaus, & le tira du labourage à l'honneur de ſes nopces & de ſa couronne. [c]

Primiſlaus de laboureur deuint Roy de Boheme.

Les affaires de la Princeſſe de Bourgongne empi-

[a] C'eſt cruauté & inhumanité que d'auoir pitié d'vn parricide. La peine qu'il endure pour grande & pour extréme qu'elle ſoit, ne donne tant de frayeur, que le crime porte d'horreur & d'execration.

[b] Quelle pieté doit-on attendre de celuy qui a eſté impie & inhumain enuers ſon pere? *Qui fallere audebit parentes qualis erit in cæteris?* CASSIOD.

M. CCCC. LXXVIII.

[c] Lybuſſa fille de Cracus ſecond Roy de Boheme, declara en l'aſſemblee des Eſtats de ſon Royaume qu'ils tenoiét en vne grã le campagne, qu'elle prendroit pour mary celuy au deuant duquel s'arreſteroit vn cheual, qu'elle fit laſcher ſans conduitte ny contrainte. Il s'arreſta auprés de Primiſlaus qui labouroit en ſa terre. On le prend, on le conduit à la Princeſſe qui le prend pour mary & le donne pour Roy à ſon peuple. Ses ſabots furét long temps gardez en l'Egliſe Cathedrale de Prague & monſtrez aux Roys de Boheme pour ſe faire ſouuenir de leur origine.

roient: la multitude des Medecins perdoit le malade. LE ROY auoit vne puiſſante armee qui tenoit en bride tous les pays bas, elle eſtoit commandee en ſon abſence par le baſtard de Bourbon Amiral de France. Rien ne s'entreprenoit de la part des ennemis qui ne fuſt deffaict. Entre pluſieurs exploits de guerre qui ſe firent en ceſte frontiere, ie treuue que Guerin le Groin Baillif de ſainct Pierre le Mouſtier, & Robinet du Queſnoy tous deux Capitaines de cét lances, prindrent vn grand conuoye d'argét qui venoit à Doüay, & en petite troupe deffirent vn grand nombre de caualerie qui le conduiſoit.

Si le Roy d'Angleterre ſe fuſt declaré pour la Princeſſe de Bourgongne toutes choſes euſſent changé de face, elle euſt moins apprehendé la puiſſance & l'inimitié du Roy de France, lequel auoit préueu cela & y auoit bien pourueu. Il connoiſſoit qu'EDOÜARD aimoit ſes aiſes & qu'il n'eſtoit pas pour ſe paſſionner trop ardemment des differends de ſes voiſins, il le faiſoit eſclairer par ſes Ambaſſadeurs, l'entretenoit ſouuent de viſites & de preſens, [d] & ſur tout de l'eſperance du mariage de ſon fils auec ſa fille que l'on appelloit en Angleterre, la DAUPHINE. Il faiſoit payer à point nommé en la ville de LONDRES les cinquante mil eſcus du Traicté de Piquigny, que les Anglois nommoient le tribut de France, il donnoit de grandes penſions au Chambellan, Chancelier, Amiral & grãd ESCUYER d'ANGLETERRE, cela faiſoit parler les vns & taire les autres ſur les affaires de France. [e] Tous les AMBASSADEURS qui venoient ne s'en retournoiét iamais ſans loüer ſa liberalité, & ſe tenir comme obligez à fauoriſer ſes intentions, & par ſes procedures il ſe tenoit aſſeuré de ce coſté.

XVI. Le Roy conſerue l'amitié de l'Anglois.

d Enuoyer des Ambaſſadeurs ſages & accorts ſous diuerſes couleurs aux Princes que l'on redoute, c'eſt le vray moyẽ pour ſe garder d'eux, & preuenir leurs deſſeins.

e Ietter de l'or dedans le cõſeil du Prince c'eſt vn grand charme aux eſprits auares & cupides. L'or eſt vne medecine qui en meſme temps y faict deux effects contraires, PARLER ET TAIRE.

La princesse de Bourgongne veut vn homme pour mary.

Cela fit resoudre la Princesse de Bourgongne à se marier & suiure le conseil de la Dame de Halluin sa premiere Dame d'honneur, qui estoit de prendre vn homme & non vn enfant, car elle estoit capable d'en faire. Elle refusa le frere du Roy d'Angleterre, & le fils du Duc de Cleues. On a creu que si on luy eust proposé le Comte d'Angoulesme Pere du Roy François premier, elle y eust entendu,[g] ses affections estãts tournees à auoir vn Prince de France, quoy qu'elle se tinst offencee de ce que le Roy auoit esté cause de la mort de ses deux bons seruiteurs, Hugonet & Imbercourt.

f Il y auoit vne grande disparité d'aage entre le dauphin & ceste Princesse qui fut mere de trois enfans auant que ce Prince eust l'vnzaisme an de son aage.

g L'autheur des Annales d'Aquitaine dit cecy en ceste occasion. Le Roy Louys perdit le sens en ce passage, car s'il eust voulu il l'eust mariee auec monsieur Charles Duc d'Angoulesme pere du roy François qui de present est.

L'Empereur Frideric luy enuoya ses Ambassadeurs pour la faire souuenir de la lettre qu'elle auoit escrite par le commandement du Duc Charles son pere, portant promesse de mariage à l'Archeduc Maximilien son fils. Le Duc de Cleues qui auoit vn autre dessein, l'instruit[h] de se remettre à son conseil & de ne dire autre chose aux Ambassadeurs; mais à la veuë de ceste lettre & d'vn diamant qui l'accompagnoit, elle declara qu'elle auoit escrit la lettre, & donné le diamant par le commandement de son pere. Le mariage est traicté, & Maximilien se rend en Flandres pour le consommer, & auant l'annee expiree le premier fruict de ce mariage fut Philippes pere de Charles cinquiesme.[i] Maximilien n'auoit lors que vingt ans, & voulant faire voir que l'amour de la Princesse de Bourgongne n'auoit pas eu les yeux bandez pour le choisir entre tant de riuaux, mit peine à recouurer ce qu'elle auoit perdu.

Elle espouse Maximilien fils de l'Empereur Frideric.

h Au Conseil tenu sur la reception des Ambassadeurs, le Duc de Cleues dit qu'apres qu'ils auroient dit leur creãce, la Princesse de Bourgõgne leur diroit qu'ils estoiẽt les tres-bien venus & qu'elle mettroit en conseil ce qu'ils luy auoiẽt dit. Rien plus. PHIL. DE COM.

i Quand Maximiliẽ vint en Flandres il n'auoit que 20. ans. Il nasquit l'an 1458. Eleonor fille d'Edoüard Roy de Portugal fut sa mere.

Le Roy enuoya Craon[k] en Bourgongne, qui ayant la force en main & assisté de Iean de Chalons Prince d'Orenges, rangea sous l'authorité du Roy la ville

k Pierre ou George de la Trimoüille Seigneur de Craõ Lieutenãt de l'armee du roy en Bourgongne.

Digitized by Google

de Dijon. Le Prince d'Orenges voyant que ceſtuy cy luy paſſoit la plume par le bec, & ne luy remettoit les places qu'il prenoit, comme le Roy auoit commandé, ſe deſpite, ſe reuolte, reprend quaſi tout ce que Craon auoit gaigné en la Comté, & ſe iette dedans Gy.

XVIII. Dole aſſiegé.

De là Craon aſſiegea Dole meſpriſant ceux qui eſtoient dedans comme gens qu'il tenoit ſans courage & ſans reſiſtance. Ce meſpris accompagné de nonchalance luy fiſt perdre ſon honneur, la grace de ſon Roy, & la ville qu'il pouuoit prendre. Car les aſſiegez firent vne ſortie ſous la faueur d'vne nuict obſcure, venteuſe & pluuieuſe, ſi à propos qu'ils le ſurprindrét & le contraignirent de ſe retirer auec perte d'vne partie de l'artillerie & de trois mille hommes.[m]

Charles d'Amboiſe Seigneur de Chaumont, fut en ſa place, lequel conſeilla au Roy de renouueller les alliances auec les Suiſſes & affoiblir d'autant la maiſon de Bourgongne. La perſuaſion de ce conſeil ne fut pas difficile. Le Roy n'eſtimoit rien de plus conuenable à la ſeureté de ſes Eſtats, que d'affoiblir ſes ennemis d'intelligence & d'amis. Il enuoya pour praticquer ceſte ligue, & en fit la pourſuitte ardemment. Il auoit eu tant de contentement en la ruyne des plus opiniaſtres de ſes ennemis, que depuis les batailles de Grançon & de Morat il n'auoit faict que parler de la valeur des Suiſſes[n] & eſtimer leur amitié. Il les mit en plus grande reputation qu'ils ne l'auoient eu auparauant encores qu'ils euſſent bien honoré l'eſtabliſſement de leur liberté, du triomphe de neuf ou dix batailles, & que l'on peut dire d'eux, comme Tite-Liue des Romains,[n] que iamais Republique ne s'eſt plus maintenuë en ſon ancienne diſcipline, ny où l'auarice ayt eu moins de credit & la ſimplicité

l La faute d'vn general d'armee eſt bien punie par la perte de ſon honneur & de l'affection de ſon Prince. Les Romains n'auoient point de peines contre telles fautes, affin que leurs Capitaines n'euſſent les eſprits troublés des perils & inconueniẽs ordinaires en telles charges & des exemples de ceux dont les fautes auroient eſté punies de mort, car il eſt *impoßible de bien deliberer ny reſoudre entre la crainte & le ſoupçon.*

m Le Roy Louys XI a fort eſleué la reputation des Suiſſes. Depuis les victoires qu'ils gaignerent contre Charles Duc de Bourgongne, il les mit en grande eſtime, il enuoyoit les Ambaſſadeurs auec des riches preſens. Il leur donna depuis la bataille de Grãçon iuſques à ſa mort plus d'vn million de florins de Rhin.

n *Nulla vnquam Reſpublica nec maior, nec ſanctior, nec bonis exẽplis ditior fuit, nec in quam tam ſera auaritia luxuriaque immigraucrint, nec vbi tantus ac tamdiu paupertati ac parſimoniæ honos fuerit.* TIT. LIV. *lib.* 1.

plicité plus d'honneur qu'en celle des Suiſſes.

Pour ces raiſons le Roy fit Ligue deffenſiue auec eux, & par le traicté ſe donna le nom de premier allié de leur Republique & ſe dit leur Bourgeois. [o] Eux luy promirent de luy fournir ſix mille hommes en tout temps à quatre florins & demy d'Allemagne de ſolde par mois. Il leur donna outre ce vne penſion de vingt mille francs diſtribuable entre eux. Par le moyen de ceſte alliance ſes forces accreurent grandement en Bourgongne. Dole fut prinſe d'aſſaut, deſtruite, pillee, & renduë toute dolente. Mais ce pillage appauuriſſoit d'autant le Roy, eſtant vray que ce que l'ō oſte aux villes vaincuës eſt perdu pour le vainqueur [p]. Auſſonne ne dura que cinq iours. Beſançon ville imperiale demeura en ſes libertez & ne fut contrainćte à plus de deuoir qu'elle n'auoit accouſtumé d'en rendre aux Comtes de Bourgongne. Verdun ne ſe rendit que par force, & ſouffrit les peines de ſon opiniaſtreté. Beaune les éuita en ſe ſouſmettant à quarante mille eſcus d'amende.

XIX.

Premiere alliāce de la France auec les Suiſſes.

o Le Duc de Sauoye diſoit que ce tiltre de premier allié de Suiſſe luy appartenoit primatiuement à tous autres.

p Crœſus Roy de Lydie voyāt les ſoldats de Cyrus courir par la ville de Sardes, demanda où ils couroiēt, ils vont au pillage de la ville, repart Cyrus, *ils ne me prennēt rien*, replique Crœſus, *tout ce qu'ils emportent eſt à toy, non à moy.*

Le Roy en trauaillant à la ruyne de la maiſon de Bourgongne ne laiſſoit d'apprehender l'exaltation de celle de Caſtille, voyant que par le mariage de Ferdinand & Iſabelle, les Royaumes de Caſtille & d'Arragō, qui auoient eſté ſeparés quatre cens quarante cinq ans, eſtoient reünis. [q] Il n'euſt pas eſté marry ſi la contention qui fut entr'eux à qui auroit le gouuernemēt de la Caſtille, euſt duré dauantage. La Reine Iſabelle diſoit que comme fille du Roy Iean de Caſtille elle eſtoit ſeule heritiere du Royaume & que ſon mariage ne luy deuoit oſter la qualité. Le Roy Ferdinand diſoit qu'il eſtoit fils de Iean deuxieſme Roy de Nauarre & d'Arragon, deſcendu en droicte ligne de Ieā pre-

XX.

Eſtat des affaires de Caſtille.

q Caſtille & Arragō n'eſtoient au cōmencemēt que Comtez, ils furent faits Royaumes apres la mort du Roy de Nauarre D Sancho le Grand, qui fuſt le dernier Comte d'Arragon & de Caſtille.

mier Roy de Caſtille, & qu'il n'eſtoit raiſonable qu'vne femme portaſt le ſceptre d'vn ſi grand Royaume. [r] Il fut arreſté par l'aduis des grands du Royaume, que les lettres & expeditions ſe feroient au nom de tous deux & ſoubs le ſeel des deux Royaumes de Caſtille & d'Arragon & les mónoyes battuës ſoubs coings & armes ſpecialement parties.

r I. Lipſe parlant de ce Prince & de ceſte Princeſſe en fait ce iugemẽt. *Maritus cætera vir egregius, reſtrictior aut timidior erat, retinere ſua melior quam augere. Hæc dilatabat.*

Ce iugement duquel Ferdinand ne fut pas contãt, eſtoit fondé ſur les grandes & éminentes vertus d'Iſabelle, vne autre Zenobie d'Eſpagne, & qui ne reſpirãt rien que de grand & genereux, grande iuſticiere s'il y en euſt iamais, & inexorable aux rebellions, [ſ] rendit la Cour d'Eſpagne vne vraye academie d'honneur & de vertu, de laquelle ſortit Conſalue le grand Capitaine. Ses conſeils eſtoient ſuiuis comme oracles, & ſouuent ſon mary & les grands du Royaume ayants eſprouué que rien ne ſe faiſoit de grand s'il n'eſtoit approuué de ſon aduis, ne diſputoient iamais contre ce qu'elle auoit deliberé.

Vertus d'Iſabelle de Caſtille.

ſ La cité de Seuille s'eſtant reuoltee par les factions entre les maiſons de Guſman & de Pont, la Royne D. Iſabelle y alla & remit toutes choſes en ſon deuoir. Elle fit pendre tous ceux qui eſtoiẽt au chaſteau pour luy auoir refuſé l'entree.

C'eſt elle qui fiſt & acheua la guerre de Portugal, chaſſa les Mores de Grenade, adjouſta le Royaume de Nauarre à celuy de Caſtille, & donna moyen à Chriſtophle Colób [t] de deſcouurir les terres neufues. On la louë auſſi d'vne grande & cóſtante pieté, d'vne admirable continence & ſobrieté n'ayant iamais beu vin. Elle ayma les gens ſçauans & ſe delecta en la connoiſſance de la langue Latine. Toute courageuſe aux aduerſitez de l'eſprit, car eſtant au traité du mariage de ſa fille auec le Roy Emmanuel de Portugal, comme on luy apporta la mort de ſon fils vnique, elle ne ceſſa de pourſuiure, retenant la douleur iuſques à ce qu'Emmanuel en fuſt aduerty par d'autres. Toute conſtante aux douleurs du corps car elle

Elle fauorile les gens ſçauãs.

t L'an 1491. le 3 Aouſt la Reine D. Iſabelle fit partir Chriſtophle Colomb de Palos de Moguet en Andalouſie pour la nauigation, & deſcouuerte des Indes Occidentales. Ayãt nauigé deux mois, & huict iours il fit la premiere deſcẽte en l'Iſle de Guanahamo des Lucais entre la Floride & Cuba.

Digitized by Google

faiſoit ſes enfans ſans ſe plaindre & ſans crier. u

Sa conſtance aux douleurs & de l'eſprit & du corps.

Le Roy Louys fort ialoux de la Comté de Rouſſillon qui eſtoit vne eſpine au pied de Caſtille, tenoit les Roys en doute & en deſpence, deſiroit la conſeruation du Royaume de Nauarre entre les mains des ſucceſſeurs du Roy D. Iean qui mourut ſur la fin de l'annee 1479. y

Il fut grand Prince, & qui comme les autres paſſa par les piques de la fortune. Il a eſté dit cy-deſſus que ſon fils Charles, & apres ſa mort ſes ſubiets de Barcelonne, & apres tout cela le Roy de Caſtille, & puis le Roy de France, luy firent la guerre. Il vit ſon Royaume en des confuſions horribles par les factiõs des maiſons de Beaumont & Grandmont, qu'il auoit veu naiſtre, & negligé de les eſteindre en leur naiſſance.

XXI.

Mort de D. Iean Roy de Nauarre & d'Arragon.

Sur la fin de ſes iours, lors qu'il auoit plus beſoin d'vn tombeau que d'vne femme, & que la Loy Papia z l'auoit bouclé, & auoit plus de quatre vingts ans, il deuint amoureux d'vne ieune fille nommee Francine Roze, qui n'eſtoit pas vn remede pour luy faire ouurir les yeux que l'extréme vieilleſſe, comme pour l'intereſt d'vne ſi longue demeure au monde, luy auoit oſté.

L'annee deuant ſa mort il alla voir ſon fils D. Ferdinand à Victoria pour conferer ſur les affaires des Royaumes qu'il luy laiſſeroit. En ce rencontre du pere qui n'auoit auec luy que des vieillards, dont le moins aagé auoit paſſé ſoixante ans, & du fils qui auoit toute la fleur de la Nobleſſe de Caſtille, on remarqua que le pere donna par tout & en toute choſe le deſſus au Roy D. Ferdinand ſon fils, cõme chef de la maiſon de Caſtille dont il eſtoit venu.

u Le Prince D. Iean de Caſtille eſtant marié à Marguerite d'Auſtriche mourut à Salamanque. L'hiſtoire d'Eſpagne dit que le Roy D. Ferdinand pour faire entendre ceſte mort à ſa femme D. Iſabelle, fit courir le bruit que luy meſme eſtoit mort, & tout ſoudain comparut deuant elle, ainſi vne ſoudaine conſolatiõ entre deux grandes douleurs modera l'vne & l'autre.

x *In partus acutiſſimis doloribus & gemitum & vocem ſupprimebat, rem incredibilem, niſi à fidiſſimis matronis quæ à cubiculi curæ erãt, id certò ſe cognouiſſe Marinæus Siculus adfirmaret.*

y D. Iean d'Arragõ mourut à Barcelonne aagé de 81. an, ayant regné en Nauarre cinquante trois ans & quatre mois, vingt & vn an ſix mois en Arragon, & fut enſeuely au Monaſtere de Poblete.

z Auguſte ſur ſes vieux iours fit paſſer la Loy Papia au Senat. Elle auoit pluſieurs chefs, & entre autres, l'homme de ſoixante, & la femme de cinquante ans ne ſe marioient. Ce mot de nouele eſt de Seneque, & apres luy de Lactance. *Quid ergo eſt quare apud Poetas ſalaciſſimus Iuppiter deſierit liberos tollere? vtrum ſexagenarius factus eſt & illi lex Papia fibulam impoſuit?*

Digitized by Google

a Alphõce V. Roy d'Arragon, frere de Iean 2. Roy de Nauarre, voulut que ſes Ambaſſadeurs cedaſſent à ceux du Roy Henry 4. de Caſtille, en ſignant les articles du traicté fait à Naples entre eux.

a La diſpute de ceſte preſeance auoit eſté commencee au Concile de Conſtance, & vuidee en celuy de Baſle en faueur de Caſtille. Alphonce V. Roy d'Arragon ne la vouloit point ceder à ſon pere Iean II. Roy de Caſtille. b La Loy de la Maieſté ſe trouua plus forte que celle du reſpect & de la naturelle obeïſſance dont le fils pour grand qu'il ſoit ne ſe peut diſpenſer enuers le pere. La Couronne de Caſtille a touſiours pretendu que celle d'Arragon dépendoit de ſa ſouueraineté, & que ſi elle en eſtoit libre, c'eſtoit par grace. Le Roy D. Iean II. au retour de ce voyage mourut à Barcelonne.

Loy de la Maieſté.

b Il eſt difficile quelquesfois de ceder le droict que l'on a par la nature à celuy de la fortune & de la dignité, teſmoing le Senateur de Veniſe, qui ne vouloit ceder à ſon fils, quoy qu'il fuſt Duc, & pour obliger ſon pere il portoit touſiours vn grand crucifix, auquel le pere diſoit qu'il faiſoit la reuerence.

Ce fut par ſon conſeil que la paix au meſme temps fut traictee entre le Roy Louys XI. & les Roys de Caſtille pour confirmer les anciennes alliances qui eſtoient entre les deux Couronnes [d]. Les Ambaſſadeurs de France furent le Seigneur de Leſcut & l'Eueſque de Lombais Abbé de S. Denis. Ceux de Caſtille Iean de Gamboa Capitaine de Fontarabie, & Iean de Medina Conſeiller du Roy. Ils ſe trouuerent à ſainct Iean de Luz. Ceſte paix traictee, les Ambaſſadeurs de Caſtille vindrent en France, furent receus à Paris auec grands honneurs le Samedy troiſieſme Iuillet, 1479. On en rendit autant aux Ambaſſadeurs de France, qui allerent à Guadalupe où eſtoient D. Ferdinand & D. Iſabelle empeſchez à punir la deſobeyſſance du Marquis de Villena, qui auoit empeſché D. Georges Manriquez de chaſtier ceux de Cinchilla qui s'eſtoient reuoltez. [e]

Paix & alliance renouuelee auec les Eſpagnols.

d Philip. de Commines dit que les alliances de Frãce & de Caſtille ſont de Roy à Roy, de Royaume à Royaume, & d'hõme à homme de leurs ſubiets.

e En ce tẽps que la Cour eſtoit à Guadalupe, le Marquis de Villena chef de factiõ, irrité de ce que ſes ennemis auoient fait pendre ſix de ſes ſoldats, voulut rendre la pareille ſur autãt des leurs ſes priſonniers: Le ſort tombe ſur vn ſoldat de Villeneufue de Laxara prés d'Alarçõ, au lieu duquel ſe preſenta ſon eadet & ſupplia d'eſtre mis en ſa place, d'autant que ſon frere auoit femme & enfans, & luy libre, ſon offre fut accepté. HIST. D'ESP. *lib.* 22.

Les articles furent iurez de la part du Roy, & de plus accordé que la ville de Parpignan, ſeroit miſe en dépoſt és mains du Cardinal d'Eſpagne, & que les deux Roys nommeroient arbitre pour decider dans cinq

Digitized by Google

ans ce que le Roy Louys pretendoit luy eſtre deu.

M. Blanche Cõteſſe de Foix, Royne de Nauarre.

Apres la mort de Iean II. Roy de Nauarre & d'Arragon, D. Ferdinand ſucceda aux Eſtats paternels d'Arragon & de Sicile, & D. Leonor aux maternels comme fille de Blanche Royne de Nauarre; mais ceſte ſucceſſion qu'elle auoit voulu aduancer contre les loix de la nature & de l'humanité, eſtant blâmée par les hiſtoires d'Eſpagne, d'auoir faict empoiſonner ſa ſœur aiſnée, [f] ne paſſa pas le quinzieſme iour apres ſon couronnement. Elle euſt du Comte Gaſton de Foix pluſieurs enfans. Gaſton Comte de Foix, Iean Vicomte de Narbonne, Pierre Cardinal de Foix, Iacques qui ſeruit le Roy Louys XII. aux guerres de Lombardie, & cinq filles, [g] Marie femme de Guillaume, Marquis de Mont-ferrat, Ieanne mariée au Comte d'Armagnac, Marguerite mariée à François Duc de Bretagne, Catherine mariée au Comte de Candale, D. Eleonor promiſe au Duc de Medina Celi.

f D. Blanche repudiée de Henry l'impuiſſant, fut menée comme priſõniere à Leſcut en Bearn par Gaſton de Foix ſon beau frere, afin qu'elle ne ſe remariaſt. Les Eſpagnols écriuent que ſa ſœur Alienor le fit empoiſonner.

g De ceſte maiſon de Foix ſont nez en meſme temps quatre Roynes couſines germaines, Catherine Royne de Nauarre, Germaine Royne de Caſtille & d'Arragon, Anne Royne de France & Ducheſſe de Bretagne, Anne Royne de Boheme & de Hongrie.

La paix de Caſtille n'empeſcha pas le cours de la guerre que le Roy auoit contre Maximilien d'Auſtriche, lequel pour diuertir les forces & les deſſeins du Roy aſſiegea Theroüenne. [h] De Cordes la vint ſe-
1479. courir.
XXIII. Maximilien luy va au deuant. Le rencontre des deux armées fut à Guinegaſte. La [i] Caualerie Françoiſe ne démentãt ſon ancienne proüeſſe rompit celle de Maximilien, la chaſſa juſques à Aire, eſbranla l'Infanterie. Elle fut toutesfois retenuë par la fermeté & le bon ordre des Capitaines qui combattoient à pied. Maximilien ſe mit auec l'Infanterie: les Comtes de Rhomont & Engelbert de Naſſau, ſe porterent
Bataille de Guinegaſte. ſi vaillamment en ceſte journée que l'honneur leur demeura, le champ & le proffit à Maximilien. Les François victorieux s'amuſerent au pillage,

h Maximilien campa deuant Theroüenne auec vingt mile Flamãs, quelques trouppes d'Allemans & trois cens Anglois. Elle fut ſecouruë par de Cordes, auec huit mille francs Archers, vnze cens hommes d'ordonnance.

i La Caualerie Gauloiſe a touſiours eſté eſtimée & redoutée. Plutarque, Polybe, Appiã la loüent. Ceſar dict qu'en la guerre d'Affrique trente Cheualiers Gaulois mirent en route deux mille Cheualiers Numides.

k La cupidité du pillage a souuent fait perdre la victoire à qui l'auoit toute asseurée. Ceux qui échapperent de ceste bataille, & se trouuerent à celle de Nouare, ne firẽt pas ceste faute en poursuiuant la victoire, que de s'arrester à piller. On entendoit les cris par la cãpagne, *Souuenez-vous compagnons de Guinegaste.*

k & perdirent la victoire qui leur estoit asseurée.

Quand la nouuelle en fut portée à Louys, il ne creust pas qu'il y eust tant de mal comme l'on disoit. S'il est vray, dit-il, que la victoire soit perduë pour moy, à Dieu toutes mes conquestes. Ceste perte fit la trefve & la trefve la paix. La Chrestienté en auoit bien besoin pour assembler toutes ses forces contre Mahomet qui assiegeoit Rhodes. Le Roy obtint vn Iubilé du Pape Sixte, & le fit publier par le Royaume pour faire recueillir des aumosnes au secours, & à la deffence de ce puissant bouleuard de la Chrestienté, mais l'histoire ne dit point qu'il donna rien du sien à la Religion comme auoit faict le Roy Charles VII. pour se preparer contre l'agression d'vn si puissant & formidable ennemy, qui sous les vaines & trompeuses recherches de la paix trauailloit à décharger sur eux toutes les furies de la guerre.

memorable siege de Rhodes.

l Rien ne fauorise tant les desseins de la guerre que l'opiniõ de la paix. Mahomet fit que Zizimj son fils proposa à Demetrio Sofrano Ambassadeur de l'ordre, quelques ouuertures de trefve & sous ceste negociation, dressoit son equipage de guerre.

Elle fut vaine toutesfois contre Rhodes par la valeur & la vigilance du grand Maistre d'Aubusson, qui sur les premiers aduis qu'on luy donna du dessein de Mahomet, pourueut diligemmẽt à la deffence & seureté de la ville, fit abbattre quelques Eglises qui la pouuoient affoiblir & incommoder si elles estoient occupées par les assaillans, mais il ne voulut entreprẽdre ceste démolition tumultuairement, ny de pouuoir absolu, il oüyt les Papasses, Calloyers, prestres & Moynes qui estoient intereſſez. Ceux-cy par la permission du Metropolitain des grecs & de l'Archeuesque[m] Colossense ou de Rhodes, car il y a vne grande relation d'authorité & d'obeyssance, de puissance & de respect entr'eux, y consentirent. En tous ses dessеins il respecta tousiours les conseils & les aduis du Roy, & l'informa de tout ce qui se passoit, mesmes

m Il y a tousiours eu vn grand rapport entre les ordres de l'Eglise. Les inferieurs n'ont rien ordonné sans l'aduis des superieurs. Le Synode de Laodicée deffendoit aux Euesques departis par les villages de la Prouince, de ne rien faire sans l'euesque qui estoit en la ville, μήτε πρεσβύτερον ἄνευ γνώμης τοῦ ἐπισκόπου τι ποιεῖν.

Digitized by Google

des fortifications qu'il faiſoit en l'Iſle, des ouuertures d'accord que Mahomet propoſoit pour les tromper, le ſupplia que les Commandeurs & Cheualiers François, qui eſtoient par les Commanderies de ſon Royaume, ne perdiſſent vne ſi belle occaſion de ſeruir la Chreſtienté. n

n Siege de Scutari, où les aſſaillans tirerent tãt de fleſches dans la ville, que les aſſiegez longtemps apres le ſiege, ne bruſloient autre bois que des fleſches. Mahomet fut contraint de leuer le ſiege. Les Venitiens Seigneurs de Scutari pour auoir paix, le luy quitterent.

Tribut refuſé à Mahomet.

Le ſiege de Rhodes commença apres celuy de Scutari ſur la fin du mois de May, 1480. apres que Mahomet euſt cognu qu'il eſtoit impoſſible d'auoir des Rhodiens le tribut qu'il leur demandoit, & moyennant lequel il leur laiſſoit ſa paix. L'armée ſe campe ſur le Mont ſainct Eſtienne, & aux collines des enuirons. Elle eſtoit de cent mille hommes, & grande quantité d'artillerie, vne grande bande de caualerie & d'infanterie deſcend impetueuſement de la montagne pour recognoiſtre la ville de Rhodes, elle fut par deux fois battuë & repouſſée. Les batteries dreſſées, le canon donna contre la tour de ſainct Nicolas. Le grand Maiſtre fut informé de tout ce qui eſtoit en l'armée des Turcs par vn Ingenieur Allemand qui ſe jetta dans la ville, quitta les infideles, feignant que le ſeul zele de ſa Religion le conduiſoit, rapporta l'eſtat du Camp & apprit ce qu'on ne pouuoit apprendre que de luy, mais ſon zele eſtoit pure perfidie & trahiſon, pour laquelle il fut peu de temps apres pendu par le commandement du grand Maiſtre, qui craignoit plus les traiſtres que les ennemis. o

Trahiſõ d'vn ingenieur Allemand.

o Aux ſieges des villes les menées qui ſe font au dedans, ne ſont pas moins à craindre que les efforts qui ſe font au dehors. Scipion l'Affricain diſoit, qu'il ne ſe donnoit pas tant de peine pour ſe garder de l'ennemy que des traiſtres.

Il rafreſchit la garniſon de la tour ſainct Nicolas, & y ordonna des plus vaillans Cheualiers & meilleurs ſoldats pour la garder, recognoiſt les ruines que la batterie y auoit fait & les faict reparer diligemment. Les Turcs l'attaquent auec vne ferocité incroyable, mais ils furent ſi bien recueillis qu'en moins d'vne

Aſſaut des Turcs.

heure ils y perdirent ſept cens ſoldats, ſans les bleſſez & ceux qui en ſe retirant ſoudainement aux galeres ſe noyerent. Le grand Maiſtre s'en alla triomphant à Rhodes rendre graces au Dieu des victoires.

Les Turcs pour affoiblir les forces des aſſiegez, les rompre plus facilement eſtant ſeparées & diuiſées, battent [p] la ville en pluſieurs endroits auec des pieces & machines de guerre, d'vne groſſeur auparauant inconneuë. On ne vit iamais fortereſſe battuë plus furieuſement, on ne vit iamais camp plus trauaillé de la batterie des aſſiegez. Les aſſaillans tiroient des coups qui en bruict eſtoient tonnerres, & foudres en ruines. Les Rhodiens auoient vn canon qu'ils appelloient le Tribut, qui emportoit les ennemis à grands monceaux. Les Scorpions, les Balliſtes, les Frondes & les Arbaleſtes des vieilles guerres, qui portoient & qui pouſſoient des pierres de moulin, des rochers de ſi grande violence, & de ſi loing ne faiſoient pas de ſi terribles effects. Les Turcs tiroient des Machines dõt les pierres accabloient les maiſons où elles tõboient; & de ceſte façon Philippe Auguſte, & Henry Roy d'Angleterre auoient autresfois deſtruit Ptolemaide. Il y auoit du peril à ſortir dehors, peril à demeurer dedans les maiſons. [q]

Furieuſe bataille.

Machines eſpouuãtables.

Le grand Maiſtre dont la prudence ne tenoit rien de la peur, ny l'audace de la temerité, ne voulut negliger cela. Il eſtoit auare du ſang de ſes gens comme liberal du ſien, il ne pouuoit voir ce peuple mourir miſerablement, il y apporta vn grand remede [r], commãdant que les femmes, enfans & perſonnes inualides quittaſſent les maiſons, & les faiſant loger en l'eſpace qui eſtoit vuide entre les maiſons & les murailles de la ville,

p L'artillerie battant les murailles de Rhodes, faiſoit trembler l'Iſle, & fut oüye clairement de l'Iſle de Caſtel Roſſo du coſté de Leuant, qui en eſt eſloignée de plus de cent lieuës.

q Paul Emile dit qu'au ſiege de Ptolemais, *Saxorum ictu quæ Tollenonibus mittebantur, tecta domorum ſupernè perfringebantur.*

r Craindre de perdre ſes gens & eſpargner leurs vies, c'eſt le deuoir d'vn qui commande *Fortes paratiſſimi fundere ſanguinem ſuum, alienum videre nõ poſſunt.* SEN.

Digitized by Google

la ville, ſous des tentes ſouſtenuës de groſſes pieces de bois. Les pierres des bóbardes paſſoient touſiours par deſſus, car les Turcs ne tiroient que contre les maiſons ou les lieux plus frequents, & ſi quelque coup donnoit en cét endroit, il trouuoit de la reſiſtance & ne faiſoit point de mal. Le peuple ſe retiroit de nuict aux Egliſes voutées.

Il ordonna des prieres publiques, chacun jettant les yeux au Ciel & n'eſperant d'ailleurs ſon ſalut. Il eſt impoſſible de deffendre la muraille, on faict des retranchemens, les femmes y trauaillent d'vne aſſiduité & affection incroyable, elles euſſent donné leurs cheueux pour faire des cordes contre les Turcs, plus volontiers que ne firent iamais les dames de Rome, d'Aquilée ou de Biſance pour garnir les arcs contre leurs ennemis. Comme le Baſcha vit que la ſeule preſence du grand Maiſtre eſtoit la principale force & deffence de Rhodes, il apoſta deux hómes pour l'empoiſonner. Le premier ſurpris, & tremblant aux premieres demandes qu'on luy fit entrant à Rhodes, découurit le ſecond.

Le Baſcha veut faire aſſaſſiner le grand Maiſtre.

La Tour de S. Nicolas auoit tant de commandemẽt, & d'auantage ſur le port, que les ennemis jugeans que toute la deffence de Rhodes ne dépendoit que de là, donnent vn aſſaut de nuict, & à l'heure qu'ils ſ'imaginoient que les aſſiegez laſſez & trauaillez des continuelles fatigues du iour, en negligeoient la deffence, font prendre terre ſecrettement à leurs troupes, donnent droict contre le Mole (c'eſt le port où eſtoit autres-fois le Coloſſe l'vne des merueilles du monde) [u] mais ils trouuerent qui les attendoit, & repouſſez en telle ſorte que retournans en deſordre, ils y laiſſerent grand nombre de leurs compagnons.

[f] Souuent les femmes ont donné leurs cheueux pour tirer les machines de guerre, ou pour en faire des cordes aux arcs & arbaleſtes. Les exemples en ſont rapportez par Vegece liure 4. Le Senat de Rome en ſouuenance de cela, leur dedia vn temple appellé Venus ſans cheueux. *In honorem matronarum templum Veneri Caluæ ſenatus dicauit.* Iul. Cap.

[u] Le Coloſſe du Soleil de Rhodes eſtoit de la hauteur de ſeptãte coudées & de Bronze, éleué ſur le port, les nauires & vaiſſeaux paſſoiẽt entre les jambes. Il fut abbatu par vn tremblement de terre, & demeura long temps en repos au riuage. Mabia Capitaine des Sarrazins, ayãt deffait Conſtant fils de Conſtantin, & nepueu d'Heraclius en vne bataille nauale, ſe ſaiſit de Rhodes, vendit le metal du Coloſſe à vn Iuif, qui en chargea neuf cẽs cheuaux, & l'enuoya à Alexãdrie l'an 654 c'eſt à dire, 1460. depuis que Cares l'Indien excellent ſculpteur l'eut fait.

Le Baſcha jugea par ces premiers efforts de l'iſſuë du ſiege, & creut qu'en vain il heurtoit ce rocher, & qu'il falloit gaigner le grand Maiſtre par vne autre voye. Il demanda à luy parler ſur le bord du foſſé, & là luy dit qu'ils s'eſtonnoit de ſa preſomptiõ & temerité de vouloir reſiſter à vn ſi puiſſant Prince, & s'opiniaſtrer à luy refuſer le tribut, ne pouuant auoir plus d'honneur que d'eſtre tributaire d'vn Prince auquel les plus grands de l'Aſie, de l'Affrique & de l'Europe payoient tribut. x

Quoy que le grand Maiſtre n'eſtima pas raiſonnable de perdre temps en paroles & en réponſes, parce qu'é telles occaſiõs vn General ne doit pas auoir les mains à la langue, mais bien la langue aux mains, il ne voulut toutesfois que le Baſcha retournaſt ſans réponſe, comme ſans proffit de ſon diſcours, & pource il luy dict, *Sçaches que tu n'as affaire à des Aſiatiques laſches & effeminez, mais à des Cheualiers Chreſtiens, qui ſont preſts de s'enterrer ſous les ruines de la ville, pluſtoſt que de penſer à la rendre.* Genereuſe & braue réponſe du grãd maiſtre.

Les murailles de Rhodes auoient deſia enduré en peu de iours trois mil cinq cens coups de canon, les Tours, les Baſtions, les plus beaux edifices eſtoient abbatus & ruinez. Là breſche eſtoit faite par tout horſmis aux cœurs des Cheualiers reſolus de ſe perdre pluſtoſt que de quitter. y Le Baſcha pour encourager dauantage les ſoldats à l'aſſaut, donna la ville au pillage & le fit publier à ſon de trompe, declarant que rien ne fuſt ſauué ſinõ les enfans pour les mener au Serrail du grand Seigneur, que tout le reſte paſſaſt par le fil de l'épée, ayant faict faire huict mille paulx pour empaler ceux qui ſeroient pris en vie.

Toutes choſes preparées, quarante mille Turcs

x C'eſt vne demande bien faſcheuſe & importune, de demander vn tribut à des gens libres, & eſt meſme inſupportable à ceux qui ſont nez pour la ſeruitude. Les Roys de Grenade & de Caſtille, demandoiẽt à Muley Albohacen, le tribut & les arrerages encourus, ſes Ambaſſadeurs reſpondent, que les Roys de Grenade tributaires à ceux de Caſtille eſtoient morts, & partant leur obligation eſteinte auec eux, & qu'és monnoyes de Grenade ne ſe battoient plus eſpeces d'or ny d'argent, mais ſeulemẽt fers de lances, & de fleches & autres telles armes, pour les tourner contre les ennemis, & ſe deliurer de toute ſeruitude & charge

y La cõſtance & le courage ne s'éprouue iamais mieux qu'aux villes aſſiegées. On en a veu des exemples admirables. Quelques vns plus par obſtinatiõ toutesfois que par raiſon, ont premierement tué leurs femmes & leurs enfans, puis ſe ſont tuez ou entre-tuez eux meſmes pour acquerir l'hõneur d'eſtre conſtans.

Digitized by Google

Le Bacha promet l'Iſle au pillage de ſon armée.

viennent à l'aſſaut du coſté de la muraille des Iuifs & du quartier de Hieruſalem, & y vont ſi impetueuſement qu'il ſembloit que leur Prophete fuſt à leurs épaules, comme les Dieux des Egyptiens. [z] L'effort fut ſi grand que la reſiſtance des Chreſtiens ne pût empeſcher que les échelles ne fuſſent dreſſées, la muraille gagnée, & les enſeignes plantées en ſigne devictoire. Mais elles n'y demeurerent gueres. Le grand Maiſtre & Anthoine d'Aubuſſon Vicomte de Montelier ſon frere, viennent au ſecours, trouuent que pluſieurs Turcs eſtoient dedans la ville, ils les taillent en pieces, repouſſent le reſte & le ſuiuent juſques au deuant du pauillon du Bacha, prennent l'eſtendart Royal du Turc & le portent à Rhodes.

Eſcalade repouſſée.

Viſion miraculeuſe.

On dit qu'en cét aſſaut les Turcs virent [a] en l'air ſur les murailles vne luiſante Croix d'or, vne Vierge veſtuë de blanc, le bouclier au bras, la lance à la main & vn homme affublé d'vne peau de chameau, ſuiuis d'vne grande trouppe de gens armez & tout rayonnans qui ſembloient ſe preſenter au ſecours de la ville: Que les aſſaillans furent tellement effrayez & eſtonnez de ceſte viſion, que ceux qui eſtoient plus proches des murailles n'oſerent paſſer outre, & ceux qui en eſtoient encores eſloignez prindrent la fuite: Ce miracle a eſté écrit par tous les hiſtoriens qui ont parlé de ce ſiege, & Guillaume Coarſin Vice-Chancelier de l'Ordre, en parle amplement en ſes commentaires.

Le Baſcha dépité d'vne conſtance & reſolution ſi parfaicte, ſe retire, fait conduire diligemment ſon artillerie, dequoy vn general doit auoir ſoing ſur tout, car la perte en eſt honteuſe. Il la fit embarquer auec les bleſſez. La rage qu'il n'auoit peu vomir ſur les ha-

z Le Roy Amaſis faiſãt la guerre aux Arabes fit marcher apres les Egyptiens, les ſtatuës des Dieux qu'ils adoroient, afin qu'ils allaſſent plus gaillardement aux perils, en ſe ſouuenant qu'ils auoient derriere eux leurs Dieux pour ſpectateurs, & qu'ils eſtoient obligez de les ſauuer & ne les laiſſer au pouuoir des ennemis. Polinaenvs lib. 7.

a Ceſte viſion eſt rapportée par I. Boſio en la I. partie de ſon Hiſtoire en ces termes. *Nel medeſimo punto vide l'eſſercito Turcheſco in aria vna riſplendente Croce di color d'oro, & apparue vna vergine di candidiſſimi panni veſtita, con lo ſcudo imbrucciato, è vna lancia in mano & deo era vn huomo d'humili panni veſtito con vna pelle di Camello in doſſo. Dietro al quale ſi vedeua vna ſchiera di ſoldati di ſplendẽtiſſimi armi armati, ch' in ſoccorſo della Citta pareua, che frettoloſamente veniſſero. Alla qual viſione, reſtarono gl' infedeli tanto ſtupefatti è attoniti che quelli ch' erano ancor lontani, non ardirono alle mura approſſimarſi, egli altri ch' erano vicini, di tanto horrore, è di tanto ſpauento s'empierono, che co'l diſordine, è con la paura che detta habbiamo, toſto infuga ſi voltarono.*

bitans de Rhodes parut par tout au tour de la ville, ne laiſſant arbre ſans le couper, vignes ſans arracher, & maiſons ſans y mettre le feu. Comme le Baſcha fut ſorty du port, il découure deux groſſes Nauires que Ferdinand Roy de Naples enuoyoit au ſecours. Il jugea que ce luy ſeroit vn affront de les laiſſer paſſer ſans combattre, mais en dépit de luy & de vingt galeres dont ſes deux Nauires furent aſſaillies elles entrerent au port apres auoir combatu trois heures entieres. Retraite des Turcs.

a Parce que iamais pour nuageux que fut le iour on ne vit Rhodes ſans Soleil, les anciens diſoient qu'elle eſtoit cõſacrée au Soleil. Elle eſt en la Mer Carpatie en la Prouince de Lycie, & ſeparée de la coſte par vn bras de mer qu'on dit le canal de Rhodes, large de vingt milles. Elle eſt longue & quarrée d'enuiron cent & vingt milles de circuit. Elle a la Lycie du Septentrion, l'Egypte au Midy, Cypre au Leuant, & Candie au Ponant.

Ainſi Rhodes le clair Soleil a de la Mer ſi renommée dans les hiſtoires & les fables de l'antiquité, fut conſeruée aux Chreſtiens. Toute la ville en ſigne de reſioüyſſance fit des feux de joye, tira les canons, fit ſonner les cloches. Les trompettes, clairons & tambours eſtoient ſur la muraille que le grand Maiſtre receut par les lettres du Pape Sixte IV. d'vne puiſſante armée qui venoit à ſon ſecours. Le Baſcha deſireux de ſçauoir la cauſe d'vne telle allegreſſe enuoya quelques Grecs pour le demander aux ſentinelles, on leur dict que c'eſtoit parce que l'armée Chreſtienne eſtoit proche, ce que luy eſtant rapporté il fit moüiller l'anchre & donner voile aux vents le dix-huictieſme d'Aouſt, ayant demeuré en ce ſiege quatre-vingts neuf iours & perdu la meilleure partie de ſon armée. Recognoiſſance pour la deliurãce du ſiege.

Ceſte valeureuſe reſiſtance à la conſeruatiõ de l'Iſle de Rhodes apporta beaucoup de gloire à la Chreſtiété, & obligea les Chreſtiés d'en loüer le Dieu des victoires pour le rendre propice & fauorable quand [b] il ſeroit réclamé en pareille neceſſité, puis que ny la deffence des villes ny la route des exercites ne ſe peut eſperer que de ſa main. La Croix triõpha des Croiſſans. XXV.

b Xenophon exhorte les hommes d'honnorer les Dieux en la proſperité afin qu'ils ſoient propices & amis en la neceſſité.

Digitized by Google

Mort de Mahomet Empereur des Turcs.

[e] Mahomet depuis cét affront ne fit que languir, & proposa, pour se vanger, de grands efforts contre l'Italie, & rien moins que de faire de Rome vne autre Constantinople, du Vatican vn serrail, du Latran vne Mosquee. En l'apprehension de telles ruynes & desolations, Sixte IV. estoit sur le point de quicter Rome & venir en France, l'Italie estant trop foible pour resister à vn si puissant ennemy, qui s'estant rendu maistre de douze Royaumes en la petite Asie, de l'Archipelago, de l'Albanie & de la Sclauonie, de tout l'Empire de Constantinople & de Trebizonde, menaçoit d'entrer bien auant en l'Europe du costé de Poüille & de Calabre, [d] où il auoit faict des desolations extrémes, & despoüillé l'Italie de la fleur de ses Caualiers, & peut-estre n'y eust pas trouué des Princes qui eussent si courageusement renuoyé ses Ambassadeurs, ny mesprisé ses menaces, comme fit Mathias Coruin Roy de Hongrie & de Polongne : car quand ce barbare luy eust mandé de luy rendre le Royaume de Polongne, il fit ceste respõse braue & hardie à ses Ambassadeurs, [e] *Allez, dites à vostre maistre qu'il regne en Grece par mon moyen, & qu'il n'y demeurera que tant qu'il me plaira.*

e Les Chrestiens aux guerres contre les infidelles auoient souuent ce mot pour esperance de victoire, *La Croix sera victorieuse.* En la guerre de Basile contre les Manichéẽ, les Chrestiens crioient. Σταυρὸς νικᾷ. Cedrenus.

d Mahomet II. fit la guerre trois ans en Poüille & Calabre, emporta de force les villes d'Otrunte, Tarente & Leucé.

e Genereuse repartie de Mathias Coruin, rapportee par Ioachim Cureus aux Annales de Silesie. Mahomet le redoubta touſiours depuis.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIERES PRINCIPALES contenuës au neufieſme Liure.

I. *Maximilien n'vſe pas bien de l'aduantage de la iournee de Guinegaſte.*

II. *Attentat ſur la perſonne du Roy, miraculeuſement empeſché.*

III. *Pareille entrepriſe deſcouuerte & punie.*

IIII. *Prinſe & reprinſe de Beaune & de Verdun.*

V. *Sigiſmond Archiduc d'Auſtriche donne ſes Eſtats à l'Archiduc Maximilian ſon nepueu.*

VI. *Louys de Bourbon Eueſque du Liege tué par Guillaume de la Marche.*

VII. *Eſtabliſſement d'vne nouuelle Milice de gens de camp.*

VIII. *Belles remarques des aduantages de l'Infanterie ſur la Cauallerie.*

IX. *Mort de Mahomet II. Empereur des Turcs. Abregé des principales actions de ſa vie & de ſes cruautez.*

X. *Deſſeins du Roy ſur la Lorraine: Eſtat de ceſte maiſon depuis le Duc Iean iuſques à Yoland d'Anjou femme de Ferry Comte de Vaudemont.*

XI. *Variable fortune de la maiſon d'Anjou au Royaume de Naples depuis Louys II. fils du Roy Iean, iuſques à René Duc d'Anjou.*

XII. *Mort de René Duc d'Anjou, ſes vertus & exercices.*

Digitized by Google

Il inſtitua l'ordre du Croiſſant.

XIII. *Charles Comte du Mayne & Prouence, faict donation au Roy de la Comté de Prouence.*

XIIII. *Le Roy ſe ſaiſit de la Duché de Bar.*

XV. *René Duc de Lorraine General de l'armee des Venitiens.*

XVI. *Guerre de Ferrare contre les Venitiens. Le Pape & le Roy de Naples s'en meſlent. Venitiens excommuniez.*

XVII. *Paix traictee contre le gré du Pape, magnanimité de ſon courage.*

XVIII. *Grand & urgent beſoin que l'Egliſe auoit de la tenuë d'vn Concile.*

XIX. *Hardie entrepriſe d'vn Prelat contre le Pape.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE NEVFIESME.

QVE ſeruent aux Cerfs ces teſtes ſi belles & ſi fortes, s'ils n'ont point de cœur pour en vſer? L'Archiduc Maximilien a plus de ſubject de ſe repentir que de s'eſioüir du ſuccez de Guinegaſte, pour ne s'eſtre ſeruy de l'occaſion & de ſon aduantage. S'il ſe fuſt preſenté deuant Theroüenne ou deuant Arras, il n'y euſt trouué que de l'eſtonnement pour reſiſtance. Il ne l'oſa entreprendre, [a] tellement que ceſte iournee qui luy deuoit acquerir de la gloire enuers les Flamans, ne luy apporta que du meſpris ; auſſi ſçauoient-ils bien que le champ de bataille ne luy eſtoit demeuré que pour luy repreſenter l'inégalité de la perte, ayant perdu beaucoup plus de gens que le Roy, qui eſtoit touſiours maiſtre de l'Artois, ſans lequel les Comtes de Flandres ne ſont qu'à demy Princes.

Maximilien n'vſe pas biẽ de la iournee de Guinegaſte.

Il y perdit plus qu'il n'y gagna.

Il en prend mal aux Eſtats qui ſont contraints de chercher des maiſtres eſtrangers, qui ſont cõme iambes ou bras poſtices aux corps naturels. Il n'en eſt gueres mieux pour les Princes qui ſont touſiours odieux, & n'eſtans bien aymez ne peuuent eſtre bien obeys. [b]

Maximi-

a Philip. de Comines dit qu'apres la bataille de Guinegaſte ſi Maximilien euſt eu conſeil de retourner deuãt Theroüenne, il n'euſt trouué ame dedans, & autant en Arras.

b C'eſt vn tiltre glorieux à vn Prince quand il ſe peut dire bien aymé de ſon peuple. Cela ne ſe peut acquerir que par les vertus toutes Royales, & qui ſont plus eſtimables que les Royaumes: *Il regnare depende ſpeſſo della fortunà ; ma il Re che ſi proponga per vnico fine la ſalute & la felicità de populi ſuoi depende ſolamente da ſe medeſimo & della propria virtù* GVIC. *lib.* 1.

Digitized by Google

Maximilien n'auoit pas eſté nourry aux affaires, ſa ieuneſſe ne pouuoit eſtre meure deuant le temps, l'Empereur Frideric ſon pere Prince des plus auares du monde, ne luy auoit pas donné beaucoup de gens ny d'argent pour faire les merueilles que l'on eſperoit de luy auant que de le voir; en vn mot, il n'auoit pas ſacrifié à la reputation[c] entrant au pays. D'ailleurs comme l'on s'offence plus du manquement des choſes promiſes que de celles qui ſont ſimplement eſperees, on ne voyoit point que l'Empereur Frideric ſe ſouciaſt de l'aſſiſter, ny de le ſecourir des forces eſgalles au beſoin qui le preſſoit, car il auoit mandé aux bonnes villes, qu'auſſitoſt qu'il auroit mis ordre aux affaires de l'Empire il ſuiuroit ſon fils, & neantmoins il le laiſſoit en vne confuſion de miſeres,[d] & n'auoit pas ſeulement dequoy fournir à l'entretenement de ſa propre maiſon, de maniere que la Princeſſe fut contrainćte de vendre & engager partie de ſon domaine.

Son aage ſans experience.

Ainſi la bataille de Guinegaſte ne fut ſuiuie d'autre perte. Le Prince d'Orange ſeul s'en voulut preualoir, ayant veu que ce qu'il auoit deſſeigné contre la perſonne du Roy ne luy apportoit que de la honte & du repentir. La vengeance inuéte de vilains artifices pour ſe contenter. Offencé contre le Roy de ce qu'il ne luy auoit tãt dõné d'authorité qu'il en pẽſoit meriter, ne ſe contenta d'auoir quitté ſon ſeruice pour ſuiure l'Archeduc, & faire reuolter contre luy les villes de Bourgongne. Il entreprit encor ſur ſa vie, eſtimant que pour ſe deliurer de crainte il s'en deuoit deffaire du tout.[e] M. d'Eſpilly Aduocat general du Roy au Parlement de Dauphiné, qui eſt de ceux qui en merite & en ſuffiſance voient plus de gens qui les

Attẽtat cõmandé par le Prince d'Orange.

c Par les premiers iugemens que l'on faict d'vn nouueau Prince, ſa reputation en eſt foible ou forte, & partãt les Sages conſeillent, *Inſtandum famæ, nam prout prima cedunt cenſentur vniuerſa.*

d Par les lettres que l'Empereur Frideric eſcriuit à la ville de Dole, & qui ſont en datte du 12. Feurier 1477. on void qu'il promettoit de le ſuiure incontinent. *Nos verò compoſitis pauliſper negotijs noſtris eundem filium noſtrũ Ducem Maximilianum illico ſubſequemur, & ad vos in propria perſona accedere volumus, parati & inclinati, vt ad omnem gratiam & fauorem quos vobis intuitu dictorum ducis Maximiliani, & conſortis Ducisſæ Mariæ impartiri poſſumus, Ann. de Bourg.*

e Entreprendre ſur la vie de ſon ennemy c'eſt vn teſmoignage & de crainte & de couardiſe, pour l'apprehenſion qu'il ne s'en teſſente, c'eſt vn cõſeil de ſeureté, & non de courage.

ſuiuent qu'il n'y en a qui les precedent, m'a enuoyé vn extraict des regiſtres de la Chambre des Comptes de Dauphiné, qui porte vn eſtrange exemple de cela, & ſert de phare tres clair, que la prouidence eternelle n'a iamais manqué à la conſeruation de ceſte Monarchie, deſtournant touſiours les coups que l'enfer auoit ſuſcité pour en aduancer la diſſipation. En voicy l'hiſtoire.

Iean Renód natif de S. Chaumont en Lyonnois, & faiſant profeſſion de mercier, & d'apoticaire [f] en la vil le de Clermont en Auuergne, entrepriſt d'aller à Florence pour y voir vn nommé Franciſquin, lequel il auoit ſeruy autresfois, & qui eſtoit ſeruiteur de la maiſon de Medicis, & luy menoit vn cheual d'enuiró dix-neuf à vingt eſcus, en eſperance qu'il luy feroit quelque bien, car les gens de ceſte ſorte ne donnent que pour receuoir. Il ſe mit en chemin deuant Paſques, paſſa la ſemaine ſaincte & les feſtes à Lyon, & en partit le Lundy apres l'octaue, tira droict à Nantua où il fut rencontré par cinq hommes qui le menerent à Sainct Claude au Seigneur d'Erbeins, lequel le fit priſonnier, parce qu'il ſe diſoit François, & l'enuoya au Prince d'Orange qui eſtoit lors à Arbois.

Iean Renód Lionnois.

Priſonnier du Prince d'Orange.

Le Prince d'Orange s'informa curieuſemẽt de tout ce qu'il ſçauoit, & recognoiſſant à ſon diſcours que le deſir de tirer quelque choſe du maiſtre qu'il auoit ſeruy à Florence, l'auoit fait entreprendre vn ſi grand voyage, que la neceſſité le faiſoit capable de toutes choſes, & qu'elle le rendoit de l'humeur d'vn malade, auquel peu de choſe donnee à propos ſert d'allegement, [g] commença de ietter quelques paroles de la longueur & difficulté des chemins, & l'aſſeurant de plus de bien auec moins de peine, luy demanda s'il ſe-

[f] par le proces verbal il eſt dit que ce Renond eſtoit marié à Clermõt, qu'il auoit deux freres à Lyon, l'vn beneficié en la grande Egliſe, & Pierre Renond Chauſſetier demeurant en l'vn des lotiages de l'Hoſtel de maiſtre Michel Lambert, mary de la Sibille.

[g] Les biẽ faicts qui preuiennent les demandes de ceux qui en ont beſoing, & que la neceſſité preſſe, font de grands effects, & reſẽblẽt ces legers remedes qui donnez à propos ſoulagent beaucoup les maladies, *Quis ægris opportunitas ſibi ſalutaris eſt, & aqua tempeſtiuè data remedij locum obtinet.* Sen.

roit pas auſſi content qu'on luy en fiſt où il eſtoit lors, que d'en aller querir ſi loing. Renond reſpondit qu'il le vouloit bien, & qu'il eſtoit tout preſt de le ſeruir enuers tous & contre tous, & fuſt-ce pour aller contre le Roy. Le Prince d'Orange repart, *c'eſt bien parlé, tu és celuy que ie demande*, & commanda qu'on luy fiſt bonne chere, & deſlors luy fuſt permis d'aller par la ville par tout où il voudroit aller, & neantmoins on le faiſoit accompagner par vn Liegeois afin qu'il n'eſchappaſt. Le Baſtard d'Orange le ſonda pour voir s'il continuoit en ceſte volonté, s'il y alloit franchement ou à regret, [h] & l'aſſeura qu'en y perſeuerant il trouueroit vne fortune entiere & heureuſe, que s'il vouloit faire ſerment de ſeruir fidellement l'Archiduc d'Auſtriche, le Prince d'Orange auoit pouuoir de luy faire du bien, & ſon authorité eſtoit telle que s'il luy donnoit la moitié du pays, la donatiõ ne ſeroit point reuocquee. Ces paroles firent les effects que l'on peut imaginer en vne ame de ceſte ſorte, & en telle affliction que pour ſe mettre en liberté il euſt promis tout ce que l'on euſt voulu.

S'offre à tout faire.

On l'engage par l'eſperãce degrãds bienfaits.

h Il ne faut rien eſperer de bon de ce qui s'entreprend à contre cœur, *Permultum intereſt vtrum ſponte noſtra quid faciamus an inuiti.* Arist.

Le Prince d'Orange eſtimant qu'il n'y auoit plus rien a faire qu'à l'obliger, le faict venir en ſa chambre en la preſence du baſtard d'Orange pour iurer ſur vn Meſſel, & ſur la figure du Crucifix, de faire tout ce qu'il luy commanderoit, & adiouſtant à ſon ſerment ceſte cõdition, [i] que s'il ne le faiſoit il renonçoit Dieu, Chreſme & Bapteſme. Renond iure, tranche librement ces paroles, prend chambre en enfer (ce ſont ſes mots) s'il manque d'effectuer ce qui luy ſera commandé; mais ſon cœur ne conſentoit en aucune façon au ſerment, aymant mieux tromper ſon hoſte que trahir ſon maiſtre.

Iure de faire tout ce que l'õ voudra.

i Trois conditions doit auoir le ſermẽt, la Verité, le Iugement, & la Iuſtice, ſi l'vne mãque c'eſt execration. Il ſe faut touſiours garder de iurer pour tromper celuy qui ſe fie au ſermẽt qu'õ luy fait. *In dolo iurat qui aliter facturus eſt quam promittit, cũ periurium ſit nequiter decipere credentem.* Aug. 22.q.2.can. in dolo.

On le laiſſa encor trois iours pour voir s'il perſeuereroit en ceſte reſolution, & remarquer s'il y auoit de la froideur en ſes paroles ou de l'eſtonnement en ſon viſage, parce que les paroles les plus certaines en apparence ſont volontiers alterees par l'inconſtance de la volonté, le naturel des hommes eſtant tel qu'il oſte ſouuent la volonté à toutes ſes volontez, * & en ces marchez ſi perilleux il ne faut pas achepter les hommes au ſon comme les vaſes d'eſtain, il faut que les yeux & interieurs & exterieurs en iugent.

k Rien de ferme ny de conſtant aux reſolutiõs humaines, l'homme eſt ſubjet de reietter la choſe de la meſme main qu'il la promet & la iure, *Qui non ex toto vult, nõ ex toto imperat.*

Le Prince d'Orange luy fit bailler vn cheual & le mena à Bleterans, le fit venir en ſa chambre, commanda au baſtard d'Orange de luy apporter cinq boëttes de plomb, preſentant leſquelles à Renond l'adiura par le ſerment qu'il auoit faict d'en vſer comme il luy diroit. Il luy fit voir que ces boëttes eſtoient pleines de diuerſes liqueurs, & que chacune portoit la difference de ſa couleur, puis luy dit, *Tu ſçais que le Roy apres auoir entendu la Meſſe, ou qu'il a faict ſes deuotions, a accouſtumé de baiſer la terre & ſouuent les coings de l'Autel.* l *Tu trouueras moyen d'eſpancher de ces liqueurs aux endroicts où il ſe mettra à genoux, & en frotteras les coings de l'Autel, & afin que la couleur reſponde aux paremens qui ſeront deſſus, & que la diuerſité ne faſſe que l'on prenne garde à la tache, tu prendras de la liqueur verde ſur les paremẽs verds, de la noire ſur le noir, de la blanche ſur le blanc, & de meſme de la rouge, & de la bleuë ſur les couleurs qui ſeront pareilles, la blãche ſe peut mettre ſur la terre & ſur la couleur griſe. Elles ſont toutes de ceſte compoſition, qu'auſſi toſt qu'elles ſeront eſpanchees, il n'en paroiſtra rien & perſonne ne s'en pourra apperceuoir, mais prends bien garde que tu ne les touches de la main.*

On luy mõſtre cinq boëttes de poiſon.

l La vẽgeance eſt aueugle, elle ne reſpecte la ſainĉteté des lieux, ny la reuerence des choſes. Les Princes doiuẽt eſtre inſtruits par cét exemple, que la mort les eſpie & les peut ſurprendre par tout. Au meſme tẽps que i'eſcriuois cecy, i'auois adiouſté ces vers aux Tablettes de la vie & de la mort.

Par les myſteres ſainĉts la mort n'eſt diuertie
D'attaquer les plus grands meſmes deuant l'Autel,
Henry de Luxembourg meurt en prenant l'Hoſtie,
Et Victor boit la mort au calice immortel.

Ceſte deffence de ne les toucher, fit que Renond demanda au Prince en quelle façon il les pouuoit

mettre ſur les paremens de l'Autel ſans les frotter du doigt. Le Prince luy dict, *Tu prendras vne chandelle de cire, & en moüilleras le bout feignant de faire ton offrande, tu baiſeras ſelon la couſtume les coings de l'Autel, & puis tu les toucheras du bout de ta chandelle de cire, en frottant l'endroit où tu croiras que le Roy baiſera l'Autel.*

Renond qui auoit horreur en ſon ame de tout cela, monſtroit en ſes paroles qu'il n'y auoit rien à penſer plus iuſte, ny plus aiſé à faire. Il tardoit au Prince d'Orange qu'il fuſt deſia loing, & luy ſembloit que ſa vengeance, quoy que tirée par la cruauté, l'audace, l'impatience & l'impudence, comme par quatre Tygres, n'alloit pas aſſez viſte, diſant touſiours que puis que le Roy ne l'auoit voulu pour ſon ſeruiteur, il ne le tiẽdroit iamais pour ſon maiſtre. Renond promit de faire tout cela, & n'y apporta aucune difficulté, ſinon de pouuoir ſortir du pays ſans eſtre retenu, parce que ſi toſt qu'il ſeroit dans les terres du Royaume il eſtoit en aſſeurance & ne craignoit rien. Le Prince d'Orange luy bailla de l'argent, & le fit conduire hors le pays de la Franche Comté, & luy donna vn paſſe-port pour paſſer en Breſſe, luy promit deux cens eſcus ; & parce que Renond diſoit, que la recompenſe ne ſeroit pas égale au ſeruice qu'il entreprenoit, il jura [m] ſur des heures qu'il auoit en mains, que s'il faiſoit ce qu'il luy commandoit, il luy donneroit l'office de par deſſus, de la Saulnerie de Salins, vallant deux mil quatre cens liures de gages; que s'il mouroit il feroit donner à ſa femme & à ſes enfans, trois cens liures de rente & vne maiſon en la ville de Salins pour leur retraicte, en vn mot qu'on luy feroit plus de bien qu'on ne luy en promettoit.

Il promet de le faire.

l Le chariot de la vengeance a quatre rouës, la cruauté, l'imparience, l'audace, l'impudence, *valde enim velox currus iſte ad effundendũ ſanguinem, qui nec innocẽtia ſiſtitur, nec patientia retardatur, nec timore frænatur, nec pudor inhibetur.* Bern.

m Les grands pour l'execution de leurs deſſeins ne demandent pas des termes à moitié, ils mépriſent les ſeruices limitez & conditionnez.

Il ne reſtoit plus qu'à faire l'Epitaphe du Roy, mais

comme ils estoient sur ces discours, le sieur d'Erbeins arriue qui les rompit, & le Prince fit retirer Renond, lequel descendit en vne chambre dont le tuyau de la cheminée respondoit à celle du Prince, & pouuoit entendre fort ayséement tout ce que l'on disoit. Apres que d'Erbeins eust parlé au Prince des affaires de la guerre, & que Dijon, Chaalons & Beaune estoient pour se rendre aux Archiducs, [n] il oüyt que le Prince luy dit, *Vous nous auez amené vn homme qui nous estoit bien necessaire pour les boëtes que vous sçauez.* Sur ce d'Erbeins dit au Prince qu'il auoit tres-mal besongné d'auoir découuert ceste matiere à vne homme qui estoit François. *Si vous luy auez promis* (dit il) *de le faire Cheualier, le Roy le fera Comte. Il a faict Cheualier vn soüillon de cuisine, & luy a donné de grands biens pour luy auoir découuert vne semblable entrepriſe. Et quel remede?* dit le Prince, *il le faut jetter en la riuiere,* replique d'Erbeins, *afin qu'il ne découure rien.* Le bastard d'Orange dit, que ce seroit malfaict, attendu qu'il auoit esté pris en Sauoye, en habit de marchand, non de soldat, que c'estoit vn pauure homme qui n'auoit iamais parlé à homme de guerre, que le chappeau en terre.

Ceste mauuaise negociation est rõpuë.

Danger où se trouue Renõd.

n Les villes de Dijon, Beaune, Verdun, se reuolterent contre le Roy. Le Seigneur de Chaumont qui en estoit Gouuerneur, les reprit. Philippes de Comines dit, que ce fut par la faute du sens de ses ennemis, & que Dieu donne la sagesse & la conduite à la part qu'il veut soustenir.

Ce premier instrument estant deuenu inutil entre les mains de ce Prince, il ne quitta pour cela ceste mauuaise besongne, tant sa vengeance estoit allumée de rage & de dépit contre le Roy, qui l'auoit mépriſé comme vne personne qui ne luy pouuoit faire ny biẽ ny mal. [o] Le Prince demanda de qui on se seruiroit pour les boëtes, d'Erbeins respond qu'il luy donneroit vn de ses seruiteurs nommé Catherin, personne fort fidele, qui sçauoit aller & parler, cognoissoit beaucoup de gens à la Cour, auoit esté l'hyuer passé à Arras, à Paris & à Tours. On faict venir ce Catherin, qui

Vn autre est employé à l'attentat.

o Le Roy, dit Philippes de Cõm. ne cuidoit point que le Prince d'Orange eust cœur, ne façon de rebeller le pays de Bourgongne, comme il fit, au moins vne grand' partie.

Digitized by Google

promit de faire tout ce que l'ó voudroit. Lors le Prince d'Orange commanda au baſtard d'Orange de mener Renond à Salins, & de prédre garde qu'il n'échappaſt, *Vous ferez bien*, dit Catherin, *car s'il va en France ie me garderay bien d'y aller, parce qu'il découurira tous nos deſſeins, & d'autant qu'il me cognoiſt il m'accuſera.* Il auoit raiſon de penſer à cela, car s'il euſt eſté découuert on ne luy euſt pas donné loiſir, de ſe repentir. Le baſtard d'Orange dit, qu'il luy mettroit de ſi gros fers aux pieds qu'il le garderoit bien de voler. Le lendemain Renond fut mené à Salins, logé à Chaſtelbelin & enferré en vne chambre baſſe, d'vn fer peſant plus de cent liures.

Renond priſonnier enferré & mis à rançon.

Le Baſtard d'Orange alla à Beaune, q pour la reduire en l'obeïſſance de l'Archiduc, & cela faict il reuint à Chaſtel-belin, dit à Renond qu'il eſtoit ſon priſonnier de guerre, & qu'il falloit qu'il ſe miſt à rançon; Renond ne ſçeut faire autre choſe que de pleurer, diſant que ce n'eſtoit pas ce que le Prince d'Orange auoit promis. Le baſtard d'Orange luy dit, que ce n'eſtoit point là le lieu des larmes, que l'eau y eſtoit chere, & qu'il ſe deuoit reſoudre ou à la rançon, ou à ſauter du roc en bas; ne pouuant faire autrement, il promet de payer deux cens eſcus dans la feſte ſainct Iean Baptiſte, & que s'il ne s'aquittoit dans ce temps là, il payeroit le double.

Il ſe trouua en ceſte perplexité le premier iour du mois de May, feſte de ſainct Iacques & ſainct Philippe, il fit ſon vœu à noſtre Dame du Puy en Velay, & à ſainct Iacques en Galice, promit d'y aller rendre ſes vœux s'il échappoit de ceſte priſon, & de ne voir femme ny enfans juſques à ce qu'il euſt reuelé au Roy la machination du prince d'Orange. Sa priere acheuée,

Deliuré par miracle.

p Il y a des crimes dont l'exemple eſt ſi neceſſaire, qu'il faut que les preuenus ſoient incontinent dépeſchez. Aux autres excez il eſt bon que la repentãce precede la peine, & le bõ Prince, *Non pœna ſemper, ſed ſæpius pœnitentia contentus eſſe debet.* Tac. in vit. Agric.

q Le procez verbal dit que le pays fit de grandes rejoüyſſances pour la reduction de Beaune & pour ces mots.

Et en faiſant leſdites feſtes & dances ouyt & entendit que ceux qui eſtoient en la chãbre au deſſous d'icelle, où ledit deposant eſtoit en ladite tour, crierent à haute voix en diſant telles paroles, viue, viue Bourgongne & de la reſte vn. Et ainſi le dirent par trois ou quatre fois, pareillement le dirent les autres qui eſtoient audit Chaſtel-Belin.

Dieu qui a touſiours eu vn ſoing particulier du Roy & du Royaume de France, luy donna moyen de rompre ſes fers, & de ſortir de ceſte priſon pour aduertir le Roy de ces choſes tant importantes à la propre ſeureté de ſa perſonne, & de ſon Eſtat. [e] La craincte qu'il euſt d'eſtre ſuiuy luy fit prendre le chemin de Loſannes, & de-là ſe rendit en diligence à Bourges, & aduerty que le ſieur de Bouchages eſtoit à Bourges, & qu'il eſtoit l'vn des principaux ſeruiteurs du Roy, il ſ'addreſſa à luy pour luy dire tout ce qu'il auoit appris du Prince d'Orange. Le ſieur de Bouchages fit venir Roul Pichon Conſeiller du Roy pour oüyr ceſte declaration, & en fit dreſſer vn procés verbal qui fut enregiſtré en la Chambre des Comptes de Dauphiné, & qui eſt en datte du vingt huictieſme May, mil quatre cens ſoixante dix-huict, Signé Imbert de Baterne. R. Pichon.

[e] Le procez verbal porte qu'apres que Renond eut fait ſon vœu, les fers dont il eſtoit enferré s'ẽ trouuurirent, & trouua façon d'échapper par le moyen de deux lances qu'il attacha bout à bout l'vne de l'autre, & des cordes qu'il trouua.

Vient à Bourges & declare ce que dvſſus.

De ce diſcours on en void naiſtre vn autre. Le Seigneur d'Erbeins pour faire cognoiſtre au Prince d'Orange, qu'inconſiderément il auoit choiſi vn Fráçois pour eſtre le porteur de ſes boëttes & l'executeur de ſes deſſeins, parce qu'outre les liens de Dieu & de la nature qui l'obligeoiẽt à ſon Prince, & à ne rien tenir de ce qu'il promettroit contre luy, [f] l'eſtat où il eſtoit en promettant le diſpenſoit de ſa promeſſe, luy dit que ſi Renond le faiſoit pour l'eſpoir de la recompenſe, il en auoit plus du Roy que de nul autre, & qu'il auoit faict Cheualier vn ſoüillon de cuiſine pour luy auoir reuelé vne pareille entrepriſe ſur ſa perſonne. La Chronique ne parle point de ceſte ſorte de recompenſe, mais elle rapporte biẽ le ſeruice que fit au Roy vn Queux de cuiſine nommé Colinet.

Autre attẽtat.

[f] Les promeſſes injuſtes ne ſe doiuent pas tenir, c'eſt iuſtice de s'en departir, injuſtice de les garder, ſi elles ont eſté extorquées par force elles n'obligent point, car la volonté de celuy qui promettoit n'eſtoit pas libre.

Le Queux eſt celuy qui fait les entrées de table.

Les Princes ont des inſtrumens & du bien & du mal

mal qu'ils font, ils trouuent des hommes à tout faire, & qui ont l'eſprit pour heurter à toutes portes & entendre à tout marché, & ſe deffaire des hommes par des voyes incognuës aux hommes genereux, & indignes des Princes. [t] Le Duc de Bourgongne en eut qui pratiquerent vn marchand nommé Ithier, pour faire empoiſonner le Roy ſous promeſſe de cinquante mil eſcus pour les diſtribuer à ceux qui executeroient ce damnable deſſein, mais ils trouuerent que la porte par où il le vouloit faire paſſer eſtoit fermée, & n'auoit oncques eſté ouuerte à ſemblables penſées, & qu'ils n'y trouueroient que du mal'heur, car on peut dire à la gloire de la fidelité, que telles deteſtables conſpirations n'entrerent iamais en la cuiſine de la bouche.

t Machiner contre la vie de ſon ennemy par autre voye que par les armes, eſt choſe indigne du Prince. Adgandeſtre Prince des Chattes, promettoit au Senat de faire mourir Arminius ſi on luy enuoyoit du poiſon, le Senat fit répõſe, *Non fraude neque occultis, ſed palam & armatum populum Romanum hoſtes ſuos vlciſci: qua gloria æquabat ſe Tyberius priſcis Imperatoribus, qui venenum in Pyrrhum regem vetuerant, prodiderantque.*

Ithier pratiqua vn nommé Hardy, & cét Hardy vn des ſauſſiers de la cuiſine du Roy, auquel il promit vingt mille écus. Ce faiſeur de ſauſſes ſe reſout ſur le champ d'en faire vne à ce maraut qui le venoit tenter, & préferant le deuoir de ſa fidelité [u] à toute autre conſideration de proffit, fait ſemblant de vouloir entendre à ce marché, luy dit qu'il ne pouuoit rien faire ſans Colinet qui eſtoit auſſi des officiers, & qu'il eſtoit neceſſaire de luy mettre en main les poiſons dont il ſe vouloit ſeruir. Hardy leur donne & les inſtruict comme il en falloit vſer. Incontinent ils en aduertirent le Roy, qui fit prendre, interroger & répondre cét empoiſonneur en ſa preſence, pour ſçauoir les mouuements & les effects de ſon deſſein. Il confeſſa tout. Le Roy partit d'Amboiſe où il eſtoit lors, pour aller à Paris, & feit conduire par Iean Bloſſet Capitaine de cent Archers de la garde du Dauphin, cét Hardy qui eſtoit enchaiſné ſur vne baſſe charette pour le

Le Roy aduerty de cét empoiſonnement.

u Cõme il n'y a reſpect de perte, d'incommodité, de peril, de difficulté qui diſpenſe vne iuſte promeſſe, auſſi n'y a il conſideration de profit, ny d'aduantage qui doiue mouuoir la volonté à tenir celle qui eſt inique aux gens de bien, *Fides vtilitate antiquior.* Tit. Liv.

deliurer au Preuoſt des marchands de la ville, afin d'en faire iuſtice. Ils le vindrent receuoir aux fauxbourgs de la ville, & le firent aſſeoir ſur vne chaire éleuée ſur la charette, afin que le peuple de Paris leviſt, nõtant à la honte de ce miſerable, qu'à la confuſion du Duc de Bourgongne, parce que l'on diſoit publiquement qu'il auoit commandé vn attentat ſi enorme. On luy fit ſon procés, [u] & fut condamné à eſtre écartelé, ſes quatre quartiers portez és quatre bonnes villes frontieres, auec vne inſcription contenant la cauſe du ſupplice, ſes maiſons raſées, le lieu de ſa natiuité deſtruit ſans iamais y eſtre fait edifice. Iugemẽt ſainct & iuſte. Si les lieux pour eſtre innocemment complices de quelque enorme & ſignalée méchanceté, ont eſté appellez ſcelerez & ſcelerats, ceux qui ont produit & ſouffert ces meurtriers, tueurs & empoiſonneurs des Roys, doiuent eſtre tenus pour execrables & maudits. [x]

Aſſaſſins remis au corps de ville de Paris

Lieux ſcelerez & execrables.

La crainte d'vn pareil ſupplice ne deſtourna pas de pareilles penſées vn nommé Iean Bon Anglois, lequel entreprit d'empoiſonner le Dauphin. Il fut condamné à perdre la teſte par ſentence du Preuoſt de Paris. Comme il eſtoit au ſupplice il deſira qu'on recommandaſt au Roy ſa femme & enfans. Le Roy voulut que la perte de la vie fuſt moderée à la perte des yeux. Il accepta ceſte commutation de peine qui ne l'obligeoit qu'à marcher [y] en compagnie, & le ſauuoit d'vn paſſage où l'on ne trouue pas de compagnon, & n'y a eſpoir de retour. I'ay creu que le Roy le fit ſe ſouuenãt du ſeruice que ce miſerable luy auoit rendu en la découuerte de quelques menées du Cõte d'Armagnac, comme il a eſté dit cy-deſſus.

Iean Bon Anglois.

Eſtrange cõmutation.

Dieu diſſipa les mauuaiſes penſées que le Prince

u Execution de Iean Hardy le Ieudy 30. Mars 1474. La Chronique dit, que la teſte qui auoit eſté eſleuée en la place de Greue, fut emportée incontinẽt apres ſecrettement.

x Le lieu où Iulia fit paſſer ſon carroſſe ſur le corps de Seruius Tullus ſon pere, tué par Tarquin. La porte par où ſortirent les trois cens Fabiens pour aller à la bataille où ils moururent. Le champ de bataille où Claude pere de Druſus fut malade, la place où les Veſtales eſtoient enterrées viues, furẽt appellez Scelerées.

y Il n'y a affliction qui ne trouue touſiours quelque choſe pour ſe conſoler. Aſclepiades eſtant deuenu aueugle, diſoit que l'aueuglemẽt luy apportoit ce contentement de ne marcher qu'accompagné, ſe faiſant conduire par vn jeune garçon.

Digitized by Google

d'Orange auoit ſur la vie du Roy, mais les deſſeins ſur les villes de Bourgongne reüſſirent. Il fit reuolter Beaune, & comme nous venons de dire, le baſtard de ſa maiſon y entra. Verdun ſe declara auſſi contre le Roy. Les villes de Mons-aujon, Chaſtillon ſur-Seine, Semur, Bar ſur-Seine ſuiuirent ceſte route. Chaumót Lieutenant general au pays, les reprit auſſi promptement qu'elles auoient eſté priſes, fit punir chaudement & ſeurement ceux [2] qui auoient conduict ceſte reuolte. Les ennemis manquerent de ſens & de jugement, & Phil. de Comm. rapporte à la difference des hómes, ce qui ſe doit rapporter aux ſecrets jugemens de la prouidéce eternelle pour la faueur ou défaueur des Princes & des Eſtats. Les memoires de la Franche-Comté du ſieur Golu en accuſent l'auarice de Frideric Empereur, & la foibleſſe des garniſons qui eſtoient en Bourgongne. Giury compoſa pour Beaune à quarante mil eſcus. Le Bailly d'Auxois rendit Semur. Guillaume de Vaudré fut priſonnier à Seurre. Simon de Quingey & Cottebrune à Verdun.

Beaune ſe reuolte.

Il eſt repris & les rebelles punis.

Auarice de l'Empereur Frideric.

Les efforts du prince d'Orange qui ſ'eſtoit retiré à Baſle, n'euſſent pas tant duré en ceſte prouince ſi l'Archeduc Sigiſmond ne ſ'en fuſt meſlé, & ſ'il n'euſt quitté l'alliance du Roy. Il s'irritoit ſoudain, & ſoudain s'appaiſoit. [a] Ces humeurs ne ſe rencontrent iamais aux princes qu'elles ne leur donnent ou trop de mépris, ou trop de crainte. Il ſe laiſſoit mener par le nez au gré de ſes ſeruiteurs qui le trompoient auſſi bien en le faiſant craindre comme en le faiſant eſperer. Par le conſeil des vns il auoit ſuiuy le Roy contre le Duc de Bourgongne, par l'aduis des autres & au pire eſtat il quitte le Roy pour ſon nepueu l'Ar-

Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche

[2] La punition d'vne rebellion, ſe doit faire promptement & aſprement comme fit Q. Fuluius ſur les Capoüans, deſquels il fit mourir quatre vingts ſans en dire mot à ſon Collegue, ny attendre les commãdemens du Senat. *Ita ad Capuam res compoſitæ conſilio ab omni parte laudabili, ſeuerè & celeriter in maximè noxios animaduerſum.* Tit. liu. lib. 16.

[a] La legereté, la colere & la facilité ne viennẽt pas bien à vn Prince. Il en eſt ou craint plus qu'il ne faut, ou priſé moins qu'il ne deſire. Tel eſtoit Vitellius *quẽ ſubitis offenſis, aut intempeſtiuis blanditijs mutabilem contemnebant, metuebantque.*

cheduc Maximilian, enuoye des trouppes Allemandes en Bourgógne ſous la conduite de Simó de Quingey, ſe dépoüille de tous ſes Eſtats, & ne ſ'en reſerue qu'vne penſion. [b]

Troupes vtrees d'Elſace & de la Cõté de Ferrette.

b Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche, n'ayant eu aucuns enfans du premier ny du ſecond mariage, donna ſes biens à ſon nepueu l'Archeduc Maximilian. Philippes de Commines dit qu'il ſe laiſſoit gouuerner par ſes ſeruiteurs, & qu'il n'y euſt iamais en luy grand ſens ny grand honneur.

Ce qu'il y euſt de perte en la bataille de Guinegaſte fut recompenſé par le gain de la ville d'Aire, & par le trouble qui arriua au Liege. Louys de Bourbon Eueſque du Liege frere de Iean & Pierre de Bourbó, eſtoit enuieilly en la hayne que les Liegeois luy portoient, & laquelle entroit profondement en leur ſouuenance toutes les fois qu'ils ſe ſouuenoient, que pour venger ſes propres injures le Duc de Bourgongne les auoit reduict en la miſere & deſolation qu'ils reſſentoient encores. Guillaume de la Marche ſurnommé le Sanglier d'Ardenne, qui auoit eſté eſleué & nourry de la main de ce Prince, & qui eſtoit penſionnaire de la maiſon de Bourgongne, entreprit de le faire mourir, & de faire ſon fils Eueſque.

Louys de Bourbon Eueſque du Liege.

Pour executer ce deſſein il fit vne trouppe de tous les deſeſperez & ſcelerats qu'il pût trouuer dedans Paris, (foreſt en ce temps là où telles beſtes ſauuages ſe cachoient) [c] leur donna des caſaques rouges, & pour liuree vne hure de Sanglier ſur la manche, & auec eux ſ'achemine dans le pays du Liege. Il communique ſa conſpiratió à quelques Liegeois qui promirent de le ſeruir. Incontinent ils prennent l'alarme de voir ces ſangliers dedans leurs vignes, remonſtrent à l'Eueſque qu'il ne les y falloit pas laiſſer, que s'il vouloit ſortir pour les chaſſer chacun le ſuiuroit.

c Il n'y a pire eſlection de gens de guerre que de ceux qui ſont preuenus de crimes, & qui à tout pas ſont eſpouuantez de l'horreur de leurs meſchancetez & des effroys de la iuſtice. La racaille des villes eſt touſiours diſſoluë en toutes ſortes devices, & ceux principalement. *Quibus ob egeſtatem & flagitia maxima eſt peccãdi neceſſitudo.*

Trahiſon des Liegeois.

Ce bon Prelat dont le courage ne remettoit pas telles parties à vne autrefois, & n'eſtimoit pas que les palmes fuſſent plãtées pour les timides, ſe reſout auſſi prõptemẽt qu'il en eſt prié, d'aller au deuãt de ces vo-

Digitized by Google

leurs. Cóme il les veut charger, les Liegeois l'abádónét, il ſe void enueloppé de ces ſangliers, & tué inhumainement par le chef qui le fit deſpoüiller nud & mener à la place de la grande Egliſe. Maximilian fit peu apres trancher la teſte à la Marche.

Quoy que le Roy iugea la paix difficile entre prouinces ſi proches, ſi intereſſees, ſi accouſtumees à ſe quereller; comme il eſt malaisé que deux voiſins qui ont touſiours à ſe demander quelque choſe ſoient long temps d'accord,[d] la perte toutesfois de la bataille de Guinegaſte fit reſoudre le Roy à la rechercher. Reſolution qui ne pouuoit naiſtre que d'vne grande prudence, & apres auoir bien conſideré qu'elle eſtoit neceſſaire, ſi honnorable & vtile. Vn Prince qui eſt deſia bien auant en la vieilleſſe, qui void de grands meſcontentemens parmy les grands, & qui entend de grandes plainctes entre les petits, qui a ſes enfans ieunes & en bas aage, ne doit plus penſer à la guerre s'il n'eſt aſſeuré de la pouuoir commencer & acheuer heureuſement. Pour l'auoir à meilleur compte, il fit amas de nouuelles forces pour rentrer en guerre s'il ne pouuoit tirer l'aduantage qu'il deſiroit, & conſiderant que l'Infanterie auoit eu tout l'hóneur de ceſte iournee, il dreſſa vn corps d'armee de gens de pied de dix mille hommes, deux mille pionniers, ſix mille Suiſſes, & quinze cens cheuaux pour s'en ſeruir à toutes occaſions.

d Les Eſtats voiſins ont touſiours quelque choſe à deſmeſler. Les Romains & les Carthaginois ont demeuré cinq cens ans en paix; mais depuis que les vns & les autres commencerent à eſtendre leurs frontieres & à s'approcher, le ſoupçon, la ialouſie & l'enuie de leur grandeur l'vn de l'autre les mirent en guerre.

VII. nouuelle milice.

Cét eſtabliſſement ſe doit compter entre les exemples de ſa bonne conduitte, ou pluſtoſt entre les inſtrumens qu'il ſçauoit manier pour regner puiſſamment. S'il euſt faict pluſtoſt cét ordre, ou ſi les Roys Charles VIII. & Louys XII. l'euſſent continué, la Frãce n'euſt pas ſenty les foibleſſes & deffaillances qui

ont empeſché que ſes deſſeins ne ſe ſoiét eſleuez à l'égal de ſon courage. Les Eſtats ne dependent pas tant de la bonne forme du gouuernement [e] que de celle de la force. La bonne milice eſt le fondement de l'Eſtat, le fondement de la bonne milice eſt l'Infanterie, & toute l'Infanterie qui n'eſt tiree dans les Eſtats du Prince, apporte plus d'incommodité que de proffit. Rome qui en ſa grandeur, c'eſt à dire depuis Numa iuſques à l'Empereur Auguſte [f] a donné cinq cens cinquante batailles, & en a gagné quatre cẽs trente ſept, par ſes propres troupes, a eſtimé que les nerfs de ſes forces eſtoient en l'Infanterie, & n'a trouué plus certaine cauſe de ſa ruyne que d'auoir meſlé les eſtrangers dedans ſes legions.

Dangereux de ſe ſeruir des eſtrangers.

Les eſtrangers tirent les plus claires finances du Royaume. Ils n'ont ny l'affection ny la fidelité ſi naturelle qu'ils ſe ſoucient plus que les ſubjects de conſeruer l'Eſtat. Ils ſe débandent à faute de payement, & quelquesfois ſe bandent contre ceux du pays auec plus d'ardeur que contre leurs ennemis. Ils veulent donner la loy quand on eſt ſur le point de décider vn bó affaire, & cóme corbeaux, ſuiuẽt pluſtoſt la proye qu'ils n'accópagnent les loups qui la pourſuiuent & la prennent. [g] L'experience ne fournit que trop d'exemples pour confirmer ceſte maxime, Que les Eſtats qui ne ſont ſouſtenus d'autres appuis que des forces eſtrãgeres, ſouffrent de grandes incommoditez en temps de paix, & en reçoiuent peu de proffit & de ſecours en temps de guerre. Ils ſont touſiours ſur la pente de leur ruyne, laquelle n'eſt differee que par le retardement de l'occaſion ou le peu de courage de l'aſſaillant.

Ils ne ſe tuent que pour le proffit.

Les gens de guerre ne ſont ordonnez que pour

[e] Les Eſtats ſe peuuent bien gouuerner ou par vn ſeul ou par peu de teſtes, ou par pluſieurs, mais leur force ou leur foibleſſe dépend de l'ordre particulier, & ſur tout de la milice dõt l'effect eſt ſi grand qu'elle conſeruе meſme les Tyrans aux Eſtats qu'ils occupent. Exemple en la maiſon des Ottomans.

[f] L'Infanterie a donné aux Romains l'empire de tout le mõde. Depuis Numa iuſques à Auguſte ils n'ont eu qu'vne annee de ſuſpenſiõ d'armes, & ont touſiours porté la guerre dedans les terres ennemies pour eſloignees qu'elles fuſſent.

[g] La fable dit que les corbeaux ayans accõpagné les loups à la pourſuitte de quelque beſte pour la deuorer, en voulurẽt auoir leur part quand elle fut priſe, diſant qu'ils s'y eſtoient aydez, & les auoiẽt touſiours ſuiuis. *Vous n'y eſtiez pas pour nous*, dirent les loups, *c'eſtoit la proye qui vous y faiſoit venir, & s'il en euſt mal dict & que l'on nous euſt attrappé, vous n'euſſiez pas eſpargné noſtre propre chair.*

conſeruer ou conquerir, garder ou prendre les villes, & vuider par vne bataille les droicts & les differends des Princes & des Eſtats. En toutes ces occaſiõs l'Infanterie eſt plus propre que la Caualerie. Vne place qui eſt gardee par la Caualerie, reçoit tant d'incommodité pour le fourrage & prouiſion, que ſouuent elle eſt plus preſſee de la neceſſité du dedans qu'elle n'eſt trauaillee par les efforts du dehors, & touſiours les cheuaux donnent plus [h] de peine au General pour les nourrir, qu'il n'en a pour diſcipliner ſes ſoldats. Aux aſſauts des places la Caualerie n'y ſert de gueres ſi elle ne met pied à terre pour ioüer le jeu de l'Infanterie qui eſt fauoriſee du lieu, qui a moyen de ſe retrancher & couurir, qui eſt bien meſlee de picques, va touſiours plus que du pair auecque la Caualerie. Il eſt vray que la Caualerie a de grands aduantages, car l'homme à cheual a des meilleures iambes que les ſiennes, il choque & pouſſe plus furieuſement, a plus de force, de fougue & de ſoufle que celuy qui eſt à pied.

Incommoditez du fourrage pour la caualerie.

h Philippes pere d'Alexandre, voulant camper en vn lieu aduantageux pour les ſoldats, mais mal à propos pour les cheuaux, s'eſcria, que c'eſtoit vne grande pitié que de noſtre vie, qu'il luy faloit eſtre ſubiect à la cõmodité des cheuaux.

L'Infanterie ſe leue plus promptement, ſe conduict & ſe loge plus facilement, ſe paye & s'entretient plus commodément, combat plus ſeurement & courageuſement, & ſe r'alie plus aiſement. Pour la facilité de la leuee elle eſt ſi grande en Frãce [i] depuis que les guerres ciuiles ont armé les peuples, qu'il n'y a parroiſſe où l'on ne trouue des ſoldats qui ont porté les armes, & d'autres qui ſont determinez pour encourre la fortune. Les Prouinces ſont tellemẽt peuplees, que quãd le Roy auroit perdu autant de batailles que le plus puiſſant conquerãt luy en pourroit donner, il ne le ſçauroit deſarmer d'Infãterie. Adiouſtez à cela que les cheuaux propres à la guerre ſont touſiours chers &

Aduantages de l'infanterie.

On ne ſçauroit deſarmer la France.

i Nous ne ſommes plus au tẽps des vieilles guerres, lors qu'il n'y auoit que les Gentils-hommes qui s'adonnaſſent à l'exercice des armes. Auiourd'huy chacun a liberté de l'aller chercher hors le Royaume, & pluſieurs ſont deuenus ſoldats ſãs ſortir de leur village.

rares,& que l'on trouue touſiours plus d'hommes que de cheuaux. [x]

Pour le payement,on ſçait bien que la difference eſt grande de la paye du gend'arme à celle du ſoldat, & qu'il eſt plus aiſé de mettre ſur pied mille hommes que cent cheuaux.Pour la facilité du logis, l'Infanterie ſe couure & ſe retranche en campagne, & ſe fortifie comme dans vne ville,& ſi on la loge dans vn village, elle ſe tient ſerree pour ſe deffendre, & ne s'eſcarte pas comme la Cauallerie.

Pour l'aduantage du combat,il eſt vray que la Cualerie [l] a cela qu'elle a pluſtoſt faict, mais auſſi on a veu les batailles ſe perdre volontiers par le deſordre & l'impetuoſité de la Caualerie, qui ne peut quaſi ny prendre ny garder ſes rangs, ne s'y remettre les ayant perdus,& ſouuent elle ſe rejette &renuerſe ſur l'Infanterie, la rompt & la foule auec plus de deſordre que les Elephans [m] des anciens, à la diſcretion deſquels on fioit la teſte de l'armee. L'homme à pied combat bien plus ſeurement & plus reſolument que l'homme à cheual. En quelle perplexité ſe treuue vn vaillant homme monté ſur vn cheual qui n'a point de cœur ? Que ſera-ce d'vn poltron ou d'vn eſceruelé ſur vn cheual courageux ? Combien en void on qui ſont emportés par leurs cheuaux en des perils non préueus, & qui ne ſçauent non plus ſe retenir au tranſport de la fuite que s'arreſter en l'ardeur du combat. [n]

Prõpts exploits de la Cauallerie.

Pour la commodité de la conduitte, ſoit pour faire marcher, ou loger, ou combattre, l'Infanterie paſſe par tout,la Cauallerie ſe rencontre ſouuẽt en des lieux dont les paſſages ſont ſi difficiles que les gẽs-d'armes deuroient deſirer non des cheuaux cõmuns,mais des

Pegaſes.

x Les Romains pour repouſſer les Gaulois qui s'eſtoient ſaiſis de quelques villes de Lombardie,firent vne deſcriptiõ de leurs forces & du nõbre des hommes propres à la guerre.Ils trouuerẽt ſix cens mille hommes de pied,& ſoixante mille cheuaux

l Aux combats la Cauallerie fait ſon effect & ſon office plus promptement, *Equeſtrium virium proprium citò parare, citò cedere victoriam.*

m L'vne des plus grandes forces de l'armee de Leuant conſiſtoit aux Elephans : *I faillоit biẽ*, dit M. de Montagnes, *quand il reſpondit à bon eſcient de la creãce de ſes beſtes & de leurs diſcours, leur abandonnant la teſte d'vne bataille : là où le moindre arreſt qu'elles euſſent ſçeu faire pour la grandeur & peſanteur de leurs corps, le moindre effroy qui leur euſt faict tourner la teſte ſur leurs gẽs eſtoit ſuffiſant pour tout perdre.*

n Ceux qui parlent de la guerre auec ſciẽce & experiẽce,tiennẽt qu'ordinairemẽt quãd la Cauallerie s'aduãce de dõner la premiere, elle faict perdre les victoires, ſouuẽt retournãt fondre ſur les gens de pied,ſoit en leur apportant l'eſpouuantemẽt,tãt à cauſe qu'apres s'en ſtre imprimé vne gãle opiniõ,& s'y eſtre fié le plus ſouuẽt dugain de la bataille ils viennẽt tout d'vn coup à eſtre de ceux & pource que la foule de la Cauallerie eſt touſiours pleine d'eſtonnement.

Pegaſes. Parlant de cecy à vn braue Caualier François fort connu en ces dernieres guerres, & qui a encores du commandement en la Caualerie du Roy, il m'a dit, *que l'incommodité du fourrage y auoit eſté ſi grande que les gẽs de cheual s'eſtoient quelquesfois eſloignés de quinze à vingt lieuë du Camp pour en treuuer: Que tel alloit à la guerre auec cinq ou ſix cheuaux, qui ne combattoit que ſur vn, & neantmoins les peuples eſtoiẽt contraincts à nourrir les perſonnes & beſtes inutiles: Qu'il falloit plus de charettes pour dix hommes de cheual que pour vne compagnie de gens de pied: et que ſi ſes aduis eſtoient creus on imiteroit en cela les Eſpagnols, qui donnent les honneurs & les recompenſes, les marques de la vertu à l'Infanterie, le rebut & les beſongnes à la Caualerie.*

La Caualerie fit perdre la bataille de Courtray, & l'Infanterie deffit le Comte de Flandres deuant Gand. La Caualerie voulant auoir tout l'honneur de la iournee de Poictiers, vint à la charge deuant que l'Infanterie euſt moyen de ioindre; cela fut cauſe que les Anglois, dont toute la force n'eſtoit qu'en l'Infanterie, gaignerent la bataille. A la iournee de Guinegaſte la Caualerie de l'Archiduc Maximilien abandonna l'Infanterie qui tint ferme & garda le champ de bataille. On a veu cy deſſus que les hõmes d'armes de la iournee de Mont-lehery, qui ſembloient deuoir ſouſtenir le Ciel de leurs lances, ſe renuerſerent ſur les Archers, & les foulerent aux pieds, leur faiſant plus de mal que les ennemis. Il eſt vray que ce qu'il y euſt d'heureux & de glorieux en ce rẽcontre vint de l'Arriereban du Dauphiné, qui faiſoit l'Auant-garde ſous la conduite du Baron de Sauſſonnage lequel y fut tué, car de quatre cens Gentilshommes qui moururent en ceſte bataille, il y en eut cinquante quatre du Dauphiné. On a veu deuant les troubles leurs noms & leurs

Arriereban du Dauphiné.

o Il eſt plus honnorable en Eſpagne d'eſtre dans l'Infanterie qu'en la Caualerie. Le contraire eſtoit à Rome. Valerius dit à ſa troupe, *Agite iuuenes, præſtate virtute peditem, vt honore atque ordini præſtatis LIV.*

armes en vne Chappelle du Conuent des Iacobins de Grenoble.

Auſſi pour tout ce diſcours il ne faut pas que la Caualerie ſoit bannie des armees, ſi Rome, en euſt eu qui euſt pû aller de l'air & du courage de la Françoiſe, elle euſt pluſtoſt porté le ſuperbe tiltre de Reine & Maiſtreſſe des nations. Mais elle eſtoit cõtrainte faire de neceſſité vertu, car voulant au commencemẽt que tous les peuples fuſſent bons à la milice, & tous n'ayãs moyen d'eſtre Cheualiers, ſa principale force fut eſtablie en l'Infanterie. Romulus [q] ayant diuiſé le peuple en trente Curies, ne fit que trois Centuries de gens de cheual. Et pour iuſtifier de ceſte pauureté, on void que lors que Lucius Tarquinius de race Patricienne, fut fait Conneſtable par Lucius Quintius Cincinnatus, il auoit touſiours combattu à pied pour n'auoir moyen de ſe monter.

La Caualerie eſt grandement neceſſaire en diuerſes occaſions que l'on ne ſçauroit démeſler ſans elle. S'il faut faire vne longue traitte pour ſurprendre l'ennemy, ſaiſir les aduenuës, couper & occuper les paſſages, regaigner le canon, inueſtir les villes, tenir les ennemis en alarme & en eſchec, brider la campagne, faire le degaſt, empeſcher les viures & le ſecours aux aſſiegez, la Caualerie faict tout cela & plus promptement & plus efficacement que les gens de pied. Souuent elle a regagné ce que l'Infanterie auoit perdu, a ſeule ſauué l'Eſtat [r] & l'on ſçait bien que les Parthes ont faict d'auſſi grãds exploicts auec la Caualerie que les Romains auec l'Infanterie : mais il eſt certain que les hommes d'armes ont touſiours eſté battus lors qu'ils ſe ſont ioüez à l'Infanterie, & pource on void ſouuent que les Cheualiers Romains quittoient

neceſſité de la caualerie.

p A ceux qui diſent que les Romains ont fait leurs cõqueſtes par l'Infanterie, il faut repartir que de meſmes les Parthes ont agrandy leur Empire auec la caualerie, & que M. Anthoine les ayant vaincu en dix-huict batailles, ſentit ſes victoires inutiles pour l'inegalité de la caualerie. PLVT.

q Romulus ne fit que trois centuries de cheualiers Tul. Hoſtilius y adjouſta dix turmes. Tarquinius ordonna que le nombre ſeroit de trois cens. Seruius diſpoſa le peuple en cinq claſſes, qui faiſoient nonante trois centuries, dont il y en auoit dix-huict pour la caualerie.

r Sext. Tépanius voyant les Volſques venir à la charge contre luy, dit ces mots. *Niſi hac armata cohors ſiſtat impetum hoſtium, actum eſt de imperio.*

Digitized by Google

leur cheual pour combattre & rompre l'Infanterie, & les reprenoient pour la pourſuiure quand elle eſtoit en fuite.[f] Le meſme a eſté remarqué aux armees des Anglois & des Bourguignons.

Mais pour reuenir au camp que nous auons laiſſé, ce n'eſtoit pas aſſez d'auoir fait ceſte leuee de gens de guerre pour tenir la campagne & ſeruir à tout beſoin, ſi on n'y euſt adiouſté deux choſes neceſſaires pour la rendre vtile, l'entretenement & la ſeureté, car ſi elle fuſt touſiours demeuree deſcouuerte aux iniures de l'air, & aux entrepriſes du premier aſſaillant, ou ſi elle euſt eſté contrainte de ſe deſbaucher pour chercher à viure, elle euſt ſemblé ces Pyramides d'Egypte, de grande monſtre & oſtentation & de nul profit. Le Roy pourueut au premier, & impoſa ſur le peuple vne taille que Philippes de Commines appelle, *exceſſiue & cruelle.*[t] La neceſſité iuſtifie toutes ſortes d'impoſitions, car tout ce qui eſt neceſſaire à l'Eſtat eſt iuſte, & tout ce qui eſt vtil eſt neceſſaire. La neceſſité va plus haut que la loy,[u] & quand le Prince en eſt preſſé, il cõſidere plus ce qu'il fait que ce qui ſe doit faire: ſa iuſtice va d'autre pas & d'autre train que celle des Princes, & les choſes qui ſemblent eſtre contre les loix, ne ſe font que pour faire viure & durer les loix.

Vanité des Pyramides d'Egypte.

Pource qui veut tirer du ſeruice de quelque choſe la doit faire durer, car ce qui n'eſt pour touſiours, ne peut profiter en tout temps, & qui veut qu'elle dure, doit faire durer les moyens qui la maintiennent.[x] Le repos des Prouinces ne peut eſtre ſans armes & armees, les armes ne ſe trouuent, & les armees ne s'entretiennẽt ſans argẽt, l'argẽt qui ſe doit employer aux neceſſitez publiques, ne ſe tire que des cõmoditez particu-

Les armes ne s'entretiennẽt ſans les tributs.

Impoſition ſur les heritages.

f Titus Largius au lac Regille, le Conſul Valerius contre les Sabins firent mettre les Cheualiers à pied pour cõbattre: Et quãd Largius eut rompu les Latins il les fit remonter pour pourſuiure. *Equitibus admoti equi, vt proſequi hoſtem poſſent.*

t L'entretenement des gens de camp couſtoit au Roy quinze cẽs mille francs par an.

u La neceſſité apprend aux Princes de commãder aux loix, & les diſpenſe de ſuiure les loix, elle excuſe ce qu'ils tõt, *Neceſſitas magnũ imbecillitatis humanæ patrocinium omnem legem frangit.* SEN.

x Il ne faut toucher aux tributs, ſur leſquels ſe maintiennẽt les moyẽs de faire la guerre. Auguſte ordõna vn fond perpetuel & certain, pour l'entretenement des gẽs de guerre du vingtieſme denier des legats & ſucceſſions. Apres ſa mort le Senat pria Tybere de l'eſteindre & ſupprimer. Dion dit, qu'il ne le voulut faire, & Tacite rend la raiſon, *Quod militare ærarium eo ſubſidio niteretur.*

lieres. Le Senat disoit que Tybere supprima le vingtiesme denier imposé par Auguste sur les successions & heritages: ce sage Prince n'y voulut entendre, parce que cela estoit affecté pour l'entretenement de la milice.

Pour le second, il fit faire grande quantité de tentes & de pauillons pour tenir les gens de guerre à couuert, & des chariots pour les enclorre & retrancher. Tout cela se fust trouué foible contre vn puissant effort s'il n'y eust mis de l'artillerie. [x] Ie n'estime pas peu de chose la loüange que Philip. de Comm. luy donne, d'auoir tousiours esté bien garny *d'Artillerie en ses armees, & mieux que iamais Roy de France*, car les grands dessеins des Princes ne s'executent pas à coups de mains. Sa Chronique dit, que sur la fin de l'ānee 1478. il fit faire douze grosses bombardes, grande quantité de boulets de fer aux forges de Creil, & des pierres à bombarde aux carrieres de Peronne.

Louys XI. puissāt en artillerie.

Depuis que les hommes se sont rendus tant ingenieux, non pour imiter la nature comme Zeuxis en sa vigne, Appellés en sa Venus, Memnon en sa statuë, Miron en sa vache, Architas en sa colombe, Sapor en son ciel de verre, Mont-royal en l'aigle de bois, & en la mouche de fer, Albert le grand en la teste de bronze, mais pour l'offencer & destruire, que les esprits ont donné au fer des aisles & du feu pour faire venir plus promptement la mort, que ce Moine [y] Allemand descédit aux enfers pour y trouuer vne sorte de feu à la ruine de l'homme, comme Promethée estoit monté au Ciel pour y prendre celuy dont il les pensoit animer, & que l'Europe a cognu ce qui n'estoit en vsage qu'aux nations incognuës, l'Artillerie a esté vne marque de puissance & de grandeur aux Estats;

Excellents ouurages.

Artillerie trouuee

Riē de fort sās canon.

x Quand Anthoine eust resolu de forcer Cremone, il demanda à ses soldats s'ils auoient auec eux des machines propres à forcer les villes, & comme ils dirent que non, il s'estonna qu'ils creussent que les murailles se pûssent rompre auec les ongles & les pointes des espees. *Num secures & dolabras & cetera expugnandis vrbibus secum attulissent rogitabat, & cum abnuerent, gladiis inquit & pilis perfringere ac subruere muros vllæ manus possunt?* TAC.

y L'inuention de la poudre à canon & de l'artillerie est de Barthelemy le Noir Moyne Allemand. L'annee est rapportee diuersement, les vns la mettent 1350. les autres 1354. & les autres 1380.

z Les Portugais trouuerent au Royaume de Pegu des pieces d'artillerie que les Chinois y auoient apporté quinze cens ans auparauant, & les Chinois rapportent ceste inuention à vn esprit malin, qui l'éseigna à leur premier Roy nommé Vitei, pour se deffendre contre les Tartares plus de mille ans auant la naissance de IESVS-CHRIST.

Digitized by Google

qui ne ſe peuuent dire forts ny aſſeurez s'ils en ſont dépourueus, puis que rien ne ſe peut acquerir ny conſeruer ſans cela.

Le canon a declaré foibles toutes les fortereſſes que les anciens tenoient inexpugnables, il n'y en a point qui ne redoute ce foudre, & ſi elles renuerſent les efforts & cóſomment les moyens & la patience de l'aſſaillant, ce n'eſt que par le canon. Il faict des coups ſi terribles, a des effects qui ſont tellement hors l'vſage des anciennes machines, qu'il a changé [a] toutes les vieilles formes des ſieges & des batailles. Les poudres & les feux artificiels ſont multipliez en tant de ſortes, & ont atteint vne ſi grande perfection, que la guerre qui ne ſe faiſoit autresfois qu'auec le fer, ne ſe faict aujourd'huy qu'auec le feu.

Il a changé les formes de la guerre.

On fait marcher les canons à la teſte de l'armée, & tiennent le rang des [a] Elephans & des chariots armez de faux qui fauchoient & rafloient tout ce qu'ils rencontroient. On leur donne l'honneur de commencer ces grandes journées où il y va du ſalut de l'Eſtat. Ils ouurent les paſſages, en font de nouueaux. Tout ce qui vient par vn chemin, ſe diſſipe en vne douzaine pour ne les rencontrer, rien ne ſe preſente que pour receuoir la mort, ou pour prendre la fuite. Ils ſont les juges en dernier reſſort des doutes de la victoire; & s'il ſe preſente vn bataillon d'Infanterie ſi puiſſant, ſi meſlé de picques, ſi couuert de mouſquets qu'il ſe moque de tous les efforts d'vn Prince victorieux, & merite ce glorieux nom de *muraille armée*, [b] il faut qu'à la veuë du canon il rende les armes ou qu'il ſouffre la peine de ſa temerité, & ſe voye pluſtoſt abbatu que les herbes ou les bleds qui ſont fauchez & moiſſonnez. [c]

Tout cede & faict joug au canon.

a L'artillerie eſt cauſe que la guerre ſe faict maintenant plus iudicieuſement & conſiderément, qu'autrefois que les parties ſe finiſſoient par des batailles. Chacun cherche de gagner temps & de chaſſer la neceſſité du ceſte de l'ennemy On ne fie à la fortune que ce que l'on ne peut commettre à la prudence. On conduit les deſſeins auec plus de longueur & plus de ſeureté.

a Les Elephans ont eſté employez à la teſte des armées.

—ſi quidem Tyrio ſeruire ſedebam
Annibali.

b Dion appelle la quatrieſme legion, λεγεῶνα τέταρτον. Voy ce qui a eſté dit cy deſſus au premier liure.

c Le terrible effect du canon eſt ingenieuſement repreſenté par Saluſte, S. du Bartas au poëme de la Loy.

Quãd enuoit dix canõs
qui dõnent tous enſẽble
Dans vn dru bataillõ,
toute la terre tremble,
Icy vn bras rompu va
rompre vn autre bras,
La d'vn corps my-party la moitié tõbe bas,
L'autre ſe tient debout,
icy vole vne targe,
Et dans le camp ſe fait
vne feneſtre large.

C'eſt dõc l'artillerie qui fait que le Prince va du pair auec le Iupiter tonnant, fait ſauter les rochers, abyſme & accable les Geants ſous les mõtagnes qu'ils ont eſleué contre luy. Ces bouches de bronze qui vomiſſent le fer aiſlé de feu, publient la grandeur & augmẽtent la reputation de ceux qui les font parler. Toutes les trompettes de leur gloire ne ſonnent pas ſi haut & ne ſe font entendre ſi loing que ces fluſtes. Ce ſont les tiltres plus certains du droit des armes, & ne ſont point ſubjets à contredits. Auſſi la deſpẽce en eſt toute Royale, & il n'y a Prince pour grãd & puiſſant qu'il ſoit qui à la longue ne la ſente inſupportable. On eſcrit[d] que le Roy Henry II. en ſon voyage d'Allemagne, ne fit tirer coup de canõ qui ne luy reuinſt à trois cens eſcus.

La deſpenſe en eſt royale.

Toutes les machines de guerre cognuës des anciẽs, ont eſté meſpriſees pour mettre en vſage l'artillerie qui a tous les effects & les efforts des arcs, des fléches, des beliers, des frondes & baliſtes, des ſcorpions & de ces terribles machines qui enleuoient les hommes en l'air, emportoient les galeres entieres, pouſſoient & portoient de ſi grande roideur & violence des rochers, des pierres de moulin, [e] des hommes meſmes, qu'ils les faiſoient ſauter de là les murailles, les riuieres, & les montagnes des lieux qu'elles vouloient aſſujettir ou deſtruire.

Le mot d'artillerie vient *d'Arrus & Telũ.*

Mais comme les inuentions ne naiſſent pas parfaictes, les premieres pieces d'artillerie, toutes de fer auec des bandes & cercles de meſme, eſtoient ſi lourdes, ſi mal faictes, ſi difficiles à manier, ſi mal equipees & de ſi mauuais calibre, qu'elles auoient plus de monſtre que d'execution, & ne ſeruoient qu'à eſtonner ceux qui s'eſtonnoient pour le bruit.

Premieres inuentiõs rudes & imparfaictes.

d Blaiſe de Vigenere dit, qu'au voyage du Roy Henry l'an 1552. on calcula qu'à D'anuilliers & à Iuoy places de peu d'importance, qui neãtmoins endurerent des milliers de coups de canons, il n'y eut coup de canõ qui ne couſtaſt au Roy (tout l'attirail & l'equipage de l'artillerie compté) deux ou trois cents eſcus. De maniere que la douzaine de ces eſteufs reuenoit à trois mil ſix cens eſcus.

e Les baliſtes eſtoient frondes machinales, qui portoient de loing & de grands coups. Quelquefois on y mettoit des hõmes ou vifs ou morts. Pelagius ieune homme d'Eſpagne, ſe voyant forcé de conſentir à l'infame & execrable volupté d'Almanſor, luy donna du poing ſur le nés, dequoy irrité il le fit ietter par vne de ſes frondes par delà la riuiere de Bætis in *Guadalquibir*, l'an 894. *Inſtit eum funda machinali trans Bætim mitti ſcopuloſis rupibus illidendum.*

f La Chronique rapporte vn exemple qui mõſtre bien le peu d'induſtrie & d'addreſſe qui eſtoit meſme aux Maiſtres de ce meſtier, car tous les officiers de l'Artillerie s'eſtans aſſemblez le Lundy deuant les Roys l'an 1448. aux champs deuant la Baſtille S. Anthoine pour eſſayer vne groſſe bombarde que le Roy auoit faict faire à Tours, du premier coup elle tira & porta ſon boulet du poids de cinq cens liures de fer, iuſques à la iuſtice du pont Charenton. Ils iugerent qu'elle ne s'eſtoit pas biẽ vuidée, qu'elle ſeroit nettoyée, rechargée & tirée. Le fondeur faiſant l'office de canonier, ſe ſeruit ſi mal de ſon écuuillon qu'il y laiſſa du feu, tellement qu'ayant vuidé les lanternes de poudre & roulé le boulet, la bombarde ſans attẽdre qu'elle fuſt amorcée, ny que le feu luy fuſt dõné par la lumiere, ſe déchargea d'elle meſme, fit ſauter le fondeur en l'air & en pluſieurs pieces, tua tant loing que pres vingt deux hommes, en bruſla & eſtropia pluſieurs autres. g

Bombarde fuicte à Tours.

f Toutes les inuentions mechaniques ſont rudes & groſſieres en leur enfance. L'exemple eſt en l'Artillerie & en l'Imprimerie. Les batteries de ce temps là eſtoient ridicules, ne ſeruoient qu'à vne inutile diſſipation de poudre. On tiroit de loing à coup perdu, & cinq ou ſix volées entre deux Soleils.

Noſtre ſiecle plus induſtrieux & ſubtil, ayant fait fondre les canons de bronze, c'eſt à dire de l'alliage de l'eſtein & du cuiure plus doux & flexible que le fer, l'artillerie a commençé d'eſtre bonne aux guerres de l'Empereur Charles V. & de Fráçois premier, & meilleure ſoubs le regne de Henry II. Le Roy Henry IV. l'a miſe en ſa perfection. La France ne pouuoit porter le tiltre d'inuincible auant que ſes Arſenals fuſſent rẽplis de ce dont l'indigence affoiblit les plus puiſſans Empires, elle ſe peut vanter maintenant d'auoir les clefs de toutes les fortereſſes de l'Europe, & qu'il n'y en a point qui ne bronche & ne s'humilie à la veuë de ce foudre, quand au premier mot de Iupiter il ſera lancé par l'Aigle, qui le porte & qui ne demande que, *Ou eſt-ce?*

Artillerie de bronze.

France inuincible.

g La Chronique adjouſte que les pieces du corps de ce fondeur furent recueillies & enterrées en l'Egliſe S. Merry, & que l'on crioit par les carrefours, prier Dieu pour Iean Maugué fondeur de bombarde, qui nouuellement eſt allé de vie à treſpas, entre le Ciel & la terre au ſeruice du Roy noſtre Sire.

Digitized by Google

Si les Princes Chreſtiens euſſent voulu euaporer ailleurs qu'en l'Europe, ceſte guerriere ardeur qui les trauailloit à leur propre ruine, Dieu auoit fait naiſtre vne belle occaſion pour y employer & les gens du camp de Louys XI. & toutes les forces des autres Empires Chreſtiens au renuerſement de celuy des Turcs, qui fut merueilleuſement eſbranlé & ſecoüé par la mort de Mahomet. [h] Il mourut en ce temps à Nicomedie. Le Pape Sixte en fut ſi joyeux qu'il ordonna trois iours de feſte à Rome pour loüer Dieu, & le remercier de ce que ſon Egliſe eſtoit deliurée d'vn tel fleau. En mourant il maudit trois fois Rhodes. Il fut Prince plus ſage & ruſé qu'autre de la maiſon des Ottomans, comme celuy qui en toutes ſes conqueſtes adjouſta la ruſe à la force. Il eſtoit de taille groſſe, nerueuſe & robuſte, d'vn nez aquilin & tellement crochu, que la pointe deſcendoit ſur la levre. Il commẽça tout jeune qu'il eſtoit à ſe plaire aux geſtes d'Alexandre le Grand, ſe promettant de les ſurpaſſer ou égaler. [i] Du premier jour qu'il s'aſſit au throſne d'Amurat [k] ſon Pere (qui regna trente deux ans, prince cheri des ſiens & fort equitable aux ennemis) il voulut eſtre ſurnommé le Grand.

Il auoit en apparence la Religiõ de Mahomet, mais ayant eſté nourry en la Chreſtienne par ſa mere fille de Lazare Prince de Seruie, & inſtruit d'elle aux prieres & confeſſions de foy des Chreſtiens, quand il fut à l'Empire, il ſe veid en telle incertitude de ce qu'il deuoit croire, qu'il ſe reſout à ne croire du tout rien, ne ſe ſouciant non plus de l'Euangile que de l'Alcoran, ſe mocquant de Mahomet, qu'il diſoit eſtre vn eſclaue & voleur, tenant ſes prophetie s pour fables & ſes loix pour impoſtures.

Princes Chreſtiens troublez de guerres ciuiles.

Sixte 4. s'eſiouït de la mort de Mahomet. VIII.

Mahomet ſe faict ſurnõmer le grãd.

Mahomet fils d'vne Chreſtienne.

Le

h Mahomet II. Empereur des Turcs, mourut le 3. de May, 1482. le 52. an de ſon aage.

i Mahomet ne ſe propoſa autre patron que celuy d'Alexandre, non pour l'imiter en vertus, mais en ſes ambitions.

k Amurat mourut deuant le Chaſteau de Croïe, l'an 1450.

Digitized by Google

Le Pere mourant luy auoit recommandé Turcin ſon fils aagé de dix-huict mois, & il auoit promis de ne le faire paſſer par la rigueur de la maiſon des Ottomans; mais cõme il n'auoit point de foy enuers Dieu, n'en garda iamais aux hommes, l il oublia ceſte promeſſe, car ſi toſt que la mort eut fermé les yeux à ſon Pere, il tira cét enfant des bras de la nourrice pour luy donner de la teſte contre la muraille, diſant qu'il ne vouloit que ſon pere fuſt enterré tout ſeul. Moyſe l'vn de ſes principaux ſeruiteurs le pria de ne ſoüiller ſes mains en ſon ſang. Ceſte raiſon ne fut que pour changer de bourreau, car il luy comman da de le tuer. Moyſe fait apporter de l'eau, & en la preſence de Mahomet en verſe ſi abondamment dans la bouche de cét enfant qu'il l'eſtouffe & le noye.

l Il ne faut attendre aucune obſeruatiõ de foy d'vn Prince, qui n'a point de religion.

La mere accourant à ceſte inhumanité, remplit la maiſon de cris effroyables & dõne de terribles imprecations ſur Mahomet, qui pour la conſoler luy dit, *Qu'en vain elle vouloit par les larmes faire reuiure ſon fils, qu'elle ſe deuoit conformer à la loy,* m *qui ne vouloit que le Prince arriuãt à l'Empire ſouffriſt en vie ſes freres, n'y pouuãt auoir qu'vn chef en l'Empire ny qu'vn ſoleil au ciel, mais que ſi elle deſiroit quelqu'autre choſe & quoy que ce fuſt, elle s'aſſeuraſt de l'obtenir.* Ceſte femme changeant ſa douleur en vẽgeance, demanda le cœur de Moyſe. Mahomet à l'inſtant commanda qu'on l'attachaſt pieds & mains, & du meſme couſteau qu'elle plonge dans ſa poitrine, luy ouure le coſté, en arrache le cœur, le donne aux chiens, & s'appaiſe n auec cela.

Vengeance fondaine.

m Inhumaine & deſnaturée eſt ceſte couſtume. Auſſi ne faut-il point chercher des loix ſi iuſtes en vn empire tyrannique. Ils diſent qu'il vaut mieux faire mourir peu de perſõnes, que d'expoſer vn million à la mort par les guerres qui naiſtroient en la maiſon des Ottomans, ſi le grand Seigneur ſouffroit des Princes de ſon ſang. Mais où eſt la loy du Dieu qu'ils adorent qui approuue vn parricide ? Couſtume vrayement tyrannique & toutesfois vieille. Les ſucceſſeurs d'Alexãdre, dit Plutarque, s'entretuoient ordinairement iuſques à leurs meres, femmes & enfans, & quãt aux freres, c'eſtoit choſe couſtumiere.

n L'Autheur de l'Hiſtoire de Scandeber, racontant ceſte hiſtoire au liure VII. adiouſte ces mots ; *Vtile enſeignement à ces eſprits corrompus, qui preſtituent leur conſcience aux furieuſes paſſions des grands.*

Amurat auoit vn autre fils de ſix mois nommé Calepin, & preuoyant bien qu'il ſeroit impoſſible qu'il euitaſt la mort s'il eſtoit recognu par ſon fils, le recõmanda à Hali Baſſa le priant de le ſauuer. Ce perfide pour

ſe mettre en la bonne grace du nouueau Prince, luy découurit ceſte innocente creature. Calepin eſt recognu par trente Matrones, & eſtranglé ſur le champ. Hali Baſſa ne demeura pas long temps en l'impunité de ceſte perfidie, car apres la priſe de Conſtantinople, Mahomet le fit eſtrangler, l'accuſant d'infidelité, d'intelligence auec les Chreſtiens, & qu'il auoit deſtourné ſon Pere Amurat du ſiege de ceſte ville. Il porte les deſſeins plus haut que ſes Peres, il ne reſpire que la Monarchie de l'Vniuers, & le deſir de la gloire luy fit aymer ceux qui empeſchent que celle des Princes ne vieilliſſe, & fauoriſer les hommes de ſcience o contre l'intention de ſon Legiſlateur, qui pour mieux maſtiner les eſprits & les aſſommer ſous le joug de la ſeruitude, interdit aux ſiens la connoiſſance des lettres. Il fit écrire en langue Arabeſque les vies des grands Capitaines, & ſur tout celle d'Alexandre qu'il prenoit pour ſon patron, mais il n'eut pas ſa generoſité aux batailles, ny ſa moderation aux victoires. Il en vſa bien plus cruellement, quand à la prinſe de Conſtantinople il fit porter par mocquerie la teſte de l'Empereur Conſtantin par toute ſon armée, & tuer en trouppe les hommes comme moutons. Les plus apparents qui ſ'eſtoient retirez dans le temple de Saincte Sophie p eſtans amenez deuant luy comme il eſtoit à table, il ſe donna ce cruel plaiſir de voir ſauter leurs teſtes ſoubs l'épée des bourreaux. Quand il prit Trebizonde il donna ſa parole à l'Empereur Dauid Comnene & à ſes deux fils, il les mena à Conſtantinople en triomphe auec les principaux Seigneurs, leurs femmes & leurs enfans, mais ce ne fut que pour adjouſter à la honte de leur mort la qualité de leur mal heur, & rendre le ſpectacle plus ſolemnel, les fai-

Perfidie de Hali Baſſa.

Mahomet aymoit les gens ſçauãs.

Ses enfans tuez en la priſe de Conſtãtinople, Trebizõde & autres villes.

o Mahomet ſe pleut à l'Hiſtoire & aux Hiſtoriographes. Il ayma & fauoriſa Iean Marie de Vicenze, par ce qu'il auoit eſcrit la guerre des Perſes cõtre Vſſan Caſſan en langue Turqueſque & Italienne.

p Le Temple de Saincte Sophie qui auoit eſté baſty par Iuſtinian l'Empereur, fut pillé de ſes richeſſes, & des precieuſes reliques que l'Empereur Conſtantin auoit conſerué ſi cherement il deuint vn bordeau & vne eſtablerie à cheuaux.

Digitized by Google

ſant executer en public. En la prinſe de Chalcide q c'eſtoit crime capital de pardonner à l'homme au deſſus de vingt ans: Il fit écorcher par le menu & cõme piece à piece quelques Seigneurs Albanois, & fit durer quinze iours ceſte barbarie, affin qu'il euſt loiſir de gouſter la douceur qu'il prenoit en ceſte cruauté.

q Mahomet aſſiegea Chalcide en Negrepõt l'an 1470. la prit en trẽte iours, y perdit quarante mille hommes.

Faict tuer à coups de fleſches le Roy de Boſne.

Il aſſiegea le Chaſteau de Iaiſſe en Boſne, le Roy ſe rendit à compoſition qu'il emporteroit tout ce qu'il auroit dedans, mais la foy ne luy fut gardée, car il le fit lier à vn arbre & tuer à coups de fleches, luy reprochant ſon auarice & qu'il auoit mieux aymé ſe ſauuer auec ſon argent qu'auec ſon honneur. r

r Rien de plus honteux ny vituperable à vn Prince que de ſe rendre ſans deffence ny ſans tẽter quelque hazard. Ceux qui flechiſſent ſans coup frapper ſont plus dignes de blaſme & reproches, que ceux qui ſe mettent endeuoir de reſiſter courageuſement. THVCYDIDE *en la remonſtrance aux Atheniens.*

Il s'eſtoit ſeruy de Mahomet Baſſa en ſes plus grandes affaires, & l'aymoit comme ayant eſté nourry dés ſa jeuneſſe auec luy. Ce miſerable auoit eſté Chreſtien & ſouſpiroit touſiours dedans ces grands honneurs à la liberté du Chriſtianiſme: car les plus grands n'ont autre tiltre que d'eſclaues du grand Seigneur; & quoy qu'il fut eſleué ſur les plus hautes teſtes de l'Eſtat, ſon naturel hautain & ambitieux s'eſtimoit eſtre au deſſous de toutes tant qu'il ſeroit ſerf & qu'il en verroit vn ou deux au deſſus de luy. s Se confiant doncques aux bonnes graces & faueurs de ſon maiſtre il luy fit vn ſomptueux feſtin, & à l'iſſuë luy offrit cinquante mille eſcus, le ſuppliant de le declarer libre, luy oſtant le nom odieux d'eſclaue, & luy laiſſant celuy de ſeruiteur tres-fidelle & tres obligé. Mahomet fut tellement irrité de ceſte demande qu'ayant ſur le champ commandé à ce Baſſa de mettre le ventre contre terre, il luy tint le pied ſur la gorge & le foula à diuerſes repriſes juſques à ce que ce miſerable cõmença à crier: *Ie vous rends graces, Seigneur, ie vous rẽds graces. Ce m'eſt trop d'heur de viure ſous vos pieds.* Viure

Orgueil foulé aux pieds.

s Vn' eſprit ambitieux ne peut ſouffrir riẽ plus haut que luy. M. Craſſus eſt le tableau des hommes de ceſte humeur. Ceſte folle ambitiõ l'auoit tant aueuglé qu'il ne ſe pouuoit contenter de preceder tant de millions d'hommes, ains s'eſtimoit par maniere de dire eſtre le dernier de tous, & que tout luy deffailloit pour autant qu'õ le tenoit inferieur & moindre que deux autres ſeulement PLVT. en la vie de MARC. CRASSVS.

apres cela, c'eſt bien ſe declarer indigne d'auoir receu la vie & d'auoir moins de courage que ce garçon, de Sparte qui ſe voyant contraint à vn ſeruice que ſa condition ne deuoit refuſer, ſ'écria, *Ie ne ſeruiray point*,, & en diſant cela ſe rompit la teſte contre la muraille. Generoſité d'vn ieune Spartain.

t Vn jeune garçon de Sparte contraint de ſeruir, dit qu'il ne le feroit pas, Οὐ δουλεύσω, il le dit & le fit, car comme on luy euſt commandé d'apporter vn pot de chambre, il ſe donna de la teſte cõtre la muraille. A cela Senecque, *Tam propè libertas eſt, ſeruit aliquis?*

Le ſiege de Belgrade fut le theatre & de ſon pouuoir & de ſon mal-heur, car il ne fit iamais plus d'effort & n'eut vne armée plus puiſſante. Il auoit fait porter ſon canon en pieces par ſes gens de guerre, & quand il fut en la Myſie, il en fit diuerſes pieces de groſſeur démeſurée, car il ſe plaiſoit à ces machines effroyables, ayãt employé au ſiege de Conſtantinople vne bombarde, pour mouuoir laquelle on ſe ſeruoit des bras de deux mille hommes, & de ſeptante jougs de bœufs.

Iuſques icy la fortune luy auoit faict touſiours les doux yeux, maintenant elle luy faict receuoir vn affiõt ſi ſenſible qu'il eſt contraint d'eſtimer heureux ceux qui n'auoient iamais eu que du mal heur, car ignorãs l'eſtat de la proſperité, ils ſupportoient plus doucement l'infortune. u Il receut en ce ſiege vn coup de fleſche pour lequel il fut conduit ſecrettement à Sarne, affin que ce coup n'abbatiſt le courage des Turcs & ne fortifiaſt celuy des Chreſtiens. Apres qu'il fut penſé il demanda ce que l'on faiſoit au camp. On luy dit, *que tout eſtoit en deſordre, le Baſſa d'Aſie tué, les principaux Capitaines mis en route, quarante mille hommes ſur le champ, l'artillerie perduë, & que l'on perdoit temps de penſer prendre vne ville que la ſeule preſence de Ieã Coruin rẽdoit inexpugnable.* Ceſte parole mit Mahomet en telle rage, & la rage en tel deſeſpoir, que dépitant le ciel, maudiſſant la terre & blaſphemant contre Dieu, il demanda du poiſon pour ſe faire mourir, & voyant qu'on le luy

u L'aduerſité eſt inſupportable à ceux qui ont touſiours gouſté la proſperité. Denis de Corinthe eſtimoit heureux ceux qui dés leur enfance auoiẽt eſté mal heureux. *Latiores relinquit quas nunquam fortuna reſpexit, quam quas deſeruit.* SEN.

Grande perte en ce ſiege.

Il ſe veut empoiſonner par deſeſpoir.

refuſoit, il fit mettre le feu en ſon camp & ſe retira.

Comme la malheureuſe iſſuë pour luy du ſiege de Belgrade luy fit deſirer la mort, celle de Rhodes, & le regret de ſe voir vaincu apres n'auoir fait que vaincre, le fit mourir. [x] Deſeſperé doncques de dõpter les Rhodiens, & ayant continué toutes les fureurs & violences de la guerre contre ce puiſſant rempart de la Chreſtienté quatre vingt iours, il ſe retire à Damiete, [y] de là à Nicomedie, où il fut ſaiſi d'vne colique ſi violente qu'il en mourut. Philippe de Commines dit, *qu'au retour de l'Eſté tous les ans l'vne de ſes iambes s'enfloit ſi démeſurement qu'elle s'égaloit à la hauteur du corps, & ſe deſenfloit au bout d'vn temps ſans que l'on pût ſçauoir la cauſe de ce mal.* Il la rapporte à la gourmandiſe & à la punitiõ de Dieu; peut eſtre eſtoit-ce la meſme en laquelle Bladius frere du Prince de Valachie plongea ſon couſteau pour ſon honneur contre ce bouc qui le vouloit forcer aux voluptez infames & dénaturees d'vne ſterile Venus. [z] Ses cruautez & inhumanitez reſolurent quelques ſoldats de ſa garde de le tuer en ſon lict. La coniuration deſcouuerte par vn Chreſtien, il fit eſtrãgler les coniurateurs, & deſlors ne permit à perſonne d'entrer en ſa chambre plus aagé de douze ans. Pour toutes ces raiſons Mahomet eſt le ſecond de ces trois grands Princes que Philippes de Commines eſleue ſur les autres pour auoir regné en meſme temps. Le Roy Louys XI. eſt le premier & Matthias Huniades le troiſieſme.

Mahomet meurt de regret.

Excés execrables de ſa vie.

x Mahomet demeura quarante ſix iours deuãt Belgrade, le ſiege commença le 13 Iuin, fut leué le 6. Aouſt 1456.

y Il eſt biẽ dur à vn Prince d'eſtre vaincu apres auoir touſiours gagné des victoires. Boleſlas III. Roy de Polongne, ayant gaigné quarante ſept batailles, & cõtraint à la derniere contre les Ruſſiens de fuïr, mourut de regret. CROMER, *lib.* VI.

z Amurat ſon Pere en auoit voulu faire autant à douze ieunes Gentilshommes Polonnois qu'il reſeruoit pour ceſte abomination, ils ſe reſolurent de le tuer, mais eſtans deſcouuerts ils s'étrenuerent pour éuiter vne vie plus miſerable ou vn ſupplice plus hõteux & cruel.

Le Roy auoit des penſees qu'il n'eſtendoit pas ſi loing, car ſe voyant approcher de l'Occident de ſes iours il ne les portoit pas dedans l'Orient, il les cõduiſoit ſur ſes voiſins de proche en proche, comme ſur la Lorraine & la Prouence. Il eſtimoit les conſeils de

planter des bornes à ſon Empire, indignes du courage d'vn grand prince. Il vouloit que la Frãce fuſt comme vn grand & puiſſant arbre, qui par l'eſtenduë de ſes branches & de ſon ombre empeſche l'accroiſſement de ce qui eſt autour. [f] Les Eſtats de Nauarre, Flãdres, Bretagne, Sauoye, Prouence n'eſtoient pas dauantage en la puiſſance de leurs Princes qu'en la ſienne, & trembloient ſous ſon authorité, comme la colõbe ou le perdreau ſoubs le vol de l'oiſeau. Les deſſeins qu'il eut ſur la Lorraine & prouence furent executez en adiouſtant la prudence à l'occaſion, & la force à la raiſon.

Deſſeins du roy ſur la Lorraine & la Prouence.

f Auguſte fut autheur du conſeil à Tibere, *coercendi intra terminos imperij*. Leçõ fort difficile à vn Prince qui a du courage. *Vna & ea vetus cauſa bellandi eſt, profunda cupido imperij & diuitiarum.* Sall.

Pour entendre ceſte procedure il faut ſçauoir que Iean Duc de Lorraine eſpouſa en premieres nopces Sophie fille d'Eberhard Comte de Vvirtemberg & en eut deux fils, Charles & Frideric. [g] Charles luy ſucceda au Duché de Lorraine, eſpouſa Marguerite fille de Robert de Bauiere Cõte Palatin, de laquelle il eut pluſieurs enfans qui moururent deuant luy, & n'eut pour heritiere qu'Iſabeau. Frideric Comte de Guiſe eſpouſa Marguerite fille de Henry Comte de Vaudemont & en eut Anthoine Comte de Vaudemont. Charles maria Iſabeau ſa fille à René Duc d'Anjou & de Calabre, Duc de Bar, Comte de Prouence, Roy de Sicile, Naples & Hieruſalem. De leur mariage ſortirent Iean, Louys, René, Charles, Elizabeth, Marguerite, Yolande, & Anne. Apres la mort du Duc Charles, René voulut entrer au Duché comme en l'heritage de ſa femme. Anthoine Comte de Vaudemont l'empeſcha par ceſte raiſon, *que les maſles excluent les filles*. [h] Le differend ſe termina premierement par les armes, René perdit la bataille de Blainuille & demeura priſonnier d'Anthoine Comte de Vaudemont qui

IX.

Eſtat de Lorraine.

g Les enfans de Charles Duc de Lorraine furent, Rodolphe, Louys, Charles, Robert, Frideric, Marie, mariee à Enguetrãd Comte de Coucy, Marguerite au Cõte de Baden, & Iſabeau à René Duc d'Anjou.

h Au conſeile de Conſtãce Anthoine Comte de Vaudemont demanda à l'Empereur Sigiſmond l'inueſtiture du Duché de Lorraine contre René d'Anjou, attendu que c'eſtoit fief Imperial duquel les femmes eſtoient incapables.

le donna au Duc Philippe de Bourgongne lequel l'auoit ſecouru, & puis par le mariage de M. Yolande fille de René, & d'Iſabeau, auec Ferry fils d'Anthoine de Vaudemont, le Duché de Lorraine demeura en effect à René mary d'Iſabeau, & en eſperance à Ferry mary d'Yolande. Iean ſucceda au Duché de Lorraine. Il auoit eſpouſé Marie fille [x] du Duc Charles de Bourbon qui mourut en l'enfantement de Nicolas Marquis de Pont ſon troiſieſme fils, lequel ſucceda au Duché de Lorraine apres la mort de ſon pere & de ſes freres. Il quitta l'affection que ſes peresauoient porté à la France, & ſe ietta au party du Duc de Bourgongne ſoubs l'eſperance de luy donner ſa fille en mariage. La mort le ſurprit l'an 1473. aux pẽſees de ſe marier, & de renouueller vne ſecõde entrepriſe ſur la ville de Mets, la premiere luy ayant eſté malheureuſe.

René d'Anjou duc de Lorraine.

Nicolas marquis du Pont.

x Iean & Marie eurent 4 enfãs, Yſabeau qui fut mariee à Iacques Roy d'Eſcoſſe, René, Iean, & Nicolas.

Ainſi il ne reſtoit point de maſles de la branche des Ducs de Lorraine, il n'y auoit que celle des puiſnez de Vaudemont & de Guiſe. La loy gardoit le droit de la ſucceſſion aux filles du Duc René d'Anjou & d'Yſabeau de Lorraine. Marguerite Reine d'Angleterre eſtant priſonniere n'y pretendoit rien. Yolande vefue de Ferry Comte de Vaudemont y ſucceda. Elle eſtoit mere de pluſieurs enfans, & le droict d'aineſſe donna le tiltre de Duc de Lorraine à René, mais Yolande s'en reſerua l'authorité & le cõmandement qu'elle tint dix ans.

y Nicolas Duc de Lorraine ne ſe voulut ſaiſir de la ville de Mets par ce ſtratageme. Il fit charger des tõneaux ſur des chariots feignant qu'ils eſtoient pleins de vins, il y auoit des ſoldats dedans. Ils y entrent, mais apres qu'ils ſont entrez ſe voulãt ſaiſir de la porte, la grille fut abatuë, & eux pris & tuez en la ville qu'ils vouloient ſurprendre.

Branche de Vaudemont.

René s'aſſeuroit d'eſtre Comte de Prouence comme il eſtoit Duc de Lorraine, & que ſon ayeul maternel en diſpoſant de ſes Eſtats ſe ſouuiẽdroit de luy, mais le Roy l'auoit diſpoſé à faire ſõ heritier [z] Charles du Mayne ſon nepueu, comme il fit en toutes ſes terres excepté en la Duché de Bar, qu'il donna

z René Duc d'Anjou Roy de Sicile, Comte de Prouence fit ſon teſtament à Marſeille le 22. Iuillet 1474.

Digitized by Google

à René Duc de Lorraine auec les terres de Lambesq & d'Orgon Il dóna à Iean ſon fils naturel les villes de S. Remy, S. Canat & le Marquiſat du Pont. Tous deux vouloient auoir la Prouence, & le bon homme pour leur monſtrer qu'elle ne ſeroit ny à l'vn ny à l'autre, vn iour qu'il eſtoit à table ietta vne eſpaule de mouto à deux chiens qui s'entrebattoient pour l'auoir, & au meſme inſtant fit partir vn grand Dogue qui les eſcartant ſe rendit maiſtre de la piece. *Il ſera de meſmes*, dit René, *de vos affaires, vous vous battrez de ce qu'vn puiſſant emportera.* On voit encores cét embléme en relief en vne chaire de ſon Oratoire en l'Egliſe Sainct Sauueur d'Aix.

Ce diſcours fódé ſur les propres originaux contredit l'opinió de ceux qui ont eſcrit, [a] que René dóna à Louys XI. la Comté de Prouẽce: Que la perte de la bataille de Grãçon ayãt refroidy les volótez de pluſieurs Princes enuers le Duc de Bourgongne, le Roy René changea celle qu'il auoit faict de l'inſtituer ſon heritier, & qu'eſtant venu à Lyon il renonça tout à fait à ſon amitié, conſentit que la Prouence fuſt vnie à la Couróne à la charge que le Roy mettroit en liberté ſa fille vefue de Henry VI. Roy d'Angleterre & priſonniere d'Edoüard, & que pour ſa rançon il payeroit cinquante mille eſcus: Que moyennant ceſte ſomme elle quitta toutes les pretentions qu'elle pouuoit auoir ſur la Prouence: Que pour contenter celles que les enfans de ſa fille Ducheſſe de Lorraine y auoient auſſi, il leur laiſſa les terres de Lambesq & d'Orgó: Que pour faire cognoiſtre au Roy, que la declaration de ſa volóté eſtoit ſortie de ſon cœur auec vn contentement extraordinaire, il eſcriuit de ſa main en lettres d'or ceſte donation, & l'enrichit d'vne belle enlumineure. [b]

René n'a point diſpoſé de la Prouẽce au proffit du Roy.

[a] Erreur de quelques Hiſtoires qui ont creu ce que la Chronique a dit de ceſte donation portãt expreſſement que René eſtant à Lyon *voulut & accorda auec le Roy qu'apres ſa mort la Cõté de Prouence retourneroit de plein droit au Roy, & ſeroit vnie à la couronne.*

[b] Faut remarquer qu'entre les qualitez que René couche en ce teſtament il adiouſte celle de Cõte de Prouence, Barcelonne, Forcalquier & Piedmont.

Le teſta-

Le teſtament de ce Prince ne parle vn ſeul mot du Roy Louys, & ne ſe void point qu'il en ait fait d'autre, quoy que l'annee ſuiuante il le vinſt treuuer à Lyon. Il nomma pour executeurs de ſon teſtament *la Reine Ieanne de Laual ſon eſpouſe, Charles Comte de Mayne ſon premier & principal heritier*, René *Duc de Lorraine ſon ſecond heritier M. Guillem de Harcour Comte de Tancaruille, M. Guy de Laual Cheualier et Seigneur de Louë Seneſchal d'Anjou. M. Iean de la Vignolle Doyen d'Angers, Preſident des grands iours & des Comptes d'Anjou, M. Iean Penot Docteur en Theologie ſon Confeſſeur. M. Pierre le Roy, dit Bemanon, Viſchancelier & eſleu d'Angers. M. Iean Buel Docteur és loix & Iuge d'Anjou, & M. Guilhen Tournelle Archipreſtre d'Angers & M. des Comptes.* [d] Il voulut auſſi que s'il decedoit en Prouence, l'Archeueſque d'Aix & le Grand Seneſchal de Prouence fuſſent des executeurs de ce teſtament.

Executeurs de ſon teſtamẽt.

Le Roy aduerty que René Duc de Lorraine faiſoit des menees en Prouẽce, & craignant qu'il ne fiſt chãger les volontez du Roy René, cõmanda que l'on s'en ſaiſiſt, & luy fiſt tendre tant de filets qu'il luy euſt eſté impoſſible d'en eſchapper ſi de bonne heure il ne ſe fuſt ietté à Marſeille où il s'embarqua, demeura trois mois ſur mer, paſſa en Sicile, vint à Veniſe, & trauersãt par les Griſons ſe rendit en Lorraine ne plaignant les dangers courus ny le temps perdu pour s'eſloigner d'vn Prince irrité, dont la clemence n'eſtoit qu'vne ſeuerité laſſee.

René eut ce mal'heur inſupportable aux grãds courages, de ſuruiure la grandeur de ſa maiſon. Il vit rompuës & briſees les Couronnes qui auoient hõnoré les teſtes des Roys ſes predeceſſeurs. Louys Duc d'Anjou ſon ayeul, ſecond fils du Roy Iean, auoit acquis le ſe-

c Outre le contentemẽt que la remarque de ces noms peut apporter aux familles qui y ont part, elle ſert à la curioſité de diuerſes qualitez iointes en meſmes perſonnes, & qui en ce temps ſemblẽt incompatibles.

d Les Roys ont les mains longues, & pluſieurs filets pour attraper leurs ennemis. Il eſt malaiſé d'euiter toutes les embuſches, mis à mesme πηγίδας μὴ ἐκδιδράσκειν. PLATO.

cond tiltre du droit de France ſur la Couronne de Naples, mais ſa mauuaiſe conduite apres la bataille qu'il gaigna contre Ladiſlas l'an 1383. [e] & dont il ne tira le profit qu'il deuoit, le contraignit de quitter l'Italie, où il eſtoit entré auec vne armee de cinquante mille hómes, & ſe retirer en France auec le regret du mal'heur de ſes entrepriſes.

bataille à Rocqueſeiche.

e Bataille à Roequeſeiche, où les trouppes de Ladiſlas furent rompuës par celles de Louys, mais la victoire ne fut point pour ſuiuie. Quād Ladiſlas parloit de ce rēcontre, il diſoit que le premier iour d'icelle ſes ennemis auoient eſté maiſtres de ſa perſonne & de tout sō Royaume, ayant faict deuoir de vaincre, le ſecond, euſſēt pû eſtre Seigneurs du Royaume & non de ſa perſonne, s'ils euſſēt ſuiuy la victoire, & le troiſieſme iour ils n'auoient rien pû ny ſur ſa perſōne ny ſur ſon Royaume.

Son fils Loys III. Duc d'Anjou fut encore declaré Roy de Naples par le Pape, & inſtitué heritier par Ieanne II. qui auoit ſuccedé à Ladiſlas ſon frere. Ceſte Princeſſe ſi fameuſe en l'hiſtoire pour ſes impudicitez, fut mariee au Duc de Gueldres en premieres nopces, & en ſecondes à Iacques de Bourbon Comte de la Marche, lequel elle chaſſa & de ſon lict & de ſon Royaume, & ce pauure Prince choiſit le Conuent des Cordeliers de Beſançon pour ſa derniere retraicte, & s'y fit porter ſur vne ciuiere en deſpit des grandeurs & vanitez du monde. Elle mourut à Coſſence ſans lignee l'an 1434. & reſtant ſeule de la maiſon de Duras, laiſſa heritier par teſtament René Duc de Bar frere de Louys.

Ieanne meurt à Coſſence.

Alphonſe Roy d'Arragon qui auoit eſté adopté par Ieanne, & depuis par elle meſme exheredé, tenoit Gaette aſſiegee. René deliuré de la priſon [f] où le Duc de Bourgongne l'auoit detenu, arma pour aller à Naples où il auoit enuoyé Yſabeau & ſes enfans. Il eſt receu à Naples comme Prince victorieux. Le Pape luy enuoya l'inueſtiture du Royaume à la charge du tribut. Ce fut l'occaſion d'vne allegreſſe grande & extraordinaire à Naples, ſuiuie des honneurs ſi grands qu'õ eut raiſon de les prendre pour ſignes [g] de l'inconſtance de ce peuple. Il alla à cheual par les ruës en habit Royal, la Couronne ſur la teſte, le ſceptre en main, fit

f René apres la bataille perduë à Blainuille l'an 1431. contre le Comte de Vaudemont & le Mareſchal de Bourgongne fut priſonnier.

g Ceſte grande ioye du peuple & les honneurs qu'il rēd à ſes nouueaux Princes, ſont touſiours ſuiuis de quelque traict de ſon inconſtāce. Ceſte ſurabondāce d'honneur eſt vn mauuais ſigne de la bien-vueillance. φαυλότατον σῆμα εὐνοίας περιφανὴς ὑπερβολή πρὸς.

Alphōſe Roy d'Arragon fils adoptif de Ieanne de Naples.

Digitized by Google

vingt-ſept Cheualiers, & les choiſit du nombre des Seigneurs plus illuſtres & vaillants, & de ſes plus fideles ſeruiteurs.

Il regna aſſez heureuſement quatre ans, mais il eut touſiours Alphonſe d'Arragó en teſte, lequel aſſiegea Naples auec quatre mille cheuaux, vn grand nombre de gens de pied. Il y entra par vn ancien conduit d'eau qu'vn Maſſon luy deſcouurit, & qui eſtoit le meſme par lequel Belliſſaire ce grand Capitaine y eſtoit entré neuf cens & cinquante ans auparauant, & en auoit chaſſé les Goths. Ceſte ville en vne nuict ſe vit toute Aragonnoiſe. René en ſortit, & retourna en France auec beaucoup de douleur de ſa perte, mais plus de reſolution de viure en paix, deteſtant du tout la guerre & l'ambition qui l'entretenoit.

Siege de Naples.

Alphonſe meurt oppreſſé vifuement en ſon ame d'auoir manqué de parole à Louys d'Anjou.[i] Ferdinand ſon fils eſt couronné par le Pape Pie ſecond. Iean Duc de Calabre fils de René, entreprend de reconquerir le Royaume que ſon pere auoit perdu. Les Geneuois luy armerent trois vaiſſeaux de charge & dix galeres, & luy preſterét ſoixáte mil eſcus. Il retira du port de Marſeille douze galeres, & promeſſe du Roy Charles VII. d'vn plus grand ſecours au beſoin. Auec cela il arriue à Gaette, où les plus grãds du Royaume accoururent pour luy baiſer les mains, & ſe declarer pour luy. Il gaigna la bataille de Sarny & de S. Fabian, & fut merueilleuſement bien ſeruy du Comte Iacques Picenin, ainſi nommé pour ſa petite taille, & qui dans vn petit corps auoit vn courage inuincible & des forces de Geant. Il eſtoit general de ſon armee, & tenu pour l'vn des plus vaillans Capitaines de ſon temps.

Ferdinand baſtard d'Alphonſe.

i Alphõſe auoit promis par capitulation expreſſe de ne troubler ny moleſter Louys ſon couſin en la Couronne de Naples: Mais vne Couronne eſt trop belle pour ne rompre auec l'amy, & faire trop le cõſcientieux. Il pratiqua la Royne Ieanne pour l'adopter, & elle pour ſeureté de ceſte adoption luy remit les deux chaſteaux de Naples.

k Il ne faut pas auoir tant d'égard à la grandeur & hauteur du corps, qu'à la force & vigueur du courage. Homere dit, que Tydee de Diomede eſtoit petit, mais bataillard & vaillant.

Digitized by Google

La puiſſance des Arragonnois eſtoit ruinee à fleur de terre, ſi le Pape[l] qui craignoit que la proſperité des affaires de France ne preiudiciaſt à la liberté de l'Italie, ne ſe fuſt ligué auec les autres Princes au ſecours de l'Arragonnois aſſiegé dans Barry, ville mal fortifiee & pirement pourueuë contre les neceſſitez du ſiege. Mais toute leur ligue euſt ſeruy de peu ſi elle n'euſt eſté renforcee par ceſt autre Mars d'Albanie Scanderberg, que Ferdinand appella à ſon ſecours, & que le Pape Pie ſecõd coniura de l'aſſiſter. Il y vint pour l'eſtroicte amitié qu'il auoit euë auec Alphonſe, & fut grandement exhorté à ce voyage par les remonſtrances de Paul Ange Archeueſque de Duras. Scanderberg ſe ioinct à Duras aux galeres Italiennes, & de là vient à Raguſe[m] attendant ſes trouppes, & preparant l'aitaillement pour faire voile en Poüille.

bataille gagnee par Ieã Duc de Calabre.

paul Ange.

Il contraignit le Duc Iean de Calabre de leuer le ſiege de Barry, & gagna la bataille d'Vrſare. Le Duc ſe retira du peril par la viſteſſe de ſon cheual, gagna Troye, où il fut receu & tiré ſur la muraille par vne corde, & de là ſe fit conduire à Gennes où il trouua vne galere qui le porta en France, deſeſperé de pouuoir rien plus à Naples & en Sicile, d'où il ne rapporta que le nom du Duc de Calabre. Il fut ſuiuy de quelques Capitaines, qui pour auoir couru ſa fortune, n'oſoient demeurer ſous la domination des Arragonnois, [n] tellement que René enuieillit dans les plaintes de ceſte vſurpation fauoriſee par les Papes. Toutes ſes eſperances furent mortes pour le recouurement de l'heritage de ſes peres [o] & pour comble de regrets veit fleſtrir en ſon fils & en ſon nepueu la premiere branche de ceſte puiſſante & Royale maiſon d'Anjou.

[l] Pie 2. ſe declara pour Ferdinand Roy de Naples, & luy en donna la Couronne, à condition qu'il rendroit à l'Egliſe, les terres de Beneuent & Terracine occupees par Alphonſe d'Arragon ſõ pere. Au Concile qu'il conuoqua à Mantouë l'ã 1459. il exhorta les Princes Chreſtiens à ſecourir Ferdinand contre Iean Duc de Calabre.

[m] Raguſe eſtoit appellee anciennement Epidaure ſur la mer Adriatique. Elle a vn chaſteau tenu en ce temps pour inexpugnable, ſon gouuernement eſt Ariſtocratique.

[n] Le Comte Piccinin eſchappé de ce peril, demeura quelque tẽps caché en Italie. François de Sforce Duc de Milan, l'ayant fait venir ſous fauſſe promeſſe de le faire ſon gendre, le liura au Roy Ferdinand qui le fit mourir.

[o] L'inueſtiture du Royaume de Naples, ayant eſté vne fois accordee par les Papes à la maiſon d'Anjou, ne pouuoit eſtre donnee contre ſon gré à celle d'Arragon. On entend ſouuent ces mots aux barreaux. *Id quod noſtrum eſt ſine cauſa noſtra à nobis auferri non poteſt.*

Digitized by Google

René ſuruiuant à ſon fils & à ſon nepueu, mourut l'année 1480. Prince qui eut de grandes & eminentes qualitez, digne d'vne meilleure fortune, grand iuſticier, & ennemy des longues expeditiós. Il diſoit quelques-fois quand on luy preſentoit à ſigner, lors qu'il alloit à la chaſſe où à la guerre, que la plume eſtoit vne ſorte d'armes dont le Prince pouuoit vſer en tout temps. p

Eloge de René d'Anjou.

Le regne d'vn ſi bon Prince fut bien regretté, car il traittoit ſes ſubjects en paſteur & en pere. On dit que quand ſes treſoriers luy portoient la taille Royalle, qui eſtoit de ſeize florins par feux, & la Prouence en peut auoir trois mil cinq cens, il s'informoit de l'abondance ou ſterilité de la ſaiſon; & quand on luy diſoit que le vent Meſtral auoit long-temps regné, il leur remettoit la moitié, & quelquefois toute la taille. Il ſe contentoit de ſon domaine, & ne trauailloit le peuple de nouueaux tributs. Il paſſoit ſon temps à des peintures q telles & ſi excellentes qu'on les voit encores à preſent en la ville d'Aix. Il peignoit vne perdrix quand on luy apporta la nouuelle de la perte du Royaume de Naples, & ne voulut pour cela tirer la main de la beſongne, tant ſon eſprit y auoit de plaiſir.

Il veſcut long-temps. Vn preſident de Prouence haranguant deuant le Roy Charles IX. l'an 1573. dit, qu'il auoit eſté veu par aucuns eſtant lors en vie. Il inſtitua l'ordre de Cheualerie qu'on appelloit du Croiſſant. ſur le bras droict auec ce mot, *Los en croiſſant*, les animans par cela à rechercher & deſirer l'accroiſſement de leur valeur & reputation. Il mourut à Aix, ſa femme fit porter ſon corps en Frãce, & par vne ingenieuſe ſubtilité trópa les prouençaux qui le vouloient auoir.

p Le Roy René encore qu'il fuſt armé, ne laiſſoit de rendre iuſtice à ceux qui la demandoient & diſoit, *Que la plume des Princes ne deuoit iamais eſtre pareſſeuſe: Que les longues expeditions faiſoient perdre la bien-veuillance & l'affection des peuples.* On a eſcrit qu'il ne beuuoit point de vin, & cõme les Seigneurs de Naples luy en demãdoient la raiſon: il diſoit que c'eſtoit pour faire mentir Tite-Liue, qui auoit dit que les bons vins auoient fait paſſer les Alpes aux François.

q Michel de Montagne dit au 2. liu. de ſes Eſſais chap. 17. de la preſomption, qu'eſtant à Bar le Duc, il vit preſenter au Roy François II. vn pourtraict que René Roy de Sicile auoit fait de ſoy.

Sa mort ne fit en Prouence autre changement que de perſonne. Charles ſon nepueu fils du Comte du Mayne fut recognu Comte de Prouence, mais ce ne fut que pour peu de temps : car il mourut ſans acheuer la ſeconde année de ſon regne. Charles ſon nepueu luy ſuccede.

Peu de iours auant ſa mort, & le dixieſme de Decembre 1481. il fit ſon heritier le Roy, & apres ſon decez Charles ſon fils & les autres Roys ſes ſucceſſeurs, [r] le ſuppliant de tout ſon cœur de faire joüyr ſes ſubjects du pays de Prouence, des graces, franchiſes & priuileges qu'ils tenoient du Roy René, luy recommandãt ſon couſin François ſeigneur de Luxembourg, pour le tenir en la Cour de ſa M. & le maintenir aux terres de Martigues qu'il luy dõnoit. Il ne luy recommanda particulierement autre de ſes ſeruiteurs qu'vn Archer de ſa garde nommé le grand Picard.

Il y eut peu de diſtance entre le teſtamẽt & la mort, moins entre la mort & la prinſe de poſſeſſion, car le dix-neufieſme du meſme mois de Decembre 1481. le Roy fit expedier vne commiſſion à Palamedes Forbin Cheualier, Seigneur de Sollier, Chambellan du Cõte de Prouence, pour en prendre poſſeſſion & commander au pays en qualité de Lieutenant general, auec pouuoir d'ordonner abſolument des Offices, inſtituer & deſtituer les Officiers, remettre, quitter & abolir les crimes, voire de leze-Majeſté, confirmer ou reuoquer les anciens priuileges, en ordonner de nouueaux, aſſembler les Eſtats, impoſer deniers, leuer gens de guerre pour ſe faire obeyr. [t] La qualité de ceſte recognoiſſance eſtoit vn grand témoignage de celle du ſeruice qu'il auoit rendu au Roy, ayant ſeul diſpoſé ſon maiſtre à faire vn ſi beau preſent à la France. Mais cõme tout changement apporte de l'eſton-

Donne la Prouence au Roy.

Palamedes Forbin.

[r] L'inſtitution de l'heritier eſt en ces termes dans le teſtament. *Et quia hæredis inſtitutio eſt caput & fundamẽtum cuiuſlibet teſtamenti, dictus Sereniſſimus Dominus noſter Rex in omnibus Regnis, Comitatibus, Vicecomitatibus, &c. fecit, inſtituit & ordinauit, ac ore ſuo proprio nominauit ſibi hæredem ſuũ vniuerſalem & in ſolidum Chriſtianiſſimũ, Excellentiſſimum Principem ac Dominũ Ludouicum Dei gratia Francorum Regẽ, eiuſdem conſobrinum & Dominum chariſſimũ atque Reuerendiſſimũ, & poſt eius obitum illuſtriſſimum & clariſſimum D. Delphinũ, &c.*

[t] Ceſte commiſſion eſt datée de Thoüars le 29. Decembre 1481. preſent le Comte de Marle Mareſchal de France, d'Eſtellan Bailliſ de Rotien.

Digitized by Google

nement, il y eut encore quelque trouble pour executer ceſte donation, les vns criants, viue Lorraine, les autres viue France.

XIII.

René Duc de Lorraine mal cõtent.

René Duc de Lorraine recognoiſſant que ſes amis eſtoient foibles & ſon pouuoir impuiſſant [u] contre le Roy, ne fut conſeillé de s'opiniaſtrer en Prouence. Il paſſa les monts auec cent hommes d'armes, & vn regiment de mille hommes de pied. Le Roy enuoya vne garniſon Eſcoſſoiſe à Bar, ſoubs la charge du Seigneur d'Aubigny, fit refaire les murailles, & mettre les armes de France ſur les portes, telles qu'on les y voit encores. Il demeura en Italie juſques apres la mort du Roy, le iour de laquelle il eſtimoit l'Orient de ſes eſperances, qui n'eſtoient ſouſtenuës que de la creance que luy donnoit le Duc de Bourbon, [x] que ceſte ſaiſon aſpre & rigoureuſe ſeroit ſuiuie d'vne plus douce. Les Venitiens le prierent d'accepter la charge de General de leur armée de terre, contre le Duc de Ferrare. C'eſtoit vne guerre qui eſbranlant la paix d'Italie mettoit en doute la paix de la Chreſtienté, & donnoit vn grand aduantage au Turc, qui regardoit de fort pres ces tragiques fureurs. L'occaſion en fut telle.

Guerre contre le Ferrarois.

u Qui heurte vn plus puiſſant que luy, ne fait que de rompre. Plus puiſſant ſe doit entendre d'Eſtats, de peuples, de forces & d'argent. Vn ſage Italien dit à ce propos, *Se tu trouui una machina creſciuta per la felicita & diſciplina d'ottocento anni, diſcoſtati da eſſa, che è coſa impoſſibile, quando pur ella cadeſſe, che tu non ruuini ſotto.*

x Ceſte eſperance ne fut pas vaine, car la premiere année du regne de Charles, luy rendit la Duché de Bar & vne compagnie de cent lances.

Apres la mort de Borſio d'Eſt, Hercules d'Eſt ſõ frere voulut ſucceder à la principauté, Lionnel d'Eſt frere de ceux-cy, auoit laiſſé Nicolas ſõ fils, qui auoit la meſme prétention. L'Italie fut cõme partie pour les deux, l'vn eſtoit pour l'oncle, l'autre pour le nepueu. Les Venitiens ſecoururent ſi puiſſammẽt & ſi à propos Hercules, que le ſceptre de ſes peres luy demeura.

Il épouſa Leonor fille de Ferdinãd d'Arragõ, & fortifié de ceſte nouuelle alliance, laiſſa refroidir l'ardeur de

l'amitié que ſes peres auoient conſeruć auec les Venitiens, comme d'ordinaire les Princes ne font pas grād chemin ſur les pas & les briſées de leurs predeceſſeurs. & s'ils loüent leurs regles ils ne s'y aſſujettiſſent pas pourtant. [x] Il reſtablit les ſalines de Commachio contre les anciennes conuentions, oſta aux marchāds Venitiens les exemptions & franchiſes des daces dont ils auoient joüy, fit dreſſer vn fort pres le camp d'Argent pour borner ſes Eſtats, & diſſimula l'outrage que le magiſtrat de Veniſe reſident par accord dans la ville y receut, ayant ſouffert qu'il fuſt excommunié par l'Archeueſque de Ferrare.

Les Venitiens leur declarent la guerre.

Les Venitiens quoy que laſſez de la guerre par les grandes ruines qu'elle leur auoit produict contre les Ottomans, la declarent contre Hercules d'Eſt, la fondent ſur la neceſſité de leur deffence qui iuſtifie toutes ſortes de procedures, faict trouuer bon tout ce qui eſt vtil. Toutes heures y ſont bonnes. [y] Ils firent dreſſer deux armées par terre & autāt par mer, l'vne pour courre la coſte de la Poüille & de Calabre & empeſcher le ſecours de Ferdinand, l'autre demeura le long du Pau. Le Pape fut au commencement pour eux, & empeſcha Alphonſe Roy de Naples, de paſſer auec quatre mille hommes pour ſecourir ſon beau frere. Le Senat enuoya au ſecours du Pape Robert d'Ariminy, qui gagna la bataille contre Alphonſe d'Arragó, mais ceſte victoire luy couſta la vie qu'il finit incontinent apres. [z]

Sixte eſt pour les Venitiens.

Ferrare fut aſſiegée, & le bon-heur & la valeur de l'aſſaillant preſſa la ville en telle ſorte qu'elle ne pouuoit plus durer. Le Pape qui auoit incité les Venitiens à la guerre, les exhorta à la paix, & voyant qu'ils n'y vouloient entendre ſe declara pour le Ferrarois, tira contre

puis il ſe declare contre eux.

x Borſio auoit entretenu fort curieuſemēt l'amitié de la Seigneurie de Veniſe. Quand il arriuoit quelque diſpute entre eux pour les limites, ou que les officiers de l'vn entreprenoient ſur les iuriſdictions de l'autre, Borſio s'en venoit à Veniſe peu accompagné, & comme perſonne priuée, dire ſes raiſons au Senat.

y Quand il ſe faut deffendre il n'eſt plus queſtion de perſer ny à la Iuſtice ny à la Religiō. Le peril certain & inéuitable iuſtifie les armes. Les Romains tenoient quelques jours pour mal'heureux aux entrepriſes, mais quād la neceſſité les forçoit de ſe rendre, ils n'y regardoient rien, *Dies nefastos & vitabiles obſeruabant, cum inferēda in hoſtes arma non propulſanda eſſent.*

z On eſcrit que le meſme iour moururent les deux plus grands Capitaines d'Italie, Frideric d'Vrbin à Ferrare, & Robert d'Ariminy à Rome. Le Pape Sixte fit mettre ſur ſa ſepulture ces mots. *Vidi, vici, & Pontifici reddidi, mors ſecundas rebus inuidet.*

Digitized by Google

contre eux le glaiue ſpirituel & les en frappa, mettant leur Republique en l'interdit. Deux Cardinaux Venitiens Battiſta Zeno, & Iean Michele reſiſterent courageuſement à ceſte reſolution, mais le Pape ne laiſſa pour eux de paſſer outre; il eſt vray que cõme en l'ardeur des armées on ne penſe pas touſiours à la Religion, les cenſures furent meſpriſées des Venitiens, qui ne les reſpecterent pas comme vne bonne medecine, mais comme vn emplaſtre d'empirique, dont les Papes ſouloient vſer à toutes ſortes de bleſſures. Ils trouuoient eſtrange qu'on les vouluſt contraindre à la paix, laquelle toutesfois on n'auoit obſerué lors qu'ils eſtoient occupez à la guerre contre le Turc. Les Princes d'Italie ſe liguent contre eux, & en l'aſſemblée des confederez qui fut tenuë à Caſal Major ſur le Cremonois, Frideric de Gonzague prince de Mantouë, fut eſleu chef & General de l'armée, l'honneur de l'entrepriſe, & de la premiere authorité eſtant reſerué à l'Arragonnois. Il n'y eut prince, ville, ny Republique en Italie excepté Gennes, qui ne trempaſt en l'ẽtreprinſe de la ruyne de la grandeur de Veniſe. [a] René de Lorraine que la mort & la ruyne de Charles de Bourgongne auoit eſleué à la reputation du plus grand Capitaine de ſon ſiecle, ſeruit glorieuſement en ceſte expedition.

Frideric de Gonzague.

[a] La grandeur de Veniſe eſtoit lors ſuſpecte aux Potentats d'Italie, & ſi elle euſt eſté accreuë de l'Eſtat de Ferrare, le chemin luy étoit ouuert à de plus grands deſſeins.

Les vns & les autres s'ennuyerent bien-toſt de ceſte guerre. On parla de traitter la paix à Ceſara, mais la propoſition demeura ſans effect. Elle fut cõtinuée à Tourbolles entre Robert Sanſeuerin & Loüys Sforce qui l'acheuerẽt, & fut dit, *Que les Veniriẽs r'entreroient dans les places qu'ils auoient perduës durant ceſte guerre en Lombardie, & retireroient toutes les garniſons qu'ils auoient deçà & delà le Pau, demoliroient tous les forts dreſſez ſur ſon*

Paix accordée.

riuage, & rendroient à Hercules d'Eſt tout ce qu'ils luy auoient pris, excepté le Polleſim de Rouigo qu'ils retiendroient pour eux, & joüyroient des meſmes droicts tant vieux que nouueaux qu'ils ſouloient auoir dans Ferrare & aux enuirons.

Telle fin eut la guerre ſociale qui couſta aux Venitiens en moins de deux ans trois milliõs ſix cens mille ducats. La paix fut receuë de tous auec des contentemens tels que l'on peut imaginer apres des ſaisõs rudes & calamiteuſes. On fit des feux de joye, des jeux & des combats de grande ſumptuoſité à Veniſe. [b]

Le Pape Sixte entendant ceſt accord en mourut de regret. Il auoit ſouſleué tous les Potentats d'Italie en l'aſſemblée de Cremone contre les Venitiẽs. Il porta ſon courage & ſes reſolutions par deſſus tous les deſſeins, les menaces & les efforts de ſes ennemis: & lors que pour l'intimider ils declarerent qu'ils le feroient citer de comparoir au Concile, il fit cognoiſtre qu'il ſupportoit ces menaces, de meſme façon que le medecin les injures du phrenetique, & répondit: [c] *Qu'il prendroit touſiours à vn grand bien la tenuë d'vn Concile, lors qu'il y auroit eſperance par l'euidence de leurs meſchancetez de les contraindre à rendre à l'Egliſe les biens dont ils l'auoient deſpoüillé.* Platine adjouſte que ceſte réponce, preuue de la force de l'eſprit & de la grandeur du courage de ce Pape, eſtonna ceux qui le penſoient eſtonner.

XV. Regrets de Sixte pour la paix.

Sa répõſe magnanime.

XVI. Neceſſité de l'Egliſe

L'Egliſe pourtant auoit biẽ beſoin de ceſte ſaignée, comme du remede plus ſalutaire aux deſordres que le tẽps apporte aux choſes les plus ſainctes & les mieux ordonnées. Elle s'en ſeruit heureuſemẽt aux premieres années de ſa naiſſance ſous la conduite & direction

[b] Quand Guichardin parle de ceſte paix, il dit qu'elle fut honnorable pour la Republique de Veniſe, honteuſe pour tout le reſte de l'Italie, laquelle auec vn contẽtement ſi grand & general, & en vn temps qu'elle eſtoit floriſſante de richeſſes, d'armes & de forces, s'eſtoit hãdée à la ruyne des Venitiẽs, dieu n'ayant pas voulu que les effects de ſa ſeuerité & de ſa miſericorde, de sõire & de ſa paix, *fuſſero in poteſta d'vn huomo ambicioſiſſimo & ſuperbiſſimo ſottoposto al vino & à molte altre inhoneſte voluntate, che la eſſercitaſſe ad arbitrio delle ſue cupiditate, non ſecondo la conſideracione della iuſtitia o del bono publico della Chriſtianita.*

[c] *Sixtus ingenti animo ſummaque conſtantia reſpondiſſe fertur; Se concilium quidem libenter admiſſurum vbi ſperaret ſe omnium horum Principum criminibus pate factis res plurimas Eccleſiæ ablatas ab iis repetiturum. Vnde qui eum metu expugnare ſperabant, ab eodem perterriti alia perfugia quæſiere.*

Louys XI neglige l'assemblee du Concile.

des Apoſtres, [d] & en a touſiours vſé depuis. Le Roy ſe rendit peu ſoigneux de procurer ce remede. Eſtant picqué de ce que le Pape Sixte auoit fait cõtre les Florentins, il defendit le tranſport de l'or & l'argent à Rome, cõmanda aux Eueſques & Prelats de ſon Royaume de s'aſſembler à Orleans, & y enuoya le Comte de Beaujeu pour y preſider. Mais ce ne fut pas auec la ferueur & le courage que ſon pere apporta en l'aſſemblée de l'Egliſe Gallicane à Bourges. Où il y va du ſeruice de Dieu il faut bien y aller d'autre air que quand il n'eſt queſtion que de l'intereſt des hommes. Les baſtimens publics veulent eſtre faits d'autre ordre & d'autre eſtoffe que les particuliers. Moyſe ſouſtient deuãt Dieu la cauſe du peuple auec des larmes. Il deffend celle de Dieu contre le peuple auec les armes. Il vint à Orleãs pour paſſer à Clery & n'y demeura qu'vn demy-jour pour rompre l'aſſemblée, ſe contenta d'auoir tiré du Pape ce qu'il deſiroit en faueur des Florentins, & promit de le continuer à Lyon.

d Du temps des Apoſtres & en ceſte premiere naiſſance de l'Egliſe où tout tenoit encore de la pureté de ſon inſtitution, il y eut quatre Conciles ou aſſemblées Apoſtoliques. Le premier l'an 34. apres la venuë de noſtre Seigneur, où fut nommé Mathias à l'Apoſtolat: & l'aſſemblée pouuoit eſtre de cẽt & vingt fideles. Le ſecõd en la meſme année pour l'eſlection des Diacres, du nõbre deſquels fut S. Eſtienne. Le 3. l'an 48. ſelon Onuphrius & 51 ſelon Baronius, pour la Circonciſion & l'hereſie de Cherinthus. Le 4. pour la permiſſion de la Circonciſion pour quelque temps afin d'ẽſeuelir la Synagogue en honneur l'an 58. De ces quatre Conciles parle l'hiſtoire des Actes des Apoſtres chap. 1. & 15. & 21.

Deplorable eſtat en l'egliſe.

Cela ne fit que rendre les ſouſpirs plus ardents des gens de bien qui bruſloient du zele de la maiſon de Dieu, & qui voyoient bien que la playe eſtoit incurable, que le chancre auoit ſaiſi les parties interieures, que l'Egliſe eſtoit en paix auec les heretiques & infideles, & en trouble perpetuel auec ſes propres enfans. *I'ay nourry*, diſoit elle, au rapport de S. Bernard, *des enfans, ie les ay exalté, & ils m'ont meſpriſé.* e *Ils m'ont deſhonoré par la turpitude de leur vie, par les ſaletez de leur commerce & des affaires qui ſe font aux tenebres.* La Chronique de Baſle rapporte vne eſtrange hiſtoire de la paſ-

VII. ſion, ou pluſtoſt de la fureur dont fut tranſporté vn Religieux Iacobin, qu'elle nomme André Archeueſque de Krain, homme de ſçauoir & de courage, qui

e *Vox plangentis in tẽpore iſto. Filios enutriui & exaltaui, ipſi autem ſpreuerunt me, ſpreuerunt & maculauerunt me à turpi vita, à turpi quæſtu, à turpi commercio: à negotio denique perambulante in tenebris.*

pouſſé de la preſomption [f] (vice deſtournãt touſiours les eſprits du deuoir pour les mettre à quartier des voyes communes) paſſe les monts, ſe rend à Baſle, preſche en la grande Egliſe contre Rome comme contre vne nouuelle Babylone, conjure l'Empereur, le Roy Louys XI. pour procurer l'aſſemblée d'vn Concile contre ſes ſcandales. Si toſt que le Pape Sixte IV. en fut aduerty, il commanda au Magiſtrat de Baſle de le remettre entre les mains de ſa juſtice. Le Senat répond qu'il auoit deſia donné aduis de ce mouuemẽt à l'Empereur Frideric, attendoit ſes commandemens ſur cela, & ſupplie le Nonce du Pape d'auoir patience, & de croire qu'il ne ſeroit rien faict au prejudice du ſainct Siege. André Archeueſque de Krain.

f La preſomption porte les eſprits hors du chemin commun, elle ſuit les routes inconuës & embraſſe les nouueautez Vn eſprit preſumant peu de ſoy demeure aux termes de l'innocence & de la ſimplicité.

L'Archeueſque fit publier le 13. Iuillet de la meſme année 1482. vn manifeſte par lequel en deplorant les ruynes de l'Egliſe, conjuroit & prioit tous les miniſtres & paſteurs de la ſecourir, & en conſequence du Decret de Conſtance de s'aſſembler [g] à Baſle pour aduiſer aux remedes: & d'autant que le Pape l'auoit declaré excommunié il ſe porta pour appellant contre ceſte ſentence, & n'ayant point de traict plus aſſeuré pour donner contre ceſte excommunication que le manquement de puiſſance, il ſouſtient que Sixte quatrieſme n'eſtoit entré par la porte, mais comme vn larron en la chaire S. Pierre, qu'il mettoit en commerce les choſes ſacrées, ſe plaiſoit plus d'écorcher que de nourrir les oüailles de Ieſus-Chriſt. Excommunié par le Pape.

g Le Concile de Coſtance en la Seſſion 39. ordonna que de dix ans en dix ans on aſſembleroit le Concile vniuerſel.

Les Princes & les Republiques d'Italie n'eſtoiẽt pas bien auec luy, tous le menaçoient d'vn Concile; & ores que Pie II. ſon [h] predeceſſeur euſt appellé de telles formes de ſe pourueoir cõtre les Papes execrables, ils monſtroient n'ẽ trouuer point de meilleures pour

h Le Pape Pie II excõmunia ceux qui appelleroient du Pape au Cõcile. Iules II. renouuelle la meſme excommunication. *Silueſt. verbo, excommunicat T. num. 93.* & apres ſur tous les Papes l'vne compriſe en la Bulle du Ieudy abſolut.

Digitized by Google

retenir l'excés: Chacun crioit apres la reformatiõ des abus ; mais ce qui pouuoit eſtre loüable aux plaintes publiques ne iuſtifioit pas la hardieſſe d'vn particulier qui entreprenoit de porter la cenſure iuſques ſur la teſte du Pape, & le nombre des fols n'excuſe pas la folie.[i]

i L'erreur commun donne quelque excuſe, mais le nombre de ceux qui faillent ne rend pas la faute moindre: C'eſt touſiours mal fait de faire le fol auec ceux qui ne sõt pas ſages. Ἀσοφοῖς συναφρονεῖν πᾶς μὴ σοφός.

Sixte le declara Heretique, Apoſtat, & perturbateur du repos de l'Egliſe, du corps de laquelle il eſtoit retranché comme mébre pourry, indigne d'en exercer le miniſtere, d'y tenir aucune dignité, & de participer aux ſaincts Sacrements, le condamne à tenir priſon fermee en vn monaſtere, au pain & à l'eau iuſques à l'entiere expiation de ſes crimes.

Cõme heretique & perturbateur de l'Egliſe.

De meſme l'Empereur trouua la procedure de ceſt Archeueſque bien hardie, & luy fit dire, qu'attendu qu'il n'eſtoit que perſonne priuee il deſiroit de ſçauoir de quelle authorité il pretendoit faire aſſembler le Concile : Il reſpond, *Que les neceſſitez publiques de l'Egliſe approuuoient ſon Zele, & coniuroient l'Empereur d'y tenir la main à l'exemple de l'Empereur Sigiſmond*[k] *& de ſes predeceſſeurs, leſquels n'auoiẽt eſpargné aucune choſe pour ſon repos & tranquillité & pour en arracher les abus. Partant le ſuppliait ne faire difficulté de donner les patentes & ſaufconduits neceſſaires pour la conuocation du Concile, autrement qu'il reſpondroit deuant Dieu du mal que ſa nonchalance rendoit incurable.*

k l'Empereur Sigiſmõd trauailla Chreſtiẽnemẽt pour eſtoufer la nouuelle opinion des Huſſites en Boheme, procura la conuocation du Concile de Conſtance, & s'y trouua.

Le Pape veut qu'on le luy remette.

Le quatrieſme iour de Septembre Pierre de Kettenheim Prieur de Velpach, & le Prieur d'Erford, le Prieur de Mortau ſe preſentent de nouueau au Senat de Baſle, declarent qu'il leur eſt mandé proceder contre eux par toutes les rigueurs de la iuſtice de l'Egliſe, s'ils ne remettoient en leurs mains ce reuolté pour en faire punition exemplaire. Il fut honoré des vns

comme vn ſainct Paul, ce grand citoyen du ciel, la colomne des Egliſes, Ange terreſtre, homme celeſte, il fut mépriſé des autres comme vn ſeditieux, vn Abironite, vn rebelle. Aux vns il ſembloit choſe bien dure, que pour auoir dit, non à l'oreille comme font les eſpions & les calomniateurs, mais publiquement & en la grande Egliſe d'vne telle ville, que le feu eſtoit à la maiſon, que la mine alloit ioüer pour faire renuerſer le baſtiment, que Satan auoit planté les eſchelles pendant que les ſentinelles eſtoient endormies, on vouluſt traitter vn Eueſque ſi rigoureuſement, & qu'en tout cas l'on deuoit [l] conſiderer la choſe qui eſtoit bonne & ſalutaire, non la perſonne qui pouuoit eſtre paſſionnee. On ſe ſouuenoit auſſi que pluſieurs grands perſonnages enuiron ce temps là auoient dit, qu'en ces deſordres on pouuoit ſuiure des mouuemens extraordinaires ou de puiſſante auctorité, ou de charitable [m] admonition. Paroſe de Gerſon.

Les autres diſoient que le deſir eſtoit bõ, mais qu'eſtãt cõduit d'orgueil & de preſõption il rẽdoit odieux celuy qui le propoſoit : Que celuy qui fut frappé de mort pour auoir de ſon propre mouuement tendu la main à l'arche, craignant qu'elle ne renuerſaſt, ſeruoit d'vn terrible exemple du peril qu'il y a de s'entremettre irreuerемment aux choſes ſainctes.

Le Senat reſpond ne pouuoir ſatisfaire aux volontez du Pape, que premier il n'euſt entendu celle de l'Empereur. Sur ceſte reſponſe la ville eſt interdite. L'Empereur enuoye vn Cordelier à Baſle, qui en vne grande aſsẽblee tenuë pour l'ouyr, & où ſe trouuerent les Ambaſſadeurs des Princes de la ligue d'Italie, [n] dit ce qui eſtoit de ſa charge, & parla de cét Archeueſque cõme d'vn Goliath qui s'eſtoit eſleué contre l'exercite du

l On dit qu'il faut conſiderer le conſeil à part, & celuy qui le donne auſſi à part. Les Ephores firẽt prononcer par vn homme de bien l'aduis qui auoit eſté donné par vn qui ne l'eſtoit pas. *In his quæ à malis benè fiunt, hic tenendus eſt modus, vt appareat autorem diſplicuiſſe, non factũ.* PLIN. *Paneg Traiani.*

m au temps du Roy Charles VII. chacun parloit de reformation. Gerſon eut la hardieſſe de dire, que la pourſuitte ſe pouuoit faire *Per quoſcunque fideles præſertim maiores authoritatiua poteſtate, ſine charitatiua admonitione. Gerſ. in Propoſ. vtil. ad extirp ſchiſm.*

n En ceſte aſſemblee ſe trouuerent Ioſias de Seligny Eueſque de Sion & de Grenoble, Anthoine de la Roche Prieur de Mortau : Claude de Thoraigeon, Guillaume de Rochefort.

Digitized by Google

Seigneur. Il dit auſſi qu'eſtant à Rome pour les affaires de l'Archiduc Maximilian au temps que le Pape auoit eſté aduerty de ces troubles & mouuemés pour l'aſſemblee d'vn Concile, le Pape luy auoit commandé de paſſer vers l'Archiduc Sigiſmond,& depuis vers l'Empereur,pour ſçauoir d'eux s'ils approuuoient & fauoriſoient ceſte reuolte,& de meſme ſe plaindre de ce que la ville de Baſle qui auoit touſiours eſté fort obeïſſante au ſainct Siege, s'eſtoit laiſſee aller ſi peu conſiderément à telles impoſtures ° & impreſſions: Que l'Empereur ayant bien recognu que tout ce qu'il faiſoit pour la conuocation d'vn Concile procedoit d'vne extréme haine,& que ſa raiſon eſtoit toute degeneree en paſſion contre le Pape,& d'vne arrogance effrontee, voulant en qualité de perſonne priuee entreprendre la reformation de l'Egliſe, & de cóuoquer vn Concile,ce qui n'appartenoit qu'au Pape. L'intentió de l'Empereur ₀ eſtoit que l'on ſe ſaiſiſt de la perſonne de cét Archeueſque, & qu'il fuſt mis en bonne & ſeure garde, & en tel lieu qu'on le pût repreſenter au Pape.

Se plaint à l'Empereur de la ville de Baſle.

Au meſme inſtant il exhibe les patentes de l'Empereur par leſquelles il eſtoit mandé à toutes les prouinces,potentats,villes,&communautez de mettre la main ſur ceſt Archeueſque. Puis luy addreſſant ſa parole l'exhorta de recognoiſtre ſa faute & s'humilier enuers le ſainct Siege pour entrer en la bonne grace du Pape,qui voyant ſa repentance pouuoit auoir pitié de luy, offrant pour cét effect toutes ſortes de bons offices qu'il pouuoit deſirer de luy.

L'Empereur cõmande que ce Prelat ſoit arreſté.

L'Archeueſque reſpond en ceſte ſorte: *Ie n'ay iamais manqué d'obeyſſance ny de reſpect enuers l'Empereur, & rien ne m'a porté à parler contre le Pape que le zele de*

André perſiſte en ſes propoſitions.

° Les deſirs & les effects des deſirs qui tendent à reünir les membres d'vne meſme famille, ſous vn meſme chef, ſont iuſtes & loüables. Dieu les aſſiſte. Il n'y a que Satan qui a fauoriſé & auancé le ſchiſme & la diuiſion. Nous ſommes tous de meſme eſtoffe, nous faiſons tous vne partie des veſtemens, nous n'auons beſoin que d'vne couſture. *Sartura tantum opus eſt.* mais il n'eſt pas raiſonnable d'eſcouter tous ceux qui en parlent.

₀ Ce n'eſt pas que l'Empereur ne deſiraſt fort ardemmẽt la tenuë d'vn Concile, ayant eſcrit au Roy Charles VII. pour ſe trouuer ou enuoyer à Mayenne, afin de remedier aux neceſſitez de l'Egliſe l'an 1413. mais il n'approuuoit pas ceſte inſtance particuliere.

l'honneur de Dieu. Ie ſçay faire diſtinction de la perſonne, & de la dignité, de la chaire, & de celuy qui y eſt aſſis. I'ay veu auec beaucoup de regrets les ſcandales & les abominations qui regorgent à Rome, & comme le Pape ſe plaiſt plus à tondre qu'à paiſtre les brebis que Ieſus-Chriſt au prix de ſon ſang a tiré de la gorge du loup: [p] *I'ay creu qu'il n'y auoit moyen d'y remedier que par la tenuë d'vn Concile general; & voyant que contre l'intention du Decret du Cõcile de Conſtance on auoit laiſſé paſſer plus de trente ans ſans tenir Cõcile, & que les Decrets de celuy de Baſle n'eſtoient obſeruez ny executez, apres en auoir diuerſes fois conferé auec les Cardinaux à Rome, & recognu que le mal eſtoit negligé, Ie me ſuis addreſſé au Senat de Baſle, comme en lieu plus commode pour faire entendre mes bonnes intentions: & ſi en cela i'ay failly, ie me ſouſmets au iugement de l'Empereur, du Roy de France & du Concile, & prends l'Vniuerſité de Paris pour mon Aduocate* [q] *proteſtant de n'auoir iamais eu l'intention d'offenſer le Pape, & ne puis eſtre appellé calomniateur, ayant la verité comme garand de tout ce que ie dis, & ſupplie qu'on me donne encore trois iours afin de reſpondre plus pertinemment à ce qu'on dit contre moy.*

p Le Paſteur doit paiſtre les brebis de Ieſ. Chriſt, mais, *Illud quod hìc dicitur, Paſce, aliqui mali mutant in, tõde, quia multùm ſtudent circa ſubditos exactionem tẽporalium exercere, & de paſtu non curant.* CHRYSOST.

q Ces mots ſe liſent en l'original, *hab er ſich hieuor der key. May. dem. konigzu Franckreich vnnd kunfftingen Concilio vnderuorffen, vnnd die Vniuerſitet zu Paris zur Aduocatin er vrbet.*

A ceſte parole le Cordelier repart, *Que s'il y auoit du deſordre en l'Egliſe, auſſi auoit elle ſes Docteurs pour l'ẽſeigner & corriger, à la doctrine deſquels il falloit pluſtoſt ietter les yeux que ſur leurs mœurs & actions,* [r] *que ce n'eſtoit à luy d'en entreprendre la correction.* Et parce qu'é ces diſcours il teſmoignoit sõ opiniaſtreté, il sõmoit le Senat de Baſle de ſe departir de ſa protectiõ & de l'arreſter priſonnier. Les Nonces & Commiſſaires deputez par le Pape firent la meſme inſtance, diſants qu'on ne le pouuoit refuſer au Pape qui eſtoit ſon iuge legitime.

r La doctrine peut eſtre bonne & la vie mauuaiſe. Si le paſteur vit bien c'eſt ſon profit, s'il enſeigne bien, c'eſt le tien, prens ce qui eſt à toy, & ne te meſle de l'autruy. Vne mauuaiſe & infertile terre peut porter de l'or.

Le Senat de Baſle remit au prochain conſeil la deciſion de l'affaire. Le Nonce du Pape & les autres deputez s'y trouuerent, l'Archeueſque y comparut, auſſi la con-

la contention fut longue & animee, de grande ardeur & affection de part & d'autre. [f] Les Ambaſſadeurs des Princes d'Italie liguez contre le pape, euſſent bien deſiré vn Concile pour humilier ce grand cœur de Sixte, & diſoient que l'on deuoit demeurer aux termes du Concile de Conſtance qui auoit clairement declaré, *Que le Pape obeyroit au Concile*, luy auoit preſcrit le tẽps de la conuocation du Concile, & l'auoit obligé à ne depoſſeder de la dignité du Cardinalat, ou de la legation de la Marche, Angelo Corrario qui auoit porté le nom de Gregoire XII. Que la meſme doctrine du Concile de Conſtance auoit eſté ſuiuie & pratiquee en celuy de Baſle: [t] Que ſi l'on oſtoit la conſtance & la fermeté neceſſaire à l'obſeruation de ſes Decrets, on mettroit l'Egliſe aux langueurs & inquietudes que reſſentent les corps qui ont les nerfs foulez, les membres deſnoüez & les os diſloquez.

Diſpute de l'authorité du Pape & du Concile.

f En l'aſſemblee du Senat de Baſle le Samedy 21. Decembre 1483. d'Archeueſque de Crain eſt fait priſonnier, lors que l'on deliberoit s'il le deuoit eſtre.

t Le Cõcile de Conſtance en la ſection 4. fit vn decret, auquel il declaroit, qu'il repreſentoit l'Egliſe vniuerſelle & auoit ſa puiſſance immediatemẽt de Dieu, à laquelle chacũ eſtoit obligé d'obeyr, voire meſme le Pape.

Les Miniſtres du Pape diſoient au contraire, Que l'Egliſe eſtoit vne monarchie parfaicte, ne tenoit origine ny de Dauid, ny d'Alexãdre, ny d'Auguſte, ny de Frideric, ne recognoit autre eſtabliſſement: Que l'Egliſe ne dépendoit d'autre iuge que de Dieu: que meſmes le Concile aſſemblé à Sinueſſe, ne voulut condamner ce pauure Pape idolatre par force, qui depuis a eſté tenu pour vn grand ſainct, & lequel par vne extréme foibleſſe de cœur & laſche crainte de la mort, auoit obey à l'impieté de Diocletian, & ſacrifié à ſes Dieux, car s'eſtant ietté en terre, cõfeſſant ſa faute, l'vn des Peres du Concile [u] prenant ſa parole dit; *Il s'eſt condamné iuſtement par ſa bouche, il eſt ſoubmis par ſa bouche à l'Anatheme. Iamais perſonne n'a iugé le Pape, car le premier ſiege n'eſt iugé de perſonne*: Que le Concile de Cõſtance en obligeant les Papes à l'execution de ſes

Gregoire XII. Antipape.

u En ceſte hiſtoire de Marcellin, on trouue ſouuẽt que les Eueſques diſent, *Iudica cauſam tuam, noſtro iudicio non condemnaberis:* & qu'apres ſa cõfeſsion, vn d'eux dit. *Iuſtè ore ſuo condemnatus eſt, & ore ſuo Anathema ſuſcepit Maranatha Quoniam ore ſuo condemnatus eſt, nemo enim vnquã iudicauit Pontificem, nec præſul ſacerdotem ſuum, quoniã prima ſedes non iudicabitur à quoquam.*

Digitized by Google

decrets n'auoit penſé qu'aux Antipapes: & non à ceux dont l'eſlection eſtoit ſaincte & legitime. Quand les vns diſoient que le premier ſiege n'eſtoit iugé de perſonne, les autres repartoient que cela s'entendoit des autres ſieges particuliers, & non de l'aſſemblée generale de toute l'Egliſe.

Ces longues altercations aduancerent la nuict, aux approches de laquelle Cintius d'Vrſin Commandeur de ſainct Iean de Ieruſalem entre dans le Senat, met la main ſur le collet de l'Archeueſque, & le conduit priſonnier à la tour de *Spalen*. Le Senat en fut fort offencé, & feit faire commandement au Nonce du Pape de ſortir de la ville, attendu que ſa charge eſtoit finie. Il ſe retira & fit publier à Rhinfeld, Conſtance & autres lieux, des nouuelles declarations de l'Interdit contre ceux de Baſle, deffendant à toutes ſortes de perſonnes de conuerſer ou communiquer auec eux. La ville de Baſle interdite.

Le priſonnier cependant languiſſant en l'attente de ce qu'il deuiendroit, priſt le plus court chemin de ſa liberté, [x] & iugeant que s'il viuoit en peine ſa laſcheté en eſtoit cauſe, & que la mort luy pouuoit donner la clef des champs, il changea ſa patiéce en deſeſpoir, & le Ieudy apres la ſainct Martin de l'an 1484. on trouua qu'il s'eſtoit eſtranglé des cordes de ſon lict.

Ceſte execrable ſorte de mort fut tenuë ſecrete juſques à ce qu'on ſçeuſt quelle ſeroit l'intention du Pape, apres laquelle le dernier executeur de iuſtice entra en la priſon, miſt le corps dans vn tonneau, le jette dans le Rhin. [y] Les deputez du Pape vindrent à Baſle, & l'interdit ayant eſté obſerué trois iours, fut leué, & la ville deliurée des cenſures du Pape.

On ne ceſſa pour cela de deſirer que le Pape entrepriſt à bon eſcient la reformation des deſordres de

x L'hiſtoire porte ces mots. *Verweilet ſich die andlung eben lang bys l: ſtlich der. Ertzbiſchoff ſambſtags nach Martini 1484. lar inſeiner g fangenſchaffar dem ſeil ſoer auff dem ſpanbert gezogen hangend gefunden vvard.*

y Se tuer ſoy-meſme a eſté tenu autrefois pour acte de courage. Platon le deffend en ſes loix, les Thebains le deteſtét. Les Atheniens coupent & jettent à la voirie la main de celuy qui s'eſt tué.

l'Egliſe. Les deſirs de ceſte ſorte ſont iuſtes, mais il ne les faut eſlancer auec ardeur de paſſion & indiſcretion de zele.

Exemple qu'il n'eſt raiſonnable en telles ſouffrances & perplexitez de l'Egliſe, que l'orgueil d'vn particulier entreprenne d'y mettre ordre. Il faut laiſſer ces penſees aux Princes & aux Magiſtrats. Le ſimple peuple doit attendre en patience au pied de la montagne, que Moyſe deſcende pour luy faire entendre la volonté du Seigneur. Le vaiſſeau où eſt enfermee ceſte ſaincte famille, qui n'a veuë ny iour que deuers le Ciel, paroiſtra à la fin victorieux des flots du deluge, & viendra ſurgir ſur la montagne d'vne heureuſe tranquilité.

SOMMAIRE DES MATIERES PRINCIPALES contenuës au dixieſme Liure.

I. *Affoibliſſement & alteration de la ſanté du Roy, au commencement de l'annee 1480.*

II. *L'Apoplexie le ſaiſit aux Forges de Chinõ. Ses deportemẽs pour cõſeruer touſiours sõ authorité, & ſe garder d'eſtre meſpriſé.*

III. *Liberté du Cardinal de la Balue. Ruze pour l'obtenir.*

IIII. *Generoſité du Cardinal d'Eſtouteuille pour maintenir la dignité du Cardinalat: & pour celle de l'Eſtat Eccleſiaſtique. Sa mort.*

V. *Foules & oppreſſions du peuple.*

VI. *Deſir du Roy pour reformer la iuſtice & retrancher la longueur des procez.*

VII. *Rechute de ſa maladie à Tours. Il rend ſon vœu à S. Claude, paſſe au retour à Salins, y eſtablit le Parlement de la Franche Comté.*

VIII. *Mort de Marie Ducheſſe de Bourgongne, femme de Maximilian l'Empereur.*

IX. *Remonſtrance du Roy au Dauphin au Chaſteau d'Amboiſe.*

X. *L'Eſtat des pays bas à la diſcretion des Gantois.*

XI. *Traicté de Paix & du mariage du Dauphin et de la Princeſſe Marguerite d'Auſtriche. Pretẽſions de la Courõne de Frãce ſur la maiſon de Bourgongne. Articles du mariage.*

XII. *Mort du Roy d'Angleterre. Variables accidents de ſa fortune, troubles en Angleterre pour ſa ſucceſſion.*

XIII. *Le Comte de Richemond priſonnier du Duc de Bretagne, arriue à la Couronne d'Angleterre par l'aſſiſtance du Roy.*

XIIII. *Mort de François Phœbus Roy de Nauarre. Procés entre M.*

Digitized by Google

Catherine ſa ſœur et Iean de Foix Vicomte de Narbonne.

XV. *Mort d'Alphonſe Roy de Portugal.*

XVI. *Louys r'entre aux apprehenſions de la mort. S'enferme au Pleſſis: ne veut voir les Ambaſſadeurs de Bajazet.*

XVII. *Zizimi fils de Mahomet, ſe reuolte contre Bajazet, ſe ſauue à Rhodes, eſt conduit en France.*

XVIII. *Eloge de Matthias Coruin Roy de Hongrie.*

XIX. *Empirement de la maladie du Roy.*

XX. *Il fait venir à Tours François de Paule Calabroïs. Eſtranges bizarreries de ſa maladie.*

XXI. *Sa defiance. Ses ombrages contre Iean Duc de Bourbon.*

XXII. *Publication de la Paix entre le Roy & Maximilian d'Auſtriche. Mariage de Charles Dauphin auec la Princeſſe Marguerite. Magnificence faite à leur entrée à Paris.*

XXIII. *Troiſieſme & derniere recheute de la maladie du Roy. Ses dernieres actions. Son bon ſens iuſques au dernier ſouſpir. Sa mort.*

Digitized by Google

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE DIXIESME.

M. CDLXXX.

AV commencement de l'année mil quatre cens quatre-vingts, Louys commence à mourir & à craindre la mort, laquelle ne vient iamais si à terme, qu'elle n'apporte de la terreur & de l'effroy. [a] Ses forces s'affoiblissent, mais son courage se fortifie & se roidit en l'apprehension qu'il a qu'õ ne face des dessein sur son tombeau, & qu'on n'attende pas qu'il soit au bout de la carriere. Il desire de l'acheuer auec l'authorité, la Majesté & la reputation qu'il a commencé, & ne veut pas qu'on le cognoisse mourant ny qu'on l'estime mortel. Il faict en sorte qu'au ponant de sa vie, l'ombre de sa reputation & de son respect est plus grande qu'en plein midy de son regne. Il sent bien neantmoins que l'entendement n'a plus la force ny la vigueur d'autrefois, que ce qui luy reste de vie est deuenu aigre, que la vieillesse [b] ne vient pas seule, luy ayant apporté diuerses incommoditez, vne melancholie incorrigible, des agitations d'esprit à diuerses repriſes, vne fievre lente, vn tourment d'Hemorroides. [c] Il luy reste plus de prouision qu'il n'a de chemin à faire, il serre & embrasse

La vieillesse tousiours accompagnée.

a La vie ne se doit considerer que par la fin : Si elle est belle & glorieuse tout le reste a sa proportion. *Quemodo fabula, sic & vita, non quamdiu, sed quam benè acta sit, refert. Nil ad rem pertinet, quo loco desinas, quocunque voles, desine, tantum bonam clausulam impones.* SEN.

b Quand le vin & la vie sont au bas ils aigrissent. ANTIPHANES.

c La vieillesse deuient auare quand elle n'a plus affaire de biens, elle craint que terre ne luy faille. On demãda à Simonides pourquoy il estoit si espargnant en sa grande vieillesse, *Parce*, dit-il, *que i'ayme mieux laisser mon bien apres ma mort à mes ennemis, que d'auoir besoin en ma vie du secours de mes amis.*

Digitized by Google

lors qu'il faut laſcher & quiter. Ses deſſeins ſont de grande eſtenduë, & ſes deſirs rajeuniſſent, il ne ſe peut deffaire de nouuelles eſperances, ſon ame eſt comme ſuſpenduë entre la crainte de la mort & l'eſperance de la vie, ſon entendemẽt eſt vne pierre de moulin qu'vn flot continuel d'affaires tourne & vire jour & nuict. Bien que ſa vie s'en aille en langueur & douleur, il ayme mieux le mal eſtre que le non eſtre, & deſire d'eſtre deliuré du mal pluſtoſt que de la vie, qui pour douloureuſe qu'elle ſoit, a touſiours quelque heure de relaſche, [d] car ſi les douleurs ſont violentes elles ſont courtes, & ſi elles ſont courtes, elles ne donnent pas loiſir de ſe plaindre. Eſtant allé oüyr la Meſſe à vne petite paroiſſe proche des forges de Chinó, il ſe trouua mal, & tomba en vne grande deffaillance de forces de l'eſprit & du corps, perdit la parole & toute connoiſſance. Il fut ſecouru ſi promptement par le Seigneur de Bouchage qui eſtoit ſon Medecin, & fut depuis Archeueſque de Vienne, qu'apres auoir pris vn clyſtere, l'eſprit luy reuint, monta à cheual, retourna aux forges & y diſna.

II. Maladie du Roy ſoudaine & violẽte.

Mais la difficulté de parler luy demeura ſi grande qu'il ne ſe faiſoit plus entendre que par ſignes. [e] Philippe de Commines qui le ſeruit de valet de chambre en ceſte maladie, luy ſeruit auſſi de truchement lors qu'il ſe confeſſa à l'Official de Tours. Et parce qu'eſtant ſurpris de ceſte maladie, on le porta de la table aupres du feu, & qu'on l'empeſcha de s'approcher des feneſtres, il ſe ſouuint de tout cela, & eſtant reuenu à ſoy demanda qui eſtoient ceux qui l'auoient retenu par force & l'auoient empeſché de prendre l'air, comme on les euſt nommez, il les chaſſa & ne les

Ce fut vne Apoplexie imparfaicte.

d Il n'y a vie ſi penible languiſſante & douloureuſe qui ne ſouſtienne de quelque eſperance eſloignée des frayeurs de la mort. Quand le Philoſophe Stoicien, Antiſthenes, eſtoit aux priſes auec vne extreme douleur, il crioit, *Qui me deliurera de ces maux?* Diogenes en luy preſentant vn couſteau, luy dit, *Ceſtuy cy ſi tu veux, & bien-toſt. Ie ne te dis pas de la vie*, repart le Philoſophe, *ie dis des maux.*

e Il entendoit peu de ce qu'on luy diſoit: mais de douleur il n'en ſentoit point. *Il me fit ſigne que ie couchaſſe en ſa chãbre: Il ne formoit gueres de mots, Ie le ſeruis par l'eſpace de quinze iours à la table, & à l'entour de ſa perſonne cõme valet de chambre, que ie tenois à grand honneur, & y eſtois bien tenu.* Phil. de Comm.

vouluſt voir, n'ayant iamais trouué bon que le Roy Charles ſon pere euſt eſté contraint de manger, par ce qu'en nulle choſe le ſubjet ne deuoit forcer ſon Prince. [f]

Nous ne voyons pas volontiers ceux qui ont eſté les ſecrets teſmoins ou de nos fautes, ou de nos imperfections. Le ſinge ſe mirant & voyãt ſa laideur, ſes rides & ſa figure ſi difforme, iõpt le miroir.

Il penſoit qu'auſſi-toſt qu'vn Prince ſe laiſſoit conduire au gré de ſes ſeruiteurs, il eſtoit comme en tutelle & en ſeruitude, & ne vouloit que ceſte grande auctorité, laquelle il auoit conſeruée ſi entiere toute ſa vie, fuſt en rien retranchée, de maniere que l'imagination eſtant affoiblie & troublée par la vieilleſſe, la melancholie & la deffiãce ne pouuoient ſouffrir qu'il fuſt contredit ny diſſuadé d'aucune choſe, ayant ſouuent ces paroles en la bouche : *Penſez-vous que ie ne ſçache pas ce que ie fais* ? Rien ne le trauailloit tant que la crainte que ſon mal ne fuſt cognu. [g] Car il eſtimoit qu'auſſi-toſt que ſa foibleſſe & ſes infirmitez ſeroient découuertes on le tiendroit comme mort & inutil au monde, qu'il ſeroit meſpriſé de ſes ſujets, leſquels iroient d'vne traitte du meſpris à la ſedition.

Il conſerue ſa autorité entiere iuſques au dernier ſouſpir.

Il craint le meſpris auãt coureur de la ſedition.

g Il n'y a rien dont vn Prince qui commence à vieillir, ſe doiue tãt garder que de donner connoiſſance qu'il deuient peſant, & que la force & vigueur de ſon eſprit s'affoiblit : Car l'ambition de dominer eſt ſi chatouilleuſe que chacun veut donner ordre à ces manquemens.

Il craignoit qu'à la fin on ne luy fiſt croire qu'il n'eſtoit pas en ſon bon ſens, & qu'on ne le vouluſt controoler en l'expedition des affaires. C'eſt pourquoy auſſi toſt qu'il ſentoit que ſes deffaillances eſtoient paſſées, & que les eſprits eſtoient comme à demy retournez, il vouloit mourir en l'action & debout, [h] il ſe faiſoit apporter tout ce que ſes ſecretaires auoient expedié, feignant l'entendre plus qu'il n'auoit de vigueur ny de lumiere d'entendement. Il faiſoit ſemblant de lire les lettres, & quoy qu'il les tournaſt quelquefois tout à rebours, & qu'il en euſt bien peu de connoiſſance, il ſe falloit bien garder de l'aduiſer.

Il veut voir les dépeſches & expeditiõs des affaires.

h Veſpaſian affligé de diſſenterie dont il mourut, ne laiſſoit pour cela de ſe leuer & de ſe remuer, ſes medecins luy diſoient, qu'il empiroit ſon mal, & le coniuroient de ſe tenir en repos. Il leur reſpondit, *Il faut que l'Empereur meure debout.*

Le mal-heur de ceſt accident fut le bon heur du Cardinal

Digitized by Google

Cardinal de la Balue [i] duquel il ſe ſouuint entre les ſcrupules de ſa cõſcience. Il auoit pris autant de plaiſir de le deffaire & l'abbatre, comme il auoit eu de contentement de le faire & de l'eſleuer. Il le fit empriſonner premierement à Montbaſon, confiſqua ſes biens, donna ſes meubles aux Commiſſaires qui faiſoient só procez. La vaiſſelle d'argent fut venduë, & l'argent remis entre les mains du Threſorier des guerres. Tanneguy du Chaſtel Gouuerneur de Rouſſillon, eut ſa tapiſſerie, Pierre d'Orioles General des finances, ſa librairie, le ſeigneur de Cruſſol vn tapis de vingt-quatre aunes à fond d'or, des martes Sibelines, & vne piece d'écarlate de Florence. Quand on ne conſidereroit autre choſe que la malignité du naturel de cét homme trompeur, perfide, ambitieux & tel reconnu des Italiens, parmy leſquels il a veſcu & y eſt mort, [k] la cauſe de ſa priſon ne pourroit eſtre que iuſte. Son eſprit qui l'auoit logé là pour auoir employé toutes les ruſes & inuentions à fomenter la diſcorde ciuile, & qui ſemblable au ſerpẽt portoit tout le corps où il pouuoit paſſer la teſte, luy fournit vn grand ſtratageme pour ſe mettre en liberté. Il vrinoit & beuuoit ſi ſecrettement ſon vrine que l'on creut que telle retention le feroit mourir. Le Roy le fait viſiter, ſes medecins diſent que ſa vie eſt deſeſperée, le Roy qui eſtoit abbatu de maladie, entre en quelque ſcrupule qu'il auoit tort d'auoir tenu douze ans entiers vn Cardinal en vne cage de fer, que l'Egliſe en eſtoit ſcandaliſée & ſa liberté offencée. Le Cardinal de ſainct Pierre *ad vincula*, qui fut depuis appellé Iules ſecond, & qui eſtoit venu en France pour moyenner la paix, prend le Roy en ceſte bonne penſée, [l] luy fait ſentir l'offence de l'Egliſe en la longue captiuité d'vn

III. Met en liberté le Cardinal la Bàlue.

Belle ſubtilité pour ſortir de priſon.

Iules II. Legat en France.

i Empriſonnement du Cardinal la Balue au mois d'Aouſt de l'an 1469.

k Hierome Gatimbert parle de ce Cardinal en ces termes. *Egli fu di natione Franceſe da Verdun pouero, plebeio, triſto, cupido ſempre di nouerapacita & ribalderie.*

l Grande eſt la diſpute ſur l'exemption des gẽs d'Egliſe de la puiſſance des Princes. Les vns tiennent qu'elle eſt ordonnée de droit diuin les autres par grace & conceſſion.

tel Miniſtre, prie pour ſa liberté, qui fut incontinent accordée. La Balue s'en alla à Rome & fut tout le reſte de ſa vie ennemy de la France, & pour ceſte cauſe fort fauoriſé de Ferdinand Roy de Naples. Il mourut Eueſque de Preneſte & fut enterré à ſainct Praxede. Ce Prelat eut toute ſa vie les penſées & les inclinations guerrieres & militaires, eſprit fougueux, remuant, eſtourdy. La Chronique dit, qu'en la guerre du bien public il alloit à cheual de nuict & de jour pour voir les corps de garde. Il impetra du Roy la commiſſion d'aller faire les monſtres de gens de guerre à Paris. Le Comte de Dammartin voyant la confuſion & le renuerſement que l'ambition de ce Prelat apportoit aux charges publiques, ſupplia le Roy de luy permettre d'aller tenir le chapitre de la grande Egliſe d'Eureux. Si les contraires aſpects & les ombrages releuent & rehauſſent les choſes oppoſées, les grandes & excellentes vertus de Guillaume d'Eſtouteuille, Cardinal de Roüen, paroiſtront icy à leur iour. Il fut l'ornement des Cardinaux de ſon ſiecle, & iamais la peur du peril ny la crainte du mal [m] ne l'empeſcherent de faire le bié. Rome jettoit les yeux ſur luy, comme autresfois Athenes ſur Ariſtide. Il fut merueilleuſement jaloux de la dignité de ſa robbe, & conſiderant que le mõde n'eſtoit qu'vn theatre ſur lequel chacun eſtoit obligé de joüer le perſonnage que ſa vertu ou ſa fortune luy auoient donné, il voulut touſiours faire le ſien auec conſtance & honneur. Le Roy Charles ſeptieſme luy commanda d'aller à Rome auec les Ambaſſadeurs qu'il enuoyoit au Pape Calixte III. pour luy rendre l'obeïſſance, il s'en excuſa, non pour crainte d'expoſer ſa ſuffiſance [n] au rencontre d'vne plus

Le Cardinal de Roüen.

m Faire bien où il n'y a point de danger, c'eſt choſe vulgaire: mais faire le bien où il y a du peril, c'eſt le propre office d'vn homme de bié. Faire mal eſt choſe trop facile & trop laſche.

n L'ignorance & l'imbecillité craignent la rencontre, parcequ'elles penſent qu'eſtants compatées auec vne autre, leur imperfection paroiſtra incontinent.

grande, mais pour n'offencer l'honneur du Cardinalat qui ne luy permettoit d'accepter autre legation que de l'autorité du Pape.

Du meſme courage qu'il maintint l'honneur du chappeau, il ſouſtint celuy de l'Egliſe & de la France. Le Bariſel de Rome ayãt rencontré vn homme en flagrant delit, & n'ayant point de bourreau pour le faire mourir ſur le champ, contraignit vn pauure Preſtre qu'il trouua demandant l'aumoſne ſur le paué, de faire cét office. En vain il luy remonſtre qu'il eſt Preſtre, qu'il eſt François, qu'il n'a iamais fait acte indigne de l'vn ny de l'autre. Le Bariſel qui auoit quitté le timon de la raiſon à l'orage de la colere, o laquelle auoit rempli ſon eſprit de fumée, ſe ſent tellement emporté de la paſſion de punir le crime, qu'il n'écoute plus l'innocent, & menace de luy faire joüer le perſonnage du criminel s'il ne vouloit faire celuy de bourreau.

Cruauté du Bariſel de Rome.

o Vn jugement troublé de colere ſemble vn vaiſſeau ſans patron & ſans gouuernail, ou vn logis d'où le maiſtre eſt contraint de ſortir par le feu & la fumée qui eſt dedans. La fin de tout ce qui ſe fait en colere eſt le commencement du repentir.

La crainte de la mort qui auoit contrainct de plus grands que luy à faire pis, le faict reſoudre à ceſte infame execution, apres laquelle il ſe retire les yeux baiſſez de honte, en la maiſon du Cardinal d'Eſtouteuille, ſe plaint de ceſte injure & demande iuſtice. Le Cardinal conſiderant qu'en l'offence de ce pauure homme, la dignité de l'Égliſe & l'hõneur de la nation eſtoient bleſſez, enuoya querir le Bariſel, & luy ayant fait connoiſtre ſa faute, commanda à ſon muletier de le pendre à vne croiſée de la ſalle auec le cheueſtre de l'vn de ſes mulets.

Nicolas Pape iuſte.

A la veuë de ce Bariſel pendu aux feneſtres les officiers du Pape en firent de grandes plaintes, & le Cardinal d'Eſtouteuille fut ſur le point de ſe retirer en Frãce; mais cõme le Pape Nicolas en fut aduerty, il blâmala

cruauté & l'injuſtice dudit Bariſel, qui auoit tellemẽt deſiré la peine en autruy p qu'il n'auoit pas conſideré celle où il s'engageoit. Il loüa la juſtice du Cardinal, & le pria de ne ſortir de Rome.

p C'eſt l'ordinaire de l'injuſtice de ſe plonger au mal où elle veut mettre les autres. *Dat pœnas dũ exigit.* Ce ſont ruynes qui ſe rompent ſur ce ſurquoy elles tombent.

Il y demeura vingt & huict ans, & mourut en la meſme année de la mort du Roy Louys XI. Il fut fait Camerlingue de Sixte IV. Eueſque d'Oſtie & Doyen du College. Il fit baſtir l'Egliſe de ſainct Auguſtin, & enrichit de grands biens celle de Saincte Marie la Grande. Les Chanoines de ceſte Egliſe & les Religieux de l'autre ne rendirent pas à ſa memoire le reſpect qu'ils luy deuoient: car comme on le voulut enterrer ils entrerent en diſpute pour ſa dépoüille, auec vn ſi grand deſordre que les anneaux qu'il auoit aux doigts luy furent oſtez, & peu s'en fallut qu'il ne demeuraſt tout nu par l'indiſcretion de ceux qu'il auoit reueſtu. q

q Durant ceſte maladie les affaires s'expedioiẽt par l'Eueſque d'Alby, par ſon frere le Gouuerneur de Bourgongne, par le Mareſchal de Gié, & le Seigneur du Lude qui eſtoient logez en deux petites chambrettes ſous la ſienne.

Ceſte premiere maladie ne dura qu'enuiron quinze iours, au bout deſquels il alla voir le camp de la nouuelle milice qu'il auoit dreſſé & le fit mettre en bataille en vne vallée prés du Pont de Larche en Normandie, ayant fait faire grand nombre de tentes & de pauillons pour loger tout cela en campagne, grand nombre de chariots pour le clorre & ſeruir de retranchement. Pour l'entretenemẽt il fallut faire des nouuelles leuées de deniers & des tailles exceſſiues, car il ſe montoit par an quinze cens mille francs. Ceux qui eſtoient aupres de luy quãd ceſte maladie le print, conſiderans la foule que le peuple en receuoit, & croyans que c'eſtoit fait de luy, firent diuerſes ordonnances pour la ſuppreſſion de ceſte taille. V. Oppreſſions du peuple.

On croyoit que ceſte maladie luy auoit touché le cœur pour eſtre plus ſenſible aux miſeres & calamitez

de ſon peuple, car les remonſtrances faites ſi ſouuent ſur ce ſujet, n'auoient de rien ſeruy, & l'on n'eſperoit autre ſoulagement que celuy qui viendroit de ſon propre mouuement.[r] Il propoſa de reformer tous les excés de ſon Royaume. S'il ne peut auoir l'honneur d'auoir bien regné il deſire de rendre ſon regne meilleur en ſa mort qu'en ſa vie, eſtimant qu'il n'y a rien qui face plus regretter vn Prince que quand il meurt dedans quelque grande action pour le bien de ſon Royaume.

[r] *Il auoit fort oppreſſé ſon peuple* (dit Philippe de Commines) *& plus que iamais Roy ne fit : mais par authorité & remonſtrances l'on ne luy a ſceu faire ſoulager : & falloit qu'il vinſt de luy, comme lors euſt fait, ſi Dieu l'euſt voulu preſeruer de maladie & pource fait bō bien faire tandis qu'on a loiſir & que Dieu dōne ſanté & entendement aux hommes.*

VI. Excés en la iuſtice.

Il vouloit commencer ceſte reformation par la Iuſtice, & Philip. de Commines dit, qu'il n'ayma point la Cour de Parlement de Paris, parce qu'il auoit à contre-cœur pluſieurs choſes. Il auoit tant mépriſé de donner les grandes charges à la recommendation du merite & de la ſuffiſance, & d'y conſiderer l'honneur & la condition des perſonnes, que l'ignorance auoit la reputation qui appartenoit à la ſcience, & l'on pouuoit dire que la France eſtoit trahie par les aſnes comme Troye par le cheual.[f] La Chicane triomphoit dans les Palais, & plongeoit en des goulphes de broüilleries & de confuſions ceux qui s'y addreſſoient pour auoir iuſtice. Elle ſe rendoit auec des langueurs & longueurs inſupportables, & pource il entreprit de retrancher les procedures de l'inſtructiō des procés, & ces longues formalitez qui rendoient la iuſtice comme vne vigne qui pour n'eſtre coupee produit beaucoup de bois & peu de fruict. Les loix ſont faictes pour les maladies publiques, & toutesfois lors qu'il y a eu plus de loix, la Republique a eſté plus corrompuë & plus foible.[t]

[f] *Le ſiecle eſtoit dans les eſpaiſſes tenebres de l'ignorāce, laquelle affoiblit toutes les reſolutiōs de bien faire. Diogenes diſoit que Troye auoit eſté trahie par des cheuaux, & la Republique d'Athenes ſe perdoit par des aſnes.*

[t] *Abreger les procés & retrancher ce qu'il y a d'inutil & de ſuperflu aux loix, a eſté l'entrepriſe autresfois des grāds Princes Theodoſe, Iuſtinian, Charlemagne, Frideric Empereurs.*

Mais telles bonnes penſees luy vindrent tard ; on dit que la Taupe ouure les yeux quand elle eſt ſur le

poinct de mourir. Les functions de ſon ame eſtoient languiſſantes & abbatuës. Ce n'eſtoit plus ce grād eſprit qui donnoit l'eſprit & le mouuemēt à tous les eſprits de ſon Royaume, ce premier mouuāt qui faiſoit remuer toutes les ſpheres de la Chreſtienté, & qui, ſans ſortir de ſon cabinet [u], tenoit en ceruelle tous ſes voiſins. Ce qui luy reſte de vie eſt à la diſcretion de toutes ſortes de langueurs. Ceſte froide melancholie ne ſe peut eſchauffer, elle trouue du frais aux plus ardents iours de l'annee, elle l'aſſomme du chagrin perpetuel & inſupportable aux ſiens, & bien plus à luy meſme. La triſteſſe & la maladie le trainent par vn meſme chemin à la mort. On cherchoit tout ce qui le pouuoit reſioüir. On fit venir tous les ioüeurs de viole & de cornemuſe des enuirons, & pluſieurs bergers du pays de Poictou pour chanter, le reſioüir, & garder du ſommeil qui l'aſſignoit à vn dormir perpetuel. Mais comme la flamme s'eſtouffe par ſa fumee, ce grand deſir de la vie, ceſte puſillanime crainte de la mort eſteignoit la clarté des plus belles actions de ſon aage. [x]

Sō chagrin & ſa melancholie.

Vn an apres ceſte maladie luy reuint à Tours, où vne conuulſion le ſaiſit pareille & plus violente que la precedente, tellement qu'il fut tenu pour mort, & demeura enuiron deux heures couché ſur vne paillaſſe. Le Seigneur du Bouchage & Philippe de Commines le voüerent à ſainct Claude, & ceſtuy-cy eſcrit qu'incontinent apres la parole luy reuint. Changement que l'eſprit doit conſiderer comme toutes les autres merueilles de la main de Dieu par l'humilité de ſon zele, & non par la ſubtilité de ſon iugement. [y] Il s'en alla à Argenton pour changer d'air, & y demeura vn mois fort malade, puis retourna à Tours, & de là s'achemina à S. Claude pour y rēdre ſon vœu, où il a laiſ-

VI. Recheute à Tours.

[u] La prudence faict de grands coups ſans iouger d'vne place. adoüard d'Angleterre voyāt que Charles V. ſans ſortir d'vn lieu luy faiſoit tāt de peine, diſoit cecy, *Ie ne cognus iamais Roy qui moins s'armaſt: Il me donne plus de peine & de trauerſes auec ſes meſſines que ne firent oncques ſon pere & ſon ayeul auec leurs grādes forces & armes.*

[x] Il faut boire ioyeuſement ceſte couppe quād Dieu la preſente. Qui a ferme eſperance d'vne vie eternelle ne doit pas redouter vne mort temporelle. Ce ſoucieux deſir de la vie ne retient rien de la generoſité de l'eſprit.
Marobodum non exceſſit Italia per duodeviginti annos, conſenuitq; multum imminuta claritate ob nimiam viuēdi cupidinem, TAC. Annal. lib. 2.

[y] La raiſon de ce qui ſe fait miraculeuſemēt ne dépend de la puiſſance de celuy qui l'a fait, & S. Gregoire dit que les miracles, *debent conſiderari per ſtudium, & nō diſcuti per intellectum.*

Digitized by Google

sé vne memoire perdurable de sa pieté & deuotion.[z]

Au retour il passa à Salins, où il establit le Parlement de Bourgongne, que les ruines & extrémes fureurs de la guerre auoient chassé de Dole. Il fit des Ordonnances pour le reglement de la iustice, qui sont encores obseruees en la Franche-Cóté. Estant à Beaujeu en Beaujolois, il sceut la mort de Marie Ducheſſe de Bourgongne qui estoit tombee de cheual allant à la chasse, & auoit laissé deux enfans, Marguerite & Philippes, & n'en fut pas marry, préuoyant que ceste mort apporteroit du changement aux affaires de Maximilian: car les Gantois n'estoient pas pour souffrir la domination de Maximilian, & Maximilian ne pouuoit endurer les humeurs des Gantois.[a]

Mort de Marie de Bourgõgne.

Au retour de ce voyage il voulut voir son fils le Dauphin au Chasteau d'Amboise, où il auoit demeuré depuis sa naissáce sans le voir, & ne permettoit pas qu'il fust veu de toutes sortes de gens, car se souuenant qu'en mesme aage les grands du Royaume s'estoient saisis de luy contre son pere Charles VII. il craignoit la pareille.[b]

L'vn des plus pressans & poignants regrets qu'il pouuoit auoir à la fin de sa vie, fut l'apprehension du blasme que la France luy dóneroit, d'auoir negligé la nourriture de ce Prince, & auoir pensé si tard à reparer ces manquemens. Il voulut que les remonstrãces qu'il luy fit en la presence de ses plus confidens seruiteurs fussét publiées en forme d'Edict, & enregistrées aux Cours souueraines, afin que son peuple cognût que si le regne du fils ne respondoit aux esperances qu'il en auoit, la cause ne deuoit estre renuoyée sur les instructions du pere.

Le Roy va voir son fils à Amboise

Louys par la grace de Dieu Roy *de France, Dauphin de*

z La chronique dit qu'ẽ ce voyage pour la seureté de sa personne, il mena huict cens lances, & six mille combattans.

a Quand Manlius fut esleu Consul, il dit aux Quirites, *Cherchez vn autre à qui vous donnerez ceſt honneur, car ie ne ſçaurois endurer vos façons de faire, ny vous mes commandemens.* LIV.

b Claude Seissel dit, que le Roy ne vouloit que son fils fust veu *de nobles hommes & gens d'Eſtat, dõt a eſté grãd doubte entre pluſieurs gẽs s'il eſtoit mort ou vif.* Et i'estime que c'est vne des raisons qui a fait escrire que Charles VIII. estoit supposé.

Digitized by Google

Viennois, Comte de Valentinois & de Dioys. A tous ceux qui ces presentes lettres verront, Salut. Sçauoir faisons, Que nous considerans la naissance de toutes choses & la fin & termination d'icelles, & mesmement d'humaine nature, qui en briefs iours termine son temps: Et que Dieu nostre Createur nous a fait de si grandes graces qu'il luy a pleu nous faire chef, Gouuerneur & Prince de la plus notable Region & nation de dessus la terre, qui est le Royaume de France, dont plusieurs des Princes & Roys nos predecesseurs ont esté si tres-grands, vertueux & vaillans, qu'ils ont acquis le nom de Roy Tres Chrestien, tant en mettant & reduisant à la bonne foy Catholique plusieurs grands pays & diuerses nations habitées par les infidelles, & extirpant les heresies & vices de nostredit Royaume, & entretenant le S. Siege Apostolique & la saincte Eglise de Dieu en leurs droicts, libertez & franchises, qu'en faisant plusieurs autres beaux faicts dignes de perpetuelle memoire; & tellement qu'il en y a certain nombre tenus pour Saincts & viuans eternellement en la tres-glorieuse compagnie de Dieu en son Paradis, lequel nostre Royaume & autres nos pays & Seigneuries, nous auons graces à Dieu et par l'interceſſion & tres-benignité de la glorieuse Vierge Marie sa mere, si bien entretenu, defendu & gouuerné, que nous l'auons augmenté & accreu de toutes parts par grand' cure, solicitude & diligence, à l'aide aussi de nos bons, vrais et loyaux officiers, seruiteurs & subjets, jaçoit que tantost apres nostre aduenement à la Couronne, les Princes et Seigneurs de nostre sang & lignage, et autres grands Seigneurs [b] *de nostredit Royaume, ou qui soit la plus grand part d'iceux ont cõspiré, fait, conduit & mené cõtre nous & la chose publique de nostredit Royaume plusieurs grandes practiques, trahisons & conspirations, tellemẽt que par le moyẽ d'icelles si grandes guerres & diuisions s'en sont sur ce suiuies & conduites que merueilleuse effusiõ de sang humain, destructiõ de pays & desolation de grand nõbre de peuples en sont aduenuës, qui*

a Les Roys de Frãce portẽt le tiltre de tres Chrestiens depuis Clouis. Charles le Chauue est appellé tres Chrestien en son sacre. Les papes Innocẽt & Honoré III. en leurs bulles aux Roys Philippe Auguste & Louys VIII. les appellẽt tres Chrestiens. Le Legat Apostolique & trois Euesques nommez en leurs lettres, escriuent que le Royaume de France est tres Chrestiẽ. Du Tillet.

b Les Princes & Seigneurs de la ligue furẽt Charles de France frere du Roy, Iean d'Anjou Duc de Lorraine & de Calabre, Iean Duc d'Alençon, Charles de bourgongne Comte de Carolois, le Duc de bourbon, François Duc de Bretagne, Iacques d'Armagnac Cõte de la Marche & de Castres, Duc de Nemours, Iean Comte d'Armagnac son oncle, Iean Comte de Dunois & de Longueuille bastard d'Orleans, Louys de Luxembourg Comte de S Paul, Charles sieur d'Albret, pere du grand Alain, & Anthoine de Chabannes Comte de Dammartin.

qui ont duré preſque depuis noſtredit aduenement iuſques à preſent, qui encore ne ſont du tout eſteintes, & qui apres la fin de nos iours pourroient recommencer & longuement durer, ſi aucune bonne prouiſion n'y ſeroit donnee: Parquoy nous ayant à ce regard & conſideration, & meſmement l'aage où nous sõmes & certaine maladie à nous ſuruenuë, pour laquelle auons eſté en treſ grande deuotion voir & viſiter le glorieux corps Sainct & amy de Dieu Monſieur ſainct Claude, dont sõmes grandement amãdez & retournez à l'aide de noſtredit Createur, de ſa treſ-benoiſte Mere & dudit Sainct, à bonne proſperité & ſante, Ayõs deliberé, conclud et diſpoſé de, apres le retour de noſtredit voyage, voir noſtre tres cher & treſ-aymé fils Charles Dauphin de Vienne, & luy remonſtrer pluſieurs & notables choſes pour le dreſſement de ſa vie en bonnes mœurs, gouuernement, entretén m[illegible] & conduite de la Couronne de France s'il plaiſt à Dieu qu'elle luy aduienne apres nous. Pour leſquelles choſes accõplir, & apres que nous auons eſté de retour d'iceluy noſtre voyage en noſtre ville d'Amboiſe, nous ſommes allé au Chaſteau audit lieu où eſtoit noſtredit fils le Dauphin, qui touſiours y auons fait tenir & nourrir, & en la preſence de certain nombre de Seigneurs & Dames de noſtre ſang & lignage, & autres grands perſonnages gens de noſtre Conſeil, Capitaines, Officiers, tant de nous que de noſtredit fils; auons faict venir iceluy noſtredit fils par deuers nous & luy auons fait, dit & remonſtré les choſes, paroles & remonſtrances deſſuſdites & qui s'enſuiuent.

Premierement apres recitation par nous faite à noſtredit fils des choſes deſſuſdites, ou de la plus grand' part d'icelles, nous luy auons remonſtré le grand deſir que nous auons qu'il peuſt apres nous paruenir à l'aide de Dieu à la Couronne de France ſon vray heritage, & qu'il l'a peuſt ſi bien gouuerner & entretenir que ce fûſt à ſon honneur & loüange, au profit & vtilité des ſubjects du Royaume, Dauphiné & autres

a Heureux ſont les Princes qui apprennent les formes de bien regner ſur les exẽples & les inſtructions de leurs Peres. Leon les receut de l'Empereur Baſile, & Philippe Auguſte de ſainct Louys. Car ſi la plus haute ſcience du prince eſt de cognoiſtre ſon eſtat, la cognoiſſance n'é peut eſtre plus fidele & certaine que de ceux qui en ont l'experience. Le liure de l'Empereur Cõſtantin Porphyrogenete pour l'inſtruction de ſõ fils, aſſocié à l'Empire qui ſe trouue en la Bibliotheque du Roy, n'eſt que ſur ce ſubiet, & comme eſcrit Mr Caſaubon qui l'a en garde, en l'Epiſtre vrayement belle & ſçauante ſur Polybe, *Sciebat vetus regnandi Princeps ad negotia gerenda in quibus Reipub. ſalus continetur, illud adprimè deſiderari vt ingenia hominum probè nota ſint quibus cum agitur, ſiue illi ſint ſubditi, ſiue amici, ſiue ſocii, ſiue hoſtes.*

pays & Seigneuries & de la choſe publique.[b]

Item, & que s'il plaiſoit à Dieu faire ſon commandement de nous & que noſtredit fils ſeroit, cõme dit eſt, paruenu à ladite Courõne de France, nous luy auons cõmandé, ordõné & enioinct ainſi que pere peut faire à ſon fils, qu'il ſe gouuerne, entretienne, maintienne en bon regime & entretennemẽt dudit Royaume, Dauphiné & pays, par le conſeil, aduis & gouuernement de nos parens & Seigneurs de noſtre ſang & lignage, des autres grands Seigneurs, Barons, Cheualiers, Capitaines & autres gẽs ſages notables de bon conſeil & conduite, & principalement de ceux qu'il ſçaura & recognoiſtra auoir eſté bons, & loyaux à feu noſtre tres-honoré Seigneur & pere, que Dieu abſolue, à nous & à la Couronne de France, & qui nous auront eſté bons & loyaux officiers ſeruiteurs & ſubiets.[a]

Item luy auons auſſi par exprés commandé, ordonné & enioint, que quand il plairoit à Dieu qu'il paruienne à ladite Couronne de France, qu'il entretienne aux charges & offices qu'il trouuera eſtre en noſdits Royaume, Pays & Seigneuries, leſdits Seigneurs de noſtre ſang & lignage, les autres Seigneurs, Barons, Gouuerneurs, Cheualiers, Eſcuyers, Capitaines & Chefs de guerre, & tous autres ayans charges, gardes & conduite de gens, villes, places, & forteresſes, & les officiers ayans office tant de iudicature qu'autres, de quelque maniere & condition que leſdits officiers, offices & charges ſoient, ſans aucunement les charger, changer, muer, ne deſappoincter, ny aucun d'eux, ſinon toutesfois qu'ils fuſſent & ſoient trouuez, qu'ils, ou les aucuns d'eux fuſſent & ſoient autres que bons[b] *& loyaux, il en eſpere bien & deuëment, & que deuë & iuſte declaration en ſoit faite par iuſtice, ainſi qu'en tel cas appartient.*

Item & afin que noſtredit fils puiſſe & vueille mieux penſer & auoir à cœur, entretenir & accomplir noſtredite ordonnance, inionction & commandement, luy auons remonſtré les grands maux, inconueniens, & dommages irreparables qui

b Ceſte inſtruction ne regarde que l'eſtabliſſemẽt des affaires du Prince, & ne s'eſtend ſur les deuoirs de la cõſcience, ny ſur ces vertus qui deïfient les Roys, la pieté & la Iuſtice. Mais à quoy tant d'inſtructions? Pour rendre la conduite du Prince heureuſe, il faut qu'il oſte de ſon eſprit ces mots, *s'il plaiſt il eſt permis, s'il ſe peut il ſe doit.* Le bon Prince ne doit vouloir que ce qu'il doit. *Cæſari cum omnia liceãt, propter hoc minus licet: vt fælicitatis eſt poſſe quantum velis, ſic magnitudinis velle quantum poſſis; vel potius quantum debeas.* PLIN. PANEG. TRAI.

a Bodin eſcrit au liu. 4. de ſa republique chap. 4. que le Roy Louys XI. fit encores vn autre lict, declarant tous offices perpetuels, ſi la reſignation, la mort, ou le forfait n'y apportoit du changement; & ordonna que la deſtitution pour forfait n'auroit lieu ſi la forfaiture n'eſtoit iugée.

b L'officier qui craint d'eſtre deſtitué tiẽt toutes ſes actions nettes, & ſe garde bien de broncher. Le Prince toutesfois ne doit deſtituer ſans cauſe, & l'vne des plus grandes loüanges qu'on donne au Roy Robert eſt, qu'il ne deſtitua oncques officier s'il n'auoit forfaict.

Digitized by Google

nous aduindrent peu de temps apres noſtredit aduenement à la Couronne de noſtre Royaume, pour ne les auoir maintenus en leurs eſtats, charges & offices, qui a bien duré à la tres-grande foule, dommage & deſtruction de pluſieurs nos pays & ſubjets, & qui encore dure, ſans y auoir fin de paix, iaçoit ce que, comme dict eſt, graces à Dieu, nous n'auons rien perdu de la Couronne, mais icelle augmentee & accreuë de grandes terres et Seigneuries, eſperant de brief au plaiſir et vouloir de noſtre Createur y faire mettre paix, tranquillité et vnion, & que quand noſtredit fils ſeroit le ſemblable & n'entretiendroit et continueroit leſdits Seigneurs et officiers, il luy en pourroit ſemblablement, ainſi ou pis aduenir, et que ſur tant qu'il ayme le bien, honneur et augmentation de luy, dudit Royaume et autres nos pays et Seigneuries qu'il y euſt bien regard, ſans faire ny venir au contraire pour quelque cas qu'il aduienne.

c Le Roy Louys XI. venant à la Couronne deſappoincta tout à coup les anciens ſeruiteurs de ſon pere, qui le manierent ſi bien qu'il fut à vn poinct prés de quitter, comme il confeſſa depuis, & de perdre ſa Couronne & ſon Eſtat.

Item, et leſquelles remonſtrances par nous faictes à noſtre fils le Dauphin pour le bien de la Couronne de France, et afin que leſdites Ordonnances, commandemens, inionctions à luy faictes ſortiſſent effect, et en fuſt perpetuelle memoire, nous auons demandé [a] à noſtredit fils qu'il luy ſembloit, et s'il eſtoit pas bien content, deliberé et en bon propos, vouloir et intention de faire entretenir et accomplir les choſes deſſuſdictes, et autres par nous à luy dictes, et meſmement touchant leſdites charges et offices. A quoy nous a fait humblement reſponſe et dit de bouche, que tres volontiers il obeyroit, accompliroit et feroit de bon cœur et de tout ſon pouuoir les commandemens et enſeignemens, ordonnances et inionctions que nous luy faiſons, dont tres-humblement il nous remercioit.

a Marque d'vne grande douceur en vn Prince ſeuere, & d'vne grãde bõté en vn pere difficile, il n'vſe point de ſon authorité ſur ſon fils pour vn commandement ſi iuſte, l'ſonde premierement ſa volonté, puis il luy permet de conſulter & mettre en deliberatiõ ſon obeïſſance, dont l'obligation eſt ſeellee du ſeau de la nature, laquelle n'a donné aux hõmes aucune commiſſiõ pour commander & aſſeruir les autres, excepté au pere que Proclc appelle l'image du Dieu ſouuerain.

Item, nous luy auons en outre commandé qu'il ſe retiraſt deuers aucuns de ſes gens & officiers qui illec eſtoient [illegible] à eux ſur les choſes deſſuſdites par nous à luy remi[illegible] aduiſaſt biẽ s'il vouloit pas entretenir tout ce qu[illegible] enioinct et ordonné: Ce qu'il a fait, et puis apres

paroles &c. ſemblables: Monſieur, à l'aide de Dieu & quād ſon bō plaiſir ſera que les choſes aduiennēt, i'obeïray à vos commandemens & plaiſirs, & feray, entretiendray, & accompliray ce que m'auez enioint, commādé & enchargé. *Et à ceſte cauſe nous luy auōs dit, que depuis que pour amour de nous il le vouloit, qu'il leuaſt la main & le promiſt d'ainſi le faire & tenir: ce qu'il a fait.*

Item, apres pluſieurs autres choſes par nous à luy remōſtrees dependans des choſes deſſuſdites, & ainſi de pluſieurs Seigneurs nos aduerſaires [b] *de noſtre Royaume, qui touſiours auoient eſté contraires à nous & à ladite Couronne, dōt en partie les maux & inconueniens deuant dits eſtoient aduenus, à ce qu'il y prinſt bien garde, nous luy auons recommandé aucuns de nos bons & loyaux ſeruiteurs & officiers qui illec eſtoient preſens, & les aucuns abſens, luy remonſtrant que bien & loyaumēt ils nous auroient ſeruis tant à l'encontre de nos aduerſaires, à l'entour de noſtre perſonne, qu'autrement en pluſieurs & diuerſes manieres, dont &c. deſquelles choſes & chacune d'icelles, leurs circonſtances & dependances, nous auons ordonné & commandé à noſtre Amé & feal Notaire & Secretaire Maiſtre Pierre Parent, illec preſent en faire toutes lettres & prouiſions, patētes & clauſes declaratoires de noſdits vouloir, commandement &c. ordonnance que beſoin ſera, tant durant noſtre regne que celuy de noſtredit fils, & au commencement de ſondit regne par maniere de cōfirmation auſdits officiers & confirmant iceux en leurſdictes charges & offices, & auons ainſi commandé & enioinct à noſtredit fils le faire faire par ledit Parent, comme noſtre Secretaire & le ſien. Si donnons en mandement par ces preſentes à nos amez & feaux Conſeillers les gens de nos Cours de Parlement dudit Royaume & Dauphiné, Eſchiquier de Normandie, Gens de nos Comptes, Generaux Conſeillers de nos Finances, de la Iuſtice de nos Aydes, Maiſtres des Requeſtes de noſtre Hoſtel, Preuoſt de Paris, à tous Baillifs, Seneſchaux,*

b Vn prince ne ſçauroit laiſſer precepte plus vtile & fructueux à ſō fils, que de luy faire cognoiſtre les amis de ſon Eſtat pour les cherir, & les ennemis pour s'en garder, les vns & les autres ſe cognoiſſent par les effects, mais les hommes ne regardent que le viſage & Dieu void le cœur.

a Incontinent apres la mort de Louys XI. le Parlement de Paris ordonna que les officiers continueroient en leurs charges cōme ils auoiēt fait auparauant, attendant la reſponſe du nouueau Roy. Ce qui monſtre que les charges ſont ſuſpenduës iuſques à ce que ſa volonté ſoit cognuë ſuiuant vn ancien Arreſt du mois d'Octobre 1381.

Preuoſts & autres nos Iuſticiers & Officiers, ou à leurs Lieutenans, & chacun d'eux & comme à luy appartiendra, qui à preſent ſont & ſeront cy apres de noſtre temps & de noſtredit fils, Que nos preſentes Ordonnances *& Declarations & toutes et chacunes d'icelles choſes en ceſdictes preſentes contenuës & chacune d'icelles leurs circonſtances & dependances ils facent, entretiennent & accompliſſent, & facent entretenir & accomplir de point en point, inuiolablement, ſans enfraindre, ny iamais aller ny venir au contraire, ores ne pour le temps à venir, pour quelque cauſe & occaſion que ce ſoit, & y contraignant ou faire contraindre reaument & de fait les empeſchants & cõtrediſants, & tous autres qu'il appartiendra, et qui pour ce ſeroient à contraindre par la prinſe de leurs lettres au contraire, caſſation et annullation d'icelles, arreſt & detention en noſtre main de leurs biens, empriſonnement de leurs perſonnes, & tout ainſi qu'il eſt accouſtumé faire pour nos propres beſongnes & affaires, nonobſtant oppoſitions ou appellations, Clameur de Haro, doleance ou quelconque Ordonnance faicte ou à faire pour nous ou noſtredit fils, reſtriction ou mandement, deffences & lettres à ce contraires, pour leſquelles ne voulons eſtre aucunement differé, ne le contenu, effect et execution de ceſdictes preſentes retardé ny empeſché en aucune maniere. Et pource que de ces preſentes pluſieurs pourroient auoir à beſongner en diuers lieux :* Nous voulons qu'au vidimus *d'icelles, fait ſous ſeel Royal ou ſigné par ledit Parent ou autres de nos Notaires, Secretaires ordinaires plaine foy ſoit adjouſtée comme à ce preſent original. En teſmoin de ce nous auons fait mettre noſtre ſeel à ceſdites preſentes. Donné au Chaſtel d'Amboiſe le vingt-vnieſme Septembre, l'an de grace mil quatre cens vingt-deux, & de noſtre regne le vingt-deuxieſme, Par le Roy, Monſeigneur le Dauphin, Monſeigneur le Comte de Beaujeu, le Comte de Marle Mareſchal de France, l'Archeueſque de Narbonne, le Seigneur de Bochage,*

de Percigny, du Pleſſis de Solhes, Iean de Doyac Gouuerneur d'Auuergne, Oliuier Guerin Maiſtre d'hoſtel, & pluſieurs autres preſens. Signé Parent.

La datte de cét Edict découure le méconte de Philippes de Commines [a] lequel dit qu'en l'année mil quatre cens quatre vingt & trois, le Roy voulut voir le Dauphin ſon fils, lequel il n'auoit veu de pluſieurs années, & que toſt apres qu'il luy euſt parlé il fut ſaiſi de la maladie dont il mourut, car ceſte remonſtrance ſe fit au chaſteau d'Amboiſe au mois de Septembre de l'année 1482. & le Roy ne mourut qu'au mois d'Aouſt de l'année ſuyuante. Mais pour reſoudre le doute des temps, il peut eſtre que le Roy peu de iours auant ſa mort voulut veoir le Dauphin, lors qu'on le mena à Paris pour y faire ſon entrée & celebrer ſon mariage, & que Philippes de Commines ne s'eſtant pas trouué à Amboiſe quand ces premieres remonſtrances furent faictes, & retenu en Dauphiné ou en Sauoye où le Roy l'auoit enuoyé auec des troupes cõtre le Comte de Breſſe il n'en a point eu de connoiſſance, & pource a écrit, *Que le Roy n'auoit veu le Dauphin de pluſieurs années auparauant.* Et ſi l'Hiſtoire eſt l'image de [b] verité, & ſi la verité ne doit auoir en toutes choſes qu'vn viſage pareil & vniuerſel, comme pourra elle accorder la Chronique à l'Edict? Elle écrit que le Roy allant rendre ſon vœu à ſainct Claude, & auant que partir de Touraine, il vit le Dauphin à Amboiſe & luy donna ſa benediction: Qu'au mois d'Octobre de la meſme année eſtant retombé en ſa maladie, il ſe fit porter à Amboiſe pour l'exhorter à ce qu'il deuoit faire. Cela fait que ie ne m'eſtonne plus ſi aux choſes ſecrettes & importantes, les Hiſtoriens ne donnent pas touſiours

mecon-te en l'Hiſtoi-re.

en la Chroni-que.

a Philippes de Commines fut enuoyé en Sauoye pour faire mettre en liberté le Seigneur d'Illins Dauphinois, que le Roy auoit donné pour Gouuerneur au Duc Philebert ſon nepueu. Quand le Comte de Breſſe vit l'armée du Roy à Maſcon, il fit ce que l'on deſira de luy.

b L'Hiſtoire eſt la preuue des temps, la lumiere de la verité, la vie de la memoire, la maiſtreſſe de la vie, la trompette de l'antiquité. C'eſt l'image de la verité, & comme l'image eſt parfaicte qui repreſente au vray l'original, l'hiſtoire doit repreſenter toutes choſes en leur ſimple verité.

Digitized by Google

des asseurances entieres, perpetuelles & immuables, puis qu'en celles qui sont publiques ils se dispensent si librement de la certitude.

Les instructions que le Roy fit au Dauphin, furent trouuées bonnes & sainctes, mais elles ne pouuoient faire fruict qu'auec la paix. Tout le reste eust seruy de peu sans cela, n'y ayant rien à quoy vn pere qui laisse vn jeune heritier, doiue plus veiller qu'à rendre son heritage paisible & asseuré. Resolu doncques de dõner la paix à la France qui l'attendoit comme vn don du Ciel, [e] il pense à donner vne femme à son fils autre que la Princesse d'Angleterre qui luy fut promise par le traicté de Piquigny.

Apres la mort de la Ducheſſe de Bourgongne, les Gantois s'estoient saisis du Prince Philippe & de la Princesse Marguerite ses enfans, & disoient à l'Archiduc Maximilian que la garde & la tutelle leur en appartenoit. Le Roy qui desiroit extremement que la Princesse Marguerite fust mariée au Dauphin, & sçauoit bien que par le moyen des Gantois, les conditiõs du traicté seroient à son aduantage, commande à des Cordes d'en faire quelque ouuerture auec deux ou trois petits compagnons de la ville de Gand qui s'estoient acquis de la creance dedans les reuoltes & seditions de ce peuple. Ceux-cy accommodans leur deuoir au temps & à la fortune, transportez de leur passion particuliere, (poison [d] mortel des affaires d'importance) & dégoutez de la domination molle & simple de Maximilian cõsententvistemẽt aux propositions de des Cordes & promettent de les faire reüssir au gré du Roy.

Propositiõ de paix & du mariage.

Il y eut peu de peine, car les Gantois pour coupper chemin à toutes les difficultez que le pere pouuoit

e On ne sçauroit rien donner au peuple de plus agreable ny de plus salutaire que la paix. *Vt circumspiciamus omnia quæ populo grata sunt atque iucunda, nihil tã populare quàm pacem quàm concordiã quàm otiũ reperimus.* Cic. Pro Leg. Agr.

d Toute passion & affection particuliere est vn venim en la conduite & deliberatiõ des affaires. *Pessimum affectus & iudicij venenum suã cuique vtilitas.* Tacit.

Digitized by Google

propoſer au mariage de ſa fille, luy dirent bruſquement, qu'ils ne vouloient plus de guerre auec la France. Ils luy paſſoient deſia la plume par le bec, faiſant & desfaiſant pluſieurs choſes contre ſes intentions. D'ailleurs le Pape Sixte & par la raiſon de ſon office comme pere commun, & par la Loy de la religion qui ne voit rien de plus Chreſtien[e] que de faire la paix, ſollicitoit le Roy & l'Archiduc de s'accorder pour joindre leurs forces contre l'ennemy commun des Chreſtiens, & leur auoit enuoyé le Cardinal de ſainct Pierre *ad vincula*, pour les y exhorter.

e Rien de plus propre au Chreſtien que de faire la paix, *Οὐδὲν ἴδιον χριστιανοῦ ὡς τὸ εἰρηνεύειν.* BASIL.

Le Pape Sixte moyenna la paix.

Les deputez de part & d'autre s'aſſemblent à Arras. On mit ſur le tapis toutes les pretentions de la Couronne de France ſur la maiſon de Bourgongne. L'intention du Roy eſtoit que les riuieres retournaſſent à la mer d'où elles eſtoient ſorties, & ſa raiſon ſur la Loy du Royaume qui ne fait nulle part aux femmes des biens de la couronne pour en acquerir la proprieté, & les appanages donnez aux Princes de France ne paſſent à leurs filles quand ils ne laiſſent point de fils: bref, ſur ce que, [f] *le domaine de la Couronne eſt inalienable, n'eſt ſubiect à preſcription*, car les hommes ne peuuent rien preſcrire contre Dieu, ny les particuliers cõtre l'Eſtat. Pour appliquer la regle à la pierre & l'hypotheſe à la theſe, les deputez du Roy monſtroient que le Duché de Bourgongne, la Franche-Comté, les Comtez de Flandres, d'Artois & de Hainault eſtoient pieces de la Couronne. Si leur diſcours ne fut en ces termes, la ſubſtance fut telle.

Traicté d'Arras.

f Anciennement en la maiſon de Frãce les enfans auoient leur partage en ſouueraineté. Cela fut abrogé en la troiſieſme lignee & reglé en telle ſorte que les puiſnez ne pourroient pretẽdre en la ſucceſſion du Roy leur pere, ſinon vne prouiſion pour leur viure & entretenir, laquelle (deffaillant les hoirs maſles) retourneroit à la Couronne. Sur ce y eut arreſt au proffit du Roy Philippe tiers pour le Comté de Poictiers & terre d'Auuergne, contre Charles premier Roy de Sicile frere de ſainct Louys au Parlement de Touſſaincts. 1281.

Les commencemens de la domination de Flãdres, comme ceux de tous les grands Empires du monde, ont eſté foibles, [g] incertains, enuelopez de fables. Le pays fut peuplé par vne colonie de Saxons que Charlemagne

g Les Eſtats comme tout les choſes du monde ont trois temps, le commencement, l'accroiſſement, & le declin. les Grecs nommẽt cela plus proprement, ἀρχὴ, αὔξησις, ou ἀκμὴ.

Digitized by Google

Charlemagne y mena, gouuerné ſous l'autorité de la Couronne de France par les Seigneurs Foreſtiers. [h] L'eſtat commença par Baudoüin ſurnommé bras de fer, & continua en ſa poſterité, mais comme elle finit par Mahaud fille de Baudoüin V. la Flandre paſſa ſous la domination des Ducs de Normandie, puis de Thierry Cóte d'Alſacie qui épouſa Sibille fille de Foulques d'Anjou Roy de Hieruſalem, & n'eut qu'vne fille qui fut heritiere du Comté de Flandres & mariée à Baudoüin quatrieſme du nom Comte de Hainault. De ce mariage ſortit Baudoüin Comte de Flandres huictieſme de ce nom qui fut Empereur de Conſtantinople & mourut en Andrinopoly, ne laiſſa que deux filles, Ieáne qui mourut ſans enfans & Marguerite, [h] Comteſſe de Flandres qui épouſa Guillaume de Bourbon fils d'Archambauld Sire de Bourbon. Il fut pere de trois fils, Guillaume qui mourut ſans enfans, Guy Comte de Flandres, & Iean Sire de Dampierre.

Guy Comte de Flandres.

Guy Comte de Flandres épouſa Mahaud fille & heritiere de Robert (autres le nomment Fegard) de Bethune, de laquelle il eut cinq fils & trois filles. Robert de Bethune ſon fils, qui a merité le ſurnom de grand, autant pour la grandeur de ſa vertu que de ſa fortune, luy ſucceda. Charles d'Anjou Roy de Sicile frere de S. Louys luy donna ſa fille aiſnée en mariage, ne pouuant plus glorieuſement reconnoiſtre ſa valeur qui luy auoit mis deux couronnes ſur la teſte par la victoire de la bataille de Beneuent [i] où le parricide de Manfroy finit ſa tyrannie, ſon honneur & ſa vie. Il les eut porté plus long temps & plus heureuſement s'il euſt creu le cóſeil de ce Prince qui trouuoit barbare & inhumain celuy de la mort de Conradin & de

Robert de Bethune.

h Les Gouuerneurs & gardiens de Flandres (dit M. du Tillet) auant Baudoüin ſurnommé bras de fer, eſtoient officiers muables à volonté des Rois de France encores qu'aucuns fils ayent ſuccedé es offices de leurs peres pour eſtre heritiers de leur vertu, & ſe nommoient Foreſtiers, nõ que leur charge fuſt ſeulement ſur les terres eſtants lors pleines de la foreſt charbõniere, mais la garde de la mer leur eſtoit commiſe.

h Marguerite Comteſſe de Flandres qui regna trente ans, eut deux maris, le premier Bouchar Anglois, dont elle eut vn fils qui mourut enfãt, & Guillaume de Dampierre ſecond fils d'Archambaud Sire de Bourbon pere de Guy Comte de Flandres pere de Robert de Bethunes.

i Bataille de Beneuent le 10. Feurier 1265. où Manfroy baſtard de Cõrad, lequel il auoit empoiſonné, fut tué.

Frideric d'Auſtriche priſonniers de guerre. * De cē mariage naſquit Charles qui mourut impubere, & Louys qui fut pere de Louys II. Comte de Flandres. Il épouſa Marguerite de France fille de Philippe le Long, lequel traitant des conditions de ce mariage voulut que Robert de Bethune ſon ayeul declaraſt que les enfans qui en naiſtroient fuſſent Comtes de Flandres. Ce Louys de Bethune ſurnommé de Crecy, parce qu'il mourut à la bataille de Crecy, laiſſa vn fils auſſi nommé Louys & ſurnommé le Malain. Ces noms ſi diuers n'ont qu'vne ſource. Malain eſt Bethune, & Bethune eſt Flandres. Les plus grandes familles de l'Europe ont oublié leurs premiers noms pour continuer ceux de leurs partages, appanages & ſucceſſions. Ainſi on void *Bourbon* pour *France*, *Auſtriche* pour *Habſpourg*, & en ceſte Genealogie des Comtes de Flandres, *Dampierre*, pour *Bourbon*, *Bethune*, pour *Flandres*, & ſans autre diſtance que le pere à fils, *Neuers* & *Malain* pour *Bethune*.

Louys II. de Bethune.

Louys III. de Bethune.

Louys de Bethune ou de Malain épouſa Marguerite fille du Duc de Brabant, & en eut ſa fille vnique Marguerite, qui en premieres nopces épouſa Philippe Duc de Bourgongne, & aux ſecondes Philippe le Hardy fils du Roy Iean. De ceſte verité en ſort vne autre. Que la couróne de France auoit le droit de l'hommage & du reſſort ſur la Comté de Flandres auant ce mariage. Le meſme ſe dit des villes de l'Iſle, Doüay, Orchies, & Bethune.

Conſequemment l'Artois ne peut eſtre ſeparé de la France, non plus que la Comté de Flandres d'où il eſt venu, car les parties ſuiuent la nature de leur tout. Le Roy Louys IX. executant la volonté de Louys VIII. ſon pere le donna pour appennage à ſon frere Robert,

Comté d'Artois.

k Robert de Bethune Comte de Flādres n'approuua la mort de Conradin. L'Hiſtoire qui la deteſte luy reſerue ceſt honneur, *vtrique nouo regio nomine indigno crudelitatis in orbe Chriſtiano exemplo ſecuri vitam eripuit, fruſtra Flandriæ Comite monente, generoſum victorem decere moderationem, & clementiam. Sed vicit vox cruenta, vita Conradini, mors Caroli, mors Conradini, vita Caroli.*

l Charles de Bethune fils de Robert Comte de Bethune mourut à vnze ans. On eſcrit qu'il apporta du ventre de ſa mere vne figure de croix entre les deux épaules.

Digitized by Google

ã condition qu'il ne pourroit eſtre transferé aux filles qui naiſtroient du mariage de luy & de Mahaud fille du Duc de Brabant. Pour ces raiſons le traicté d'Arras entre le Roy Charles VII. & Philippe II. Duc de Bourgongne reſerua expreſſement la foy, hommage & ſouueraineté des terres qui releuoient de la Couronne. [m]

La Frãche Cõté. La Franche-Comté a fait partie de l'Eſtat ſous Clouis & Clotilde. Le Duché de Bourgongne en a touſiours eſté vne des plus belles fleurs. Henry premier Roy de France le donna à Robert de France ſon frere pour ſon appennage. Sa poſterité l'a tenu juſques à Philippes fils d'Eude. Philippe quatrieſme épouſa Ieanne fille aiſnée du Roy Philippe le Long. par ceſte alliance furent vnies les deux Bourgongnes, & de ce mariage vint Philippe Prince de Bourgongne qui fut marié à Ieanne fille de Robert Comte de Boulongne, lequel mourut à la bataille de Crecy. [n] Philippe ſon fils ſurnommé de Rouure, ſucceda au Duché de Bourgongne apres la mort de ſon ayeul l'an 1354. Il fut marié impubere à Marguerite de Flandres fille vnique de Louys troiſieſme Comte de Flandres, & mourut à quatorze ans, l'an 1362. par ſa mort le Duché de Bourgongne reuint à la Couronne, par droict de retour, & par la proximité du ſang, le Roy Iean ſe trouua le plus proche à la ſucceſſion. Ceſte proximité eſt fort ayſée à verifier, eſtant vray que Robert Duc de Bourgongne eut quatre fils & deux filles d'Agnes de France fille du Roy S. Louys, Hugues, Eude, Louys, Robert, Ieanne & Marguerite. Hugues fut Duc & mourut ſans enfans. Eude luy ſucceda, Ieanne fut mariée à Philippe de Valois pere du Roy Iean, qui ſeul reſtoit des deſcendans de Robert. Ille fit vnir

m Le Roy Louys VIII. diſpoſa en ceſte ſorte du pays d'Artois, *Volumus & ordinamus quod filius noſter ſecundus natu habeat totã terram Attrebatenſem, in feudis & domanijs & totam aliam terram, quã ex parte matris noſtræ Elizabeth, poſſidemus, ſaluo dotalitio matris ſuæ. Quod ſi idem qui Attrebateſium tenebit ſine hærede decedat, volumus quod terra tota Attrebatenſis & alia terra quam tenet, ad filium noſtrum Regni noſtri ſucceſſorem & liberos integrè redeat.*

En tous traitez, meſme aux appanages donnez aux enfans de la maiſon de France, & aux erections des Duchez, Marquiſats, Comtez & Principautez, il y a touſiours reſeruation des droicts ſouuerains & du reſſort.

n Philippe le Long eut quatre fils de Dame Ieãne de Bourgõgne, Ieanne mariée au Duc de Bourgongne, Marguerite mariée à Louys de Crecy. Habeau mariée à Guy Dauphin de Viennois qui fut tué d'vn coup de trait deuant le Chaſteau de la Pierre. Blanche Religieuſe de l'humilité noſtre Dame au monaſtere de Lonchamp pres Paris.

& incorporer[o] à la Couronne, & le donna à Philippe le Hardy ſon fils pour cauſe de ſeruices & de recommendation.

Philip. le Hardy Duc de Bourgõgne.

Les deputez de Flandres eſtoient bien inſtruits de ce qu'ils deuoient reſpondre, & quand ils ne l'euſſent pas eſté, la denegation ſeruoit de raiſon, car aux diſputes de conſequence, cõſentir, c'eſt laſcheté, & nier, prudence. Ils diſoient que les raiſons tirées des loix & des couſtumes obſeruées, ne faiſoient point de prejudice, que les appanages, les Pairries & les fiefs n'eſtoient pas incompatibles auec la qualité des femmes. Iudith fille de Charles le Chauue, a porté à ſes ſucceſſeurs Comtes de Flãdres, les Pays bas en leur plus grãde eſtenduë.[p] Les meſmes prouinces ont eſté regies en diuers temps par des femmes, Marguerite de d'Alſas, Ieanne de Conſtantinople, & Marguerite de Malain.

Les Pairries de France ont eſté tenuës par femmes,[q] les exemples en ſont en Normandie, Guyenne, Tholoze, Bretagne. Raoul épouſa la fille de Louys Roy de Frãce, qui eut pour ſon dot la Normãdie. Eleonor fille de Guillaume Cõte de Guyenne, eut en mariage ceſte belle prouince. Alphõſe frere du Roy S. Louys, fut Cõte de Tholoſe par ſa fẽme. Mahaut d'Artois par iugemẽt de Philip. le Bel ſucceda au Comté d'Artois,[r] par ceſte ſeule raiſon, que les filles eſtoiẽt capables de ceſte ſucceſſiõ, & que repreſẽtatiõ n'auoit lieu en ligne directe.

Reſpõſe aux obiections.

A tout cela les deputez de France trãchoient nettement; *Que les prouinces vne fois vnies à la Couronne n'en peuuent iamais eſtre démembrées*: Que les grands Empires ſouffroiẽt de grãdes ſecouſſes & alterations, ſi les filles eſtoient égalées aux maſles aux droicts des ſucceſſiõs, car leurs Couronnes ſeroiẽt deſmẽbrées en pluſieurs

o En l'inueſtiture qui eſt du 6. Septembre 1363. on lit ces mots, *& ad memoriam reducentes grata & laude digna ſeruitia, quæ chariſſimus Philippus filius noſter quarto genitus, qui ſponte expoſitus mortis periculo nobiſcum imperterritus & impauidus ſtetit in acie prope Pictauos vulneratus, captus, & detentus in hoſtium poteſtate: ibi & poſt liberationem noſtram, hactenus exhibuit indeſeſſe vero amore filiali dulcitudine: ex quibus ſuã meritò cupientes honorare perſonam, perpetuoque præmio fulcire, ſibi paterno correſpondentes amore, fidem & fiduciam gerẽtes in Domino, quod ipſius creſcente prouidentia dicti noſtri ſubditi Ducatus eiuſdem, à ſuis oppreſſionibus releuabuntur.*

p L'ancienne eſtenduë de la Cõté de Flandres eſtoit entre la mer Oceane, l'Eſcault & la Some.

q En France les femmes ſont capables de tenir Pairries, ont ſeance, & leur opinion és iugemens des Pairs. Mahaud Comteſſe d'Artois ſe trouua au iugement du procez de Robert Comte de Flandres. 1315 Et en ceſte qualité les Ducheſſes d'Orleans & Comteſſes d'Artois furent adjournées pour le procez de Iean de Mõtfort duc de Bretagne.

r Mahaud d'Artois fit exclure de la ſucceſſion de Robert II. Comte d'Artois, Robert ſon petit fils par deux Arreſts, l'vn de Philippe le Bel donné à Aſnieres le 9. Octobre 1309. l'autre de Philippe le Long, 1318.

Digitized by Google

pieces, d'autant qu'on trouue aux Republiques en general, & aux familles en particulier, plus de filles que de maſles: Que ſi les exemples auoient plus de force que la raiſon, & qu'il falluſt vuider le different ſur le nombre, on ne pourroit contredire l'auctorité du Roy Philippe le Bel, qui voulut que la Comté de Poictou qu'il auoit dõné à Philippe ſon fils, retournaſt à la Couronne, deffaillants les hoirs maſles: en ſuitte dequoy comme Eude IIII. Duc de Bourgongne & Ieanne de France ſa femme, fille de Philippe le Long, euſſent pretendu la ſucceſſion de ceſte Comté de Poictou cõtre le Roy Charles le Bel, ils en furent deboutés par arreſt du Parlement donné le 22. Feurier. La meſme raiſon a eſté obſeruee aux autres appanages des Princes de France pour les prouinces de Berry, d'Orleans, Anjou, le Maine, le Comté de Clermont, le Comté d'Artois, Alençon, le Perche, Eureux.

r Philippe le Bel voulut que la Cõté de Poictou qu'il donnoit à Philippe ſon fils, qui depuis fut Roy de France ſurnommé le Long, retournaſt à la Couronne au defaut des hoirs maſles, à la charge que le Roy ſeroit tenu de marier les filles.

Les deputez n'eſtoient pas d'accord de leurs faicts, & la preuue n'en euſt iamais eſté ſi claire qu'on n'y euſt touſiours trouué quelque exception ou diuerſité. D'ailleurs ils traittoient pour deux Princes qui ne s'arreſtoient pas aux paroles & tenoient toutes choſes en doute; c'eſt pourquoy ils iugeoient que pour le bien de la paix ils deuoient donner plus de pouuoir à la bonne foy qu'à la deffiance[u] qui eſt l'eſcueil contre lequel les affaires s'eſchoüent & ſe rompent. Ils fermirent les yeux à pluſieurs choſes, & ſe deſtournerent de ce que la neceſſité des affaires leur deffendoit de rencontrer: car aux traitez de ceſte ſorte, il faut *que celuy qui peut donner donne, et qui ne le peut ſe faſſe liberal de ce qu'il ne peut vendre ny garder. Qui tout le veut tout le perd.* Les choſes paſſerent cõme on deſiroit, non par la rigueur de la reſtitution, mais en faueur du

Comté de Poictou.

u Aux traités il eſt neceſſaire d'apporter toutes les cautions que la prudence & la preuoyãce peuuent fournir, mais au partir de là il ſe faut fier de ceux auec leſquels on traicte, autremẽt il eſt impoſſible de rien reſoudre. Polybe le dit en deux mots. Πιστεύειν μὲν δεῖ πάντα δὲ μὴ πάντως.

mariage de Charles Dauphin & de Marguerite x Princeſſe de Flandres, car l'Archiduc & les Eſtats repreſentants le Prince Philippe, comme heritiers de la Princeſſe Marie, conſtituerent pour le dot, & promirent les Comtez d'Artois, de Bourgongne, le Maſconois, Auxerrois, Salins, Bar ſur Seine & Noyers, pour elle & ſes hoirs maſles & femelles: à deffaut deſquels toutes leſdites terres debuoient retourner au Prince Philippe, & à ſes hoirs. Maxime des traités.

Que ſi les terres retournoient en autre main que du Prince Philippe & de ſes heritiers, le Roy les pouuoit retenir iuſques à ce que le differend pour les villes de l'Iſle, Doüay, & Orchies ſeroit vuidé. Ce qui deuoit eſtre fait dans trois ans apres le cas aduenu. Seroient leſdites Seigneuries tenuës & regies ſoubs la main du Dauphin, lequel deuoit faire raiſon des deniers empruntés és Comtés de Bourgongne & Artois, & permettre que les penſions accordees par les Princes precedents euſſent effect.

Et ſi le mariage ne ſe faiſoit, toutes ces places deuoient retourner au Prince Philippe, en reſeruant le doüaire de 50000. florins par an, aſſignez ſur le bois de Vincennes, Montargis, Crecy & autres lieux de Champagne, Brie & Touraine. En la minorité du Prince Philippe, & auant ſon mariage ne pouuoit le Roy au Dauphin demander le gouuernement de ſes pays Bas.

Pardon general aux bannis d'vne part & d'autre, & chacun r'entreroit au ſien, ſans reſtitution des fruicts. Le Roy promettoit de fauoriſer le ſieur de Romont pour le recouurement de ſes terres.

Tous priuileges donnez par les Princes, demeuroient à ceux qui les auoient obtenus.

x Marguerite d'Auſtriche fut mariee au Dauphin, mais elle ne fut pas ſa femme, car en l'année 1491. il la renuoya & eſpouſa la ducheſſe de Bretagne. Elle fut mariee au Prince de Caſtille qui mourut la premiere annee de ſon mariage.

y Philippe I. fut marié à D. Iean de Caſtille & en eut pluſieurs enfans.
CHARLES V. Empereur.
FERDINAND Roy des Romains, puis Empereur, Roy d'Hongrie.
D. ELEONOR Royne de Portugal & de France.
D. MARIE femme de LOUYS Roy d'Hõgrie.
D. YSABEAV Royne de Dannemarck.
D. CATHERINE femme de D. Iuan Roy de Portugal.

a Il fut auſſi accordé que le Prince d'Oranges, le Comte de Ioigny, Leonard de Chalon, M. Guillaume de la Baume, ſieur d'Illain, M. Claude de Theolongeon, ſieur de la Baſtie, compris en la paix retourneroient en leurs biens de Bourgongne, Dauphiné & du Royaume.

Les maiſons de Flandres à Paris & à Conflant reſtituees au Prince Philippe, & celle d'Artois à Dame Marguerite.

Ce mariage fut la porte par où pluſieurs familles de la Franche-Comté paſſerent en France : Les Seigneurs de la maiſon de Chaalon, Iean Bandelot grãd Eſcuier de France, Baillif d'Amont, Iacques de Colligny, pere de Gaſpard de Colligny grand Admiral de France, Guy de Roche-fort ſieur du Pluuaut Chancelier de France, Iean d'Aché ſieur de Vereu, Capitaine de Dijon, & Baillif d'Auxois & Chambellan du Roy Louys, Iacques de Vaudré, & quelques-vns de la maiſon de Mouy & de ſainct Fal. [b]

Ces conditions ſi aduantageuſes furent accordees ſans difficulté, car le Roy auoit gagné ceux de Gand, qui auoient les enfans entre leurs mains, & qui ne pẽſoient qu'à affoiblir Maximiliã, & luy oſter les moyẽs de s'armer contr'eux, ſans conſiderer que fuyant vn mal ils ſe plongeoient en vn autre, donnãt au Roy dequoy les mettre à ſa diſcretion, & qui reſſembloient le cheual qui ſe laiſſa brider & monter par l'homme, pour combattre le cerf.

Durant ce traicté le Roy eſtoit ſi appally, defiguré, & extenué, qu'on ne l'euſt pas recognu, & en vne autre Religion on l'euſt dauantage loüé pour aller au deuant de la mort que pour l'attendre. Ce n'eſtoit plus qu'vn' ombre & vne voix, aux plus ardents iours de l'Eſté ſon corps ſe cõtentoit de ſa propre froideur, ſans chercher d'autre rafraiſchiſſement. Il faiſoit difficulté de ſigner les articles, non qu'il ne les approuaſt, mais pour cacher la difformité de ſon mal, [c] & n'y auoit perſonne ſi hardy pour luy parler ny demander aucune choſe.

b Si ceux de Gand euſſent pû faire bailler au Roy les Comtez de Namur, & de Hainault, & tous les ſubjets de ceſte maiſon, qui ſont de la langue françoiſe, ils l'euſſent volõtiers faict, dit Philip de Comines pour affoiblir Maximilian.

c Quand l'aage ou la maladie laiſſent au Prince quelque difformité, il ne ſe doit faire voir que rarement. Tybere pour ce viuoit hors de Rome, *Facies parum decora, ætas grauior, valetudo imbecillis ſæpè riſui & faſtidio ſunt.* Lips. ex Tacito.

Digitized by Google

Quand le Roy d'Angleterre eut aduis de la reſolution de ce mariage, il en eut tant de regret qu'il ſe laiſſa mourir. Il voyoit ſes eſperances trópees en Frâce, ſes actions meſprisées en Angleterre, & ſe repentoit de n'auoir creu ſon Conſeil, qui iugeoit neceſſaire de rompre de bonne heure auec le Roy, & ne ſouffrir qu'il ſe fortifiaſt des ruines de la maiſon de Bourgongne, s'emparant des villes ſi proches d'Angleterre, car la prinſe de Boulogne le menaçoit de la perte de Calais & de Guines.

Il recompenſa ſur la fin de ſes iours les peines de ſa vie, & ſe plongea dedans les delices, prenant du ſoin pour ſe faire gras & gros. Ce qui eſtoit ſuperfluy deuint neceſſaire.[d] *Nulle autre choſe*, dit Philippe de Commines, *n'auoit en ſa penſee qu'aux Dames (et trop plus que de raiſon) et aux chaſſes, et à bien traicter ſa perſonne. Quand il alloit à la ſaiſon à ſes chaſſes, il faiſoit mener pluſieurs pauillons pour les Dames, et en ceſt eſtat il y auoit fait grand chere, et auſſi il auoit le perſonnage auſſi propice à ce faire que iamais ie viſſe, car il eſtoit ieune et beau autant que nul homme qui ait veſcu de ſon temps.*[e] Ses exercices & ſes plaiſirs.

Entrant au Royaume il ſe vit ſurpris de l'orage, & chaſſé par celuy qui l'auoit aidé à le conquerir, il ſe retira en Hollande auec deux Hurques, vn petit Nauire, & beaucoup de gens ſans argent, ſe vit contrainct de donner vne robbe fourree de Martres, pour le payement du marinier qui l'auoit conduit. Au bout de ſix mois il entra à Londres, lors que les ennemis meſmes le tenoient perdu. En vnze iours le Comte de Vvaruich auoit gagné tout le Royaume pour le Roy Henry VI. Edoüard en vingt iours au peril de deux grandes batailles le regagna. Le plus fort l'emporta[f] & demeura Roy paiſible, auec le regret toutesfois d'eſtre

d L'accroiſſement d'vne puiſſance voiſine tient le Prince en perplexité, & quelquefois en telle irreſolution que n'oſant faire la guerre, il faict des choſes preiudiciables à la paix.

e Edoüard fut en ſa ieuneſſe eſtimé pour exceller en beauté & belle taille, tous les Princes de ſon ſiecle, mais quand il vint en France l'ã 1475. il s'eſtoit fait fort gras. Peu de gens le deuiennent qui n'y mettent peine.

f On eſt obligé quelquefois à la fortune, & quelquefois à la ruſe, de l'heureuſe iſſuë des grãdes entrepriſes, mais volontiers le plus fort eſt le maiſtre, ἐσθλὸς ἰὼν, ἀμυχέστερος ἄλλου ἔχεσθαι. *Occurrat forti qui magè fortis erat.*

d'eſtre obligé de la paiſible poſſeſſion de ſon Royaume, aux cruautez & inhumanitez par luy exercées cótre ſon propre ſang. Car il fit mourir le Roy Henry VI. & Edoüard Prince de Galles ſon fils, & le Duc de Clarance ſon frere.

Il fait mourir le Duc de Clarãce ſon frere.

La cauſe de la mort de ce frere n'eſt pas bien claire. L'opinion plus commune eſt, que contre le gré du Roy ſon frere, il voulut armer pour ſecourir la Princeſſe de Bourgongne. Polydore Virgile dit, s'en informant qu'il appriſt de ceux qui viuoiét de ce temps-là, que le Roy Edoüard eſtant aduerty par vn deuin [g] que le nom de celuy qui luy ſuccederoit commençoit par vn G. ſe mit en teſte que Georges Duc de Clarance ſon frere eſtoit pour oſter la Couronne à ſes enfans; & ſur ceſte apprehenſion il le fit mourir en vne pipe de maluoiſie. D'autres ont eſcrit qu'il recherchoit l'alliance de la Princeſſe de Bourgongne, que la Ducheſſe Marguerite ſœur d'Edoüard, fauoriſoit ſes deſſeins, que le Roy ne deſirant vne ſi grande fortune à ſon frere, l'empeſcha: Qu'au meſme temps l'vn des ſeruiteurs du Duc, ayant eſté cõdamné à la mort pour empoiſonnement, le Duc de Clarance s'en offença & en parla en telle ſorte, que le Roy prenant ſes paroles pour menaces de quelque grand trouble, le fit mettre & mourir en priſon: [h] Acte qui toutesfois luy donna tant de deſplaiſir & de repentir, que s'en ſouuenant & de la grande precipitation de ſon iugement par les ennemis de ſon frere, comme on luy venoit demander la grace pour quelqu'vn condamné à la mort, il diſoit touſiours, [i] *Mon pauure frere n'a eu perſonne qui ait intercedé pour luy.* Il laiſſa deux enfans, Marguerite, qui fut mariee à Richard Pole, & Edoüard que le Roy fit Comte de Vvaruich.

[g] Touſiours les reſponſes des Sorciers & des deuins ſont douteuſes, & trompẽt celuy qui eſt curieux. Ceux-cy dirent vray, l'entendants du Duc de Cloceſtre, & le Roy ſe trompant l'interpreta de ſon frere.

[h] Georges Duc de Clarãce frere du Roy d'Angleterre, choiſit de mourir dans vn vaiſſeau de maluoiſie, pour mourir, *non ſine quadã voluptate quam adferre ſolet lenis diſſolutio animi*, dit Senecque, ou pour s'enyurer & ſe ſouſtraire de l'horreur & ſentiment de la mort. Druſus ſe voulut laiſſer mourir de faim, ne mangea de neuf iours que de la bourre de ſon lict. Tac. li. 6 Annal.

[i] Des coups cruels & precipitez le repentir eſt certain, & Caracalla ayant fait mourir ſon frere Geta ne s'en ſouuenoit & ne voyoit iamais ſa ſtatuë qu'il ne pleura. Il fit empriſonner Laetus qui auoit conſeillé ce parricide. Il rendit toutes ſortes d'honneurs à ſa ſepulture. *Funus Getae accuratius fuiſſe dicitur, quam eius qui à fratre videretur occiſus.* Ælius Spartianus.

Toutes les trauerſes qu'Edoüard auoit courues, ne luy donnerent tant de deſplaiſir, qu'il receut de contentement au retour de la guerre de France par la paix qu'il en rapporta & le traicté de mariage qu'il fit de ſa fille auec le Dauphin de France & la penſion de cinquante mille eſcus. Auſſi quand il vit le Dauphin marié auec Madame Marguerite d'Auſtriche, il en eut tant de regret qu'il ſe reſout de retourner en Frãce pour venger ceſte iniure. La colere & le regret fut ſi violent en ſon ame qu'il en mourut le dixieſme d'Auril à Vveſtmunſter, où le Parlement eſtoit aſſemblé pour deliberer de la guerre de France. Son corps fut porté au Chaſteau de Vvindſor, & enterré en l'Egliſe de Sainct Georges. Il eut dix enfans d'Elizabeth ſa fẽme, & laiſſa viuants Edoüard Prince de Galles, & Richard Duc d'Yorch.

Toute ſa vie il fut liberal & mourut auare. Il recõmanda ſa femme, ſes enfans & ſon Royaume à Richard Duc de Cloceſtre, lequel pour regner fit mourir Edoüard qui ne regna que deux mois, & Richard ſes neueux. [l] Les filles furent declarées baſtardes par le Parlement ſur ce qu'vn Eueſque afferma qu'il auoit eſpousé Edoüard auec vne Dame d'Angleterre auant qu'il fuſt marié à la Reine Elizabeth de Riuiere. Il ſe fit couronner Roy au mois de Iuillet enſuiuant. Le parricide de ſes deux nepueux apporta tant de ſcãdale & d'horreur en tous les ordres du Royaume, & la mere qui s'eſtoit ſauuee dans la franchiſe [m] de Vveſtmunſter, ayant bien preueu la rage de ce Tygre remplit la ville de Londres de ſi eſtrãges plaintes que chacun treuua ce deſir de regner inhumain & Tyránique, l'ayant contraint à deſchirer brutalemẽt les loix de la nature, & tremper ſes mains en ſon propre ſang. [n]

Sõ frere ruine ſes enfans.

l Edoüard euſt vn baſtard nommé Arture, ſes filles furent mariees à diuers Princes, Brigide la derniere fut Religieuſe.

m Ceſte confiance & recommendation de choſes ſi cheres obligeoit le Duc de Cloceſtre à en auoir ſoing. Iſdigerdes Roy de Perſe, voyant que l'Empereur Arcadius ſon ennemy, luy recommandoit Theodoſe ſon fils, ſe reſentit obligé à conſeruer ſes Eſtats, & deſpoüillant toutes ſes paſſiõs de l'inimitié precedente, declara la guerre à qui voudroit troubler ſon pupille.

n Les Egliſes ſont lieux de Franchiſe, mais elles ne donnẽt point de ſeureté qu'aux innocens, & à ceux qui ſont pourſuiuis à tort. Les temples des anciens eſtoient l'Aſile de trois ſortes de gens, des criminels, des eſclaues & des debiteurs.

Digitized by Google

Dieu ſuſcita le Comte de Richemont qui eſtoit priſonnier du Duc de Bretagne. Les gens de bié le deſiroient pour venger le ſang innocent, & ce Tyrá preuoyant bien qu'il n'auoit rien à craindre que de ce coſté, enuoya Thomas Huton vers le Duc de Bretagne pour faire en ſorte qu'il ne fuſt mis en liberté ° & rechercha l'amitié du Roy Louys, lequel ne voulut reſpondre à ſes lettres, ny ouyr ſes Ambaſſadeurs, l'appellant tres cruel & tres-meſchant pour le meurtre de ſes nepueux.

° L'ambition de regner n'eſt retenuë ny du reſpect de la pieté, ny des mouuemens de la nature enuers les enfans de l'ambitieux *Cupido regni, fratre & filia potior.* Tac. Ann. *lib.* 12.

Le Roy aſſiſta le Comte de Richemont, lequel mis en liberté par le Duc de Bretagne paſſa en Angleterre auec ſix mille Normans, des plus meſchás, dit Commines, que l'on pût trouuer en la Prouince, & fut incontinent fortifié de tous ceux qui eſtoient offencez en la mort de leur legitime Prince, donna vne bataille trois ou quatre iours apres ſon arriuee, en laquelle ce tyran fut tué, & le Comte de Richemont reconnu pour Roy. En toutes ces grandes reuolutions il faut confeſſer vne iuſtice eternelle, vengereſſe toſt ou tard des iniquités, les recherchant & ſuiuant dans les generations des enfans qui ſont punis pour les pechés de leurs anceſtres. Henry IIII. fit mourir en priſon Richard II. Henry VI. ſon petit fils meurt priſonnier d'Edoüard. Richard Duc de Cloceſtre eſt tué par Richard Comte de Richemont, & ceſtuy-cy fut deffaict en bataille par Henry VII. Que veut dire tout cela ſinó qu'il y a vne iuſtice ⁹ eternelle qui chaſtie les meſchás par eux-meſmes, & ſe ſert d'eux pour foüetter les autres, & ſi elle differe la punition publique pour vn temps, la ſecrete n'abandonne iamais le crime, & eſt vne perpetuelle eſpine au cœur du criminel.

Le Roy l'aſſiſte de quelque nõbre de gens de guerre.

⁹ Auſſi toſt qu'vn meſchant à cõmis vne meſchãceté il eſt priſonnier de la Iuſtice de Dieu, & comme vn poiſſon il demeure pris à l'hain de la douceur & du plaiſir qu'il a pris à le faire. Le remord de la conſcience luy en demeure imprimé, qui le tire & le geſhenne iour & nuict.

Mourut auſſi François Phœbus fils de Gaſton Com-

te de Foix, & il ſucceda à Eleonor d'Arragó ſon ayeule, en l'aage de douze ans, & regna ſoubs la tutelle de ſa mere. [r] Le Royaume de Nauarre eſtoit tellemẽt diuiſé qu'il auoit beſoin d'vn Prince plus redouté & experimenté, & neãtmoins parce qu'il eſtoit parent proche des Roys de France & de Caſtille, les plus factieux demeurerent en paix, & luy firent ſerment de fidelité lors qu'il entra auec des applaudiſſemens incroyables en ſa ville de Pampelune le 10. Decembre mil quatre cens quatre vingt deux.

r madame Magdelaine de Frãce, durãt la minorité de ſon fils portoit ce tiltre. *Magdelaine fille & ſœur des Roys de France, Princeſſe de Vienne, tutrice & gouuernante de noſtre treſcher & tres-aymé Frãçois Phœbus, par la grace de Dieu Roy de Nauarre.*

Incontinent apres ſon couronnement le Roy Ferdinand de Caſtille luy offrit en mariage Ieanne ſa ſeconde fille. La Reine ſa mere declara touſiours qu'en cela ſes volontez dependoient de celles du Roy Louys XI. ſon frere. L'Hiſtoire d'Eſpagne dit, qu'il auoit enuie de le marier auec D. Ieanne Religieuſe à Poimbre, afin de renouueller les pretentions qu'elle auoit au Royaume de Caſtille, comme fille de Henry IV. & par ce moyen il s'aſſeuroit touſiours de la Comté de Rouſſillon. Mais cõme ſa mere l'euſt ramené en Bearn, il fut empoiſonné à Pau en ioüant d'vne fleuſte, mourut en ce regret que ſa vie & ſa mort ne proffitoient à perſonne, n'y ayant rien qui touche plus viuement vn grand cœur que quand il ne vit & ne meurt que pour ſoy. Il dit en mourant ceſte ſaincte parole que la bouche du fils de Dieu prononça peu d'heures auant ſa mort, *Mon Royaume n'eſt pas de ce monde.* S'il euſt veſcu, il eſtoit né pour eſtre grand Prince, mais le monde, à bien parler, eſt ſi peu de choſe, que le Philoſophe auoit raiſon de ſe mocquer de ce qu'Alexandre y auoit porté le tiltre de grand. [t]

f Comme on doit deſirer de ne viure pour ſoy ſeul, la mort eſt loüable qui eſt employee pour le public, ἀποχὴ ζημίας ἀντὶ κερδῶν ἀμήτωρ. *Turpe eſt ſibi viuere & mori.* PLVT.

t Alexandre ſe fit enſeigner la Geometrie, pour apprendre la grandeur de la terre. Il cogneut que le tiltre de grand qu'il portoit, eſtoit faux, conſiderant, *Quàm puſilla terræ eſſet ex qua minimũ occupauerat. Quis enim eſſe magnus in puſillo poteſt?* SEN.

M. Catherine ſa ſœur luy ſucceda, & fut mariee à Iean d'Albret. Iean de Foix Vicomte de Narbonne ſõ

Catherine de Foix Royne de Nauarre.

oncle, la querella pour les Cótez de Foix & de Bearn, diſant qu'eſtans terres enclauées dans le Royaume de France, où les femmes ne ſuccedent point, la Royne Catherine n'y pouuoit rien pretendre, & de viue force & voye de faict ſe ſaiſit de Maſeres & de Monthaut, aſſiegea Pamiers, & ne le pût prẽdre. La Royne Catherine aduertit de ceſte inuaſiõ le Roy Louys XI.[u] lequel enuoya des Commiſſaires au pays pour faire deffence au Vicomte de Narbonne, de proceder par voye de fait à peine de perdition de droict.

Ce different fut de telle importance, qu'il en voulut eſtre le juge apres luy.[x] Charles VIII. en fut l'arbitre. A la fin il fallut paſſer au dire de la Cour de Parlement de Paris. Iean de Foix Vicomte de Narbõne, & apres ſon decez, le Procureur General du Roy, comme tuteur & curateur de Gaſton de Foix, ſon fils, diſoit contre Catherine de Foix, Que les filles incapables pour leur ſexe, de dignitez, ne peuuent ou doiuent venir à ſucceſſiõ de Royaumes, Duchez ou Comtez, mais ſeulement les maſles, & l'on n'en peut diſpoſer par teſtament. [y]

differẽt pour les terres de Bearn, Foix & Bigorre.

Le Roy fiſt conſulter les plus ſçauans Iuriſconſultes de ſon Royaume, pour ſçauoir quel eſtoit le droict de ſa niepce. On trouua qu'il dépendoit de ceſte maxime: *Que le nepueu ou le petit fils repreſente ſon Pere & ſon ayeul au droict de primogeniture. Que ce droict ſe transfere & tranſporte aux enfans de l'aiſné, encore qu'il meure auant le pere, et tient lieu de legitime.*

On conſidere auſſi l'vſage & la commune obſeruance de ce Royaume, auquel le fils aiſné mourant & delaiſſant vn fils, ſuccede à l'ayeul comme euſt faict ſon pere, ſans que le ſecond fils de l'ayeul y puiſſe pretendre aucune choſe: car le nepueu exclud

u La France fournit pluſieurs exemples contre le Vicõte de Foix, pour monſtrer que les filles plus proches excluent les maſles pl⁹ eſloignés.

x Le Roy Charles 8. voulut mettre les parties d'accord, & pour ce commit le Cardinal de Foix, & monſieur d'Alby, voyant qu'ils ne ſe pouuoient accorder les renuoya à la Cour *I'ay veu tout ce qui s'y fit par les eſcrits que m'en a communiqué* M. Galland, *l'vn des plus celebres Aduocats de ce Parlement.*

y Quand on dit que les femmes ſont incapables des dignitez, cela s'entend des charges qui conſiſtent en fonctions & en offices. Vne femme ne peut eſtre Cõſul, Preſident, Chancelier, mais quand la dignité eſt patrimoniale & annexée au fief, telle dignité peut appartenir à la femme, auſſi bien que la juriſdiction.

l'oncle, & la repreſentation a lieu en ce Royaume aux fiefs indiuiſibles. Ieanne de Bretagne.

Au temps du Roy Charles V. ſa Majeſté ſeant auec les Pairs de France, en ſa Cour de Parlement, Ieanne de Bretagne mariée à Charles de Blois [z] fut declarée heritiere de la Duché de Bretagne, comme repreſentant ſon pere contre Iean Comte de Mont-fort ſon oncle. Elle eſtoit fille du ſecond frere du Duc de Bretagne, & le Comte de Mont-fort eſtoit le troiſieſme frere. Alain Seigneur d'Albret comme fils de l'aiſné, Vicomte de Tartas qui eſtoit decedé, ſucceda à ſon ayeul aux terres d'Albret, & debouta de la ſucceſſion le Seigneur de ſainct Bazille ſon oncle, & le Seigneur d'Orual puiſné de ſon ayeul. [a]

Le Roy philippes en l'an mil trois cens dix-neuf iugea le procés entre Mahaut fille du Comte d'Artois, & Meſſire Robert d'Artois ſon oncle, & par ſon jugemét fut dit que la fille ſuccederoit comme plus prochaine à ſon pere. Louys Comte de Flandres n'eut qu'vne fille la plus riche heritiere de la Chreſtienté, laquelle ſucceda à ſon pere au Comté de Flandres en deboutant le Duc de Brabant ſon oncle, & fut mariée à Philippes de France fils du Roy Iean premier, Duc de Bourgongne. [b] La Duché de Guyenne qui comprent toute la Gaſcogne, tant ce qui eſt du reſſort de Tholoze, que de Bourdeaux, & d'auantage, fut portée à la couronne d'Angleterre, par le mariage de la fille de Guillaume Duc de Guyenne auec Henry fils d'Eſtienne Roy d'Angleterre. [c] Marguerite de Flandres.

Henry Roy de Nauarre Comte de Champagne laiſſa vne fille qui fut mariée au Roy Philippe le Bel, laquelle ſucceda à ſon pere en la Comté de Champagne.

z Charles de Blois & Madame Ieanne de Bretagne ſa femme joüirét de ce Duché par l'eſpace de 25. ans ou enuiron juſques à ce que Iean de Mont fort ſecouru des forces d'Angleterre, tua Charles de Blois en bataille, & chaſſa ſa femme hors de la Duché.

a En la maiſon d'Albret y a pluſieurs Comtez: la Comté de Gaure, la Cõté de Dreux, la Comté de Peyragore & pluſieurs Vicomtez & Baronnies. On eſtimoit ceſte maiſon riche de ſoixante mille liures de rente du temps du Roy Louys XI.

b Traicté du mariage du Duc de Bourgongne auec Marguerite Princeſſe de Flandres le 22. Auril, 1369.

c Eleonor fille vnique de Guillaume Duc de Guyenne & Comte de Poictiers, fut mariée à Louys Roy de France, & par luy repudiée ſe maria à Henry fils du Roy d'Angleterre & Duc de Normandie.

Digitized by Google

Marguerite de Poictou

Le dernier Comte de Poictou [d] auoit vne fille nommée Marguerite, laquelle fut mariée au fils aisné de France, & succeda à son pere, nonobstant que lors fust viuant le Comte de sainct Valier son oncle.

d La Comté de Poictou & la ville de Poictiers reunie à la couronne par le Roy Charles VII. l'an 1436.

Raymond quinziesme & dernier Comte de Tholoze, mourant sans enfans masles, Ieanne sa fille vnique luy succeda, & fut mariée à Alphonce de France frere du Roy S. Louys. [e] Mathieu Comte de Foix [f] mourant sans enfans en l'an 1398. sa sœur germaine nommée Isabelle, luy succeda, & fut mariée à Archambaut de Grailly. Louys de Luxembourg Comte de sainct Pol eut plusieurs enfans, mais la fille de son fils aisné qui fut mariée au Comte de Vendosme, fut seule heritiere de ses biens comme representant son pere qui estoit l'aisné.

e Ce mariage d'Alfonce de France & de Ieanne Comtesse de Tholose, fut traicté l'an 1228.

f Mathieu fils de Roger, fils de Gaston, fils de Roger, Bernard Comte de Foix.

Le Comte de Lauragais ne laissa qu'vne fille qui succeda en la Comté, de laquelle elle fit donation au Roy de France.

Le Comte de Castres eut vne fille qui fut mariée à vn puisné de la maison de Bourbon Comte de la Marche, laquelle apres la mort de son pere luy succeda aux Cótez de Castres & de Vendosme, & [g] debouta de la succession ceux de Mont-fort qui estoient ses oncles. De ce mariage nasquirent deux fils, Iacques de Bourbon l'aisné, qui fut Comte de la Marche & de Castres, & le puisné qui fut Comte de Vendosme. Iacques de Bourbon épousa Beatrix de Nauarre, Eleonor leur fille vnique fut mariée [h] à Bernard Comte d'Armagnac, & de Perdiac, laquelle, apres la mort du pere, luy succeda tant en la Cóté de la Marche qu'en la Comté de Castres & debouta de la succession le Cóte de Vendosme son oncle. Vray est que ces Cótez sont demeurées

g On tient que madame de Vendosme ne succeda en la Comté de S. Pol par droict de succession, mais par le moyen du traicté de paix, & que ses oncles estoient tous incapables de ceste succession, par ce que les biens de Louys de Luxembourg leur pere auoient esté confisquez.

Beatrix de Nauarre.

h Mariage du Roy Iacques de Bourbon Comte de la Marche auec Beatrix fille de Charles II. Roy de Nauarre le XV. Aoust, 1405.

Digitized by Google

en la maiſon de Bourbon par tranſaction: i

i Le Roy fit donation de la Comté de la Marche à Monſieur & Madame de Bourbon; depuis les enfans du Duc de Nemours furent reſtituez en leurs biens. Y eut procez pour faire caſſer ceſte donation, & puis accord, par lequel la Cõté de la Marche demeura en la maiſon de Vendoſme & Bourbon, en recompenſant les enfans du Duc de Nemours.

Guillaume Vicomte & Seigneur de Montpellier, quoy qu'il eut pluſieurs parens de ſon nom, n'eut autre heritier que ſa fille Marie femme de Pierre Roy d'Arragon. Peronnelle fille du Comte de Bigorre ſucceda à ſon pere au Comté de Bigorre l'an 1264. fut mariée à Boſon de Matas, Vicomte de Marſan & Gabardan. De ce mariage yſſit D. Mathée mariée à Gaſton Prince de Bearn, laquelle ſuccedant à ſes pere & mere, apporta à la principauté de Bearn ces belles pieces Bigorre, Marſan, & Gabardan. De meſmes par la fille de ce Gaſton Prince de Bearn, nommée Marguerite, mariée à Roger Bernard Cõte de Foix, tout cela eſt venu en la maiſon de Foix. Exemples qui ſeruent pour confirmer ceſte generale obſeruance du Royaume, Qu'en toutes Duchez, Cõtez, Vicomtez, Baronnies, terres & Seigneuries, les filles eſtans en degré plus prochain, ont ſuccedé & ont eſté preferées aux maſles. De maniere que ſi le Roy Louys XI. euſt veſcu il euſt coupé le nœu de ce procez, en prononçant pour la niepce contre l'oncle. Son jugement euſt eſté fondé, I. ſur le droict de primogeniture & de repreſentation, II. ſur les conuentions du mariage d'entre Gaſton de Foix & M. Magdelaine de France, portant expreſſement, que les enfans qui en naiſtroient ſuccederoient à toutes les terres de Foix & de Bigorre, lors tenuës par Gaſton de Foix ſon pere, III. ſur les anciennes couſtumes & obſeruances du Royaume IIII. ſur le teſtament & derniere diſpoſition du Comté de Foix.

Peronnelle de Bigorre.

2 I. du Tillet dit que ceſte Peronnelle de Bigorre eut cinq maris. 1. Gaſton de Bearn. 2. Ninion Sance Comte de Sardaigne 3. Guy de Mont fort. 4. Raul teſt. 5. Boſon de Mathias.

Alphonce de Portugal mourut auſſi en meſme temps. Il eut ſa part des miſeres des Roys, il entra enfant

Digitized by Google

Mort d'Alfonce Roy de Portugal.

enfant au Royaume. i Mal pour luy, & mal encore pour ſes ſujects. Sa mere Leonor ſœur du Roy Iean II. d'Arragon fut priuée par les Eſtats, de la regence que ſon pere luy auoit ordonné. Pedro Duc de Coimbre la fit empoiſonner. Alphonſe prit les armes pour venger la mort de ſa mere. Pedro fut tué deuant Liſbonne d'vne fleche empoiſonnée. On voulut marier Alphonſe à Ieanne fille ſuppoſée de Henry IV. de Caſtille, la tragedie en a eſté joüée cy-deſſus. Il mourut à Sinta âgé de 49. ans, l'an 1482. l'an 43. de ſon regne, & fut enterré au Monaſtere Royal de la Bataille, de l'ordre des freres Preſcheurs.

Depuis les guerres d'entre luy & le Roy de Caſtille & le voyage peu heureux qu'il fit en France, il ne fit que languir. Il ſe vit contraint de paſſer en Frãce pour auoir du ſecours. La fortune ne le pouuoit mettre en vneſtat plus déplorable, car il n'y a rien de ſi triſte que de voir aux requeſtes vn Prince chaſſé de ſon Eſtat. La pitié ſe chãge incõtinent en meſpris, & la cõſideratiõ de ce qui eſt vtil va deuãt l'hõneſte. k Il a beau dire que les Roys ſont freres, qu'vn ſang Royal appelle l'autre, que leurs intereſts ſont cõmuns, que Rome eſt ſa mere, les Senateurs ſes peres, leurs enfans ſes freres, ſi le ſecours qu'il demãde ne proffite à celuy qui le dõne il s'en retournera plus mal contant qu'il n'eſt venu.

Ainſi voila trois Roys embarquez quaſi en meſme temps au vaiſſeau de la mort, Dieu ſçait ſeul le port où ils ſont arriuez. Il retire encores au meſme temps M. Ieanne de France Ducheſſe de Bourbon, afin que Louys ait moins de regret de laiſſer le monde. La

i Tel que Dieu donne le Prince, tel il le faut receuoir, mais le plus ſage de tous les Roys dit, malheur à vn Royaume qui eſt commandé par vn enfant. Metius Falconius Nicomachus approuuant l'election que le Senat auoit faict de Tacite, deſia vieil & caſſé, dit ces paroles, *Dy auertant principes pueros & patres patriæ dici impuberes: & quibus ad ſubſcribendum magiſtri literarij manus teneant quos ad conſulatus dandos dulcia & circuli & quæcunque voluptas pueriles inuitet. Quæ malũ, ratio eſt habere imperatorem qui famam curare non nouerit, qui quid ſit* Reſp. *neſciat, nutritorem timeat, reſpiciat ad nutricem, manum magiſtralium ictibus terroriſque ſubiiciat, faciat eos conſules, Duces, Indices quorum vitas, merita, ætates, familias & geſta non nouerit.*

k Aux grandes deliberations l'vtile va deuant l'honneſte. Demetrius fils de Seleucus ayant eſté donné pour oſtage, & nourry dés ſon enfãce à Rome, prioit les Romains de le remettre en ſon royaume, qui eſtoit tenu par les enfans d'Antiochus, & pour les mouuoir à cela apeloit Rome, πατρίδα καὶ τροφὸν, ſa patrie & ſa nourrice, les Senateurs ſes peres leurs enfans ſes freres. Pour tout cela le Senat ſe tint au plus ſeur & vtile, aſſiſta les enfans d'Antiochus foibles & petits, ayant fort ſuſpecte la grandeur du courage & la fleur de l'aage de Demetrius, ὑποδρᾶν τὴν ἀρχὴν τὸ Δημητρίου. Polib. Excerpta Legat.

Chronique appelle ceſte Princeſſe, *treſ-noble, puiſſante, ſaincte, des bons viuans l'exemplaire.* Elle mourut au Chaſteau de Moulin au mois de May de l'an 1482.

Toute ſa vie elle auoit trauaillé à fomenter & entretenir l'amitié du Roy ſon frere, ſur les bonnes affections du Duc de Bourbon ſon mary, ſçachant que la concorde de la France & la grandeur de ſa maiſon ne tenoient qu'à cela, & l'on luy peut donner la gloire de la paix qui ſe fit à Ryon, par laquelle les principaux tizons de ce grand embraſement de la ligue furent eſteints. Pour ce tous ceux qui aymoient le repos jettoient les yeux ſur ceux de ceſte Princeſſe, & les tenoient les Pleiades de la France, dont les douces influences font fleurir l'oliue de la paix. Mort de la ducheſſe de Bourbon.

l Les Princeſſes qui ſeruent à faire meurir & fleurir la paix, ſont Pleiades des Eſtats où elles ſont aliées. Pline dit que l'Oliuier pouſſe ſous l'influence des Plejades. *Concipiunt oleæ virgiliarumexortu, hoc ſydus illarum eſt.* Polybe dit qu'entre les Grecs le Caducée, entre les barbares l'Oliue eſt vn ſignal de paix & d'amitié, *εἰρήνης σημεῖον.* POLYB. liu. 3.

Au meſme temps mourut Iean de Bourbon II. de ce nom Comte de Vendoſme. C'eſt icy que l'eſtonnement m'arreſte tout court, d'où vient qu'é toute l'Hiſtoire du Roy Louys XI. Philippe de Commines n'a parlé en aucune façon de ceſte pepiniere de Cæſars, d'Alexandres, ceſte Royale branche qui a produit le plus grand Roy qui ait iamais porté couronne en teſte ny ſceptre en main. Il parle bien de quatre freres de Iean II. Duc de Bourbó, de Pierre Seigneur de Beaujeu, de l'Eueſque du Liege, & ne dit rien de Iean II. Comte de Vendoſme qui a veſcu ſoubs le regne de Charles VII. & a paſſé juſques à la fin de Louys XI.

m Le meſpris ou la baſſeſſe de l'iniuriant efface le reſſentiment de l'injure. Crates ayant receu vn coup ſur le viſage par Nicodromus homme de vile condition, ſe contenta pour toute vengeãce de mettre ce mot ſur la bleſſure, NICODROMVS *faciebat.*

Il ne ſe faut pas eſtonner que la Chronique ayt oublié d'en parler. Elle court ſouuent apres les bagatelles & les papillons, & laiſſe les actions les plus belles & celebres. Comme il y a des injures qui ſont reparées par la ſeule qualité de ceux qui les font, [m] auſſi on void des écrits de ſi mauuaiſe façon & de ſi chetiue eſtoffe, qu'il eſt indifferẽt d'y eſtre ou de n'y eſtre pas. Philippe de Commines exacte, diligẽt, iudicieux.

Digitized by Google

Mais comme s'eſt il pû faire qu'vn ſi diligent, ſi exacte & ſi iudicieux Hiſtorien n'ait jetté les yeux ſur ceſte maiſon qui tenoit en admiration ceux de la France, & n'ait parlé des actions de Iean II. Comte de Védoſme qui n'eſtoient pas œuures d'ambition, mais de vertu, n'auoient pas pour ſimple objet la gloire, mais le contentement de ſa propre conſcience, aymant mieux qu'elles fuſſent grauées en la memoire des gés de bien, que ſur le front des œuures publiques.

L'hiſtoire qui en ſupprime l'honneur, offence le public, rauit, ſacrilege la recópenſe de la vertu, [m] & enuie meſchãment le fruict qui en peut venir, car quoy que les hómes puiſſent naiſtre genereux & tout pleins d'ardeur pour l'amour de la vertu, ſi ont-ils beſoing qu'on leur en repreſente ſouuent les preceptes & les images, qu'on leur monſtre les ſtatuës qui ſont eſleuées au temple de la memoire, taillées du cizeau de l'Eternité. Encores n'eſt ce pas aſſez de les faire voir reueſtuës & parées de palmes & des courónes de leur triomphe, ils veulent qu'ó les repreſente en telle ſorte qu'elles ſemblent reſpirer, parler [n] & leur dire, *vous ſerez comme nous, ſi vous viuez comme nous.*

Ces belles actions doiuent eſtre ornées.

[m] Le plus doux fruict d'vne grande & heroïque action, c'eſt de l'auoir faite. Ceux-là ſe trompent qui penſent donner à la vertu autre gloire qu'elle meſme. Elle ne ſçauroit trouuer hors de ſoy recompenſe digne d'elle.

[n] Les eſprits s'excitent à l'amour de la vertu par les exemples de la gloire & de l'honneur qui decore la memoire des hommes qu'elle a rẽdu illuſtres: pource Polybe dit, qu'on repreſentoit à la jeuneſſe Romaine leus images comme, ζῶσας καὶ πνεούσας, viuantes & reſpirantes pour l'animer à ce deſir de la gloire qui accompagne les gens de bien, συμπαρεπόμενον τοῖς ἀγαθοῖς καὶ δόξαν καὶ εὐκλείαν. POLYB. lib. 6.

Ce labeur peut auoir de grands manquemens. On en trouue aux plus parfaicts, mais ils ſerót pluſtoſt reconnus partir de l'entendemẽt que de la volonté, que ie ſens affranchie en ceſte ſorte d'écrit, de hayne & d'amour, furieuſes paſſions qui empeſchent de voir le vray & connoiſtre le faux. On me reprochera pluſtoſt l'ignorance que le menſonge, & mes écrits aurót touſiours plus de ſel que de fiel. Et de quel front paroiſtroiẽt ils en ce ſiecle ſi obligé aux glorieux labeurs du Roy, s'ils eſtoient deſhonnorez comme les autres d'vne ſi injurieuſe oubliance de ſes peres?

L'Hiſtoire doit eſtre épurée d'amour & de haine.

Iean Comte de Vendoſme tris-ayeul de Héry quatrieſme Roy de France & de Nauarre, fut fils de Louys grand Maiſtre de France, Gouuerneur de Picardie, fils de Louys Comte de Vendoſme, fils de Iean Comte de la Marche, fils de Iacques Conneſtable de France, fils puiſné de Louys de Clermõt Duc de Bourbon, premier fils de Robert de France, ſecond fils de ſainct Louys. Son ayeule fut Catherine, heritiere de la maiſon de Vendoſme, ſa mere, Ieanne de Laual fille de Guy de Laual ſurnommé de Gaure.

o La Seigneurie de Laual fut erigée en Comté par le Roy Charles VII. à l'inſtance que luy en fit Louys de Bourbon Comte de Vendoſme, & fut le premier acte de ſouueraineté apres ſon couronnement.

Son pere mourut l'an 1447. & ceſte mort aduint en vn temps ſi plein de trouble qu'il luy fallut ceindre l'épée, auſſi toſt par la neceſſité de la commune deffence, que par la raiſon de la qualité & de la bienſeãce. Il fit ſes premiers exercices d'armes ſous ce braue Achilles de France Iean d'Orleans Comte de Dunois, & ſe trouua au ſiege de Roüen, de Bordeaux & de Fronſac, auec Iean Comte de Clermont, fils de Charles Duc de Bourbon, & Charles de Bourgongne Duc de Neuers. Il ſeruit le Roy Charles VII. en toutes les occaſions qui ſe preſenterent pour la reſtauration de la France, & pour la deliurer de l'oppreſſion de ſes ennemis, & merita le glorieux tiltre de tres fidel ſeruiteur des volontez de ſon Roy, & compagnon inuincible de ſes perils.

Ces deux qualitez qui luy deuoient acquerir de la bien-veuillance enuers ſon ſucceſſeur, ne luy apporterent que de la diſfaueur, en laquelle il ſe conſoloit par la connoiſſance qu'il auoit de l'humeur de ce Prince qui n'aymoit ceux de ſon ſang, ny ceux que ſon pere auoit aymé. Cela ne fut capable d'alterer ſon deuoir, car il conſerua entiere la reputation de l'ancienne fidelité de ceux de ſa maiſon enuers la couróne,

Sa conſtance au ſeruice du Roy.

p & encores que Iean II. Duc de Bourbon declaré de la ligue du bien public, par ce que le Roy l'auoit dépoüillé du gouuernement de Guyenne d'où il auoit chaſſé les Anglois, & l'auoit reduit ſoubs l'obeïſſance de la Couronne, il ne s'embarqua pour cela au meſme vaiſſeau, & ne voulant voir la tempeſte du bord du riuage, ſe trouua à la bataille de Montl'hery auec François & Louys ſes enfans, l'vn deſquels fut priſonnier du Comte de Charolois. Comme l'exemple du chef de ſa maiſon ne le fit reuolter, le reſſentiment de ſon propre intereſt ne le rendit mal content. Son pere auoit porté le baſton de grand Maiſtre, & ſon biſayeul l'épée de Conneſtable de France. Le Roy Louys XI. diſpoſa de l'vn & de l'autre en faueur des perſonnes auſſi eſloignées de la comparaiſon de ſes merites que de la qualité de ſa naiſſance. Il n'é murmura pourtant & n'en fit le malcontent, conſiderant qu'il n'eſt non plus permis au plus grand Prince du ſang qu'au moindre officier de la Couronne, de donner la loy aux volontez du ſouuerain pour le faire ployer à ſes paſſions, & que les elections des Roys en la diſtribution des honneurs ne ſont pas aſſujetties aux reigles de la juſtice diſtributiue qui garde la proportion entre la recompenſe & le merite. A la fin ceſte charge de grãd Maiſtre de France eſt retournée en la maiſon d'où elle eſtoit ſortie. Elle honnoroit les autres, *Charles de Bourbon*, Comte de Soiſſons l'honnore aujourd'huy par les belles & hautes qualitez que le Ciel adjouſte à la grandeur de ſa naiſſance. Il a remis l'ordre en la maiſon du Roy, & a fait renaiſtre la gloire du ſeruice de ſa Majeſté.

Charles Comte de Soiſſons.

Du meſme courage que Iean II. ſuyuit le Roy contre ſes ſubiets rebelles, il le ſeruit contre les ennemis

p Ceſte branche de Vendoſme a cela de glorieux qu'elle ne s'eſt iamais ſeparée du ſeruice de ſes Roys, quasi tous les Princes de la France furent de la ligue du bien public; Iean Comte de Vendoſme n'y voulut entendre. Quãd le Duc d'Orleans print les armes contre Madame Anne de France il attira à ſon party Charles Comte d'Angouleſme & les principaux Seigneurs de France: la ſeule maiſon de Vendoſme demeura auec la nourrice du Roy.

q Le Roy de France ne tenant ſa couronne que de Dieu & de la loy ancienne du Royaume, partage les honneurs comme il luy plaiſt. C'eſt vne grãde violence à vn courage, de luy faire hair ce qu'il ayme, & abbaiſſer ce qu'il eſleue.

eſtrãgers, & fut employé auec le Duc de Bourbõ pour diſſiper l'orage dont le Roy Edoüard IV. menaçoit la France, y eſtant venu non tant pour combattre, comme pour y receuoir le triomphe que la vanité de ſon ambition luy promettoit.

Les preuues de ſon ſeruice ne ſont pas eſclairees par celles de la recompenſe, & l'on peut dire que ce Prince ne s'eſtant pas trouué en la diſtribution des grands honneurs du Royaume, n'a pas eu grand part aux faueurs & liberalitez du Roy. On le void bien tenir ſon rang au ſacre & en l'aſſemblee des Eſtats, mais n'eſtant point de ceux qui furent honnorez des premiers colliers de l'ordre de S. Michel, il eſt demeuré au rang de ces grandes ames dont le contentement ne depend que d'elles meſmes. Tous les Princes du ſang ne peuuent pas auoir tous les honneurs du Royaume. [f] Tous les Planettes ne font pas ombre. Le refus d'vne dignité augmente la gloire de celuy qui l'a bien merité, & la conceſſion ne rend pas illuſtre celuy qui en eſt indigne.

Il eut ſix filles, Ieanne de Bourbon mariee à Ieã II. Duc de Bourbon. Catherine mariee à Gilbert de Chabannes, Ieanne mariee à Louys de Ioyeuſe, Charlotte femme d'Engelbert de Cleues Comte de Neuers, Renee Abeſſe de Xainte & puis de Fonteuraud, & Yſabeau Abeſſe de Caen: & deux fils, François Comte de Vendoſme [t] qui eſpouſa Marie de Luxembourg, Charles ſon fils premier Duc de Vendoſme eſpouſa Françoiſe d'Alençon, & eut d'elle ſept fils & ſix filles. Le ſecond des fils fut Anthoine qui eſpouſa Ieãne d'Albret heritiere de la maiſon de Nauarre, de Foix, d'Albret, de Bearn & d'Armagnac. De leur mariage eſt né Henry IV. Roy de France & de Nauarre. Le troiſieſme fut

r Il ſe trouua en ceſte grãde aſſemblee d'Amboiſe, de tous les Princes du ſang & des principaux Officiers de la Courõne, pour reſoudre la guerre contre la maiſon d'Yorc en Angleterre, & contre le Duc de Bretagne, où ſe fit la ligue pour la deffence de la maiſon de Lanclaſtre. & Edoüard fils d'Henry VI. fut marié à la fille du Comte de Vvaruich.

f On ordõna des ſtatuës à ceux qui auoiẽt fait la guerre en Afrique, cõtre Tacfarinates ſans le vaincre. Dolabella y alla, le deffit & le tua. Il demãda les meſmes hõneurs qu'on auoit donné aux autres, Tybere le refuſa & Tacite dit ſur cela *Sed neque Bleſſus illuſtrior & huic negatus honor gloriam intendit.* Tac.

t Louys de Bourbon eut deux fils, Iean Comte de Vendoſme & Louys de la Roche ſur Yon, chef de la branche de Montpenſier.

Digitized by

Louys de Bourbon Prince de Cõdé, Pere de Henry Prince de Condé, de Henry Prince de Conty, de Charles Comte de Soiſſons, & ayeul de Henry prince de Condé premier prince du ſang. Le puiſné des enfans de Iean II. Comte de Vendoſme fut Louys chef de la branche de Montpenſier & de la Roche ſur-Yon, que la mort a coupé de ce grand arbre. Il en reſte vne fille promiſe à Monſieur le Duc d'Orleans ſecond fils du Roy.

Henry de Bourbõ Roy de Frãce & de Nauarre.

La mort deliura le Comte de Vendoſme des ennuys qu'vne plus longue vie euſt augmenté pour les ombrages & deffiances que le Roy prenoit ſur tous les Princes de ſon ſang, & qui le tenoient touſiours dans les diuerſes agitations de la haine & de la peur. Il eſt impoſſible que celuy qui par ſes extrémes rigueurs & ſeueritez a offencé pluſieurs, ne craigne touſiours, il ne peut ſe fier à ſes ſubiects comme à ſes enfans, puis qu'il ne les a pas traicté en pere, il a part à la crainte qu'il a rendu commune. Par tout où il iette les yeux il void des marques de ſa ſeuerité, auſſi n'en trouue il point qui ne le mette en doute. Crainte à ſes enfans, crainte par deuant, crainte par derriere, & comme en ſa vie il auoit touſiours plus deſiré d'eſtre craint qu'aymé, il ſe trouua à la fin composé de la meſme humeur, craignant plus qu'il n'aymoit. x

Iuſques icy il ſemble n'auoir eu confiance à perſonne qu'à Pierre de Bourbon, Seigneur de Beaujeu ſon gendre. Confiance ſi grande qu'il luy remettoit tout le ſoing des affaires, lors que le plaiſir de la chaſſe l'entretenoit par les foreſts non des iours, mais des moys entiers. L'autheur des memoires & Annales de la maiſon de Bourbon, qui a veu les originaux de pluſieurs

u L'amour eſt vn puiſãt corps de garde à la perſonne du Prince. Ageſilaus dit, qu'il viura bien aſſeuré ſans gardes, s'il commãde à ſes ſubiects comme vn bon pere à ſes enfans. Il ſe doit faire aymer de ſes ſubiects & craindre des eſtrangers. *Amorẽ apud populares, metũ apud hoſtes quærat.* Tac.

x Vn Prince doit eſtre craint & aymé, mais parce qu'il eſt malaiſé que ces deux choſes ſoient enſemble, il vaut mieux eſtre craint & eſt plus ſeur, par ce que les Princes qui ſe ſont fondez ſur l'amour du peuple, ont eſprouué qu'il n'y a rien de plus inconſtant, & les hommes offencẽt pluſtoſt celuy qui ſe faict aymer que celuy qui ſe faict craindre, mais il faut qu'ẽ ſe faiſãt craindre, il ne ſe rende point odieux.

Digitized by Google

grands traictez en parle en ceſte ſorte. *Ce Monſieur Pierre de Bourbon Seigneur de Beaujeu, fut tellement en la bonne grace du Roy, que ſa Majeſté deſirant s'eſloigner des affaires ſe tenoit ordinairemẽt à Chamous & places voiſines, pays lors tous boccageux & pleins de Sauuagine, faiſant tenir ledit Seigneur Pierre de Bourbõ ſon gẽdre à Mõtereau où Faut-Yõne, pour eſtre chef du Cõſeil, et auquel ſe retiroiẽt ceux qui auoiẽt affaire en Cour, pour en auoir dépeſche: le Roy aymãt les bois & la chaſſe pour le relaſche de ſes ſoucis, ſi repoſant au reſte du tout ſur ledit ſieur de Beaujeu. Auſſi diſoit ſa Maieſté, qu'il haiſſoit à mort ceux de Bourgongne, d'Anjou, d'Alençon, et les Ducs de Bretagne, pour leur ſuperbe & fierté: au contraire qu'il aymoit Monſieur Charles d'Artois Comte d'Eu, parce qu'il ne tenoit rien de l'arrogance de ſes predeceſſeurs, & plus encor, ceux de Bourbon pour leur douceur & humilité.* [c] Iamais ceſte vertu ne ſe trouua en vn grand cœur qu'elle ne luy acquiſt du pouuoir & de l'affectiõ ſur les autres cœurs. L'orgueil eſt ſterile, l'humilité fructifie, la vigne rampant ſur la terre porte vn fruict excellent, les Cyprés hauts & les plus droits, ſont inutils.

De tant plus qu'il fut liberal de ſes graces & faueurs au Seigneur de Beaujeu, il en fut auare au Duc de Bourbon ſon frere. Il auoit vne haine implacable contre Iean II. Duc de Bourbon fils de Charles l'Achille de la France. Ceſte haine eſtoit nourrie d'vn renaiſſant reſſentiment qu'il auoit de ce que ce Prince déplorãt les deſordres de l'Eſtat, les miſeres & oppreſſions du peuple, & le mauuais traictement que Charles Duc de Berry ſouffroit, auoit ietté les premiers fondemẽs de la Ligue, en eſtoit ſorty par le traicté de Ryõ, & y eſtoit rentré par deſpit de ce que durant ce traicté, le Duc de Milan par le commandement du Roy, auoit couru & ruiné ſon pays de Beaujolois & de Foreſt. Iean II. Duc de Bourbon.

Mais

[c] Ce n'eſt pas le premier teſmoignage que les Roys de France ont rẽdu de la debonnaireté, ſageſſe & moderation des Princes de la maiſon de Bourbon. Quand le Roy Charles V. paſſa d'Auignon, où il auoit veu le Pape Clement VI en Languedoc, pour mettre ordre aux plaintes du pays, contre les foules & oppreſſions qu'ils auoient ſouffertes ſous le Gouuernement du Duc de Berry ſon Oncle, il commanda aux Ducs de Berry & de Bourgongne, de ſe retirer & ne voulut auoir autre Prince aupres de ſa Majeſté, que Louys Duc de Bourbõ ſon Oncle maternel, Iean de Bourbon Comte de la Marche, & de Vendoſme qu'il aymoit infiniment. Il rendit raiſon de ce triage & dit deuant tous, *Qu'il aymoit ces Princes, par ce que iamais ils n'auoient point d'ambitiõ ny de deſſein contre l'Eſtat, & n'auoient iamais donné occaſion de ſe plaindre d'eux.*

Digitized by Google

Mais par ce qu'il eſtoit Prince de grande puiſſance, de grand courage & de grande creance au cœur de toute la Frãce, il ne voulut euaporer ce feu de vengeãce & d'indignation qu'il auoit contre luy, & conſidera plus ce qu'il pouuoit que ce qu'il deuoit faire. Et le Duc qui cognoiſſoit le naturel de ce Roy, ſçauoit bien que tous les Princes eſcriuent les offences qu'on leur fait, ſur l'airain, & le ſeruice qu'on leur rẽd, ſur le ſable, demeura long temps retiré en ſon Duché de Bourbõnois, ſans vouloir aller à la Cour.

Le Roy qui ne deſiroit que d'affoiblir ſes ennemis & mettre la diuiſion entr'eux, luy donna le gouuernement de Languedoc, diſſimulant le ſouuenir des choſes paſſees. Soubs ceſte aſſeurance le Duc de Bourbon monſtroit qu'il ne reſpiroit autre choſe que le ſeruice du Roy, n'auoit plus de contentement que de luy en rendre les preuues eſgales à ſon affection, & pource le ſuiuit à Peronne, & faut croire que ſans ce voyage, il euſt donné à ſes ennemis plus d'hardieſſe d'executer les dangereux conſeils qu'il auoit reſolu pour l'arreſter, car outre les reſpects de la parenté, le Duc de Bourgõgne reſpectoit ce Prince, qui auoit les deux principales parties neceſſaires aux grands Capitaines, la valeur & le bon heur. [d]

On a veu cy-deſſus que le Conneſtable de S. Paul fit ce qu'il pût pour le remettre dans le party du Duc de Bourgongne, & le faire ioindre aux forces du Roy d'Angleterre, & que ce braue Prince fit cognoiſtre qu'il n'y auoit rien qui fuſt capable d'eſbrãſler ſa fideliré, non pas meſme quand il ſeroit reduit en la miſere de Iob. [e] Encores que la ſincerité de ſes actions n'euſt iamais pû arracher la taye que la deffiance auoit mis ſur les yeux de ce Prince, il ne voulut troubler le

Fidelité du Duc de bourbon.

d Les deux qualitez neceſſaires à vn general d'armee, ſont la valeur & le bon-heur. *Duo sũt quæ claros duces faciunt, ſumma virtus, ſumma felicitas.* Lat. Pac. Paneg.

e Vne extréme oppreſſiõ n'eſt pas vn moyen legitime pour armer contre ſon Prince. Les rebelles cherchent des pretextes & des couleurs pour ſauuer leurs meſcontentements. Les bons ſubiets ſouffrent en patience.

contentement qu'il receuoit par le teſmoignage que ſa conſcience rendoit de toutes ſes actions à la foy & à la vertu. Auſſi le Roy preuoyant que ſi ſes ennemis eſtoiẽt fortifiez de ſa faueur & de ſes forces, il luy dõneroit bien de la peine, le coniura de le venir trouuer. Il s'excuſa ſur la reſolution qu'il auoit fait de viure en ſa maiſon, au repos que perſonne ne luy pouuoit enuier, l'ayãt acquis auec des peines & trauerſes incomparables, ſupplia le Roy de le laiſſer au port de ceſte trãquillité, apres tant de tempeſtes qu'il a couru, & de ſe contenter du ſeruice que les autres Princes de ſa maiſon, & ſon baſtard l'Admiral luy rendoient.

Le Roy le prie & le coniure de venir recueillir en Picardie les meſmes fruits qu'il auoit receu autresfois [f] en Guyenne, à la honte & confuſion des Anglois, & luy enuoye l'Eueſque de Mande pour luy dire plus confidemment ſes prieres & ſes commandemens, & l'aſſeurer que l'occaſion n'eſtoit pas moins belle & glorieuſe qu'à Fromigny.

Le Duc ne voulant à vne ſi grande occaſion manquer à la France, & ſe ſouuenant que ſes predeceſſeurs n'auoient deſiré plus glorieuſe ſepulture que de mourir ſur vn champ de bataille couuert du ſang des ennemis [a] & pour oſter au Roy toute opinion qu'il euſt volonté d'eſcouter le Conneſtable qui le ſollicitoit viuement, il remit entre les mains de l'Eueſque les lettres du Conneſtable, proteſtant de ne porter iamais les armes contre le ſeruice du Roy. Les effects ne furent pas eſloignez de ſes paroles, car voyant que les trouppes du Duc de Bourgongne s'approchoient pour taſter ſes pays, il monte à cheual, les met en route. Le Comte de Conches y fut tué, le Comte de Rouſſillon, Mareſchal de Bourgongne priſonnier, le fils du

f L'honneur de la glorieuſe victoire de Fromigny eſt donné à Iean II. Duc de Bourbon, qui lors prenoit le nom des Cõtes de Clermont, car il chargea les Anglois ſi viuement, que ſans perte que de dix perſonnes, il défit cinq mil Anglois, & en print quatorze cens priſonniers.

a Les Princes de la maiſon de BOVRBON, qui ſont morts pour le ſeruice de la Couronne. PIERRE de Bourbon fut tué le 19. Septẽbre 1356 à la iournee de Poictiers: IACQVES & PIERRE ſon fils à la iournee de Brignay prés Lyon, LOVYS à la iournee d'Azincourt 1415. FRANÇOIS à la iournee S. Brigide, le iour ſaincte Croix en Septembre 1515. IEAN à la iournee S. Laurens 1557. ANTHOINE au ſiege de Roüen 1562.

Comte Dammartin, le ſieur de Longy, de l'Iſle, de Digoine, de Ruigny, de Chaligny, & les deux fils du ſieur de Viteaux, l'vn deſquels eſtoit Comte de Ioigny. Puis aſſeuré de la deſcente des Anglois, & qu'il auoient paſſé la mer, il vint trouuer le Roy auec ſix cens cheuaux, & cõmanda à vne partie de l'armee du Roy qui eſtoit proche de Beauuais. Apres que les choſes furẽt reduites aux termes que le Roy les deſiroit, & que le Roy d'Angleterre euſt repaſſé la mer, il ſe retira à Moulins, pour rendre les derniers deuoirs à ſa mere[b] & deſlors reſigna le ſeiour de la Cour à ſes freres.

Commande en l'armee du Roy.

Apres la mort du Duc de Bourgongne, il ne ſe voulut meſler de la guerre que le Roy commença contre ſa fille, & d'vn diſcours eſpuré de toute flatterie, vice indigne des grands courages, [c] ne diſſimula point le iugemẽt qu'il en faiſoit, diſant que le Roy luy deuoit donner vn meilleur tiltre & plus raiſonnable, que du ſimple deſir de ioindre les pays Bas à ſa Couronne. Ce iugement ſi libre & veritable offença fort le Roy, qui deſlors propoſa de faire cognoiſtre au Duc de Bourbon, que ceſte derniere offence auoit renouuellé le ſentiment des premieres. Il fit faire des informatiõs ſecretes contre luy, mais redoutant ſon courage & ſa reputatiõ, il ne voulut pas que la rigueur de ſa iuſtice allaſt droit à luy, il l'attaqua par ſes officiers & donna commiſſion à Iean Auin Conſeiller en la Cour de Parlemẽt, & à Iean Doyac pour informer contre eux, eſtimant que pour ſe tirer de peine ils ſeroient cõtraints d'y mettre leur Seigneur. [a] Ils decreterent adiournement perſonnel cõtre ſon Chancelier, ſon Procureur General, le Capitaine de ſes gardes & pluſieurs autres qui cõparurent auec plus de confiance pour ſe deffendre, que la calõnie n'eut d'aſſeurance pour les accuſer.

N'approuue la guerre d'Artois.

Void ſes officiers preuenus.

b Mort de Madame Agnes de Bourgongne, au mois de Decẽbre 1476. elle fut femme de Charles Duc de Bourbõ, & mere de Iean deuxieſme du nom Duc de Bourbõ, Charles Cardinal, Archeueſque de Lyõ, Pierre ſieur de Beaujeu, Louys Eueſque du Liege, & Iacques qui mourut à Bruges, & Madame Ieanne de Bourbon, eſpouſe du Seigneur d'Arlay Prince d'Orange, & Marguerite de Bourbõ, femme de Philippe Cõte de Breſſe.

c Vn grãd courage parle librement, mais ſans aigreur ny meſdiſance. La flatterie eſt marque de ſeruitude, & la meſdiſance vſurpe fauſſement celle de la liberté. *Adulationi fœdũ crimen ſeruitutis, maliguitati falſa ſpecies libertatis ineſt.* TAC. Hiſt. lib. 1.

a Claude de Seiſſel dit, que le Roy Louys XI enuoya au Duc de Bourbõ, *De ſes Miniſtres, gens de petite condition pour luy faire ſous couleur de Iuſtice, pluſieurs choſes bien aigres & intolerables, penſant pour le grand cœur qu'il cognoiſſoit en luy, de le prouoquer à faire quelque violence ou reſiſtance, mais cognoiſſant iceluy Duc a quelle fin tout ſe faiſoit, l'endura patiemment, & eſchappa par tolerance & diſſimulation.*

Digitized by Google

Apres leurs reſponſes les Cómiſſaires ne ſceurent que leur dire, & la Cour de Parlement qui recognut bien que c'eſtoit vn artifice pour trauailler le Duc de Bourbon, à qui la probité & l'integrité (deux rares qualitez en ce ſiecle) luy auoient acquis le ſurnom de bon, & les affections de tous les peuples, les eſlargit à pur & à plein. La Chronique dit, que ceſte procedure ſe fit contre Dieu & raiſon.

Ce luy fut vn regret bien poignant & bien ſenſible de voir ſa fidelité en doute & ſes ſeruices en meſpris. Mais il conſidere toutes ces occurrences d'vn œil ouuert, & d'vn front courageux, auec les aduantages que la bonne conſcience luy donne, en iuge d'vn eſprit remis & aſſeuré, déplorant le mauuais conſeil du Roy qui l'étretenoit en ſes grãdes rigueurs en vn aage qui n'y eſtoit pas propre.[b] Vn autre n'eut pû deſnier les larmes à vne douleur ſi penetrante, il en eut perdu le ſomne, & ſon corps n'eut trouué autre repos que celuy que l'inquietude apporte par l'agitation de l'eſprit. Mais les afflictions qui aſſaillent les gens de bien ne leur font autre mal que de bruſler les liens qui les empeſchent de porter leurs mains cõme leurs cœurs vers le Ciel. Ils beniſſent le nom de Dieu au milieu des flammes, la priſon meſme ne priue de la douceur d'vn profond ſommeil celuy qui ſouffre pour la iuſtice. Só repos eſt ſi ferme qu'il faut que l'Ange du Seigneur qui le vient deliurer le pouſſe pour l'eſueiller.

Or il eſt temps que Louys faſſe le chemin que ces grands Roys luy ont tracé. Il ne máque plus que ceſte piece au chariot triomphant de la mort, & il ne ſçauroit deſirer meilleure compagnie que de trois Roys qui y ſont deſia & de ſes parens plus proches.[c] Il a paſſé par tous les offices de la vie, il ne luy reſte que le

b La ſeuerité n'eſt pas bonne au Prince, dont l'aage decline. Il a beſoin de ſe faire aymer, Galba le recognoit bié. *Nocuit antiquus rigor & nimia ſeueritas cui iam pares non ſumus.*

Supportent ceſte iniure patiemment.

c Apres que l'on a paſſé par toutes les charges de la vie, il ne faut refuſer celle de la mort Seneque à celuy qui laiſſoit à regret les charges & offices qu'il auoit exercé en la vie. *Et ne ſçais-tu pas que mourir eſt auſſi vn des deuoirs de la vie? Quid tu neſcis, vnum eſſe ex vitæ officijs & mori.* Sen. *Ep.* 77.

dernier, mais c'eſt le plus difficile, & le ſeroit moins s'il y euſt penſé de meilleure heure. Si allât par le chemin de la vie, il euſt penſé au logis de la mort, ces frayeurs qui le tiennent en vn eſtat pire que le mourir, ſeroient deſia diſſipées. Les accidens préueus de loing, conſiderez ſans eſtonnement, & attendus de pied ferme, ne troublent pas l'eſprit comme ceux qui le ſurprennent. Ses penſées eſtoient engagées à tant de choſes mortelles & periſſables, qu'il auoit peu de ſoing des immortelles, & telles-cy toutesfois alloiét deuant luy & l'attendoient, les autres alloient apres & l'abandonnoient. Il s'eſt amuſé à recueillir les pommes d'Atalante, & a d'autât retardé le fruict & le prix de ſa courſe. Au chemin du ſalut qui s'arreſte recule, & qui recule ſe perd & ſ'égare. Il y a trois ſortes de gens que Dieu n'ayme point, ceux qui s'arreſtent, ceux qui tournent en arriere, ceux qui s'égarent. Il faut dóner courage aux premiers, appeller les ſecónds, & redreſſer les autres.

Louys ſe trouue en vn paſſage de ſi difficile excez qu'il a beſoing qu'on l'excite, qu'ó luy tende la main, qu'on le ſouſtienne, qu'ó le remette. [d] Il ne peut qu'il ne murmure contre la loy de l'vniuers, qui ne le laiſſe joüyr à cœur ſaoul des contentemens de la vie. Mais pour auoir ſur le point de la mort du contentement de reſte, il faut que toute la vie en faſſe prouiſion. Ceſte parole, *ie meurs content*, ne ſe trouue pas touſiours en la bouche, & ne ſort pas du cœur des Princes qui ont eu tant de peine à ſe contenter, & en la vie deſquels comme en celle du reſte des hómes, on trouue de la *vanité*, *de la foibleſſe*, *de l'inconſtance & de la miſere*. Les grandes oppoſitions que Louys fait au decret de la mort, monſtrent qu'il n'eſt pas encore content de

Les derniers doiuent profiter aux precedens. XVI.

d C'eſt vne douce conſolation en l'eſprit d'vn Prince entre les trances & les effrois qui ſe trouuent au détroit de la vie & de la mort, quand il n'a affaire qu'à ſoy, que toutes ſes entrepriſes ſõt acheuées, & qu'il peut dire, *ie meurs content*.

l'vſufruict de la vie. Il ſe plaint d'auoir découuert le port, & deſire de ſe mettre de nouueau dans les vagues & les flots impetueux du monde: il luy ſembloit qu'vn peu plus de vie luy euſt faict cueillir les fruicts de tant de deſſeins qu'il auoit ſemé en diuers lieux, & regrettoit que la mort ne ſouffroit qu'il viſt terminer ce qu'il auoit commencé.

C'eſt choſe toutesfois bien remarquable, qu'auant ſa mort il ait veu toutes choſes nouuelles ou renouuellées dedans les autres empires de l'Europe, cóme ſi la prouidence eternelle de Dieu ne l'euſt laiſſé au móde que pour conſiderer ces grands changemens qui effrayerent Angleterre, Arragon, Nauarre, Eſcoſſe. Et bien que ce fuſſent choſes eſloignées de ſa veuë, il ne peut qu'il ne s'en paſſionne, & ne s'en informe comme intereſſé en toutes choſes.

Sa curioſité toutesfois fut retenuë par les reſpects de ſa religion au meſpris qu'il fit des offres d'amitié que luy faiſoit Bajazeth, lequel luy enuoya vn roolle de toutes les reliques que ſon pere auoit trouué à la priſe de Conſtantinople, & de la terre ſaincte, & promettoit de les rendre, pourueu qu'on l'aſſeuraſt de Zizimi ſon frere qui s'eſtoit rendu aux Cheualiers de Rhodes. Ceſte piece eſt belle & digne d'eſtre icy eſtenduë. Offices de Bajazeth au Roy.

Mahomet laiſſa deux enfans, Bajazeth, l'aiſné, ſurnommé par les Turcs Ildrimi, c'eſt à dire foudre, commandoit en la Paphlagonie vers la mer noire ou le pont Euxin: Iehan appellé Zizimi, c'eſt à dire amour, eſtoit à Conio cité de Lycaonie. Les Ianiſſaires n'eſtoient pas d'accord lequel des deux ſuccederoit, le premier eſtoit tenu pour effeminé & diſſolu, l'autre menoit vne vie plus virile & ſoldateſque. La diſpute

e Bajazeth eſtoit l'aiſné & Zizimi cadet, ceſtuy-cy diſoit qu'il eſtoit fils d'Empereur, parce qu'il eſtoit né durant le regne de Mahomet, & Bajazeth auparauant.

Digitized by Google

fut ſuiuie d'vne grande ſedition, le treſor du grand Seigneur fut pillé : pluſieurs voulans que le ſceptre fuſt dõné à qui auroit la meilleure épée. La faction de Bajazeth par la prudence d'Acmet Baſcha demeura victorieuſe, & Zizimi contrainct de ſe retirer en l'Aſie mineure, & de là paſſa en Hieruſalem, puis au grand Caire vers le Soudan d'Egypte.

XVII. Zizimi ſe retire vers le Caraman.

Le grand Caraman entendãt la diuiſion qui eſtoit entre ces deux freres, creut que c'eſtoit l'occaſiõ qu'il deuoit empoigner aux cheueux pour recouurer le Royaume de Cilicie que Mahomet luy auoit oſté; inuite & ſolicite par lettres & par Ambaſſadeurs, Zizimi de ſe joindre à luy. Ils font vne armée & ſe preſentent aupres du mont Taurus pour donner la bataille à Bajazeth. Zizimi conſiderant l'inégalité des forces (car l'armée de Bajazeth eſtoit de deux cens mil hommes) & que s'il tomboit entre les mains de ſon frere il le feroit mourir cruellement, penſe qu'il n'auoit autre retraicte qu'aux terres des Chreſtiens. g Ce ne fut pas bien violenter ſa conſcience, rompre ſes habits en ſigne de rompement de ſon cœur & de ſes entrailles en telle reſolution, car il eſtoit grand obſeruateur de ſa Religion, & ſi jaloux, qu'il entroit en furie quand il voyoit vn Turc yure. Il beuuoit de l'eau ſucrée, & quelquesfois du vin, pourueu qu'il fuſt meſlé d'épiceries & d'autres liqueurs, diſant que ce mélange l'alteroit en telle ſorte que ce n'eſtoit plus vin. Il n'y a Loy où l'humaine ſubtilité n'apporte des exceptions.

Par l'aduis doncques de Caraman, il laiſſe ſa femme & ſes enfans au Soudan d'Egypte, ſe reſout de chercher fortune & ſecours entre les Chreſtiens, & ſe retirer à Rhodes apres auoir écrit ceſte lettre à Bajazeth, *Zizimi Roy à Bajazeth ſon treſ.cruel frere.*

f Le droit des gens a touſiours preferé l'aiſné au puiſné, quelque aduantage de force & de valeur qu'il y ait eu en ceſtuy cy : & encores que Perſhus euſt ordõné que celuy de ſes enfans qui auroit l'épée plus tranchante luy ſuccedaſt : ce neantmoins l'aiſné moins vaillant l'emporta.

g En vne douleur, ou quand il ſe diſoit quelque choſe d'execrable, les Iuifs & les Mahomets ſe rompoient les habits. Entre les actes de colere & de fureur de Maximin, remarquez par Capitolin, sõt ceux-cy, *incurrere in parietes, veſtem ſcindere, gladium arripere, quaſi omnes poſſet occidere.*

Digitized by Google

Lettre de Zizimi à Bajazeth.

En te demandant [h] *ce qui eſtoit iuſte & honneſte, toy violateur des loix diuines & humaines, et meſpriſeur de la Mahometane, contrains ton frere à recourir au nom Chreſtien & à ceux particulierement qui portent la croix pour la grande inimitié qu'ils ont à noſtre puiſſante maiſon. Ie ſuis contraincт de me retirer vers eux pour ſauuer ma vie, & tu es ſeul cauſe de ce mal, ſi tu m'euſſes accordé ce que ie demandois ſi iuſtement, ie me fuſſe tenu paiſiblement en la frontiere, & ton frere Mahometan comme toy et de ton meſme ſang, ne ſeroit contraint de ſe joindre aux Chreſtiens, auec leſquels il luy ſera impoſſible de ſeruir Dieu ſelon les ceremonies de noſtre loy.* [i] *I'attends de Dieu la vengeance d'vne ſi grande meſchanceté, et prie noſtre grand Prophete de te donner vne punition égalle à ton crime: ſi noſtre Pere euſt preueu ton impieté, ie m'aſſeure qu'auec ſa propre épée, ou auec le poiſon il t'euſt fait perdre la vie: Il a exalté et eſleué la maiſon des Ottomans, il ſemble que tu prennes plaiſir à la deſtruire. Mais il eſt impoſſible qu'vn Empire que tu as vſurpé auec tant de tyrannie et de cruauté, dure long-temps, l'edifice ne peut eſtre ferme ſur vn fondement ſi mauuais. Vn iour viendra que pour vengeance de ton impieté quelqu'vn fera contre toy et tes enfans ce que tu entreprens contre moy et les miens. Adieu et prens garde à l'extreme ruine qui te menace.*

h Bajazeth receuant ceſte lettre & l'ayant leuë demeura deux iours retiré ſans eſtre veu de perſonne, monſtrant vn grand ſentiment & vn deplaiſir extreme que ſon frere ſe fuſt retiré vers les Chreſtiens, meſmes aux Cheualiers de Rhodes, les plus grands ennemis qu'il euſt en la Chreſtienté.

i Zizimi eſtoit touſiours triſte & affligé comme priué de l'exercice de ſa Religion. Au premier feſtin que le grand Maiſtre luy fit, il auoit de la muſique de toutes ſortes d'inſtrumens. Il n'en fut pas plus ioyeux. On luy fit venir vn marmitõ de cuiſine, Turc eſclaue, qui chãta ou hurla quelque chanſon à la Turque, il y prit vn ſingulier plaiſir.

Zizimi fut bien receu à Rhodes le 24. Iuillet 1482. le grand Maiſtre luy enuoya Aluaro de Stuniga Prieur de Caſtille, auec les galeres de l'Ordre pour le conduire, il luy alla au deuant auec tous ſes Cheualiers. Zizimi ſe vit tout confus de tãt d'honneurs qu'il receuoit en vne ville que ſon Pere auoit voulu ruyner. Il fit cõnoiſtre incontinent qu'il auoit enuie d'aller en France & de ſe jetter entre les bras du Roy, encore qu'il fuſt cõuié de pluſieurs autres Princes de les venir trouuer. Le grand Maiſtre ayant ſur ce receu le commandement le fit conduire.

On

Digitized by Google

On luy faiſoit l'eſſay [k] comme aux Princes, (couſtume ancienne & connuë des Romains qui la tenoiét des Perſes) dequoy s'eſtonnant, & voulant faire connoiſtre qu'il ne s'eſtoit pas rendu à eux pour s'en deffier, prenoit de tous les plats dont il eſtoit ſeruy, & en mangeoit auant que l'eſſay en fut fait. *Les eſprits nobles & genereux*, diſoit Zizimi, *ne ſont point deffians ny ſoupçonneux. Ie ne craias point d'eſtre empoiſonné entre des Cheualiers ſi braues & nobles, & ſi ie l'euſſe craint, ie n'euſſe fié mon ſalut entre leurs mains, ie veux viure parmy eux comme perſonne priuée, & non comme Prince.* Bajazeth eſtoit en ſi grand ſoupçon & deffiãce qu'il ne fuſt mis en liberté, & ne troublaſt ſes Eſtats, qu'il paya tous les ans 45000. ducats au Treſorier de la Religion, trente cinq mille pour le train & l'entretenemét de Zizimi, & dix mille pour reparer le degaſt que Mahomet ſon pere leur auoit faict au ſiege de Rhodes [l] & voulut que les Ambaſſadeurs qui portoient le premier payement, paſſaſſent en Auuergne pour voir en quel eſtat il eſtoit.

Le grand Maiſtre écriuit à tous les Princes de la Chreſtienté que ſi on ne mépriſoit ceſte belle occaſion de diuiſer l'Empire des Ottomans par le moyen de Zizimi, on le pouuoit dépoüiller de tous les Eſtats qu'il auoit rauy aux Chreſtiens, & par vn gage ſi cher & important brider en telle ſorte tous ſes deſſeins, que la Chreſtienté pouuoit demeurer long temps en paix & tranquillité, car il n'oſeroit rien entreprendre tant que ſon frere ſeroit au pouuoir des Chreſtiens. [m]

Mais en ceſte ſaiſon l'Italie éſtoit toute broüillée de diuiſions. Le Pape, les Venitiens, les Geneuois & les Siennois eſtoient liguez contre le Roy Ferdinand

[k] L'eſſay que l'on faict aux Princes eſt ancien. Xenophon au premier de la Cyropædie monſtre comme les Perſes en vſoient. Tacite parle de Halotus qui portoit les plats, & faiſoit l'eſſay de la viãde de Claudius, *inferre epulas & explorare guſtu ſolitus.* Athenée dit que les Romains appelloient celuy qui auoit ceſte charge, ὀψοφάγον, & les Grecs ὀψοφάγον.

[l] Accord paſſé entre le grand Maiſtre & Bajazeth le 8. Decembre 1482. Accord digne de memoire, car il ſe peut dire que le grand Turc pour viure en paix, & craignant que Zizimi ne retournaſt en Turquie, fut contraint de ſe rendre tributaire des Cheualiers de Rhodes.

[m] Bajazeth craignoit au dedans & au dehors. Zizimi auoit des amis. Il fit mourir tous ceux qu'il ſoupçonnoit de le fauoriſer, & entre autres Acmath Baſcha qui auoit pris Otrãte. Iſaac Baſcha fut dépoüillé de ſes charges.

se conduit à Tours.

de Naples, les Florentins, & le Duc de Milan. L'Empereur s'excuſa de n'y pouuoir entendre. La Chreſtienté n'en tira pas le proffit qu'elle pouuoit, & negligea ceſte occaſion comme la precedente offerte par vn des fils d'Amurath qui s'eſtoit fait Chreſtien, & maintenoit que Mahomet eſtoit illegitime & ſuppoſé. [n]

n Apres la prinſe de Cõſtantinople quelques Chreſtiens ſe ſaiſirent de Mahomet fils legitime d'Amurath, & le donnerent au Pape Nicolas V. qui le fit nourrir en la Religion Chreſtienne, & aux bonnes lettres. Apres ſa mort il ſe retira vers l'Empereur, & puis vers Matthias Coruin Roy d'Hõgrie, & ſçachant la diſpute qui eſtoit entre Bajazeth & Zizimi fit entendre au grand Maiſtre de Malthe, que les pretentions de l'vn & de l'autre eſtoient vaines.

Matthias Coruin Roy d'Hongrie enuoya ſes Ambaſſadeurs au Pape pour le prier de faire que le Roy trouuaſt bon de luy remettre Zizimi, ſe promettant par ce moyen que la Chreſtienté ſeroit vengée de la honte & de la perte qu'elle auoit receuë à la cruelle & ſanglante journée de Vvarne. Arreſtons nos yeux ſur les excellétes vertus de ce braue Prince, qui eſt le troiſieſme des trois plus grands Princes que Philippe de Commines dit auoir regné en meſme temps (temps qui ne produiſoit les choſes que bien mediocres) & les deſtournons vn peu du premier qui s'en va à la mort, & n'eſt plus qu'vn triſte & lamentable tableau des ruynes de la vie. Bataille de Vvarne.

Matthias Huniades ou Coruin, fut ſecond fils de Iean de Huniades grand Seigneur de Valachie, lequel apres la mort d'Vladiſlas Roy de Pologne & de Hongrie, tué à la journée de Vvarne, fut choiſi en l'âge de vingt ans du commun conſentement des Hongres, pour eſtre chef & Lieutenant General du Royaume. o

o Des batailles entre les Chreſtiens & les Turcs, celle de Vvarnes a eſté la plus memorable en perte. Elle dura trois iours & trois nuicts La victoire qui ſembloit fauoriſer les Chreſtiens au commencement, leur tourna le dos. Le Roy Vladiſlas d'Hongrie y fut tué. Elle fut le 20. Nouembre 1444.

Il auoit la force en campagne, le courage au cœur, l'occaſion en main pour monter plus haut & ſe faire Roy, mais il ſe voulut tenir en ceſt Eſtat & conſerua la Couronne à Ladiſlaus fils d'Albert d'Auſtriche, & d'Elizabeth fille de Sigiſmond Roy d'Hongrie. L'Empereur Frideric le retira apres la mort de sõ pere pour

ſe nourrir & l'eſleuer. Les Hógres le voulurent auoir, & ſur le refus que fit l'Empereur de le rendre, Coruin courut le pays d'Auſtriche, de Stirie & de Carinthie, les remplit de feu & de ſang, chaſſa les Bohemiés des villes qu'ils tenoient en Hongrie, remit Ladiſlaus en ſa ville capitale & au thrône de ſes peres à l'âge de douze ans. Ce grand ſeruice meritoit vne pareille recompenſe: mais comme les ſoupçons, les deffiances & les calomnies ſont plantes qui viennent d'elles meſmes en la Cour des Princes, Coruin éprouua combien il eſt mal ayſé aux grandes vertus de s'en démeſler, & courre long-temps ſur les briſées de la felicité par la ſeule conduite de la prud'hommie.

p Les ſoupçons & les detractions aux Cours des Princes nuiſent nõ ſeulement à ceux contre qui elles ſont faites, mais à ceux qui les inuentent & qui les reçoiuent & écoutent. Le Prince ne les doit écouter facilement, quand meſme elles regardent ceux qu'il ne ſçauroit punir ſans méconnoiſtre les grands ſeruices qu'il en a receu.

La vertu fut en ce braue courage comme le lierre qui ruyne & abbat la muraille qui le ſouſtient. La gloire qui eſt le fruict de la vertu fit ſecher l'arbre, & ceſte reputation fondée ſur les merites excita contre luy l'enuie, & l'enuie forma la calomnie, monſtre d'éfer plus cruel que l'enfer qui ne tourmente que les meſchans, & elle donne de cruels ſupplices aux innocens. Il n'y auoit rien en luy qui la deuſt offenſer que la grandeur de ſes merites & de ſes ſeruices, qui le faiſoient eſtimer l'Hercule de l'Hongrie & le rempart de l'Europe, car luy ſeul auoit preſenté ſa teſte cõme vne forte chauſſée cõtre ces furieux torrens, Amurath & Mahomet. Vlric Comte de Cilie dépité de ce qu'il auoit rompu les deſſeins de ſon ambition en Dalmatie, luy dreſſa vne partie en l'opinion de Ladiſlaus jeune Prince, qui creut ayſément qu'vn tel courage n'eſtoit pas pour aller de l'air de ſes autres ſubiects, & qu'vne autorité qui eſt exceſſiue n'eſt pas aſſeurée. La mort le deliura de ceſte calomnie, mais le calomniateur la cõtinua ſur ſes enfans Ladiſlaus & Matthias.

Calomnie pire que l'éfer.

q L'Hiſtoire donne à Iean Coruin cét eloge *Huius & felicitas tyrannorum impetus repreſſit, velut obiecta moles, exundans flumen. Nec quiſquam regum, aut ducum res maiores & Europæ vtiliores aduersùs Turcas geſſit.*

qui s'en reſſentirent bien rudement. Celuy-là ne pouuant plus ſupporter l'inſolence & l'orgueil du Comte de Cilie, vint auec luy à d'eſtranges paroles, & des paroles à l'épée & le tue.

e La durée d'vne grande puiſſance, & qui eſt par deſſus la condition de celuy qui la tient n'eſt pas aſſeurée, *Nunquam ſatis fida potẽtia vbinimia.* TACIT.

Le Roy fut fort eſtonné d'vn coup ſi hardy contre le premier de ſes ſeruiteurs, & deſlors propoſa de s'en vengor, mais couuant ſa vengeance ſoubs vne feinte oubliance, il jura à Themisvuar ſur l'Euchariſtie, de ne s'on reſſentir ny reſſouuenir iamais, & pour plus grande preuue de bien-veuillãce luy fit preſent d'vne robbe d'écarlatte brochée d'or. Il fit venir Ladiſlaus & Matthias à Bude, ſous couleur de donner à Ladiſlaus le commandement pour l'execution d'vn grand deſſein & la conduicte d'vne puiſſante armée contre le Turc, & à Matthias la Lieutenance generale au Royaume. Ils y allerent legerement, & ſans conſiderer ce que le pere [f] leur auoit dit autresfois, de ne ſe fier à vn Prince offencé. Le Roy ne ſe tenant obligé de tenir parole à vn ſubject, qui l'auoit tant offencé [g] fit trancher la teſte à Ladiſlaus.

f Deux freres qui penſent d'auoir offencé vn Prince, doiuent craindre de ſe laiſſer prendre enſemble.

g Quand vn Prince tiẽt ſa parole à ceux qui l'õt offencé, adjouſte beaucoup à la gloire de ſa reputation.

Dieu monſtra ſur le point de ceſte cruelle execution l'innocence de l'executé, & que comme ce Prince cõfondoit ſes accuſateurs au dehors, il auoit veſcu en telle ſorte qu'il ne ſentoit point d'accuſation au dedans. [h] On le fait venir au ſupplice les mains liées, & veſtu de la robbe que le Roy luy auoit donné. Il ſe met à genoux, recommande ſon ame à Dieu, tend le col pour receuoir la mort. Le bourreau luy donne trois coups & le fait broncher à terre, il ſe releue, quoy qu'il fuſt lié, & de toutes les forces de ſa voix & de ſon cœur inuoque Dieu, teſmoing de ſon innocence. Au quatrieſme & cinquieſme coup le bourreau acheue de le tuer. Ladiſlaus voyant que ceſte mort

h Se preſenter au ſupplice ſans eſtonnement, c'eſt le triomphe de ſon innocence qui ne ſent point d'accuſation au dedans, & n'eſt point confonduë de celle qui ſe faict au dehors. *Sic vixit vt accuſatorem exterius non timeam, vtinam ſic vixiſſem vt intra me ipſam accuſatorem conſcientiam non haberem,* GREG.

Mort de Ladiſlas Comun.

auoit vlceré les eſprits des plus grands du Royaume, & qu'il n'eſtoit pas aſſeuré parmy eux, il ſe retire en Boheme, & meine auec luy Matthias.

Les amis du Comte Vlric le voyants conduire en priſon ſe mocquoiẽt de luy, diſãts, *que ce n'eſtoit pas là le chemin de ſe faire courõner Roy cõme il auoit proietté.* Le feu de ce grãd courage i ne pouuãt ceſſer de bruſler & de s'eſleuer, quoy que couuert ſoubs la cẽdre de ceſte infortune, reſpondit, *que s'il eſtoit Roy, il feroit punir leur meſchãceté d'vne autre façõ.* Ces deux freres ſeruirent d'exẽple à la raiſon, qui aſſeure cõbien il eſt perilleux de ſe fier à vn Prince ieune, puiſſant, offencé & mal cõſeillé. Il ne gouſta pas longuemẽt de ceſte vengeance, car peu apres eſtant à Prague il fut empoiſonné par vne Dame, dépitee de ce qu'il la quittoit pour eſpouſer Magdelaine fille du Roy Charles VII.

Matthias Coruin priſonnier à Prague

i Vn courage heroïque & genereux, pour quelque accidẽt qui le preſſe, ne peut rien ſouffrir que l'offence.

Incontinent que Michel Zilaſius frere de la mere de Matthiãs fut aduerty de ce changement, & que George Poguebrac traittoit courtoiſement Matthias, il aſſembla tous ſes amis, vint aux Eſtats de peſte accõpagné de vingt mille hommes, & demanda d'eſtre ouy. Il repreſenta les grands ſeruices du Comte Iean Huniades, qui par ſa valeur & ſon courage auoit merité d'eſtre appellé le foudre k & le tõnerre des Turcs, ſe plaint de l'ingratitude dont il auoit eſté guerdo[illegible], & l'indigne traictement de ſes enfans, contraint les vns à la pitié, & les autres à la recognoiſſance de ſi grands merites. Comme il vit les eſprits eſbranlés, il iugea qu'il ne deuoit rien faire à demy. Les peuples veulent eſtre pris au mot, & les opiniõs ſont comme pieces de monnoye, qui pour eſtre peu loyales ne laiſſent d'eſtre eſtimees par le cours & la miſe. Les reſolutiõs qui ſe prennent en telles aſſemblees ne ſont pas touſiours

k Iean Huniades deffendit l'Hongrie contre Amurath & Mahomet. Il repouſſa Mahomet du ſiege de Belgrade. L'Hiſtoire dit, qu'il fut nommé, *Fulmineus terror Turcarum.*

Eſt propoſé aux Eſtats d'Hongrie.

de la cognoiſſance de ce qui eſt, mais de ce que l'on ſouſtient eſtre. Il fit dire par ceux qui auoient de l'autorité, que l'Hongrie ne pouuoit eſtre ſans Roy, & n'en pouuoit eſlire vn meilleur que Matthias: Que ſi les élections ne ſe faiſoiét de voloté, il eſtoit là pour le faire couróner de viue force, & diſant cela móſtra nud le cimeterre, qu'il iura de ne remettre au fourreau que la reſolution ne fuſt prinſe conforme à la ſienne. Les Eſtats d'Hongrie dirent, que l'on ne deuoit perdre temps à chercher vn autre prince, & qu'on n'en pouuoit deſirer vn plus cognu, plus genereux ny de meilleure race: Bref on le declare Roy d'Hongrie.

l Il eſt aiſé au fils de monter aux honneurs, quand il trouue que ſon pere luy a dreſſé l'eſchelle.

L'aduis de ceſte eſlection fut porté diligemment à George Poguebrac Roy de Boheme qui ſoupoit, & Matthias eſtoit aſſis au bas de ſa table. Si toſt qu'il euſt leu la lettre il le fit monter au deſſus de luy. [m]Matthias ſe trouua en vne grande confuſion d'eſprit. Sa condition le faiſoit douter de tout ce qu'il n'entendoit, & ſes penſees ſe trouuoiét obſcurcies d'vne infinie varieté de faux iours. Apres ſoupé Poguebrac luy dit ce qui en eſtoit, le ſaluë & l'embraſſe cóme Roy d'Hongrie, le prie de l'aymer comme frere. Matthias le promet, & leurs promeſſes furent confirmees par le mariage de luy & de Catherine fille de Poguebrac, auec laquelle il [illegible]t conduire en Hongrie.

m Aller de la priſon à la Royauté, & d'vne grande miſere à vn ſupréme honneur, ſont des effects de la prouidence & bonté de Dieu, qui eſleue les humbles & abbatus, & abbat les ſuperbes & eſleuez.

Il commença auſſi toſt à triompher qu'à regner, car combattre & vaincre luy eſtoit meſme choſe. En meſme temps ſuiuy de ſes propres forces, plus grandes en courage & diſcipline qu'en nombre & en armes, [n]il acheua glorieuſemét trois grandes entrepriſes: l'vne contre l'Empereur Frideric qu'il contraignit de luy rendre ce qu'il tenoit de la couronne de Hongrie: la ſeconde contre les Bohemiens, deſquels il ró-

n La victoire eſt aſſeuree aux Princes dont les forces ſont compoſees de ſes propres ſubiects qui ont l'obeïſſance parfaicte, la diſcipline entiere & la tollerance infaigable.

pit les factions & les coniurations: la troiſieſme cõtre Mahomet II. auquel il donna pluſieurs fois occaſiõ de croire que la valeur, la conduite & generoſité de Iean Huniades ſon pere eſtoient reſuſcitees en luy. o

Il recognut Iaiſſe & vingt-ſept Chaſteaux des enuirons, paſſe la riuiere de Saue, entre en la haute Myſie, & en deux aſſauts ſe ſaiſit de Zerbenic où ſont les belles minieres d'argent, chaſſe Suela ce fameux voleur de la Boheme, appaiſe les ſeditions de la Tranſſiluanie, chaſtie ceux qui en eſtoient autheurs p & qui auoient fait Roy Iean Comte de S. Georges, aſſiege, bruſle & deſtruit Romanſarre. Les flammes du feu de ſa iuſtice eſpouuantent toute la Moldauie. Toutes les furies ſortirent de l'enfer pour ſuiure ſon armee & vanger ſur ces infidelles Prouinces les iniures de la Chreſtienté. Guerre qui fut toute cruauté, cruauté qui fut toute iuſtice. La victoire touſiours inſolẽte & principalement aux guerres ciuiles, q n'eut pitié que de ceux qui n'en auoient plus beſoing. Il ayma mieux deſtruire les villes pour ſauuer les ames, que ſauuer les villes & deſtruire les ames. Il laiſſa par tout tant de marques des fureurs & frayeurs de la guerre, qu'encores auiourd'huy le pays en déplore les effects, & en comte les exẽples. Ce que le fer eſpargna fut emporté par le feu, & le demeurant par la faim.

Voy ce qui a eſté dit cy-deſſus en la vie de Mahomet.

Sa vaillance & ſa conduite.

Pource le nom de Matthias deſlors ſeruit d'eſpouuentail aux femmes & aux enfans d'Hongrie, & faiſant en toutes occaſions le deuoir de General, & courant quelquefois le hazard du ſoldat, comme ſi só corps euſt eſté emprunté, il fut bleſſé d'vne fléche à la cuiſſe, diminua tellement le nombre de ſes ennemis, que la Prouince fut aſſeuree, & ſon armee riche de dépoüilles. r

o Ces trois qualitez furent eminentes en Iean Huniades, *vaillant, ſage, & genereux. Ducũ omnium*, dit l'Hiſtoire, *qui cum Turcis arma contulerunt illo tẽpore clariſſimus, ſolers, ac ſagax in proſpiciendis, patiens in expectandis, celer in arripiendis, acer in perſequendis rerum occaſionibus, atque in ipſis rebus vrgendis pertinax, in cõficiendis felix ac fortunatus.*

p La punition qui vient à propos & ſeuerement faicte ſur le chef d'vne coniuration en offence peu, & en eſpargne pluſieurs.

q La pitié ny la moderation n'excite pas touſiours la faueur aux cœurs des victorieux, qui meſme ſont contraincts de donner quelque choſe à la licence, & pource Ciceron dit que, *victoria ciuilibus bellis ſemper eſt inſolẽs.*

r Matthias eſt blaſmé d'ingratitude d'auoir fait la guerre à George Roy de Boheme, qui luy auoit donné la liberté & ſa fille en mariage. Ceſte guerre fut malheureuſe à l'vn & à l'autre, & preiudiciable à la Chreſtienté.

Digitized by Google

Eſtant de retour à Agria il vint à Bude, où il receut les prieres du Pape Pie II. & de l'Empereur Frideric pour faire la guerre contre les Huſſites. Il l'entreprit. Ce ne fut pas la ſeule obeïſſance du Chef de l'Egliſe qui le porta à ceſte guerre, ny le deſir de triompher de la verité, l'ambition y eut bonne part, l'amour d'vne nouuelle couronne le fit oublier le bon traictement qu'il auoit receu en ſa priſon de Poguebrac & le diſpenſa des obligations qui ſemblent ne ſe pouuoir ny deſnoüer par la mort, ny acquitter par la vie. Les grãdes entrepriſes ne ſont point ſcrupuleuſes, & s'il faut violer les loix de la pieté, c'eſt pour contenter celles de l'ambition. On eſcrit que ces deux Roys ſe firent la guerre dix ans, & que le duel de leurs Bouffons à coups de poing les accorda. A la fin Matthias deſpoüilla George de Poguebrac des prouinces de Morauie, Sileſie & Luſatie, & la mort de la couronne.

Fait la guerre aux Huſſites.

f Matthias Roy d'Hongrie, & George Roy de Boheme, ſe guerroyerẽt dix ans pour le faict de la religion, & au partir de là ils s'accorderent, que la religion de celuy ſeroit meilleure & tenuë telle, le fol duquel vaincroit l'autre à coups de poing.

Matthias ſe fit declarer & couronner Roy de Boheme & Marquis de Morauie. Quelques Bohemiens refuſerent d'obeyr, formerent vn party ſoubs le nom d'Vladiſlaus fils de Caſimir Roy de Pologne, lequel ils recognurent pour leur Roy. Matthias y vint, preſſa ſi viuement ces rebelles, les traitta auec tant de rigueur & de ſeuerité, que toutes les villes ſe ſouſmirẽt à tout ce qu'il luy plût pour auoir ſa paix & leur pardon.

Eſt couronné Roy de Boheme.

g Ceſte cõſpiration fut ſi vigoureuſe & forte, que de ſeptante cinq tribus du Royaume, il n'ẽ demeura que neuf à leur premiere deuotion.

Ces longues & faſcheuſes guerres auoient tellemẽt eſpuiſé ſes coffres, que pour entretenir ſõ armee il fut cõtraint de mettre la main ſur les biẽs des Egliſes. Les Prelats d'Hongrie s'y oppoſerent, & les principaux Seigneurs du Royaume s'accorderent auec eux conſpirants enſemble de le chaſſer du Royaume.

Les grands du Royaume d'Hongrie mal cõtens.

Iuſques

Iuſques icy il auoit fait voir ce que pouuoit la bienvueillance & la force, maintenant il vſe ſi bien de la prudence & de la moderation, que r'entrant au chemin du deuoir d'vn bon Prince, il rameine facilement ſes peuples en celuy de bós ſubiects: [u] & par ce moyé pluſieurs qui s'eſtoient iettez en l'armee de ſon ennemy reuindrent à luy. Vladiſlaus enfermé & preſſé en Nitrie, fut contraint pour en ſortir de s'accorder auec Matthias, & retourner en Pologne.

u Sage eſt le Prince qui quelquefois ne deſdaigne donner quelque ſatisfaction à ſes ſubiets qu'il a offenſé, & principalement quād il craint vn plus grand mal.

Caſimir ſon pere ſe reſſentant de ceſte honteuſe retraicte, & prenant ſa part de l'affront, ſe reſerue le tour de la vengeance, fait vne armee de Polonnois, Bohemiens, Ruſſiens & Tartares au nombre de ſoixante mille combattans, entre la Morauie & Sileſie pour recouurer ce que Poguebrac y auoit perdu. Les premieres iournees furent ſi fauorables, qu'il ne conſidera pas l'inconſtance de la fortune, & eſgara ſes pēſees en l'erreur commun aux Princes qui negligent la tourmente dans le calme de leurs affaires.

Matthias ne iugea pas qu'il fut bien ſeant à ſa reputation ny à ſon courage de les attendre, il leur va au deuant auec huict mille cheuaux, & ayant pourueu de viures & de munitions la ville d'Vratiſlauie ſe loge dans les faux-bourgs, & les attend de pied ferme ſans vouloir rien hazarder. [x] Tous les iours il faiſoit des ſorties & des eſcarmouches au dommage des Polonnois, qui n'en reuenoient iamais ſans regreter quelques priſonniers & beaucoup plus de morts. Et pour monſtrer qu'il faiſoit peu de compte de tous leurs efforts, qu'il pouuoit peu perdre, & beaucoup gagner, il fit dreſſer ſur les murailles des Theatres de bois pour les Dames les plus apparentes de la ville, & pour celles principalemēt qui n'eſtoiēt faictes que pour eſtre ay-

Plaisāt ſiege de ville.

x Aux grands deſſeins les Princes ne penſent qu'à ce qu'ils ferōt quād ils les auront executé, & ne iettent pas les yeux ſur ce qui peut empeſcher l'execution, & qui, comme dit Polybe, a beſoin d'vne grāde prouidence, πολλῆς δεῖται συνέσεως. Polyb. lib xi.
Le Prince ne doit attendre que l'ennemy le vienne trouuer & le contraigne de nourrir à ſes deſpens.
y C'eſt vn grand aduantage à vn general d'armee, quand il eſt aſſeuré que la victoire luy apporte de grands fruicts & de grands effects, & que la perte ne peut eſtre eſgale au profit.

Digitized by Google

mees. Elles regardoient les Cheualiers qui faiſoient des ſorties ſur les ennemis,& ſe iettoient courageuſement pour l'amour d'elles dans les perils. Au retour elles loüoient leurs courages & les animoient à continuer.S'ils eſtoiẽt bleſſez elles faiſoient le premier appareil,s'ils reuenoient victorieux,ils leur preſentoient leurs priſonniers , les armes & les drappeaux qu'ils auoient gagnez.

Les Princes d'Allemagne voulans deſtourner ceſt orage,& craignans que ce feu allumé à la frontiere ne paſſaſt plus outre, s'ẽployent pour l'eſteindre. Erneſt Duc de Saxe Eſlecteur,Iean Marquis de Brandebourg [z] font vne armee de ſix mille cheuaux , ſe preſentent deuant Vratiſlauie , declarent qu'ils ne ſont là que pour ſe ietter ſur celuy qui ne voudra viure en paix. Ainſi par leur entremiſe la paix fut faicte le douzieſme Feburier , l'an mil quatre cens ſeptante cinq , & la Sileſie partagee entre Ladiſlaus & Matthias.

z Les courages de ces trois Princes furent dõptez par l'eloquence du Marquis de Brãdebourg, qui en l'aſſemblee des trois Roys Caſimir Roy de Pologne , Ladiſlas Roy de Boheme,& Matthias Roy d'Hongrie, diſcourut auec tant de grauité & de vehemẽce, *Vt præ admiratione aſſiãtes obſtupuerint. Ita tunc, virtute Erneſti Saxonis & eloquẽtia Ioãnis Marchionis, hæc ora Germaniæ magno diſcrimine liberata, rediit ad tranquillitatem.*

Ceſte guerre finie il en commença vne autre contre l'Empereur,aſſiegea Boheme & cõtraignit l'Empereur à demander la paix.Le pape Sixte & le Senat de Veniſe qui ne vouloient point irriter l'Empereur, oſterent à Matthias les eſtats & penſions qu'ils luy donnoient, afin que l'Empereur connuſt qu'ils ne fauoriſoient ſes deſſeins. Pour cela Matthias ne laiſſa de preſſer l'Empereur pour effectuer ce qu'il luy auoit promis , & voyãt qu'il le penſoit entretenir de la vanité de ſes paroles,il recommence la guerre,aſſiege & prend Hanbourg ſur les cõfins d'Auſtriche & de l'Hõgrie. Mahomet penſant profiter à ceſte diſcorde,court le pays de Dalmatie,de Carinthie & de Friuly,& en tire vn grãd nõbre d'eſclaues,mais ils furent mis en liberté,& ceux

qui les conduiſoient taillez en pieces, eſtant rencótrés par les Capitaines de Matthias. [a] L'Empereur Frideric le rechercha encore de la paix, laquelle ne ſe pouuant reſoudre demeura dãs les termes d'vne trefue. Peu de temps apres Matthias [b] mourut à Vienne, d'vne apoplexie, l'an 1490. en l'aage de quarante ſept ans: il auoit eſpousé en ſecondes nopces Beatrix fille de Ferdinãd Roy de Naples, de laquelle il n'euſt point d'enfans, & ſe laiſſa fort emporter à ſes humeurs ambitieuſes & ennemies de repos.

mort de Matthias Hunia des.

La loüange que l'on donne à Matthias, de grand Prince & grãd Capitaine, n'obſcurcit pas celle d'auoir fait reuiure les ſciences & les bonnes lettres, & fauoriſé ceux qui en faiſoiét profeſſió, & entre autres Iean de Monroyal, l'ornement des Mathematiques. Il remplit ſa Bibliotheque des plus excellens liures qu'il pût trouuer par tout le mõde, de laquelle ſont ſortis quelques fragments de Polybe & de Diodore Sicilien, [c] Si apres la mort de Mahomet on luy euſt remis Zizimi, comme il deſiroit & en auoit ſupplié le Pape, il eut réuerſé la tyrannie des Ottomans, car Bajazeth ſur ces apprehẽſions le recherchoit d'accord: d'ailleurs le Pape vouloit qu'il fiſt la guerre contre les Huſſites de Boheme.

Retournons voir ce que faict Louys en ces triſtes & ſombres penſees du iour qui doit eſtre le iuge de tous les autres. Il a mis fin à tous ſes deſſeins, la loy de la nature veut qu'il finiſſe. Il nevit plus que par precaire, & les iours qui luy reſtẽt ne ſont que pour les meſnager, en ſorte qu'ils profitent à ceux qu'il a paſſez & perdus. Ses ſeruiteurs luy dõnent du courage, & ſes Medecins n'ont point de remede pour ſa gueriſon, ils l'entretiennent de vaines eſperances, & retirent ſes

a Le portrait de ce Prince le fait d'vne taille plus haute que l'ordinaire, les yeux ouuerts & vifs, les ſourcils rehauſſez, la teſte groſſe, le viſage blanc & bien colore, le front large, les cheueux blancs.

b Celuy qui a eſcrit l'Hiſtoire des Roys d'Hongrie finit le diſcours de la vie de Matthias en ces termes, *In ſomma non ſi può dire altro di vantaggio: ſe non ch' è vanita il perſuaderſi, che altre perſonagio ſi trouaſſe allhora in tutte le parti pareggiante l'inuitto & glorioſo Matthia Coruino, ſe l'ãbitione d'vna principeſſa Aragoneſe non lo haueſſe tiraneggiato.*

c Vn Prince qui ayme la gloire, fait cõte de ceux qui en ſont les trompettes. Les plus vaillans ont faict des choſes dignes d'eſtre eſcrites, & en ont eſcrit dignes d'eſtre leuës. Coru. Sulla, Cæſar, Auguſte, Claudius, Trajan, Adrian.

Digitized by Google

penſees de tout ce qui peut augmenter ſon chagrin. Et parce qu'on luy dit, que la biſe qui regnoit lors, rédoit les corps malades & nuiſoit aux fruicts, il commanda aux Pariſiens d'aller en proceſſion à Sainct Denis pour la faire ceſſer.[d]

d La Chronique dit que pour appaiſer ceſte biſe, tous les Eſtats de Paris furent à diuers iours en proceſſion à Sainct Denis au mois de Feurier. Et que les meſmes prieres ſe firent au mois de May ſuyuant, pour la ſanté du Roy.

Mais il eſt bien plus trauaillé de la deffiance. Ce luy eſt vn tourment en comparaiſon duquel toutes ſes autres afflictions ſemblent moindres; il craint que ſon fils ne luy rende la pareille qu'il fit à Charles ſeptieſme ſon pere, & qu'il ne demeure chef de party. Quand Pierre Duc de Bourbon, ſon gendre, entre en ſa chambre, il veut voir ſi ceux de ſa ſuitte ſont armez. Il demeure auec autant de peur parmy les ſiens, comme vn paſſant en peut auoir dans vne eſpeſſe foreſt toute diffamee de voleries & d'aſſaſſins.[e]

e Le Prince eſt heureux qui ne ſe deffie de ſes ſubiects, qui peut dormir en ſeureté auec eux, voire dans les bois, comme diſoit Eberhard Duc de Vvitemberg.

Il ſe porte touſiours deuant ſes yeux, il craint que l'on ne luy aduance ſes iours, que les vieilles factions ne ſe renouuellent, autrefois il diſſimuloit tout, maintenant il ſe deffie de tout, il ne ſe ſouuient du paſſé que pour ſe vanger des offences. Il redoute ſon gendre, il craint la fille, il a peur de ſon fils.

Il craint que ſon fils ne luy rende la pareille.

Et affin que l'affoibliſſement de ſon eſprit ne ſe iugeaſt par l'indiſpoſition de ſon corps, & pour faire cõnoiſtre que ce ne ſont pas les iambes,[f] mais bien l'eſprit qui commande & qui regne, il faict diuerſes ordonnances qui font croire au peuple qu'elles ne peuuent eſtre ſorties que d'vn eſprit bien fort, d'vne diſpoſition ferme & vigoureuſe, car encores que ces deſirs ſemblent auoir des cauſes & reſſorts ridicules, ils partent neantmoins de ceſte grande & conſtante reſolution d'acheuer ſa vie en l'action.

f L'autorité & la ſeuerité doiuent ſouſtenir le meſpris de la vieilleſſe: l'Empereur Seuere deuint goutteux, les grãds de la Cour le meſpriſerent & donnerent le tiltre d'Empereur à ſõ fils. Seuere ſe fait porter au Palais, & fait trancher la teſte à ces ſuperbes qui le meſpriſoient, & cõme ils furẽt à ſes pieds pour luy demander pardon. *Apprenez*, leur dit-il, *que c'eſt la teſte qui cõmande & non les iambes.*

Mais ce n'eſtoit plus qu'vne Anatomie cheminante, & chacun s'eſtonnoit comme il ſe pouuoit tenir

Digitized by Google

debout. Philippe de Commines dit qu'en ces voyages qu'il fit en diuers lieux depuis la premiere maladie aux forges de Chinon, *ſon grand cœur le portoit.* Il n'a maintenant aupres de luy que deux ou trois hommes de petite condition & de mauuaiſe renommée, leſquels apres ſa mort furent incontinent chaſſez de la Cour. Il changeoit ſouuent de valet de chambre & de telle autre ſorte de ſeruiteurs, & pour excuſer ce changement diſoit que c'eſtoit l'vn des plaiſirs de la nature. Il ne permettoit qu'on luy parlaſt d'autres affaires que de celles qui ne ſe pouuoient expedier que par ſon commandement. Le Prince en pleine ſanté ne doit eſtre ennuyé ny importuné de toutes choſes.

f Tandis qu'vn Prince ſe rompt la teſte pour aduiſer aux choſes de peu de conſequence, les plus importantes ſe paſſent & s'oublient. Il n'eſt pas raiſonnable d'ennuyer le Prince de toutes ſortes d'affaires, ny l'obliger à faire le perſonnage d'vn Chancelier ou d'vn Preſident, *mains aliquid & excellentius à Principe poſtulatur.* TAC.

Les remedes humains deffaillants à ſa gueriſon, on recouruſt aux extraordinaires, & l'on fit des choſes que l'original appelle eſtranges. Philippe de Commines *dit que le Pape Sixte IV. eſtant informé, que par deuotion il deſiroit auoir le corporal ſurquoy chantoit Meſſe Monſieur Sainct Pierre, tantoſt luy enuoya, auec pluſieurs autres reliques leſquelles luy furent enuoyées.* g Il ſemble que Phil. de Commines fait grand tort à la memoire & au courage d'vn tel Prince, quand il dit que iamais homme ne craignit tant la mort & ne fit tant de choſes pour cuider l'euiter, & qu'aux apprehenſions qu'ō ne l'aduançaſt, il ne ſe fioit ny à ſon fils, ny à ſes filles, ny à ſes gendres. Quelle folie, offencer la nature pour éuiter ce qu'elle a ordonné? quel aueuglement penſer reſiſter au temps qui emporte tout? Tourne la teſte de tous coſtez, tu verras des ruynes de villes, pourquoy non des hommes? Voy Megare deuant toy, Ægine à dos, Pyrée à droite, Corinthe à gauche. Qu'eſt-ce tout cela? Ruyne, meſpris, ſolitude, horreur. h

g De cecy & de ce que le grand Turc luy enuoya offrir les reliques trouuees à Conſtantinople, Philip. de Commines conclud comme ce Prince eſtoit eſtimé & honoré par le monde.

h Sulpice conſole Ciceron par les ruynes de ces quatre villes autrefois florissantes, & dit. *Item nos homuncionis indignamur ſi quis noſtrum interijt, cum vnius loco tot oppidorum cadauera proiecta ſint.*

On luy diſt qu'il y auoit en Calabre François de Paule Hermite d'vne admirable ſainɛteté & auſterité de vie, qui faiſoit de grands miracles. Il ne ceſſa qu'il n'euſt obtenu du Pape permiſſion pour le faire venir en France, eſtimant que par ſa preſence & ſes prieres il pourroit prolonger ſa vie & reculer ſa mort. Ce ſaint homme n'auoit acquis la reputation de ſainɛteté à fauſſes enſeignes. Il en auoit faiɛt profeſſion depuis ſon enfance[i] par vne humilité & auſterité de vie incroyable. Dieu luy auoit donné le don de prophetie, & s'eſtoit ſeruy de ſes mains pour faire connoiſtre la puiſſance des ſiennes. Il auoit paſſé le détroit de Sicile ſur ſon manteau eſtendu ſur les flots, le patron du vaiſſeau ne l'ayant voulu receuoir & le rejettant comme vn poids inutile. Le Roy enuoya gens exprés juſques à Naples pour le faire venir, il paſſa à Rome, fut honnoré de tous pour la ſainɛteté de ſa vie. Comme il entra en ſa chambre, le Roy ſe jetta à ſes pieds, le pria de vouloir allonger le terme de ſes jours. Il eut encore deſiré de faire deſcendre le Soleil de dix lignes & reculer les ombres de ſa monſtre. Philippe de Cómines ne rapporte point la réponſe de ceſt Hermite, & nous a priué d'vne ſi iuſte curioſité, il dit ſeulemẽt, *qu'il reſpondit ce que ſage homme deuoit reſpondre.* Il n'y alla pas auec ceſte oſtentation & ceſte parade que l'on rẽcontre à ceux qui ſçauent, car il eſtoit tel que S. François deſiroit que ſes Religieux fuſſent plus ſçauans à prier qu'à lire. [k] Il auoit la parole douce, attrayante & facile, & *ſon langage Italien*, peu commun & connu en France, ſeruoit bien à le faire admirer. Il faut croire que ceſte lumiere de l'eſprit de Dieu luiſant clairemẽt en vn eſprit deſbroüillé des choſes du monde luy fit dire des paroles ſinon toutes diuines, pour le moins

Fait venir le S. homme de Calabre.

Paſſe le deſtroit de Sicile ſur ſon manteau.

[i] François de Paule iſſu de bas lieu, ſe fit hermite dés ſon enfance. Il ſortit de ſon hermitage pour baſtir vne petite Egliſe aupres de Paule, où il jetta les premiers fondemens de ſon ordre ſur l'humilité, appelant Minimes ceux qui en feroient profeſſion; & ſur l'auſterité, les obligeant par vn quatrieſme vœu à vn Careſme perpetuel. Il mourut à Tours âgé de 93. ans.

[k] François d'Aſſiſe diſoit qu'il aymoit mieux que ſes religieux ſceuſſent bien prier, que bien lire.

[l] Comme le Soleil ſe void mieux en l'eau claire & nette qu'en vn bourbier fangeux, de meſme, la clarté diuine luit dauantage aux eſprits épurez des choſes du monde qu'en ceux qui ſont touſiours broüillez dans les ſolliciteudes.

Digitized by Google

toutes épurées de la complaiſance & de la flatterie, qui en ces extremitez amuſe touſiours les Princes, pour leur faire croire qu'ils ſont eſloignez de la mort, quoy qu'ils l'ayent ſur le bord des levres. Il y en a biẽ qui les aſſeurent qu'ils doiuent eſperer plus de bien qu'ils n'en ont iamais eu, mais il y en a peu qui leur faſſent connoiſtre qu'ils doiuent craindre des tourmens plus grãds qu'ils n'ont iamais enduré. Il eſt permis aux Medecins des corps [m] de mentir aux malades, mais ceux qui ont le ſoin de la gueriſon de l'ame, ne le peuuent & ne le doiuent.

Flateurs cõplaiſans au chãt des Princes

m Platon au 3. de ſa Republique, permet aux Medecins de mentir & promettre la ſanté, meſme à l'extremité, au malade, & pour luy donner courage.

Dieu fit vne grande grace à ce Prince de luy enuoyer vn homme de ceſte ſorte pour l'aider à mourir, qui entre pluſieurs grandes qualitez neceſſaires à ceſt office, meſme enuers vn tel Roy, luy pouuoit parler ſans feintiſe & ſans flatterie, car les Princes en ces extremitez ont beſoin de gens qui ne reſſemblent pas aux enfans de Zebedée qui parlent des ſceptres & des honneurs quand Ieſus-Chriſt parle de la Croix. Il leur faut faire connoiſtre que le monde, & tout ce qu'il y a de grand & d'admirable au monde, eſt indigne de l'ame; qui n'eſt pas faite pour le monde, le monde eſt fait pour elle, [n] qui eſtant de ſubſtance exẽpte de corruption, & par conſequent de mort, ne peut auoir des objects diſproportionnés à ſa puiſſance, ne ſe doit plaire aux choſes mortelles & corruptibles, & eſtant l'Image [o] de Dieu elle n'a rien qui ſe rapporte à ſon eſſence eternelle que ſon immortalité. Dieu n'a point eu de commencement, elle n'a point de fin. Dieu eſt touſiours, & l'homme ne deſire rien que de perpetuer ſon eſtre. La forme de ſon entendement eſt la verité, & n'y a autre verité que Dieu. Le grand monde n'a qu'vn ſoleil, le petit n'a qu'vne ame, & les deux n'ont qu'vn Dieu.

n Le ſalut du corps depend de celuy de l'ame: l'ame, dit Chryſoſtome, n'a pas eſté faite pour le corps, mais le corps pour elle. Qui neglige le premier & a trop de ſoing du ſecõd, perd les deux.

o Comme le triangle ne ſe peut remplir du triangle, il n'y a rien capable de remplir le cœur de l'homme que Dieu. *Cæteris omnibus occupari poteſt, repleri omninò non poteſt, capacẽ enim Dei, quidquid Deo minus eſt, non implebit.* Bern.

Ce bon homme entreprenoit de rendre capable ce Prince de deux choſes dont l'apprétiſſage eſt fort difficile aux hommes, & les Roys y ſont peu dociles, d'aymer Dieu & de meſpriſer le monde. Le monde entretient leurs eſprits en tant de choſes que les hommes iugent dignes d'eſtre aymées, qu'ils ne peuuent loger en leur cœur autre affection, & ne penſent point à cét amour duquel les Anges viuent & bruſlent, eſtant le feu du monde intellectuel comme le Soleil du celeſte, & l'elementaire du noſtre. Les Princes au lieu d'aymer Dieu ayment eux-meſmes, ils trouuent que tout eſt fait pour l'amour d'eux. Ils diſpoſent ſi abſolument de toutes les beautez & voluptez du monde qu'ils n'en deſirent point d'autres. Ils ont ſous leur puiſſance tant de grands & beaux eſprits qu'ils n'ont point d'enuie de changer de ſejour pour voir ceux de l'autre monde. P Pour eux tout ſe fait, contre eux rien ne ſe dit, pour eux les poiſſons coupent les ondes, les oyſeaux battent l'air, les beſtes marchent ſur la terre, les hommes courent, trauaillent, ſuent, & ſe tuent. Pource quant à la fin la conſcience leur commande d'eſleuer leurs penſées deuers le ſejour où leur face eſt tournée, de remonter vers leur origine, de ne reſpirer que l'eternité, de meſpriſer les fumées du monde, admirer les lumieres du Ciel, ils ont la teſte ſi peſante, les yeux ſi ébloüys qu'ils n'y peuuent entendre, *qui ayme le monde, l'amour de Dieu n'eſt point en luy.* L'œil ne peut voir en meſme inſtant le ciel & la terre.

Ambition diuin.

Les eſprits ſacrez ont toutes ſortes de contentemens.

Les exhortations de François de Paule jettent au cœur de ce Prince quelques ſemences de l'amour de Dieu, mais les penſees du monde ſont les oyſeaux qui l'emportent & eſtouffent dans les épines des affaires.

P Dõ demanda à Cercidas Megalopolitain s'il mourroit volõtiers, pourquoy non, dit il, car apres ma mort ie verray ces grands hommes, Pythagoras entre les Philoſophes, Hecatæus entre les Hiſtoriens, Homere entre les Poëtes, Olympe entre les Muſiciens. AEL. *lib.* 13. VAR. *Hiſt.*

Digitized by Google

affaires. D'vne pieté tardiue & qui ne fleurit que ſur l'hyuer de la vie, les fruicts ne ſont iamais bien meurs. Il la faut cultiuer de bonne heure. p Le meſme Dieu qui vouloit que le feu bruſlaſt touſiours ſur ſon Autel, veut que la pieté ſoit touſiours viue & ardente dans le cœur du Prince. Elle eſtoit quelquesfois bien allumée dans celuy de Louys, mais le premier vent du monde la ſouffloit. Son cœur auoit de bonnes pointes quand la neceſſité & l'affliction le preſſoient, mais il les laiſſoit emouſſer au premier beau Soleil de la proſperité. Mal naturel à la fragilité des hommes qui ne font bien que pour la crainte du mal, & ſe rendent eſclaues volontaires des choſes auſquelles ils doiuent commander & qui ſont creées pour eux. Il y a peu d'homme au monde qui ne rougiſſe au reproche que ſa propre conſcience luy peut faire, *Que s'il luy euſt donné la dixieſme partie du temps qu'il a employé pour ſa chair, elle s'en porteroit bien mieux.* q

Vne pieté tardiue.

p La pieté vient tard quand elle ne recourt à Dieu qu'au beſoin. Bion auoit vaincu Athée, & auoit empoiſonné pluſieurs eſprits de l'impieté de Theodore ſon Maiſtre; reduit à la fin en langueur d'vne extreme maladie, il commence d'aduoüer qu'il y auoit des Dieux, mais c'eſtoit pour le guerir. Inſenſé, dit celuy qui eſcrit ſa vie, *de n'auoir creu qu'il y euſt des Dieux, que quand il eut beſoin de leurs ſecours.* DIOG. LAERT. lib. 4.

Louys doncques ſuyuant le premier train de ſa vie ſe monſtre plus deuotieux que conſcientieux, plus tremblant de ſuperſtition, que conſtant de pieté, r plus deſireux de la ſanté du corps que de celle de l'ame, car comme on euſt dreſſé vne oraiſon expreſſe à S. Eutrope pour luy recommander l'vn & l'autre, Claude de Seyſſel dit qu'il fit oſter ce mot de l'ame, diſant que c'eſtoit aſſez que le Sainct luy fiſt auoir celle du corps ſans l'importuner de tant de choſes.

q Ce reproche eſt pareil à celuy de Marc Varron en ſes ſatyres. *Si quantum operæ ſumpſiſti vt tuus Piſtor bonum faceret panẽ, eius duodecimam Philoſophiæ dediſſes tempore bonus iampridem eſſes factus.*

r De ceſte maladie fut frappé Alexandre, lequel ayant veſcu impie mourut ſuperſtitieux. On ne vöid à ſa mort autour de luy que des deuins, des augures, que des choſes des plus legeres faiſoient des prodiges.

Il eſtoit entré en vne ſi grande confiance que le Sainct homme le gueriroit, qu'à tout propos il enuoyoit au Pleſſis pour luy dire qu'il ne tenoit qu'à luy que ſa vie ne fut prolongée. D'autant qu'il ſe fioit au bon homme, d'autant eſtoit-il en deffiance de tous ſes

ſeruiteurs. Le Chaſteau eſtoit bien gardé, les murailles fermées & crenelées de broches de fer, & reueſtuës de groſſes barrieres. Les Arbaleſtriers eſtoient aux écoutes dans les foſſez auec commandement de tirer ſans connoiſtre quiconque s'en approcheroit auant que la porte fuſt ouuerte. Il euſt volontiers tiré l'échelle apres luy en s'en allant coucher. Il changeoit tous les jours de gens, & dépendoit de la rudeſſe de Iean Cottier ſon Medecin, auquel il donnoit tous les mois dix mille eſcus, ne luy oſoit rien refuſer, & luy promettoit tout ce qu'il deſiroit, pourueu qu'il chaſſaſt le phantoſme épouuantable de la mort, au nom de laquelle il ſe couloit entre ſes draps. Ce Medecin luy diſoit quelquesfois par brauade, *Ie ſçay bien qu'vn matin vous me chaſſerez auſſi bien que les autres, mais ie jure Dieu que vous ne viurez pas huict iours apres.* Ce pauure Prince au lieu de le traiter comme Maximin [k] faiſoit les ſiens, luy donne tout ce qu'il veut, Eueſchez, benefices & offices. Le S. hõme de Calabre tout au contraire ne ceſſoit de veiller, de jeuſner, & de prier pour le Roy, & il ne fut iamais poſſible de le diuertir des penſées de pauureté. Le Roy ne peut aſſez dõner à celuy-là, & ne peut contraindre ceſtuy-cy de receuoir. Belle antitheſe.

Il paroit quelquefois en habit riche & ſuperbe cõtre ſa couſtume, mais ce n'eſtoit que ſur vne gallerie comme vn eſclair, & pour dire, *ie ſuis encore icy*, ou pour par ceſte rareté rendre de l'admiration à la Majeſté & à la grauité, comme les Roys d'Egypte. [m] Toute ſa Cour n'eſtoit que de ſon Medecin & de Maiſtre Oliuier. Chacun commençoit à s'ennuyer de ceſte ſolitude. Les François veulent voir & preſſer leur Roy. Ils ne font pas la Cour à credit, & ne ſeruent point de Maiſtre inuiſible. Il ordonna diuerſes affaires dedans Curioſité recherchee auxpais eſtrangers.

[f] Les gardes & ſes deffiances ſi extraordinaires n'eſtoient pas ſans quelque ſuiet & à la verité, dit Phil. de Commines, il y eut quelques paroles entre aucuns d'entrer en ce Pleſſis, deſpecher les choſes ſelon leur aduis, pour ce que rié ne ſe dépeſchoit, mais ils ne l'oſerent entreprendre, dont ils firent ſagement, car il y auoit bien pourueu.

Alexandre tyran de Phere viuoit en telle deffiance, que la chambre où il auoit accouſtumé de coucher eſtoit gardée par deux chiens terribles à tous ceux qui ſe preſentoient, & en laquelle on montoit par vne échelle.

[k] Maximin l'Empereur commanda qu'on tuaſt ſes medecins, par ce qu'ils ne le pouuoient guerir de ſes playes.

[l] Antipater Roy de Macedoine, diſoit, qu'il auoit deux amis d'Athenes Phocion & Demades. Il ne pouuoit contenter l'vn, en ne ceſſant de luy donner, & ne pouuoit mouuoir l'autre à receuoir en ne ceſſant de luy offrir. PLVT.

[m] Les anciẽs Roys d'Egypte ſe monſtroient rarement au peuple & touſiours auec quelque façon nouuelle, portant tantoſt du feu ſur la teſte, tantoſt quelque oyſeau ou quelque brãche pour faire la mine & mouuoir l'admiratiõ.

Digitized by Google

& dehors le Royaume, enuoyant querir aux Prouinces esloignées diuerses choses pour l'ostentation & rareté[n], comme de petits Lyons en Affrique, des Alcées, Ellans, ou Buffles en Suede & Dannemarc, d'autres pour le seruice & l'excellence, des Allans en Publicatiõ de la Paix Espagne, des mulles en Sicile, des cheuaux à Naples, des petites leurettes en Bretagne. Il changeoit ses Officiers, cassoit ses Capitaines, retranchoit & ostoit les pensiõs, & tout cela pour faire parler de luy, & de peur qu'on ne le tienne pour mort, quoy qu'il soit bien difficile de celer le trépas d'vn grand Roy. [o] On pouuoit dire de ses desseings cõme Stratonique des bastimens des Rhodiens, qu'il entreprenoit comme s'il eust esté immortel, [p] car il craignoit qu'en ne faisant rien, il ne mist le peuple en ceste curiosité de sçauoir ce qu'il faisoit, & n'apprehẽdoit pas tant la haine de ses subjects comme le mespris.

n Tant plus les Princes ont de choses rares & peu connues, plus leur grandeur est apparante, c'est pour ce qu'ils font nourrir plusieurs animaux qui ne seruent qu'à la monstre, des Tigres, des Lyons, des Onces.

o Il n'y a riẽ qui se puisse moins celer que la mort du Prince.

p Stratonic disoit que les Rhodiẽs mãgeoient comme s'ils deuoient mourir bien-tost & bastissoient comme immortels. PLVT.

En ces dernieres & extremes langueurs il fit publier la paix à Paris, comme l'Archeduc l'auoit fait publier à Bruxelles. Car il auoit esté dit qu'elle seroit publiée aux Parlements de France, & aux principales villes de l'obeyssance de l'Archeduc, & jurée par les Abbez, Prelats & Nobles des Comtez d'Artois & de Bourgógne, afin que l'on cognust qu'elle n'estoit pas faicte seulement auec les Princes, pour ne durer que tant qu'ils viuroient, mais auec les Princes & les peuples. La Princesse Marguerite[a] fut amenée à Hedin par la Dame de Rauastin fille naturelle du Duc Phi- Publication de la Paix. lippe. Le Comte de Beaujeu & M. Anne de France sa femme, la receurent & l'amenerent à Amboise où estoit le Dauphin. Elle fit son entrée à Paris au commencement du mois de Iuin, & fut mariée au mois de Iuillet.

a Ce mariage estoit tellement contre le gré de l'Archeduc, que Philip. de Comm. dit, que s'il l'eust peu oster à ceux qui l'amenoient il l'eut volontiers fait, auant qu'elle sortit de la terre, mais ceux de Gand l'auoient bien accompagnée.

Digitized by Google

La Chronique rapporte en ces termes les magnificences qui furent faictes à ceſte entrée. Le Lundy deuxieſme iour du mois de Iuin enuiron cinq heures du ſoir, fit ſon entrée en la ville de Paris, Madame la Dauphine, accompagnée de Madame de Beaujeu, Madame l'Admiralle & autres Dames & gẽtilles femmes, & entrerent à ladite heure audit lieu de Paris par la porte S. Denis, où eſtoient preparés pour ſa venuë trois beaux eſchaffaux, en l'vn deſquels eſtoit tout en haut vn perſonnage repreſentant le Roy comme ſouuerain, au ſecond eſtoient deux beaux enfans, vn fils & vne fille veſtus de damas blanc, faiſants & repreſentants mondit Seigneur le Dauphin, & madicte Damoiſelle de Flandres, et aux autres eſtages au deſſous eſtoient deux perſonnages de mõdit Seigneur de Beaujeu & de Madame ſa femme, & chacun d'iceux perſonnages, à coſté eſtoient les eſcuſſons des armes deſdits Seigneurs et Dames, & ſi y auoit auſſi quatre perſonnages, c'eſt aſſauoir l'vn de Labour, l'autre du Clergé, l'autre Marchandiſe, & l'autre Nobleſſe, qui tous dirent vn couplet à icelle entrée.

entrée de Madame la Dauphine.

Les nopces faites à Paris auſquelles furent inuitées les bonnes villes du Royaume, le Roy voulut que ſon fils retournaſt à Amboiſe, n'eſtimant raiſonnable que ce nouueau Soleil ſe leuaſt auant l'Occident de ſa vie. Ceſte grande rejoüyſſance de toute la France ne faiſoit que d'augmenter ſa triſteſſe pour ſe voir cõtraint de quitter la place à ſon fils. Tous les ſecours que les hommes peurent inuenter ſous le Ciel furent employez. Il ſe fit apporter la Saincte Ampoulle, [c] le Clergé de Paris, la Cour, le Parlement, l'Vniuerſité & les autres compagnies allerent en proceſſion au deuant d'elle, le dernier iour de Iuillet 1483. juſques à ſainct Anthoine des champs. Elle logea pour ce ſoir en la ſaincte Chappelle, & le lendemain elle paſſa outre & fut ſuiuie en la meſme compagnie juſques à

b Les filles des Princes ſouuerains qui ne portent tiltre de Roys, ne ſont appellées Meſdames, ains Meſdamoiſelles En France les filles du fils aiſné du Roy ſont appellées Meſdames dés leur naiſſance, les autres ne ſont appellées que Meſdamoiſelles, & apres l'aduenement à la Couronne, Meſdames auec le ſur-

c Ceſte ſainte Ampoulle fut veuë par Philip. de Commines ſur le buffet du Roy, en la chambre du Pleſſis à l'heure de ſa mort. D'autres ont eſcrit qu'il rendoit l'eſprit cõme elle arriuoit.

noſtre Dame des Champs. Philippe de Cõmines dit, *Qu'il auoit intention d'en prendre pareille onction que celle de ſon ſacre.* D'autres ont eſcrit que c'eſtoit pour cognoiſtre la decadence de ſa vie, car quand le Roy eſt mort elle eſt vuide & ſe remplit miraculeuſement pour le ſacre du nouueau.

Derniers actions de Louys XI.

Le Lundy vingt-cinquieſme iour du mois d'Aouſt, il fut ſaiſi de la maladie qui finit ſes iours, & le contraignit de ſe recõgnoiſtre non ſeulement mortel & mourant, mais comme mort. Ce fut lors qu'il enuoya à ſon fils tous ceux qui le venoient voir, leur diſant, *Allez trouuer mon fils voſtre Roy, ſeruez le bien*, & les chargeoit tous de quelque parole pour luy dire, & plus confidemment Eſtienne de Vers Baillif de Meaux, qui auoit eſté ſon gouuerneur. [d] Il luy enuoya auſſi les principaux Officiers, le Chancelier auec les ſeaux & toute la ſuite, les Capitaines de leurs gardes & leurs Archers, la venerie & la fauconnerie. Mais ſon intention eſtoit de ne les y laiſſer pas long temps, ſi la ſãté luy pouuoit reuenir auſſi aſſeurée qu'il ſe ſétoit le courage ferme & le ſens & le iugement fort, le cerueau n'eſtant point empeſché des malignes fumées de ſon mal, car il auoit vn continuel flux de ventre. Auſſi void on que les ames en ceſte ſeparation du logis où elles ont eſté enfermées, & dont elles ont beaucoup d'occaſion de ſe plaindre, reprennent vne nouuelle force par la ioye qu'elles cõçoiuent de rentrer en la ſphere de leur repos. Elle ordonne, dit vn grand homme de ce ſiecle, plus prudemment & plus ſainctement de toutes choſes, preuoit plus certainement l'aduenir, le predit & prophetiſe, parce qu'elle cõmẽce à ſe rapprocher de ſõ origine & à ſe rejoindre à cét eſtre immortel, & participer à la vie eternelle. [q]

M. le preſidẽt du Vair.

d Le corps ſe plaint de l'ame comme d'vne faſcheuſe hoſteſſe, l'ame ſe plaint du corps comme d'vn faſcheux logis. *Vt qui in alieno habitant multis aguntur incommodis, ſemperque de aliqua domicilij parte queruntur: Ita animus nunc de capite, nunc de pedibus, nunc de ſtomacho, nũc aliud de alio queritur, ſignificans ſe eſſe non in ſuo domicilio, ſed vnde breui ſit emigrandũ.* Sen.

q Philip. de Commines marque icy la diuiſion qui fut entre Madame Anne de Frãce & le Duc d'Orleans, dont il n'a rien eſcrit en la ſuitte de l'Hiſtoire. Diuiſion cauſe de l'aſſemblée des Eſtats de Tours, puis d'vne ligue dont les premiers efforts parurent deuant Orleans, les ſeconds finirent en Bretagne par la bataille de S. Aubin, le 28. Iuillet 1488 & par la priſe du Duc d'Orleans.

Toſt apres vne floibleſſe le prit & luy fit perdre la parole, il la recouura pour dire au Duc de Bourbon qu'il allaſt trouuer le Roy ſon fils, & qu'il en euſt ſoing, le chargeant de pluſieurs choſes extraordinaires, & qui euſſent faits de terribles éclats s'ils euſſent trouué quelque eſprit aigre & difficile.

Philippe de Commines dit en cét endroit ce qu'il luy en ſemble, & confirme ſon aduis par les euenements. *Il luy donna toute la charge & gouuernement du Roy & luy commanda qu'aucunes gens n'en approchaſſent, et luy en dit pluſieurs bonnes & notables cauſes, & ſi en toutes le Seigneur de Beaujeu euſt obſerué ſes commandemens (ou à tout le moins en partie, car il eut quelque commandement extraordinaire & que n'eſtoit de tenir) & qu'en generalité il les euſt plus gardez, ie croy que c'euſt eſté le profit du Royaume & le ſien particulier, veuës les choſes aduenuës depuis.* Commandemens extraordinaires du Roy.

Ce commandement du Roy rencontrant vn eſprit doux, facile, & moderé, n'eut pas les effects qu'il deuoit auoir. La bonté & la douceur ſont quelquesfois nonchalantes aux choſes qui veulent de l'ardeur & de la viuacité. Ce Prince eſtoit des meilleurs de só ſiecle, ce n'eſtoit que douceur & humanité. Tant plus ces qualitez ſont rares aux Princes, tãt plus elles ſont excellentes. L'arrogãce ne deffaut point à ceux qui n'ont faute de rien. L'orgueil ſuit touſiours la felicité. C'eſt vn miracle quand on voit vn grand prince humain, facile & affable. Rome ne trouua point de ſurnom plus odieux au dernier de ſes Rois que celuy de ſuperbe, & cóprit en ce mot tous les vices pour leſquels elle chãgea la forme de ſon gouuernemẽt, & en deſpit du Roy perdit la Royauté. La douceur toutesfois & la facilité de ce Prince donna vn grand fondement aux troubles qui arriuerent pour la regence du Royaume.

¶ L'humilité & la debõnaireté ſont belles qualitez aux grands. *Humanitas tam clara in Imperatore quàm rara eſt. Nam quum indiſcreta felicium pediſſequa ſit ſuperbia, vix cuiquam contigit & abundare fortuna & indigere arrogantia. Cuius quidem ita maiores noſtros ſemper pertæſum eſt, vt grauiorem ſemper putauerint ſeruitute contemptum.* LAT. PAC. PAN.

Digitized by Google

Le Roy ne veut qu'ont luy parle de la mort.

Le Roy auoit dit ſouuent en ſa vie, qu'en quelque extremité qu'on le viſt, on ne luy pronoçaſt iamais ce mot de mort, ſ le trouuát trop dur à l'oreille d'vn Roy. Si faut-il qu'il ſouffre qu'elle ſe preſente & qu'elle luy oſte la Couronne de la teſte comme elle a oſté les armes, la maſſe, le ſceptre, & l'épée des mains d'Achille, d'Hercule, d'Alexandre, & de Cæſar. Ceux qui auoiét charge de ſa conſciéce attendoient que luy meſme ſe ſentant deffaillir le recognut. La reſolution de luy ſignifier ce jugement fut prinſe entre vn Theologien, ſon Medecin, & M. Oliuier. Ils y allerent bien bruſquement & auec peu de reſpect, cóme gens qui auoiét adjouſté l'impudence à la baſſeſſe de leur condition, leur harágue fut en ces termes, *Sire, il nous faut acquiter de la charge de nos conſciences, n'ayez plus d'eſperance à ce S. hõme, ny en autre choſe, car ſeuremẽt il eſt fait de vous, & pẽſez à voſtre conſcience, car il n'y a nul remede.* Chacun dit quelque mot aſſez bref pour luy faire cognoiſtre qu'ils eſtoient d'accord de ſa mort. Il reſpondit, *i'ay eſperance que Dieu m'aydera*, & la chair voulant tromper l'eſprit par vne vaine confiance de ſes forces, & ſe declarer ouuertement contre la conſtance & reſolution que ce dernier point de la vie deſiroit de luy pour faire bien iuger de ſon courage, luy fit dire, *Ie ne ſuis peut-eſtre pas ſi malade que vous penſez*. A demy mort il veut contrefaire le ſainct L'eſprit, le corps, les forces, luy deffaillent & la ſeule diſſimulation tient bon. Il ayme mieux vſer en langueur que rompre courageuſemẽt la chaine, qui, tout grand Prince qu'il eſt, le tient en la ſeruitude de la vie.

Indiſcretion de ceux qui luy emportent les nouuelle.

On creut à Paris qu'il eſtoit mort cinq iours auant qu'il mourut.

Il eſtoit enuironné de reliques & s'en ſeruoit comme de barricades, ne penſant point que la mort euſt la hardieſſe de paſſer pardeſſus pour l'attaquer. Il

ſ Ces craintes qui arriuent à la diſſolu tiõ d'vne ſi douce compagnie, que le corps & l'ame, ne viennent pas des foibleſſes de cœur ny de courage, le terrible mot de mort a tiré de l'eſprit du fils de Dieu, des paroles de douleur, a mis en trẽblement les cœurs les plus conſtãs & Stoiques, a peint ſur le front de pluſieurs grands & vaillans Capitaines, la paleur & la rougeur. Le plus grand courage du monde n'iroit pas au peril s'il eſtoit aſſeuré d'y demeurer.

t Louys a eu de grandes conuenances en ſon regne & en ſa vie à l'honneur de Tybere, l'iſſue s'en reſſent encores. *Tiberium iam corpus, iam vires, nõdum diſſimulatio deſerebat, idem animi vigor ſermone ac vultu intentus quæſita interdum comitate quãuis manifeſta defectione tegebat.* Tac. lib. 6. Ann.

eſtoit ſi ſouuẽt mort que cinq iours auant qu'il mouruſt la nouuelle courut à Paris, deuant l'accident pour vne pâmoiſon qui le ſurprit. u Ceux qui eſtoient autour de luy le tenoient pour dépeſché, chacun penſoit à ſes affaires. Et tout à coup voila le mort qui demande à manger. On le vit reuenir & reuiure tout à vn inſtant auec vne parole nette, vn entendement ferme & vn jugement tel qu'en la vigueur de ſon âge, ordonnant pluſieurs choſes pour le bien de ſon Eſtat, cõme ſi ceſte deffailläce de toutes les forces du corps n'euſt eſté que pour laiſſer mieux penſer l'eſprit, & dit, *Dites à de Cordes qu'il laiſſe l'entrepriſe que nous auons ſur Calais, afin de n'irriter les Anglois, & qu'il ne bouge de ſix mois d'aupres du Roy mon fils, & qu'on ne penſe plus à faire la guerre au Duc de Bretagne, ny aux autres voiſins du Royaume de cinq ans pour le moins* Il vouloit que la paix cõmençaſt le nouueau regne, afin que le Roy crût en âge & la Frãce en commodité. *Ie veux eſtre enterré à noſtre Dame de Clery, & accompagné à mon enterrement, de tels & tels.* On luy dit que la ſepulture des Roys de France eſtoit à S. Denis, que ſon pere & ſes ayeulx y eſtoiẽt, *c'eſt tout vn*, dit-il, *ie veux eſtre-là.* Il auoit eu tant de deuotion à la Vierge Marie, luy auoit faict tant de vœux, auoit receu tant de viſibles effects de ſon interceſſion, qu'il voulut que ſon Temple fuſt le depoſitaire de ſes os.

La maladie l'auoit ſaiſi le Lundy, & quoy que l'on creuſt qu'il ne deuſt pas voir le lendemain, ſi eſt-ce, dit-il, *Que la bonne Dame le feroit viure iuſques au Samedy.* Il fut vray, ſa priere retourna en ſon ſein. Il acheua la ſepmaine, le dernier iour de ſa vie fut vn Samedy 30. iour d'Aouſt, à huict heures du ſoir, ayant veſcu ſoixante ans, & regné vingt-trois. Mort du Roy Louys XI.

Il a demeuré au monde plus qu'aucun Prince de ſa race,

u Tybere faiſoit tout ce qu'il pouuoit pour cacher ſa mort, ſur le bruit qui en courut, Caligula veut entrer en l'Empire, voila le mort qui demãde à manger & ſon ſucceſſeur en grand tremblement Mais. Macro qui auoit eſté de ſes fauoris voyant que cela duroit trop, le fit eſtouffer à force de couuertures. *Macro intrepidus opprimi ſenem iniecta malta veſtis iubet, diſcedique ab limine.* TAC.

x L'Egliſe S. Denis eſt la ſepulture des Roys de France, Dagobert en fut le fondateur & y fut enterré, les Roys ſes predeceſſeurs ont leurs ſepultures en diuers lieux. Clouis eſt enterré à ſaincte Geneuiefve, Childebert, Chilperic, Clotaire à S. Germain des Prez, Clouis ou Louys à Chelles, Pepin à S. Denis, Charlemagne à Aix la Chappelle. & leurs ſucceſſeurs ont leurs ſepultures en diuers lieux, mais le nombre plus grand eſt à S. Denis.

y Ie croy, dit Philp. de Com. que depuis ſon enfance il n'eut iamais que tout mal & trauail juſques à la mort, ie croy ſi tous les bons iours qu'il a eu en ſa vie, eſquels il a eu plus de ioye & de plaiſir que de trauail & d'ennuy, eſtoient bien nombrez qu'il s'en trouuoit bien peu, & croy qu'il s'en trouueroit bien vingt de peine & de trauail, entre vn de plaiſir & d'aiſe.

Digitized by Google

race, c'eſt a dire, de la troiſieſme branche des Roys de France, mais il a peu veſcu. Qui a long temps couru la mer en tempeſte & en tourmente, qui n'eſt iamais arriué au port ne peut pas dire qu'il a beaucoup nauigé, mais qu'il a eſté longuement agité de la tempeſte. De meſme qui a long-temps veſcu aux trances & trauerſes de la vie, ne peut dire que ſa vie ait eſté longue, mais qu'il a eſté long temps dans les flots & les vagues du monde.

Il n'eſt pas mort auec ce regret de n'auoir rien fait au monde, celuy qui en mourant n'éporte autre marque de ſon aage que la vieilleſſe, ſort honteuſemét de la vie. Louys XI. ne s'en eſt pas allé auec le regret de n'y auoir rien fait, & d'auoir laiſſé eſcouler le torrent de l'aage[z] ſans en retenir quelque choſe, car ſes ſucceſſeurs luy donnent la gloire de les auoir mis hors de page, & la Frãce luy eſt obligee de l'auoir embelly des Couronnes de Ducs & de Comtes. La mort de Charles dernier Duc de Bourgongne luy rendoit le Duché & la Comté de Bourgongne, mais le bon droit voulut eſtre aſſiſté de la force tellement, que ces prouinces furent pluſtoſt conquiſes que renduës.

Il reünit auſſi à la Couronne les Duchez d'Anjou & du Mayne, qui en auoient eſté ſeparees pour l'appannage de Charles premier Roy de Sicile[a] & donnees pour le dot de Madame Marguerite de Sicile, laquelle eſpouſa Charles de France Comte de Valois. Ce mariage rendit à la France l'eſperãce qu'elle auoit comme perduë, de reünir ces prouinces, puiſque contre la loy du Royaume elles auoient ſeruy au mariage d'vne fille,

La France luy eſt encore obligee de l'acquiſition de la Comté de Prouence, par les moyés qui ont eſté

z D'vne eau coulãte on ne retient que ce que l'õ eſpuiſe pour en vſer, de meſme du cours de la vie il n'en reſte que ce que la vertu reſerue pour la gloire d'auoir veſcu. *Tantum habes à currẽte flumine quãtũ hauſeris: ita ex annis sẽper euntibus nihil accipis niſi quod in res duraturas collocaris.*

a Le retour des Comtez d'Anjou & du Maine, qui auoient eſté fort eſloignees de la Couronne, en fut approché par le mariage de Charles de Valois, qui eſpouſa la fille de Charles II. Roy de Sicile, à la charge de renoncer aux droicts & eſperances de la Couronne de Valence & d'Aragon.

repreſentez cy-deſſus. La piece ne fut pas entiere, car la principauté d'Orange en demeura ſeparee encores qu'en l'annee mil quatre cens ſeptante cinq, il euſt acquis l'hómage & le reſſort de Guillaume de Chaalo Prince d'Oranges, & l'euſt ſoubſmis à celuy du Dauphiné.

b Louys de Chaalon Prince d'Orange, achepta de René Roy de Sicile, l'hómage & la ſouueraineté de la principauté d'Orange, qui eſtoit tenuë du Comté de Prouence, & Guillaume de Chaalon le vendit au Roy Louys XI.

Il paſſa le ſoixante troiſieſme an de ſon aage, qu'il auoit touſiours apprehendé, par ce que les Roys de ceſte branche n'y eſtoient pas arriués. Et comme c'eſt le naturel des hommes de deſirer de viure & ſe repentir d'auoir veſcu, quād il l'eut atteint il euſt volontiers reculé ce terme auquel la nature par les grandes maladies dont il eſtoit abbatu, le chaſſoit de la vie, non comme d'vn naufrage, mais comme d'vne hoſtellerie où il auoit faict bonne chere. c Auſſi les Princes & ceux qui ont veſcu à leur aiſe, ne craignent pas la mort par baſſeſſe de cœur, comme pluſieurs penſent, mais par la longue accouſtumance en leurs delices & contentemens. Il n'arriua pas à ce port ſans tourmente & sās courre de grands perils, dont il fut garenty par la meſme main qui auoit deſtourné pluſieurs damnables attentats ſur ſa perſonne. Le plus douteux de ces accidents fut à Peronne, le plus grād, à la bataille de Mōtlehery, le plus inopiné, ſur la porte du Chaſteau d'Alençon, qu'vn grand quartier de pierre ſe deſtachant de la voute ne luy fit que friſer la manche. Accident qui fait voir qu'il n'y a perſonne qui ſçache où la mort le doit ſurprendre, & que le ſage la doit attendre de cœur & de pied ferme en tout lieu.

Aage de Louys XI.

Les perils qu'il a couru.

c Themeſtius compare la mort des vieux à la ſortie d'vne hoſtellerie, celle des ieunes au debris d'vn naufrage.

Ce regne fut aſpre, difficile & agité d'eſtranges reuolutions. Ceux de ce temps là diſoient que iamais le monde n'auoit eſté plus meſchant. L'opinion qui cōme la Harpe d'Orphee, remuë touſiours les petits,

d Ceſt accident arriua le Dimanche huictieſme Aouſt 1471. Edoüard premier Roy d'Angleterre, ioüāt aux eſchets finit le jeu ſi à propos, qu'vne grande pierre cheut où il eſtoit ſondain qu'il en fut ieué, & laquelle l'euſt tué s'il y fuſt demeuré ceſt inſtāt, *Thomas Woalſingham.*

Digitized by Google

greſles,& menus eſprits,a rendu cõmune parmy eux ceſte creance,que le monde empire tous les iours,que l'aage d'or s'eſt changé en argẽt,puis en cuiure,& à la fin en fer & en bronze,que le temps de nos ayeuls fut meilleur que celuy de nos Peres, que le noſtre a renchery ſur leur meſchãceté,& que ceux qui viendront apres nous ſerõt encores plus meſchãts. Mais ie treuue dans le ſiecle de ce Prince des meſchancetez auſſi fameuſes que celles que l'õ a veu depuis. Sa Chronique en produit pluſieurs,outre ces grãds deſuoyemẽs que l'hiſtoire a remarqué aux actiõs publiques, comme de rebelliõs,d'infidelitez,d'attẽtats,de tralisõs, & de cõiurations,& ſans mettre au iour pluſieurs autres excez qui ſont demeurez eſtouffez en la conſcience de deux ou trois. I'ay recueilly les exemples qu'elle en rapporte comme vn amas de pluſieurs poiſons pour en faire vne theriaque contre les vices. Le premier en mõſtrãt vne grande licence fait voir vne grande bonté. L'annee que le Roy fit ſon entree à Paris,vne ieune femme quitta ſon mary pour aller aux deſbauches où ſa volõté la portoit,& apres ſon mary,*bien conſeillé*, ce ſont ſes mots,la reprit. Les ſages tiennẽt ſecrettes les aigreurs & les douceurs du mariage. Ce temps là,comme celuy qui fut deuant,& qui eſt venu apres, fournit des exẽples de ceux qui en faueur de Mecœnas[g] ont fermé les yeux tandis que l'on careſſoit leurs femmes.

Paradoxe que le monde n'empire.

En la guerre du biẽ public on vit paſſer à Paris deux cens Archers à cheual,& à la queuë huict garces & vn moyne noir leur confeſſeur. L'an 1465. le 6. Iuin, vn bõnetier de la ruë Sainct Denis eſtrangla ſa femme en ſa maiſon,& vn laboureur de Clignancourt luy coupa la gorge. Vne autre Damoiſelle de Paris fut accuſee d'adultere & d'empoiſonnement par ſon mary.

Exemple de diuers exces.

e Il eſt vray que tãt plus le monde va auant, plus il s'eſloigne de l'innocẽce & de la ſimplicité de ce premier aage.

Ætas parentum pejor auis tulit,
Nos nequiores, mox daturos
Progeniem vitioſiorem.

Mais en tous ſiecles les hõmes ont eſté corrõpus & deſbordés. Seneccque dit que le ſien s'en plaignoit, & que ceux qui viendroient apres feroient la meſme plainte.

g Galba ayant donné à ſouper à Mecœnas, voyant que ſa femme & luy commençoient à cõploter d'œillades & de ſignes, ſe laiſſa couler ſur ſon couſſin, repreſẽtant vn homme agraué de ſommeil pour faire eſpaule à leurs amours. Ce qu'il aduoüa d'aſſez bonne grace: car ſur ce point vn valet ayãt pris la hardieſſe de porter la main ſur les vaſes qui eſtoiẽt ſur la table, il luy cria tout franchement, comment Coquin? vois-tu pas que ie ne dors que pour Mecœnas?

Digitized by Google

Vn pere abusa long temps de sa fille, en eut plusieurs enfans; & comme les méchans ne se contentent pas d'vne seule meschanceté, & qu'vn abysme tire l'autre, de l'inceste parricide g il faisoit mourir ses enfans aussi tost qu'ils estoient nais. Il fut pendu à Paris & sa fille bruslée à Magny pres de Pontoise. Trois Sergens à verge forcerent la chambre d'vn Prestre de Paris, le battirent & excederent outrageusement, furent cõdamnez à estre battus de verges par les carrefours de Paris. Vn Religieux du Temple eut la gorge coupée par vn de ses freres. Le grand Prieur de France assisté des Commandeurs & Cheualiers, le condamnerent à demeurer prisonnier en vn lieu tenebreux, nourry de pain de douleur & d'eau de tristesse. Vne belle bourgeoise de Paris qui estoit des plus estimées entre les fémes de biẽ, écouta le Comte de Foix qui entreprenoit sur só hõneur, se laissa vaincre, & quitta pour le suiure, pere, mere, mary & enfans. Vn Chaussetier preuenu de plusieurs larcins, se coupa la lãgue pour ne riẽ confesser. On vit plusieurs libelles diffamatoires qui furent publiés à Paris cõtre les principaux Officiers du Roy, mesme contre le Conneſtable de S. Paul. Vn frãc Archer fut condamné à estre pendu & estranglé au gibet de Paris pour sacrilege h en l'Eglise de Meudon. Vn Cordelier preschãt indiscrettement fut banny du Royaume. En l'ãnée 1478. au mois d'Octobre, vn moine hermaphrodite vsant des deux sexes deuint gros d'enfant. Voila comme en ce temps-là aussi biẽ qu'au nostre, les excez & les desordres estoient coustumes. Le monde n'est qu'vn égout de toutes sortes d'ordures. O *la vile chose*, dit vn Ancien, *& abiecte, que l'hõme s'il ne s'esleue au dessus de l'homme!* On en void peu qui soient hõmes de biẽ pour le seul respect de l'integrité

g Depuis qu'vn esprit s'est sousmis à la tyrannie du vice, il n'est pas meschant en vne seule espece de crimes. *Quinam hominum est quem tu contentum videris vno Flagitio?* IVVEN.

h L'escole de medecine de Paris le demanda pour le tailler & voir sur luy comme se faict & où reside la pierre au corps humain, dont plusieurs estoient lors trauaillez, il fut guery & sauué de la peine de mort.

Voy ce qui est dit cy-dessus au premier liure fol. 41.

& de la probité. S'ils entrent au temple de la vertu, c'eſt touſiours par quelque fauſſe porte.

Louys XI. eut trois fils & trois filles. Ioachin mourut jeune, & ceſte mort tira auec les regrets, du cœur du pere, vn vœu de ne connoiſtre iamais autre femme que la Royne. Frãçois Duc de Berry mourut l'an 1474. Ceſte perte l'enferma quelques iours au Chaſteau d'Amboiſe, ne voulant voir ny eſtre veu, & ne conſiderant pour ſe reſoudre, que les enfans des Roys eſtoient hommes nés dedans les cris & les plaintes de leurs meres, & pleurans leurs propres miſeres comme les autres hommes. [i] Ceſte douleur eſtoit humaine, debuoit eſtre pleurée humainement, & conſolée par ceſte raiſon, *que la choſe qui ſe rend à qui elle appartient, ne ſe doit dire perduë.* Mais il eſt dur de voir mourir vne belle fleur au leuer du iour. Vaines raiſons, celuy qui la fait naiſtre la peut cueillir quand, & comme il luy plaiſt.

i Stratonicus artiſan d'Athenes, entendant que la mere de Timothée crioit en l'enfantement, il dit, *cõme euſt-elle fait vn artiſant* Il ſe mocquoit de ceſte commune flatterie qui parloit lors des enfans des Roys comme des enfans des Dieux. ATHENEE.

Louyſe ſa premiere fille mourut auſſi en enfance. Anne fut fiancée à Nicolas Marquis du Pont, petit fils de René Duc d'Anjou, lequel ne l'épouſa pas, car le Duc de Bourgongne jaloux de ceſte alliance, luy propoſa le mariage de Marie ſa fille vnique, pour, ſous ceſte eſperance, qui fut vaine, le retirer du ſeruice de ceſte Couronne. Elle fut mariée à Pierre Duc de Bourbon. Ieanne ſa troiſieſme fille à Louys XII. & par luy repudiée le premier an de ſon regne. De maniere que ſe trouuant odieuſe à ſon mary, deſ-agreable à pluſieurs, elle quitta le monde. [k] Son pere ne l'aymoit point, par ce que la nature luy auoit donné occaſion de ſe plaindre de ſa difformité, & de n'auoir imprimé aucune marque de ſes faueurs, ny ſur ſon viſage, ny ſur ſa taille. Car elle eſtoit noire, petite, &

Filles du Roy Louys XI.

k Eſtant démariée elle épouſa la ſolitude que toute ſa vie elle auoit deſiré. En ſon enfance le Roy luy demanda de quel ordre elle vouloit auoir ſon Cõfeſſeur, elle choiſit le Gardien du Conuent des Cordeliers d'Amboiſe.

l La beauté eſt vne piece de ſi grande recommendation, que ceux qui n'en ſont fauoriſez ſont moins agreables à ceux meſmes qui naturellement les doiuent aymer.

voutée. l Le Seigneur de Leſguiere ſon Gouuerneur la cachoit ſouuent ſous ſa robbe longue quand le Roy la rencontroit, affin qu'il ne s'affligeaſt de ſa veuë. La haine du Roy Louys XI. ſon pere, la mort du Roy Charles VIII. ſon frere, le diuorce du Roy Louys XII. ſon mary, deſtremperent toutes les douceurs de ſa vie en l'amertume de la croix, & la rendirent cõme vne mer orageuſe où elle n'eut autre port que celuy de la mort. Les enfans des grands pour deuenir enfans de Dieu, ſont tenus de boire comme les petits dans le calice de l'affliction. m Le chemin du Ciel eſt tout ſemé d'épines. Le glaiue flamboyant paroit à l'entrée du Paradis. La terre promiſe aux fideles eſt abõdante en laict & en miel. Le laict eſt premier ſang que laict. Le miel vient des fleurs ameres, les roſes croiſſent entre les épines.

m Heureuſes ſont les peines & les afflictions qui ſont pour amender & ſauuer, non pour deſtruire & perdre les affligez. La marque des Citoyens du Ciel eſt la Croix, ceux que la main de Dieu daigne de frapper ſont ceux qu'il ne daigne amander.

Son mary ne l'ayma point, & neantmoins durant le temps qu'il fut priſonnier en la groſſe tour de Bourges, il n'euſt autre ſecours ny aſſiſtance que de ceſte Princeſſe, La cauſe de leur diuorce fut la ſterilité & le deffaut du conſentemẽt au mariage. Claude de Seyſſel dit, qu'il la luy donna affin que la ſterilité luy oſtaſt le pouuoir d'auoir enfãs, tãt il auoit en haine le sãg royal. n

n La cauſe du diuorce fut la ſterilité & le deffaut du conſentement au mariage: Louys declarã: que le Roy Louys XI. la luy auoit fait épouſer par force.

Sa conſolation fut en ceſte ſolitude, par ce qu'elle y recouura la liberté qu'elle auoit deſirée, le Roy luy dõna le Duché de Berry pour ſon appennage, la ville de Bourges fut ſa retraicte auec vne penſion de douze mille liures de rente. Elle fiſt la regle des religieuſes de l'Annonciade, autrement l'ordre de la Vierge Marie, laquelle fut approuuée par le Pape Alexandre ſixieſme l'an 1501. & fit baſtir le monaſtere de S Laurens de Bourges. L'habit de ſes Religieuſes eſtoit d'vne robbe de bleu ou de couleur azurée, le couurechef

Cauſe de la diſſolution du mariage de Louys. XII.

Digitized by Google

Regle des religieuſes.

blanc, & le ſcapulaire rouge, vne corde de dix nœuds, en ſignification des dix vertus ou conſolations que la Vierge Marie eut en ſa vie. o Elle mourut à Bourges le 4. Feurier 1504. Son corps fut bruſlé & les cendres jettées au vent aux premiers troubles lors que le Comte de Montgomery priſt la ville de Bourges.

o Les dix nœuds de ceſte corde ſe rapportoient à la pureté 1. la prudence 2. l'humilité 3 la Foy 4. la vertu 5. la loüange 6. l'obeyſſance 7. la pauureté 8. la patience 9. la pitié 10. de la Vierge Marie.

Charles ſon fils luy ſucceda en l'âge de 13. ans; les hiſtoires de ce temps-là parlent bien de la grandeur de ſon courage & de la foibleſſe de ſon eſprit. Elles ſont toutes d'accord qu'il n'eſtoit ny de grand entendement, ny de grande prudence. Deux grands deffauts en deux petits mots, & qui ſont fort eſtendus aux actions de ſa vie, où l'on void qu'il fait entreprendre legerement & qu'il écoute pluſieurs choſes touſiours prejudiciables aux écoutãs. Si la felicité de l'Eſtat depend de bié obeyr, ſi le bié obeïr depend de bié cõmãder, ſi le bien commander depend de la prudence du Prince, quel bon commandement doit on attendre d'vn Prince, qui n'a l'entendement bon, & n'a rien acquis pour le rendre meilleur? Quelle eſperance qu'il puiſſe bien commander aux autres & à ſoy-meſme?

p Vn Prince doit eſtouper ſes oreilles aux rapports & doit fuyr, *Clandeſtinas exiſtimationes, nulliſque magis quam auditoribus inſidiantes ſuſurros. Melius omnibus quam ſingulis creditur. Singuli enim decipere & decipi poſſe, nemo omnes neminem omnes fefellerunt.* C. Plin. Pan.

Apres que Philippe de Commines a monſtré qu'il eſtoit atteint de la meſme fievre d'eſprit de Charles VII. ſon ayeul, & de Louys XI. ſon pere, qui tous deux eurent peur de leurs enfans, & que pour ceſte raiſon il paſſa incontinét les ennuys & les regrets de la mort du Dauphin ſon fils, il adjouſte que ce Prince *ne fut iamais que petit homme de corps, et petit d'entendement, mais eſtoit ſi bon que l'on ne pouuoit voir meilleure creature.*

Quel fut Charles VIII.

Claude de Seyſſel dit qu'il fut bon Prince, plus noble & plus grãd beaucoup de cœur que de corps, conuoiteux d'honneur & de gloire, deſirant toutes choſes

bonnes & honneſtes autant que ſon âge pût porter, *& qu'il deffaillit en la fleur de jeuneſſe lors qu'il commençoit à entendre ſon cas.* Pierre Deſrey Champenois, qui a fait ſa Chronique, dit qu'eſtant ſorty des foibleſſes & imbecillités de ſon premier âge, ſa jeuneſſe donna de grandes eſperãces de plus de force & de vigueur d'eſprit, & qu'il s'exerça en la cognoiſſance de pluſieurs choſes qui rendent les Princes ſçauans en la difficile ſcience [q] de toutes. *Apres le trépas de ſon pere, dit ce Chroniqueur, & qu'il eut prins la dignité royale, il commença moult volontiers à lire les liures eſcrits en langage François, & ſi voulut encores prouuer & faire experimẽt pour ſçauoir la langue Latine, & de faire comme vn tres-bon Prince, il occupa volontairement ſa jeune adoleſcence à ſeruir deuotement Dieu, & oüyr le conſeil des ſages, deſirant ſçauoir & comprendre pour bien regir & gouuerner.*

La nonchalance toutesfois de Louys XI. à le faire nourrir & eſleuer royalement, a donné ſujet au plus celebre Hiſtorien qui fuſt de ce temps-là, & qui a eſté depuis, d'écrire ce qui ne ſe peut que d'vn Prince mal né & pirement eſleué. Ne luy en déplaiſe pourtant, car ce Charles qu'il nous donne pour vn ignorant, eſt celuy meſme qu'il compare à Iule Cæſar, par ce que ſa venuë & ſa victoire en Italie fut vne meſme choſe. [r] Car il eſt vray qu'il donna plus d'effroy & d'eſtonnement à l'Italie au bruit de ſa venuë qu'elle n'en auoit eu autrefois à la deſcente des Gaulois. Il mit tous les potentats en alarme, Piſe en liberté, Florence en tremblement, Sienne en ſoubçon, & ayant les effets de ſes deſirs plus grãds & plus eſleuez que ceux de ſes eſperances, entra armé dans Rome, la lance ſur la cuiſſe, mit ſon canon en la principale place, ſe fait recognoiſtre & admirer par tout pour Commiſſaire du Dieu viuãt, ſur

[q] La ſcience de regner & de commander eſt la plus haute & difficile de toutes. Les liures y peuuent ſeruir, parce qu'ils fourniſſent des exemples, dont la breueté de la vie ne peut voir les experiẽces mais le bon entendement y fait tout. La ſcience qui vient des liures peut ſeruir d'ornement, non de fondement. La Philoſophie des Princes eſt la fermeté, la foy, la ſincerité, les autres ſciences ne ſont que fard, comme dit Platon.

[r] *Carlo condotto ad allogiare al Caſtel Capoano, gia habitatione antica de re Franceſi, hauendo con marauiglioſo corſo d'inaudita felicita ſopra l'eſſempio de Iulio Ceſare, prima vinto che veduto, & con tanta facilita che nõ fuſſe neceſſario in que ſta eſpeditione ne ſpregare mai vn padiglione, ne rompere mai pur vna lancia.*

ſur la reformation des deſordres d'Italie, & ſans tirer coup d'épée ny dreſſer vne tente, entra victorieux dãs Naples, paſſa au retour comme ſur le ventre de l'Italie bandée & liguée pour empeſcher ſa retraite. Et quoy que la France n'ait retiré la gloire ny le fruict qu'elle ſe promettoit de ce voyage, il ſuffit que la cauſe en fut iuſte & glorieuſe, car il faut juger des choſes, non par les euenements & les executions, mais par les cauſes & mouuemens des volõtez de ceux qui les ont faites.

Ce diſcours nous porteroit ſans y penſer à déplier toute la piece du tableau. Nous voila par la grace de Dieu au riuage. C'eſt aſſez d'auoir eſcrit l'Hiſtoire du pere, à vn autre celle du fils. Mais auant que finir il faut repaſſer ſur les jugemens des actions de ce Prince. Cela fait nous r'entrerons en ceſte grande carriere de trauail & de gloire, de combats, & de victoires, de la vertu & de la fortune du plus grand Prince qui ait eſté deuant ny apres Louys XI.

ſ Qui conſidere les choſes par les euenemens, juge de la ſtatuë par le talon. En toutes occaſions il faut fonder le jugement, non ſur l'iſſuë & l'execution, ἀλλ', ὁπόταν ἀνήρ, ὃς προαιρήσεται καὶ πράξει καὶ πᾶσι τοῖς περὶ ἕκαστα, mais par les cauſes & les intentions de ceux qui les font, & les differences des choſes. Polyb. liu. 2.

Digitized by Google

SOMMAIRE DES MATIERES PRINCIPALES contenuës au vnzieſme Liure.

I. *Liberté des iugemens ſur la vie de Louys XI.*

II. *Examen particulier de ſes actions. Sa Pieté. Ses deuotions et ſes pelerinages. Ses fondations & biens-faicts enuers les Egliſes. Comme il ſe comporte enuers le Pape. Ne ſouffre point les predications ſeditieuſes. Commande la feſte de Charlemagne.*

III. *Quel il fut enuers le Roy Charles VII. ſon pere, enuers ſon fils, ſa femme, les Princes de ſon ſang.*

IIII. *La Majeſté. Le ſoin qu'il eut d'en conſeruer la reuerence, il eſt peu ſoigneux de la pompe, quels furent les principaux officiers de ſa Couronne, il eſt fort retenu à conferer les tiltres d'honneurs & de dignités, il ne veut perpetuer les grandes charges, il meſpriſe les marques de ſa Majeſté.*

V. *La Magnificence. L'ordre & la dépence de ſa maiſon. Il reçoit magnifiquement les Ambaſſadeurs des Princes eſtrangers. Ses baſtiments.*

VI. *La Clemence. Il ne laiſſe point d'offenſes impunies. Ses priſons & ſes cages de fer. Rigoureux traictement du Duc d'Alençon & du Duc de Nemours. Il vange les vieilles offenſes qu'il auoit receuës auant qu'eſtre Roy, & n'oublie celles de la ligue du bien public. La ſeuerité le rend à la fin craintif & deffiant.*

VII. *La Iuſtice. Il inſtitue les Parlements de Bordeaux & de Dijon. Il n'aime point le Parlement de Paris. Remonſtrance libre & courageuſe du Preſidẽt de la Vacquerie. Comme il faut que les principaux Miniſtres ſe comportent enuers*

Digitized by Google

les Princes. Des audiences des Roys.

VIII. *La Prudence. La ſienne eſtoit touſiours accompagnée de crainte, il laiſſa paſſer l'occaſion de faire ſes affaires en Angleterre & en Flandres, il ſçait choiſir les hommes & attirer à ſa deuotion les Princes eſtrangers, Philippe Comte de Breſſe, Sigiſmond Archeduc d'Auſtriche, le grand Coſme de Medicis & Pierre ſon fils. Les principaux du Conſeil d'Angleterre ſont ſes penſionnaires. Il attira à ſon ſeruice les Seigneurs de Lalain, de Creue cœur, & Philippe de Commines. Sa langue offenſe la Prudence. L'eſtabliſſement des poſtes & des foires de Lyon. Ordre aux monnoyes.*

IX. *La Liberalité. Il n'eſt ny auare ny liberal. Il a des formes de donner fort obligeantes. Il entretient grand nombre de penſionnaires. Il donne à ceux qui luy apportent des bonnes nouuelles & luy parlent librement. Sa liberalité paſſe à l'excez, épuiſe ſes coffres, le met à la diſcretion de la neceſſité, & inuente de rigoureuſes charges ſur le peuple.*

X. *La Vaillance. Preuue de la grandeur de ſon courage en diuerſes rencontres, quel ſoin il eut de la guerre. Sa police & diſcipline militaire.*

XI. *La Science. Il eut plus de cognoiſſance des lettres & des ſciences que les Roys ſes predeceſſeurs. Piteuable eſtat de la profeſſion des lettres ſous ſon regne, ſes apophtegmes & ſes reparties.*

XII. *La Temperance. Il eut deux filles naturelles. Sa façon de viure priuée & familiere. Les voluptez domeſtiques, ſes exercices, ſes confidents ſeruiteurs, il n'eut point de ſecretaire particulier. Diuerſes autres remarques & obſeruations ſur ſa vie & ſon Hiſtoire.*

HISTOIRE DE LOVYS XI.

LIVRE VNZIESME.

ON juge librement de la vie des Princes apres leur mort, l'éclat de leur pourpre ne touche plus les yeux, & les jugemens que l'on en fait ſont épurez de la flatterie, qui augmente le bien & diminuë touſiours le mal qu'ils font. Le Roy oblige bien celuy qui parle de ſa vie, quand il ne luy donne point d'occaſion de mentir en le loüant: car les Princes ne ſont iamais ſi parfaicts que la verité ne trouue de grãdes exceptiõs aux plus belles qualitez de leurs loüanges; & auant que la ſtatuë ſoit parfaicte, il faut bien oſter du marbre & chercher exactement la forme dedans la matiere. Philippe de Commines apres auoir dit, qu'il auoit veu les plus grands Princes de ſon tẽps, & qu'en tous il y auoit eu du bien & du mal par ce qu'ils eſtoient hommes, il adjouſte pour verité affranchie de toute flatterie, *Que Dieu auoit creé Louys XI. plus ſage, plus liberal, plus vertueux qu'eux, & qu'en luy auoit trop plus de choſes appartenantes à office de Roy & de Prince, qu'en nul des autres. Ie les ay*, dit-il, *preſque tous veu & ſçeu ce qu'ils ſçauoient faire, parquoy ie ne deuine point.* Ceſte

Iugement libre apres la mort.

a Themiſtius voyãt que la Cour de l'Empereur Iouinian eſtoit toute pleine de flatteurs, diſoit qu'ils adoroient la pourpre pluſtoſt que la perſonne, & que la Cour eſtoit vn Euripe, dont les flots en vn moment fluoient & refluoient. Niceph. Call. *lib.* 10. *cap.* 42.

Digitized by Google

grãde authorité qu'il conſerua entiere iuſques au dernier ſouſpir & la porta bien auant dedans la mort, eſtoit ſouſtenuë de trois puiſſantes colomnes que ſa propre prudence auoit eſleuees, la ſeuerité,[b] la conſtãce & la reputation.

Phil de Cõmines met hors du pair le Roy Louys XI.

Mais parce que les belles ames ſont comme le miel ſaliue des aſtres, qui perd beaucoup de ſa pureté paſſant par les regions de l'air, & par les entrailles des abeilles qui le forment, & que l'or des vertus des Princes ne ſe peut tirer tout pur de leur vie, eſtant touſiours broüillé de diuerſes matieres eſtrangeres, il faut conſiderer ſi la pieté qui eſtoit en luy, a rien retenu de la ſuperſtition ou de l'hypocriſie, la clemence de la crainte, la iuſtice de la cruauté, la prudence de la ruſe, la liberalité de la prodigalité, & les autres belles qualitez de l'artifice & de la diſſimulatiõ. On en peut dire maintenant ſon aduis ſans crainte de deſplaire, & ſans blaſme de flatterie. [c] La loüange peut paſſer libre & hardie, ſans autre neceſſité ny obligation que du reſpect que l'on doit à conſeruer la memoire des Princes, contre les outrages de la meſdiſance & de la calomnie.

La poſterité qui n'entend les choſes que de la voix de ceux que les bien-faits ou les offences ont obligé de s'en ſouuenir, reçoit touſiours les flatteries ou les menſonges pour verité. [d] Il eſt bien ſeant à la peinture de repreſenter en porfile Hannibal & Antigonus pour cacher l'œil qui leur manque, mais il faut que l'Hiſtoire monſtre le viſage tout entier, afin que les Princes recognoiſſent leurs vices dedans le pourtraict des autres. Celle-cy les a marqué, pour faire voir qu'il n'y a rien de parfaict au monde, & que ſi la tapiſſerie de la vie de ce Prince eſt belle & agreable conſideree

Cõme les mẽſonges ſont propres à flatterie.

b La Majeſté qui eſt la forteresſe inuincible du Prince, eſt cõſeruee plus par la ſeuerité que la trop grande douceur & facilité. Elle veut auſſi de la conſtance, & que rien ne ſe face ou deffface legerement. La reputation la maintient & veut que tout dépende d'elle, & qu'il n'y ait autre authorité que la ſienne.

c Les loüanges non neceſſaires ſõt meilleures: *Neminem magis laudare Imperatorẽ decet, quàm quem minus neceſſe eſt.* LAT. PAC. *Panegyr.*

d Ou la flatterie ou la haine deſtournent l'Hiſtoire du grand chemin de la verité, pource Tacite proteſte que ceux dont il parle ne luy ont eſté cognus, ny par offẽce ny par liberalitez receuës *Mihi Galba, Otho, Vitellius nec beneficio nec iniuria cogniti.* TAC. *hiſt. Lib.* I.

Digitized by Google

par l'endroit, on la trouue par le reuers fort deffiguree de nœuds & de couſtures.

Il ne faut pas chercher ſes eloges dedans les Hiſtoires des eſtrangers, qui en parlent comme ſi Dieu l'euſt fait naiſtre pour le mal'heur du public, la ruine & la deſolation du peuple, la greſſe & l'ẽbonpoint duquel il eſtimoit dangereux à la ſanté de tout le corps, & tenoit pour maxime que l'on ne deuoit point faire de mal au peuple, ny en attendre du bien.

e Buchanã dit que Louys XI. *Tyrannidem exercebat:* qu'il n'auoit rié de plus accouſtumé, *quàm ex vſu & ſuis cõmodis ſine diſcrimine fidem fallere, quibuſcũque, ſed præcipuè agnatis Principibus.*

La Chronique en parle ſur la fin en ceſte ſorte: *Ce Roy en ſon viuant à cauſe d'aucuns perſonnages qui eſtoient à l'entour de ſa perſonne, comme Oliuier le Diable, dit le Daim, ſon barbier, Iean de Doyac, & pluſieurs autres, leſquels il croyoit plus que gens de ſon Royaume, fit durant ſon regne beaucoup d'iniuſtices, maux & violences, et tellement qu'il auoit mis ſon peuple ſi au bas, qu'au temps de ſon treſpas eſtoit preſque au deſeſpoir.*

Tout cela n'eſt qu'vn crayon de ſes humeurs, pour en voir le tableau tout entier, il faut conſiderer quelle a eſté ſa religion & ſa pieté enuers Dieu, & ſon obeyſſance enuers le Roy, puis nous paſſerons à ſon affection enuers ſa femme, ſon fils, ſon pere, & ſes plus proches les Princes de ſon ſang, & ſes ſeruiteurs. De toutes ces choſes les iugemens en ſeront reſeruez à la verité & à la diſcretion, qui veut que la memoire des Princes ſoit touſiours reueree, & que l'on parle de leurs defauts, non comme vices, mais vertus imparfaictes. f Pour le premier le bien eſt touſiours bien, le mal touſiours mal, l'opinion ne peut changer l'eſſence des choſes; ceux là ſont bien hardis qui veulent que les actions ſoient autres qu'elles ne paroiſſent. La calomnie n'ayant pas la veuë aſſez ferme pour voir la vertu en ſa ſplendeur, ſe ſert de fauſſes lunettes, ap-

II. Ingemẽt de la pieté & religion de Louys XI.

f Les vertus des Princes ſe doiuent dire ſans flaterie, & les vices par diſcretion, il ne faut exprimer tout à faict leurs defauts, mais les paſſer comme vertus non du tout parfaictes. C'eſt l'aduis que donne Plvtarqve deſcriuant la vie de Cimon.

Digitized by Google

pelle crainte ce qui eſt prudence, hypocriſie ce qui eſt deuotion, & inhumanité ce qui eſt iuſtice. Ie trouue que Claude de Seiſſel a iugé bien hardiment de la deuotion & pieté de ce Prince, en ce qu'il eſtime d'auoir penetré dans l'interieur, par les obſeruations qu'il a fait de l'exterieur. Il l'a repreſente toute melãcholique & bigotte, touſiours trẽblante & effarouchee en l'horreur de la peine eternelle. *Sa deuotion*, g dit-il, *ſembloit plus ſuperſtitieuſe que religieuſe: car à quelque image ou Egliſe de Dieu & des Saincts, & meſmement de noſtre Dame qu'il entendiſt que le peuple euſt deuotiõ, ou qu'il s'y fiſt quelques miracles, il y alloit faire ſes offrandes, ou y enuoyoit homme expres. Il auoit au ſurplus ſon chappeau tout plein d'images, la pluſpart de plomb ou d'eſtain, leſquelles à tout propos quand il luy venoit quelques nouuelles bonnes ou mauuaiſes, ou que ſa fantaſie luy prenoit, il baiſoit, ſe ruant à genoux quelque part qu'il ſe trouuaſt, ſi ſoudainement quelquefois, qu'il ſembloit plus bleſſé d'entendement que ſage homme.*

Hardieſſe du iugemẽt de Claude de Seiſſel.

g La vraye pieté ſe ſouſtient de ſoy-meſme, elle rend l'ame fraiſche, alaigre & filiale, elle veut que l'homme de bien ſoit tel, quand l'on n'en deuroit iamais rien ſçauoir.

Tels iugements ſont du reſſort de celuy qui tient & iuge les cœurs des Roys; mais il eſt vray que la religion de ce Prince ſe iettoit tout au dehors & ne retiroit pas l'ame au dedans. E lle eſtoit populaire & ceremonieuſe, cõme ſi elle euſt eu pour objet de ſon culte vne diuinité viſible, & que ce fuſt aſſez de paroiſtre ſainct & ne l'eſtre pas. h La Chronique dit, qu'vn iour de Dimanche 8. de Septembre, allant des Tournelles à noſtre Dame, il paſſa par l'Egliſe de la Magdelaine, *pour ſe ſouſcrire frere & cõpagnon de la grande confrairie aux Bourgrois de Paris.* Le Dieu du peuple eſt le Dieu des Roys, mais le ſeruice exterieur de la religiõ dõne pluſieurs choſes à la ſimplicité des peuples, qui ne viennent pas bien à la Majeſté des Roys.

Dieu ſeul iuge des cœurs.

h La religion veut auoir vn exercice exterieur & public auec ſes ceremonies. Le Prince y eſt obligé, & c'eſt impieté à tout autre d'y contredire & d'en troubler l'ordre. Mais le ſeruice qui ſe faict par l'eſprit reſpõd à l'eſſence de Dieu, qui eſt tout eſprit, & ce qui ſe faict au dehors eſt plus pour nous que pour luy.

S'il faut iuger des cauſes par les euenemens, on

peut dire que les pelerinages à pied & à cheual, & les deuotions plus ardentes de ce Prince ont ſouuẽt couuert des deſſeins qui repugnoient à la pieté & à la iuſtice. Il y attrapoit touſiours quelqu'vn, & ſur ceſte opinion, que l'apparence de la religion faict de grandes merueilles en la creance du peuple, [i] l'empeſchant de iuger temerairement de la vie & des actions de celuy qu'il void ſi priué auec Dieu, on dit qu'il accommodoit ſa religion à ſes deſſeins, pluſtoſt que ſes deſſeins à ſa religiõ. On ne parloit encore en ce temps de ceſte impie maxime, *Qu'il ſuffit que le Prince ſemble eſtre exterieurement religieux & deuotieux, encore qu'il ne le ſoit point.* Maxime d'Atheiſme qui ſe mocque de Dieu pour trõper les hommes, de Dieu qui à la fin confond les hypocrites, qui veut eſtre ſeruy d'vn cœur pur & sãs feinte, duquel il void & sõde le fond & le plus profond. [k] On a beau dire que le monde ne s'arreſte qu'à l'exterieur, & ce qui eſt en apparẽce. Il n'eſt pas poſſible en fait de religion, dõt les actiõs ſe doiuẽt reïterer ſi ſouuent, que l'hypocriſie les puiſſe touſiours ſi bien ioindre & aſſortir, qu'il n'y en ait quelque vne qui ſe laſche & deſcouure la piperie. Le Seigneur du Haillan Hiſtoriographe de France, qui a promis de faire voir l'hiſtoire entiere de ce Roy, & en a donné l'abbregé en ſon liure excellent & iudicieux des affaires de France, parle de ſa religion en ces termes. *Iamais homme ne fut plus bigot & ſuperſtitieux que luy, il faiſoit des choſes qui eſtoient bonnes en apparence, mais à mauuaiſe intention, & par ſa bigotterie il penſoit tromper Dieu & le monde. Les ſuperſtitieux & bigots ne craignent pas de faire mal, pour l'opinion qu'il ont d'auoir leur abſolution par les actes de leur bigotterie & ſuperſtition.* [l] *Il oſtoit aux pauures pour donner aux Egliſes, & plus foula ſon peuple de tributs & de tailles, que*

Pelerinages de Louys XI.

Maxime de Machiauel.

i L'opinió qui paſſe par le peuple de la ſainteté de ſon Prince faict de grands efforts. Sertorius auec ſa biche auoit imprimé telle ſuperſtition en la teſte de ſes gens, qu'ils ne penſoient pas d'eſtre gouuernez par vn homme qui auoit les yẽs & l'entendement plus grands qu'eux : mais croyoient fermemẽt que c'eſtoit quelque Dieu qui les conduiſoit.

k On fait autheur Machiauel de ceſte maxime, que le Prince nouueau ne peut obſeruer toutes les choſes pour leſquelles les hommes ſont eſtimez bõs, eſtant ſouuent contrainct pour maintenir ſon Eſtat, de faire des choſes contre la foy & religion, ſortir du biẽ quand il le peut, entrer au mal quand il y eſt contraint.

l L'hypocriſie ne peut durer long temps. La menterie ne peut tromper lõguemẽt. La nuict ne dure que tant que le Soleil eſt eſloigné de l'horiſon. Les iugemens s'arreſtent bien ſur ce qu'ils voyent. *Perche*, dit Machiauel, *tocca à ciaſcuno à vedere, à pochi à ſentire*, mais à la fin le maſque tombe.

Digitized by Google

que nul autre Roy de ſes predeceſſeurs: auſſi rendit-il ſon peuple mal affectionné enuers luy.

Il ſe confeſſoit ſouuent, parce qu'il touchoit les malades des eſcroüellesvne fois la ſepmaine. C'eſt le ſeul miracle qui eſt demeuré perpetuel en la religion des Chreſtiens & en la maiſon de France. Que ce mal, dót le germe eſt vne incorrigible cacochimie, l'apparence vn vlcere hideux à voir, dangereux à toucher, pour la pluſpart incurable, ſe gueriſſe par ces paroles, *le Roy te touche, Dieu te guerit*, ce ſont merueilles par deſſus la portee du diſcours & du iugement. [m] Ie dis miracle perpetuel, car depuis Clouis premier Roy Chreſtien, il a continué à ceux qui ont ſuccedé à ſa religion & à ſa Couronne, les autres Royaumes ont bien eu de pareilles graces gratuitement donnees, mais elles n'ont pas duré. Les Roys d'Angleterre gueriſſoient l'epilepſie, ceux d'Hongrie la iauniſſe, ceux de Caſtille les demoniaques.

Gueriſon des eſcroüelles.

m Que Clouis ait guery le premier des eſcroüelles on le tire de l'epiſtre d'Hormiſda Pape. Sainct Louys adiouſta à la ceremonie de l'attouchemẽt le ſigne de la Croix. Ce bras eſt à Poblette, où les eſcroüelleux vont en pelerinage pour eſtre gueris.

Ie n'ay pû recueillir quelles perſonnes il employoit pour le ſeruice de Dieu & la conduite de ſa conſcience. [n] Ie trouue qu'outre le grand Chappelain ou Archichappellain, il auoit deux Chappellains & vn Clerc de Chappelle, & qu'vn Cordelier nómé frere Iean Vouſte, fit lon-temps l'vne de ces charges. La Chronique dit que peu de temps auãt ſa mort il fit ſon Conſeiller & Aumoſnier vn Docteur de Tours nommé Maiſtre Martin Magiſtri, lequel mourut à Clery apres le voyage de ſainct Claude. Dans les comptes de la deſpence de ſa maiſon, on void qu'il óbligea la ville de Tours de payer tous les iours de la ſepmaine, le Vendredy & Samedy exceptez, vne piece *de bœuf Royal* d'vn pied en carré, aux Lepreux de la maladerie de Tours, & pour ce faire paya la ſomme

n On trouue que celuy qui eſtoit chef & directeur du ſeruice de Dieu en la maiſon du Roy, eſtoit appellé Apocriſaire ſous la premiere race, Archichappelain ſous la ſeconde, & grand Chappelain, & grand Aumoſnier ſous la troiſieſme.

Piece de bœuf donnee aux Lepreux.

de mille liures, employees à l'acquisition des rentes & heritages, pour la fondation de ceste piece. La lepre qui se faict d'vn sang aduste & melancholique, demãde des viandes moins terrestres[o], estant certain que l'aliment engendre les maladies, & engendrees les entretient.

[o] L'air, l'eau, & la nourriture peuuent, non seulement alterer la temperature du corps, mais encores celle de l'esprit. *Sunt qui non corpora tantùm, Verum animos etiam valeant mutare liquores.*

Il accorda à la saincte Chappelle du Palais de Paris la moitié des regales, pour les employer à l'entretenement de l'Eglise & de ses ornemens. Il fonda les Religieuses Cordelieres de l'AueMaria, qui estoit l'ancien conuent des Beguines, sorte de Religion qui estoit comme neutre entre les mariees & les Roligieuses. Son effigie & celle de la Reine Charlotte se void en la vitre du chœur. Il enrichit de grãds reuenus les Eglises de Nostre Dame de Clery & de la Victoire.

Estant à Lyon en l'annee 1476. il donna au Chapitre de l'Eglise de Foruiere[p], les rentes & gardes de S. Simphorié le Chastel, la ferme de la Chastellenie de Charlieu, pour l'obliger à dire tous les iours quelques Messes à vne Chappelle appellee Nostre Dame de bó Cõseil. Les lettres qui en furent expediees mõstrẽt la grãde deuotiõ de ce Prince au seruice de la Vierge Marie, & commencent en ces termes. *Nous ayans consideration aux tres-grandes & singulieres graces que Dieu nostre Createur nous a faict par cy-deuant, à l'intercession de sa benoiste mere la glorieuse Vierge Marie, à laquelle apres Dieu son fils, nous auons tousiours eu special refuge & esperance, & laquelle en la conduite de nos plus grands faicts & affaires, nous a tousiours imparty sa grace & intercession enuers Dieu son fils, tellement que par son moyen & ayde nos Royaumes & Seigneuries sont graces à Dieu conseruees, entretenuës & demeurees en leur entier, sous nous & nostre vraye obeyssance, nonobstant quelsconques entreprises, machinations & conspirations*

[p] Cette Eglise est vne des remarquables antiquitez de la ville de Lyõ. Le mot de Foruiere vient de *Forum veneris* ou *Forum vetus*. Elle est fort obligee à la memoire de S. Thomas Archeuesque de Cantorbery.

I'ay eu cecy par m. Faure Thresorier de la grande Eglise de Lyõ.

Digitized by Google

qu'ayent eſté faictes depuis noſtre auenement à la Couronne, alencontre de nous & de noſtredit Royaume, Seigneuries et ſujets, tant par nos ennemis & aduerſaires, qu'autres nos rebelles & desobeyſſans sujets, leurs adherans & complices.

Il a eſté inſtituteur de pluſieurs choſes pieuſes, dont l'obſeruation a paſſé iuſques à nous [q]. Sa deuotion à la Vierge Marie luy fit ordonner qu'à l'heure de Midy chacun prieroit au ſon de la cloche, & diroit la ſalutation de l'Ange pour la paix du Royaume.

q L'inſtitutiõ de la priere qui ſe faict à midy, au ſon de la cloche fut le premier iour de May. 1472.

L'Empereur Charlemagne a eu de grandes & eminentes vertus. Il ſe declara ennemy de Didier Roy des Lombards qui s'eſtoit reuolté contre le Pape. Il pacifia l'Italie, dompta les Saxons, chaſſa les Sarrazins d'Eſpagne. Mais ceſte entrepriſe fut plus grande & hardie que proffitable & heureuſe: car Gannes, autrement dit Gannelon, le trahit, & fut la cauſe de la memorable route de Ronceuaux [r], où ſe perdirent ces braues & genereux Caualiers, dont la valeur incroyable n'eſt plus creuë que ſur la verité des Romans. Il ioignit l'Empire Romain à la Monarchie de France. Mais le Diadéme Imperial ne le guerit pas de grandes afflictions d'eſprit qu'il eut tout le temps de ſon Empire, par la reuolte des Sarrazins en Eſpagne, des Eſclauons ou Danois & des Normans. Trois ans deuant ſa mort, en l'aage de ſoixante huict ans, il s'adonna aux choſes ſainctes & au ſoin de la Religion & de l'Egliſe, dreſſa l'Vniuerſité de Paris, par l'aduis d'Alcuin ſon Precepteur, & la peupla des plus ſçauantes teſtes de ce temps-là.

Eloge de Charlemagne.

Fondateur de l'Vniuerſité de Paris.

r En la vallee de Ronceuaux moururẽt ces vaillans Capitaines, Rolãd, Renaud de Montauban, Arnould de Beilande, Ogier le Danois, Charlemagne fit ces quatrevers ſur la mort de Roland fils de ſa ſœur.

Tu patriam repetis triſti nos orbe relinquis,
Te tenet aula nitens, nos lachrymoſa dies,
Sed qui luſtra geris octo & binos ſuper annos,
Ereptus terris, iuſtus ad aſtra redis.

Il eut quatre femmes & pluſieurs cõcubines, la grãdeur de ſa vertu & les merueilles de ſa reputatiõ le rẽdirent comme adoré de ſes peuples & redouté des eſtrãgers [s]. Le Sophi de Perſe & le Preſte-Ieã d'Ethiopie

ſ Charlemagne fit vn liure pour la reformation de l'Egliſe, qui porte auiourd'huy ceſtiltre *Capitula Caroli Magni*, & contient des preuues de ſa grande pieté. Quand il alloit aux Egliſes collegiales & aux Monaſteres, il pſalmodioit auec les Preſtres, diſoit les leçons de matines, & les faiſoit dire à ſes enfans & aux autres Princes de ſa Cour.

Digitized by Google

recherchét ſon alliance. Il baſtit deux belles maiſons, l'vne à Iughelheim lieu de ſa naiſſance, l'autre à Nieumegue, ſur le pôt de Majence, ouurage de dix annees, qui vn an auant ſa mort par vn ſoudain embraſement fut ruinee en moins de deux heures. Il edifia l'Egliſe d'Aix la Chappelle où il eſt enterré, durant ſa vie il fit aſſembler ſix Conciles, à Majence, à Reims, à Tours, à Chaalons, à Arles, à Francfort, & fit des reglemés pour la reformation de l'Egliſe. Il mourut le vingt huictieſme Ianuier & le huictieſme iour de ſa maladie, l'an huict cens quatorze, le ſoixante vnzieſme de ſon aage, & le quarante-ſept de ſon regne, inclus quinze ans de ſon Empire.

Ses baſtimés.

Sa mort.

Pour ſes grãdes & heroïques vertus qui ſeruẽt d'exẽple & de patró aux Princes, & pour ceſte grãde magnificẽce aux Egliſes, pour laquelle Philippe de Cõmines dit, qu'vn Chartreux appelloit ſainct, Iean Galeas Duc de Milan, le Roy Louys XI. voulut que le iour de ſa mort fuſt chommé & ſolemniſé comme le Dimãche. L'Egliſe ne ſolemniſe pas la naiſſance des ſaincts, elle fait feſte du iour de leur mort, qui eſt vne ſorte de naiſſance toute autre que la premiere, n'y ayant non plus de proportion du monde d'où ils ſortent, au Ciel où ils entrent, qu'il y en a du ventre d'où ils ſortent, au monde où ils entrent. Il fit oſter ſa ſtatuë du rang où elle eſtoit entre celle des Roys, pour en faire vne image ſur l'Autel de la Chappelle du Palais, auec celle de S. Louys. Il voulut que la ſienne fuſt en ſon rang, d'autre façon & à genoux deuant l'image noſtre Dame.

Sa ſepulture.

e Philip. de Commines viſitãt l'Egliſe de Pauie, & voyant la ſtatuë de Iean Galeas Duc de Milan à cheual, plus haute que l'Autel, qu'vn Chartreux natif de Bourges appelloit ſainct, il luy demanda pourquoy il l'appelloit ſainct, puiſque les villes qui eſtoiẽt pourtraictes autour de luy eſtoient autant de marques de ſa tyrannie: il reſpondit tout bas, nous appellons ſaincts en ce pays icy tous ceux qui nous font du bien. Il fit baſtir ceſte Chartreuſe.

Mais quelque grande ardeur de zele qu'il eut enuers l'Egliſe, il ne laiſſa pourtant de faire cognoiſtre aux Papes, en quoy & pourquoy ils eſtoient obligez à la Couronne de France. Les Roys de France ont merité

Les Papes obligez à la Couronne de France.

Digitized by Google

le glorieux ſurnom *de fils aiſnés de l'Egliſe*, pour l'auoir deffendu de grands ennemis, & deliuré de terribles perſecutions. Encore trouue-on qu'à la derniere, dõt elle eſt menacée, elle n'aura autre liberateur qu'vn Roy de France[u], ce qui a fait dire & écrire à pluſieurs, que la Majeſté de l'Egliſe ne ſera abbatuë tant que durera celle de la Couronne de France. La deuotion de Louys ne le rendoit pas inſenſible aux injures que la puiſſance tẽporelle pouuoit receuoir de la Spirituelle. Le Pape Pie II. Paul II. & Sixte IV. cognurent bien que ceſt eſprit n'eſtoit pas pour ſe ſouſmettre en toutes choſes ſans en connoiſtre la raiſon. Il ne diſſimula pas le tort que Sixte IV.[x] faiſoit à ſa dignité de Pere & de Paſteur commun du peuple Chreſtien, en ſe bandant contre les Republiques de Florence & de Veniſe, & ſupportant les exactions induës qui ſe faiſoient en la Chancellerie de Rome. Il deffendit à tous d'y enuoyer argẽt pour en auoir des prouiſions de benefices, par bulles & graces expectatiues, à peine de confiſcation de corps & biens, fit don aux denonciateurs, des meubles, bagues & cheuaux des contreuenans. Il eſtablit des Commiſſaires par les principales villes du Royaume, pour voir & viſiter les bulles & prouiſions qui ſeroient apportées de Rome, affin de ſçauoir ſi elles eſtoient contraires aux priuileges & libertez de l'Egliſe Gallicane. [y] Il commanda aux Eueſques & Prelats qui reſidoient en la Cour de Rome, de veiller ſur leurs troupeaux, de ſe tenir en leurs Eueſchez à peine de priuation du temporel de leurs reuenus, & de ſe preparer à la tenuë du Concile de Lyon, quand il ſeroit conuoqué, ſur l'inſtance qu'il en vouloit faire au Pape. Il fut aduerty que les Religieux allans aux Chapitres generaux de leur ordre hors le Royaume,

Prouiſions abuſiues.

u Ceſte opinion eſt fondée ſur vn traicté de l'Apocalypſe, quelques vns attribuent à ſainct Auguſtin, d'autres à quelques peres anciens, & pluſieurs à Rabanus. Voy ſur ce ſujet le 8. diſcours ſur l'Apocalypſe, *du R. P. le Docteur Suares de S. Marie, Portugais, predicateur du Roy.*

x Le Pape Sixte offencé de la violence faite au Cardinal Riatio ſon Neueu & à l'Archeueſque de Piſe, excommunia les Florentins, & declara qu'il employeroit contre eux & les Venitiens *ſa perſonne, biẽs, & tout ce qu'il pourroit finir.* Le Roy ſur cet aduis iugea n'eſtre raiſonnable que le bien deſtiné au ſeruice de Dieu fuſt employé à la guerre, & fit deffences de porter argẽt à Rome.

y Le Sire de Gaucourt Chambellan du Roy, fut commis en la ville d'Amiens. La Commiſſion eſt rapportée par le ſieur du Tillet.

Digitized by Google

eſtoient employez à porter des pacquets & des aduis, il leur fit deffence d'aller aux Chapitres qui ſe tiendroient aux Prouinces eſtrãgeres. La peine fut diuerſe. Il ordonna le banniſſement à ceux de Ciſteaux & de Cluny, & les declara incapables de tenir benefices en France, & pour le regard des Mendians, outre le banniſſement, il dit, *qu'il extirperoit, deietteroit & mettroit hors du Royaume tous les Religieux de l'ordre de ceux qui contreuiendroient à ſon Edict.* Religieux employez aux meſſages.

Quelque reuerence qu'il porta aux gens d'Egliſe, ſi ne voulut il point qu'ils ſortiſſent des inſtructions publiques, pour faire les cenſeurs des affaires d'Eſtat: car telles ſortes de diſcours agitent plus les eſprits qu'ils ne les allegent. Ce ne ſont que nuées qui eſclatent en des bruits de ſedition, irritent les Princes [a], ſemblent les fleches de Thracе tirées contre le Ciel pour l'appaiſer. Il fut aduerty que Frere Anthoine Fradin Cordelier natif de Ville-Franche en Beaujolois, parloit hardiment de la mauuaiſe adminiſtration des affaires, il enuoya Oliuier le Daim à Paris ſur le commencement de l'année 1479. pour luy faire defendre la chaire. Le peuple qui va comme on le mene, ſe mutina contre ceſte pourſuitte, & ſuiuit en trouppe ce Predicateur pour le defendre, les femmes meſmes portoient des pierres & des couſteaux en ſon ſermon, pour s'en ſeruir contre ceux qui l'euſſent voulu offencer. Sermõs ſeditieux.

D'vne licence on en vid naiſtre pluſieurs, comme les fautes s'entreſuiuent, & la ſedition fut pour éclorre quelque grand mouuement [c]. La Cour de Parlement y mit la main en telle ſorte, qu'elle donna ſujet au Roy de ſe contenter pluſtoſt de la repentance que de la peine de ce ſimple peuple. Elle commanda Vne faute attire l'autre.

[a] Les diſcours des affaires d'Eſtat en vn temps rude & difficile entrent dãs les eſprits ſeditieux, comme cloux ardans dans bois verd. Ce ſont canaux, dit M. le Preſident du Vair, par leſquels ſe diſtillent les affections dont le vulgaire s'abreuue, & dont il eſt puis apres pouſſé à de bonnes ou mauuaiſes actions.

[b] Les peuples vont cõme troupeaux qui ne conſiderent pas *quò eũdum, ſed quò itur.*

[c] Les fautes legeres ſe doiuent reparer auec le pardon, les grãdes auec la ſeuerité, & le Prince, comme Iulius Agricola, ne ſe doit pas touſiours appaiſer par la peine, il faut que ſouuent il ſe contente du repentir de ceux qui ont failly, *Nec pœna ſemper, ſæpius pœnitentia cõtentus eſſe debet.* TAC.

[1] Les deffences par cet Edit donné à Selongnes le 3. Septẽbre 1476. ſont generales contre les Religieux de l'ordre de Ciſteaux, de la Chartrouſe, de Cluny, & les quatre Mendians: mais les Chartreux ne ſont point compris en la peine. Par le meſme Edict, il eſt parlé des freres Mineurs de trois ordres.

Digitized by Google

au Cordelier de ſortir de Paris, & de ne preſcher ſeditieuſement en nulle autre Prouince. Elle cõſidera que la France auoit veu & ſouffert de terribles agitations par le vent de ſes eſprits, & que l'Angleterre auoit eſté trauaillée violemment ſous le regne du Roy Richard, par les ſermons ſeditieux d'vn ſeul homme, qui voulant confondre tous les ordres en vne pernicieuſe égalité, diſoit touſiours en ſes ſermons, que quand Adam mangea la pomme, il n'y auoit point de Gentilhomme, que la nature miniſtre de Dieu auoit creé tous les hommes de meſme forme, les auoit jetté en vn meſme moule comme freres & compagnons, logez en meſme terre[d], & que ſi Dieu euſt voulu faire ceſte diſtincton entre les hommes, il euſt dés le commencement ordonné ceſte difference.

Vn grand homme de ce temps dit ſur ce ſujet ces paroles, ſi belles, illuſtres & veritables, que l'Hiſtoire ne s'égare point de faire quelque pas hors du grand chemin pour les conſiderer. *C'eſt de verité*, dit-il, *choſe eſtrange que de la force de la parole, principalement animée de la paſſion. Car vous diriez quaſi qu'elle moule & peſtrit les ames, & que c'eſt vn feu allumé qui rencontrant vn autre corps l'allume & l'enflamme, pour ſi loin qu'il ſoit de luy, comme la Napthe qui s'allume à la ſeule veüe du feu[e]. I'ay ſouuent obſerué des hommes, qui, non pas auec vne parole eloquente, mais à peine articulée & intelligible, ſãs aucun diſcours de raiſon, mettoient le peuple qui les oyoit, en cholere, pour ce qu'ils y eſtoient, tant ayſément les paſſions ſe communiquent par la parole, & paſſent de celuy qui parle à celuy qui entẽd.* La meſme jalouſie qu'a le mary pour l'hõneur de ſa femme[f], le reſſentimẽt qu'a le fils pour l'amour de ſõ pere, les meſmes mouuemẽs qu'a le fidele miniſtre pour le ſeruice de ſõ Prince, le Predicateur les doit auoir pour la gloire de

Puiſſãt charme du diſcours.

d Les Eueſques d'Angleterre ayant défendu la chaire à Iean Balſ Preſtre d'Angleterre, il alla preſcher par la cãpagne ſeditieuſement, & ſe faiſoit ſuiure par le peuple. Eſtãt à Blachen écouté de deux cens mille hommes, il commence en ces termes. *Vvham Adam delſt and Eue ſpan vvho vvas than a Gentlemã. Quand Adam mangea la pomme où eſtoit le Gentil homme?*

e Que ne fait l'eloquence en la bouche d'vn homme de bien & de creance, puis que ſor ãc d'vn eſprit broüillon & ſeditieux, elle a de ſi grands effects? Vn ſeul mot d'vn homme digne de foy, ὡς λόγος ὁ τῶν ἀγαθῶν ἀνδρῶν οὐκ ἀδύνατος ἀξιόπιστος, dit Polybe, peut deſtourner les hõmes de mauuaiſes entrepriſes & les porter aux bonnes. L'eloquence en vn méchãt hõme eſt du poiſõ en vne coupe d'or.

Dieu, il doit ſeicher pour le zele de ſa maiſon, pour l'accroiſſement de ſon ſeruice; toute autre paſſion qui le tranſporte n'eſt que fureur.

Apres le ſeruice de Dieu la pieté regarde l'obeyſſance & l'honneur que l'on doit aux peres & aux parens. Il eſt vray que Louys commit contre ceſte loy, non ſeulement en ſon premier âge, dont la foibleſſe & facilité aux impreſſions d'autruy pouuoient excuſer ſa faute, mais en ſa pleine virilité qui le rendoit inexcuſable, & lors qu'il ne pouuoit ignorer que ſon deuoir enuers ſon pere eſtoit ſi naturel, ſi religieux, & ſi eſtroictement commandé par les loix diuines & humaines, qu'il eſt vaincu par tout autre deuoir [f]. La ioye que le Roy Charles VII. eut de ſa naiſſance, ne luy dura pas ſi long-temps que la triſteſſe qu'il eut de ſes deſobeyſſances. Il auoit crié comme les autres Noë quād il nâquit, & ce mot qui en ſa ſource ne ſignifie que repos & conſolation, fut préſage de l'ennuy & de la peine qu'il en eut toute ſa vie. Il eſt vray que ceſte morne ſeuerité dont il regardoit toutes ſes actiõs, fut bien cauſe de ſes débauches [f]. Car ne voulant ſeparer l'auctorité de pere de celle de Roy, il ayma mieux le tenir en crainte & en obeyſſance par la ſeuerité de l'vn que par la douceur de l'autre, creut ne pouuoir mieux joüyr de ceſt eſprit qu'en le tenant de court, & retenant les eſlancements de ſon courage, & qu'eſtant en neceſſité il ſeroit touſiours en obeyſſance.

Quel fut Louys XI. enuers ſõ pere.

Il auoit dix-huict ans auant que d'auoir aucun appanage, non pas meſmes ce qui luy appartenoit depuis le iour de ſa naiſſance: car le pere conſideroit, que ſi en l'âge de douze à treize ans, & lors qu'il n'auoit aucune part en l'Eſtat, il s'eſtoit faict chef d'vne grande émotion, l'accroiſſement des moyens & de l'âge le porteroit

[f] Tous les offices de la pieté cedent à celuy de l'enfant enuers le pere, le fils qui void ſon pere & ſon fils en danger de vie, s'il ne peut ſecourir les deux, il doit laiſſer ſon fils pour ſauuer le pere, car l'obligation qu'il luy doit eſt plus ancienne que l'amour qu'il porte à ſes enfans. Cymon ne pouuãt pour ſa pauureté donner la ſepulture à ſon pere que premier il n'eut payé ſes debtes, vendit ſa liberté.

[f] La rude, ſeuere, & imperieuſe procedure des peres enuers leurs enfans les fait deſpiter & deſbaucher. Voicy vn conſeil tant diuin que S. Paul donne aux peres. *Parentes ne prouocetis ad iracundiam filios veſtros ne deſpondeant animam.*

porteroit à de plus grandes entrepriſes. Le premier exemple de ſa deſobeyſſance fut le trouble de la Praguerie, qui a eſté repreſenté cy-deſſus, lors qu'il ſe laiſſa prendre & ſe déroba du Comte de la Marche ſon Gouuerneur, que les Chroniqueurs ont appellé prince du ſang, & par erreur pris la femme pour le mary. Car il eſt vray que Iacques de Bourbon g Cõte de la Marche, Roy de Naples, & fils de Iean de Bourbõ premier Comte de Vendoſme, n'ayant eu de ſon premier mariage qu'vne fille, la donna à Bernard d'Armagnac Comte de Perdriac, & par ce mariage porta le nom de Comte de la Marche & Gouuerneur de Louys XI. h

La Praguerie.

g Eleonor de Bourbon, fille de Iacques de Bourbon Comte de la Marche, mariée au Cõte de Perdriac, fils du Comte d'Armagnac.

h On écrit que Louys chaſſa le Comte de la Marche ſon Gouuerneur, parce qu'il auoit aduerty le Roy Charles que le Duc d'Alençon eſtoit venu à Nyort pour le ſubborner.

Pour ceſte raiſon il ne luy remit que bien tard la domination du pays de Dauphiné, & encores en luy remettant il ne voulut que la deſtitution des officiers dépẽdiſt de ſes caprices, ce ſage pere ayant bien recognu que ſes actions eſtoient ſi vagues, inconſtantes & contraires à elles meſmes, qu'il eſtoit quelquefois mal-aiſé de croire qu'elles fuſſent ſorties d'vn meſme eſprit, car il n'y a rien d'égal i s'il ne viẽt d'vne meſme reſolution. C'eſt pourquoy par les patentes qui furent expediées à Charlieu le 28. Iuillet 1440. le Roy ne reſerue autre choſe, ſinõ qu'il ne deſtituera les officiers eſtablis aux charges, & que le Chancelier de France gardera le ſeau de Dauphiné.

Chãcelier de France garde les ſeaux de Dauphiné.

i Les volontez des hõmes ſe changent nõ ſelon les mouuemens de la raiſon, mais ſelon les vents des occaſions. *Nemo non quotidie cõſilium mutat.*

Pour prendre poſſeſſion de ceſte Prouince, il enuoya à Grenoble Iean Seigneur de Gamaſches Cheualier, Gabriel de Bernet Eſcuyer ſieur de Targey, M. d'Hoſtel du Roy, qu'il appelloit ſes Ambaſſadeurs. k Ils preſenterent les lettres du Roy & celles du Dauphin au Cõſeil Delphinal, en preſence de Iuuenel des Vrſins Cheualier, Seigneur du Treynel Lieutenant en la Prouince, en l'abſence du Seigneur de Gaucour qui

k Cecy eſt tiré d'vn liure de la Chambre des Comptes de Dauphiné, intitulé *Liber Curia*, & m'a eſté enuoyé par *M. le Franc*, Threſorier de France.

Digitized by Google

en eſtoit Gouuerneur, & des principaux Seigneurs de la Prouince.

Eſtienne Guillon Preſident en ce Conſeil harangua ſur ceſte occaſion, mais d'vne façon qui tenoit fort de la rudeſſe & ſimplicité de ce temps-là, & qui parleroit aujourd'huy de cét air, on s'eſtóneroit pourquoy les pieds feroient tant de tort aux oreilles que d'en ſouffrir l'attention. l On trouuoit bien en ce tépslà des gens qui ſçauoient parler, mais peu capables de diſcourir elegamment. Il ſera fort aiſé de juger de la beauté du baſtiment par le frontiſpice, voicy la premiere periode de ceſte harangue. *Puis qu'il eſt du plaiſir de Meſſieurs les Ambaſſadeurs de noſtre tres-redoutable Seigneur & Prince Monſeigneur le Dauphin Louys, Que ie vous die aucune choſe faiſant à la matiere de leur Ambaſſade, pour obeyr à eux comme ie le dois faire, ie le diray au moins mal que ie pourray, à l'aide de noſtre Seigneur & de ſa mere, & auſſi à la bonne ſupportation & correction d'eux & de vous tous Meſſieurs, & pour le mieux deſduire ie prens pour theme*, filius datus eſt nobis dominator Dominus, & in manu eius poteſtas & imperium. *Iſaie troiſieſme & neufieſme chapitre.* m Tout le diſcours va de meſme cadence & s'eſtend ſur les loüanges du Dauphin toutes enuelopées, ou pluſtoſt noyées dãs les allegations de diuers paſſages de la Theologie & des loix.

Harangue du Preſidẽt au Conſeil Dolphinal.

l Ariſtote à vn cauſeur qui luy demãdoit ſi ſon diſcours n'eſtoit pas eſtrange, non, répondit-il, mais il eſt bien qu'vn homme ayant des pieds ſe donne vne ſi longue patience pour t'écouter.

m En ce temps-là les actions publiques ſe faiſoient comme les ſermons, & touſiours on prenoit quelque paſſage de l'eſcriture ſaincte, pour fondement du diſcours.

I'eſtime bien que lors on auoit plus de conſideration aux choſes qu'aux paroles, & que l'on ſe ſoucioit plus de faire que de parler, que les diſcours eſtoient ſans pompe & ſans vanité, & ne retenoient rien de ceſte effrontée parlerie qui veut faire croire que le battu doit payer l'amende, & que le vaincu eſt le victorieux. n Mais en ceſte action il n'y a ny choix de termes, ny choix de raiſon, & pour ne la rendre du tout

Simplicité de l'eloquence de ce temps.

n Thucydide & Pericles auoient charge au gouuernement de la Republique d'Athenes, & n'eſtoient iamais bié d'accord. Archidamus roy de Lacedemone appelloit vne lutte leur contention, & demandant à Thucydide lequel eſtoit le plus fort, il répondit, *Apres que i'ay mis par terre Pericles, il faict croire à ceux meſmes qui l'ont veu, qu'il n'eſt pas vaincu, & qu'il eſt demeuré debout.*

Digitized by Google

ſans inuention, il s'amuſe aux lettres du nom de Louys, & dit qu'en ce mot *Ludouicus*, il y a neuf lettres, la premiere repreſente la *liberalité* de ce Prince, la ſeconde qu'il eſtoit *veritable*, la troiſieſme qu'il *domineroit*, & ſeroit craint, la quatrieſme qu'il eſtoit *orthodoxe*, la cinquieſme *vigilant*, la ſixieſme *iuſticier*, la ſeptieſme *charitable*, la huictieſme *vertueux*, la neufieſme qu'il eſtoit remply de *ſapience*. Ayant acheué le panegyric du Dauphin, il donne ſur celuy de ſes Ambaſſadeurs & dit, que le ſieur de la Gamaſche qui s'appelle Iean eſt le precurſeur de Ieſus Chriſt, & l'autre l'Ange qui annonça ſon Incarnation à la Vierge Marie, pource qu'il s'appelloit Gabriel.

Ces ſortes d'eſcrits ſemblent aux medailles que l'on cherit plus pour les marques & le teſmoignage qu'elles rendent des doutes de l'antiquité, que pour leur propre beauté, auſſi n'en void on point qui ne porte quelque lumiere aux plus obſcures difficultez, & ne ſerue au reglement des grands affaires. On void au commencement de celle cy, [o] comme ce Preſident trauaille à deſabuſer ceux qui tenoient que le Dauphiné deuoit recognoiſtre le Dauphin du meſme iour qu'il eſtoit né, car il ſouſtient, *Que le fils aiſné de France ne peut eſtre recogneu pour Prince & Seigneur du Dauphiné, que apres qu'il a pleu au Roy luy en donner les prouiſions et le commandement.*

[o] Le Dauphin n'eſt recognu pour Prince du Dauphiné, qu'apres que le Roy luy en a donné le pouuoir.

Deſplaiſir du Roy Charles VII.

L'Hiſtoire a repreſenté en ſon lieu, comme il ſe retira en Dauphiné & de là en Flãdres. Deſplaiſir extreme au Roy & qui luy dura juſques ſur le bord de ſa foſſe. En l'vn & en l'autre de ſes voyages il fut touſiours accompagné de la neceſſité. Les bourſes de ſes ſeruiteurs épuiſées au voyage de Dauphiné, il emprunta

de ceux de Romans cent écus. La cedule qu'il en fit eſt gardée curieuſemẽt entre les papiers publics de ceſte ville.

Or il eſt vray que Louys XI. fut tel enuers Charles VII. ſon pere, qu'il ne deſira pas que Charles VIII. ſon fils le reſſemblaſt en cela, & redoutant que la diſpoſition de ſa nature ne fuſt ſecouruë par la nourriture, il ne ſe ſoucia de l'eſleuer aux vertus dignes de la charge des Princes. Ce manquement n'eſtoit pas tant de la faute du pere comme du temps, [p] où ceſte vieille erreur eſtoit jurée par les plus grandes familles, que l'eſtude des ſciences rabat les courages. Il voulut qu'il ne ſceut autre Latin que pour dire ces deux mots, *Qui ne ſçait diſſimuler ne ſçait regner.* [q] Le Prince laiſſe aſſez ſçauant ſon fils quand il l'a rendu capable de ſe faire obeyr. L'obeyſſance eſt la ſcience des Princes. [r]

Meſpris de la nourriture de Louys XI.

De deux filles qu'il eut il n'ayma que celle qu'il donna au Duc de Bourbon, l'aiſnée eſtoit vne triſte rẽcontre à ſes yeux, il faillit encores en l'affection qu'il deuoit à la mere, & ne luy donna pas telle part de ſon cœur qu'elle en deuoit auoir. Claude de Seiſſel dit, *Que tant qu'il fut en âge victorieux, il luy tint bien mauuaiſe loyauté de ſa perſonne, il la tint touſiours petitement accompagnée, & accouſtrée, la pluſpart du temps en quelque Chaſteau où il l'alloit voir quelquefois, plus pour deſir d'auoir lignée, que pour plaiſir qu'il prinſt auec elle, & pour la crainte qu'elle auoit de luy, & pour autres rudeſſes qu'il luy faiſoit ſouuent, eſt bien à croire qu'elle n'auoit pas grandes voluptez ny grands paſſe-temps en ſa cõpagnie, mais qui pis eſt à la fin de ſes iours il l'ẽuoya au Dauphiné, et deffẽdit expreſſemẽt qu'elle ne fut point aupres de ſon fils quãd il ſeroit Roy.* Des cõtentemẽs de la vie celuy du mariage eſt des plus deſirables. C'eſt

Louys XI. mauuais mary.

p On tenoit en ce tẽps-là que la ſcience faiſoit tort au courage, & l'on voyoit les plus vaillans de ce temps-là fort groſſiers & ignorans. On dit auſſi que l'Italie s'eſtant amuſée aux ſciences pluſtoſt qu'aux armes, auoit donné vn grand auantage à ceux qui l'auoient domptée.

q Le Roy Louys XI. ne vouloit point que ſon fils appriſt autre ſcience que celle de la diſſimulation, en laquelle il fut paſſé maiſtre, & diſoit auſſi qu'en liſant les liures il y trouueroit tant d'accidens & de perils, qu'il en deuiendroit moins courageux.

r Autre ſcience n'eſt neceſſaire au Prince que de bien commãder pour eſtre bien obey, ἰ πιθαν. χρεια παιδευσεως ἐστιν ἀρχοντος. PLVT.

Digitized by Google

vn pays rude, les chemins y ſont flanqués de hayes & de buiſſons. Il eſt impoſſible d'y aller iuſques au bout ſans eſtre accroché de quelque ronce ou eſpine, [r] & ce grand Prince qui puiſa abondamment toutes ſortes de ſciences dans les threſors de la ſageſſe eternelle, nombre entre ſes premieres felicitez la concorde du mariage, eſtimant heureux celuy qui a vne ſage fẽme, & aduouë qu'il n'y a rien de plus agreable à Dieu que la concorde coniugale.

Celle des freres ne luy plaiſt pas moins, il n'y en eut point entre le Roy & le Duc de Guyenne ſon frere, & l'on ne pouuoit pas dire d'eux ce que l'on eſcrit de ces deux Beſſons, dont l'vn reſſentoit les maladies de l'autre. Il n'y auoit entr'eux rapport de complexiõ ny de volonté. Le Duc de Guyenne ayant veu que ſes hardieſſes en la ligue du bien public, & celles des Ducs de Bretagne, de Bourgongne & de Bourbon, auoient eſté recompenſees, & que pour auoir des faueurs du Roy il eſtoit bon de ſe faire craindre, il continua touſiours ſes menees auec ceux qui luy pouuoient faire peur, & tenir ſon eſprit aux apprehenſions de la guerre.

Mauuais frere.

Cette grande rigueur que le Roy luy tint ſe pouuoit excuſer & ſouſtenir de ceſte grande raiſon, de n'agrãdir en tẽps de trouble & de licence les Princes du sãg. Si ſon frere euſt eu plus de part en l'Eſtat qu'il n'en auoit, & ſi ſon appanage euſt eſté plus prés de ſes ennemis, la ligue du bien public euſt duré dauantage. Il penſa au commencement de le contenter en luy donnant pour luy & ſes hoirs maſles le Duché de Berry, puis le Duché de Normandie, auec pouuoir d'impoſer toutes ſortes de ſubſides, mais il ne faiſoit cela que pour la neceſſité de ſes affaires, & pour diſſiper l'orage

[r] Le mariage eſt bon de ſoy, mais il eſt ſujet à de mauuais accidens. Pour eſclaircir ceſte verité, Gregoire apporte la cõparaiſon d'vn chemin net & droit, qui a neantmoins à coſté des buiſſons qui peuuent accrocher les habits. *In via quidem munda non offendimur, ſed à latere naſcitur quo pũgamur.* GREG. 12. MORAL.

[s] Deux freres furẽt eſtimez beſſons, parce qu'eſtans atteins de meſme maladie, le commencement, le progrez & le declin eſtoit eſgal en l'vn & en l'autre. AVG. *lib. 5. de la Cité.*

[t] Le Duché de Berry luy fut donné en appannage au mois de Nouembre 1461. & l'an 1465. il entra au Duché de Normandie, & és terres que le Duc d'Orleans y tenoit, comme les Comtez de Mortagne & Longueuille.

de la Ligue. Peu apres il le chaſſa de la Normandie, & le contraignit de ſe retirer en Bretagne auſſi pauure que iamais.

Ceſte rudeſſe eſtoit approuuee par l'aduis des Eſtats, qui ne iugeoient raiſonnable d'oſter vn ſi beau fleuró de la Couronne, & diſoient qu'il ſe deuoit contenter de l'offre que le Roy luy faiſoit de douze mille liures de rente en tiltre de Duché, & quarante huict mil liures de penſion, [a] à la fin il luy dóna le Gouuernemét de Guyéne, mais il commanda à Iean de Poupincourt Preſidét des Comptes de Paris, de ne luy remettre les lettres que premier il n'euſt rédu celles des autres appannages & ſatisfaict aux renonciations. Ce n'eſtoit qu'vn eſchantillon de la piece entiere, car il n'auoit de ceſte grande & belle Prouince de Guyenne, que le Bourdelois, le Baſadois & les Landes. Il n'en iouyt ny lóguemét ny paiſiblemét, car ſitoſt qu'il y fut il y trouua vn grand trouble pour les limites que les officiers du Roy diſputoiét cótre luy, & pour leſquelles le Duc de Bourgongne ſe voulut remuer, & à la fin cela ſe paſſa par appointement, qui fut veriffié au Parlemét deux ans apres. La mort luy dóna vn partage plus paiſible & aſſeuré en l'autre monde.

Appannage & deffiny en corps d'Eſtat.

[a] Cét offre eſtoit faite ſuiuát l'ordonnance du Roy Charles V. en Octobre 1374. par laquelle il voulut que Monſieur Louys de France ſon ſecód fils, euſt pour ſon appannage douze mil liures, & quarante mil liures pour vne fois pour dreſſer ſa maiſon.

Si elle n'euſt fait la meſme grace au Duc d'Orleás, & ne l'euſt tiré des ennuys de ceſte vie, il en eut declaré la cauſe de la meſme reſolution qu'il la fit cognoiſtre au Roy Charles VII. La mort violéte de Louys Duc d'Orleans ſon pere, ayant inuité les Anglois à monter ſur le Theatre pour y ioüer pluſieurs annees le perſonnage des Roys de France, luy fit prédre les armes, & ioindre la vengeance de ceſte mort à la deffenſe de la France. Il fut priſonnier à la bataille d'Azincourt & códuit en Angleterre, où il demeura vingt cinq ans. Sa liberté

Bataille d'Azincourt.

Digitized by Google

& ſon repos vindrent du coſté d'où eſtoient ſorties les cauſes du mal'heur de ſa maiſon & de ſa captiuité. Philip. Duc de Bourgongne paya deux cens mille eſcus pour ſa rançon, le maria à Marie de Cleues ſa niepce, & luy donna l'ordre de la Toiſon. [x] Il ne fut pas receu du Roy Charles VII. ſelon ſes eſperances & la grãdeur de ſa qualité. Ce meſcontentement le fit ioindre aux intentions des Ducs de Bourgongne, de Bretagne, d'Alençon, & autres grands Seigneurs qui s'aſſemblerent à Neuers, pour faire en ſorte que le Roy Charles VII. fiſt plus de cõpte & de leur qualité & du deſordre du Royaume qu'il ne faiſoit. [y]

Aſſemblee de Neuers l'an 1442.

x Le nue d'Orleans receut l'ordre du Duc de Bourgongne, l'an 1440. apres ſõ retour d'Angleterre. Sa rançon fut de deux cens mille eſcus.

y Aſſemblee des Princes mal-contents l'an 1442. à Neuers: L'Archeueſque de Rheims Chancelier de Frãce, fut enuoyé pour moderer leur colere, & les aſſeurer de tout ce qu'ils deſiroient.

Cela fut incontinent reparé, car les Anglois en faiſoient leur proffit, & le Duc d'Orleans reprit le rang & l'authorité que la dignité de ſa naiſſance luy donnoit aupres du Roy, lequel l'employa en la cõference qui ſe fit à Tours, pour la trefue entre la Frãce & l'Angleterre, ſous la faueur & renouuellement de laquelle il entreprit la conqueſte de Milan apres la mort de Philippe Marie. Le ſuccez de ceſte entrepriſe fit voir que trop legerement il auoit creu ceux qui la repreſentoient ſi facile, que le premier iour qu'il armeroit, la Lombardie luy deuoit donner le Chaſteau de Milan. Il paſſa en Italie pour entrer en la poſſeſſiõ du Duché, [z] mais comme on a touſiours reproché aux François, de ne penſer iamais au retour quãd ils paſſent les Mõts, eſtãt là il fut incontinẽt deſpourueu de moyens neceſſaires pour y faire quelque grãd effect, & fut cõtraint de finir ſes entrepriſes en meſme tẽps qu'elles commençoient. Le fruict de ſon voyage fut la cõqueſte du Cõté d'Aſte, le ſurplus demeura à François Sforce. Ce Cõté d'Aſte luy ſeruit de retraicte quelque tẽps apres, la grandeur de ſon courage ne luy pouuant

z C'eſt vne grande faute à vn Prince de croire legerement ce qu'on luy repreſente de la facilité d'vn grãd deſſein, encores que les retenus & moderez ſoient ſubjets à ſe laiſſer emporter à ces perſuaſions ſpecieuſes. *Credulitas error eſt magis quam culpa, quidem in optimi cuiuſque mentem facillimè irrepit.* C i c.

Cauſe de la mort du Duc d'Orleans.

permettre de demeurer aupres du Roy, pour le peu d'eſtime qu'il faiſoit de luy. Meſpris qui entama ſon cœur d'vne douleur ſi ſenſible, que Claude de Seiſſel ne trouue point d'autre cauſe de ſa mort.

Louys Duc d'Orleans ſucceda à ce mauuais traictement, & afin que ce meſpris fuſt vn contrepoids à la grandeur de ſon courage, il voulut que ſa nourriture fuſt moins exquiſe que la generoſité de ſon naturel ne le permettoit, & le contraignit par force d'eſpouſer ſa fille impuiſſante & contrefaicte,[a] luy donnant à ronger plus de vingt ans vn os d'ennuy & de regret.

[a] L'Autheur des memoires de la maiſon Royale de Bourbon dit, que Louys XI. faiſoit nourrir le plus groſſierement qu'il pouuoit Louys Duc d'Orleãs, afin de luy abbatre le cœur genereux de ceux d'Orleãs. Claude de Seiſſel dit, qu'il vſa enuers luy de beaucoup de rudeſſes, & taſcha de le faire mourir.

Suiuant ceſte maxime d'humilier les Princes de sõ ſang, il ne fit pas meilleur traictement au Cõte d'Angouleſme, & ne voulut qu'il penſaſt au mariage de la Princeſſe de Bourgongne, aymant mieux que ce grãd & puiſſant Eſtat fut en la puiſſance d'vn Prince eſtranger. Il redoutoit le courage de tous ſes proches, les tenoit comme opprimez ſous le rocher du meſpris & de la neceſſité, & les eſloignoit des grandes charges. La ſource de ſes liberalitez & de ſes bien-faicts eſtoit tarie pour eux, car il faiſoit de la France comme d'vn grand verger, duquel il coupoit, arrachoit, & tranſplãtoit les arbres comme il luy plaiſoit.

Ceſte grande & puiſſante maiſon de Bourbon, qui ſeule peut conter autant de triomphes que la France a eu d'ennemis, qui la premiere de toutes les autres a porté la Couronne Ducale, eſquiua ces coups[b]. Il la voulut heurter de la meſme rigueur que les autres, mais la trouua bien plus ferme, car elle le contraignit de cõuertir ſes outrages & ſa haine en d'autres effects de bien-veillance & d'affection. Car il donna le premier colier de l'ordre à Iean Duc de Bourgongne ſon frere, qui auoit eſpouſé Madame Ieanne de France, fille

Grandeur de la Maiſon de Bourbon.

[b] Ceſte famille royalle de Bourbon a eſté tant eſtimee de nos anciens Monarques, qu'elle a eſté la premiere entre les Princes du ſang, honoree du tiltre & dignité Ducale. Car ores que le Duché de Bourgongne fuſt long temps auparauant l'erectiõ du Duché de Bourbon, & eſt ce qu'il ne fut compris en la maiſon de France que du temps de Charles V. ſeulement, & fut le Duché de Bourbon erigé par Philippe de Valois ayeul dudit Charles V. Mem. *de la Maiſon de Bourbon.*

fille de Charles VII. & Madame Agnes sa fille à Pierre de Bourbon, auquel il confia tous ses grands affaires, luy donna les biens du Comte d'Armagnac, mais ne voulut qu'il portast le tiltre de Comte.

La Majesté. Apres les deuoirs qui obligent le Prince au seruice de Dieu & à l'amour des siens, il n'y a rien qui doiue plus tenir son esprit en action que le soin de la Maiesté, car c'est vn ressort si delicat que s'il se lasche ou deffait, toute la machine de l'authorité est en desordre, il deuient vn Roy de Tragedie. Quand ie parle de la Majesté, ie n'entends pas que pour la conseruer le Prince demeure comme les Roys de Perse, en vn chasteau de trois fossez, & autant de murailles [c], qu'on ne luy parle que par vne sarbatane, cóme aux Roys de Borney, & qu'il nevoye ses subiets que la teste nuë & couuerte de cendre, ou qu'il ne paroisse qu'vne fois l'an comme les premiers Roys de France, mais i'entends parler de ceste inuiolable & esclatant respect qui oblige le Prince à ne rien dire, faire, ou accorder contre la dignité de sa Couronne, ne peut souffrir d'estre contraint, & ne se monstre iamais aux actions publiques qu'auec tout ce qui est conuenable & necessaire à sa grandeur & puissance [d]. Ceste Majesté en fin semblable à la verge de Moyse, qui estãt tenuë en la main estoit l'outil des choses admirables, & rampant à terre n'auoit rien que de l'horreur & du mespris.

Vaine & ridicule grauité des Princes.

Maiesté compasee à la verge de Moyse.

Louys XI. eut tousiours vne grãde vigilance à maintenir ceste Maiesté, esperduëment desireux de la reuerence, du respect & de la reputation, bien que toutes ses façons priuees & familieres y fussent fort contraires. Ce soin fut la derniere chemise qu'il despoüilla. Il le fit paroistre sur le bord de ses levres lors qu'il en

[c] Les Roys de Perse ont esté plustost adorez que reuerez de leurs peuples. Ils demeuroient en vn Chasteau enuironné de trois fossez, & de trois murailles, ne parlãs qu'à peu de gens, & neantmoins auoient nouuelles en vn iour de tout leur Empire depuis le destroit de l'Hellespont iusques à l'Inde Orientale, par les sentinelles disposees sur les montagnes.

[d] Les actions, & les paroles des Princes sont tellement considerees, que les peuples en iugẽt comme ils les connoissent, & pource elles doiuent tousiours tenir du grand, & s'il peut, du diuin. Vn ancien estoit disoit, *que le Prince ne deuoit iamais parler deuant le peuple, autrement qu'il feroit sur le Theatre en vne Tragedie.*

pouſſa les dernieres paroles de ſa vie. Il luy dóna deux eſtançons, la crainte & l'admiration [e]. Vn autre l'euſt maintenuë auec la bien-veillance & l'authorité, mais il faillit ce premier chemin à l'entree de ſon regne, & ne le ſceut tenir depuis ceſt eſgarement. Il trouua des humeurs ſi farouches, ſi accouſtumees à la licẽce, que comme l'intemperance du malade iuſtifie la ſeuerité du medecin, il fut contraint de ſe ſeruir de la fureur pour faire ſages les furieux.

e L'auctorité ſouueraine du Prince eſt la Majeſté, qui eſt comme vne image viue & animee du grand Dieu que le Prince repreſente. Elle eſt l'appuy & la protection de l'Eſtat, & ne ſe peut meſpriſer, ny offenſer sãs que tout le corps s'en altere. *Majeſtas Imperij ſalutis tutela.*

Ainſi ſa Majeſté fut redoutee des plus grãds Princes de l'Europe, ne fut meſpriſee impunémẽt de perſóne, & reueree de tous ſes ſubiects. Ceſte Maieſté reſſembloit aux portraicts qui ſont plus beaux de loin que de prés. Elle eſtoit admiree aux Prouinces eſtrãgeres, mais on la voyoit comme obſcurcie en la nonchalãce & facilité dont il offençoit ſouuent les grãdes actiós. Les Caſtillans au voyage de Bayonne ſe mocquerent de voir ſi peu de pompe & de Maieſté autour de luy [f]. Aux iours de parade il faiſoit habiller quelqu'vn comme luy, bien que le Prince ne doiue iamais faire choſe qui le faſſe chercher parmy ſes ſeruiteurs, il faut que la ſplendeur de ſa Majeſté le deſcouure comme vne Aſtre ſur les moindres flambeaux. Coſtume de Louys XI. aux ceremonies.

f A l'entreueuë du Roy Louys XI. & d'Edoüard IIII. à Piquigny, Philippe de Commines fut habillé comme le Roy.

Les grands qui enuironnent le Prince rehauſſent la grandeur de la Majeſté. Les offices de la Couronne ſont ordonnez pour cela, & les grandes dignitez que la France cómunique aux grãds merites, adiouſtent la reuerẽce, eſchauffent & animẽt les courages à les meriter. Elle ſemble au iardin des Phæaces qui abondent en toutes ſortes de fruicts. Il eſt à propos de faire voir icy ceux qui durant ce regne en gouſterent [g]. Conneſtable. Louys de Luxembourg Comte de S. Paul. Autre que luy ne porta l'eſpee durant ce regne. Chance- Offices de la Couró- nr.

g Quand le Roy Louys XI. vint à la Couronne, il n'y a eu point de Cõneſtable. Artus Duc de Bretagne Comte de Richemont l'eſtoit ſous le regne de Charles VII.

lier. Pierre de Moruilliers, Iuuenel des Vrſins ſieur de Treynel, Pierre d'Oriole.

Grand maiſtre. Le ſieur de Nantoïllet, Iean de Croï, Charles de Melun, Anthoine de Croï, fils de Iean de Croï, Anthoine de Chabannes Comte de Dammartin. Grand Châbrier. Iean II. Duc de Bourbon [h]. Grand Chambellan. Iean d'Orleans Comte de Dunois. Anthoine de Chaſteauneuf ſieur du Lau. Mareſchaux de France. André de Laual ſire de Loheac, Iean Baſtard d'Armagnac Comte de Comminges, Ioachim Roüaut ſieur de la Gamaſche du Boiſmenard, Pierre de Roüă ſieur de Gye. *Ils n'eſtoient que deux iuſques au Roy François premier.* Admiral. Iean ſire de Montauban. Louys Baſtard de Bourbon Comte de Rouſſillon. Louys ſieur de Grauille, Maiſtre des Arbaleſtriers [i]. Iean d'Eſtouteville ſieur de Torcy, grand Bouteiller & Eſchanſon. Le ſieur du Lau.

h L'office de Grãd Chãbrier de France a eſté long temps en la maiſõ de Bourbon. Le Roy S. Louys le donna à Robert de France ſon fils. Louys I Duc de Bourbõ, Charles I Iean II. Pierre II Ducs de Bourbon.

i Le grand Maiſtre de l'Artillerie de France, ou le Colonnel de l'Infanterie ont ſuccedé à ceſte charge.

Le Roy Louys XI n'auoit point de grãd Eſcuyer.

On ne void point qu'il euſt de grand Eſcuyer, ny de grand Panetier. Ioachin de Rouaut fut à ſon ſacre premier Eſcuyer. Yuon du Fau grand Veneur. Louys de Laual ſieur de Chaſtillon, grand Maiſtre des Eaux & Foreſts.

L'ãcien ordre de France portoit que les Cheualiers Bãnerets, le grãd panetier, l'Eſcuyer Trenchãt, le grãd Eſchanſon, le grand Queux, ſeruiroient le Roy aux quatre feſtes annuelles, & on leur donneroit à chaſcun quarante liures, comme Louys XI negligea ceſte gratification, les autres oublierent ce deuoir.

L'vn des preceptes de la Majeſté porte que les marques de ſouueraineté ne sõt cõmuniquées [k]. Il permit toutesfois au Prince d'Orange de ſe dire *Prince par la grace de Dieu*, & au Roy René de Sicile de ſeeller en cire iaulne l'an 1469. ce qui n'appartient qu'aux Roys de

k ne nulle choſe le Prince ne doit eſtre plus eſpargnant que des honneurs qui dependent de ſa maieſté.

France, les autres Princes de la Chreſtienté ſeellent en cire de diuerſes couleurs, & à Charles Cõte d'Angouleſme deliurer les priſonniers aux nouuelles entrees qu'il feroit aux villes où il commandoit.[l]

Seau de France en cire iaune.

[l] En ce priuilege donné pour vne fois l'an 1477. à Charles Comte d'Angouleſme, les priſõniers des crimes de leze Majeſté furent exceptez.

Il fut bien retenu à donner les tiltres d'honneurs & de dignitez aux grãdes familles. Vn Prince ne ſçauroit auoir en cela trop de retenuë, car il arriue ſouuent que les conſiderations qui fauoriſent le particulier merite d'vne perſonne, finiſſent auec elle quãd elle meurt, & quand la dignité eſt attachee à la perſonne, comme ſont les tiltres feodaux des Ducs, Marquis, Comtes & Barons, la famille pour laquelle la gratification en a eſté faicte s'en trouue deſpoüillee quand les terres en ſortent[m]. De là vient qu'en Angleterre telles dignités ne ſont point conioinctes aux terres & aux fiefs, mais au ſang & à la ſuite des familles. L'Allemagne ne les communique pas à toute la poſterité, ains ſeulement à ceux qui deſcendent des maſles. Il y a des maiſons qui d'elles meſmes ſont ſi grandes & ſi illuſtres qu'elles honnorent les tiltres qu'on leur donne. Le Roy Charles VII. ſon pere ayant erigé en Pairrie la Comté de Foix pour Gaſton de Foix, il confirma ceſte erectiõ, mais il n'en fit point de nouuelles. Ceſte maiſon de Foix eſtoit en ce tẽps là des plus illuſtres de la Chreſtienté, & ſe cõparoit aux ſouueraines[n]. Gaſton de Foix qui viuoit du temps du Roy Charles V. alloit du pair auec les Roys.

[m] Pluſieurs n'approuuẽt pas que les tiltres feodaux de Ducs, Marquis, Comtes & Barons ſoient donnez en France à la terre & non au ſang, car il aduient que tel perdãt ſa terre, perd auſſi le moyen de ſouſtenir le tiltre qui luy demeure.

[n] On void qu'aux grandes ceremonies les Cõtes de Foix ſont nõmez deuant les Princes, & precedent les Comtes de Vẽdoſme. La raiſon n'eſt autre ſinonque les aiſnés des maiſons des Princes precedẽt les puiſnez des autres maiſons, & pource aux Eſtats tenus à Tours, les Cõtes de Neuers, d'Eu & de Foix precedent le Comte de Vendoſme.

Train magnifique du Cõte de Foix.

Quãd le Roy Charles VI. fut à Thoulouſe, il enuoya le Cõte de Sãcerre Mareſchal de Frãce, & le Seigneur de la Riuiere, l'vn des premiers de ſon Cõſeil, vers le Cõte de Foix, qui eſtoit lors à Mazere, pour le prier de le venir trouuer, ou que luy meſme l'iroit voir. Il ne s'excuſa ſur les indiſpoſitions de ſa grãde vieilleſſe,

& marry de ce qu'il n'auoit préuenu ceſte ſemonce, partit de Mazere auec ſix cens cheuaux, vint trouuer le Roy à Thoulouſe, & l'hiſtoire dit, que ſe preſentant au Roy il eſtoit ſuiuy de deux cens Gentils-hommes tous veſtus de ſoye, & remarque entre ceux-là le Vicomte de Bruniquet & ſes freres, Roger d'Eſpagne[n] Seigneur de Monteſpan, ſorty du ſang d'Arragon & chef de la maiſon de Monteſpan, & le Seigneur de Corras qui le premier a eſleué l'honneur des Comtes de Caramain, maiſon grande & riche, alliée à celle de Foix, & qui (puiſque les maiſons & les familles ont leurs periodes ainſi que toutes les autres choſes du monde) ne pouuoit deſirer vne plus glorieuſe cheute qu'en la maiſon de Monluc, où elle commence à renaiſtre. Le Roy Charles VI. luy rendit ceſte viſite aux eſtreines de l'année [o] 1390.

Origine des maiſõs de Mõteſpan & de Caramain.

Il fauoriſa auſſi de ſemblables declarations d'honneurs la maiſon de Laual, qui long-temps auparauant eſtoit tenuë des plus illuſtres de France, n'ayant iamais eu faute ny d'enfans ny de premieres dignitez & alliances de France, comme celle qui a pour tige la maiſon de Montmorency [o] premiere Chreſtienne de France, & n'y a difference entre leurs armes que des cinq coquilles d'argent adjouſtées à la Croix. Pource il voulut que François de Laual Seigneur de Gaure, fils d'vne fille de la ſœur du Roy Charles VII. tinſt le meſme rang que les Comtes de Vendoſme, tant au Conſeil qu'au Parlement, & autres actiõs publiques, & en fit expedier ſes lettres au Mans le 29. Nouembre l'an 1467. pour ſeruir de priuilege ſpecial & perpetuel à ſa poſterité.

Maiſon de Laual.

Il auoit fort meſpriſé les marques glorieuſes & honnorables [p] de la Majeſté. Bodin écrit qu'ayant

n Eſpagnolet d'aſpagne fils de Roger d'Eſpagne fils de Leon d'Eſpagne.

o En ce voyage le Comte inſtitua ſon heritier le Roy Charles VI. qui toutesfois ne l'accepta pour ne frauder le Vicomte de Caſtellan, legitime heritier.

o On rapporte l'origine de la premiere maiſon de Montmorency au temps de ſainct Denys, par lequel le premier conuerty des Cheualiers de France, fut vn Seigneur de Montmorency, & pour ce l'ancienne deuiſe de ceſte maiſon eſt, *Dieu ayde aux premiers Chreſtiens.*

p De tout tẽps les Princes ont eu des perſonnes ordonnées pour ſeruir en temps de paix & de guerre, à l'ornement de la Majeſté & à la grandeur Royale, les Heraults ont eſté inſtituez en France pour ce reſpect, ils portent en temps de paix les mailles ſur le haut de l'eſtomach, & en temps de guerre la cotte d'arme ſemée de fleurs de lys. I'ay conté en l'egliſe & au Cloiſtre de ſaincte Catherine du Val des Eſcoliers vne vingtaine de leurs ſepultures, qui monſtrent la forme de leurs maſſes & de leurs écuſſons.

Digitized by Google

chaſſé preſque les Genuils-hommes de ſa maiſon, il ſe ſeruoit de ſon tailleur pour tous Herauts d'armes, & de ſon barbier pour Ambaſſadeur, & de ſon Medecin pour ſon Chancelier, comme vn antique Roy de Syrie, de ſon Medecin Apollophanes qu'il fit chef de ſon Conſeil. Philippe de Commines le monſtre bien à l'endroit où il repreſente la peine que l'on eut de dreſſer l'equipage d'vn Herault qu'il enuoyoit au Roy d'Angleterre. Les Herauts ſeruoient à la Majeſté du Prince, aux occaſions de la guerre & aux jours plus ſolemnels de la paix, ils auoient diuers noms & diuerſes charges, & portoient les tiltres ou des Prouinces du ſouuerain, ou de quelque autre celebre occaſion, comme en France les Herauts ſont nommez diuerſement; & l'on trouue ſouuent en l'Hiſtoire de France ces noms donnez aux Herauts, *Montjoye Sainct Denys*, *Mont Sainct Michel* [a], au rencontre deſquels vn grand perſonnage d'Italie a bronché & faict rire ceux qui s'en donnent garde, car ayant trouué en nos Hiſtoires que le Roy Louys XI. auoit enuoyé deux Herauts à Bajazeth, pour ſe plaindre de la paix rompuë auec les Venitiens, il rapporte ces noms en ceſte ſorte, *Monſieur Gaudio de Sainct Denys*, *Monſieur de Sainct Michel*, pour dire l'Heraut Monjoye ſainct Denys, ou Mont Sainct Michel.

Erreur de Boſio en l'hiſtoire de Malthe.

Ils eſtoient creez aux grands & ſolemnels feſtins, & comme on preſentoit le vin au Prince apres qu'il auoit beu, il donnoit la couppe à celuy qu'il faiſoit Herault, affin d'en former ſon écuſſon. Oliuier de la Marche dit que quelquefois le Duc Philippe de Bourgongne leur donnoit le nom du pays où le vin qu'il beuuoit lors eſtoit crû, & cela faict les autres Herauts

[a] Ce mot de Monjoye S. Denis a eſté autresfois le cry guerrier des François. On dit qu'il eſt venu de ce que diſt Clouis en la bataille prés de Colongnes, lors que craignant de la perdre il promit de croire en Ieſus Chriſt adoré par Clote ſa femme, & de le tenir pour ſõ Iouis. Dés lors on crioit aux batailles, *Monjoye Saint Denys*, pour dire: *Chriſt que S. Denys a preſché en Gaule, eſt mon Iouis*, c'eſt à dire mon Iuppiter. Le mot de *Iouis* s'eſtant changé en celuy de *Ioye*. *Voy le liure des antiquitez Gauloiſes du Preſident Fauchet.*

Digitized by Google

luy bailloient la cotte d'armes chargée des armoiries du Prince. Il y auoit plus de ceremonies à la creation des Roys d'armes, car il falloit que la ſuffiſance fuſt atteſtée par tous les Roys d'armes & Herauts que l'on pouuoit trouuer, & eſtoient diſtingués des autres par vne couronne croiſetée qu'ils portoient en teſte. Leur principale charge regardoit la diſtinction des armes des familles, pour conſeruer les anciennes & empeſcher l'vſurpation des nouuelles, Ils pouuoient deffendre aux roturiers de porter des armes qui n'eſtoient conuenables à leur profeſſion, & aux nobles de timbrer leurs armoiries autremẽt que leurs peres, ny ouurir les heaumes, ou les couronner ſans permiſſion. C'eſtoit auſſi leur deuoir de garder les blaſons des armoiries [r] des maiſons, pour y auoir recours aux diſputes qui pouuoient naiſtre ſur les differences & conformitez. Ils tenoient regiſtre des deuiſes & couleurs des maiſons ſouueraines, comme du blanc pour, *Frãce*, du noir pour *Angleterre*,, du rouge pour *Bourgongne*, du bleu pour *Sauoye*, du jaune pour *Lorraine*, du verd pour *Anjou*. Le Roy d'armes en la maiſon des Ducs de Bourgõgne prenoit garde qu'aux annobliſſemens, on ne donnaſt le rouge pour le champ des armoiries, parce que c'eſtoit la couleur reſeruée pour le Prince. Ceſte maiſon eſtoit toute dans les reſpects & les ceremonies d'vne pompe ſouueraine. Quand le Duc mãgeoit en feſtin ſolemnel, outre toutes les magnificences communes aux Roys, il auoit derriere luy les Roys d'armes & les Herauts reueſtus de leurs cottes & couronnes, & deuant luy eſtoient aſſis à vne table baſſe deux Huiſſiers & deux Sergens auec leurs maſſes, qui auoient touſiours les yeux ſur les ſiens, pour, au moindre ſignal qu'il feroit, exe-

Creatiõ des Heraults.

Office des Herauts d'armes.

Magnificence de la maiſon de Bourgõgne.

[r] Il y auoit de grandes conſiderations à la forme de l'écuſſon & au timbrement des armoiries. L'écuſſon du Cheualier pouuoit eſtre taillé, équarré & vuidé à ſon plaiſir, & y adjouſtoit vn timbre pris d'vne partie de l'armoirie, & le heaume fermé & tout droit. L'écuſſon de l'Eſcuyer eſtoit rond comme vn rondache, & n'auoit point de timbre, mais le ſeul heaume fermé & tourné d'vn coſté.

cuter ſes commandemens, meſme pour arreſter priſonniers les grands que l'on ne pouuoit prendre ailleurs.

Ces charges ont eſté mépriſées par le mépris des perſonnes qui ne les ont deſiré que pour en couurir l'indignité de leur naiſſance. Autrefois elles n'eſtoiẽt tenuës que par gentils-hommes, l'honneur deſquels les portoit aux perils, de meſme courage que les moins genereux en reuiennent. Ils auoient la garde de la Chambre du Roy, & faiſoient la charge [f] qu'ont fait les Archers de la garde. Ils rendirent preuue de leur valeur à la journée de Bouuines ſous Philippe Auguſte, pour raiſon dequoy ſainct Louys fonda l'Egliſe ſaincte Catherine du Val des Eſcoliers, le Roy Charles V. y eſtablit leur confrairie, & où l'on void encores aujourd'huy pluſieurs ſepultures qui ont conſerué l'ancienne forme de leurs habits & de leurs armes.

[f] Les Sergens d'armes portoient de iour la maſſe deuant le Roy. & gardoient ſa chambre de nuict, c'eſt pourquoy le Seigneur du Tillet eſtime qu'ils tenoient le lieu des Archers de la garde.

Ce que Philippe de Commines remarque du Gaſcon, qui entra juſques au *retraict* où eſtoit le Roy auec trois ou quatre, confirme encore ceſte opinion du peu de ſoing qu'il auoit des formes bien ſeantes à la Majeſté, car encores qu'il n'y eut des Huiſſiers aux portes, ceſte facilité d'entrer juſques au cabinet eſtoit dangereuſe. Ses predeceſſeurs auoient pourueu à cela, & les Chambellans eſtoient obligez [t] par le deuoir de ceſte charge de ne le permettre, mais il mépriſa cela tout le temps de ſon regne juſques à la fin qu'il y penſa plus qu'il ne falloit, paſſant d'vne grande facilité & confiance, à vne rigoureuſe ſeuerité & deffiance pour tenir ſes portes fermées. On trouué ces paroles fort remarquables en l'ordonnance du Roy Philippes le Long. *Apres la cure de l'ame, l'on ne doit mie eſtre ſi negligent*

[t] Le premier ſoing de la perſonne du Roy, appartient au grand Chambellan, il eſtoit tenu de coucher aux pieds du Roy quand la Royne n'y eſtoit, & ainſi Pierre grand Chambellan du Roy ſainct Louys, fut enterré à S. Denis aux pieds de ſon maiſtre, en la maniere qu'il eſtoit à ſes pieds de ſon viuant. Encores aujourd'huy en l'aſſemblée des eſtats, & quand le roy tient ſon lict de Iuſtice, le grand Chambellan eſt aſſis à ſes pieds.

[t] Deuoir des Chambellans.

Digitized by Google

gligent de ſon corps, que pour negligence ou autre mauuaiſe garde, nuls perils aduiennent, ſpecialement quand pour vne perſonne pourroient eſtre pluſieurs troubles : nous ordonnons, & de ce ſpeciamment chargeons nos Chambellans, que nulle perſonne mécognuë, ne garçon de petit eſtat n'entrent en noſtre garde-robbe, ne mettent main, ne ſoient à noſtre lict faire, & qu'on ny ſouffre mettre nuls draps eſtranges. Et commandons aux maiſtres de noſtre Hoſtel, qu'ils ſe prennent garde que noſtre échançonnerie, noſtre cuiſine & tous autres meſtiers & officiers de noſtre Hoſtel, ſoient ſi bien & diligemment gardez, que nuls perils en puiſſent aduenir, & ces choſes voulons nous eſtre gardées & tenuës és Hoſtez de noſtre compagne & de nos enfans.

Les grandes charges ne doiuent eſtre hereditaires.

L'autre precepte de la Majeſté eſt de ne perpetuer les grandes charges en vne maiſon, & les rendre hereditaires. « L'ordre & la iuſtice de l'Eſtat veulent que la diſtribution en ſoit faicte comme par tour, à celles qui ou par la qualité de la naiſſance ou la grandeur de leur merite en ſont capables. La Dictature perpetuelle a renuerſé l'Eſtat de Rome, la grande authorité donnée aux Maires du Palais a ruiné la premiere famille de nos Roys. A ces ambitieux des meſmes charges que leurs ayeulx ont tenu, il faudroit ſouhaitter la moderation & la candeur de [x] Q Fabius ſurnommé le grand, lequel apres auoir tenu cinq fois la dignité de Conſul, & compté pluſieurs grandes fonctions en ſa maiſon, pria le Senat de ne conferer cét honneur à ſon fils, non qu'il en fuſt indigne, mais par ce qu'il ſçauoit bien quel tort receuoit la Republique de la perpetuité des grandes charges en vne famille. C'eſtoit aymer l'Eſtat plus que ſoy meſme. Louys XI. prit plus de plaiſir qu'il ne retira de contentement & de fruict en changeant ſouuent d'officiers. Quand

Q. Fabius Maximus.

« La perpetuité d'vne grande charge eſt dangereuſe. Ceux qui ont long-temps commandé ſe faſchent d'obeyr. *Antiqui auoluit prouinciarum dignitatem annua ſucceſſione reparari, ne diutina poteſtate vnus inſolesceret.* CASSIOD.

x En vne autre occaſion Q. Fabius monſtra qu'aux eſlections des grandes charges il ne faut conſiderer que le bien public, il ne voulut conſentir que T. Octacilius qui auoit épouſé la fille de ſa femme, fuſt Conſul, ne l'eſtimant capable de ceſte charge, ny du courage tel qu'il le falloit pour faire teſte à Hannibal. T. LIV. *lib.* 24.

vne charge eſt excercée dignement & vtilement par quelqu'vn, la démiſſion en eſt injuſte, le ſeruice du Prince en ſouffre, car la place ne ſe remplit iamais de perſonne de pareille ſuffiſance & d'experience, le public s'en reſſent, [y] les nouueaux venus alterés & affamez de faire leurs affaires, en preferent les intereſts aux conſiderations publiques. Les Eſtats les plus ſains ont touſiours quelques vlceres. Changer de remede & changer de Medecin eſt vne meſme choſe. Les playes n'ont point loiſir de ſe fermer quand on change ſouuent d'appareil.

Il faut maintenir ceux qui les exercét bien.

[y] Comme la ruyne des familles vient ordinairement des nouueaux ſeruiteurs, auſſi la cheute des Eſtats vient des nouueaux Magiſtrats, qui entrent aux charges ſans experience.

Il deſapointa du gouuernement de Guyenne le Duc de Bourbó, & le donna au baſtard d'Armagnac. [z] Il oſta au ſieur de Bueil l'eſtat d'Amiral de France & le dóna au meſme baſtard, puis au baſtard de Bourbon ſon gendre, lequel luy fit de grands ſeruices, ſans conſiderer leſquels il luy oſta le gouuernement de Picardie, pour le donner à Philippe de Creue-cœur Seigneur de Cordes ou Eſquerdes. Il voulut que ſes Lieutenans au Gouuernement de Bourgongne, tinſſent leurs charges comme le loup par les oreilles, il l'oſta à de Cordes & le donna à Chaumont, qui mourut l'an 1481. [a]

[z] Iean d'Andie Seigneur de Leſcun, baſtard d'Armagnac, Comte de Cóminge, chef de la maiſon de Riberac.

Changemens en diuerſes charges.

[a] Le Roy Louys XI. dépité que le Seigneur de la Trimoüille n'auoit pris Dole, luy oſta le gouuernemét & le donna à Charles d'Amboiſe, qui eſtoit Gouuerneur de Champagne.

Il oſta les ſeaux à Pierre de Moruillier & les donna à Iuuenel des Vrſins, auquel il les auoit oſté quand il vint à la Couronne, puis les donna à Pierre d'Oriole. Il oſta l'office de Mareſchal de France au Seigneur de Loheac, & pour luy rendre l'oſta au Cóte de Comminges baſtard d'Armagnac. Charles de Melun eſtoit ſon Lieutenant en ſa ville de Paris, il le dépoüilla de ceſte charge, puis la donna au Comte d'Eu & le fit Grand Maiſtre de ſa maiſon. Entrant à Paris il fit Preuoſt de Paris Iacques de Villiers Seigneur de

Digitized by Google

l'Isle Adam. Apres la guerre du bien public, il le depoſſeda de ceſte charge & la donna à Robert d'Eſtouteuille. Toute ſa Chronique eſt pleine de ces changemens en toutes ſortes de dignitez & d'offices.

V. magnificence de Louys XI.

La Magnificence. La Majeſté du Prince eſt ſuiuie de ſa Magnificence, qui eſt vne des fleurs de ſa Couronne, c'eſt la feüille qui rehauſſe l'éclat de ce diamãt. Elle ſe produit en pluſieurs lieux & à diuerſes occaſiõs, mais elle a ſon theatre en ſa maiſon, à ſa Cour, preſide à ſa dépenſe, & paroit encores au particulier ornement de ſa perſonne.

b Iamblique appelle la Magnificence, la Couronne de l'Empire du Prince, & dit, que c'eſt ce que l'on admire entre les principales actions du Prince.

Louys XI. s'en ſoucioit ſi peu qu'à voir ſes habits, on euſt dit qu'il vouloit viure pauure pour mourir riche. Il s'habilloit ſimplement de drap de petit prix, & ne prenoit plaiſir de voir les habits ſõptueux. Sa Chronique dit; *Qu'il portoit de pourpoints de fuſteine*, ſoit qu'il fiſt cela pour rendre ſa façon plus populaire, ou pour retrancher à ſon exemple les dépenſes inutiles, eſtimant qu'vn Roy qui ne doit rien porter qui ſente la femme, paroit plus par les ornemẽts de l'eſprit que par ceux du corps. [c] Elle ne le repreſente bien veſtu qu'vne ſeule fois Ce fut quãd pour acheuer le traicté de Conflans, il alla juſques à la Grange aux Merciers auec peu de ſuite & de bruit, *Veſtu d'vne longue robbe deſceinte fourrée d'hermines, qui luy eſtoit beaucoup mieux ſeante que les autres habits qu'il auoit accouſtumé de porter.*

Habits de Louys XI.

c L'habit du Prince ne doit eſtre trop ſuperbe ny pompeux. Romulus s'habillant d'écarlatte ou de pourpre, perdit l'affection des ſiens, ny laſcif & diſſolu comme Neron, de Caligule, de Commodus, de Heliogabale, ny de façon eſtrange, car pour cela Hieroſme de Syracuſe fut odieux à ſon peuple.

Le lict de Louys XI

On void aujourd'huy à Paris en la maiſon d'vn Conſeiller d'Eſtat le lict où il couchoit, & on ne le peut voir ſans s'eſtonner du luxe de ce ſiecle & de la ſimplicité de celuy-là. Il eſt de damas jaulne & incarnat ſans clinquant ny paſſement, les franges ſans façon. Bodin dit, *Que par mocquerie il portoit vn chappeau*

Digitized by Google

gras & du plus meschant drap: & mesme on trouue en la Chambre des Comptes vn article de sa dépence, portant vingt sols pour deux manches neufves à son vieil pourpoint, & vn autre article de quinze deniers pour vne boite de graisse pour graisser ses bottes, & neantmoins il haussa les charges plus que son predecesseur, de trois millions par chacun an, & aliena grande partie du Domaine.

La dépense de sa maison fut beaucoup inferieure à celle de plusieurs Seigneurs de ce temps. Toutes choses y sont fort exactes, la frugalité recommandée en telle sorte & le luxe si odieux, qu'il ne falloit pas repasser du bord de Sclauonie[d] en celuy d'Affrique pour manger des écreuices. Par les comptes on void qu'elle s'augmente selon les années, les affaires & les voyages. Elle ne passe point trente six mille liures jusques en l'année mil quatre cens quatre-vingts, qu'elle vint à quarante trois mille six cens dix-neuf liures. Elle fut l'année mil quatre cens quatre-vingt vn, de soixante six mille six cés quatre-vingts liures, & en la derniere de sa vie, de quatre-vingts mille six cens trois liures,[e] & neantmoins il ne bougea du Plessis, depuis le huictiesme Nouembre jusques au septiesme Septembre de l'année suiuante, qu'il fut porté en la sepulture à nostre Dame de Clery.

Remarquable friandise.

Le nombre des seruiteurs pour le seruice ordinaire de ceste despence n'estoit pas grand, les gages petits en comparaison du tẽps où nous sommes. Ils seruoiẽt toute l'année, & l'année commençoit au mois d'Octobre. Autres que ceux-cy ne sont couchez en l'Estat de ses pensions volontaires. Deux Chappelains à raison de dix liures par mois chacun, & vn Clerc de Chappelle à cent sols. Vn valet de Chãbre du Roy à quatre-vingts dix liures par an. Quatre Escuiers

Pensiõs volontaires.

d La dissolution a esté grande aux personnes priuées par les exẽples qu'Athenée en rapporte, & entre autres d'Esopus ioüeur de tragedie, qui estant arriué en Sclauonie pour y manger des escreuices qui estoient fort estimées en ceste Prouince, comme on luy eut dit que celles d'Affrique estoiẽt meilleures, fit voile en Affrique.

e La despense de la maison du Roy, pour ce qui regarde seulement la bouche, estoit l'an 1471. de 28. m. 31. l.
l'an 1472. de 29. m. l.
l'an 1473. 32. m. 8. c l.
l'an 1474. 25. m. 2. c. l.
l'an 1475. 30. m. 3 c. l.
l'an 1476. 30. m. 4. c. l.
l'an 1477. 36. m. 8. c. l.
l'an 1478. 34 m. 8 c. l.
l'an 1479. 37. m.

de cuiſine à ſix vingts liures par an chacun. Vn haſteur, vn potager, vn ſauſſier, vn queux, vn ſommelier d'armeures, deux valets de ſommiers à raiſon de dix liures par mois chacun. Deux gallopins de cuiſine à huict liures par mois, vn porteur, vn patiſſier, vn boulanger, deux charretiers à chacun ſoixante liures par an, vn pallefrenier & deux de ſes aydes à vingt quatre liures par mois. Vn Mareſchal de forges, à ſix vingts liures. Le Maiſtre de la Chambre des deniers du Roy auoit douze cens liures, & le Contreroleur f cinq cés. On ne donnoit que cinquante ſols pour les robbes de valets, & douze liures pour les manteaux des clercs, Notaires & Secretaires de la Maiſon & Couronne de France.

f Le Roy Louys XI donna trois cens liures d'accroiſſemẽt à Martin Barthelot, maiſtre de la Chambre des deniers, la Chambre des Comptes ne le voulut paſſer ſans vne iuſſion, qui fut expediee à Paray le Moinar le 6. Auril 1481.

Sa deſpenſe n'eſtoit pas toute en vn lieu, pluſieurs y profitoient, & puiſoient leurs commoditez en ſes viues ſources de la magnificẽce du Prince. I'ay remarqué aux Cõptes g de la Chãbre aux deniers, qu'il ne paſſe annee sãs faire pluſieurs voyages, & que Paris ne le void que raremẽt. Cepẽdãt il ne tenoit pas la Chãbre pour y viure à ſon ayſe, & n'imitoit les premiers Roys, qui ne paroiſſoiẽt à leurs peuples que comme les images des Dieux, que l'on tiroit vne fois l'an de leurs boites dorees, il viſitoit les Prouinces, il ne paſſoit pas les douze mois en vn ſeul logis du Zodiaque, & ne renuoyoit pas les affaires au Maire du Palais. h

Louys XI. demeure peu à Paris, ſon ſeiour plus ordinaire eſt au Pleſſis.

g par ces Comptes de la maiſon du Roy, qui ſe rendoient tous les mois, on void qu'en douze ans ils ne ſont rendus que deux fois à Paris, l'vne en l'Hoſtel du Roy aux Tournelles, l'autre en celuy de M. Iean de Popincourt.

La Magnificence n'eſt pas touſiours aux deſpences priuees qui ſe font en la maiſon des Princes, à vne grande multitude de cheuaux & de chiens, ny à la mõſtre des Lyons, des Tygres, des Leopards & des Elephans. Elle doit paroiſtre à receuoir, loger, traicter & deffrayer les Princes eſtrãgers & leurs Ambaſſadeurs. Ce Prince en telles occaſions fit voir que la Magni-

Magnificence où s'eſtend.

h Clouis II. 21. Roy de France, commença à dõner à ſes ſucceſſeurs iuſques à Charlemagne, le nom de Faineant On ne les voyoit qu'vne fois l'an.

ficence n'habite que les maisons des Roys, & que la France en estoit le Theatre. Il receut en ceste sorte le Roy de Portugal, la Royne d'Angleterre & le Prince de Galles son fils, René d'Anjou Roy de Sicile, le Duc de Sauoye, les Princesses de Sauoye, Anne, Louyse & Marie.

i La despence de ces trois Princesses se monta quatre cẽs vingt cinq liures vnze sols, depuis le 28. Octobre iusques au 24. Nouembre.

Par les mesmes respects de la magnificence, qui veut que le Prince trauaille autãt à contenter les yeux & les esprits d'autruy, que soy-mesme, [x] il fit plusieurs autres despenses estimees & prisees des siens & des estrangers. Il traicta & deffraya plusieurs fois & par plusieurs iours les Ambassadeurs d'Angleterre, d'Hongrie, d'Arragon & de Naples. L'annee 1477. au mois de Mars, le Roy d'Angleterre l'enuoya visiter par le Milord Hauard suiuy de soixante dix personnes, qu'il deffraya tout le temps de son seiour en France. La bonne chere qu'il fit aux Anglois à Amiens apres le traicté de Piquigny, & les douze pipes de vin du cru de la Faye Monjan, qu'il fit conduire iusques à Dieppe pour les donner au Roy Edoüard d'Angleterre, obligea les Anglois à ces cris d'allegresse que l'on entendit en leur armee, & au depart, *Largesse au noble Roy de France.*

x Le Prince fait plusieurs choses, dont il se dispenseroit s'il n'auoit autre personne à contẽter que la sienne. *Magnum est personam in Repub. tueri principis, qui non animis solum, sed oculis ciuium seruire debet.* Cic.

Mais comme il y a vne Magnificence qui est toute en fleur, & qui s'acquiert de grands applaudissemẽs parmy les peuples; il y en a vne autre qui n'est pas si florissante & a beaucoup de fruict. C'est celle qui donne des pensions aux estrangers & les oblige au seruice du Prince, [y] qui nourrit, esleue & recompense les beaux esprits, entretient les excellens artisans, fauorise les belles inuentions, & tous ceux qui ont quelque credit enuers la posterité.

Autre sorte de Magnificence.

y C'est gratifier sa memoire que d'obliger les hommes sçauans, qui ont du credit enuers la posterité. Sen.

Il y en a encore vne autre qui est toute Chrestien-

ne, & qui n'a eſté cognuë que par les Roys Tres-Chreſtiens, qui ſans offenſer la grandeur de leur Majeſté, rendoient leur maiſon le refuge des miſerables. Robert fils de Hugue Capet, auoit ordinairement mille pauures à ſa ſuite, leur donnoit des montures pour le ſuiure & prier Dieu pour luy. [m] Louys IX. en auoit ordinairement ſix vingts, & en Careſme douze vingts, qu'il nourriſſoit des viandes de ſa table.

Magnificence Chreſtienne.

Encores n'eſt-ce pas là toute l'eſtenduë de la Magnificéce, elle va plus outre & veut paroiſtre aux jeux, aux ſpectacles, aux jouſtes, & touſiours en choſes rares & peu communes. [n] Quand les peuples voüent des Hecatombes de cent bœufs & de cent brebis, les Empereurs offrent cent Aigles & cent Lyons. Mais la deſpence qui va toute aux yeux n'entretient le peuple que tant qu'il ne ſe ſouuient du ventre. Souuenance qui le diſpenſe de toute autre choſe, & n'a autre part aux ſoucis publiques, ſinon celuy qui pouruoit aux moyens de le contenter. [n] Quand il ſouffre quelque incommodité, tous les ſpectacles, tous les jeux, tous les amuſemens qu'on luy donne l'ennuyent & luy font dire que la feſte ſe fait à ſes deſpens.

Il faut donc que la Magnificence du Prince porte ſes effects aux choſes dót le plaiſir combatte auec l'vtilité, & qui ne ſe paſſent auec le cótentemét que l'eſprit les admirant en reçoit, comme ceſte fille de Merueille qui émaille inutilement en l'air ſon demy cercle. Le Prince ne doit pas imiter l'orgueil des Pharaós d'Egypte, qui employoient les ſueurs de leurs peuples & les threſors de leurs coffres en œuures d'oſtentation [o], & penſoient plus à la vanité qu'à l'vtilité. Pour ce les Princes ont fait renómer leur magnificéce aux œuures publiques, & à la decoration des villes qui

Œuures de vanité & d'oſtentation.

m Louys IX. Roy de France, a fondé en France vingt huict Colleges, & mourant commanda à ſon fils d'eſtre deuot enuers Dieu, & charitable enuers les pauures.

n Aux calamitez publiques, les Grecs & les Romains voüoient les Hecatõbes. On y ſacrifioit cent animaux ſur autant de buchers, *Si verò Imperatorum votum eſſet, centum Leones, centumque aquilæ vnà mactabantur.*

n Le peuple ne ſe ſoucie de la conduite ny de la fortune des affaires, pourueu qu'il trouue du bled au Marché. *Vulgo vna ex Republica Annona curæ.* TAC.

o On dit que les Pyramides eſtoient œuures inutiles, mais la ſtructure eſtoit vtile au Prince, qui par ce moyen faiſoit trauailler ſes ſubiects que l'oiſiueté euſt gaſté & porté à reuolte & ſedition. Polybe remarque ces deux acheminemens de ſedition, κόλυσιν & φιλάζειν.

Digitized by Google

ſembloient n'auoir eſté ruinees que pour eſtre rebaſties plus ſuperbes, & qui ont acquis l'honneur de les auoir laiſſé à leurs ſucceſſeurs bié plus belles qu'ils ne les auoient receuës de leurs predeceſſeurs p.

p La ville de Rome fut obligee de ſa decoration & de ſes plus illuſtres ornemens à l'Empereur Auguſte, qui pour ce diſoit, *Romam lateritiam accepi, marmoream relinquo*, SVET.

On ne void point qu'il ayt fait de grandes œuures és baſtimens, auſſi eſt-il bien difficile à vn Prince de tenir l'eſpee d'vne main & la truelle de l'autre. Il fit baſtir l'Egliſe Noſtre Dame de Clery, & reparer celle de la Victoire prés de Senlis, l'enrichit de ſa munificence, & embellit le grand Autel de ſeize lampes d'argent. Sa ſtatuë eſt à la droicte. On le void encores ſur le portail auec celle de la Royne Charlotte, & par tout leurs armes & celles du Dauphin. Philippe Dieu-donné auoit fait baſtir ceſte Egliſe en ſouuenance de l'heureuſe victoire q qu'il eut contre les Flamans. Il ne reſte de l'ancien edifice que la nef & le cloiſtre: la ceinture de l'Egliſe, tout le chœur & le portail ſont du nouueau, & portent vne remarquable difference de l'Architecture de ces deux regnes. La premiere eſt ſimple & baſſe, l'autre eſt ſuperbe & plus releuee que ce temps-là ne le portoit.

q Bataille de Bouuines au mois de Iuillet l'an 1214. gaignee par Philip. Auguſte ſur Othon de Saxe, & Iean Roy d'Angleterre. Ferdinãd Comte de Flandres y fut fait priſonnier & mené à la tour du Louure. Le Côte de Salbery Anglois à S. Quentin.

Il n'a point laiſſé en Frãce autre marque de ce ſoing public, & quoy que Philippes de Commines luy dõne l'honneur d'auoir plus fait que *ſes predeceſſeurs aux fortifications de ſon Royaume*, cela a eſté ſi peu de choſe que la memoire ny le fruit n'en eſt pas demeuré à ſes ſucceſſeurs r. Ceſte gloire qui a embelly les lauriers des Princes victorieux, & qui a donné aux marbres vne muette eloquence pour eterniſer leur nõ, appartenoit à Henry IIII. le reſtaurateur des ruynes dont la Frãce reiettoit la cauſe autant ſur la licence des François, la nonchalance de ſes Roys, que ſur l'iniure du tẽps & les deſſeins de ſes ennemis. Cõme on luy peut

r Les empereurs romains ont cõſerué leur memoire par la reparation des ruynes publiques, Auguſte reſtaura le Theatre de P. Emile. Tibere celuy de Pompee, Caligule les murs de Siracuſe, Veſpaſien le Capitole, Tite les Theatres, Antonin celuy d'Adrian, Alexandre Seuere les põts de Traian.

donner

donner la gloire d'auoir rẽdu la vie, l'ordre & la liberté à la France, auſſi peut-on dire qu'il luy a donné vne nouuelle face, nouuelle force & nouuelle beauté. Les fortereſſes de la France qui trẽbloient & s'humilioiẽt aux premieres approches de l'aſſaillant, ſont deuenuës inexpugnables. Les maiſons des Roys qui ſembloiẽt de grandes ſolitudes, & s'eſtoient reſſenties cõme les autres de la fureur & de la licence des troubles, portẽt maintenant ſur leurs frontiſpices les glorieuſes marques de la felicité de ſon regne. Les lieux ſteriles & inhabités ſont deuenus fertiles & frequentez, les villes adiouſtees aux villes & les riuieres iointes aux riuieres, pour la facilité du commerce.

Tous les põts, tous les ports, tous les paſſages, tous les grãds chemins ſont hõnorez des monumẽts eternels de la vigilãce de ce Prince ſur la grãdeur de ſon Eſtat, & les neceſſitez de ſon peuple, lequel outre la part qu'il a aux vtilitez publiques de ces grãds ouurages, retire d'vne main pour le ſalaire de ſes ſueurs, ce qu'il paye de l'autre pour les tributs de ſon deuoir, car l'Eſpargne de France qui fait vn perpetuel reflus de ce qu'elle reçoit, ne reſſemble pas celle de quelques Empereurs, qui ne rendoit iamais rien de ce qu'elle prenoit, & qui pource a eſté comparee au Carybde, mais auec ceſte differẽce que ce goulfe ietteà bord ce qu'il a deuoré, & rien ne ſortoit de cét abyſme. Ainſi le profit rend le trauail agreable, & ceux qui trauaillẽt ſi vtilement, ſe plaignent durant le Solſtice d'Eſté que le iour paſſe trop toſt. Ainſi les pauures ne ſe peuuẽt excuſer de leur miſere tant qu'ils ont les bras de reſte. Ainſi l'oiſiueté, la peſte des Eſtats, eſt chaſſee, & ne trouue retraicte qu'entre les mains, qui faineãtes deſrobent les fruicts de celles qui trauaillent.

L'Eſpargne des Empereurs comparee à Carybde.

f L'Eſpargne d'vn Prince auare eſt comparee par Latinus Pacatus au Goulfe de Carybde. *Noſter ille pirata quicquid vndecunque congregarat, id nobis ſibique periturum in illam ſpecus ſui Caribdim congerebat. Bona noſtra adaraui illuna & perpetua vis abſtulit, nullas eorum reliquias, nulla fragmenta, vel ſero viſta faſtidio, illa communis voragoremonebat.*

i Le Prince doit entretenir des œuures publiques afin que l'oiſiueté ne produiſe la ſedition, & que les pauures ne ſe puiſſent excuſer de n'auoir moyen de gagner leur vie, car où il y a de l'oiſiueté on trouue touſiours des mutins & des larrons.

Digitized by Google

La ſtructure de ces grands & incomparables ouurages, où l'on void les merueilles de l'induſtrie des Mirons, des Phidies, des Appelles & des Lyſippes, & qui ſont dignes d'eſtre contez pour le huictieſme miracle du monde, s'il eſt vray qu'il y en ait eu ſept, ne pouuoit eſtre ordonnee par autre que par ce TRES-grand, TRES-AUGUSTE & TRES-VICTORIEUX PRINCE LE MEILLEVR DES ROYS DE FRANCE & DE NAUARRE, autre que le Duc de Suilly grand Voyer de France ne pouuoit executer ſes commandemens auec plus d'ordre, de generoſité & de ſollicitude. La France luy eſt obligee de ſa decoration, de l'enrichiſſement de ſa Couronne, du reſtabliſſement de ſes droits & du recouurement de ſa premiere ſplendeur & felicité. Pour elle il a mis ſa practique le premier en ceſte grande maxime de la ſcience politique, *Maintenir les lieux fertiles par le commerce, les ſteriles par les manufactures.* Cét ELOGE n'eſt pas de moy, ie le tiens de la propre bouche du Roy.

u LE plus glorieux tiltre d'vn Prince eſt celuy de BON, que le Senat ordonna à TRAIAN. *Nec videri poteſt optimus, niſi qui eſt omnibus optimis in ſua cuiuſq; laude præſtantior. Minus eſt enim Imperatorem & Cæſarem & Auguſtum quam omnibus Imperatoribus, & Cæſaribus & Auguſtis eſſe meliorem.* PLIN. *Paneg.*

La Clemence. Ceſte belle perle ne paroit point en ſa Couronne x. Ceſte grande & royale vertu qui pardonne aux affligés, releue les abbatus, rompt les courantes de la colere, luy eſtoit incognuë. Iamais PRINCE ne trouua pourtant plus d'occaſion de s'en faire honneur, mais ceſte trompeuſe maxime, que la Iuſtice du Prince peut touſiours & en tout cas eſquiuer y, gauchir & coudre à la peau du renard celle du LYON, remplit ſon regne de tragiques exemples de ſeuerité, & luy donna en mourant ce contentement de n'auoir laiſſé aucune offence impunie.

VI. Louys XI. ne ſçait que c'eſt de pardõner.

Philippe de Commines ayant à viure ſous le regne du fils, n'a pas eſcrit tout ce qu'il ſçauoit & pouuoit dire de celuy du Pere, encores n'en dit-il que trop pour en faire connoiſtre la rigueur. *Il eſtoit*, ce ſont

x La vertu qui eſleue les Roys au Ciel eſt la Clemence.
Conſulere patriæ, parcere afflictis, fera
Cede abſtinere, tempus atque ira, dare
Orbi quietem, ſæculo pacem ſuo,
Hæc ſumma virtus, petitur hac cælum via.
SEN. *in Octau.*

y Le Prince peut meſler la prudence auec la iuſtice, eſtre colombe & ſerpent, auec ces trois conditions, que ce ſoit pour l'vtilité neceſſaire, euidente & importante de l'eſtat, que ce ſoit auec meſure & diſcretiõ, que ce ſoit à la deffenſiue & non à l'offenſiue.

Digitized by Google

Tous les Princes ſont deffiãs.

ſes mots, *ſuſpicionneux, comme ſont les Princes qui ont beaucoup d'ennemis, & qui ont offencé pluſieurs comme il auoit. Il n'eſtoit point aymé des grands perſonnages de ce Royaume, ne de beaucoup de menus, & ſi auoit plus chargé le peuple que iamais le Roy ne fit.*

Quand Commines euſt voulu pourtraire vn Prince cruel, il n'euſt employé que les couleurs dót il faict la deſcription de ſes rigoureuſes priſons, ſes cages de fer & ſes fillettes [z]. Il dit *qu'elles eſtoient de bois, couuertes de pattes de fer, qu'il auoit fait faire à des Allemans des fers treſ peſans & terribles pour mettre au pied, & y eſtoit vn anneau pour mettre vn pied, fort malaiſé à ouurir comme vn carquant, la chaine groſſe & peſante, & vne groſſe boulle de fer au bout, beaucoup plus peſante que n'eſtoit de raiſon, & les appelloit-on les fillettes du Roy.* Bien que les ſupplices ſoient les effects de la Iuſtice & qu'ils ſoient neceſſaires, par ce que *c'eſt nuire aux bons que de pardonner aux meſchans*, ils portent toutesfois quelque image de cruauté, quand meſme le Prince y apporte plus de curioſité & de ſollicitude qu'il ne doit, & qu'il les employe autãt cõtre les innocẽs que les coulpables. *I'ay veu*, dit Philippe de Commines, *des gens de bien priſonniers auoir les fers aux pieds, qui depuis en ſont ſaillis à grand honneur & qui ont eu de grands biens de luy, & entre autres vn fils de Monſeigneur de la Gruture de Flãdres pris en la bataille, lequel ledit Seigneur maria & fit ſon Chambellan & Seneſchal d'Anjou, & luy bailla cẽt lãces. Auſſi au Seigneur de Piẽnes priſõnier de guerre, & au Seigneur de Vergy*: car il cognut à la fin que la rigueur ne fait que d'effaroucher les eſprits, les bouffees impetueuſes de la biſe ne ſçauroient faire quitter le manteau au paſſant, le Soleil donnãt de ſes rayons peu à peu l'eſchauffe en telle ſorte qu'il le fera mettre en chemiſe, les nobles

Les rigoureuſes priſons.

z Le Cardinal de la mẽſme inuenteur des cages de fer y fut logé des premiers & y demeura quatorze ans. *Lacum fodit & aperuit eum, & incidit in foueam quam fecit.*

a Tant plus rares ſont les ſupplices, plus l'exẽple en eſt proffitable. Les remedes qui gueriſſent doucemẽt sõt touſiours preferables à ceux qui bruſlẽt & eſtropiẽt. Affecter auſſi des peines nouuelles & contre la maniere accouſtumee du pays, ſont marques de cruauté.

cheuaux obeyſſent à l'ombre de laverge, les aſnes content leurs pas au nombre des coups.

Le regne de ce Prince fut terriblement orageux, on ne pouuoit pas dire cõme celuy d'Antonin, qu'il n'auoit pas reſpandu de ſang [b]. Triſtan ſon grand Preuoſt qui meritoit auſſi iuſtemẽt que Maximin pour ſes façons barbares & ſeueres, le nom de Triſte, eſtoit ſi prompt à l'execution de ſes rigoureux cõmandemẽs, qu'il a quelquefois faict perdre l'innocent pour le coulpable, a touſiours diſposé ce Prince à ſe ſeruir pluſtoſt de l'eſpee pour punir les fautes, que de la bride pour empeſcher de broncher. Vn eſprit plus moderé l'euſt retenu, & les Princes en ces orages ne font que ce qu'il plaiſt à ceux qui conduiſent les effects de leurs volontez. Vn Prince n'eſt pas moins des-honnoré pour la multitude des ſupplices, que le medecin reçoit de blaſme [c] par la mort & l'enterrement des malades qu'il a pensé: & Claude de Seyſſel ne pouuoit rien dire de plus aigre à la memoire de ce Prince, qu'en ce qu'il eſcrit, *que l'on voyoit autour des lieux où il ſe tenoit, grand nombre de gens pendus aux arbres, & les priſons & autres maiſons circonuoiſines pleines de priſonniers, leſquels on oyoit bien ſouuent de iour & de nuict crier pour les tourmens qu'on leur faiſoit, ſans ceux qui eſtoient ſecrettement iettez en la riuiere.*

Pluſieurs grands Princes ont eſprouué la ſeuerité de ſes humeurs. Iean Duc d'Alençon eut à la fin autant d'occaſion de murmurer contre ſa iuſtice, qu'il en auoit eu de loüer ſa clemence au commencement de ſon regne. Il auoit eſté condamné à perdre la teſte ſoubs Charles VII. le Roy le remit en liberté & en honneur, pour quelques annees apres le faire paſſer par les meſmes armes [d]. Il le faict prendre & mener à

b Le regne de l'Empereur Antonin fut ſi bon qu'Herodian l'appelle ἀναιμωτὸν, c'eſt à dire ſans ſang.

c La multitude des ſupplices, dit Seneque, apporte auſſi mauuaiſe reputation au Prince que la multitude des enterremens aux Medecins. La trop grande rigueur rend les peines contemptibles, augmente le nõbre des meſchans, & fait que par deſpit l'on ſe faict meſchant.

d Le Duc d'Alençõ priſonnier au Chaſteau de Loches fut mené à Paris le vj Iuin 1471. par le ſeigneur de Gaucourt & le ſire de la Chaleriete maiſtre d'Hoſtel du Roy, auec vingt quatre gentils-hommes & cinquãte Archers.

Digitized by Google

la tour du Louure. Son procés luy fut faict l'an 1474. & l'arreſt prononcé en ces termes, le 18. iour de Iuillet. *Veües par la Cour les charges, informations & confrontations de témoins, alencontre de Iean d'Alençon, ſes confeſſions volontaires, les procez & autres choſes qui faiſoient à voir, touchãt les grãds & enormes cas & crimes par luy cõmis & perpetrez par les conſpirations, machinations & traictez que par pluſieurs & diuerſes fois il a mené et conduict, faict mener & conduire auec les Anglois, anciens ennemis & aduerſaires de ce Royaume, & autres rebelles & deſobeyſſans au Roy, & au grand detriment, prejudice & dommage du Roy, detention & ſubuerſion de la choſe publique du Royaume, en mécognoiſſant par ingratitude la grande grace que le Roy luy auoit faict, en venant contre la forme & les conditions ſoubs leſquelles le Roy luy auoit fait ladite grace, & pareillement les autres qualitez des crimes qu'il a commis. Veu auſſi & conſideré tout ce qui faiſoit à voir & conſiderer en ceſte partie, à grande & meure deliberation, Dit a eſté que la Cour a declaré ledit Iean d'Alençon crimineux de crime de leze Majeſté & d'homicide, & d'auoir fait faire & forger fauſſe monnoye, au coing & armes du Roy g, & comme tel ladite Cour l'a condamné & condamne à receuoir mort, & eſtre executé par Iuſtice, & auec ce a declaré tous et chacuns ſes biens eſtre confiſquez & appartenir au Roy, l'execution toutefois de la perſonne dudit Iean d'Alençõ reſeruée juſques au bon plaiſir du Roy.* Le Roy le deliura de la peine, mais il luy en laiſſa vne plus faſcheuſe que celle de la mort, l'ignominie & la priſon h.

Arreſt de mort contre le Duc d'Alençon.

Crimes dont le Duc d'Alençon fut accuſé.

Il ne laiſſa non plus en paix le Roy René de Sicile ſon oncle maternel. Il commanda à ſa Cour de Parlement de luy faire ſon procez. Elle fit reſponſe qu'il ne pouuoit eſtre iugé de crime de Majeſté qu'é la preſence du Roy. Il eut le courage de ſe ſouſtenir contre

e Iean d'Alençõ par arreſt donné à Vendoſme le x. Octobre 1458. & prononcé par le Chancelier, le Roy Charles VII. ſeant en ſon ſiege, fut condamné à receuoir la mort, & eſtre executé par iuſtice, pour auoir conduict & faict conduire pluſieurs traictez & appoinctemens auec les Anglois. Il fut prononcé au Duc d'Alençon en la pr ſon où il eſtoit, par le Preſident de Tourettes.

f Le Roy allant en Touraine ſur la fin de la premiere année de ſon regne, trouua priſonnier à Loches Iean Duc d'Alençon & le mit en liberté.

g La monnoye eſt vn des droicts de la ſouueraineté. C'eſt crime de Majeſté d'en faire ſoit bonne ou fauſſe Pluſieurs Seigneurs en Frãce ont eu droict d'en battre, mais tels pruileges ont eſté reuoquez par edit exprez du Roy François I.

h I Bodin au liure 4. de la Rep chap. vi dit que la Cour de Parlement fit ceſte reſponſe le 16 Auril 1475. Elle auoit faict de meſme au procez du Duc d'Alençon du temps du Roy Charles VII. l'an 1458.

Digitized by Google

ce choc,& comme on a veu cy deſſus, attendit que le temps euſt guery l'vlcere de la haine que le Roy auoit contre luy.

Le Duc de Nemours ne pût eſchapper la ſeuerité de ſa Iuſtice, laquelle il auoit meſpriſee par de grãdes recheutes en meſmes fautes. Si le Duc de Bourgógne fuſt reuenu victorieux des Suiſſes & des Lorrains, le Roy n'euſt pas eſté moins en peine de le faire mourir que de le mettre en liberté[i]. La longueur de la priſon auoit diſposé ſon eſprit à ſortir ſans regret de celle du corps, à meſpriſer la mort & à hayr la vie. Les Princes trouuent les offences de ceux qu'ils ont obligez, plus ſenſibles & moins pardonnables. Le Roy auoit erigé la Comté de Nemours en tiltre de Duché, il luy auoit pardonné & remis la felonnie de la ligue du bien public,& neãtmoins oubliant les effects d'vne telle obligation & le ſerment de fidelité, incontinent apres que le Duc de Guyenne ſe fuſt retiré en Bretagne il luy enuoya homme exprez déguisé en Cordelier, pour luy offrir corps & biens, declarant qu'il eſtoit preſt de le ſeruir comme il fiſt cótre le Roy ſon ſouuerain Seigneur. La mort du Duc de Guyenne contraignit le Duc de Nemours de recourir pour la ſeconde fois à la miſericorde du Roy, par vne ſeconde abolition que le Roy luy accorda ſur le ſerment qu'il luy fiſt de ne conſpirer iamais contre ſon Prince. peu apres il aſſiſta & ſecourut le Comte d'Armagnac, & renouuella les practiques & intelligences qu'il auoit auec le Duc de Bourgógne. Toutes ces legeretez eſtoiẽt dégenerees en autãt de crimes qui ne pouuoiẽt demeurer impunies, & qui l'aſſeuroient que la mort ne le pouuoit ſurprendre. Son eſprit eſtoit obligé de s'y reſoudre du meſme iour qu'il eſtoit entré en des reſolutions qui

Diuerſes recheutes du Duc de Nemours.

[i] La captiuité eſt vn acheminement à la liberté de l'eſprit pour s'affranchir de la tyrannie du corps. C'eſt acte de generoſité de plus meſpriſer la mort que hayr la vie. *Fortium virorũ eſt magis mortem contemnere quam odiſſe vitam.* Q. CVRT. *l. 5.*

[k] L'extraict du procez enuoyé aux Prouinces & Parlemens porte que ce ſermẽt fut fait en preſence de ſix Notaires Apoſtoliques & ſix Notaires Royaux, & ſur la Croix & Couronne de noſtre Seigneur.

ne ſe pouuoient expier autrement. [l] Le Roy le fit prẽdre à Carlat & l'enuoya priſonnier au Chaſteau de Pierreſciſe, qui eſtoit lors par delà les murailles de Lyon. Quelque temps apres il le fit conduire à Paris, où ſon procez luy fut faict par la Cour de Parlemẽt[m]. Le Comte de Clermont ſeigneur de Beaujeu y preſida par Commiſſion du Roy. Il confeſſa tout ce qui eſt dit cy-deſſus, & outre ce qu'il auoit eu intelligence auec le Conneſtable de S. Paul pour ſe ſaiſir du Roy & de Monſieur le Dauphin. Que le Duc de Bourgongne luy auoit mandé, que s'il les pouuoit prendre il auroit pour ſa part la ville de Paris & l'Iſle de France. Que Mõſieur le Dauphin ſeroit remis entre les mains de Monſieur de Breſſe, & le Roy enuoyé ou tranſporté hors le Royaume de France. [n] Sur ſes confeſſions il fut condamné à auoir la teſte tranchee aux halles de Paris, le quatrieſme iour d'Aouſt 1477. Il eſtoit Pair de France, mais ceſte qualité ne fuſt miſe à ſon arreſt, d'autãt que par accord faict le 17. Ianuier 1469. il auoit renoncé à ſa Pairrie, & conſenty d'eſtre iugé comme perſonne priuee en cas de recheute.

Il eſt priſonnier à Lyon au Chaſteau de Pierreſciſe.

Cõfeſſiõs du Duc de Nemours.

L'Arreſt de mort luy fut prononcé par Meſſire Pierre d'Oriole Chancelier de France. [o] Il n'euſt point de refuge à ſon innocence, car elle ne paroiſſoit point, ny à la clemence du Roy qui eſtoit laſſee de le ſecourir, il recourut à la foy qui eſt la premiere vertu du Prince, diſant, *Qu'il ne s'eſtoit rendu que ſous l'aſſeurance du pardon qu'on luy auoit promis.* Le Roy declara qu'il n'auoit riẽ promis, & qu'il l'euſt pluſtoſt forcé dans le Chaſteau de Carlat, que de le receuoir à vie ſauue apres auoir tãt de fois merité la mort. Il voulut pource que les principaux poincts dont il eſtoit preuenu & qui ſe tiroient du procez, fuſſent enuoyez aux autres Parlemens &

l L'innocence peut eſtre ſurpriſe, le crime ne l'eſt point, car le peché & la peine ſont beſſons. C'eſt au reſte quelque ſorte de contentement de pré. uoir par où l'on doit paſſer. Iulien en mourãt remercioit les Dieux de ce qu'ils ne l'auoiẽt tué par ſurpriſe.

m Par l'accord fait entre le Roy Louys XI. & Iacques d'Armagnac Duc de Nemours le dix-ſeptieſme Ianuier l'an 1469. iceluy Duc renonça à ſa Pairrie, voulant eſtre iugé comme perſonne priuee, au cas qu'il faillit apres d'obeyſſance audit Roy, lequel ne luy tint celle rigueur & garnit ſadite Cour de Paris pour ſon iugement fait à Noyon l'an 1477. le 4. Aouſt. DV TILLET.

n Le Duc de Nemours confeſſa en outre qu'il auoit creu & conſulté les deuinatiõs d'vn Cordelier, Docteur en Theologie, les liures duquel auoient eſté bruſlez en la ſalle de l'Eueſque de Paris.

o Le Prince doit touſjours garder ſa parole inuiolablement & eſtimer ſa foy fondement de iuſtice. C'eſt vne grande gloire à vn Prince quand ſa langue eſt d'accord auec ſon cœur. *Mira eſt in principe noſtro mentis linguæque concordia, nõ modò humilis & parui animi, ſed ſeruile vitium ſcit eſſe mendacium.*

par les Prouinces, afin que l'on cognût ce qui auoit irrité la ſeuerité de ſa iuſtice.

Il ne pardonna iamais à ceux qui ſe trouuerent enueloppez en la ligue du bien public, ny à ceux qui ſe banderent contre luy pour ſuiure les intentions de ſõ frere. La haine qu'il eut contre l'Eueſque de Paris parut encore apres la mort de ce Prelat, car eſtant aduerty qu'il eſtoit regretté de tous les ordres de Paris, il commanda au Preuoſt & Eſcheuins de luy dreſſer vn Epitaphe, qui portaſt les mauuais ſeruices qu'il auoit fait à ſa Maieſté, par ſes intelligences auec les Princes de la Ligue du bien public. Comme ceux qui eſtans les plus proches de ſon ſang ont ſenty des effects de ſon courroux, auſſi ceux qui croyoient d'eſtre les plus proches de ſon cœur n'en ont pas eſté quittes, [p] & ne ſont deuenus vieux ſans auoir eſprouué la vieille maxime, *Que les faueurs des Princes vieilliſſent incontinent*: car vn Prince ſe laſſe de donner, ou le fauorisé plein de faueurs ne ſe ſoucie d'é cultiuer la duree. On faict vn grand compte de la peur qu'il fit au Seigneur du Lude & au Comte de Sancerre. Anthoine de Chaſteau neuf Seigneur du Lau, doit eſtre allegué pour exemple & de ſes faueurs & du mal'heur qui accompagne les fauoris. La Chronique dit, qu'il fut grand Bouteiller de France, Seneſchal de Guyenne, grand Chambellan du Roy, & de luy plus aymé qu'onques n'auoient eſté autres, ayant eu en moins de cinq ans trois à quatre cens mille eſcus des biens-faicts du Roy. Mais il faut attendre la fin & ne iuger de l'edifice auant qu'il ſoit acheué. [q] Voicy le reuers de la medaille. Au retour du voyage de Peronne il le fit mettre en priſõ au Chaſteau de Suilly ſur Loire. Il cõmãda à Triſtan de le tirer de là & le mener à Vſſon en Auuergne.

Faueurs des Princes peu durables.

Anthoine de Chaſteauneuf.

p Les faueurs & les graces que l'on reçoit des Princes ne ſont pas immortelles. *Fato potentiæ* (dit Tacite parlãt de Mœcenas) *raro ſempiternæ, an ſatiare cupit, aut illos cum omnia tribuerunt, aut his cum iã nihil reliquum eſt quod cupias.*

q Aluare de Luna que Iean Roy de Caſtille, eſleua & ayma ſur tous les hommes de ſon Royaume, deſfoit à ceux qui admiroient & eſleuoient ſa fortune. *Ne iuges du baſtiment auant qu'il ſoit acheué* Il mourut par les mains du Bourreau.

Digitized by Google

Auuergne. Il en eſchappa. Pluſieurs furent punis pour ceſte euaſion, Charles de Melun, homme d'armes de la compagnie de l'Admiral & Capitaine d'Vſſon, eut la teſte tranchee à Loches, le fils de ſa femme nommé Remonet & le Procureur du Roy à Vſſon.

Ce Charles de Melun ne doit pas eſtre prins pour Charles de Melũ qui cõmãdoit en la Baſtille, lors que Paris fut aſſiegé par l'armee du bien public, & lequel ne pût éuiter que ſa fidelité ne fût autre en la creance de sõ Roy, qu'elle ne paroiſſoit aux preuues de ſon ſeruice. Il ſẽtit l'orage de la fortune en la défaueur qu'il receut quãd le Roy luy oſta l'office de grand Maiſtre de France, pour le donner au Seigneur de Craon.

Les exẽples ordinaires des nouuelles peines pour les vieilles fautes rẽdoient les repẽtãces vaines. Ses recherches eſtants redoutees des innocens, & deffendãt aux coulpables ſe fier aux aſſeurances de ſa clemence. Tous eſtoiẽt en crainte & en garde, non tãt pour luy que cõtre luy. Il ſçauoit biẽ qu'il auoit les yeux bãdez pour frapper à tort & à trauers ſelõ ſa colere & la ſoudaineté de Triſtan, qui auoit reduit les marques de la Majeſté à l'eſpee & au cordeau. [r] Quãd il euſt iuré par autant de Dieux que les Egyptiens, les Aſſyriens, les Perſes & les Grecs en adoroient, perſonne ne s'y fuſt fié C'eſt pourquoy ceux qui auoient ſuiuy ſon frere, conſiderants qu'il ne ſçauoit que c'eſtoit d'oublier les iniures, & qu'il ſe mocquoit de ce Royal precepte, *Le Prince qui veut beaucoup ſauuer doit beaucoup pardonner*, prenoient party au ſeruice de ceux qu'ils eſtimoient moins reconciliables auec luy.

Seuerité de Triſtan l'Hermite.

[r] Les Egyptiens adoroiẽt autant de Dieux que la terre leur produiſoit de fruicts, les Aſſyriens autant qu'ils auoient de villes, les Perſes autant qu'ils voyoient d'eſtoilles ou de feux, les Grecs autant qu'ils auoient de fontaines.

Claude de la Chaſtre qui l'auoit quitté ſur quelque meſcontentement pour ſeruir le Duc de Guyenne, lequel l'honnora de pluſieurs charges, & entre autres

Claude de la Chaſtre.

de la garde de ſa perſonne, s'eſtoit retiré en ſa maiſon de Nancey apres la mort de ce Prince, [f] & le Roy qui auoit & la colere ſoudaine & la haine longue contre les offences de ceſte ſorte, & qui ne trouuoit iamais petites les plus legeres qu'on luy faiſoit, l'enuoya prẽdre priſonnier par Triſtan ſon compere, & le tint enuiron vn mois, balançant ce qu'il en deuoit faire, car il n'auoit fait autre faute que de bien ſeruir le Duc de Guyenne, [t] conſeruant ſa foy en ſa pureté parmy de grãdes tentations, & ſe voyant priſonnier faiſoit plus de gloire d'eſtre innocent en priſon que coulpable en liberté. Il le fit venir & luy demanda, *S'il auoit volonté de le ſeruir auſſi bien comme il auoit faict ſon frere.* Il reſpond qu'il ne ſçauroit iamais rendre tant de ſeruice à ſa Majeſté, que ſon affection ne fuſt encore plus grãde, & que le ſeruice qu'il auoit rendu au Duc de Guyenne, ſeruoit de preuue de la fidelité qu'il rendroit touſjours à qui ſeroit ſon maiſtre. Le Roy luy diſt qu'il vouloit que ſa garde fuſt cõpoſee auſſi biẽ de ſes ſubjets comme des eſtrangers, [u] luy fit dépeſcher vne cõmiſſion pour dreſſer vne compagnie de cent Gentils-hõmes pour la garde du corps, puis ſe ſouuenant que ſa femme auoit eſté fort ſcandaliſee & alteree de ſa priſon, que les plus foibles sót aſſez puiſſans pour nuire, il luy diſt, *Eſcoute Capitaine Claude, les femmes ſont mauuaiſes quand elles veulent mal à quelqu'vn, voila vne paire de gãds parfumez que tu porteras à la tienne de ma part auec cinq cens eſcus qui ſont dedans. Ieſçay qu'elle a eu grand peur quand le compere Triſtan t'alla prendre, dis luy qu'elle ne m'en vueille point de mal & me reuiens trouuer dans trois mois auec ta cõpagnie. Ie te donne vne de mes bonnes mulles pour te porter plus à ton aiſe.* Ceſte cõpagnie a eſté la premiere cõpagnie Françoiſe, n'y ayãt auparauant que celle des Eſcoſſois,

[f] Si le Prince a ſujet de colere elle doit eſtre ouuerte & incontinent paſſee, il eſt peu genereux de la tourner & conuertir en haine.

[t] Admirable eſt la foy qui à trauers de grands accidẽs & deviues pourſuites demeure immaculee.

[u] L'infidelité des ſujets a contraint les Princes de ſe ſeruir des eſtrãgers pour leurs gardes. Alex. Seuere a eſté le premier qui prit des ſoldats d'aſpects rudes, terribles & affreux, & pource Dion dit, que ſon entree à Rome fut odieuſe. Les Empereurs ſe ſeruoiẽt d'ordinaire de Gaulois, d'Italiẽs, d'Eſpagnols, Alemands ou Macedoniens. L'empereur de Conſtantinople ſe ſeruoit d'Anglois, Tybere ſe ſeruoit d'Allemands, Neron auoit des Hollandois & Friſon Herode en Iudee des Allemands.

Louys craint la vengeance des fẽmes.

Ancienne cõpagnie Françoise.

y & s'appelle encore auiourd'huy l'ancienne garde Françoise. Claude de la Chastre qui en fut premier Capitaine mourut aagé de lxxxj ans, sous le regne de Louys XII. Apres sa mort cinq de ses successeurs & heritiers de mesmes armes comme luy, ont consecutiuement commandé en ceste charge. Elle est commandee auiourd'huy par M. de Pralin.

y La premiere garde du corps a esté Escossoise, & pource le Capitaine des gardes Escossoises, porte le tiltre de premier Capitaine des gardes du corps du Roy, il commence l'annee & sert le premier quartier.

Il rechet che les vieilles offences.

Les offences n'enuieillissoient pas en sa memoire, & les coups sourds que sa conscience luy donnoit au reproche de tant de gens qui auoient esté battus & abbatus du foudre de la Iustice, ne le rendoient pas plus facile au pardon. Il n'oublia iamais le desplaisir qu'il receut durant le courroux & l'indignation du Roy Charles son pere. Trois grands personnages du Parlement de Grenoble, Iean Baile, de Procureur du Roy Conseiller, & de Conseiller President, Guy Pape Conseiller au mesme Parlement, & estimé dans les Cours souueraines & les Vniuersitez de toute l'Europe, l'oracle de la Iurisprudence, René de Tomassin aussi Conseiller, sentirent en leur vieillesse les rudes coups de la memoire de ce Prince. Ils s'estoient declarez tous trois pour le pere contre le fils,, & ne voulans en ceste diuision biaiser entre la iustice & la prudence, resisterent à ses desseins, & destournerent ceux qui s'esgaroient de leur deuoir pour suiure ce Prince.

z Vne conscience agitee du remords de ses cruautez & inhumanitez, souffre de terribles supplices sans mourir. Telle estoit celle de Herode & de Catulle qui estoient effayez toutes les nuicts des spectres de ceux qu'ils auoient fait mourir, & auoient touſiours leurs plaintes & souspirs aux oreilles.

Aussi tost que Louys fut à la Couronne il se souuint de tout cela,[a] nó pour s'é seruir à la gloire de la clemẽce, & au cótentement d'vne bonne conscience qui se plaist de pardonner à ceux mesmes qui ne le meritent pas, & remet à Dieu la vengeance, mais pour donner des nouuelles peines aux vieilles fautes; & comme son naturel estoit plus prompt à la vengeance de

a Vn prince qui pardõne les offẽces dõne vn grãd repos à sa cõscience. Le Panegyric de Constantin porte ce beau traict. *Sibi imputet quisquis uti noluit beneficio tuo, nec se dignum vita indicauit quum per te liceret ut viueret: tu quod sufficit conscientiæ tuæ etiã non merentibus peperciſti. Sed ignoſce dicto, non omnia potes, dij te vindicant & inuitant.*

l'offence qu'à la recognoiſſance du bien faict, & plus facile à hayr qu'à aymer, [a] il fit expedier vne commiſſion à Tours le 12. Auril 1462. & l'enuoya au preſident de la Chambre des Comptes & à vn ſié Maiſtre d Hoſtel, pour faire le procez à ces trois bons ſeruiteurs du Roy Charles VII.

a Ce ſont paſſions fort naturelles que de ſe reſſentir de l'iniure, c'eſt ſtupidité & lacheté de n auoir point de ſentiment d'vne iniure, & c'eſt folie d'eſtimer iniure ce qui ne l'eſt pas. *Iraſci in quibus non oportet, inſipientis eſt.* NŌ *iraſci in quibus oportet inſipientis eſt.* ARIST. 3. ETH.

Les chefs de l'accuſation eſtoient, *qu'ils auoient aſſiſté & ſecondé le Roy Charles en l'occupation par luy faite du Dauphiné*, car ainſi parloient ils, *contre Louys Dauphin, vray & vnique Seigneur de la Prouince, qu'ils auoient trauerſé et empeſché les deſſeins et volontez de leur Souuerain Seigneur, & que les Eſtats generaux de la Prouince aſſemblez à Grenoble ne luy accordaſſent vne ſomme de deniers pour le ſecourir en ſes neceſſitez lors qu'il eſtoit en Flandres. Qu'Bayle faiſoit empriſonner tous ſes ſeruiteurs qui venoient pour ſes affaires, & dépendoit entierement du Roy Charles, duquel il auoit obtenu pour l'vn de ſes enfans l'Archeueſché d'Ambrun, & pour l'autre l'Eſtat de Procureur General.*

Les accuſez ſont ouys ſur cela, & l'innocence qu'ils sētēt en leur ame met des paroles ſi genereuſes en la bouche, que les Iuges les entendans ne les diſtinguoient des plus hommes de bien, que par la haine de leur Prince & leur mauuaiſe fortune, [b] & les eſtimoient plus dignes des recompēſes du Prytanee que des ſeueritez de l'Areopage. Ils furent toutesfois contraints de prononcer ſur ces accuſations leur Arreſt le deuxieſme de Iuin enſuiuant, par lequel les accuſez *declarez conuaincuz de felonnie, ingratitude et leze Maieſté commiſe contre le Dauphin, ſont priuez de leurs offices, charges & dignitez, & condamnez à reſtituer les gages par eux receuz depuis le depart du Dauphin pour ſe retirer en Flandres, leurs fiefs, terres, ſeigneuries, iuriſdictions & autres biens relegans du Dauphin confiſquez, & eux bannis perpetuellement*

b Les Iuges deliberoient de quelle peine ils feroient mourir Socrates. Ciceron dit que ſur les diuerſitez des opinions il parla en ceſte ſorte. *Ego ob eam cauſam dignū me cenſeo qui publicitus alar in Prytaneo.*

Arreſt rigoureux.

Digitized by Google

du Dauphiné, auec deffence de ne reuenir iamais à peine de la hart.

Ils acheuerent le reſte de leurs iours ſous la rigueur de ce iugement, & ne laiſſerent à leurs enfans que l'eſperance d'vn regne plus doux, n'en ayants point eu ſous celuy de ce Prince [c]. Apres ſa mort le Roy Charles VIII. par ſes lettres du 23. Mars 1483. les reſtablit en leur honneur, fame & reputation, & voulut que tous les biens leur fuſſent rendus, quoy que ſceuſſent faire au contraire ceux qui les tenoient comme confiſquez.

Les exemples de ceſte ſeuerité portent la raiſon de la crainte & de la deffiance qui agitoit ſon cœur, le tenoit enfermé comme le feu des Veſtales, mettoit en garde autour de luy la ſolitude & le ſilence, eſtant raiſonnable qu'il euſt peur de ceux auſquels il auoit fait du mal, car ny les grands ny les petits ne peuuent aymer ceux qui leur ont fait mal. A cela peut battre ce qu'eſcrit Claude de Seiſſel [d]. Bien ſe declara euidemment la crainte qu'il auoit de ſes ſubjects quand il ouyt dire que le Duc Galeas Sforce auoit eſté par aucuns Milannois occis en la Cité de Milan, vn iour de feſte & en l'Egliſe. Car il crût la garde autour de ſa perſonne & deffendit qu'on ne laiſſaſt homme approcher de luy. Et ſi aucun s'en efforçoit commandoit qu'on l'occiſt. Et outre plus faiſoit par vn Page porter apres luy vn eſpieu pour ſoy deffendre qui le voudroit outrager, lequel apres qu'il eſtoit en ſa chambre tenoit au cheuet de ſon lict: & veritablement il apparut bié à ſa mort s'il eſtoit aymé ou hay. Car là toutes ſortes de gens s'en reſioüiſſoient, bien peu en y eut qui en furent marris, non pas de ſes meſmes ſeruiteurs & de ceux auſquels il auoit fait de grands biens. Mais ſi autre choſe que la mal-veillance du peuple ne diffor-

Galeas Duc de Milan eſtoit beau frere du Roy.

c Ceux qui auoient eſté donataires de ſes biens ne s'en vouloient deſſaiſir, & oppoſoiét aux lettres de Charles VIII. celles de Louys XI. Par Arreſt donné ſolemnellement par les Commiſſaires, en preſence du Lieutenant du Roy du 28. Iuin 1484. Il fut dict, *Priorem ſententiam minus debitè fuiſſe latam, nec talem eos pati debuiſſe, ſed potius abſoluendos.* M. de Franc Treſorier de France à Grenoble m'a inſtruit de cecy.

d La crainte qui vient de la rigueur & ſeuerité de la peine ne produit iamais la bien-veillance des peuples. *oderunt quos metuunt.* Et il malaiſé de reſiſter longuement à vne haine publique. *Plebi multa manus principi vna cornix.*

moit la memoire de ce grand Prince, elle n'en seroit pas moins glorieuse, les iugemens vulgaires sont les iugemens d'imprudence, & les affections du peuple sont tousiours indiscretes, il reiette ce qui est bon, il approuue ce qui est mauuais, ce qu'il dit est faux, ce qu'il louë est infame, ce qu'il entreprend est fureur, il fait les choses plus grandes qu'elles ne sont. [c]

[c] Ceux qui ont bien cogneu cõme est le peuple ont cõparé les iugemẽs à la tempeste *In imperita multitudine est varietas & inconstantia & crebra tanquam fluctuum, sic sententiarum cõmutatio.* Cic. *pro domo sua.*

SA IVSTICE. On ne luy peut oster l'honneur de l'erection de deux Parlemens, pour rendre la iustice à ceux de Guyenne & de Bourgongne. Il institua celuy de Bourdeaux au commencement de son regne, & celuy de Dijon incontinent apres la mort de Charles le terrible. Nous auons dit cy dessus le regret qu'il eut de n'auoir reformé tant de choses qui estoient difformees sous son regne, & principalement l'administration de la Iustice. Il auoit esté nourry en vn siecle de tant de licence, que comme il auoit esté contraint de voir & de souffrir plusieurs iniustices, [d] il ne se soucia que de faire la iustice soy-mesme selon les loix de sa volonté, estimant que son deuoir estoit dans les limites de son plaisir, & la raison en celles de sa volonté.

[d] Le Prince ne se doit iamais dispenser des loix de la raison Ces paroles sont flatteusement tyranniques. *Licet si libet, in summa fortuna id aquum quod validius, nihil iniustum quod fructuosius: sanctitas, pietas fides, prima bona sunt, quæ innat reges cant.*

Mais quand sa vie seroit si pure & si nette que le plus seuere Caton n'y trouueroit rien à reprẽdre, tousiours y auroit il bien de la peine d'excuser ce que Philippes de Commines dit *qu'il hayssoit le Parlement de Paris*, & qu'il auoit deliberé de le brider. Ce traict n'est pas vn petit moucheron sur le visage de sa reputation pour l'embellir, mais bien vn malin vlcere pour le deffigurer. C'est du deuoir d'vn bon Prince d'auctoriser l'administration de sa iustice souueraine, soustenir ces venerables testes qui en conçoiuent les oracles, conseruent les Ancyles de l'Estat, sont tousiours chargees de

Haine de Louys XI. cõtre le Parlement.

mortier pour en reparer les ruynes, ſont les Miniſtres & les interpretes de la loy[f] qui eſt l'inuention la plus rare & le don le plus excellent que le Ciel ait donné aux hommes.

Les racines de ceſte haine eſtoient fort profondes, & les premiers effects parurent l'an 1442. que le Roy Charles VII. ſon pere le laiſſa à Paris pour y commander en ſon abſence. Le Comte du Maine ſe voulut ſeruir de ceſte occaſiõ & de ſa faueur pour faire veriffier quelques priuileges. La Cour de Parlement en eſtant preſſee & comme contrainɛte, mit à laverificãtion ceſte clauſe, *par l'exprés commandement*, pour mõſtrer que ſi les ſuffrages euſsẽt eſté libres elle ne l'euſt pas fait[g]. Il enuoya querir les Preſidens de la Cour, & leur commanda d'effacer ceſte clauſe, autrement qu'il quirteroit tout, & ne ſortiroit de Paris que cela ne fuſt: La prudence de la Cour le contenta. La clauſe fut effacee de l'Arreſt, & retenuë ſur le regiſtre.

Le changement qu'il fit au Parlement incontinent apres ſon ſacre fut vne branche de ceſte racine[h], & i'eſtime que cela ſert encores de raiſon, à ce que ſur l'execution du traiɛté de Conflans, les lettres furent addreſſees au Chancelier & au Conſeil priué premier qu'au parlement. Auſſi eſt-il vray qu'il a ſouuent voulu que les volontés de la Cour s'accõmodaſſent aux ſiẽnes, & que l'ayãt menacé ſur le reffuz qu'elle fit de veriffier quelques Edicts qu'elle trouuoit iniques[i], le Preſident de la Vacquerie, lequel il auoit retiré du ſeruice de la Princeſſe de Flãdres, le vint trouuer auec bon nombre d'autres Preſidẽs & Cõſeillers en robbes rouges. Le Roy eſtonné de voir ceſte proceſſion rouge, demanda ce qu'ils venoient faire. *Sire*, reſpond la Vacquerie, *nous venons remettre nos charges*

Voy ce qui a eſté dit cy-deſſus au liure 2.

Bodin liure 3. chap 4. de la Repub.

f La loy eſt le Prince auquel il faut obeyr, le chef qu'il faut ſuiure & la regle qu'il faut appliquer à toutes les actiõs. Ariſt. 3. Polit. C'eſt l'inuention & le don des dieux. ὄφελον ἡ δόσις θεῶν. Demoſt. *in ariſtog.*

g On trouue ſouuent és regiſtres des Cours ſouueraines ces mots, *De expreſſo mandato, & de expreſſiſſimo mandato*, & quelquefois *multis vicibus reiterato.*

h Y a eu difficulté, *dit le Seigneur du Tillet*, Si és lettres patentes l'adreſſe deuoit premierement eſtre au Conſeil Priué qu'au Parlement. le 11. Octobre 1465. le Chancelier de France confeſſa qu'il trouuoit eſtrange qu'en celles octroyees par le Roy Louys XI. au Cõte de Charolois ſuiuant le traiɛté de paix de la guerre ſurnommee du bien public, l'adreſſe eſtoit à luy & audit Cõſeil priué, premier qu'audit Parlement.

i Iean de la Vacquerie eſtoit penſionnaire de la ville d'Arras, quãd apres la mort du Duc Charles le Roy l'enuoya ſommer de ſe rendre. La Vacquerie dit que cela ne ſe pouuoit, parce que c'eſtoit l'ancié patrimoine des Comtes de Flandres & alloit aux filles au defaut des maſles.

entre vos mains, et souffrir tout ce qu'il vous plaira, plustost que d'offencer nos consciences en verifiant les Edicts que nous auez enuoyé. Il estoit fort delicat & sensible à ces mots de cõscience, & n'acceptoit pas volõtiers ce qu'õ luy renuoyoit pour la charger. Il les reuoqua sur le champ & promit de n'é faire plus qui ne fust iuste & raisõnable. Ceste boutade toutesfois n'est pas loüee de ceux qui cõparẽt le Magistrat quittãt sa charge pour n'approuuer les volõtez du prince, au Marinier [k] qui abãdõne le timõ durãt la tẽpeste, au Medecin qui iugeãt la maladie incurable ne se soucie du malade, & ne daigne vser des remedes qui adoucissent la douleur, quand ils voyent inutils ceux qui la peuuent guerir.

Pour rien le Magistrat ne doit quitter son office.

En ces occasions les exemples des hommes de biẽ que l'on doit imiter, les aduis des sages qu'il faut honnorer, doiuent porter le flambeau deuant le iugemẽt. Celuy qui le premier en France a eu en garde les seaux sacrés de deux Couronnes, se voyant quelquefois cõtraint de mettre en œuure & en lute la constance de son deuoir, auec l'auctorité absoluë des commandemens du Roy, monstre comme les autres sur lesquels la dignité de son office, ses vertus, ses experiences & ses merites luy donnent la preéminence, doiuent composer & compasser leurs déportemens. Quand le Roy pour se tirer de l'importunité de quelques esprits difficiles à cõtenter, & qui abusants de la discretion de demãder se despitent quand on vse de la liberté de refuser, luy commande passer au seau des choses qui passent par dessus les formes ordinaires de la Iustice, qui sont sans exemple comme sans raison [l], on luy a entendu dire qu'il s'estimeroit inexcusable, indigne de sa charge, & de porter le tiltre de premier Ministre de la Iustice souueraine du Roy, s'il ne luy repre-

sentoit

[k] Si le Magistrat est receuable à quitter son Estat plustost que de verifier vn Edict C'est vne question traictee par Bodin li. 3 c. 4. de sa Republique, mais fort superfluë: car il n'y a personne qui en cela ne sçache ce qu'il doit faire.

[l] L'exemple est vn flambeau bien clair aux choses douteuses, car celles qui ne sont point fondees sur l'exemple ne peuuent estre soustenuës de la raison *Quod exemplo fit id etiam iure fieri putant.* Cic. *ad Subpicium.*

ſentoit le tort qu'elle receuoit en luy commandant des choſes deffenduës par ſes loix,& qui ſeroiét odieuſes à ſon propre iugemét, ſi l'importunité ne les auoit pluſtoſt arrachees qu'obtenuës de ſa bonté : on a veu comme dextrement il adiouſte aux remonſtrances les prieres tres humbles de n'offencer la choſe la plus ſacree que la ſageſſe de Dieu ait laiſſé aux Princes pour la felicité de leurs Eſtats. Et quand ces remonſtrances n'ont eſté conſiderees, que ſa Maieſté a eu d'autres mouuemens, que les effects qui ſembloient deſtournés de la Iuſtice ont fait voir des cauſes que le temps, les perſonnes & les affaires rendoient legitimes & neceſſaires, il a touſiours conuerty ces raiſons en obeyſſance, ſe contentant d'auoir teſmoigné l'integrité de ſa volonté ſans s'opiniaſtrer contre celle du Prince, qui paſſe par deſſus les loix, & qui declare iuſte tout ce qui accómode ſes affaires, car il n'y a point de loix qui cómandent au Magiſtrat de ſe perdre en ſouſtenant le party de la Iuſtice contre la puiſſance du Prince, & la prudence laquelle porte le flambeau deuant toutes les autres vertus, veut que l'on manque à tout pluſtoſt qu'à ſoy-meſme [m].

La Iuſtice eſt toute la felicité des Empires.

Conſeil particulier & e ſtroit.

Quand les volontez du Prince ſont eſloignees de la raiſon on les y doit r'amener doucement & diſcrettement. Il ne faut pas croire qu'il ne puiſſe rien ſans l'aduis de ſes Parlemens [n]. Le Roy ne ſeroit pas Roy s'il y auoit en ſon Royaume vne authorité par deſſus la ſiéne Les grandes reſolutions qui regardent le ſalut de l'Eſtat ne ſe traictent pas aux grandes compagnies, où le ſecret qui eſt cóme leur eſprit, ne ſe peut tenir long temps ſans s'éuaporer [o]. Les Monarques ont touſiours eu vn conſeil ſeparé du Senat, qui d'ailleurs eſt aſſez trauaillé du flus & reflus des procés, & non ſeulement

m Entre les preceptes que Polybe enuoya à Demetrius pour le tirer du peril où la ieuneſſe & l'imprudence l'engageoiét, ceſtuy-cy eſt remarquable, πάντα μᾶλλον, ἢ σαυτὸν σοῦ Quitte tout pluſtoſt que toy-meſme. POLYB.

n Les Roys ont touſiours eu vn Cõſeil à part pour deliberer & reſoudre les grands affaires de leur eſtat Les Pairs de France n'entroient point au Conſeil du Roy & la qualité de leur Pairrie ne les y portoit s'il ne plaiſoit au Roy. Auſſi a on obſerué qu'aux ordonnances pour l'adminiſtration du Royaume, & pour les regences en l'abſéce & minorité des Rois, il n'eſt parlé en aucune façon des Pairs de France.

o Le ſecret ne ſe tiét pas aux grandes cõpagnies, tout ce qui ſe faiſoit au Senat de Rome eſtoit eſuenté, les enfans des Senateurs en contoient des nouuelles à leurs meres, & TITE LIVE s'eſtonne que les Ambaſſadeurs de Grece & d'Aſie n'auoient rien peu ſçauoir des propos que le Roy Eumenes auoit dit en plein Senat contre le Roy Perſeus.

ils ont reſerué les grandes affaires à leur Conſeil, mais encores ont-ils voulu auoir des perſonnes choiſies confidemment pour leur faire part des plus hautes & importantes occaſions. Cela n'eſt pas ſans exemple, car les plus grands & les plus heureux fondateurs de l'Empire Romain auoient outre le Senat vn Conſeil eſtroit de peu de perſonnes p.

p Iules Cęſar auoit pour Conſeil eſtroit & du cabinet Q. Pædius & Corn. Balbus. Auguſte, auoit Mecenas & Agrippa, & auec eux traittoit les affaires les plus grãdes & les plus importantes.

Les Parlemens ont le ſoin de l'execution des Edicts du Roy, ils les publient & les font obſeruer, ils en tiennent les regiſtres afin qu'au beſoin on y ait recours. Il eſt vray que les Princes ſe ſont monſtrez quelquefois ſi abſolus en leurs volontez, que les ſages qui eſtoient de leur conſeil ne les pouuants retenir ny moderer, ont ſouuent approuué les difficultez que les Parlemens ont apporté à leurs Edicts & les fauoriſoient, par ce qu'elles eſtoient conformes à la raiſon & conuenables à l'vtilité publique. Car encores que le ſouuerain ſoit par deſſus les loix, & qu'il puiſſe déroger au droit ordinaire enquoy giſt proprement la ſouueraineté, il eſt neceſſaire que la puiſſance abſoluë ſoit retenuë par la ciuile, & qu'il conſidere qu'en deſtruiſant la loy & offençãt la Iuſtice, il ſemble au lierre qui abat la muraille qui le ſouſtient.

q Ces paroles ſont rapportées par Bodin au 3. liure de la Republique chap. 1. & adiouſte que le Parlement fit encores d'autres remonſtrances, d'autant qu'il y eut partage ſur la publication de ſes lettres qui donnerent occaſion à l'Arreſt du priué Conſeil du xxiiij. Septembre enſuiuant, par lequel le partage fut declaré nul, auec deffence au Parlement de mettre en deliberation les ordonnances emanées du Roy cõcernant les affaires d'Eſtat: ce qui auroit eſté fait auſſi par les lettres patentes de l'an M. D. XXVIII.

Ie laiſſe aux ſages de conſiderer ſi l'on fit bien de mettre en la bouche du Roy Charles IX. q au treizieſme an de ſon aage & deuxieſme de ſon regne, ces paroles, *Ie ne veux plus que vous meſliez d'autre choſe que de faire bonne & brieue Iuſtice. Car les Roys mes predeceſſeurs ne vous ont mis au lieu où vous eſtes que pour cet effect: & non pour vous faire ny mes tuteurs, ny protecteurs du Royaume, ny conſeruateurs de ma ville de Paris: & quand ie vous cõmanderay quelque choſe, ſi trouuez aucune difficulté, ie trouueray touſiours bon que m'en faciez remonſtrances, & apres*

Paroles du Roy Charles au Parlement.

Digitized by Google

les auoir faictes, sans plus de replique ie veux estre obey.

Mais quand l'Estat est gouuerné par vn sage Prince, duquel la reputatiõ est fondée sur de grandes & eminentes vertus, ils n'ont autre part en l'Estat que l'honneur de l'obeyssance r. La puissance Royale est vn Ocean dans lequel toutes les autres, comme riuieres perdent leur nom, ce sont estoiles qui empruntent leur lumiere de celle du Soleil & n'en ont point en sa presence.

L'autorité du Roy est vn Ocean.

r Le deuoir du magistrat souuerain est d'obeir au Prince, ployer sous sa puissance, commander aux suiets, defendre les petits, faire teste aux grands, & Iustice à tous.

Il est quelquefois necessaire qu'ils resistent aux cõmandemens que l'on a plustost arraché par importunité, qu'obtenu par raison du mouuement du Prince, & les remonstrances qu'ils font en telles occasions doiuent tousiours estre considerées. Mais si le Prince a d'autres raisons & d'autres respects, & que ses pensees n'aillent par la route commune, ce n'est plus à eux de faire les difficiles, ils ne doiuent attendre la troisiesme iussion, & vaut mieux dissimuler & supporter quelques choses extraordinaires aux volontez du Prince que de l'irriter. On sçait que l'opiniastreté & la resistance de Papinian aux volontez de Caracalla les rendirent plus cruelles & violentes s. Les sages pensent vne mesme chose, mais ils ne la disent pas. Ils tiẽnent tousiours vn mesme chemin, mais ils ne vont pas tousiours d'vn mesme pas, si la tempeste empesche de surgir au port, c'est prudence d'obeyr au vent, & de ne se bander contre l'orage t.

Voy la sag. de Charon.

Papinian.

s Caracalla ayant faict mourir son frere Geta il commanda à Papinian d'en faire ses excuses au Senat. Papinia dit tout court, *qu'il n'en feroit rien & qu'il n'estoit pas si facile d'excuser que de faire vn parricide.* Caracalla irrité de ceste responce le fit mourir, & ne cessa de continuer ses cruautez, qu'vne procedure plus discrette eust retenu. SPARTIA.

t L'office d'vn homme sage est compris par Ciceron en ces paroles; *Vt in nauigando tempestati obsequi artis est, sic omnibus nobis in administranda repub. propositum esse debet, Non idem semper dicere, sed idem semper spectare.*

Louys XI. pousſa iusques à l'excez la puissance absoluë. Son preuost alloit prendre les prisonniers qui estoient en la Conciergerie du Palais, & les faisoit noyer à l'endroit de la Grange aux Merciers. Sur la fin de ses iours il trouua sa conscience grandement oppressée du mespris de la Iustice. Il voulut reparer cela, mais

il eſtoit arriué au Sabbat de la ſepmaine auquel il n'eſtoit plus permis de trauailler. Au mois d'Auril de l'an 1482. il enuoya en ſa Cour de Parlement l'acte du ſerment qu'il auoit faict à ſon ſacre [u], pour l'exhorter à rendre bonne iuſtice & l'acquitter de ceſte obligatiõ. C'eſt en quoy la condition des Princes eſt à plaindre. Ils ſont chargés du propre poids de leur conſcience, & des excez qui ſe font en tous les ordres du Royaume pour en auoir negligé les remedes. Quelle paix peut auoir l'eſprit qui trauaille à combattre ſes fautes & celles d'autruy [x]?

u Le Roy au ſerment de ſon ſacre promet de defendre ſes ſubiets de toutes rapines & iniquitez & qu'en tous iugemens il commandera equité & miſericorde, afin que Dieu clement & miſericordieux la luy octroye & à ſes ſuiets.

x C'eſt vne faſcheuſe entrepriſe de corriger ſes vices & combattre ceux des autres. *Neque enim multum prodeſt vitia ſua proiecisſe ſi cum alienis vixerimus eſt.* SENEC.

Qui conſiderera comme il ſe communique facilement à toutes ſortes de perſonnes, comme il les eſcoute volontiers, croira que s'il n'a eu ſoing de la iuſtice en general, il l'a rendu à tous en particulier. Mais il faillit en cela auſſi bien qu'en autre choſe, car il eſt également mauuais d'eſcouter tout le mõde & de n'eſcouter perſonne, & fit voir qu'aux choſes que l'õ eſtime parfaictes entre les hommes, il y a touſiours dequoy en oſter ou adiouſter, & cela eſt ſeulement parfaict auquel rien ne mãque, & outre lequel rien n'eſt [y]. Philip. de Commin. a remarqué en deux endroicts de ſon Hiſtoire que ſon oreille eſtoit ouuerte à chacũ, au premier il dit, *Nul homme ne preſta iamais tant l'oreille aux gens, ny ne s'enquiſt de tant de choſes comme il faiſoit, ne qui vouluſt iamais cognoiſtre tant de gens.* Au ſecond, *De maintes menuës choſes de ſon Royaume ſe meſloit, dont il ſe fuſt bien paſſé, mais ſa complexion eſtoit telle & ainſi viuoit. Auſſi ſa memoire eſtoit ſi grande qu'il cognoiſſoit toutes choſes & cognoiſſoit tout le monde, & en tous pays & à l'entour de luy.* C'eſt de l'office du Roy entẽdre les plaintes de ſes peuples, auec vne douceur & benignité qui ne deſpriſe point la Majeſté. Dieu qui les a cõſtitué iuges de leurs

Facilité à parler & ouyr.

y Rien de parfaict aux vertus des hõmes. Rien ne peut naiſtre des hõmes qui ſoit en toutes ſes parties parfait. Οὐδὲ γὰρ τὸν ἐκ βροτῶν ἀμώμητον ἐπιμῆναι ἐπεὶ πάμπαν ἀγαθὸς Nunquam è mortali ſemine naſcetur qui ſit omnibus bonitatis numeris abſolutus. DIONYS. HALIC. lib. viiij.

ſujets, leur demandera raiſon de la juſtice demãdée & non renduë[z]. Demander iuſtice à vn Roy c'eſt luy rendre vne ſorte d'hommage qui ne peut appartenir à autre, & confeſſer qu'il tient ſur les hommes le rang que Dieu tient ſur les Roys. Mais parce qu'ils ne peuuent participer à toutes choſes, voir tout, entendre tout & eſtre par tout, ils ſe repoſent ſur la diligence & la fidelité de leurs ſeruiteurs, dont les vns les aydent de leur eſprit, conſeil & langue, les autres de leurs mains, leur épée & leur fortune. La France a touſiours eſté fecõde en perſonnes de ceſte qualité, elle en produit encores tous les iours, & ne ſ'eſt encore laſſée de tant d'enfantemẽs. Les Princes ſont comme ouuriers, leurs officiers ſont les outils auec leſquels ils peuuent coupper & tailler comme il leur plaiſt. Et bien que toutes les charges ſoient diſtinguées, qu'elles ayent leurs bornes, que la truelle ne doiue faire l'office du marteau, elles ſe rapportent à vne meſme fin, le ſeruice du Prince duquel dépend le ſalut public, qui eſt la perfection de l'ouurage.

Les Princes ſe repoſont ſur leurs Miniſtres.

L'oreille du Prince eſt comme le temple de la Deeſſe Horta qui eſtoit ouuert en tout tẽps, mais les prieres y doiuent eſtre courtes, & cõduites par la reuerence & l'humilité, car le Iuppiter de Crete a des oreilles aux pieds. Celles qui ſont iniuſtes ſont mortes enuers le Roy, & mortelles enuers Dieu pour celuy qui les fait. Il faut parler au Roy comme ſi on eſtoit entendu de Dieu, il faut parler à Dieu cõme ſi on eſtoit entendu des hommes. Il y en a qui demãdent aux Roys des choſes qu'ils ne voudroient donner à qui les leur demanderoit, & d'autres qui rougiroient ſi on ſçauoit les prieres qu'ils font à Dieu. Pour ce le Prince renuoye où il luy plaiſt ces requeſtes pour voir ſi el-

z Les Roys rendront compte de l'adminiſtratiõ de la Iuſtice ſur leurs peuples. Le plus ſage des Roys les en aduertit. SAP. 6. *Audite reges terræ & intelligite, diſcite iudices finiũ terræ, prabete aures vos qui continetis multitudines, & placetis vobis in turbis nationum, quoniam data eſt à Domino poteſtas vobis & virtus ab Altiſſimo, qui interrogabit opera veſtra, & cogitationes ſcrutabitur: quoniam cum eſſetis miniſtri regni illius non recta iudicaſtis, nec cuſtodiſtis legem iuſtitiæ, neque ſecundum voluntatem Dei ambulaſtis.*

les ſont iuſtes & ciuiles. Il luy ſeroit impoſſible de les eſcouter & appointer, ſans faire tort aux affaires qui ne demandent point de remiſe pour les reſoudre. a La grandeur de ſa Maieſté eſt offenſee quand on la fait deſcendre à la ſolicitude des choſes baſſes. La Prudéce, qui eſt le flambeau de ſes actions & le ſerpent qui ombrage ſon front, b luy deffend de ſe rompre la teſte de toutes ſortes d'affaires qui ſont ſouuent repreſentees par perſonnes qui ne voyent ny gueres loing, ny gueres arriere, qui meſlent & confondent les propos dés l'entree, & parlans ſans raiſon veulent eſtre eſcoutez auec patience.

a C'eſt importuner le Prince que de luy rẽdre raiſon des petites choſes. Quand Pline eſcrit à Traian, *de ſeruis damnatis qui ſe miniſterijs publicis immiſcuerunt*, il donne à ſa lettre ceſte preface. *Salua magnitudine tua, Domine, deſcendas oportet ad meas curas, cùm ius mihi dederis referendi ad te de quibus dubito.*

b Le Roy d'Egypte Bochoris eſtant de ſa nature ruſe, aſpre & impetueux, la Deeſſe Iſis luy enuoya vn ſerpent, lequel s'entortillant à l'ẽtour de ſa teſte luy faiſoit ombre, afin que ſes iugemens fuſſent aſſaiſonnez de prudence & de iuſtice.

Il faut embellir ce diſcours de la meſme authorité qui a eſclairé le precedent. Les propos qui ſe tiennent à la table des Chanceliers de France, ſont touſiours ſur quelques matieres belles & agreables à apprẽdre, vtiles & neceſſaires à ſçauoir, & l'on peut dire que la delicateſſe des eſprits y trouue ce que le luxe fourniſſoit à la bouche de quelques Empereurs, c des oyſeaux d'vn air eſtranger, des poiſſons des coſtes eſloignees, des glaces en Eſté & des fleurs en Hyuer. Au temps que i'eſcriuois cecy & commencement de ceſte annee, i'appris à ceſte table ce que ie n'euſſe trouué ailleurs pour l'ornement de ceſte obſeruation. Vn Maiſtre des Requeſtes parlant comme les loix de France auoient pourueu à toutes choſes, & que meſme elles auoient obligé les Chanceliers de France à donner audiance publique à huis ouuert, vn autre loüa la couſtume du feu Roy qui dónoit audiance à certains iours de la ſepmaine à tous ceux qui ſe preſẽtoient, & que ce pourtraict du Roy aſſis ſous vn pauillon que l'ó void au ſeau, eſt vne ancienne marque de ce qui ſe faiſoit autresfois. La fin du diſné finit ce diſcours, &

Audiãce du Chãcelier de France.

c Le luxe n'eſtime rien que par la rareté & la deſpence. *Quæſitiſſima dapes, non guſtu ſed difficultatibus æſtimabantur, miracula auium, longinqui maris piſces, alieni temporis poma, æſtiua niues, hyberna roſa* MAM. *Panegyr. Iul.*

Digitized by Google

le Chancelier qui en auoit conſideré iudicieuſement toutes les parties, reſpondit en paroles plus graues & eloquẽtes que ie ne les ſçaurois rapporter, mais quaſi en ce meſme ſens. *Il eſt vray que le Prince doit prendre peine à entendre les plaintes de ceux qui ſe preſentent, & s'il ſe peut, ne permettre que perſonne ſe retire mal content de ſes reſponſes. Mais il faut diſtinguer le temps & les affaires.* [d] *Pour accommoder les exemples anciens aux choſes qui ſe font auiourd'huy, il faudroit de meſme rendre les ſaiſons et les occaſions ſemblables. Nous ne ſommes plus au temps qu'vne ſimple femme arreſta Philippe de Macedoine, ou l'Empereur Adrian pour l'ouyr. Le Royaume de France a eſté autresfois en vne ſi grande tranquillité, qu'il ne faut point s'eſtonner de ce qu'eſcrit le Seigneur de Ioinuille, que S. Louys donnoit audiance ſous vn cheſne aupres du bois de Vinciennes, à tous ceux qui ſe preſentoient là. Il y auoit ſi peu d'affaires, que le Roy aſſiſté de quelques vns, & ſans beaucoup de peine, les pouuoit reſoudre en vne matinee. Ceux qui eſtoient oradõnez pour les expedier à la barre s'y preſentoient quelquefois inutilement.* [e]

Sainct Louys donne audiance ſous vn cheſne.

Mais depuis que les affaires ſont venuës inonder ſur les penſees des Roys, comme par autant de canaux & de digues que de Prouinces, & qu'il leur a fallu pouruoir au dedans et au dehors, ils ont eſté contraints de reſeruer leurs eſprits aux choſes plus vrgentes, & remettre le ſoing des particuliers à leurs ſeruiteurs. C'eſt le ſage aduis de Iethro, lequel voyant cõme Moyſe ſon gẽdre ſe trauailloit à toutes ſortes d'affaires, luy dit franchement qu'il n'y entẽdoit rien, qu'il ſe ruinoit le corps & l'eſprit pour ne rien faire, & luy conſeilla de choiſir des hõmes capables pour le ſoulager. Le Roy en fait de meſme, il a des gens ſur leſquels ſelon leur vacation il ſe décharge du ſoing des affaires. Mais pour cela il ne laiſſe d'ouyr ceux qui ſe preſentent. Ses principaux ſeruiteurs luy parlent à toute heure, & par tout, les autres [f] au proumenoir, à la table, à l'iſſuë de ſon cabinet, en tous lieux pu-

Conſeil de Iethro.

[d] La douceur & la debonnaireté du Prince doit paroiſtre en ſes reſpõſes. On trouuoit mauuais que Veſpaſien entretenoit touſiours de bõnes, mais inutiles paroles, ceux qui luy parloient, il reſpondit, *perſonne ne doit partir mal content d'aupres de l'empereur.*

[e] En ce temps-là il y auoit trois Maiſtres des Requeſtes appuyez ſur la barriere de la porte du logis du Roy, pour receuoir les requeſtes & les plaintes des parties, iuger ſommairement les differends & s'appelloient les iuges de la porte.

[f] Le facile accez fait vne partie de la debõnaireté & du deuoir du Prince Lat. Pac. dit cecy de l'Emp. Theodoſe. *Creber egreſſu expectantibus populis te fateris, nec videri modo patiens, ſed facilis adiri, è proximo recipis vota hominum obuiorum.*

Digitized by Google

blics. Il ſe monſtre à ceux qui l'attendent, ſon accez eſt facile, il eſcoute patiemment ceux qui luy parlent, & les renuoye à ceux qu'il luy plaiſt pour les expedier. Et de verité il ſe faut eſtonner qu'vn Prince qui a tant de grands objets, dont les vns tiennent en perpetuelle action ſa prudence & ſa iuſtice, d'autres ſa pieté & ſa clemence, pluſieurs ſa puiſſance & ſon courage, ait touſiours l'eſprit preſent à ce que l'on deſire, & permette d'eſtre importunée en tant de ſortes.

Audiãce du Roy Henry III. au retour de Polõgne.

Quant aux audiances qui ſe donnoient autresfois à certain iour, elles n'ont pas apporté les fruicts eſperez que l'on en attendoit. I'en puis parler parce que i'eſtois de ce tẽps là. Ie ſçay bien auſſi que pluſieurs ont voulu dire que les audiances qui ſe donnẽt à l'iſſuë du diſné g ſont infructueuſes, parce qu'elles n'apportent pas les reſolutions aux affaires, il les faut prendre ailleurs, les importuns en abuſent, on y perd beaucoup de temps & l'eſprit ſe trauaille en la diuerſité & cõfuſion. Mais i'ay touſiours tenu que cela faiſoit vne partie de la charge, & que c'eſt acte de Iuſtice d'ouyr la plainte d'vn pauure homme, luy donner l'adreſſe de ce qu'il doit faire, luy monſtrer ce qu'il n'a pas fait, conſoler la longueur d'vne iuſte eſperance, arreſter le cours d'vne pourſuite temeraire & inutile, faire cognoiſtre aux vns ce qui ſe peut & ce qui ſe doit, & aux autres, ce qui n'eſt ny poſſible ny raiſonnable. Ce n'eſt pas peu de choſe de donner ce contentemẽt à ceux qui deſirent eſtre ouys, & qui rendroient leurs plaintes fort conſiderables, s'ils y adiouſtoient qu'ils ne trouuent perſonne qui les eſcoute. Voila le Mercure de ceſte table. h

g Par l'Ordonnance des Etats de Blois ſous le Roy Henry III. le Chãcelier doit donner audiance tous les iours à l'iſſuë de ſon diſné, & les Maiſtres des Requeſtes ſont tenus de s'y trouuer pour receuoir les Requeſtes de ceux qui ſe preſentent.

h Le dernier traict qui ſe beuuoit aux feſtins des Grecs, eſtoit dedié à Mercure, pource Pollux en Athenee appelle, ἑρμῆν τὸν τελευταῖον πίνειν.

Le Prince doit reſeruer ſon eſprit pour les grands affaires.

De ce diſcours il faut recueillir que les bons ſeruiteurs ſoulagent leurs maiſtres de pluſieurs grãdes importunitez qui s'en iroient droit à eux. Les Princes ne doiuẽt eſtre importunez de toutes choſes. Tybere ſe mettoit en colere de ce que le Senat luy renuoyoit ce qu'il pouuoit reſoudre ſans luy. Les eſprits des Princes doiuent eſtre reſeruez cõme le vaiſſeau de Salamine,

d'Athenes,

d'Athenes, ou le Bucentaure de Veniſe, pour les grãdes & importantes occaſions. Tandis que le Prince trauaille aux choſes grandes les petites võt leur train, les grandes rouës font mouuoir les petites, mais quãd il s'amuſe aux petites les grandes en ſouffrent. Il y a des perſonnes & des affaires qu'on ne peut remettre au lendemain. Les Ambaſſadeurs veulent eſtre ouys, ils ne ſe contentent pas de remiſe, l'indiſpoſition du Prince n'excuſe pas l'audiance. [i]

Outre les exemples du meſpris de la iuſtice qui ne ſont pas clairs ſemez en pluſieurs endroicts de l'Hiſtoire de Louys XI. où l'on void des procez commencez par l'execution, & les executions ſans exemple, [k] Elle dit qu'en pluſieurs procedures il vouloit que la iuſtice ſe fiſt à ſon gré, & ne s'en fioit pas à ceux qui en auoient la charge. On monſtre encore au Pleſſis lez Tours, l'endroit où il ſe tenoit pour voir ſans eſtre veu ſon Preuoſt quand il examinoit les priſonniers, & par ce moyen ſçauoit ſi ce qu'ils diſoient de la façon & qualité du crime eſtoit eſcrit; ce que toutesfois ne doit eſtre blaſmé que par l'extréme déffiance qu'il auoit de toutes choſes. Car vn officier qui ſe void eſclairé de l'œil & de la preſence du Prince, ne bronche pas ſi toſt. [l]

Ceſte paſſion de faire rendre la iuſtice à ſa fantaſie, donna de douloureuſes tranchees à ſa conſcience. Philippe de Commines dit, que ſe ſouuenant de deux grands perſonnages qu'il auoit faict mourir, le Duc de Nemours & le Conneſtable de S. Paul, *De l'vn il fit cõſcience à ſon treſpas, & de l'autre non*, ſurquoy on a eſcrit que ce repentir fut pour le Duc de Nemours, il en deuoit encore auoir pour l'autre, ayant fait faire ſon procez auec beaucoup d'ardeur & de precipitation.

i Les Ambaſſadeurs de Lacedemone eſtans venus trouuer le Roy Lygdamis, il fit difficulté de les ouyr, & pour s'excuſer contrefit le malade. Lors les Ambaſſadeurs, Nous ne ſommes venus pour lutter contre luy, mais pour luy parler.

k On fait d'eſtranges contes de ſes executiõs. La Chronique dit, que le Ieudy 8. d'Octobre, Triſtan l'Hermite fit noyer en la riuiere de Seine vn nommé Sluefire le Mome natif d'Auxerre.

l La preſence du Prince proffite par tout, elle fait que ce qui va bien peut encore aller mieux, il y a au Diuan de Conſtantinople vne feneſtre de laquelle le grand Seigneur peut voir ſans eſtre veu, comme ſe rend la iuſtice à ſon peuple.

Digitized by Google

Aux Eſtats qui furent tenus incontinent apres ſa mort, on repreſenta diuerſes ſortes d'iniuſtices, qui durant ſon regne auoient affligé le peuple, chacun ſe plaignant qu'il ne s'eſtoit ſoucié de maintenir la Iuſtice vierge. [m]

[m] Paret qu'vne grande integrité eſt neceſſaire en l'adminiſtration de la iuſtice, Proclus dit, que la iuſtice eſt vierge, les Egyptiens la repreſentoient par vn œil ouuert, Νους ἰφθαλμὸς. L'œil ne peut rien ſouffrir de ſale ni ſi la iuſtice peut auoir trois cens maladies comme l'œil, la comparaiſon en eſt bonne.

On dit en ceſte aſſemblée que le Roy auoit pourueu aux offices de iudicature des gens ſans ſuffiſance & experience, & que l'on remettoit les lettres en blãc pour y mettre les noms de ceux qui plus en offroient, qu'on les donnoit aux hõmes de guerre, aux veneurs, aux eſtrangers incognus & gens non lettrez, pour les faire exercer par d'autres & en retirer profit : Que les Secretaires de la Chancellerie ſe faiſoient payer exceſſiuement à leur diſcretion, & que pour le ſeau d'vne confirmation d'vn priuilege de ville on auoit exigé quatre cens eſcus d'or. [n] Que les lettres d'appel auoient eſté déniees à la Chancellerie & au Parlemẽt, à ceux qui recouroient à la Iuſtice ſouueraine du Roy, contre les iniuſtices & oppreſſions des Iuges inferieurs : [o] Que ceux qui rendoient la iuſtice aux Parlemens exigeoiẽt de grandes & exceſſiues eſpices, pour ſe rembourſer des offices par eux acheptez : Que pluſieurs auoient eſté accuſez pour crimes, deſquels ils eſtoient innocens, & dont les accuſateurs auoiẽt dons des confiſcations, & quelquefois la commiſſion pour faire le procez, ou pour cõduire ſur les lieux les Commiſſaires : Que le nombre des Sergens eſtoit multiplié en telle ſorte qu'aux Bailliages & Seneſchauſſees où il n'y en ſouloit auoir que vingt ou trente, il y en auoit cent ou deux cens.

[n] Ceſte exaction comparee au temps où nous ſommes, eſtoit extréme, car le prix de toutes choſes eſt ſurhauſſé de vingt fois autant, & l'on faiſoit pour vn eſcu ce que l'on ne fait auiourd'huy pour vingt. *Voy l'Apologie de Bodin.*

[o] Le Prince ne peut oſter à ſes ſubiets la voye d'appel de requeſte ciuile, & de reſtitution. Caligula augmenta beaucoup la haine publique, lors qu'il donnoit pouuoir à tous les Magiſtrats de iuger ſans appel.

Multiplication de Sergens.

Pluſieurs Seigneurs & autres ſe preſenterent en ceſte aſſemblee pour auoir les biens, terres & offices dõt ils auoient eſté deſpoüillez.

LA PRVDENCE. Si la Iuſtice n'a eu au cœur de ce Prince le rang qu'elle y deuoit auoir, la PRVDENCE ne ſe peut plaindre qu'elle n'ait eu le ſien en ſa teſte. PRVDENCE qui ſe forme par vne longue & aſſiduë obſeruation des cauſes, des actions & des euenemens. ELLE l'obligea ſelon les occaſions, o de feindre vne choſe & d'en executer vne autre, de mettre la main à la rame quand le vent ne vouloit rien faire ſans le voile. ELLE tira de ſes eſprits des conſeils que la iuſtice euſt blaſmé, ſi la neceſſité du temps ne les eut approuué. Toutes les plaintes de la ſageſſe Politique ſont delicates contre ſes deportemens, n'ayant rien fait que touſiours ſon flambeau n'ait marché deuant. On s'eſtonne toutesfois de ce que ſi peu prudemment il negligea l'occaſion de faire ſes affaires en ANGLETERRE & puis en FLANDRES. Pour le premier il fut en ſon pouuoir par trois fois de luy rendre la pareille, & faire ſon profit de ces diuiſions. Ses mains furent auſſi continétes ſur ce remede que les yeux d'Antigonus ſur la religieuſe de DIANE. p Iean du Tillet qui a remarqué cecy, dit pour toute raiſon, que ce PRINCE *Eſtoit plus celebre d'entendement que d'hardieſſe.*

VIII.

Louys XI. a eſté des plus ſages & aduiſez Princes de ſon ſiecle.

o Les Philoſophes enſeignent, & l'experience ailleurs, que la prudẽce ſe forme, ἐξ ἐπιστάσεως, par l'obſeruation, & que quiconque ſera ἐπιστατικὸς curieux d'obſeruer, deuiendra prudent.

Pour le ſecond, AUX affaires d'Eſtat non plus qu'en la guerre on ne peut faillir deux fois. Les peuples pleurent les fautes de leur Prince. Il en fit vne dont la FRANCE porte encores l'eſpine au cœur. Ceux qui ont conſideré ce manquement diſent que ſur ce pas l'eſprit luy manqua. Ceſte maiſon de BOVRGONGNE apres la perte de trois batailles & la mort de ſon Prince, eſtoit abbatuë à fleur de terre. L'heritiere ſe trouuoit à vn pitoyable eſtat, & comme expoſee au meſpris de ſes propres ſubiects, ſon courage fut exercé iuſques à la ſueur iuſques au ſang. Il n'y auoit rien

p Quand il y va de l'accroiſſement de l'Eſtat, le Prince ne doit pas eſtre ſi ſcrupuleux pour empoigner l'occaſion qui ſe preſente, comme Antigonus Roy de Macedoine, qui rencontrant vne Religieuſe de Diane d'Epheſe, ſortit de la ville pour n'en deuenir amoureux.

deſolation de la maiſon de Bourgõgne.

de ſain ny d'entier aux Eſtats qui luy reſtoient, la ſedition ou la peur en auoit glacé tout le ſang. C'eſtoit vn corps qui eſchappé de l'apoplexie eſtoit tombé en paralyſie. Elle n'apprit pas à tenir le timon en la bonnace, les tempeſtes & les orages la ſurprennent du premier qu'elle y met la main. Il ne luy reſte que l'eſperance au Ciel. Et en ceſte confiance elle s'aſſeuroit qu'encores que la verité fuſt offencee & perſecutee de tous, elle demeureroit victorieuſe. q

q La verité à la fin vient au deſſus de toutes les trauerſes qu'õ luy dõne, τέλος δ' ἐαυτῆ βιάζεται, καὶ νικᾷ τῷ ἔργῳ ad extremum ſuapte vi ipſa obtinet & ipſum vincit mendacium. POLYB. lib. 13.

Son deſir eſtoit bien de ſe tenir ſous la protection de la France, & de s'y marier, ſi l'inégalité de ſon aage euſt permis le mariage d'elle & du Dauphin de France. LE Roy la pouuoit marier au Comte d'Angouleſme pere du Roy François I. mais il craignoit d'agrandir vn Prince de ſon ſang, & de broncher à la meſme erreur du Roy Charles V.

Ce deſſein fut biẽ en ſon eſprit, mais il ne s'y arreſta pas, il n'y paſſa que comme vn eſclair, & ſon Hiſtoriographe dit, *Que Dieu ne luy permit pas de prendre ceſte matiere qui luy eſtoit ſi grande, par le bout qui luy eſtoit neceſſaire:* il fit comme ceux qui par trop d'ardeur & d'impatiẽce prennent le tiſon du coſté le plus chaud. q Il ſuiuit le conſeil de la violence, & pource voulut eſtre aſſiſté de ceux qui le pouuoient empeſcher, & leur fit part en imagination de ce que peut-eſtre il ne leur euſt pas donné ſi la fortune luy en euſt laiſſé la diſpoſition. Il propoſoit de quitter les pays de Brabant & de Hollãde à quelques Seigneurs d'Allemagne, le voiſinage deſquels ne luy apporteroit ny ialouſie ny ſoupçon. Il s'eſtoit rendu ſi puiſſant & ſi redoutable en la creance du Roy d'Angleterre, & le tenoit ſi attaché à ſes volontez par de ſi forts liens, que non ſeulement il le deſtourna de ſecourir la Princeſſe de Bourgõgne,

Les bõs cõſeils ſont inſpirez de Dieu.

q La ſageſſe humaine fait bien ſouuent l'ingenieuſe en ſes elections à choiſir le pire party. L'archer qui outre-paſſe le blanc eſt auſſi bien en faute comme celuy qui n'y arriue.

Digitized by Google

Quatre principales villes de brabant.

mais l'obligea à luy faire la guerre ſur les offres qu'il luy faiſoit de luy payer dix mille Anglois pour quatre mois, luy remettre les quatre premieres villes de Brabant, Bruxelles, Anuers, Malines & Louuain, & de luy laiſſer le pays de Flandres en ſouueraineté ſans hommage s'il le pouuoit conquerir. Ces offres, ſortants plus de la neceſſité des affaires que de l'intention du Roy, qui ne deſiroit que faire ſes affaires en Bourgongne & en Artois, & ſeparer & affoiblir les forces de ſes ennemis, furent bien & ſagement peſees par le Roy d'Angleterre, r lequel reſpondit que ſi le Roy eſtoit en ceſte bonne volonté de luy faire quelque part de ſa conqueſte, il aymeroit mieux auoir de celles qui eſtoient deſia conquiſes en Picardie, & qu'en luy remettant Boulongne il ſe declareroit pour luy contre la Princeſſe de Bourgongne.

r Le moins qui eſt vtile & certain, doit eſtre preferé au plus qui eſt inutil & incertain. Le Roy d'Angleterre ayme mieux le Boulonois en effect, que Brabant ny Flandres en eſperance. D'ailleurs les Anglois ne pouuoient conſentir à vne guerre qui leur rõpoit le commerce des Pays bas.

Le Roy doncques ayant meſpriſé le chemin de la douceur & de la raiſon, pourſuiure celuy de la force & de la fortune, negligea auſſi l'occaſion que ce premier eſtonnement de la Princeſſe & de ſes peuples luy mettoient en main, & qu'il luy laiſſa la liberté de ſe marier & de porter ces belles prouinces à vne maiſon eſtrangere, toutes choſes deuindrent impoſſibles. Maximilian ayant eſpouſé la Princeſſe releua en grande ſolemnité l'ordre du Toiſon [1], pour monſtrer qu'il vouloit auſſi reſtablir les affaires de ceſte maiſon.

[1] Oliuier de la Marche rapporte la ceremonie qui ſe fit au releuement de cét ordre, & dit que l'on s'eſtonnoit que le Roy n'eut preuenu l'Archiduc.

Parties de la Prudẽce.

Pour cela on ne laiſſe de luy donner l'honneur du plus ſage de ſon ſiecle. Il fit paroiſtre ſa prudẽce à biẽ conſulter & deliberer, à bien iuger & reſoudre, à bien conduire & executer. C'eſtoit vne prudence toute ſiẽne & qui ne dependoit ny du mouuement, ny des diſcours d'autruy. C'eſt pourquoy quand il demanda

à Brezay Seneſchal de Normandie, pourquoy il diſoit que ſon cheual eſtoit grand & fort, bien qu'il fuſt de petite & foible taille. *Parce*, reſpond Brezay, *qu'il porte vous & tout voſtre conſeil.* C'eſt vne grace bien ſinguliere du ciel quand les actions des Princes deſpourueuës de conſeil reüſſiſſent heureuſement. Car cõme vn Prince a beſoin de l'ame pour viure, le conſeil luy eſt neceſſaire pour regner [t]. Bien foible eſt le Conſeil qui n'eſt compoſé que de ieunes teſtes. Les ieunes ont bien quelque bõne pointe, mais elle ſemble celle des eſpics. La force du conſeil eſt en la prudence, qui ne s'acquiert que par l'experiẽce, & l'experiẽce neviẽt qu'auec le temps. On peut bien naiſtre capable de ſageſſe, mais le ſeul tẽps faict les ſages. Les ieunes vignes portent le vin abondamment, mais les vieilles font le bon. En tout ce qu'il entreprenoit il monſtroit la force de ſon eſprit, parlant des armes il paroiſſoit n'auoir iamais fait autre choſe que de combattre les hommes & aſſieger les places, traictant des affaires d'Eſtat il ſembloit qu'il euſt paſſé toute ſa vie au Conſeil. [u]

Il s'informoit curieuſement & exactement de toutes choſes & de toutes perſonnes qu'il cognoiſſoit n'eſtre capables, d'y apporter de l'artifice ny du deſguiſement. Vn Prince adiouſte à ſa reputation beaucoup d'eſtime & de reſpect quand il croit qu'il ſçait tout. Philippe de Commines remarque encores vn effect de ſa prudence à ſemer la diſcorde & la diuiſion entre ceux qui ſe vouloient accorder contre ſon ſeruice. *Le Roy Louys noſtre maiſtre a mieux ſceu entendre ceſt art de ſeparer les gens que nul autre Prince que i'ay iamais cognu: & n'eſpargnoit l'argent, ne ſes biens, ne ſa peine: & non point ſeulement enuers les maiſtres, mais auſſi bien enuers les ſeruiteurs* [x].

t Tout Prince a deux conſeils, l'vn interieur, & l'autre exterieur. L'interieur eſt celuy qui naiſt en ſa teſte, de ſa propre intelligence & iugement. L'exterieur eſt celuy de ceux qui l'aſſiſtent au maniement de ſes affaires.

u Les grandes ames ſont toutes entieres, en tout ce dont elles ſe meſlent. Quand Caton auoit les armes en main il ſẽbloit qu'il n'euſt iamais faict autre choſe. Quand il parloit des ſciences on euſt dit qu'il n'eſtoit iamais ſorty de l'Academie.

x Il faut eſcouter toutes choſes pour en tirer du profit. Valere Publicole eſt loüé de Plutarque, de la liberté qu'il donnoit à chacun de s'informer de ce qui le regardoit. ne meſme Iſocrate recommãde pour cela Euagoras Roy de Cypre. Mais il faut vne grande diſcretion à ce qui ſe dit pour & contre les particuliers.

Autre trait de ſa prudence d'auoir allumé & entretenu le feu qui conſommaſt les forces, & miſt en cendre l'ambition de ſon ennemy. En faiſant mouuoir les reſſorts de la guerre d'Allemagne, de Suiſſe & de Lorraine, il demeura à repos. Il auoit moyen de deſcharger ſon Royaume du poids inutile de gens qui ne peuuent viure qu'en trouble. Comme le flus & reflus eſt neceſſaire à la mer pour ſe deſcharger des grandes ordures & glages immondes que la bonnaſſe amaſſe, auſſi faut-il qu'vn grand Empire ſe purge & pouſſe au dehors les mauuaiſes humeurs qu'vne vie morte & oyſiue met enſemble.

Bien que ſa promptitude à parler luy ait ſouuent préiudicié, il a voulu toutefois que l'on cognuſt que ſon chapeau meſme n'auoit point de part à ſon ſecret. Le ſilence eſt le pole & le piuot des grandes entrepriſes, & il ne doit pas eſtre ſeulement pour les paroles, mais encores pour le geſte & la mine, car les yeux & le viſage ſont les muets interpretes des paſſions de l'ame [y]. Elles ne ſe peuuent executer qu'en certain tẽps, ſur certains lieux, auec certaines perſonnes & certains moyens. Si l'vn ou l'autre eſt negligé ou deſcouuert, il faut que le tout s'en aille en fumee. La concurrence de pluſieurs choſes eſt neceſſaire pour l'executiõ d'vn deſſein, le manquement d'vne ſeule ſuffit pour le ruyner, mais il n'y a iamais rien d'aſſez quand le parler eſt de trop.

Le ſilẽce eſt l'ame des grãds occaſiõs.

[y] Qui conduit vn grand deſſein doit ſçauoir conduire la langue & ſa mine. Il ne ſe faut pas taire ſeulement de la langue, mais biẽ plus de l'eſprit, χρὴ δὲ πυκνὸν μὴ μόνον τῇ γλώττῃ ἀλλὰ μᾶλλον τῇ ψυχῇ, car adiouſte Polybe, pluſieurs ont deſcouuert par leur viſage les deſſeins qu'ils tenoient couuerts & cachez en leur ame. Polyb. *lib.* xi.

La prudence a encores ſuiet de ſe plaindre de ſa longueur. Il a ſouuent payé pour la peine de trop parler. Mais qui peut impoſer le ſilence aux Princes? La liberté de leur parole eſt vne marque de leur auctorité, c'eſt la pointe, le poivre, & le ſel du diſcours; mais la diuerſité des occaſions la rend perilleuſe,

Digitized by Google

elle bleſſe quelquefois les eſprits les plus doux & patiens, & comme toute bleſſeure a ſa douleur, il n'y en a point qui ſemble legere à qui la ſent, & ſe change ſouuent en vlcere incurable[1]. *Il y a des heures qu'il ne faut rien dire, d'autres qui permettent de dire quelque choſe, mais il n'y en a point pour tout dire.* Belle regle de parler.

Outre l'exacte intelligence de ſes affaires il auoit le iugement grand au choix des hommes, & la prudence admirable pour les retenir & conſeruer. Il en faiſoit conte, les obligeoit, ne les laiſſoit vieillir en quelque meſcontentement, ny en l'attente du fruict de leurs ſeruices. Il ſçauoit mettre la pierre en œuure, enrichir l'enſeigne & embellir le tableau par le prix de l'eſmail de l'or & de l'ornement. Il cognoiſſoit nõ ſeulement ceux de ſon Royaume qui eſtoient capables d'eſtre employez en diuerſes functions pour ſon ſeruice, mais auſſi quels eſtoient les plus dignes miniſtres chés les Princes ſes voiſins. Il ſçauoit en quelles teſtes reſidoit la ſuffiſance d'Angleterre, d'Eſpagne, de Portugal, & ne ceſſoit qu'il n'y euſt imprimé quelque bõne imagination pour s'en ſeruir[2]. Quand il rencontroit quelque eſprit ferme qui reiettoit ſa recherche & refuſoit ſes offres, il ne laiſſoit refroidir pour cela ſa pourſuitte, eſtimant que l'on ne pouuoit trop employer de temps à gagner vn hõme qui pouuoit nuire ou ſeruir. Les Princes penetrent par tout où ils peuuent faire paſſer le Soleil des abyſmes. Tant qu'ils auront des pluyes d'or ils trouueront des Danaës. Il ne conſeruoit la ſouuenance des mauuais offices qu'ils luy auoient faict, que pour les obliger à luy en rendre de meilleurs, & n'apprehendoit point le peril qu'il y a en telle reconciliation. Prudence de Louys XI. qui recherche les hõmes.

Il rechercha l'amitié des Princes deſquels il pouuoit auoir

[1] Rien ne peut arriuer aux hommes libres de plus faſcheux que d'eſtre empeſché de parler librement. La liberté du diſcours dit Democrite, eſt marque de courage & de generoſité.

[2] La vraye ſcience du Prince eſt de cognoiſtre les hommes: non ſeulement ceux auſquels il commande, mais ceux dont il peut eſtre bien ſeruy pour commander. A la connoiſſance des hõmes il faut adiouſter celle des propres affaires. Auguſte excella en cela, & fit vn liure où eſtoient contenuës, *Opes publicæ, quãtum ciuiũ ſociorumque in armis, quot claſſes, regna, prouinciæ, tributa aut veſtigalia, & neceſſitates ac largitiones.* TAC.

auoir beſoin. François Sforce [b] fut de ſes meilleurs amis, pour l'obliger à ſes intentions il oſta à René Roy de Sicile la ville de Sauonne & la luy donna. C'eſt de luy qu'il receut du ſecours en la guerre du bien public, c'eſt à luy qu'il ſe vouloit rendre ſi la neceſſité l'euſt contraint.

[b] Fr. Sforce fut le premier Gentilhomme de ſa race. Il auoit eſté Cordonnier. Son courage le porta à la tyrannie de Milan ayant eſpousé la fille baſtarde de Philip. Marie dernier Duc.

Princes dependãs des volontez de Louys.

Ce fut acte de grande prudence d'auoir lié à ſa deuotion tous les Princes dont les eſtats faiſoient frontiere à la France. Le Duc de Bretagne n'oſoit plus regarder l'Angleterre. Le Comte de Foix & le Royaume de Nauarre eſtoient ſoubs ſa protection. Le Duc d'Anjou Roy de Sicile auoit diſposé de la Comté de Prouence ſelon ſon deſir. Le Duc de Lorraine eſtouffoit en ſon ame ſes plaintes & murmures, & receuoit la loy de ſes volontez, & quoy qu'il luy fuſt obligé de l'auoir deliuré d'vn ennemy irrecõciliable, & que ſon ſceptre fuſt affermy par l'eſpee dont ce Prince combattit à la bataille de Nancy, & laquelle ſe void encores en l'Hoſtel de Guiſe à Paris, ſi eſt ce que comme les Princes n'ayment pas volontiers [c] ceux auſquels ils ſont obligés, il le recompenſa des meſcontentemens qui ont eſté repreſentez cy-deſſus, & pour le regret deſquels il ſortit de la Cour & puis de la France.

[c] Vn grand Prince ne veut rien deuoir. Il n'y a que Traian à qui Pline puiſſe dire, *debes Cæſar & filiis*. Les Princes ne ſe tiennent iamais obligez. *In principe rarum ac prope inſolitum eſt, vt ſe putet obligatum, aut ſi putet amat.*

La maiſon de Sauoye, quoy que fort affectionnee à celle du Duc de Bourgongne, dependoit en tout des mouuements de ce Prince. Il auoit eu en ſa puiſſance le Duc, la Ducheſſe & les Princes leurs enfans. C'eſtoit au temps que la Sauoye ne s'eſtimoit heureuſe qu'entant qu'elle aymoit la France & en eſtoit aymee. Ceſte amitié s'eſt entretenuë long temps par les mariages & alliances de ces deux maiſons. La France a donné des femmes aux Princes de Sauoye, la Sauoye a

trouué des maris en France. L'hiſtoire de Sauoye eſt toute embellie de fleurs de lys [d]. Bonne de Bourbon eſpouſa Amé VI. Anne de Berry Amé VII. Marie de Bourgongne Amé VIII. Yolande de Valois Amé IX. Marguerite de Bourbon Philippe I. Marguerite de Valois Philebert II. tous Ducs de Sauoye. Le Roy Louys XI. eſpouſa Charlotte de Sauoye, & Charles Comte d'Angouleſme pere du Roy François I. Louyſe de Sauoye. Le temps a faict voir que les lignes qui eſtoient ioinctes au cẽtre de ceſte amitié, ſe ſont trouuees fort ſeparees en la circõferẽce de leurs deſſeins.

Mariages de France & de Sauoye

[d] Amé VIII. premier Duc de Sauoye eſtant encores au berceau, fut marié à Marie de Bourgongne fille de Philip. le Hardy Duc de Bourgongne, oncle de Charles VI. & en l'aage de vingt ans conſomma le mariage.

Louys XI. trauailla long temps pour gagner Philippe fils de Louys II. & luy faire oublier le reſsẽtimẽt qu'il auoit de ſa priſon au Chaſteau de Loches où il demeura deux ans, & connoiſſant la grandeur de ſon courage & de quelle reſolution il auoit ſeruy le Duc de Bourgõgne contre luy, ne ceſſa qu'il ne l'euſt obligé à ſes intentions. Il le fit Cheualier de ſon ordre, Capitaine de cinquante hommes d'armes, Chambellan & en fin Grand Maiſtre de France, & luy donna de grands entretenemens, mais les ſeruices qu'il rendit au Roy ne furent pas de moindre conſideration, ayãt empeſché que la Prouẽce ne paſſaſt ſoubs la puiſſance du Duc de Bourgongne, & traicté le mariage de Madame Marguerite d'Auſtriche auec le Dauphin, laquelle neantmoins fut mariee à ſon fils Philebert. Les hommes font les fiançailles & Dieu faict les mariages. Quand il arriua au ſceptre de Sauoye il auoit cinquante cinq ans. L'indiſpoſition, non tant des annees que des ennuis & des trauaux de l'aage, l'auoit mis en tel eſtat qu'il n'auoit plus que faire des faueurs de la fortune ny des plaiſirs de la volupté, [e], & reſſembloit vn baſtiment de la ruine duquel on ne s'apper-

Philippe Cõte de Breſſe.

[e] La vieilleſſe a ſa volupté ou pour le moins ce bien la luy eſt au lieu de volupté qu'elle n'en a que faire.

çoit que du iour qu'il tombe, auſſi ne dura-il que dix-huict mois.

Son mariage.

Il fut marié deux fois. La premiere auec Madame Marguerite de Bourbon fille de Charles premier de ce nom Duc de Bourbonnois, & d'Agnes de Bourgõgne, laquelle mourut hectique au põt d'Ains, & fut enſeuelie à Brou l'an 1483. De ceſte Marguerite il eut Philebert dit le Beau, qui luy ſucceda au Duché de Sauoye, & vne fille nommee Louyſe mariee à Charles Comte d'Angouleſme & mere de François I. Roy de France f, & vne autre fille nommee Philiberte qui fut femme du magnifique Laurens de Medicis, que Vanderburch appelle Iulien frere du Pape Leon dixieſme. Il eſpouſa au ſecond lict Claude de Ponthieure, fille du Comte de Ponthieure de la maiſon de Bretagne, de laquelle il eut deux fils. Le premier fut Charles qui apres la mort de ſon frere Philebert fut Duc de Sauoye, pere de Philebert Emmanuel le plus ſage Prince de ſon ſiecle, qui veſcut en toutes les parties de ſa vie ſi glorieuſemẽt, qu'en quelque point que la mort la couppaſt g, il luy reſta touſiours aſſez de gloire pour vne immortelle reputation. Charles Emmanuel ſon fils s'eſt acquis celle de Prince vaillant, liberal, magnanime. Les Aigles volent plus bas que ſon courage. Le ſecond fut Philippe Duc de Nemours & Comte de Geneuois, pere de Iacques ayeul de Charles, qui mourut à Annecy, & de Henry Duc de Nemours qui reſte aujourd'huy le ſeul Prince de ceſte genereuſe branche. Il euſt auſſi vn fils naturel nommé René, qui pour ſes vertus fut Grand Maiſtre de France, duquel ſont venus les Comtes de Tende & de Villars & deux filles, l'vne Comteſſe de Brienne, l'autre femme d'Anne de Montmorency Conneſtable de France.

Ses enfans.

f Pingon ne fait aucune mention de Philiberte nee du premier lict, & il baille ceux cy au ſecõd, Charles, Louys, Philippes, Philiberte, Abſalõ, & Iean Amé. Vanderburch les nomme Charles, Philippe, Philebert, Iean, Abſalom.

g C'eſt tout vn où nous achevons noſtre vie, coupõs la où nous voudrõs, pourueu que nous y mettions vne bonne concluſion. Senec.

Ceſte grande & vtile ſcience de ſeparer les eſprits & les volontés de ceux qui luy pouuoient nuire, ne s'eſtendoit pas ſeulement ſur les ſeruiteurs & les miniſtres du meſme Prince, il ſçauoit encore comme il falloit ſeparer les Princes de meſme ſang & famille. Il mania comme il voulut le cœur de Sigiſmond [g] & le tourna, ores contre l'Archeduc Maximilian, & ſes perſuaſions furent ſi fortes en l'eſprit de ce Prince bon & facile, qu'il luy fit croire que Maximilian auoit des deſſeings ſur ſa vie pour tãt pluſtoſt entrer en la ioüiſſance des Eſtats qui luy eſtoient aſſeurez par ſa mort. Sigiſmond à la fin ſe laiſſa deſabuſer, & cognut que la ruine de l'Archeduc ſon nepueu le regardoit de ſi prés, que la Frãche-Cõté ne ſe pouuoit perdre que le Cõté de Ferrette ne fuſt auſſi expoſé en grand peril, & n'euſt grand ſubjet d'apprehender l'accroiſſemẽt d'vn ſi puiſſant voiſin, pource il accorda la leuee de quelques trouppes en ſes Eſtats d'Elſaſſ & de Ferrette, qui furent employees aux ſecours & à la deffẽce de la ville de Dole, capitale de la Frãche Comté [h] lors que le Seigneur de Chaumont d'Amboiſe la tenoit aſſiegee. Le Roy trouua moyen en perdant Sigiſmond de gagner les Capitaines qui conduiſoient les trouppes, de maniere qu'ils permirent à vn grand nombre de francs Archers du camp du Roy de ſe couler en la ville auec leurs trouppes, leſquels ſe ſaiſirent des portes, & donnerent entree au reſte de l'armee. La ville fut expoſee au ſac & au pillage & des ennemis & des eſtrãgers, & le feu acheua de perdre & ruyner ce que le ſoldat n'auoit pû deſtruire ou emporter, & n'y eut maiſon eſpargnee que celle où eſtoit logé le *G*eneral.

Par ceſte meſme ſcience de caualer & gagner les hommes & ſçauoir deſnoüer les nœuds ſans couper

Sigiſmond d'Auſtriche.

Sac & deſolation de Dole.

[g] L'Archeduc Sigiſmõd d'Auſtriche fut gagné par le Roy, le party duquel il ſuiuit & contre le Duc de Bourgongne & cõtre l'Archeduc Maximilian. Il reuoqua l'adoption qu'il auoit faite en ſa faueur, croyãt ceux qui diſoẽt que pour accourcir ſes eſperances il luy vouloit abreger la vie.

[h] Exemple déplorable du malheur que courẽt les villes ſecouruës de forces eſtrangeres, dont la fidelité n'eſtant acquiſe ny maintenuë que par l'argent, depẽd touſjours du plus offrant. Dés lors Dole fut appellee la dolente, & ſur ſa deſolatiõ la poëſie de ce temps-là plus ſimple qu'ingenieuſe, fit ce quatrain qui eſt rapporté par le ſieur de Gelu.

L'an mille quatre cens neuf & ſeptante
Fut priſe Dole qui ſe dault,
Par l'armee du Roy treſpuiſſante,
Contre puiſſant foible ne peult.

Digitized by Google

la corde, il eut à ſa deuotion les plus confidents miniſtres d'Angleterre. Philippe de Commines dit qu'il fut employé pour gaigner le Seigneur de Haſtingues, comme *autresfois le Duc de Bourgongne s'eſtoit ſeruy de luy pour le faire ſon amy à mil eſcus de penſion.* Il ſe rendit fort difficile à ſe reſoudre à cela, mais comme l'argent ſemble à la fléche de Cephale qui ne tire iamais en vain, [i] & qu'vne longue pourſuite eſbranle les plus cõſtantes reſolutions, il ſe laiſſa emporter à deux mil eſcus de penſion. Le Roy luy enuoya Pierre Clairet l'vn de ſes Maiſtres d'Hoſtel, pour luy porter cét argent & luy en rapporter quittance pour la mettre auec les autres, & iuſtifier à l'aduenir, que non ſeulement Haſtingues grand Chambellan d'Angleterre, mais encore le Seigneur de Hauuart grand Admiral, le Seigneur de la Chainée grand Eſcuyer, & Thomas de Montgommery, auoient eſté penſionnaires du Roy de France. Cela s'appelloit proffiter en donnant, & faire de la liberalité vn commerce. [x] Philippe de Commines rapporte naïfuement ce qui ſe paſſa entr'eux: Clairet vouloit auoir vne quittance, Haſtingues n'eſtoit pas ſi mal aduiſé que de la donner. Clairet luy remonſtroit qu'il auoit affaire à vn Maiſtre fort ombrageux, & que s'il ne luy faiſoit apparoir de la deliurance de ceſte ſõme, il pourroit dire qu'il l'auoit deſrobé, & partant deſiroit ſeulement vne lettre de trois lignes addreſſante au Roy. Haſtingues voyant qu'il y auoit de l'apparence en ces raiſons, & beaucoup plus en celles qui ne luy permettoient d'eſcrire, fit cognoiſtre que l'on ſe deuoit fier à ſa foy & à ſa parole, [l] qu'il eſtimoit plus que cét obligatiõs par eſcrit. Il reſpõd en ceſte ſorte, *Monſeigneur le Maiſtre ce que vous dites eſt bien raiſonnable, mais ce don vient du bon plaiſir du Roy voſtre*

Prudẽce de Haſtingues.

i L'argent fait tout. Il gagne des creatures & les oblige d'oublier leur premier deuoir. Les volontez & les deuoirs ſe battent auec des pieces d'argent.

x Eſperer quelque fruict de ce que l'on donne, c'eſt trafiquer, & mettre ſon argent à vſure, c'eſt penſer retenir en laſchãt & receuoir en donnant. *Non eſt beneficium quod in quæſtum mittitur.*

l Il n'y a rien qui oblige dauantage que l'aſſeurance que l'on prend de la foy, & de la conſcience de quelqu'vn. Il eſt plus aiſé de rompre les liens ciuils que ceux de l'honneur.

maiſtre & non pas à ma requeſte, s'il vous plaiſt que ie les prenne, vous les mettrez icy dans ma manche & n'en aurez autre lettre ne teſmoing. Car ie ne veux point que par moy on die que le Chambellan d'Angleterre ait eſté penſionnaire du Roy de France, ne que mes quittances ſoient trouuées en ſa Chambre des Comptes.[m] *Ledit Clairet ſe tint à tant & luy laiſſa ſon argent, & vint faire ſon rapport au Roy qui fut bien courroucé qu'il n'auoit apporté ladite quittance, mais il en loüa & eſtima ledit Chambellan & plus que tous les autres ſeruiteurs du Roy d'Angleterre, et depuis fut touſiours payé ledit Chambellan ſans bailler quittance.*

[m] Vouloir que le bienfaict retourne au malheur & à l'infamie de celuy qui le reçoit c'eſt iniuſtice. *Hoc eſt in odiũ beneficia perducere.*

Il fut ſi grand architecte qu'il employoit toutes ſortes d'eſprits, de fortunes & de conditions aux baſtimens de ſes deſſeins. Il ne rechercha pas ſeulemẽt d'auoir à ſa deuotion les principaux Miniſtres des Roys, il attira encore ceux qui auoient de la creãce & de l'authorité dãs les villes libres & les Republiques. Pource il aymoit le grand Coſme de Medicis, & eut du regret de ſa mort qui aduint aux premieres annẽes de ſon regne. La loy de la prudence l'obligeoit de ſ'entretenir d'vne maisõ dõt l'auguſte felicité attiroit à sõ admiration les plus grands de l'Europe. La Vertu contraignoit l'enuie meſme de laiſſer croiſtre ceſte palme qui ſe redreſſoit plus on la vouloit courber,[n] & faiſoit cognoiſtre que ce n'eſt pas moindre imprudẽce de ſe faſcher de la gloire & proſperité du merite, que de ne pouuoir ſouffrir que le Soleil luiſe, que Iupiter commande & qu'Apollon prononce ſes oracles. Enuier en ce temps-là la gloire de la grandeur de la maiſon de Medicis, c'eſtoit vouloir priuer le coloſſe de la vertu de ſon ombre, qui eſt la gloire.

Louys XI. recherche des intelligẽces dãs les Republiques.

[n] Quand l'enuie s'eſt bien trauaillée & deſpitee contre la gloire naiſſante d'vne maiſon, il luy eſt force à la fin de ceder, ſes yeux ne peuuent plus porter vne lumiere ſi brillante.
Eſt aliquod meriti ſpatiũ quod à nullo furentis Inuidiæ menſura capit.
CAVD. *in laud. Stilichonis.*

Louys XI. auoit de grandes conſiderations pour en faire eſtat, ſçachant que le grand Coſme de Medicis

Richeſſes de la maiſon de Medicis.

auoit fait Duc de Milan Frãçois Sforce, que les richeſſes de ſes ſeruiteurs auoient releué les eſperãces preſque abbatuës de pluſieurs grãds Princes [o] que ſans luy Edoüard IV. ne fuſt rentré en ſon Royaume, & le Duc de Bourgongne euſt perdu ſon credit en Italie. On ne parloit en ce temps-là que de la pieté & de la magnificence du grand Coſme de Medicis, qui auoit ouuert la barriere à ſa poſterité, pour monter au ſouuerain commandement de la Toſcane.

o Vn ſeruiteur de Pierre de Medicis preſta à Edoüard IV. ſix vingts mille eſcus, & vn autre cinquante mille au Duc de Bourgongne pour vne fois & quatrevingts mille pour vne autre.

Il viuoit en Citoyen, commandoit en Prince, & ſa patrie luy donna le tiltre de Pere. Sa vertu fut le rempart des gens de bien, [p] ſa maiſon le refuge des beaux eſprits outragez de la fortune, & le port des muſes chaſſees de Grece. Sa magnificence parut en quatre millions d'or qu'il employa aux baſtimens des Tẽples & des Palais. Il n'y eut perſõne à Floréce qui n'euſt ſacrifié à ſa liberalité. Il ſecourut d'vn millió d'or les miſeres des pauures, & de tous ſes biés les neceſſitez publiques. La vertu luy donna plus que la fortune ne luy oſta. Il acquit ce que peu de gens pouuoient acquerir, & perdit ce que pluſieurs grands perſonnages auoient perdu aux troubles & confuſions. Les grands hõmes ſe reſſentẽt plus du mal qu'ils 'ont fait que de celuy qu'ils ſouffrent innocẽment. Sa fortune n'eut de plus cõjurée ennemie que ſa vertu. [q] L'enuie qui eſt le fruict de la felicité conjura contre luy ſi puiſſamment que ſon innocence eſtant reputée tromperie, ſon zele feintiſe, ſa generoſité ambition, il fut relegué à Veniſe quile receut auec honneur, blaſmant la rigueur dénaturée d'vne ſi mauuaiſe mere enuers ſes enfans.

p Vn homme de bien eſt vn grand rempart aux gens de bien, contre vn puiſſant citoyen qui les perſecute. Tel fut Nicias à Athenes à l'encontre de la meſchanceté, audace & temerité de Cleon. PLVT. *en Nicia.*

q Les accidens ne troublent point l'homme ſage, qui poſſede en repos ſa conſcience. *Homines ſapientes turpitudine, non caſu, & delicto ſuo non aliorum iniuria commouentur.* M. TVL. CIC.

Les choſes changerent de face, ceux qui l'auoient condamné & chaſſé, furent proſcrits & bannis de Florence. Le peuple qui a des acclamations & pour

eſleuer & exalter ce qui luy plaiſt,[e] & pour abbatre ce qu'il hait, luy donna à ſon retour des applaudiſſemens incroyables, l'appellant ſon protecteur & ſon pere. Il y veſquit en Dictateur, y commanda en Prince, également aymé des bons, & redouté des meſchans. Le timon de l'Eſtat fut trente ans en ſes mains, auec tant de prudence & de moderation, que la liberté ne ſe pouuoit dóner garde du ioug qu'elle accoloit. Il employa iudicieuſement la ſeuerité aux choſes où la douceur eſtoit dangereuſe, & diſoit quelquefois, qu'il valoit mieux pays ruiné que pays perdu, & que le gouuernement d'vne Republique ne ſe manioit pas le Chappelet en main. Ses aduis eſtoient reſpectez pour oracles, ſes experiences pour maximes, ſa preſence appaiſa les diuiſions ciuiles, donna de la reputatió aux entrepriſes & aux executions de la guerre de Piſe & de Luques,[f] & augmenta celle de Florence en tels termes que ſes ennemis cognurent que tant que Coſme viuroit l'Eſtat n'auoit beſoin de Prince, le Senat de Conſeil, ny le peuple de ſupport. Il vint au monde le iour ſainct Coſme & ſainct Damian l'an 1389. & en ſortit l'an 1464. Le Roy continua ceſte bonne volonté enuers ſes enfans, & pour teſmoignage donna à Pierre de Medicis trois fleurs de lys, qui embelliſſent encores auiourd'huy les armes de ceſte maiſon. Il appelloit couſin Laurens de Medicis, qui fut eſtimé en Italie l'arbitre irrecuſable de ſon repos.

Exil & retour de Coſme.

Pierre de Medicis.

Laurẽs de Medicis.

Les ſceptres & les courónes viénent du Ciel, les hómes les portent, mais Dieu les donne. Sa prouidence eternelle qui diſpoſe des eſtats comme il luy plaiſt, a changé le Gófalon de Florence en Sceptre, & la liberté populaire en la plus iuſte ſorte des puiſsáces ſouueraines, & l'a rédu hereditaire en la maiſon de Medicis, pour

[e] Le peuple eſt incõſtãt, flatteur & eſtourdy. Il cria ſoixãte fois à l'Empereur Claudius Auguſte. *Claudi dii te nobis præſtent*: TREBEL. POLL. A Alexandre Seuere. *Auguſte Innocens Dii te ſeruent*. LAMPR. A Anthoine le Debonnaire. *Antonine Pie Dii te ſeruent, Antonine Clemens Dii te ſeruent*. VVLCAT. GALL. Voila ſes acclamations flatteuſes & fauorables. A l'Empereur Cõmodus eſpronua les autres *Hoſti patria honores detrahantur, Parricida honores detrahantur, Parricida trahatur*. LAMPRID.

[f] Vn grand homme eſt en vn Eſtat toute choſe. Quand Ciceron eſcrit à Brutus, il luy dit qu'encores qu'Anthoine puiſſe refaire ſes trouppes & ſon armee, *Senatui nec Senatui conſilium, nec populo Romano virtuti, nec Reipub. te vno Imperatorem*.

Digitized by Google

pour recompenſer les grandes vertus qui en ſont ſorties au bien public, la vaillance d'Euerard, la probité de Silueſtre, la pieté du grand Coſme, la magnanimité de Pierre, la magnificence de Laurens, la generoſité de Iulien, la iuſtice de Coſme, la conſtance de François, la prudence de Ferdinand.

Ceſte maiſon a eſté honnoree de l'alliance des premieres Couronnes de la Chreſtienté. Elle a donné à l'Egliſe trois papes, à la France deux Roynes, Catherine, qui a ſauué le vaiſſeau, lors que les vents du dedás & du dehors auoient cóiuré de le mettre à fonds. MARIE, que le Ciel a fait naiſtre pour la gloire, la conſolation & l'ornement de l'Empire de France, & a voulu qu'elle ait refuſé la Couronne Imperiale pour la Tres-Chreſtienne. C'eſt la brâche de laurier que l'Aigle de la prouidence eternelle a fait tomber dans le ſein de noſtre Auguſte. C'eſt l'Aſtre ſous les douces influences duquel la Frâce reſpire & eſpere. C'eſt la mere tres-Auguſte & tres-heureuſe de trois grands Princes, les trois fermes colonnes de cét Eſtat, tous trois capables d'heriter la maſſe de ce grand Hercule leur pere. Mais encores de trois Princeſſes, trois Perles produites ſous les faueurs d'vn Ciel tres-ſerain & tres-fauorable.

Marie de Medicis.

t Iean de Medicis eut deux fils, Coſme ſurnõmé le grand, la branche duquel eſt finie à CATHERINA Royne de France. Laurens pere de Pierre Pere de Iean, P. de Iean II. P. de Coſme premier grand Duc de Florence, P. de François pere de MARIE Royne de France & de Nauarre.

La prudence doncques de Louys XI. tres-illuſtre en tant de ſortes, a encores eſclairé la France en l'ordre & en l'inſtitutió de pluſieurs choſes. On le fait auteur de l'eſtabliſſement des poſtes. Ie n'ay peu recouurer aucun Edict ny ordonnance de ſon temps, ny de ceſte inſtitution. L'vſage en fut bien plus ancien, mais il ne fut reſtably que ſous ſon regne. Le ſuccez de la guerre du Duc de Bourgongne hors le Royaume, le tenoit en perpetuelle agitation d'eſprit, & les nouuelles

Eſtabliſſemẽt des Poſtes.

Digitized by Google

ne luy en venoient iamais assez diligemment, c'est pourquoy il ordonna les postes par certaines stations & relaiz des cheuaux d'heure en heure. Les anciẽs ont eu des courriers qui ont fait des diligẽces admirables à pied & à cheual. [u] Cyrus pour estre aduerty diligemment de ce qui se faisoit en l'estenduë de son Empire, considera combien pouuoit faire vn cheual de chemin par iour, & establit selon ceste distance des hommes & des cheuaux pour faire courir ses pacquets. Il n'est pas croyable qu'auant Louys XI. les Roys de France n'eussent des moyens pour donner des aisles aux affaires d'importance, estãt vray que de tout tẽps les Princes se sont seruis de l'addresse des hommes & de la viteſſe des bestes pour cela, & Cæsar dit que les Gaulois enuoyoiẽt leurs cõmandemens aux Prouinces les plus esloignees par des cris, [x] qui estans receuz en vn lieu se portoient en l'autre auec telle diligence & disposition, qu'il remarque que ce qui fut fait à Geneue au Soleil leuant fut publié le soir en Auuergne. Les Roys du Perou font porter en ceste sorte leurs nouuelles, ils ont sur les grãds chemins des postes ou cabannes ordonnees de demy lieuë en demy lieuë, le premier courrier crie au second ce qui luy est commandé, le second le porte de mesme course au troisiesme, & ainsi iusques à ce qu'il arriue où il est ordonné. [y] L'Empereur Auguste ordõna des coches en certains lieux pour conduire ceux qui portoient ses commandemens par les Prouinces, ou qui luy en apportoient des nouuelles; auparauant il y en auoit de loüage, & Cæsar s'en seruit en ce chemin qu'il fit en si peu de temps, de Rome au riuage du Rhosne.

Xenophon liu. 8. Herodot. liu. 8.

P. Cieca lib. 1. ch. 42.

Paris le Rome de Frãce, le miracle des villes de l'Europe dont il seroit le diamant si elle estoit vn anneau,

[u] Philipides enuoyé par les Atheniens à Lacedemone pour auoir du secours, fit en deux iours mille deux cens soixãte stades. Euchidas enuoyé par les mesmes à Delphe pour demander le feu sacré, fit en vn iour mille stades. Les Grecs contoient par stades, qui estoiẽt de six cens pieds. Les Romains par mille, qui estoit de mille pas, & Plutarque dit, que huict stades pouuoient faire vn mille.

[x] La diligence des Gaulois à faire courre leurs nouuelles est remarquee par Cæsar liu. 7. de la guerre de Gaules. *Vbi maioratque illustriores incidit clamore per agros regionesque significant: hunc alii deinceps excipiũt & proximis tradunt, vt tunc accidit, nã qua Genabi oriente sole erant gesta, ante primam confectam vigiliam in finibus Aruernorum suos audita.*

[y] Auguste comme rapporte Suetone. *Iuuenes primo modicis intervallis per militares vias dehinc vehicula disposuit.* Il parle aussi de la diligence de Cæsar par coches. *Longissimas vias incredibili celeritate confecit, expeditus meritoria vehicula, centena passuum millia in dies singulos.*

Digitized by Google

doit à ce Prince la plus fauorable conceſſion & confirmation des priuileges dont il ioüit & dont les Roys l'ont touſiours gratifié, eſtimãt raiſonnable qu'il portaſt les marques de leur faueur & du profit qu'il reſsẽt de l'ordinaire preſence de leur Maieſté. Il permit à chacun des Bourgeois de pouuoir prendre par chacun an vn ſetier de ſel pour leur prouiſion, en payant le droit du marchant ſeulement, d'acquiter l'impoſition foraine en payant ſixdeniers pour liure au lieu de Paris, & douze deniers aux extremitez du Royaume, & ſans eſtre tenu de bailler caution de la vente, de ne pouuoir eſtre contraints de loger par fourrier les officiers du Roy, ny gens de guerre ſi bon ne leur sẽbloit, [z] de n'eſtre tenus de plaider ailleurs qu'en la ville de Paris pour quelque cauſe que ce ſoit, d'eſtre deſchargez des deuoirs & ſeruices du ban & arriereban pour les fiefs qu'ils tiennent, à la charge toutes fois de ſe tenir en habillements defenſibles & ſuffiſans ſelon la valeur de leurs fiefs & arrierefiefs pour la garde & deffence de la ville.

Priuileges des Pariſiens.

z Ces priuileges furent amplifiez & confirmez durant la guerre du bien public, & parce que le peuple apprehendoit qu'ils ne fuſſent reuoquez quand elle ceſſeroit, la Chronique dit, qu'il declara en grande compagnie qu'il deſiroit de les augmenter pluſtoſt que d'en retrancher aucune choſe.

De meſme la ville de Lyon, ce puiſſant bouleuard de l'Eſtat, luy eſt obligée du premier eſtabliſſement des foires. Le commerce eſt vn grand chemin pour faire paſſer en vn Eſtat les commoditez eſtrangeres, mais il peut cauſer vn dangereux tranſport de l'or & de l'argent, s'il ne s'entretient par la commutation des denrees, & comme il ne doit eſtre permis pour la ſortie de celles qui ſont neceſſaires & dont les ſuiets peuuẽt auoir faute, [z] ny de celles qui ne ſont encores miſes en œuure, qu'on dit manufacturees, auſſi la permiſſion doit eſtre facile & libre de celles qui ſont cruës aux eſtrangers, afin que le peuple y gaigne le profit de la main. Or ſur les remonſtrãces que l'õ fit à

Foires de Lyõ.

z L'vn des plus iuſtes & anciens moyens d'augmenter les tributs du Roy, ſur l'entree, la ſortie & paſſage des marchandiſes, c'eſt l'impoſition foraine, droit ancien aux ſouuerains, & s'appelle, *Portorium, quod mercium quæ importantur exportantur ue nomine pendatur.*

ce Prince, que les foires qui eſtoient à Geneue tiroient vne grande quantité de deniers hors de la France, il eſtablit quatre foires franches à Lyon, & en fit expedier les patentes à Sainct Michel ſur Loire le 20. Octobre 1462.

Le commerce ne peut receuoir iniure plus ſenſible que celle de l'affoibliſſement des monnoyes, qui offence le droict des nations. S'il y a quelque choſe en l'Eſtat qui doiue eſtre immuable, c'eſt le pied de leur valeur. La prudence n'eſt loüee que par la conſtance de ce qu'elle delibere [a]. Elle apprend d'accommoder les accidens qui ſont muables & innumerables à la raiſon qui eſt ſtable & vne, & non la raiſon aux accidens. Quand le cours des monnoyes eſt deſreglé & incertain, tout eſt en confuſion. Louys XI. changea le cours des monnoyes en l'annee 1473. & ordonna que les grands blancs courroient pour xj. deniers tournois qui auparauant n'en valoient que dix. Il mit les targés à vnze deniers tournois, qui ſe paſſoient pour douze. L'eſcu à trẽte ſols trois deniers tournois, & à ceſte proportion les autres eſpeces. Puis conſiderant que l'vne des cauſes de l'affoibliſſement des mõnoyes venoit de ce que les officiers prenoient leurs gages & entretenemens ſur les droicts de ſeigneuriage & braſſage, qui doiuent eſtre inconnus aux Eſtats grãds & puiſsãs [b], & ne ſont biẽ ſeãs qu'aux petits qui veulent tirer proffit de tout, & augmentent le reuenu de la forge des mõnoyes, en l'ãnee 1475. il deſapointa & caſſa les Generaux & Maiſtres des monnoyes, & mit en leurs places quatre Commiſſaires, ſire Germain de Merle, Nicolas Potier, Denys le Breton & Simon Auſorran, & ordonna que les eſcus d'or du Roy, qui parauãt auoient eu cours pour vingt quatre

Reglemẽt des monnoyes.

a Les Eſtats de Tours apres la mort du Roy Louys XI demanderent par leurs cayers que ces foires ne ſe tinſſent que deux fois l'an, à Paſques & Touſſaincts, & en autre ville que Lyon, parce qu'elle eſtoit trop prés de l'extremité du Royaume.

b Le Prince qui eſt garand de la iuſtice publique, & ſubiect au droict des gẽs, ne doit permettre que le cours des mõnoyes ſoit variable & incertain au preiudice de ſes ſubiets & des eſtrangers qui traictent auec luy, & trafiquent auec les eſtrãgers: Pource les Roys d'Arragon venans à la Couronne faiſoient ſerment de ne changer le cours ny le prix des monnoyes approuuees.

c Les anciẽs ne ſçauoiẽt que c'eſtoit que du droict de ſeigneuriage & braſſage, & ces monnoyes n'eſtoient point affoiblies pour les gages des officiers, qui ſe prenoient ſur d'autres ſortes de deniers: & affin que la fabrique de la monnoye fuſt hors de tout ſoupçon de tromperie, elle ſe faiſoit aux lieux publics, comme à Rome au Temple de Iuzon, & Charlemagne fit deffence de forger autre monnoye qu'en ſon Palais.

Digitized by Google

ſols pariſis & trois tournois, auroient cours pour trẽte cinq vnzains valans vingt cinq ſols huict deniers pariſis, & que on feroit des autres eſcus d'or qui auroient vn croiſſant au lieu de la couronne qui eſtoit és autres eſcus, & vaudroient trente ſix vnzains du prix de vingt ſix ſols ſix deniers, & des douzains neufs de douze tournois piece.

La Liberalité. On mentiroit d'appeller ce Prince auare, auſſi bien que de le dire liberal. Il ne ſçeut iamais que c'eſtoit que d'eſpargner, non pas meſmes en la vieilleſſe, que l'auarice trauaille plus l'eſprit qui en a moins affaire. Il ne ſçeut que c'eſtoit de donner auec raiſon & diſcretion, à qui, combien & comment. Il ne donnoit pas d'vn viſage de refuſant, mais allegrement & franchement. On ne ſe tient obligé de ce qui ſe donne par importunité & que l'on a pluſtoſt arraché que receu. Les graces lentes ſont auſſi faſcheuſes que les viſtes ſont douces. La liberalité doit preuenir les demandes, quelquefois les eſperãces, & iamais le merite. Elle ne conſidere pas quel eſt celuy qui reçoit, mais juſques où va la grandeur du courage & de la fortune de celuy qui donne, & l'aduertit qu'il y en a qui meritent d'eſtre eſconduits quand ils demandent, & d'autres qui ne demandent point & meritent qu'on leur donne [e].

οὐκ ἐν χάρισι γλυκύς

Il donnoit bien de bonnes paroles, mais ſes promeſſes eſtoient ſi aſſeurées que l'on ſe pouuoit dire obligé du iour qu'il promettoit. On pouuoit tenir pour receu tout ce qu'il offroit. Il n'y a rien de ſi grand ne ſi agreable qui ne perde beaucoup de ſa grace quand pour l'attẽdre il faut quelquefois conſommer la patience & les moyens. Pluſieurs pour donner plus de gouſt à leurs bons offices y adiouſtent les artifices

[d] L'auarice qui vient ſur la fin de la vie n'eſt point excuſable. Que ſert-il de ſe fournir de tant de choſes pour le peu de chemin qui reſte? *Auaritia ſeni is vituperanda eſt maximè. Poteſt enim quicquam eſſe abſurdius, quàm quo minus viæ reſtat eo plus viatici quærere?* CAT. MAI.

[e] Quelqu'vn eſtimant qu'il n'y auoit rien ſi honneſte que de demãder & receuoir, demanda vn iour en ſoupant au Roy de Macedoine Archelaus vne coupe d'or là où il beuuoit. Le Roy commanda à ſon Page de la porter & dõner à Euripides qui eſtoit à la table, & tournant ſon viſage deuers celuy qui la luy auoit demandée, luy dit: Quant à toy, tu es digne de demander & d'eſtre refuſé, par ce que tu demandes, mais Euripides eſt digne qu'on luy donne encore qu'il ne demande pas.

de la longueur & de la difficulté, mais à la fin les eſperances laſſees deſobligent, les differées offencent, les trompées deſeſperent.

Il eſtoit liberal à ceux qui luy apportoient quelques grandes nouuelles, & l'entretenoit ſouuent de l'iſſuë des affaires auant que d'en eſtre aduerty. Il donna au Seigneur de Bouchage & à Philippe de Commines quatre cens marcs d'argent, pour luy auoir apporté la premiere nouuelle de la bataille de Morat. Le Seigneur du Lude porta celle de la deffaite de Nancy, ſi agreable à ce Prince qu'il en perdit toute contenance. Mais il ſe fit prodigue pour complaire à ſon medecin. La crainte de ſon infidelité luy fit donner en moins de cinq mois cinquante quatre mille eſcus en argent comptant.

La vraye & pure liberalité ne ſçait, *vota hominum fatigare, nec adhibere muneribus artem difficultatis. Paneg.* THEOD.

g Philippe de Commines dit que ce Prince diſoit quelquefois, *Ie donneray tant à celuy qui m'apportera telle nouuelle.*

Il ne recompenſoit pas ſeulement les actions de merites leſquelles il deſiroit eſtre publiées, & que tout le monde fut cõme vn Soleil pour les voir, mais encores il ne permettoit que les paroles genereuſes & qui partoient d'vn cœur franc & hardy, fuſſent inutiles à ceux qui les auoient proferées. Iacques de Luxẽbourg frere du Cõmte de S. Pol eſtant faict priſonnier deuant Arras, il s'informa fort particulierement de luy de ce qui s'eſtoit paſſé quand il ſe preſenta de la part du Duc de Bourgongne pour entrer dans ſainct Quentin, & combien de gens il auoit pour y entrer. Il reſpondit qu'à la troiſieſme fois il auoit trois mille hommes. Le Roy luy demanda, & ſi vous fuſſiez entré dedans le plus fort pour qui euſſiez vous tenu? *Il eſt vray*, dit il, *que les deux premiers voyages ie ne venois que pour conforter mon frere, mais au troiſieſme, veu qu'il auoit trompé mon maiſtre & moy par deux fois, ſi ie me fuſſe trouué le plus fort i'euſſe gardé la place pour mõ maiſtre, sãs toutesfois*

h Les tenebres doiuent fauoriſer les vices, mais il ſeroit à deſirer pour les belles actions que tout le monde fuſt vn Soleil.

Genereuſe reſpõſe de Iacques de Luxembourg.

i Philippe de Commines dit que le Roy luy demãda s'il ſe fuſt trouué le plus fort s'il euſt tenu pour le Roy ou pour le Conneſtable.

Digitized by Google

faire aucune violence à mon frere, ſeulement ie n'en fuſſe pas ſorty quand il euſt voulu. Ceſte reſpóſe fut ſi agreable au Roy qu'il luy donna la liberté, vne compagnie de gẽs d'armes, & de grands Eſtats. Il auoit beaucoup de penſionnaires en ſa maiſon. Le nõbre ſe peut eſtimer de ce que Philippe de Commines dit qu'il fut ordonné pour eſtre leur chef en la guerre de Bourgongne, lors que le Prince d'Orange l'auoit fait reuolter k.

k Le Roy, *dit Philip. de Commines*, m'enuoya en Bourgongne auec les penſionnaires de ſa maiſon, & fut la premiere fois qu'il bailla chef auſdits penſionnaires, & depuis a accouſtumé cette façon juſques à ceſte heure.

Il n'y a liberalité plus injurieuſe que celle qui diſpoſe par force des biens & desvolõtez d'autruy, & ſingulierement aux choſes qui ſont hors le cõmerce des hommes, & en celles qui ne ſont legitimes, ſi elles ne ſont libres & dont l'eſtre & la forme depend, non de l'authorité de celuy qui le commande, mais de celuy qui l'execute. Claude de Seyſſel trempant touſiours ſa plume dãs le fiel de ſa paſſion, a biẽ noircy à cét endroit la memoire de ce Prince, en ce qu'il le fait diſpoſer d'authorité abſoluë de ce qui doit dépẽdre de celle des loix. *Il vouloit que tous benefices, non pas tant ſeulement les Eueſchez, Abbayes & dignitez, fuſſent conferez à ſa volonté, quelquefois à gens de guerre ou autres tels qu'il choiſiſſoit, & ceux qui luy contrediſoient, traictoit de ſorte que bien peu de gens s'y trouuoient qui luy oſaſſent deſobeyr pour quelconque homme qu'il requiſt, & outre ce faiſoit ſouuent pour autres cauſes arreſter, bannir, empriſonner & mal traicter de ſon authorité Legats du Pape, Cardinaux, Prelats & autres gens d'Egliſe, & iceux ſpolier du reuenu de leurs benefices. Et pareillement les mariages, que les ſaincts Canons veulent ſur toutes choſes eſtre contractez de franche volonté & ſans contraincte, il faiſoit ſouuent faire à ſon plaiſir pour enrichir ſes ſeruiteurs, malgré les peres, meres, & parens des femmes, meſmes quand elles auoient grands mariages ou groſſes ſucceſſions.*

Digitized by Google

Pour le premier, le conte que rapporte Corozet, du Preſtre qu'il trouua endormy en vne Egliſe & auquel il donna vn benefice, afin qu'il pût dire que le bien luy eſtoit venu en dormant, monſtre qu'il auoit plus de ſoing de donner des benefices aux perſonnes, que les perſonnes aux benefices. Pour le ſecond, encores que des choſes qui dépendent plus de l'eſlection des hommes, il n'y en ait point qui demande plus de liberté que le mariage, car ſa forme ne cõſiſte qu'au conſentement, lequel ne peut eſtre libre quand le Prince y employe ou ſes prieres[l], qui ſont commãdemens, ou ſes commandemens qui emportent force & contrainɛte; il eſt pourtant bien neceſſaire que les Princes ſe meſlent des mariages, qui ſont les fondemens & les ſeminaires des villes & des communautez, & principalement de ceux des grandes familles, en la durée & concorde deſquelles l'Eſtat eſt intereſſé[m]. Auſſi eſt-il touſiours bon que ſon authorité par vne proportion harmonique accorde pluſieurs choſes que l'égalité d'vne iuſtice geometrique qui accõmode chaque choſe à ſon ſemblable ne pourroit accorder, meſmes aux mariages qui en toutes les polices du monde ne ſe contractent pas ſelon la ſeuerité des douze tables, [n] car les pauures font leur fortune auec les riches, les maiſons d'ancienne nobleſſe ne refuſent de s'allier auec celles qui ne fõt que de naiſtre. Louys XI. ne s'endormoit point en telles occaſions, voulãt que les mariages des grandes maiſons ſe fiſſent à ſa diſcretion. C'eſt pourquoy M. Agnes de Bourgongne femme du Duc Charles de Bourbon, craignant d'y eſtre contrainte, tira vne promeſſe ſignée de ſa main en datte du dernier Mars 1467. qu'il ne contraindroit de marier ſa fille Marguerite de Bourbon au Comte

Bié fit aux endormis.

l Les prieres des Roys ſont commandements, *Armata ſunt preces regum.*

m Le mariage eſt la ſource des ſocietez humaines, *Prima ſocietas in coniugio eſt, principium urbis ſeminarium reipublicæ.*

n La loy des douze Tables vouloit que les nobles fuſſent mariez aux nobles ſeulement, & les roturiers aux roturiers, les Princes aux Princeſſes, les riches aux riches, & fut cauſe de pluſieurs ſeditiõs, pour appaiſer leſquelles Canuleius Tribun du peuple la fit caſſer.

o Marguerite de Bourbon fille de Charles duc de Bourbon & de M. Agnes de Bourgongne fut mariée à Philippe de Sauoye Comte de Baugie & de Breſſe l'an 1471 & mourut au mois d'Auril 1483.

Comte d'Armagnac, car elle auoit deſiré de la dõner au Comte de Breſſe. La preuue des mariages que ce Prince affectionna le plus ſe tire de trois lettres dont i'ay veu les originaux, le premier fut de Louys de Ioyeuſe auec Ieanne de Bourbon, fille de Iean de Bourbon Comte de Vendoſme & ſœur de François de Bourbon & de Louys de Bourbõ Cõmte de la Roche ſur Yonp. La premiere lettre eſt à Madame du Lude en ces termes, *Madame du Lude m'amie, ie me recommande à vous, vous ſçauez ce que ie vous ay eſcrit, & comme ie ſuis maintenant empeſché pour la guerre, veu le pays là où ie ſuis, ie ne puis pas entendre au mariage de Madamoiſelle de Vendoſme & de mon neueu Louys de Ioyeuſe, ainſi que ſi i'eſtois par delà, & pource que ie m'en attends autant à vous que ie ferois à ma propre perſonne, ie vous prie ſur tout le ſeruice que vous me voulez faire, que incontinent ces lettres veuës vous me fereZ ce plaiſir de prendre la peine d'aller enuers elle vn cinq ou ſix iours pour l'entretenir, & ſçauoir quand elle voudra accomplir ce qui a eſté accordé & le me mandez (& quelque guerre qu'il y ait ie vous enuoieray mon neueu garny de la ſeureté que ie luy ay promiſe,) & puis quand ce ſera faict vous me le renuoyereZ, & luy dites qu'elle ne ſe ſoucie point de luy ne de la Cõté, car ie luy feray plus de biẽ que ie ne luy ay promis & à elle auecque, & auant que i'eẽ fiſſe iamais parler ſi auois je deliberé de luy en faire largemẽt, & ie vous prie m'amie que vous facieZ pour luy cõme pour l'vn de vos enfans: car là où vous fereZ il me ſemble biẽ que ſes beſõgnes ne pourroient mal aller, & ie le vous recõmande tant que ie puis. I'ay chargé à Monſieur le Gouuerneur voſtre mary vous en écrire plus au lõg, & ſi écris à Madamoiſelle de Vendoſme vne letire de creance ſur vous, vous luy en direZ mon intention, & à Dieu Madame, auquel ie prie qu'il vous ait en ſa ſaincte garde. Eſcrit à Arras le 22. iour d'Auril V.* Louys, *vn cœur renuerſé, & plus bas Heſſoire.*

Lettre du Roy à M. du Lude.

p la Comté de la Roche ſur Yon fut achetee par Iean Comte de Vẽdoſme du Roy René de Sicile, & l'achapt ratifflé par le Roy Louys, lors du mariage du Seigneur de Ioyeuſe & de M. Ieãne de Bourbon.

Digitized by Google

La ſeconde au Seigneur du Lude, *Monſieur le Gouuerneur, i'ay à ceſte heure receu vne lettre de Monſieur de Cerſay que ie voudrois biẽ eſtre à ceſte ſaincte Croix à Montargis. Ie n'attends plus rien ſi n'eſt Madamoiſelle de Vendoſme, ie vous prie toutes choſes laiſſées vous la me ameniez à Vendoſme afin que ie m'en puiſſe aller mon chemin, & amenez Madamoiſelle Marquiſe auec elle, & ne vous ſouciez que apres que les nopces ſeront faictes ie vous donneray bon loiſir d'aller voir Madame du Lude. Ie vous prie auancez-vous afin que ie voiſe voſtre bel Hoſtel en recompenſe du Pleſſis, & à Dieu Monſieur le Gouuerneur mon amy. Eſcrit à Breſſeau prez Chaſteau-Renault le vingt deuxieſme iour d'Auril, ſigné* V. o LOVYS, *& plus bas N. le Mareſchal.* Lettre du Roy Louys XI. à M. du Lude.

o Au bas de la lettre il y a de la main du Roy ce mot, *A Maiſtre* Ieã, d'vn caractere mal formé, comme de ceux qui apprenuent à eſcrire.

Ces deux lettres eſtans de meſme iour & ſur meſme ſuject à diuerſes perſonnes & en deux diuers lieux, fõt cognoiſtre qu'elles furent enuoyées en diuerſes années, & conſequemment que la pourſuitte de ce mariage fut longue & difficile.

Le ſecond mariage pour lequel il ſ'affectionna fut celuy de la Marquiſe de Laual & du Seigneur de Thorigny. La lettre pour cét effect eſt écrite à la meſme du Lude. *Madame du Lude i'écris à Monſieur du Loue pour le mariage de Madamoiſelle la Marquiſe de Laual & de Monſieur de Thorigny, & pource ie vous prie qu'il ſe concluë & ie vous aſſeure que c'eſt pour ſon grand bien, car ie leur feray tant de biens à l'vn & à l'autre qu'ils en deuront eſtre contens, & quand i'euſſe cognu que ce n'euſt eſté ſon aduantage, ie ne l'euſſe point pourchaſſé. Ie l'enuoye deuers Monſieur du Loue & deuers vous pour y faire concluſion. & que la choſe ſe faſſe, pourquoy ie vous prie que vous vous y trauaillez tellement qu'il n'y ait point de faute, & à Dieu Madame du Lude. Eſcrit à Noyers le vingt-vnieſme Iuillet, ſigné* V. LOVYS, *& plus bas N. le Mareſchal.*

Digitized by Google

Si doncques Louys XI^p. ne fut auare de ce que ſa conſcience luy deffendoit donner, il ne faut trouuer eſtrange s'il fut liberal de ce qui n'eſtoit pas ſien, & ſi ne trouuant plus en ſa bource dequoy cõtinuer ſes largeſſes il mit la main autre part. La liberalité eſt vne lampe qui ſe conſomme en éclairant, pour la faire durer lõg temps il faut que l'huile ne defaille point, que l'on donne, non que l'on jette[q]. Qui veut que ceſte grande & royale vertu luiſe touſiours, il ne doit point permettre que la prodigalité l'eſteigne & en retranche les functions, & la faſſe reſſembler aux ſaiſons qui pour eſtre ou exceſſiues en humidité ou en ſechereſſe, cauſent les ſterilitez. Vn Prince qui veut donner à pluſieurs & ſouuent, ne peut donner beaucoup qu'à la fin la ſource ne ſe tariſſe, car il n'y a que Dieu duquel les threſors ne ſe puiſſent épuiſer. Pour donner à tous & touſiours il faudroit que le Prince euſt touſiours vne pluye d'or du Ciel.

La liberalité ne doit degenerer en prodigalité.

Sa liberalité fut non ſeulement déreglée, mais injuſte. Il donnoit ſans autre conſideration que de ſon plaiſir, auſſi n'y a-il perſonne qui ſ'enrichiſſe pluſtoſt des bien-faits des Princes que ceux qui ſeruent leurs plaiſirs ou qui manient leurs finances[r]. Monſtrelet dit qu'il donnoit largement à ceux qui ſeruoient à ſes plaiſirs, & ne donnoit aux autres que peu ou rien. Sa liberalité en cela fut injurieuſe, qu'elle auoit la main paralytique pour payer les gages de ſes domeſtiques. I'ay remarqué par les comptes de la dépence de ſa maiſon, que depuis l'année mil quatre cens ſoixante & vnze, juſques à ſa mort, ils ne receurent argent que pour deux années & demy, quoy que les gages fuſſent fort petits en comparaiſon du temps où nous ſommes.

p La liberalité du Prince eſt plus douce quand celuy qui la reçoit eſt aſſeuré que perſonne ne regrette la choſe dõnée, & qu'autre que le Prince n'en a moins. *Quod gratiſſimum eſt accipientibus, ſciunt dari ſibi quod nemini eſt ereptum, locupletari ſque tam multis pauperierem eſſe factum principē tantùm.* PLIN. PANEG.

q Le Prince ne doit pas donner tout à coup, il doit faire filer ſa liberalité *Multi ſunt qui non donant, ſed proiciunt. Non vere liberalem pecunia ſua iratum.* SEN.

r Monſtrelet ſur l'année 1465. dit que Louys XI. mettoit tous les iours ſur ſon peuple de nouuelles tailles, & entendoit à aſſembler threſors tant pour rembourſer le Duc de Bourgongne, que pour faire ſes plaiſirs, & donnoit largement à oraconniers & fauconniers, à autres gens ne donnoit que peu ou neant.

Digitized by Google

Ie trouue quelquefois ce Prince reduit à ces termes, qu'il emprunte de ſes ſeruiteurs non des milliers d'écus pour les donner à des bouffons, [f] mais des petites ſommes, qui fõt iuger qu'à l'occaſiõ il n'euſt pas fourny les plus grandes. I'ay veu au compte de la Chambre des deniers, qu'eſtant au voyage d'Arras il emprunta d'vn de ſes ſeruiteurs nommé Iacques Hamelin, la ſomme de trois cens vingt liures ſeize ſols huict deniers, *pour l'employer à ſes plaiſirs & voluptez*, & que faiſant venir vne Damoiſelle de Dijon nommée Huquette Iacquelin vefue de feu Philippe Chamargis, au mois d'Aouſt de l'an mil quatre cens ſoixante dix-neuf, [t] vn valet trenchant qui l'alla querir auança les frais & de ſon voyage & du ſejour qu'elle fit à Tours, & que ſur les dernieres années de ſon regnę, ſes pelerinages augmentans la dépence des aumoſnes & de ſes offrandes, le Maiſtre de la Chambre aux deniers eſtoit en peine de luy fournir des écus ſol en eſpeces, & les acheptoit cinq deniers de plus que le prix courant, qui eſtoit de trente cinq ſols. [t]

Mais ce qui aujourd'huy ſemble peu de choſe eſtoit beaucoup en ce temps-là, par la rareté de l'or & le bõ marché de toutes ſortes de denrées. La preuue de l'vn eſt l'euidence de l'autre, & pour mettre hors de doute tous les deux qui n'a leu que ce puiſſant Empire des Gaules, mais pluſtoſt ce grand Oceã des richeſſes qui arrouſe toute la terre, eſtoit ſi dépourueu d'argẽt, que apres la journée de Poictiers on n'auoit que la monnoye de cuir auec vn clou d'argẽt, & que le Roy Iean ſe vit en la meſme peine qu'auoit eſté ſainct Louys pour payer ſa rançon? Il ne pût iamais trouuer ſoixante mille francs en credit à ſon extreme neceſſité, &

[f] On trouue en l'Hiſtoire des dons prodigués aux bouffons. Roſcius auoit trente mil eſcus de l'eſpargne de Rome tous les ans, pour ſe preſenter pour faire le badin vne douzaine de fois deuant le peuple.

[t] Ceſte deſpence depuis le premier iour d'Aouſt juſques à l'vnzieſme Decembre, ſe monte à la ſomme de deux cens quatre-vingts dix-huict liures.

[t] Pour plus de preuue de ſes neceſſitez il faut conſiderer ce que Philip. de Commines dit, qu'ayant accordé ſix vingt mille eſcus au Duc de Bourgongne, pour les frais de l'armée qui vint en Picardie l'an 1468. il n'en paya que la moitié contant.

Digitized by Google

fut contraint de retourner en Angleterre pour dégagor ſa parole par l'engagemẽt de ſa perſonne, luy ayãt eſté impoſſible de trouuer ſa rançõ.[u] La rareté de l'or faiſoit tort à la bonne volonté que ſes ſubiets auoient de le voir en liberté Ceſte verité ſe peut encore monſtrer par les petits mariages & appannages des enfans de France. Ysabeau de France fut mariee au Roy d'Angleterre à dix huict mille tournois de doüaire, & Charles Comte de Valois n'eut que dix mille liures de rente en appannage, & Philippe de Valois en ordonnant l'appannage de Iean ſon fils, veut que la fille aiſnee n'ait que ſept mille liures de rente en aſſiette.[x]

Pauureté du Royaume de France du tẽps du Roy Iean.

u Le Roy S Louys fut en grand peine pour payer ſa rançon, qui eſtoit de deux cens mille peſans d'or, que le Seigneur de Ioinuille eſtimẽ cinq cens mille liures.

x L'an 1311. le Roy Philippe de Valois ordonna ſept mille liures de rente en aſſiette pour la premiere fille de France, deux mille en aſſiette & cinquante mille vne fois payee pour la ſeconde.

Pour le ſecond, l'eſtat de la deſpence de ce temps-là, tel qu'il a eſté repreſenté cy-deſſus en parlant de la magnificence de ce Prince, monſtre que toutes choſes eſtoient à peu de prix & n'y auoit rien de cher ny de mal aiſé à trouuer que l'argent. I'ay remarqué aux comptes de ceſte deſpence, qu'ayant donné commiſſion à vn nommé Pierre de Caſtello ſommelier de ſon Eſchançonnerie, pour achepter vingt-quatre pieces de vin, dont la moitié ſeruoit *pour la prouiſion de ſon Hoſtel*,[y] & l'autre fut donnee en preſent au Roy d'Angleterre, le tout ne couſta que huict vingt huict liures.[z]

y Par les meſmes comptes il ſe void qu'en l'an 1473. il fit achepter trente pipes de vin de Grace.

Il y a des occaſions qui rendent la deſpence plus grande & ſomptueuſe, comme eſt touſiours celle qui ſe faict pour les Ambaſſadeurs, car les grands veulent que tout ce qu'ils font paroiſſe grand.[a] Celle de ce temps-là ne ſe doit pas eſtimer par le prix. Il a eſté dit cy-deſſus, que trois Princeſſes de Sauoye ayants demeuré au Pleſſis vingt huict iours, leur deſpence ne ſe monta que quatre cens vingt-cinq liures.

Deſpẽce reglée par les occaſiõs.

z La deſpence eſt vne marque de la grãdeur & de la magnificẽce de celuy qui la fa&. ἐν πλείοσι πλείω πέφυκα. *In beato omnia beata.*

Quand il fut à Hedin en l'annee 1477. il fut viſité des

Ambaſſadeurs d'Angleterre ſuiuis de ſoixãte dix perſonnes, ils y demeurerent dix iours, & leur deſpence monta quatre cens quatre vingt dix liures. Nicolas de Hauſtrebruch Ambaſſadeur du Roy d'Hõgrie, luy ſeptieſme d'hommes & cheuaux demeura quinze iours à Arras, & la deſpence fut de deux cens ſoixante liures. La deſpence de Thomas d'Acquin Ambaſſadeur du Roy de Naples, depuis le 12. Septembre iuſques au premier de Mars 1473. ſe monte neuf cens trẽte ſept liures.

Qui conſidere tout cela s'eſtonne de voir touſiours vuide l'eſpargne de ce Prince, touſiours le peuple aux plaintes de ſon appauuriſſement. En vn mot l'or eſtoit rare. La France n'en a cognu l'abondance que par le trafic d'Italie, laquelle auoit comme en reſerue tout l'or de l'Europe, & ſi abondamment que lors que la France ne donnoit aux filles des Roys que ſoixante mille liures en mariage pour vne fois, vn Vicomte de Milan (peu de choſe en comparaiſon d'vn grand Roy) dõna deux cens mille eſcus à ſa fille.[a] Mais depuis que la France a contraint les Eſpagnols d'vne force inéuitable d'aller chercher de l'or aux Indes pour auoir de ſes bleds, & les Anglois, Eſcoſſois & tous les peuples Septentrionaux de rõpre les entrailles de la terre & y rechercher les mines d'or & d'argẽt pour auoir les vins & ſon ſel, elle s'eſt veuë toute d'or. Le cõmerce de la mer de Leuãt aſſeuré par l'alliãce de la maiſon de Frãce, auec celle des Ottomans, a eſté vne ſource d'or pour l'enrichir,[b] & celuy de la ville de Lyon auec la permiſſiõ du chãgeur vne autre ſorte d'aymãt, qui a faict que les plus celebres marchãds de l'Europe affriãdez de la certitude du profit y ont apporté vne infinité d'or & d'argent, de maniere que les choſes qui ſe don-

La Frãce enuoye l'Eſpagne aux Indes.

[a] Charles II. Vicõte de Milan, donna deux cens mille eſcus pour le mariage de ſa fille auec Lyõnet fils du Roy d'Angleterre, & ſõ frere Barnabas qui auoit la moitié du Comté de Milan, dõna deux milliõs d'or pour le mariage de neuf filles legitimes & deux baſtardes, encores qu'il euſt cinq enfans maſles & deux baſtards.

[b] Par l'alliance auec la maiſon des Ottomans, les marchans Françoys ont dreſſé maiſon, bouſtique & magazin en Alexãdrie, au Caire, à Barruth à Tripoly, à Faix & à Maroc, à l'exemple des marchands Venitiens & Genenois.

noient à vil prix, parce que l'or eſtoit bien cher, ſont deuenuës bien cheres quād l'abondance a rendu l'or moins rare qu'il n'eſtoit: Autresfois pour peu d'argēt on auoit beaucoup, maintenant on dōne peu de choſe pour beaucoup d'argent. Tout eſt enchery de vingt & trente fois plus qu'il n'eſtoit, & à ceſte proportion on faiſoit plus pour vn eſcu qu'on ne ſçauroit faire aujourd'huy pour vingt. [c] C'eſt pourquoy les ſages ont dit que l'eſtat des finances ſous Charles VII. qui reuenoit l'an 1449 à quatre cens mille liures, y compris le Domaine, n'eſtoit gueres moindre, ayant eſgard à l'eſtimation des choſes, que l'eſtat des finances de quatorze millions l'annee que mourut Charles IX. & que par ceſte conſideration on trouuera que ce que le Roy Louys XI. leuoit eſtoit beaucoup plus que ce qui s'eſt leué depuis.

Mais ceſte liberalité de Louys XI. deuint odieuſe lors que pour la faire durer le peuple fut contraint d'endurer de grandes oppreſſions, ce Prince ne conſiderant ny les choſes donnees, ny d'où elles venoient, mais ſeulement quelle eſtoit la main qui donnoit. [d] Philippe de Commines penſe luy faire grand honneur quand apres auoir dit, qu'il chargeoit ſon peuple beaucoup plus que le Roy Charles VII. ſon pere, & que c'eſtoit grande compaſſion de voir ou ſçauoir ſa pauureté, il adiouſte *vn bien auoit en luy noſtre Maiſtre, c'eſt qu'il ne mettoit rien en threſor, il prenoit tout & deſpendoit tout, et fit de grands edifices à la fortification & deffence des villes & places de ſon Royaume, & plus que tous les Roys qui ont eſté deuant luy. Il donna beaucoup aux Egliſes, en aucune choſe euſt bien vallu moins, car il prenoit des pauures pour donner à ceux qui n'en auoient aucun beſoin.* [e] *Au fort en nul n'a meſure parfaicte en ce monde* Le Prince qui oſte

c La demonſtration de cela ſe void en pluſieurs regiſtres de la Chambre des Comptes, mais elle change les contredits en eſtonnement & admiration, quand on void qu'au couſtumier d'Anjou arreſté l'an 1508. le mouton gras auec la laine n'eſt eſtimé que ſept ſols ſix deniers, & en celle d'Auuergne cinq ſols, & quatorze ans apres celle de Bourbonnois le priſe vnze ſols ſix deniers.

d La liberalité ne conſidere pas celuy qui reçoit. Alexandre fit preſent d'vne ville à quelqu'vn qui luy dit que ce preſent n'eſtoit pas conuenable à ſa fortune. Ie ne regarde pas, dit Alexandre, ce que tu dois receuoir, mais ce que ie dois donner. PLVT.

e L'excez de la liberalité ruine l'Eſtat, & c'eſt choſe iniuſte quand il faut remplacer par iniquité ce qu'vne largeſſe deſreglee a diſſipé, quand elle eſt immoderee, elle rebutte & deſgoute plus de gēs qu'elle n'en contente. *Sequūtur largitionem rapina. Cum enim dando egere cœperint homines, a ſuis bonis manum afferre cogūntur, nec tanta ſtudia aſſequuntur coram quibus dederunt, quanta odia eorū quibus ademerunt.* CIC. OFF. *lib.* 2.

aux vns pour donner aux autres, perd plus de cœurs qu'il n'en gagne, la haine de celuy qui eſt dépoüillé, eſt plus grande que la recognoiſſance de celuy qui eſt reueſtu, & ceux meſmes qui ſe tiennent chargez de bien-faits à la ruine d'autruy, ſont ſubiets d'eſtre ſacrifiez à la haine publique.

Largeſſes immoderees de Louys XI.

Ces largeſſes immoderees le pouſſerent à des cõſeils extrémes, & aux remedes, qui pour auoir touſjours de la violence pouſſent les eſprits aux extrémes reſolutions. Ils mirent la France aux abois & en telle ſorte qu'incontinent apres la mort de ce Prince il fut dit aux Eſtats de Tours, f *qu'en pluſieurs lieux les hommes, femmes & enfans eſtoient contraints par faute de beſtes, de labourer la charruë au col & encores de nuict, le iour les pouuant produire aux Commiſſaires des tailles.*

f On ne treuue point de cauſe de rebellion & ſedition plus viue & ardante aux eſprits des peuples, que pour ſe deſiurer des rigoureuſes exactions. Archeus Roy des Lydies fut pource pendu par ſes ſubiets les pieds cõtremont. Theodoric Roy de France y perdit la Couronne.

Ces tailles eſtoient rigoureuſes, & ſi rigoureuſe encore la forme de les exiger, qu'elles mettoiét au deſeſpoir ceux qui les vouloient & ne les pouuoiét payer, ou qui ne pouuoient ſouffrir l'iniuſtice commune en telles exactiõs de fauoriſer les riches & fouler les pauures. g La Chronique dit qu'en l'annee 1477 vn nõmé Laurens Grenier de Prouins, tua vn Collecteur ou Receueur de la taille, & pour ce fut condamné à eſtre pendu & eſtranglé. Son frere obtint du Roy la reſtitution de l'honneur de ſon corps & de ſa memoire, le fit deſpendre vn an apres l'execution, & comme il le faiſoit paſſer par la ville de Paris en vn cercueil fort hõnorablement pour le mener à Prouins, le crieur qui alloit deuant, ou par mocquerie, ou par ſimplicité, ou pour effacer l'infamie de ſa mort, inuitoit le peuple de *prier pour l'ame de Laurens Grenier, qu'on auoit nouuellement trouué mort ſous vn cheſne.*

Rigoureuſe exactiõ des tailles.

g Les rigoureuſes contraintes s'addreſſent pluſtoſt aux pauures qu'aux riches. Cela ſe faiſoit deſia du temps de Caſſiodore. *Exactorum nimietas dum à potentibus contemnitur, in tenues cõuerſa graſſaretur, & ille potiùs ſolueret alienа, qui erat deuotus ad gratia.*

Ce prince tira de l'argent de tous les endroicts qu'il

Digitized by Google

pût. Le corps fut saigné de toutes ses veines. Il luy fut impossible de remuer ces grandes machines d'affaires sans de grands moyens, [h] & pource fut contraint de tondre le pré autant qu'il en eut besoin, & si souuent qu'il luy pleut. Il ne se déffit pas de ses ennemis si grands & si puissans, il n'étretint pas la guerre en leurs Estats, il ne les esloigna pas du sien, il n'adiousta pas à la Couronne tant de belles pieces, il ne commanda pas si absolument aux volótez de ses subiets, il ne penetra pas si auant dans les conseils de ses ennemis, il n'entretint pas si long temps des armees en diuers lieux, dedans & dehors le Royaume, il n'auoit pas à sa deuotion les Secretaires, Espions, Capitaines, Harangueurs & seruiteurs domestiques des ennemis, pour rien, sans rien dépendre, sans payer de grandes pensions, sans employer de grãdes sommes, & sans auoir touſiours autant d'or en reserue qu'il en faut pour forcer vne place, pour gagner vn homme de faction, & pour destourner vn peril.

Les grands affaires demandent de puissãs secours.

h Vn estat ne se peut soustenir que par les impostz, aydes & tailles. Neron apres auoir tout deuoré le Domaine, voulut oster les tributs, le Senat loüa sa bonne volonté & le remerciãt le pria de n'y toucher, pour n'esbranler les fõdemens principaux sur lesquels la Republique estoit appuyee. *Vestigalia nervos esse Reipub. semper diximus.* Cic.

Auec cét argent il remua toute l'Europe, il emporta les cœurs, i il gaigna les principaux seruiteurs de ceux qui troubloient ses affaires. Il attira le Seigneur de Lescun, sur qui son frere se reposoit. Les principaux Capitaines du Duc de Bourgongne le quitterent pour le suiure. Apres sa mort il gagne si accortement Philippe de Creuecœur, que sans peine il entra dans les villes qui estoient capables d'exercer & arrester long temps ses forces. Il le fit Mareschal de France & Gouuerneur de Picardie. On escrit qu'ayant faict de grandes entrepriſes, & receu de grands deniers pour les executer, le Roy en voulut sçauoir le compte, il le dresse en peu d'articles, & faict voir qu'il y auoit procedé sincerement, & en homme

i Cõme il y a des fleurs qui ne se tournent que deuers le Soleil, on void des esprits qui ne se meuuent que par l'or, & ressemblent la statuë de Memnon qui ne rẽdoit ses oracles que le Soleil ne l'euſt touché.

Philip. de Creuecœur.

qui ne ſe vouloit enrichir iniuſtement, [x] & que tout cét argent-là s'en eſtoit allé à l'entretenement des gens de guerre de pied & de cheual, & en diuerſes occaſions pour le ſeruice du Roy, en telle ſorte qu'il faiſoit monter la deſpence plus que la recepte. Le Roy eſtoit vn peu ennuyé de tant d'argent, & Philippe de Creue-cœur offencé de ce qu'il y alloit ſi exactement, voyant qu'il preſſoit fort pour ſçauoir où il auoit eſté employé, luy dit, Sire, *i'ay acquis pour cét argent les villes d'Aire, Arras, Sainct Omer, Bethunes, Bergue, Dunquerque, Grauelines, Bourbourg, s'il plaiſt à voſtre Maieſté de me les rendre ie luy rendray tout ce que i'ay receu.* Le Roy iugeant bien ceſte recherche inutile, reſpond, *Par la Paſque Dieu Mareſchal, il vaut mieux laiſſer le mouſtier où il eſt.*

[x] Iamais les richeſſes mal-acquiſes ne furent heureuſes aux acquereurs. *Nulli cui rapina felicitas ceſſit, gaudium rapti duraùit in poſteri.* SEN. *Epiſt. LVII.*

Par là on void qu'aux grandes occaſions de rien on ne fait rié, & que l'on dõne des aiſles aux grãds courages pour les eſleuer à la gloire. Mais il n'y a ſi grãd ne ſi preſſant affaire qui doiue reduire le Prince à voir le fond de ſa bource, s'il n'a moyen de la rẽplir.[l] Il n'y a point de neceſſité ſi elle n'eſt extréme, qui luy permette de toucher à l'argẽt qui eſt au Chaſteau des ſept tours.[l] Ceſte ſcience des finãces la plus difficile de toutes ne cõſiſte pas ſeulemẽt à trouuer la ſource de l'argent, mais à l'eſpãdre en telle ſorte qu'elle ne tariſſe & ne s'épuiſe iamais. [m] Louys XI. fit bien le premier, il entendit mal le ſecond, & rien du tout le troiſieſme. Le peuple donne au Prince à regret quand il l'employe mal & inutilement, & que les finances ſont maniees peu fidelement. Philippe de Commines dit, que pour ſe tirer de la perplexité en laquelle il ſe trouua à Peronne, *il fit diſtribuer quinze mille eſcus, que celuy qui en euſt la charge s'en acquita mal & en retint vne*

De rien on ne fait rié.

l En vn puiſſant Eſtat il faut touſiours auoir de l'argent en reſerue. Le Turc ne touche iamais à l'argent qui eſt au Chaſteau des ſept tours à Conſtantinople, qu'en cas d'extréme neceſſité.

m Tout le ſecret de la ſcience des finances cõſiſte à trouuer de l'argẽt à l'employer & à le conſeruer.

Digitized by Google

partie. C'eſt en quoy l'imprudence du Prince ne ſe doit excuſer, & l'infidelité du Miniſtre ne ſe peut aſſez ſeuerement punir. Ceſte ſcience demande toutes les puiſſances de l'ame, elle n'eſt pas de celles qui n'exercent que l'entendement, & ne rempliſſent que la memoire, ne delectét que la volóté, toutes les trois y ſont biẽ empeſchées, car il faut que celuy qui s'ẽ meſle, ſçache & entende le bien, qu'il veüille, & faſſe le bien, & qu'il ſe ſouuienne de l'vn & de l'autre, pour ne deffaire ce qu'il aura faict, ne s'eſloignant iamais de ceſte iuſte maxime qui oblige, *de faire touſiours marcher le public deuant le particulier.* n

Pauureté de l'Eſtat de Lacedemone.

Tant d'armes & de courage que l'on voudra, ſi l'argent manque les entrepriſes les plus hardies demeurent imparfaictes & ridicules. La Republique de Lacedemone ne trouuoit rien d'impoſſible à la force de ſon courage, ny rien de facile à la foibleſſe de ſes moyens. Elle en auoit aſſez pour deffendre ſa frontiere & conſeruer ſa liberté, o & les Eſtats qui n'auront que ce deſſein ne ſe regleront iamais mieux que ſur ſa police; mais ceux qui voudront cómander à pluſieurs & eſtendre leur Empire, ſuiuront pluſtoſt le chemin de Rome que de Sparte. Si toſt que le courage donnoit des aiſles à celle-là en l'vne des mains, la pauureté luy attachoit vn rocher de plomb à l'autre. Son armee n'eſtoit pas pluſtoſt à la frontiere pour faire la guerre, que ſes Ambaſſadeurs eſtoient à la porte des Roys de Perſe ou d'Egypte pour auoir du ſecours. p

Sterilité du pays de Suiſſes.

Comme la republique de Sparte eſt fondee ſur des Loix vrayement iuſtes & heureuſes, ainſi celle des Suiſſes eſt remplie d'hommes belliqueux & robuſtes. La pauureté a fait tort au courage de celle-là, ne luy

n Qui viſe au bien vniuerſel, ne ſe doit deſtourner aux reſpects des intereſts particuliers. *Nulla lex ſatis cõmoda omnibus eſt, id mõdo quæritur ſi maiorẽ partẽ & in ſumma prodeſt.* T. Liv.

o L'exemple de la Republique de Lacedemone ſuffit pour regler vn Eſtat qui n'a point d'ãbition, *at ſi maiora quis moliatur, ac glorioſius ducat,* τὸ μὲν ἀρχὴν ἐγκαθεῖναι, τὸ δ' ἐπιγενέσθαι τῶν ἐχόντων διαφέρει, *præſſe multis, latè imperare & dominari, tum enimuerò fatendum eſt Laconicam Reipub. formam eſſe imperfectam & longè præſtare Romanam.* Polyb. *lib 6.*

p Entreprendre ſur le ſecours de ſon voiſin n'eſt pas moindre marque d'imprudẽce que de foibleſſe. Les Lacedemoniens eſtoient touſiours aux emprunts. Lyſandre & Calicratides emprũterent de l'argent des Roys de Perſe, Ageſilaus & Cleomenes des Roys d'Egypte.

permettant d'entreprendre pardelà le Peloponeſe où la mónoye de fer de Lycurgue n'euſt ſceu eſbloüir vn eſpion, ny endormir vne ſentinelle, de meſme la ſterilité du pays a contraint celle-cy d'employer ſes hommes au ſeruice des conquerants pluſtoſt qu'à l'eſtenduë de ſes limites.

Argent monnoye au lieu d'argent.

La fortune a ſouuent offert aux Princes de grands & hardis deſſeins, mais le manquement & la mauuaiſe adminiſtration de l'argent a changé leur feu & leur flamme en fumee, & a fait que ne pouuant couronner leurs colónes de belles figures, ils y ont mis des grotteſques & des marmouſets hideux & deffigurez. Vn Eſtat ſans argent eſt vn corps ſans nerf & ſans mouuement. Il n'y a authorité de commãdement, ny perſuaſion d'eloquence qui égale le pouuoir de l'argent ſur les eſprits, les volontez & les fortereſſes. Sans cela rien ne ſe faict. Si Hannibal [q] n'euſt eu de l'argent il n'euſt ſceu paſſer les Alpes.

Faute de l'argent.

Louys XI. n'a eſpreuué que trop ſouuẽt, qu'vn Prince qui n'a rié en ſon eſpargne, ſe met en peril de ſouffrir honteuſemẽt les outrages & les offẽces d'vne neceſſité. Quand la lune eſt au deffaut, la mer a plus d'orages & de tempeſtes: quand l'argent, dont la lune eſt le hierogliphe entre les metalliſtes, manque, le peuple, qui eſt plus ſubiect aux orages que la mer Egee, ny les Cyclades, eſt touſiours en mutinerie & en ſedition, & mépriſe le Prince qui eſt neceſſiteux. Et bien que pluſieurs tiennent qu'il vaut mieux que les richeſſes de l'Eſtat ſoient eſpanchees parmy le peuple qu'enfermees dans le temple de Saturne, [r] parce que comme la greſſe de la brebis reuiẽt toute au paſteur, les richeſſes des ſubiects ſont toutes à la diſpoſition du Prince: il y a touſiours des occaſions ſi peu eſperees &

La richeſſe du peuple eſt la richeſſe du Prince.

q Hannibal gagna ceux qui tenoiẽt les paſſages pour de l'argent. TITE LIVE dit, *inopem, tantum iter ingreſſum vix penetraturum ad Alpes fuiſſe.* TIT LIV. lib. 23.

r Le threſor de Rome & les archiues eſtoient au temple de Saturne, parce qu'au temple de Saturne, ne reguoit que loyauté & fidelité parmy les Romains. Valerius Publicola choiſit ce lieu là comme fort ſeur en veuë de tout le monde, & par conſequent mal ayſé à ſurprendre & à forcer.

Digitized by Google

preueües, qu'elles ſe peuuent perdre faute de bien peu d'argent. Nous ferons voir en vn autre endroit que les miſeres des derniers troubles de Fráce ſont venuës pour le refus de vingt cinq écus [f], qui retarda vn courrier du voyage duquel depẽdoit le ſuccez d'vne grande reſolution.

L'honneur de la guerre à qui en a le profit.

Le Prince a pluſtoſt trouué en ſes coffres qu'aux bources de ſes ſujects ce dont il a beſoin. L'hiſtoire a remarqué en quelle peine fut Louys XI. pour trouuer l'argent accordé au Roy d'Angleterre, & comme il y employa le credit des principaux qui eſtoient auprés de luy. Si Paris ne l'euſt ſecouru en ceſte neceſſité, l'hõneur de ceſte guerre, & par conſequent le profit ne luy fuſt pas demeuré.

Par la grace de Dieu & la ſinguliere prouidence du Roy, la France n'eſt pas aux apprehenſions de ces extremes defaillances, le reſte du monde ne ſe peut paſſer d'elle, elle ſe peut paſſer du reſte du monde. Elle ſe void en vn eſtat plus auguſte que ces dernieres miſeres ne luy permettoient d'eſperer, partie de ſon domaine deſengagé, ſes debtes aequittées enuers ſes amis & aliez, ſes fortereſſes munies & ſes frontieres aſſeurées, ſa Couronne auſſi puiſſante & redoutée ſur la teſte de ce grand Roy, que ſon regne ſurpaſſe en puiſſance & grandeur, en Iuſtice, clemence & felicité celuy de ſes predeceſſeurs. *Puiſſant Empire qui as tenu pied ferme contre le cours du temps qui emporte les Eſtats les mieux fondez en grandeur, les plus triomphans en gloire. Ces douze ſiecles que tu as franchis ne t'ont donné que de l'accroiſſement, les conjurations des plus grandes puiſſances de l'Europe n'ont faict qu'éprouuer tes forces. Belle & riche France que l'ingratitude de tes propres enfans n'a pû ébranler, ſi tu as quelquefois ignoré ta puiſſance, tu ne peux aujourd'huy diſſimuler quelle eſt*

Eſtat floriſſant de la France.

[f] Ceux qui ne conſeillent pas aux Princes l'amas de grands threſors, le font par la crainteque ce ſoit l'occaſion d'vne guerre actiue ou paſſiue, car ou le Prince ſe reſout facilemẽt à la guerre par les moyens qu'il a de la ſouſtenir, ou l'ẽnemy entreprend de la faire contre luy, pour l'eſpoir d'vn ſi grãd butin. L'Empereur Conſtans, comme dit Eutrope, diſoit que les richeſſes de l'Eſtat eſtoiẽt mieux en la bource de pluſieurs qu'en vne ſeule, *contabeſcentibus extremis paulatim emoritur & ipſe venter: nec diu poſſunt conſtare principes vbi contabeſcit reſpublica.*

t La felicité du regne de Trajan fit dire à Rome le meſme, que l'Egypte ne ſe pouuoit paſſer de Rome, & Rome ſe pouuoit paſſer de l'Egypte. *Vbis annona tuis opibus, tua cura vſque illuc redundauit & ſimul probaretur, & nos Ægypto poſſe, & nobis Ægyptum carere non poſſe.* PLIN. *Paneg. ad Traj.*

u par l'eſtat general des finances de l'an 1560. on trouue au chapitre de recepte cent dix mille liures tous les ans du domaine, & par l'Eſtat de l'an 1572. il n'eſt faict aucune recepte du domaine.

Digitized by Google

la felicité d'vn Eſtat qui vit en repos aſſeuré.

On ne trouuoit autrefois en l'épargne que des debtes Les affaires difficiles que les Roys auoient eu à démeſler auec leurs voiſins & leurs propres ſubjects, les auoient contraint de vendre le domaine, la principale partie de l'entretenement de leur Majeſté. Autrefois les nerfs de ce corps eſtoient retirez, ſes functiõs n'eſtoient plus ny viues ny libres, maintenant que ce grand Eſculape a reſſoudé ſes membres, luy a rendu la vie, la chaleur & le mouuement, la France peut dire qu'elle n'a eſté heureuſe que du iour qu'elle fut vainquë par ſes armes victorieuſes [x].

C'eſt l'Hercule qui a coupé les teſtes de l'hydre, qui a deliuré la France attachée au Caucaſe de l'indigence, & qui apres des labeurs incroyables a dedié la paix, ceſte blanche biche Menalée qui a la teſte & les pieds d'or. Les rayons de ceſte gloire replient ſur tant de grands entendemens, tant de courages heroïques qui ont ſuiuy la Iuſtice de ſes eſperances & trauerſes de ſa fortune. Vn bon Prince a de l'intereſt à la loüange de ſes ſeruiteurs, il ſe reſſent de ce qui les honore, il ſ'émeut de ce qui les offence, & vn bon ſeruiteur ne ſçauroit deſirer vne plus glorieuſe recognoiſſance de ſes ſeruices que dans le cœur & le jugement de ſon maiſtre. Chacun ſçait & pluſieurs entendent l'eſtime que le Roy fait de ceux du Duc de Suilly, qui ſont tels, que comme toutes les nations de la terre donnent à ce grand Roy la palme de la valeur en la reſtauration de ce grand Empire de France [y], elles ne luy peuuent dénier la gloire d'vne grande prudence & d'vn jugement treſ-clair, & preuoyant, en l'eſlection qu'il en a fait pour luy confier la conduitte des principales pieces de ſon Eſtat.

x Lat Pac. faiſant parler Rome au Panegyrique de Theodoſe, dit ceey. *Quando me Nerua tranquillus amor generis humani, Titus pietate memorabilis, Antonius teneret, quum mœnibus Auguſtus ornaret, legibus Hadrianus imbueret, finibus Trajanus augeret, parum mihi videbar beata, quia non eram tua.*

y M. André Valadier en l'Epiſtre belle & iudicieuſe à M. Duret Conſeiller du Roy en ſes Conſeils & Preſident en la chambre des Comptes dit ceey, en parlant du Duc de Suilly. *Prorſus Chriſtianiſſimæ Majeſtatis interfuit, vt cui omnes latè nationes fortitudinis inuicta palmarium vel inuita concedunt, etiam ſumma prudentia ſapientiaque in fortiſſimo Viro ad potiſſimas huius Imperij partes adminiſtrandas deligendo gloriam haud inuita, vel ignara deferrit. Quid enim coniunctius eſſe poteſt, quàm principis gloria, eiúſque, cui ſummam rerum conſulto commiſeris claritudo? Ego verò ita cenſeo conſciſcoque, quem tam maturo indicio Rex omnibus antetulerit, nec laudari ſine maxima regis aliqua laude, nec reprehendi ſine clare eius nonnullo deshonestamento, nec impeti ſine ſumma eius iniuria poſſe.*

Digitized by Google

L'eloquence la plus pure a desia monstré ses richesses sur ce sujet par des discours que l'on ne peut suiure que par les yeux de l'admiration & le desir de les imiter. Vn esprit grand, rare & heureux, Cõseiller du Roy en ses Conseils & President en vne Compagnie souueraine, a fait parler les marbres sur ceste verité. Son Panegyre rempliſſant les esprits d'estonnement, & les yeux de merueille a fait voir qu'vne seule ligne suffit pour iuger de l'excellence de la main qui l'a tiré. I'ay pris ceste periode cõme vn brillant de pierreries pour embellir ce discours. *Ce grand Henry a logé ses finances dans le temple de vostre integrité, tẽple fermé pour les prophanes; temple où la vertu seule trouue place pour receuoir la reconnoissance de ses trauaux. Vous auez fait reconnoistre à toute l'Europe, qu'il n'y a place fortifiée ou par la nature, ou par l'art, ou par l'vn & l'autre ensemble, qui puisse long-tẽps tenir contre le foudre de l'artillerie que le Iupiter de la France vous a mis en main comme à son Aigle fidele, pour le porter indifferemment là où il commandera. C'est maintenant que nostre grand Roy se peut seoir en son throsne de Iustice & chastier les rebelles selon leur démerite: car bien que les offences des hommes soient sans nombre, il peut lancer autant de coups de tonnerre qu'on sçauroit commettre de forfaits. L'esclat de tant de perfections & des armes dont vos magazins sont remplis, ébloüyt les yeux des subjets & des peuples voisins de la Frãce, les vns les craignẽt, les autres en sont asseurez: mais les vns & les autres admirent également vne si redoutable puissance au Roy, & en vous vne si grande industrie, qui auez sceu pourueoir aux moyens qui nous rendent la paix si affermie que nous la pouuons donner, et l'oster à qui bon nous semble, qui fait que le Roy est aujourd'huy l'arbitre de la Chrestienté.*

Voy le Panegyre de M le Duc de Suilly auec la traduction Latine.

X.

Vaillãce naturelle aux Roys de France.

La Vaillance vient à son ordre en l'obseruation des vertus & des vices de ce Prince. C'est vne curiosité

ſuperfluë de la rechercher entre ſes vertus, car quoy qu'on die que la nature fait peu de gens vaillans, & que la valeur vient de la bonne inſtitutiõ, ſi eſt-il vray que les Roys de France naiſſent tous vaillans[z]. Ceſte vertu, qui par excellence eſt appellée ſimplement vertu qui contient pluſieurs autres vertus toutes heroïques & royales, la magnanimité, la prudence, l'aſſeurance, la conſtance & perſeuerance pour vaincre, rompre & ſupporter toutes ſortes d'accidens & de difficultez, retourne des cõbats de la meſme ſorte qu'elle y va, ne craint non plus la mort en ſa maiſon qu'aux armées, a ſon ſiege au cœur & à la volonté. Ce Prince n'apprit pas la ſcience militaire par le diſcours, il monta à cheual à quatorze ans, & continua juſques à ce que ſon pere euſt chaſſé les Anglois de ſon Royaume. [a] Il fit preuue de ſon courage en la meſlée de Mont-lehery, en l'alarme & en l'aſſaut du Liege & en la guerre d'Artois. Sa prudence corrigea l'ardeur de ceſte valeur, car ce qui eſtoit eſtimé valeur auãt qu'il fuſt Roy, euſt porté le nom de temerité apres qu'il fut à la Couronne. Philippe de Commines dit qu'il eſtoit aſſez craintif de ſa propre nature, & ne vouloit rien hazarder. Mais par tout & pour pluſieurs grandes occaſiõs il luy donne la gloire d'auoir porté ſes reſolutions par deſſus toutes ſortes d'accidẽs & perils. Il faut iuger du courage par toutes les dimenſions, & non ſeulement par la hauteur & la grandeur, mais encores par la longueur & l'eſtenduë, n'eſtant pas aſſez d'eſtre magnanime à qui n'eſt longanime. [b] L'aduerſité eſt la touche des eſprits, nul ne peut iuger de ſon bon-heur ny de ſes forces, ſ'il n'a éprouué celles du mal'heur & la vigueur de ſes ennemis. Elle eſt ſçauante maiſtreſſe de toutes profeſſions, & fait que les ruynes, les naufra-

ges,

z La vaillance reſiſte conſtamment à tous les accidens qui peuuent ébranler la foibleſſe humaine. *Timendarum cõtemptrix quæ terribilia & ſubingare libertatem noſtram nitentia, deſpicit, prouocat frangit.*

a Celuy qui n'eſt ſoldat que pour auoir veu des batailles en peinture, reſſemble celuy qui entend la Muſique & ne ſçait pas chanter.

b Qui n'a eu ny ennemy ny mal'heur, ne peut faire eſtat de la force de ſon courage. *Miſerum te eſſe indico, qui nunquam fueris miſer, traxiſti ſine aduerſario vitam. Nemo ſcit, quid poſſeris, neque ſu quidem ipſe. Opus eſt enim ad ſui notitiam experimento. Quid quiſque poſſit, nonniſi tentando diſcit. Sen.*

ges, les routes produiſent les preceptes qui forment la ſuffiſance, & aſſeurent le iugement des Architectes, des Pilotes & des Capitaines.

Il donnoit les charges militaires à qui eſtoit capable de les exercer, aymoit les hommes reſolus & determinez aux perils, & leur faiſoit du bien. Par la capitulatiõ du Chaſteau de Hedin, Flamen de Launoy, qui eſtoit Gouuerneur, demeura au ſeruice du Roy [c], toutes ſes terres ſe trouuants lors en la puiſſance & dãs les Eſtats du conquerant, le Roy donna vne penſion à Raoül de Launoy ſon fils. Apres le ſiege de Hedin le Roy aſſiegea & fit battre Queſnoy le Comte, bréche faicte, l'aſſaut donné, Raoül de Launoy pour commencer ſon ſeruice par quelque belle preuue de ſon courage & de ſa valeur, grimpoit ſur les ruynes de la muraille à trauers les coups, les feux & les flammes, ſi courageuſement, que le Roy voyant & admirant ſon courage dit tout haut, *il eſt trop ardant, il le faut enchaiſner.* La place emportée d'aſſaut, le Roy l'enuoya querir & luy dit, *Paſque Dieu mon amy vous eſtes trop furieux en vn combat, il vous faut enchaiſner pour moderer voſtre ardeur, car ie ne vous veux point perdre, deſirant me ſeruir de vous plus que d'vne fois*, & en diſant cela luy mit au col vne chaiſne de cinq cens eſcus & luy donna vne compagnie de gens de pied [d]. Il fut faict Bailly d'Amiens & Lieutenant pour le Roy à Gennes. Ceux de ſa maiſon ont porté longtemps autour de l'eſcuſſon de leurs armes vne chaiſne en ſouuenance de ceſte gratification.

Sermẽt du Roy Louys XI.

c Autre choſe ne doit eſtre cõſiderée aux prouiſions des grãdes charges qui ne ſe peuuent exercer qu'en preſence & en perſonne, que l'experience & la ſuffiſance. Tybere conſideroit biẽ la qualité de la naiſſance pourueu qu'elle fuſt ſecondée des preuues du merite. *Mandabat honores, nobilitatem maiorum, claritudinem militiæ, illuſtres domi artes ſpectando, vt ſatis conſtaret non alios potiores fuiſſe.* TACIT.

d Les preſents & les biẽfaits des Princes ſont des chaiſnes & manottes qui lient & captiuent les affections.

Les armes doncques eſtoient les delices de ce Prince en ſa jeuneſſe, la Prudence luy donna des maximes contraires à celles de ſon courage quand il fut Roy, neantmoins en tous les lieux où il enuoya ſes armées, commandées par ſes Lieutenants, & en celles où il ſe

Digitized by Google

trouua ſur la frontiere de Flandres, il fit touſiours paroiſtre que ſa prudence à reſoudre, & ſa preſence à executer, faiſoit la principale partie du bon-heur de ſes affaires. Il eut tout le temps de ſon Regne des armées ſur pied, & on luy donne la gloire d'auoir entretenu de plus grandes & puiſſantes armées que ſes predeceſſeurs [e], & d'auoir eu plus de ſoin des gẽs de guerre, des fortereſſes & de l'artillerie. Tout cela s'eſt veu au liure precedent en l'endroit de la nouuelle milice qu'il dreſſa pour auoir touſiours vn corps d'armée grand & puiſſant pour garder ſon Eſtat & ſa perſonne, & reprimer vne ſoudaine émotion, eſtimant imprudence d'attendre la neceſſité pour leuer des gens de guerre. Ceux de ſon temps viuoient fort licencieuſement. Les plaintes que l'on fit incontinent apres ſa mort aux Eſtats de Blois furent fort vehementes & affectionnées ſur ce ſujet [f], & fut dit particulierement, que *les genſdarmes des ordonnances, les nobles de ban, les franc Archers, les Suiſſes auoient fait des maux infinis au peuple, que l'homme de guerre ne ſe contentant des biens qu'il trouuoit en la maiſon des laboureurs, les contraignoit à grãds coups de baſton ou de voulge, à aller querir du vin à la ville, du poiſſon, eſpiceries & autres choſes exceſſiues.*

Meſpris de la diſcipline en la gendarmerie.

Le Roy Louys XI. voulut remedier à ces deſordres & reſtablir la diſcipline pour rendre les ſoldats modeſtes & moderez [g], & tenir les mains nettes de toute violence: mais ce ne fut pas à bon eſcient, car ſes Edicts n'eurent ny conſtance ny execution. La Chronique dit qu'en l'an 1474. eſtant à Creil il fit vn Edict touchant les genſd'armes de ſon Royaume, par lequel il declara *que chacune lance n'auroit & ne tiendroit que ſix cheuaux. C'eſt aſſauoir la lance trois cheuaux pour luy, ſon page & le couſtillier, & les deux Ar-*

Edict pour la reformer.

e On demanda à Ageſilaus quelles parties eſtoient neceſſaires pour faire vn grand Capitaine, il reſpondit, l'audace contre ſes ennemis, & le jugement pour proffiter des occaſions.

f Vn eſtat doit auoir des forces ordinaires & extraordinaires, l'ordinaire s'entend des compagnies qui ſont entretenuës dans ſes fortereſſes & aupres du Prince: l'extraordinaire eſt aux armées qui ſe leuent, s'entretiennent & s'emploient aux occaſions de la guerre.

g La diſcipline militaire cõſiſte en trois points continence, modeſtie & abſtinence. Par le premier ils éuitent les voluptez qui eneruent & relaſchent les courages: par le ſecond ils ſe forment à la vaillance, & à ces trois points. *Velle, vereri & obedire*, par le troiſieſme ils ſe contentent de ce qui eſt permis.

chers deux cheuaux, & vn cheual pour le valet, & qu'ils n'auroient plus de panniers à porter leurs harnois, & auec ce ne ſejourneroient qu'vn iour à vn village, & en outre fut crié que nul marchant ne vendiſt auſdits gens de guerre, ne preſtaſt aucun drap de ſoye & camelots ſur peine de perdre l'argent que leſdits gens de guerre leur pourroient deuoir à cauſe de ce, & auſſi qu'on ne leur vendiſt aucun drap de laine plus de trente deux ſols pariſis l'aulne.

Le deſordre des draps de ſoye eſtoit auſſi grand en ce temps là, comme il auoit eſté peu cognu aux ſiecles precedens. [h] Ceſte diſſolution eſtoit l'vne des cauſes de la rareté de l'or, qui ne ſe trouuoit plus qu'aux chaiſnes d'or, & aux bourſes de ceux qui auoient eu moyen d'en permettre le tranſport hors le Royaume pour auoir des ſoyes. Les Eſtats de France ſ'en plaignirent à Tours, & fut dit que chacun *eſtoit veſtu de veloux & de drap de ſoye, & n'y auoit meneſtrier, valet de chambre, barbier, ny gens de guerre qui ne s'en paraſt, n'euſt collier ou anneau d'or aux doigts comme les Princes, & n'y auoit trahiſon ne mal qu'ils ne fiſſent pour continuer ceſte déreglée ſomptuoſité d'habits.*

h Philippe le Bel fit vne ordonnance pour le reglement des habits ſelon la condition & difference des perſonnes. Il n'eſt parlé en aucune façon des ſoyes, parce que l'vſage n'en eſtoit commun ny cognu en France. Elle permet au Duc, Comte ou Baron de ſix mille liures de rẽte au plus, de faire quatre paires de robbe par an & non plus, & à leurs femmes autant, & deffend aux gens de robbe longue, & cleres qui ne ſont en dignité, de faire robbes pour leurs corps de drap de plus de ſeize ſols l'aulne de Paris.

XI. Quelle fut la ſcience de Louys XI.

La Science. S'il fut ſçauant par art ou par exercice, il s'en faut tenir aux effects de ſa bonne conduite, auec laquelle, comme Perſée auec le coutelas de Minerue, il a tranché la teſte à la Meduſe des *reuoltes & ſeditions de ſon Royaume.* S'il eſt vray que deſia en ſon temps la ſimple probité, & l'innocente vertu fuſſent degenerées en vne ſcience de feintiſes & ſubtilitez, il le faut tenir pour le plus ſçauant Prince qui ait iamais porté ſceptre en main ny Couronne en teſte. *Il auoit,* dit Philippe de Commines, *la parole à commandement, le ſens naturel parfaictement bon,* & ſans cela les liures ſeruẽt de peu. Ils rendent les hommes ſçauans & non ſages,

i L'innocence loge volontiers auec l'ignorance & la ſimplicité Les troubles qui ont agité le monde ne ſont pas venus des ſimples. Les ſçauans ou les preſumãs ſçauoir toutes choſes, les ont formé. *Simplex illa & aperta virtus in obſcuram & ſolertem ſcientiam verſa eſt,*

& la difference eſt grande d'auoir la teſte bien pleine ou bien faicte, d'eſtre habile ou ſçauant, inſtruict en la contemplation ou en l'action. k La ſcience du Prince eſt de ſçauoir commander aux hommes. Philippe de Commines dit, qu'il eſtoit aſſez lettré. L'Autheur des Annales d'Aquitaine eſcrit, *Qu'il auoit de la ſcience acquiſe tant legale qu'hiſtoriale, plus que les Roys de France n'auoient accouſtumé d'auoir.* Et bien qu'il ne fuſt du temps que l'on rencontroit les Empereurs l allans aux eſcoles le liure ſoubs le bras, & qu'il ne fuſt de l'humeur de cét autre Empereur qui oublioit ſon diſné pour ouyr les leçons, ce grand loiſir qu'il eut en Dauphiné, & puis en Flandres, accompagné du deſir de ſçauoir, qui eſt le premier échelon pour monter à la ſcience, ne l'ont pû laiſſer en l'ignorance des choſes neceſſaires à bien regner. m Il vſa vn iour bien à propos de ſon Latin. Le Pape Sixte auoit enuoyé le Cardinal Beſſarion Grec de naiſſance, pour moyenner la paix auec luy & le Duc de Bourgongne. Il auoit eſté employé en de grandes legations du tẽps du Pape Eugene qui l'auoit fait Cardinal, & du Pape Pie II. & les auoit acheuées heureuſement. Celle- cy fut cauſe de ſa mort, car l'ayant commencée par le Duc de Bourgongne, comme celuy qu'il eſtimoit le plus difficile à la raiſon, le Roy le trouua mauuais, & rapportant cela ou à meſpris ou à paſſion particuliere, comme il ſe preſenta à l'audiance il luy mit la main ſur la grande barbe qu'il portoit, & luy dit, *Barbara Græca genus retinent quod habere ſolebant.* o Traict aceré, non contre la Grece, qui donnoit le nom de barbare à toutes les autres nations, mais contre la naiſſance & l'inciuilité ou l'imprudence de ce Cardinal qu'il plaqua là, & commanda de l'expedier ſi prõ-

k On apprend aux hõmes diuerſes ſciences pour leur vſage & pour y excẽller, les Princes doiuent apprendre, *Regere imperio populos.*

l Lucius rencontra M. Anthoine qui alloit voir Cyrus Philoſophe, fils d'vne ſœur de Plutarque, ce Prince luy dit, *que apprendre eſtoit vne belle choſe meſme à vn homme qui enuieillit.* A cela Lucius tout eſtõné. *O Iupiter Romanorum Imperator iam appetente te ſenio, geſtas librum, qui pueris mos, eſt præceptorem adis.*

m Charles IV. Emp. aymoit fort les lettres, & ſe trouuant aux eſcoles de Prague, comme on le vint aduertir d'aller diſner, il dit que c'en eſtoit faict pour luy, preferant le contentement de l'eſprit pour celuy du corps. Æn. Sylv.

Voy l'Hiſtoire de Sauoye augmẽtée par Iean de Tournes.

n Le Cardinal Beſſariõ natif de Trebiſonde & Moine de Baſile, fut fait Cardinal au Concile de Florence, par Eugene IIII & enuoyé Legat en Allemagne pour pacifier l'Empereur & l'Archeduc Sigiſmond freres.

o Les Grecs appelloiẽt toutes les autres natiõs barbares. Plat. in Menoxino.

ptemẽt qu'il cognut que ſon ſeiour ne luy eſtoit non plus agreable que ſon indiſcretion. Le reſſentimẽt de tout cela luy dóna tãt d'ennuis, que peu apres retournant à Rome, il tomba malade à Thurin, mourut à Rauennes, & confirma ceſte verité, *Que iamais les Legatiõs ambitieuſement recherchees ne reüſſiſſent heureuſement.*[p]

Qui auroit les apophtegmes, les belles paroles & tous les bõs mots de ce Prince, enrichiroit ce diſcours d'autant de perles & de pierreries. Il ne ſort rié de la bouche d'vn grand Roy conſommé en prudence & experience, qui ne doiue eſtre recueilly auſſi curieuſement que les miettes qui tombent de la table des Dieux. [q] Philippe de Commines a remarqué celle-cy. Vn Roy a plus de force & de vertu en ſon Royaume où il eſt oingt & ſacré, qu'il n'a dehors ſon Royaume. Auoir trop bien ſeruy perd aucunefois les gens, & les grands ſeruices ſont recompenſez par grande ingratitude, mais cela peut aduenir auſſi toſt par deffaut de ceux qui ont faict les ſeruices, qui trop arrogamment veulent vſer de leur bonne fortune tant enuers leurs maiſtres que leurs compagnons, comme de la meſconnoiſſance du Prince.[r]

Iugemẽt ſur la recõpenſe des ſeruices.

Pour auoir bien en Cour, c'eſt plus grand heur à vn homme quand le Prince qu'il ſert luy a faict quelque grand bien à peu de deſerte, par quoy il luy demeure fort obligé, que ce ne luy ſeroit s'il luy auoit fait ſi grand ſeruice que le Prince luy en fuſt tres-fort obligé. Par ce qu'il ayme plus naturellement ceux qui luy ſont tenus, qu'il ne faict ceux à qui il eſt tenu.

Quand orgueil cheuauche deuant, honte & dommage le ſuiuent de bien prés. [ſ]

Quand il changeoit ſes ſeruiteurs, il excuſoit ce chã-

[p] Sentence grãue & veritable de Iean Caruagial Cardinal de Santagnolo. *Niſſuna legatione ambita quo hauer deſiderato fine Hier. Garimbert.*

[q] Damis recueillit curieuſemẽt toutes les paroles d'Apollonius. Quelqu'vn trouuant mauuais qu'il ſe fuſt arreſté à tãt de menuës beſõgnes, diſoit qu'il auoit faict comme les chiens qui amaſſent toutes les petites miettes & fragmens qui tombent de la table de leurs maiſtres: Damis repart, vous dites bien, mais cecy eſt vn banquet des Dieux & tous ceux qui y aſſiſtent ſont Dieux auſſi, les officiers ne laiſſent rien perdre.

[r] Les Princes voyãs que les merites & les ſeruices ſont ſi grands qu'ils ne ſe peuuent recompẽſer que par des grands bien-faits, ne regardent plus volontiers ceux qui autant de fois qu'ils ſe preſentent à leurs yeux ſemblent demander recompenſe. *Beneficia uſque læta ſunt, dum uidẽtur exolui poſſe, ubi multum antè uenere, pro gratia odium redditur.* Tac. lib. 4.

[ſ] L'orgueil eſt touſiours talonné de la ruine & de la honte.

Dominare tumidus, ſpiritus altes gere,
Sequitur ſuperbos ultor à tergo Deus. Sen.

Digitized by Google

gement, ſur ce qu'il diſoit que la nature ſe plaiſoit à la diuerſité.

Il diſoit que s'il fuſt entré en ſon regne autrement qu'auec la crainte & la ſeuerité, il euſt ſeruy d'exẽple au dernier chapitre du liure de Bocace, des nobles mal-heureux.

Et conſiderant que le ſecret eſtoit l'ame & l'eſprit de toutes ſortes de deſſeins, il diſoit quelquefois, *Ie bruſterois mon chapeau s'il ſçauoit ce qui eſt en ma teſte.* u

u Metellus diſoit de meſme, que s'il ſçauoit que ſa chemiſe ſceut ſon ſecret il la bruſleroit.

Il ſe ſouuenoit d'auoir ouy dire au Roy Charles VII. ſon pere, que la verité eſtoit malade, & adiouſtoit, ie croy que depuis elle eſt morte & qu'elle n'a point trouué de Confeſſeur.

Se mocquant d'vn qui auoit beaucoup de liures & peu d'eſtudes, il dit, celuy la reſſemble au boſſu qui porte la groſſe boſſe ſur ſon dos & iamais ne la void.

Voyant vn Gentil-homme paré d'vne belle chaiſne d'or, il diſt à celuy qui l'accompagnoit, *Il n'y faut pas toucher parce qu'elle eſt ſacree*, marquant qu'elle eſtoit venuë du pillage des Egliſes. Il y a long temps que ceſte ſacrilege licence eſt en couſtume, & que les Princes qui ont voulu plaire à Dieu & aux hommes, l'ont déteſtee, mais l'accouſtumance au mal a plus de puiſſance ſur les volontez pour les y entretenir, qu'il ne donne d'horreur & de honte pour le fuir. x

x Cæſar pince viuement Pompee d'auoir pris les ornemẽs du tẽple d'Hercule. *Pecuniam omnem, omniaque ornamenta ex fano Herculis in oppidum Gades contulit*, & ſe donne l'hõneur de les auoir faict rendre, *reſerri in templum iubet.*

Il ſe plaiſoit aux reſponſes promptes & viues, & qui ſe font ſans y ſonger, car pour peu qu'on y penſe toute la grace qu'elles ont s'effleure & s'efface. Vn iour il vid l'Eueſque de Chartres ſur vne mule qui auoit le frein doré, il luy diſt que les Eueſques du temps paſſé ſe contentoient d'vn aſne ou aſneſſe auec vn ſimple licol. L'Eueſque de Chartres luy reſpondit, que c'e-

Louys XI. ſe plaiſt aux reſponſes promptes.

Digitized by Google

ſtoit du temps que les Roys eſtoient paſteurs & gardoient les brebis. Les Annales d'Aquitaine qui font ce compte, adiouſtent que le Roy ſe print à rire, *car il aymoit vne parole procedante d'vn ſoudain eſprit.*

Il ayma les Aſtrologues, & cét amour venoit d'vne curioſité comme naturelle & hereditaire, ayant fort trauaillé les entendemens de ſes peres. Charles V. ſe gouuernoit par les Aſtrologues, & leur donna moyen d'enſeigner publiquement en l'Vniuerſité de Paris. Il auoit pour Medecin vn nommé Maiſtre Geruais Cretin grand Aſtrologue. y La meſme curioſité fit que Charles VI. ayma & cherit familierement Michel Tourne-rouë Chartrin, fort ſçauant en la pratique des élections. Il fit celle du iour que le Roy alla à la chaſſe, où il trouua le grand cerf qui auoit vn collier de cuiure au col, auquel eſtoient eſcrits ces mots, *Hoc Cæſar me donauit*, Sa figure fut miſe au Palais à Paris. Il fut auſſi fort obligé à l'aduis que luy donna Iacques d'Angers, de la mauuaiſe intention qu'auoient deux Auguſtins pour le trépaner, leſquels furent decapitez à Paris. z Il fit auſſi vne grãde eſtime de Charles d'Orgemont, qui prediſt que le Duc d'Anjou ſon frere ne rapporteroit autre choſe de ſon voyage de Naples que la honte, l'indigence & la miſere, ce qui aduint, car tous les Cheualiers qui l'auoient ſuiuy reuindrent le baſton blanc en main, ou moururent par les Hoſpitaux. a Il fut auſſi aduerty de l'iſſuë du voyage que fit Boucicaut à Gennes, & de la trahiſon du Marquis de Montferrat & du Comte Franciſque.

Credit des Aſtrologues.

Colledge de Maiſtre Geruais.

Voyage malheureux en Italie.

Charles VII. eut toute ſa vie des Aſtrologues. Il entretenoit en ſa Cour Iean de Bregy Cheualier, qui fit la natiuité du Duc Amé de Sauoye, & de M. Yoland de France ſa femme, & Germain de Tibonuille, qui

y Charles V. fit traduire en François pluſieurs liures d'Aſtrologie, fonda vn College d'Aſtrologie & Medecine, leur donna la dixme du village de Caugié, & fit confirmer la fondation par le Pape Vrbain V. Il fit faire la natiuité du Roy Charles VI. par M. André de Suilly.

z Au liure de Simon de Phares, qui eſt en la Bibliotheque du Roy, ſe lit cecy, *Iacques d'Angers fut en ce temps, lequel deſcouurit la fauſſe intention qu'auoient les deux Auguſtins qui fendirent la teſte au Roy Charles VI. diſants le guerir, iceux ignares en Medecine ne ſçauans en Chirurgie, ainçois apoſtez par le Duc de Bourgongne Philippe, comme l'on diſoit, pour faire ce chef d'œuure, toutesfois le cas par eux cognu furẽt iceux Auguſtins degradez & punis par le chef, c'eſt aſſauoir les teſtes coupees, comme raiſon eſtoit.*

a Sur ceſte prediction Simon de Phares dit cecy. *Il fut force aux François de s'enfuyr, & le Duc de Milan laiſſant arriere ſa foy & ſon ſerment, fit mourir & manger aux chiẽs ceux qui furẽt pris, pource ſoit aduertiſſemẽt au Roy des François pour iamais de non auoir ny fiance, ny foy en langue Lombarde.*

Digitized by Google

predit la mort du Roy Henry V. & de Charles VI. Il retint de sa pension & maison Iean de Builhon, que les Anglois tenoient prisonnier à Chartres, parce qu'il auoit predit ce qui leur aduint au siege d'Orleans. Il apoincta aussi Simon de Phares natif d'Orleans, le liure duquel, des excellens Astrologues se void en la Librairie du Roy.[b] Maistre Louys de Langre, Espagnol, Medecin & Astrologue à Lyon, predit au Roy Charles sa victoire de Fromigny, l'an 1450. & la grande peste qui fut à Lyon l'annee d'apres, pour raison dequoy il luy en donna quatre cens liures de pension. bataille de Fromigny.

En toutes les principales actions de la vie de Louys XI. on trouue qu'vn Astrologue Iean Marende, de Bourg en Bresse, fit sa natiuité, & parlant de ses aduētures iusques à trēte ans, aduertit le Roy Charles VII. de sa rebellion, & comme son gouuernement seroit émerueillable aux hommes.[c] Manasses Iuif de Valéce, continua ces predictions iusques à la bataille de Montlehery. Pierre de sainct Valerien Chanoine de Paris & grand Astrologue, fut enuoyé l'an 1435. en Escosse pour le mariage de M. Marguerite. Durant le temps qu'il fut en Flandres il consultoit tousiours les Astrologues sur l'aduenir, & ces imposteurs plus preiudiciables au public que les basteleurs[d] que ses predecesseurs auoiēt chassé, estoient tousiours à ses oreilles. Il fit faire plusieurs iugemens à son Astrologue Ieā Colleman, lequel luy apprit à cognoistre le grand Almanach, & sur la grande conionction de Saturne & de Mars, qui fut le huictiesme Auril, enuiron dix heures dix huict minutes de l'an mil quatre cens soixante quatre, parla clairement des troubles de la ligue, cōme de mesme fit Pierre de Grauille que Louys XI. fit venir de Normandie. Conrard Hermgarter Allemand quitta

Predictions sur la vie de Louys XI.

Basteleurs chassez de Frāce.

b Ce Simon de Phares escrit de soy qu'il predit *la grande famine de Paris, & la grande pestilence qui suiuit apres sous le regne de Charles VII. que les terres demeurerēt sās labourage, & les bois furent tellement remplis & peuplez de loups qu'ils māgeoient femmes & enfans, & fut ordonné que pour chacun loup qu'on pourroit prendre l'on auroit vingt sols, sans ce que le commun pourroit donner.*

c Cestuy cy fut fort estimé du Duc Amedee Pape, predit le schisme de l'Eglise, & la guerre de France & d'Angleterre.

d Les spectacles amusēt le peuple & le nourrissēt en oysiueté source Philippe Auguste par Edict chassa les basteleurs de France *Nihil tam moribus gliscnum quàm in spectaculo desidere.* SAN.

Digitized by Google

quitta le ſeruice du Duc de Bourbon pour celuy du Roy, qui luy donna de grands entretenemens. Mais ſur tout il fit grand eſtime de Angelo Catho Neapolitain, qui eſtoit venu en France auec le Prince de Tarente, [e] & auoit predit au Duc de Bourgongne & au Duc de Gueldres leur mal'heur. Le Roy luy dõna l'Archeueſché de Vienne, en laquelle il ne pût reſider pour les grandes traverſes qu'il eut de ceux de Dauphiné, & fut contraint de ſe retirer à Rome. Sa Chronique parle auſſi de la mort de Maiſtre Arnoul ſon Aſtrologien au temps de la peſte, de l'an mil quatre cens ſoixante ſix, laquelle il auoit préueu, & qui dépeupla Paris de plus de quarante mille perſonnes.

e Iean Spirink predit auſſi au Duc de Bourgõgne, que s'il alloit ſur les Suiſſes il luy en prendroit mal, le Duc reſpondit que la fureur de ſon eſpee vaincroit le cours du Ciel.

La France auoit d'autres ſortes de gens qui meritoient mieux que les Aſtrologues les faueurs & les liberalitez du Roy. [f] Dieu eſt offencé en la temerité de ceſte ſciẽce qui entrepréd ſur la cognoiſſance de l'aduenir, qui eſt ſeule reſeruee à ſon eternelle prouidẽce, & qui pour les hõmes eſt toute ceinte de nuicts & de tenebres impenetrables. Les curieux y sõt trõpez, car on leur dit ou des choſes vrayes ou des choſes fauſſes. Ils ſe rendent miſerables en l'attente & la longueur des proſperitez qui n'arriuent iamais. Miſerables encores en l'apprehenſion des aduerſitez, qu'ils craignẽt inceſſamment & n'arriuent que lors qu'ils n'y pẽſent plus, croyants les auoir eſchappees, en tout cas le mẽſonge trompe l'eſperãce & augmente la crainte. [g] L'Egliſe qui a pour eſtoile verticale de ſon eſtabliſſement l'eternelle verité, qui regarde touſiours le Soleil de iuſtice & de conſtance, ne ſe reglant comme la Synagogue ſur les inconſtances de la Lune, a ſainctement & iuſtement deteſté la pratique de l'Aſtrologie iudiciai-

Vanité de l'Aſtrologie iudiciaire.

f Auec ce Dilemme Phauorinus ſe mocque de l'Aſtrologie iudiciaire. *Aut aduerſa dicunt, aut proſpera. Si dicunt proſpera & fallunt, miſer fies, fruſtra expectando. Si aduerſa dicunt & mentiuntur, miſer fies fruſtra timendo.*

g L'Aſtrologie iudiciaire eſt prohibee par les raiſons que rapportent Epiphanius contre les Manicheans, Baſile en ſon Hexameron. Chryſoſtome ſur la Geneſe hom. 5. Auguſtin liure 4. chap 3. de ſes Confeſſions, & par les Conciles de Tolede.

Digitized by Google

re, qui remplit les oreilles de vanité & de curiosité, les consciences de tremblement.

Si la curiosité de ce Prince eust fait quelque reflexion sur l'aduancement & decoration des bõnes lettres, la barbarie n'eust pas tyrannisé si long temps tãt de beaux esprits. Les Princes ne sçauroient ioindre de plus belles couronnes aux palmes & aux lauriers de leurs vertus, que celles que les beaux esprits leurs dédient pour recognoissance de leur faueur enuers les lettres. [q] Le Roy Charles VII. pere de Louys & le Roy Charles VIII. son fils, eurent bien quelque soing de l'Vniuersité de Paris. Celuy là fit vn reglement sur la cognoissance des causes attribuees à la Cour de Parlemẽt, cestuy-cy declara quelles personnes deuoiẽt ioüir des priuileges de l'Vniuersité, & comme ils deuoient estre inscrits au liure des priuileges. Mais on ne void point que Louys ait rien fait ny pour, ny contre. M. le President de Thou, duquel l'Europe n'admire pas moins l'Histoire pour l'elegance & la hardiesse, que l'Italie a autresfois admiré Tite Liue, & la Grece Thucydide, parle de Ioannes Vulceus de Groningue, & dit qu'il reforma l'Vniuersité durant le regne de ce Roy, & ceste reformatiõ faict cognoistre qu'il y auoit du desordre. La nonchalance des hommes n'en estoit pas tãt cause comme la violence du temps, tousiours plein de trouble & de cõfusion, qui ne permettoit ny d'apprendre ny d'enseigner. Ces tenebres d'ignorance n'estoient pas moins espaisses aux autres nations. C'estoit le malheur du siecle si grand, que qui representeroit le pourtraict de ceste barbarie, imprimeroit aux esprits, & de la pitié d'vne si grande ignorance, & de la crainte, que la nonchalance du nostre n'y retourne biẽ-tost. La douceur des Muses n'estoit qu'aigreur,

Barbarie du tẽps de Louys XI.

q La gloire que le Prince acquiert par les armes, est grande, celle qui vient de la faueur & protection des sciences, est immortelle. *Inter omnia quæ virtute principum ac felicitate recreantur, sint licet fortassè alia magnitudine atque vtilitate potiora nihil est tamẽ admirabilius hac liberalitate quam fouendis honorandisve literarum studiis impertiunt.* Eumenes *Rhetor in orat. pro instau. schol.*

leurs fleurs toutes fannees, leur lumiere toute confuſion, les hommes de ce temps-là ne dépriſoient pas ſeulement les bonnes lettres, mais ils auoient en horreur leur beauté, & diſoient qu'elle n'appartenoit pas auec la grauité & ſeuerité des autres ſciẽces r. Cela fut cauſe que la pureté de la langue Latine fut exilee des eſcoles, & qu'on les remplit de ſophiſteries incõnuës, eſtranges & barbares, les eſcoles n'eſtoient pas les fõtaines des Mũſes, mais biẽ les marais des grenoüilles. Il y auoit bien de beaux eſprits, comme tous les ſiecles en ont produit, & toutes les Mers peuuent former des perles, mais cõme il eſt force de hurler auec les loups, ils eſtoient contraints de s'accommoder à l'air commun, leur eſtant impoſſible d'adoucir la contumelie que l'on faiſoit à la lecture des bons liures. Il n'y auoit point de bon vers s'il ne retomboit deux ou trois fois ſur la cadence de meſme ſyllabe. Tous les Poëtes Lyriques ſe meſloient de la rithme, auſſi peu ſoigneux de l'elegance que de la raiſon.

r La barbarie eſtãt chaſſee des eſcoles où l'on enſeignoit les bonnes lettres, demeura lõg tẽps parmy la chicane. Le Roy François I. ayant veu en vn arreſt ces mots, *debostauit & debottat*, commanda que tous les actes de Iuſtice & les cõtracts ſe feroiẽt en François.

La langue Latine eſtoit dans quelqües cloiſtres, & de là vint le prouerbe de ne parler *point Latin deuant les Cordeliers*, comme pour ne manier les outils deuant les bons maiſtres, & ne danſer deuant les bons danſeurs; mais ceux qui ont eſcrit de ce temps là monſtrent biẽ que toute ceſte eloquence n'eſtoit que babil confus qui enfanta des mots nouueaux, comme monſtres de l'accouplement de l'orgueil & de l'ignorance. Auſſi les plus grandes & celebres actions ſe faiſoient toutes ſur le modelle des ſermons, & l'on prenoit touſiours quelque paſſage de l'eſcriture qu'on appelloit le theme du diſcours s. On y adiouſtoit ſouuent des Etymologies ridicules & ineptes, & les inuẽtions emouſſoient leurs pointes ſur les lettres & ſur les ſyllabes.

Prouerbe de parler Latin deuant le Cordeliers.

s On entretenoit en ce temps là les eſprits en des Etymologies inutiles & impertinentes. On diſoit aux Eſcoles que les Scipions & les Ceuſorins eſtoient noms de dignitez, que les Ethniques venoient du mont Ethna, & que la loy Falcidie eſtoit ainſi nõmee, parce qu'à guiſe d'vne faux elle retranchoit les legats.

La preuue de cecy peut naiſtre de ce qui a eſté remarqué en diuers endroicts de ceſte hiſtoire, comme du diſcours que fit le premier Preſident de Grenoble aux deputez de Louys XI. du plaidoyé qui fut faict au Parlement deuant le Roy de Portugal, de la harangue faicte à l'ouuerture des Eſtats de Tours. Celle qui ſe fit aux Milanois ſous le regne de Louys XII. eſt vne autre marque de ceſte grande ſimplicité [t]. De meſme la harangue du Recteur de l'Vniuerſité de Paris à la Reine Marie, ſeconde femme de Louys XII.

[t] Les Milanois pour la rebellion faicte contre le Roy Louys XII. vindrent en proceſſion demander pardon au Cardinal d'Amboiſe lieutenant de ſa M. M. Michel le Ris Docteur ès droits, Conſeiller au grãd Conſeil & au Parlement de Dijon & au Senat de Milan, fit ſur ceſte occaſion vn grand diſcours, lequel il commença en ces termes. *Miſertus eſt Dominus ſuper Niniuem ciuitatem quòd pœnitentiam egit in cinere & cilicio.*

Quand on a voulu chercher les cauſes de ceſte grãde deſolation, on a treuué que l'auarice y auoit plus contribué, car comme on s'apperceut que les grandes richeſſes ne ſe tiroient pas de la profeſſion des bonnes lettres, que les plus conſommez aux bons liures auoient conſommé inutilement leurs biens & meſpriſé leur fortune, que la ſeule Aduocaſſerie prenoit le grain & ne laiſſoit que la paille aux autres profeſſions, les hommes ne voulurent plus eſtudier pour eſtre doctes, & ſe contenterent d'eſtre docteurs. La iuriſprudence meſme, qui faict vne grande partie de la ſcience politique, fut comme abandonnee, & ſon excelléce des-honoree d'vne infinité de gloſes ridicules & de vaines queſtions. Pource le Pape Innocent III. qui trauailla plus ardemment qu'heureuſement à remettre en honneur ceſte profeſſion, ſe plaignoit ſouuent que l'auarice auoit faict mechaniques les ſciences liberales, & que pluſieurs paſſoient ſi effrontémẽt des premiers preceptes de la Grammaire à l'eſtude des loix, sãs s'arreſter ny à la Philoſophie, ny aux bõnes lettres. C'eſt pourquoy par tout l'Orient les bons liures n'eſtoient plus connus que de quelques rares

Bonne inuention du Pape Innocent.

Digitized by Google

& eloquens eſprits, & en l'Occident la langue Latine eſtoit toute barbare, la Syriaque inconnuë, la Grecque tellemẽt odieuſe que ce n'eſtoit point ignorance aux plus ſçauans de ſauter vn mot Grec ſans le lire [u].

La priſe de la ville de Conſtantinople acheua la ruyne des lettres en l'Orient, & fut cauſe de les faire reuiure en l'Occident par le ſoin qu'eut le Pape Nicolas V. & le grand Coſme de Medicis, de recueillir les triſtes reliques de ce naufrage. Ils firent rechercher & conſeruer les bons liures de tous les autheurs Grecs, & loger & entretenir ceux qui eſtoient capables de les faire parler Latin. Ce mal'heur les fit ſurgir en Italie comme en quelque port de ſeureté contre la tempeſte de la Grece, ou pluſtoſt comme quelque meuble precieux que l'on recouſt d'vn grand embraſement, ils treuuerent vne douce retraitte & vn repos honorable en la maiſon de Medicis.

u L'ignorance eſt ſi éhontée qu'elle fait gloire de ce qu'elle ne ſçait point. En ce temps là quand on rencontroit vn mot Grec on eſtoit diſpenſé de s'y arreſter, & le liſeur diſoit, *Græcè eſt, non legitur.*

Iean Paleologue.

Quelque temps auparauant Emmanuel Chriſoloras auoit eſté enuoyé par Iean Paleologue pour demãder du ſecours aux Princes Chreſtiens contre Bajazeth. I. qui menaçoit la Grece de la ſeruitude qu'elle a ſouffert ſous l'Empire de ſes deſcendans. Ayant faict ſa charge il s'arreſta à Veniſe, puis à Florence & à Rome, fit quelques leçons à Padouë, paſſa en Allemagne, & mourut au temps du Concile de Conſtance. George Trapezonce d'origine Trapezontin, & de naiſſance Candiot, Theodore Gaza de Theſſalonique, continuerent ces premiers commencemens. Coſme de Medicis choiſit Iea Argyropile [x] leur compagnon, pour eſtre precepteur de Pierre de Medicis ſon fils, puis il alla à Rome où il interpreta publiquement les hiſtoriens Grecs, & inſpira tellement l'amour des let-

George Trapezonce.

x Iean Capnio fut de ſes auditeurs, & la premiere fois qu'il entra à ſa leçon, Argyrop le luy demanda d'où il eſtoit & ce qu'il vouloit faire, il reſpondit qu'il eſtoit Allemand & vouloit demeurer à Rome pour apprendre de luy quelque choſe en la langue Grecque dont il auoit deſia de la cognoiſſance. Argyropile luy cõmande de lire & d'interpreter vn paſſage de Thucydide, Capnio le fait d'vne façon ſi elegante & d'vne prononciation ſi nette, qu'Argyropile en ſouſpirant dit, *Gracia noſtro exilio tranſuolauit Alpes.*

tres aux cœurs des beaux eſprits, que les Cardinaux & les principaux Seigneurs de Rome ne ſe dédaignoient d'aller oüyr ſes leçons.

Emanuel Chriſolora.

De l'école d'Emanuel Chriſolora eſtoit ſorty Gregoire Typhernas qui vint à Paris, & ſe preſentant au Recteur, luy diſt, *qu'il eſtoit venu pour enſeigner les lettres Grecques, et demandoit qu'on luy donnaſt la recompenſe portée par les ſaincts Decrets.* Le Recteur s'eſtonna vn peu de la hardieſſe de cét eſtranger, & neantmoins loüa ſon deſir, & de l'aduis de l'Vniuerſité l'arreſta & luy donna l'entretenement qu'il deſiroit. Hermonyme de Sparte luy ſucceda.

Le naufrage de la Grece mit à la rade d'Italie pluſieurs autres grãds perſonnages, Demetrius Chalcondyle [x], Marcus Muſurus Candiot, Ioannes Laſcaris de race Imperiale, & duquel ſe ſeruit le magnifique Laurens de Medicis pour obtenir de Bajazet permiſſion deviſiter les Bibliotheques de la Grece, d'où ſont ſortis pluſieurs bons liures qui furent autant de flambeaux pour diſſiper les tenebres de l'ignorance & de la barbarie.

x Demetrius Chalcondyle Athenien enſeigna publiquement à Florence apres Argyropile. Il en ſortit par les menees & la ialouſie d'Ange Politian, & ſe retira à Milan.

L'Vniuerſité de Paris auſſi fecõde mere en de grãds & beaux eſprits, que peu ſoigneuſe nourrice pour les eſleuer, eſt bien decheuë de ſa premiere gloire. Ses écoles qui eſtoient autresfois plus celebres que les Athenes de Grece, ſont dépeuplées, l'eau de ſes fontaines qui abreuuoit toute la jeuneſſe de l'Europe, eſt troublée, il n'y a point de printẽps en l'année pour ſes belles fleurs, qui sõt cheries des vns pour la rareté, des autres pour l'odeur, & de tous pour l'aſſeurance des fruicts. Les Aquilons des derniers troubles les ont quaſi toutes fleſtries & difficilement peuuent elles reprendre leur beauté, ſi le meſme Soleil qui a releué

Eſperãce du reſtabliſſement de l'Vniuerſité.

Digitized by Google

les fleurs de lys ne les fait reuiure. Hercule apres tant de glorieux labeurs n'a dédaigné le tiltre de [y]Musagete. La France n'ose esperer que les autres acheuent ce que Henry IIII. laissera imparfait, il ne permettra que celle qui porte le nom glorieux de sa fille aisnée, & l'a acquis par ses veilles immortelles & par la production de plusieurs grands personnages qui ont seruy dignement l'Eglise & l'Estat, languisse plus long-tẽps en l'esperance du recouurement de sa premiere dignité. Rien que cela ne manque au triomphe de sa gloire, rien que cela ne peut rẽdre ses lauriers immortels.

Iacques Dauy Cardinal du Perron grand Aumosnier de France

Les Muses ont besoin de la valeur d'Hercules, & les labeurs d'Hercules ont besoin de la recommendation des Muses. Les genereuses pensées que nostre Auguste a sur ceste restauration, sont merueilleusement eschauffées par les viues & puissantes persuasions du sçauant Cardinal, miracle de nos iours. Mais où trouuera-on des Budes, des Turnebes, des Cuias, des Murets & des Scales, autant qu'il en faut pour faire que l'effect responde au dessein & à la reputation?

XII. La Temperance. Si elle ne se prenoit que pour la moderation qui assaisonne toutes choses, ceste grãde retenuë qu'il auoit aux prosperitez, & sa constance aux aduersitez, luy eust acquis la palme de ceste vertu, mais si on la prend aussi pour la regle & la bride des voluptez & des autres mouuemens de l'ame, elle n'est pas si connoissable en son cœur qu'en celuy des Alexandres, des Cyres & des Scipions. Les deux filles naturelles qu'il eut monstrent qu'il ne se contenta pas de la legitime intemperance du mariage [z]. Il maria la premiere à l'Admiral de Bourbon, & l'autre au Seigneur de sainct Valier. Les lettres qui furent expediées pour

Temperance en quoy esloüe.

y Fuluius fit bastir à Rome au Cirque Flaminin vn temple à Hercules Musagete, c'est à dire le conducteur des Muses, & Eumonius le Rethcur en tẽd ceste raison. *quia maximu operibus & præmijs iuuari ornarique deberet Musarum quæ defensione Herculis, & virtus Herculis voce Musarum.*

z Apres la bataille de Monlehery le Roy donna sa fille naturelle au bastard de Bourbon & les fiançailles furent faictes en la maison de ville de Paris.

Digitized by Google

la declaration des armes de celle-cy, ne ſeront pas inutiles en ceſte rencontre & en ces termes. *Louys par la grace de Dieu Roy de France, A tous ceux qui ces preſentes lettres verront, Salut: Comme puis n'agueres nous auons traicté & accordé le mariage de noſtre chere & amée fille naturelle Marie auec noſtre cher & feal couſin Aymard de Poictiers Seigneur de S. Valier, parquoy ſoit bien expedient d'ordonner les armes qu'il nous plaira que noſtredite fille porte. Sçauoir faiſons que nous acertenez que ladite Marie eſt veritablemẽt noſtre fille naturelle, voulãt honnorer elle & ſa poſterité, & qu'elle joüyſſe des hõneurs, dignitez & prerogatiues qu'aux enfans naturels des Princes appartiennent pour la bonne amour & ſinguliere affection qu'auons en elle*[a], *Auons voulu & ordonné, voulons & ordonnons par ces preſentes, que ladite Marie noſtre fille naturelle porte les armes de France, à la differẽce d'vne bande d'or cõmençant au coſté ſeneſtre, ainſi que les enfans naturels ont accouſtumé de faire, de laquelle choſe faire nous luy auons donné & donnons puiſſance & faculté perpetuelle. En teſmoing de ce nous auons faict mettre noſtre ſeel à ceſdites preſentes. Donné à Meſlay l'vnzieſme Iuillet 1467. Et de noſtre regne le ſixieſme. Par le Roy, le Sire de Cruſſol, Maiſtre Pierre Doriole & autres preſens. L. Touſtain.*

Marie Baſtarde de France.

[a] Le meſme ſieur du Tillet dit que le ſurnom de France eſt permis aux filles naturelles des Rois ſi par l'adueu ne leur eſt donné autre ſurnom & les armes de France à la difference de la bande. Les vnes ont eſté adnotiées par lettres patentes, les autres de fait & Grands nourrices.

Ce ſeroit vne autre grande preuue d'incontinence & d'vne prophane cautele, s'il eſtoit vray ce que pluſieurs ont dit, que le Roy Charles VIII. ne fut pas fils de la Reine Charlotte, & que le Roy l'ayant eu d'vne maiſtreſſe fit ceſte ſuppoſition. Ceux qui écriuent des choſes dont ils ne peuuent parler, & qui ne ſont pas connuës de tous, bronchent ſouuent pour ſe fier à leur propre conduite, & deſtourner leurs yeux de ce qui les peut éclairer dãs les tenebres de telles difficultés. C'eſt la melancholie des gens de ceſte profeſſion, la preſomption[b] & la vanité leur font croire qu'ils voyent aſſez

Opinion que Charles VIII. fut ſuppoſé.

[b] La Vanité a beaucoup de pouuoir parmy les gẽs de lettres. Iuſte Lipſe l'a remarqué de ſon temps *O littera, littera, quàm ſemper à vobis aliqua vanitas, & quàm illud verum, operiere omnibus corydalis criſtam ineſſe.*

assez clair, & comme les villes de Grece se perdirent pour auoir voulu faire leur faict à part, ils perdent par ceste desvnion ce qu'ils conserueroient par la conference. I'ay tousiours tenu à honneur d'apprendre, & à bon heur d'estre repris. On se doit tenir plus obligé d'estre aduisé d'vne faute en ses écrits que d'vne tache à son visage. Sur ceste supposition i'allay trouuer M. du Haillant, parce qu'au liure second de l'Estat des affaires de France il rapporte ceste opinion, & en promet vn plus ample discours en l'Histoire de ce Roy, non encore imprimée [c]. Il me répondit qu'il tenoit cela de la bouche de ceux qui croyoient de le bien sçauoir, & qu'il a écrit plusieurs autres choses de pareille consequence sur la bonne foy de la tradition.

Faute aux gés de lettres de ne se cõmuniquer.

Les Princes veulent qu'on les excuse quãd ils aymẽt, parce que l'amour n'altere point la generosité d'vn grand courage, Cesar [d] sacrifia son cœur aux armes & aux Dames, mais ie trouue quelquefois ce Prince en des voluptez peu communes & connues aux Roys de France ses predecesseurs. Sa Chronique parle des bains preparez pour luy, pour la Reine & pour les Dames. I'ay creu qu'il en auoit apporté la coustume de Flandres. Quand Philippe de Commines parle du luxe & des dissolutions que la paix auoit entretenu au pays bas, il y met les bains. *Les despenses*, dit-il, *& habillemens d'hommes & de femmes grands & superflus. Les conuits & les banquets plus grands & plus prodigues qu'en nul autre lieu dont i'ay eu cognoissance: les baignoires & autres festoyemens auec femmes grands & desordonnez & à peu de honte.*

Les delices & les voluptez ne se produisent pas toutes formées [e], elles ont leur naissance, leur accroisse-

c Plusieurs ont eu opinion que Charles VIII. eust esté supposé, autres qu'il estoit bien fils du Roy mais nõ de la Royne, & que le Roy pour assoupir les troubles émeus par son frere, fist ceste suppositiõ, laquelle est plus amplement écrite en l'histoire dudit Roy & non encore imprimée. BERNARD DE GIRARD, *Seigneur du Haillant liu. 1. de l'Estat des affaires de France.*

d On ne sçauroit trouuer vn exemple d'ambition & d'amour plus accomply qu'en Cesar. Pour l'ambition sa vie en est pleine. Pour l'amour il eut le pucelage de Cleopatre, il fit l'amour à Eunoë Reine de Mauritanie, à Posthumia femme de Seruius Sulpitius, à Lollia de Gabinus, à Tertulla de Crassus, à Muria de Põpée, à Seruilia sœur de Caton & mere de Marcus Brutus. Il changea quatre fois de femmes.

e Outre les bains d'Agrippine, de Neron, de Vespasien & de Tite, Rome a esté embellie de ceux de Domitie, d'Alexandre, de Gordien, & de Seuerus, d'Aurelien & de Constans. M. Agrippa pour acquerir la grace du peuple fit bastir à Rome cent septante bains, afin que chaque quartier eust le sien. Antonin fit le premier qui ordonna que l'on se baigneroit pour rien, car auant luy on donnoit le quart d'vn As.

ment & leur durée. Celle qui ſe prend aux bains a eſté de meſme. Au commencement à Rome on ne ſe lauoit que les bras & les jambes apres le trauail, & les exercices plus penibles, pour ne laiſſer les membres encroutez & les pores eſtoupez de craſſe. On lauoit tout le corps aux Nundines, & la fin du bain eſtoit la ſanté, comme choſe eſtimée generalement ſalubre: depuis la ſanté degenera en volupté, & on y adjouſta de la vanité & de la pompe inutile. Les marbres plus excellens d'Affrique & d'Alexandrie furent recherchez pour les Thermes Les plus induſtrieux Sculpteurs & Architectes employez comme pour le baſtiment des Temples.

Quand la Temperance ne dóneroit au Prince autre contentement que le paiſible entretien de la ſanté, il en deuroit eſtre merueilleuſement curieux, [f] car il n'y a rien qu'on ne doiue faire pour cela qui eſt le meilleur & le plus riche preſent que la nature ait donné, & ſans lequel la vie n'eſt que langueur & toutes les autres felicitez ennuyeuſes & importunes. Les hommes ont ce mal'heur qu'ils ne cognoiſſent le prix des choſes que par la perte qu'ils en font. Ils ne gouſtent le repos que dedãs le trauail, ny la paix qu'apres la guerre, ny la ſanté qu'en la maladie. Quãd ils ſont malades ils font des vœux à la ſanté, quand ils ſont en ſanté ils font tout ce qu'ils peuuét pour eſtre malades. Ils ſacrifient à la ſanté & mangent juſques à creuer des viãdes du ſacrifice. Si bien que le boire, le manger, le dormir, le joüer, le veiller, la maladie meſme, la ſanté, & toutes les actions de la vie ſont autãt de degrez à la mort. [g] Et bien que le delay du payement ne ſoit pas quittãce, ſi eſt il vray que ſelõ que toutes ces choſes ſont reglées la vie en eſt ou plus longue ou plus courte.

Fruict de la Temperance.

[f] La ſanté eſt preferable à toutes choſes comme le plus riche preſent de la nature. Pythagoras diſoit, que les hommes deuoient demander à Dieu trois choſes, la beauté, la richeſſe, & la bonne conſtitution de l'eſprit & du corps.

[g] Quelqu'vn demanda à Hipocrates vn regime pour ſa ſanté, il luy reſpond t. Σὺ, τίνι, ἰητρὸς ἀφροσύνης χρῆσιν παύσεται. Id eſt, cibi, potus, somni, Veneris, omnia moderata ſint.

Les Princes ne ſe cognoiſſent pas touſiours à ces hautes veuës, il les faut voir aux lieux plus ſombres & moins éclatans. Voyons Louys XI. à ſon priué & à ſon tous les iours. Les grands affaires ne roulent pas touſiours dans les entendemens des grands, leurs penſées deſcendent ſouuent aux choſes legeres & de peu de conſequence. L'Egypte adore ſes Dieux reueſtus de formes fort eſloignées de la Majeſté & de la grandeur qu'elle croit eſtre en eux. [h] Nicias fait croire qu'il s'alembique l'eſprit aux affaires d'Eſtat, cependant qu'il s'entretient de l'eſperãce du proffit des mines qu'il fait tirer. Trajã paſſoit quelquefois des nuicts entieres à conter des bagatelles auec ſes ſeruiteurs. Quand Louys XI. eſtoit en ſa ſolitude du Pleſſis, il prenoit plaiſir de paſſer aux offices & de cauſer auec le premier qu'il rencontroit. Il deſcendit vn iour à ſa cuiſine, où il trouua vn jeune garçon qui tournoit la broche, il luy demanda ſon nõ, d'où il eſtoit & ce qu'il gagnoit. Le marmiton qui ne le cognoiſſoit point, luy diſt ſon nom, celuy de ſon pere & de ſon village, & qu'encores qu'il fuſt au ſeruice du Roy il gagnoit autãt que le Roy, *car le Roy*, diſoit il, *n'a que ſa vie non plus que moy, Dieu nourrit le Roy & le Roy me nourrit.* [k] Ceſte prõpte reſponſe plût au Roy, qui tira cét enfant de la cuiſine pour le faire monter aux ſeruices de ſa Chambre, & de là à de grandes richeſſes. Voila comme la fortune fauoriſe ceux meſmes qui n'en ont la cognoiſſance & ne la recherchent point. Il adjouſtoit aux plaiſirs de la ſolitude ceux de la meſnagerie ruſtique. I'ay veu par les comptes de la Chambre aux deniers, qu'en l'année 1477. il fit venir au Pleſſis vne femme de Bethune elle troiſieſme de perſonnes, deux cheuaux & quatre vaches pour faire du beurre & du fro-

Les grands ne ſont pas touſiours aux grands affaires.

h Nicias s'enfermoit au ſortir du Conſeil, & faiſoit dire à Hieron ſon Iaquet qu'il laiſſoit ſes affaires propres pour penſer aux publiques, & cependãt il s'informoit auec vn deuin de l'iſſuë de ſes affaires, & pẽſoit à ſes mines d'argent qu'il faiſoit tirer. Plvt. *en Nicia.*

i Il eſt bon qu'vn Prince familiariſe quelquefois auec ſes ſeruiteurs, mais le plus rarement eſt le meilleur. Trajan les ſurprenoit quelquesfois à table, venoit à leurs maiſons ſans garde & quelquefois y paſſoit toute la nuict. Xiphilinvs Mais on n'approuue point que Tite allaſt aux bains & ſe lauaſt peſle meſle auec le peuple. La benignité eſt belle tant qu'elle n'approche point du mépris.

k Peu de choſe eſleue la fortune d'vn homme & change ſa baſſeſſe en grandeur : Mahomet Bachas qui fut Vizier de trois Empereurs, eſtoit obligé de toute ſa grandeur à vn ſaut qu'il fit eſtant ieune, Sultan Solyman eſtant en vne feneſtre qui regardoit ſur vn iardin, laiſſa tomber vne lettre, chacun court aux eſchelles pour la prẽdre, Mahomet qui eſtoit vn ieune garçon, ſaute de la feneſtre en bas, & premier que tous porte la lettre à l'Empereur.

Digitized by Google

mage pour ſa bouche, & que pour le voyage, les vſtenciles & prouiſions de ceſte femme & de ſa famille il fit payer ſoixante dix liures.

Façons populaires de Louys XI.

Ceſte façon populaire & ceſte populaire facilité luy profita bien à gagner les cœurs des Pariſiens, que le pretexte du bien public auoit fort eſbranlez. Le Seigneur du Haillant dit, *Qu'eſtant arriué à Paris il alloit de ruë en ruë, de maiſon en maiſon, diſner & ſouper chez l'vn & chez l'autre, parlant priuément à chacun pour ſe rendre agreable au peuple & l'irriter contre ſes ennemis, que iamais les Pariſiens ne tindrent vn bon party & ne firent rien qui valut que ceſte fois, car ils furent pour le Roy, le ſouſtindrent & ſecoururent.* Sa Chronique remarque pour exemple de ſon affection enuers Paris, qu'il y vint l'année 1471. auec le Duc de Guyéne ſon frere, *& y fit grande & joyeuſe feſte*, & alluma le feu de joye en la place de Greue la veille ſainct Iean Baptiſte.

Ses plus confidents ſeruiteurs eſtoient d'ordinaire à ſa table, & les faiſoit cauſer ſur diuerſes rencontres. Il ne vouloit point que l'on euſt l'eſprit aux nuës pendãt que le corps eſtoit à table. [1] Il ſe faiſoit entretenir à l'oreille par ceux qui venoient des Prouinces, pour ſçauoir toutes choſes & en tirer la quinteſſence. Entre les vtilitez du commerce la cognoiſſance que l'on a de ce qui ſe fait parmy les eſtrangers, ſe doit compter pour les principales, car par les allees & venuës des marchands les Princes ſont aduertis de pluſieurs choſes qu'ils ignoroient, & ceux qui les rapportent ne les conſiderent pas du biais que les reçoiuent ceux qui les entendent. Les grands entendemens tirent profit de tout & ſçauent cognoiſtre les reſſemblances des choſes qui ne ſe reſſemblent point, & la diſſemblance de celles qui ſont ſemblables, qui eſt

1 Il eſt raiſonnable que l'eſprit aſſiſte aux voluptez neceſſaires du corps, non qu'il s'y cloüe & qu'il s'y veautre. Il faut qu'il ſouſmette ſes violentes occupations & ſes laborieuſes penſées à l'vſage de la vie ordinaire, & s'il eſt plus ſage qu'il y apporte de la moderation.

Digitized by Google

vn des plus hauts points de la ſageſſe humaine.[m] Il eſt vray que les ſages remarquent d'autres incommoditez que le commerce apporte pour faire alterer & degenerer les courages & les bonnes mœurs.

Le Roy ſe familiariſant fort auec les gens de ceſte ſorte, les faiſoit manger à ſa table pour cauſer plus librement. Les careſſes des Princes adiouſtees au lieu & à la bonne chere, donnent la queſtion aux plus retenus. Vn marchand ſe voyant ſouuent en cét hõneur, dédaigna de ſe voir touſiours appellé Sire Iean, & ſupplia le Roy de le faire Eſcuyer. Le Roy luy donna des lettres d'annobliſſement, apres leſquelles le marchãd ſe charge d'vne eſpee & d'vn habit à l'aduenant.[n] Il ſe preſente au Roy croyant que par ce nouueau honneur il eſtoit eſleué ſur l'Epicycle de Mars, qu'il iroit du pair auec les principaux Seigneurs de la Cour. L'aſne eſt receu à coups de baſton & le barbet eſt careſſé à table. Mais il ne daigne pas ſeulement le regarder & le laiſſe touſiours debout. Ce marchand euſt volontiers quitté ſes lettres pour reuenir à ſon premier train, & ne pouuant ſupporter ce changement s'en plaignit au Roy, qui luy diſt, *Quand ie vous faiſois aſſeoir à ma table, ie vous tenois comme le premier de voſtre condition, & ne faiſois tort aux Gentils hommes de vous honorer pour tel. Maintenant que vous auez voulu eſtre Gentil-homme, et qu'en c'eſte qualité vous eſtes precedé de pluſieurs qui l'ont acquis par les eſpees de leurs deuanciers & leurs propres merites, ie leur ferois tort de vous faire la meſme faueur. Allez Monſieur le Gentil homme.*

Platon au Sophiſte.

Nobleſſe nouuelle.

De ſes exercices la chaſſe fut le plus ardant, & auſſi eſt ce le plus royal & le plus neceſſaire au Prince pour l'accouſtumer à la peine,[p] cognoiſtre le pays, & conſeruer en temps de paix vn beau tableau de la

m Quand Cæſar veut rẽdre raiſon de la vaillance des Belges, il dit, *Propterea quod à cultu atque humanitate prouincia longiſſimè abſunt minimeq; ad eos mercatores ſæpe commeant, atque ea quæ ad effeminandos animos pertinent, important.* Ceſ. lib. 1. de Bell Gall.

n La marchandiſe eſt incompatible auec la Nobleſſe. Non tant parce que celle cy ne ſe propoſe que l'honneur, & celle là l'vtilité, car les deux ſe peuuẽt ioindre: mais parce que la Nobleſſe ne ſe peut acquerir que par la naiſſance ou le ſeruice de l'eſpee, ou la dignité des charges qui d'elles meſmes annobliſſent. C'eſt pourquoy l'Empereur Maximilian à vn marchand qui le ſupplioit de l'annoblir, reſpondit, *Ie te puis faire beaucoup plus riche que tu n'es, mais il n'eſt pas à ma puiſſance de te faire noble.*

o Le changement de cõdition n'eſt pas touſiours hõnorable ny heureux. Il vaut mieux eſtre teſte de mouche que d'eſtre queuë de Lyon.

p La chaſſe eſt le vray exercice des Princes. Les Empereurs Romains eſtans touſiours en guerre, n'en ont pas eu le plaiſir. Et puis il leur fallait aller chaſſer trop loing de Rome. Le Roys de Macedoine, de Perſe & des Parthes ont touſiours eſté grands chaſſeurs.

Digitized by Google

guerre: mais il ne vouloit pas que cét exercice fuſt cõmun, encore qu'il appartienne iuſtement à la Nobleſſe au temps qu'elle eſt diſpenſee du ſeruice de ſon eſpee. Il deffendit la chaſſe tout au commencement de ſon regne, & adiouſta à la deffence des peines odieuſes. C'eſtoit vn cas pendable à vn Gentil homme de fuir l'oyſiueté, on le puniſſoit auſſi rigoureuſement pour auoir tué vne beſte ſauuage qu'vn homme. [q] Et de là ſont venus tant de contes que l'on fait de la ſeuerité de ce Prince qui ont deſ-honoré ſa vie, & qui maintenant embelliſſent ceſte hiſtoire comme les crapaux, les ſerpens & les monſtres, ſont meſmes admirez & agreables ſur les marbres, les agathes & les camayeux.

Louys XI. ſe plaiſoit aux plaiſirs de la chaſſe.

Les Princes ont touſiours choiſi ſur vn grand nombre de ſeruiteurs, quelques-vns auſquels ils ont eu plus de confiance & de creance, leur ont monſtré plus de faueur, & leur ont faict plus de bien qu'aux autres. Et ores que ces élections ne ſoient pas touſiours fondees ſur le merite, & que les honneurs conferez aux indignes en ſoient moins eſtimez, c'eſt toutesfois couper les aiſles à l'authorité du Roy, que de retrancher quelque choſe de ceſte liberté. Il faiſoit des hõmes ce que l'Auditeur des Cõptes fait des getons, mettant l'vn au rang des cent & des milliers, & les autres aux dixaines & aux vnitez. Il ſouffroit au cabinet pluſieurs petits compagnons qui ne ſe pouuoient ſouuenir de la condition de leurs ayeuls ſans rougir ou ſans les deſaduoüer. [r] Mais il ne laiſſa pour cela d'auoir prés de luy & d'employer aux grãdes charges des Seigneurs iſſus de maisõs qui deſia deſlors reluiſoient, & par leurs propres vertus & par celles de leurs peres. De ce nõbre furent Iean de Dailló Seigneur du Lude,

q Oſter à vn Gentil hõme l'exercice de la chaſſe, c'eſt le declarer roturier. Hors de là il ne peut rien faire en temps de paix, & faire le Gentilhomme à qui ne l'eſt pas c'eſt ne rien faire. Vn Lacedemonien voyant que l'Areopage auoit condãné vn Athenien d'oyſiueté, pria ſes amis qui eſtoient à l'étour, de luy monſtrer celuy qui venoit d'eſtre condamné pour viure en Gentilhomme.

r Il eſtoit plus remiſſible, dit Cl. de Seiſſel, *de tuer vn homme qu'vn cerf ou vn ſanglier.*

r L'honneur rencontrãt vn ſuiet indigne a moins de luſtre & d'eſtime. Quand le peuple d'Athenes vit qu'Iperbolus hõme perdu & qui n'auoit rien à perdre, eſtoit traicté à l'égal des gens de bien, il caſſa l'Oſtraciſme peine honnorable pour ceux dont la vertu eſtoit ſuſpecte. De meſme l'on trouua mauuais à Rome quand Flauius affranchy d'Apius, fut pourueu de l'Eſtat d'Edile Curule.

Digitized by Google

Le Seigneur du Lude.

& Imbert de Baterney Seigneur du Bouchage. Ils arriuerent aux bonnes graces de ce Prince par diuers moyens & s'y conſeruerent de meſme. Le ſieur du Lude auoit eſté nourry auec ce Prince, & la bien-veüillance qui commence de ſi bonne heure, ne ſe fleſtrit pas ſi toſt. Philip. de Commines adiouſte à ceſte raiſon, *Qu'il ſçauoit fort bien complaire au Roy.*

La fortune fauoriſa l'erection des merites d'Imbert de Baterney. Louys Dauphin de France ſe retirãt en Dauphiné & allant de Moras à Roman, s'arreſta en vn vallon ſous le Chaſteau de Baterney, pour prendre le frais, & demandant quelque rafraichiſſement en l'ardeur de la ſaiſon & en l'ennuy du chemin, le Seigneur de Baterney luy en fit apporter & luy vint faire la reuerence. Il menoit auec luy Imbert de Baterney qui eſtoit encore ieune homme, & portoit vn oyſeau qu'il fit voler & prit quelque perdreau. ſ Le Dauphin y prit plaiſir, luy commanda de le venir trouuer à Roman, & qu'il auoit enuie de faire encore voler cét oyſeau. Il y alla, il plût à ce Prince qui le demanda à ſon pere, & deſlors ne l'abandonna iuſques à la mort, le fit grand de biens & d'honneur, comme il eſtoit de merite & de vertu.

Imbert de Baterney.

Charles d'Artois.

Charles d'Artois, Comte d'Eu apres auoir demeuré vingt trois ans priſonnier en Angleterre, reuint en France & fut fort aymé du Roy Louys XI. parce qu'il ne tenoit rien des fieres & arrogantes humeurs de ſes predeceſſeurs, & demeura dans le ſeruice du Roy au temps que les principaux Seigneurs le quitterẽt pour ſuiure l'armee des Princes. Il mit d'accord le Roy & le Duc t de Bretagne, & peu apres mourut au mois de Iuillet l'an 1471. ſans enfans. Iean de Bourgongne Comte de Neuers ſon nepueu fut ſon heritier.

ſ Le plaiſir de la chaſſe qui auoit eſleué ſa fortune, fut quaſi la cauſe de ſõ renuerſemẽt. Claude de Seiſſel dit, qu'eſtãt allé à Amboiſe pour y voir le Dauphin, & l'ayãt conduit en la campagne pour luy donner le plaiſir de la voletie, le Roy en fut grandement irrité, eſtimant qu'il auoit eu deſſein de luy faire voir le monde & le cognoiſtre.

t L'accord du Roy & du Duc de Bretagne, fut fait à Saumur l'an 1469. & les difficultez en furẽt vuidees par la dexterité des Comtes d'Eu & de Dunois.

Digitized by Google

Iean d'Orleans Comte de Longueuille, fils naturel de Louys Duc d'Orleans, fut le plus grand & heureux Capitaine de ſon temps, ſeul des Seigneurs de la ligue du bien public, qui pourſuiuoit le fruict que la France eſperoit d'vne telle entrepriſe. Il fut chef & Preſident des Commiſſaires ordonnez pour la police & reformation des deſordres du Royaume, & mourut deuant que de voir les effects de ce qu'il auoit ſi ardemment pourſuiuy l'an 1470. Le baſtard d'Orleans.

André de Laual Seigneur de Loheac. Louys XI. luy oſta la dignité de Mareſchal de France, de laquelle Charles VII. auoit honnoré & recognu ſes ſeruices. Il la luy rendit lors que la neceſſité luy fit cognoiſtre qu'autre n'en eſtoit plus capable que luy. A ſa conſideration il donna à ſon frere le Seigneur de Chaſtillon, l'Eſtat de grand Maiſtre des Eaux & Foreſts. André de Laual.

Alain d'Albret acquit le ſurnom de Grand, par la meſme grandeur de courage qui donna l'eſpee de France à Charles d'Albret ſon ayeul. [u] Il ſortit de la ligue du bien public auſſi toſt qu'il y fut entré, & demeura plus conſtant en la fermeté de ſa parole que le Duc de Nemours. Son grand courage ne trouuoit rié d'impoſſible. Il auoit ſouuent ce mot en vſage, *A male harpe, non cauſarpe*, pour dire que ceux qui ont la force en main n'ont que faire d'autre choſe. Il eſpouſa Françoiſe Viſcomteſſe de Limoges, & fut pere de Iean d'Albret Roy de Nauarre.

[u] Charles d'Albret fut adoubé ſeulement prié, mais cõme forcé par le Roy de receuoir l'eſpee de Conneſtable. Le Roy la luy mit en main, les Ducs d'Orleans, de Bourgongne, de Berry & de Bourbon la luy ceingnirent. Peu de temps auparauant il auoit porté ſur les fonds Charles VII.

Iean de Bueil Cõte de Sãcerre, incõtinẽt apres le ſacre de Louys XI. fut deſapoincté de ſa charge d'Admiral [x] non pour autre raiſon que parce qu'il auoit ſeruy Charles VII. Il reuint à la Cour & aux faueurs, mais ce fut en ſe tenant touſiours en garde contre ce Lyõ, qui donnoit de la patte lors qu'on n'y penſoit point.

[x] Le Cõte de Sancerre fut Admiral de France, par la mort de Meſſire Pregent de Coetiuy, gẽdre de Meſſire Gilles de Raix Mareſchal de France.

Iean

Iean d'Andié Baſtard d'Armagnac, Seigneur de Leſcun, Comte de Cominges, fut Admiral de Frãce apres la demiſſion du Comte de Sancerre, puis Mareſchal de France. Il chaſſa les Bretons de Bayeux, fut Gouuerneur de Dauphiné.

Ioachim de Rouuault [y] Seigneur de Gãmaſches le ſeruit dignement & courageuſement à la guerre du bien public, & fut cauſe de la conſeruation de Paris. Il cottoya touſiours l'armee du Duc de Bourgongne depuis Peronne, pour empeſcher qu'elle ne s'eſcartaſt au dõmage des ſubiects du Roy, & qu'elle ne profitaſt de la ſurpriſe de quelques places en paſſant. Puis il ſe ietta dedans Paris, & par ſa preſence fortifia les courages qu'vn accident pluſtoſt craint que préueu auoit fort abbatu. Le Roy luy en donna le gouuernement auec deux cens maiſtres & le fit Mareſchal de France.

y Il auoit fait de grands ſeruices ſous le Roy Charles VII. & s'eſtoit trouué à la bataille de Fromigny & au ſiege de Bourdeaux. Le Roy luy donna l'eſtat de Mareſchal de France, & Monſtrelet dit, que Charles VII. le fit Conneſtable de Bourdeaux, & qu'il en fit ſerment en la main du Chancelier de France.

Tanneguy du Chaſtel [u] l'vn des Architectes de la ligue, trouua à la fin qu'il n'y a meilleur logis qu'à l'eſcu de France. Sa fortune fut abbatuë en Bretagne & releuee en France. Il negotia l'entre-veuë du Roy & du Duc de Bourgongne à Peronne, fut employé à la reſtitution de Roſſillon.

u Il fut l'vn des Cõmiſſaires que le Roy ordõna ſur l'accuſation de l'empriſonnement du Cardinal la Balue.

Le Seigneur de Nantoïllet eut pour vn temps l'auctorité ſur toutes les armees de France, il ne luy manquoit que le nom de Conneſtable, car il en faiſoit les functions, le Roy l'ayant fait ſon Lieutenant general par tout ſon Royaume & puis grand Maiſtre de France. Il eſtoit ſi fauoriſé que le Roy luy donnoit ſouuent la moitié de ſon lict. Ceſte faueur ne dura pas long temps. La Chronique [z] de la Bibliotheque du Roy, dit, que le Roy qui ne pouuoit pardonner à perſonne

Mort du S. de Nantoïllet.

x En ceſte Chronique ſe lit cecy. *Ce Cheualier eſtoit moult priué du Roy & auoit pluſieurs fois couché auec luy, dõt eſtoit familier de luy, la cauſe pourquoy ie ne le ſçay, ſinon que c'eſtoit la volõté du Roy qui n'auoit mercy d'homme ſur lequel il auoit ſuſpicion mauuaiſe. Et dit on que du premier coup que le bourreau luy donna il ne luy coupa la teſte qu'à moitié, & que le Cheualier ſe releua & qu'il dit tout haut qu'il n'auoit cauſe ne coulpe en ce que le Roy le mettoit, & qu'il n'auoit mort deſſeruie, mais puis que c'eſtoit le plaiſir du Roy il prenoit la mort en gré, & quand il eut ce dit il fut pardecapité.*

Digitized by Google

contre lequel il euſt eu ſoupçon, luy fit trancher la teſte l'an 1468. & que du premier coup le bourreau ne luy ayant emporté que partie de la teſte, il luy laiſſa aſſez de force & de courage pour ſe leuer debout, proteſter deuant le Ciel & le peuple qu'il mouroit innocent. Apres que Philippe de Commines a dit qu'il ſeruit bien le Roy dedans Paris en la guerre du bien public, il adiouſte, à la fin il en fut mal recompensé, par la pourſuitte de ſes ennemis plus que par le defaut du Roy, mais les vns ne les autres ne s'en ſçauroient de tous points excuſer.

Anthoine de Chabannes Comte de Dampmartin, frere de Iacques de Chabannes grand Maiſtre de France, vit le vaiſſeau de ſa fortune eſchoüé au commencement du regne de ce Prince. Sa bonne fortune le fit ſortir de la Baſtille pour aller à la guerre du bien-public, par l'iſſuë de laquelle il fut fait grand Maiſtre de France, eut la principale charge de l'armee du Roy en Guyenne, & demeura deſlors aux faueurs plus priuees de ce Prince, & tellement confidentes, que quād il voulut marier ſa ſeconde fille au Duc d'Orleans, il luy découurit ſes plus intimes affections, & par la lettre qu'il luy eſcriuit ſur ce ſubjet, & dont fait mention la Chronique eſcrite de la main du Roy Louys XII. il luy mande que quoy que l'on en die il eſtoit reſolu de donner ſa fille au ieune Duc d'Orleans, mais que perſonne ne ſeroit en peine de nourrir les enfans qui naiſtroient de leur mariage. Chronique de Louys XII. non imprimee.

Pierre de la Trimoüille Seigneur de Craon, ne vit pas ſa vie finir auec les faueurs & les charges qu'il auoit euës de ce Prince. Ses deuanciers Guy de la Trimoüille, Iean de la Trimoüille ſeigneur de Ionuelle, s'eſtoient faicts grands, en ſuyuant le party des Ducs de Bour-

Digitized by Google

gongne. L'aiſné de ceſte maiſon eſpouſa Ieanne Comteſſe de Boulongne & de Comminge, vefue de Iean de France Duc de Berry [u]. Le Roy Charles VII. porta George de la Trimoüille ſeigneur de Craon en la querelle qu'il eut contre le Comte de Richemót pour les terres de Thoüars & Benon. Pierre de la Trimoüille deffit les troupes du Prince d'Orange deuant Gy en la Franche-Comté, mais ayant eſté repouſſé du ſiege de Dolç, il fut diſgracié de Louys XI. qui aymoit mieux les ſeruices que les ſeruiteurs. Il eſtoit, dit Phil. de Commines, homme fort gras, & eſtát aſſez contét s'en alla en ſa maiſon où il eſtoit bien appointé.

u Le Roy Charles VII. fauoriſát le ſeigneur de la Trimoüille donna le Gouuernement de Guyéne au ſire d'Albret, & l'oſta au Comte de Richemont l'an 1430.

Charles d'Amboiſe ſe reſſentit long temps de la défaueur de Pierre de Chaumont ſon pere, qui ſe retira au commencement du regne de Louys auec le Duc de Berry [x]. Depuis il fut employé en de grandes occaſiós, & continua iuſques à la fin. Son frere fut Eueſque d'Alby, puis Cardinal & le plus fauory de Louys XII. qui l'appelloit Maiſtre George. Philippe de Commines appelle Charles d'Amboiſe tres-vaillant homme, ſage & diligent.

x La maiſon de Chaumont ſur Loire appartenáte à Pierre de Chaumont, fut raſee par le commandement du Roy l'an 1465.

Pierre de Rohan ſeigneur de Gye, conduiſit heureuſement ſa fortune à trauers les vagues & les orages du regne de ce Prince qui le fit Mareſchal de Frãce [y]. Il fut l'vn des quatre qui mirent la main au gouuernement des affaires durant que la maladie le rendit incapable d'y pouruoir. Ceſte grande authorité luy demeura ſoubs le regne de Charles VIII. pour le reſpect de laquelle M. Anne de France, Regente du Roy & féme de Pierre de Bourbó, offencee de ce que le Duc d'Orleans entreprenoit ſur ſon pouuoir, le voulut faire cóſtituer priſonnier par le Mareſchal de Gye. Le Duc d'Orleans ſe retira, & le meſme qui auoit eſté

y Quand le Roy Louys XI. tomba malade à Chinon, l'Eueſque d'Alby, le ſeigneur de Chaumont, le Mareſchal de Gye, & le ſeigneur du Lude gouuernerent l'Eſtat durant dix ou douze iours.

choisy pour le retenir, fut instrument pour le faire reuenir, & fit son accord auec la Regente.

Iean de Chalons Prince d'Orange, quitta le Duc de Bourgógne pour seruir Louys XI. puis il quitta Louys pour seruir Marie fille du Duc de Bourgógne. Ce premier mescontentement enuers son premier maistre, vint de ce que disputant la succession de Iean de Chalons Prince d'Orange[z] son ayeul, cótre Louys & Hugues de Chalons ses oncles, le Duc de Bourgongne presidant en son Conseil lors que la cause fut plaidee, fit donner Arrest contre luy. Ce dépit le porta au seruice du Roy, qui promit de le remettre en ses terres & de luy donner le Gouuernement de Bourgógne, mais comme il vit qu'il n'auoit que le nom, que toute l'authorité des armes demeuroit au Seigneur de la Trimoüille, il se remit au seruice de la Princesse de Bourgongne & fit reuolter le pays contre le Roy. Il luy dóna bien de la peine, & fit voir qu'vn grand Prince n'a point de petits ennemis, que le taon est capable de mettre en fureur le taureau.

z Iean de Chalons fils de Louys & de Marguerite de Vienne, fut marié à Marie de Bausſac heritiere de la principauté d'Oranges, de laquelle il eut Louys surnommé le bõ Louys espousa Ieanne de Montbeliart en premieres nopces, il eut Guillaume, & en secondes Eleonor d'Armagnac, de laquelle il eut Louys & Hugues. Guillaume fut marié à Catherine de Bretagne, de laquelle nasquit ce Iean de Chalons dont il est parlé maintenant.

Iean d'Estouteuille seigneur de Torcy conduisit sa fortune à trauers tant de bans & d'écueils iusques au port, le Roy le fit grand Maistre des Arbaletriers, se fia à luy de la garde du Cardinal la Balue au Chasteau de Montbason. Ce fut luy qui vint aduertir le Roy du danger qu'il y auoit de laisser entrer les Anglois en si grand nombre dedans Amiens, durant le traicté de Piquigny.

Philippe de Creuecœur Seigneur d'Esquerdes Mareschal de France. Il eut de grands honneurs & merita de grandes charges en la maison de Bourgongne. Il receut le collier de la Toisó d'or en la premiere solénité de l'ordre que le Duc Charles fit à Bruges apres la

le Mareschal de Cordes.

mort de ſon pere[a], lors que le Comte de Neuers en fut exautoré plus indignement que le reſpect de ſa maiſon ne luy faiſoit eſperer d'vn Prince ſon parent proche. Le Duc luy donna le gouuernement de Boulenois, & puis d'Artois. Il ſe rendit au ſeruice du Roy & luy remit la ville d'Arras apres la mort du Duc. Il ſemble que Philippe de Commines n'en ait voulu dire ce qu'il en ſçauoit, ny appeller la figure figure. Il tranche cela en ces mots. *Il n'euſt ſceu meſprendre à ſe mettre au ſeruice du Roy, ſinon qu'il euſt fait ſerment de nouueau à Madamoiſelle de Bourgongne, & en luy rendant ce qu'il tenoit du ſien. Il s'en eſt parlé & parlera en diuerſes façons, parquoy ie m'en rapporte à ce qui en eſt.*

Triſtan l'Hermite, que la rigueur de ce regne a rendu ſi renommé pour la ſoudaineté de ſes executions, fut grand preuoſt. Le Roy Charles VII. le fit Cheualier apres le ſiege de Fronſac[a]. Le nom de Triſtan ſe donnoit aux Princes nés en quelque grãde affliction. Iean de France fut ſurnommé Triſtan, parce qu'il nàquit à Damiete durant la priſon de ſainct Louys ſon pere. De meſme le fils du Roy de Sicile fut appellé Triſtan pour auoir eſté né à Catelongne en la priſon de ſon pere.

Phil. de Commines.

Philippe de Commines ſeigneur d'Argenton. On a creu qu'il tira le Roy du mauuais pas de Peronne, & que ce fut la cauſe de ceſte grande faueur qu'il merita du Roy. Ie me ſuis eſtonné pourquoy le Roy n'y adjouſta l'honneur du collier de ſainct Michel, & comme il a eſté poſſible que cela ait manqué à vn homme à qui rien ne manquoit, & qui eſtoit ſi auant dans les faueurs & les priuautez du Roy, qu'il couchoit ſouuent en ſon meſme lict, mangeoit à ſa table, ſaſſeoit à ſon Conſeil, portoit ſes plus intimes penſées aux Prin-

[a] Le Duc Charles de Bourgongne renouuella l'ordre du Toiſon le 7. 8. 9. de May en la ville de Bruges, & fit mettre & marquer de noir la place où deuoient eſtre miſes les armes du Comte de Neuers auec ces paroles qui ſe liſent en vne Chronique M. S. de la Bibliotheque du Roy. *Le Comte de Neuers adjourné par lettres patentes du treſ haut & treſ excellent Prince & mon redouté Seigneur, Monſeigneur le Duc, ſeellées du ſeel de ſon ordre de la Toiſon, à comparoir en perſonne au preſent chapitre, pour y reſpondre de ſon honneur touchant cas de ſortilege, & abuſant des ſainctz Sacrements de ſon Egliſe, ne s'eſt preſenté ne comparu, ainçois a fait defaut. Et pour éuiter la procez & priuatiõ de l'ordre à faire contre luy, a renuoyé le collier, & pource a eſté & eſt declaré hors de l'ordre & non appellé en l'aſſemblée.*

[a] Apres le ſiege de Fronſac furent faicts Cheualiers Iean de Bourbõ Comte de Vendoſme, Iean de Bourbon ſon frere naturel, le Vicomte de Touraine, le SS. de Rochefoucaut, le Commercy, de Rochecouart, de Grignaux, des Barres, de Mommorin, de Bordeilles, de Pontenelles, d'Eſtauge.

ces & Republiques. Il peut eſtre ou que ceſt honneur n'eſtoit deſtiné que pour ceux qui eſtoient yſſus de plus grande maiſon que le ſeigneur d'Argenton [b], ou que le Roy ſe contentant d'auoir atteint l'effect pour lequel il auoit inſtitué ceſt ordre, ne ſe ſoucia d'augmenter le nombre des Cheualiers, ny de remplir les places vacantes. Le regne de Charles VIII. fut plein de rigueur & d'angoiſſes. Commines fut priſonnier pour cinq ans, & trauaillé dans les nouuelles peines qu'on appelloit les *Fillettes du Roy*, tant il eſt vray que les faueurs des peres diſcontinuées par les enfans ne ſe peuuent dire heritage, & qu'il y va bien du temps pour acheuer heureuſement ceſte toile de Penelope. Cela luy faict dire ſouuent en ſa vie le Rebus qui ſe lit encores en ſa Chapelle aux Auguſtins de Paris, *que le monde n'eſt qu'abus* [c].

Il fut priſonnier ſous le regne de Charles VIII.

On void au meſme lieu & en pluſieurs endroicts de ceſte Chapelle, ſa deuiſe en latin, tirée de la verité meſme, *qui ne trauaille ne mange point* [f]. Ie ne veux chercher l'illuſtration de ceſte belle deuiſe ailleurs qu'en l'excellent diſcours de la *conduite de la vie*, qui me ſemble vne Sabée où la prime eternelle produit toutes ſortes d'odeurs & de parfuns. L'*homme laſche eſt en charge au public, & les mains laſches ne viuent que du labeur d'autruy* [g]. *Les pareſſeux ſont les feſtes qui mangent le gain du iour precedent. La pareſſe eſt vn grand inſtrument du diable, ſurquoy tant de labeur? dit-il, au pareſſeux, tu n'es pas aſſeuré de ta vie. As tu beſoin d'argent? Emprunte. Es-tu incommodé? ne rends point. N'as-tu plus de credit? deſrobe. Il n'y a point d'image plus trompeuſe que celle du repos & de l'oyſiueté, elle ſemble remplie de ſoulagement & il n'y a condition plus aſſaillie de langueur, de chagrin & d'inquietude* [h]. *La pauureté qui procede de pareſſe eſt honteuſe, la*

Diſcours du meſpris du monde & de la conduite de la vie.

[b] L'Autheur de la vie de de Philip. de Commines parle en ceſte ſorte de ſon extraction. *Il eſtoit Flamend de nation, de grande maiſon, joinct de parentage & amitié auec les principaux du pays. Dauantage il auoit de grands biẽs non ſeulement en Flandres, mais auſſi en Hainault.*

[c] En la Chapelle où eſt enterré le ſeigneur d'Argenton aux Auguſtins de Paris, on voit ſur vne porte vn globe imperial que l'on prend ordinairement pour le monde, & vn chou quabus, pour dire, *le monde n'eſt qu'abus.*

[f] Deuiſe de Philippe de Commines. *Qui non laborat non manducet.*

[g] Les pareſſeux dérobent les fruits de ceux qui trauaillent. *Vt fuci cum ipſi non mellificent, tamen apum inſidiantur laboribus. Ita ſunt qui nihil ipſi excudunt, ſed aliorum vigiliis elaborata furto ſibi vendicant.* PLINIVS *Libro* XI. *c. xi.*

[h] La leçon du trauail eſt generale, le commandement en eſt pour tous, mais nõ pour touſiours. Le partage de la vie ſe faict entre le repos & le trauail. Les Anges ſans ceſſe montent & deſcendent. Les cieux tournent touſiours; la mer n'eſt iamais ſans flux ou ſans flots. Le Soleil continuë touſiours ſon cours, toutes les vertus ſont actiues. Dieu meſme eſt l'acte des puiſſances, & la puiſſance des actes.

Digitized by Google

perte qui ſuruient de la negligence eſt à blaſmer. Le trauail eſt la matiere de la glõire, qui le rejette, meſpriſe la vertu. Le repos doit eſtre relaſche & non oyſiueté. Vn homme ſans action eſt vn corps ſans mouuement, vn fardeau inutil à la terre. L'oyſiueté doit eſtre pardonnable aux beſtes qui n'ont nulle préuoyance, mais non à l'homme qui ſçait le commandement de Dieu, qui void que la terre ne produit rien d'elle meſme, & qui joüyt des bras qui luy ſont donnez pour les eſtendre au trauail. Concluons doncques ce point par ces paroles, Qui veut manger doit trauailler.

Il fut aymé de ſon maiſtre parce qu'il eſtoit bon à tout, luy faiſant joüer ſur le theatre de ſes affaires tous les perſonnages qu'il luy plaiſoit, & quelquefois celuy du Roy, lors qu'aux ceremonies plus ſolemnelles il vouloit qu'il fuſt paré de ſes meſmes habits, Capitaine, Ambaſſadeur, Secretaire, Chroniqueur. Il fit ſi bien ceſte derniere charge, que ſon Hiſtoire eſt comparée aux meilleures des anciennes, & fort diſſemblable de celles au bout deſquelles le lecteur peut dire cõme ceux qui racontoiẽt leurs ſonges, *Apres cela ie me ſuis éueillé*[i]. S'il y a quelque manquement il ne vient que de ſa diſcretion qui ne luy a permis de dire tout ce qu'il ſçauoit d'vn Prince auquel il eſtoit tant obligé[k]. Mais quand ie voy qu'il l'employe aux depeſches, qu'il ſe ſert du premier Secretaire qui ſe preſente pour les lettres de commandement, que voulãt faire venir le Cõneſtable de S. Pol pour le beſoin qu'il auoit de ſa teſte, il ſe ſeruit du premier qu'il trouua, que ſurprenant vn clerc pour eſcrire, il fit ſortir de ſon écritoire les dez & la plume enſemble, ie m'eſtonne que ce Prince qui ordonna tant de Secretaires, n'en eut choiſi quelqu'vn pour faire vne charge qui ne peut eſtre fiée à pluſieurs. Il voulut que le College des

Gilles Corrozet.

i Ceux qui contoient leurs ſonges aux interpretes des ſonges, apres qu'ils auoient tout dit, ils adjouſtoient, *Apres cela ie me ſuis éueillé.* Ce mot a paſſé en prouerbe contre les conteurs de fables & les vendeurs de fumées. *Poſtea experrectus ſum.*

k C'eſt ingratitude à vn ſeruiteur de deſcouurir les fautes de ſõ maiſtre. Le ſeigneur de Rinteuille dit vn iour à vn grãd perſonnage, qu'autre que luy ne pouuoit mieux écrire la vie de feu ſon maiſtre, il reſpondit prudemment & ingenieuſement, *Ie luy ſuis trop obligé pour en dire la verité.*

Digitized by Google

Secretaires fut composé du nombre de six vingts, s'en declara le chef & s'en reserua la premiere bource, leur donna le tiltre de vrays officiers ordinaires, domestiques & commensaux du Roy, & de la maison & Couronne de France, & en ceste qualité les affranchit de toutes sortes de charges, deuoirs & subsides, des bans & arrierebans, des logis des gẽs de guerre & de Cour, & du payement de ce qui se donne aux Greffes des Cours souueraines pour l'expedition des lettres & procedures[l], voulut que leurs causes, tant en demandant que deffendant, fussent commises & iugées pardeuant les Maistres des Requestes de son hostel. Le grand nombre de ceux qui ont esté pourueuz de ces offices, a beaucoup rabbatu de leur estime & dignité. Charles IX. en adjousta quarante à l'ancien nombre de six vingts. Henry III. quatorze, & Henry IV. vingt six.

l Priuileges des Secretaires du Roy par Louys XI en Nouembre 1481. au Plessis lez Tours. Charles VIII. les declare nobles, & veut que cét office serue d'accroissement de noblesse & de generosité à ceux qui sont nobles.

Ce Prince fut si ombrageux qu'il ne se fust pas mesme fié à Mercure, & croyoit auoir autant d'ennemis que de seruiteurs, aymoit mieux voir les choses faillies par la deffiance que pour s'y estre trop fié, remettant le surplus à la fortune qui fait reussir les choses autrement qu'on ne les propose[m]. Il vouloit tout resoudre, tout faire, tout acheuer. Il mit la derniere main en tous les traictez qu'il fit auec Edoüard Roy d'Angleterre, les Ducs de Berry, de Bretagne & de Bourgongne. La suite de Monstrelet, qui est en la Bibliotheque du Roy, dit qu'il escriuoit des lettres de sa propre main au Duc de Bourgongne, lors que les deux armées estoient en cãpagne, l'vne à Amiens, l'autre à Beauuais. La deffiance luy donna du plaisir en ces figures irregulieres & l'entretint en cét humeur de

m Les grands affaires se terminent tout autrement que ne les imaginent ceux qui les conduisent, ἐπ' ἐλπίδι πάντα μάτην καὶ πραγμάτων ἄλλως ἔστι κρίνειν. *Sæpe fortuna maximas quasque hominum actiones inopinato finit atque terminare.* POLYB. *hist. lib.* 2.

de tout voir & de tout faire jusques à l'extremité, en laquelle il faisoit semblant de lire les lettres qu'on luy enuoyoit, & disoit quelques mots entre ses dents pour y respondre, encores que la maladie l'eust rendu incapable & de lire & de parler. Qui prendra garde aux expeditions de son regne, trouuera quasi autant de Secretaires que d'affaires. Il cognut bien que ceste procedure n'estoit pas bonne, & pource en l'instruction au Roy son fils, il luy donna pour Secretaire vn nommé Parent. Le Roy Louys XII. l'entendit mieux, & se trouua bien de la grande confiance qu'il eut à Florimond de Robertet. Tousiours les sages Princes ont eu des personnes bien choisies ausquelles ils ont fié leur secret [m] en la conduite & l'expedition des affaires d'Estat, qui ne se peuuent traicter heureusement que par ceux qui les cognoissent par la source, le progrez & les effects, par les yeux & les mains desquels on les voit, puis on les expedie. La suffisance, l'experience & la fidelité seruent de lampe aux plus obscures deliberatiõs, & donnent le filet d'Ariadne, qui empesche que dans les Dedales des entrepriſes on ne rencontre le Minotaure du repentir. [n] Pour ceste raison en quelques Republiques bien ordonnées où les offices sont annuels, celuy de Secretaire est perpetuel, afin qu'vn seul soit regiſtre de ce qui est conclud par plusieurs, & depositaire inuiolable du secret, qui est l'esprit des affaires, lequel ne reuient iamais quand il en est vne fois sorty. [o]

Secretaire d'Estat charge neceſſaire.

La France ne se peut passer des conseils ny des experiences de celuy qui pour auoir seruy quatre Roys en ceste grande & penible charge, est tenu par toute

m On trouue souuent ce mot de Notaire du secret dans les liures des Iurisconsultes. Procope dit, que les Escriuains des secrets s'appelloient, *A secretis*, τὰ τῶν ἀπορρήτων γραμματέα ἀποζῆσαι καλοῦσι. *Honor*, dit Cassiodore, *qui tunc dabatur egregiis, dum ad Imperiale secretũ tales conſtet eligi in quibus reprehenſionis vitium nequeat inueniri*

n Les Venitiens qui ont l'estat Aristocratique, font tous leurs officiers muables par chacun an, & quelques vns de deux en deux mois, & neantmoins le Duc, les Procureurs S Marc, le Chãcelier, les Secretaires d'Estat sont perpetuels, ce que les Florentins ordonnerent en leur Estat apres que Louys XII les eut affranchy de la tyrannie du Comte Valentin.

o Le secret est l'ame des affaires, & comme l'appelle Valere, *optimum ac tutiſſimum rerum agendarum vinculum.*

l'Europe pour l'oracle de toutes les resolutions & reuolutions. Il n'y a rien d'impenetrable à son iugement, lequel se promenant sur l'abysme des affaires plus confus & embroüillez, en tire incontinent la lumiere. Mais il est temps de prendre terre. Ce nom si celebre & renommé par l'Vniuers, est le rocher d'Aymant qui tire mon vaisseau. Il est le port de ceste nauigation que ie finis, il sera le Nort d'vne autre que ie continuë. De toutes les deux le profit en reuienne à tous, les graces au Roy, &

LA GLOIRE A DIEV.

Fin de l'Histoire de Lovys XI.

Digitized by Google

MAXIMES,

IVGEMENS ET OBSERVATIONS POLITIQVES DE PHILIPPES DE COMMINES, SEIGNEVR D'ARGENTON.

Sur la vie, le regne, les actions de Louys XI. & autres diuerſes occurrences.

LIEVX ET TILTRES de ces Maximes.

PROVIDENCE de Dieu.
Princes.
Royaume.
Loy Salique.
Entreueuë des Princes.
Gouuernemens.
Conſeils & Conſeillers.
Cour de Parlement.
Ambaſſadeurs.
Threſor du Prince.
Aſſemblées & traictez.
Peuples & Subjets.
Villes & Nations.
Maiſon de Bourgongne.
Ennemis.
Entrepriſes.
Batailles.
Guerre.
Gens de guerre.
Sieges.
Victoires.
Changemens.
Proſperité & aduerſité.
Diuiſions.
Emotion & Sedition.
Liberalité.
Iuſtice & Iniuſtice.
Punition.
Injure & offence.
Prudence.
Secret.
Experience.
Science.
Hiſtoire.
Nourriture.
Nature.
Eſperance.
Vieilleſſe.
Occaſion.
Preuoyance.
Nonchalance & Vigilance.
Orgueil.
Preſomption.
Perfidie.
Deuoir.
Homme de bien.

Digitized by Google

MAXIMES POLITIQVES.

PROVIDENCE DE DIEV.

TOVT bien conſideré noſtre ſeule eſperance doit eſtre en Dieu: car en ceſtuy-là giſt toute noſtre fermeté & toute bõté, qui en nulle choſe du monde ne ſe pourroit trouuer. Mais chacun de nous le cognoit tard, & apres que nous en auons eu beſoin; toutesfois vaut encores mieux tard que iamais. A la fin du premier liure.

Les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu. Liu. I. chap. 4.

En toutes entrepriſes il faut mettre Dieu de ſa part de tous points. Liu. 2. ch. 1.

Dieu a touſiours aymé le Royaume de France. Liu. 4. ch. 1.

A voir les choſes que Dieu a faictes de noſtre tẽps, & faict chacun iour, ſemble qu'il ne veüille rien impuny: & peut-on voir euidemment que ces eſtranges ouurages viennent de luy: car ils ſont hors des œuures de nature, & ſont ſes punitions ſoudaines, & par ſpecial contre ceux qui vſent de violence & de cruauté: qui communément ne peuuent eſtre petits perſonnages, mais tres-grands, ou de Seigneurie, ou d'authorité de Prince. Liu. 4. chap. 13.

Liu. 4. ch. 3. Quand Dieu veut muer la fortune d'vn Prince de bien en mal, ou de proſperité en aduerſité, il luy prepare des ennemis de petites forces, permet que ſes ſeruiteurs deuiennent infideles, & qu'il ait ombrage & ſoupçon des plus fideles. *Exemple de Charles Duc de Bourgongne.*

Liu. 5. ch 9. Dieu donne le Prince ſelon qu'il veut punir ou chaſtier les ſuiets, & aux Princes les ſuiets, ou leurs courages diſpoſer enuers luy ſelon qu'il les veut eſleuer ou abaiſſer.

Liu. 5. ch. 18. Dieu n'a creé aucune choſe en ce monde, ny hommes, ny beſtes, à qui il n'ait fait quelque choſe ſon cõtraire, pour le tenir en crainte & en humilité.

Dieu ne parle plus aux gens, ny n'eſt plus de prophetes qui parlent par ſa bouche : car ſa foy eſt aſſez ample & eſtenduë, & toute notoire à ceux qui la veulent entendre & ſçauoir, & ne ſera nul excuſé pour ignorãce, au moins de ceux qui ont eu eſperance & temps de viure, & qui ont eu ſens naturel.

Liu. 5. ch. 18. Les males aduantures du prince ſont quand Dieu eſt tãt offencé qu'il ne le veut plus endurer, mais veut monſtrer ſa force & ſa diuine iuſtice, & alors premierement leur diminuë le ſens, qui eſt grãde playe pour ceux à qui il touche. Il trouble leur maiſon & la permet tomber en diuiſion & en murmure. Le prince tõbe en telle indignation enuers noſtre Seigneur, qu'il fuit les conſeils & compagnies des ſages, & en eſleue de tous neufs mal ſages, mal raiſonables, violens, flateurs, & qui luy complaiſent à ce qu'il dit. S'il faut impoſer vn denier, ils diſent deux. S'il menace vn homme, ils diſent qu'il le faut pendre, & de toutes autres choſes le ſemblable : & que ſur tout il ſe face craindre: & ſe monſtrent fiers & orgueilleux eux-meſmes,

Digitized by Google

eſperans qu'ils ſeront craints par ce moyen, comme ſi authorité eſtoit leur heritage.

PRINCES.

Il y a du bien & du mal aux Princes, car ils ſont hommes comme nous, & à Dieu ſeul appartient la perfection. Au Prologue.

Quand en vn Prince la vertu & bonnes conditions precedent les vices, il eſt digne de grandes loüanges, veu que tels perſonnages ſont plus enclins en toutes choſes volontaires qu'autres hommes, tant pour la nourriture & petit chaſtiment qu'ils ont eu en leurs ieuneſſes, que pource que venans à l'aage d'homme la pluſpart des gens taſchent à leur complaire, & à leurs complexions & conditions. Là meſme.

L'on ne doit eſtimer de ſoy par eſpecial vn grand Prince, mais doit cognoiſtre que les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu. Liu. 1. ch. 5.

Les grands Princes ſont beaucoup plus ſoupçonneux qu'autres gens, pour les doutes & aduertiſſements qu'on leur fait, & tres-ſouuent par flatterie ſans nul beſoin qu'il en ſoit. Liu. 1. ch. 5.

Les Princes ou ceux qui regnent aux grandes Seigneuries, doiuent bien craindre de laiſſer engendrer vne partialité en leur maiſõ, car de là ce feu court par la Prouince. Mais cela ne ſe fait pas que par diſpoſition diuine, car quand les Princes ou Royaumes ont eſté en grande proſperité ou richeſſes, & ils ont meſcognoiſſance dont procede telle grace, Dieu leur dreſſe vn ennemy ou vne ennemie dont nul ne ſe douteroit.

Liu.1.ch.9. Dieu faict vne grande grace à vn Prince quand il le rend capable de gagner gens, & eſt ſigne qu'il n'eſt point entaché de ce fort vice & peché d'orgueil, qui procure haine enuers toutes perſonnes.

Liu.1.ch.10. Les Princes & Seigneurs orgueilleux, qui peu veulent ouyr parler les gens, ſont pluſtoſt trompez que les humbles qui volontiers eſcoutent.

Liu.1.ch.10. Dieu faict grande grace à vn Prince quand il ſçait bien & mal, & par ſpecial quand le bien precede.

Li.1.ch.10. L'aduerſité apprend au Prince à eſtre humble, & de complaire à ceux dont il a beſoin. *Exemple de Louys XI. chaſſé de la Cour de ſon pere en ſa ieuneſſe.*

Li.1.ch.12. Vn Prince qui eſt entré en ligue auec d'autres doit diſſimuler pluſieurs choſes qui peuuent mettre la diuiſion entr'eux, & cõme il eſt le plus fort il doit eſtre le plus ſage. *C'eſt le conſeil que le Seigneur de Comtay donna au Comte de Charolois, qui s'offençoit de ce que le Duc de Berry & le Duc de Bretagne tenoient des conſeils en ſa chambre & en ſa preſence ſeparez de luy.*

Li.1.ch.12. Iamais ie ne cognus Prince qui ait ſçeu cognoiſtre la difference entre les hommes, iuſques à ce qu'il ſe ſoit trouué en neceſſité & en affaire.

Liu.1.ch.12. Les Princes ont quelquefois beſoin de ceux qu'ils ont meſprisé. *Ex. au Roy Louys XI. Edoüard IV. & au Comte de Charolois.*

Liu.1.ch.13. Les Princes departent leur authorité à ceux qui plus leur ſont agreables, & pour l'aage qui leur eſt plus ſortable, & pour eſtre compris en leurs opinions, ou aucunefois ſont menez par ceux qui ſçauent & cõduiſent leurs petits plaiſirs. Mais ceux qui ont entendement s'en reuiennent toſt quand il en eſt beſoin.

Liu.1.ch.16. I'ay veu Princes de deux natures, les vns ſi ſubtils & ſoupçonneux que l'on ne ſçauoit comment viure auec

auec eux,& leur ſembloit touſiours qu'on les trõpoit, les autres ſe fioient à leurs ſeruiteurs aſſez, mais ils eſtoient ſi lourds & ſi mal entẽdans à leurs beſongnes qu'ils ne ſçauoient connoiſtre qui leur faiſoit bien ou mal,& ceux là ſont incontinẽt muez d'amour en haine,& de haine en amour. Et combien que de toutes les deux ſortes s'en trouue bien peu de bons, ne là où il y ait ne grande fermeté ne grãde ſeureté,toutesfois i'aymerois mieux viure ſous les ſages que ſous les fols, car il y a plus de moyen de s'en pouuoir eſchapper & d'acquerir leur grace, mais auec les ignorans ne ſçait on trouuer nul expedient, pource qu'auec eux ne fait-on riẽ,ains auec leurs ſeruiteurs faut auoir affaire,leſquels pluſieurs eſchangent ſouuent. Toutesfois il faut que chacun les ſerue & obeyſſe aux contrees là où ils ſe trouuent, car on y eſt tenu & auſſi contraint.

Pardonner, faire quelque liberalité ou autre grace, ſont toutes choſes appartenantes à l'office des Princes.

Vn Prince ou autre homme qui ne fut iamais trõpé,ne ſçauroit eſtre qu'vne beſte, ny auoir cognoiſſance du bien & du mal,ne quelle difference il y a.

Les gẽs ne ſont pas tous d'vne complexion,& pource le Prince par la mauuaiſtié d'vn ou de deux ne doit laiſſer de faire plaiſir à pluſieurs. Car vn ſeul eſt le moindre de tous ceux auſquels l'on peut auoir fait quelque bien,fera à l'aduenture vn tel ſeruice, & aura telle recognoiſſance qu'il recompẽſera toutes les laſchetés,& meſchancetés qu'auoient fait toutes les autres en cét endroit. *Exemple des oſtages du Liege que le Duc renuoya libres,contre l'opinion du ſeigneur de Contay qui eũcluoit à les faire mourir,les vns firent opiniaſtrer les Liegeois* Liur. 1.

en la reuolte, les autres furent cauſe de leur reduction, & furent inſtrumens de la belle & ſage negociation du Seigneur d'Imbercourt, pour y faire entrer le Duc.

Au Prologue. L'vn des plus grands ſens que puiſſe monſtrer vn Seigneur, c'eſt de s'accointer & approcher de luy gés vertueux & honneſtes: car il ſera iugé à l'opinion des gens, d'eſtre de la condition & nature de ceux qu'il tiendra les plus prochains de luy.

Liu. 3. c. 10. Dieu n'a point eſtably l'office de Roy, ne d'autre Prince pour eſtre exercé par les beſtes, ne par ceux qui par gloire dient: ie ne ſuis pas clerc, ie laiſſe faire à mon Cóſeil, ie me fie en eux. Et puis ſans aſſigner autre raiſon, s'en vont en leurs eſbats. S'ils auoient eſté bien nourris en la ieuneſſe, leurs raiſons ſeroient autres, & auroient enuie qu'on eſtimaſt leurs perſonnes & leurs vertus.

Li. 3. ch. 10. Dieu ne peut enuoyer plus grand' playe en vn pays, que d'vn Prince peu entendu: car de là procedent tous les autres maux. Premierement en vient diuiſion & guerre, car il met touſiours en main d'autruy ſon authorité, qu'il deuroit plus vouloir garder que nulle autre choſe, & de ceſte diuiſion procede la famine & mortalité, & les autres maux qui dépendent de la guerre.

Liu. 6. ch. 2. Les Princes hayſſent de mortelle haine ceux qui les veulent tenir en crainte.

Liu. 6. ch. 12. Les ſages Princes cherchent touſiours en leur deſſein quelque bonne couleur & vn peu apparente. *Exemple de Louys XI. qui fit aſſembler les Eſtats à Tours et y fit faire des plaintes contre le Duc de Bourgongne, pour auoir ſubiet de rompre la paix.*

De ces mauuais Princes, & autres ayans authorité en ce monde & qui en vſent cruellement & tyranni-

Digitized by Google

quement, nuls, ou peu, en demeurét impunis: mais ce n'eſt pas touſiours à iour nómé, ny à l'heure que ceux qui ſouffrent le deſirent.

Ce n'eſt pas honte aux Princes d'eſtre ſuſpicionneux & auoir l'œil ſur ceux qui vont & viennent: mais c'eſt grand' honte d'eſtre trompé & de perdre par ſa faute, toutesfois les ſuſpicions ſe doiuent prendre par moyen: car l'eſtre trop n'eſt pas bon.

Vn Prince foible & auare endure toutes choſes. *Exemple de l'Empereur Frideric que l'Autheur appelle de treſ petit cœur, & qui enduroit tout de peur de deſpendre.*

Il n'eſt point apparent qu'vn Prince ſe mette en peril pour peu de choſe, ſi Dieu ne l'a delaiſſé. *Exemple du Duc de Bourgongne qui entreprit la guerre contre les Suiſſes pour vne occaſion fort legere & ſans eſpoir de grand profit, veu la condition des peuples et du pays.* Liu. 1. ch. 1.

Les Princes ne donnent pas les honneurs ny les biens à l'appetit de ceux qui les demandent.

Les Princes ne craignét au beſoin de mettre en peril vn ſeruiteur. *Le Duc de Bourgongne auoit commandé à Philip. de Commines d'aller à Calais, il ne l'oſe faire ſans quelque ſeureté. Le Duc luy mande de paſſer outre quand il deuroit eſtre pris, et l'aſſeure de le rachepter.*

Vn Prince manié par autre ſens que par le ſien, reuient touſiours à la fin à ce qui luy eſt plus neceſſaire. *Exemple du Duc de Bretagne.*

Vn Prince doit touſiours craindre de mettre les choſes en doute & en aduentures.

Il n'eſt nul homme (de quelque dignité qu'il ſoit) qui ne ſouffre, ou en ſecret ou en public, & par ſpecial ceux qui font ſouffrir les autres.

La condition de deux Princes qui ont eſté ennemis eſt en cela miſerable, que par nulle voye ne ſe peu-

uent asſeurer l'vn de l'autre. *Exemple de Louys XI. & de Charles Duc de Bourgongne. Quand ils ſe trouuerent enſemble au Liege, il n'y auoit pas quinze iours qu'ils auoient fait & iuré la paix entre eux, & neantmoins la fiance (dit l'auteur) n'y pouuoit eſtre.*

Diu 1.ch. 2. L'ancien aage du Prince luy fait endurer patiemmẽt pluſieurs choſes. *Ex. du Duc de Bourgongne qui diſſimula ce que fit le Cõte de Charolois ſon fils cõtre ceux de Croüy.*

Royaumes.

Liu 4.ch.7. Dieu a eu & a le Royaume de France en ſpeciale recommendation.

Liu 1.ch.3. Liu.5.ch.18. Les partages des Royaumes ſe font au Ciel. *Ex. des maiſons d'Yorк & de Lanclaſtre: & des Couronnes de Caſtille & de Portugal.*

Liu.5. ch.8. Dieu a donné au Royaume de France les Anglois pour oppoſite, aux Anglois les Eſcoſſois, à l'Eſpagne Portugal, à Caſtille Grenade, aux princes d'Italie les Republiques, à la maiſon d'Arragon la maiſon d'Anjou, aux Sforces celle d'Orleans, à celle d'Auſtriche celle de Bauiere & les Suiſſes, à celle de Cleues celle de Gueldres, à celle de Gueldres celle de Iulliers. Les princes & villes d'Allemagne ſe font charier droit les vns les autres, & eſt neceſſaire qu'ainſi ſoit par tout le monde.

Loy Salique.

Pan.6.ch.3. Auec ſage & grand conſeil, & encores y aydant la grace de Dieu, fut faicte ceſte loy & ordonnance

en France, que les filles n'heriteroient point audit Royaume, pour euiter qu'il ne fuſt en la main de Prince de nation eſtrange & d'eſtrangers: car à grand peine les François l'euſſent peu ſouffrir, & auſſi ne font point les autres nations: & à la longue il n'eſt nulle Seigneurie des grandes dont le païs à la fin ne demeure à ceux qui ſont du pays, & le pourrez voir par la France, où les Anglois ont eu grande Seigneurie depuis quarante ans, & pour ceſte heure n'ont plus que Calais & deux petits chaſteaux qui leur couſtét beaucoup à garder. Le demeurant ont perdu beaucoup plus legerement qu'ils ne le cõquirent, & en ont plus perdu en vn iour qu'ils n'en gagnerent en vn an, & auſſi ſe peut connoiſtre par le Royaume de Naples, & par l'Iſle de Sicile & autres Prouinces que les François ont poſſedées par longues années, & pour toutes enſeignes n'y eſt memoire d'eux que par les ſepultures de leurs predeceſſeurs, & encores que l'on enduraſt de Prince de pays eſtrange, qui ſeroit en petite cõpagnie bié reglée, & luy ſage, ſi ne le peut-on bié ayſémét faire de grand nombre de gens: car ſ'il en amene auec luy grand nombre, ou qu'il en mande pour quelque occaſion de guerre, ils en ont aux ſubjets, tant pour la diuerſité des mœurs & conditions, que pour leur violence, & qu'ils n'ont l'amour au païs comme ont ceux qui en ſont nés, & ſur tout quand ils veulent auoir les offices & benefices, & les grands manimens du pays: Ainſi a bien à faire vn Prince d'eſtre bien ſage, quand il va en pays eſtrange pour accorder toutes ſes vielles, & ſi vn Prince n'eſt doüé de ceſte vertu (qui ſur toutes les autres vient de la grace de Dieu ſeulement) quelque autre bien que l'on en ſceuſt dire, rien n'eſt à eſtimer: & ſ'il vit aage d'hõme il aura de grands trou-

bles & affaires, & tous ceux qui viuront ſous luy, & par eſpecial quand il viendra ſur la vieilleſſe, & que ſes hommes & ſeruiteurs n'y auront nulle eſperance d'amendement.

Entreueuës des Princes.

Liur. 1. c. 14. Il eſt quaſi impoſſible que deux grands Seigneurs ſe puiſſent accorder pour les rapports & ſoupçons qu'ils ont à chacune heure, & deux grands Princes qui ſe voudroient bien entr'aymer ne ſe deuroient iamais voir, mais enuoyer bonnes gens & ſages l'vn vers l'autre, & ceux les entretiendroient ou amanderoient les fautes.

Liur. 1. c. 2. Grand' folie eſt à deux grands Princes (qui ſont comme égaux en puiſſance) de ſ'entreuoir, ſinõ qu'ils fuſſent en grãd' ieuneſſe (qui eſt le temps qu'ils n'ont autres paroles qu'à leurs plaiſirs, mais depuis le temps que l'enuie leur eſt venuë d'accroiſtre les vns ſur les autres, encores qu'il n'y euſt nuls perils de perſonnes, (ce qui eſt quaſi impoſſible) ſi accroiſt leur mal-veillance & leur enuie. Parquoy vaudroient mieux qu'ils pacifiaſſent leurs differens par pages & bons ſeruiteurs.

Gouuernemens.

Vn Prince doit bien auoir l'œil, quels Gouuerneurs il met à vn pays nouuellement conquis ou joinct à ſa Seigneurie, afin que les ſubjects ſoient mieux traictez qu'ils n'eſtoient auparauant. *Exemple d'Archambaud de*

Hagembach qui fut cauſe que le Duc de Bourgongne perdit le pays qu'il tenoit par engagement de l'Archeduc Sigiſmond.

Conſeils & Conſeillers.

Vn ſage homme ne ſe peut trop achepter.

Eſt bien neceſſaire à vn Prince d'auoir pluſieurs gẽs à ſon conſeil, car les plus ſages errent aucunesfois & tres-ſouuent, ou pour eſtre paſſionnez aux matieres de quoy l'õ parle, ou par amour, ou par haine, ou pour vouloir dire l'oppoſite d'vn autre; & aucunefois par l'indiſpoſition des perſonnes, car on ne doit point tenir pour conſeil ce qui ſe faict apres diſner. Aucuns pourroient dire que gens faiſans aucunes de ces fautes ne deuroient eſtre au conſeil d'vn Prince. A quoy faut reſpondre que nous ſommes tous hommes, & qui les voudroit chercher tels que iamais ne failliſſent à parler ſagement, ne que iamais ne ſ'émeuſſent plus vne fois que l'autre il les faudroit chercher au ciel, car on ne les trouueroit pas entre les hommes, mais en recompenſe auſſi il y aura tel au conſeil qui parlera tres-ſagement & trop mieux qu'il n'aura accouſtumé d'ainſi faire ſouuent, & ainſi les vns r'adreſſent les autres. Liu. 1. c.

Peu de choſes y a ſecrettes en ce mondé par eſpecial de celles qui ſont dictes: Liu. 1. c. 81.

Enuiron tous ſeigneurs ſe trouuent volõtiers quelques clercs & gens de robbe longue (comme raiſon eſt) & y ſont bien ſeans quand ils ſont bons, & bien dangereux quand ils ſont mauuais, à tous propos ont vne loy au bec, ou vne Hiſtoire, & la meilleure qui ſe puiſſe trouuer, ſe tourneroit bien à mauuais ſens: mais

les ſages & qui auroient leu, n'en ſeroient iamais abuſez, ny ne ſeroient les gens ſi hardis de leur faire entendre menſonges.

C'eſt grand' richeſſe à vn Prince d'auoir vn ſage homme en ſa compagnie, & bien ſeur pour luy de le croire, & que ceſtuy-là ait loy de dire verité.

Cour de Parlement.

Liu. 2. c. 14. C'eſt la couſtume de France de publier tous accords en la Cour de Parlement, ou autrement ſeroient de nulle valeur, toutefois les Roys y peuuent touſiours beaucoup.

Ambaſſadeurs.

Liure v. chap. 9. Quand les Ambaſſadeurs reuiennent des traictés & negociations, il les faut oüyr ſeuls ou à peu de compagnie, afin que ſi leurs paroles ſont pour épouuanter les gens qu'ils leur dient les langages dont ils deuroient vſer ceux qui les enquerrent, car chacun deſire de ſçauoir nouuelles d'iceux quand ils viennent de tels traictez, & pluſieurs dient, *Tel ne me celera rien.* Si feront, ſ'ils ſont tels comme ie dy, & qu'ils recognoiſſent qu'ils ayent maiſtres ſages.

Liu. 3. ch. 8. Ce n'eſt pas choſe trop ſeure de tant d'allées ne de venuës d'Ambaſſades : car bien ſouuent s'y traictent de mauuaiſes choſes, toutefois il eſt neceſſaire d'en enuoyer & d'en receuoir.

Liu. 3. ch. 8. Les Ambaſſadeurs qui viennent des vrais amis, & où il n'y a point matiere de ſuſpicion, doiuent eſtre bien

bien receus, & peuuent voir le Prince aſſez ſouuent ſelon la qualité de la perſonne du Prince, car s'il n'eſt ſage & honneſte le moins le monſtrer eſt le meilleur. Si les Ambaſſadeurs viennent de la part des princes qui ne ſoient amis, ils doiuent eſtre receus & traictez honnorablement, il faut ordonner gens ſeurs & ſages pour les accompagner & les deſpeſcher incontinent, car c'eſt tres-mauuaiſe choſe que tenir ſes ennemis chez ſoy.

Encore que la guerre fuſt commencée l'on ne doit rompre nulle pratique, ny ouuerture qu'on faſſe de paix, (car comme on ne ſçait l'heure qu'on a affaire) mais les entretenir toutes & oüyr tous meſſagers, faiſant les choſes deſſuſdites, & faire faire bon guet, quels gens iroient parler à eux, & qui leur ſeroient enuoyez tant de iour que de nuict, mais plus ſecrettement que l'on peut. Et pour vn meſſage ou Ambaſſadeur qu'ils m'enuoyeroient, ie leur en enuoyerois deux: & encor' qu'ils s'en ennuyaſſent, diſans qu'on renuoyaſt plus, ſi voudrois y renuoyer, quand i'en aurois opportunité & le moyen. Car vous ne ſçauriez enuoyer eſpie ſi bonne, ne ſi ſeure, ne qui euſt ſibié loy de voir & d'entédre. Et ſi vos gẽs ſont deux ou trois, il n'eſt poſſible qu'on ſe ſceuſt ſi bien donner garde que l'vn ou l'autre n'ait quelques paroles ou ſentement de quelqu'vn. l'entẽds tenans termes honneſtes comme on tient à Ambaſſadeurs. Et eſt de croire qu'vn ſage Prince met touſiours peine d'auoir quelque amy, ou amis auecques parties aduerſes; & s'en garde comme il peut, car en telles choſes on ne fait point comme l'on veut. On pourra dire que voſtre ennemy en ſera plus orgueilleux. Il ne m'ẽ chaut, car auſſi ie ſçauray plus de ſes nouuelles, & à la fin du compte i'en Liur. 5. ch. 2.

auray le profit & honneur. Et combien que les autres pourroient faire le ſemblable chez moy, ſi ne laiſſerois-je point à y enuoyer: & à ceſte fin entendrois toutes pratiques ſans en rõpre nulles, pour touſiours trouuer matieres. Puis les vns ne ſont point touſjours ſi habiles que les autres, ne ſi entendus, ne n'õt tant veu d'experience de ces matieres, ny auſſi n'ont tant de beſoin. Et en ces cas icy, les plus ſages le gagnent touſiours.

Treſor du Prince.

Chap. 18. Liure 5. Iamais le Roy Charles VII. ne leua plus de dix-huict cens mille francs par an. Et le Roy Louys ſon fils en leuoit à l'heure de ſon treſpas quarante & ſept cens mille francs, ſans l'artillerie & autre choſe ſemblable; & ſeurement, c'eſtoit compaſſion de voir ou ſçauoir la pauureté du peuple. Mais vn bien auoit en luy noſtre bon maiſtre, c'eſt qu'il ne mettoit rien en treſor: il prenoit tout & depẽdoit tout, & fit de grãds edifices à la fortification & deffence des villes & places de ſon Royaume, & plus que tous les autres Roys qui ont eſté deuant luy.

Aſſemblées, Conferences & Traictez.

Liu. 1. ch. 9. Les aſſemblées & Conferences qui ſe font de party à party, ſont bien dangereuſes, & par eſpecial pour celuy qui eſt en grande apparence de choir. Naturellement la pluſpart des gens ont l'œil ou à s'accroiſtre ou à ſe ſauuer, ce qui ayſément les faict tirer des plus forts. Autres en y a ſi bons & ſi fermes qu'ils n'ont

Digitized by Google

nuls de ces regards, mais peu s'en trouue de tels. Et par eſpecial eſt-ce danger quand ils ont Prince qui cerche gagner gẽs. *Ex. de la conference qui ſe fit à la Grange aux Merciers, qui fut depuis appellée le Marché, parce que les deux partis débauchoient des gens l'vn ſur l'autre.*

Les traictez de paix ſe doiuent faire par les gens & feables ſeruiteurs que les Princes ont, & gens d'âge moyen, afin que leur foibleſſe ne les conduiſe à faire quelque marché deſ-honneſte, ou à épouuanter leur maiſtre à leur retour plus que de beſoin, & pluſtoſt doiuent eſtre empeſchez ceux qui ont receu quelque grace ou bien faict de luy que nuls autres: mais ſur tous ſages gens, car d'vn fol n'en fit iamais homme ſon profit, & ſe doiuent pluſtoſt conduire ces traictez loing que prés. Liu. i. ch. 9.

Il n'y eut iamais de ſi bõnes nopces qu'il n'y en euſt de mal diſnez. *Exemple aux traictez de Conflans où les vns firent ce qu'ils voulurent, & les autres n'eurent rien.* Liu. i. ch. 14.

Il y a de bonnes gens qui ont ceſte gloire qu'il leur ſemble qu'ils vuideront des choſes là où ils n'entendent rien, car aucunefois leurs maiſtres ne leurs découurent point leurs plus ſecretes penſées. A la compagnie de tels que ie dy, aduient que le plus ſouuent ne vont que pour parer la feſte & ſouuent à leurs deſpens, & va touſiours quelque humble qui a touſiours quelque marché à part. Liu. i. ch. 16.

Les Princes doiuent eſtre ſages à regarder à quelles gens ils baillent leurs beſongnes entre mains, auſſi bien deuroient penſer ceux qui võt dehors pour eux, de ſ'entremettre de telles matieres. Et qui ſ'en pourroit excuſer & ne ſ'en empeſcher point (ſinon qu'on veit qu'eux-meſmes y entendiſſent bien & euſſent affection à la matiere) ſeroit bien ſage. L. i. ch. 16.

C'eſt honneur à vn Prince de craindre ce que l'on doit & d'y bien preuoir.

Bien doit ſonger vn Prince ſ'il a de l'âge de faire ceſte excuſe, *ie ne penſois que telle choſe aduint*, car elle n'a point de lieu.

Les Princes ne craignent point de mettre en peril leur ſeruiteur quand ils en ont beſoin.

Il faut aux traictez auec les Princes, gens complaiſans & qui paſſent toutes choſes & toutes paroles pour venir à la fin de leur maiſtre.

Alliances.

Liu. 6 ch. 3. Entre les Roys de France & Empereurs, y a grands ſermens & confederation de n'entreprendre rien l'vn ſur l'autre. *Pour ceſte raiſon Louys mit Cambray en main neutre, & rendit Queſnoy le Comte & Bouhain.*

Peuples & Subjects.

Liu. 1. ch. 2. La longue paix & la bonté du Prince rédent les ſubjects heureux & riches. *Exemple aux Eſtats de la maiſon de Bourgongne qu'il appelle terres de promiſſion, parce qu'ils eſtoient en paix depuis le Traicté d'Arras, & ne payoient que peu de tailles.*

Liu. 1. c. 2. Au commencement d'vne guerre les peuples des villes écoutent qui ſera le plus fort. *Ex. des villes de Picardie quand l'armée du Comte de Charolois y entra.*

Liu. 2. ch. 1. C'eſt peu de choſe que du peuple, ſ'il n'eſt cõduit par quelque chef, qu'il ait en reuerence & en crainte, ſauf qu'il eſt des heures & des temps qu'en leur fureur ſont bien à craindre. Si le peuple n'eſt conduit il

ſe rompt tout en deſordre. *Exemple de ceux du Liege.*

Il ne faut point ſe repreſenter foible quand on veut reconforter vn peuple. *Ex. du Roy Louys XI qui vint en grande compagnie à Paris, aſſiegé par les Princes de la Ligue du bien public.* Liu. 1. ch. 8.

Quād le peuple a eſchappé le peril il en eſt inſolent. *Ex. de celuy du Liege. Il fut au pouuoir du Duc de Bourgongne de tailler en pieces les Liegeois qui eſtoient ſeparez & rompus, & le temps limité pour donner les oſtages eſtoit paſſé. Le Conſeil du Conneſtable de S. Paul l'empeſcha, & neantmoins ils dirent vne heure apres qu'on ne les auoit oſé combattre.* Liu. 2. ch. 2.

Villes, Nations.

Entre les Bourguignons ceux-là eſtoient les plus honnorez qui deſcendoient auec les archers. Liu. 1. ch. 3.

Paris eſt la cité à tout prendre, enuironnee de meilleur pays & plantureux, & eſt choſe quaſi incroyable que des biens qui y arriuent. Li. 1. ch. 8.

A touſiours bien ſemblé aux Normans, & fait encores, que ſi grand' Duché comme la leur, requiert bien vn Duc. Et à la verité dire, elle eſt de grand' eſtime, & ſi leue de grands deniers. I'en ay veu leuer neuf cens cinquante mille francs. Aucuns dient plus. Li. 1. ch. 2.

Les Bretons ſont ſages apres le coup. Li. 2. ch. 16.

Il n'eſt croyable la haine qu'auoient les villes de Dinan & Bouuines, l'vne contre l'autre, & ſi ne faiſoient gueres de mariage de leurs enfans, ſinon les vns auec les autres, car ils eſtoient loing de toutes les autres bonnes villes. Liu. 1. ch. 4.

Ceux de Gand ayment bien le fils de leur Prince, mais le Prince non. Liu. 1. ch. 2.

Digitized by Google

Liu.1. ch.1. A la verité dire apres le peuple du Liege il n'en eſt nul plus inconſtant que ceux de Gand. Vne choſe ont ils aſſez honneſte ſelon leur mauuaiſtié, car à la perſóne de leur Prince ne toucherent iamais, & les Bourgeois & les notables hommes ſont tres-bonnes gens, & tres deſplaiſans de la folie du peuple.

Liu 2 ch 5. Sauoiſiens & Bourguignons de tout temps s'entreaymoient tres-fort.

Liu.2.ch.3. Les nobles de Dauphiné & Sauoiſiens eſtoient les principaux de la chaſſe de Mont-lehery.

Liu. 2.ch. 8. Les Roys de France & les Roys de Caſtille ſont les plus alliez Princes qui ſoient en la Chreſtienté, car ils ſont alliez de Roy à Roy, de Royaume à Royaume & d'homme à homme, & obligez ſur de grandes maledictions de les bien garder.

Liu.2. ch 12. Les Eſcoſſois ſe monſtrerét bien bónes gens deuát le Liege, & ne bougerét du pied du Roy leur maiſtre, & tirerent largement fléches deſquelles ils bleſſerent plus de Bourguignons que de Liegeois.

Liu.2.ch. 5. La couſtume d'Angleterre eſt que quand ils ſont au deſſus de la bataille, ils ne tuent rien, & par eſpecial du peuple (car ils cognoiſſent que chacun quiert leur complaire, parce qu'ils ſont les plus forts) & ne mettent nuls à finance. Mais encores m'a conté le Roy Edoüard, qu'en toutes les batailles qu'il auoit gagnees, dés ce qu'il venoit au deſſus il montoit à cheual & crioit qu'on ſauuaſt le peuple & qu'on tuaſt les Seigneurs, car d'iceux n'eſchappoit nul, ou bien peu.

4.5. ch.18. Ceſte grace a le Royaume d'Angleterre aux guerres ciuiles par deſſus les autres Royaumes, que le pays, ne le peuple ne s'en deſtruit point, ny ne bruſlent, ny ne demoliſſent les edifices, & tourne la fortune ſur

les gens de guerre, & par eſpecial ſur les Nobles, contre leſquels ils ſont trop enuieux. Auſſi rien n'eſt parfaict en ce monde.

De tous les peuples du monde celuy d'Angleterre eſt le plus enclin aux batailles. Liu. 3. ch. 7.

Han & Bohain ſont places tres-fortes. Liu. 3. ch. 11.

Les Allemagnes ſont ſi grandes & puiſſantes qu'il eſt preſque incroyable. Liu. 4. ch. 1.

Les choſes vót bien à la longue en Angleterre pour faire la guerre, car le Roy ne peut entreprendre vne telle œuure ſans aſſembler ſon Parlement, qui vaut autant comme les trois Eſtats, & qui eſt choſe iuſte & ſaincte, & en ſont les Roys plus forts & mieux ſeruis, quand ainſi le font en ſemblables matieres: car l'iſſuë volontiers n'en eſt pas briefue. Quand les Eſtats ſont aſſemblez il declare ſon intention, & demande ayde ſur ſes ſubiects: ſi ce n'eſt pour paſſer en France, ou aller en Eſcoſſe, ou en frais ſemblables, & tres-volontiers, & bien liberalement ils les octroyent, & ſpecialement pour paſſer en France; & eſt bien vne pratique que ces Roys d'Angleterre font (quand ils veulent amaſſer argent) que faire ſemblant d'aller en Eſcoſſe ou en France & faire armees, & pour leuer grand argent, ils font vn payement de trois mois, & puis rompent leur armee, & s'en retournent à l'hoſtel, & ils ont receu l'argent pour vn an. Liu. 4. ch. 5.

Les Suiſſes ont tant accouſtumé l'argent (dont ils auoient petite cognoiſſance auparauant, & ſpecialement de monnoye d'or) qu'ils ont eſté fort preſts à ſe diuiſer entr'eux, autrement on ne leur ſçauroit nuire, tant ſont leurs terres aſpres & pauures, & eux bons combattans, parquoy peu de gens eſſayeront à leur courre ſus. Liu. 6. ch. 4.

Liu.1. ch.6. Les premiers Suiſſes qui furent veus en ce Royaume, & qui ont donné le bruit à ceux qui ſont venus depuis, eſtoient au ſiege de Paris, à la guerre du bien public, où ils ſe gouuernerent tres-vaillamment & en tous lieux où ils ſe trouuerent.

Liu.4. ch.5. Les Anglois ſont comme inutiles aux guerres de France. Si le Duc de Bourgongne s'en euſt voulu ayder, il euſt eſté beſoin que toute vne ſaiſon il ne les euſt perdus de veuë, pour leur ayder à dreſſer & conduire leur armee aux choſes neceſſaires, ſelon nos guerres de deçà. Car il n'eſt rien plus ſot, ne plus mal adroit quand ils paſſent premierement: mais en bien peu d'eſpace, ils ſont tres-bonnes gens de guerre, ſages & hardis.

Liu. 6.ch.2. Il n'y a qu'vn grand Chambellan en Angleterre, & pour ce qu'il n'y en a qu'vn c'eſt vn grand office.

Liu.4. ch.3. Les Anglois ſont la fleur des Archers du monde.

Liu.6.ch.4. Les Anglois ſont ſoupçonneux.

Liu.3. ch.8. Les Anglois ont vn mot commun qu'autresfois m'ont dit, traitãt auec eux: c'eſt qu'aux batailles qu'ils ont euës auec les François, touſiours ou le plus ſouuẽt ils ont eu gain: mais en tous les traictés qu'ils ont eu à conduire auecque eux, ils y ont eu perte & dommage, & ſeurement, à ce qu'il m'a touſiours ſemblé, i'ay connu gens en ce Royaume, auſſi dignes de conduire vn grand accord, que nuls autres que i'aye connus en ce monde, & par eſpecial de la nourriture de noſtre Roy.

Liu.6. ch.5. Les Florentins changeoient de trois mois en trois mois, les Seigneurs qui auoient toute l'adminiſtration de la Cité.

Liu.4. c.9. Les Anglois ne ſont pas ſi ſubtils en traictés & appointemens, comme ſont les François, & (quelque choſe

choſe que l'on en die) ils vont aſſez groſſement en beſongne, mais il faut auoir vn peu de patience & ne debatre point coleriquement auec eux.

Les Italiens ne prennent pas les villes qu'ils aſſiegẽt, ſi promptement que les François, ils ne ſçauent pas ſi bien la maniere de prendre places & de les deffendre, mais de tenir vn camp, d'y mettre bon ordre, tant aux viures qu'autres choſes qui ſont neceſſaires pour tenir les champs, ils le ſçauent mieux que nous. Liu 8. ch. 5.

Ie ne penſe point mentir de dire que ie croy que depuis la premiere bataille de Granſon, iuſques au trépas du Roy noſtre maiſtre, leſdites villes & particuliers deſdits Suiſſes, ont amendé de noſtre Roy d'vn million de Florin de Rin. Et n'entens des villes que quatre, Berne, Lucerne, Fribourg, Surich, & leurs Cantons qui ont leurs montagnes. Suiſſe en eſt vn qui n'eſt qu'vn village. I'en ay veu de ce village vn eſtant Ambaſſadeur auec autres, en bien humble habillement, qui neantmoins diſoit comme les autres ſon aduis Soleurre & Ondreual s'appellent les autres cantons. Liu 5. ch. 2.

Les Anglois tant Nobles que cõmuns & gens d'Egliſe, ſont enclins à la guerre contre ce Royaume, tant ſous couleur de leurs querelles qu'ils y pretendẽt, que pour l'eſperãce d'y gagner, pource que Dieu a permis à leurs predeceſſeurs gagner en ce Royaume pluſieurs grandes batailles, & y auoir longue poſſeſſion, tant en Normandie qu'en Guyenne, qu'ils auoient poſſedee trois cens cinquante ans à l'heure que le Roy Charles VII. la gagna le premier coup, cõme i'ay dit ailleurs; auquel temps ils emportoient de grandes deſpoüilles & richeſſes en Angleterre, tant des Princes & Seigneurs de France qu'ils auoient eu leurs priſonniers, Liu 6. ch. 1.

& en grand nombre, comme des villes & places qu'ils auoient prises audit Royaume, & esperent encores touſiours le faire ainſi: mais à grand peine leur fuſt aduenuë telle aduanture du temps du Roy noſtre maiſtre, car il n'eut iamais hazardé ſon Royaume iuſques là, que de ſoy mettre à pié, ne toute la Nobleſſe dudit Royaume, pour les combattre comme l'on fit à Azincourt, & y euſt procedé plus ſagement s'il en fuſt venu iuſques-là.

Liu. 6. ch. 7. Vn Comte de Flandres eſt peu de cas ſans le pays d'Artois qui eſt aſſis entre la France & eux, leur eſtant comme vne bride.

Liu. 1. ch. 6. Les offices & eſtats ſont plus deſirez en la ville de Paris qu'en nulle autre du monde, car ceux qui les ont les font valoir ce qu'ils peuuent, & non pas ce qu'ils doiuent, & y a offices ſans gages qui ſe vendent bien huict cens eſcus, & d'autres où y a gages bien petits, qui ſe vendent plus que les gages ne ſçauroient valoir en quinze ans. Parquoy aduient que ſouuent nul ne ſe deſapointe, & ſouſtient la Cour de Parlement cét article. C'eſt la raiſon, mais auſſi il touche quaſi tous. Entre les Conſeillers ſe trouuent touſiours largement de bons & notables perſonnages, & auſſi il y en a aucuns mal conditionnez. Ainſi eſt-il en tous Eſtats.

MAISON DE BOVRGONGNE, ſa grandeur & ſa cheute.

Liu. 5. ch. 9. Apres vne longue felicité & grandes richeſſes, & trois grands Princes. bons & ſages precedens ceſtuy-cy qui auoient duré ſix vingts ans ou plus, en bon ſens

Digitized by Google

& vertu, Dieu donna ce Duc Charles qui continuellement tint ſes ſubiets en grande guerre, trauail & deſpence, & preſque autant aux iours d'Hiuer qu'en ceux d'Eſté, tant que beaucoup de gens riches & ayſez furent morts & deſtruits par priſon en ces guerres. Les grandes pertes commencerent deuant Nuz, qui continuerent par trois ou quatre batailles, iuſques à l'heure de ſa mort, & tellement qu'à ceſte derniere bataille eſtoit conſommee toute la force de ſon pays, & morts, ou deſtruits, ou pris touts ſes gens, qui euſſent ſceu ou voulu deffendre l'Eſtat & l'honneur de ſa maiſon. Et ainſi (comme i'ay dit) ſemble que ceſte perte ayt eſté eſgale au temps qu'ils ont eſté en felicité : car (comme ie dy l'auoir veu grand riche & honoré,) encores puis-je dire auoir veu tout cela en ſes ſujets, car ie cuide auoir veu & connu la meilleure part d'Europe : toutesfois ie n'ay connu nulle ſeigneurie, ne pays, tant pourtant, ny de beaucoup plus grande eſtenduë, encores qu'il fuſt tant abondãt en richeſſes, en meubles & en edifices, & auſſi en toutes prodigalitez, dépences, feſtoyemens & cheres, comme ie les ay veus pour le temps que i'y eſtois. Et s'il ſemble à quelqu'vn (qui n'y ait point eſté pour le temps que ie dy) que i'en dis trop, d'autres qui y eſtoient comme moy, parauanture diront que i'en dy peu.

Or a noſtre Seigneur, tout à vn coup, fait cheoir ſi grand & ſumptueux edifice, ceſte puiſſante maiſon qui a tant ſouſtenu de gens de bien & nourry, & tant eſté honnoree & pres & loin, & par tant de victoires & de gloires, que nul autre à l'enuiron n'en receut autãt en ſon tẽps, & luy a duré ceſte bonne fortune & grace de Dieu l'eſpace de ſix vings ans, que tous les voi-

ſins ont ſouffert (comme France, Angleterre, Eſpagne & tous, à quelquefois la ſont venus requerir, comme l'auez veu par experience du Roy noſtre maiſtre, qui en ſa ieuneſſe, & viuant le Roy Charles VII. ſon pere, s'y vint retirer ſix ans, au temps du bon Duc Philippe qui amiablement le recout. D'Angleterre y ay veu les deux freres du Roy Edoüard, c'eſt aſſauoir le Duc de Clarence & le Duc de Cloceſtre, qui depuis s'eſt fait appeller Roy Richard, & de l'autre party du Roy Henry (qui eſtoit de la maiſon de Lanclaſtre) y ay veu toute ceſte lignee, ou peu s'en falloit. De tous coſtez ay veu ceſte maiſon honoree, & puis tout en vn coup cheoir ce que deſſus deſſoubs, & la plus deſolee & deffaicte maiſon, tant en Prince qu'en ſujets, que nuls voiſins qu'ils euſſent.

Ennemis.

Liu 4. ch. 8. Il n'y a choſe au monde qu'vn Prince ne doiue faire pour ietter l'ennemy hors de ſon Royaume, mais il ne doit point conſentir à luy donner terre. *Ex. du Roy Louys XI pour renuoyer Edoüard IIII. de la l'eau, & adiouſtoit qu'il mettroit toute choſe en peril & hazard pluſtoſt que de luy donner des places.*

Entrepriſes.

Liu. 2. ch. 1. En toutes entrepriſes il faut mettre Dieu de ſa part de tous poincts.

Liu. 2. ch. 10. Il faut eſtre tardif & craintif à entreprédre & pourſuiure ſi bien ce qui eſt entrepris qu'on ne puiſſe faillir d'eſtre le plus fort. *Tel fut Louys XI.*

Digitized by Google

Batailles.

La ſouueraine choſe du monde és batailles ſont les Archers, mais qu'ils ſoient à milliers (car en petit nombre ne valent rien) & que ce ſoient gens mal mõtez, à ce qu'ils n'ayent point de regret à perdre leurs cheuaux, ou que du tout n'en ayent point, & valent mieux pour vn iour en ceſte office ceux qui iamais ne virent rien, que les biens exercitez. Et auſſi telle opinion tiennent les Anglois, qui ſont la fleur des Archers du monde. Liu. 1. chap.

Les batailles ſont en la main de Dieu, qui diſpoſe de la victoire à ſon plaiſir. Liure 2. chap. 1.

Les choſes ne tiennent pas aux champs comme elles ſont ordonnées en chambre. *Exemple de la bataille de Montlehery, où le Comte de Charolois fit tout le contraire de ce qui auoit eſté reſolu.*

A qui que ce ſoit eſt bien à craindre de mettre ſon Eſtat en hazard d'vne bataille qui ſ'en peut paſſer. Car pour vn petit nõbre de gens que l'on y perd, ſe muent & changent les courages des gens de ceſtuy qui perd plus qu'il n'eſt à croire, tant en épouuantement de leurs ennemis, qu'en mépris de leur maiſtre, & de ſes priuez ſeruiteurs, & entrent en murmures & machinations, demãdans plus hardiment qu'ils ne ſouloiẽt: & ſe courroucent quand on les refuſe. Vn écu luy ſeruoit plus auparauant, que ne feroient trois. Et ſi celuy qui a perdu eſtoit ſage, il ne mettroit de ceſte ſaiſon rien en hazard auec ceux qui ont fuy: mais ſeulement ſe tiendroit ſur ſes gardes, & eſſayeroit de trouuer quelque choſe de leger à vaincre, où ils peuſſent eſtre Liu. 2. c. 2.

les maiſtres, pour leur faire reuenir le cœur, & oſter la crainte. En toutes façons vne bataille perduë a touſiours grand queuë, & mauuaiſe pour le perdant: vray eſt que les conquerans les doiuent chercher pour abreger leur œuure, & ceux qui ont les bonnes gens de pied & meilleurs que les voiſins, cõme nous pouuons aujourd'huy dire Anglois, ou Suiſſes: Ie ne le dy pas pour dépriſer les autres nations, mais ceux-là ont eu de grandes victoires, & leurs gens ne ſont point pour longuement tenir les champs, ſans eſtre exploitez, comme ſeroient François ou Italiens, qui ſont plus ſages, ou plus aiſez à conduire. Au contraire celuy qui gagne deuient en reputation & eſtime de ſes gens, plus grande que deuant. Son obeïſſance accroiſt entre tous ſes ſubjets. On luy accorde en ceſte eſtime, ce qu'il demande. Ses gens en ſont plus courageux, & plus hardis. Auſſi leſdits Princes ſ'en mettent aucunesfois en ſi grande gloire, & en ſi grand orgueil, qu'il leur en meſchet par apres, & de cecy ie parle de veuë: & vient telle grace de Dieu ſeulement.

Liu.1.ch.4. On doit bien craindre de ſe mettre en hazard d'vne bataille qui n'y eſt contrainct: & ſi force eſt qu'on y vienne, faut mettre, auant le coup, toutes les doutes dont on ſe peut aduiſer. Car volontiers ceux qui font les choſes en crainte, y donnent les bonnes prouiſiõs, & plus ſouuent gagnent que ceux qui y procedent auec grand orgueil; combien que quand Dieu y veut mettre la main, rien n'y vaut.

Liu.1.c.3. Vn chacun doit faire ce qu'il peut & ce qu'il doit vn iour de bataille, & recognoiſtre que c'eſt vn des accompliſſemens des œuures que Dieu a commencées aucunesfois par petites mouuetez & occaſions, & en donnant la victoire aucunesfois à l'vn, & aucunesfois

à l'autre: Et eſt çecy myſtere ſi grand, que les Royaumes & grandes Seigneuries en prennent aucunesfois fins & deſolations, & les autres accroiſſement, & commencement de regner.

Guerre.

La guerre entre deux grands Princes eſt bien ayſée à commencer, mais trés-mauuaiſe à appaiſer, pour les choſes qui y aduiennent & qui en deſcendent: car maintes diligences ſe font de chacun coſté pour greuer ſon ennemy, qui en ſi ſoudain moment ne ſe peuuent r'appeller.

C'eſt grand' folie à vn Prince de ſoy ſouſmettre à la puiſſance d'vn autre, par eſpecial quand ils ſont en guerre.

C'eſt vne grande eſpece d'orgueil ou de folie, de penſer eſtre trop fort, & le font aucunefois les Capitaines pour eſtre eſtimez de hardieſſe, ou pour n'auoir aſſez de cognoiſſance de ce qu'ils ont à faire. Liur. 1. c. 10.

Auec les autres choſes propices à faire conqueſtes, ſi le tres-grand ſens n'y eſt, tout le demeurát n'eſt riẽ, & croy qu'il faut que cela vienne de la grace de Dieu.

Qui a le profit de la guerre, en a l'honneur.

A commencer la guerre & à l'entreprendre, ne ſe faut point tant haſter, & a l'on aſſez temps: & ſi vous dy que les Roys & Princes en ſont trop plus forts, quand ils l'entreprennent du conſentement de leurs ſujets, & en ſont plus craints de leurs ennemis. Et quand ſe vient à ſe deffendre on voit venir ceſte nuée de loin, & ſpecialement quand c'eſt d'eſtrangers, & à cela ne doiuent de bõs ſujets rien plaindre ne refuſer, Liur. 5. c. 18.

Digitized by Google

& ne ſçauroit aduenir cas ſi ſoudain, où l'on ne puiſſe bien appeller quelques perſonnages tels que l'on puiſſe dire ; Il n'eſt point faict ſans cauſe, & en cela n'vſent point de fiction, ny entretenir vne petite guerre à volonté & ſans propos, pour auoir cauſe de leuer argent.

Les plus grands maux viennent volontiers des plus forts : car les foibles ne cherchent que patience.

Gens de guerre.

Nic. 3 c. 3. Ie croy bien que les gens d'armes de ſolde ſont bien employez ſoubs l'authorité d'vn ſage Roy ou Prince, mais quand il eſt autre, ou qu'il laiſſe enfans petits, l'vſage à quoy les employent leurs Gouuerneurs n'eſt pas touſiours profitable, ny pour le Roy, ny pour ſes ſubjets.

Bru. 5. c. 18. Les gens d'armes ſont ſans ceſſe par le pays ; ſans rien payer, faiſans les autres maux & excez infinis, que chacun de nous ſçait : car ils ne ſe contentent point de la vie ordinaire, & de ce qu'ils trouuent chez le laboureur, dont ils ſont payez : ains au contraire battent les pauures gés, & les outragent & contraignent d'aller chercher pain, & vin & viures dehors : & ſi le bon homme a femme ou fille qui ſoit belle, il fera que ſage de la bien garder. Toutefois (puis qu'il y a payement) il ſeroit bien ayſé à y mettre ordre, & que les gens d'armes fuſſent payez de deux mois en deux mois pour le plus tard, & ainſi n'auroient point d'excuſe de faire les maux qu'ils font, ſous couleur de n'eſtre point payez. Car l'argent eſt leué & vient au bout de l'an. Ie dy cecy pour noſtre Royaume qui eſt plus oppreſſé

oppreſſé & perſecuté de ce cas que nul autre Royaume, ne nulle autre Seigneurie que ie cognoiſſe, & ne ſçauroit nul y mettre le remede qu'vn ſage Roy. Les autres pays voiſins ont autre punition.

Sieges.

Combien qu'aucunefois les ſaillies ſoient bien neceſſaires, ſi ſont elles bien dangereuſes pour ceux de dedans vne place, car ce leur eſt plus de perte de dix hommes qu'à ceux de dehors de cent, car leur nombre n'eſt point pareil: & ſi n'en peuuent point recouurer quand ils veulent, & ſi peuuent perdre vn chef ou vn conducteur, qui eſt cauſe bien ſouuent que le demeurant des compagnies de gens de guerre ne demandent qu'à abandonner les places. Liu. 2. ch. 12.

Aux ſieges des places la perte d'vn ſeul homme eſt aucunefois cauſe de preſeruer ſon maiſtre d'vn grand inconuenient, encores qu'il ne ſoit de ſa maiſon, ne de lignée grande, mais que ſeulement le ſens & la vertu y ſoient. *Exemple de Cohin Anglois, qui eſtant tué d'vn coup de canon dedans Nancy, les Anglois qu'il commandoit ſe mutinerent & firent rendre la ville.* Liu. 3. ch. 3.

Depuis qu'vn Prince a poſé ſon ſiege & fait tirer ſon artillerie deuant vne place (ſi aucuns y viennent pour y entrer & la reconforter contre luy) ils ſont dignes de mort, par les droicts de la guerre. Toutefois il ne ſ'en vſe point en nos guerres, qui ſont aſſez plus cruelles que la guerre d'Italie & d'Eſpagne, là où on vſe de ceſte couſtume. Liu. 3. ch. 6.

Le deſeſpoir du ſecours fait que les aſſiegez mettent toutes choſes en aduenture. *Exemple de la furieuſe ſaillie*

de ceux du Liege qui faillirent à prendre ou tuer le Roy & le Duc de Bourgongne.

Victoire.

Liu.2. ch.2. On hauſſe touſiours le nombre des vaincus. I'ay veu en beaucoup de lieux où l'on diſoit pour vn homme qu'on en auoit tué cent, pour leur complaire, & auec telles menſonges s'abuſent bien aucunefois les maiſtres.

Liu.2. ch. Celuy qui gagne en guerre deuient en reputation & eſtime de ſes gens, plus grande que deuant. Son obeyſſance accroiſt. On luy accorde ce qu'il demande. Ses gens ſont plus hardis & courageux.

Changements.

Au prologue. Les mutations ſont grandes apres le decez des grands & puiſſants Princes, & ont les vns pertes & les autres gain.

L'vne partie du monde ne ſçait point comme l'autre vit & ſe gouuerne.

Liu.4.c.11. Les grands changemens ne viennent point de fortune, qui n'eſt rien qu'vne fiction Poëtique. *L'Autheur dit cecy ſur la ruine du Conneſtable, & conclud en ces termes.* Celuy ſeroit bien ignorant qui croiroit qu'il y euſt fortune, ne cas ſemblable qui euſt ſceu guider vn ſi ſage homme à eſtre mal voulu de ces deux Princes, à vn coup (qui en leur vie ne s'accorderent à rien qu'en cecy) & encores plus fort du Roy d'Angleterre qui auoit eſpouſé ſa niepce, & qui merueilleuſement

aymoit tous les parens de sa femme, & par especial ceux de ceste maison de S. Pol. Il est vray semblable & chose certaine qu'il estoit esloigné de la grace de Dieu, de soy estre mis l'ennemy de ces trois Princes, & n'auoir vn seul amy qui l'eust osé loger pour vne seule nuict, & autre fortune n'y auoit mis la main que Dieu, & ainsi en est aduenu & aduiendra à plusieurs autres, qui apres les grandes & longues prosperitez tombent en grandes aduersitez.

Quand vn grand homme a tout perdu le sien, il ennuie bien tost à ceux qui le soustient. *Exemple de René Duc de Lorraine retiré en France apres que le Duc de Bourgongne eust pris son pays.*

Dieu prepare des vouloirs extraordinaires aux Princes quand il luy plaist de muer leur fortune. *Exemple du Duc Charles de Bourgongne qui s'obstina au second siege de Nancy, contre l'aduis de son Conseil.* Liu 5. ch.

Prosperité, Aduersité.

Vn mal ne vient iamais seul. Liu.3. ch. 5.

La prosperité rend les peuples orgueilleux. *Exemple de ceux d'Arras.* Liu. 4. ch. 3.

Les Princes sont orgueilleux & ne cherchent les vrais remedes en leur infortune, dont le premier est de retourner à Dieu & penser si en rien on l'a offencé, & s'humilier deuant luy, & cognoistre ses meffaicts: car c'est luy qui determine de tels procez sãs ce qu'õ luy puisse proposer nul erreur. Apres cela, fait grand bien de parler à quelque amy de ses priuez, & hardiment plaindre ses douleurs, & n'auoir point de honte de monstrer sa douleur deuant l'especial Liu 5. ch. 5.

amy, car cela allege le cœur & le reconforte, & les esprits reuiennent en leur vertu parlant ainsi à quelqu'vn en conseil, ou bien faut prendre autre remede par quelque exercice & labeur, car il est force puis que nous sommes hommes, que telles douleurs passent auec passion grande, ou en public, ou en particulier.

Liu. 5 ch. 7. En temps d'aduersité chacun murmure & mesprise toutes les œuures de l'affligé. *Exẽple du Duc de Bourgongne apres la perte des batailles de Granſſon et de Morat.*

Liu. 5. ch 5. Il faut tenir pour seur que les grandes prosperitez des Princes, ou leurs grandes aduersitez, procedent de la diuine ordonnance.

Liu. 1. ch. 16. Si les gens estoient touſiours bien sages, ils seroiẽt si moderez en leurs paroles, en temps de prosperité, qu'ils ne deuroient point auoir cause de changer leur langage en temps d'aduersité. *Les Flamends durant la vie & la prosperité de leur Duc, ne parloient pas au Roy ny du Roy en telle reuerence qu'ils ont fait depuis.*

L'affliction trouble l'esprit & muë la complexion. *Cela fut recognu au Duc de Bourgongne apres la bataille de Granſſon. Il ne fut iamais si sage qu'il auoit esté, sa colere & chaleur naturelle estoit si grande auparauant qu'il ne beuuoit point de vin, & apres on le luy faisoit boire tout pur.*

Diuision.

Liu. 1. c. 16. Par diuision se perdent toutes les bonnes choses du monde, & si est quasi impossible que beaucoup de grands Seigneurs ensemble, & de semblable estat, se puissent longuement entretenir, sinon qu'il y ait chef par dessus tous, & si seroit besoin que celuy là fust sage & bien estimé pour auoir l'obeyssance de tous.

Vn ſage Prince ayant pouuoir de dix mille hommes,& façon de les entretenir, eſt plus à craindre & eſtimer que ne ſeroient dix qui en auroiét chacun ſix mille,tous alliez & confederez enſemble, pour autãt qu'ils ont tant de choſes à demeſler & accorder entr'eux,que la moitié du temps ſe perd auant qu'il y ait rien conclud ny accordé. Liu.1.c.16.

Le vray ſigne de la deſtruction d'vn pays eſt quand ceux qui ſe doiuent tenir enſemble ſe ſeparent & s'abandonnent. *Exemple de la ville de Dinand, qui ſe ſepara de l'alliance qu'elle auoit auec la ville de Liege.* Liu.2.ch.1.

Les partialitez ſont bien à craindre à vn Royaume quand elles aduiennent,& y apportent de grands dõmages. *Exemple des diuiſions d'Angleterre entre les maiſons d'Yorck & de Lanclaſtre.* Liu.3.ch.7.

Quand vn diſcord commence,encores qu'il n'y ait que deux ou trois Princes,ou moindres perſonnages qui s'en meſlent, auant que ceſte feſte ait duré deux ans,tous les voiſins y ſont conuiez. Li.3.ch.8.

Partialité ne commença iamais en pays que la fin n'en fuſt dommageuſe,& mal-aisee à eſteindre. Liu 4.ch.9.

Les diuiſions ſont ſources de guerre par leſquelles vient mortalité & famine,& tous ces maux procedent de faute de foy. Liu 5.ch.18.

Il faut cognoiſtre (veu la mauuaiſtié des hommes, & par eſpecial des grands qui ne cognoiſſent & qui ne croyent point qu'il ſoit vn Dieu,) qu'il eſt neceſſité que chacun Seigneur & Prince ait ſon contraire pour le tenir en crainte & humilité:ou autrement nul ne pourroit viure ſous eux ny aupres d'eux.

Esmotions & seditions.

Aux troubles & seditions les plus meschants sont les plus hardis.

Liberalité.

Au Prologue. Les biens & les honneurs ne se departent point à l'appetit de ceux qui les demandent.

Li.5.ch.18. Le Roy Louys XI. donna beaucoup aux Eglises. En aucunes choses eust mieux vallu moins : car il prenoit des pauures pour le donner à ceux qui n'en auoiẽt aucun besoin. Au fort, en nul n'a mesure parfaicte en ce monde.

Iustice & iniustice.

xiii.5.ch.18. Il y a des Princes qui punissent sous ombre de iustice, & ont gens de mestier prests à leur complaire, qui d'vn peché veniel font vn peché mortel. S'il n'y a matiere ils trouuent des façons de dissimuler à ouyr les parties & les tesmoins, pour tenir la personne & la destruire en despence, attendant touſiours si nul ne se veut plaindre de celuy qui est detenu, & à qui ils en veulent. Si ceste voye ne leur est seure assez, & bonne pour venir à leur intention, ils en ont d'autres plus soudaines : & disent qu'il estoit bien necessaire pour donner exemple, & font les cas tels qu'ils veulẽt & que bon leur semble. A d'autres qui tiennent d'eux

& qui ſont vn peu forts, procedent par la voye de fait à leur dire. Tu deſobeys, ou fais contre l'hómage que tu me dois: & procedent par force à luy oſter le ſien, ſi faire le peuuent (au moins il ne tient point à eux) & le font viure en grande tribulation. Celuy qui ne leur eſt que voiſin (s'il eſt fort & aſpre) ils ne le laiſſent viure: mais s'il eſt foible, il ne ſçait où ſe mettre. Ils diront qu'il a ſouſtenu leurs ennemis, ou ils voudront faire viure leurs gens-d'armes en ſon pays, ou achepteront querelles, ou trouueront occaſion de le deſtruire, ou ſouſtiendront ſon voiſin contre luy, & luy preſteront gens. De leurs ſubiets, ils deſapointent ceux qui auront bien ſeruy leurs predeceſſeurs, pour faire gens neufs, pource qu'ils mettent trop à mourir.

Punition.

A voir les choſes que Dieu a faites de noſtre temps & fait chacun iour, ſemble qu'il ne veüille rien impuny, & peut-on voir euidemment que ces eſtranges ouurages viennent de luy: car ils ſont hors des œuures de nature, & ſont ſes punitions ſoudaines, & par eſpecial contre ceux qui vſent de violence & de cruauté, qui communément ne peuuent eſtre petits perſonnages, mais tres-grands, ou de Seigneurie, ou d'authorité de Prince. Lib. 4. ch. 3.

Iniures, offenſes & outrages.

Ceux qui ſont aux grandes authoritez, & les Princes,

Digitized by Google

doiuent beaucoup craindre à faire ny dire tels outrages,& regarder à qui ils les dient: car de tant qu'ils sót plus grands, portent les outrages à plus grand deſplaiſir & dueil, car il ſemble aux outragez qu'ils en ſeront plus notez pour la grandeur & authorité du perſonnage qui les outrage,& s'il eſt leur maiſtre ou leur ſeigneur, ils en ſont deſeſperez d'auoir honneur ne bien de luy, & plus de gens ſeruent pour l'eſperance des biens à venir, que pour les biens qu'ils ont ja receus. *Exemple du dementy que le Conneſtable donna en la conference de Roye au Seigneur d'Imbercourt.*

Prudence, Experience, Occaſion.

Liu. 1. ch. 3. I'ay veu peu de gens en ma vie qui ſçachent fuyr à temps, n'euiter leurs mal-heurs, ne cy, n'ailleurs : car les vns n'ont point d'experience d'auoir veu à l'œil leurs pays voiſins, qui eſt grand' faute à tout homme de bien, car auoir veu les choſes par experience cela donne grand ſens & grand hardement. Les autres ont trop d'amour à leurs biens, à leurs femmes, & à leurs enfans. Et ces raiſons ont eſté cauſe de faire perir beaucoup de gens de bien.

Liu. 1. ch. 3. Gens qui n'ont point d'experience ſouſtiennent aſſez d'arguz mal fondez, & à peu de raiſon. Parquoy faict bon vſer de l'opinion de celuy qui dit, *Que l'on ne ſe repent iamais pour parler peu, mais bien ſouuent de trop parler.*

Secret.

Digitized by Google

Secret.

Les premiers iours que les Princes ſe ſont departis l'vn de l'autre, tous les bons comptes de ce que l'on a remarqué en eux ſe dient en l'oreille & bas, & apres par inaduertance s'en parle en diſnant & en ſoupant, & puis eſt rapporté de deux coſtez, car peu de choſes y a ſecrettes en ce monde, par eſpecial de celles qui ſont dites. Liu. 11. ch. 8.

Science.

Vn Prince ou homme de quelque eſtat qu'il ſoit, ayant force & auctorité là où il demeure, & par deſſus les autres, s'il eſt bien lettré & qu'il ayt veu ou leu, cela l'amendera ou empirera : car les mauuais empirent de beaucoup ſçauoir, & les bons en amendent. Mais toutesfois il eſt à croire que le ſçauoir amende pluſtoſt vn homme qu'il ne l'empire, & n'y euſt-il que la honte de cognoiſtre ſon mal, ſi eſt-ce aſſez pour le garder de mal-faire, au moins de n'en faire pas tant, & s'il n'eſt bon, ſi voudra-il feindre de ne vouloir faire nul tort à perſonne, & en ay veu pluſieurs experiences entre les grands perſonnages, & que le ſçauoir les a retirez de bien mauuais propos, & ſouuent, & auſſi la crainte de la punition de Dieu, dont ils ont plus grande cognoiſſance que les gens ignorans qui n'ont ne veu, ne leu. Liu. 5. ch. 18.

Hiſtoire.

Liu. 2. ch. 6. C'eſt grand aduantage aux Princes d'auoir veu des Hiſtoires en leur ieuneſſe, eſquelles ſe voyent largemẽt de telles aſſemblees, & de grandes fraudes, trõperies & pariuremens, qu'aucuns des anciẽs ont faict les vns vers les autres, & pris & tuez ceux qui en telles ſeuretez s'eſtoient fiez. Il n'eſt pas que tous en ayent vsé, mais l'exemple d'vn eſt aſſez pour en faire ſages pluſieurs, & leur donner vouloir de ſe garder: & eſt, ce me ſemble, l'vn des grands moyens de rendre vn homme ſage, d'auoir leu les Hiſtoires anciennes, & apprendre à ſe conduire & garder, & entreprendre ſagement par icelles, & par les exemples de nos predeceſſeurs. Car noſtre vie eſt ſi briefue qu'elle ne ſuffit à auoir de tant de choſes experience. Ioint auſſi que nous ſommes diminués d'aage, & que la vie des hommes n'eſt ſi longue comme elle ſouloit, ny les corps ſi puiſſants.

Tous les liures qui ſont faicts ne ſeruiroient de rien, ſi n'eſtoit pour ramener en memoire les choſes paſſees, & qu'auſſi plus on void de choſes en vn ſeul liure en trois mois, que n'en ſçauroient voir à l'œil & entẽdre par experience vingt hommes de rang, viuãs l'vn apres l'autre.

Combien que les ennemis, ne les Princes ne ſoient point touſiours ſemblables, (encores que les matieres le fuſſent) ſi faict-il bon d'eſtre informé des choſes paſſees.

Digitized by Google

Nourriture.

Tous les hommes qui iamais ont eſté grands & faict grandes choſes, ont commencé fort ieunes. Et cela git à la nourriture, ou vient de la grace de Dieu. *Cecy eſt dit par l'autheur ſur la bonne nourriture du Roy Louys XI. ſans laquelle il luy euſt eſté impoſſible de trouuer ſource aux grands affaires qu'il eut au commencement de ſon regne, & pour blaſmer celle des Seigneurs de ſon temps qui n'eſtoient nourris & eſleuez qu'à faire les ſots en habillemens & en paroles.* De nulles lettres ils n'ôt cognoiſſance. Vn ſeul ſage homme on n'entremet à l'entour. Ils ont des Gouuerneurs à qui on parle de leurs affaires, & à eux rien, & ceux-là diſpoſent de leurſdites affaires, & tels ſeigneurs y a qui n'ont que treize cens liures de rente qui ſe glorifient de dire, Parlez à mes gens, cuidans par ceſte parole contrefaire les tres-grands ſeigneurs. Auſſi ay ie bien veu ſouuent leurs ſeruiteurs faire leur proffit d'eux, en leur donnant bien à cognoiſtre qu'ils eſtoient beſtes. Et ſi d'auanture quelqu'vn s'en reuient & veut cognoiſtre ce qui luy appartient, c'eſt ſi tard qu'il ne ſert plus de gueres. Liur. 1. ch. 3.

Les ſubjets d'vn Prince ſe doiuent bien douloir quand ils voyét ſes enfans mal nourris, & entre mains de gens mal conditionnez.

Nature.

Le ſens naturel parfaictement bon, precede toutes

Digitized by Google

autres ſciences qu'on ſçauroit apprendre en ce monde. *Exemple de Louys XI. qui ſans cognoiſſance de lettres a eu la reputation & l'effect du plus ſage Prince de ſon ſiecle.*

Eſperance.

A la fin du premier liure.

Tout bien conſideré noſtre ſeule eſperance doit eſtre en Dieu, car en ceſtuy là giſt toute noſtre fermeté & toute bonté, qui en nulle choſe du monde ne ſe pourroit trouuer. Mais chacun de nous le connoiſt tard, & apres que nous en auons eu beſoin, toutesfois vaut encores mieux tard que iamais.

Vieilleſſe.

Liu. 1. c. 1. L'ancien aage du pere fait endurer patiemment les hardieſſes du fils. *Exemple de Philippe Duc de Bourgongne qui diſſimula le mauuais traictement que le Comte de Charolois fit à ceux de la maiſon de Croï.*

Preuoyance.

Liu. 3. ch 8. Les ſages gens voyent de ſi loin que leur vie n'eſt pas ſuffiſante pour voir la moitié des choſes qu'ils preuoyent.

Vigilance & nonchalance.

Liu. 6. ch. 4. Aux Princes inſenſés qui font mal leurs affaires on

Digitized by Google

ne doit rien reprocher, mais ceux qui ont bon ſens & ſont de leurs perſonnes bien diſpoſez, & n'employent point le temps à autre choſe qu'à faire les fols & à eſtre oiſifs, on ne leur doit point plaindre quand mal leur aduient: mais ceux qui departent le temps, & ſelon leur aage, vne fois en ſens & en conſeil, autresfois en feſtes & en plaiſirs, ceux là ſont bien à loüer, & les ſubiets bien-heureux d'auoir tel maiſtre.

Il faict bon bien faire tandis qu'on a loiſir, & que Dieu donne ſanté & entendement aux hõmes. *Exemple de Louys XI. qui remit aux derniers iours de ſon regne de pourueoir aux deſordres & miſeres de ſon Royaume, & fut preuenu de la mort en ces diſcours.* Liu. 6. ch. 6.

Orgueil & preſomption.

C'eſt vne folie de ne craindre ſon ennemy & ne vouloir craindre rien. *Exemple du Roy Edoüard IIII. qui ne ſe ſoucioit des menees que faiſoit le Comte de Vvaruich lequel le chaſſa d'Angleterre.* Liu. 3. ch. 5.

Il n'y a nulle occaſion pourquoy vn Prince doiue pluſtoſt encourir l'ire de Dieu, que de ce que toutes les graces & honneurs qu'il reçoit en ce monde, il les eſtime tous eſtre procedez de ſon ſens & de ſa vertu, ſans les attribuer du tout à Dieu comme il doit. *Exemple du Duc de Bourgongne.* Liu. 7. ch. 9.

L'on ne doit trop eſtimer de ſoy par eſpecial vn grand Prince, mais d'en connoiſtre que les graces & bonnes fortunes viennent de Dieu. Liu. 1. ch. 4.

C'eſt grand' faute à vn Prince d'eſtimer plus ſon opinion que de pluſieurs, & cela leur donne aucunefois de grandes douleurs & pertes qui ne ſe peuuent Liu. 6. ch. 7.

recouurer. *Exemple du Roy Edoüard IIII. qui ne creut le conſeil qu'on luy donna d'aſsiſter la Princeſſe de Bourgongne contre le Roy.*

liu.ſ. ch.ſ. Les Princes orgueilleux en leurs infortunes ne cherchent les vrays remedes & ne recourent à Dieu qui ſeul determine les procez des batailles.

Perfidie.

Liu.ſ. ch.6. Toutes les raiſons ne ſçauroient couurir la faute de foy & d'honneur. *Contre le Duc de Bourgongne qui permit que le Conneſtable fut pris apres luy auoir donné ſauf conduit.*

Liu.ſ. ch.6. Vn bon Prince ne doit iamais conſentir à aucun vilain tort ny deſloyauté, quelque conſeil qu'on luy en ſçache donner.

Deuoir.

Vouloir eſpouuanter ſon maiſtre & le tenir en ſuſpicion, n'eut iamais bonne iſſuë. *Exẽple du Comte d'Armagnac & du Conneſtable de S. Pol.*

Liu. 3. c. 12. L'audace vient volontiers à ceux qui ont bien ſeruy, car il leur ſemble que leurs merites ſont tels, que l'on doit beaucoup endurer d'eux, & qu'on ne s'en peut paſſer. Mais les Princes au contraire ſont d'opinion qu'on eſt tenu à les bien ſeruir, & le tiennent bien en leur dit, & ne deſirent qu'à ſe dépécher de ceux qui les rudoyent.

Ceux qui diſent ou eſcriuent des choſes preſque oppoſites à leurs penſees, prennent beaucoup de peine pour abbreger leur vie.

Digitized by Google

Homme de bien.

Il n'y a point de peril de mettre vn affaire entre les mains d'vn homme de bien & d'honneur. *C'eſt le iugement que fit Louys XI. du Seigneur de Leſcun, lequel encores qu'il ſuiuit le party contraire au Roy, ſi ne voulut il auoir intelligence auec les Anglois, ny conſentir que les places de Normandie leur fuſſent baillees.* Liu. 3. c. 11.

La perſonne d'vn homme ſeul eſt aucunefois cauſe de preſeruer ſon maiſtre d'vn grand inconuenient: encore qu'il ne ſoit de ſa maiſon, ne de lignee grande, mais que ſeulement le ſens & la vertu y ſoient. *La perte de Cohin fut cauſe de celle de Nancy pour le Duc de Bourgongne.* Liu. 5. c. 5.

FIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE DES PRINCIPALES matieres, ſentences & obſeruations de l'Hiſtoire de Louys XI.

A

Age du Roy Louys XI. 562
L'aage doit eſtre conſideré aux grandes entrepriſes. 103
Abouchement du Roy Louys XI. & du Comte de Charolois. 156
Accord paſſé entre le grand Maiſtre de Rhodes & Baiazet. 537
Accord du Duc de Bretagne auec le Roy Louys XI. à Ancenis, le 24. Septembre 1468. 224
Accord entre le Duc de Gueldre & ſon fils. 409
Actions des hommes ſe prennent à deux anses. 19
L'accouſtumãce eſt le ſeul allegement des miſeres inuitables. 9
Admoneſtemens doucement ſeueres du Roy au Dauphin. 14
Aduerſité inſupportable à ceux qui ont touſiours gouſté la proſperité. 460
Aduantage de l'Infanterie. 447
Adultere eſt vne curioſité de la volupté d'autruy, dit Plutarque. 368
Ægyptiens ne permettoiẽt que les enfans de leurs Roys euſſent autour d'eux des perſonnes mal neées & peu genereuſes. 10
Ægyptiens adoroient autant de Dieux que la terre leur produiſoit de fruits, & les Aſſyriens autant qu'ils auoient de villes. 617
Ce que dit Ænee aux Latins le venãs prier pour auoir leurs morts & les enterrer. 39
Affections du Conneſtable de ſainct Paul. 154
Agetilaus diſoit qu'il viuroit bien ſans gardes s'il commandoit à ſes ſubiets comme vn bon pere à ſes enfans. 527
Agis encouragea ſes ſoldats voyant ceux d'Argos vaincus ſe rallier pour combattre. 137
Agnes de Bourgongne mariee à Philippe de Sauoye, l'an 1471. 658
Agripine ne faiſoit ſemblant de ne s'eſtre apperceuë que Neron la vouloit tuer. 150

ALEXANDRE.

Alexandre ſe fit enſeigner la Geometrie pour apprendre la grandeur de la terre. 516
Alexandre à ſeize ans rompit les Negariens, & ſe trouua à la bataille de Cheronnee. 16. quoy que victorieux ne voulut veoir les beautez qui le pouuoient vaincre. 57. s'engagea trop à la deffaicte de Darius. 131
Alexandre tyran de Phere, viuoit en deffiance. 554
Albanaſar diſoit que la Religion Chreſtiene dureroit iuſques à l'an 1460.
Adolphe de Gueldres reuient en deuoir pour n'y demeurer guiere. 410. il auoit eſpouſé Catherine de Bourbon fille de Iean Duc de Bourbon, & d'Anne de Bourgongne ſœur de Philippe. 412
Alliance premiere de France auec les Suiſſes. 416

ALPHONSE.

Alphonſe croyant par les regles de ſon Aſtrologie que le puiſné de ſes fils ſeroit plus capable à regner, le nomme sõ ſuc-

ceſſeur, malheur qui en arriua. 61
Alphonſe d'Arragon mort à Naples, l'an 1458. 97
Alphonſe fils du Comte de Tholoſe a regné en Eſpagne. 99
D. Alphonſe II. fils de Iean II. Roy de Caſtille meurt de peſte à Cardegnoſa. 240
Alphonſe Docteur de Madrigal. 351
Alphonſe Roy de Portugal à Tours. 349. fut declaré Roy de Caſtille. 350
Alphonſe V. Roy d'Arragon frere de Iean I. Roy de Nauarre. 420
D. Aluaro de Lune abuſoit de la grandeur de ſa charge. 349
Amaſis faiſant la guerre aux Arabes fit marcher apres les Egyptiens les ſtatuës des Dieux qu'ils adoroient. 427

AMBITION.

L'ambition ne cõcentre iamais ſes racines ſinon aux ames vigoureuſes. 213
Ambition s'efforce de diuiſer ce qu'elle ne peut rompre. 237
L'ambition n'eſt iamais ſi haute qu'elle ne penſe encore à monter. 157
Ambition de regner n'eſt retenuë ny du reſpect de la pieté, ny des mouuemens de la nature enuers les enfans de l'ambitieux. 315
Ambroiſe de Cambray referendaire du Pape Calixte IIII. 255
Amedée Duc de Sauoye l'an 1437. ſe retire à Bipaille en vn monaſtere de Religieux de ſainct Maurice, & y prit l'habit. 33
Amé III. Duc de Sauoye ſucceda à Louys II. ſon pere, eſpouſa Yolande de France 348
Amé VIII. premier Duc de Sauoye & ſes alliances. 634
Amiens eſt l'obiect des yeux du Comte de Charolois. 102
Amitié qui vient par philtres & autres boiſſons amoureuſes ne dure pas. 94
Amitiés & alliances ont duré long temps entre les François & les Caſtillans. 99
Amour puiſſant corps de garde à la perſõne du Prince. 527
Amurath ſe ſaiſit du Royaume d'Epire apres la mort de Iean de Scanderberg. 193. ſes guerres. 194. & ſuiuãs, ſa mort. 196
Anaxagoras diſoit qu'il eſtoit au monde pour admirer le Soleil. 400
Anglois fort prompts & deliberez pour paſſer en France. 284
Anglois chaſſez de Paris le 27. Feburier 1436. Pariſiens les voyans embarquer ſur la Seine pour aller à Roüen crioient à longue huée, *à la queuë, à la queuë*. 15. appellent Iean Thalbot leur Achille. 48. ceſſent leurs diſcordes ciuiles pour faire la guerre aux François. 86
Anne Royne de France & Ducheſſe de Bretag e. 421
Anne Reyne de Boheme & d'Hongrie. ibid.

AMBASSADE ET AMBASSADEVRS.

Ambaſſadeurs du Roy de Caſtille à Charles VII. demandãs ſecours contre l'Anglois, l'an 1411. 99
Ambaſſadeurs doiuent eſtre perſonnes de creance & de reputation. 402
Ambaſſadeur du Roy Louys XI. à l'Empereur Frideric. 282
Ambaſſadeurs ont ſouuent engagé leurs Maiſtres à des voyages fort ruineux. 353
Vn Ambaſſadeur ne doit point ſupprimer les paroles de brauade, ny de menace qu'il entend dire par le Prince auquel il eſt enuoyé. 109
Ambaſſadeurs de Sparte enuoyez à Xerxes, & ce qu'ils dirẽt à Gidarme qui loüoit la felicité de ceux qui ſeruoient le Roy. 82
Angleterre dominee par les Anglois, Danois, Saxons & Normands. 85
Anne de France aiſnee du Roy Louys XI. mariee au Comte de Charolois. 148
Anne de France attire à ſon party Charles Comte d'Angouleſme contre le Duc d Orleans. 525
Anne de Cypre mariee à Louys de. 201
Anciens ont eu grand reſpect aux noms. 9
André Medecin Eſcoſſois grand Sorcier. 378
Annibal pillant les maiſons d'autour de Ro-

Digitized by Google

me deffendit que l'on touchaſt à celle de Fabius Maximus. 387
Annibal gaigna ceux qui tenoient les paſſages pour de l'argent. 668
Antipater Roy de Macedoine diſoit qu'il auoit deux amis d'Athenes, Phocion & Demades. 554

ANTHOINE.

D. Anthoine de Venetis Eueſque de Leon, Legat du Pape en Eſpagne. 351
Anthoine de Chabanes frere de Iacques grand Maiſtre de France ſous Charles VII. 46
Anthoine de Chaſteau-neuf Seigneur du Lau, grand Bouteiller de France, fauory du Roy Louys XI. perit mal. 626
Anthoine de Vaudemont demanda à l'Empereur Sigiſmond l'inueſtiture du Duché de Lorraine au Concile de Conſtance contre René d'Anjou. 462
Apulee dit que pour eſtre Roy en Perſe il falloit eſtre Magicien. 379
Archelaus embaraſſa ſon camp de pieces de bois pour deffaire les Elephans de Sylla. 130
Archidamus fils d'Ageſilaus diſoit que les moutons ne ſçauoient qu'vne notte. 319.
Ariſton diſoit que la pauureté eſtoit vne lampe qui faict voir les miſeres du mõde. 353
Ariſtote parle d'vn rocher qui s'allume entouré d'huile. 318

ARMEE.

Vne armee auec le temps ſurmonte toute ſorte d'accidens. 363
Armee du Comte de Charolois en France. 125
Armee du Pape & du Roy de Naples contre les Florentins. 387
Armee d'Eſpagne ne peut arriuer deçà les Pyrenees qu'elle ne ſoit à demy deffaicte. 100
Armées ne s'entretiennent ſans les tributs. 450
Armee du Duc de Bourgongne ſur la frontiere d'Allemagne. 278. celle du Roy Louys XI. ſur les terres du Duc de Bourgongne. 282
Armee du Duc de Bourgongne puiſſante en hommes & en artillerie. 336
Arras rendu à compoſition au Roy Louys XI. 22. Deputez d'Arras pendus. 405. ancienne, & enuieillie malueillance de ceux d'Arras contre les François. ibid.
Arreſt de mort contre le Duc d'Alençõ. 612
Arſenius ſe ſauua aux deſerts car Arcadius ſon diſciple auoit deliberé de le faire mourir. 372
Arthus de Bretagne eſleu Conneſtable de France. 155
L'artillerie eſt cauſe que la guerre ſe faict maintenant plus iudicieuſement. 453
Artillerie de bronze. 455
Aſclepiades eſtant deuenu aueugle diſoit que l'aueuglement luy apportoit ce contentemẽt, de ne marcher qu'accompagné. 442

ASSEMBLEE.

Aſſemblee des chefs de la Ligue pour parler aux Deputez de Paris.
Aſſemblee du Senat de Baſle. 481
Aſſemblee de Noyon. 13. d'Arras pour la paix entre le Roy Charles VII. & Philippe Duc de Bourgongne. 58
Aſſemblee des Princes mal contens en l'a 1442. tenuë à Neuers. 591
Aſſẽblee arreſtee en la ville d'Amiens au 1. Decẽbre 1471. de Bouuines entre les Deputez du Roy & du Duc de Bourgõgne. 268. leur conference. 269
Aſſiette de Veniſe naturellement inexpugnable. 206. elle a banny l'art militaire, dit le Cardinal Contarin. 207
Aſtrologie iudiciaire prohibee par les raiſons d'Epiphane. 679
Attentat commandé par le Prince d'Orange. 433
Attilius Regulus Chef d'Armee contre Cartage, demanda permiſſion au Senat de retourner en ſes maiſons pour remettre ſes terres que ſes Fermiers auoient laiſſees en friche. 156
Amaloc Cõneſtable decapité à Vailledolit l'an 1453.
L'auarice qui vient ſur la fin de la vie n'eſt point excuſable. 633

Auarice de l'Empereur Frideric. 443
Audiance du Roy Henry III. au retour de Pologne. 632

AVGVSTE.

Auguſte ſur ſes vieux iours fit paſſer la Loy Papia au Senat. 419
Auguſte fut autheur du conſeil à Tybere *coercendi intra terminos Imperij*. 462
Auguſte Cæſar ayma deux hommes principalement. 402
Auguſte reſtaura le Theatre de Paul Emile. 618
Auguſtales fut vn Ordre de Cheualiers fait par Tybere. 217
Augure qui ſe preſenta à Pompee & ce qu'il luy dit. 218

B

Baiazet fils aiſné de Mahomet. Office qu'il fit au Roy. 534. craignoit Zizimi. 537
Bains ſont de l'equipage de l'amour & de la volupté. 164
Cardinal la Balue inuenteur des cages de fer, y fut logé le premier, & y demeura 14. ans, 611
Balue auoit beaucoup de creance aupres du Roy. 79. auoit l'eſprit remuant. So. ce que S. Germain Procureur General du Roy, luy dit. ibid.
Balue Cardinal empriſonné l'an 1469. 489
Burry aſſiegée par le Roy Alphonſe d'Arragon. 468
Baſle interdicte. 482
Baſle en Suiſſe, aſſiegee par le Dauphin auec 30. mille hommes. 35. entre en conſeil pour aduiſer aux moyés de faire entrer le ſecours ſans peril. 36
Baſtard d'Armagnac fauory de Louys XI. 31. fut fait Admiral de France par le meſme Roy: luy donne aduis que le Comte d'Armagnac traictoit d'alliance auec l'Anglois. ibid.

BATAILLE.

Bataillon de gens de pied bien ordonné eſt appellé vne muraille. 35
Bataille de Guinegaſte. 429
Bataille donnee & perduë par le Duc de Bourgongne. 362
Bataille de Beneuent le 10. Feburier. 1265. 505
Bataille de Vvarnes la plus celebre de celles d'entre les Chreſtiens & les Turcs. 538
Bataille d'Ouie de l'an 1467. 351
Bataille d'Azincourt. 5
Bataille de Furmigny 15. Auril. 1450. 48. de ſainct Alban. 1456. 86. de Mont-lehery 128
Bataille de Morat gaignee par les Suiſſes. 345
Bataille de Bouuines au mois de Iuillet. 1214. 608
Bataille de Bocqueſeiche. 466
Battiſta Zeno Cardinal reſiſta au Pape qui vouloit excommunier Ferrare. 475
Baudouin baſtard de Bourgongne ſe retire au ſeruice du Roy Louys XI. 223
Beatrix de Nauarre. 519
Beatrice veufue de D. Ferdinand de Portugal, tante de la Royne de Caſtille. 356
La beauté & la grace ſont de puiſſans charmes d'amour, diſoit Olympias mere d'Alexandre. 94
Bernard Comte d'Armagnac Conneſtable de France. 258
Bertrand de Gueſclin eſtoit à la bataille de Mont-lehery dõnee contre les Anglois. 129. refuſa d'accepter la charge de Conneſtable, parce qu'il eſtoit ſimple Cheualier. 331
Cardinal de Beſſurion natif de Trebiſonde. 670
Biton porta vn grand taureau ſur ſes eſpaules. 199
Maiſon de Bethunes a produit pluſieurs grands Capitaines ſous le nom de Robert de Bethunes. 371
Blanche Comteſſe de Foix Royne de Nauarre, eſt repudiee de Henry l'impuiſſant. 421
Biorix Roy des Cimbres preſenta bataille à Marius Conſul. 231
Bien-faicts, qui premierement les demande de ceux qui en ont beſoin, & que la neceſſité preſſe, fait de grands effects, &

reſſemblent ces legers remedes qui donnez à propos ſoulagét beaucoup les malades. 734
C. Bloſius diſoit qu'il feroit tout ce que Tyberius Gracchus luy diroit. 130
Maiſon de Bodie auſſi toſt abbatuë que releuee. 378
Bonté du Prince oblige les cœurs meſmes apres ſa mort. 110
Bombarde faicte à Tours. 455
Borſio d'Eſt Duc de Ferrare. 471. auoit entretenu curieuſement l'amitié de la Seigneurie de Veniſe. 472
Bordeaux repris par le Roy Charles VII. y fit faire deux Chaſteaux, Trompette & du Han. 266
Branche de Vaudemont. 463
Bruck au pays d'Eignen appartient au Cõte de Berne. 35
Bulle du Pape Pie II. contre les appellations au Concile. 72. fut addreſſee à l'Vniuerſité de Colegne. 76
Burkard Mouchen appellé des François Burgo le Moine. 35

C

Calomnie pire que l'enfer. 538
Campobache quitte le Duc de Bourgongne, portoit pour deuiſe le figuier de Meſala. 361
Cantõs des Suiſſes ſont maintenus en leur premier Eſtat populaire. 588
Bon Capitaine eſt celuy qui a la prudence & la valeur. 366
Caracalla ayant fait mourir ſon frere Geta, commanda à Papinian d'en faire ſes excuſes au Senat, & de ce que luy dit Papinian. 627
Caſtille & Arragon n'eſtoient au commẽcement que Comtez. 417. quand faicts Royaumes. ibid.
Catherine de Foix Royne de Nauarre. 516
D. Catherine femme de Iuan de Portugal. 510
Ce que dit Caton aux Romains diſant que le commandement des femmes eſtoit honteux. 374
Caualerie fait ſon effect aux combats plus promptement. 448
Chariot de la vengeance à quatre roues. 437

CHARLES.

Charles d'Anjou frere du Roy S. Louys. 387
Charles de Bethunes fils de Robert Comte de Bethune, mort à xj. ans. 506
Charles de Blois eſpouſe Ieanne de Bretagne. 518
Charles de Bourbon Comte de Soiſſons. 525
Charles V. fit traduire en Fráçois pluſieurs liures d'Aſtrologie. 679
Charles VII. a eſté le reſtaurateur de la France. 60. quitte ſon logis au Roy Louys XI. 65. grande diſſemblãce d'humeurs entr'eux deux. 68. enuoye ſes Ambaſſadeurs au Pape pour le bien general de l'Egliſe. 70. ce qui luy fut rapporté ſur la reſolution du Pape. 72. ſon regne fut regretté de tous. 85
Charles VII. erige la Seigneurie de Laual en Comté. 514
Charles VI. exhereda le Dauphin ſon fils, & donna la Couronne de France à Henry V. Roy d'Angleterre. 7. pour l'infirmité de ſon eſprit ſe laiſſoit gouuerner par Louys Duc d'Orleans ſon frere. 2. il eut cinq fils. 7. recru de l'affliction de la mort de Marguerite Stuart qu'il aymoit. 41
Charles ſecond Vicomte de Milan, ce qu'il donna à ſa fille mariee à Lyonnet fils du Roy d'Angleterre. 662
Chauuin Chãcelier faict empriſonner par le Roy Louys XI. 397. & apres deux ans & demy de priſon meurt de langueur. 329.
Chreſtiens aux guerres contre les infidelles auoient ſouuent ce mot pour eſperance de victoire. *La Croix ſera victorieuſe.* 429
Charles Duc de Bourgongne ſurnommé de pluſieurs le Trauaillant. 367
Ciffron maiſtre d'Hoſtel du Duc de Lor-

raine n'eſt ouy voulant découurir l'infidelité de Campobache. 360. deuiſe de Campobache. 361
Claude de la Chaſtre, & ce que le Roy Louys XI. luy dit. 618
Vn cœur grand eſt bien ſenſible & delicat aux offenſes publiques. 357
Clouis a guery le premier des eſcroüelles. 577
Ancienne compagnie des cens Gentil-hõmes de la garde du corps du Roy. 618
Comté de Roche ſur-Yon, achepté par Ieã Comte de Vendoſme, de René Roy de Sicile. 657
Comté de Poictou. 508
Comté de Poictou, & la ville de Poictiers reünie à la Couronne par le Roy Charles VII. 519
Pluſieurs Cõtez en la Maiſon d'Albret. 518
Corps du Duc de Bourgõgne tué à la bataille, ne ſe trouue. 364. eſt recogneu par vn Medecin Portugais, par le baſtard de Bourgongne, par Oliuier de la Marche, & par ſes valets de Chambre. Ibid.
Confeſſion du Duc de Nemours. 614
Conſcience agitee du remors de ſes cruautez & inhumanitez, ſouffre de terribles ſupplices ſans mourir. 619
Conſeil ordonné pour la Regence du Roy & du Royaume. 376
Coſme de Medicis ſurnommé le Grãd. 384
Couſtume de Louys XI. aux ceremonies. 594
Creation des Herauts. 599
Credit des Aſtrologues. 678

CRVAVTE'

Cruauté du Bariſel de Rome. 491
Cruauté eſt vn vlcere de l'ame prouenant de ſa foibleſſe & laſcheté. 369
Cruauté donne aux Princes les tiltres de Cyclops, Buſire, Phalaris, Typhon, & autres. 380
Cruautez & paillardiſes du Duc de Milan. 372

D

DAVPHIN.

Dauphin fils du Roy Charles VI. exheredé par ſon pere pour donner la Couronne à Henry V. Roy d'Angleterre. 1. ſource d'vne iliade de malheurs qui ſuiurét.
Mort du Dauphin & du Duc de Lorraine, auance le comte de Ponthieu au premier degré des Princes du sãg. Tous les princes & Seigneurs qui auoiẽt ſuiuy la maiſon d'Orleans, ſe rendent à luy. 5. la Reyne ſa mere ſe declare cõtre luy Regente du Royaume, maintenuë en icelle par le Duc de Bourgongne. là meſme.
Dauphin remis en grace auec le Roy Charles VII. 22. ne veut abandonner ſes ſeruiteurs. 24. ordre que le Roy met en la maiſon du Dauphin. 26
Le Dauphin au ſiege de Tartas. 31
Le Dauphin prend l'iſle Iordain, faict priſonnier le Comte d'Armagnac. 32. fut enuoyé en Normandie en qualité de Lieutenant General. Chaſſe les Anglois de Dieppe. Eſt enuoyé en Languedoc, paſſe en Alſace, prend Mont belliard. Aſſiege Baſle. 33. quitte le ſiege, & ſe retire en Lorraine. 39
Dauphin ennemy de la belle Agnes, qui fut mariee au Comte de Mauleurier. 45. Il ſort de la Cour, regrets du Roy pour ſon abſence. 48. plainctes faictes contre luy. 49. ſe retire en Flandres. 50. y eſt honoré comme fils de France. 52. enuoye ſes Ambaſſadeurs au Roy. Eſt deſpoüillé de ſon reuenu du Dauphiné. 53
Declaration de la Nobleſſe d'Auuergne pour le Roy Charles VII. 20. arme contre le Dauphin, prend S. Maixant. 21
Dementy dõné au Seigneur d'Imbercourt par le Conneſtable de S. Paul. 271
Depeuplement de Paris. 159
Deputez d'Arras pendus au nombre de vingt & deux. Redditiõ d'Arras à compoſition, au Roy. 405
Deſolatiõ de la Maiſon de Bourgõgne. 635
Deſplaiſir du Roy Charles VII. 587
Different pour les terres de Bearn, Foix, & Bigorre. 517
Droicts de la Maiſon d'Anjou ſur Naples. 385

Digitized by Google

DVC.

Le Duc d'Athenes mourut à la bataille de Poictiers. 388

Iean Duc d'Alençon eſpouſa Marie d'Armagnac. 256

Le Duc Louys de Sauoye en Frãce, pour ſe plaindre de Philippe ſon ieune fils. 104

Duc d'Alençon mis en liberté. 331

Duc de Berry ſe retire en Bretagne. 111. ſon manifeſte. 112

DVC DE BRETAGNE.

Duc de Bretagne demande la paix au Roy. 265

Intelligence du Duc de Bretagne. 396. recherche l'amitié du Roy, qui découure ſes menees en Angleterre, & faict voir au Chancelier de Bretagne le double ieu. 397. Pierre Lãdays ſoupçõné de trahiſon, Maurice Bromel le iuſtifie. Haine de Landays contre le Chancelier Chauuin. 398. Mort du Chancelier en priſon. Procez faict à Landays, eſt pendu à Nantes. 399. Miſere du Duc Iean de Bretagne. 400

Duchez de Guyenne & de Normandie offerts au Roy d'Angleterre par le Roy Charles VII. pour auoir la paix. 13

DVC DE BOVRGONGNE.

Duc de Bourgongne fuit en Flandres puis reuient à Paris. 3. eſt accuſé d'auoir faict mourir le Duc d'Orleans & le ſouſtient, demãde pardõ au Roy Louys à genoux, 3. obtient le ſouuerain gouuernemẽt des affaires. 4. Charles Duc d'Orleans luy enuoye vn cartel de deffi: là meſme.

Declaration du Duc de Bourgongne. 59

Duc de Bourgõgne va voir ſa Mere à Bruxelles. 110

Duc de Bourgongne rauage la Normandie. 265

Duc de Bourgõgne deſire de ſe faire Roy. 267. va à Treues pour ſe faire Couronner par l'Empereur, mais l'Empereur ſe mocque de ceſte demãde. 268. le duc paſſa par la Comté de Ferrette: là meſme.

Duc de Bourgõgne prend poſſeſſiõ du Duché de Gueldres. 276. entrepred le ſiege de Nuz ſur le Rhin, le Roy eſt bien aiſe qu'il embraſſe pluſieurs deſſeins pour s'y embaraſſer. 277. le Duc faict venir en France le Roy d'Angleterre. 278. armee du Duc ſur la frõtiere d'Allemagne. 279. les Suiſſes & quelques villes d'Allemagne ſe liguent contre luy. 280. qui aſſiegent & prennent Hericourt, là meſme: intelligence du Conneſtable de S. Paul auec le Duc. 283. ſe iette entierement de ſon coſté. 284. le Duc eſt preſſé des Anglois. 290. leue le ſiege de Nuz par force, va trouuer le Roy d'Angleterre à Calais. 291. le Conneſtable l'aſſeure d'ouurir les portes de S. Quentin.

Duc de Bourgongne r'entre à S. Quentin. 332. declare la guerre au Duc de Lorraine. 333

Le Duc de Bourgõgne ſe ſaiſit de la Lorraine. Veut venger l'iniure du Comte de Remont. 335. les Suiſſes le prient de les laiſſer en paix. 336. legere accuſation de la guerre contr'eux. 337. Il eſtale toutes les richeſſes de ſa Maiſon au ſiege de Granſon: Suiſſes la viennent ſecourir apres ſa perte: rencontre de deux armees à Granſon. 338. Eſtendards des Cantons des Suiſſes. L'armee du Duc rangee en deux gros bataillons. 339. les Suiſſes gaignent la victoire & reprennent Granſon. 340. courage du Duc apres la perte de la bataille. 341. en aduertit le Roy qui eſtoit à Lyon. 342. Le Duc aſſiege Morat. Bataille de Morat gaignee par les Suiſſes. 345. ſe rendent maiſtres du pays de Vaux. 346. Geneue compoſe auec eux. Extréme affliction du Duc apres la bataille: là meſme. Eſtat du Duc apres ceſte bataille. Eſt meſpriſé de ſes amis. 357. le Duc de Lorraine entre en ſon pays, le Duc en reuanche aſſiege Nancy. 358. les Suiſſes enuoyent ſecours au Duc de Lorraine, chargẽt ſur les Bourguignons. 359

Campobache quitte le Duc de Bourgongne. Le Duc meſpriſe le conſeil. 361. bataille donnee & perduë par le Duc 362. ſon corps tué à la bataille, ne ſe

trouue. eſt recogneu par vn Page, eſt enterré à Nancy. 364. le Roy eſt aduerty le lendemain de ceſte mort, quel eſtoit l'humeur du Duc. 365. ſon ambition. 366. ſurnommé le trauaillant, deuint preſomptueux & inſupportable depuis la bataille de Mont-lehery. 367

Ducheſſe de Bourgongne Infante de Portugal, porte ſon mary au traicté d'Arras. 12

Ducheſſe de Sauoye conduite à Rouure s'accorde auec les Suiſſes. 347

E

EDOVARD.

Edoüard Comte de la Marche ſuccede au pouuoir de ſon pere. 90

Edouard fils de Richard Duc d'Yorx. 90

Edouard deuint amoureux d'vne vefue, & l'eſpouſe contre l'aduis de ſon Conſeil. 93

Edoüard IIII. ſe declare pour le Bourguignon. 142

Edoüard d'Angleterre enuoye l'Ordre de la Iartiere au Comte de Charolois. 141

Edoüard Roy d'Angleterre vient en France, meſle ſes intereſts auec ceux du Duc de Bourgongne, & les fauſſes aſſeurances que le Duc luy donne. 285

Edoüard Roy d'Angleterre fort beau Prince. 304. Il declare que le Duc de Bretagne eſt ſon amy. 307

Eloge de Charlemagne fondateur de l'Vniuerſité de Paris. 579

Entree de la Royne femme du Roy Louys XI à Paris. 163

Entree du Duc de Bourgongne à Gand. 177

Entree de Madame la Dauphine à Paris. 556

ESCOSSE.

Diſpute en Eſcoſſe pour la Regence. Les Eſcoſſois haiſſet l'empire des femmes. 374. appellent les Reynes femmes des Roys. 375. Conſeil ordonné pour la Regence du Roy & du Royaume d'Eſcoſſe. Robert Bodio fauory du Roy d'Eſcoſſe. 376. les grands coniurent contre luy. Le Parlement cõdamne Bodio. 377. ſon fils ſe retire en Flandres. L'eſprit & le bon naturel du Roy ſe deſbauchent. 378. André Medecin Eſcoſſois grãd ſorcier, le Roy s'addonne aux ſorceleries & preſtiges. 379

Eſtats aſſemblez à Clermont. 22

F

Factions des Brãmontois & Grammontois. 96

Factions des Orleannois & Bourguignõs. 2

FERRARE.

Guerre contre les Ferrarois. 471

Venitiens declarent la guerre à Hercule d'Eſt. 472. Sixte eſt pour les Venitiens, puis ſe declare contr'eux. 472. Frideric de Gonzague. Paix accordee. 473. Regrets que Sixte en a. Sa reſponſe magnanime. 474

FLORENCE.

Florence en cent ans a changé ſept fois d'Eſtat. 388. Serment des Gouuerneurs & Gonfalonniers de Florence. 389. Ligue des Venitiens & des Florentins. Le Pape deſire faire la paix entr'eux. 391 les Ambaſſadeurs de France font ouuerture des moyens d'y paruenir. Le Pape commis ſur les articles au Conſiſtoire. 394. reçoit les Ambaſſadeurs de Veniſe. Milan, Florence liguez enſemble, demandent ſuſpenſion d'armes & de cenſures. 395. conditions de paix refuſees, doleance du Pape. 395

Fin tragique de Gilles de Bretagne. 141. & adiourne ſon frere deuant Dieu. 142

Ferdinand Roy de Naples recherche l'alliance de la Royne de Cypre. 204

La France a touſiours eſté l'azyle des Papes. 75

Les François ont meſpriſé la marine. 289

Les François & les Caſtillans s'entrebattent. 100

G

Galeas Duc de Milan eſtoit beau-frere du Roy Louys XI. 622

Digitized by

Gantois promps aux eſmotions, entreprénent de commãder. 406. Ambaſſadeurs contredits & confus.
Gironne aſſiegee par les François. 243
Grandeur de la maiſon de Bourbon. 592

GVERRE.

Premieres guerres des Veſitiens. 207
Guerres entre les Roys de France & la maiſon de Bourgongne. 1
Guerre en Franchemont. 192
Guy Comte de Flandres eſpouſe Mahaud fille & heritiere de Robert de Bethunes. 505

H

Harangue du Preſident au conſeil Delphinal. 586
Hayne de Louys XI. contre le Parlement. 622

HENRY.

Henry VI. refugié en Eſcoſſe. 91. eſt renfermé en la tour de Londres par Edoüard. 92
Henry VI. Roy d'Angleterre Couronné à Noſtre Dame de Paris. 85. coniuration contre luy.
Herault qui apporte lettres de deffy au Roy, & luy declare la guerre. 286 le Roy Louys XI. luy parle à part, & luy donne vn preſent pour ne rien hazarder. 287

I

Iean II. Duc de Bourbon. 528. ſa fidelité. 529. cõmande en l'armee du Roy. N'approuue la guerre d'Artois. Void ſes officiers preuenus. 531. ſouſtient ceſte iniure patiemment. 532
Importance de la Duché de Normandie. 212
Inceſte du Comte d'Armagnac. 255
Iſabeau de Bauiere, femme du Roy Charles VI. femme ambitieuſe. 1
Inſolence du Duc de Sommerſet. 85
Intelligences continuelles entre la maiſon de Bourgongne & celle de Bourbon. 233. guerre declaree, là meſme.

L

LIEGE.

Liege ſe reuolte contre le Duc de Bourgongne. 164. ſe rend à luy. 175. les murailles ſont abbatuës. 176
Ligue des Armagnacs contre la maiſon de Bourgongne. 4

LOVYS XI.

Louys vient en Frãce accompagné du Duc de Bourgongne & du Comte de Charolois. Eſt ſacré & Couronné. Ne peut pardonner. 66. ſon entree triomphante à Paris. 67. Il recherche les droicts de la Couronne. 69. Pie II. le preſſe d'abolir la Pragmatique Sanction. Le Pape affectionne la maiſon d'Arragon. 70. Menace la France. 71. proteſtation du Roy cõtre la Bulle du Pape. 75. lequel exhorte le Roy à l'abolition de la Pragmatique Sanction. 78. Pie II. ſe retracte de ſes eſcrits. L'Eueſque d'Eureux entreprend de contenter le Pape. 80. le Roy donne du meſcontentement aux Grands. 81. ſon voyage en Bretagne. 82. rigueur du commencement de ſon regne. 83. va en Guyenne 94. paſſe à Bayonne. 95. le Roy de Nauarre luy demande ſecours. 98. eſt accordé arbitre du different des Roys de Caſtille & d'Arragon. 99. le Roy de France & le Roy de Caſtille ſe voyent. là meſme: le Roy va à Arras. 102. eſt receu auec pompe à Tournay. 103. le Roy enuoye ſes Ambaſſadeurs au Duc de Bretagne. 104. plainctes & meſcontentemens du Roy de l'iniure faicte à Rubépré. 106. le Duc de Bretagne dit que le Roy luy a manqué de parole. 108. Depart des Ambaſſadeurs du Roy de deuers le Duc de Bretagne. 109. lettres du

Roy aux Gouuerneurs des Prouinces & aux villes. 123. ſa prudence de ſeparer les forces de la Ligue, là meſme: ſa ſollicitude pour la conſeruation de Paris, là meſme. Voyage du Roy en Bourbonnois. 124. la Ducheſſe de Bourbon obtient la paix de luy: là meſme. bruit de la mort du Roy. 132. ſe preſente & rend le courage aux ſiens. 133 ſe retire à Corbeil, là meſme. Vient à Paris & y eſt feſtiné. 138. enuoye l'Eueſque de Paris au Comte de Charolois, là meſme. Abouchement du Roy & du Comte de Charolois. 146. Monſtre de l'armee de la ligue en preſence du Roy. 148. Monſieur frere du Roy receu à Roüen. 152. retour du Roy à Paris. 153. Normandie renduë au Roy. 156. le Roy ſepare les chefs de la Ligue. 171. ſupporte les Liegeois. 172. deux fautes que fit le Roy en la ſeureté de ſa perſonne. Vient trouuer le Duc de Bourgõgne à Peronne. 179. ſe loge au Chaſteau. 180. dures reſolutions prinſes contre luy au conſeil du Duc. 181. il eſt en ce Chaſteau comme priſonnier. 180. le Duc vint trouuer le Roy & le coniure de venir au Liege. Paix iuree. 182. le Roy & le Duc de Bourgongne en peril d'eſtre pris ou tuez. 187. le Roy ſe veut trouuer à l'aſſaut qui ſe donna au Liege, qui fut pris quaſi ſans reſiſtance. 189. le Roy propoſe de retourner en France. 190. ſes paroles au depart d'auec le Duc. 191. le Roy gaigne ſon frere par la pratique d'Oder de Rye. Vne eloquẽce naturelle du Roy. 213. Duché de Guyenne pour appanage du frere du Roy. 215

Le Roy inſtituë l'Ordre de S. Michel, & pourquoy: en veut eſtre grand Maiſtre, les premiers Cheualiers. 217. lieu où s'aſſéble l'Ordre. 218. l'habit & la marque de l'Ordre. Officiers de l'Ordre. 219. obligations des Cheualiers. 220. 221. 222.

Le Roy donne ſecours au Roy Henry VII. d'Angleterre. 227. il attire à ſon ſeruice le Seigneur de Leſcun. 265. Treſues annuelles entre le Roy & le Duc de Bourgongne. 266. armee du Roy ſur les terres du Duc de Bourgongne. 281. Tranquoy, Mondidier, Roye & Corbie renduës au Roy, là meſme. 281. le Roy mãde au Cõneſtable de le venir trouuer. Ne veut venir que le Roy ne iure ſa ſeureté ſur la Croix de S. Laud. 288. le Roy s'excuſe de ce ſerment, & le Conneſtable de venir. 289. iugement du Roy à diſtinguer les eſprits. 294. Herault qui luy eſt dépeſché au Roy d'Angleterre. ce qu'il luy dit de la part du Roy. 295. le Roy penſe prudemment à la ſeureté d'Amiens. 301. diſné du Roy à la porterie d'Amiens. 302. Entreueuë du Roy de France auec le Roy d'Angleterre. 303. le Roy offre ce qu'il ne voudroit pas eſtre accepté. 305. penetre dans les penſees du Roy Edoüard, là meſme. Sage remarque du Roy. 306. donne des preſens aux Anglois. 307. paix entre le Roy & le Duc de Bretagne. 308. traicté de paix entre le Roy & le Duc de Bourgõgne. 310. le Roy amy de François Sforce. Enuoye Ambaſſadeurs en Eſcoſſe. 373. le Roy prie le Pape pour la paix d'Italie. 390. offres qu'il faict pour la Ligue contre le Turc. 391. le Roy deſire marier ſon fils à l'heritiere de Bretagne. 40. Princeſſe de Bourgongne enuoye au Roy pour le ſupplier de la proteger. Elle eſtoit fille du ſang de France. Eſt trompee par ſes propres. 403

Lettres de Louys aux grandes villes. 19

Le Roy remet aux Ambaſſadeurs de la Princeſſe de Bourgongne, l'original de ſa lettre. La luy preſente & en eſt toute ſcandaliſee. 407. Les Seigneurs Hugonet & Imbercourt condamnez à mort par les Gantois. La Princeſſe fait ce qu'elle peut pour les ſauuer. 408. elle veut vn homme pour mary, & eſpouſe Maximilian fils de l'Empereur Frideric. 415

Attentat ſur la vie du Roy Louys XI. Iean Remond Lyonnois priſonnier du prince d'Orange. 434. s'offre à tout faire, on l'engage par l'eſperance de grãds bien-faicts, iure de faire tout ce que

Digitized by Google

l'on voudra. 435. on luy monſtre cinq boëttes de poiſon. 436. cette mauuaiſe negotiation eſt rompuë. Danger où ſe trouue Remond. Vn autre eſt employé à l'attentat. 438. Remond priſonnier enferré & mis à rançon, deliuré par miracle. 439. vient à Bourges, declare ce que deſſus. 440. le Roy aduerty de cét empoiſonnement. 441. aſſaſſin remis au corps de ville de Paris. Lieux ſecrets & execrables. Iean Bon Anglois eſtrange commutation. 442

Louys de Bourbon Eueſque de Liege. Trahiſon des Liegeois. 444

Maladie du Roy ſoudaine & violente. Ce fut vne apoplexie imparfaicte. 487. conſerue ſon authorité entiere iuſques au dernier ſouſpir, craint le meſpris auantcoureur de la ſedition: veut voir les dépeſches & expeditions des affaires. 488. met en liberté le Cardinal la Balue. Belle ſubtilité pour ſortir de priſon. Le Roy va voir ſon fils à Amboiſe. 495

Le Roy Louys XI. craint que ſon fils ne luy rende la pareille. 548. fait venir François de Paule Hermite. 550. en ſes derniers iours faict publier la paix à Paris, comme l'Archiduc l'auoit faict à Bruxelles. 555. ſes dernieres actions. 556. faict des commandemens extraordinaires. 558. ne veut qu'on luy parle de la mort. Indiſcretion de ceux qui en portent les nouuelles. On creut à Paris qu'il eſtoit mort cinq iours auant qu'il mouruſt. 559. ſa mort. 560. ſon aage, perils qu'il a couru. 562. ſes filles. 565. cauſe de la diſſolution de ſon mariage. 566. iugemens de ſa pieté & Religion. 574. quel il fut enuers ſon pere. 584. meſpris de ſa nourriture. 588. fut mauuais mary & mauuais frere. 589. ſa couſtume aux ceremonies. 594. n'auoit point de grand Eſcuyer. 595. ſa magnificence, ſes habits, ſon lict. 603

LORRAINE.

Deſſeins du Roy ſur la Lorraine & la Prouence. Eſtat de Lorraine. 462. René d'Anjou Duc de Lorraine. Nicolas Marquis du Pont. 463. René n'a point diſpoſé de la Prouence au profit du Roy. 464. executeurs de ſon teſtament. 465. ſon eloge. 469. donne la Prouence au Roy. 470

Lettre du Roy Louys XI. à M. du Lude. 657

Serment du Roy Louys XI. 673. quelle fut ſa ſcience. 675. ſe plaiſoit aux reſponſes promptes. 678. predictions ſur ſa vie. 680. Barbarie de ſon temps. 682. ſe plaiſoit à la chaſſe. 694

Louys de Sauoye eſpouſe Anne heritiere de Cypre. 201

Louys XI. a eſté des plus ſages & aduiſez Princes de ſon ſiecle. 635

M

Mahomet entreprend le ſiege de Sfetigrade. prend Conſtantinople auec des cruautez barbares. 197. faict guerre en Albanie contre Scanderberg, qui demande ſecours au Pape. Sa mort. 198. 199

Magnificence de la Maiſon de Bourgongne. 599

Maiſon de Laual. 597

Mareſchal Ioachim ſe iette dans Paris. 127. dont les Pariſiens furent effroyez. Ià meſme.

Mal contens liguez auec Louys. 17

Marguerite de Poictou fille du dernier Comte de Poictou. 519

MARIAGE.

Mariage du Dauphin & de la Princeſſe d'Angleterre. 298

Mariage entre le Roy de Caſtille, dit l'impuiſſant, & Blanche fille de Iean Roy de Nauarre. 96

Mariage de Louys XI. auec Marguerite Stuard fille de Iacques I. Roy d'Eſcoſſe. 410. Parlement d'Eſcoſſe aſſemblé ſur la propoſition du dit mariage. 11.

Marie Baſtarde de France. 688
Marie Stuard enuoyee en France. 11
Maſſacre du Conneſtable d'Armagnac & du Chancelier de Marle ſous la Royne Regente. 6
Mathias Couruin priſonnier à Prague. Eſt propoſé aux Eſtats d'Hongrie. 541. ſa vaillance & ſa conduitte. 543. faict la guerre aux Huſſites: eſt Couronné Roy de Boheme. Les grands du Royaume d'Hongrie mal contens. 544. Mort de Mathias Huniades. 547
Maximilian n'vſe pas bien de la iournee de Guinegaſte, y perdit plus qu'il n'y gaigna. 432. ſon aage ſans experience.
Miſeres de la France qui ont duré 70. ans. 8

MORT.

Mort du Duc d'Yorck. 90
Mort du pape pie II. 115. ſa naiſſance & ſa fortune: ſes charges, dignitez & cõmiſſions. 116. ſa Harangue pour armer contre le Turc. Ses mauuaiſes volontés cõtre le Roy Louys XI. 117
Mort de Marie de Bourgongne. 495
Mort de pierre d'hagembach Gouuerneur de Ferrete & pays d'alſace. 278. ſes crimes & iniuſtices expiees. 279
Mort du Duc Iean de Calabre. 244
Mort de Marie d'Aniou, fille du Roy de Sicile, & ſœur de René. 69
Mort du Duc Philippe de Bourgongne. 166. grandeur de ſa Maiſon. 167. ſa bonté, ſon courage, & ſa moderation. 168
Mort du Seigneur de Coutray. 174
Mort du Roy Charles VI. & de Henry V. Roy d'Angleterre. 7
Mort du Roy Henry VI. d'Angleterre. 228
Mort du Duc Charles d'Orleans. 2
Mort de la Ducheſſe de Bourgongne. 322
Mort de Iacques I. Roy d'Eſcoſſe. 11
Mort de Marguerite Stuard femme du Dauphin. 41
Mort de N. Iſabeau de Bourbon. 150
Mort de Ladiſlaus Roy d'Hongrie. 57
Mort du Duc de Bethfort, Regent de France pour l'Anglois. 14
Mort d'Alphonſe Roy de portugal. 521

N

NAISSANCE.

Naiſſance de Marie de Bourgongne. 56
Naiſſance de Charles VIII. 234
Nombre & qualité des Cardinaux. 79
Normands veulent viure à diſcretion dans paris. 145
Nouaille tué en voulant deffendre le Duc de Bourgongne. 6

O

Offres de Baiazet au Roy. 534
Opinion que Charles VIII. fut ſuppoſé. 688
Origine des maiſons de Monteſpan, & de Caramain. 597
Outrecuidance d'Oliuier le Daim: ſe iuſtifie. 401. ſe ſaiſit de la ville de Tournay. 403

P

PAIX.

Paix traictee à poüilly le Fort, à vne lieuë pres de Melun, entre le Dauphin & le Duc de Bourgongne. 6
Paix & alliãces renouuellees auec les Eſpagnols. 419
Piquigny ville marquee par les predictiõs d'Angleterre. 303
Pragmatique Sanction abolie & traiſnee honteuſement par les ruës de Rome. 80
Pratiques du Conneſtable de S. Paul, le mettent mal auec le Roy. 316. auec le Duc de Bourgongne & la Royne d'Angleterre. 317. cherche la clemence du Roy. 318. le Roy luy mande qu'il a beſoin de ſa teſte. 319. ſe retire à Monts en Haynault. 321. le Duc de Bourgongne le ſomme d'effectuer le traitté de Bouuines, eſt deliuré au Roy & enuoyé à la

Digitized by Google

Baſtille.323. ſon procez luy eſt faict.324. ſes confeſſions. 325. eſt hué & deteſté par le peuple de Paris. 327. recognoiſſãce des lettres par luy eſcrites. Eſt mandé au Parlement pour eſtre ouy, là meſme. Son Arreſt luy eſt prononcé. 328. quatre Theologiens l'exhortent à bien mourir, diſpoſe de ſes bagues. 329. eſt executé à la place de Greue à Paris. Il mourut fort effroyé. 330. importance de l'office de Conneſtable. 331

Propoſition de paix & de mariage entre le Dauphin & la Princeſſe Marguerite. 503. le Pape Sixte moyenne la paix. Traicté d'Arras. 504

Pardon demandé au Duc de Bourgongne, par Charles Duc de Bourbon, & Arthus Duc de Bretagne Comte de Richemõd Conneſtable de France. 14

Paris affame l'armee qui la vouloit affamer. 145

Perronelle de Bigorre fille du Comte de Bigorre luy ſucceda, & fut mariee à Boſon de Matac Vicomte de Marſon & Gabardon. 520

Pigeon blanc ſur la tente d'Edoüard. 309

Preſent de la Royne de Cypre à Mocenigue. 204. eſt exhortee par ſon frere de ſe retirer à Veniſe. 205. ſon entree à Veniſe. 206

Prinſe d'Amiens & de ſainct Quentin. 228. ſiege d'Amiens. 231

Priuileges des Pariſiens. 651

Q

Qualitez d'vn grand Capitaine repreſentées par Fabius Maximus en vne pierre pretieuſe & admirable. 151

Queſtions des anciens Philoſophes touchant Dieu. 196

Queſtion agitee en preſence de Ptolomee Philadelphe Roy d'Egypte, qui de tous les hommes eſtoient plus prez de la mort. 267

R

Reductiõ de la ville de Paris, au Roy Charles VII. 15. y faict ſon entree.

ANGLETERRE.

Regents d'Angleterre menerent le Roy Iacques III. au deuant du Roy Henry VI. & de la Royne Marguerite. 91

Remuëmens terribles en Angleterre. 84

René Duc d'Anjou auoit donné le Comté de Prouence au Duc de Bourgongne. Plainte qu'il fait contre le Roy par ſon Seneſchal de Prouence. 344

Reſolution priſe de faire iuſtice du Conneſtable S. Paul. 269. ſe met en la bonne opinion du Roy. 270

Richard Duc d'Yorck Prince ambitieux. 83. ſe retire de la Cour d'Angleterre. 86. eſt declaré Regent. 88

Richard Comte de Sariſbery eut la teſte tranchee par le commandement de la Royne d'Angleterre. 90

Richeſſes de la maiſon de Medicis. 647

Le Roy Louys XI. puiſſant en artillerie. 452. neglige l'aſſemblee du Concile. 475

Le Roy François I. quitte à ſa ſœur les pretentions ſur les terres du Comté d'Armagnac. 257

Rubempré arreſté priſonnier à la Haye. 103

S

Sac & deſolation de Dole. 644

Sanche IIII. ſurnommé le majeur Roy de Nauarre. 31

Seneſchal de Normandie tué à la bataille de Mont-lehery. 128

Seuerité de Triſtan l'Hermite. 617

Siege de Naples. Ferdinand baſtard d'Alphonſe. 469

RHODES.

Siege de Rhodes par Mahomet. 422. tribut refuſé à Mahomet par les Rhodiens. Trahiſon d'vn ingenieur Allemand, aſſaut des Turcs. 423. Machines eſpouuẽtables, bataille furieuſe. 424. le Baſſaveut

faire aſſaſſiner le grand Maiſtre. 425. Genereuſe & braue reſponſe du grand Maiſtre. 426. le Baſſa promet l'Iſle au pillage de ſon armee. Eſcalade repouſſee. Viſion miraculeuſe. 427. retraicte des Turcs, recognoiſſance pour la deliurance du ſiege. 428. Mort de Mahomet. 429

Siege de Parpinan par le Roy Louys XI. 248

Siege de la ville de Laictaure. 251. eſt prinſe par le Comte d'Armagnac. 253

Siege de Sfetigrade par Amurath. 196. Sa mort deuant Croïe: là meſme.

Siege de Sainctron par le Duc de Bourgõgne, qui ſe rend à diſcretion. 174. 175

Siege de Dole par Craon. 416

Siege de Beauuais, ſecours qu'y enuoye le Roy Louys XI. 263

Siege de Ponthoiſe par le Roy Charles VII. 27. fut contraint de le leuer. 28. finalement la prend par aſſaut. 30

Siege du Liege par le Duc de Bourgongne. 183. aſſiegez demandent à parlemẽter. 184. Faux-bourgs Liegeois occupez. Trouppes du Duc y furent mal menees. 181. ſa priſe & ſa ruine. 189

Sixte IIII. s'eſioüit de la mort de Mahomet. 436. il eſtoit fils d'vne Chreſtienne. 456. il ayma les gens ſçauans. Ses cruautez en la priſe de Cõſtãtinople, Trebiſonde & autres villes. 458. faict tuer à coups de fléches le Roy de Boſne. 459

Souldan d'Egypte maintient Iacques fils baſtard du Roy Iean Eueſque de Nicoſie. 202

T

Terres ſouueraines de la maiſon de Bourgongne. 108

Tiltre de Victorieux donné par la France au Roy Charles VII. 61 ſa mort. 6

Tiltres de Foudre & d'Aigle, donnez par l'Angleterre aux deux Edoüards. 8

Trahiſon & attentat du Comte de Campobache. 333

TRAICTE'.

Traicté de paix entre le Roy Louys XI. & le Comte de Charolois, reſolu au bois de Vincennes. 151

Traicté des Ducs de Berry & de Bretagne. 177

TROVBLES.

Troubles commencent en Angleterre. 88

Troubles en Angleterre. Le Comte de Vvaruich ſe reuolte. 224. ſe ligue auec le Duc de Clarence. Eſmotion en la prouince d'Yorck. 225. armee aux portes de Londres. Edoüard rompu & deffaict, eſt priſonnier. 226. eſchappe de priſon, combat le Comte de Vvaruick. 227. Edoüard contrainct de ſe retirer en Flandres. 228

V

Vaillance & fidelité des Eſcoſſois. 188

Vertus d'Iſabelle de Caſtille. 418

Villes de la riuiere de Somme, racheptees, & rembourſement de celles qui eſtoiẽt engagees. 101. changement aux villes racheptees. 102

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

Extraict du Priuilege du Roy.

PAR grace & priuilege du roy, Il eſt permis à Pierre Mettayer Imprimeur & Libraire ordinaire de ſa Majeſté, & à la veufue Matthieu Guillemot viuant auſſi marchand Libraire à Paris, d'imprimer ou faire imprimer en tel volume & caracteres que bon leur ſemblera, vn Liure intitulé l'Hiſtoire de Louys XI. compoſée par Pierre Matthieu, Conſeiller & Hiſtoriographe du Roy, & ce par l'expres commandement de ſa Majeſté, & deffenſes ſont faictes à tous Imprimeurs, Libraires & autres de quelque qualité, condition, pays & nation qu'ils ſoient, d'imprimer ou faire imprimer, interpoſer auec fauſſes marques & ſuppoſer noms d'hommes des lieux & villes, vendre & eſchanger, tenir ny achepter, ſoit en public ou en particulier, d'en extraire aucune choſe d'iceluy au preiudice des deſſuſdits, ſur peine aux contreuenans de confiſcation deſdits exemplaires qui ſe trouueront auoir eſté imprimez & mis en vente, tant en public qu'en particulier, contre la teneur de ces preſentes, & de mille liures d'amende, pour chacun Liure ou exẽplaire que l'on trouuera aux cõtreuenans, applicable moitié à nous & l'autre moitié auſdits Mettayer & veufue Guillemot, ſans aucune diminution & de punition corporelle, & ſans qu'il leur ſoit permis d'en extraire aucune choſe d'icelles, comme le tout eſt plus amplemẽt contenu auſdites lettres de priuilege, ſignées de la main du roy pour l'eſpace de dix ans finis & accomplis. Donnez à Paris, ce 29. iour de Nouembre, l'an de grace 1610. Et de noſtre regne le premier.

Par le Roy en ſon Conſeil.

CHALOPIN.

Extraict des Regiſtres de Parlement.

VEV par la Cour les lettres Patentes du 29. Nouembre dernier, ſignées par le Roy en ſon Conſeil, Chalopin, & ſeellées du grand ſeel, donnant permiſſion à Pierre Mettayer, & la veufue Matthieu Guillemot, d'imprimer ou faire imprimer, vendre & diſtribuer l'Hiſtoire du roy Louys XI. ſans qu'aucun le puiſſe faire pendant dix ans, ſur les peines contenuës eſdites Lettres, requeſte par eux preſentee à ladite Cour, afin d'entherinement d'icelle, concluſion du Procureur general du roy. Tout conſideré, Ladite Cour entherinant leſdites Lettres, ordonne que les impetrans ioüiront du contenu en icelles, ſelon leur forme & teneur. Faict en Parlement le dix-ſeptieſme Decembre, mil ſix cens dix.

Signé, VOYSIN.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google